This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

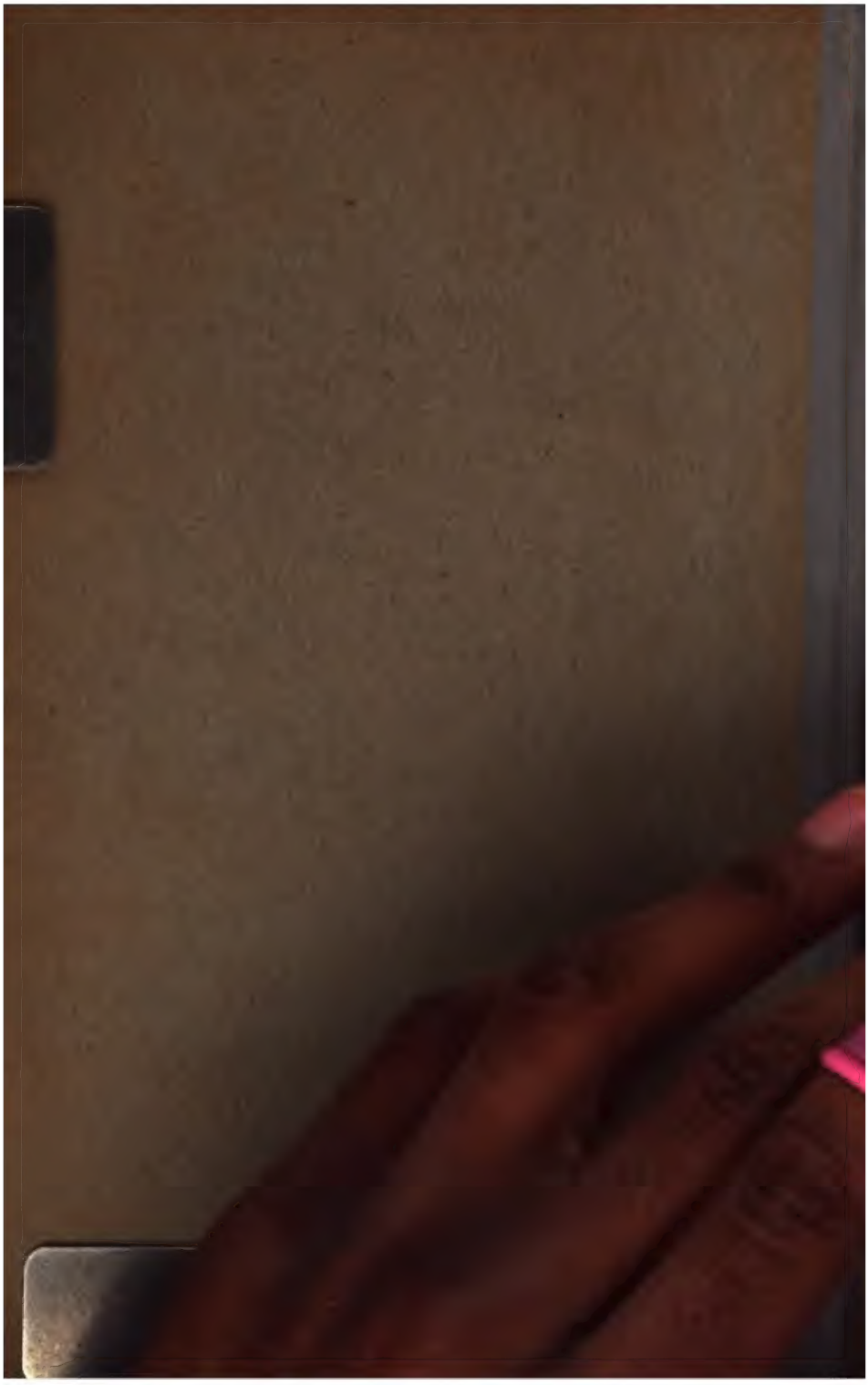

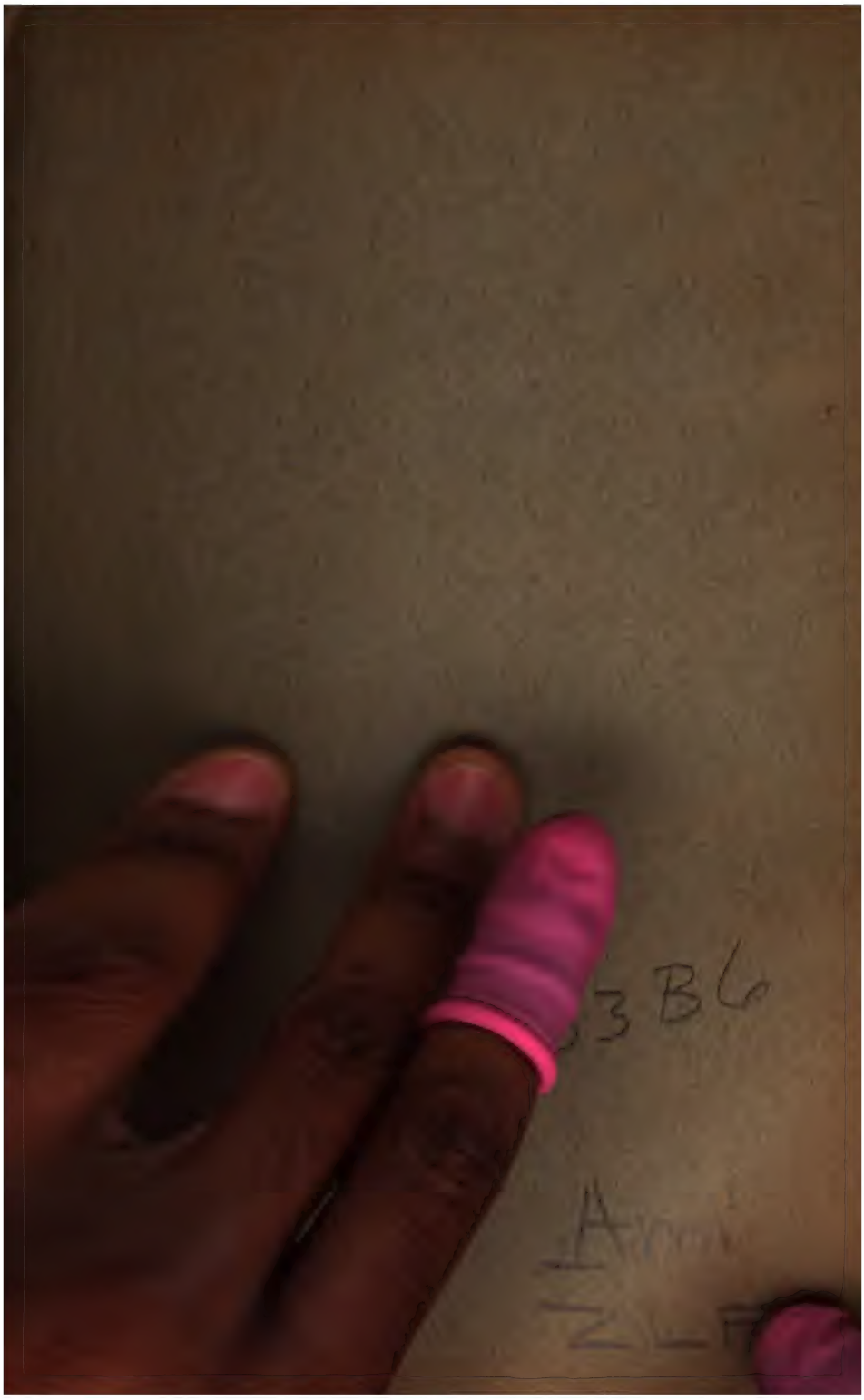

711
12

L'AMI
DE LA RELIGION

REVUE ECCLÉSIASTIQUE
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS., II, 8.

TOME SOIXANTE-DEUXIÈME

PARIS
POUSSIELGUE-RUSAND, BOUCHET, IMPRIMEURS
RUE DE SEINE, 36

1853

711
12

L'AMI
DE LA RELIGION

JOURNAL ET REVUE ECCLÉSIASTIQUE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS., II, 8.

TOME CENT SOIXANTE-DEUXIÈME

PARIS
DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS
RUE DE SEINE, 36

1853

711
12

L'AMI
DE LA RELIGION

JOURNAL ET REVUE ECCLÉSIASTIQUE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS., II, 8.

TOME CENT SOIXANTE-DEUXIÈME

PARIS
DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS
RUE DE SEINE, 36

1853

TABLE

DU TOME CENT SOIXANTE-DEUXIÈME

PARTIE RELIGIEUSE.

ROME. — Consistoire secret, p. 764.

Décret de la S. C. des Indulgences, du 14 mai 1853. — Décret du 8 août 1853, p. 208.

Décret de la S. C. de l'Index, p. 764.

Béatification du V. S. de Dieu, André Bobola, p. 322.

Vie du V. S. de Dieu Jean Grande, p. 536.

Béatification du même, p. 347.

Béatification de Marianna Paredès y Florès, p. 533.

Excommunication de M. Heykamp, Évêque janséniste de Deventer, p. 73. — Texte de la bulle d'excommunication, p. 108.

Correspondance particulière de l'*Ami de la Religion*, p. 22, — 246, — 305, — 345, — 446, — 507, — 621, — 726, — 812.

MANDEMENTS ET LETTRES DE NN. SS. LES ÉVÊQUES.

Mandement du Cardinal-Archevêque de Lyon, portant condamnation d'un écrit de M. l'abbé Prompsault, p. 377 — (Lettre de M. l'abbé Prompsault à Mgr l'Archevêque de Paris, p. 409). —

Lettre pastorale de Mgr l'Archevêque d'Alby, relative à la basilique insigne d'Alby, p 267.

Lettre-circulaire de Mgr l'Evêque de Marseille, sur la sanctification du Dimanche, p. 410. — Lettre pastorale de Mgr l'Archevêque de Paris, pour l'institution d'une *fête des écoles*, p. 463.

Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Viviers, sur le danger des expériences des tables tournantes et parlantes, p. 707.

Lettre de Mgr l'Evêque d'Orléans, sur le même sujet, p. 714.

Pour les lettres de NN. SS. les Evêques à Mgr l'Archevêque de Fribourg, voir aux AFFAIRES DE BADE.)

LIEUX-SAINTS. — Lettre de M. l'abbé Dequevauviller, chancelier du patriarcat de Jérusalem, aux Conseils de la Propagation de la Foi, p. 146.

Une mission à Beit-Djalla. — Persécution soulevée par les Grecs, p. 208.

Pèlerinages de Jérusalem. — Lettres de M. l'abbé DUMUR, p. 188.

CONFLIT DANS LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DU HAUT-RHIN. — Excommunication des membres du Conseil ecclésiastique supérieur, p. 421. — Texte de la sentence, p. 457. — Documents historiques, p. 429. — Arrestations, p. 432. De l'exécution des édits gouvernementaux. — Mandement de Mgr l'Evêque de Fulda, p. 549. — Détails divers, p. 591.

Nouvelles mesures de rigueur du gouvernement badois. — Envoi à Rome par Mgr de Vicari d'un exposé de la situation. — La *Gazette de Carlsruhe* et le conflit, p. 659. — Trois mandements épiscopaux pour servir à l'histoire du conflit, par M. l'abbé A. SISSON, p. 493.

L'Eglise catholique en Allemagne pendant les trois derniers mois, par M. l'abbé A. SISSON (premier article), p. 405; (deuxième article), p. 425; (troisième article), p. 454; (quatrième article), p. 672; (cinquième article), p. 717. — Affaires religieuses dans les provinces du Haut-Rhin, par M. H. RANC, p. 371.

Lettres de félicitations de NN. SS. les Evêques à Mgr l'Archevêque de Fribourg. — Lettre de Mgr l'Archevêque de Paris, p. 549. — p. 566; du Cardinal-Archevêque de Bourges, p. 696; — du Cardinal de Bonald, p. 670; — des Archevêques et Evêques d'Avignon, de Montpellier, de Nîmes, de Valence et de Viviers, p. 744; — de la province de Reims, — du Cardinal Donnet, des Evêques d'Autun et de Meaux, p. 696; — de la province de Tours, p. 743; — de la province de Sens, p. 765; — de l'Archevêque d'Aix, p. 767; — des Evêques d'Orléans, p. 575. — p. 593; — de Montpellier, p. 597; — de Limoges, p. 617; — de Soissons, p. 575. — p. 597. — de Marseille, p. 766; — de Gap, p. 767; — d'Arras, p. 637; — de Châlons, p. 638; — de Carcassonne, p. 671. — p. 674.

Souscription du clergé et du chapitre

de Langres, p. 637. — Adresse du chapitre de Strasbourg, p. 522.—Circulaire de l'Evêque de Verdun, p. 813. —Adresse de la province ecclésiastique de Besançon, p. 669.—Adresse des Allemands badois habitant la ville de Lyon, p. 696.

Lettre pastorale du Cardinal de Geissel, Archevêque de Cologne, p. 574; — de Dublin et de Tuam, p. 671; — de l'Evêque de Gand, p. 637; — de l'Evêque de Bruges et de son chapitre, p. 768.

Lettre de Mgr l'Archevêque de Fribourg à l'*Ami de la Religion*, p. 649.

Souscription ouverte dans les bureaux de l'*Ami de la Religion*, p. 502, p. 523. 549, 575, 597, 638, 676, 696, 744, 768, 813.

Souscriptions de l'*Univers* et de l'*Union*, p. 522; — du *Spectateur de Dijon* et de la *Gazette de Flandre et d'Artois*, p. 598.

Lettre de M. le comte de Montalembert à l'*Ami de la Religion*, au sujet de la souscription, p. 521. — Sur la lettre de M. le comte de Montalembert, p. 577.

Lettre de M. le comte de Menthon, p. 576; — de M. le comte F. de Mérode, p. 598; — de M. l'abbé de Haërne, p. 671, — de M. le baron de Croze, p. 744; — de M. le vicomte Dambray, p. 676.

ANGLETERRE.—L'Église catholique en Angleterre, par M. l'abbé J. COGNAT (premier article), p. 357; (deuxième article), p. 386; (troisième article), p. 629; (quatrième article), p. 689; (cinquième article), p. 805.

Des négociations entre le Saint-Siége et le gouvernement anglais (*Revue des Deux Mondes*), p. 35.

Cinquantième anniversaire de la fondation de la Société biblique, par M. H. RANC, p. 553.

Nouvelle affaire Madiaï. par M. Alfred DES ESSARTS, p 27.— Miss Cunninghame, p. 89. — Aplanissement du différend entre l'Angleterre et la Toscane, p. 111.

Fin de l'affaire Cunninghame, par M. Alfred DES ESSARTS, p. 304.

PIÉMONT.—Diminution du nombre des fêtes, p. 248. — Bref apostolique, p. 277.—Lettre de l'Archevêque de Saluces, p. 279.— L'Académie de Superga et le ministère piémontais, par M. Alfred DES ESSARTS, p. 262.— De la suppression de la Superga, p. 448.— sur l'ordre de départ donné aux Chartreux de Collegno, p. 509.

ESPAGNE.—De quelques actes de l'épiscopat espagnol contre des écrits irréligieux, par M. E. DE VALETTE, p. 677.

Souscription pour la Galice, p. 248. — p. 462.

PORTUGAL.—Affaires religieuses de ce pays, par M. Henry DE RIANCEY (premier article), p. 148; (deuxième article), p. 722.

HOLLANDE.— Solution du débat sur le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique.—Article de M. Charles DE RIANCEY, p. 106.

DUCHÉ DE LUXEMBOURG.— Des persécutions exercées contre Mgr Laurent, p. 107.

PRUSSE.—Déclaration du synode luthérien de Berlin, p. 93.

SUISSE.—Arrestation du P. Jonnini, par l'ordre du gouvernement de Fribourg, p. 111.

TURQUIE.— De la vacance du patriarcat grec de Constantinople, par M. Henry DE RIANCEY, p. 165.

D'un firman du Sultan en faveur du protestantisme, par M. Henry DE RIANCEY, p. 324.

SERVIE.—Ordonnance du Vladika sur la liberté religieuse, p. 191.

BOSNIE.— Souffrances des catholiques de ce pays, par M. l'abbé TAILLEUR, p. 74.

MEXIQUE.—Rappel des PP. Jésuites, p. 327.

ÉTATS-UNIS.— Mgr Bedini aux États-Unis, par M. Henry DE COURCY, p. 617.— Mgr Bedini et M. A. Brownson, directeur de la *Revue catholique*, p. 467.

Chronique religieuse.

Nomination de Mgr Sacconi à la nonciature de Paris, p. 264.—Arrivée du nonce à Paris, p. 581. — Réception du nonce par l'empereur, p. 620.

Ordonnances de l'Archevêque de Paris concernant les chapelains de Sainte-Geneviève, p. 502.— *Fête des Ecoles*, pour l'*union de la Religion et de la science*, p. 503. — Discours prononcé par Mgr l'Archevêque de Paris en cette fête. — *Alliance de la Religion et de la science dans les écrits de saint Augustin*, p. 732. p. 780.—Sépulture ecclésiastique. — Instructions et ordonnances de l'Archevêque de Cambrai, p. 90.

Retour des diocèses de Limoges et de Saint-Claude à la liturgie romaine, p. 465.

Nomination de M. Gerbet à l'évêché de Perpignan, p. 730.

Translation des reliques de sainte Theudosie, p. 135.

Etablissement des PP. Oblats de Marie

Immaculée au grand séminaire de Valence, p. 249.
Sanctification du dimanche. — Association à Pithiviers, p. 66.— Le repos du dimanche, p. 269. — p. 729. — Lettre d'un ecclésiastique sur les tables tournantes, p. 249.
Des tables parlantes, par M. l'abbé J. COGNAT (premier article), p. 737; (deuxième article), p. 757.
Défense faite par S. Em. le Cardinal Mathieu et par Mgr l'Archevêque de Paris, de se livrer à ces expériences, p. 763.
OEuvre du bon colportage, par M. Alfred DES ESSARTS, p. 171.
Inauguration de la statue du maréchal Ney, p. 613.
Caisse générale pour les pensions de retraites ecclésiastiques (*nouvelles instructions ministérielles*), p. 562.
Décret fermant le collége libre de *Saint-Michel*, p. 817.

Nouvelles religieuses.

P. 13, 36, 75, 94, 115, 138, 173, 195, 216, 237, 270, 311, 328, 351, 373, 399, 421, 449, 467, 489, 534, 555, 581, 602, 622, 642, 661, 682, 714, 730, 753, 778, 819.

Nécrologie.

Mgr de Mosguera, Archevêque de Bogota, p. 660. — Mgr de Saunhac-Belcastel, évêque de Perpignan, p. 660. — Note du *Moniteur*, p. 682. — Le prince Gaston de Montmorency, p. 732. — Le frère Maximin, de la Doctrine chrétienne. — F.-Z. Collombet, p. 240. — Antoine-Frédéric OZANAM, par M. Paulin DU CHESNE (premier article), p. 241; (deuxième article), p. 257.—M. Guillois, curé de Notre-Dame-du-Pré, au Mans, p. 661.—L'abbé Barbaste, chanoine de Bayonne, par M. SALLABERRY, p. 17.—François Arago, p. 37.

Polémique.

POLÉMIQUE. — Le faux libéralisme et la liberté religieuse, par M. Henry DE RIANCEY, p. 210.
Lettre du R. P. Rampon, de la Société de Jésus, p. 128.— Lettre de M. l'abbé Mouton, chanoine de la cathédrale d'Albi, p. 139.
Diatribes du *Dictionnaire de la Conversation*, contre la religion, p. 128.
De l'animosité actuelle contre l'Eglise. — P. Kersten. — (*Journal historique et littéraire de Liége.*) p. 30.
Du mouvement des esprits au sein du protestantisme, par Mr DE ROMONT, p. 272.
Les catholiques belges et l'*Univers* (article du *Journal de Bruxelles*), p. 110. — (même sujet, p. 282.)— Un nouveau Messie, p. 38.
La synagogue de la rue Lamartine, p. 79.

PARTIE POLITIQUE.

CHRONIQUE. — ACTES DU GOUVERNEMENT.— POLITIQUE ÉTRANGÈRE.
Décrets sur les préfets maritimes, p. 341.
Sur la question des subsistances, p. 439.
Un nouvel impôt, p. 483.
Complot de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique, p. 353. — 424. — 433.
Visites domiciliaires et arrestations à Paris et à Nantes, p. 168.
Décret pour faciliter l'entrée du coton brut, p. 820.
AFFAIRES D'ORIENT. — Conférences d'Ollmütz. — Mutting de Sheffield. — Bruits de retraite de lord Aberdeen. — Discours de M. Gladstone à Inverness.—Agitation à Portsmouth. Paroles de sir James Graham et de l'amiral Corry, p. 9.
Conférence de Vienne. — Affaire Costa. — Départ de la flotte de l'amiral Corry, p. 32 et 112.
Enthousiasme de la population à Constantinople. Projet d'adresse au sultan par les Ulémas. — Bruit de l'entrée des escadres dans les Dardanelles. — Rapports des hospodars de Moldavie et de Valachie avec la Porte, p. 47.
Bruits de guerre, p. 70.
Déclaration de guerre par la Turquie. Omer - Pacha. — Sa biographie, p. 92.
Meeting à Leicester. — De la déclaration de guerre. Levée de 150,000 hommes en Turquie. — Dispositions hostiles de la Perse.
Organisation des Turcs en Bulgarie. Visite des ambassadeurs des puissances au sultan. — Les flottes anglaise et française à Besika, p. 131.
Memorandum de Reschid-Pacha. — Neutralité de l'Autriche. — Refus du prince Gortschakoff d'évacuer les principautés, p. 151.
Mort du patriarche grec de Constantinople.—De la vacance du patriarcat, p. 165.
Nomination d'Antimos, p. 191. — Le Caucase.—Mouvements dans l'armée russe, p. 191.
Appel des flottes alliées dans les Dardanelles. — Tableau de l'empire turc. — Lettres d'Omer - Pacha, p. 168.

Entrée des flottes dans les Dardanelles, p. 263.
Préparatifs des Turcs en Asie, p. 286.
Le général Baraguay-d'Hilliers, ambassadeur extraordinaire à Constantinople. — Premières hostilités : combat de Widdin, p. 264. — Passage du Danube par les Turcs, p. 284. — Projet de M. de Bruck. — Engagement entre Kalafat et Craïova. — Affaire d'Isachta, p. 307. — Affaire de Battoun, en Asie, p. 324. — Combat d'Oltenitza, p. 341. — Détails topographiques sur la Valachie, p. 343.
Manifeste de l'empereur de Russie. — Commentaire du *Moniteur*. — Circulaire de M. Nesselrode, p. 366. — La guerre en Asie, p. 396.
Prise de plusieurs forts par les Turcs en Géorgie et dans le Caucase. — Nouveaux combats à Giurgewo et à Oltenitza, p. 413.
Prise du fort russe de Saint-Nicolas. — Retraite des Turcs, p. 440.
Bulletin russe sur l'affaire d'Oltenitza. — Envoi de Fuad-Effendi à l'armée du Danube, p. 458.
Entrée des flottes dans le Bosphore, p. 480.
Tentative infructueuse des Turcs contre Turnul, p. 503.
Combat de Chefketil. — Diversion de Schamyl, p. 530.
Difficultés entre le gouvernement ottoman et le voïvode de Servie. — Agitation à Belgrade, p. 549.
Réception du général Baraguay-d'Hilliers, p. 577.
Réponse d'Abdul-Medjid au général. — Projet de nouvelles conférences, p. 599.
Article du *Moniteur* sur les négociations, p. 614.
Audience de lord Stratford-Redcliff. — Victoire navale remportée par les Russes à Sinope, p. 639.
Sur la bataille de Sinope, p. 656. — p. 679.
Défaite des Turcs à Ackhalsik, p. 680. — Nouveaux détails, p. 705. — p. 728. — p. 749.
De l'entrée des flottes anglo-française dans la mer Noire. — L'Angleterre et la Perse. — Nomination du baron de Budberg en Moldavie et en Valachie, p. 773.
La Perse et l'Afghanistan, p. 798.
Note du *Moniteur* sur l'acquiescement de la Porte à la reprise des négociations. — Effectif de la division turque brûlée à Sinope. — Enquête à Constantinople. — Bruits d'un remaniement de ministère. — Dost-Mohamed et le Shah de Perse, p. 814, par M. Alfred DES ESSARTS.
ANGLETERRE. — Lord Aberdeen, le mob et la guerre, par M. Charles DE RIANCEY, p. 363.
Lord Palmerston, par M. Charles DE RIANCEY, p. 768.
Inauguration de la statue de sir Robert Peel à Manchester, p. 133. — Troubles à Wigan (Lancashire), p. 283. — Démission de Lord Palmerston, p. 705. — Sa rentrée au pouvoir, p. 799.
AUTRICHE. — Conférences d'Olmütz. — Fêtes données par l'empereur d'Autriche à l'empereur de Russie, p. 13. — Du décret impérial défendant aux israélites d'acquérir des biens-fonds, p. 235.
SUISSE. — Affaire du Tessin. — Les journaux révolutionnaires. — Mauvais traitements subis par M. le colonel Perrier, p. 171.
PIÉMONT. — Emeute à Turin à propos de la cherté des grains, p. 171. — Détails donnés par le *Parlemento*, p. 194.
Démission de M. Boncompagni, ministre de la justice. — Son remplacement par M. Ratazzi, p. 235.
Dissolution de la chambre des députés, p. 462. — Rapport du ministre, p. 481.
De la crise politique en Piémont. — Les élections. — Les catholiques, le statut et les circulaires ministérielles. — Le 8 décembre, par M. Charles DE RIANCEY, p. 565.
Lettres des évêques de Savoie à l'occasion des élections du 8 décembre, p. 598.
Circulaires de NN. SS. les évêques d'Annecy et de Pignerol aux curés de leurs diocèses. — Circulaires de M. Ratazzi aux agents de l'ordre judiciaire. — Le faux libéralisme et la liberté, par M. Charles DE RIANCEY, p. 609. — Majorité acquise au ministère, p. 631.
Les électeurs inscrits et les votants. — Les abstentions. — Les menaces de l'administration et de la presse ministérielle et révolutionnaire. — Succès partiels des catholiques. — Les conséquences générales du scrutin, par M. Charles DE RIANCEY, p. 687. — Ouverture de la session. — Discours du roi, p. 729. — p. 752. — Elections pour le conseil national. Abstention des électeurs de Bulle, p. 307. — Réélection des membres du conseil d'Etat dans le canton de Genève. Chute de M. James Fazy, p. 416. — Du nouveau gouvernement de Genève, par M. de Romont, p. 444. — Le grand conseil de Fribourg et les biens de l'Eglise, p. 642. — Oraison

funèbre de M. James Fazy, par le *Bund*, p. 506.
ESPAGNE. — Convocation des Cortès, p. 91. — Décrets du ministère, p. 194. — Ouverture des Cortès, p. 482. — Mésintelligences entre le sénat et le ministère, p. 532. — Vote hostile du sénat. — Suspension des Cortès, p. 638. — p. 691.
PORTUGAL. — Mort de dona Maria, p. 444. — Don Miguel, p. 492. — Obsèques de dona Maria, p. 506.
BELGIQUE. — Ouverture du parlement de Bruxelles. — Discours du roi, p. 196.
PRUSSE. — Réouverture des Chambres. — Discours de M. de Manteuffel, p. 532.
TOSCANE. — Réorganisation de la représentation des communes, p. 73.
SUÈDE. — Ouverture de la Diète, p. 550.
DANEMARK. — Ouverture de la Diète, p. 73.
ÉTATS-UNIS. — Message du président Pierce, p. 732.
LES SANDWICH. — Projet d'annexion de ce royaume aux États-Unis, p. 507.
JAPON. — Récit des opérations de l'expédition américaine, p. 194.
CHINE. — Prise de Shang-Haï et d'Amoy par les rebelles, p. 447. — *Des événements de la Chine.* — Article de la *Civiltà cattolica*, p. 228.

Bulletin politique de l'Étranger.

P. 9, 32, 70, 91, 112, 121, 151, 168, 191, 212, 235, 250, 264, 283, 307, 344, 398, 416, 448, 462, 481, 506, 552, 580, 641, 658, 705, 729, 752, 812, par M. Alfred DES ESSARTS.

Nouvelles et Faits divers.

P. 15, 37, 76, 95, 118, 139, 154, 177, 198, 218, 238, 253, 271, 286, 314, 330, 352, 375, 400, 422, 450, 468, 491, 509, 535, 557, 582, 603, 623, 643, 662, 684, 715, 754, 779, 820.

QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT.

Enseignement catholique. — Réouverture du collége catholique de Besançon, p. 529.
De la situation de l'instruction publique avant et depuis le 2 décembre 1851. — Le rapport de M. Beugnot et le rapport de M. Fortoul, par M. Ch. DE RIANCEY, p. 121.
De la prépondérance des études scientifiques. — Trois témoignages en faveur des belles-lettres, par M. Charles DE RIANCEY, p. 745.
Les jeunes israélites dans les collèges de l'État, par M. Henry DE RIANCEY, p. 338.
La résurrection et la rentrée des facultés de Dijon, par M. FOISSET, p. 525.
Les nouveaux programmes d'études et M. Poquelin, de Boischenet, par M. Henry DE RIANCEY, p. 67.

VARIÉTÉS.

RELIGION. — PHILOSOPHIE. — POLITIQUE GÉNÉRALE. — LITTÉRATURE. — SCIENCES.
Institutiones juris publici ecclesiastici, Johannis Cardinalis Soglia. — Article de M. l'abbé J. COGNAT, p. 478.
La *Théodicée* du R. P. Gratry, de l'Oratoire. — Appréciation de M. Lenormant, p. 241.
Cours d'instruction religieuse, par M. Icard, directeur des catéchismes de Saint-Sulpice. — Articles de M. l'abbé J. COGNAT, deuxième, p. 62. — Troisième, p. 84. — Quatrième, p. 108. — Cinquième, p. 481. — Lettre de M. l'abbé Hiroux à l'*Univers*, à propos du *Cours d'instruction religieuse* de M. l'abbé Icard, p. 186.
La *Symbolique*, ou Exposition des contrariétés dogmatiques entre les catholiques et les protestants, d'après leurs professions de foi publiques. — *Défense de la Symbolique*, par Mœhler, traduit de l'allemand, par Lachat. — Article de M. l'abbé F.-Ed. CHASSAY, p. 822.
Balmès et l'Espagne catholique jugée par M. Lherminier. — Article de M. Henry DE RIANCEY, p. 511.
M. Cousin. — La philosophie et le christianisme, par l'abbé J. COGNAT, p. 541.
Des études classiques dans la société chrétienne, par le R. P. Charles Daniel. — Article de M. Albert GIGOT, p. 664. — p. 685.
Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle, par M. Picot, fondateur de l'*Ami de la Religion*, par M. l'abbé Charles LAVIGERIE, p. 469.
Essai historique sur la société civile dans le monde romain et sur la transformation par le christianisme, par M. l'abbé Ch. MARTIN, p. 583. — p. 604.
Manuel des dispenses, à l'usage du curé, du confesseur et de l'official, par M. l'abbé Caillaud. — Article de M. l'abbé F. LAGRANGE, p. 537.
Essai sur la philosophie de Bossuet, par J.-Félix Nourrisson. — Article de M. Anatole DES GLAJEUX, p. 401.

Édifices religieux. — Crédits pour les travaux des églises et presbytères. — Circulaire de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes aux architectes diocésains. — Article de M. Henry DE RIANCEY, p. 483.

La Brownson's, Quarterly, Review et les *Annales de la Philosophie chrétienne*, par M. l'abbé J. COGNAT, p. 21.

Examen d'un livre intitulé : *La Vérité sur la question des Lieux-Saints*, par M. Henry de RIANCEY (premier article), p. 181 ; (deuxième article), p. 201.

Chances du retour de la Russie à l'unité catholique, sous le rapport de l'état actuel de son gouvernement (cinquième article). — *Diplomatie russe*, par M. l'abbé P. M. ÉTIENNE, p. 141.

De l'influence actuelle et du rôle de la France en Chine, par M. Charles DE RIANCEY (première partie), p. 297. (deuxième partie), p. 317 ; (troisième partie), p. 337.

Histoire politique et privée de Charles-Maurice de Talleyrand, par L.-G. Michaud (deuxième article), p. 221 ; (troisième article), p. 387, par M. l'abbé DASSANCE.

Origine et formation de la langue française, par A. de Chevallet ; article de M. E. DE VALETTE, p. 333.

Une fête des écoles au XIIIe siècle, par M. Gabriel DUCHAMP, p. 643.

ÉTUDES RURALES, par M. MÉTHIVIER, curé de Neuville-aux-Bois.—L'Eglise au Village, p. 97.

Séance annuelle publique des cinq classes de l'Institut, p. 220.

ACADÉMIE DES SCIENCES, par M. L. DESDOUITS, p. 155. — Des épidémies en général et du choléra en particulier, par M. Jules MASSÉ, p.

Du service médical pour les pa à domicile, par M. Charles DE CEY, p. 523.

BIBLIOGRAPHIE.

Cours complet de Patrologie, de M gne, p. 100. — *L'Ange gardien*, mensuelle, p. 120. *Cours d'élo sacree populaire*, de M. l'abbé lois, p. 139.—*Etude de la Soph contemporaine*, par le P. Grat l'Oratoire. p. 154. *Cours comp Patrologie*, p. 179. — *Manuel de à l'usage des petits séminaires*, p ancien directeur de séminaire, prouvé par S. E. le Cardinal-A vêque de Tours, p. 254. — *du Christianisme historique*, l'abbé F.-Edouard Chassay, p. *Manuel des Confréries pour l mort et pour les âmes du Purg* p. 255. *Histoire de Bonifac et de son siècle*, par D. Louis religieux du Mont-Cassin, tr de l'italien par M. Marie D p. 492.—*Cours d'éducation reli à l'usage des jeunes personnes*, M. l'abbé Neveu, p. 625. — *Co mité du langage français avec le* par Henri Estienne, nouvelle tion de M. Léon Feugère, p. 62 *La Syrie, la Palestine et la Judée* le R. P. Laorty-Hadji. — *Histo l'état présent de Jérusalem*, par Mariti, p. 626. — *Voyage dans l rêts de la Guyane française*, pa louet, p. 627. — *Cours de style e mographie élémentaire*, par M. Buron, p. 627. — *Prières et S nirs*, par M. Ducros de Sixt, p.

MARDI 4 OCTOBRE 1853

L'AMI DE LA RELIGION

JOURNAL ET REVUE ECCLÉSIASTIQUE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

CE JOURNAL PARAIT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

ON S'ABONNE A PARTIR DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS
Toute lettre non affranchie est rigoureusement refusée.

N° 5588

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Un an..... 38 fr. » c.
Six mois... 20 »
Trois mois. 10 50

Ce Journal forme par an 4 beaux volumes in-8° de 800 pages.

ON SOUSCRIT A PARIS
AU BUREAU DU JOURNAL, 12, RUE DU REGARD

A ROME
MERLE, LIBRAIRE
VIA DEL CORSO

A LONDRES
BURNS, BOOKSELLER
17 PORTMAN-STREET, PORTMAN-SQUARE

LIBRAIRIE CENTRALE, CATHOLIQUE ET CLASSIQUE DE JACQUES LECOFFRE ET Cᵉ, RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29, A PARIS

ORDO DIVINI OFFICII

Recitandi ac recte peragendi, juxta rubricas Breviarii ac Missalis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ

ANNO DOMINI 1854

ADJECTO AD CALCEM, IN GRATIAM EORUM QUI PRIVILEGIIS UTUNTUR A S. SEDE SPECIALITER CONCESSIS, ORDINE PECULIARI

1 vol. in-18 — Prix : 80 cent.

PARIS — PÉRISSE FRÈRES — LYON

TABELLA SYNOPTICA

Tripticis historiæ Christi viventis in figuris, Prophetiis et Evangeliis, cui accessit accurata hujus divinissimi Salvatoris peregrinationum ac mansionum indicatio. — Auctore J. CROZAT, presbytero.

Tableau in-plano sur papier grand colombier. — Colorié, 3 fr.

Ouvrage approuvé par Monseigneur l'évêque de Valence.

HISTOIRE DU MONDE, depuis la création jusqu'à nos jours, par MM. Henry et Charles de RIANCEY. 4 vol. in-8° compacts, chez GAUME FRÈRES, rue Cassette, 6. Prix : 12 fr.

HISTOIRE critique et législative de l'**INSTRUCTION PUBLIQUE** et de **LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT** en France, par Henry de RIANCEY, 2 vol. in-8°, chez Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères. Prix : 10 fr.

LES MÉDITATIONS DE LA VIE DU CHRIST par saint Bonaventure, traduites par Henry de RIANCEY (2ᵉ édition), chez Vᵉ Poussielgue-Rusand, rue Saint-Sulpice, 26. Un vol. in-12.

EXAMEN CRITIQUE des lettres de M. l'abbé Gaume, par M. l'abbé LANDRIOT, un vol. in-8°, chez Douniol, rue de Tournon, 29; Lecoffre, r. du Vieux-Colombier, 29, et aux bureaux de l'*Ami de la Religion*.

Les Annonces sont reçues chez MM. SULOT et Cᵉ, rue Montmartre, 137, et aux Bureaux de l'AMI DE LA RELIGION.

MM. SULOT et Cᵉ se chargent également des Annonces pour tous les journaux de Paris et des départements.

L'AMI DE LA RELIGION

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LES AFFAIRES D'ORIENT

A voir les agitations et les anxiétés qui se disputent le champ de la politique humaine; à voir les ambitions, les mécomptes et les impuissances des cabinets et de la diplomatie européenne; à voir cette angoisse générale qui, aujourd'hui, domine le monde, l'esprit chrétien se sent plus invinciblement porté que jamais de s'élever au-dessus des obscurités et des ténèbres du présent, pour chercher dans une sphère supérieure le flambeau des desseins providentiels.

Certes, c'est une tâche ardue et peut-être téméraire. Il est si difficile, au milieu de la poussière que soulèvent les événements et les passions du moment, de ressaisir et de conserver un peu de cette sérénité de regard et de ce calme de jugement qui embrassent à l'aise le passé et l'histoire! D'ailleurs, l'action de Dieu sur le monde respecte avec une mystérieuse et admirable justice le libre arbitre de l'homme; souvent, elle ne se montre qu'à la longue; ses œuvres n'éclatent qu'avec le temps, et toujours elle a à sa disposition cette longue patience dont le terme ne se mesure qu'à celui de l'éternité.

Emportés nous-mêmes dans le tourbillon des affaires, nous avons grand'peine à nous arracher à leurs entraînements, et à nous isoler des sollicitudes qui nous pressent, et des nécessités de l'heure rapide qui nous fuit. Devons-nous y renoncer, toutefois? Et cet effort pour rechercher avec bonne foi et simplicité quelques uns des traits où se marque de nos jours la conduite de Dieu sur le monde, cet effort, quelque infécond qu'il doive être, n'est-il pas au moins excusable?

Assez d'autres s'épuisent dans les calculs de la prévoyance humaine, ou s'endorment dans une indifférence voisine du fatalisme. Essayons d'appliquer à notre temps les lois fortes et consolantes du gouvernement divin.

La main toute puissante du Créateur n'a point livré les nations au hasard de la force ou aux caprices de la fortune. Elles ont à respecter et à suivre les préceptes immortels de la justice, les leçons de la morale publique, les droits de la vérité. Si elles les suivent, elles grandissent; si elles s'en éloignent, elles tombent en décadence. Et, qu'on le remarque, il ne s'agit pas ici de cette prospérité physique dont le matérialisme moderne a fait le terme dernier de la félicité humaine. Ces prétendus progrès, cette civilisation avancée, ne s'allient que trop avec une dégradation véritable et un réel abaissement. L'histoire est pleine des

LIBRAIRIE CENTRALE, CATHOLIQUE ET CLASSIQUE DE JACQUES LECOFFRE ET Cᵉ, RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29, A PARIS

ORDO DIVINI OFFICII

Recitandi ac peragendi, juxta rubricas Breviarii ac Missalis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ

ANNO DOMINI 1854

ADJECTO AD CALCEM, IN GRATIAM EORUM QUI PRIVILEGIIS UTUNTUR A S. SEDE SPECIALITER CONCESSIS, ORDINE PECULIARI

1 vol. in-18 — Prix : 80 cent.

PARIS — PÉRISSE FRÈRES — LYON

TABELLA SYNOPTICA

Triplicis historiæ Christi viventis in figuris, Prophetiis et Evangeliis, cui accessit accurata hujus divinissimi Salvatoris peregrinationum ac mansionum indicatio. — Auctore J. CROZAT, presbytero.

Tableau in-plano sur papier grand colombier. — Colorié, 3 fr.

Ouvrage approuvé par Monseigneur l'évêque de Valence.

HISTOIRE DU MONDE, depuis la création jusqu'à nos jours, par MM. Henry et Charles de RIANCEY. 4 vol. in-8° compacts, chez GAUME FRÈRES, rue Cassette, 6. Prix : 12 fr.

HISTOIRE critique et législative de l'**INSTRUCTION PUBLIQUE** et de **LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT** en France, par Henry de RIANCEY, 2 vol. in-8°, chez Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères. Prix : 10 fr.

LES MÉDITATIONS DE LA VIE DU CHRIST par saint Bonaventure, traduites par Henry de RIANCEY (2ᵉ édition), chez Vᵉ Poussielgue-Rusand, rue Saint-Sulpice, 26. Un vol. in-12.

EXAMEN CRITIQUE des lettres de M. l'abbé Gaume, par M. l'abbé LANDRIOT, un vol. in-8°, chez Donniol, rue de Tournon, 29 ; Lecoffre, r. du Vieux-Colombier, 29, et aux bureaux de l'*Ami de la Religion*.

Les Annonces sont reçues chez MM. SULOT et Cᵉ, rue Montmartre, 137, et aux Bureaux de l'AMI DE LA RELIGION.

MM. SULOT et Cᵉ se chargent également des Annonces pour tous les journaux de Paris et des départements.

L'AMI DE LA RELIGION

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LES AFFAIRES D'ORIENT

A voir les agitations et les anxiétés qui se disputent le champ de la politique humaine; à voir les ambitions, les mécomptes et les impuissances des cabinets et de la diplomatie européenne; à voir cette angoisse générale qui, aujourd'hui, domine le monde, l'esprit chrétien se sent plus invinciblement pressé que jamais de s'élever au-dessus des obscurités et des ténèbres du présent, pour chercher dans une sphère supérieure le flambeau des desseins providentiels.

Certes, c'est une tâche ardue et peut-être téméraire. Il est si difficile, au milieu de la poussière que soulèvent les événements et les passions du moment, de ressaisir et de conserver un peu de cette sérénité de regard et de ce calme de jugement qui embrassent à l'aise le passé et l'histoire! D'ailleurs, l'action de Dieu sur le monde respecte avec une mystérieuse et admirable justice le libre arbitre de l'homme; souvent, elle ne se montre qu'à la longue; ses œuvres n'éclatent qu'avec le temps, et toujours elle a à sa disposition cette longue patience dont le terme ne se mesure qu'à celui de l'éternité.

Emportés nous-mêmes dans le tourbillon des affaires, nous avons grand'peine à nous arracher à leurs entraînements, et à nous isoler des sollicitudes qui nous pressent, et des nécessités de l'heure rapide qui nous fuit. Devons-nous y renoncer, toutefois? Et cet effort pour rechercher avec bonne foi et simplicité quelques uns des traits où se marque de nos jours la conduite de Dieu sur le monde, cet effort, quelque infécond qu'il doive être, n'est-il pas au moins excusable?

Assez d'autres s'épuisent dans les calculs de la prévoyance humaine, ou s'endorment dans une indifférence voisine du fatalisme. Essayons d'appliquer à notre temps les lois fortes et consolantes du gouvernement divin.

La main toute puissante du Créateur n'a point livré les nations au hasard de la force ou aux caprices de la fortune. Elles ont à respecter et à suivre les préceptes immortels de la justice, les leçons de la morale publique, les droits de la vérité. Si elles les suivent, elles grandissent; si elles s'en éloignent, elles tombent en décadence. Et, qu'on le remarque, il ne s'agit pas ici de cette prospérité physique dont le matérialisme moderne a fait le terme dernier de la félicité humaine. Ces prétendus progrès, cette civilisation avancée, ne s'allient que trop avec une dégradation véritable et un réel abaissement. L'histoire est pleine des

Entrée des flottes dans les Dardanelles, p. 263.
Préparatifs des Turcs en Asie, p. 286.
Le général Baraguay-d'Hilliers, ambassadeur extraordinaire à Constantinople. — Premières hostilités : combat de Widdin, p. 264. — Passage du Danube par les Turcs, p. 284. — Projet de M. de Bruck. — Engagement entre Kalafat et Craïova. — Affaire d'Isachta, p. 307. — Affaire de Battoun, en Asie, p. 324. — Combat d'Oltenitza, p. 341. — Détails topographiques sur la Valachie, p. 343.
Manifeste de l'empereur de Russie. — Commentaire du *Moniteur*. — Circulaire de M. Nesselrode, p. 366. — La guerre en Asie, p. 386.
Prise de plusieurs forts par les Turcs en Géorgie et dans le Caucase. — Nouveaux combats à Giurgewo et à Oltenitza, p. 413.
Prise du fort russe de Saint-Nicolas. — Retraite des Turcs, p. 440.
Bulletin russe sur l'affaire d'Oltenitza. — Envoi de Fuad-Effendi à l'armée du Danube, p 458.
Entrée des flottes dans le Bosphore, p. 480.
Tentative infructueuse des Turcs contre Turnul, p. 503.
Combat de Chefketil. — Diversion de Schaenyl, p. 530.
Difficultés entre le gouvernement ottoman et le voïvode de Servie. — Agitation à Belgrade, p. 549.
Réception du général Baraguay-d'Hilliers, p. 577.
Réponse d'Abdul-Medjid au général. — Projet de nouvelles conférences, p. 599.
Article du *Moniteur* sur les négociations, p. 614.
Audience de lord Stratford-Redcliff. — Victoire navale remportée par les Russes à Sinope, p. 639.
Sur la bataille de Sinope, p. 656. — p. 679.
Défaite des Turcs à Ackhalsik, p. 680. — Nouveaux détails, p. 705. — p. 728. — p. 749.
De l'entrée des flottes anglo-française dans la mer Noire. — L'Angleterre et la Perse. — Nomination du baron de Budberg en Moldavie et en Valachie, p. 775.
La Perse et l'Afghanistan, p. 798.
Note du *Moniteur* sur l'acquiescement de la Porte à la reprise des négociations. — Effectif de la division turque brûlée à Sinope. — Enquête à Constantinople. — Bruits d'un remaniement de ministère. — Destitution de Mohamed et le Shah de Perse, p. 814, par M. Alfred DES ESSARTS.
ANGLETERRE. — Lord Aberdeen, le mob et la guerre, par M. Charles DE RIANCEY, p. 363.
Lord Palmerston, par M. Charles DE RIANCEY, p. 768.
Inauguration de la statue de sir Robert Peel à Manchester, p. 133. — Troubles à Wigan (Lancashire), p. 283. — Démission de Lord Palmerston, p. 705. — Sa rentrée au pouvoir, p. 799.
AUTRICHE. — Conférences d'Olmütz. — Fêtes données par l'empereur d'Autriche à l'empereur de Russie, p. 13. — Du décret impérial défendant aux israélites d'acquérir des biens-fonds, p. 235.
SUISSE. — Affaire du Tessin. — Les journaux révolutionnaires. — Mauvais traitements subis par M. le colonel Perrier, p. 171.
PIÉMONT. — Emeute à Turin à propos de la cherté des grains, p. 171. — Détails donnés par le *Parlamento*, p. 194. Démission de M. Boncompagni, ministre de la justice. — Son remplacement par M. Ratazzi, p. 235. Dissolution de la chambre des députés, p. 462. — Rapport du ministre, p. 481. De la crise politique en Piémont. — Les élections. — Les catholiques, le statut et les circulaires ministérielles. — Le 8 décembre, par M. Charles DE RIANCEY, p. 565. Lettres des évêques de Savoie à l'occasion des élections du 8 décembre, p. 598. Circulaires de NN. SS. les évêques d'Annecy et de Pignerol aux curés de leurs diocèses. — Circulaires de M. Ratazzi aux agents de l'ordre judiciaire. — Le faux libéralisme et la liberté, par M. Charles DE RIANCEY, p. 609. — Majorité acquise au ministère, p. 631. Les électeurs inscrits et les votants. — Les abstentions. — Les menaces de l'administration et de la presse ministérielle et révolutionnaire. — Succès partiels des catholiques. — Les conséquences générales du scrutin, par M. Charles DE RIANCEY, p. 697. — Ouverture de la session. — Discours du roi, p. 729. — p. 752. — Elections pour le conseil national. Abstention des électeurs de Bulle, p. 807. — Réélection des membres du conseil d'Etat dans le canton de Genève. Chute de M. James Fazy, p. 816. — Du nouveau gouvernement de Genève, par M. de Romont, p. 844. — Le grand conseil de Fribourg et les biens de l'Eglise, p. 642. — Oraison

Et si, aujourd'hui, ils sont encore le fondement des relations européennes, on n'invoque plus que leurs règlements territoriaux, et cette doctrine est beaucoup plutôt une arme de défense et de précaution qu'un axiome sincèrement accepté.

D'ailleurs, qui ne le sent? l'équilibre, si péniblement maintenu entre les cinq grandes puissances, n'est-il pas chaque jour à la veille de se rompre?

Dans les circonstances récentes, dans les complications qu'amènent les affaires d'Orient, n'a-t-il pas fallu des prodiges de dextérité pour rétablir, en apparence, une sorte de concert européen?

La Russie a-t-elle hésité un instant à agir seule et à se mettre en face de deux de ses anciennes alliées? Si l'Autriche et la Prusse sont intervenues et si la paix du monde a paru rassise, on n'ignore pas à quel prix. Et, aujourd'hui, voilà que la combinaison si difficilement élaborée dans les conférences de Vienne, échoue tout d'un coup et remet tout aux hasards de l'imprévu.

Il ne faut donc pas se le dissimuler; l'unité et le concert européen sont factices et précaires; l'équilibre tant vanté est à la merci de la première ambition un peu résolue, de la première aventure un peu hardie. Et qui peut garantir le monde contre ces deux éventualités?

De là vient un malaise profond. Au lieu d'un rapprochement sincère fondé sur une communauté d'intérêts moraux et de doctrines positives, règne une défiance mutuelle, et le désir plus ou moins vague de certains rapprochements particuliers, qui, scission aujourd'hui, peuvent être lutte demain.

Chacun se rend compte de ce qu'une telle situation a de faible et de périlleux, et cette conscience se traduit par des anxiétés, par des angoisses, par l'abaissement du crédit, par l'effroi des capitaux, par une désastreuse inquiétude.

Y a-t-il espoir de sortir de ces difficultés? La guerre est redoutée et, raisonnablement, elle paraît impossible. Qui oserait dire, cependant, qu'elle n'éclatera pas? La paix est désirée : on y a fait des concessions extrêmes : elle est le vœu et le besoin des peuples industriels et commerçants; qui prendrait sur soi de déclarer qu'elle est assurée?

Somme toute, c'est l'anxiété, et nous craignons d'avoir à ajouter, c'est l'impuissance. Grande et triste leçon pour l'orgueil humain!

Oui, l'impuissance; mais l'impuissance, résultat de l'abandon de la politique chrétienne, de la ruine de l'unité véritable, de la chute de la chrétienté.

Qu'on veuille bien examiner un instant à ce point de vue, les

affaires qui dominent à juste raison l'attention publique, les affaires d'Orient.

Un grand fait éclate à tous les yeux : la race conquérante qui, sous Mahomet II, s'est victorieusement établie en Europe, est aujourd'hui arrivée à son déclin. Vainement a-t-elle essayé de galvaniser sa décadence au contact trompeur de la civilisation ; le faux vernis qu'elle s'est donnée ne brille que par le dehors. En dépit d'efforts plus généreux que sérieux, la réforme n'a pas dépassé les limites du costume. Les Turcs se sont à peine déguisés en occidentaux ; ils ont gardé leurs anciens vices et y ont ajouté les nôtres.

Que les fameuses prophéties, si puissantes près des esprits fatalistes de l'Orient, soient vraies ou non ; que la quatre centième année de la prise de Constantinople doive ou non voir la chute de l'empire d'Osman ; cet empire est condamné. Ce n'est plus qu'une question de temps.

Il peut encore brillamment périr : la valeur renouvelée des derniers sectateurs de Mahomet peut faire aux fils du Prophète des funérailles dignes de leurs sauvages ancêtres. Si même il avait pris conseil de son désespoir, peut-être déjà, et dès l'invasion des Russes, aurait-il dû tenter cette chance suprême ? Il en est temps encore, et peut-être l'essaiera-t-il. C'est ce que l'Europe attentive doit prévoir d'un jour à l'autre.

Maintenant, cette décadence ne date pas d'hier, et les présages de cette catastrophe ne se sont pas montrés soudain. Il y a plus d'un siècle que la succession est ouverte ; il y a plus d'un siècle que l'impératrice Catherine II faisait pressentir la cour de Versailles sur l'opportunité et sur le règlement d'un partage de l'Orient.

Les choses ont singulièrement marché depuis. On se rappelle l'inscription du fameux voyage de la czarine en Crimée : « C'est ici le chemin de Constantinople. » La trace de Catherine a été soigneusement suivie par ses successeurs.

Ainsi qu'elle l'avait voulu pour les enfants de Paul Ier, le second fils du czar, le plus proche héritier après le Césaréwitch, reçoit le nom de Constantin, fait une étude particulière de la langue grecque et semble préparé tout exprès pour des destinées qu'on attend.

En même temps l'influence russe a sans cesse été augmentée à Constantinople ; les armes souvent ont été appelées à son aide ; et les traités ont consommé ce qu'avait inauguré la force. Kaïnardji et Andrinople marquent chacun un progrès considérable, et l'occupation récente de la Moldavie et de la Valachie prouve combien ces traités eux-mêmes sont dépassés.

Que faisait l'Europe tandis que la Russie grandissante con-

tinuait avec une si rare et une si patiente persévérance la suite de ses plans et de sa politique ?

L'Europe était occupée ailleurs, et ce qui est profondément triste à constater, elle s'usait dans la guerre intérieure que lui avait déclarée la Révolution. A peine, pendant les quinze années de la Restauration, la France put-elle avoir quelques moments de trève. Ce sera l'immortel honneur de la maison de Bourbon d'avoir, dès le lendemain de son retour au milieu de notre patrie vaincue et épuisée, pansé toutes les plaies intérieures, et repris dans le monde la place et la dignité qui appartiennent à la France. Après avoir accompli avec autant de fermeté que de gloire l'expédition d'Espagne, après avoir à Navarin délivré la Grèce, elle tenait encore à la main ce drapeau qui venait de conquérir Alger, malgré l'Angleterre, et d'affranchir l'Occident du honteux tribut payé à la barbarie, quand elle tomba. A ce moment là même, sa diplomatie s'occupait de l'Orient : elle venait de signer le protocole qui garantissait, dans le nouveau royaume hellénique, la liberté et les droits du catholicisme; elle aurait pacifiquement racheté les pénibles sacrifices que la seconde invasion nous avait imposés en 1815. Le petit-fils de saint Louis, le pieux et chevaleresque monarque sacré à Reims, ne pouvait mettre en oubli les souvenirs et les traditions de la France catholique.

Sous l'ère qui suivit, notre pays retrouva-t-il sa liberté d'allures ? Le langage de la politique chrétienne pouvait-il être parlé à ces majorités pétries du limon libéral ? Nul n'ignore et les faiblesses intérieures et les nécessités extérieures qu'il fallut subir. La révolution de nouveau avait paralysé toute tentative de concert, tout retour à l'unité. Lorsqu'en 1840 la « question d'Orient » se représenta, on s'estima heureux de la tourner, de sauver, à quelque prix que ce fût, la paix générale et le repos du monde.

Mais déjà apparaissait cette grande défaillance de l'Europe, dont la tranquillité dépendait désormais d'une querelle de vassal, où la moindre entreprise pouvait devenir un cas de conflagration universelle. En même temps, les événements de cette époque firent ressortir aux regards les moins clairvoyants que les difficultés ajournées en ce qui regardait l'avenir de l'empire Ottoman, devaient tôt ou tard se reproduire avec des conséquences bien autrement graves. L'affaire d'Orient devint la menace perpétuelle de l'Europe.

En effet, au premier jour, quand les secousses terribles de 1848 furent un peu apaisées, elle reparut avec des proportions formidables !

Comment se résoudra-t-elle ? C'est encore un mystère.

Elle peut se dénouer par la paix. La Turquie n'a qu'à accepter la Note de Vienne, c'est pour elle une défaite; c'est presque l'aliénation de son indépendance; manifestement elle est aux pieds de la Russie, mais elle vit.

Quelle existence toutefois?

Il est vrai que, dans cette hypothèse, la flotte Anglo-Française rentre dans nos ports, que la Russie évacuera les provinces Danubiennes et peut-être n'exigera pas les frais de l'occupation. Voilà le beau côté.

Mais, au fond, c'est partie remise. Avant peu de temps il se produira tel ou tel incident qui mettra de nouveau en mouvement un autre Mentchikoff et après lui d'autres corps d'armée. Cette fois, que fera l'Europe? Recommencera-t-elle les œuvres diplomatiques de Vienne? en viendra-t-on aux coups de canon?

La paix n'est qu'un ajournement; elle ne tranche pas la difficulté, elle la recule et peut-être elle l'aggrave.

Quant à la guerre, c'est bien plus considérable encore. Nos vaisseaux sont aux Dardanelles. Si la Porte se met en lutte avec la Russie, que feront-ils? S'ils restent spectateurs, à quoi bon les avoir envoyés si près? S'ils agissent, c'est un commencement d'hostilités générales.

Puis, qui peut calculer les suites? L'incendie allumé au Bosphore ou sur le Danube ne s'étendra-t-il pas plus loin?

D'ailleurs, qui l'ignore? l'armée turque est un réceptacle de réfugiés et de renégats, qui ne rêvent qu'à prendre leur revanche. Soldats de la Révolution, ils comptent sur elle comme complice et comme auxiliaire partout. Or, quelles explosions ne sont-elles pas à redouter en Italie, en Hongrie, en Pologne, en Allemagne?

L'œil se refuse à mesurer les conséquences d'un tel embrasement.

Aussi les puissances européennes hésitent; elles savent toutes les transes de la paix; elles calculent tous les périls de la guerre, et elles demeurent indécises, suivant les événements au lieu de les diriger, sans boussole et sans résolution, à l'aventure et comme au hasard.

Avions-nous raison de dire que cette situation accusait une lamentable impuissance?

Et pourtant, si l'unité antique n'avait point été brisée, si la chrétienté subsistait, ou si, comme l'entrevoyait le génie de quelques grands écrivains, elle avait pu renaître de ses ruines, s'il ne s'agissait que d'aller faire chanter la messe catholique à Sainte-Sophie de Constantinople, comme on la chanterait à Saint-Paul de Londres, selon la parole célèbre de M. de Maistre, combien d'incertitudes levées, combien de luttes épargnées, combien de plans faciles!

Nous n'en serions pas à redouter de voir le schisme succéder à la barbarie, à craindre l'intolérance protestante à l'égal du fanatisme ottoman. Depuis longtemps, les lieux augustes témoins de la Rédemption du monde seraient délivrés du joug des infidèles. Nous n'aurions pas cet étrange spectacle de quatre souverains Chrétiens s'associant pour la protection du Mahométisme, et les flottes de la France plaçant l'étendard du prophète sous la tutelle de leurs batteries.

Les populations de l'Asie eussent été rendues à l'indépendance sous le glorieux protectorat des nations occidentales et de la France, avant tout, de cette France dont le nom s'identifie, en Orient, avec celui du catholicisme. Et s'il avait fallu, s'il fallait un partage, chacun des contendants, n'ayant point à mêler à ses intérêts des passions de schisme ou d'hérésie, des ambitions de secte et de haine religieuse, eût pu recevoir, en un congrès pacifique, sa part de l'héritage reconquis sur l'islamisme.

Pourquoi faut-il que l'abandon de la politique chrétienne ait fait d'un tel plan une sorte de chimère?

Ainsi, pour résumer cette vue rapide: impuissance et embarras inextricables de l'Europe; la paix incertaine et la guerre menaçante; triste résultat de l'absence de droit public; suite inévitable de la destruction de l'unité de foi et de la ruine de la chrétienté; tel est, selon nous, l'enseignement qui ressort des circonstances présentes. Cette dure leçon, cet avertissement sévère de la Providence seront-ils compris?

Henry DE RIANCEY.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

AFFAIRES D'ORIENT. — L'action diplomatique a eu des migrations curieuses : elle a commencé à Constantinople, s'est transportée ensuite à Vienne, et enfin c'est à Ollmütz qu'elle semble devoir renouer ses travaux interrompus. Mais, cette fois, la France et l'Angleterre auraient une autre position à part, et tout se passerait entre la Russie, l'Autriche et la Prusse. C'est ce qui ressort de la *Correspondance particulière* de Berlin :

« On peut considérer comme certain que la Russie, l'Autriche et la Prusse agiront de concert dans la question d'Orient, par suite des conférences d'Ollmütz. On le croit du moins dans les cercles ministériels, bien que le baron de Manteuffel ne sache pas positivement ce qui s'est passé à Ollmütz, parce que les communications ont lieu directement entre les souverains. »

Toutefois, une lettre adressée de Berlin, 26 septembre, au *Journal* allemand de *Francfort*, laisse encore à penser que la Prusse continuera d'appuyer la Turquie dans le sens des modifications que le Divan avait introduites dans la note de Vienne :

« Des indices certains permettent de croire que notre gouvernement partagera dans les délibérations de la conférence de Vienne les vues du

cabinet de Saint-James en ce qui concerne les modifications de la Porte-Ottomane, et n'adhérera pas d'une manière absolue au point de vue du cabinet de Saint-Pétersbourg à cet égard. »

Quant au *Journal* français *de Francfort*, qui est écrit, comme on le sait, sous l'influence russe, son opinion sur l'entrée des vaisseaux anglais et français dans les Dardanelles a beaucoup d'importance. Il ne conclut nullement de ce fait à une guerre prochaine, et, loin de là, il entrevoit encore la possibilité d'un arrangement. Nous citons :

« De pareilles démonstrations pèseront sur la bourse, la paix n'en sera pas compromise, car tout le monde veut la paix. De pareilles démonstrations peuvent aussi ajourner l'aplanissement définitif de la question; elles peuvent même l'ajourner jusqu'au printemps, et cet ajournement impliquera une gêne très-désagréable pour les affaires et le commerce; mais la guerre n'en sortira pas, car personne ne veut la guerre.

« Voilà la situation. Nous savons que les principautés danubiennes ne seront point évacuées tant qu'un seul vaisseau de guerre français ou anglais se trouvera en sentinelle devant le Bosphore ; mais nous sommes convaincus que dès que le projet d'accommodement de Vienne sera accepté et dès que les flottes combinées auront quitté leur position actuelle, les principautés seront évacuées.

« On craint encore le compte que la Russie fera pour les frais d'occupation et qui pourrait donner lieu à de nouvelles complications. Nous verrons; mais il y a des personnes qui croient même que la Russie ne demandera à la Turquie que ce que peut accorder cette dernière puissance sans trop de difficultés. Peut-être l'empereur Nicolas ne demandera-t-il pas de l'argent, mais seulement des mesures actives et énergiques contre l'émigration. Il sait que c'est elle qui allume le feu partout, et qu'elle ne trouve nulle part ailleurs un terrain si fécond pour ses efforts qu'en Turquie. Les lois et les passions des musulmans, et même leur indifférence au sujet de la civilisation et de l'ordre social du reste de l'Europe, préparent ce terrain à la révolution. »

La *Presse* de Vienne, du 27 septembre, dit que l'empereur de Russie a reçu en audience, à Olmütz, lord Westmoreland, ambassadeur d'Angleterre près de la cour d'Autriche. Le noble lord avait eu auparavant une conférence avec M. de Nesselrode, en présence de M. de Meyendorff.

Une correspondance de Jassy, en date du 19 septembre, annonce que le prince Gortschakoff venait de porter à la connaissance de tous les chefs de corps de l'armée expéditionnaire l'instruction qui lui a été envoyée de Saint-Pétersbourg par le ministre de la guerre, afin de prescrire les mesures qui doivent être adoptées par l'armée russe pour prendre ses quartiers d'hiver en Valachie et en Moldavie.

Cette question d'Orient est destinée à présenter des incidents de toute sorte. En Angleterre, par exemple, elle a produit et produit chaque jour encore des meetings, trait caractéristique de la nation. C'est une conséquence des mœurs constitutionnelles. Ainsi, à Sheffield, plus de quinze cents personnes se sont réunies, sur la convocation expresse et sous la présidence du maire de la ville. Là les discours se sont succédé, et nous n'avons pas besoin de dire dans quel sens : la plus douce des comparaisons dont on s'est servi à l'égard de l'empereur Nicolas a été celle d'*ours du Nord*, et les orateurs ont tous conclu à renvoyer l'ours dans sa ta-

nière. En résumé, on a voté par acclamation un projet d'adresse au gouvernement, pour l'inviter à faire évacuer au plus tôt, par les Russes, les provinces danubiennes. Nous n'avons pas appris que le meeting des fortes têtes de Sheffield ait eu d'autres suites. Mais nous savons que la ville de Londres s'apprête à tenir des assemblées de ce genre sur une grande échelle.

En attendant, le bruit qu'on avait fait courir d'une prochaine retraite de lord Aberdeen ne se confirme pas. Lord Aberdeen a trouvé un excellent moyen pour agir en Orient sans paraître agir, pour faire entrer dans les Dardanelles les vaisseaux anglais sans offenser S. M. l'empereur de Russie. Le prudent ministre s'est retranché derrière la nécessité de protéger ses nationaux à Constantinople. Le stratagème est transparent, mais il rassure lord Aberdeen, ce grand ami de la paix, contre les conséquences des ordres qu'il a été obligé de donner.

Le chancelier de l'échiquier, M. Gladstone, qui parcourt en ce moment le nord de l'Angleterre, a prononcé, mardi dernier, à Inverness, un discours dans lequel nous remarquons ce passage tout pacifique, relatif aux affaires d'Orient :

« Vous savez qu'il existe des causes réelles de perturbation de la paix de l'Europe, vous savez aussi (et vous en êtes bien convaincus, je l'espère), que les efforts et la sollicitude du gouvernement anglais ont constamment tendu au maintien de la paix générale et à la protection de ceux qui ont besoin de force pour se protéger (Applaudissements). Il n'est pas besoin à cet égard d'assurances personnelles de ma part. Le caractère et l'attitude de la nation anglaise ont prouvé qu'elle avait confiance dans son gouvernement et qu'elle désirait le maintien de la paix combiné avec l'honneur. Le temps n'est plus, heureusement, où une ignorante passion pour la guerre pouvait s'emparer des masses populaires. Toutes les calamités privées et publiques, domestiques et sociales, qui s'attachent à la guerre, font un devoir absolu aux hommes d'État et aux gouvernements de l'éviter au prix de tous les sacrifices, sauf le devoir et l'honneur. (Écoutez). Tel est le principe qui a dirigé le gouvernement dans les négociations suivies depuis quelques mois. Ce même principe sera encore le mobile de sa conduite, attendu qu'une guerre, très-populaire à son début, peut devenir très-odieuse à sa fin. Les lourdes charges qu'une guerre lègue à la postérité sont encore le moindre de ses maux. La guerre est l'effusion du sang humain, la dissolution des liens de famille, un fléau moral qui décime et dévore tout un pays. » (Applaudissements.)

En présence des assurances que donne M. Gladstone, et de la politique bien connue de lord Aberdeen, comme aussi du langage que tiennent les organes de la presse allemande, que faut-il penser de la dépêche suivante, que le *Morning-Herald* a reçue, mercredi, de Portsmouth ?

« La ville est en proie à une grande agitation, par suite de la dépêche télégraphique annonçant que l'escadre de l'amiral Corry a reçu l'ordre de se porter dans la Méditerranée. La guerre est considérée comme inévitable. »

Voici qui répond à cette dépêche :

Un grand banquet a été donné, à Cork, aux lords de l'Amirauté. Sir James Graham siégeait à la droite du président. Il a prononcé un discours dont les conclusions sont toutes à la paix : « Notre plus vif désir, a-t-il dit, est de préserver la paix de l'Europe, tout en ayant soin de veiller à l'exécu-

tion des traités. C'est dans cet esprit de paix que nous avons fait des préparatifs ; et je suis sûr que, tant que lord Aberdeen présidera les conseils de la Couronne, il sera fait tous les efforts possibles, dans un esprit de paix, pour maintenir l'honneur et la dignité de l'Angleterre. »

Ce qu'il y a de plus important peut-être que cette déclaration, c'est celle de l'amiral Corry, qui, après un toast porté en son honneur, s'est levé et a dit : « Je puis vous donner l'assurance que l'escadre ne mettra pas demain à la voile. »

Autriche. — Les correspondances d'Olmütz nous apportent les détails les plus intéressants sur le séjour des empereurs d'Autriche et de Russie dans cette ville, et sur la grande revue qui a eu lieu au camp.

Le 24 septembre, à l'arrivée des augustes souverains, un demi escadron du régiment des cuirassiers de l'empereur Nicolas se trouvait posté devant le palais archiépiscopal.

Pendant que son illustre propriétaire passait l'inspection de cette garde et que celle-ci défilait devant les hauts dignitaires réunis en ce lieu, l'empereur de Russie se plaça à la tête de l'escadron et le conduisit dans l'attitude du salut devant l'empereur d'Autriche.

Les deux empereurs n'assistèrent pas au spectacle-gala qui fut donné le soir, et où l'on remarqua le prince de Prusse, le duc Charles de Bavière, le duc Louis de Bavière, les duc de Modène et de Parme, et presque tous les généraux et officiers d'état-major étrangers. En même temps la ville était brillamment illuminée.

Le lendemain, c'était la revue.

L'empereur de Russie, portant l'uniforme de colonel de son régiment autrichien, et accompagné du grand-duc Nicolas, du prince de Prusse et de nombreux généraux autrichiens et russes, partit vers onze heures pour le camp, d'où l'empereur d'Autriche se rendit à sa rencontre pour le saluer comme général en chef de toutes les troupes réunies.

C'était un coup d'œil magique que celui que présentait le spectacle d'une réunion de plus de deux cents grands personnages, revêtus des uniformes les plus divers et les plus brillants, et ayant deux empereurs à leur tête, passant les troupes en revue au son des musiques exécutant des hymnes russes en présence de milliers de drapeaux flottant dans les airs.

La tente qui avait été préparée pour la célébration de la messe avait été décorée avec une grande magnificence.

LL. MM. prirent place devant les prie-Dieu recouverts de velours rouge, et là se placèrent aussi les princes russes et autrichiens et les officiers étrangers pour assister à la messe qui fut dite à onze heures, par le chapelain supérieur de la Silésie, assisté d'un nombreux clergé.

Après la messe commença le défilé des troupes. C'était d'abord l'infanterie, puis l'artillerie, les dragons, les cuirassiers, les hussards et les lanciers comptant ensemble 40,000 hommes. L'empereur de Russie, le grand duc Nicolas, le prince de Prusse, le grand duc Ernest, le prince de Paskiewitsch, le prince de Windischgraetz, le seigneur dé Jellachich, en qualité de colonels des régiments, firent successivement passer ces troupes devant l'empereur d'Autriche. Le défilé dura trois heures.

De l'avis de tout le monde, peu de spectacles militaires ont offert un coup d'œil aussi imposant, et qui laissera d'aussi longs souvenirs.

Il y eut dans l'après-midi grand dîner à la cour. Le soir, la ville fut pour la seconde fois brillamment illuminée.

C'est le lendemain de la grande revue qu'a eu lieu, dans la tente impériale, la conférence dont on a parlé entre les empereurs d'Autriche et de Russie et le prince royal de Prusse, conférence qui a duré trois heures, et à laquelle le comte de Nesselrode et le comte Buol ont assisté.

Une dépêche télégraphique privée, de Berlin, en date du dimanche 2 octobre, annonce que le roi est parti le soir, à cinq heures et demie, pour Varsovie, avec deux aides de camp.

Turin. — Une dépêche télégraphique privée, en date de Turin, vendredi 30 septembre, porte que M. le comte Appony, ministre d'Autriche près la cour de Turin, est parti en congé illimité.

La légation autrichienne sera gérée par le comte Paar, chargé d'affaires.

Alfred des Essarts.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME. — Sa Sainteté a daigné, par billets de S. E. Mgr Francesco de Medici, des princes d'Ottajano, son majordome, admettre parmi ses camériers d'honneur en habits violets : M. l'abbé D. Lorenzo Nina, sous-secrétaire de la congrégation du concile et avocat du barreau romain ; D. Michel Adinolfi, archiprêtre de la cathédrale d'Avellino (Deux-Siciles) et pro-vicaire général de Mgr l'évêque du diocèse ; parmi ses camériers honoraires de cape et d'épée : M. Jean Selby, d'une famille distinguée catholique de Middleston (comté du Northumberland), lieutenant civil de ce même comté.

— Le 20 septembre, N. S. Père a daigné honorer de sa visite les écoles que sa munificence a fondées près l'église de Saint-Norbert, sur le mont Esquilin. Il a été reçu dans le monastère contigu des Sœurs de-Notre-Dame du Mont-Calvaire, qui se vouent à l'instruction des jeunes filles. Sa Sainteté a daigné admettre ces bonnes religieuses au baisement de la mule, a visité les classes, interrogé les élèves, et est partie en laissant des marques de sa munificence et en emportant les bénédictions de toute la population de ce quartier qui était accourue avec empressement.

— Le *Giornale di Roma*, du 23 septembre, contient cette rectification que nous sommes heureux d'enregistrer :

« Sur la demande du Rév. chanoine Nina, bénéficier de S.-Lorenzo-in-Damaso, de Rome, nous devons démentir l'accusation qu'on a dirigée contre lui, de s'être trouvé au nombre des factieux tombés aux mains de la police (lors de la dernière conspiration). Loin de là : il jouit de l'estime générale, de la réputation d'un ecclésiastique distingué, et il est connu pour son attachement sincère et constant au Saint-Siége. »

Diocèse de Paris. — Avant hier samedi a eu lieu à l'église de Saint-Sulpice, la clôture de la retraite ecclésiastique du diocèse de Paris. Cette retraite, commencée le dimanche précédent, a été prêchée par le R. P. Renault, de la Compagnie de Jésus, qui a fait preuve dans ses instructions d'une profonde connaissance de la vie et des vertus du prêtre, et a produit la plus heureuse impression sur un auditoire d'ecclésiastiques aussi distingué que nombreux. Mgr l'archevêque a présidé cette année, comme

les précédentes, avec la plus grande régularité à tous les exercices de la retraite. Il a pris plusieurs fois la parole pour donner à son clergé d'utiles avis et lui annoncer des améliorations qu'il se propose d'apporter à plusieurs points importants de la discipline de son diocèse, entre autres à la méthode de prédication suivie dans les paroisses, à la retraite des prêtres âgés ou infimes, etc., etc. Au moment de se séparer de son clergé, Mgr l'archevêque lui a témoigné toute la consolation qu'il avait éprouvée pendant la retraite du recueillement, et de l'esprit de foi qu'il avait remarqué dans tous ses prêtres, ajoutant que dans aucun diocèse on ne pouvait trouver un clergé plus pieux, plus instruit et plus zélé. Sa Grandeur a remercié tout spécialement ses prêtres du dévouement et de la vénération dont ils n'ont cessé de l'entourer depuis son arrivée dans le diocèse de Paris. Il leur a recommandé ensuite avec force le plus grand respect et le plus grand attachement pour le Souverain Pontife, qui a reçu de Dieu le pouvoir de gouverner toute l'Église, et dont les évêques eux-mêmes se glorifient d'être les enfants les plus respectueux et les plus soumis.

— On annonce que M. l'abbé Levé, curé de la paroisse Saint-Gervais, à Paris, a donné sa démission pour raison de santé. Il est remplacé par l'abbé Chenaille, curé de Montmartre.

—M. l'abbé Russeau, pro-secrétaire de l'archevêché de Paris, est nommé curé de l'importante paroisse de Montmartre, dont la population s'élève à 25,000 habitants.

Diocèse d'Auch. — On écrit d'Auch, le 27 :

« Mgr l'archevêque est parti hier; Sa Grandeur se rend à Aire, où se trouveront réunis les autres évêques de la province, dans le but, nous assure-t-on, de développer les règlements provinciaux arrêtés par le dernier concile d'Auch. Mgr l'archevêque sera de retour vers la fin de la semaine. »

Diocèse de Nimes. — La ville de Nimes a reçu, ces jours-ci, deux visiteurs augustes : Mgr Miolland, archevêque de Toulouse, et Mgr Meyrieu, évêque de Digne. Dimanche dernier, ces vénérables prélats ont assisté aux offices de la métropole, et Mgr Meyrieu est monté en chaire pour honorer les vertus évangéliques de saint Castor, patron de la cathédrale, dont on célébrait la fête ce jour-là.

Diocèse d'Alby. — Un bref de Sa Sainteté Pie IX vient de déclarer *basilique insigne* l'église métropolitaine d'Alby.

Diocèse de Rodez. — Le conseil général de l'Aveyron vient de prendre, sur le rapport d'un de ses membres, M. Viala, une décision qui l'honore. M. Viala s'est exprimé en ces termes au sujet du monument qui doit être élevé à la mémoire de Mgr Affre :

« Il est des actes sublimes, dont peu d'hommes sont capables, que tout le monde admire, et dont le souvenir devrait se trouver sans cesse placé sur les pas et sous les yeux des peuples. Ce sont ceux qui, empreints du plus pur désintéressement, inspirés par la conscience du devoir, soutenus par l'amour envers nos semblables, sont accomplis au prix d'un dévouement qui va, quand il le faut, jusqu'au sacrifice le plus généreux de la vie. Ils valent un nom immortel au héros qui a su les accomplir. Un pays s'honore en les consacrant par des souvenirs durables et en les transmettant ainsi à la mémoire et à la vénération des générations futures, dont ils doivent, par

le respect et par l'admiration qu'ils leur inspireront, devenir les plus beaux et les plus touchants modèles.

« Tel est, Messieurs, le caractère de la mort héroïque de Mgr Affre. Elle est encore présente à l'esprit de chacun de vous. Un monument va être élevé à la mémoire de l'archevêque-martyr dans le berceau de sa naissance, à Saint-Rome-de-Tarn. M. le préfet, interprète fidèle de vos sentiments, Aveyronnais comme vous par le cœur, n'a pas voulu laisser passer cette belle et solennelle occasion de faire participer le département à une œuvre qui ne sera pas sans un reflet de gloire pour notre pays.

« Quelque réservés que nous devions être nous-mêmes dans la création et le vote de dépenses nouvelles, en présence d'un budget déjà bien surchargé, nous n'hésitons pas à vous proposer de vous inscrire pour une somme de 6,000 fr. payable en cinq annuités égales de 1,200 fr. chacune, dont la première figurera à votre budget de 1854.

« Pour témoigner, en outre, de tout l'intérêt et de toute l'importance que vous attachez à la prompte et digne exécution de ce monument, destiné à perpétuer le souvenir d'un des hommes les plus illustres de l'Aveyron, nous vous proposons, Messieurs, de décider qu'il sera nommé une commission spéciale dont feront partie trois membres pris dans le sein du conseil général, dont la mission sera de la diriger, de la surveiller et de la hâter. »

Le conseil s'est associé aux sentiments si bien exprimés par M. le rapporteur, et a adopté les conclusions qu'on vient de lire.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Par décrets du 1er octobre, le délai fixé au 31 décembre 1853 par le décret du 3 août dernier, qui supprime temporairement la surtaxe de navigation établie sur les importations de grains et farines effectuées par tous navires étrangers, et par le décret du 18 du même mois, qui modifie les conditions d'importation des grains et farines et autres denrées alimentaires, est prorogé jusqu'au 31 juillet 1854.

— Par un second décret aussi en date du 1er octobre, l'exportation des pommes de terre et des légumes secs est prohibée jusqu'au 31 juillet 1854.

— Des lettres d'Allemagne font connaître que M. le comte de Chambord devait se trouver le 29 septembre, jour de sa naissance, chez sa mère, à Brunsée (Styrie).

— La reine Marie-Christine, qui était en France depuis quelque temps, vient de partir pour l'Espagne.

— Mme la duchesse d'Orléans a traversé hier la Belgique, venant d'Angleterre et se rendant en Allemagne avec ses deux fils.

— D'après les ordres de M. le ministre de la guerre, le camp d'Helfaut a été levé le 27 septembre, et les 10.000 hommes de troupes de diverses armes qui le composaient sont dirigés sur leurs garnisons.

— Par suite des démolitions qu'on fait en ce moment pour continuer en arcades la rue de Rivoli jusqu'aux extrêmes limites du Louvre, ainsi que la place du Palais-Royal, le célèbre café *de la Régence*, situé sur la place du Palais-Royal, va disparaître. On sait que ce fut le rendez-vous

de tous les grands joueurs d'échecs de Paris, depuis le XVIIIe siècle. C'est là que se sont illustrés Philidor, Labourdonnais, et de nos jours Saint-Amand, qui, il y a quelques années, soutint la lutte contre le club des échecs de Londres.

— On lit dans le *Nouvelliste de Marseille* du 24 de ce mois.

« Les arrivages de blé ne discontinuent pas, et quel que soit le déficit de la dernière récolte, nous devons déjà être complétement rassurés contre la disette. Avant peu de temps, les bestiaux étrangers admis presque en franchise, afflueront de tous les points sur nos marchés, et nécessairement le prix de la viande subira une forte baisse. Ainsi, cette année, qui s'annonçait sous de tristes apparences, que l'imagination effrayée des alarmistes assombrissait encore, s'écoulera comme les autres sans imposer de privations. »

— On parle d'une découverte des plus étranges, l'art de faire de la soie directement et sans l'intermédiaire des insectes qui produisent ce fil précieux. L'inventeur est le docteur Gavezzali, de Lodi. Il paraît que son procédé consiste dans la décomposition chimique des feuilles de mûrier.

— On écrit de Saint-Pétersbourg, 19 septembre, au *Nouvelliste* de Hambourg :

L'empereur Nicolas, à son entrée dans Moscou, a été reçu par le clergé. Le métropolitain lui a adressé le discours suivant :

« Très-pieux empereur, tout sous le ciel a son temps, dit le sage. L'église orthodoxe a toujours trouvé en toi son défenseur, mais l'époque présente surtout te voit remplir cette mission. Tu t'es levé pour son sanctuaire dans l'Orient, pour la sécurité et le repos des coreligionnaires avec le glaive qui est puissant par la parole impériale. L'inquiétude qui s'est répandue dans les Etats habités par d'autres populations nous garantit que ta parole triomphera aussi bien des résistances que tes armes. Notre âme, pénétrée de sympathie pour tes pensées, prie le rédempteur pour toi. Maître, communique de la joie au czar en lui inspirant la force. »

Ensuite a eu lieu le baisement de la croix et l'adoration; puis on baisa les saintes images et les reliques.

Sa Majesté l'empereur et sa suite, précédés de la croix, quittaient le Sobor, pendant que le clergé, réuni dans la cathédrale, chantait des psaumes pour remercier Dieu de l'heureuse arrivée de l'empereur.

— On écrit encore de Varsovie, 23 septembre, au *Journal allemand de Francfort :*

« L'empereur, à son arrivée ici, a commencé par visiter le temple orthodoxe avec ses fils et sa suite. Le clergé et l'archevêque ont reçu l'empereur sur le seuil de l'église, avec l'eau bénite et la croix. Sa Majesté et sa suite ont fait une prière. Après la prière, l'archiprêtre remit au czar l'image de la sainte Vierge de Potschajon. Le czar, en sortant de l'église, monta en voiture au milieu des hurrahs de la foule, et se rendit à la citadelle d'Alexandre, où Sa Majesté inspecta en personne les nouveaux bastions et la forteresse. »

— L'Eglise de Rouen vient de perdre un de ses membres les plus distingués, M. le chanoine Beuzelin, ancien professeur d'Ecriture sainte à la Faculté de théologie de cette ville.

— On annonce également la mort de Mme Combalot, mère du célèbre prédicateur. Elle a rendu le dernier soupir entre les bras de son fils, à Châtenay (Ain).

et jouissaient dans le pays d'une considération méritée. Dès son
, il manifesta une sagesse précoce, et l'on pouvait prévoir que la
ce avait sur lui des vues particulières. Formé aux premiers élé-
la langue latine par un vénérable curé du voisinage, il montra
eur pour le travail et annonça les plus heureuses dispositions.
de quatorze ans, il fut envoyé au petit séminaire de Dax, siége
de cette partie du pays basque. Plusieurs de ses condisciples que
, m'ont assuré plus d'une fois que le jeune Barbaste était un
de piété et d'application pendant son séjour au séminaire. Avant
vingt-trois ans il avait achevé son cours de théologie, et il fut or-
rêtre, avec dispense d'âge, en 1790, par Mgr Le Quien de La Neuf-
rnier évêque de Dax.
il rentra dans sa famille avec le titre de vicaire d'Orègue, dans le
le Saint-Palais; mais il n'y alla point, espérant que, n'étant pas
maire public, on ne lui demanderait pas le serment à la constitu-
ile du clergé. Pendant tout le temps qu'il lui fut permis de demeu-
France, il voulut se rendre utile à ses compatriotes en formant
s élèves aux lettres et à la vertu. Les esprits étaient très montés à
oque malheureuse; la révolution arrivait à grands pas. Le jeune
confirma dans la foi sa mère et ses sœurs; il leur fit comprendre
que cette constitution civile du clergé renfermait de contraire à
doctrine, et leur traça la conduite qu'elles auraient à tenir lors-
y aurait plus en France que des prêtres jureurs. Ses frères gémis-
ur ses opinions, et lui proposaient pour modèle le curé de sa pa-
homme vénérable jusqu'alors, mais qui avait failli et entraîné par
mple dans le schisme son jeune vicaire.
e moment, l'abbé Barbaste rompit tout rapport avec l'un et l'autre.
ecurait et répandait dans le pays tous les mandements et tous les
ui paraissaient sur cette matière, pour confirmer les prêtres dans

plus de joie de sa présence qu'ils n'en eussent manifesté de celle de leur évêque légitime. Il n'y eut pas d'instance qu'on ne fit auprès du jeune prêtre fidèle pour l'engager à lui rendre visite; il répondit avec énergie à ces hommes égarés : « Non, jamais vous n'obtiendrez de moi que je fasse « une pareille démarche. Je n'ai pas la prétention de le convertir, son parti « est pris, et jamais je n'embrasserai ses principes, parce qu'ils sont erro- « nés : je tiens surtout à ce qu'on ne puisse pas même soupçonner que j'ai « pour lui la moindre sympathie. »

Lorsque la persécution contre les prêtres fidèles, devenue générale, rendit sa position à Saint-Palais plus difficile, il passa en Espagne, et se fixa dans le bourg de Lumbiers, diocèse de Pampelune. Là, réuni à quatre ecclésiastiques ses compatriotes, il vécut pendant près de trois ans dans la plus grande pauvreté. Parmi ses compagnons d'exil se trouvait un vieux curé infirme; il fallut subvenir à ses besoins, et lorsque les ressources personnelles de tous furent épuisées, ils furent obligés de recourir pour lui à la charité publique. Pendant ces trois ans, M. l'abbé Barbaste s'appliqua avec ardeur à l'étude de la langue espagnole; bientôt cet idiome lui devint familier, et il se rendit à Madrid, où il fit l'éducation de quelques jeunes gens de bonne famille.

Lorsque le concordat de 1802 rouvrit les temples et réorganisa le culte catholique, M. Barbaste fut nommé curé desservant de Garris, où il fit fleurir la piété et toutes les vertus chrétiennes. Les enfants étaient surtout l'objet de ses prédilections; tous les dimanches il faisait, avant vêpres, un catéchisme raisonné, des prônes sur l'Évangile du jour, à la portée du peuple. Aussi les sacrements y étaient-ils fréquentés. On s'honorait de l'avoir pour pasteur, on le chérissait comme un père. Sa fidélité à remplir ses devoirs, sa vie retirée, sa piété qui ne se démentait jamais, la gravité de son extérieur, cet esprit sacerdotal qui se manifestait dans toutes ses démarches, dans toute sa conduite, lui conciliaient l'estime générale, et même celle des impies.

Il y avait déjà quinze ans qu'il gouvernait cette paroisse, lorsqu'en 1818, le vénérable curé de la cathédrale de Bayonne, M. Eyharabide, vint à mourir. Le choix de Mgr Loyson, évêque de ce diocèse, se fixa pour le remplacer sur M. Barbaste. Le modeste curé de Garris fut atterré par cette nouvelle; son humilité ne lui permettait pas d'espérer qu'il pût opérer le bien dans cette ville : aussi fit-il tous ses efforts pour ne point se séparer de son peuple chéri de Garris, dont il était le père, et qui lui était si dévoué; mais toutes ses représentations furent inutiles, son évêque lui ordonna de partir pour prendre possession de son nouveau poste.

En mai 1818, il fut installé curé de la cathédrale. Tout était à recréer dans cette importante paroisse. La cathédrale avait servi de magasin de vivres à plusieurs reprises depuis 1803 jusqu'en 1813. On ne laissait pour la célébration des offices divins que le chœur et les chapelles qui l'entourent. Cet état de choses devait nécessairement refroidir la piété des fidèles. L'invasion des armées étrangères, le blocus de la ville, la dispersion des habitants, toutes ces malheureuses circonstances avaient été fatales à la religion. Les catéchismes publics étaient suspendus; les dimanches, à huit heures, il y avait une messe paroissiale chantée, à laquelle on faisait le prône, et une fois par mois un sermon, de onze heures à midi : voilà les seules instructions que l'on donnait à la cathédrale, hors les stations de

l'Avent et du Carême. Aussi, les sacrements n'étaient guère fréquentés; la loi s'éteignait peu à peu; les enfants étaient comme abandonnés, on les rencontrait par groupes dans les rues, sur les quais, aux promenades publiques, attristant tous les regards et tous les cœurs par leur dissipation et leur ignorance. Ce désordre eût abattu un courage moins intrépide; il ne fit que ranimer celui du nouveau curé : il commença par établir des catéchismes publics, où il appela toutes les pensions ; il engagea tous les instituteurs à y mener leurs élèves; tous les dimanches, à deux heures, le zélé pasteur était en chaire; les enfants remplissaient la nef, et pendant trois quarts d'heure il développait, avec une lucidité admirable, les vérités de notre sainte religion. Il établit aussi un cours public d'instruction pour les enfants qui devaient faire la première communion ; mais il exigeait que chaque enfant qui allait suivre ce cours sût parfaitement par cœur le catéchisme du diocèse. Depuis l'admission des enfants à ce cours d'instruction, trois fois par semaine il les réunissait à la cathédrale, et il les instruisait toujours lui-même jusqu'au mois d'octobre, époque à laquelle il leur donnait la première communion avec la plus grande solennité. Il ne négligea pas les enfants que l'indigence éloignait des écoles : il y avait à peine deux ans qu'il était curé de la cathédrale, lorsque les frères de la Doctrine Chrétienne furent installés dans sa paroisse. Peu de temps après, les sœurs de Saint-André se dévouèrent à l'instruction des petites filles pauvres, et il eut la consolation de procurer à ces enfants délaissés l'instruction gratuite et chrétienne.

Dès son arrivée à Bayonne, il fut convaincu que, pour réveiller la foi dans cette ville et pour ramener à la pratique de la religion ce grand nombre de chrétiens négligents, il fallait quelque moyen extraordinaire, et il songea à faire donner une mission. Son collègue, le vénérable M. Duhalde, curé de Saint-André, et d'autres ecclésiastiques respectables de la ville applaudirent à ce dessein. Mgr Loyson, qui gémissait, lui aussi, sur les malheurs de la religion à cette époque, leur prêta son concours, et invita les missionnaires de France à évangéliser sa ville épiscopale. M. Rauzan arriva à Bayonne avec douze collaborateurs, et il ouvrit la mission le troisième dimanche du carême 1819. Les fruits de la mission furent abondants, et surpassèrent toutes les espérances; M. Barbaste s'appliqua avec le plus grand zèle à entretenir et à accroître le bien que firent ces hommes apostoliques. Tous les jours de l'année, le vigilant pasteur se levait à quatre heures du matin. Après sa prière et sa méditation, il se rendait à la cathédrale ; il disait habituellement la messe de bonne heure, se rendait au confessionnal vers six heures, et il y restait jusqu'à ce qu'il eût fini son travail. L'après-midi, à trois heures, il écoutait encore les confessions, et faisait ensuite son adoration au Saint-Sacrement. La visite et le soin des malades, les efforts pour la conversion des pécheurs, le zèle pour remédier à des désordres qu'il découvrait dans sa paroisse; tous ces devoirs de la charge pastorale, il les remplissait avec une exactitude remarquable. Il était le père des pauvres, le modèle de tous ses paroissiens, qu'il édifiait par le spectacle de toutes les vertus sacerdotales.

En février 1820, le diocèse de Bayonne perdit son vénérable évêque, Mgr Loyson, qui fut remplacé par Mgr d'Astros. M. Barbaste sut apprécier bientôt la science, la sagesse, le zèle, la piété et la fermeté de l'éminent prélat que la Providence venait de nous accorder, et le nouvel évêque

se félicita de trouver la paroisse de la cathédrale dirigée par un pasteur aussi éclairé. Celui-ci trouvait dans son évêque l'appui dont il avait besoin pour faire le bien, et l'évêque se confiait volontiers au saint prêtre, à l'homme dévoué qui adoptait ses vues, suivait ses conseils et exécutait ses ordres. Il y avait entre ces deux belles âmes une heureuse conformité de goûts et de caractères. Aussi Mgr d'Astros voulut-il choisir M. Barbaste pour directeur de son âme; il le nomma membre de son conseil, et en quittant le diocèse de Bayonne, il lui donna un gage précieux de son estime et de son attachement.

M. Barbaste continua à gouverner la paroisse de la cathédrale avec le même zèle et la même sagesse jusqu'au mois d'octobre 1837. Depuis longtemps il avait annoncé qu'il se démettrait de ses fonctions curiales une fois qu'il aurait atteint l'âge de soixante-dix ans. Il croyait qu'arrivé à cet âge, un prêtre n'a plus la force et l'activité nécessaires pour gouverner une grande paroisse. Peut-être aussi la délicatesse de sa conscience lui faisait redouter cette énorme responsabilité. Quoiqu'il n'eût encore aucune infirmité, il supplia Mgr d'Arbou, son évêque, de le remplacer, et ce prélat le nomma chanoine de sa cathédrale.

Pendant près de seize ans qu'il a occupé le canonicat, il s'est fait remarquer par la même exactitude à remplir ses devoirs, et il a été constamment le modèle du clergé et l'édification des fidèles. Respectueux envers son évêque, plein de bonté et de déférence pour ses égaux, affable et bienfaisant envers ses inférieurs, ami sûr et constant, d'un commerce agréable, il mérita l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

Tel a été M. Barbaste, dont Bayonne conservera longtemps le souvenir. Il a vu arriver avec calme et résignation la fin de sa longue carrière; et une mort chrétienne a dignement couronné une vie sainte et pleine devant Dieu. SALLABERRY, curé de la cathédrale de Bayonne.

— Magasin spécial de Thés de choix, à prix très-modérés; Chocolat fabriqué à froid. Maison Caron, 8, rue de la Bourse.

AVIS

Collection complète de l'AMI DE LA RELIGION, depuis 1814 JUSQU'A NOS JOURS, contenant 161 VOLUMES IN-8°.

S'adresser aux Bureaux du journal, 12, rue du Regard.

BOURSE DU 1er OCTOBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 100 45 — plus haut, 100 80 — plus bas, 100 30 — fermé à 100 60. Au comptant, il reste à 101 70

3 0/0, à terme, ouvert à 75 50 — plus haut, 75 50 — plus bas, 74 80 — fermé à 74 05. — Au comptant, il reste à 75 10.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,120 00; (1852), à 1,245 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 95 1/2; nouveau, 95 1/2. — Belgique, 5 0/0. 98 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 41 00.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

Le *Brownson's Quarterly review* et les *Annales de philosophie chrétienne*.

On lira avec un grand intérêt les pages suivantes. Nous les tirons d'une revue américaine, le *Quarterly Review*, publiée par un catholique éminent des États-Unis, M. Brownson, et jouissant, en Angleterre comme dans le Nouveau-Monde, de la plus grande autorité.

L'article dont nous reproduisons une partie a été un événement; il a fait, lors de sa publication, une profonde sensation aux Etats-Unis et dans toutes les parties de l'Amérique où ce recueil parvient, et où il est considéré comme l'organe le plus sûr et le plus élevé des catholiques.

Ici il présente un intérêt tout particulier. Il est vraiment digne d'attention de voir comment un esprit supérieur, parfaitement au courant des affaires et des doctrines de l'Europe religieuse, expose et apprécie les principales questions qu'elle a débattues dans les derniers temps; rapporteur impartial et juge désintéressé auprès de nos frères du Nouveau-Monde des controverses qui ont agité et qui partagent encore les catholiques du vieux continent.

Nous ne citerons de cet article que la partie relative à la question philosophique. Indépendamment du traditionalisme, la revue rappelle deux autres discussions qui n'ont pas eu moins d'éclat. L'une est celle qu'avait soulevée le livre de M. le marquis de Valdegamas, et que, pour notre compte, nous avons regardée comme éteinte sur le tombeau de l'illustre publiciste. Nous n'y reviendrons pas.

Nous ne renouvellerons pas davantage l'autre question, celle qui avait pour but la proscription des classiques païens, quoique M. l'abbé Gaume ait récemment, par une lettre à l'*Armonia*, tenté de la ressusciter en Piémont.

Un seul motif nous a fait retarder longtemps la reproduction de ce travail, publié, il y a plusieurs mois, en Amérique; c'est l'extrême bienveillance dont il est pénétré, et qu'il témoigne à plusieurs reprises pour l'*Ami de la Religion*. Mais, puisque M. Bonnetty redouble d'ardeur depuis l'encyclique de N.-S.-P. le Pape et la publication des *Actes du concile d'Amiens*, pour procurer le triomphe du traditionalisme, attaquant plus que jamais les adversaires de cette nouveauté, et rangeant de force les autorités les plus imposantes sous la bannière de son école, il n'est

pas inutile de montrer que si, à Rome même, la *Civiltà* désavoue ses éloges, repousse ses doctrines, le système des *Annales* n'est pas mieux accueilli aux extrémités du globe par les défenseurs les plus éclairés et les plus dévoués de l'Église catholique.

Nos lecteurs seront convaincus que la haute estime que nous professons pour la revue de M. Brownson repose sur d'autres motifs que celui de sa bienveillance pour nous, s'ils veulent bien jeter les yeux sur la lettre suivante, adressée au savant publiciste par les évêques des États-Unis :

Baltimore, 13 mai 1849.

« Cher Monsieur,

« Après la clôture de notre concile, je soumis à notre vénérable métropolitain l'idée de vous encourager, par notre approbation et notre influence, à poursuivre vos travaux littéraires pour la défense de la foi, dont vous vous êtes montré l'habile et courageux défenseur. Il accueillit cette idée avec le plus grand empressement, et je prends la liberté de vous annoncer ce fait, comme une marque de ma sincère estime et de l'intérêt profond que m'inspire votre excellente Revue. Je compte lui demander, ainsi qu'aux autres Prélats qui partagent le même sentiment, de vouloir bien donner leurs signatures, à l'appui de ma démarche.

† Francis Patrick Kenrich, évêque de Philadelphie.

† Samuel, archevêque de Baltimore. † Peter Richard, archevêque de Saint-Louis. † John Hughes, archevêque de New-York. † Michael, évêque de Mobile. † Anthony, évêque de la Nouvelle-Orléans. † John Joseph, évêque de Natchez. † John, évêque de Buffalo. † M. O'Connor, évêque de Pittsburg. † Mathias, évêque de Dubuque. † John M. Odin, évêque de Galveston. † Martin John, évêque de Lingone et coadjuteur de Louisville. † M. de Saint-Palais, évêque de Vincennes. † William Tyler, évêque de Hartford. † G.-B. Fitz Patrick, évêque de Boston. † Richard Pius, évêque de Nashville. † John Baptist, évêque de Cincinnati. † Richard Vincent, évêque de Richmond. † James Olivier, évêque de Chicago. † John M. Henni, évêque de Milvaukee. † John, évêque d'Albany. † Amedeus, évêque de Cleveland. † Peter Paul, évêque de Zéla, coadjuteur-administrateur de Détroit. † Ignatius Al. Reynolds, évêque de Charleston. † Andrew Byrne, évêque de Little-Rock.

Après avoir parlé de la discussion relative aux classiques, la revue américaine aborde en ces termes la question du traditionalisme :

Une autre controverse philosophique dure encore ; elle s'est élevée entre les prétendus traditionalistes et les rationalistes, dénominations qui nous paraissent très-mal choisies.

Cette controverse est purement philosophique. Le chef de l'un des deux partis est M. Bonnetty, laïque, directeur des *Annales de philosophie chrétienne* et de l'*Université catholique*, homme plein de bonnes intentions et animé d'un zèle ardent, possédant des notions sur toutes choses, mais

dépourvu d'une grande force et clarté de jugement, bien qu'il ne paraisse pas manquer de confiance en lui-même. Il trouve des erreurs nombreuses dans la philosophie que la plupart des écoles catholiques ont enseignée depuis trois cents ans, et il accuse les professeurs catholiques d'avoir enseigné, durant cette longue période, une philosophie contraire à l'esprit du Catholicisme, au Christianisme, et tendant directement au rationalisme, au panthéisme et au socialisme, parce que cette philosophie reconnaît à la raison naturelle le pouvoir d'arriver à quelques vérités élémentaires, et de distinguer, jusqu'à un certain point, le vrai du faux dans l'ordre naturel. Il prétend, d'un autre côté, que nous n'avons pas et que nous ne pouvons avoir aucune connaissance naturelle de Dieu ou du devoir, et que tout ce que nous pouvons en savoir, une révélation seule, extérieure et surnaturelle, a pu nous le transmettre. Cette proposition est contraire à la philosophie qui a été de tout temps enseignée dans les écoles catholiques, est contraire aux sentiments de saint Augustin, de saint Anselme, de saint Thomas, de saint Bonaventure, de Suarez, Bossuet, Fénelon, pour ne pas parler de saint Paul et du sens commun: cela ne fait pas question.

L'abbé Cognat, directeur de l'*Ami de la Religion*, entre en lice avec M. Bonnetty, et il affirme contre lui que non-seulement sa propre philosophie est mauvaise, mais encore qu'il ne peut pas condamner, comme il le fait, ce qui a été enseigné jusqu'ici, sans manquer au respect qu'il doit au Pape, aux Évêques, aux docteurs et aux ordres religieux; car dire qu'ils ont, pendant trois cents ans, enseigné ou souffert que l'on enseignât dans les écoles catholiques une fausse philosophie, ou une philosophie tendant directement au rationalisme, au panthéisme, au socialisme, c'est faire peser sur leur tête une grave responsabilité et prononcer une condamnation dans laquelle l'Église ne peut qu'être impliquée. Nous avons rarement vu un homme qui ait été plus forcé dans ses derniers retranchements que M. Bonnetty par l'abbé Cognat, et ses faibles moyens de défense ont ajouté à sa honte, nous sommes fâchés de l'ajouter, soit par la confusion qu'il a montrée dans ses idées, soit par un manque de la plus élémentaire équité que nous n'eussions certes pas attendu d'un homme placé dans cette position.

Nous nous sommes permis nous-mêmes de critiquer un peu librement la méthode psychologique de philosophie, poussée parfois aux extrêmes limites par certains professeurs catholiques; mais nous n'avons jamais songé à accuser les Pères de l'Église, les docteurs du moyen âge, et les modernes les plus célèbres tels que Bossuet ou Fénelon, ou à deverser un blâme quelconque sur la philosophie enseignée dans les écoles catholiques. Nous avons critiqué la philosophie de Descartes, au point de vue de sa méthode, non parce qu'elle s'accorde avec l'enseignement de saint Augustin, de saint Anselme, de saint Thomas, de saint Bonaventure, de Suarez, et de tous les autres docteurs de l'Église les plus autorisés, comme le fait M. Bonnetty, mais précisément parce qu'elle ne s'accorde pas avec cet enseignement (1). Bossuet, Fénelon et les autres philosophes catholiques

(1) Nous ne partageons pas l'opinion exprimée ici sur la méthode de Descartes, considérée en elle-même, et non dans l'abus qu'en ont fait les rationalistes. Comme le dit Balmès, cette *méthode, si souvent attaquée, est universellement suivie et d'une constante application dans les sciences.* (J. Cognat.)

français les plus distingués, ordinairement mis au nombre des cartésiens, évitent ce qui nous semble pernicieux dans le système de Descartes ou se mettent en mesure de le rendre inoffensif. Ce système tend au panthéisme, interprété par les ennemis du catholicisme qui vont chercher ce qu'il a de faux et non ce qu'il a de vrai. Mais nous sommes surpris de voir M. Bonnetty ranger dans la même catégorie, sous le nom de rationalistes et de cartésiens, saint Augustin, saint Anselme, Leibnitz, Malebranche, Bossuet et Fénelon, et ne faire aucune distinction entre les psychologues et les ontologistes. M. Bonnetty peut être un homme pieux et instruit, mais il doit nous permettre de lui dire qu'il n'est pas philosophe et que la métaphysique n'est pas sa vocation.

Dans un article sur le livre de Francis Newman, touchant la vraie base de la théologie, qui a paru dans notre Revue, le 4 octobre 1851, nous donnions à entendre que M. Bonnetty est un lamennaisien; mais nous nous étions trompés. Lamennais, dans son système, niait la raison individuelle, mais il affirmait ce qu'il appelait le sens commun, ou la raison générale. M. Bonnetty nie l'une et l'autre et prétend que la condamnation par Grégoire XVI de la raison générale, telle que l'entendait l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, était *a fortiori* la condamnation de la raison individuelle. Ainsi on peut considérer M. Bonnetty comme niant la raison naturelle et enlevant à l'homme tout pouvoir d'inventer, comme il dit, et comme nous le disons, de trouver, de découvrir ou de connaître, sans que ce pouvoir lui ait été communiqué par une révélation extérieure surnaturelle. L'homme alors par nature est sans raison, et il faut rejeter la vieille définition de l'homme, qu'il est « un animal raisonnable. » Considéré dans sa nature, il est sans intelligence, et le pouvoir que nous lui trouvons de distinguer le vrai du faux, le juste de l'injuste, doit être regardé, non comme une faculté naturelle, mais comme un don purement surnaturel qu'il reçoit de la grâce et non de la nature.

L'absurdité d'une semblable doctrine est trop évidente pour qu'elle ait besoin d'être réfutée. M. Bonnetty lui-même cherche à échapper à la difficulté quand il est pressé de trop près, et dit qu'il affirme seulement que l'homme ne peut rien connaître, en matière de dogme et de morale, sans le secours d'une révélation extérieure surnaturelle! S'il entend parler des dogmes et de la morale du Christianisme, aucun catholique ne le contredira à cet égard; car ces dogmes et cette morale étant surnaturels, tirent leur certitude de ce fait même qu'ils sont révélés d'une manière surnaturelle. Si c'est là ce qu'il veut dire, c'est faire beaucoup de bruit pour rien. Mais si c'est ainsi qu'il faut l'entendre, sa démonstration ne subsiste plus; et même il tourne le dos à sa propre doctrine que nous n'avons naturellement aucune connaissance ni aucun pouvoir naturel de rien connaître : ce qui, nous le supposons, veut dire qu'il n'y a ni vérité naturelle, ni moralité naturelle, ni ordre naturel. En effet, s'il n'y a pour nous rien de naturel, comment peut-il y avoir quelque chose de surnaturel? S'il n'y a pas de nature, comment la grâce peut-elle exister?

A quoi M. Bonnetty veut-il réellement en venir? Il nous serait difficile de le dire. Nous sommes assez portés à croire qu'il ne le sait pas lui-même. Quant à nous, nous avons affirmé, et nous affirmons encore, que, sans le secours de la révélation chrétienne, — révélation faite en substance à nos

premiers parents, transmise, dans sa pureté et son intégrité, par les patriarches, la Synagogue et l'Église catholique, sous des formes corrompues aux Gentils, jusqu'à notre époque, — il est impossible de construire un système complet et bien pondéré de morale et de vérité spéculative, même quant à l'ordre naturel : non pas précisément que faire ainsi dépasse le pouvoir intrinsèque de notre raison naturelle ; mais c'est que, dans l'état présent, notre raison naturelle est obscurcie par nos passions, et détournée de la vérité par les pernicieuses influences de la chair. En pratique, nous ne pouvons édifier un système complet et indépendant de philosophie ou de théologie naturelle par la seule raison naturelle, opérant sans aucune connaissance de la vérité révélée, à cause de ces influences pernicieuses. Nous n'embrassons donc nous-mêmes aucun système particulier de philosophie, ancien ou moderne, et nous traitons la philosophie non comme une science indépendante, mais comme la partie rationnelle de la théologie chrétienne. Cependant nous reconnaissons les deux ordres de vérités, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, la philosophie et la théologie révélée : le premier a rapport à la raison naturelle, le second n'a rapport qu'à la foi. La raison naturelle précède la révélation et la grâce suppose d'abord la nature. La théologie naturelle ne repose pas sur la foi, mais sur la science, et elle est le prélude de la foi. Nous ne pourrions toutefois la construire dans sa perfection, sans le rayon de la lumière de la foi. La révélation est une grâce, et tout l'ordre chrétien, quoique sa juridiction s'étende sur tout l'ordre naturel, nous est accordé comme au-dessus et au delà de la nature, non pas pour compléter notre nature, non pour en faire une béatitude naturelle, non pour nous donner la connaissance initiatrice et l'amour de Dieu dans l'ordre naturel comme auteur de la nature ; mais pour nous préparer à une destinée surnaturelle, pour nous rendre également capables de connaître et d'aimer Dieu dans l'ordre surnaturel et d'atteindre le bonheur surnaturel qui consiste à voir Dieu tel qu'il est par le rayon surnaturel de gloire. Dieu eût pu, s'il l'avait voulu, nous laisser dans l'état de pure nature, jouir d'un bonheur purement naturel ; et naturellement nous étions capables d'atteindre cette béatitude : autrement, elle n'eût pas été naturelle. Supposer que cette béatitude naturelle n'implique aucune connaissance de Dieu, comme auteur et fin de la nature, ni sentiment ni observation de la loi morale, ce serait tout simplement supposer que l'homme n'est naturellement qu'une brute, et que son pouvoir de discerner, même dans l'ordre naturel, le vrai du faux, le juste de l'injuste, est un don surnaturel, ce qui ne peut être admis un moment sans que l'on tombe dans les hérésies expressément condamnées par l'Église. A la vérité, Dieu ne nous a pas laissés dans l'état de pure nature, ayant, dès le principe, réservé pour nous quelque chose de mieux ; mais nous devons nous souvenir que la grâce ne précède pas la nature ni ne la transforme essentiellement. Nous avons perdu, par le péché d'Adam, les priviléges surnaturels que nous avions dans l'origine, et ce que les théologiens appellent les *indebita* ; mais nous n'avons nullement perdu notre nature elle-même ni une partie de ce qui est regardé comme purement naturel. *Seclusa ratione culpæ*, nous sommes nés précisément avec la nature, — considérée comme pure nature, — avec laquelle nous avons été créés dans l'origine ; et par conséquent nous devons avoir intrinsèquement tous les pouvoirs purement naturels que nous aurions eus

si nous avions été créés pour une destinée uniquement naturelle (1). Or la seule destinée naturelle compréhensible pour l'homme est de connaître et d'aimer Dieu dans l'ordre naturel, comme la cause finale de l'ordre naturel aussi bien que de l'ordre surnaturel. Nous devons donc avoir naturellement tout le pouvoir de distinguer le vrai du faux, le bien du mal, le juste de l'injuste, que nous aurions eu, si aucune révélation surnaturelle ne fût venue nous éclairer et si nous n'avions pas été destinés pour une fin surnaturelle. M. Bonnetty doit nier que l'homme est un animal raisonnable et prétendre que par sa nature il est tout simplement une brute, ou admettre qu'il peut, par la raison naturelle, atteindre à la connaissance de Dieu et du devoir dans l'ordre naturel, et par suite qu'il y a quelque chose comme une théologie naturelle et une morale naturelle.

Il se peut que le P. Chastel et les autres adversaires de M. Bonnetty, le parrain en philosophie de l'un de nos journalistes catholiques les plus distingués, tombent dans l'extrême opposé, et réclament pour l'indépendance de la raison naturelle un pouvoir plus grand que celui que nous pouvons lui accorder réellement : et en vérité le père Jésuite, comme on le disait dans le *Freemans' journal* de New-York, il y a quelque temps, affirme des propositions que nous regardons comme vicieuses au point de vue philosophique, quoiqu'il n'aille pas plus loin que les philosophes qui ont soutenu les mêmes doctrines, et parmi eux le célèbre cardinal Gerdil, un des premiers philosophes du XVIIIe siècle (2). Quoi qu'il en soit, il y a une loi naturelle aussi bien qu'une loi révélée, et une loi naturelle est celle que la nature est capable de garder et conséquemment de connaître par son propre pouvoir. L'Église en a la direction aussi bien que de la loi révélée; mais nous devons avoir soin de ne pas la nier ou la confondre avec la

(1) Nous croyons devoir ajouter ici quelques explications pour dégager la pensée de l'auteur de l'obscurité qu'a pu lui laisser notre traduction.

La question des effets du péché originel est l'une des plus délicates de la théologie. C'est un adage reçu universellement dans les écoles, que, par le péché originel, l'homme a été dépouillé des dons gratuits ou surnaturels et blessé dans ses facultés naturelles, *spoliatus gratuitis, vulneratus in naturalibus*. Le saint concile de Trente a déclaré lui-même (Sess. v, ch. 1) que l'homme tout entier, dans son corps et dans son âme, avait été changé en un pire état par le péché, *per peccatum totum hominem, secundum corpus et animam, in deterius commutatum fuisse*. Il est donc incontestable que nous naissons avec une nature qui n'a pas la même perfection que celle de notre premier père avant son péché. Notre nature elle-même est blessée par le péché originel. Mais en quoi consiste cette blessure? Tous les théologiens catholiques s'accordent à reconnaître que, par le péché originel, l'homme, pas plus que les anges déchus, n'a rien perdu de ce qui constitue *essentiellement* sa nature, et l'Église a condamné l'erreur contraire dans Bolus et Jansénius. Quelques-uns soutiennent que la nature humaine a été transformée par le péché en un pire état, au moins quant à ses qualités accidentelles; ce qui n'est pas contraire aux décisions de l'Église. Mais saint Thomas, Bellarmin, Suarez, Péronne, à la suite des scolastiques, rejettent cette opinion, et soutiennent que la blessure faite à la nature par le péché est tout entière relative à la perfection que la nature elle-même avait reçue de l'adjonction des dons surnaturels: perfection dont elle a été privée par l'ignorance et la concupiscence, suites de la tache d'origine. C'est cette seconde opinion que semble adopter ici M. Brownson. (I. Cognat.)

(2) Il nous semble qu'il est difficile de considérer comme *vicieuses* des propositions enseignées non-seulement par *Gerdil et les autres philosophes*, mais par les théologiens catholiques les plus autorisés. Du reste, il est notoire que la philosophie du P. Chastel n'est que celle qui a été suivie de tout temps dans les écoles catholiques. (J. Cognat.)

loi surnaturelle du Christ. Autrement, nous perdrions la distinction entre la nature et la grâce, et nous deviendrions absolument incapables de défendre la théologie catholique contre les hérésies de Luther, de Baïus et de Jansénius.

M. Bonnetty nous semble dans l'occasion faire ces deux choses, et nous ne voyons pas comment il peut faire soit l'une soit l'autre sans rougir comme philosophe et sans manquer de respect à l'Église comme catholique. Tous nos théologiens, du moins à notre connaissance, distinguent les vertus morales des vertus théologiques, et si, en enseignant pendant dix-huit cents ans avec l'approbation de l'Église, ils ont tous erré à cet égard, nous voudrions savoir comment son infaillibilité dans l'enseignement de la parole de Dieu pourrait être soutenue; et si quelqu'un de nous a le droit aujourd'hui de mettre de côté, en vertu de sa propre autorité, ce qu'ils ont uniformément enseigné, nous voudrions savoir aussi quel mal doit être trouvé au principe protestant du *jugement privé*. Accusé de témérité et de protestantisme, M. Bonnetty, nous avons le regret de le constater, se défend par des sophismes à peine croyables, et en niant ses paroles formelles et authentiques, ou en leur donnant une signification qui en renverse le sens naturel. Le fait est qu'avec de vraies intentions catholiques, il a commis, nous n'en doutons pas, de graves bévues, qu'il est tombé dans de grandes erreurs, et que lorsqu'on les lui démontre, il n'a pas le courage de les reconnaître.

Aucun catholique ne devrait se laisser aller à préférer ses opinions à la tradition catholique.

En étudiant la controverse que les écrits de M. Bonnetty ont suscitée, nous avons été amenés à craindre que nous-mêmes nous n'ayons couru le risque de manquer de respect aux professeurs catholiques. Nous ne pensons pas avoir erré dans nos écrits sur ce point de philosophie, mais nous craignons de nous être laissés aller à penser et parler de la philosophie que nous avons dite avoir été enseignée pendant longtemps, dans les écoles catholiques et les séminaires, d'une manière qui ne nous convenait pas et qui impliquait pour nous une erreur analogue à celle dont *l'Ami de la Religion* accuse M. Bonnetty et dont nous accusons le livre de M. l'abbé Gaume sur l'usage des classiques païens. L'Église ne peut jamais sanctionner ou tolérer l'enseignement de l'erreur, et nous n'avons pas la liberté de prétendre qu'elle ait jamais, à aucune époque, souffert l'enseignement dans ses écoles par les docteurs et professeurs approuvés, sans censurer ou blâmer les systèmes philosophiques et théologiques qui tendent directement au panthéisme, au naturalisme ou à l'athéisme, comme M Bonnetty le prétend avec témérité. (*Brownsons'Quarterly Review*, n° 11, avril 1853, p. 265-270.) L'abbé J. COGNAT.

NOUVELLE AFFAIRE MADIAI

Voici de nouveau l'Angleterre en feu contre l'*intolérance papiste* et la *tyrannie* du grand-duc de Toscane. Hommes d'État et journalistes rivalisent de zèle et d'injures contre « ces malheureux petits États de l'Italie centrale et méridionale », comme disait, il y a quelques jours, lord Palmerston, qui osent réclamer l'obser-

vation de leurs lois quand il prend fantaisie à un sujet britannique de les violer.

Nous allons exposer les faits qui servent de prétexte à l'indignation de la presse et de l'Église anglicanes. Nous suivrons dans ce récit les feuilles anglaises elles-mêmes.

Une dame écossaise, nommée Cunningham, était aux bains de Lucques avec ses deux filles. L'une d'elles, Mlle Marguerite, que la gloire apostolique de Mme Madiai empêchait de dormir, se mit à distribuer dans les campagnes environnantes des traductions italiennes de la Bible, et un livre de propagande protestante intitulé : *Le Voyage du Pèlerin*.

Cette distribution était illégale et tombait sous le coup de l'article 137 du Code pénal, en vigueur dans la Toscane, qui porte :

« Quiconque mettra en circulation des ouvrages contraires à la foi catholique romaine, en vue de séduire quelque membre de cette communion, sera condamné à l'emprisonnement dans la maison de correction, et soumis aux travaux forcés pour une période qui variera de cinq à dix ans. »

Aussi, les amis de Mlle Cunningham l'ont-ils avertie à plusieurs reprises des dangers auxquels l'exposait sa conduite ; mais la jeune et ardente propagandiste, interprétant à son profit le mot des apôtres : *Melius est obedire Deo quam hominibus*, et, comptant bien qu'après les embarras suscités au gouvernement toscan par l'affaire Madiai, ce dernier n'aurait ni assez d'énergie, ni assez d'indépendance pour faire respecter ses lois, continua la distribution de ses bibles et de ses livres de propagande hérétique. Il arriva ce qui devait arriver. Plusieurs personnes, à qui ces distributions avaient été faites, portèrent plainte à l'autorité, et le jour où les dames Cunningham ont réclamé leur passeport pour quitter la Toscane, l'auteur du délit a été arrêté et conduit en prison, avec tous les ménagements dus à son âge, à son sexe et à son rang.

A cette nouvelle, un ami de la famille Cunningham qui avait accompagné ces dames à Lucques, s'adressa au gouvernement pour obtenir la mise en liberté de l'inculpée. Les sollicitations étant demeurées infructueuses, on s'est tourné vers l'honorable M. Scarlett, chargé d'affaires de la légation britannique en l'absence de sir H. Bulwer. Ces instances diplomatiques ont été aussi inutiles que celles des amis de la famille écossaise, et M. Scarlett s'est alors empressé de porter les faits à la connaissance de son gouvernement.

Celui-ci, comme on pouvait s'y attendre, a pris fait et cause pour Mlle Cunningham, et voici les explications publiques que lord Clarendon a voulu donner lui-même sur cette affaire à une députation de *l'Alliance protestante* :

« Je suis entièrement de l'opinion exprimée par *l'Alliance protestante* quant au caractère de la loi toscane sur cette matière; cette loi est non-seulement contraire aux principes de l'Évangile, mais à l'esprit du siècle. Une dépêche de M. Scarlett m'a instruit des circonstances de l'affaire, et je n'ai pas perdu de temps pour expédier des instructions à notre agent. M. Scarlett a agi avec le plus grand zèle et de manière à mériter mon entière approbation. Tous les membres du cabinet, avec lesquels je me suis entretenu de la question, ont approuvé ma manière de l'envisager, et l'on n'épargne aucun effort pour faire mettre Mlle Cunningham en liberté. »

Il va sans dire que tous les journaux anglais sont de l'avis du noble lord. Cependant, de quoi s'agit-il au fond? Il s'agit, non de savoir si la loi qui défend, en Toscane, la propagande hérétique est ou n'est pas *contraire aux principes de l'Évangile et à l'esprit du siècle*, mais bien si le grand-duc de Toscane est maître chez lui et a le droit de donner, sans l'assentiment et l'approbation de l'Angleterre, des lois à ses sujets. On ne peut objecter qu'ici ce ne sont point des sujets Toscans, mais des sujets Britanniques qui se trouvent en cause; car, ainsi que l'a remarqué le *Spectateur*, seul journal anglais qui fasse entendre, dans ce démêlé, le langage de l'honnêteté et de la justice : « Des voyageurs étrangers sont obligés d'obéir aux lois des pays qu'ils visitent. On ne doit pas perdre de vue que l'étranger a toujours la faculté de se tenir éloigné du pays dont les lois ne lui conviennent pas. Par conséquent, s'il viole sciemment les lois de ce pays, il ne peut pas prétendre à la protection de son gouvernement pour échapper à la peine qu'il a encourue. »

C'est donc bien l'indépendance et la souveraineté du Grand-Duc qui sont en butte aux attaques de la politique anglaise; et pour qu'il n'y ait pas de doute à cet égard, le *Times* du 30 septembre avait soin de le déclarer en ces termes :

« Tous les efforts possibles seront faits par les agents diplomatiques du gouvernement anglais, afin d'obtenir la mise en liberté de mademoiselle Cunningham, et si ces efforts ne réussissent pas, il sera temps d'aviser au moyen le plus prompt pour mettre à la raison l'opiniâtre souverain... Les instructions les plus énergiques ont été envoyées à M. Scarlett pour qu'il ait à demander et à obtenir la mise en liberté de cette jeune dame. Le public peut être assuré que l'honneur de l'Angleterre sera vengé d'une manière convenable, et que mademoiselle Cunningham sera bientôt en liberté. »

L'Angleterre, on le voit, tient à jouer en Italie le rôle que la politique Russe joue en Orient. Et nous nous demandons comment elle a pu blâmer si hautement dans le prince Mentschikoff et son souverain, des principes et des procédés qu'elle approuve et soutient dans ses agents à l'étranger.

Alfred des Essarts.

DE L'ANIMOSITÉ ACTUELLE CONTRE L'ÉGLISE

Les catholiques ne devraient jamais trouver étrange que l'Église soit en butte à la haine et à la persécution, puisqu'ils savent que la chose a eu lieu depuis son origine (1) et doit avoir lieu jusqu'à la fin du monde. Ils peuvent s'en affliger et il est juste qu'ils s'en affligent. L'insensibilité et l'indifférence au milieu des maux qu'elle souffre, ne se concilient point avec l'attachement que lui doivent ses enfants. Mais opposer à la persécution l'indignation et les discours violents, c'est un autre excès ; la provoquer par l'imprudence et la témérité, ce serait une conduite plus blamable encore (2).

Le monde, il est vrai, trouvera toujours cent prétextes pour lui faire la guerre. Ce n'est pas une raison pour nous de lui en fournir des motifs véritables.

A quelle cause faut-il attribuer le redoublement d'animosité qui se remarque généralement chez les adversaires des catholiques depuis quelques années ?

Les événements de 1848 peuvent y avoir contribué. A cette époque, les mauvaises doctrines ayant fait explosion de toutes parts, les gouvernements et les peuples se tinrent pour avertis. Une crainte salutaire fit place à la confiance qu'on avait montrée jusqu'alors, et l'on se mit en devoir d'arrêter le mal et de rétablir l'ordre par tous les moyens dont on put disposer. La religion ne put être oubliée dans ces graves circonstances, et ce fut naturellement vers elle que les regards se tournèrent. On comprit qu'il ne fallait pas uniquement recourir à la force physique et aux calculs humains, mais qu'il importait de s'adresser à l'esprit et au cœur des hommes égarés.

Cette réaction salutaire se montrera toujours à la suite de grands désordres et de grandes catastrophes. Il n'est rien tel que le malheur pour ramener l'homme à Dieu. Réduit à l'extrémité et bien convaincu de son impuissance, il ne lui est pas difficile de s'humilier et de se reconnaître sujet du souverain maître.

L'impiété et la révolution furent donc reconnues comme sœurs et combattues en cette qualité ; et pendant qu'on invoquait le secours de la religion d'une part, on abaissait partout la puissance populaire de l'autre. Concentrer le pouvoir, fortifier l'autorité souveraine, renvoyer les assemblées électives, c'est de quoi l'on s'occupa principalement, et le régime parlementaire dut reculer devant la monarchie.

Double mécompte pour le radicalisme qui triomphait peu auparavant, mécompte en politique et mécompte en religion. Ce résultat eût seul suffi pour expliquer l'animosité dont nous parlons, et l'on ne doit pas s'étonner que le langage d'une grande partie de la presse soit devenu de plus en plus hostile et violent ; nous disons hostile à l'Église, car la cause de la religion se confond ordinairement avec celle de l'autorité. Ajoutons néanmoins que des catholiques exagérés ont pu, contrairement à leurs intentions, contribuer à ce progrès de la violence, en prenant ouvertement parti contre le régime constitutionnel. Certains organes de la presse reli-

(1) Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. (*Joan.*, XV, 18.)

(2) Voy. *Méd. sur l'Évangile*, de Bossuet. Seconde partie, 15e jour : *Jésus et ses disciples haïs du monde.*

gieuse auraient à se faire plus d'un reproche sous ce rapport, et l'on voit journellement quel avantage le libéralisme retire de leurs plaidoyers en faveur du despotisme. Ces écrivains se laissent captiver par des bienfaits présents, ils oublient l'histoire et les faits. Plus tard, d'autres événements les feront probablement changer de langage. Mais, en attendant, ils nuisent à la cause commune plus qu'ils ne peuvent ou qu'ils ne veulent le croire.

Ces observations n'expliquent cependant pas toute la haine et toutes les vexations dont l'Église est l'objet dans ce moment, et nous ne voyons pas encore les raisons des mesures que prennent contre elle les gouvernements de tant de pays différents. Nous ne voulons point parler de la Suisse et du Piémont; le radicalisme y ayant conservé ses avantages, la politique y est demeurée la même à l'égard des catholiques. C'est par continuation que l'Église y souffre. Mais il n'en est pas tout à fait de même de l'Angleterre, du Portugal, des Pays-Bas et de quelques États allemands; ici, la guerre est nouvelle et ce sont d'autres éléments qui agissent. Le protestantisme s'est ranimé ; et plus il se sent affaibli religieusement, plus il montre de fanatisme politique. Les pertes sensibles qu'il a essuyées depuis quelques années et la crainte d'en essuyer bientôt de plus grandes, le poussent aux excès, et nous ne voyons pas où il pourra s'arrêter. Le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique en Angleterre et dans les Pays-Bas a été comme le signal d'une guerre à outrance, et nous voyons dès à présent le droit sacrifié aux passions. On prétend aujourd'hui que si cette grande mesure avait été introduite sans bruit et sans éclat et qu'on se fût entendu là-dessus avec l'autorité temporelle, dont les dispositions paraissaient favorables, de grands excès eussent pu être prévenus. Il serait difficile de dire si ces observations sont fondées, et à quel point elles le sont. La circonspection et la discrétion du Saint-Siége sont connues, et ce n'est pas à lui que pourra s'adresser le reproche d'avoir agi avec précipitation ou avec témérité. Mais tout le monde n'a pas sa prudence et sa modération. Des discours et des commentaires peu mesurés, des écrits intempestifs ont pu faire du mal, et nous craignons que la presse n'ait à s'imputer en partie l'excitation qui règne maintenant.

Mais comme le passé n'est pas à refaire, laissons les observations critiques et songeons à l'avenir. En matière de conduite, les catholiques ont leurs règles tracées et ils savent jusqu'où ils peuvent aller. Si le pouvoir temporel est contre eux, ils cèdent tout en défendant courageusement leurs droits; ils reculent jusqu'au point où il leur est permis de reculer. Les hommes les plus fermes sont généralement indulgents et modérés. Ils n'attaquent pas, ils se défendent. Ils ne se vantent ni de leurs succès, ni de leurs forces ; ils ne méprisent et ne rabaissent pas leurs adversaires, ils ne les provoquent pas, et ils ne répondent pas même toujours à leurs défis et à leurs menaces. Mais une fois poussés jusqu'à la ligne qu'ils se sont tracée et au-delà de laquelle ils ont résolu de ne point aller, ils demeurent inébranlables, et il n'y a pas de pouvoir capable de les faire reculer davantage.

Au surplus, les catholiques peuvent voir aujourd'hui que ce n'est pas précisément de la forme de gouvernement que dépend la reconnaissance ou le maintien de leurs droits. Le pouvoir qui leur est contraire parvient à s'armer de lois arbitraires et vexatoires sous le régime constitutionnel

comme sous la monarchie, et il ne faut pas trop compter sur la justice ou sur le bon sens des majorités. Les assemblées se laissent séduire ou intimider comme les individus, et l'expérience apprend qu'elles délibèrent et décident souvent avec moins de maturité. Nous rappelons à ce sujet les réflexions que nous avons présentées l'année dernière sur un écrit de M. le comte de Montalembert (*Des intérêts catholiques au XIXe siècle*), où l'on soutient que, *de tous les régimes, le gouvernement constitutionnel est celui qui, dans les temps modernes, a fait au catholicisme le plus de bien et le moins de mal;* et nous faisons observer que ce que nous avons dit alors tire une nouvelle force de ce qui se passe aujourd'hui en Hollande. Mais, d'un autre côté, il faut se garder d'un excès contraire et ne pas s'imaginer, avec certains écrivains, que le gouvernement absolu soit le plus favorable à la religion. Les longues souffrances des catholiques de la Russie parlent assez haut, et nous doutons fort, par exemple, que les vexations éprouvées par les catholiques en Suisse puissent y être comparées.

Il n'y a pas de théorie, pas de système politique qui rende l'abus du pouvoir impossible. Mais les catholiques ont un moyen presque infaillible de faire respecter leurs droits, c'est de rester fermement attachés à la foi et à la chaire de Saint-Pierre. Avec cette fidélité et une conduite sage, ils sont sûrs de vaincre tôt ou tard l'arbitraire et l'oppression.

P. KERSTEN. (*Journal historique et littéraire de Liége.*)

On nous écrit de Rome, à la date du 29 septembre :

« La Chartreuse de Florence possédait une relation manuscrite des indignes persécutions exercées contre Pie VI pendant sa captivité. Cette relation était tombée dans les mains d'un nommé Paglioncelli. Elle vient d'être rachetée au poids de l'or par ordre de Sa Sainteté, pour être déposée aux archives du Vatican.

— Les patriotes italiens entretiennent en ce moment des relations très-actives avec les réfugiés politiques d'Orient. Ils ont leurs courriers et leurs émissaires qui les instruisent exactement avec la plus grande célérité possible des phases successives de la crise. La guerre est tout à fait dans leurs espérances et dans leurs vœux. Personne n'ignore aujourd'hui que la question d'Orient a été singulièrement envenimée par les réfugiés politiques. Les patriotes italiens se montrent généralement fort bien au courant des plus récentes nouvelles. Ils sont animés d'une franche indignation contre la diplomatie en général, et contre la France et l'Angleterre en particulier. On fait courir le bruit aujourd'hui que les flottes ont passé les Dardanelles pour appuyer le Sultan contre l'imminence d'une révolution interne. »

H. RANC.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

AFFAIRES D'ORIENT. — Encore une nouvelle face dans cette interminable affaire d'Orient !

L'autre jour, on était à la guerre; les vaisseaux, appelés à Constantino-

ple, semblaient répondre directement au passage du Pruth; on s'attendait au départ de l'escadre de Spithead, et les conférences d'Olmütz paraissaient grosses d'orages.

Et voici que précisément les assurances de paix sortiraient de ces mêmes entrevues d'Olmütz, où les souverains du Nord devaient, disait-on, former une ligue offensive et défensive.

Il est vrai que, sous ce nouveau rapport, la plus forte affirmation nous vient de l'*Assemblée nationale*, qui n'a jamais envisagé le côté sombre de la question. A entendre cette feuille, c'est chose absurde de s'alarmer; la question d'Orient n'est qu'un mythe, un fantôme, qui va se dissiper au premier moment, et les empereurs d'Autriche et de Russie, en s'embrassant à Olmütz, ont scellé la paix du monde.

« Nous pouvons, dit l'*Assemblée nationale*, positivement annoncer dès à présent un grand résultat.

« La conférence de Vienne est rétablie entre les quatre puissances. Le fil des négociations, un moment abandonné, est repris, et une solution heureuse, plus prompte qu'on ne pouvait l'espérer hier et ce matin même, est probable.

« Tous les bruits d'une coalition offensive et défensive entre les trois puissances du Nord sont mensongers. »

Ces affirmations, données avec tant de solennité, ont rencontré, sinon un démenti formel, du moins une réponse assez vive, dans la *Patrie*, qui, en sa qualité d'organe semi-officiel, a une importance facile à comprendre. Nous citons donc la *Patrie* :

« L'*Assemblée nationale* annonce aujourd'hui que *la conférence de Vienne est rétablie, que le fil des négociations, un moment abandonné, est repris et qu'une solution heureuse, plus prompte qu'on ne pouvait l'espérer hier, est probable.*

« Elle ajoute que *tous les bruits d'une coalition offensive et défensive entre les trois puissances du Nord sont mensongers.*

« A voir le ton absolu et le cachet presque officiel qu'elle donne à ses affirmations, l'*Assemblée nationale* a par devers elle des renseignements qui la mettent en mesure de rassurer complétement l'opinion sur l'issue de cette question d'Orient qui a le privilége, depuis plus de six mois, de tenir l'Europe en suspens.

« Or, jusqu'à ce que ce journal ait fait ses preuves, nous avons tout lieu de croire qu'il ne sait de la situation rien de plus, rien de moins que ce qui a été dit et répété depuis quelque temps par toutes les feuilles politiques.

« La conférence de Vienne n'avait pas besoin d'être rétablie, le fil des négociations n'a jamais été abandonné.

« La conférence a eu à résoudre des difficultés de diverses natures; elle les a attaquées les unes après les autres.

« La première a consisté dans la rédaction de la note primitive; la seconde dans les modifications apportées par le Divan, et la troisième dans l'interprétation que la Russie a déclaré vouloir donner à cette note et qui en changeait l'esprit et le but.

« Aujourd'hui la diplomatie redouble d'efforts pour dénouer pacifiquement la situation. Nous faisons des vœux pour qu'elle réussisse, mais elle doit se hâter, car la force des circonstances peut amener telle complication qu'il ne serait plus possible de surmonter.

« Quant à l'idée de l'*Assemblée nationale* d'une coalition des trois puissances du Nord, elle n'a jamais existé sérieusement dans l'esprit de personne.

« L'Autriche et la Prusse connaissent leur véritable intérêt, et sont jalouses de leur prépondérance. Pas plus que la France et l'Angleterre, elles ne peuvent voir d'un bon œil les empiétements de la Russie en Orient.

« Nous ne craignons rien de ce prétendu concert des puissances du Nord. Si jamais il doit y avoir une coalition, à coup sûr ce ne serait pas contre la France. — *Charles Schiller.* »

Du premier article aussi bien que du second ressort ce fait : c'est que la conférence de Vienne ne doit pas être considérée comme rompue, et que les quatre grandes puissances unissent encore leurs efforts pour faire accepter par la Porte le projet de note.

Seulement, l'Autriche tendrait à agir fortement sur le Divan, tandis que la France et l'Angleterre repousseraient l'idée d'une coërcition, même morale.

Au reste, toutes les feuilles allemandes sont d'accord pour augurer un bon résultat de l'entrevue d'Olmütz : tel est le fond du langage que tiennent la *Nouvelle Gazette de Hambourg*, la *Gazette nationale de Prusse*, la *Gazette de Cologne*, l'*Ost-Deutsch-Post*, la *Correspondance autrichienne*.

D'autre part, la *Bœrsenhalle* du 24 septembre nous apprend que la flotte russe de la Baltique a reçu l'ordre de rentrer à Cronstadt et de s'y tenir à la disposition du gouvernement. Cette nouvelle semblerait indiquer, chez l'empereur Nicolas, le désir d'attendre tranquillement l'issue des négociations.

Une dépêche télégraphique privée, en date de Vienne du 2 octobre, annonce que l'empereur d'Autriche a dû se mettre en route le 1er pour Varsovie.

Quant à l'affaire Costa, il ne faut pas croire qu'elle soit abandonnée. Le gouvernement autrichien qui se considère comme offensé par les États-Unis, poursuit le redressement du tort dont il se plaint, et il est très-énergiquement appuyé par la diplomatie étrangère. La Russie, notamment, a envoyé à Washington une note destinée à être remise au secrétaire d'État des affaires étrangères. Les prétentions de l'Autriche sont défendues dans cette note, et leur admission posée comme la condition *sine quâ non* de la continuation des relations internationales.

Les métalliques ont baissé à Vienne, le 3 octobre, sur le bruit de l'arrivée de nouvelles de Constantinople du 26 septembre, d'après lesquelles le Divan aurait pris des résolutions dans le sens de la guerre. Le comte de Bruck a eu, en effet, une conférence avec les membres les plus influents du Divan, mais sans pouvoir amener aucun changement dans les idées de la Porte.

La flotte de l'amiral Corry et du commodore Martin a quitté le port de Queenstown vendredi matin; mais sa destination a été changée par de nouvelles instructions. L'amiral Corry ne garde sous ses ordres que quelques vaisseaux. Il prendra, il est vrai, une position d'où il pourra rallier facilement les escadres et au besoin aller renforcer la flotte qui se trouve devant Constantinople.

Samedi soir, la commission chargée de préparer le grand *meeting* des

habitants de Londres en faveur de l'indépendance de la Turquie s'est réunie à l'hôtel Anderson.

Après une discussion animée, dans laquelle on a manifesté une grande unanimité, il a été résolu « qu'un *meeting* public serait tenu à la Taverne de Londres, vendredi soir 7 octobre, à sept heures. »

Autriche. — Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt les détails nouveaux que nous apportent les feuilles allemandes sur ce qui s'est passé à Ollmütz.

On écrit de Vienne, 30 septembre, à la *Gazette de Cologne :*

« Lord Westmoreland, ambassadeur britannique à notre cour, s'est rendu à Ollmütz, non en qualité de diplomate, mais comme général. Le noble lord n'a pas assisté aux conférences qui ont eu lieu entre le comte de Buol-Schauenstein, M. le comte de Nesselrode et M. le baron de Meyendorff. Il n'a pas même été reçu en audience particulière par le czar ; mais il a paru devant S. M. avec tous les autres généraux. Le czar l'a accueilli d'une manière assez froide et s'est borné à lui dire : « Je suis charmé. » Le général français de Goyon a été honoré d'un entretien plus long. S. M. l'empereur de Russie lui a dit :

« Je regrette beaucoup de ne pas voir personnellement votre empereur, « et de ne pouvoir dire à toute l'Europe comment j'aime et estime l'em- « pereur votre maître. Je vous invite à me suivre à Varsovie, pour assister « aux manœuvres de mes troupes. » (Les paroles du czar sont ainsi rapportées en français.)

« Le comte de Goyon a envoyé immédiatement une dépêche télégraphique à Paris, et quelques heures après, l'autorisation de suivre le czar à Varsovie, lui est parvenue.

« Le mariage de S. M. l'empereur d'Autriche est fixé au 24 avril de l'année prochaine. »

Une autre lettre de Vienne, à la date du 29 septembre, adressé à la *Gazette de Voss*, contient ce qui suit :

« L'empereur de Russie, étant à Ollmütz, s'est rendu dans la chapelle des habitants des frontières professant la religion grecque. En descendant de voiture devant la chapelle, le czar s'est découvert. Il a monté les degrés en s'inclinant, et s'est agenouillé devant l'autel sur le parvis, laissant de côté le coussin de velours qu'on lui avait préparé. Il a prié avec une dévotion profonde.

« Le 26, il est arrivé à Ollmütz un accident qui pouvait avoir des suites très-graves. Au moment où les troupes du génie firent sauter une montagne, il y eut une explosion qui menaça les troupes et les assistants. L'empereur d'Autriche et le czar, qui étaient présents, ne furent pas atteints ; mais les barons James et Anselme de Rothschild furent couverts de terre et de boue, et la tête d'un soldat fut emportée. »

Alfred **des Essarts.**

On lit dans la *Revue des Deux-Mondes :*

« Un fait qui est peu connu, c'est la négociation qui avait lieu, en 1852, entre le Saint-Siége et le gouvernement anglais, négociation où, en définitive, ce dernier n'a eu le dessus sous aucun rapport. Après la grande affaire

de l'établissement de la hiérarchie épiscopale, le cabinet anglais voulait fonder une légation à Rome, et de plus, il promettait une protection spéciale à l'Église catholique d'Irlande, si la cour de Rome voulait diriger l'action politique de cette Église dans un sens conforme aux vues du gouvernement britannique. Le Saint-Siége se refusait formellement à toute immixtion dans les luttes de parti en Angleterre, et quant à la fondation de la légation britannique à Rome, il ne la voulait admettre à aucun prix, à moins de l'abrogation du bill voté il y a quelques années, en vertu duquel le représentant du Pape à Londres ne peut avoir qu'un caractère purement laïque. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

DIOCÈSE DE PARIS. — La fête de saint Denis, apôtre et premier évêque de Paris, sera célébrée avec une grande pompe, dimanche prochain, dans toutes les paroisses de la capitale. Ses insignes reliques, ainsi que celles de ses deux compagnons martyrs, saint Rustique, prêtre, et saint Éleuthère, diacre, seront exposées toute la journée à la vénération des fidèles à Notre-Dame, église métropolitaine, et dans la basilique de Saint-Denis, où une grand'messe en musique sera chantée en l'honneur de ces trois illustres confesseurs de la foi chrétienne.

FORLI (ÉTATS-ROMAINS). — Le 8 septembre, jour consacré à la Nativité de la Sainte-Vierge, le baptême et la confirmation ont été administrés, dans l'église des Dames-Clarisses, à une jeune Africaine, par Mgr Mariano Falcinelli, évêque de cette ville. Cette enfant avait pour marraines les deux marquises Paoluci de Calboli, mère et fille. L'église était remplie d'une immense concours de spectateurs qui, en voyant une pauvre esclave rachetée et régénérée par la foi catholique, exprimaient hautement leur admiration.

GÊNES. — Une cérémonie touchante s'est accomplie, le 21 septembre, dans l'église des PP. Augustins de N.-S. de-la-Consolation. Charles Augustin-Maria Pflomm, jeune homme de dix-neuf ans, né au Wurtemberg dans la secte luthérienne, ayant reconnu ses erreurs, a abjuré solennellement, pour embrasser le catholicisme, et a fait sa confession de foi publique.

Le mois précédent, deux dames appartenant aussi au protestantisme, avaient fait également leur abjuration dans la même église.

(*Cattolico* de Gênes.)

PORTUGAL. — Le journal de Lisbonne, *A Nuçao*, continue de publier des listes d'adhésion à la protestation insérée dans son numéro du 1er septembre, contre le scandale donné par la Chambre des Députés, le 20 janvier dernier : chaque numéro de ce journal, depuis le 1er jusqu'au 17 septembre, contient une ou plusieurs colonnes de signatures.

NOUVELLE-ORLÉANS. — Une lettre d'un membre de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, de la Nouvelle-Orléans, M. l'abbé de la Croix, datée du 17 août, et adressée à M. le président général de cette société à Paris, peint la malheureuse situation de ce pays. Nous citerons le passage suivant :

« Dieu, dans ce moment, nous éprouve d'une manière bien terrible ; la fièvre jaune exerce des ravages affreux et jusqu'alors inouïs. La semaine dernière, 1,450 personnes sont tombées victimes de ce fléau, et depuis six

semaines nous n'avons pas eu chaque semaine moins de 8 à 900 morts à déplorer. Tous nos membres sont activement au travail, visitant et aidant, consolant les malades et les mourants. Nos fonds sont pour le moment complétement épuisés. Nous avons eu dimanche dernier une quête dans l'église Saint-Patrice, qui a produit environ 1,300 francs ; mais qu'est-ce que cela pour faire face à un fléau qui, selon toute probabilité, durera jusqu'au mois de novembre ! Néanmoins, nous ne désespérons pas ; loin de là, toute notre confiance est dans le Dieu qui nous afflige pour nous rendre meilleurs, et nous avons tout lieu de croire qu'il ne nous abandonnera pas. Je ne considère point cette lettre comme une positive réponse à la vôtre ; je me réserve, lorsque le fléau aura perdu de son intensité, de vous donner un compte-rendu des travaux de notre petite conférence, depuis son établissement et pendant l'épidémie.

« Jusqu'à présent aucun de nos membres n'est tombé victime du fléau : quatre d'entre eux ont été atteints, mais ils sont ou mieux ou en pleine convalescence. »

Au reçu de cette lettre, l'Œuvre de Paris a voté un secours de 800 fr., qui sera envoyé à la conférence de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

La France vient de perdre un de ses plus illustres savants.

François Arago est mort lundi, 2 octobre, à l'Observatoire.

Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 5, à onze heures du matin.

François Arago, né le 26 février 1786, à Estagel, près de Perpignan, était secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, membre du Bureau des Longitudes et grand-officier de la Légion d'honneur.

L'Académie des Sciences n'a pas tenu sa séance ordinaire du lundi.

— M. le duc de Casigliano, ministre des affaires étrangères du grand-duc de Toscane, est arrivé à Paris, où il vient pour le mariage de son fils avec une des filles de la reine Marie-Christine.

— *La Patrie* annonce que l'Empereur et l'Impératrice partiront pour Compiègne le samedi 8 septembre, et qu'après y avoir fait un court séjour, ils se rendront à Fontainebleau.

— La rentrée des vacances du conseil d'État est fixée au 4 ou au 6 octobre.

— La Bibliothèque de la rue de Richelieu est rouverte depuis hier, après un mois de vacances.

— M. Georges Onslow, membre de l'Académie des Beaux-Arts (section de composition musicale), vient de mourir à Clermont (Puy-de-Dôme), au milieu de sa famille.

— Les journaux de Toulouse de samedi, arrivés ce matin, annoncent que le conseil municipal était extraordinairement convoqué pour la soirée, à l'effet de s'occuper des mesures à prendre pour venir en aide à la classe pauvre pendant la cherté des subsistances.

— Dans la nuit de mercredi, 28 septembre, vers deux heures du matin, on a ressenti à Oloron, ainsi que dans les environs, une secousse de tremblement de terre qui a été d'une fort courte durée. Le mouvement allait de l'est à l'ouest.

— Au prix actuel du pain dans Paris, la ville est obligée de payer, pour la consommation du département de la Seine, une différence de 16 centimes par chaque pain de quatre livres, soit 900,000 fr. par mois.

— Nous lisons dans la *Patrie :*

« Une lettre de Rome du 22 septembre annonce que le Saint-Père avait assisté la veille à une grande revue de l'armée française passée par le général d'André, chargé de l'inspection du corps expéditionnaire. Le pape, qui comprend très-bien la stratégie, assiste avec le plus grand intérêt à toutes les manœuvres d'automne de nos troupes, auxquelles il porte une affection toute particulière. »

— Une église, simple et élégante à la fois, vient d'être construite dans la commune de Bonzy (Marne), aux frais de M. et Mme Yvonnet. Cet édifice n'a pas coûté moins de 40,000 fr. Par un acte notarié, M. Yvonnet en a généreusement fait don à la commune, qui est le lieu de sa résidence.

C'est ce même M. Yvonnet qui a été l'heureux gagnant du gros lot de 400,000 fr. de la célèbre loterie du Lingot d'or.

— On écrit de Cologne que, dans une faillite des plus regrettables qu'a faite un notaire de cette ville, le cardinal-archevêque et le chapitre diocésain auront à essuyer des pertes considérables.

— La loi de 1814 sur l'observation du repos dominical n'a point été abrogée; donc le fonctionnaire qui use de son autorité pour en faire observer les prescriptions reste non-seulement dans la juste limite de son droit, mais il ne fait encore en cela qu'accomplir un devoir.

Nous posons ces principes fondés sur l'équité et la raison pour défendre la conduite si rationnelle de M. le commissaire de police de Belfort contre les attaques dont elle sera infailliblement l'objet de la part des *libérâtres* et des esprits forts.

En attendant que la sanctification du dimanche soit protégée par l'État, ce fonctionnaire s'autorise des dispositions de la loi du 18 novembre 1814, pour verbaliser contre ceux qui contreviennent aux prohibitions qu'elle renferme. Ainsi le fait d'avoir étalé et vendu le dimanche, dans une boutique dont les ais et les volets sont ouverts, constitue une contravention passible d'une amende de 5 fr. pour la première fois, et pour la récidive d'une condamnation au maximum des peines de police. Il y a eu trois procès-verbaux dressés cette semaine à ce sujet.

— On croit qu'au retour du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, des mesures seront prises pour prévenir, autant que possible, les accidents sur les chemins de fer. Parmi les précautions que l'on exigera, on cite celle qui consiste à relier chaque station par un télégraphe électrique, indiquant sur tous les points le départ et l'arrivée d'un train, et en transmettant l'avis sur toute la ligne.

— Telle est l'abondance des grains en Espagne, qu'il est question de mesures propres à faciliter l'exportation en France du trop plein de céréales existant dans la Péninsule; tous les marchés espagnols sont en baisse.

UN NOUVEAU MESSIE

Les journaux ont parlé, il y a quelques jours, d'une lettre adressée à l'Empereur par l'un des orateurs de la ci-devant Mon-

tagne et des promoteurs les plus ardents du socialisme. L'ancien montagnard, dont nous tairons le nom, par respect pour la famille honorable et chrétienne à laquelle il appartient, annonçait dans cette lettre qu'il avait reçu du ciel une mission divine. Aujourd'hui nous pouvons édifier nos lecteurs sur la nature de cette mission. La *Presse*, mettant en pratique ses principes en matière de publicité, donne ce matin, à la prière du nouveau messie, une lettre où celui-ci expose la foi nouvelle qu'il doit prêcher au monde pour le sauver. Nous la reproduisons comme l'un des symptômes les plus tristes de l'anarchie des idées et de l'affaiblissement du sens commun à notre époque. Notez que c'est la *Presse*, le journal officiel du progrès, qui se fait le complaisant écho des révélations que l'on va lire! Il est vrai que la *Presse* ne croit pas aux miracles de l'Évangile.

L'abbé J. COGNAT.

A M. WOLOWSKI

« Paris, 17 août 1853.

« Monsieur,

« Je vous remercie de l'estime que vous me témoignez dans votre lettre, et je me plais à croire que vos efforts pour me procurer du travail *auraient été* plus heureux que les miens, car, depuis le 2 décembre, il n'est rien, dans la limite de mon éducation, que je n'aie tenté pour me faire une position convenable, et il n'est rien qui n'ait échoué de la manière la plus absolue.

« Je dis que vos efforts *auraient été*, car vous êtes désormais dispensé d'en faire. Ma carrière est toute tracée; elle se présente avec un caractère assez exceptionnel pour que vous me lisiez avec attention et bienveillance.

« Si, dans un autre temps que celui-ci, je vous disais, avec une certaine rectitude d'esprit que vous me reconnaissez, je le pense : — Je suis en communication avec un monde étranger à l'humanité, je parle à des âmes, j'ai causé avec ma mère morte, avec mon père mort; je suis inséparable de l'âme de la terre, délégué le plus voisin de Dieu auprès de l'humanité. — votre stupéfaction serait profonde.

« Or, je vous dis tout cela, je vous le dis formellement, littéralement, et vous devez être préparé à ce langage par des faits surnaturels qui se sont multipliés, propagés partout, et à l'égard desquels la science a été aussi étroite, aussi aveugle, aussi obstinée que la théologie dont elle se moque l'avait été à l'égard de Galilée.

« Si de pareilles liaisons m'étaient advenues à une autre époque, je les cacherais comme une infirmité, n'osant me les avouer à moi-même, et la peur de passer pour fou me rendrait, je crois, aussi étroit, aussi aveugle, aussi obstiné que les savants eux-mêmes.

« Mais tous ces miracles ont eu pour objet de me rendre croyable et de me donner le courage de parler. Je parlerai avec d'autant plus de confiance que, par la voie de l'électricité, du magnétisme, de tous les aromes, une doctrine complète m'a été dictée, doctrine admirable de clarté, d'harmonie, de pureté morale, et que je ne me reconnais pas le droit d'en intercepter la connaissance à l'humanité.

« La terre est depuis fort longtemps en retard; l'incohérence de son industrie, la misère de ses travailleurs, ses massacres et ses orgies influent sur le sort des âmes qui entourent son globe par couches concentriques, et ne laissent parvenir jusqu'au soleil, âme de notre tourbillon, que des aromes délétères.

« Le soleil ne peut nourrir sa lumière, dont les lacunes nous apparaissent comme des

taches; il ne peut faire disparaître le cadavre empesté de la faire, ni donner à la terre les quatre satellites dont elle a besoin, et qui viennent d'être portés au nombre de cinq par une décision généreuse du Créateur.

« Il y a longtemps que les astres du tourbillon sont indignés de ce désordre, l'humanité étant reconnue incapable de sortir par ses forces isolées de la barbarie et autres sociétés imparfaites dont son globe est bigarré encore aujourd'hui : des rayons d'inspiration ont été remis à l'âme de la terre pour qu'elle les adaptât à l'une des âmes lumineuses, et que cette âme, arrivant par intuition aux vérités dont la terre avait besoin, donnât au genre humain les moyens d'organiser l'harmonie.

« L'âme de la terre, jeune encore, inexpérimentée et détournée du travail par un amateur dont elle a bien voulu m'entretenir, a laissé passer des siècles sans utiliser les germes d'inspiration qui lui avaient été remis. Pressée de remplir enfin cette tâche, elle s'en est acquittée avec tant de précipitation et de légèreté, que les organes d'intuition ont été adaptés à l'âme de Charles Fourier, âme honnête, bornée, triviale, qui est arrivée sur la terre avec des rayons divins incompris d'elle-même.

« De cette erreur est résultée la théorie de Fourier, céleste en beaucoup de parties, immorale ou ridicule en beaucoup d'autres. Les hommes n'étant ni assez impartiaux ni assez intelligents pour apurer cette théorie, les disciples étant des fanatiques comme je l'étais avant la refonte de mon âme, les adversaires des entêtés qui n'examinaient rien, la terre allait perdre tout récemment sa dernière chance de salut.

« On allait la supprimer du tourbillon, et les fragments de toutes ses âmes seraient tombés dans l'abîme, si l'âme de la terre n'avait demandé un sursis qui lui a été accordé.

« Elle en a profité pour multiplier les phénomènes magnétiques, afin d'impressionner les esprits; et, pendant que chacun s'interrogeait avec étonnement, elle a dirigé vers moi et vers ma femme Octavie un cordon aromal permanent qui m'a permis d'écrire un livre entier intitulé : *Sauvons le genre humain.*

« Ce livre paraîtra prochainement. Je ne vous l'enverrai pas, attendu que je ne dois l'envoyer à personne, mais vous le lirez certainement.

« Je vous écris tout ceci avec une lucidité d'esprit entière. La preuve, c'est que je vous ai adressé un manuscrit sur les *Actes de l'état civil*, manuscrit que je vous prie de ne pas publier et de me renvoyer quand vous aurez quelque chose à me faire parvenir. »

AVIS

Collection complète de l'AMI DE LA RELIGION, depuis 1816 JUSQU'A NOS JOURS, contenant 161 VOLUMES IN-8°.

S'adresser aux Bureaux du journal, 12, rue du Regard.

BOURSE DU 4 OCTOBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 100 60 — plus haut, 100 60 — plus bas, 100 30 — fermé à 100 45. — Au comptant, il reste à 100 50.

3 0/0, à terme, ouvert à 74 60 — plus haut, 74 65 — plus bas, 73 90 — fermé à 73 90. — Au comptant, il reste à 74 10.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,090 00; (1852), à 1,245 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 95 0/0; nouveau, 95 0/0. — Belgique, 5 0/0, 100 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

SAMEDI 8 OCTOBRE 1853. (N° 5590.)

L'AMI DE LA RELIGION

COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

(Premier article.)

En annonçant la nouvelle édition du *Cours d'instruction religieuse ou Exposition complète de la doctrine catholique*, publiée récemment par M. l'abbé Icard, professeur de droit canon et directeur des catéchismes de Saint-Sulpice, nous avons promis de revenir sur cette importante publication.

Deux motifs principaux nous déterminent à fixer d'une manière toute spéciale l'attention de nos lecteurs sur cet ouvrage. Le premier est son mérite intrinsèque. L'auteur a su tenir tout ce qu'il annonce dans le titre de son livre qui est réellement une exposition *complète*, exacte et lumineuse de la doctrine catholique. Sans rien ôter à la précision du dogme, il a su le rendre accessible aux intelligences ordinaires, pour peu qu'elles y aient été préparées d'avance par une bonne éducation et par l'étude sérieuse du catéchisme. Il peut ainsi non-seulement être d'un usage très-sûr et très-utile pour les jeunes gens et pour les personnes du monde qui ont à cœur de connaître la plus importante des sciences, celle de la religion, mais encore donner des indications précieuses à ceux qui ont reçu la mission de répandre et de perpétuer cette science.

Nous ne craignons pas de dire que messieurs les professeurs de théologie eux-mêmes ne liront pas cet ouvrage sans intérêt et sans profit: s'ils n'y puisent pas des connaissances nouvelles pour eux, ils y trouveront du moins un admirable modèle de cette lucidité d'exposition qui fait une des plus grandes qualités du professeur et qui est le mérite singulier de M. l'abbé Icard.

A cet égard, le *Cours d'instruction religieuse* mérite qu'on le répande en le faisant connaître. Il le mérite encore à un autre titre non moins important à nos yeux.

Nos lecteurs savent que, depuis quelques années, l'instruction littéraire, philosophique et théologique, qui se donne dans nos petits et nos grands séminaires a été l'objet des censures les plus vives, des attaques les plus violentes. A entendre un certain nombre de catholiques, laïques pour la plupart, tout est à réformer dans l'enseignement de nos écoles. Les bases mêmes du dogme et de la morale, osent-ils dire, ont été méconnues et foulées aux pieds par les livres élémentaires que depuis trois cents ans au moins nos professeurs mettent entre les mains de leurs élèves. Nous avons signalé en partie ces diffamations qui ne tendraient à rien moins qu'à mettre la France et son clergé au rang

des pays et des clergés schismatiques. Mais l'audace et la témérité n'ont fait que s'accroître, et naguère encore, pour recommander quelques publications nouvelles, on ne craignait pas d'affirmer qu'il n'y avait pas, parmi nous, *un seul cours* élémentaire de philosophie et de théologie qui fût conforme aux principes de la saine doctrine de l'Eglise.

La vénérable Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice a eu, comme on devait s'y attendre, sa large part des injures qui n'ont pas manqué à des congrégations plus puissantes. Quelques fragments d'un pamphlet mort-né que nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs ont pu leur donner la mesure des excès qu'a flétris la *Civiltà*, à Rome, et qui ont révolté en France le sentiment moral de tous les honnêtes gens. Il ne tiendrait pas à ces prétendus zélateurs de l'unité, que le foyer sacerdotal allumé chez nous par M. Olier, ranimé par M. Emery, ne fût enfin étouffé, et l'on a pu voir que la *sainteté* de ce but *légitime*, à leurs yeux, la violence et l'iniquité des moyens.

Ce but, sans doute, ne sera pas atteint. Saint-Sulpice a traversé des orages bien autrement redoutables, et la Compagnie qui a eu assez de force pour tenir tête à un homme de la taille de Napoléon n'a rien à redouter des manœuvres et des accusations de quelques écrivains sans doctrine et sans autorité.

Toutefois, il ne faut pas se le dissimuler, il y a en ce temps plus qu'en aucun autre, même dans les insinuations les plus gratuites et dans les accusations les moins fondées, une puissance qui peut, à la longue, obscurcir les vertus les plus éclatantes, atteindre les réputations les plus pures. Suivant un mot devenu célèbre, *il en reste toujours quelque chose*. Voilà pourquoi il devient souvent nécessaire de rendre témoignage même aux vérités les plus évidentes, et de ne pas laisser sans réponse les affirmations les plus absurdes.

C'est ce que nous ferons dans cette circonstance. Nous répondrons aux attaques dont l'enseignement théologique et philosophique de Saint-Sulpice a été l'objet, comme M. l'abbé Icard, en exposant après lui cet enseignement tel qu'il est, tel qu'il nous a été donné à nous-même et à tous ceux qui ont eu, comme nous, le bonheur d'être initiés à la science ecclésiastique et formés à la vie sacerdotale par ces sages et modestes maîtres. Ainsi ce n'est point une polémique que nous engageons, ce n'est pas davantage une apologie que nous voulons faire. Nous n'avons d'autre intention que celle de montrer dans sa vérité un fait que l'on voudrait obscurcir ou défigurer, à savoir la nature de l'enseignement philosophique et théologique donné par Saint-Sulpice.

Cette tâche nous est d'autant plus facile que, par l'objet

même de son livre et le but qu'il s'est proposé, M. l'abbé Icard a dû s'expliquer sur la plupart des questions philosophiques et théologiques qui agitent et divisent aujourd'hui les esprits.

Ce n'est pas, il faut bien le remarquer, que le livre de M. Icard soit une œuvre d'érudition ou de discussion scientifique. C'est à la fois quelque chose de plus simple et de plus difficile. C'est, comme nous l'avons dit déjà, une exposition du dogme catholique mis à la portée des gens du monde, un catéchisme complet et raisonné à l'usage des esprits cultivés.

Des quatre volumes dont se compose l'ouvrage, le premier est plus spécialement philosophique. Il est consacré à établir les fondements de la foi, c'est-à-dire l'existence de Dieu et la divinité du christianisme. Dans le second volume, l'auteur s'applique d'abord à démontrer l'autorité de l'Eglise; puis cette autorité doctrinale une fois établie, il expose les vérités de foi qu'elle enseigne et qui sont consignées dans le symbole. Le troisième volume est consacré à l'exposition de la morale, et le quatrième embrasse tout ce qui a rapport aux sacrements et au culte.

Il est facile de saisir le lien logique qui rattache l'une à l'autre ces diverses parties.

Comme le remarque l'auteur, après Fénelon, trois mots résument l'étude et la science de la religion : Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise. Celui qui est bien fixé sur ces trois points, n'a plus rien à chercher; il sait ce qu'il doit croire et pratiquer. C'est aussi ces trois points que M. l'abbé Icard, après tous les théologiens, développe successivement dans son *Exposition du dogme catholique :* Dieu et la religion naturelle; Jésus-Christ et la religion révélée; l'Eglise catholique ou la société chargée d'enseigner et d'expliquer la doctrine de Jésus-Christ. Ces trois points établis, il résulte de là que l'Eglise catholique enseigne au nom de Jésus-Christ, Jésus-Christ au nom de Dieu, et que par conséquent la foi et la morale du catholique ont pour fondement comme pour obligation l'autorité de Dieu lui-même.

Rien, on le voit, de plus logique, de plus simple ni de plus fécond que ce plan.

Pour le remplir, l'auteur a suivi la méthode historique. Après avoir posé les principes de la certitude humaine et s'être élevé à la connaissance de Dieu par la connaissance de l'homme, il a pensé avec raison que la meilleure méthode à suivre dans l'étude de la religion était d'interroger l'histoire. Cette voie n'est pas seulement la plus facile et la plus sûre, c'est aussi la seule conforme à la nature de la science qu'il s'agit ici d'enseigner et de faire connaître.

En effet, comme le remarque l'auteur, « à quelque époque

que l'on se reporte, on voit que partout et toujours, la religion a été considérée comme une institution positive, fondée sur l'autorité de Dieu et transmise par voie d'enseignement : c'est l'idée qu'en ont eue les peuples, sans exception. »

Cette remarque, vraie pour la religion en général, doit s'appliquer plus spécialement encore à la religion chrétienne en particulier.

On ne saurait trop le répéter, le Christianisme est avant tout un fait surnaturel. Jésus-Christ s'est annoncé à la terre comme un messie divin, comme l'envoyé et le Fils de Dieu. « Je suis d'en haut, dit-il aux Juifs ; en vérité je vous le dis, je suis avant qu'Abraham ne fût. Celui qui me voit, voit aussi mon Père ; mon Père et Moi nous ne sommes qu'un. Ma doctrine n'est pas ma doctrine, mais celle de mon Père, qui m'a envoyé. »

Avec ce caractère divin qui le séparait si profondément d'un philosophe, le Sauveur ne pouvait pas procéder dans son enseignement comme un homme ordinaire. Aussi, qu'on lise l'Evangile. On trouvera que, dans ses conversations et ses discours, Jésus-Christ affirme et commande, mais ne démontre pas. On ne le voit pas, comme Socrate, prendre son point de départ dans une idée admise par ses auditeurs pour arriver, par une savante induction, à une conclusion qu'il veut faire accepter. Il ne cherche pas, comme Aristote, à coordonner entre eux les divers points de sa doctrine, à les rattacher à un principe évident pour leur donner la savante unité d'un système. Une fleur, un champ de blé, une tempête, un figuier, le spectacle de la nature ou celui des infirmités humaines, lui fournissent également l'occasion d'exposer à la foule qui s'attache à ses pas ou aux Apôtres qu'il s'est choisis, les plus hauts mystères, les préceptes de la morale la plus pure. Il *raconte*, suivant l'expression sublime de saint Jean, il raconte comme un témoin ce qu'il a vu, ce qu'il voit dans le sein de son Père ; il révèle le monde divin d'où il est descendu et vers lequel tout cœur humain aspire ; il *rend témoignage* à la vérité en se manifestant lui-même comme envoyé et comme Fils de Dieu.

S'il daigne entrer quelquefois en discussion avec ses contradicteurs, c'est uniquement sur le *fait* de sa mission divine, jamais sur la *vérité intrinsèque* de ses enseignements. Il consent à donner une garantie à la raison en prouvant sa divinité par les prophéties qu'il réalise, et par les miracles qu'il opère ; mais de besoin légitime de toute créature raisonnable une fois satisfait, il exige la soumission immédiate de l'intelligence aux vérités incompréhensibles qu'il lui propose, et refuse de réduire la vérité qu'il enseigne aux proportions d'une proposition évidente par elle-même.

Le mode d'enseignement et de prédication suivi par les Apôtres est parfaitement conforme à celui de leur divin Maître. « Vous serez mes témoins, leur avait dit le Sauveur, jusqu'aux extrémités de la terre. » Aussi est-ce à titre de témoins qu'ils ont prêché l'Evangile au monde. C'est la bonne nouvelle qu'ils annoncent; leur prédication est un récit : « Nous vous prêchons, « disaient-ils, la parole de la Vie qui était dès le commence- « ment, que nous avons entendue, que nous avons vue de nos « yeux, que nous avons regardée avec attention, que nous avons « touchée de nos mains; car la Vie s'est rendue visible; nous « l'avons vue, nous vous en *rendons témoignage;* nous vous l'*annon-* « *çons,* cette Vie éternelle qui était dans le Père et qui est venue « se montrer à nous. Nous sommes *témoins des faits que nous an-* « *nonçons,* nous et l'Esprit-Saint que Dieu a répandu sur ceux « qui sont dociles à sa parole. »

Les Apôtres se regardaient donc comme les témoins de Jésus-Christ, de même que Jésus-Christ s'était annoncé comme le témoin et l'envoyé de son Père. Ils prêchaient comme des témoins, comme des témoins qui ont vu, entendu, touché. Ce témoignage, ils le répétaient sous toutes les formes, le soutenaient par la parole, par les œuvres et par l'effusion du sang; mais ils ne cherchaient pas à adoucir par les artifices et les délicatesses du langage, ou à rendre vraisemblables, par la force du raisonnement, les vérités qu'ils annonçaient, et qui devaient paraître si incroyables et si absurdes à des Grecs et à des Romains.

On le voit, le christianisme, tel que l'enseigna son auteur, tel que le comprirent et le prêchèrent les Apôtres, diffère essentiellement de la philosophie, en ce qu'il se présente aux hommes, non comme un système d'idées, comme le résultat de recherches scientifiques, mais comme une révélation proprement dite, comme un *fait positif et divin,* ayant un caractère historique, aussi bien qu'une signification rigoureusement dogmatique.

Comme fait historique, il a sa preuve dans le témoignage autorisé par le miracle; et ce fondement, une fois établi, dispense de toute autre démonstration. Le contenu de la révélation a un principe certain et une raison suprême dans la réalité de son origine divine.

Nous avons cru devoir nous arrêter quelque temps sur ces considérations, qui démontrent l'importance et la nécessité de la méthode historique dans l'étude de la religion, parce que l'oubli de cette méthode a été, de nos jours, la source d'un grand nombre d'erreurs. Au lieu de considérer le christianisme comme un *fait* positif, libre de la part de Dieu, on l'envisage comme une *idée,* que l'on soumet au contrôle de la raison humaine. *Et,*

comme la raison humaine ne peut atteindre à la hauteur des mystères de *cette idée*, ou elle en nie la réalité, ou elle la défigure. Ainsi, l'oubli de la méthode historique conduit au rationalisme. Nous pourrions ajouter que l'oubli de cette même méthode a conduit quelques apologistes catholiques à méconnaître ce qu'il y a de contingent et de libre de la part de Dieu dans la révélation chrétienne. Mais, pour expliquer notre pensée, il faudrait entrer dans des développements que nous interdisent les limites de ce travail. L'abbé J. Cognat.

(*La suite à un prochain numéro.*)

ROME

(Correspondance particulière de *l'Ami de la Religion.*)

La question des céréales qui préoccupe à bon droit les gouvernements de l'Europe, trouve à Rome une solution facile, grâce aux charitables mesures prises par le Saint-Père. Nous avons annoncé, il y a quelques semaines, que Sa Sainteté avait donné l'ordre d'acheter à Livourne 140 mille sacs de blé, dont sa cassette privée faisait les frais. Au moment où nous écrivons, les premiers chargements s'étaient déjà montrés au port romain de *Ripa Grande*. Depuis lors, 60 mille sacs ont été importés de Livourne et d'autres ports; ils ont déjà produit une baisse sensible dans les prix. On attend prochainement un autre versement de 60 mille sacs, ce qui paraît devoir remplir le déficit de la récolte. La libéralité du Saint-Père fait bénir son nom par la population. Elle contraste avec l'indélicate avidité de certains spéculateurs, à divers degrés de l'échelle sociale, qui ne demanderaient pas mieux que de battre monnaie avec la misère publique.

La récolte du vin et du maïs se présente sous des auspices assez favorables et paraît devoir suffire aux besoins de la consommation annuelle. L'État pontifical, si bien partagé par la nature, est un pays riche et fortuné; il le serait encore davantage si l'on pouvait en extirper un petit nombre d'accapareurs qui jouent le dangereux métier de spéculer sur les subsistances publiques. On ne connaît qu'imparfaitement les ressources industrielles et agricoles des États pontificaux. Le gouvernement publia, il y a quelque temps, le tableau comparatif des importations et exportations. Ce tableau est la preuve évidente d'une prospérité matérielle qui n'a rien à envier aux autres États de l'Europe. Il pourrait fournir les éléments de fort intéressantes études sur l'administration pontificale. En ce moment une importante manufacture de soieries s'établit à Albano. Une compagnie anonyme fonde également une fabrique de cristaux.

— Le Saint-Père, voulant marquer tous les jours de sa vie par quelque nouveau bienfait, vient de créer un nouveau pénitencier pour les enfants détenus. Depuis le commencement de son pontificat, Sa Sainteté s'occupe d'améliorer la condition matérielle et religieuse des prisonniers. La question des détenus est à ses yeux une de celles qui engagent le plus sa conscience et sa responsabilité. Le Saint-Père regarde comme un impérieux devoir pour lui et son gouvernement de redresser ces hommes vicieux et de les ramener au bien par l'influence de la religion et du travail.

Pendant qu'ailleurs les économistes se disputent sur la valeur de leurs systèmes et portent les gouvernements à tenter des essais infructueux qui doivent bientôt céder le pas à d'autres méthodes, ici un pouvoir essentiellement catholique fait appel à l'influence de la religion et au dévouement de directeurs éprouvés. Le Saint-Père a voulu commencer cette importante amélioration en créant une maison pour les jeunes prisonniers au-dessous de vingt ans. Il a choisi le local de Sainte-Balbine au sud de Rome, près des thermes de Caracalla. Cette maison fut occupée autrefois par les dominicains; elle appartenait, en dernier lieu, au chapitre de Saint-Pierre. Elle est au milieu d'une propriété assez vaste pour y exercer au travail agricole les jeunes prisonniers. Des ateliers de divers genres seront créés dans l'intérieur de la maison. L'important était de placer des directeurs capables et dévoués à la tête de l'établissement. Sa Sainteté a porté son choix sur les *Frères de Saint-Joseph*, de l'Institut fondé au Mans par le P. Moreau, déjà connu si avantageusement à Rome, par la prospérité et le succès qu'ils ont su imprimer à l'établissement agricole de *Vigna Pia*. L'excellente direction religieuse et matérielle de cette dernière maison répond en quelque sorte de l'avenir du nouveau pénitencier. La confiance spéciale dont le Souverain Pontife honore ainsi la congrégation du P. Moreau est une marque non équivoque des mérites de cet Institut; c'est un titre de plus à l'estime et à la sympathie de tous les catholiques.

Le pénitencier de Sainte-Balbine, dont les *Frères de Saint-Joseph* ont pris possession depuis dix jours, fait leur quatrième établissement à Rome.

Henri RANC.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

AFFAIRES D'ORIENT. — L'autre jour, on ne peut l'avoir oublié, la paix arrivait d'Ollmütz, et tous les personnages politiques anglais qui usent du privilége de leurs vacances parlementaires pour aller haranguer leurs électeurs, ne variaient point dans leurs assurances pacifiques. Depuis sir Graham jusqu'à l'amiral Corry, tous chantaient l'hymne de la concorde.

Ce matin, les lettres et les dépêches arrivant de Constantinople montrent la situation sous l'aspect le plus menaçant.

A la date du 22 septembre, une grande agitation régnait dans la capitale de l'empire ottoman : le gouvernement avait jusque-là réussi à cacher au public le refus opposé par la Russie aux modifications introduites par le Divan dans la note de Vienne : mais la vérité s'était fait jour enfin, et la nouvelle avait produit sur tous les esprits une impression qu'on n'aura pas de peine à comprendre.

Le soir même, un conseil extraordinaire fut tenu chez le grand-visir, et on y reconnut que les mesures les plus énergiques étaient désormais indispensables.

De son côté, la population témoigne par son attitude de l'impatience où elle est de voir les armes décider la querelle. Et son enthousiasme, à la fois religieux et politique, va trouver un nouvel aliment, s'il est vrai que les Ulémas s'occupent de rédiger encore une adresse qu'ils iront, au nombre de sept à huit cents, porter au Sultan.

Le gouvernement n'est pas moins vivement pressé par Omer-Pacha qui,

chaque jour, réclame du Divan une déclaration de guerre désirée par toutes les troupes, et que l'approche de la mauvaise saison rend indispensable, si l'on veut que l'armée de Roumélie puisse conserver ses positions stratégiques.

En présence de l'événement qui paraît imminent, que feront la France et l'Angleterre ? A cette question, nous prenons la réponse dans les feuilles semi-officielles :

PAYS. — « Quant à la France et à l'Angleterre, unies loyalement dès le principe pour sauvegarder à Constantinople les droits de la Turquie et la cause du droit européen, il est inutile de dire qu'elles n'abdiqueront pas le rôle glorieux qu'elles ont accepté et rempli sans hésitation, sans bravades et sans faiblesse. Leur modération et leur patience ne se sont jamais démenties ; elles seront toujours prêtes à faire de sincères efforts pour terminer pacifiquement ce conflit fatal, dans un sens honorable pour toutes les parties en cause.

« Mais le jour où toutes les tentatives amiables auraient échoué, où toute espérance de rétablir l'harmonie entre les cours de Saint-Pétersbourg et de Constantinople aurait disparu, le jour où la guerre, longtemps suspendue par leurs conseils conciliateurs, éclaterait, ce jour-là leur choix ne saurait être douteux. Elles veulent ce que les intérêts les plus évidents de l'Europe entière veulent avec elles : l'intégrité absolue de l'empire ottoman ; elles veulent qu'il soit assez indépendant, assez fort pour résister aux ambitions diverses qui l'assiégent, assez bien organisé pour entrer définitivement dans la grande famille européenne. Et cela, elles l'ont voulu le jour où elles ont envoyé leurs flottes à Besika ; elles l'ont voulu à Vienne pendant les négociations ; elles le voudront à Constantinople lorsque leurs escadres combinées auront franchi les Dardanelles, car, ainsi que nous le disions il y a deux jours, rien ne peut changer à leurs yeux ni effacer pour elles ce grand intérêt européen qu'elles représentent et dont elles se sont noblement déclarées les défenseurs. — *J. Cohen.* »

CONSTITUTIONNEL. — « Il est probable aujourd'hui que la crise actuelle sauvera la nation turque, parce qu'elle l'a mise en situation de faire un de ces actes de virilité qui équivalent à une nouvelle fondation d'empire. Préserver Constantinople contre les Romanow, cela vaut bien de l'avoir conquise sur les Paléologues. Cette vieille et perpétuelle question d'Orient, une fois résolue, ne se produira plus pour notre génération ; la Russie s'estimera heureuse de conserver ce qu'elle a ; et telle ou telle puissance, que la possibilité d'un partage aurait peut-être poussée vers une défection, se rangera, avec la France et avec l'Angleterre, du côté des traités, c'est-à-dire du côté où se trouveront à la fois l'honnêteté et le profit.

« La situation de la France et de l'Angleterre, compliquée en apparence, redevient purement et simplement ce qu'elle était au début de la question. Aujourd'hui, comme il y a trois mois, la France et l'Angleterre veulent l'intégrité de l'empire ottoman, le respect des traités, le maintien de la paix. — *A. Granier de Cassagnac.* »

Le bruit de l'entrée des escadres combinées dans les Dardanelles a couru hier. Quant à la déclaration de guerre, c'est par une dépêche télégraphique, adressée de Vienne au *Morning-Chronicle*, qu'on en a eu connaissance. L'*Express*, du 4 octobre, donne également cette nouvelle, en ajou-

tant avec raison *qu'elle mérite confirmation*. Il ne faut pas oublier, en effet, que nous avons beaucoup de nouvellistes qui font voler les armées par dessus les montagnes, comme des troupes de grues. D'ailleurs, la *Patrie* contient ces lignes, qui ressemblent fort à une rectification :

« On assure que les renseignements parvenus à Paris ne confirment pas la nouvelle donnée par les journaux anglais, le *Globe* et le *Morning-Chronicle*, de la déclaration de guerre faite par le Sultan. »

Quoi qu'il en soit de cette déclaration de guerre, il est certain que le 4 octobre, les ministres présents à Londres se sont réunis au Foreign-Office, où *ils ont* eu une longue conférence sur la situation critique des affaires d'Orient. Mais, plusieurs de leurs collègues étant absents, ils ont dû ajourner toute résolution à prendre.

Aujourd'hui les nouvelles, les bruits les plus contradictoires arrivent de tous côtés. Tandis que les feuilles anglaises semblent presser de leurs vœux le commencement des hostilités, les journaux allemands inclinent vers une suite de négociations qui laisseraient encore quelques chances à la paix. Ainsi s'exprime l'*Ost-Deutsche-Post* du 22 septembre :

« On dit que M. Argyropolo, premier interprète de l'ambassade de Russie, et administrateur de la chancellerie, a reçu de son gouvernement la mission de traiter en famille avec le Divan certains points difficiles (et sans rien communiquer aux ambassadeurs de France et d'Angleterre). Il semblerait résulter de là que la Russie voudrait terminer son différend avec la Sublime-Porte sans l'intervention d'aucune puissance étrangère. Les hospodars de la Moldavie et de la Valachie ont, dit-on, annoncé au Divan *qu'ils étaient prêts* à acquitter le tribut. La Russie l'a-t-elle permis? veut-elle appuyer ainsi la délicate mission donnée à M. Argyropolo? »

Le *Wanderer* publie également cette nouvelle.

On écrit de Vienne, le 1er octobre, à la *Gazette nationale* de Berlin :

« M. de La Cour, ambassadeur de France à Constantinople, a reçu du consul de France à Jassy un rapport en date du 5 septembre, qui est ainsi conçu :

« Le prince Ghika, hospodar de Moldavie, a reçu une dépêche du ministère ottoman qui lui permet de rester dans sa principauté s'il consent à entretenir ses relations antérieures avec la Sublime-Porte. Le prince a immédiatement envoyé un courrier à Constantinople pour annoncer au Divan qu'il n'avait point songé à rompre ses relations avec le Sultan et qu'*il* continuerait à payer le tribut annuel.

« La réponse du prince Stirbey, hospodar de Valachie, n'a été ni aussi claire, ni aussi complète. Il a observé la plus grande réserve sur sa conduite future et n'a pas dit un mot du paiement du tribut. »

Une lettre de Saint-Pétersbourg, en date du 24, annonce qu'en vertu d'un ukase rendu pendant le séjour qu'il avait fait à Moscou, avant de se rendre à Olmütz, l'empereur de Russie avait ordonné une nouvelle levée.

Nous terminerons en reproduisant deux dépêches transmises par la télégraphie privée :

Vienne, mercredi 5 octobre 1853.

« La Correspondance autrichienne a reçu des nouvelles de Constantinople par la voie de Trieste. D'après ces nouvelles, la déclaration de guerre de la Turquie à la Russie serait vraisemblable. La Correspondance ajoute que,

si la guerre éclatait, ces deux puissances seraient seules engagées dans la lutte. »

Berlin, jeudi 6 octobre 1853.

« Le roi de Prusse rentrera à Berlin demain, 7 octobre.

« On assure qu'il sera accompagné par l'empereur de Russie. »

D'après des lettres de Smyrne, 23 septembre, adressées au *Times*, l'affaire Costa paraît terminée. Le réfugié hongrois partirait pour les Etats-Unis, à bord du navire américain *Nimosa*, et son départ aurait lieu du consentement mutuel des deux parties intéressées dans l'affaire, c'est-à-dire de l'Autriche et des Etats-Unis.

Alfred DES ESSARTS.

On lit dans le *Moniteur* du 5 octobre :

« On a répandu depuis quelques jours le bruit d'une prochaine modification dans le ministère. Ce bruit n'a aucune espèce de fondement. »

Lettre de Mgr l'Archevêque de Paris à MM. les aumôniers des lycées.

Paris, 1er octobre 1853.

MONSIEUR L'AUMONIER,

Nous souhaitons vivement que l'enseignement religieux des Lycées ait un caractère de précision et de force qui lefixe dans la mémoire des élèves et qui fasse sur leur âme une profonde et durable impression. L'avenir de ces jeunes gens nous touche : nous ne songeons pas sans émotion à leur salut éternel, et nous ne perdons pas de vue la part qu'ils sont appelés à prendre un jour dans les affaires de notre pays. En toutes choses, ils ne peuvent être mieux conseillés que par la religion, et c'est leur rendre le plus grand service que de placer et de retenir leur âme sous la discipline de Dieu.

Telles sont aussi, nous ne l'ignorons pas, Monsieur l'Aumônier, vos propres convictions ; ces mêmes sentiments vous animent et vous dirigent. La preuve en est dans la manière dont vous exercez vos fonctions si importantes et dans les résultats obtenus par vos efforts. Ces résultats ne sont point inférieurs, sinon à ce que notre cœur désire, du moins à ce que les circonstances nous permettaient d'espérer. En effet, nous savons que l'enseignement religieux est reçu avec des dispositions toutes sympathiques, et que les devoirs de la vie chrétienne sont compris et pratiqués avec courage par notre chère jeunesse des Lycées de Paris. Cet heureux développement du bien qui promet de s'accroître encore, nous le devons à votre zèle, Monsieur l'Aumônier ; mais nous le devons aussi aux généreux instincts des élèves et au concours éclairé de leurs maîtres. Si la famille et la société veulent ajouter à tous ces éléments de succès la force des bonnes leçons et des bons exemples, l'œuvre de l'éducation publique ne manquera pas de faire un progrès considérable, et les générations nouvelles vaudront mieux que leurs aînées.

Pour vous, Monsieur l'Aumônier, ne négligez rien de ce qui peut contribuer à l'honneur de votre ministère, à l'instruction religieuse de vos élèves. Parlez-leur avec ce mélange de douceur et d'autorité qui attire et captive les esprits. Ce que vous dites à tous dans des réunions générales,

faites-le sentir et comprendre à chacun dans des entretiens particuliers. Jeunes et inexpérimentés dans la vie, ils ont souvent besoin de communiquer leur âme et d'entendre un sage conseil; ne vous rendez pas difficilement accessible; recevez-les, au contraire, avec bonté. Etudiez leur caractère et connaissez leurs dispositions, pour mieux trouver le chemin de leur cœur, pour y faire entendre le langage de leurs véritables intérêts et pour y fortifier tous les bons sentiments. Ne soyez pas seulement le directeur de leur conscience, soyez encore leur ami le plus dévoué, afin qu'ils ne se souviennent de vous qu'avec reconnaissance, et que la reconnaissance les attache à la religion, ou peut-être les y ramène, si plus tard ils venaient à s'en éloigner.

Vous trouverez dans le programme que nous vous faisons parvenir aujourd'hui, Monsieur l'Aumônier, la suite immédiate des conférences de l'année dernière, c'est-à-dire la continuation du plan général auquel vous aurez à vous conformer dans l'enseignement de la religion.

Pour la section élémentaire des Lycées, rien n'est changé, et l'instruction religieuse continuera de s'y faire en forme de catéchisme.

La section de grammaire et la section supérieure ont leur programme respectif. Les questions y sont posées de manière à ce que vous restiez maître, non-seulement de l'étendue, mais encore du caractère des développements qu'il y faut joindre : en effet, la proposition à établir est formulée avec brièveté, mais la nature des preuves à déduire est rarement indiquée; c'est la force moyenne de vos élèves et le degré de leur culture intellectuelle qui seront ici vos guides et vous serviront de mesure.

Partagez, quand c'est possible, chaque section en deux ou même trois divisions, afin que vos auditeurs soient à peu près au niveau l'un de l'autre, et qu'ainsi vous puissiez prendre un langage plus spécial. Au reste, quel que soit votre auditoire, élevez-le jusqu'à vous; tous les esprits peuvent être mis en rapport avec toutes les vérités, au moyen d'explications précises et variées. Ainsi tantôt exposez les principes, et tantôt faites-en sentir la portée en les rapprochant de leurs conséquences; abordez les questions tour à tour par le côté spéculatif et par le côté pratique; montrez, non par des généralités, mais par des faits et des détails, que la religion a pour elle la logique, l'expérience, l'histoire, la science élevée et forte; que tout ce qu'il y a de vrai, de beau et de bien dans le monde émane d'elle ou s'y rapporte, lui appartient ou lui rend hommage.

Vous entrerez ainsi, monsieur l'aumônier, dans l'esprit du programme qui vous est tracé; ainsi vous assurerez à l'enseignement religieux dans les lycées la large part d'estime et d'influence qui lui revient de droit, et vous servirez en même temps les intérêts de vos élèves, de notre pays et de l'Église.

Au reste, le grand-vicaire chargé par nous de l'inspection de l'enseignement religieux dans les lycées devra nous faire connaître, par un rapport détaillé, non-seulement l'état général de la religion dans les établissements d'instruction secondaire et votre pensée sur les résultats de votre propre ministère, mais encore tout ce qui peut éclairer et rassurer complétement notre sollicitude au sujet des graves intérêts qui vous seront confiés. Ainsi nous désirons être renseigné sur la régularité et le soin avec lesquels se font les conférences, sermons et catéchismes, sur le nombre des compositions et la force des rédactions auxquelles les conférences et les catéchismes doivent donner lieu, sur la manière dont les prières du matin et du soir sont récitées, sur la célébration des offices religieux, l'état de la chapelle et des objets servant au culte divin, les époques de l'année où les élèves sont invités à s'approcher des sacrements. Tout ce qui regarde ces points et d'autres semblables sera désormais consigné dans les procès-verbaux de l'inspection établie et organisée par nos soins.

Veuillez, Monsieur l'Aumônier, donner connaissance de nos intentions à vos élèves et à leurs maîtres (1), je dirais aussi à leurs parents, s'ils pouvaient vous entendre. Faites savoir aux élèves qu'ils nous inspirent le plus tendre et le plus vif intérêt, et qu'ils occupent une grande place dans notre cœur comme dans notre diocèse. Donnez cette assurance aux parents et aux maîtres, que nous partageons avec un zèle ardent leur préoccupation et leur sollicitude au sujet de la jeunesse : personne plus que nous n'est prêt à contribuer à la prospérité morale, c'est-à dire à la véritable force et à la gloire d'une institution nationale, fondée par une puissante main, refaite et consolidée avec sagesse par une haute et ferme raison, soutenue par le concours d'une foule d'hommes justement honorés, enfin appelée à exercer une influence permanente sur l'esprit public, et jusqu'à un certain point sur l'avenir de la France et sur les progrès de la religion au sein d'un grand empire.

Agréez, Monsieur l'Aumônier, l'assurance de mon sincère attachement.

† MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE, *Archevêque de Paris*.

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE.

Le collége Saint-Amé, de Douai, a été remis entre les mains de Mgr l'archevêque de Cambrai. Il est dirigé, sous l'autorité de Sa Grandeur, par des ecclésiastiques de la Société des prêtres de Saint-Charles, récemment établis dans le diocèse.

L'enseignement comprendra tout ce qui fait l'objet des études dans les colléges et lycées.

BULLETIN RELIGIEUX D'IRLANDE ET D'ANGLETERRE

Depuis quelque temps, la ville d'Islington (Irlande) est dans l'agitation, et tous les faiseurs de controverse y sont en émoi. Le R^d^ Maguire, secrétaire de l'Institut protestant, s'est engagé à prouver que le fondateur de la vieille Église irlandaise ne fut pas envoyé par le Siége Apostolique, que nulle part dans ses écrits il ne reconnaît la suprématie de Rome, et que, bien loin d'être un catholique, saint Patrick était un pur protestant. Pour combattre ces assertions erronées, M. W. J. Weale a fait plusieurs lectures en présence de nombreux auditeurs. La secte évangélique avait, à cette occasion, convoqué le ban et l'arrière-ban de ses forces, et elle a tâché d'étouffer la vérité sous le bruit et les clameurs. Mais M. Weale n'en a pas moins courageusement continué ses démonstrations qui l'ont emporté par l'autorité de la logique.

L'Irlande attend avec impatience le très-révérend docteur Storck, vicaire général du Bengale. Il vient solliciter des secours en faveur de sa chrétienté malheureuse, et, dans ce but, il a déjà visité Birmingham, Manchester et Liverpool.

Le *Catholic Standard* annonce avec joie que Mgr l'évêque de Bayeux est arrivé mardi dernier au couvent de Norwood. Les enfants élevées dans cette maison allèrent en procession au devant de Sa Grandeur. Aussitôt qu'elles l'aperçurent, elles se mirent à chanter un cantique en français.

(1) A cet effet, la présente lettre sera lue en chaire par MM. les Aumôniers des Lycées.

Le lendemain, Mgr de Bayeux, assisté par l'évêque de Southwark, fit faire leur première communion à un grand nombre de petites orphelines qui, le soir, renouvelèrent les vœux de leur baptême et se vouèrent à la Sainte-Vierge. Le dimanche suivant, à la grand'messe, dite en présence de l'évêque français, la foule se pressa dans l'église pour recevoir la communion des mains de ce digne prélat qui était rempli d'émotion et de joie. Il y eut une égale affluence le soir à Norwood pour assister à la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. La congrégation fit présenter une adresse de remerciement à Mgr l'évêque de Bayeux qui, en la recevant, dit avec émotion ces mots en anglais : « *You will always remain in my heart.* »

A Baddesley (diocèse de Birmingham), a eu lieu, le 17 septembre, l'inauguration solennelle de la Confrérie de Notre-Dame-de-la-Salette. Mgr l'évêque de Birmingham et un nombreux clergé, tant régulier que séculier, assistaient à la cérémonie, à l'occasion de laquelle ont été annoncées des indulgences toutes spéciales. En même temps, Monseigneur donnait le voile à deux novices, et cette double solennité produisait une vive impression sur tous ceux qui en étaient témoins. Ce même prélat a administré le 25 septembre dans l'église d'Alton, qui doit son existence aux bienfaits du comte de Shrewsbury, le sacrement de Confirmation à cent vingt-huit personnes adultes qui toutes viennent de se convertir au catholicisme. C'est à coup sûr un beau spectacle de voir tant d'âmes revenir à la foi de leurs pères; mais le nombre de ceux qui ont été confirmés est bien loin encore de représenter le chiffre réel de ceux qui, depuis ces dernières années, se sont convertis. Certes, les catholiques anglais ont droit de se réjouir en voyant les progrès rapides que fait la vraie foi dans le Staffordshire.

Dimanche dernier a eu lieu, dans l'église de Saint-Nicolas, à Liverpool, le sacre du très-révérend docteur Alexandre Goss, nommé coadjuteur de ce diocèse, *cum jure successionis*. Le prélat consécrateur était S. E. le cardinal Wiseman. Après la cérémonie, qui fut magnifique et qui remplit d'un étonnement respectueux les plus fanatiques anglicans eux-mêmes, le discours fut prononcé par le T. R. Père Faber, supérieur de l'Oratoire de Londres, qui compara la nouvelle Église de Dieu sortie soudain des ténèbres à une ville enchantée qui surgirait du sein de la mer avec ses murailles, ses édifices et ses tours. Il fit ensuite un magnifique tableau de la tendresse du Saint-Siége pour l'Angleterre, du rétablissement de la hiérarchie dans ce pays, des luttes que l'Église a eu à soutenir à ce sujet, et enfin du dévouement du clergé nouveau envers Rome et de son obéissance absolue à Rome (1).

On n'a pas oublié les odieuses accusations et les persécutions que l'anglicanisme a dirigées, dans ces derniers temps, contre les religieuses catholiques. Quand des hommes tels que les Spooner, les Newdegate, les Drummond oublient toute équité et prodiguent l'outrage à de saintes filles qui ont fui le monde pour se faire les servantes du malheur, on se sent rempli d'indignation : mais aussi l'on est pénétré de joie en voyant les gens honorables rendre justice aux couvents, comme vient de le faire un membre du parlement qui a voulu se convaincre de la vérité par ses propres yeux. Voici en quels termes il s'est exprimé :

(1) *Towards Rome, and all things Roman — a Roman spirit, and Roman obedience.*

« Quiconque a voyagé dans les pays catholiques a pu entendre parler, quand il ne les a pas vues, de ces Sœurs et des diverses œuvres de leur charité et de leur zèle. Les enfants élevés et instruits, les malades soignés, les pauvres nourris, ou vêtus ou recueillis, la religion enseignée, tels sont leurs bienfaits de chaque jour. Et tout cela, elles l'accomplissent avec une abnégation personnelle, un dévouement, un empressement et une patience qui ne peuvent naître que de la conviction où elles sont qu'elles exécutent la volonté de Dieu. On peut dire d'elles qu'elles acceptent et suivent à la lettre les pratiques du Fondateur de la religion chrétienne, non par un sacrifice inutile au monde, mais en pourvoyant aux besoins et en soulageant les souffrances des créatures malheureuses, conformément à cette loi même de Notre-Seigneur : « Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît. »

A Croom's-Hill, près Greenwich, on voit s'élever une église catholique dédiée à Notre-Dame-Étoile-de-la-Mer. C'est une histoire touchante que celle de cette fondation. La première idée en remonte à l'année 1826, où le R^d^ John Crangle fut envoyé à Greenwich par l'évêque Poynter pour prendre soin de la communauté catholique et surtout des pensionnaires catholiques de l'hôpital royal. A cette époque, les vieux héros retraités de la marine britannique entendaient le service divin dans une petite chapelle bâtie pour eux aux frais de feu James Taylor, esq. Auparavant, on célébrait la messe dans une misérable cuisine.

Ce fut alors que M. J. Crangle conçut l'idée d'élever à Dieu un temple digne de lui. Il y songea longues années, jusqu'au moment où après bien des peines, des sacrifices, des démarches, il put acquérir un terrain à Croom's-Hill et y jeter les fondations de l'édifice. Les railleurs disaient : « Nous ne verrons jamais le toit de cette église. » Et non-seulement, au bout de cinq ans, l'église était couverte, mais encore elle portait au faîte sa croix triomphante. Bientôt elle sera ornée d'un tabernacle, l'une des merveilles de l'exposition de Dublin, l'un des derniers ouvrages de l'immortel Welby Pugin, dont le nom est dans la mémoire de tous les catholiques. Selon l'axiome de César, que « rien n'est fait lorsqu'il reste quelque chose à faire, » une maison conventuelle, de belles écoles se bâtissent en ce moment; et lorsqu'on demande au prêtre zélé comment il a pu réussir à opérer tant de bien, il répond avec bonhomie : « C'est mon secret, et ce secret mourra avec moi. »

Alfred Des Essarts.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Diocèse de Belley. — On lit dans le *Journal de l'Ain :*

« Le mouvement religieux, si admirable aujourd'hui dans les grandes cités, s'étend jusqu'à nos montagnes les plus reculées. De toutes parts, on remarque avec bonheur une touchante rivalité de zèle pour rendre gloire à Marie et faire adorer Dieu. Les habitants de la paroisse de Jujurieux, si gracieusement située aux premiers revers des montagnes de l'Ain, ont été des premiers à entrer dans cette voie. Se préparant à élever au Seigneur une belle église gothique, ils ont voulu, sous la direction intelligente de leur premier magistrat, préluder aux travaux qu'ils entreprendront pour la gloire du Fils, par un éclatant témoignage de leur fidélité en l'honneur de la Mère.

« Le monument de leur consécration spéciale à la sainte Vierge est de forme simple et élégante. Situé aux abords de Jujurieux, à la bifurcation de la voie ombragée qui, de Saint-Jean-le-Vieux y conduit, il fait une heureuse impression sur le voyageur et prépare l'étranger à la rencontre de cette population ouverte, douce et empressée. L'ensemble se compose d'une colonne d'ordre dorique avec sa base, son chapiteau et sa corniche. La hauteur totale paraît à l'œil de 8 à 10 mètres, y compris la statue de la Vierge en fonte couleur de bronze, qui est de 1 mètre 50 centimètres. C'est identiquement celle de Fourvières, avec les réductions nécessaires opérées par l'artiste lyonnais lui-même, M. Fabich. Comme œuvre d'art, cette statue de la Vierge fixera les regards des connaisseurs.

« Faut-il décrire l'enthousiasme de la population pour l'inauguration de ce monument, de sa piété et de son zèle? La cérémonie avait été fixée au 25 septembre; tous ont voulu y prendre part; tous, par d'ingénieuses décorations, avaient orné leurs maisons.

« A trois heures après midi, aux joyeuses volées des cloches, aux bruyantes détonations des boîtes, la procession est sortie du lieu saint. La jeune et nombreuse population de la fabrique de Jujurieux, si admirablement dirigée par l'homme chrétien qui en a doté son pays, ouvrait la marche. Elle portait une éclatante bannière et une multitude d'oriflammes aux couleurs de Marie. L'Association de la Persévérance la suivait avec son Christ d'ivoire richement orné, puis les rangs pressés de l'enfance, les Dames de Miséricorde et les flots de population, tant de la paroisse de Jujurieux que des paroisses environnantes.

« Au centre de cette foule recueillie qui s'avance pieusement sur deux lignes parallèles et immenses, se trouve la statue de Marie placée sur un riche brancard, que vingt-quatre jeunes gens portent alternativement avec orgueil.

« M. le supérieur des missionnaires a pris la parole et établi, dans un langage coloré, le parallèle entre les monuments religieux et ceux que le monde élève à la gloire périssable de ses grands hommes.

« Cette pieuse cérémonie s'est terminée par la bénédiction de la statue. »

Diocèse de Bordeaux. — Le comice agricole de l'arrondissement de Blaye, qui a été tenu à Bourg (Gironde), avait attiré dans cette ville un concours considérable de population, malgré l'état presque continuellement pluvieux de l'atmosphère.

La réunion était présidée par Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, qui a prononcé un discours dans lequel il a retracé les avantages que présentent les travaux et la vie des champs, comparés aux habitudes et aux travaux de la ville.

Voici la fin de ce discours :

« ... Malheur à l'habitant des campagnes, quand, égaré par les calculs d'une tendresse irréfléchie, il jette ses fils et ses filles comme une proie à la corruption des villes, ou quand il expose leur conscience à des séductions plus délicates encore, en les faisant scribes, agents d'affaires, hommes de lettres, philosophes.

« S'il les veut honnêtes et heureux, qu'il leur apprenne de bonne heure à manier la bêche, la charrue, la faucille, tous ces honorables instruments de la fécondité de la terre, de l'aisance du cultivateur, de l'indépendance du citoyen, de la moralité de l'homme.

« Tant que votre beau pays, habitants de Bourg, mit sa gloire à marcher

« Quiconque a voyagé dans les pays catholiq... ...sance pour
quand il ne les a pas vues, de ces Sœurs ... de ses pre-
charité et de leur zèle. Les enfants élevé... la sûreté de son
les pauvres nourris, ou vêtus ou recu... échanger avec ses
leurs bienfaits de chaque jour. Et tou... saint Paulin mérita
abnégation personnelle, un dévou... Sidoine Apollinaire,
tience qui ne peuvent naître que ... tu seras bientôt ainsi
exécutent la volonté de Dieu. On ... ...ssent du sein du fleuve.
suivent à la lettre les pratiques ... les vastes greniers sont
non par un sacrifice inutile au ... des magasins sans cesse
en soulageant les souffrances ... ...tité de productions qu'on y
à cette loi même de Notre-Se... de la Calabre, de la Pouille
driez qu'on vous fit. » ... la charrue de Mygdonie. »

A Croom's-Hill, près Gree... de décroissance, les jours des
dédiée à Notre-Dame-Étoi... Dieu ne veut pas que nous ayons
celle de cette fondation. ...
le R^d John Crangle fut ... ...naître, c'est que nos tristesses
prendre soin de la con... de nos vices et de nos vertus.
catholiques de l'hôpital ... voir la main de Dieu dans des ca-
la marine britanniqu... ...ble d'exagérer, sur lesquelles tou-
pelle bâtie pour eux ... un silence absolu ?
célébrait la messe d... frappent, il en est un, N. T. C. F., qui
... c'est l'obstination à leur chercher un

Ce fut alors que ... à l'exclure du gouvernement humain, à
digne de lui. Il y s... ...mur de séparation ; comme si l'arbitre
des peines, des s... ...pouvait mettre entre les mains du hasard la
Croom's-Hill et y ... enfants.
« Nous ne verro... ...de la science ou de soi. C'est, à mes yeux, le
bout de cinq ar... ...de la raison. On a interrogé la science :
sa croix triom... ...son dernier mot, a répondu négativement jus-
merveilles de ... sa course désastreuse, et la continuera jusqu'à
mortel Welby... comme exécuteur de sa justice lui dise : Arrête,
ques. Selon l... ...il y a quelques jours, ses trois jeunes filles parcou-
chose à fair... ...tous les sens, et attachant à chacun des ceps mena-
ce moment... ...de la reine des cieux. Je n'ai pas à m'enquérir de l'effica-
à opérer ta... ...mais il y a dans cet acte quelque chose qui fait du bien à
secret mo... ...il y a tout un poème.

Droc... « Qu'on ne crie pas à l'obscurantisme. Nous le déclarons hautement :
« Le ... ...nous admirons ses précieuses découvertes. Le
cités, s... ...ses veilles à chercher un remède à nos maux, mérite
remar... ...reconnaissance ; mais, lorsqu'il est arrivé aux der-
à Mari... ...ou du possible, pourquoi ne pas reconnaître qu'il
graci... ...voit les terribles effets sans pouvoir les pénétrer ?
des p... ...de nous et en nous-mêmes, et nous trouverons,
une l... ...dans le mépris des devoirs qu'elle impose, la cause
leur ... ...nos campagnes.
la gl... ...avec amour et confiance au maître des éléments, à
de l... ...de nos destinées, à celui qui frappe et qui guérit : n'ou-
... ...s'il est notre juge, il est aussi notre père. »

Prolèse de Cambrai. — Une communauté de capucins va s'établir à
Fas-Breuck : le local qu'ils doivent occuper est déjà désigné : c'est la mai-
... de M. Decarne, située près de la fabrique de M. Massart. Ces révérends

Pères vont se vouer à la prédication, non-seulement dans les communes de l'arrondissement d'Hazebrouck, mais encore dans celles de l'arrondissement de Dunkerque.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

L'intérim du ministère de l'instruction publique, confié à M. Ducos, a cessé depuis hier.

— L'Académie des sciences vient encore de faire une nouvelle perte. M. Auguste de Saint-Hilaire (de la section de botanique) vient de mourir à l'âge de soixante-quatorze ans.

— M. l'abbé James, prêtre du diocèse de Coutances, auteur du *Dictionnaire d'Écriture-Sainte*, vient de mourir à Paris, à l'âge de quarante-huit ans.

— Le ministre d'État et de la maison de l'Empereur vient d'autoriser, sur les fonds provenant de la perception du droit d'entrée à l'exposition de 1853, l'acquisition de vingt-sept tableaux ou statues qui faisaient partie des ouvrages exposés, et qui seront répartis entre divers musées de France.

— La municipalité de Sedan va ouvrir une souscription dont le produit servira à donner aux nécessiteux des bons de pain à prix réduit.

— Des visites domiciliaires et plusieurs arrestations politiques ont eu lieu cette semaine à Bayonne et dans les environs. Les personnes arrêtées sont accusées d'affiliation à des sociétés secrètes.

— Avant-hier, le corps de M. le marquis de Valdegamas a été extrait des caveaux de Saint-Philippe-du-Roule, et remis officiellement à M. de Lezama, attaché de la légation d'Espagne à Paris. Le jeune diplomate, chargé de rapporter dans sa patrie les dépouilles de Donoso Cortès, est parti le soir même par le chemin de fer de Bordeaux avec M. l'abbé Ansoure, curé de Saint-Philippe-du-Roule, qui a désiré l'accompagner.

— Mardi, une messe a été dite dans la chapelle du palais de Saint-Cloud, pour l'anniversaire de la mort de la reine Hortense. L'Empereur et l'Impératrice y assistaient, ainsi que les ministres, les grands officiers, les dames et les officiers de la maison de Leurs Majestés, et le gouverneur du palais. Un service commémoratif a été aussi célébré dans l'église de Rueil.

— Une statue en bronze du général Bertrand est exposée depuis hier devant la colonnade du Louvre. Le général est représenté au moment où il débarque du bâtiment qui le ramène de Sainte-Hélène. De sa main gauche il tient le testament de l'Empereur; de la droite il présente l'épée du grand capitaine, qu'il rapporte en France. Cette statue est due au ciseau de M. Rude.

— La grande-duchesse Olga, de Russie, et son mari, le prince royal de Wurtemberg, après un séjour de quelques mois en Angleterre, sont retournés sur le continent. Ils ont été conduits à Ostende (Belgique) par le bâteau à vapeur de S. M. B. le *Vivid*. La grande-duchesse Marie, de Russie, a ajourné pour quelques semaines son départ d'Angleterre.

— Les nouvelles de la Bretagne au sujet des récoltes sont généralement favorables. *L'Armoricain* dit que la baisse a fait de notables progrès.

OBSÈQUES DE M. ARAGO

Les obsèques de M. François Arago ont eu lieu mercredi. On y remarquait un grand nombre d'illustrations de tous les ordres : M. le ministre de la marine, chargé de l'intérim du ministère de l'instruction publique ; M. le maréchal Vaillant qui représentait l'Empereur ; des membres de l'Institut, des généraux et des officiers de tous grades. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences physiques ; Roux, faisant fonctions de président de l'Académie des Sciences ; l'amiral Baudin, Goudchaux, et deux élèves de l'école Polytechnique.

Le service a été célébré par M. le curé de l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

A deux heures, le cortége s'est dirigé vers le cimetière du Père-Lachaise où il est arrivé à trois heures et demie.

Après les prières dites par le clergé, M. l'amiral Baudin, M. Barral, membre de l'ancien conseil municipal de Paris, et M. Flourens ont pris successivement la parole.

Voici le discours prononcé par M. Flourens :

« Messieurs,

« La mort nous surprend toujours. Depuis plus de six mois, une maladie cruelle devait nous ôter toute espérance de voir M. Arago revenir parmi nous. Et cependant le coup qui nous frappe nous a aussi profondément consternés que s'il eût été imprévu. C'est que le vide que certains hommes laissent après eux est encore plus grand que nos craintes mêmes n'avaient pu nous le représenter, et que nous n'en découvrons toute l'étendue que lorsqu'il s'est fait.

« C'est que l'intelligence qui vient de s'éteindre était cette puissante intelligence sur laquelle l'Académie aimait à se reposer : intelligence étonnante, née pour embrasser l'ensemble des sciences et pour l'agrandir, et dans laquelle semblait se réaliser, en quelque sorte, la noble mission de notre compagnie, et sa devise même, de découvrir, d'inventer et de perfectionner : *Invenit et perficit.*

« Dès le début de sa carrière, M. Arago eut le bonheur le plus enviable pour un jeune homme qui osait déjà rêver un avenir illustre, celui d'être attaché à un grand maître. Il fut choisi pour aller en Espagne, sous la direction de M. Biot, concourir à l'achèvement de la grande opération scientifique qui devait nous donner une mesure plus précise du globe. Sa vive capacité et le courage ardent avec lequel il se dévoua à cette belle entreprise, lui valurent, à son retour, l'adoption de l'Académie.

« Il avait à peine vingt-trois ans. Sa jeunesse même attira sur lui la plus bienveillante affection ; et le corps qui se plaisait à l'entourer de si bonne heure de tant de sympathies, le vit bientôt, avec orgueil, les justifier toutes.

« Ce n'est point ici le lieu de rappeler tous les travaux d'une vie scientifique des plus actives, des plus passionnées, des plus mobiles. M. Arago avait le génie de l'invention. Il a ouvert des routes. Ses découvertes sur la polarisation colorée, sur les rapports de l'aimantation et de l'électricité, sur le magnétisme qu'on a appelé magnétisme de rotation, sont de ces découvertes supérieures qui nous dévoilent des horizons inconnus et fondent des sciences nouvelles.

« Il ne fut ni moins habile ni moins heureux dans une autre voie de découvertes. M. Arago ne s'isolait pas dans ses propres succès. Il voulait, avec la même ardeur, les succès du corps auquel il appartenait. Il se faisait un bonheur de chercher les jeunes gens qui promettaient de nouvelles gloires à l'Académie ; aussi, dans la car-

rière des sciences, n'est-il presque aucun de ses contemporains qui ne lui reste attaché par les liens de la reconnaissance.

« M. Arago fut appelé à remplacer, en 1830, M. Fourier, comme secrétaire perpétuel. Dès qu'il parut à ce poste, une vie plus active sembla circuler dans l'Académie. Il savait, par une familiarité toujours pleine de séduction dans un homme supérieur, gagner la confiance et se concilier les plus vives sympathies : ce don, cet art du succès, il le mit tout entier au service du corps dont il était devenu l'organe.

« Jamais l'action de l'Académie n'avait paru aussi puissante et ne s'étendit plus loin. Les sciences semblèrent jeter un éclat inaccoutumé et porter leurs bienfaisantes lumières sur toutes les forces productives de notre pays.

« Cet homme, d'une pénétration si sûre et si prompte, avait un talent d'analyse extraordinaire. L'exposition des travaux des autres semblait être un jeu pour son esprit. Dans ses fonctions de secrétaire, sa pensée rapide et facile, le tour spirituel, les expressions piquantes captivaient l'attention de ses confrères qui, toujours étonnés de tant de facultés heureuses, l'écoutaient avec un plaisir mêlé d'admiration.

« Lorsque les progrès de la maladie lui eurent fait perdre la vue, toutes les ressources du génie si net et si vaste de M. Arago se dévoilèrent pour qui siégeait à côté de lui. De nombreux travaux sur les sujets les plus compliqués et les plus ardus, après une seule lecture entendue la veille, se retraçaient à la plus simple indication, dans une mémoire infaillible, avec ordre, avec suite, et tout cela se faisait naturellement, aisément, sans aucune préoccupation visible. La facilité de la reproduction en dérobait la merveille.

« Comme historien de l'Académie, M. Arago apportait dans cette sorte de sacerdoce si difficile et si redoutable, où il s'agissait de pressentir le jugement de la postérité, une conscience d'étude, une force d'investigation, un désir d'être complétement équitable, qui marquent à ses éloges un rang éminent. Dans les écrits de l'éloquent secrétaire se retrouvent toutes les qualités de son esprit, une pénétration sans égale, la verve brillante et le charme de la bonhomie.

« Interprète de cette Académie, dans laquelle M. Arago a siégé pendant près d'un demi-siècle, j'ai voulu ne parler que de l'homme qui nous a appartenu. Cet homme doit survivre pour rester une des illustrations scientifiques de notre pays.

« Les nobles vétérans de la science dans toutes les parties du monde civilisé, de Berlin à Londres, de Saint-Pétersbourg à Philadelphie, partageront notre douleur. Les générations studieuses qui, depuis quarante ans se sont succédé, rediront à cette intelligente et patriotique jeunesse qui aujourd'hui les remplace dans nos brillantes écoles, combien il sut s'y faire aimer, et tout ce qu'avait de puissance la bonté sympathique du maître sur la tombe duquel ils viennent porter en ce moment l'hommage de leur douleur.

« Cet homme, en qui se réunissaient tant de supériorités, a rempli une partie de sa vie par le culte de la famille ; il avait connu toutes les douceurs de la piété filiale ; le lien de ses affections s'étendit sans jamais s'affaiblir ; ses frères, ses sœurs furent toujours chez lui, sous le toit paternel ; ses enfants et les leurs lui appartenaient également ; aussi trouva-t-il une fille dont les soins pieux et touchants doivent recevoir aujourd'hui le tribut de reconnaissance de l'Académie. »

En rappelant le mot par lequel le savant et religieux collègue de M. Arago a commencé le discours qu'il a prononcé sur la tombe de l'illustre académicien, nous exprimerons notre profond regret qu'un homme d'un esprit généreux et élevé, mais faible, trop exclusivement préoccupé par les spéculations de la science et par les agitations de la politique, soit resté enveloppé pendant toute sa carrière dans les préjugés de son édu-

cation et de son entourage, et qu'il se soit ainsi laissé surprendre par la mort avant d'avoir eu recours à la religion, dont il ne s'était point du reste montré l'ennemi systématique. Ch. DE RIANCEY.

LA HUITIÈME ÉDITION des *Institutiones theologicæ* de Mgr l'évêque du Mans est *en vente*. Tout le monde sait déjà que l'illustre et vénérable auteur a profité de son récent séjour à Rome pour conférer avec des théologiens distingués, recueillir leurs observations, supprimer ou éclaircir ce qui, contre sa pensée, eût été susceptible d'interprétations moins conformes aux doctrines approuvées par le Saint-Siége.

Il est facile de voir combien cette nouvelle édition aura gagné à une révision aussi attentive. Nous sommes donc heureux d'annoncer à nos lecteurs une aussi bonne nouvelle, et de pouvoir dire que les services rendus aux études théologiques par l'ouvrage de Mgr Bouvier ne peuvent manquer de se perpétuer dans la condition où se fait la réimpression, et justifier ce qu'en disait il y a quelques jours un illustre cardinal, théologien éminent, *que c'est la meilleure théologie élémentaire qu'il connaisse.*

(Voir aux Annonces.)

— Magasin spécial de Thés de choix, à prix très-modérés ; Chocolat fabriqué à froid. Maison Caron, 8, rue de la Bourse.

AVIS

Collection complète de l'AMI DE LA RELIGION, depuis 1814 JUSQU'A NOS JOURS, contenant 161 VOLUMES IN-8°.

S'adresser aux Bureaux du journal, 12, rue du Regard.

BANQUE DE FRANCE

Dans sa séance d'aujourd'hui, 6 octobre, la Banque a élevé au taux de 4 0/0 l'an l'escompte des effets de commerce et l'intérêt des avances.

Cette mesure sera exécutée à partir de demain, 7 du courant.

Dans la même séance, le conseil a voté l'établissement d'une succursale à Nevers. *Le secrétaire général*, VILLE.

BOURSE DU 6 OCTOBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 10 — plus haut, 99 75 — plus bas, 99 00 — fermé à 99 75. — Au comptant, il reste à 99 50.

3 0/0, à terme, ouvert à 72 50 — plus haut, 73 00 — plus bas, 72 75 — fermé à 72 60. — Au comptant, il reste à 72 90.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,080 00 (1852), à 1,240 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 94 0/0; nouveau, 94 0/0. — Belgique, 5 0/0, 000 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

(2e article.)

PHILOSOPHIE.

Dans un premier article, nous avons fait connaître le plan du *Cours d'instruction religieuse* et la méthode suivie par son auteur. Il nous resterait maintenant à donner l'analyse des diverses parties de l'ouvrage. Mais cette analyse, qui ne pourrait complétement suppléer à la lecture du livre lui-même, ne présenterait pas un intérêt capable d'en faire accepter la longueur : les matières traitées par l'auteur se trouvent dans toutes les expositions développées de la doctrine chrétienne.

Nous nous bornerons donc à reproduire ici les principaux passages qui expriment la doctrine de M. Icard touchant les questions de philosophie ou de théologie les plus débattues de nos jours.

Commençons par la philosophie. Voici ce que l'auteur pense et enseigne sur la nature de la raison humaine, sur l'origine de nos connaissances et du langage, sur les rapports de la parole avec la pensée, et de la raison avec la foi :

« Le sens intime nous rend compte des affections de l'âme ; les sens extérieurs nous font connaître les objets matériels posés hors de nous, l'imagination nous les représente quand ils ne sont plus sous nos sens ; mais quelle est cette faculté qui examine, qui compare, qui discerne, qui juge ces divers objets, soit intérieurs, soit extérieurs ? C'est la raison, c'est l'intelligence.... La raison est donc en nous pour nous élever au-dessus des sens et de l'imagination ; elle nous dirige dans l'appréciation que nous faisons de ce que les sens nous rapportent... La raison ne se borne pas à la connaissance de ce qu'il y a de vrai dans les phénomènes extérieurs, à l'étude des lois de la nature physique et des actes de la conscience : elle s'élève plus haut ; elle remonte aux lois morales qui doivent nous diriger ; elle va dans ses méditations jusqu'au principe premier de toutes choses, passant de la contemplation des choses visibles à la connaissance des choses invisibles. Ce travail se fait sans efforts au moyen d'idées générales qui sont en nous, et qui constituent en quelque sorte le fond de la raison humaine. Ainsi, pour n'en donner qu'un petit nombre d'exemples, ces idées si simples : *Tout ce qui commence d'être a une cause qui le produit.... une même chose ne peut pas être et n'être pas.... le tout est plus grand que sa partie.... il ne faut pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fît....* mettent l'intelligence sur la voie de nombreuses et très-importantes vérités....

« Ces notions, ces idées premières sont universelles ; elles se rencontrent également dans tous les hommes, quoiqu'ils n'aient jamais eu de relations entre eux.... Ces idées sont immuables, car, quelque changement qu'il puisse s'opérer dans les mœurs, dans les habitudes, dans les intérêts,

elles demeurent constamment les mêmes sans aucune altération. Elles sont absolues, indépendantes des hommes....

« Ces idées sont en nous ; mais comment y sont-elles venues, comment se sont-elles formées ? Nous ne nous les sommes pas données : elles étaient avant nous, elles sont au-dessus de nous, indépendantes de nous.... Ce n'est pas la société qui les a formées en nous, ces idées. Peut-être la parole, l'instruction extérieure a-t-elle été nécessaire pour mettre notre intelligence en activité ; il se peut que, sans ce commerce de la vie, l'homme seul, privé de la parole et de toute communication avec ses semblables, fût demeuré dans une enfance perpétuelle. Quoi qu'il en soit, et quelle que puisse être la nécessité d'une instruction extérieure, on peut assurer qu'elle n'est qu'une simple condition pour le développement de l'intelligence ; elle excite la pensée, elle provoque l'attention ; ce n'est pas elle qui forme en nous ces notions premières. La preuve en est bien simple : dites à un enfant qui n'a reçu encore aucune instruction sur les éléments de l'arithmétique, que deux et deux font cinq, dès qu'il comprendra le sens des termes, l'idée attachée aux mots, il sourira de votre proposition, persuadé que vous ne parlez pas sérieusement. L'enfant a donc une idée en lui-même ; il y a une raison supérieure qui l'instruit et qui lui fait accepter ou rejeter l'instruction extérieure, selon qu'elle est conforme ou contraire à cette raison. » (T. I, p. 48-52.)

Revenant un peu plus bas sur le même sujet, à propos des moyens qu'a l'intelligence humaine de connaître la vérité et de la discerner de l'erreur, M. Icard s'exprime en ces termes :

« L'homme n'est pas seul dans ce travail de la pensée. La société au milieu de laquelle il vit, et qui l'a puissamment aidé pour le développement primitif de son intelligence, agit encore sur lui par l'empire des idées dominantes et par les rapports qu'il a avec d'autres hommes dont les discours l'éclairent et le confirment dans ses jugements, ou l'avertissent de ses écarts, selon qu'il approche ou qu'il s'éloigne de la vérité. Ce n'est pas qu'il reçoive précisément de la société ses idées, ni que la société soit infaillible dans l'appréciation des choses. Nous l'avons déjà observé. Que les idées aient d'abord été présentées par la société ou qu'elles aient été amenées par la réflexion, la lumière qui les fait accepter vient d'ailleurs : « Pour toutes les choses dont nous avons l'intelligence, dit saint Augustin, « ce n'est pas la parole qui résonne au dehors que nous consultons, mais « la vérité qui préside au dedans ; seulement la parole nous avertit d'é- « couter le maître intérieur. » Il n'est pas moins certain que le jugement porté par les autres hommes, sur bien des points douteux, sur des conséquences plus ou moins éloignées des principes, nous aide beaucoup pour régler nos propres idées. Si la société peut se tromper, l'individu est encore moins infaillible.... l'opinion qui s'écarte du sens commun est très-justement suspecte, surtout en ce qui tient moins aux spéculations de la science qu'à la vie pratique. » (P. 55-56.)

Les mêmes questions se présentent de nouveau dans le chapitre V du même tome où l'auteur traite, d'une manière historique, de la création de l'homme et de la révélation primitive faite à notre premier père. Il cite d'abord le récit de la Genèse auquel il ajoute le passage du dix-septième chapitre de l'Ecclésias-

lique qui s'y rapporte, puis il fait les remarques suivantes :

« Dans le récit qu'on vient de lire, nous voyons Adam sortir des mains de Dieu, non à l'état d'enfance, mais dans la maturité de l'âge, dans toute la force et la grandeur destinées à sa nature, avec un corps et des sens d'une proportion, d'une aptitude et d'une perfection complètes. L'âme fut également parfaite dès le moment de sa création, car, outre qu'il est convenable que le corps et l'âme soient en rapport constant. l'histoire sainte témoigne que le premier homme posséda, dès le commencement, une science parfaite (pp. 172, 173). »

Après avoir dit en quoi consistait la science parfaite d'Adam, M. Icard se pose et résout la question que voici :

« Comment Adam a-t-il acquis tant de science, et le don naturel de la communiquer par la parole? Il ne peut venir à l'esprit de personne de supposer qu'il apprit à penser et à parler, qu'il acquit tant de connaissance, tant de noms, et les règles de la syntaxe, par son travail, par l'étude et la réflexion. Le temps lui eût manqué; quelle que pût être l'activité de son âme ou la force de son intelligence, il était humainement impossible que, dans un jour, il se rendît compte des idées premières qui constituent le fond de la raison, et que, procédant par voie d'observation et de raisonnement, du connu à l'inconnu, il acquît la science dont nous le voyons donner des preuves si frappantes. Que dis-je, dans un jour? Il lui eût fallu de longues années, et peut-être sa vie entière ne lui eût pas suffi.

« Supposera-t-on que Dieu lui apprit toutes ces vérités par la parole, par un enseignement verbal? L'Écriture sainte ne le dit pas; cette supposition manque de vraisemblance. La parole et les autres signes extérieurs ne peuvent donner la première pensée, parce que, pour comprendre ces signes, il faut avoir d'abord quelques notions... Non, si l'on n'accorde à la parole que sa vertu propre et naturelle, si l'on ne suppose à l'intérieur aucune illumination, il est impossible que l'homme en reçoive autre chose que des sensations. Si, forcé par la simplicité de cette observation, on admet que Dieu ait illuminé extraordinairement l'esprit du premier homme, pourquoi ne dira-t-on pas que cette illumination a eu lieu antérieurement à la première parole extérieure? Pourquoi pas au moment même, et par l'acte de la création? Assurément, cette interprétation est plus conforme à l'enseignement des docteurs catholiques, qui pensent qu'Adam a reçu de Dieu la science naturelle, à l'instant où il a été créé : « De même, dit saint « Thomas d'Aquin, que le premier homme fut produit dans un état de « perfection pour le corps, de même il fut produit dans un état de perfec« tion pour l'esprit. C'est pourquoi le premier homme fut produit avec la « connaissance de toutes les choses que l'homme est destiné à connaî« tre... »

« Dieu pouvait bien attacher à ces quelques paroles (qu'il lui adressa) la vertu miraculeuse d'instruire Adam sur toutes ces choses, de lui apprendre instantanément une langue, de lui former une syntaxe; mais rien ne nous dit qu'il l'a fait, les plus doctes interprètes des Écritures ne l'ont pas pensé. D'ailleurs, pourquoi vouloir qu'Adam soit venu au monde, dans la maturité de l'âge, parfaitement instruit dans les sciences naturelles, connaissant son Créateur, sans pouvoir néanmoins exprimer ses idées? Dans la position

exceptionnelle où il plaçait le premier homme, Dieu ne se devait-il pas en quelque sorte de lui faire un don extra-naturel ? Adam n'eût pas été un homme complet, s'il était arrivé au monde privé de la parole (p. 174-177). »

L'auteur distingue ensuite les connaissances naturelles qu'Adam reçut de Dieu des connaissances surnaturelles qui lui furent communiquées, et il conclut en établissant dans les termes qu'on va lire la différence qui existe entre la raison et la révélation. Ceci, dit-il lui-même, demande une attention particulière.

« Tous les enfants d'Adam sont destinés à connaître les vérités révélées à leur père; ces vérités, comme toutes celles qu'il plaira à Dieu de révéler dans la suite des temps, sont l'objet de leur foi, ils les croient sur la parole de Dieu. Quant aux connaissances naturelles qu'il reçut par infusion, ou qu'il acquit par un secours extraordinaire de Dieu, nous pouvons les acquérir, nous aussi, du moins en partie, mais par le travail, par l'étude, par l'exercice de la raison ; elles sont l'objet de la science. Les mêmes vérités peuvent néanmoins appartenir en même temps à l'ordre de la foi et à l'ordre de la science, si Dieu daigne nous les révéler; car il peut bien, pour fixer les incertitudes de l'esprit humain, et en faveur des hommes qui seraient exposés à les ignorer, révéler les vérités qui ne dépassent pas les limites de la raison naturelle, et que, dès lors, une intelligence cultivée pourrait découvrir.

« De ce simple exposé ressort la distinction de la raison naturelle d'avec la révélation. Ce que l'homme sait par l'un des moyens de connaître qui sont naturellement en lui, qui sont des conditions de son existence comme homme, le sens intime, la relation des sens extérieurs, l'évidence, le raisonnement, il le sait par sa raison naturelle, c'est-à-dire par cette lumière intérieure inhérente à notre nature. Cette illumination se fait par une action continue de Dieu sur nous, action qui n'est pas distincte au fond de la création et de la conservation, car Dieu est seul *la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde*. Tout ce que l'homme sait, non par le rapport des sens, ni par l'exercice de son intelligence, mais par la manifestation que Dieu lui en a faite, il l'a appris par la révélation. La révélation n'est donc pas, comme l'ont imaginé certains incrédules, le développement spontané de l'intelligence qui découvre une vérité; c'est la manifestation de certaines vérités que Dieu fait à sa créature par des moyens autres que ceux qu'il nous a donnés en nous créant. On désigne sous ce nom les communications extraordinaires de l'intelligence divine à l'intelligence créée, parce que, par elles, Dieu relève le voile qui nous cache la vérité ; l'objet de la révélation étant plus ordinairement une vérité que nous n'aurions pu voir par l'évidence, ni saisir par le raisonnement (p. 183-185). »

Ailleurs, après avoir cité l'encyclique adressée par N.-S.-P. Pie IX à tous les évêques du monde, l'année 1846, M. Icard ajoute :

« Ne cherchons pas ailleurs que dans ces observations si simples, si pleines de vérité, la solution du problème souvent proposé des rapports de la raison et de la foi. La raison et la foi sont deux lumières procédant d'une même source, et illuminant notre intelligence d'une manière diffé-

rente; elles sont, l'une et l'autre, une participation de la lumière éternelle, mais non pas à un égal degré. La raison humaine s'éclaire de la lumière que Dieu lui a communiquée en la créant, et qu'il conserve en elle par un acte continu, le Verbe de Dieu ne cessant d'éclairer tout homme qui vient au monde. Dans cette lumière, elle voit, elle contemple bien des vérités; elle en entrevoit d'autres plus éloignées d'elle, sur lesquelles la lumière naturelle projette moins de clartés. La foi procède également du Verbe, de la vérité incréée, se manifestant aux hommes dans un degré plus haut, plus parfait, non pas sans doute en leur donnant la vue directe, immédiate de Dieu, de ses perfections infinies, des vérités qui sont en lui; mais en lui faisant connaître des vérités que la raison humaine, que la lumière naturelle n'auraient pas pu atteindre..... La raison précède la foi, du moins dans l'adulte qui passe de l'incrédulité ou de l'ignorance à la connaissance de Jésus-Christ; *il ne croirait pas,* selon l'expression de saint Thomas d'Aquin, *s'il ne voyait auparavant qu'il doit croire.*

C'est dans ce même sens que N.-S.-P. le Pape Pie IX vient de nous dire que la raison *démontre la vérité de la foi,* que l'homme doit avant tout s'assurer avec soin du fait de la révélation, pour rendre à Dieu une obéissance raisonnable. Mais la foi s'emparant ensuite de la raison qui s'est volontairement soumise à son enseignement, la purifie, l'étend, la relève au-dessus d'elle-même, l'illumine de ses célestes splendeurs. Tandis que la raison seule, abandonnée à elle-même, ou aidée si l'on veut de la raison des autres hommes, est sujette à bien des erreurs..... Ajoutons, comme un dernier terme de comparaison, que si la raison qui vient de Dieu, son principe et sa source, a besoin pour se développer de l'enseignement de la société qui lui donne la parole, qui l'exerce, mais aussi qui peut l'égarer, car le monde n'est pas infaillible, la foi, déposée dans le cœur par le Saint-Esprit, s'exerce sous la direction de l'Église, laquelle apprend à ses enfants les vérités qu'ils doivent croire, les dirige dans l'étude de ces vérités, fixe avec une autorité souveraine les incertitudes qui pourraient naître... (T. III, p. 26-29.) »

Pour compléter ces citations, nous y ajouterons un autre passage tiré du tome II, chap. IX, et relatif à la même question :

« L'essentiel pour le chrétien, dit l'auteur, ce qui rend sa foi éminemment raisonnable, c'est la connaissance assurée qu'il a de la révélation. S'il a le bonheur de naître et d'être élevé dans le sein de l'Eglise catholique, il a reçu une instruction qui l'a suffisamment éclairé, et l'autorité vénérable de l'Eglise qui s'est présentée à lui a dû lui inspirer la confiance la plus entière; il a cru sans hésiter les doctrines qu'elle lui proposait; sa foi précède en lui, ou plutôt elle a exclu l'examen. S'il a été élevé en dehors de l'Eglise, ou si des circonstances malheureuses lui ont fait perdre la foi, s'il ne connaît pas Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, il devra faire une étude sérieuse, consciencieuse, qui le ramène à la vérité... Dans l'un et l'autre cas, il croit, non par un enthousiasme irréfléchi ni par entraînement, mais avec connaissance de cause; il croit, non parce qu'il comprend les vérités qu'on lui propose, mais parce qu'il sait, parce qu'il voit que Dieu a parlé et qu'il doit croire à la parole de Dieu. *L'homme ne croirait pas* aux mystères, dit saint Thomas, *s'il ne voyait d'abord qu'il y doit croire* (p. 174). »

On peut maintenant apprécier les principes philosophiques de M. Icard. Il résulte des citations que nous venons de faire 1° que, d'après son enseignement, la raison n'est pas une faculté nue, une simple puissance de connaître, mais qu'elle possède antérieurement au langage une lumière ou des idées qu'elle ne reçoit ni des sens, ni de la société et qu'elle n'a point acquises par l'activité qui lui est propre ; 2° que le langage et la société sont nécessaires au développement de ces idées premières et par suite de la raison qu'elles constituent ; 3° que la raison peut naturellement, même après la chute originelle, connaître certaines vérités sans le secours de la révélation surnaturelle ; 4° mais qu'elle ne peut, sans ce secours, connaître ni les vérités surnaturelles dont elle doit être instruite, ni même posséder complétement et sans danger d'erreur l'ensemble des vérités naturelles ; 5° qu'à ce double point de vue la révélation est nécessaire ; 6° que l'ordre naturel et l'ordre surnaturel sont parfaitement distincts quoique unis dans la pensée et les desseins de Dieu, et que Dieu éclaire notre intelligence aussi bien d'une manière naturelle que d'une façon surnaturelle.

Pour le moment nous nous contentons de constater ces points sans les discuter. Nous y reviendrons, après avoir, dans un prochain numéro, exposé de même certains articles importants de la doctrine théologique de l'auteur. L'abbé J. Cognat.

SANCTIFICATION DU DIMANCHE

On écrit d'Alais que le conseil-général du Gard a émis le vœu de la sanctification du dimanche par l'interdiction officielle du travail, et que le même conseil a demandé énergiquement le maintien des tours.

Nous lisons d'autre part dans le *Moniteur du Loiret :*

« Une association réparatrice des infractions trop nombreuses faites à la loi du dimanche vient d'être formée à Pithiviers par le zèle de M. le curé. Le but, évidemment, n'est pas seulement de réparer, mais bien encore de prévenir le mal. Nous apprenons que le plus louable empressement se manifeste déjà dans la population pour répondre aux vues élevées qui ont inspiré la fondation de l'œuvre.

« Un auditoire considérable et recueilli se pressait il y a peu de jours autour de la chaire de l'église paroissiale, tandis que M. l'archidiacre plaidait la cause de la religion et de la dignité humaine, si profondément engagées dans la question. Sans doute l'abandon d'une habitude invétérée ne saurait être l'affaire d'un jour, c'est du temps, de la réflexion, de la persuasion qu'il faut attendre un plein succès. Néanmoins, c'est déjà quelque chose et beaucoup que le désordre de la violation du dimanche soit en quelque sorte perpétuellement signalé et qu'une incessante protestation lui soit constamment opposée. » — *Eugène Maurice.*

L'impression profonde produite par le discours de S. Em. le cardinal-archevêque de Besançon a troublé le petit nombre d'adeptes qu'ont recrutés les nouveaux programmes d'études. C'est un bel et involontaire hommage rendu à l'autorité des paroles et des arguments du savant prélat. *Le Constitutionnel*, en particulier, ne saurait prendre son parti d'avoir vu réfuter si victorieusement les théories en faveur. Non contenu de reproduire les attaques anonymes du *Journal général de l'Instruction publique*, le *voilà* qui donne aujourd'hui complaisamment asile à une longue lettre qui lui est adressée de *Boischenu*, par un M. Poquillon, et « où, dit M. Boniface, le même sujet est traité avec beaucoup de netteté et de précision. »

Il faut que M. Boniface soit bien indulgent pour son abonné de Boischenu, ou que « la réforme universitaire » soit bien à court de défenseurs pour accepter et pour prôner un avocat de la force de M. Poquillon. On va en juger.

Savez-vous pourquoi la fameuse *bifurcation* était nécessaire et pourquoi elle est un bienfait? « Parce que la nature diversifie dans les individus l'aptitude, le goût et la disposition de l'esprit, comme elle donne à chaque corps une forme particulière, comme elle a voulu qu'il n'y eût pas deux feuilles, deux grains de sable qui se ressemblassent; ce qui constitue une inégalité, une variété, qui dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre physique devient une loi plus inexorable que les systèmes, loi universelle de l'harmonie qui n'est autre chose, appliquée à l'espèce humaine, que l'expression de l'ordre le plus parfait, et la concordance de toutes les parties pour atteindre le perfectionnement de l'espèce et pour arriver à la réalisation de la plus grande somme possible de bonheur. »

Que dites-vous de l'explication? Que pensez-vous du style? Et n'êtes-vous pas touché de cette *loi universelle de l'harmonie* qui est *la concordance de toutes les parties* pour *atteindre le perfectionnement de l'espèce* et pour réaliser *la plus grande somme possible de bonheur?* Heureux M. Poquillon à qui, de sa retraite de Boischenu, près Rochechouart, la bifurcation ouvre de si agréables perspectives!

On sent, du reste, un goût de terroir dans toute son éloquence: « Il faut, ajoute-t-il, à chaque aptitude son instruction spéciale, comme à chaque plante le terrain et le soleil de son climat; c'est la loi de la nature. » Et nous qui croyions qu'il n'y avait ici-bas qu'un terrain et qu'un soleil, et qu'à la différence des plantes et des animaux, l'homme était de tous les climats! La « réforme universitaire » aurait-elle changé tout cela?

Mais M. Poquillon connaît son temps; ce n'est pas lui qui,

même sous les ombrages de Boischenu, se laissera aller aux séductions des lettres : « Au plus grand nombre des enfants, dit-il, il ne suffit pas d'ouvrir les trésors de la poésie et de l'éloquence, *source de tant de charmes dans les douceurs du repos*, il leur faut, dans la vie agitée et soucieuse du monde industriel, *le positivisme* d'une instruction qui soit en rapport avec *les progrès de la civilisation* et les tendances de la société. »

Ah ! *le positivisme d'une instruction en rapport avec les progrès de la civilisation*... voilà une belle pensée et une belle phrase ! voilà du progrès positif et de la vraie civilisation ! Quel dédommagement à cette vie soucieuse du monde industriel que le *positivisme* des études mathématiques ! Et comme un cosinus, l'extraction d'une racine carrée, la contemplation d'un acide ou le dessin d'une machine remplaceront agréablement la lecture d'Homère et de Virgile, de Corneille et de Molière !

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ? A quoi bon le latin et le grec ? « On n'en a que faire, dit M. Poquillon, dans le commerce, dans les industries diverses, dans les emplois administratifs. » Et l'idée lui paraissant sublime, il y revient : « ... De bonne foi, de quelle utilité peut être, je ne dis pas seulement pour le commerce et pour l'industrie, mais même pour les professions qui semblent se rapprocher le plus des carrières libérales, pour les écoles des arts et manufactures, pour les fonctions de conducteur des ponts-et-chaussées, d'agent-voyer, d'architecte, de vérificateur des poids et mesures et d'employé dans les administrations financières, l'étude approfondie des lettres grecques et latines, l'étude de l'histoire de la philosophie et de la philosophie de l'histoire ?... N'y aurait-il pas plus de profit pour la société, par exemple, à ce qu'un employé des contributions indirectes connût les procédés chimiques à l'aide desquels il découvrira les falsifications des vins et des alcools, que s'il possédait l'art de préparer un beau discours, que s'il savait traduire élégamment une narration de Tite-Live ou une ode d'Horace ? »

C'est un terrible homme que M. Poquillon ! Et, après cette vigoureuse sortie contre les classiques, il n'est pas encore content. La réforme universitaire ne lui paraît pas assez complète. Il aime tant « la spécialité, » qu'il voudrait encore dans la spécialité des sciences, une foule de subdivisions plus spéciales encore, en vue de toutes les carrières diverses que peuvent embrasser les enfants des lycées.

Ici, sans le vouloir, cet excellent M. Poquillon met à nu le vice radical du système qu'il encense. Quelle étrange idée se fait-il donc de l'éducation ? Quoi ! il se persuade que des bambins de douze à quatorze ans vont avoir sur leur avenir des réso-

lutions tellement arrêtées, qu'on pourra les encadrer, dès cet âge, dans une espèce d'apprentissage préparatoire?

Puis, est-ce que M. Poquillon se figure qu'on apprend le latin, le grec, l'histoire et même la philosophie pour écrire une facture dans la langue de Cicéron ou de Démosthène, pour composer un rapport sur le sel ou sur l'eau-de-vie ou même pour aligner les chiffres d'une contribution? Est-ce qu'il ignore que les « humanités » sont principalement une méthode, la meilleure et la plus efficace, d'exercer l'esprit, d'ouvrir l'intelligence, de l'accoutumer aux nobles exemples, aux généreuses inspirations; de donner enfin à l'esprit et au cœur cette culture morale qui forme des hommes dignes de ce nom?

Quant à des industriels, des commerçants et même des employés, on y songera après : c'est l'affaire de l'éducation supérieure. Mais, auparavant, ce qu'il est nécessaire de créer, ce sont des intelligences droites, habituées au travail, convenablement initiées à la connaissance du vrai, du beau et du bien, ayant un fonds solide de notions premières et variées, capables enfin de recevoir des enseignements plus relevés et plus pratiques. C'est là ce terrain commun qu'il faut tourner et retourner, et préparer avec soin, pour qu'il porte, en son temps et selon ses forces, des fruits abondants et vigoureux. C'est là ce soleil fécondant dont la lumière doit éclairer, réchauffer et animer les jeunes âmes et les disposer à remplir l'attente de la famille et de la société.

Mais qui donc se serait imaginé, jusqu'à nos jours, de faire commencer, sur les bancs du collége, le noviciat des carrières de la jeunesse et de l'âge mûr? Vous représentez-vous des négociants imberbes quittant la balle et le rudiment pour pâlir sur des états de douanes, calculer les importations ou combiner les chances du frêt, de la navigation et des assurances? Voyez-vous ce boursier en jaquette qui apprend à quinze ans le report et la différence, le fin courant, la prime et l'agio? ce banquier en espérance roulant dans sa tête blonde les cours, le change et l'escompte?

Et ce futur employé qui rédige déjà une minute, dresse un rôle de contribution, déguste une barrique ou vérifie une mesure! Et cet apprenti receveur-général, qui étudie le service de la trésorerie, commente Colbert et annote Turgot; et cet aspirant à l'intendance militaire, qui lit les traités d'Odier, ou débrouille les marchés d'Ouvrard! Tout cela serait parfaitement ridicule. Et pourtant telle est la logique nécessaire et l'inévitable conséquence du système Poquillon.

Mais l'auteur ne s'aperçoit pas qu'il se permet, à l'endroit des emplois publics, même financiers, à l'endroit de l'industrie, et

même du commerce, une gratuite et cruelle injure. Est-ce qu'il ignore que, dans les rangs de l'administration, la culture littéraire, la bonne éducation, comme on disait, a toujours été prisée très-haut et a toujours beaucoup servi à ceux qui la possédaient? Est-ce qu'il ne sait pas que, sans remonter à Colbert, à Louis, à Villèle, lesquels n'étaient ni ignares, ni illettrés, la plupart des administrateurs qui ont servi avec éclat leur pays ont reçu cet enseignement littéraire, ont appris ce grec et ce latin qu'il méprise si fort, et qu'il déclare, lui, être si souverainement inutiles? Et, dans l'ordre des sciences exactes, de ces sciences qui ont ouvert à l'industrie des voies si neuves et si prospères, étaient-ce des gens sans lettres que Pascal et Newton, que Laplace et Arago?

Que M. Poquillon se rassure : la bifurcation n'est inventée que d'hier, et jusqu'à elle le monde n'a pas été si mal partagé. L'industrie n'a manqué ni de bras ni de conceptions, le commerce ne chôme pas, les emplois publics n'ont point été abandonnés en des mains si maladroites.

Quand il faudra distinguer les vins des falsifications, l'agent de l'Etat saura très-bien apprendre le procédé sans être obligé d'avoir auparavant brûlé Racine et ignoré *l'Enéide*. Pour avoir lu Tite-Live, il ne sera pas tenu d'écrire sa vérification en style de harangue; mais, au moins, il exposera avec clarté, il écrira purement et élevera son esprit un peu au-dessus de son pèse-liqueur.

Au contraire, détruisez l'éducation libérale, vous réduisez les jeunes générations aux cadres étroits et bornés des castes antiques, vous les parquez de force dans une série infranchissable d'aptitudes médiocres; vous n'en faites plus que les rouages isolés d'une vaste et inintelligente machine.

Ce peut être là l'idéal qu'on se forme, à Boischenu, de la France future; on peut, près de Rochechouart, considérer cet heureux résultat comme la perspective de l'avenir et comme « un moyen puissant de gouvernement. »

Nous nous permettrons de demeurer dans l'avis contraire, et malgré *le Constitutionnel*, malgré M. Boniface et malgré M. Poquillon, de rester avec S. Em. le cardinal Mathieu du parti du bon sens, du bon goût et des bonnes études.

Henry de Riancey.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Affaires d'Orient. — Rien de positif encore; l'incertitude est augmentée sans cesse par les versions contradictoires de mille journaux anglais, français, allemands, qui tous prétendent connaître la vérité, et qui donnent chacun une vérité dans leur sens.

Dans le silence dont s'enveloppe *le Moniteur*, nous n'avons d'autre voix officielle ou quasi-officielle que celle de *la Patrie*, et *la Patrie* multiplie, depuis quelques jours, ses démentis à l'endroit des bruits de guerre.

Aujourd'hui encore, voici comment elle répond à une dépêche télégraphique privée de Marseille, portant que le Divan avait rejeté définitivement le 26 septembre la note de Vienne, et qu'une certaine agitation régnait à Constantinople :

« On a reçu par le télégraphe électrique, dans la journée, la nouvelle de l'arrivée à Marseille du paquebot-poste de la correspondance du Levant. Ce bâtiment, qui a quitté Constantinople le 25 septembre, n'apporte aucun détail nouveau, puisqu'on a eu, par la voie de Trieste, des nouvelles du 26.

« Les passagers qui étaient à bord du paquebot ont répandu à Marseille le bruit qu'une grande manifestation avait eu lieu à Constantinople, le 25, pour obliger le sultan, 1° à déclarer la guerre à la Russie ; 2° à faire sortir du port les frégates françaises et anglaises qui s'y trouvaient mouillées.

« Des renseignements dignes de foi nous permettent d'opposer à ces deux nouvelles le démenti le plus formel. »

Quelle que soit la valeur de ce démenti, nous n'en devons pas moins annoncer qu'on a reçu, par le télégraphe privé, des dépêches de Vienne, d'après lesquelles la Porte, déclarant bien formellement la guerre, aurait fixé un terme de quatre semaines pour l'évacuation des principautés danubiennes.

La question semble maintenant être de savoir si la guerre même étant déclarée, on la fera effectivement dans un temps plus ou moins prochain. Au fond, l'état actuel des choses équivaut parfaitement à une dénonciation d'hostilités, et cependant les provinces du Danube ont pu être occupées, les vaisseaux anglais et français franchir les Dardanelles sans qu'il y ait eu un seul coup de canon tiré. Ainsi, même après les résolutions belliqueuses attribuées au Divan, l'action de la diplomatie ne pourrait-elle pas encore intervenir pour empêcher des malheurs tels que ceux d'une conflagration européenne ?

Telle est l'espérance du *Times :*

« Le Danube, dit ce journal, sépare à tel point les deux armées en présence, qu'une collision de ce côté n'est nullement probable, tandis qu'il est difficile de comprendre quels actes autres qu'un conflit pouvaient créer une situation qui ressemble plus à l'état de guerre que la situation actuelle. La Russie a franchi sa frontière, et, au mépris des traités, elle a établi ses bivouacs sur le territoire ennemi. La Turquie a évoqué, des solitudes les plus lointaines de l'Asie-Mineure, des nuées de musulmans fanatiques appelés à défendre leur foi. Les armées ennemies sont en face l'une de l'autre sur les bords du fleuve, et, comme pour fixer sur ce point l'opinion de l'Europe, les Dardanelles, ces nouvelles portes de Janus, sont formellement ouvertes. Tout ceci est la guerre, moins l'effusion de sang ; et si l'on peut négocier dans un tel état de choses, nous ne voyons pas pourquoi elles ne continueraient pas, quoique la guerre eût été régulièrement déclarée. Ici, comme dans toutes les difficultés de cette affaire, la responsabilité doit retomber sur le czar seul. C'est son agression, et elle seule, qui a causé la première rupture, et c'est son arrogance gratuite qui a mis à néant la Note de Vienne ; et, s'il n'y a plus d'autre obstacle à un

arrangement que son orgueil impérial, il est tenu, par toutes les considérations de droit et de justice, d'en faire le sacrifice à la paix de l'Europe. »

Les autres feuilles anglaises paraissent suivre *le Times* dans ses idées d'arrangement possible. On en jugera par les citations suivantes :

MORNING-POST. — « Les pièces signées à Kaïnardji, à Andrinople, etc., ne sont plus maintenant que des chiffons de papier ; les conditions auxquelles le czar et le Turc peuvent terminer leur querelle, quand ils l'auront vidée, doivent se régler en vertu d'un nouveau traité. Cette solution, et c'est la seule en apparence, s'accomplira tôt ou tard, selon l'époque à laquelle l'empereur de Russie pourra juger à propos de renoncer à ses étranges prétentions.

« Il faut que le czar abandonne ses injustifiables demandes ou qu'il les obtienne de vive force. Espérons que dans la lutte entre la nécessité et l'orgueil, ce dernier ne réussira pas à entraîner sans retour l'Europe dans une collision dont l'un des moindres caractères serait la guerre sur le Danube ; car, parmi ses inévitables résultats, on voit apparaître la révolution, et peut-être l'anarchie dans toute l'Autriche et l'Italie. La marche à suivre pour l'Angleterre est nettement tracée. Ses devoirs sont évidents. Son action doit être guidée par un jugement sage, et soutenue d'une inébranlable fermeté. »

MORNING-CHRONICLE. — « Il n'est pas impossible ni même improbable que, dans la position où le czar se trouve, il veuille de bonne foi accepter des conditions raisonnables pour sortir du mauvais pas où son ambition l'a engagé. Les alliés de la Turquie devraient regretter qu'elle refusât, pour quelque cause que ce fût, un arrangement amiable ; mais il est évident que, quelque parti qu'elles prennent, l'Angleterre et la France n'ont qu'une ligne de conduite à suivre. Jamais on ne doit permettre à l'autocrate de profiter, soit de la faiblesse des Turcs, sur laquelle il a compté, soit de leur irritation qu'il a provoquée pour s'emparer de la vallée du Danube et des clefs de Constantinople. »

Quant aux journaux allemands, sauf *la Gazette de Cologne* et *la Nouvelle Gazette de Munich*, ils ne confirment pas les bruits de la déclaration de guerre. *La Correspondance autrichienne* garde un silence prudent, ainsi que le *Wanderer* et *la Nouvelle Gazette de Prusse*.

Mais ce dont on ne saurait plus douter, c'est de l'arrivée devant Constantinople des vaisseaux de guerre anglais et français, car c'est le *Journal de Constantinople* même qui confirme cette nouvelle.

Vendredi dernier, a eu lieu, à la Taverne de Londres, le grand *meeting* annoncé, en faveur du maintien de l'indépendance de la Turquie. Faute de place, l'entrée a dû être refusée à plus de 2,000 personnes. Le fauteuil était occupé par lord Dudley Stuart.

Le professeur Newmann a donné successivement lecture de deux résolutions, dont on connaît d'avance le sens ; nous nous bornerons à citer la seconde, qui résume toutes les harangues prononcées dans le meeting :

« Ce meeting applaudit à la glorieuse et patriotique énergie du peuple « turc dans la crise actuelle, et verrait avec douleur toute tentative faite « par le gouvernement britannique pour la réprimer ; ce serait à ses yeux « un acte d'infâmie sans exemple, surtout si l'on considère les nombreux

« engagements solennels pris par l'Angleterre de maintenir l'indépen-
« dance ottomane. »

Les diverses résolutions présentées à l'assemblée ont été successivement adoptées avec un enthousiasme soutenu. Elles seront formulées en une Adresse qu'on présentera à la reine. Le meeting ne s'est séparé qu'à minuit. On peut considérer comme fort grave une réunion de ce genre. Ce n'est pas autre chose que la pression des passions populaires exercée sur le gouvernement; on voit par là quelle dangereuse effervescence gagne le peuple anglais, et on ne reconnaît que trop, dans ces assemblées tumultueuses, la main des Kossuth et des Mazzini.

La force de résistance à ces manifestations dangereuses a diminué sensiblement chez les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne. Toutefois, ils cherchent encore à gagner du temps.

Dans le conseil de cabinet tenu avant-hier à Londres, il a été résolu, *à l'unanimité*, qu'on épuiserait toutes les voies de conciliation avant d'en venir aux moyens extrêmes. Des instructions ont été envoyées à l'ambassadeur anglais à Constantinople, pour l'engager à modérer l'ardeur belliqueuse du gouvernement turc.

Voici comment la question est posée aujourd'hui, et de quelle manière *le Journal des Débats*, qui ne croit pas aux hostilités prochaines, la présente : « L'empereur de Russie proteste de son désir de maintenir la paix, mais voudrait s'en tenir à la Note qui lui avait été proposée et qu'il avait acceptée. La France et l'Angleterre considèrent avec raison que le sens de cette Note a été changé par les explications de M. de Nesselrode, et voudraient en rédiger une nouvelle. C'est sur cette Note qu'il s'agit maintenant de s'entendre; et cela, joint au Danube, nous paraît assurer, sinon une solution satisfaisante, du moins une assez longue négociation.

John Lemoinne. »

Espagne. — Des lettres de Madrid nous apprennent que la convocation des Cortès a été définitivement résolue par le conseil des ministres, et que l'ouverture de la session a été fixée au 19 novembre, jour de la fête de la reine Isabelle.

Toscane. — *Florence, 3 octobre.* — Un décret grand-ducal, en date du 28 septembre, constitue sur de nouvelles bases la représentation des communes. Toute commune sera représentée par un conseil général, par un tribunal et par un gonfalonier. Le conseil général se compose du gonfalonier, des prieurs résidant dans le ressort du tribunal et des conseillers en nombre déterminé par la loi. Le gonfalonier est à la libre nomination du grand-duc. Le conseil général est tiré au sort parmi tous les propriétaires imposés de chaque commune. Les prieurs résidant dans le ressort du tribunal sont pris dans la moitié des propriétaires imposés par ordre de plus forte cote de revenu ou masse imposable.

Danemark. — Le 3 octobre, à midi, le roi a fait en personne l'ouverture de la Diète. Sa Majesté a prononcé un discours dans lequel est annoncée la présentation à la Diète d'une nouvelle loi fondamentale sur les affaires particulières du royaume.

Ce projet de loi va être immédiatement présenté par le premier ministre.

Alfred des Essarts.

On sait que malgré la séparation séculaire qui existe entre les catholi-

ques romains et les jansénistes, ceux-ci se considèrent toujours comme appartenant à l'Église catholique. C'est ainsi qu'après avoir été sacrés, les évêques jansénistes s'empressent d'écrire au Pape pour lui témoigner leur fidélité, soumission et obéissance. Le Pape, de son côté, ne manque jamais de répondre par une bulle d'excommunication dans laquelle il est dit qu'il ne suffit pas de respecter en paroles l'autorité de l'Église catholique et du Saint-Siége, tandis qu'on la méprise et la repousse en fait. Le dernier anathème fut prononcé par Léon XII sur M. Van Santen, encore aujourd'hui archevêque janséniste d'Utrecht.

Le même fait vient de se reproduire. On se rappelle que tout récemment M. Heykamp a été sacré évêque janséniste de Deventer. Pour se conformer à l'ancien usage il a écrit à Rome, et, comme d'habitude aussi, le Pape Pie IX vient de l'excommunier, ainsi que tous ceux qui ont coopéré d'une manière quelconque à son élection. Par un bref portant la date du 20 août, adressé aux catholiques de la Néerlande, le Saint-Père déclare que cette nomination, faite par les jansénistes qui s'attribuent illégitimement le nom de chrétiens, ne saurait être reconnue ni approuvée par l'Église de Rome, bien que M. Heykamp, successeur de Joannes Van Santen qui fut également anathématisé par le pape Léon XII, eût adressé au Saint-Siége des assurances de fidélité et d'obéissance.

Le bref du Pape se termine ainsi : « En vertu de notre pouvoir apostolique, nous excommunions ledit Hermanus Heykamp et tous ceux qui ont concouru d'une manière quelconque, soit à sa nomination, soit à sa consécration, et nous voulons et nous ordonnons, de la manière la plus formelle, que tous les catholiques et vous particulièrement, mes chers fils, vous les considériez comme excommuniés. »

H. Rang.

On lit dans le *Vœu national* de Metz :

« Les catholiques romains qui vivent, en Bosnie, sous le joug barbare du Croissant, viennent d'adresser leurs supplications à S. M. l'empereur d'Autriche pour obtenir, grâce à sa puissante intervention, plus de liberté dans l'exercice de leur culte. Ils demandent qu'on donne aux populations catholiques, qui gémissent depuis longtemps sous le joug turc, un protecteur aussi puissant et aussi zélé que celui qui défend et protége si énergiquement les intérêts et les droits des grecs schismatiques.

« La Bosnie, autrefois exclusivement catholique, compte encore aujourd'hui, malgré les persécutions des Musulmans, plus de 130,000 chrétiens catholiques, apostoliques et romains. Cette province renfermait, avant d'avoir été conquise par les Turcs, trente couvents de l'ordre de Saint-François. Aujourd'hui il n'en existe plus que trois, qui seuls sont chargés de l'administration pastorale sous la direction d'un pro-vicaire apostolique.

« Lorsque Mahomet II fit la conquête de la Bosnie, il accorda aux Pères Franciscains le libre exercice de leur culte, ainsi qu'aux catholiques ; la charte en vertu de laquelle cette liberté a été concédée est soigneusement et religieusement conservée dans le couvent de Fognik. Mais qu'est devenue cette liberté sous le fanatisme musulman ?

« Il n'y a plus, aujourd'hui, que quelques petites et pauvres églises dans ce malheureux pays, qui, ensemble, ne peuvent contenir plus de 2,000 personnes. Plus de 125,000 catholiques se voient forcés d'exercer leur culte et

les mystères les plus augustes qui s'y rattachent, dans des granges, sur des cimetières et autres lieux exposés à l'intempérie des saisons. Voilà un spécimen *de la protection* que le Grand-Seigneur *daigne* accorder à ses sujets catholiques.

« Mgr le pro-vicaire apostolique s'est adressé à S. M. l'empereur François-Joseph et lui a dépeint l'état déplorable de son Église. Ce jeune monarque magnanime a, comme nous l'apprenons, pris en considération la juste demande qui lui a été adressée, et a ordonné que, dans tous les diocèses de son empire, on fît des quêtes en faveur des catholiques de la Bosnie et de la Herzegowina. Cette mesure est bonne, elle mérite approbation; mais suffit-elle? Ne serait-il pas grand temps que les puissances catholiques, comprenant bien le plus saint de leurs devoirs, défendissent énergiquement les malheureux catholiques qui vivent éparpillés sous le joug du Croissant, contre le cimeterre turc, et fissent au moins autant de sacrifices pour protéger la vérité que d'autres en font pour protéger et répandre l'erreur? — *L'abbé Tailleur.* »

NOUVELLES RELIGIEUSES

ÉTATS ROMAINS. — Ascoli. — Un affreux malheur vient d'accabler la population éminemment religieuse d'Ascoli.

Le jour de la Nativité de la très-sainte Vierge, on avait exposé sur le grand-autel de la cathédrale les ossements vénérés du martyr saint Emidius, ainsi que l'image de la Mère de Dieu, dite de saint Luc. Les cierges brûlaient en quantité innombrable. Vers trois heures, l'office étant terminé, on vit une épaisse fumée sortir par les fenêtres : vainement on s'empressa de porter tous les secours possibles; la sainte image était consumée! C'était une peinture en style bysantin, enrichie de perles et de joyaux précieux et supportée par un ange en argent massif donné par le pape Nicolas V à Ascoli, sa patrie. Tous ces ornements sont détruits.

Il est inutile de dépeindre la tristesse des habitants de la ville.

PRUSSE RHÉNANE. — Mgr l'évêque de Trèves vient de recevoir, à Coblentz, une réception des plus brillantes, une de ces réceptions qui font époque dans une ville, et qui, dans les circonstances actuelles, mérite une mention particulière.

Toute la population de Coblentz s'est portée au devant de son bien-aimé pasteur avec des témoignages de respect extraordinaires. Toutes les rues de la ville étaient pavoisées et ornées de magnifiques guirlandes de fleurs.

Au moment où le pieux prélat se rendit de l'église paroissiale de Saint-Castor à la maison curiale de la paroisse Notre-Dame, Sa Grandeur était accompagnée d'une procession aux flambeaux, composée de plus de trois cents personnes des premiers bourgeois de la ville. Le soir, la musique bourgeoise a donné une magnifique sérénade à l'illustre Pontife. En somme, on peut dire que jamais souverain n'a reçu des hommages plus spontanés et plus respectueux.

Ces hommages sont un juste dédommagement pour toutes les injures dont les adversaires de la foi catholique ont abreuvé cet illustre prélat. Ils sont en même temps une protestation solennelle contre les injustes attaques auxquelles Mgr Arnoldi a été en butte dans ces derniers temps, comme ils sont une publique adhésion aux mesures que le Saint-Siége a

pris es touchant les mariages mixtes et qui ont si fortement échauffé la bile chez le s protestants de haut et de bas étage.

Nous félicitons bien sincèrement les religieux habitants de Coblentz des nobles sentimc nts qui les animent; ils viennent de fournir une preuve de plus de la vivacité de leur foi, de leur profond dévouement aux intérêts de l'Église et de leur affectueux attachement à leur pieux et illustre évêque : honneur à eux!

CHINE. — M. l'abbé Salinier, originaire de Cuq-Toulza (Tarn), missionnaire apostolique dans le Tong-King, est mort à Phat-Dien, le 8 mai 1853, à l'âge de vingt-huit ans. L'abbé Salinier était surtout remarquable par l'ardeur de son zèle, par la sincérité de sa piété et par l'aménité exquise de ses manières. Sa mort, précieuse aux yeux de la foi, est une perte bien regrettable pour les missions.

MISSIONS. — On lit dans *le Maine :*

« De nombreux départs ont lieu pour l'étranger dans la maison de Notre-Dame-de-Sainte-Croix : les PP. Rezé et Véniard se rendent au Canada; le P. Salmon à la Nouvelle-Orléans, où le P. Chappé doit aussi aller comme visiteur, et où l'Association vient de perdre cinq Frères et une Sœur par la fièvre jaune; les PP. Voisin et Barroux au Bengale oriental, avec deux Sœurs, Marie de Bethléem et Marie de la Purification; les PP. Delahaie et Dufal, avec deux novices, à Rome, où va s'ouvrir une maison d'études pour les sujets de l'Association.

« Nous sommes heureux de pouvoir rassurer ici les familles intéressées à la première colonie de missionnaires partis l'année dernière pour le Bengale : on nous apprend que le P. Vérité, le P. Mercier, ainsi que les Frères et les Sœurs, sont enfin arrivés à leur destination en bonne santé. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

On lit dans *le Moniteur* du 16 :

« M. l'abbé Dequevauviller, missionnaire apostolique, chancelier du Patriarche de Jérusalem, a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par Leurs Majestés, et de remettre à S. M. l'Impératrice une croix en nacre sculptée à Bethléem. »

— Hier, M. l'abbé Portalès, curé de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, venait de terminer, après l'Evangile, une chaleureuse instruction adressée à l'assistance sur la charité, lorsqu'il s'est évanoui. Sa chute en habits sacerdotaux sur les marches de l'autel a jeté l'épouvante; mais un saint respect retenant chacun à sa place, c'est sans tumulte qu'il a été transporté à la sacristie, et de là à son domicile, où bientôt il est revenu à lui. Remerciant avec effusion les personnes qui l'entouraient, il ne s'est plus ému alors que de l'inquiétude que cet événement avait fait naître, et nous nous empressons d'annoncer qu'il n'éprouve plus d'autre fatigue que celle qui est la conséquence forcée de l'état dans lequel il s'est un moment trouvé.

— *Le Progrès du Pas-de-Calais* vient de recevoir un premier avertissement.

— La commission spéciale pour l'amortissement du papier-monnaie a publié, dans le *Giornale di Roma* du 25 septembre, un avis annonçant que le 6 octobre, il serait livré aux flammes, dans le vestibule du palais du Mont-de-piété, des billets représentant un chiffre de 232,407 écus.

— N. S. P. Pie IX vient de donner à la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, et en particulier à l'honorable M. Demetz, qui l'a fondée et la dirige, un témoignage public de haut intérêt et de vive sympathie. Par ses ordres, un inspecteur des prisons de l'État pontifical est venu étudier Mettray, passer dix jours avec M. Demetz, et recueillir toutes les indications nécessaires pour établir, aux environs de Rome, une colonie d'enfants. Nous savons que M. Demetz a été tout particulièrement invité par le Saint Père à faire le voyage de Rome, afin de prendre connaissance des lieux et d'aider de son expérience et de ses conseils les hommes qui sont appelés à réaliser les intentions paternelles de Sa Sainteté. Il paraît qu'au moment où Mgr l'archevêque de Tours reçut les insignes du cardinalat, Mgr l'ablégat et le garde-noble visitèrent la colonie de Mettray. Leur impression fut excellente; et c'est sans doute d'après leurs récits que le gouvernement pontifical a conçu le projet, aujourd'hui réalisé, d'envoyer en France un homme spécial, avec mission d'examiner de près une des plus belles institutions qui aient été fondées depuis quinze ans.

— Sa Sainteté Pie IX vient de faire écrire, au sujet de la *Grande Nuit*, à M. Alphonse Viollet, une lettre d'encouragement, accompagnée de sa bénédiction apostolique.

— Nous lisons dans le *Giornale di Roma* du 22 septembre :

« Près de la ville d'Acquapendente est le torrent d'Elvella qui sépare les États pontificaux de la Toscane. A certaines époques de l'année, ce torrent, par ses eaux qui grossissent et débordent, rend assez difficiles les communications entre les deux États. Pour mettre un terme à ce grave inconvénient, on a jugé nécessaire de jeter sur le torrent un vaste pont, aux frais des deux gouvernements également intéressés dans l'entreprise.

« Nous pouvons annoncer que les travaux sont très-avancés déjà par les soins du ministre des travaux publics de Sa Sainteté, à qui le grand-duc de Toscane avait voulu, comme témoignage de sa pleine confiance, que la direction complète de l'œuvre fût remise. »

— Nous recevons de Naples des nouvelles récentes qui nous apprennent que le roi vient d'autoriser la construction du chemin de fer transversal de Naples à Brindes, qui doit unir les deux mers baignant l'Italie.

— On écrit de la Suisse que les Autrichiens construisent de nouveau des blockaus, ce qui, certes, ne serait pas un indice qu'on se dispose à lever le blocus sur la frontière tessinoise.

— Des prières publiques ont été dites dans toutes les églises catholiques d'Angleterre et d'Irlande, par suite de la réapparition du choléra.

— Plusieurs journaux ont annoncé, il y a quelques mois, que l'emplacement de Tomes, lieu d'exil d'Ovide, avait été retrouvé par le consul de Grèce à Varna. Le roi des Deux-Siciles ayant appris cette heureuse découverte, qui intéresse à un haut degré les habitants de Solmona (patrie d'Ovide), dans ses États, a envoyé à l'antiquaire auquel on en est redevable, M. A. Papadopoulos Vretos, une médaille d'or commémorative de cet événement. C'est une récompense de la publication qu'a faite ce savant grec d'un Mémoire écrit en italien sur la position et l'histoire de l'ancienne Tomes.

— Le trente-huitième rapport de la Société prussienne de la Bible, pour l'année 1852, vient de paraître à Berlin. 12,911 Bibles et 467 Nouveaux Testaments ont été distribués en 1852, ce qui est 2,565 de moins

qu'en 1851. Depuis l'établissement de la Société, 383,195 Bibles et 67,220 Nouveaux Testaments ont été distribués. La Société de la Bible à Londres a, l'année dernière, distribué 1,154,642 Bibles, et, en tout, depuis sa fondation, 25 millions et demi de Bibles. (*Nouv. Gazette de Prusse.*)

— L'aviso à vapeur le *Météore*, qui a été faire sur les côtes d'Italie des études hydrographiques, vient de revenir à Marseille. On n'a pas oublié que N. S. P. le Pape, pendant son séjour à Porto-d'Anzio, daigna faire un accueil tout paternel aux officiers de ce bâtiment.

— Un chemin de fer d'essai pour les voitures ordinaires vient d'être construit sur le Cours-la-Reine ; il est aujourd'hui terminé, de l'entrée de la place de la Concorde à la barrière de Passy. Ce chemin doit être à deux voies ; celle du côté droit étant seule achevée, le chemin ne sera mis en exploitation qu'après l'établissement de la voie de gauche.

Les rails sont creux, de manière à recevoir les roues des voitures. Ils reposent sur des traverses en bois de hêtre ; sur ces traverses sont des madriers courant parallèlement à la voie et auxquels les rails sont fixés à l'aide de chevilles au lieu de coussinets. Ce mode d'attache si simple sera sans doute suffisant pour ce chemin, qui n'est qu'une fois ou deux coupé par d'autres voies de communication ; mais il est douteux, si, comme on l'assure, il doit être appliqué aux boulevards, que les rails n'y soient promptement détachés de leurs supports par le passage incessant des voitures, les boulevards étant souvent traversés par des fardeaux, des camions et des voitures de roulage pesamment chargés.

— Un journal donne les détails suivants sur la chapelle du Petit-Luxembourg qu'on restaure en ce moment avec tant de soin :

« La congrégation des religieuses bénédictines du Calvaire fut instituée par le fameux père Joseph du Tremblay, capucin. Ce religieux, que le peuple de Paris appelait l'Eminence grise, mais qui mourut, cependant, avant d'avoir été promu au cardinalat, cherchait depuis longtemps à établir un monastère de la nouvelle congrégation à Paris. La reine Marie de Médicis s'intéressa à cette nouvelle fondation et donna aux filles de Notre-Dame-du-Calvaire une maison dans l'enceinte même du palais du Luxembourg qu'elle venait de faire bâtir. Ces religieuses s'y trouvant trop à l'étroit, achetèrent une maison qui portait sur la rue de Vaugirard le n° 23, et elles s'y installèrent quelque temps après. Leur église, qui était un spécimen assez curieux de l'architecture religieuse en usage au commencement du XVIIe siècle, fut également construite aux frais de la reine.

« Ce couvent fut supprimé de même que les autres congrégations religieuses en 1790, et devint propriété nationale. Une partie des dépendances de cet établissement fut vendue les 2 décembre 1790 et 28 juillet 1791, et l'église servit de magasin pendant la révolution. Les autres bâtiments, après avoir longtemps été affectés à une caserne, reçurent une destination différente en 1834. On y établit une prison pour les accusés politiques traduits devant la cour des pairs. Après la révolution de février, la prison fut démolie sans que l'on ait eu l'attention de conserver l'église du couvent de Notre-Dame-du-Calvaire. Un des murs latéraux demeura seul debout, ainsi que le cloître du monastère construit par Germain Boffrand. La restauration des bâtiments conservés vient d'être exécutée et complétée avec beaucoup de soin par M. A. de Gisors, architecte du palais du Luxembourg, et elle est à peu près entièrement terminée aujourd'hui. »

QUESTIONS DE DROIT

Le tribunal civil de la Seine, jugeant en référé, vient de se prononcer sur une question qui intéresse le libre exercice des cultes et le respect dû aux lieux consacrés à une religion. La décision s'applique à une synagogue juive, et elle a trait à un temple qui est une propriété privée et n'a point été reconnu par l'État et dont les ministres ne reçoivent aucune subvention du budget. Si nous la rapportons, c'est qu'elle peut former un précédent judiciaire qui, pour d'autres cas, notamment pour des chapelles catholiques appartenant à des associations ou congrégations religieuses, nous paraît utile à noter.

Voici les faits tels qu'ils ressortent des plaidoiries.

Une réunion de juifs portugais, présidée par M. Allegri, banquier, avait loué, dans la rue Lamartine, n° 23, un édifice qui précédemment servait de salle de bal à M. Mabille. Après y avoir fait des travaux assez importants d'appropriation, ils avaient transformé ce local en un temple qui était loin, dit leur avocat, de rappeler les magnificences de Sion, mais qui enfin remplissait les conditions nécessaires pour les rites et pratiques de la loi mosaïque. Un rabbin portugais desservait cette synagogue; l'autorité civile était demeurée étrangère à ces dispositions. Le temple n'était qu'une propriété particulière, et aucune allocation n'était demandée pour l'entretien du culte.

Près de cette synagogue se trouve une vaste maison, dans laquelle un chocolatier en renom, le sieur Perron, avait établi l'usine de préparation de ses produits. Quand M. Allegri et ses coreligionnaires louèrent la salle Mabille, l'usine de M. Perron se réduisait à une petite machine à vapeur de la force de cinq ou six chevaux, laquelle ne manifestait sa présence que par un bruit fort supportable, très-doux et qui ne pouvait en rien troubler ni la paix ni la tranquillité du voisinage. Depuis, M. Perron ayant donné plus d'extension à sa fabrique, substitua une machine de seize chevaux à celle qui fonctionnait primitivement. Il paraît que dès lors un bruit continu, violent, accompagné de sifflements, de coups de marteau, de détonations, vient compromettre de la manière la plus aiguë le silence des édifices limitrophes, et que, notamment, on ne s'entend plus dans la synagogue. Malgré son antipathie pour les jeux de mots, Me Avond, plaidant pour les Juifs, n'a pas pu s'empêcher de caractériser ce tapage en disant que « c'était, autour du temple, comme un sabbat perpétuel. »

Or, non-seulement le sabbat ordinaire des israélites portuguais ne peut s'accommoder de ce trouble incessant qui ne permet pas un moment de recueillement et de calme pour la prière; mais voici venir les fêtes judaïques, voici venir la grande solennité des Tabernacles. Dans ces jours solennels qui tombent les 2, 3, 11 et 12 du présent mois, impossible de célébrer les rites.

M. Perron, de son côté, se refuse tant à éloigner son appareil qu'à le suspendre. Il est pressé par de nombreuses commandes; les mois d'hiver et le jour de l'an approchent: ce sont des époques importantes pour la vente. Il faut qu'il réponde à ses clients et qu'il prépare la brillante exposition de ses friandises renommées.

On s'adresse aux tribunaux. Là, le débat s'élève. Il ne s'agit pas seulement d'une industrie aux prises avec des voisins : les droits de la liberté

religieuse sont invoqués. Un édifice, notoirement quoique non légalement affecté au service d'un culte, ne doit-il pas être protégé par la puissance publique? Faut-il admettre que la prière puisse être troublée et devenir impossible?

D'un autre côté, la présence d'une réunion religieuse doit-elle porter préjudice au développement légitime d'une industrie? Une enquête de *commodo et incommodo* a été faite au nom de M. Perron avant l'agrandissement de son usine : il n'y a pas eu de réclamation. Le bénéfice de cette enquête doit-il lui être enlevé?

Un expert est nommé : il constate le tapage et le déclare incompatible avec la pratique du rite mosaïque.

En cet état, le tribunal a rendu le jugement suivant :

« En ce qui touche l'exception proposée :

« Attendu que le temple dont il s'agit a été fondé par de simples particuliers et que son entretien est resté à la charge des fondateurs; qu'il ne s'agit donc pas d'un établissement public, dit qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter;

« Et attendu qu'il résulte de l'expertise et du rapport qui en a été la suite, que la machine à vapeur du sieur Perron est un véritable obstacle à l'exercice du culte religieux, et que ce trouble est le fait du sieur Perron;

« Dit que les demandeurs seront autorisés à faire cesser les travaux de la machine à vapeur du sieur Perron les jours et heures suivants : le dimanche 2 octobre, de 5 à 7 h. du soir; le lundi 3, de 7 h. à midi du matin, de 5 à 7 h. du soir; le mardi de 7 h. du matin à midi; le mardi 11 octobre, jour du grand jeûne, de 5 à 10 h du soir; le mercredi 12 pendant toute la journée; à la charge seulement par ceux-ci de déposer à la caisse des consignations une somme de 5,000 fr. comme garantie du chômage des ouvriers, pour ladite somme être attribuée lors du jugement au fond à qui de droit.

« Renvoie la cause à quinzaine pour être statué au fond.

« Ordonne l'exécution provisoire nonobstant appel et sur minute. »

Nous ne voulons pas examiner de près cette décision. Elle serait susceptible d'observations qui nous entraîneraient trop loin. Elle a plutôt le caractère d'un jugement arbitral qui compense des dommages réciproques que du règlement d'une question de principes. Toutefois elle constate une sollicitude sérieuse pour l'exercice paisible d'un culte, et, comme nous le remarquions en commençant, elle doit être notée avec soin, parce qu'elle peut trouver pour des oratoires de communautés non reconnues une application qui ne serait pas sans importance. Henry de RIANCEY.

BOURSE DU 7 OCTOBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 75 — plus haut, 99 75 — plus bas, 99 50 — fermé à 99 50. Au comptant, il reste à 99 70.

3 0/0, à terme, ouvert à 72 75 — plus haut, 73 10 — plus bas, 72 60 — fermé à 72 75. — Au comptant, il reste à 72 90.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,080 00 (1852), à 1,235 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 93 1/4; nouveau, 9 1/4. — Belgique, 5 0/0, 000 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

(3e article.)

THÉOLOGIE ET POLITIQUE

Nous connaissons les principes philosophiques exposés dans le *Cours d'instruction religieuse* de M. l'abbé Icard. Nous allons faire connaître aujourd'hui les principaux points de sa doctrine théologique, en y ajoutant quelques passages relatifs au pouvoir politique et à la société civile. Ici encore nous nous bornerons à citer les paroles de l'auteur.

Commençons par la constitution de l'Eglise et le pouvoir du Souverain-Pontife. Après avoir montré, par les Ecritures et par la tradition de tous les siècles, que Notre-Seigneur a établi saint Pierre et ses successeurs chefs de l'Eglise, juges suprêmes de la foi et législateurs universels des chrétiens, M. Icard résume ainsi les conséquences qui découlent de tous ces témoignages :

« Il suit des traditions que l'on vient d'exposer que la primauté d'honneur et de juridiction de l'évêque de Rome sur l'Église universelle n'est pas d'institution humaine. Elle n'est fondée ni sur des concessions, ni sur la coutume, ni sur les prérogatives civiles dont jouissait la ville de Rome, capitale d'un vaste empire, mais sur la volonté de Notre-Seigneur, fondateur de l'Église. Jésus-Christ n'a pas désigné immédiatement la ville de Rome pour être le siége du pouvoir spirituel, mais il a choisi saint Pierre, et en lui conférant la primauté, il a voulu qu'elle passât à ceux qui lui succéderaient ; comme cet Apôtre a fixé son séjour à Rome et qu'il y est mort évêque de cette ville, celui qui lui succède en cette qualité lui succède aussi, et par cela seul, dans sa primauté. Nous avons vu, en effet, que les docteurs et les conciles n'ont jamais expliqué l'origine et les fondements des pouvoirs de l'évêque de Rome, qu'en remontant à l'institution de Jésus-Christ. L'Église de Rome est toujours appelée le *Siége de Pierre* ou la *Chaire apostolique*. La position temporelle de la ville de Rome a été sans doute, dans les desseins de la Providence, ce qui a déterminé le Prince des Apôtres à y établir son siége, mais elle n'est pas du tout la raison immédiate du pouvoir que la tradition a constamment reconnu dans le Souverain Pontife.

« Une autre conclusion, que nous devons déduire des mêmes principes, est que le Siége apostolique, où président les successeurs de saint Pierre, est le centre de l'unité catholique, et que tout ce qui tient au gouvernement général de l'Église est du ressort du Pape. C'est à lui, comme chef de la société catholique, d'enseigner tous les fidèles, de convoquer et de présider les conciles œcuméniques, de faire des lois qui obligent les fidèles et les évêques, de quelque nation qu'ils soient, d'évoquer à son tribunal les affaires majeures qui intéressent la foi ou la discipline générale ; de gouverner, en un mot, l'Église universelle.

« Concluons enfin que le Souverain-Pontife est le docteur, le père et le pasteur universel de tous les enfants de Dieu. Jésus-Christ lui a remis, dans la personne de saint Pierre, la houlette du berger et les clefs de son royaume pour gouverner le troupeau fidèle et lui ouvrir les portes du ciel. Nous respirons en paix sous cette houlette qui passe de main en main sur le siége du Prince des Apôtres, et s'étend du centre de l'unité aux extrémités du monde, pour nous protéger contre les ennemis du dehors, et maintenir l'ordre, la concorde, la sainte unanimité des esprits et des cœurs contre les causes de trouble et de division qui s'élèveraient au dedans. Nous vénérons ces clefs confiées à notre Père commun, clefs dispensatrices des secours spirituels, qui nous ouvrent avec autant de sagesse, de discernement que d'amour, les trésors de grâce que Jésus-Christ nous a mérités par sa mort; clefs divines que l'homme n'a pu recevoir que de Dieu, arbitre souverain de la vie et de la mort, qui ferment le ciel, par de justes censures, aux sujets indociles, et qui l'ouvrent miséricordieusement aux âmes humbles et repentantes. Le prophète David disait à Dieu : *Votre verge et votre houlette m'ont consolé.* Nous ne pourrons jamais assez bénir Notre-Seigneur des assurances de salut et des consolations spirituelles qu'il nous a données en nous confiant tous à la garde d'un même pasteur. (Tome II, page 31-33.) »

Plus loin, l'auteur, déterminant la part qui revient au Souverain-Pontife, par-dessus tous les autres pasteurs, dans l'enseignement de la foi et dans la discipline, s'exprime en ces termes :

« Placé au degré le plus élevé de la hiérarchie, assis dans la chaire de saint Pierre, vicaire et représentant visible de Jésus-Christ sur la terre, le Souverain-Pontife enseigne et gouverne l'Eglise universelle; Jésus-Christ a prié pour lui pour que sa foi ne défaille jamais, et il lui a donné la mission de confirmer ses frères : cette mission, les Papes n'ont cessé de la remplir depuis plus de dix-huit siècles, et leur voix a toujours été écoutée avec un profond respect et une fidèle obéissance des enfants de l'Église.

« C'est le plus ordinairement par des bulles ou des constitutions dogmatiques, que les Souverains-Pontifes enseignent l'Eglise, soit qu'ils déterminent dans ces constitutions les vérités que l'on doit croire, soit qu'ils proscrivent les erreurs que l'on doit condamner. Ils mettent en tête de leurs définitions cette inscription remarquable : *Ad perpetuam rei memoriam :* langage qui serait d'une présomption inouïe dans un homme, dans la bouche d'un sage ou d'un législateur, et qui n'est, sur les lèvres du Souverain-Pontife, que l'expression d'une confiance assurée dans l'assistance que Dieu lui a promise. Oui, son enseignement est autant pour les siècles futurs que pour les générations présentes; jusqu'à la fin du monde, on consultera les oracles prononcés par la chaire de saint Pierre, pour savoir ce qu'il faut croire ou ce qu'il faut condamner en fait de doctrine. Ce que les saints papes Léon, Célestin, Grégoire, Innocent, Agathon... ont enseigné, il y a bien des siècles, sur les mystères de l'Incarnation, de la Grâce, de la Rédemption, nous dirige et nous éclaire dans l'étude de ces mystères, et il en est de même de tous les autres Papes; car, quand ils parlent à l'Eglise universelle, Jésus-Christ parle par leur bouche; leur parole est donc pour tous les temps à venir.

« Voilà pourquoi les constitutions du Saint-Siége ont été constamment reçues des catholiques avec cette soumission religieuse dont les évêques de France, en particulier, ont donné, dans les derniers siècles, de si beaux exemples. Marchant sur les traces de leurs prédécesseurs, dont Grégoire IX a dit : *Pour ce qui est du zèle de la foi chrétienne, et du dévouement pour le Siége apostolique, l'Église de France ne le cède à aucune autre Église, mais les précède toutes*, nos évêques se sont toujours empressés d'adhérer aux décrets dogmatiques du Saint-Siége, aussitôt qu'ils leur ont été connus. Quand on vit l'illustre archevêque de Cambrai, Fénelon, se soumettre sans aucune réserve au jugement qui condamnait son livre, on fut édifié de son humilité et de la promptitude de son obéissance, mais on n'en fut pas surpris, car on la considéra comme l'effet naturel de la subordination ecclésiastique et l'accomplissement d'un devoir.

« Les décrets de discipline que les Papes portent pour l'Eglise universelle n'exigent pas moins de soumission que les définitions dogmatiques, puisque l'autorité dont ils émanent est la même.

« Si quelques-uns de ces décrets n'ont pas reçu d'exécution en diverses provinces, ou s'ils y sont tombés en désuétude il ne faut pas l'attribuer à un droit qu'auraient des églises particulières de se maintenir dans leur discipline, et de conserver leurs coutumes particulières, indépendamment du Saint-Siége. Nulle Eglise, quelque considérable qu'on la suppose, n'a de droits pareils, qui seraient incompatibles avec l'unité catholique; la hiérarchie des pouvoirs divinement constitués dans le christianisme serait confondue, elle serait méconnue le jour où des diocèses, des provinces, et même des nations, prétendraient pouvoir conserver telles coutumes, ou s'écarter du droit commun, contrairement aux prescriptions de l'Eglise, mère et maîtresse de toutes les églises particulières. La vraie raison, le principe qui justifie la discipline locale des provinces, en ce qu'elle a de contraire à la discipline générale de l'Eglise catholique, ne doit pas être cherché ailleurs que dans l'assentiment du Souverain-Pontife. Il suit de là que, si le Souverain-Pontife, pour des motifs dont il est seul juge, croit devoir supprimer des usages particuliers que ses prédécesseurs avaient laissés s'introduire, les églises doivent se conformer avec une filiale obéissance à ce qui leur est prescrit. Ce qui était légitime d'abord cesse de l'être, quand l'autorité suprême de Pierre en a demandé l'abandon.

« Quand on entend la voix du Souverain-Pontife, on est assuré d'entendre celle de l'Eglise universelle, puisqu'il est le premier gardien des traditions apostoliques, et que Notre-Seigneur, qui a établi son Eglise sur Pierre, pour maintenir l'unité, ne permettra jamais que Pierre soit séparé du corps des pasteurs, ni que le corps des pasteurs se sépare jamais de la chaire éternelle du Prince des apôtres. Saint Ambroise disait en ce sens : *Là où est Pierre, là est l'Église : Ubi Petrus, ibi Ecclesia* (T. II, p. 97-100). »

Dans un *Cours de droit public ecclésiastique* qui vient d'être édité à Paris (1), le savant cardinal Soglia fait, à propos de la question du pouvoir du Souverain-Pontife et des Evêques, la remarque suivante : *Aliqui Canonistæ in ea quæstione pertractanda ita versantur, ut aut Episcoporum, aut Pontificis, et hujus maxime,*

(1) *Institutiones Juris publici ecclesiastici Joannis cardinalis Soglia, episcopi Auximani et Cingulani.* — Chez Courcier, 9, rue Hautefeuille.

potestatem deprimant. Cavendum itaque ab iis est, qui censent potestatem Episcoporum sic a Pontifice impertiri, perinde ac si Episcopi ministri aut vicarii Romani Pontificis essent; itemque ab iis qui arbitrantur eam potestatem immediate a Deo ita conferri ut Episcopos constituant veluti Corregentes Ecclesiæ, vel Optimates. Nemini igitur plus tribuendum quam veritas ipsa concedat, ideoque in alterutra sententia semper ob oculos habendum est Episcopos esse veros Pastores Rectoresque suarum ovium, sed tamen ipsorum potestatem intra fines Diœcesium contineri et Summo Pontifici obnoxiam (p. 323). M. l'abbé Icard nous semble se maintenir entre ces deux extrêmes et éviter ce double écueil. Nous venons de voir comment il entend le pouvoir du Pape ; voici ce qu'il pense de celui des Évêques.

Après avoir dit en quel sens les Evêques pouvaient et devaient être regardés comme les successeurs des Apôtres, il continue en ces termes :

« A Dieu ne plaise qu'on attribue jamais aux Évêques un pouvoir illimité, et indépendant du Souverain-Pontife, sous le prétexte qu'ils sont les successeurs des Apôtres, comme si les Apôtres eux-mêmes n'avaient pas été soumis à l'autorité éminente de Pierre. Mais les Souverains-Pontifes ne veulent pas que nous considérions les Évêques comme de simples délégués du Saint-Siége, chargés de gouverner les diocèses, non comme pasteurs ordinaires et en leur propre nom, mais au nom du Pape, en vertu d'une commission temporaire. Ce n'est point, en effet, ainsi que Jésus-Christ a constitué son Église : il a voulu que le successeur de Pierre eût une primauté de juridiction sur tout le monde chrétien, mais il a voulu en même temps que l'Église universelle fût distribuée en un certain nombre d'Églises particulières, ayant chacune leur propre pasteur revêtu du caractère sacré de l'épiscopat et des pouvoirs essentiels au gouvernement de ces Églises. Tel est l'ordre divinement établi et qui s'est constamment maintenu dès l'origine. « Je ne pense pas, dit le cardinal Litta (lettres sur les quatre articles), que les Évêques soient de simples vicaires du Pape; je crois que le Saint-Esprit les a établis pour gouverner l'Église; mais que cependant ils sont subordonnés au Pape, comme successeur de saint Pierre et chef de l'Église. — Tome II, page 51. »

Résumant ailleurs ce qu'il a enseigné sur l'autorité des premiers pasteurs, c'est-à-dire du Souverain-Pontife et des Evêques, à l'exclusion des simples prêtres et des laïques, l'auteur s'exprime ainsi :

« D'après la constitution divine de l'Église, le Souverain-Pontife porte des décrets disciplinaires, soit pour les intérêts généraux de la société chrétienne, soit pour les intérêts particuliers d'une province, usant dans l'exercice de ce pouvoir souverain d'un sage tempérament, selon les temps et les lieux. La foi est la même partout; il en est autrement de la discipline : ce qui convient à la plupart des Églises pourrait ne pas avoir les mêmes avantages, présenter même des inconvénients dans tel pays : voilà pourquoi le Père commun des fidèles détermine la discipline, selon

les situations diverses, et permet souvent que des lois, portées dans l'intérêt commun, ne soient pas cependant observées partout avec une rigoureuse uniformité. Les Évêques exercent aussi, et subordinemment à l'autorité prééminente du Saint-Siége, une puissance législative dans leurs diocèses respectifs; quand ils sont réunis à leur chef, dans les conciles œcuméniques, ils font avec lui des lois pour l'Église universelle. Quant aux simples prêtres, ils sont les coopérateurs du Souverain-Pontife et des Évêques dans la prédication de l'Évangile et dans la dispensation des sacrements; ils reçoivent des premiers pasteurs une mission plus ou moins étendue, selon le ministère qui leur est confié, mais jamais on ne les a considérés comme un pouvoir divinement constitué pour le gouvernement extérieur de l'Église (p. 107-108). »

Au pouvoir des premiers pasteurs correspond chez les fidèles l'obligation d'obéir. Cependant, la coutume peut, dans certaines circonstances, tempérer et même enlever pleinement l'obligation d'une loi :

« Indépendamment des dispenses particulières, les coutumes locales, formées sous les yeux de l'autorité ecclésiastique et sans aucune réclamation de sa part, peuvent tempérer et même enlever pleinement l'obligation d'une loi. L'Église a poussé si loin sa condescendance pour les désirs présumés du peuple quand ils n'ont rien de contraire à ses véritables intérêts, elle a tant d'égard pour les mœurs d'une province ou d'une nation, qu'elle consent à laisser tomber la rigueur d'une loi, quand, pendant un certain temps, cette loi a cessé d'être observée, bien qu'elle soit encore maintenue dans les autres pays. « Quand il s'agirait, dit un docteur célèbre, de lois « générales et en vigueur dans toute l'Église, d'après l'usage de cette même « Église, la coutume peut avoir pour effet de déroger dans certaines pro« vinces, dans certains diocèses. Si la coutume prévaut contre la loi com« mune dans la pratique du plus grand nombre, la loi est abrogée dans « cette partie de l'Église, quoique subsistante tout entière dans les autres « (Suarez).... »

Quand le Saint-Siége n'a point condamné une coutume, quand les pasteurs la suivent, les fidèles s'y conforment avec une pleine assurance. « Dans quelque église que vous soyez, dit saint Augustin (lettre 36, à Ca« sulan), suivez-en les usages..... Il me paraît qu'il faut suivre l'usage de « ceux qui sont chargés de gouverner les peuples; c'est pourquoi, si vous « voulez suivre mon avis, ne résistez pas à votre évêque quant à cette pra« tique, et suivez sans aucun scrupule, sans aucune discussion, ce qu'il « fait lui-même. » (T. III, p. 188-189.)

Les lois demandent une sanction pénale; la faiblesse naturelle de l'homme l'exposerait trop à les violer s'il n'était retenu par une crainte salutaire. L'autorité législative de l'Église ne serait donc pas complète si elle n'avait en même temps un pouvoir coërcitif :

« Notre-Seigneur, dit M. l'abbé Icard, a pourvu à cette nouvelle nécessité, en disant aux Apôtres et à leurs successeurs : *Ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que vous aurez délié sera délié... Si quelqu'un*

n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un païen. Si Dieu ratifie dans le ciel les sentences portées sur la terre, qui ne respecterait les sentences de l'Église?... Les peines spirituelles que l'Église inflige aux coupables sont des œuvres satisfactoires, telles que des prières, des jeûnes, des aumônes, faites pour l'expiation des péchés ou la privation des biens dont elle a la dispensation, tels que le droit d'assister aux saints offices, les sacrements, la communion des prières; elle exclut de son sein ceux qui se montrent indignes de demeurer unis au corps des fidèles.... De ces deux sortes de peines, les fidèles ne subissent les premières qu'autant qu'ils veulent bien s'y soumettre, car l'Église n'a pas reçu de Notre-Seigneur le glaive matériel pour les contraindre malgré eux; mais quant à la privation des biens spirituels, elle est indépendante de leur volonté; les pasteurs peuvent exclure de la participation à ces biens tous ceux qu'ils n'en jugent pas dignes (t. 11, p. 106-107). »

L'auteur revient sur la même question, à propos de l'intolérance que l'on reproche à l'Église. Il établit d'abord que l'Église doit être intolérante en matière de doctrine, puis il ajoute :

« Mais si la foi n'admet pas de conciliation possible entre la vérité et l'erreur, la charité fait supporter ceux qui se trompent, alors même qu'ils se tromperaient par leur faute. L'Église a toujours reconnu cette maxime; jamais elle n'a voulu que l'on forçât personne à embrasser la foi; la patience, l'instruction et la prière étant les seuls moyens que Notre-Seigneur lui ait donné pour amener à lui ceux qui ne croient pas.... L'Église a trouvé, dans ces paroles et dans cette conduite de son divin fondateur, les maximes qui devaient la diriger, et nous pouvons assurer que jamais elle ne s'en est écartée. A quelque époque qu'on la considère, même dans les siècles où elle était le plus secondée par la puissance des princes, on la voit maintenir le principe que la foi doit s'accepter librement et qu'elle ne peut être imposée par la contrainte..... Le Pape saint Grégoire le Grand écrivait dans ce sens à un patriarche de Constantinople : « C'est une ma-« nière bien nouvelle et bien étrange de prêcher, que de vouloir comman-« der la foi par les supplices..... »

« Nous ne disons pas que cette maxime d'une sage tolérance ait été toujours et partout respectée; il y a eu parfois des hommes d'un zèle amer et peu éclairé, qui ont voulu user de violence dans les intérêts de la foi; mais c'était un écart, c'était une violation de principes, dont la religion n'est pas responsable. Toutes les fois que l'Église elle-même a parlé, ou qu'elle a eu occasion de faire des décrets de discipline, on a vu respirer dans ses actes la modération que Fénelon conseillait au XVIIe siècle au fils de Jacques II, prétendant à la couronne d'Angleterre : « Sur toute « chose ne forcez jamais vos sujets à changer de religion. Nulle puissance « humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du « cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes, elle ne fait que « des hypocrites. » (P. 151-153.)

Cette citation nous amène naturellement à parler du pouvoir civil et à faire connaître la manière dont M. Icard comprend l'autorité des gouvernements humains et leurs rapports avec l'Église.

M. Icard établit d'abord, d'après saint Paul, l'enseignement et la pratique de l'Eglise, que le pouvoir des princes et des magistrats a sa source en Dieu, et que résister à ce pouvoir, c'est résister à l'ordre de Dieu ; puis il continue ainsi :

« L'Église, en enseignant que tout pouvoir vient originairement de Dieu, n'a jamais dit que Dieu eût déterminé pour chaque peuple la forme de l'autorité souveraine, ni choisi la personne, la famille, la dynastie à qui elle devait être confiée. — Rien de si variable que les formes politiques du pouvoir ; elles dépendent des mœurs, des intérêts, de l'élection populaire, des guerres et de mille autres événements. L'Église se soumet à toutes ces formes, elle les accepte toutes, elle recommande le respect et l'obéissance à l'autorité constituée. Ce n'est pas qu'à ses yeux tout soit bien, que tout ce qui réussit soit légitime, qu'il n'y ait pas une distinction entre le fait et le droit ; mais elle laisse faire la Providence. » (T. III, p. 184.)

Ailleurs encore, l'auteur exprime la même doctrine presque dans les mêmes termes :

« L'Evangile ne détermine en particulier aucune forme de régime politique ; que ce soit une monarchie, ou une aristocratie, ou un régime tempéré de ces deux éléments et de la démocratie ; que, par suite des guerres ou d'autres événements, il s'opère des modifications dans la forme du pouvoir souverain, que les peuples fassent ou subissent telles constitutions, peu importe à la religion. Tout pouvoir qui est constitué selon les principes éternels de l'équité, dans les vrais intérêts de la société, vient de Dieu, Dieu seul pouvant donner une sanction à l'ordre établi ; dès lors, c'est pour nous un devoir de conscience de le respecter, et d'obéir à tout ce qu'il prescrit, dans l'ordre des choses qui ressortent de ses attributions. » (T. II, p. 142-143.)

Les choses spirituelles ne sont pas de celles qui ressortent des attributions du pouvoir de l'Etat, et sur ce terrain ses prescriptions n'ont pas droit à l'obéissance :

« Dans les pays catholiques, dit l'auteur, le prince supposé chrétien et zélé pour les intérêts de la Religion, se sert de son autorité pour la protéger contre les ennemis du dehors, pour faire respecter ses décisions et sa discipline ; mais il ne doit jamais se permettre, sous aucun prétexte, de la gouverner... La protection du prince deviendrait un joug, dès le moment où il entreprendrait de régler la foi, ou de régir les Evêques dans l'ordre des choses spirituelles. L'intérêt de l'Eglise et celui de l'Etat demandent qu'il en soit ainsi. L'intérêt de l'Eglise, car il fallait à ce corps immense l'unité et la stabilité ; et comment maintenir à travers les révolutions qui remuent et bouleversent si souvent les sociétés, et parmi tant de peuples soumis à des gouvernements séparés de vues et d'intérêts, comment maintenir l'unité de l'Eglise ? Supposez-la sous la dépendance des puissances civiles : infailliblement elle va se morceler, en peu d'années, en autant de fractions qu'il y aura de provinces ou d'Etats ; on aura des Eglises nationales asservies aux idées des gouvernements ; l'Eglise une et universelle aura disparu. — Alors de quelle utilité la Religion sera-t-elle pour les sociétés ? Dès que les peuples la verront, sous la dépendance

des gouvernements, devenue un instrument politique entre les mains de ceux qui sont à la tête des affaires, pliée à leurs systèmes, recevant d'eux les conseils qu'elle donnera aux fidèles, leur inspirera-t-elle quelque confiance ? C'est impossible. Les intérêts de la politique se trouvant mêlés et confondus avec ceux de la Religion, l'Eglise aura le plus souvent à souffrir de l'opposition faite au gouvernement. L'immixtion de celui-ci dans les affaires d'un ordre tout spirituel, amènera tôt ou tard l'indifférence, le mépris ou la haine, quand on verra ceux qui gouvernent exploiter à leur profit ce qu'il doit y avoir de plus sacré, de plus indépendant ici-bas, la foi et la conscience..... » (T. II, p. 111-112.)

M. Icar conclut en établissant la distinction essentielle qui existe entre les deux pouvoirs, en même temps que les rapports qui les unissent et leurs droits respectifs. Il montre que pour les difficultés qui s'élèveraient entre les deux sociétés, c'est à l'Eglise seule qu'il appartient en principe de les résoudre avec une autorité souveraine.

« Les principes du Christianisme, dit-il en terminant, ne permettent donc pas de supposer que l'Église doive être sous la dépendance de l'État pour la solution des difficultés qui s'élèveraient entre les deux sociétés, au sujet de leurs rapports mutuels; si, d'un autre côté, les gouvernements temporels se plaçant en dehors de la foi catholique et ne considérant les rapports des deux sociétés qu'à un point de vue politique, ne veulent pas laisser cette même solution au jugement de l'Église, il reste une voie ouverte par la sagesse des Souverains-Pontifes, et qui est fort naturelle : c'est celle d'un accord mutuel, celle des concordats passés entre le Saint-Siége et les puissances temporelles. Par ces actes solennels, les parties contractantes ne font pas abdication de leurs droits naturels, mais elles prennent les mesures qu'elles croient convenir davantage au bien des deux sociétés. Dans le cas où le bon accord ne pourrait s'établir, le chrétien gémit des maux qui résultent inévitablement d'une collision, mais il se souvient des promesses divines faites à l'Église catholique, et il demeure persuadé que le droit est de son côté. Il se dit alors : « Un évêque particulier pourrait se tromper sur l'étendue de ses droits et de ses devoirs, mais l'Eglise romaine, l'Eglise catholique, si elle refuse une transaction, c'est qu'elle ne peut pas l'accorder sans porter atteinte à l'œuvre de Dieu; si elle soutient une lutte contre les puissances séculières, c'est que son devoir l'y oblige. Elle pousse la condescendance aussi loin qu'elle peut aller, mais il est un point où il faut qu'elle s'arrête. Il n'y a pas de concession, il n'y a pas de capitulation possible sur l'Evangile ; l'Eglise en est la gardienne et l'interprète, elle n'en est pas la maîtresse. » (P. 117-118.)

Nous terminerons là ces citations que nous avons dû prolonger parce qu'on a pris à tâche de défigurer la doctrine qui s'y trouve exprimée. Il nous reste à parler des critiques dont cette doctrine a été l'objet. Nous le ferons avec quelques détails dans les prochains articles.

L'abbé J. Cognat.

MISS CUNNINGHAME

Si nous nous bornions à exprimer sur la nouvelle affaire Madiai nos propres opinions ou celles des feuilles catholiques de la Grande-Bretagne, ce témoignage pourrait être suspect aux yeux de nos adversaires. Mais voici un auxiliaire bien inattendu qui nous arrive ; c'est un journal anglican, *the English Churchman*, qui examine la question avec une franchise à laquelle les organes du protestantisme ne nous ont certes pas habitués. C'est surtout au point de vue légal qu'il se place en constatant le droit qui appartient au Grand-Duc de Toscane de maintenir l'exercice des lois en vigueur dans ses Etats.

On comprendra avec quel empressement nous traduisons cet article. Alfred des Essarts.

« Nous sommes plus affligés que surpris de voir ainsi les journaux adopter et tâcher de faire adopter à leurs lecteurs une manière d'envisager l'affaire Cunninghame, qui, nous le pensons, est tout à fait erronée, et fondée sur les préjugés et les passions, bien plus que sur la vérité et la justice. Il peut être assurément très-naturel, mais ce n'en est pas moins une chose impolitique et odieuse, que les protestants anglais donnent tête baissée contre le papisme partout où il apparaît à leurs yeux, sans prendre la peine de s'informer de quoi il est question. Tout au plus pourrait-il en être ainsi, s'il s'agissait simplement ici d'une loi purement religieuse.....

« Nous ne voulons pas laisser supposer que nous admettions l'opinion en vertu de laquelle cette affaire est représentée comme une simple question religieuse et une lutte entre la vérité et l'erreur, le protestantisme et le papisme. Nous souhaitons que nos lecteurs l'envisagent sous son aspect politique, et dans ses rapports avec les droits nationaux et la liberté. Nous n'avons pas à décider si la loi ou les lois de la Toscane sont équitables et bonnes : nous nous bornerons à affirmer sommairement que le souverain et le peuple, dans ce pays, ont exactement le même droit de faire et de maintenir les lois qui est réclamé et exercé par les autres nations. Ce principe, nous le supposons, ne rencontrera aucune contradiction. Ne devons-nous point aussi constater qu'il n'est pas nécessaire, — et même possible, — que les lois de la Toscane soient les mêmes que celles de l'Angleterre ou de toute autre nation ?

« Ce que nous allons ajouter trouvera, sans doute, une forte opposition de la part des Dissidents qui ne pensent pas comme nous, car ils veulent exclure l'État de tout contrôle en affaires religieuses : néanmoins, nous ne craignons pas de déclarer qu'une nation peut, à son gré, adopter un certain système religieux et le reconnaître pour sa religion nationale, en l'entourant des garanties légales qui lui semblent le plus capables de le défendre contre les dangers et les assauts du dehors. L'Angleterre n'a pas fait autre chose ; et, bien que plusieurs des remparts qui protégeaient notre religion nationale aient disparu graduellement, il est notoire que nous en avons élevé un nouveau récemment pour repousser l'agression du Pape (1). Or, toutes les nations ne doivent-elles pas suivre l'exemple de l'An-

(1) Ce raisonnement, comme argument *ad hominem*, est irréfutable. Nous n'avons

gleterre, sous peine de voir leurs lois frappées de suspicion, ou l'exécution de ces lois exposée aux représentations et aux remontrances de l'Angleterre ? »

Après avoir rapporté le texte de la loi toscane contre les fauteurs de schismes et d'hérésies, *the English Churchman* ajoute :

« La véritable question n'est point de savoir si cette pénalité est sévère ; mais si une nation a ou n'a pas le droit de faire des lois sur ce sujet.

« M. James Gordon (un ministre presbytérien sans doute) écrivant de Gênes le 26 septembre, a donné de l'événement la version suivante :

« Le 9 de ce mois, pendant sa promenade du matin, miss M. Cunninghame se reposait à l'ombre d'un bois de noisetiers qui mène à Benobbia. Entrant en conversation avec une vieille femme qui passait par là, elle lui demanda si elle savait lire ; sur sa réponse affirmative, elle lui donna un petit livre. La vieille femme montra sans doute son livre aux personnes qu'elle rencontra : car, au bout de quelques minutes, plusieurs paysans qui passaient aussi de ce côté demandèrent des livres semblables et en reçurent ; il en fut également donné un à un vieillard qui dit que s'il ne savait pas lire, son fils du moins le savait. Miss C... a donné environ vingt traités, et, je crois, un Nouveau-Testament ; mais, à l'exception de la première fois, ç'a été sur la demande qu'on lui en a faite. »

« Il reste à voir combien d'additions, de versions diverses, d'explications viendront en surcroît de ce récit ; mais il faut admettre que le but de miss Cunninghame était d'attaquer la religion nationale, et d'amener ceux à qui elle s'adressait à l'abandonner ; par conséquent, si elle a fait ce qu'on lui impute, elle a très-réellement violé les lois de la Toscane. En présence de ces circonstances, nous ne voyons pas sur quelle base porterait l'intervention du gouvernement britannique, et quel droit il aurait de blâmer et de poursuivre le gouvernement toscan pour avoir tenu la main à l'exécution de ses lois. Si miss Cunninghame ignorait entièrement quelle était la loi toscane, ses amis et le gouvernement britannique auraient raison d'embrasser sa défense ; mais ses actions et le langage de ses amis et de ses défenseurs, nous prouvent qu'elle agissait en parfaite connaissance de cause. Si elle avait voulu courir le risque de subir les conséquences de sa conduite, nous pourrions y admirer l'esprit héroïque du martyre ; mais lorsque nous voyons que, à propos de son arrestation, on fait entendre des menaces et qu'on invoque les armes de l'Angleterre contre un petit État qui s'est borné à faire exécuter ses lois, nous avouons que pour nous, il n'y a lieu de rien admirer, ni même excuser dans cette conduite. »

SÉPULTURE ECCLÉSIASTIQUE

L'*Écho de la Frontière* publie l'extrait suivant des instructions et ordonnances de Mgr l'archevêque de Cambrai, rendues en synode diocésain, le 9 septembre 1853 :

« *Sépulture ecclésiastique :* Les suicides, les morts funestes, causées par

pas besoin d'ajouter qu'en lui-même il n'a aucune valeur et part d'un principe hérétique. Al. des Essarts.

l'ivrognerie et les scandales que donne l'immoralité, se multiplient de la manière la plus affligeante.

« Il est dans l'intérêt, non seulement de la religion, mais encore des familles et de la société, que les prescriptions canoniques qui, en punissant ces actes criminels et ces dégradantes habitudes, tendent à en diminuer la fréquence, et, autant que possible, à en arrêter le cours, soient plus sévèrement observées. »

« Nous enjoignons, en conséquence, à MM. les curés et à tous autres prêtres qui partagent leur ministère de se conformer exactement aux lois canoniques qui défendent d'accorder la sépulture ecclésiastique « à ceux « *qui* se donnent la mort par désespoir ou par colère, et aux pécheurs « manifestes et publics qui meurent sans pénitence. »

« Ainsi, ils refuseront la sépulture ecclésiastique : 1° aux suicidés qui n'auront pas donné de marques d'aliénation mentale avant d'attenter à leur vie (1) ; 2° à ceux qui, après avoir vécu dans l'habitude notoire et publique de l'ivrognerie, seront morts accidentellement par suite de l'ivresse ; 3° à ceux qui auront négligé ou refusé de se conformer aux lois de l'Église par rapport à la célébration de leur mariage, et seront morts engagés dans les liens d'une union purement civile, sans avoir donné aucune marque de repentir ni réparé en rien le scandale de leur concubinage légal.

« Lorsqu'il se rencontrera, dans ces divers cas, quelques difficultés particulières, on aura soin de nous consulter. »

La lettre synodale de Mgr l'archevêque contient encore les prescriptions *suivantes* :

« MM. les curés n'admettront et ne conserveront en qualité d'officiers ou de serviteurs de leurs églises, que des hommes dont les antécédents et la réputation soient honorables, dont la vie soit chrétienne et qui se confessent et communient au moins aux époques où les fidèles sont tenus de le faire.

« Nous leur enjoignons d'exclure tous ceux qui n'auraient pas de bonnes mœurs et une probité irréprochable, ou qui seraient dans l'habitude de se livrer à l'intempérance.

« Ne pourront à l'avenir être ou demeurer attachés à aucune église, comme chantres, organistes ou musiciens, ceux qui iront chanter ou jouer d'un instrument de musique aux bals publics, dans les cabarets ou sur les théâtres.

« On ne permettra à aucune jeune fille qui fréquentera les cabarets et les danses publiques de porter aux processions ni statue, ni bannière, ni cierge d'honneur. »

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Espagne.—Les Cortès espagnoles sont convoquées pour le 19 novembre. L'exposé des motifs rappelle que, par le décret royal du 9 avril dernier, la législature de 1853 a été proclamée close. Mais les ministres ont pensé,

(1) On ne se contentera pas, pour admettre l'aliénation mentale, de ces certificats de complaisance qui n'ont pour but que de dissimuler le crime et de ménager la susceptibilité des familles.

vu l'importance et le nombre des affaires, que le gouvernement avait grand besoin des Cortès en ce moment. Or, comme aucune disposition légale n'empêche de convoquer deux législatures dans la même année, la représentation nationale est appelée à fonctionner dans un bref délai. A ces considérations d'intérêt public, les ministres ajoutent ce petit compliment pour la reine :

« Il est de haute convenance politique que les Cortès étant réunies au moment de la réalisation, avec l'aide de la divine Providence, de l'heureux événement attendu par la nation avec une vive sollicitude, le trône et l'auguste personne de Votre Majesté puissent recevoir le fidèle témoignage des sentiments de dévouement, d'adhésion et de patriotisme qui animent les corps législatifs. La représentation nationale s'associant à un événement heureux pour la monarchie, les institutions y gagnent de la force, et il est plus facile de maintenir la bonne harmonie et les justes relations entre les grands pouvoirs de l'État. »

Affaires d'Orient. — Les résolutions prises par la Porte sont bien telles que les a annoncées la télégraphie qui, cette fois, ne court pas risque de recevoir des démentis. La guerre est réellement déclarée : il est vrai, comme dit *l'Emancipation Belge*, que dans quarante jours, délai fixé par le Sultan, il ne sera plus possible de la faire dans les Principautés. Alors la diplomatie reviendra, d'octobre au printemps, avec sa prudence et son esprit de conciliation : il y aurait bien du malheur si ce laps de temps n'amenait pas enfin un arrangement.

C'est le 24 septembre que le Sultan a réuni tous ses ministres dans le palais de Tchéragan, pour leur annoncer qu'il ne pouvait accepter la rédaction pure et simple de la Note de Vienne, sans manquer à ses devoirs et abdiquer par le fait son autorité. En même temps, il a ordonné que le lendemain un conseil extraordinaire fût tenu à la Sublime-Porte. Dans ce conseil, il n'y avait pas moins de trois cents personnes, et c'est là qu'a été prise la résolution de déclarer la guerre. La foule, remplie d'inquiétude et d'émotion, encombrait les rues de Constantinople; on avait pris des précautions, mais il n'y a eu aucun désordre à réprimer.

La guerre est déclarée : c'est bien, mais ce qu'on est convenu d'appeler *le nerf de la guerre*, c'est-à-dire l'argent, manque au gouvernement de Sa Hautesse. On vient de décider une nouvelle émission de 50 millions de piastres de papier-monnaie (12 millions 500,000 fr.).

Pour ménager sans doute la passion populaire, le Divan a enjoint aux vaisseaux européens appelés dans les Dardanelles, à l'occasion du Baïram, de quitter immédiatement cette position. Nous apprenons que ces bâtiments sont de retour à Besika.

Cette mesure justifie les appréhensions des chrétiens de Constantinople, qui ne se dissimulent point les excès terribles que pourra produire une guerre sainte, et qui voient avec un juste regret le gouvernement d'Abdul-Medjid quitter le terrain politique pour se mettre à la remorque du vieux fanatisme musulman.

Selon *le Temps* de Vienne, la Prusse garderait « une imposante neutralité. »

Le Wanderer annonce que les Prussiens et les Autrichiens qui résidaient à Constantinople, ont quitté cette ville.

Le Fury, corvette britannique, est arrivé le 10 octobre à Marseille, venant de Besika. Voici le résumé des nouvelles qu'il a apportées :

Le sultan devait adresser au peuple un Manifeste proclamant la guerre sainte ; réclamer le concours actif de l'Angleterre et de la France ; rappeler les flottes alliées dans le port de Constantinople.

Depuis que l'affaire d'Orient tient l'Europe entière en suspens, l'attention s'est naturellement concentrée sur l'homme auquel le sultan a confié l'important commandement de l'armée de Bulgarie. Nous voulons parler d'Omer-Pacha, qui passe à bon droit pour le meilleur général que le gouvernement turc possède à son service. On ne lira donc pas, sans quelque intérêt, des détails biographiques sur ce personnage qui peut être appelé, par les événements ultérieurs, à jouer un rôle plus grand encore.

Omer-Pacha est originaire de Croatie. Il est né en 1801 à Vlaski, bourg du cercle d'Ogulini, dont son père était lieutenant-administrateur. Son nom de famille est Lattas. De très-bonne heure, il fut admis dans l'école de mathématiques de Thurn, en Transylvanie : après avoir fait ses études avec distinction, il entra dans le corps militaire des ponts et chaussées. A la suite d'une discussion avec ses chefs, il se réfugia en Turquie, où il eut la déplorable faiblesse d'embrasser l'islamisme. Mais ce fut la source de sa fortune dans ce pays, où Chosrew-Pacha l'accueillit avec une faveur toute particulière, se déclara son protecteur, obtint pour lui des missions difficiles, et le poussa de grade en grade jusqu'au commandement en chef.

Les troubles de Syrie et l'insurrection albanaise de 1846 fournirent à Omer l'occasion de se distinguer. Il fut envoyé dans le Kurdistan, province jusque-là insoumise et qui ne payait même pas de tributs, et il parvint à y rétablir l'autorité du sultan. En 1848, il commandait en Valachie et en Moldavie ; en 1851, il forçait la Bosnie de reconnaître le *Tanzimat* ou nouvelle organisation de l'empire. Si l'intervention de l'Autriche ne fût venue l'arrêter, il eût trouvé en dernier lieu, dans le Montenegro, un champ de bataille digne de son activité.

Aujourd'hui il est à Schumla, à la tête de près de 100,000 hommes, et l'on sait quelle énergie il a déployée pour fortifier tous les passages et opposer aux Russes des difficultés insurmontables.

Nous ajouterons qu'Omer-Pacha est âgé de cinquante-deux ans ; que sa physionomie est martiale et expressive ; enfin, qu'il parle avec la même facilité l'italien, l'allemand et le serbe. Les réfugiés hongrois ont trouvé en lui un protecteur. Plus d'une fois il a plaidé leur cause auprès du sultan ; et, en ce moment, il en a autour de lui quelques-uns, auxquels il a confié des postes importants.

S'il faut en croire *la Patrie*, un mouvement insurrectionnel viendrait d'éclater sur la frontière de la Grèce, dans la partie qui sépare cet État de la Turquie.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE PRIVÉE. — Londres, mardi 11 octobre. — Le ministre de la guerre a transmis à Dublin l'ordre d'organiser six régiments, qui seraient destinés, dit-on, à être embarqués pour la Méditerranée.

Alfred DES ESSARTS.

Le synode luthérien, réuni à Berlin, vient de voter à l'unanimité la déclaration dont la teneur suit :

« Les membres du synode évangélique allemand reconnaissent qu'ils « sont attachés de bouche et de cœur à la confession présentée en 1530 [redacted] « la Diète d'Augsbourg, à l'empereur Charles-Quint par les princes

« Etats évangéliques, et y adhèrent publiquement comme à la charte la « plus *ancienne*, la plus simple de la doctrine évangélique. »

De là découle le dilemme suivant :

Ou les protestants regardent cette déclaration comme obligatoire ou non. S'ils ne la tiennent pas pour obligatoire, il n'y a là qu'une honteuse comédie ; s'ils la regardent comme obligatoire pour eux et pour leurs enfants, ils abandonnent le principe fondamental du protestantisme, le *libre examen ;* ils adoptent le principe d'*autorité,* soit le principe catholique !

Nous prions les ministres des *quinzes* sectes protestantes de Genève de transmettre ce dilemme au synode de Berlin. (*L'Echo du Mont-Blanc.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME.—On sait que, grâce à la vigilance du général en chef de l'armée française, peu de monuments ont eu à souffrir pendant le siége de 1849. Cependant l'église de Saint-Pancrace, qui touche à la porte de ce nom, se trouvant exposée au double feu des assiégeants et des assiégés, avait éprouvé d'assez grands dégâts, et on avait craint d'abord que le mal ne fût irréparable. Mais, grâce à la munificence de N. S. P. Pie IX, de la Congrégation de la Propagande de qui dépend cette église, de S. E. le cardinal Barberini, du prince Doria et de la municipalité romaine, on est parvenu à la restaurer et à la rendre au culte catholique. Le cloître étant restauré, on a pu y réinstaller le nouveau séminaire qui s'y trouvait autrefois.

Le 29 septembre, Sa Sainteté a daigné visiter le bel hospice de Saint-Pancrace, dirigé par S. E. le cardinal Tosti. Après y avoir entendu une messe basse, N. S. Père a, du haut du balcon, donné sa bénédiction au peuple et à deux bataillons français et romains, qui étaient en bataille sur le quai de Ripa.

ASCOLI. — *La Gazette de Bologne* nous fournit de nouveaux renseignements sur l'événement malheureux arrivé le 8 septembre dans la cathédrale d'Ascoli.

La ville entière professait la plus grande dévotion pour la sainte image que la piété du Pape Nicolas IV s'était plu à entourer de si magnifiques ornements. Une lettre authentique conservée aux archives du Capitole rappelle les dons de cet illustre Pontife. Dans les calamités publiques, dans les temps soit de pluie, soit de sécheresse, soit enfin de maladies contagieuses, c'était vers la Madone d'Ascoli que se tournaient les yeux et s'élevaient les mains. Depuis le premier dimanche de mai jusqu'au 8 septembre, cette image vénérée restait exposée aux regards des fidèles, pour que la Sainte Vierge daignât favoriser les travaux de l'agriculture.

A la vue de l'épaisse fumée qui s'échappait par les fenêtres, monsignor Jean-Baptiste Fratijacci, vicaire-général, se hâta de descendre dans l'église par l'escalier dérobé, et, ouvrant la porte, il invoqua d'une manière pressante le secours des passants. Dans ce malheur, on admira la sollicitude de Mgr Luigi Giordani, délégat apostolique, qui accourut un des premiers pour diriger les travaux. Les gendarmes pontificaux, les soldats suisses, les habitants, rivalisèrent de zèle pour arrêter, au risque de leur vie, les flammes qui commençaient à attaquer le toit de l'église. Le chiffre

de la perte des ornements monte à 2,717 écus; mais peut-on calculer la perte bien autrement irréparable de l'image sacrée, qui était l'objet du culte et de l'amour de toute la population d'Ascoli ?

FRANCE. — Diocèse d'Amiens. — Depuis plusieurs jours nous voyons arriver à Paris des prélats et des personnages éminents se rendant à Amiens pour la grande solennité qui a lieu aujourd'hui. La translation des reliques de sainte Theudosie réunit dans cette ville des évêques des différentes parties de la France, de l'Angleterre, de l'Irlande, de la Belgique et de la Suisse, et un très-grand nombre de prêtres de divers pays. C'est au milieu de ce religieux et imposant cortége que rentrera dans sa ville natale l'humble martyre qui en était sortie il y a quinze à seize cents ans peut-être dans la plus profonde obscurité. C'est ainsi que l'Église catholique sait honorer ceux qui mettent l'intérêt de leur foi au-dessus de toute considération humaine.

SUÈDE. — On lit dans la *Gazette de Lyon :*

« Nous apprenons un fait curieux qui vient de se reproduire à Stockholm. Nous employons le mot *reproduire*, parce que nous avons trouvé le fait bien des fois enregistré dans les annales catholiques.

« Le choléra sévit à Stockholm, et les ministres protestants ont été les premiers à se dévouer au salut... de leurs personnes.

« La municipalité de Stockholm s'est alors adressée à Mgr l'évêque de Münster, et l'a supplié de lui envoyer des prêtres catholiques « pour la consolation et le soulagement » de la population abandonnée des ministres de sa religion, qui s'étaient enfuis en lieu de sûreté.

« Mgr de Münster n'avait malheureusement de disponible qu'un seul membre du clergé, un Père jésuite. L'évêque lui a désigné son poste de combat; le religieux a pris son Bréviaire et s'est mis en route. — *Th. Mayery.* »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

On avait répandu, à la Bourse, le bruit que l'Empereur était malade.

Ce bruit est démenti formellement par *la Patrie*.

— L'affaire du complot de l'Opéra-Comique sera jugée en Cour d'assises le 7 novembre. Il y a vingt-sept accusés. M. Jules Favre est un des défenseurs.

— On lit dans *la Gazette de Lyon :*

« Plusieurs familles lyonnaises et des ouvriers de cette ville et du Midi ont été récemment rendre visite à Monsieur le comte de Chambord. Nous avons sous les yeux une lettre écrite par un des membres de ces familles, qui dit avec des expressions profondément senties combien elles ont eu à se louer de l'accueil qu'elles ont reçu de Monsieur le comte et de Madame la comtesse de Chambord, soit pendant l'audience qui leur a été donnée, soit pendant le dîner et la réunion du soir auxquels elles ont été invitées. » — *Th. Mayery.*

— On lit dans *la Suisse* du 8 octobre :

« La reine Amélie, le prince et la princesse de Joinville sont arrivés hier à Berne. La reine est repartie aujourd'hui pour Fribourg avec sa suite. Les princes, qui sont allés à Interlaken, la rejoindront demain. »

— On a reçu, par Trieste, des dépêches de Bombay qui vont jusqu'au 12 septembre.

Les nouvelles de l'empire des Birmans sont moins favorables que celles du courrier précédent. Méatouon et ses partisans menaçaient les Anglais.

L'expédition américaine dans le Japon avait été assez bien accueillie. L'ouverture des ports japonnais était ajournée au printemps prochain.

La marine anglaise a détruit plusieurs jonques, montées par des pirates, sur les côtes de la Chine. Quant aux insurgés chinois, ils continuaient à faire des progrès, et la chute de la dynastie régnante était considérée comme certaine.

— On annonce que le vice-roi d'Égypte, faisant droit aux énergiques représentations des consuls et des négociants étrangers, a consenti à retarder jusqu'au 30 novembre la mise en vigueur de la défense d'exportation des grains.

— Les dernières dépêches des frontières de Pologne annoncent que le camp de Varsovie avait été levé le 6 octobre.

— M. P.- F.-L. Fontaine, architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts (section d'architecture) et président du conseil des bâtiments civils, vient de mourir.

— On écrit d'Uzès, 30 septembre :

« La municipalité de notre ville a payé aujourd'hui un juste tribut à la mémoire de son ancien maire, M. le vicomte de Dampmartin, qui fut assassiné l'an dernier, à pareil jour. Un service funèbre a été célébré, à 10 heures du matin, dans l'ancienne église cathédrale, au milieu d'un immense concours de fidèles appartenant à toutes les conditions.

« Un cortége, composé de plus de 150 fonctionnaires d'administrations diverses, et réuni par les soins de notre nouveau maire, M. Chabanon, s'est rendu à cette cérémonie commémorative avec le plus grand recueillement. Le corps des officiers de la garnison seul n'a pu y assister à cause de l'arrivée du général inspecteur.

« Une messe basse de *requiem* avait déjà été célébrée dans la chapelle de l'hospice pour le repos de l'âme de la noble victime. M. de Dampmartin figure sur le catalogue des bienfaiteurs de cet établissement. »

— Nous empruntons à une lettre écrite par M. Henri de Guinaumont, en rade d'Alexandrie, à bord de l'*Alexandre*, et datée du 1er septembre 1853, de nouveaux détails pleins d'intérêt sur les pèlerins qui se rendent à la Terre-Sainte :

« Dimanche dernier, nous avons eu la messe sur le pont de l'*Alexandre*. Le commandant avait fait disposer un autel sur l'arrière du bateau; des pavillons de différentes couleurs décoraient la voûte et les côtés de notre chapelle. Tout l'équipage, en tenue, assistait à cette pieuse solennité avec les pèlerins, les bonnes Sœurs de Saint-Joseph, les Frères, le prêtre lazariste et nos huit prêtres pèlerins, dont l'un M. le vicaire-général de Moulins, célébrait, assisté de M. Azaïs, de Nîmes.

« Vous dire nos émotions pendant cette messe, au milieu de la mer, c'est impossible !

« Nous sommes ici depuis avant-hier matin, entourés par cette grande ville d'Égypte, dans laquelle il nous est défendu d'entrer. Nous partirons demain soir pour Jaffa avec *le Tancrède*, et nous arriverons dimanche matin.

« Nos santés se soutiennent sous le ciel sans nuage avec 36 degrés de chaleur. On peut bien dire de nous que nous vivons comme des frères et gaiement. Quant à nos occupations, elles sont variées : la messe, la lecture, nos lettres à nos parents et amis, des bains, des excursions, la chasse aux oiseaux, des chants avec accompagnement de piano, etc D'ailleurs, le commandant nous procure toutes les distractions possibles ; il nous fait disposer un appareil de bains dans une voile pour éviter les requins ; et, hier, il nous a procuré le plaisir de poser le pied sur le sol d'Égypte, en nous envoyant débarquer sur un petit îlot tout contre la ville, que nous avons pu voir d'assez près en revenant.

« Enfin, comme la grande chaleur ne nous permet pas de travailler longtemps de suite, nous pensons beaucoup à nos parents et à nos amis, et, après avoir jeté les yeux sur les mosquées, sur les palmiers, et, dans le lointain, sur le nuage rougeâtre qui couvre les sables du désert, nous regardons plus loin encore, du côté de la mer, au-delà de laquelle est la France, là où sont nos affections.

« Le plus grand ordre règne autour de nous; tout va à merveille. »

ÉTUDES RURALES

L'ÉGLISE AU VILLAGE

La vérité n'est pas, quoi qu'on en dise, si difficile à connaître ; on l'aperçoit clairement dès qu'on a les yeux ouverts et un peu de bonne volonté.

De distance en distance, et presque de lieue en lieue, on voit apparaître, sur toute l'étendue de la France, trente, cinquante, cent, deux cents maisons rustiques groupées autour d'une modeste église.

Sous ces humbles toits s'écoule la paisible et laborieuse existence des populations rurales.

La civilisation du confortable, les délicatesses du sensualisme en progrès, et toutes ces exquises superfluités dont on assaisonne, dans les cités, la vie matérielle, n'ont point encore pénétré dans ces lieux agrestes ; mais la divine charité y est accourue dès l'origine, elle y a bâti sa sainte et royale demeure, et dans cette demeure elle a placé, avec l'Evangile, tous les trésors de la rédemption pour répandre incessamment la vie, la lumière, l'espérance et l'amour, et les semer dans les âmes comme le laboureur sème le blé dans les champs.

Aussi, habitants des campagnes, sur le point le plus élevé de la place publique de votre bourg, au milieu des ossements bénits de vos pères, domine un édifice : c'est votre église.

Elle est là debout depuis des siècles.

Que d'institutions qui devaient être éternelles et que vos yeux ont vu tomber comme des feuilles d'automne, des républiques, des consulats, des empires, des royautés !

Dieu, précisément comme nous reconnaissez parmi les genêts et les bruyères le chêne, roi des forêts, à la majesté de sa pose, à l'élévation de sa cime, à l'étendue de ses branches, à la force de son tronc, à la beauté de son feuillage, à l'immensité du terrain qu'il couvre de son ombrage; car telle est la majesté, l'élévation, la force, la beauté, l'immensité de l'Eglise catholique au milieu des schismes et des hérésies, plantes parasites placées à côté d'elle pour que les hommes de bon sens et de bonne volonté la distinguent, l'admirent, l'aiment et se donnent à elle.

MÉRIMIER, *curé de Neuville-aux-Bois.*

COURS COMPLET DE PATROLOGIE, ou Bibliothèque universelle, complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Pères, docteurs et écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident, reproduction chronologique et intégrale de la tradition catholique pendant les douze premiers siècles de l'Église, d'après les éditions les plus estimées; couronnée de deux tables universelles alphabétiques : l'une des matières, à l'aide de laquelle on pourra voir d'un seul coup d'œil, non pas ce qu'un Père, mais ce que tous les Pères, sans exception, ont écrit sur tel sujet donné; l'autre d'Écriture sainte, au moyen de laquelle on saura par quels Pères et en quels endroits de ces Pères ont été commentés tous les versets des saints Livres, depuis le premier de la *Genèse* jusqu'au dernier de l'*Apocalypse* : édition extrêmement soignée et supérieure à toutes les autres par la netteté du caractère, la qualité du papier, l'intégrité du texte, la perfection de la correction, le nombre des ouvrages reproduits, l'uniformité et la commodité du format, le bas prix des volumes, enfin par la collection une, méthodique, chronologique et complète de mille précieux fragments ou opuscules épars çà et là dans des ouvrages de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les langues et de tous les formats. 200 volumes in-4° latins. Prix : 1,000 fr. pour les mille premiers souscripteurs; 1,200 fr. pour les autres. Le grec et le latin réunis formeront 300 vol. et coûteront 1,800 fr. Tous les Pères grecs et latins se trouvent néanmoins dans l'édition latine. 155 vol. sont en vente, et 720 souscriptions sont arrivées.

L'œuvre que nous annonçons ici est incontestablement l'une des plus grandes et des plus importantes en ce genre. Il fallait pour la tenter un courage et un zèle plus qu'ordinaires. Elle mérite d'être vivement soutenue par le clergé, pour qui elle a été entreprise, et il serait vraiment fort triste que, faute de souscriptions suffisantes, l'infatigable et courageux éditeur succombât sous le poids de sa généreuse entreprise. Nous recommandons vivement à nos lecteurs le *Cours complet de Patrologie.*—E. BANC.

BOURSE DU 11 OCTOBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 75 — plus haut, 99 80 — plus bas, 99 70 — fermé à 99 70. — Au comptant, il reste à 99 80.

3 0/0, à terme, ouvert à 73 50 — plus haut, 73 00 — plus bas, 72 65 — fermé à 72 85. — Au comptant, il reste à 73 00.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,070 00 (1852), à 1,235 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 93 1/2; nouveau, 93 1/2. — Belgique, 5 0/0, 000 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

(2e article.)

D'UNE CRITIQUE DE CET OUVRAGE PAR M. L'ABBÉ JULES MOREL.

Après avoir rendu compte du *Cours d'instruction religieuse* de M. l'abbé Icard, nous regrettons d'avoir à entretenir nos lecteurs d'une critique dont cet excellent ouvrage a été l'objet de la part de M. l'abbé Jules Morel, et qui a été publiée dans l'*Univers* des 2 et 7 octobre courant. Nous sommes assez bien renseigné pour pouvoir dire qu'en exprimant ici nos impressions personnelles au sujet de cette critique, nous ne sommes que l'écho du sentiment général de réprobation qu'elle a soulevé dans le clergé et les communautés religieuses de Paris.

L'ardeur de polémique de M. l'abbé Jules Morel, à l'endroit de ce livre, se comprendrait si c'était une œuvre contraire, à un degré quelconque, aux droits et aux prérogatives du Saint-Siége. Mais c'est un livre « dont le mérite le plus saillant, au jugement du critique lui-même, se trouve dans l'exposition « large, franche, *carrée*, des MAXIMES ROMAINES, un livre dont on « pourrait citer vingt passages renchérissant les uns sur les « autres pour montrer que le Pape est le seul juge en dernier « ressort dans les questions de foi et de discipline (1). » un livre, pourrions-nous ajouter nous-même, qui sera certainement goûté et applaudi à Rome, et dont l'influence, pour inspirer le respect, l'amour, l'obéissance filiale envers le Saint-Siége apostolique, sera d'autant plus efficace et plus étendue qu'il est destiné à servir comme de manuel pour l'instruction religieuse des milliers de jeunes gens qui fréquentent, à Paris et dans les provinces, les catéchismes de persévérance.

Nous l'avouons, nous ne nous serions pas attendu à voir critiquer un tel livre par un homme qui se dit aussi dévoué aux maximes romaines que M. l'abbé Jules Morel. A la réflexion, toutefois, notre étonnement diminue. C'est comme champion, à sa manière et selon la trempe particulière de son esprit, des maximes romaines, que M. l'abbé Jules Morel a saisi cette nouvelle occasion d'exercer son zèle. Il a jugé que M. l'abbé Icard, qui *expose si largement, si franchement, si carrément les maximes romaines*, n'était pas encore assez romain. Voyons les reproches qu'il lui adresse.

M. Icard dit : « Quand on entend la voix du Souverain-Pon- « tife, on est assuré d'entendre celle de l'Église universelle,

(1) *Univers* du 2 octobre, page 3, 4e colonne, 2e alinéa.

« puisqu'il est le premier gardien des traditions apostoliques « et que Notre-Seigneur, qui a établi son Église sur Pierre pour « maintenir l'unité, ne permettra jamais que Pierre soit séparé « du corps des pasteurs, ni que le corps des pasteurs se sépare « jamais de la chaire éternelle du prince des Apôtres. Saint Am- « broise disait en ce sens : *Là où est Pierre, là est l'Eglise.* »

Nous aurions donné à deviner en dix mille à tous les théologiens du monde réunis ce qu'il peut y avoir de contraire aux prérogatives du Souverain-Pontife dans le passage qu'on vient de lire. Il nous semble que Bellarmin, Suarez et le cardinal Soglia n'auraient pas dit mieux et dans tous les cas ne trouveraient rien ici à reprendre. M. l'abbé Jules Morel voit autrement et plus loin; il découvre, lui, dans ces paroles de M. l'abbé Icard un venin d'autant plus dangereux, qu'il est plus caché et plus imperceptible aux yeux des théologiens ordinaires. Les conséquences en sont effroyables et ne vont à rien moins, selon le pénétrant critique, qu'à renverser la notion et la constitution de l'Église; car on pourrait conclure du texte cité, toujours selon M. l'abbé Jules Morel, que l'Église alors est *indémontrable*, parce que ce n'est plus le Pape qui *démontre* l'Église, mais l'Église qui *démontre* le Pape ; — quel' Église ne dépend plus du Pape, mais le Pape de l'Église ; — quela *pensée parlementaire* fait irruption dans la société spirituelle, et que le vicaire de Jésus-Christ devient un *souverain constitutionnel.* Les raisonnements par lesquels toutes ces conséquences sont déduites se trouvent *in extenso* dans le n° cité de l'*Univers*, pag. 3, col. 4, alin. 4 et 5. Cet endroit mérite d'être lu, et nous le recommandons comme étude logique à nos lecteurs.

Le second reproche que M. l'abbé Jules Morel fait à M. Icard, c'est d'avoir mentionné cette louange décernée à l'Église de France par le Pape Grégoire IX : « Pour ce qui est du zèle de la foi chrétienne et du dévouement pour le siége apostolique, l'Église de France ne le cède à aucune autre Église, mais les précède toutes ; » et d'avoir aussi rapporté PLUS LOIN le *fameux passage de Bossuet :* « Sainte Église romaine, mère de toutes les Églises, etc. » De telles citations faites par M. Icard « *avec une complaisance aussi patriotique que religieuse* » paraissent pleines de danger à M. l'abbé Jules Morel, parce que, « en combinant les « paroles de Grégoire IX et celles de Bossuet, un esprit mal in- « tentionné » pourrait en conclure « que la soumission au Saint- « Siége ne réclame rien de plus en pratique que ce qui a été « fait généralement par les évêques contemporains de l'ère gal- « licane (1) ! » Or, comme il y a en France beaucoup d'esprits *mal intentionnés* qui pourraient combiner ensemble ces deux

(1) *Univers* du 2 octobre, p. 3, col. 4, alin. 6, et p. 4, col. 1, alin. 1 et 2.

textes et raisonner peut-être assez de travers pour en tirer cette mauvaise conséquence... vous comprenez la conclusion !

Continuant son inventaire — ce sont les termes qu'il emploie — M. Jules Morel reproche en troisième lieu à M. l'abbé Icard d'avoir cité cet endroit de la lettre de saint Irénée au pape Victor où le saint évêque disait au vicaire de Jésus-Christ « qu'il ne « fallait pas excommunier des Églises entières pour leur attachement à une discipline particulière. » M. l'abbé Jules Morel trouve encore ici quelque danger (1). Il ne dit pas précisément quel est ce danger ; mais on voit assez par le contexte que ce qui fait le péril de cette maxime aux yeux du critique, c'est la modération. Évidemment les maximes modérées ne vont pas à l'esprit de M. l'abbé Jules Morel ; et si un jour, qui n'est pas éloigné, il ne se trouve plus de gallicanisme à combattre en France, il y aura encore pour M. Jules Morel possibilité de combattre quelque chose, ce sera le *modérantisme*.

Un quatrième reproche, adressé par le critique à l'auteur du *Cours d'instruction religieuse*, c'est d'avoir dit que « les fidèles « instruits ne seront ni surpris ni scandalisés des modifications « qui pourront se faire dans les usages, les pratiques... selon « que la diversité des temps le demandera, pourvu que ces « changements s'opèrent insensiblement, non selon la volonté « mobile des hommes, mais d'une manière régulière, conformément aux prescriptions de l'Église. » Ce qui choque ici M. l'abbé Jules Morel, c'est le mot *insensiblement*. Il serait plus à propos apparemment que ces changements d'usages, de pratiques, de discipline variables se fissent brusquement, et, pour nous servir de l'expression même du critique, par des *coups d'État péremptoires*. En preuve, M. l'abbé Jules Morel rappelle le *coup d'État péremptoire* par lequel Pépin et Charlemagne supprimèrent la vieille liturgie gallicane. M. l'abbé Jules Morel regrette qu'on n'ait *pu procéder à l'enlèvement de la liturgie moderne par un coup d'État péremptoire* (2). *Les coups d'État* peuvent être du goût de M. l'abbé Jules Morel, ils n'ont jamais été dans le goût de l'Eglise. Nous pouvons toutefois affirmer, pour l'édification de M. l'abbé Jules Morel, que si le vicaire de Jésus-Christ jugeait à propos de supprimer d'un seul et même coup toutes les liturgies particulières de nos Eglises, il n'y a pas le plus léger doute pour quiconque connaît les vraies dispositions des évêques et du clergé français, que les constitutions apostoliques ne fussent accueillies et obéies avec la plus filiale docilité et sans qu'il fût nullement besoin de recourir à ce grand moyen qui paraît

(1) *Univers* du 2 octobre, page 4, col. 1, alinéa 5.
(2) *Univers* du 2 octobre, page 4, colonne 2, alinéa 1.

tout simple à M. l'abbé Jules Morel, d'*excommunier des Églises entières pour leur attachement à une discipline particulière.*

Au reste, le critique ne tardera pas à se convaincre, nous l'espérons, que sans *coups d'État* et sans *excommunication*, le simple désir du Saint-Père aura suffi pour opérer non brusquement, mais peu à peu, ce changement de liturgie que le Pape Grégoire XVI, de sainte mémoire, regardait comme une chose *ardue, difficile*, et sur laquelle il croyait devoir *s'abstenir de trop urger* (1).

Ce que M. l'abbé Jules Morel reproche en cinquième lieu à M. l'abbé Icard, c'est d'avoir dit que « l'Eglise catholique em-« brassant tous les siècles et tous les peuples, et la différence « des temps et des mœurs ou des habitudes amenant des besoins « nouveaux, il fallait qu'elle pût régler les prières, les cérémo-« nies, les usages des diverses provinces, selon la dévotion des « fidèles, selon le génie et les habitudes des peuples. »

M. l'abbé Jules Morel trouve cette manière de parler *trop absolue*. « Il serait plus près de la vérité, selon lui, de prétendre que « la dévotion des fidèles et le génie des peuples doivent se ré-« gler sur la prière et les cérémonies de l'Eglise (2). » D'après ce principe vigoureux, M. l'abbé Jules Morel n'aurait pas sans doute hésité à imposer aux Eglises d'Orient, par exemple, les rites de l'Eglise latine ; et il est probable que, s'il eût été à la place du saint Pape Pie V, il n'aurait pas eu la condescendance d'admettre une exception en faveur des liturgies particulières en usage depuis deux cents ans. Il aurait, d'une main forte, plié la dévotion des fidèles et le génie des peuples à la prière et aux cérémonies de l'Eglise romaine. Il aurait fait des *coups d'État*, il aurait, au besoin, employé *l'excommunication*, et il aurait bien su établir l'uniformité sans se laisser effrayer par ces petites différences de mœurs et de *génie des peuples*, qui ne sauraient arrêter que les esprits faibles.

Enfin M. l'abbé Icard remarque que « jamais il n'y eut une si « parfaite unanimité de vœux et de prières dans le monde en-« tier que dans les siècles primitifs, sanctifiés par le sang de tant « de martyrs, éclairés par de si saints et si savants évêques ; et « alors cependant, il y avait bien peu de provinces qui eussent « des formules de prières parfaitement uniformes, à l'exception « du petit nombre de celles que nous avons reçues de Notre-Sei-« gneur et des Apôtres. »

(1) Verum tu probe intelligis *quam difficile arduumque sit morem ritum convellere*, ubi longo apud vos temporis cursu inolevit : atque hinc nobis... *abstinendum in præsens visum est nedum a re plenius urgenda*, sed etiam a peculiaribus ad dubia quæ proposueras, responsionibus edendis. (*Lettre de Grégoire XVI à Mgr l'archevêque de Reims* du 6 août 1842.)

(2) *Univers* du 2 octobre, page 4, colonne 2, alinéa 3.

Tout esprit judicieux et non prévenu comprendra facilement ici la pensée du pieux et savant auteur. M. Icard ne nie pas que l'uniformité — autant qu'elle est moralement possible — dans les formules de prières, ne soit une perfection désirable, et moins encore que les Souverains-Pontifes ne puissent et ne doivent sagement faire des efforts pour l'établir. Il enseigne précisément le contraire dans l'endroit même de son livre cité par le critique qui n'a pas jugé à propos de le reproduire intégralement. Il expose les motifs pour lesquels « l'Eglise, tout en reconnaissant « que son unité se concilie avec les diversités accidentelles dans « l'ordre et dans la forme des prières, s'est constamment pro- « posé d'amener le culte public à une aussi grande uniformité « que pourraient le permettre les habitudes et les intérêts des « peuples; » puis il ajoute : « Ces motifs sont graves; ils nous « font admirer la sagesse surnaturelle, la sollicitude des Souve- « rains-Pontifes qui, depuis un si grand nombre de siècles, se « sont appliqués à faire adopter les rites de l'Eglise romaine à « tout l'Occident, et aux chrétientés qu'ont formées dans les « pays d'Orient les missionnaires envoyés par le Saint-Siége. » (T. IV, p. 67-68.)

Mr l'abbé Icard n'a donc voulu dire et n'a dit autre chose dans le passage incriminé, sinon que l'*unité* nécessaire à l'Eglise peut subsister même dans l'absence de l'*uniformité* liturgique, et il cite à l'appui l'exemple des premiers siècles auquel il aurait pu joindre celui de tous les siècles chrétiens, sans en excepter le nôtre. Il n'y a rien là que de très-connu et de très-vrai.

Mais là-dessus M. l'abbé Jules Morel prend l'alarme et élève un sixième reproche contre M. l'abbé Icard. Il s'effraie des désastreuses conséquences que les ennemis de l'Eglise pourront tirer de cette dangereuse réflexion de l'auteur : *les légistes piémontais* en concluront infailliblement qu'il ne doit y avoir *ni immunités ni for ecclésiastiques*, parce que rien de cela n'existait dans les premiers siècles, alors que les empereurs étaient païens et que l'Eglise était sous le fer des persécutions. Les mêmes *légistes piémontais*, en concluront encore qu'*il serait fort à propos d'incamérer les biens ecclésiastiques*, parce que, *dans la primitive Eglise, le clergé ne vivait que des aumônes des fidèles*. Et *Mazzini* en conclura, non moins péremptoirement, qu'il faut renverser la souveraineté temporelle du Pape, parce que « jamais il n'y eut sur le Siége de « Rome une suite de Pontifes si éminents que dans les siècles « primitifs sanctifiés par le sang de tant de martyrs, et qu'alors « cependant le Pape n'avait pas un pouce de souveraineté tem- « porelle (1). »

Ce n'est pas nous, assurément, qui pourrions empêcher les

(1) *Univers* du 2 octobre, page 4, colonne 2, dernier alinéa.

[illegible] s'il leur plaisait, ces sin- [illegible] l'abbé Icard ; mais, dans [illegible] prouveraient tout sim- [illegible] qu'ils sont aussi forts en logique [illegible] *inventaire.* Mais M. l'abbé Jules Mo- [illegible] ne suppose ni moins de sagacité, [illegible] moins de justice que le premier. Réser- [illegible] article (1). L'abbé J. COGNAT.

[illegible] feuille ministérielle d'Amsterdam, vient de [illegible] capitale. Ce n'est rien moins que la solution [illegible] début sur le rétablissement de la hiérarchie [illegible]

[illegible]ment s'exprime ce journal :

[illegible] roi, chargé des affaires qui concernent le culte catho- [illegible] aux commissaires de Sa Majesté dans les provinces, que [illegible] avait reçu officiellement connaissance de l'érection, par [illegible] Pape, d'un archevêché et de quatre évêchés, et de la nomina- [illegible] archevêque et de quatre évêques avec lesquels *on peut par consé-* [illegible] *officiellement*, pourvu que les noms de famille soient ajou- [illegible] prélats. »

[illegible] donc le résultat auquel ont abouti tant d'intrigues, de la [illegible] politiques, tant d'agitation et de violence de la part des [illegible]

[illegible] du Saint Siége n'ont été contestés, combattus, que [illegible], en définitive, plus solennellement acceptés. Ils sont [illegible]hui reconnus *officiellement* par le gouvernement lui- [illegible] qui les repoussait, et en vertu précisément de la loi ar- [illegible] contre eux aux Etats-Généraux.

[illegible] voit que les catholiques des Pays-Bas sont récompensés, [illegible] et mieux qu'ils ne pouvaient l'espérer, de leur coura-

(1) Sur les reproches adressés par M. Jules Morel à M. l'abbé Icard, il est, dans [illegible], un assez grand nombre d'insinuations que nous n'avons pas cru devoir [illegible]. C'est ainsi qu'il insinue que M. l'abbé Icard ne s'est exprimé, comme il l'a [illegible] les coutumes, que parce qu'il y a été pour ainsi dire forcé par le concile [illegible]. Or, nous savons, de la manière la plus positive, que l'ouvrage était com- [illegible] terminé avant que le concile fît ses décrets et que depuis lors rien n'y [illegible].

[illegible]que donne encore à entendre que M. Icard a composé son ouvrage pour [illegible] des insinuations malveillantes et justifier de récents éloges. Il y est allé [illegible]ement. Il a publié une seconde édition de son Cours, parce que la pre- [illegible]ait épuisée et que le libraire lui en a demandé une seconde. Dans cette se- [illegible]ition, il a réalisé le dessein qu'il avait annoncé d'achever et de compléter [illegible] d'*instruction*. Voilà tout. Il en est résulté, il est vrai, une apologie élo- [illegible] celle de la manifestation d'un enseignement irréprochable que l'on dénatu- [illegible] le rendre suspect.

geuse attitude et de leur ferme résistance. Vaincus, non sans peine, dans le scrutin, mais vainqueurs devant l'opinion publique et dans la conscience même de leurs adversaires, ils ont contribué puissamment au triomphe de leur cause. Au moment même où les armes constitutionnelles semblaient les trahir, elles avaient frayé le chemin au plus désirable revirement.

En usant la fougue des passions, en laissant au gouvernement le temps de la réflexion, en montrant que la justice et la vérité ne souffrent jamais impunément une trop audacieuse oppression, le pétitionnement des provinces et les débats du parlement ont épargné à la Néerlande des malheurs peut-être irréparables. Désormais aussi il ne saurait plus y avoir qu'une voix, non-seulement parmi les catholiques, mais parmi ceux-là même qui refusent à l'Eglise l'obéissance de la foi, pour reconnaître et le droit du Souverain-Pontife, et l'admirable sagesse avec laquelle il a su le soutenir, le défendre et lui assurer la victoire.

Charles de Riancey.

A l'époque du voyage de M. Lightenvelt à Rome, on avait répandu le bruit que ce ministre devait s'occuper aussi de l'affaire du Luxembourg. On n'ignore pas l'indigne conduite tenue vis-à-vis de l'Eglise par l'ancienne administration du Grand-Duché. Cette administration a été récemment changée, et dans une première proclamation du prince Henri, des Pays-Bas, après le renouvellement du ministère, la reprise des négociations avec le Saint-Siége était annoncée formellement et sans autre explication. Par malheur, dans un discours postérieur, prononcé à l'ouverture de la session législative, quelques paroles inquiétantes vinrent modifier l'impression favorable qui s'était d'abord produite. Aujourd'hui voici quelques détails que le *Tijd* publie et qui ne manquent pas d'intérêt; nous les reproduisons à titre de renseignements :

« Nos lecteurs savent que Mgr Laurent a, par son influence, prévenu l'explosion à Luxembourg d'une insurrection tramée par les révolutionnaires, et que ceux-ci, après l'insuccès de leurs coupables desseins, ont réussi à faire croire à S. M. Guillaume IV que le digne Prélat avait lui-même formé des projets subversifs qui auraient été heureusement déjoués. Jamais fourberie plus abominable n'a été ourdie. Les catholiques du Luxembourg se sont en vain donné mille peines pour prouver l'innocence de leur bien-aimé Pasteur. Une enquête judiciaire d'où ressortait la non-culpabilité de l'évêque, n'a même pas suffi pour détruire une odieuse prévention créée par le mensonge et la calomnie. De sorte que, après plusieurs années d'instructions et de discussions, l'affaire est encore pendante avec toutes ses pénibles conséquences.

« C'est pour cela que le paragraphe du discours du Trône relatif aux négociations avec Rome, attire notre attention. Il y est déclaré qu'on les

reprendra *d'après les errements précédents*. Si l'on a sérieusement l'intention d'en agir de la sorte, on peut fort bien laisser les négociations au point où elles sont ; car, dans ce cas, elles ne pourraient aboutir à aucun résultat. Le Saint-Siége ne peut frapper un Évêque innocent pour les méfaits de ses adversaires, et si c'est là la base que l'on veut donner à l'arrangement à intervenir, on sent qu'il est à tout jamais impossible de traiter. Et pourtant n'est-ce pas là le point sur lequel, sinon dans les formes, au moins dans le fond, toutes les négociations ont été conduites du côté du Luxembourg.

« Cependant le discours du Trône renferme un vœu qui mérite d'être remarqué, parce qu'il suit immédiatement la déclaration que nous venons de relever ; il dit : « Puisse le gouvernement ne pas être arrêté dans ses « efforts par des discussions dangereuses et irritantes. »

« Pourrait-on conclure de ces paroles que l'intention du gouvernement luxembourgeois est de négocier avec zèle et sérieusement, et qu'ainsi *les errements précédents* sont susceptibles d'une interprétation autre que celle que nous leur avons donnée naturellement ? Le temps nous l'apprendra ? »

Assurément la saine politique et l'équité font également un devoir au gouvernement du Luxembourg de donner satisfaction à Mgr Laurent, et de faire cesser l'inqualifiable persécution dont il est l'objet. Puisse ce devoir être enfin compris !

Charles DE BLANCEY.

Voici le texte de la bulle d'excommunication lancée par N. S. P. le Pape Pie IX contre l'évêque janséniste de Deventer :

A tous les catholiques de la Belgique batave, ses bien-aimés fils, le Pape Pie IX.

« Bien-aimés fils, salut et bénédiction apostolique.

« Le salut de tout le troupeau du Seigneur qui, malgré notre indignité, nous a été confié et recommandé par le prince des pasteurs, Jésus-Christ, exige impérieusement que nous usions avec le plus grand zèle d'une continuelle vigilance pour le conserver dans l'unité et dans l'intégrité, et pour le préserver des embûches et des attaques des loups ravissants. C'est pourquoi le devoir de notre apostolat suprême nous oblige et nous presse d'élever notre voix contre le scandale si grave qui, à notre grande douleur, vient d'avoir lieu dans votre pays par l'élection et la consécration d'un pseudo-pontife de Deventer. Vous savez en effet, bien-aimés fils, que Jean Van Santen, qui déjà depuis longtemps a usurpé le titre d'archevêque d'Utrecht, et qui, pour cela, a été chargé des liens de l'anathème et interdit, sous les peines les plus sévères, de toute fonction du ministère pontifical par notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, Léon XII ; vous savez que Jean Van Santen a récemment imposé sacrilégement les mains à Herman Heykamp, préalablement élu par une réunion de schismatiques pour envahir l'Eglise de Deventer. Or, celui-ci n'a pas craint de nous informer de cette espèce de promotion par une lettre remplie de protestations mensongères de foi, de piété et d'obéissance, comme s'il suffisait de respecter en paroles l'autorité de l'Eglise catholique et de ce Saint-Siége, lorsqu'on la méprise et qu'on l'outrage par les actes. C'est une habileté à laquelle ces fourbes d'Utrecht ont coutume de recourir, afin de dissimuler

ainsi la perversité de leur schisme et de leurs erreurs, et tout obstinés qu'ils sont dans leur révolte contre l'Église catholique et contre le Pontife romain, de s'arroger encore à eux-mêmes ce nom de catholiques que le monde catholique tout entier leur refuse.

« Nous saisissons donc cette occasion nouvelle de flétrir hautement et publiquement leur improbité, et, suivant les exemples de nos prédécesseurs, nous frappons d'un juste châtiment l'acte qui vient d'avoir lieu à Deventer. Par cette lettre, en vertu de notre autorité apostolique, non-seulement nous déclarons et décrétons que l'élection d'Herman Heykamp, comme évêque de Deventer, est illégitime et tout à fait sans valeur, et que la consécration qui l'a suivie est illicite et sacrilége, mais encore, en vertu de cette même autorité apostolique, nous excommunions ledit Herman Heykamp et tous ceux qui ont pris une part quelconque à son élection ou à sa consécration, soit par leurs actes, soit par leurs conseils, soit en y donnant leur consentement, et nous ordonnons rigoureusement qu'ils soient tenus pour excommuniés par tous les catholiques et spécialement par vous, mes bien-aimés fils. Que ledit Herman Heykamp sache de plus, et qu'il y réfléchisse sérieusement, qu'en vertu des sacrés canons, il encourra de nouvelles peines chaque fois qu'il se permettra de faire le saint chrême, d'administrer le sacrement de confirmation ou le sacrement de l'ordre, de confier à quelqu'un un poste avec charge d'âmes; en un mot, de faire la moindre des choses propres à l'ordre épiscopal, qu'il ne peut exercer licitement en aucune manière, ou du ressort de la juridiction épiscopale dont il n'a jamais été investi. Dieu veuille cependant que cette cause d'une si grande amertume soit un jour éloignée de nous, et qu'Herman lui-même, avec les schismatiques ses adhérents, effrayés de la gravité des peines spirituelles dont ils sont frappés en vertu des sacrés canons, et de la juste sévérité de ce décret, ouvrant enfin les yeux et rentrent en eux-mêmes.

« Rien assurément ne nous serait plus doux et nous ne désirons rien avec plus d'ardeur que de pouvoir les embrasser avec une charité paternelle, si, quittant les voies de leur erreur et renonçant à leur obstination, ils voulaient, d'un cœur sincère et avec une intention pure, rentrer dans le sein de l'Église catholique. Voilà pourquoi nous ne cessons de prier et de supplier humblement et ardemment le Père très-clément des miséricordes de leur accorder la lumière de sa grâce divine et l'abondance de sa pitié pour qu'ils sortent du schisme funeste où ils se trouvent, et que, rejetant leurs erreurs, ils se hâtent de revenir du fond de l'âme à l'unique bercail du Christ. Quant à vous, bien-aimés fils, nous vous exhortons d'offrir à Dieu, dans ce but, des prières continuelles et ferventes; et cependant, continuez de vous tenir en garde avec le plus grand soin, comme vous l'avez fait jusqu'à présent d'une manière si digne de louanges, contre leurs fraudes et leurs embûches, et de confesser, de faire éclater de plus en plus votre foi, votre piété et votre obéissance envers nous et envers ce Saint-Siége apostolique, afin que la pensée de votre religion et de votre dévouement nous console au milieu des inquiétudes et des douleurs cruelles que leur désobéissance nous cause. Enfin, comme gage de notre ardent amour pour vous, recevez la bénédiction apostolique, que, du fond de notre cœur et en vous souhaitant toute véritable félicité, nous vous donnons, bien-aimés fils, affectueusement.

« Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 29 août 1853, l'an VIII de notre pontificat. »

Les Catholiques belges et *l'Univers*

On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

Depuis un certain temps, une feuille religieuse de Paris avait eu le bon goût de se mêler peu de nos affaires; nous nous en félicitions et pour elle et pour nous. Car, étrangère à la Belgique, dont elle connaît mal l'histoire, les mœurs, les usages, les idées, les intérêts et les besoins, elle fournissait sans cesse, malgré ses intentions sans doute, des armes aux ennemis de la religion contre les catholiques belges.

Mais le silence semble peser à *l'Univers*. Un journal, destiné à défendre la même cause que nous, vient de paraître à Gand sous le titre de *Bien public*. Représentée par *le Messager*, comme devant être une doublure de *l'Univers*, la nouvelle feuille gantoise s'est exprimée en ces termes :

« Notre intention n'est pas d'émettre une copie de *l'Univers* ou de tout « autre journal ; nous voulons créer un journal belge, s'inspirant des ins- « titutions belges et répondant aux intérêts belges. Nous avons de com- « mun avec *l'Univers* cette pensée profondément gravée dans nos esprits, « que le principe religieux est le plus solide fondement de la paix pu- « blique, et que tout ce qui l'affaiblit tend à miner la société. »

En tenant ce langage, le *Bien public* a pris la même position que nous. C'est ainsi que nous nous sommes exprimés en tout temps et de la manière la plus précise. C'est en nous plaçant au point de vue belge que nous avons été obligés maintes fois d'adresser des observations à *l'Univers* et de démontrer aux implacables ennemis de la cause religieuse que nous pouvions très-bien être d'accord avec lui sur le *principe religieux qui est le plus solide fondement de la paix publique*, sans adopter sa manière de voir en politique.

L'Univers en reproduisant le fragment qu'on vient de lire, a jugé à propos d'y joindre les réflexions suivantes :

« Le *Bien public* ajoute qu'il *entend* d'ailleurs *être lui-même* et qu'il exigera hautement l'application de la constitution belge, *selon son texte et son esprit*. Voilà de quoi rassurer les constitutionnels. Le terrain indiqué par le *Bien public* est celui où tous les catholiques doivent se réunir. Les autres questions ne viennent qu'au second rang. Nous l'avons dit cent fois. Aussi sommes-nous convaincus que nous aurons souvent à citer l'organe que les catholiques de Gand viennent de se donner et qu'ils sauront soutenir. Nous ne lui demanderons pas d'attaquer le régime parlementaire, et, plus tolérant que le *Journal de Bruxelles*, il nous pardonnera de ne pas l'admirer. »

Le désir de risquer une pointe d'un goût équivoque contre les *constitutionnels* d'abord, ensuite et surtout contre le *Journal de Bruxelles*, a évidemment emporté *l'Univers*. Il dissimule mal, toutefois, le dépit que lui cause la Profession de foi de la feuille gantoise. Car, celle-ci, en déclarant qu'elle exigera l'application de la constitution belge, *selon son texte et son esprit*, s'engage de même à en défendre l'esprit et le texte contre toute feuille belge ou étrangère qui attaquerait la constitution de 1831, cette feuille s'appelât-elle *l'Univers*.

Personne ne conteste à *l'Univers* la sincérité de ses convictions religieuses. Appartenant à des pays divers, conservons la foi comme lien commun, et laissons-nous mutuellement libres dans les questions temporelles. Nous n'avons jamais cherché à imposer à *l'Univers* de l'admiration pour un régime politique quelconque; nous l'avons seulement prié de nous laisser en paix sous celui qui existe dans notre pays. La foi n'y aurait à coup sûr rien perdu; mais il semble s'obstiner à ne pas vouloir comprendre le tort qu'il a fait souvent à la cause des catholiques belges en leur prêtant des idées et des sentiments qui ne sont pas les leurs.

Cependant les avis ne lui ont point manqué. Ils lui sont venus du Nord comme du Midi. Un peu de déférence de sa part n'eût rien diminué de son mérite personnel. Sans examiner ici jusqu'à quel point l'attitude de *l'Univers* obtient dans le clergé et parmi les catholiques de France l'approbation générale, nous lui rappellerons ce qu'il ne devrait pas ignorer. En Belgique, les laïques comme le clergé marchent d'accord avec leurs évêques, et l'épiscopat est unanime à prêcher le respect de nos institutions politiques. Ce respect, il en donne l'exemple en toutes circonstances. *L'Univers* peut s'en convaincre en lisant les discours et les mandements de nos prélats. La presse catholique tout entière et le *Journal de Bruxelles* en particulier, sont-ils donc si coupables en se conformant aux exemples et aux recommandations de l'épiscopat belge?

Plusieurs journaux suisses, et entre autres le *Confédéré*, ont annoncé l'arrestation du P. Jomini, ancien prieur de la Part-Dieu, actuellement directeur des Dames Dominicaines, à Estavayer. Le gouvernement de Fribourg accuse ce religieux d'avoir soustrait une créance de 5,000 francs, provenant des biens de ce couvent, biens dont l'Etat s'est emparé sans façon, en 1848, comme chacun sait.

En vérité, il est curieux de voir les effrontés spoliateurs de la fortune de l'Eglise faire tomber sur un religieux une accusation infâme, eux qui, publiquement, ont dépouillé les églises, les monastères, et qui ont couronné leur œuvre en portant une main impie sur le Saint-Bernard, cette terre commune de la charité!

Il paraît que les radicaux veulent donner une grande importance à cette affaire; ils tiennent le P. Jomini au secret le plus rigoureux, et l'eussent fait conduire à Bulle pour l'y jeter en prison, si ses souffrances physiques eussent permis qu'il fît ce voyage. Nous espérons que le procès démontrera la fausseté de l'accusation, et que la honte en rejaillira encore sur le radicalisme voleur qui a mis la Suisse au ban de la civilisation.

ALFRED DES ESSARTS.

Une dépêche télégraphique privée, en date de Turin 13 octobre, porte ce qui suit :

« Des lettres de Florence annoncent l'aplanissement du différend qui s'était élevé, entre l'Angleterre et la Toscane, au sujet de miss Cunninghame, poursuivie et emprisonnée pour avoir distribué des bibles et avoir fait de la propagande protestante.

« Miss Cunninghame aurait été mise en liberté. »

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Angleterre. — Nous sommes loin d'en avoir fini avec les meetings en faveur de l'indépendance de la Turquie. Ces assemblées tumultueuses sont trop dans le goût du peuple, en Angleterre, pour qu'on ne les renouvelle pas dans toutes les villes. Leicester a eu, dans la salle de New-Hall, son grand meeting, présidé par le maire, John Manning.

Tous les partis y étaient accourus, et le bruit n'y a point manqué. Là, les orateurs de la localité, les Noble, les W. Hardy, les Francis Hollings ont, tour à tour, présenté l'historique passionné de la question d'Orient.

Ces orateurs sont très-impatients de voir commencer les hostilités, et ils accusent le ministère d'irrésolution, de couardise même.

Un révérend ministre anglican venait de proposer l'envoi d'une respectueuse adresse à lord Clarendon, secrétaire d'État des affaires étrangères, lorsqu'un monsieur Smallfield se lève et donne à haute et intelligible voix lecture de la nouvelle publiée par les journaux du soir, à savoir que le Sultan déclare la guerre à la Russie.... « Et, s'écrie-t-il, les hostilités ont commencé contrairement à l'avis des quatre puissances! »

Aussitôt on entend retentir des hurlements, des sifflets, des imprécations; ces mots se croisent : « Honte! Infamie! A bas Aberdeen! A bas la Russie! A bas l'Autriche! » Le docteur Noble, s'avançant sur le bord de la plateforme, souhaite « longue vie et succès au Sultan. »

Décidément le bourg de Leicester n'a plus rien à envier à la ville de Londres.

Il paraît qu'on s'était trop hâté d'annoncer que les six régiments qui vont être organisés en Irlande seraient embarqués pour la Méditerranée. Cette nouvelle se réduit simplement à l'envoi de quelques régiments à Gibraltar et à Malte, au printemps prochain, pour y relever ceux qui s'y trouvent actuellement, et qui, à leur tour, iront au Canada et aux Indes-Occidentales.

Décidément, c'est surtout en paroles que l'Angleterre défend « *l'indépendance de la Turquie.* »

Affaires d'Orient. — Sans nous arrêter aux nombreux commentaires auxquels la presse de toutes nuances continue à se livrer, nous nous attacherons aux faits.

Une dépêche électrique privée est arrivée de Trieste; elle porte la date du 12 octobre. Voici les nouvelles de Constantinople qu'elle nous apporte :

« La déclaration de guerre est approuvée par une publication impériale.

« Une nouvelle levée de 150,000 hommes est ordonnée.

« Les fonctionnaires russes restés en Turquie se préparaient à partir.

« La déclaration de guerre porte que la navigation du Danube et de la mer Noire restera ouverte aux pavillons neutres. »

Le décret du sultan, ou *Hatt* impérial, sanctionnant la décision du grand conseil, avait été transmis le 29 au soir à la Porte : il n'y avait plus pour les ministres qu'à délibérer sur les termes du manifeste, dont on attendait la publication pour le lendemain ou le surlendemain. Les ambassadeurs de France, d'Autriche, d'Angleterre et de Prusse avaient tenté auprès de Reschid-Pacha un dernier effort pour engager la Porte à accepter la Note de Vienne; mais le ministre avait répondu qu'il n'était plus temps, et que la déclaration de guerre allait être faite.

En confirmant ce que nous venons de rapporter, la *Patrie* annonce ce qui suit :

« On a des nouvelles particulières de Constantinople du 1er octobre.

« On assurait que Reschid-Pacha venait d'être choisi par le Divan pour se rendre en personne auprès du général Gortschakoff ; commandant en chef des troupes russes dans les provinces danubiennes, afin de lui signifier les résolutions de la Porte. »

Les désertions continuent dans l'armée russe du Danube, surtout dans l'infanterie, et des mesures sévères viennent d'être prises pour y mettre un terme. Jusqu'à présent, quatre corps ont passé le Pruth. Ils sont commandés par les généraux Danenberg, Paniutin, Osten-Saken et Lüders. 160,000 hommes doivent être réunis sous ces quatre commandements. Cependant, les personnes les mieux informées assurent qu'il n'y a pas plus de 100,000 Russes dans les Principautés, parce que les corps manquent de plus d'un tiers de l'effectif. L'armée russe occupe quatre camps : le premier, non loin de Bucharest, le deuxième à Magorela, le troisième à Kaloakaren et le quatrième à Serbanetschi. Le prince Gortschakoff les a récemment inspectés.

La *Gazette des Postes* de Francfort prétend que si la guerre éclatait entre la Russie et la Turquie, et si la flotte anglo-française entrait dans les Dardanelles, l'Autriche enverrait un corps d'armée d'observation à la frontière, et occuperait peut-être éventuellement la Servie. De son côté, le *Journal* allemand *de Francfort* du 10 octobre annonce, sous la rubrique de Vienne, que les congés très-nombreux qui devaient être délivrés dans l'armée autrichienne sont provisoirement suspendus.

On avait pensé d'abord que le shah de Perse était disposé à soutenir la cause du Sultan. Mais cette espérance paraît devoir s'évanouir devant les faits que rapporte le *Standard* (du 6 octobre) :

« On a reçu, dit-il, la nouvelle que le shah est parti de Téhéran pour Sultanieh, le 20 août, à la tête de forces imposantes. Deux mille cinq cents charges de poudre et d'autres munitions de guerre ont été déjà envoyées en avant ; une partie restera à Sultanieh pour les exercices et les évolutions, et une autre partie sera déposée le long de la frontière.

« Le ministre de la guerre a reçu l'ordre de diriger vers la frontière de Khoi six canons, trois cent cinquante artilleurs et six cents charges de munitions, avec quatre régiments d'infanterie. On dit que les Persans sont à la veille de se liguer avec la Russie contre la Turquie.

« Des discussions sérieuses auraient même eu lieu entre le ministre russe et le chargé d'affaires anglais à Téhéran, au sujet de la venue du shah de Perse à Sultanieh, et c'est le ministre russe qui l'a emporté.

« Les meurtres et les vols continuent d'être à l'ordre du jour dans les campagnes, et surtout à Azerbijan. Il n'y a plus de sécurité. Les caravanes ne peuvent pas aller, sans de fortes escortes, à Erzeroum ni à Trébizonde. La Perse tombe en ruines, et bientôt elle sera une proie offerte à l'ambition moscovite. »

Un autre sujet d'inquiétude et d'embarras se prépare, pour la Sublime-Porte, du côté de celles de ses provinces qui touchent à la Grèce. Un vaste complot aurait été ourdi dans ce pays pour détacher de l'empire turc quelques cantons de la Thessalie, dans le but d'agrandir le royaume Grec. Il paraîtrait même que le gouvernement d'Athènes n'aurait pas été étranger

à cette trame, se réservant, dans le cas d'un échec, de désavouer officiellement des amis compromettants et maladroits; ou, dans le cas contraire, de se déclarer impuissant à réprimer l'élan des *Helléues* en faveur de ceux de leurs frères qui *gémissent* sous le joug ottoman. Les bandes de brigands, assez nombreuses en ce pays et dont les chefs sont pour la plupart des sujets turcs réfugiés qui ont joué un rôle dans les troubles de Samos, n'attendaient qu'un signal, soit d'Athènes, soit de Saint-Pétersbourg, pour se jeter dans la Roumélie. Mais la conspiration a été découverte à temps.

Nesced-Bey, chargé d'affaires de la Porte à Athènes, fit remettre une Note énergique au gouvernement grec pour demander des explications précises sur ce complot. Ce n'est que par des subterfuges que le ministre des affaires étrangères a répondu. Selon M. Païkos, le meilleur moyen pour la Porte d'empêcher le brigandage et de prévenir une explosion entre les deux États, serait de céder à la Grèce l'Épire et la Thessalie. Le remède, on le voit, serait pire que le mal. Loin de goûter ce moyen, le gouvernement turc a dirigé en toute hâte des troupes vers la Thessalie et il a renforcé toutes les garnisons de la frontière turco-grecque.

Mais l'explosion du complot n'aurait été que retardée sans pouvoir être prévenue, s'il était vrai, comme l'a annoncé *la Patrie*, que l'insurrection se fût déclarée dans ces provinces. Il faudrait être aveugle pour ne pas reconnaître dans ce fait la main de la Russie : car rien ne pourrait être plus avantageux pour les Russes que de détourner sur la frontière grecque la diversion que leurs adversaires se proposaient de faire sur la ligne du Caucase.

Une des complications de l'imbroglio oriental était le conflit élevé entre l'Autriche et les États-Unis, au sujet du réfugié Martin Kosta. Il est heureux que ce débat soit aplani. Nous avons annoncé que Kosta s'était embarqué à Smyrne pour les États-Unis, du consentement du gouvernement autrichien ; mais nous devons ajouter à quelles conditions cet arrangement a eu lieu, et c'est ce que le *Wanderer* fait connaître en ces termes :

« Le navire à bord duquel se trouve ce réfugié devra se rendre directement en Amérique et ne s'arrêter daus aucun port intermédiaire. Le passeport américain qui lui a été délivré lui défend expressément de prendre une autre route ou de quitter le navire avant d'arriver à sa destination. On a notifié en outre à M. Kosta, au vu et su du ministre américain, que le gouvernement autrichien userait de ses droits contre lui dans le cas où il reparaîtrait sur le territoire ottoman. Il importait peu au gouvernement d'Autriche de s'emparer de Kosta; son but unique était de l'éloigner des contrées où sa présence aurait pu servir de prétexte à des entreprises criminelles. Si maintenant, par l'arrangement conclu relativement à ce personnage insignifiant, on a écarté des discussions de questions internationales irritantes, il est permis d'espérer que le gouvernement des États-Unis ne balancera pas à reconnaître les principes du droit des gens généralement admis par l'Europe, et dont l'Autriche s'est prévalue dans cette affaire. Ces principes sont fondés sur la raison et sur l'usage. Aucune nation ne peut les méconnaître sans compromettre ses intérêts en livrant son avenir au hasard des événements. »

Au moment où un nouvel appel du Sultan peut faire venir à la Corne-d'Or de Constantinople les vaisseaux français et anglais, il n'est pas hors de propos de dire ce que c'est que cette rade.

C'est un enfoncement qui s'ouvre entre la pointe du sérail et Topana, se prolonge jusqu'au faubourg d'Eyoub; là, se repliant à droite, elle va finir en pointe aiguë aux Eaux-Douces d'Europe, où, selon la fable, périt Hylas, le compagnon d'Hercule.

L'épithète *dorée* ou *d'or* n'est pas autre chose qu'une locution grecque qui exprime l'excellence de cette rade.

Elle est étroite et profonde, ce qui en fait la sécurité. Prolongée dans l'intérieur du continent entre la Marmara et l'Euxin, elle est à l'abri de tous les vents.

A son commencement, elle a, à droite, Galata, faubourg cerné de murs crénelés, bâtis par les Génois; elle a, à gauche, la vraie Stamboul. Elle est à présent traversée par un pont de bois mobile.

Le long de ces deux rives sont des lignes de navires marchands qui se prolongent jusqu'au second pont de bois mobile.

A partir de ce second pont, la *Corne d'Or* est consacrée à la marine impériale, qui y a ses vaisseaux pendant l'hiver, son arsenal, son amirauté, son bassin de radoub. Sur ses rivages sont, à gauche, le faubourg grec du Fanar et le faubourg juif de Balat, qui vont jusqu'au mur d'enceinte de l'antique Stamboul.

Jadis, le Fanar était la résidence des ambassadeurs, dont le principal était alors le bayle de Venise. Il est encore habité par l'aristocratie grecque, par les Voghorides, les d'Aristarki.

Sur la rive droite, il y a le faubourg de Khassim-Pacha, *l'Aïtna-Serraï* ou *Palais des Miroirs*, les constructions de la marine, le champ d'*Ogh* ou *Meïdam ou Place des Flèches*, ainsi appelée parce que c'était là que les sultans allaient tirer l'arc.

Quand la *Corne-d'Or* se replie sur la Fontaine d'Hylas, ce n'est plus qu'une étroite rivière sans profondeur. Elle a, à gauche, le faubourg d'Eyoub, entremêlé d'arbres, et célèbre par la mosquée où le sultan va ceindre le sabre en montant sur le trône.

Enfin, à la pointe extrême de la *Corne-d'Or*, il y a un château impérial où le sultan va quelquefois passer le mois de mai.

P.-S. — Il est arrivé une dépêche télégraphique privée, en date de Vienne 13 octobre. Elle annonce qu'on venait de recevoir des nouvelles de Constantinople du 5; que le Manifeste déclarant la guerre à la Russie avait été publié le même jour.

Ce n'est plus dans quatre semaines, mais bien dans *quinze jours* que le prince Gortschakoff devra évacuer les principautés : faute de quoi, les hostilités seront ouvertes immédiatement.

Alfred Des Essarts.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME. — N. S. P. le Pape vient de donner à Sinigaglia, sa patrie, une nouvelle preuve de son amour et de son souvenir. Par une lettre en date du 29 août il a établi en cette ville, pour tout le diocèse, et doté largement un gymnase où l'enseignement partira de la grammaire pour s'élever jusqu'à la philosophie, la théologie, le droit canon, criminel et civil; connaissances auxquelles la municipalité pourra ajouter le dessin et les principes d'agriculture. Et pour que les lettres, les arts et les sciences ne

suivent pas cette pente funeste qui aujourd'hui les éloigne de la religion, source unique de pureté et de grandeur pour les esprits, N. S. Père a eu soin de confier aux RR. PP. Jésuites la direction de l'établissement.

En même temps, N. S. Père a daigné leur adresser une lettre dans laquelle se trouvent ces bienveillantes paroles : « Sachant combien cette Société, qui a compté dans ses rangs tant de personnages célèbres par leur sainteté, leur doctrine et leur érudition, a rendu de services à l'Église et au Siége apostolique ; et que ses membres n'ont rien plus à cœur que de procurer, avec une singulière vigilance et à travers mille fatigues, la plus grande gloire de Dieu et le salut éternel des âmes ; en conséquence, etc. »

FRANCE. — DIOCÈSE D'AMIENS. — L'*Ami de l'Ordre*, d'Amiens, publie les détails suivants sur la reconnaissance solennelle des reliques de sainte Theudosie, cérémonie qui n'est que le prélude de la grande fête qui a eu lieu le 12 dans la capitale de la Picardie. On lit dans ce journal :

« Aujourd'hui mardi 11 octobre a eu lieu vers 10 heures du matin, dans une des salles de la maison de Saint-Acheul, la reconnaissance solennelle des reliques de sainte Theudosie, en présence de Son Éminence le cardinal-archevêque de Reims, de Mgr l'évêque d'Amiens, de Mgr l'évêque de Poitiers, de plusieurs prélats du chapitre de Notre-Dame et d'un grand nombre d'ecclésiastiques.

« Son Éminence le cardinal-archevêque s'étant assis, ayant à sa droite Mgr l'évêque de Poitiers, et à sa gauche Mgr de Salinis, M. l'abbé Graval, doyen de Picquigny, député du clergé, et M. le comte de l'Escalopier, député des fidèles pour ramener de Paris à Amiens les précieuses reliques qu'ils avaient dû précédemment, on se le rappelle, aller chercher à Gênes, adressèrent à Mgr l'évêque d'Amiens des discours appropriés à la circonstance et à l'objet de leur mission.

« La boîte dans laquelle les reliques étaient renfermées, ayant été déposée sur une table devant les évêques, on en fit l'ouverture en coupant le cordon de soie rouge qui la fermait, revêtu de plusieurs sceaux, et les reliques d'Aurélie Theudosie revenues dans leur patrie, furent exposées aux regards des Amiénois avides de les contempler ; après qu'on eût donné lecture de l'acte par lequel Mgr l'évêque de Porphyre, préposé à la garde des reliques de Rome, en constate l'authenticité, et du procès-verbal rédigé à Gênes lors de la remise des reliques de sainte Theudosie à Mgr l'évêque d'Amiens, par Mgr Pallavicino, en échange de celles de saint Viator, et d'une note indicative de ces reliques rédigée par Mgr Pallavicino.

« Toutes les personnes présentes furent admises à contempler les reliques et la fiole teinte du sang de la martyre et à y faire toucher des objets de dévotion. Le marbre portant le nom de notre sainte et l'indication de son pays, *Nat. Ambiana*, fut aussi exposé aux regards de tous.

« Nous n'avons pas besoin de dire combien cette cérémonie était belle et touchante par sa simplicité majestueuse. La vue des ossements de sainte Theudosie exposés aux regards de tous, si près du caveau dans lequel ont reposé ceux de notre grand apôtre saint Firmin remuait profondément le cœur et lui faisait éprouver un de ces sentiments de joie et de respect qu'inspirent seules les cérémonies catholiques. » — *Charles Salmon.*

DIOCÈSE DU PUY. — Le concours pour la statue de la Sainte-Vierge, qui doit être érigée au sommet du mont Corneille, a excité la louable émula-

tion de nos sculpteurs. Il est doux de constater avec quel empressement les artistes ont répondu à l'appel de la ville du Puy.

Paris d'abord a envoyé dix-sept ou dix-huit statues. Naples, Bruxelles, Cologne, Spire, Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse, Clermont, Rennes, et enfin le Puy lui-même sont représentés avec honneur dans le concours: en tout 54 statues. La commission a donné aux artistes toutes les facilités compatibles avec la juste exigence du programme.

L'exposition dans les salles de la Mairie, ouverte aux curieux dès mardi dernier, a, depuis lors, attiré une affluence toujours croissante.

Un chiffre prouvera combien la religieuse population du Puy s'associe de cœur à cette œuvre. Dans le dernier numéro du journal la *Haute-Loire* nous trouvons la cinquième liste de souscription : elle atteint un total d'au moins 8,000 fr.

Diocèse de Saint-Flour. — La petite église de Drugeac, perdue au fond des montagnes du Cantal, était si pauvre, qu'à peine possédait-elle les objets indispensables au culte, et encore, dans quel état! Ce dénuement toucha le cœur d'un enfant de ce village, qui, établi alors à la Nouvelle-Orléans, était venu visiter son vieux père et son berceau. De retour au milieu de ses concitoyens d'Amérique et du luxe vulgaire chez eux, il ne peut s'empêcher de faire tout haut quelque triste comparaison. Plusieurs catholiques zélés crurent leur générosité engagée par ces confidences. Une souscription fut ouverte : et cette année, les paroissiens de Drugeac célébraient leur fête patronale de l'Assomption dans leur église restaurée, avec une décence qui était à leurs yeux une pompe inouïe. Ces bons montagnards, pour témoigner leur reconnaissance autrement que par de vaines paroles, ont décrété pour dix ans un service annuel aux intentions de leur bienfaiteur. Telle est cette charité chrétienne, qui ne connaît ni nation, ni distance, et qui paie l'aumône par la prière.

Diocèse de Lyon. — Nous lisons dans *le Courrier de Lyon* :

« Le 29 septembre, jour de la prise de Lyon en 1793, une foule, composée de toutes les classes de la société, se pressait, à neuf heures du matin, dans le monument funéraire des Brotteaux, pour y assister au service anniversaire des victimes du siége. Après la messe des morts, célébrée par les RR. PP. capucins dans la chapelle supérieure, le clergé et les fidèles sont descendus processionnellement dans le caveau pour y prononcer l'absoute sur les ossements mêmes des victimes, amoncelés aux murailles contre les parois du souterrain. On remarquait avec émotion, au milieu des nouvelles générations jeunes et vigoureuses qui remplissaient ce terrible ossuaire, quelques vénérables têtes blanches, derniers survivants des défenseurs de Lyon contre les folies sanguinaires de la Terreur.

« Chacun se montrait du doigt, sur les crânes mutilés, les traces de la mitraille ou du sabre des assassins jacobins. Certes, à quelque opinion qu'appartienne un homme de cœur, il ne peut disconvenir que ce soit là le plus glorieux, le plus noble et le plus instructif de nos monuments.

« Pour compléter la leçon, il n'est pas inutile de consulter les listes mortuaires affichées à la porte du souterrain. On y voit comment le tribunal révolutionnaire confondait aveuglément tous les rangs, les âges et les sexes devant une féroce égalité.

« On y trouve pêle-mêle, condamnés à la guillotine ou à la mitraille, des commis, des jeunes femmes de seize à dix-huit ans, des laboureurs, des

prêtres septuagénaires, des religieuses de soixante-dix-huit ans, de vieux officiers de soixante-quinze ans, et un tapissier de quatre-vingts ans, puis, suprême et sanglante dérision, le dernier de tous ces exécutés, c'est l'exécuteur lui-même! »

DIOCÈSE DE MARSEILLE. — La *Gazette du Midi* parle en ces termes de l'activité de la propagande protestante dans la catholique ville de Marseille :

« Des plaintes écrites, ainsi que des réclamations nombreuses, nous sont adressées au sujet de la distribution de bibles protestantes, qui se fait avec plus d'activité que jamais dans les ateliers et fabriques. En vain, les ouvriers à qui s'adressent les distributeurs leur font-ils observer qu'ils n'ont pas attendu jusqu'à ce moment pour s'instruire dans la religion, et qu'ils préfèrent à l'interprétation arbitraire et individuelle des livres sacrés, celle que leur donnent les prêtres catholiques, qui en ont reçu mission de Jésus-Christ même, et pour lesquels leur confiance est entière; les colporteurs-apôtres insistent, et ce n'est qu'avec des peines infinies qu'on peut s'en débarrasser, après avoir essuyé, toutefois, d'interminables bordées de ces accusations contre les Papes et les évêques qui traînent dans tous les pamphlets protestants. Dans l'intérêt de l'ordre comme dans celui de la science, il est à désirer que ces obsessions aient un terme, car tous les ouvriers ne sont pas aussi patients que celui qui nous écrit, ni aussi polis dans la manière d'éconduire ces visiteurs importuns; des collisions regrettables pourraient s'ensuivre: aussi, avons-nous dû signaler ces faits à qui de droit, en exprimant l'espoir qu'on ne les verra plus se renouveler (*Cauvière*). »

ANGLETERRE. — Dimanche, il a été annoncé dans les diverses églises catholiques de Londres, que, par suite de l'arrivée imminente du choléra, S. E. le cardinal Wiseman accordait aux fidèles de son diocèse la dispense du jeûne et de l'abstinence de la viande le vendredi. Il a adressé des circulaires aux différentes congrégations, pour leur enjoindre de coopérer avec l'autorité civile dans tous les règlements sanitaires Il a ordonné aussi certaines prières pour écarter le fléau qui menace. La dispense aura lieu jusqu'à nouvel ordre.

NAPLES. — Nous lisons dans le *Journal du Royaume des Deux-Siciles*, 28 septembre :

« Un sergent d'artillerie, nommé Jean-Baptiste, né en 1811 dans le canton de Zurich, vient de faire une abjuration publique des erreurs du protestantisme, entre les mains de Mgr Serena, évêque de Cariopoli, dans l'église *delle Crocelle*. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Par décret impérial, en date du 12 octobre, rendu sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, sont nommés dans l'ordre de la Légion-d'honneur :

Au grade d'officier : Mgr de Salinis, évêque d'Amiens. — *Au grade de chevalier* : M. l'abbé Gerbet, grand-vicaire honoraire.

— Une dépêche télégraphique privée, en date de Turin, mercredi 12 octobre, annonce que le gouvernement pontifical a décrété la libre importation des céréales jusqu'au mois de février 1854.

— On lit dans le *Journal de Rome*, du 4 octobre : « Nous avons déjà annoncé l'établissement du télégraphe électrique à Bologne, pour se mettre en communication avec Modène, puis avec la Haute-Italie et ensuite avec l'Allemagne. Dans peu de jours, ce moyen de communication si rapide sera mis en activité à Rome jusqu'aux frontières du royaume des Deux-Siciles. Déjà, les fils électriques sont disposés le long de la route jusqu'à Terracine, et la place Colonna deviendra le centre de communication. Lorsque le gouvernement du roi des Deux-Siciles aura amené le télégraphe jusqu'aux frontières de l'État pontifical, les deux capitales, Rome et Naples, seront bientôt en assez étroites relations pour pouvoir, en quelques minutes, se communiquer des nouvelles, soit dans l'intérêt des deux gouvernements, soit dans l'intérêt des particuliers. »

— Le comte César Saluces vient de mourir. Écrivain et poëte distingué, il avait été secrétaire du conseil des ministres de Victor-Emmanuel Ier, gouverneur des enfants de Charles-Albert, et grand-maître de l'artillerie.

— S. E. Mgr le cardinal Brunelli, nonce apostolique du Saint-Siége près la cour d'Espagne, est arrivé mardi à Bayonne, venant de Madrid. Après s'être reposée pendant un jour, Son Eminence a continué son voyage; elle se rend à Rome. En son absence, les affaires de la nonciature seront gérées par Mgr Franchi.

— Mgr Wicart, évêque de Fréjus, et qui a été récemment autorisé à ajouter à son titre celui d'évêque de Toulon, a pris possession, le 6 de ce mois, du palais épiscopal qui lui a été préparé par la ville de Toulon. Son entrée s'est faite avec un grand apparat, au son des cloches, et il a été reçu par son clergé, les autorités et un immense concours de fidèles venus à sa rencontre.

— On lit dans la *Gazette de l'Angoumois :*

« M. l'inspecteur général des monuments diocésains a visité hier la cathédrale d'Angoulême. Il a reconnu que cet édifice avait été construit sur le modèle de la cathédrale de Périgueux. Or, la cathédrale de Périgueux a été bâtie sur le modèle de l'église Saint-Marc de Venise, qui elle-même l'a été sur le modèle de l'église Sainte-Sophie de Constantinople, l'un des monuments les plus anciens et les plus spacieux de l'art chrétien. Cette généalogie architecturale de la cathédrale d'Angoulême donne à la conservation de cet édifice une grande importance; aussi M. l'inspecteur espère-t-il obtenir de l'État tous les fonds nécessaires à sa complète réparation. »

— Nous prenons les détails suivants dans un article publié par la *Voix de la Vérité :*

« Non loin de Montrouge, les prêtres auxiliaires de la banlieue, qui travaillent sous la direction de M. l'abbé Étienne, ont eu le bonheur de gagner, en quelques semaines, une partie notable des habitants d'une des barrières les plus éloignées de toute église, et qui n'étaient connus que par leur résistance à tous les efforts d'évangélisation ou par leur misère.

« Le jeudi 23 septembre, on voyait cent cinquante d'entre eux écouter la parole de Dieu avec le plus grand recueillement et encombrer l'amphithéâtre où les missionnaires ont obtenu l'autorisation de faire leurs premières réunions jusqu'à ce qu'un édifice plus grand, que leur zèle a le désir de faire bâtir, soit terminé, édifice qui pourra contenir comme chapelle trois fois autant de personnes.

« C'est à M. Doré, propriétaire de la cité Doré, et à sa famille que les missionnaires et les nombreux habitants de la cité devront le bonheur d'avoir cette chapelle, où ils se prépareront à assister avec fruit aux offices de l'église paroissiale de Saint-Médard. »

M. l'abbé Mullois, missionnaire apostolique, premier chapelain de l'empereur, a prêché jeudi dernier à la réunion fermée à la cité Doré par M. l'abbé Étienne et ses confrères. L'abbé Mullois a été vraiment étonné du recueillement de cette réunion, et il voit, dans le changement subit de ces hommes, un antécédent de la plus grande importance sur les moyens à prendre pour attirer aux offices de l'église les gens qui ne les fréquentent jamais.

Le directeur de la Revue mensuelle, religieuse, historique et littéraire, *l'Ange Gardien*, va donner à sa publication un nouveau degré d'intérêt et d'utilité. Désormais chacune de ses livraisons donnera, en outre de la chronique religieuse qu'elle contient déjà, une seconde chronique intitulée *Narranda*, qui offrira le récit de toutes les belles actions de charité, de probité, de désintéressement, de résignation dans l'adversité, vraiment dignes d'être citées et proposées comme modèles. Cette chronique, intéressante pour tous les lecteurs, le sera particulièrement à MM. les curés, les catéchistes, les aumôniers de prisons et d'hôpitaux, les chefs d'institution des deux sexes, qui pourront en tirer un parti avantageux dans leurs instructions, et même jusque dans leurs simples conversations avec leurs paroissiens, leurs malades ou leurs élèves. Cette bonne pensée de son directeur ne pourra que rendre plus précieuse encore une œuvre qui a déjà rendu de grands services entre les mains de ceux qui ont su l'utiliser. Nous la recommandons avec instance à nos lecteurs, et si nous pensions avoir besoin d'échauffer leur zèle, nous leur rappellerions que ne pas seconder ses amis, c'est encourager et servir ses ennemis. A cette apathie est dû le succès honteux de ces productions dangereuses qui, n'ayant de couleurs séduisantes que pour peindre le vice, de louanges et d'encens que pour le crime qu'elles excusent, par sa prétendue nécessité, de blâme et de ridicule que pour la vertu qu'elles calomnient, ont perverti le sens moral des générations entières, confondu toutes les notions du bien et du mal, et rendu impossible, pendant de longues années peut-être encore, tout retour durable au triomphe des vérités religieuses et sociales. On ne pourra paralyser, au moins en partie, leurs déplorables effets, que par une propagation égale de bons livres, dont l'attrait assure la lecture. *L'Ange Gardien*, sous la sage direction de M. d'Exauvillers, est certainement l'une des publications mensuelles dont on puisse, avec raison, attendre cet heureux résultat. On peut n'avoir ni le temps ni le goût de le lire, mais 5 francs par an pour le faire lire à d'autres qui en profiteront, seront toujours une excellente œuvre dont le zèle que les ennemis de la religion mettent à répandre leurs funestes doctrines doit leur montrer la nécessité.

H. Rang.

BOURSE DU 13 OCTOBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 50 — plus haut, 99 50 — plus bas, 99 35 — fermé à 99 50. — Au comptant, il reste à 99 50.

3 0/0, à terme, ouvert à 72 85 — plus haut, 72 95 — plus bas, 72 50 — fermé à 72 60. — Au comptant, il reste à 72 80.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,070 00 (1852), à 1,200 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 93 1/2; nouveau, 93 1/2. — Belgique, 5 0/0, 000 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA SITUATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE AVANT LE DÉCRET DU 9 DÉCEMBRE 1852. — LE RAPPORT DE M. BEUGNOT ET LE RAPPORT DE M. FORTOUL.

Nous avons promis de reparler du beau travail qu'a fait paraître le Comité de l'enseignement libre, sur l'exécution et les effets de la loi du 15 mars 1850. La publication du document officiel inséré dernièrement au *Moniteur* nous fournit l'occasion naturelle et opportune de remplir cet engagement, et d'acquitter ainsi une dette de reconnaissance publique, en empruntant à un écrit revêtu d'une grande autorité, des lumières précieuses et des renseignements curieux sur un sujet qui intéresse à bon droit le clergé, les familles et la société.

Le Rapport de M. le comte Beugnot doit être nécessairement rapproché de celui de M. Fortoul. Le premier, prenant les choses à une époque qui marquera dans l'histoire de l'enseignement, les amène au moment qui sert au second de point de départ. L'un, commençant à la promulgation de la dernière loi sur la matière, en suit les effets jusque dans le présent; l'autre, après avoir offert le tableau des modifications introduites dans la législation régulière par voie dictatoriale, prétend ouvrir au regard les perspectives de l'avenir. Tandis que celui-ci est riche de prévisions et de promesses, que le temps seul pourra justifier et réaliser, celui-là, s'appuyant sur un fondement peut-être plus solide, invoque des faits acquis, des résultats positifs, et qui sont désormais au-dessus de toute contestation.

Dans ses observations préliminaires, l'honorable Rapporteur explique le point de vue auquel s'est placée la commission dont il est l'organe :

« La statistique de l'enseignement en France, dit-il, sera toujours, pour les hommes voués à l'étude du développement social, un document précieux, propre à dissiper bien des nuages et bien des erreurs sur les mœurs, les idées, les besoins moraux et matériels de notre pays. Une statistique de ce genre, *rédigée deux ans après la promulgation de la loi de* 1850, aurait aux yeux des amis de la liberté d'enseignement une importance plus grande encore. Après de longues années d'études et de discussions, ils ont acquis la conviction que cette liberté possède seule le pouvoir de rendre à la religion l'influence qui lui appartient sur l'éducation publique, et de purifier l'esprit de notre nation des préjugés et des illusions sans nombre que lui ont laissés le XVIIIe siècle et la Révolution française... Convaincus qu'il ne peut y avoir pour le clergé de conquêtes durables dans le domaine de l'enseignement, que celles qu'il *fera au grand jour, par ses propres forces, sous le régime de la libre concurrence, et que les privilèges, les faveurs, les exceptions*

à la règle commune, lui procureraient tout au plus quelque victoire éphémère, suivie trop tôt d'une violente réaction, qui effacerait en peu d'instants le bien qu'il aurait pu accomplir à grand'peine sous l'égide, rarement gratuite, du monopole; animés, disons-nous, de cette conviction, qui ne s'est pas démentie un seul jour chez eux, ils ont, au milieu de difficultés de tout genre, et quand le pays était en pleine voie de révolution, assuré le triomphe de la loi du 15 mars 1850, ou, en d'autres termes, du *principe de la libre concurrence.* Quels ont été les résultats de leur succès? La religion et la société doivent-elles s'en applaudir? Voilà ce qu'ils souhaitent ardemment de connaître; car le contrôle de l'expérience manquait à leurs doctrines. »

Ici, M. Beugnot remarque que « la loi eut une naissance combattue et ne fut pas longtemps respectée. » Aussi, ceux qui, « en renonçant à toute apologie théorique de cette loi, remettent à l'expérience seule qui en a été faite le soin de prononcer sur ses inconvénients et sur ses avantages, » auraient le droit, assurément, de faire de nombreuses et importantes réserves. Ils en appellent avec confiance à une expérience de trente mois; mais il est évident que cette expérience s'est poursuivie, soit avant, soit après le 2 décembre, dans les conditions les plus défavorables pour leur cause.

Qu'on veuille bien, en effet, se reporter un instant aux difficultés qu'elle a rencontrées, non-seulement dans la seconde de ces périodes, mais même dans la première, dans celle qui a suivi immédiatement l'inauguration de la législation nouvelle. N'est-il pas certain que l'esprit de cette législation était « *repoussé*, ou, pour le moins, *très-froidement accepté* par les personnages politiques qui occupèrent successivement *le ministère de l'instruction pendant les dix-huit mois qui suivirent la promulgation de la loi;* que les nouvelles fonctions instituées furent généralement remises à des hommes qui s'*étaient formés et avaient grandi au service du monopole universitaire;* que les principales innovations introduites dans le régime de l'instruction publique étaient de telle nature, qu'une longue *habitude et que des soins nombreux et attentifs* semblaient seuls pouvoir les faire adopter par les mœurs publiques; que, pendant le peu de temps où la loi fut mise en application, l'opinion publique, livrée aux plus douloureuses anxiétés, concentrait sa sollicitude sur d'autres objets que sur la réforme de l'enseignement national? »

Or, ce n'est pas seulement l'esprit, c'est le texte de la loi qui a subi, même pendant les dix-huit premiers mois de son existence, des altérations notables et des violations manifestes. M. le comte Beugnot consacre un de ses chapitres, et ce n'est pas le moins long, au relevé sommaire des principales infractions qui sont venues, dès les premiers jours de sa mise à exécution, en dénaturer ou en affaiblir l'influence et le caractère. Nous n'entrons pas en ce moment dans le détail de ces actes administratifs. La

loi, qui n'était exécutoire qu'à partir du 1er septembre 1850, et qui avait déjà reçu plus d'une blessure particulière, a essuyé, de la part du décret du 9 mars 1852, une plus grave atteinte. Heureuse encore qu'à ce moment le coup qui la frappa n'ait pas été mortel!

M. le comte Beugnot rappelle à cette occasion un fait très-connu, mais dont le rapport de M. Fortoul ne fait pas la moindre mention :

« Au jour de la promulgation de la loi, dit-il, elle avait été regardée comme une victoire éclatante obtenue par les amis de l'ordre contre le parti révolutionnaire; cependant le pouvoir politique qui consomma la ruine de ce parti s'empressa, le lendemain de sa victoire, d'*annoncer son dessein d'abroger la loi du 15 mars*, quoiqu'il eût, peu auparavant, rendu un hommage solennel à sa sagesse et à ses bons effets (1); si *cette intention n'a pas été complétement réalisée, si plusieurs des dispositions essentielles de la loi subsistent encore*, c'est que, quand il fut question de substituer au principe de la libre concurrence un principe différent, par exemple le *partage du monopole entre l'État et le clergé*, les adversaires imprévus de la loi organique, incertains, divisés entre eux, ne sachant trop pourquoi ils voulaient renverser une loi accueillie par le pays avec faveur et dont personne ne se plaignait, ajournèrent, de guerre lasse, leur dessein, sans toutefois l'abandonner. La liberté de l'enseignement existe encore dans nos lois; mais elle n'y existe qu'à titre précaire. »

Maintenant, en effet, et à partir du décret du 9 mars, quelle est au vrai la situation?

« On peut dire, dans le sens rigoureux des mots, que la loi organique et la liberté de l'enseignement existent; en effet, le conseil supérieur, les quatre-vingt-six conseils académiques, les délégués cantonaux, n'ont pas été supprimés. Les conditions pour ouvrir une école primaire ou un établissement d'instruction secondaire n'ont pas été changées, que nous sachions. Mais, l'autorité du ministre étant absolue sur tous les points, il est clair que l'appareil extérieur de la loi survit seul au décret du 9 mars et aux pouvoirs nouveaux dont l'administration civile s'est saisie dans ces derniers temps. »

Ainsi, reconnaissons-le, avec l'honorable rapporteur, on peut se demander « si l'on trouverait dans l'histoire de la législation l'exemple d'une loi qui ait été exposée, dans les différentes phases de sa préparation et ensuite dans son application, à plus de difficultés, de résistances, de revers, que celle-ci. Il semble que tous les événements aient concouru à rendre douteuse, insuffisante ou fausse, l'épreuve qu'on en a faite. Dans les temps qui lui étaient le moins contraires, son exécution fut abandonnée à des mains indifférentes, pour ne rien dire de plus, et

(1) Voyez l'extrait du Message du Président de la République, en date du 4 novembre 1851, reproduit en annexe à la suite du Rapport au Comité de l'enseignement libre.

institution, créée dans des vues si profondes, a laissé cependant bientôt l'émulation et la vie se retirer de son sein. Plongée dans la torpeur, énervée avant l'âge, étrangère aux nobles et fécondes inspirations de la liberté, impuissante à se défendre contre des adversaires imprévus, elle n'a au fond aucune force qui lui soit propre et vit par la grâce du gouvernement. Voilà où conduit le monopole. Est-ce en le partageant qu'on en fera disparaître les dangers? »

Cette leçon de l'expérience, invoquée avec tant de gravité et de mesure par M. le comte Beugnot, n'a-t-elle pas reçu depuis, des aveux de M. Fortoul sur la décadence de l'Université et sur ses causes, la plus éclatante et la moins suspecte des confirmations? Et qui, désormais, pourrait donc accuser d'une excessive sévérité le tableau si bien tracé ici des tristes et inévitables effets du monopole après les coups, bien autrement vifs, du pinceau acéré et impitoyable de M. le Ministre?

Une position exceptionnelle et privilégiée, sous d'autres rapports, vaudrait-elle mieux? La même voix va nous le dire :

« Une loi, écrite sous l'inspiration de quelque fait accidentel et récent, dure peu et n'accorde, à ceux qu'elle a prétendu favoriser, que des dons éphémères et le plus souvent dangereux. L'esprit de notre nation est obsédé de préjugés et de soupçons contre l'autorité du clergé, et elle attribue toujours à cette autorité le secret dessein de franchir les limites du sanctuaire pour faire invasion dans le domaine de la vie civile. On peut railler et dédaigner ces préjugés, triste héritage d'un siècle qui ne s'est épargné aucune erreur ni aucune faute; on peut même nier leur persistance, parce qu'à un certain moment ils ne se révéleront pas avec autant de franchise; ils n'en existent pas moins, et ce serait la plus inexcusable aberration que de n'en tenir point de compte.

« Pour détruire leur effet dans le domaine de l'enseignement, que le clergé s'y présente, non pas surchargé de faveurs, de distinctions, de priviléges, mais fort de son droit, de ses vertus, de son savoir, et prêt à se soumettre aux conditions communes imposées à chacun par la loi, afin que son mérite en soit plus éclatant. Alors il obtiendra un triomphe légitime et incontesté; ses détracteurs se condamneront eux-mêmes au silence, car que pourraient-ils opposer à cet usage loyal du droit commun?

« Supposons au contraire le clergé mis en possession d'une partie de l'instruction publique par la volonté absolue de la loi ou par le caprice d'un gouvernement : dans ce cas, les préventions et les haines auront le champ libre pour crier à l'envahissement et à l'usurpation, et pour semer tant d'obstacles sur ses pas, que le bien deviendra pour lui impossible; n'est-ce pas, en effet, avec le secours de l'opinion corrigée peu à peu de ses préjugés, rendue tolérante, puis favorable, puis amie, bien plus qu'avec l'appui du pouvoir temporel, qu'il peut prendre sur les familles l'ascendant dont il a besoin pour renouveler l'instruction publique et changer l'esprit de la nation? Ce n'est pas ici une œuvre de force ni de contrainte : la conviction peut seule l'accomplir. »

Il est juste, sans doute, d'observer que le dernier document ministériel, postérieur au rapport de M. Beugnot, semble écarter

pour le moment la crainte de nouvelles et prochaines modifications dans le régime de l'instruction publique, en ce qui touche au moins le principe de la liberté d'enseignement. En exaltant les changements faits à la loi organique, l'autorité est-elle, en effet, véritablement disposée à respecter ce qui en reste? Quoi qu'il en soit, après les attaques dont cette loi a été l'objet et les orages qui l'ont menacée, nous devons reproduire la loyale et noble déclaration que M. Beugnot fait au nom de ses collègues comme au sien, et que les hommes de bien pour lesquels il parle ne désavoueront pas. « Si, dit-il, cette loi devait être effacée de nos codes peu de temps après y avoir été inscrite, le découragement ne pénétrerait pas dans leur âme à la suite de cet échec. Ils reprendraient, avec des moyens différents et moins efficaces, mais avec la même foi et la même persévérance, avec la ferme conviction de triompher un jour définitivement, à force de patience, de travail et de confiance dans leur sainte cause, la tâche qu'ils avaient entreprise en d'autres temps. Ils savent que Dieu éprouve les convictions sincères par plus d'un revers avant de leur accorder la victoire. »

Nous n'avons pas besoin de dire combien un tel témoignage, rendu, sur des données authentiques et irréfutables, par les hommes les plus compétents et les autorités les plus éminentes (1), est à nos yeux de nature à confirmer des convictions qui chez nous n'ont jamais faibli et que le spectacle affligeant de tant de défaillances et de défections ne parviendra pas à ébranler. Puisse-t-il aussi, selon le vœu du religieux et honorable publiciste, « contribuer à dissiper une erreur, nous pourrions dire (ajoute-t-il) une calomnie, trop habilement propagée, à savoir, que la liberté de l'enseignement est une théorie vaine et inapplicable, que ceux qui s'en sont déclarés les plus chauds partisans n'ont jamais réclamée sincèrement, et qui servait, sous les deux précédents gouvernements, à déguiser sous les dehors de

(1) Les membres du Comité de l'enseignement libre sont, indépendamment de NN. SS. les Cardinaux, Archevêques et évêques de Reims, de Tours, d'Arras et d'Orléans, M. le comte Molé, président; MM. le comte de Montalembert et de Vatismesnil, vice-présidents; MM. Sauvaire-Barthélemy, Beugnot, Berryer, de Falloux, de Tracy, de Kerdrel, de Montigny, Béchard, H. de Riancey, de Corcelles, de Melun, Fresneau, anciens représentants; MM. de Renneville, Baumes, anciens conseillers d'État; Cornudet, conseiller d'État, le Rév. P. de Ravignan; le R. P. Pététot, supérieur de l'Oratoire de l'Immaculée Conception; le R. P. Gratry; le R. P. de Valroger; l'abbé J. de Lamennais, supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne; le Frère Philippe, supérieur général des Frères de la Doctrine chrétienne; M. Debeauvais, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; MM. Cauchy, Garcin de Tassy, Leverrier, Mauvais, de l'Institut; Rives, conseiller à la Cour de cassation; Michel, Cochin; Laurentie, ancien inspecteur général; Bérard Desglajeux, ancien magistrat; A. de Broglie, de Champagny, Charles de Riancey, Baudon, de Bonneuil, de Ségur, Housset et Andral.

réfuter ; je le prierais de formuler nettement les exagérations qu'il reproche au P. Nampon, et je crois qu'il me serait aisé de lui prouver qu'il a mal entendu, s'il a assisté à la retraite, ou qu'il a été mal renseigné, s'il a parlé sur le témoignage d'autrui. Non, le Révérend Père n'a rien dit qui fût exagéré ou même étranger à une retraite ecclésiastique.

Devant qui, d'ailleurs, auraient été prêchées ces opinions exagérées? Devant quatre cents prêtres, en présence de Mgr l'Archevêque, qui a présidé à tous les exercices de la retraite.

Or, je le demande : en supposant avec la *Presse* que le P. Nampon soit *un de ces nombreux émissaires qu'une coterie étroite mais remuante envoie partout pour travailler le clergé de province,* quel accueil aurait reçu ce pauvre émissaire de la part *d'un clergé dévoué aux sages principes de cette belle hiérarchie qui fait la gloire et la force du catholicisme,* et qui a même l'avantage de *compter dans son sein des hommes d'intelligence et de valeur?*

En admettant que ce clergé si dévoué aux vrais principes, que ces hommes d'intelligence et de valeur eussent gardé le silence et se fussent ainsi rendus coupables d'une indigne connivence avec l'émissaire de la coterie, à qui persuadera-t-on que Mgr l'Archevêque, si zélé pour le maintien de la foi et de la discipline, se fût pareillement tu et eût par là manqué au premier de ses devoirs! Ainsi les odieuses calomnies dirigées contre le P. Nampon retombent d'aplomb sur ce clergé qu'on feint de louer et sur son vénérable chef.

Mais enfin, quelles peuvent être ces opinions si exagérées que le P. Nampon a osé soutenir *sans ménagement* devant une assemblée si imposante? Serait-ce par hasard ce qu'il nous a dit de la liturgie romaine? Serait-ce ce qu'il nous a dit de l'autorité du Souverain-Pontife, et du respect et de l'obéissance que lui doivent tous les catholiques sans exception, même ceux qui se glorifient d'être gallicans?

Ce sont là apparemment les matières sur lesquelles le prédicateur aura le plus exagéré, et sur lesquelles, en effet, autant que je m'en souviens, *il est revenu trois fois à la charge.*

Or, voici quelle a été cette triple charge que le lecteur effrayé pourrait prendre pour une charge à fond. Pendant la retraite, le P. Nampon n'a point parlé *ex professo* de la liturgie ni du Pape; il n'en a dit que quelques mots en passant, et ces quelques mots se sont bornés à la lecture pure et simple des décrets du concile d'Albi afférents à ces importantes matières : s'il y avait ici exagération, ce ne serait plus le P. Nampon qu'il faudrait accuser, mais bien le concile de la province d'Albi. Qu'on se rassure d'ailleurs sur le mal qu'auront fait parmi nous les exagérations du fougueux prédicateur; car la *Presse* daigne nous apprendre que *ces émissaires ne font pas fortune et que la coterie baisse partout.*

Après avoir calomnié le P. Nampon au sujet de la retraite ecclésiastique, M. Michon et son correspondant arrivent au synode. On n'a plus ici ce pauvre religieux pour jeter sur lui le ridicule et l'odieux de ce qui a été fait ou tenté dans cette assemblée : cependant on est plus mécontent du synode que de la retraite. Alors, que fait-on? On attaque directement Mgr l'Archevêque, on condamne formellement le concile provincial; écoutons la *Presse :*

« Des questions graves se sont agitées au synode. On voulait faire sanc-
« tionner certaines mesures du concile : les prêtres du diocèse d'Albi se

« sont prononcés avec fermeté, et ont repoussé les doctrines outrées que « l'on voulait faire prévaloir. Notre correspondant nous écrit : L'exagéra- « tion a été foudroyée ; nos adversaires ont bientôt bégayé, et se sont dé- « clarés vaincus par le silence qu'ils ont gardé. »

Ce pronom personnel indéfini ne peut désigner que Mgr l'Archevêque, puisqu'on n'a discuté dans le synode que des matières que Sa Grandeur avait mises en délibération. Voilà donc, d'un côté, Mgr l'Archevêque qui met tout en œuvre *pour faire sanctionner certaines mesures du concile, qui veut faire valoir des doctrines outrées*, et qui s'efforce d'imposer à ses prêtres *les opinions les plus exagérées*, et de l'autre, son clergé en pleine insurrection contre son autorité et contre le concile, dont il refuse de *sanctionner certaines mesures ;* ce clergé, naguère *si respectueux pour l'épiscopat, si dévoué aux sages principes de cette belle hiérarchie, qui fait la gloire et la force du catholicisme*, ce clergé qui, d'après le certificat de capacité que M. Michon daigne lui délivrer, a le bonheur de compter *dans son sein des hommes d'intelligence et de valeur, prouve son dévouement en repoussant avec fermeté les doctrines outrées* que son Archevêque lui propose au nom du Concile. *foudroie les exagérations* monstrueuses qu'on veut lui imposer, et *réduit ses adversaires à bégayer d'abord, et bientôt après à s'avouer vaincus par le silence qu'ils ont gardé. Le clergé d'Albi*, ajoute la *Presse, a donné, dans cette circonstance, un exemple qui ne sera pas perdu.*

Je le demande maintenant à tout homme de sens, conçoit-on qu'une feuille appelée religieuse, et rédigée par un prêtre, ait porté l'oubli des règles de la prudence, de la charité et de la justice jusqu'à oser, sur l'autorité d'un correspondant anonyme, attaquer et couvrir de ridicule un religieux aussi recommandable par sa sagesse et sa modération que par son savoir et sa vertu, jusqu'à injurier tout le clergé d'un vaste diocèse, en le présentant à la France catholique comme un ramas de rebelles et d'insurgés, jusqu'à outrager publiquement le vénérable chef de ce beau diocèse, et faire de lui, si bon et si doux, un despote et un tyran? Le conçoit-on?

Dans l'impossibilité où je suis de venger le sanglant outrage fait à notre premier pasteur et à tous mes confrères dans le sacerdoce, je termine en protestant de nouveau et de toute l'énergie et l'indignation de mon âme contre les assertions mensongères et les odieuses calomnies contenues dans le numéro 113 de la *Presse*. La vérité, et l'exacte vérité, se trouve, je le répète, dans le compte-rendu que j'ai dû rédiger en ma qualité de notaire du synode ; je confirme en tant que de besoin l'exactitude et la vérité de ce rapport.

P. Moutou, *chanoine.*

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Affaires d'Orient. — Nous avons fait connaître les dispositions prises par les Russes dans les principautés et la formation de leurs quatre camps. On ne lira pas maintenant sans intérêt quelques détails sur l'organisation des Turcs en Bulgarie.

Omer-Pacha a multiplié les travaux de défense à Routschouk, Rahova et Nicopoli, en face des passages que le Danube peut offrir à une armée d'invasion. Son camp de Schumla est le point central, le pivot de ses opérations : de là, il est instruit de tous les mouvements des Russes, au moyen d'une télégraphie très-simple : le jour, des drapeaux placés de distance en

distance sur des montagnes; la nuit, des fanaux. Ses lignes s'étendent de Schumla à Varna, lieux célèbres par la guerre de 1828 et encore pleins des traces de dévastation que les Russes y ont laissées. Le Bas-Danube est gardé par un corps de 18,000 hommes, sous les ordres de Saïd-Pacha; le Haut-Danube, par Ismaïl-Pacha, dont le quartier général est au défilé de Soumondjé, et qui commande à 25,000 hommes. C'est contre le Balkan même que le camp de Schumla est adossé, et les batteries qui couronnent la montagne ne présentent pas moins de 180 pièces de canon. Quant aux officiers supérieurs, ce sont pour la plupart des Croates, des Hongrois et des Polonais. Ils ont l'habitude des armes, mais on peut se demander quel ascendant moral ces renégats pourront exercer sur des bandes asiatiques et africaines, étrangères à la tactique et dont ils n'entendent pas la langue.

Le corps de Sélim-Pacha, qui a son centre d'opérations à Erzeroum, chef-lieu du pachalick de ce nom, a reçu un renfort de 12,000 hommes, et sa position est excellente. D'autre part, nous apprenons que la Servie a offert à la Porte un secours de 20,000 hommes.

La déclaration de guerre a rempli d'enthousiasme les populations de Constantinople. Le soir même, le *capoudji-bachi* du Sultan est parti pour le camp du généralissime avec 175 millions de piastres. On dit que cette somme a été avancée par les Ulémas. C'est à l'unanimité que la résolution du Divan a été prise (1); mais, malgré l'effervescence qu'elle a jetée dans les esprits, les fêtes du Courban-Baïram se sont achevées paisiblement.

Voici une petite anecdote que nous empruntons au *Morning-Post* :

« Après la déclaration de guerre, les ambassadeurs des diverses puissances sont allés faire une visite au Sultan. Sa Hautesse les a priés d'assurer leurs souverains respectifs qu'elle désirait terminer à l'amiable son différend avec la Russie : « Mais, a ajouté le Sultan, mes ancêtres ont pris « Constantinople à la pointe de l'épée, et si la destinée a décidé que cette « ville change de maître, les Turcs quitteront l'Europe l'épée à la main ou « mourront en défendant leur religion nationale. »

Jusqu'ici les avis sont très-partagés, les nouvelles très-contradictoires. L'*Ost-Deutsche-Post* en est encore à dire « que les négociations continueront par des voies particulières, et qu'il serait possible qu'on vît les Turcs et les Russes se donner fraternellement la main. »

Le *Journal des Débats* pense « que le délai de quinze jours, fixé par la Porte, laisse encore quelque chance au maintien de la paix. »

Dans les premiers jours d'octobre, on s'occupait, à Constantinople, d'organiser une escadre composée de quatre vaisseaux égyptiens, de quatre vaisseaux turcs, de trois frégates et de deux corvettes turques. Cette escadre serait destinée à aller protéger Trébizonde, port de la Turquie d'Asie sur la mer Noire, point militaire que sa proximité de Tiflis et de toute la ligne caucasienne rend très-important.

Nous avons dit que l'influence russe dominait dans les conseils du Schah de Perse, et l'on sait que, le mois passé, tous les membres de l'ambassade persanne ont été décorés à Saint-Pétersbourg. Aussi ne sommes-nous pas surpris d'apprendre que les Persans ont attaqué et occupé la ville de Coual

(1) Le divan (ou chancellerie d'Etat) comprend les fonctionnaires supérieurs et inférieurs désignés par le mot turc *qualemîe* (de la plume). Il y a cinq rangs de fonctionnaires : le premier a le titre de *ferîk*.

Le divan siége en dehors des ministères et du conseil de l'empire.

et un village turc. Le Schah a rassemblé une armée de 60,000 hommes, et l'on ne peut douter qu'il ne devienne un auxiliaire utile pour l'empereur Nicolas. Cependant, s'il faut en croire les informations reçues par la *Patrie*, la Perse aurait donné récemment des assurances de neutralité. D'autre part, la *Correspondance autrichienne* annonce que, selon toute apparence, l'Autriche restera neutre.

Le directeur des Postes de Saint-Pétersbourg a fait savoir au public que le service régulier établi entre Odessa et Constantinople était interrompu.

Le paquebot *le Caire*, parti le 5 de Constantinople, a apporté à Marseille la confirmation de la déclaration de guerre par le Divan, et l'ordre expédié à Omer-Pacha de signifier au prince Gortschakoff d'avoir à évacuer les principautés.

Déjà à Besika, les flottes anglaise et française faisaient leurs préparatifs pour monter à Constantinople.

Le Moniteur contient ce matin la rectification suivante, dont on comprendra aisément l'importance :

« On lit dans *le Constitutionnel* du 16 octobre :

« On assure que des ordres sont expédiés à Toulon pour préparer les navires nécessaires au transport d'un corps de troupes qui sera envoyé aux Dardanelles. »

« Ce bruit est sans aucune espèce de fondement. »

De son côté, le *Sémaphore* dément la nouvelle du départ des forces commandées par le contre-amiral Le Barbier de Tinan.

Voici sous quelle forme le *Morning-Chronicle* donne les dernières nouvelles reçues de Vienne :

(Par le *télégraphe sous-marin* et européen.)

Vienne, jeudi soir.

« Il a été reçu aujourd'hui de Constantinople des dépêches qui vont jusqu'à la date du 6 courant. Elles annoncent qu'un courrier turc portera immédiatement le manifeste qu'Omer-Pacha a reçu l'ordre d'envoyer au prince Gortschakoff, et qui exige que les troupes russes évacuent les principautés.

« Le manifeste doit être suivi d'une proclamation adressée à la nation turque. Elle justifie la conduite de la Porte, et répète que, si, quinze jours après que le manifeste aura été reçu, les principautés ne sont pas évacuées, les hostilités commenceront sur-le-champ.

« L'Euxin n'est fermé qu'aux vaisseaux qui portent le pavillon russe. Les consuls et les agents de la Russie ont été sommés de quitter le territoire de la Turquie.

« La flotte turque doit aller en station à Battshik. »

ANGLETERRE. — Manchester a élevé une statue à sir Robert Peel. La cérémonie d'inauguration a eu lieu le 13 octobre, avec une grande solennité. Le chancelier de l'Échiquier, M. Gladstone, y assistait, et y a prononcé un discours dont nous reproduisons ce passage important :

« Quand nous parlons, a dit M. Gladstone, de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman, nous n'attachons pas à ces mots le même sens que s'il s'agissait de l'indépendance et de l'intégrité de la France ou de l'Angleterre. L'empire ottoman représente une souveraineté pleine d'anomalies, de faiblesses et d'incertitudes qui, tous les cinq ans, redevient un sujet de difficultés pour l'Europe. Cet empire offre le solécisme ex-

traordinaire de trois millions de musulmans exerçant, sinon le despotisme, au moins la domination sur douze millions de nos frères chrétiens. Mais ce qui est nécessaire, c'est qu'il y ait une règle dans la distribution des forces en Europe. Or, l'absorption de territoire, qui serait la suite de la conquête de la Turquie, serait si dangereuse pour le repos de l'Europe, qu'il est du devoir de l'Angleterre de s'y opposer à tout prix. En même temps, et ceci étant admis, le gouvernement anglais a adopté pour principe, et agi sur ce principe, qu'aussi longtemps qu'il y aurait espoir de garder la paix, il était de son devoir d'y travailler. »

Espagne. — Le 10 octobre, anniversaire de la naissance d'Isabelle II, a paru le décret qui convoque les Cortès pour le 19 novembre. A cette occasion, l'on parlait d'une amnistie en faveur de la presse. D'un jour à l'autre, on attendait le retour du maréchal Narvaez ; la reine Christine devait arriver à Madrid à la fin du mois. On le voit, l'influence de la reine-mère a repris complétement le dessus. Cependant, le nouveau ministère n'a pas réussi à s'attacher les généraux Aspiroz, Lersundi, José de la Concha et Ros de Olano qu'il avait appelés dès le début à des fonctions importantes. Ses avances ont été payées d'un refus. On présume que les travaux de la prochaine session porteront sur la réforme constitutionelle, les chemins de fer et l'état de la presse.

Le nouveau ministère a publié un décret tendant à abréger la procédure civile. Tout procès devra être terminé dans huit mois au plus.

L'école des ingénieurs de la marine, décrétée en 1848, ne tardera pas à s'ouvrir. Le personnel de ses professeurs sera formé d'abord des jeunes pensionnaires que le gouvernement a envoyés à l'étranger, depuis quelques années, pour y compléter leurs études. Depuis la funeste bataille navale de Trafalgar, la marine espagnole, entraînée dans le désastre de la marine de Napoléon, ne s'était jamais relevée.

Quelques bâtiments de guerre sont en construction sur les chantiers de l'État.

On travaille en ce moment à armer les corvettes *Villa-de-Bilbao* et *Colon*, mais on ignore encore la destination qui leur est réservée. Il s'agit probablement d'envoyer une petite escadre dans le Levant. Quant à l'île de Cuba, elle a reçu déjà les renforts nécessaires.

Japon. — La *China-Mail* a apporté un récit curieux des opérations de l'expédition américaine au Japon.

L'escadre, sous les ordres du commodore Perry, mit à la voile de la rade de Napakiang, dans les îles Lou-tchou, le 2 juillet. Le 8 au matin, elle doublait le cap Idzu, situé au sud de l'entrée de la baie de Yedo, et, se dirigeant droit dans la baie, elle jeta l'ancre, dans l'après-midi, près de la ville d'Uraga. L'apparition des bateaux à vapeur, premiers bâtiments de ce genre que l'on ait vus dans les eaux du Japon, produisit une profonde sensation sur les indigènes.

Au moment où les bateaux allaient jeter l'ancre, deux fusées ou deux obus furent lancées dans les airs, d'une batterie éloignée d'environ un mille, mais plutôt comme signal que comme acte d'hostilité. Des bateaux du gouvernement s'approchèrent des navires étrangers pour leur enjoindre d'avoir à s'éloigner. Mais le commodore, sans tenir compte de cet avis, fit quelques dispositions pour le combat, et aussitôt les bateaux disparurent.

Le lendemain dans la matinée, le gouverneur d'Uraga, nommé Yezai-

mon, et un noble de troisième classe arrivèrent, et après s'être enquis du but de la visite, demandèrent le temps nécessaire pour envoyer un exprès à Yedo, pour porter des nouvelles et recevoir des instructions sur ce qu'ils devaient faire.

Le mardi 12 juillet, une réponse arriva de Yedo, portant que l'empereur avait désigné un fonctionnaire du plus haut rang pour aller à Uraga, et recevoir la lettre du président des États-Unis. Des preuves satisfaisantes ayant été fournies au commodore Perry, que la mission venait directement du gouvernement impérial, il fut convenu que l'entrevue aurait lieu le 14 au matin.

Les Japonais choisirent pour le lieu de l'entrevue la petite ville de Gori-Hama, située à environ trois milles au sud d'Uraga.

Le 14 au matin, *le Susquehanna* et *le Mississipi* prirent position devant la ville, avec leurs batteries tournées vers la terre. Trois maisons avaient été érigées par les Japonais, dont une avait été préparée pour l'entrevue, les deux autres ayant été, à ce qu'il paraissait, réservées pour loger les princes qui étaient arrivées de Yedo pour recevoir la lettre. Le nombre des officiers et hommes d'équipage, commandés pour accompagner le commodore Perry, s'élevait à environ quatre cents, tandis que la force des Japonais était évaluée de cinq à sept mille.

Le commodore fut escorté jusqu'à la maison de réception, les couleurs américaines flottant au vent, et les musiques militaires jouant l'air national « *Hail columba.* » Il y fut reçu par le prince de Idzu, premier conseiller de l'empereur, accompagné par le prince Jwami. La lettre du président et les lettres de créances du commodore Perry furent remises officiellement, et un reçu en forme délivré par les deux princes.

L'entrevue se termina là, les princes n'ayant pas de pouvoirs suffisants pour entrer en négociations.

L'escadre pénétra ensuite dans l'intérieur du pays, à plus de 30 milles. Les officiers du *Susquehanna* et du *Mississipi* parlent avec admiration de la beauté des rivages, de la riche culture, et de la végétation luxuriante qu'ils ont observées partout. Les indigènes avec lesquels ils se sont trouvés en contact étaient d'un abord amical.

Ce fut le 17 que l'escadre mit à la voile de la baie de Yedo; elle arriva aux îles Lou-Tchou le 25 juillet.

Les Américains fondent beaucoup d'espérances sur ces premières relations établies avec le Japon, pour obtenir plus tard de cet empire de bonnes conditions commerciales. Alfred Des Essarts.

TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINTE THEUDOSIE

Nous avons recours, pour faire connaître les détails de la magnifique et émouvante cérémonie qui vient de se célébrer à Amiens, au journal l'*Ami de l'Ordre*. Nous regrettons que la longueur de son récit ne nous permette pas de l'insérer tout entier dans notre recueil; nous en reproduirons du moins les passages essentiels :

Nous avons déjà raconté la cérémonie qui a eu lieu, le mardi matin 11 octobre, pour la reconnaissance solennelle des reliques de sainte Theu-

dosie. Un autre fait a marqué cette même journée, et préparé dignement celle du lendemain. Le soir, une députation du clergé de tout le diocèse s'est présentée à l'évêché, pour y offrir à Mgr de Salinis une crosse en argent. La députation a été reçue en présence de LL. EE. les Cardinaux, de NN. SS. les Archevêques et Evêques, et de nombreux invités, prêtres et laïques, qui remplissaient les salons de l'évêché.

Le mercredi 12, les reliques, déposées dans une châsse de bois doré, furent amenées processionnellement de Saint-Acheul dans la chapelle du grand séminaire, où elles furent déposées et exposées à la vénération des fidèles jusqu'à neuf heures du matin, époque à laquelle on fut obligé de fermer les portes, pour achever les préparatifs, à cause de la trop grande affluence ; des prêtres restèrent continuellement en prières devant le corps saint jusqu'à l'heure de la translation.

Vers midi, les différentes processions dont devait se composer le cortége triomphal d'Aurélie Theudosie, commencèrent à arriver aux abords du séminaire, et furent placées par les maîtres des cérémonies à la place que chacune devait occuper, pendant que les prélats se rendaient en voiture au séminaire, pour y revêtir les ornements pontificaux.

Vers deux heures, la procession se mit en marche dans l'ordre suivant :

Un peloton de cavalerie et un détachement de troupe de ligne ouvraient la marche. Ensuite venaient, les unes après les autres, les processions des quatre archiprêtrés de Doullens, de Montdidier, de Péronne et d'Abbeville. Au milieu des rangs, étaient portées des bannières et une relique insigne pour chaque archiprêtré, et la statue du patron de l'église archipresbytérale.

L'archiprêtré d'Amiens se composait de six processions. La relique de saint Vincent-de-Paul était portée au milieu des rangs par huit clercs en rochet.

Un corps de musique précédait les processions de Saint-Remy, de Saint-Germain et de Saint-Jacques ; les rangs étaient formés par de jeunes garçons tenant les oriflammes des communes ; les élèves des pensions de jeunes personnes, du Lycée, les enfants de chœur et les ecclésiastiques ; des châsses étaient portées au milieu des rangs.

Un corps de musique précédait la statue de Saint-Firmin, premier évêque d'Amiens.

Enfin venait la procession du chapitre, qui était comme le bouquet de la fête. En tête, les tambours et les musiques de la garde nationale et de la troupe de ligne, les croix du chapitre ; les religieuses non cloîtrées, savoir : les religieuses du Saint-Cœur de Marie, les Sœurs de l'Espérance, les religieuses de l'Immaculée-Conception, les Sœurs de la Sainte-Famille, au nombre d'environ 150 ; les Sœurs de la Providence, aussi en très-grand nombre, et les Sœurs de Charité au nombre de plus de 80.

Ces pieuses filles étaient suivies par les Frères de la Doctrine chrétienne, les élèves du grand séminaire et les prêtres étrangers au diocèse ; les révérends Pères Franciscains, y compris le P. Aréso, commissaire provincial, venaient ensuite. Après eux : le supérieur général des Frères de la Doctrine chrétienne, les prêtres du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, les révérends Pères Jésuites et les prêtres de la Mission.

Enfin se voyaient les chanoines et vicaires-généraux des diocèses étran-

gers. On remarquait : la robe et le manteau violet des chanoines de Westminster, la mosette ornée de fourrures et la croix pectorale des chanoines de Cambrai et un grand nombre d'autres.

Et, enfin, arrivaient les chanoines de la cathédrale, revêtus de la décoration qui leur a été accordée par N.-S.-P. Pape, suspendue à un large ruban violet; entre les rangs se voyaient les bannières du chapitre et la statue de saint Domice, chanoine d'Amiens.

Cette statue était portée par des enfants de troupe en uniforme et de jeunes garçons; elle était suivie par la superbe châsse du XIIIe siècle qui renferme les reliques de saint Firmin le martyr, par le chef de saint Jean-Baptiste et le marbre du tombeau de sainte Theudosie, porté sur un brancard avec une palme et une hache, emblèmes du martyre. C'était à cet endroit que commençait l'escorte d'honneur de la procession, composée de garde nationale et de troupe de ligne.

Enfin apparaissait le magnifique char doré qui portait les précieuses reliques de sainte Theudosie; il était précédé par M. l'abbé Graval et M. le comte de l'Escalopier, portant chacun une palme à la main, en signe de l'alliance qu'ils ont contractée avec l'illustre Amiénoise, dont l'un a signalé l'existence à Mgr l'évêque d'Amiens, et que tous deux devaient aller chercher.

C'est sous ce char triomphal que reposait la châsse de sainte Theudosie; au-dessus était la statue de Marie, la reine des saints et des martyrs, tenant une palme d'une main et étendant l'autre en signe de protection sur la châsse de la sainte, placée sous ses pieds.

Derrière la châsse de sainte Theudosie marchait Mgr l'évêque d'Amiens, portant la magnifique crosse qui lui a été offerte par son clergé; il avait à sa droite Mgr Vecchiotti, chargé d'affaires du Saint-Siége près le gouvernement français. Il était suivi par Mgr Caire, protonotaire apostolique, vicaire-général d'Amiens; Mgr Blancart de Lamotte, protonotaire apostolique et vicaire-général d'Amiens; Mgr Lacroix, prélat romain et clerc national. Ensuite venaient tous les évêques invités, au nombre de vingt-huit, savoir :

NN. SS. les évêques d'Adras, Arras, Angoulême, Bruges (Belgique), Beauvais, la Guadeloupe, Gand (Belgique), Soissons, Namur (Belgique), Poitiers, Versailles, Lausanne (Suisse), Tournay (Belgique), Siam, le vicaire apostolique de Taïti et l'ancien évêque d'Alger.

NN. SS. les archevêques de Bogota (Amérique), Babylone, Tuam (Irlande), Sens, Cambrai, et l'archevêque de Dublin, primat d'Irlande.

LL. EE. les cardinaux Morlot, archevêque de Tours; Wiseman, archevêque de Westminster (Angleterre); Gousset, archevêque de Reims.

Tous ces prélats, en habits pontificaux, bénissaient la foule innombrable qui se pressait dans les rues de la ville d'Amiens, devenue trop petite pour l'immense affluence d'étrangers qui s'y pressaient.

M. le préfet de la Somme et un grand nombre de fonctionnaires et d'officiers de diverses armes en uniforme suivaient la procession.

La plupart des ecclésiastiques étaient en chapes, ce qui donnait à la procession un aspect vraiment merveilleux. Le cortége suivit la marche indiquée par le programme, au son des cloches de toutes les paroisses.

A trois heures cinq minutes, la tête de la procession arrivait devant le grand portail de la cathédrale, que le soleil faisait resplendir, éblouis-

sante de lumière: et à quatre heures quatorze minutes à l'horloge de la tour du Sud, le corps d'Aurélie Theudosie entrait dans la basilique que la foi de ses descendants a érigée il y a six siècles pour lui servir aujourd'hui de demeure, et relier ainsi d'une manière indissoluble les catacombes de la Ville éternelle à la cathédrale d'Amiens.

Les précieuses reliques furent déposées dans le sanctuaire. Après le *Te Deum*, S. E. le cardinal Wiseman a adressé à l'auditoire d'élite qui l'entourait, une allocution écoutée avec l'intérêt que commandaient et la grandeur du sujet et l'autorité de l'illustre orateur.

La cérémonie de ce jour s'est terminée par la bénédiction solennelle donnée par tous les évêques à l'immense assemblée.

Le lendemain, les reliques de sainte Theudosie, entourées comme d'une couronne dorée, sur laquelle brillaient les statues des principaux saints du diocèse, ont été suspendues dans les airs au-dessus du maître-autel; cette décoration offrait le plus beau spectacle qui se puisse voir.

Le soir, la ville a été presque généralement illuminée. — *Ch. Salmon.*

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME. — N. S. P. le Pape a fait, le 6 octobre, une excursion à Monterotondo, dans la Sabine, où il a été reçu par Mgr Randi, délégat apostolique de la province de Rieti, par le gouverneur et la magistrature. Une foule remplie de joie se pressait pour contempler Sa Sainteté.

Le Souverain-Pontife s'est rendu d'abord à l'église métropolitaine, où l'attendait Mgr Gandolfi, évêque suffragant du diocèse de Sabine, avec tout son clergé; puis, du haut d'un balcon sur la place Lambruschini, il a donné la bénédiction apostolique à la population qui était accourue de tous les environs. De là, il s'est acheminé à pied jusqu'au couvent des PP. Capucins, où il a daigné admettre à sa table, indépendamment des personnes de sa suite, Mgr l'évêque de Sabine, Mgr le délégat de Rieti, NN. SS. les évêques de Pavie et de Brescia, M. le général Allouveau de Montréal et un de ses aides-de-camp.

Vers trois heures, Notre-Saint-Père quittait cette ville, si heureuse de l'avoir quelques instants possédé dans ses murs, et il revenait à sa résidence du Quirinal.

— La fête de saint François d'Assise a été célébrée avec beaucoup de pompe, le 4 octobre, dans toutes les églises des religieux franciscains, et surtout dans celle des Mineurs observantins, dite *Ara Cœli*. C'est là que, pendant le quatrième concile de Latran, François d'Assise et Dominique de Gusman se rencontrèrent, et prirent l'un pour l'autre ces sentiments d'amitié dont leurs disciples donnent encore aujourd'hui la preuve en se rendant à l'office divin dans les maisons chefs-lieux des deux ordres quand reviennent la fête de saint François et celle de saint Dominique.

SUISSE. — Voici la version que la *Gazette de Fribourg* donne, d'après le *Vaterland*, de l'affaire de la prétendue soustraction des biens de l'État à la Part-Dieu :

« Le révérend curé de Bulle a dû comparaître mardi, 20 septembre, devant le tribunal de ce lieu, pour répondre à la grave accusation d'avoir [illegible] des biens de l'Etat provenant du couvent de la Part-Dieu. Neuf [illegible]és par le ministère public, comparurent; mais on avait

eu la prudence, contrairement aux prescriptions légales, de ne pas les faire connaître à l'accusé. Néanmoins, ils déposèrent tous à l'entière décharge de M. le curé, et cependant celui-ci n'avait pu agir sur eux ni par des craintes spirituelles ni par des menaces temporelles. M. le conseiller national et procureur-général C. Glasson dut donc retirer sa plainte. »

Nous étions bien certains d'avance qu'ici encore il n'y avait qu'une calomnie, et que le radicalisme en serait pour la honte d'une accusation inutile.

On s'explique, du reste, ces menées par la recrudescence de haine qui éclate en ce moment dans la Suisse protestante contre le catholicisme. Ces jours derniers, à Genève, un vénérable vicaire-général de Chambéry a été publiquement insulté; il n'a pu s'empêcher de demander s'il n'était pas arrivé quelque grave événement pour que les Génevois prissent ainsi le vertige à la vue d'un prêtre à cheveux blancs. L'événement, c'est la construction de l'église catholique qui s'élève sur le Bastion Royal, non avec l'or des riches banquiers génevois, mais avec les deniers des fidèles du monde entier.

Les vols sacriléges se multiplient depuis quelque temps dans les cantons de Genève et de Vaud. A Echalans, à Nyon, à Versoix, des calices ont été enlevés avec les hosties consacrées!... A quelle cause attribuer tant de méfaits? Est-ce à la croisade fanatique prêchée par les protestants? et n'est-ce pas aussi à l'immoralité que le radicalisme a jetée dans les populations jadis si honnêtes de la vieille Helvétie?

La 3e édition du *Cours d'éloquence sacrée populaire*, de M. l'abbé de Mullois, premier chapelain de la maison de l'Empereur, vient de paraître. Voici la préface dont il a fait précéder cette 3e édition :

« Ce livre a rencontré une bienveillance tout à fait inespérée. Les deux premières éditions se sont écoulées en deux mois, et la troisième est en grande partie demandée. Nos Seigneurs les Évêques ont bien voulu le recommander dans les retraites ecclésiastiques. De vénérables supérieurs de grands séminaires l'ont conseillé et même donné à leurs élèves; d'autres se proposent de les imiter à la rentrée. Cette bienveillance nous a imposé l'obligation de revoir notre travail avec soin et de bien préciser notre but: nous n'avons pas voulu donner les principes généraux de l'éloquence, nous les supposons connus de nos lecteurs, nous avons voulu traiter seulement d'une espèce d'éloquence qui s'appelle éloquence populaire; et nous lui avons donné une extension plus grande et plus noble que celle qu'on lui donne ordinairement.

« L'éloquence populaire est, à proprement parler, la seule véritable éloquence, suivant cette parole de Cicéron : *La marque la plus infaillible que l'on est orateur, c'est de le paraître au peuple.* »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

La première caravane des pèlerins français est arrivée heureusement à Jérusalem, le 12 septembre. Dès qu'ils aperçurent la ville, tous descendirent de cheval, se prosternèrent et prièrent. Ce fut un beau coup d'œil de les voir tous, uniformément vêtus de blanc, entrer à cheval par la porte

de Jaffa, après que de nombreux coups de feu eurent été tirés devant la porte. On dit qu'une frégate française doit arriver prochainement à Jaffa, d'Alexandrie, pour protéger les pèlerins, et qu'elle continuera ensuite sa route vers le nord. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— M. l'abbé Lartigue, premier vicaire de Saint-André, est nommé premier vicaire de la paroisse Saint-Joseph; il est remplacé par M. l'abbé Meignan, premier vicaire de Saint-Joseph, en cette même qualité.

— La plus noble et opulente maison de la grandesse espagnole vient d'éprouver une perte douloureuse. Le jeune duc de Feria, frère cadet du duc de Medina-Celi, a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

— Un journal semi-officiel de Vienne, le *Lloyd*, a été saisi le 9 octobre, pour avoir blâmé l'ordonnance qui retire aux israélites, sujets autrichiens, le droit d'acheter des biens-fonds dans l'Empire.

— La ville de Paris vient d'acheter plus de 50 hectares de terre au nord du Père Lachaise, pour agrandir ce cimetière qui va avoir plus d'une lieue de tour.

— Jusqu'au 31 juillet 1854, les bâtiments étrangers pourront, sous toutes les garanties nécessaires pour assurer leur destination en France, concourir, aux mêmes conditions que les navires français, au transport, par cabotage, de la Méditerranée dans l'Océan, et de l'Océan dans la Méditerranée, des grains et farines, riz, légumes secs et pommes de terre.

Leurs chargements devront être exclusivement composés de ces céréales ou denrées alimentaires.

Quelle que soit la date de leur arrivée au port de destination, les bâtiments étrangers ainsi chargés jouiront des facultés qui font l'objet du présent décret, pourvu que leurs papiers de bord et expéditions prouvent qu'ils ont quitté leur point de départ antérieurement au 31 juillet 1854.

(*Moniteur.*)

Nous annoncerons, à partir de ce jour, quelques ouvrages de l'importante collection du PANTHÉON LITTÉRAIRE, renfermant les *chefs-d'œuvre de l'esprit humain chez tous les peuples;* cette collection se réimprime avec activité et se recommande non seulement par le mérite des ouvrages, mais encore par la beauté du papier et de l'exécution typographique. Les prix, qui étaient autrefois fixés à 12, 15 et 20 fr., sont aujourd'hui de 6 et 7 fr. le volume. (*Voir aux annonces.*)

— Magasin spécial de Thés de choix, à prix très-modérés; Chocolat fabriqué à froid. Maison Caron, 8, rue de la Bourse.

BOURSE DU 15 OCTOBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 60 — plus haut, 99 75. — plus bas, 99 30. — fermé à 99 75. — Au comptant, il reste à 100.

3 0/0, à terme, ouvert à 73 00 — plus haut, 73 30 — plus bas, 72 85 — fermé à 72 60. — Au comptant, il reste à 73 20.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 0,000 00 (1852), à 1,225 00.

Fonds étrangers : Rome, 5-0/0 ancien, 93 1/2; nouveau, 93 1/2. — Belgique, 5 0/0, 000 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DES SAINTS-PÈRES.

L'AMI DE LA RELIGION

CHANCES DU RETOUR DE LA RUSSIE A L'UNITÉ CATHOLIQUE, SOUS LE RAPPORT DE L'ÉTAT ACTUEL DE SON GOUVERNEMENT

(5e ARTICLE)

DIPLOMATIE RUSSE

Ceux qui ont habité les provinces de l'Allemagne limitrophes de la Russie, ou même la Pologne, se rappelleront peut-être un dicton fort méchant pour les Moscovites et bien humiliant pour le schisme gréco-russe. Si on confond la ruse avec la diplomatie, qui ne lui ressemble pas plus que l'hypocrisie et la duplicité ne ressemblent à la charité, on peut appliquer parfois ce dicton à la diplomatie russe, non pour excuser les autres puissances, mais pour peindre son caractère et expliquer ses succès : « Il suffit d'un Juif, dit ce dicton, pour tromper dix Polonais, d'un Grec pour tromper dix Juifs, et d'un Moscovite pour tromper dix Grecs. » Ou, ce qui revient au même : « Il faut dix Polonais pour tromper un Juif, dix Juifs pour tromper un Grec, et dix Grecs pour tromper un Moscovite. » Ainsi, sous ce rapport, sous le rapport purement machiavélique, on peut dire que la diplomatie russe ne présente que des obstacles au retour de la Russie à l'Eglise catholique. Mais si on considère la diplomatie dans son véritable sens, c'est-à-dire comme une science propre à conserver la paix, à promouvoir la justice, la charité, la civilisation, le progrès que le Catholicisme approuve, on peut dire que la diplomatie russe offre plus de chances à l'Eglise qu'on ne le pense communément.

En voici trois raisons.

I. Et d'abord, comme sous le rapport de la position géographique, la Russie est presque inexpugnable sur son terrain, elle l'est également sur le terrain de sa diplomatie, sur le terrain du machiavélisme, mais non sur le terrain de la diplomatie sincère, chrétienne, où il ne faut pas craindre d'être vaincu par cette puissance. Cela nous rappelle une anecdote bien connue à Berlin et parmi les philosophes allemands, anecdote qui, sans se rapporter à notre sujet, a du moins l'avantage de l'expliquer. Les piétistes et les théologiens protestants, moins incrédules que leurs confrères de l'école de Strauss, poussaient les hauts cris et adressaient des plaintes au roi de Prusse et à l'opinion publique contre les hégéliens, qui ont su se prévaloir de la théologie protestante, et y ont établi le centre de leurs attaques contre la révélation positive. « Et à qui la faute? leur répondirent le roi et l'opinion publique. Pourquoi avez-vous adopté leur système et

leurs armes dont ils savent se servir plus habilement que vous?» Pourquoi, dirons-nous à notre tour à la Suède, à la Pologne, à la Turquie, à la Perse, qui se sont laissé vaincre par la diplomatie russe, et surtout à l'Europe depuis le XVIIIe siècle, depuis 1830, depuis 1848, pourquoi aidez-vous la diplomatie russe à triompher de vous? Elle cherche, elle désire la division, et vous la secondez au-delà de ses espérances! Elle se sert des équivoques, vous répondez par des protocoles équivoques au-delà de ses désirs! Elle parle un langage plein de douceur et de paix, et produit des actes d'opposition énergique et persévérante, mais est-ce que vous ne l'avez pas habituée à cette conduite par votre conduite à l'égard de l'Eglise! Ces paroles, ces reproches s'adressent plutôt aux peuples qu'aux gouvernements, et surtout à ces écrivains, à ces orateurs qui ont formé en Europe l'esprit d'indifférence pour la religion et de culte pour le succès, aux dépens de la justice, de la vérité, des intérêts éternels; ces hommes qui trompent les peuples en les flattant, et les gouvernements en les menaçant. Et on s'étonne que la Russie triomphe sur ce terrain sur lequel l'Europe marche et croit bâtir l'édifice de ses destinées futures! Si on veut avoir des chances pour le retour de la Russie au Catholicisme, que l'on combatte sa diplomatie sur le terrain chrétien, sur le terrain catholique; que l'on tâche de faire de son esprit la base de l'opinion et de la vie publique. Quand, dans les rapports individuels, même parmi certains chrétiens, la franchise a tellement disparu qu'on prend pour un signe de bonhomie de croire les paroles pour ce qu'elles signifient dans les rapports quotidiens; si le droit du plus fort est partout excusé par les difficultés de le combattre, et si on ose parler de prudence quand il ne s'agit que de la lâcheté et de la paresse d'examiner de quel côté se trouvent la justice et la vérité (1), comment donc s'étonner que la diplomatie,

(1) Voici un fait qui est arrivé en Russie, à Saint-Pétersbourg, et qui malheureusement n'est pas le seul dans son genre.

Le comte Goloubtzoff, ministre des finances sous Alexandre Ier, traversait à pied, avec un de ses amis, la perspective de Newski, quand il aperçoit tout à coup des sergents de ville accourir aux cris de : *Au voleur! au voleur!* poussés par un individu qui, en sa présence, venait de voler le foulard à un passant. Les sergents s'apprêtaient déjà à saisir le volé pour le voleur, qui voulait se sauver par ses cris au moment où il venait d'être aperçu par le volé, quand le comte Goloubtzoff s'avança avec son ami en disant qu'ils *étaient témoins* que ce n'était pas celui contre qui on criait au voleur, mais celui qui criait qui était le véritable voleur. « Vous êtes témoins, dit le sergent en chef, venez, suivez-nous avec les deux autres; » et il les conduisit et les [illegible] tous ensemble au dépôt de la préfecture. Le ministre, voyant la tournure que cette affaire ne déclina pas son nom, mais représenta seulement qu'un des quatre [illegible]pable, et lui n'étant que témoin, il ne voyait pas pourquoi on l'enfermait à [illegible]ture. « Ne craignez rien, dit le sergent de ville, vous n'êtes que des témoins, [illegible] serez pas sévèrement punis; vous en serez quittes pour passer un jour à [illegible] les rues. Pour si peu de chose, ce n'est pas la peine d'instruire un jugement... »

imbue du même esprit, triomphe entre les Etats qui n'ont pas toujours les mêmes motifs de charité réciproque qui obligent les individus?

Qu'on agisse franchement, et la diplomatie russe, au lieu de chercher sa force dans la division, la cherchera dans les alliances durables que le catholicisme seul pourra lui offrir. En effet, trois espèces d'alliances sont possibles pour la Russie, et si les Etats Catholiques se montrent franchement ce qu'ils sont, la diplomatie russe sera toujours vaincue par le catholicisme, et aussi sûrement qu'elle a eu le dessus dans toutes les combinaisons qu'on faisait sur le terrain de la duplicité et de la ruse, plus favorable à l'esprit soupçonneux et pénétrant des Moscovites qu'à toute la science diplomatique des autres nations. Ces alliances sont ou l'alliance autrichienne, ou l'alliance française, ou l'alliance anglaise. L'alliance autrichienne ne sera jamais ni sincère ni durable sans le catholicisme en Russie. Elle ne sera sincère ni avec le gouvernement autrichien, ni avec les peuples Slaves catholiques qui appartiennent à l'Autriche, parce que la haine du schisme contre le catholicisme et la juste défiance du catholicisme contre le schisme la feront contracter de part et d'autre dans l'intention d'affaiblir plutôt que de fortifier son allié, dès que les circonstances permettront d'agir avec sincérité. Cette alliance ne sera pas durable, parce que ce qui rend durables les alliances entre les monarchies, quand des intérêts majeurs ne s'y opposent pas, ce sont les alliances des familles princières. Aussi combien la Russie serait plus libre dans ses mouvements depuis Pierre Ier, si, étant catholique, elle pouvait s'allier par le sang avec la France et l'Autriche. Son schisme ne lui permet que l'alliance de parenté avec la Prusse, car l'anglicanisme ne l'a pas encore permise à l'Angleterre protestante. Si la Russie tient à conserver l'alliance avec l'Autriche et à la rendre populaire, c'est par le catholicisme qu'elle pourra la conserver, et par conséquent sa diplomatie, loin de mettre des ob tacles au retour de la Russie au catholicisme, ne pourra que lui en offrir des chances. Ceci a surtout sa valeur dans l'hypothèse d'une alliance avec la France, qui est la plus naturelle à la Russie, et qui ne sera populaire en France que quand le gouvernement russe penchera vers le catholicisme. Nous avons parcouru la France dans toutes les directions, et nous pouvons dire que si la Russie de-

Ce n'est que le commissaire qui, après avoir reconnu le ministre des finances, l'a relâché... Combien de pareils sergents de ville ne rencontre-t-on pas dans la diplomatie et ailleurs qui, sous prétexte de la paix ou plutôt du repos, refusent la justice aux innocents, parce qu'ils se laissent attaquer, ou aux défenseurs de l'innocence, parce qu'ils leur donnent le travail que demande tout examen entre le juste et l'injuste, en disant, ce qui est plus facile, aux uns et aux autres : *Curam habe de bono nomine.*

vient catholique, rien ne serait plus populaire en France que l'alliance avec cet empire slave. La position territoriale et le caractère national rendent aussi faciles la popularité et la solidité d'une alliance avec les Slaves, que difficile et précaire l'alliance avec l'Allemagne et surtout avec l'Angleterre. C'est un principe, confirmé par l'histoire, que les peuples voisins sont de mauvais alliés, parce qu'ils ont l'ambition de s'agrandir l'un aux dépens de l'autre, sinon en territoire, au moins en richesses, en honneur et en influence. Si on ajoute à ce principe les traditions nationales et la différence des caractères, on comprendra que la Russie peut plus naturellement s'allier avec la France qu'avec l'Allemagne ou même avec l'Angleterre. Aussi un grand nombre des combinaisons de la diplomatie russe sont-elles rendues impossibles tant que ce pays reste schismatique; au lieu que si la diplomatie russe pouvait favoriser le catholicisme, le cercle de son activité serait immédiatement agrandi. Enfin, même pour l'alliance avec l'Angleterre, la diplomatie russe doit plutôt regretter que se réjouir de n'être pas catholique, non-seulement parce qu'elle aurait rencontré, étant catholique, la sympathie complète de l'Irlande et des catholiques de la Grande-Bretagne, mais encore parce qu'alors l'Angleterre ne la pourrait menacer par une alliance de la France avec l'Autriche et avec tous les peuples catholiques.

Ainsi, on voit que si la diplomatie russe se trouve obligée par la nature de la diplomatie des autres puissances d'agir franchement, chrétiennement, son intérêt sera de se rapprocher du catholicisme; or, là où elle trouvera l'intérêt, là on pourra trouver également les chances du retour de la Russie au catholicisme, sous le rapport de sa diplomatie.

II. La seconde raison qui doit faire plus espérer que craindre de la part de la diplomatie russe, à l'égard du catholicisme, quand elle sera obligée de quitter le terrain de la ruse et de la duplicité, c'est la finesse et l'habileté traditionnelles de cette diplomatie qui pourra discerner facilement de quel côté se trouve la vérité, et aidera à trouver les moyens d'exécuter le retour de la Russie au catholicisme, sans secousses et sans danger pour la position du gouvernement vis-à-vis du peuple et du clergé, et de l'empire russe vis-à-vis du Pape.

La finesse de la diplomatie russe n'a pas besoin de grandes preuves, surtout dans un temps où, depuis près d'un an, cette diplomatie tient l'Europe en suspens pour deviner si la Russie veut la paix ou la guerre, et même si elle est l'alliée cachée de la France ou de l'Angleterre, et l'ennemie cachée de l'Autriche, par un renouvellement secret du traité de Tilsitt. Cependant, si on étudie l'histoire de la Russie, on ne peut pas s'empêcher de

dire que ces preuves abondent à tel point que, même sans les faits relatifs au XIXe siècle, la finesse de la diplomatie russe est un des caractères les plus saillants de l'histoire de la Russie. Ses monarques les plus saints comme Olga, et les plus tyrans comme Iwan IV, se distinguent par la diplomatie qui a été leur meilleur moyen de conquête et de défense. Le P. Possevin, si connu par ses talents diplomatiques que, bien qu'il fût religieux, il a été chargé des missions les plus difficiles auprès du roi de Suède, de Henri IV, etc., reconnaissait qu'Iwan IV le surpassait en finesse, comme malheureusement l'histoire ne l'a prouvé que trop. Nous avons sous nos yeux le recueil des traités diplomatiques de la Russie depuis le XVIIe siècle. Quelle habileté dans leur composition, qui consiste à mettre les concessions insignifiantes en évidence et à ne mentionner les vrais avantages qu'on se procure, que comme en passant! Le cinquième article du célèbre traité de Niestadt, qui a concédé en 1721 à la Russie la moitié des anciennes possessions de la Suède, ne cache pas même la supercherie faite dans l'acquisition de toute la Livonie qui devait appartenir à la Pologne; tellement la finesse de la diplomatie russe était habituelle! Voici cet article; qu'on en juge!

« Le Czar laisse à la Suède le grand-duché de Finlande, « excepté... et il s'oblige de payer à la Suède 2,000,000 de rou« bles, parce que, ayant promis à la Pologne de lui céder la Li« vonie, s'il en faisait la conquête, il veut la garder pour lui « comme s'il l'avait seulement achetée pour ladite somme. »

Qu'on ne pense pas que la finesse diplomatique serait de peu d'importance parmi les chances du retour de la Russie au catholicisme; car quand même le Czar se ferait catholique, il faudrait une extrême sagesse, une extrême prudence, une extrême finesse pour ne pas brusquer les préjugés du peuple, qui, avec la grâce de Dieu, se convertirait comme un seul homme, si le gouvernement russe se servait de sa finesse en faveur de la bonne cause; un trait de plume nommant un nonce du Pape à la présidence *vacante* du synode aurait détruit, dans ce cas, le schisme. Nul pays n'offre, sous ce rapport, des chances plus favorables au catholicisme que la Russie! Aussi nous n'aurions jamais parlé de la diplomatie russe, si nous ne voyions pas qu'elle touche de très-près aux questions purement religieuses, et pourrait devenir aussi favorable au catholicisme qu'elle lui est hostile à présent.

III. La troisième raison pour laquelle nous croyons la diplomatie russe moins défavorable *en soi* au catholicisme qu'on ne le pense communément, c'est l'honnêteté et la conscience personnelle de ses diplomates, qui ne demanderaient pas mieux que de servir la vérité et la justice, au lieu de servir l'erreur. Plusieurs diplomates russes sont ou ont été catholiques. Nous connaissons dix di-

que la Providence a suscitée dans ces derniers temps, et qui, suivant l'expression si juste et si chrétienne de M. le Président du Conseil central de Paris, dans un esprit de charité tout à la fois un et universel, met en commun les aumônes de tous pour les faire servir aux besoins de tous.

Sa voix a été entendue de vous, Messieurs, et l'assurance que je lui ai transmise de l'attention spéciale que les conseils centraux accordent avec tant de bienveillance aux affaires de l'Eglise de Jérusalem, va réjouir son cœur pastoral.

Je dois encore, Messieurs, vous remercier très-particulièrement de la charitable obligeance avec laquelle vous consentez à recevoir et à transmettre à Jérusalem les dons et les offrandes que les fidèles, touchés des besoins considérables de la Mission, auraient la piété de faire en faveur des Saints Lieux. Votre honorable intervention mettra fin, j'espère, à d'indignes manœuvres qu'on a plusieurs fois signalées, sans qu'elles cessassent de se reproduire de temps à autre. Quand on saura que les conseils de la Propagation de la Foi veulent bien nous prêter leur assistance et se faire les charitables intermédiaires de l'Eglise de Jérusalem, les aumônes spécialement destinées aux Lieux-Saints prendront facilement une voie que la charité connaît depuis si longtemps, et n'iront pas s'égarer dans les mains de gens qui, sans mission, sans aveu, porteurs quelquefois de faux titres, vont réveiller les sympathies catholiques pour les sanctuaires vénérés de la Palestine, et exploiter les sentiments les plus généreux au profit d'une audacieuse escroquerie. Désormais on se tiendra en garde contre certaines entreprises qui, sous prétexte de loteries, de comités, de sociétés, se présentent comme autorisées en faveur de la Terre-Sainte, et ne sont cependant reconnues ni par Mgr le Patriarche, ni par l'autorité ecclésiastique locale, ni surtout par le Saint-Siége.

Enfin, Messieurs, la Propagation de la Foi n'étant pas une œuvre nationale, mais une œuvre essentiellement catholique, les efforts que vous ferez en faveur de l'Eglise de Jérusalem rappelleront à tous les fidèles qu'il faut, dans un esprit d'union et de charité, considérer la Ville Sainte comme un bien commun, à la conservation duquel tous sont intéressés, et se garder d'en faire le théâtre de mesquines et déplorables rivalités : l'ennemi qui nous surveille est puissant, et ce n'est pas trop de toutes nos forces pour lui résister.

Agréez l'expression du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble et très-dévoué serviteur en Notre-Seigneur.

L'abbé DEQUEVAUVILLER, *Missionnaire apostolique et chancelier du Patriarcat de Jérusalem.*

Paris, 15 octobre 1853.

AFFAIRES RELIGIEUSES DU PORTUGAL

L'admirable mouvement qui a inspiré aux catholiques de Portugal leur protestation solennelle de dévouement au Saint-Siége, et de réprobation contre les manifestations injurieuses de la Chambre des Députés en sa séance du 20 juillet, continue et prend chaque jour une extension nouvelle. Depuis bientôt trois mois, les provinces ne cessent d'envoyer des adhésions à la pro-

testation publiée par le journal *A Naçao*, et les colonnes de cette feuille ne suffisent pas à enregistrer les noms de tous ceux qui, dans le clergé et parmi les laïques, tiennent à honneur de figurer sur cette liste de la fidélité et de l'attachement aux droits du Chef de l'Eglise.

Le gouvernement a essayé de s'opposer à cette démonstration de l'opinion, si écrasante pour sa majorité parlementaire. Des intendants de province n'ont pas craint de menacer et de suspendre des employés qui avaient signé. On a cherché à extorquer des rétractations. On a entrepris même, en certains endroits, de rédiger et de publier des contre-protestations. L'odieux des actes de persécution exercés par le pouvoir à propos de faits qui sont du domaine de la conscience, a excité une profonde indignation et est retombé sur ceux qui n'avaient pas hésité à les commettre. Il en est résulté une ardeur plus grande à signer la protestation. Dès qu'une adhésion devenait une preuve d'indépendance et un témoignage de foi, la juste fierté des catholiques et la sincérité de leurs convictions les engageaient à se mettre en avant, et ils ont partout répondu à ce noble sentiment.

Des diocèses entiers s'inscrivent. Ainsi, dans son numéro du 7 octobre, *A Naçao* publiait une lettre insérée dans *le Portugal*, par laquelle le clergé et les fidèles de Porto s'unissent sans restriction aucune à la protestation du clergé de l'Estramadure. C'est un entraînement général.

Quant aux tentatives de *contre-protestation*, elles ont misérablement échoué. Une imperceptible minorité a vainement voulu apparaître. Qu'est-elle en présence de milliers de noms illustres dans l'Eglise et dans l'État? Elle ne sert qu'à les mieux faire ressortir.

De plus, la polémique s'est engagée et se soutient avec une vivacité digne d'une aussi juste cause. L'excellent journal *A Naçao* discute de la manière la plus vigoureuse toutes les questions de droit public et de droit ecclésiastique qui ont été soulevées à l'occasion du patronat des Indes. Il y a en particulier des études d'un rare intérêt historique sur la question du *Placet regium* qui, on le sait, a si longtemps ému tous les États européens, et dont les notions les plus simples de liberté de l'Eglise, de respect pour la Papauté et d'indépendance du pouvoir spirituel suffisent à donner la solution.

A côté du journal *la Nation*, nous nous plaisons à nommer et à louer un autre recueil périodique dont nous venons de recevoir les premiers numéros. Ce recueil s'intitule *l'Ami de la Religion, o Amigo da Religiao*. C'est une revue ecclésiastique, religieuse et littéraire; elle se publie non-seulement sous les

pices, mais avec l'approbation spéciale de S. E. le Cardinal-Patriarche de Lisbonne. Nous y avons remarqué des articles d'une grande portée, notamment un sur *l'observation des jours de fêtes et dimanches*, et d'autres signés du marquis de Lavradio sur *Pie VII et les Jésuites*. La revue, en excitant la charité des fidèles en faveur des malheureux habitants d'un royaume voisin, en faveur des Galiciens désolés par la famine, paye un tribut de reconnaissance et d'éloges aux Evêques et aux catholiques de France qui sont venus en aide à ces souffrances cruelles, et elle reproduit en entier la lettre pastorale adressée par S. E. le Cardinal de Bonald au clergé et aux ouailles de son diocèse.

Ainsi les sentiments religieux se réveillent avec une heureuse ardeur dans le Portugal, et ce royaume ne veut pas démériter du titre de *très-fidèle*.

C'est pour le monde un grand et noble exemple; c'est pour les catholiques une douce consolation que de voir éclater ainsi la soumission aux droits du souverain pontificat et le zèle à défendre la liberté de l'Eglise.

Ce spectacle, disions-nous il y a quelque temps, doit réjouir profondément le cœur de S. S. Pie IX. *A Naçao* nous en apporte une preuve éclatante, qui doit être pour nos frères un puissant encouragement. Deux vénérables prêtres portugais, membres du clergé régulier, et exilés de leur patrie, par suite des persécutions religieuses et politiques, l'un disciple de saint Dominique, l'autre de saint Bruno, qui se trouvent en ce moment à Rome, ont élevé la voix, du fond de leur asile, pour s'unir à leurs compatriotes. Dans la lettre remarquable qu'ils écrivent à ce sujet, et qui respire un ardent amour pour le Saint Siége, et un filial attachement à ses prérogatives, nous lisons que «Notre Très-Saint Père Pie IX, que Dieu conserve pendant de longues années pour le bien de son Eglise! a reçu avec une grande satisfaction la nouvelle consolante de l'acte courageux des fidèles Portugais, et qu'il a daigné donner ordre que la protestation fût publiée dans le *Journal de Rome* du 21 septembre, afin qu'elle fût portée à la connaissance du monde entier. »

La lettre des PP. F. M. de Saint-Thomas Barreiro, ancien prieur de la Minerve, à Rome, et dom F. de Matto-Monge, procureur-général de tout l'ordre des Chartreux près le Saint-Siége, « montrera à tous les Portugais, dit la *Nation*, combien notre conduite est approuvée par la suprême autorité de l'Eglise sur terre. »

Nous n'avons rien à ajouter à un tel témoignage. Les catholiques de Portugal veulent bien se montrer sensibles aux fraternelles félicitations que leur a adressées la presse religieuse de

France, de Belgique et d'Italie. Qu'ils trouvent ici un nouveau gage de notre sympathie et de notre admiration.

Henry de Riancey.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Affaires d'Orient. — On a des nouvelles de Turquie par le *Journal de Constantinople* et les feuilles de Marseille.

Il demeure certain qu'Omer-Pacha a reçu du Divan l'ordre de sommer le prince Gortschakoff d'évacuer les provinces danubiennes dans un délai qui n'excède pas quinze jours, à partir, il est vrai, du moment où cette signification sera parvenue au camp russe. Dans le cas bien probable où cette injonction rencontrerait un refus, les hostilités commenceraient sur-le-champ.

Au reste, bien des bruits se produisent auxquels il est bon de n'ajouter foi que sous toute réserve. On avait annoncé que déjà l'étendard du Prophète avait été arboré sur la grande coupole de Sainte-Sophie : cette nouvelle était prématurée. Il en était de même du bruit de l'armement de plusieurs de nos vaisseaux destinés à rejoindre, sous bref délai, l'escadre de la Méditerranée.

L'attitude de la population à Constantinople est calme, depuis surtout la satisfaction que les derniers actes du gouvernement ont donnée aux passions populaires. Cependant la Sublime-Porte a compris qu'elle ne pouvait assumer devant l'Europe la responsabilité d'un fait aussi grave qu'une déclaration de guerre, principalement après la résistance que les ambassadeurs y ont opposée jusqu'au dernier moment, sans exposer une fois encore l'historique des faits, et chercher à prouver que la modération et le bon droit sont de son côté. Ainsi, le 4 du courant, Reschid-Pacha a fait remettre aux représentants des grandes puissances un Mémorandum qui vient comme la dernière pièce de ce grand procès.

Le ministre rappelle les concessions et les sacrifices faits par la Porte, et, après avoir déclaré qu'il ne saurait plus être question de concéder aujourd'hui ce qu'on a refusé au prince Mentschikoff, il ajoute :

« Puisque le cabinet de Saint-Pétersbourg ne s'est pas contenté des assurances qui lui ont été offertes; puisque les efforts bienveillants des hautes puissances sont demeurés infructueux; puisqu'enfin la Sublime-Porte ne peut tolérer ni souffrir plus longtemps l'état de choses actuel, ainsi que la prolongation de l'occupation des principautés moldo-valaques, parties intégrantes de son empire, le cabinet ottoman, dans l'intention ferme et louable de défendre les droits sacrés de souveraineté et l'indépendance de son gouvernement, usera de justes représailles contre une violation des traités, qu'il considère comme un *casus belli*. Il notifie donc officiellement que le gouvernement de Sa Majesté le Sultan se trouve obligé de déclarer la guerre, et qu'il a donné les instructions les plus catégoriques à Son Excellence Omer-Pacha, pour inviter le prince Gortschakoff à évacuer les principautés, et commencer les hostilités si, dans un délai de quinze jours, à partir de l'arrivée de sa dépêche au quartier-général russe, une réponse négative lui parvenait. »

En terminant, Reschid-Pacha annonce qu'il ne sera pas mis embargo sur

les navires marchands russes, et que, pour ne point apporter d'entraves aux relations commerciales des sujets des puissances amies, le gouvernement ottoman laissera pendant la guerre les détroits ouverts à leurs navires marchands.

Nous trouvons des déclarations à peu près semblables dans *le Journal de Constantinople* qui, sous le titre de *Communication officielle*, publie ce que nous pourrions appeler un appendice. Voici les assurances de protection et de bon ordre que la feuille officielle donne aux intérêts européens, de même qu'aux sujets chrétiens de la Turquie :

« La guerre n'étant déclarée qu'à la Russie, le conseil général a décidé qu'il n'y aurait aucun changement dans le système, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur ; par conséquent, la dernière ordonnance qui recommandait à toutes les classes des sujets de se bien comporter les uns envers les autres, devra continuer d'avoir même force et vigueur, et quiconque y contreviendrait serait rigoureusement puni.

« Des firmans contenant cette déclaration, ainsi que les instructions nécessaires, ont été adressés à tous les gouverneurs des provinces et des sandjaks.

« Que la Providence daigne prêter son assistance au gouvernement impérial. »

Au moment où l'on ne saurait plus mettre en doute l'imminence des hostilités, que faut-il penser de la mesure démentie d'abord, mais très-réelle, que vient de prendre l'Autriche en diminuant l'effectif de son armée ?

Est-ce une preuve péremptoire qu'elle veut donner de son désir de rester neutre ? ou bien croit-elle encore que la guerre, même étant déclarée, ne peut être engagée dans la saison actuelle ?

Cette dernière pensée ressort pleinement d'un article important qui a paru, le 14, dans la *Correspondance autrichienne*, et dont nous extrayons les lignes suivantes :

« L'état de guerre entre la Turquie et la Russie restera longtemps purement nominal, du moins dans les limites des deux empires en Europe et dans les deux lignes d'opération dans les provinces impraticables sur la rive gauche et la rive droite du Danube inférieur. La guerre est impossible dans la saison actuelle et jusqu'au printemps.

« Si cet obstacle arrête toutes les opérations militaires du côté de l'Europe, et si, en outre, la Russie et la Porte-Ottomane ont manifesté l'intention de ne pas faire franchir immédiatement le Danube par leurs armées, on peut espérer, eu égard à la bonne volonté prédominante des quatre puissances, que les quatre mois prochains seront employés à amener une solution pacifique. »

Quant au désarmement de l'Autriche, quant à sa neutralité, la feuille semi-officielle l'explique ainsi, en ajoutant quelques bons conseils à l'adresse de la Sublime-Porte relativement aux réfugiés politiques :

« Il est tout à fait inutile de démontrer que non-seulement la position territoriale, mais aussi la grandeur de l'Autriche sortiront intactes de la guerre de la Porte-Ottomane contre le puissant empire du Nord. La position neutre de l'Autriche dans la guerre entre la Turquie et la Russie est si évidente, que l'on a jugé, de notre côté, inutile de prendre des mesures militaires ultérieures, et même la réduction de l'effectif de l'armée sera

mise, très-prochainement, à exécution. Si la Porte-Ottomane a pris récemment une énergique résolution, qu'elle se garde au moins, dans la position qu'elle a choisie, de cultiver l'amitié dangereuse des hommes exclus de la communauté européenne qui cherchent à exploiter l'agitation religieuse de l'Orient dans un but révolutionnaire contre les États chrétiens. Nous aimons à croire qu'il règne dans les conseils du Sultan assez de réflexion et de discernement pour, soit en général ou en particulier, repousser un appui qui déshonorerait l'État qui l'accepterait, et compromettrait nécessairement la position déjà assez critique de la Turquie par des complications nouvelles. »

D'après la correspondance particulière de *l'Indépendance belge*, le Divan, loin de vouloir éloigner les réfugiés, songerait à les utiliser si leurs services lui devenaient nécessaires ; d'autant plus qu'il se pourrait que tous les officiers allemands, qui sont chargés de l'instruction militaire des Turcs, fussent rappelés par leurs gouvernements respectifs, leur présence dans l'armée ottomane devenant impossible en temps de guerre. D'après la même correspondance, les membres les plus riches du Divan, le grand visir en tête, auraient offert de lever et d'entretenir à leurs frais, durant les hostilités, un corps de 30,000 hommes. Dès ce moment, des bureaux d'enrôlement seraient ouverts dans tous les quartiers de Constantinople ; excellent moyen pour éloigner de la capitale les brouillons, les impatients et les fanatiques.

Le Caire a apporté la nouvelle de la mort du patriarche grec de Constantinople, décédé le 28 septembre, après une courte maladie. La nomination du nouveau patriarche est très-importante et très-intéressante pour les Grecs, sur lesquels il exerce une sorte de vice-royauté. Cette nomination est faite par le gouvernement ottoman.

On peut dire que la plus utile diversion en faveur des Turcs s'opère dans le Caucase, où la lutte, loin de s'arrêter, vient de se ranimer par les nouveaux efforts de l'infatigable Schamyl, l'Abd-el-Kader asiatique. Vaincu sur la ligne du Daghestan, Schamyl a cherché à pénétrer dans le cercle de Dscharo-Bielokarst. Le 7 septembre, il sortit des ravins avec des troupes nombreuses pour tenter un coup de main contre la forteresse Novi-Sakatal. Le prince Orbelian réussit à repousser les Circassiens dans leurs montagnes ; mais le combat dura jusqu'à la nuit et coûta beaucoup de monde aux Russes. Le 16, Schamyl se porta sur la montagne de Messeldeger et cerna le nouveau fort qui s'y trouve. Sans des secours inopinés qui arrivèrent aux Russes, Schamyl se fût emparé du fort. Il se retira dans les montagnes. Cette seconde attaque a encore été très-meurtrière.

P. S. — Ce matin, une dépêche télégraphique de Vienne nous arrive par la *Gazette de Cologne*, du 17. Elle est très-importante ; la voici :

« Le prince Gortschakoff a répondu négativement à la lettre d'Omer-Pacha, qui l'avait sommé d'évacuer dans quinze jours les principautés danubiennes. Il a déclaré qu'il ne lui appartenait point de décider cette question. En d'autres termes, les hostilités ne commenceront pas immédiatement, et le général prince Gortschakoff usera du délai accordé par Omer-Pacha pour le cas où il jugerait convenable de demander des instructions au cabinet de Saint-Pétersbourg. »

D'après une autre dépêche de Vienne, reçue hier à Paris, le prince se serait exprimé en ces termes :

« Mon maître n'est pas en guerre avec la Turquie, mais j'ai l'ordre de « ne quitter les principautés que dès que la Porte aura donné à l'Empe- « reur les satisfactions morales qu'il réclame. Dès que ce point aura été « obtenu, j'évacuerai les principautés immédiatement, en tout temps et « en toute saison. Si je suis attaqué par l'armée turque, je me bornerai à « la défensive. »

Enfin, nous trouvons dans la *Patrie* les détails suivants, qui ne sont pas moins significatifs :

« Une correspondance de Saint-Pétersbourg du 10 octobre annonce que l'empereur Nicolas venait de prendre des mesures de guerre de la plus haute importance.

« On sait que les forces militaires de la Russie comprennent deux divisions principales : 1° L'armée destinée aux grandes opérations en Europe; 2° les troupes ayant une destination locale.

« On assure que la première de ces deux armées, dite l'armée d'Europe, qui se trouve en ce moment cantonnée dans la partie occidentale de l'empire, dont les principaux corps occupent la Pologne russe, et dont les autres corps placés en arrière forment la réserve, est appelée tout entière à l'activité.

« Une lettre de Vienne du 14 octobre annonce qu'on ne faisait aucune disposition pour mettre à exécution le décret impérial relatif à la diminution de l'armée, et qu'au contraire les généraux qui commandent dans la Lombardie, dans la Hongrie et dans la Croatie ont tous demandé des renforts, eu égard à l'état des esprits dans ces différents pays. »

Alfred Des Essarts.

On trouvera aujourd'hui aux Annonces une publication importante du R. P. Gratry, de l'Oratoire. En attendant que nous revenions sur cette œuvre de haute philosophie avec le soin et l'étude réfléchie qu'elle mérite, nous nous empressons de la signaler dès ce moment à l'attention de nos lecteurs. Ils y remarqueront, nous pouvons l'affirmer, cette large manière de traiter la philosophie qui distingue notre grande école du XVIIe siècle, et qu'ils ont pu admirer déjà dans l'auteur de la *Sophistique contemporaine*, ou Lettre à M. Vacherot.

L'abbé J. Cognat.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

La *Gazette de Madrid* donne les détails suivants sur la translation des restes mortels du marquis de Valdegamas et du poëte Fernandez de Moratin, qui a eu lieu le 12 à Madrid :

« A midi, le cortége s'est mis en marche; les cordons du char qui portait le cercueil de Moratin étaient tenus par MM. Breton de los Flerreros, secrétaire de l'Académie espagnole; Francisco Martinez de la Rosa, directeur perpétuel de la même académie; le baron de Lajoyosa, secrétaire perpétuel de l'Académie de Saint-Ferdinand, et le général Zarco del Valle, président de l'Académie des sciences. Ceux du char du marquis de Valdegamas étaient tenus par le capitaine général, les gouverneurs civil et militaire, et l'alcade corrégidor de Madrid. Le conseil des ministres, en grand uniforme, venait ensuite suivi d'un grand nombre de sénateurs, de députés, de généraux, de hauts fonctionnaires, de littérateurs et de

journalistes. M. le marquis de Turgot, ambassadeur de France, et d'autres membres du corps diplomatique étranger, présents dans l'église, ont voulu s'associer à cet hommage rendu à deux de nos gloires nationales.

« M. Ausoure, curé de la paroisse Saint-Philippe du Roule de Paris, qui a accompagné ici les cendres de ces deux hommes illustres, assistait aussi à la cérémonie religieuse. Il a eu l'honneur d'être reçu en audience particulière par la reine avant de repartir pour la France.

« Trois voitures de gala de la Cour accompagnaient le cortége. Après être arrivé à l'église de San-Isidro et avoir déposé les deux cercueils sur le magnifique catafalque qui occupait la nef principale, un *Requiem* solennel a été chanté par le patriarche des Indes, et ensuite a eu lieu la messe des morts. »

— *Le Siècle* annonce qu'hier matin, à quatre heures un quart, un commissaire de police, accompagné de trois agents, s'est présenté au domicile de M. Michel Goudchaux, ancien ministre des finances de la République, pour y opérer une visite domiciliaire. Le mandat portait : « Accusé de détention d'armes de guerre et d'affiliation à des sociétés secrètes. »

La perquisition a duré jusqu'à huit heures. Aucune arme ni indice d'affiliation à des sociétés secrètes n'ont été trouvés chez M. Goudchaux.

M. Goudchaux a été ensuite conduit à la préfecture de police, où il est resté sous la garde d'agents jusqu'à dix heures. Il a été alors rendu à la liberté. Quelques papiers saisis chez lui ont été retenus par la police.

On parle de plusieurs autres arrestations opérées à Paris et dans les départements.

— Nous lisons dans *l'Espérance du Peuple* de Nantes, 17 octobre :

« Ce matin des descentes de police ont eu lieu au domicile de plusieurs de nos concitoyens appartenant à l'opinion démocratique, et notamment dans l'imprimerie de M. Mangin.

« A la suite de ces perquisitions, plusieurs personnes auraient été mises en état d'arrestation.

« Il résulte des renseignements que nous avons pris qu'une de ces perquisitions s'est effectuée en la demeure de M. Guépin, et qu'il a été écroué à la maison d'arrêt. »

— S. E. le cardinal Brunelli, pro-nonce apostolique à Madrid, est arrivé le 14 à Toulouse.

— Les chasses impériales ont été ouvertes, vendredi dernier, à Compiègne.

ACADÉMIE DES SCIENCES

La grande question scientifique à l'ordre du jour, est celle de savoir si, maîtres enfin du secret de la nature, nous sommes parvenus à fabriquer du diamant. Quand je dis *nous*, ce n'est pas de vous ou de moi que je parle, mais bien d'un seul homme, d'un académicien, d'un travailleur infatigable, de M. Despretz, en un mot. Ce savant qui, depuis plusieurs années, exploite sur une échelle gigantesque la puissance calorifique de la pile, qui est parvenu, par son moyen, non-seulement à volatiliser le charbon, ce qui n'étonne personne, mais même à le fondre quelque peu, ce qui étonne tout le monde, ce savant, disons-nous, s'est

attaché à volatiliser cet élément dans des conditions telles qu'il pût cristalliser par une action lente; or le diamant, comme personne ne l'ignore, n'est autre chose que du charbon pur et cristallisé. Il s'est servi à cet effet de l'appareil de Davy; c'est-à-dire de celui que l'on emploie dans les grandes expériences de la lumière électrique, et dans le récipient duquel débouchent les deux fils polaires dont les extrémités sont garnies de cônes de charbon. On sait que dans ce récipient, quand il est vidé d'air, il éclate entre les pointes des cônes un arc de feu d'un éclat et d'une chaleur excessifs, sans que les charbons se consument, privés qu'ils sont d'oxygène; cependant le charbon positif diminue un peu par volatilisation, mais ce qu'il perd se retrouve sur le charbon négatif; c'est un simple fait de transport; la pointe du premier se creuse, mais celle du second prend un bourrelet saillant dont le volume représente celui du vide opposé. Au pôle négatif, M. Despretz remplaça le charbon par une douzaine de fils de platine, et le jeu de la pile ayant été continué sans interruption pendant plus d'un mois, les fils métalliques se trouvèrent entourés, sur toute leur longueur, par une poudre noire qu'on examina au microscope. Or, on reconnut parmi ces atomes charbonneux, des formes cristallines octaédriques, ce qui est le système de cristallisation du diamant; de plus, cette poudre noire ayant été appliquée sur des rubis bruts, leur communiqua en peu de temps un poli parfait, comme celui que produit la poudre de diamant. Donc c'étaient bien, ce semble, des diamants atomiques qui s'étaient produits au pôle négatif. Toutefois, cette conclusion n'a pas reçu l'assentiment d'un grand nombre de membres de l'Académie. Il serait trop long d'exposer ici les motifs de leur incrédulité; mais la question pourra être tranchée facilement, et ne tardera pas à l'être, au moyen d'une épreuve fort simple; il s'agit d'essayer si la poudre noire peut polir le diamant lui-même; dans ce cas, il n'y aurait plus de doute; et dans le cas contraire, la fabrication électrique du diamant serait encore une conquête avortée. Au reste, pour produire les embryons adamantins dont il s'agit, il a fallu faire des frais de tout genre, temps et argent, qui surpassent infiniment la valeur des produits obtenus. On conçoit donc qu'il faudrait des siècles et toute une Californie pour produire un diamant de grosseur raisonnable, si tant est que cette production fût possible. Les possesseurs de diamants n'ont donc pas à craindre une dépréciation très-prochaine de ces merveilleuses bagatelles.

— Il n'est personne qui ne soit plus ou moins initié au célèbre système des protubérances cérébrales, ou de ces bosses réelles ou imaginaires qui seraient le principe de nos penchants, et décideraient également des instincts spécifiques des bêtes à

quatre pattes. Rabotez légèrement telle légère saillie du cerveau, et l'individu qui se plaît à donner des coups de poing sur le nez de son prochain, parce qu'il a la bosse de la « combativité, » changera si bien de caractère, que, bien loin de donner la moindre chiquenaude, il tendra le dos à tout venant, et requerra des horions rudes et drus autant que possible. Une légère modification dans telle saillie cérébrale du loup le rendra pythagoricien; il aura horreur du gigot, et broutera doucement l'herbette sur la pâture, en compagnie du mouton et de la vache sa commère. Le mouton!... par ce fait, d'un petit grattage analogue, sera transformé en loup; il dévorera les chiens, les femmes et les enfants; gare à la dent de cette impitoyable bête! Eh bien, non : le mouton n'a pas besoin de subir cette métamorphose; le mouton, tel que vous le voyez, n'est qu'un animal hypocrite; d'après les règles du système dont nous parlons, ce porte-laine, si bonnasse en apparence, se trouve avoir la bosse de la dévorativité! et s'il ne mange que de l'herbe, tendre ou non, il le fait, nous disent les maîtres, avec la même gloutonnerie furieuse que l'animal carnassier qui le mange lui-même. Vous voyez que le système triomphe de toutes les difficultés!

Excepté toutefois une douzaine de solides arguments sous le *poids desquels* les raisonneurs de bon sens l'ont enterré fort en règle! Mais à côté de celui-là, il y en a un autre qui semble avoir avec lui quelques liens de parenté. C'est celui des physiologistes qui admettent les circonvolutions cérébrales comme la mesure de l'intelligence dans les animaux; les moins bêtes parmi les bêtes seraient celles dont le cerveau a le plus de ces saillies longitudinales, et est, comme on dit, le plus accidenté. Ce système fort répandu semble appuyé sur d'irréfragables observations. Or, voici un jeune physiologiste qui se permet de le bouleverser de fond en comble. M. Dareste, à la suite d'une longue étude de quelques centaines de cerveaux pris dans tous les ordres de mammifères que Dieu fit, est arrivé à cette conclusion, que la complication du cerveau considéré dans chaque ordre, est en raison de la taille des genres et des espèces de cet ordre; que cette relation est constante, tandis que celle qu'on établit entre cette condition physique et la dose des instincts, est purement imaginaire et très-souvent démentie par d'incontestables faits. Pour n'en citer qu'un exemple, le chat domestique a le cerveau presque lisse, tandis que le cerveau de ses grands cousins, le tigre et le lion, est fort riche en circonvolutions et saillies. De la grosse bête ou de la petite, laquelle a le plus d'instinct ou de malice? Et bien qu'il ait la cervelle unie, quelqu'un dira-t-il que Rominagrobis soit un sot?

Ici, toutefois, je ferai une observation que je crois fort impor-

tante. Au point de vue philosophique, religieux et moral, le système des circonvolutions intelligentes me paraît être absolument sans portée; et pour vrai ou faux qu'il soit, c'est chose qui ne m'inquiète pas. Qu'il agrée aux matérialistes, c'est possible ; il s'agit de savoir si c'est à tort ou à raison, et il y a bien des choses vraies et incontestées dont on tire mauvais parti par mauvaise logique ; ce qui n'est pas une raison pour nier les faits ou leur faire mauvaise mine. Les spiritualistes les plus purs ne contestent pas que notre organisme en général, et le cerveau spécialement, n'aient, avec l'être intellectuel qui les anime, des relations étroites qui établissent entre eux une dépendance réciproque : de l'état du cerveau dépend le bien-être ou le mal-être de notre intelligence.

Or, on a fort bien comparé le corps à un instrument de musique aux mains de cet artiste que nous appelons l'âme. La musique, la science, la pensée ne résident pas dans l'outil : elles sont très-exclusivement dans le musicien; mais celui-ci ne produit sa pensée, sa science, sa musique qu'au moyen de l'instrument. Si celui-ci est fêlé, s'il a des cordes rompues ou des cordes montées à faux, l'instrument détonnera et ne donnera rien qui vaille; il donnera, au contraire, des sons purs et une harmonie parfaite s'il est parfaitement conditionné sous tous rapports. Il peut y avoir sur ceci deux égarements opposés : il y aura erreur grossière de la part de l'ignorant ou du matérialiste qui attribuera la musique, la science, la pensée à l'instrument lui-même, sans voir la main intelligente qui le fait parler; mais il y aura erreur aussi pour qui ne verra que l'artiste et ne comprendra pas le rôle de l'instrument. Eh bien, s'il a plu à Dieu d'associer la matière à l'intelligence, et de rendre le cerveau, par exemple, l'organe de la pensée, pourquoi n'aurait-il pas rattaché à telles ou telles dispositions spéciales de cet organe les diverses qualités intellectuelles qu'il a départies à chacun? J'en conclus que, dans la physiologie du cerveau telle que l'ont éculubrée les matérialistes de toute école et de toute forme, les relations qu'ils ont établies entre les diverses formes matérielles et les degrés de l'intelligence ou la nature de nos penchants, pourraient être parfaitement réelles, réelles autant qu'elles sont fausses pour la plupart, sans qu'on pût en tirer, logiquement du moins, aucune conclusion véritablement inquiétante pour le spiritualisme. Ce ne sont pas les faits qui sont malsains, ce sont les raisonnements; et il n'y a pas de fait, il n'y a pas de principe, pas de vérité dont un esprit crochu ne puisse faire le point de départ de quelque théorie monstrueuse. L'attribut divin de l'infinité ne forme-t-il pas la majeure du athéisme de Spinosa?

— Nous ne saurions passer sous silence le très-regrettable événement qui vient de priver l'Académie et la France entière d'une de leurs plus grandes illustrations. Tout le monde sait que M. Arago était le plus célèbre et le plus populaire de nos savants; et cette célébrité existait déjà pour lui avant que les agitations politiques l'eussent mis particulièrement en évidence. Nous n'avons pas à le juger ici sous ce dernier point de vue, ni à discuter le caractère de l'homme privé. Ne voyons dans cette grande renommée que le savant, et disons que dans l'éclat immense dont était entouré son nom, il n'y avait rien d'usurpé. Il la devait à la réunion infiniment rare de beaucoup de qualités à la fois solides et brillantes dont chacune aurait suffi à rendre un nom illustre. Astronome habile, et physicien peut-être encore plus distingué, il a attaché son nom à des découvertes importantes sur la nature de l'électricité et de la lumière. Mais si sur le terrain de la science proprement dite, il avait des rivaux, il n'en trouvait aucun dans l'art d'analyser, d'exposer, de vulgariser la science; et il n'existe rien de comparable aux fameuses notices dont il a enrichi si longtemps *l'Annuaire du Bureau des Longitudes*. Une très-grande érudition scientifique, un jugement exquis, une lucidité de pensée, une clarté d'expression, et un agrément de style véritablement incomparables, ont fait de ces productions périodiques et nombreuses autant de chefs-d'œuvre. Ses cours publics à l'Observatoire attiraient la foule, et l'on sait à quel degré s'élevaient l'intérêt et le charme de cet enseignement. Mais c'est surtout comme secrétaire perpétuel de l'Académie que M. Arago a laissé un vide qui se fera sentir. On peut affirmer que c'est lui qui a donné, que c'est lui qui entretenait la vie de ce docte corps. Par sa position, il était devenu le centre de la correspondance scientifique de tout l'univers; et jamais homme ne posséda au même degré l'art d'analyser et d'exposer toutes les pièces de ce vaste répertoire.

Ajoutons qu'au charme de la forme se joignait l'avantage d'un riche organe, qualité rare et précieuse chez l'homme qui porte principalement la parole dans de grandes assemblées publiques. Bien des gens ne venaient aux séances de l'Académie que pour entendre parler M. Arago, dépouillant la correspondance; avec un organe moins favorable, il fût resté peut-être dans l'obscurité. C'est un genre de mérite très-matériel, il est vrai, mais très-important, et qui manque, disons-le, à l'autre secrétaire perpétuel, l'honorable M. Flourens, que sa science, ses talents et ses qualités personnelles, placent au plus haut rang dans l'estime publique et dans celle de ses collègues de l'Académie. Sous ce rapport, et sous beaucoup d'autres, M. Arago, nous n'hésitons pas à le dire, aura un successeur, mais ne sera pas remplacé.

M. Flourens a prononcé sur sa tombe un discours universellement apprécié, discours parfait de pensée et de forme, dont la première phrase semble faire allusion à l'imprévu du coup qui venait d'atteindre son collègue. Et, en effet, M. Arago avait été surpris et emporté par la mort en quelques minutes. C'est dire que les secours religieux lui ont manqué.

Mais, quelque douloureuse qu'elle soit, la vérité oblige à dire que, sans être positivement hostile à la pensée religieuse, ce grand esprit avait toujours vécu dans une indifférence systématique, à laquelle rien n'indique qu'il pensât à mettre un terme. Il trouvait pourtant, à cet égard, dans plusieurs de ses collègues et de ses amis, de nobles modèles. Mais il n'est que trop vrai, la science et les hautes facultés de l'intelligence ne suffisent pas à créer le sens religieux qui procède d'un autre principe !... *Abscondisti ea sapientibus mundi, et revelasti parvulis!*

LN. DESDOUITS.

La toile vésicante le Perdriel, dite *vésicatoire rouge,* qui établit une vésication prompte, complète, et d'une seule pièce, avec le moins de douleur possible, se trouve dans les bonnes pharmacies, ne coûte pas plus cher que les anciens emplâtres faits à la main et si défectueux dans leur action; cette toile, rouge d'un côté, noire de l'autre, porte au côté rouge la signature LE PERDRIEL (1).

— Nous sommes priés de reproduire la note suivante :

Avis aux Consommateurs de Chocolats.

Certains fabricants, dans le but de donner le change au public, ajoutent à leurs chocolats des désignations ou dénominations qui, par une similitude habilement calculée, se rapprochent du titre de la COMPAGNIE COLONIALE.

Les consommateurs, pour se tenir en garde contre cette *variante* de la contrefaçon et un piége tendu à leur crédulité, doivent exiger, lorsqu'ils demandent les produits de la COMPAGNIE COLONIALE, que les enveloppes soient revêtues du timbre de la Compagnie, de la signature VINIT et Ce, et de l'adresse de l'Entrepôt général, place des Victoires, 2, à Paris.

(1) Faubourg-Montmartre, 76-78, et rue des Martyrs, 28, au fond de la cour.

BOURSE DU 18 OCTOBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 45 — plus haut, 99 45 — plus bas, 99 30 — fermé à 99 30. — Au comptant, il reste à 99 50.

3 0/0, à terme, ouvert à 72 40 — plus haut, 72 65 — plus bas, 72 20 — fermé à 72 60. — Au comptant, il reste à 73 50.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 0,000 00 (1852), à 1,223 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 93 5/8; nouveau, 93 5/8. — Belgique, 5 0/0, 000 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

COURS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

(5e article.)

D'UNE CRITIQUE DE CET OUVRAGE, PAR M. L'ABBÉ JULES MOREL.

« Du domaine de la théologie canonique », M. l'abbé Jules Morel a suivi M. l'abbé Icard sur « celui de la théologie métaphysique », et là encore il a su trouver matière à un long *monstre* d'erreurs.

Voici son premier grief :

L'auteur du *Cours d'instruction religieuse* dit que « la raison « précède la foi, du moins dans l'adulte qui passe de l'incrédu« lité ou de l'ignorance à la connaissance de Jésus-Christ. » Rien de plus simple ni de plus élémentaire assurément qu'une telle proposition. Eh bien, M. l'abbé Jules Morel y découvre une *formule moderne* en opposition à la *vieille formule de nos pères : la raison est la servante de la foi*, et il se demande *comment on peut dire couramment que la raison précède la foi* dans l'adulte qui passe de l'incrédulité ou de l'ignorance à la connaissance de Jésus-Christ, *surtout quand on est entouré des éclectiques, des pélagiens et des protestants qui s'empavent de la même formule* (1).

Non-seulement M. l'abbé Jules Morel juge cette formule *moderne* et dangereuse, mais elle lui semble de plus radicalement fausse.

Il est vrai que cette formule moderne, fausse et dangereuse, trouve une *sorte de consécration* dans des milliers de textes des Saints Pères, et, en particulier, dans cette réflexion de saint Thomas : *L'adulte ne croirait pas s'il ne voyait qu'il doit croire.*

M. l'abbé Jules Morel ne nie pas la vérité de ce texte de saint Thomas ; il l'interprète : « Qui est-ce qui montre, dit-il, à l'adulte ce qu'il faut voir avant de croire? » Vous vous imaginez que c'est la raison? Erreur : c'est la *droite raison* ! Or, — c'est toujours M. l'abbé Jules Morel qui argumente, — la raison ne peut devenir *droite raison* qu'à la condition d'être *prévenue par la vérité divine*, et, par conséquent, on voit que cette raison suit bien autant qu'elle précède.

Ce n'est pas tout : non-seulement la raison ne peut devenir la *droite raison* qu'à la condition d'être prévenue par la vérité divine, mais de plus, *l'incubation de la société est nécessaire à l'éclosion de cette même raison ; or*, cette *incubation* n'étant que la *révélation primitive*, transmise par la tradition, l'on voit que, pour exister, la raison a besoin d'*être formée par la révélation primitive*. « Peut-

(1) *Univers* du 7 octobre, p. 3, col. 4, alin. 1er.

on dire après cela couramment que la raison précède la foi (1) ? » Non, assurément, puisque l'enfant, en croyant à la parole de la société, ne fait que croire à une tradition révélée.

Ici se présente une difficulté assez grave. Puisque c'est la société qui forme la raison de l'enfant, et que, d'autre part, la société est faillible, quelle garantie la raison de l'enfant peut-elle avoir contre l'erreur ? M. Jules Morel ne se laisse pas arrêter par cette réflexion. Il y fait une réponse dont voici la substance et les termes : « *La société, qui élève la raison, est née de la révélation primitive ; et quoiqu'elle puisse altérer cette révélation,* il lui est impossible de la *supprimer tout entière, sans se supprimer elle-même,* c'est-à-dire sans cesser d'avoir la raison ; car, sans la révélation, point de raison humaine. *Il suit de cette réflexion qu'il y a invinciblement un élément traditionnel* et révélé *antérieur* à toute perception *au fond de la raison humaine* (2). »

Nous ne voulons point insister de nouveau sur tout ce qu'il y a de gratuit dans une semblable argumentation. Vraiment, il n'y a plus lieu de s'étonner de cette guerre incessante que l'on fait à la *raison* et à tout l'ordre naturel, quand on voit aboutir à de pareilles conséquences. Ainsi, parce qu'on le trouve bon, l'on substitue purement et simplement à cette lumière intérieure que reçoit toute âme humaine en entrant dans ce monde, l'influence extérieure de la parole sociale dont la source remonterait à la révélation primitive.

Ainsi, à la garantie indestructible que la vérité et la loi divine trouvent dans les lois de l'intelligence humaine et le cri intime de la conscience, l'on substitue cette garantie que nous ne savons comment appeler ni définir, d'une infaillibilité nécessaire de la société, au moins quant à une partie de la révélation primitive. Il est fâcheux que précisément cette parole sociale dont on fait remonter l'origine exclusivement à la révélation primitive, soit contraire à cette étrange supposition, et que, par l'organe de tout ce qu'il y a eu d'hommes éminents dans le cours des siècles, elle dise aux partisans du traditionalisme qu'elle ne méritait

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Est-il besoin encore, après cela, de se justifier lorsque l'on attaque cette doctrine, de s'escrimer contre un fantôme ? Si d'autres jugent prudent de ne point déclarer ouvertement leur vraie pensée à ce sujet, M. l'abbé Morel ne connaît point ces vaines inquiétudes ; suivant son expression favorite, son exposition est *large, franche, carrée,* et nous n'avons pas la moindre envie de lui contester sa *netteté accoutumée.* Mais alors aussi ne faut-il pas nous

(1) *Univers* du 7 octobre, p. 3, col. 4, alin. 1 et 2.
(2) *Univers*, ibid., alin. 3.

lasser de faire voir ce germe pernicieux de l'exagération envahissant le domaine de la philosophie comme tout le reste et, sous l'égide de principes sacrés et de l'autorité divine, détruisant ce qui n'en est pas moins sacré et divin, puisque Dieu est à la fois auteur de l'ordre naturel et surnaturel?

Donc, — M. Jules Morel reproche publiquement, comme un tort fort grave à un professeur de théologie, de n'avoir pas adopté les principes du traditionalisme.

Il lui en fait un second : « C'est, après avoir suivi et interprété les décrets du Concile d'Amiens avec une attention scrupuleuse, d'avoir prêté l'oreille aux leçons du P. Chastel, dans son opuscule sur l'origine des connaissances humaines, d'après l'Ecriture Sainte (1). » Nous l'avons déjà dit et nous le répétons : M. l'abbé Icard n'a pu *suivre* et *interpréter* les décrets du Concile d'Amiens *avec une attention scrupuleuse*, puisque son ouvrage était complétement achevé avant que ces décrets fussent portés et que, depuis lors, il n'y a fait aucun changement. Quant aux emprunts qu'il aurait faits au livre du P. Chastel, M. l'abbé Jules Morel aurait pu, s'il n'eût cédé à la tentation de frapper d'un même coup un jésuite et un sulpicien, remonter plus haut encore et faire tomber le poids de sa critique sur *Cornélius à Lapide*, *Menochius* et *Suarez;* car ce sont ces guides, regardés jusqu'à ce jour comme suffisamment sûrs, qui ont tracé la voie au P. Chastel comme à M. l'abbé Icard, dans leur interprétation du récit de la Genèse.

Il est curieux de voir M. l'abbé Morel s'évertuer à commenter la partie de ce récit qui concerne l'homme primitif, afin de démontrer que les adversaires du pseudo-traditionalisme ne sauraient le revendiquer. En vérité, la belle découverte! Quelle a été la tâche du P. Chastel et que peut ici faire la saine critique, si ce n'est de montrer que le récit de la Genèse ne prouve ni l'une ni l'autre opinion et, par conséquent, que ce camp retranché dans lequel les traditionalistes s'étaient fortifiés avec une prédilection toute particulière, n'est qu'une vaine défense. Si M. l'abbé Morel eût pris garde à cet état de la question, son ardeur exégétique en eût été notablement diminuée; en tous cas, il eût évité cet écart si fâcheux pour sa réputation d'érudit, qui lui échappe un instant après : « Il faudrait prouver que Dieu a placé l'homme quelque part avant de le placer dans le Paradis, mais... personne n'en a entendu parler (2). » Sans parler du texte même de la Bible qui indique ce lieu, nous sommes assez indiscret pour le renvoyer aux commentateurs et lui citer notamment et Cornélius à Lapide, et Menochius *in Genesim*, et Suarez, *De opere sex dierum*. Tous trois disent formellement qu'Adam fut d'abord placé hors

(1) *Univers* du 7 octobre, p. 3, col. 4, alin. 4. — (2) *Id.*, p. 4, col. 1, alin. 1.

du Paradis. Inutile dès lors d'insister sur les conclusions que le critique du *Cours d'instructions* tire avec tant de complaisance et une si paisible confiance de son exégèse. Nous avons le droit de le renvoyer aux raisons exposées par M. l'abbé Icard lui-même.

Nous ne nous arrêterons pas non plus à la singulière correction qu'il essaie de faire à l'endroit du mode de transmission de *la parole sociale* à l'âme de l'enfant. M. l'abbé Morel croit assurément que la mère apprend à son enfant à penser dans une première et unique séance. Mais il nous semble aussi que *cette observation n'est pas confirmée par l'expérience* (1).

Après la théologie *canonique* et *métaphysique*, la politique a son tour. Le régime parlementaire eût été vraiment bien heureux si notre critique n'était parvenu à le dénicher de quelque endroit.

Nos lecteurs se rappelleront les principes si sages que M. l'abbé Icard a exposés sur cette matière : nous les avons indiqués dans notre troisième article. Mgr Gousset n'en a pas enseigné d'autres dans sa *Théologie dogmatique* (2), et nous n'aurions nulle peine à réunir ici un nombre imposant d'autorités en leur faveur. Mais cette latitude laissée jusqu'à ce jour en matière de formes politiques, ne convient plus à M. l'abbé Morel; il voudrait l'exclusion expresse pour *certaines* formes, *comme incompatibles avec le bon ordre*. Pour qui est au courant de telle polémique contre ces formes incompatibles avec le bon ordre, il n'est pas douteux que la forme constitutionnelle ne soit ici dans la pensée du critique. Ainsi, le relatif est toujours confondu avec l'absolu, et le besoin ou la théorie du moment deviennent doctrine et loi universelles. Le critique ne se rappelle-t il donc plus que cette forme n'a pas été aussi sévèrement condamnée par une autorité bien haute qui a cru devoir elle-même en faire l'essai? C'est montrer bien peu de scrupule ou être bien oublieux.

Egaré par ses préoccupations, sur le terrain de la politique comme sur celui de la théologie et de la philosophie, notre critique arrive enfin à l'une de ses thèses favorites, celle du *pouvoir coërcitif* de l'Eglise. Devait-on attendre plus de sagesse de l'auteur des articles de 1850 sur l'Inquisition? Confondant et les membres de l'Eglise et ceux qui ne le sont pas, il demande sans distinction l'application du pouvoir coërcitif de l'Eglise (contrainte extérieure et corporelle) aux uns et aux autres. Que M. l'abbé Morel essaie seulement d'appuyer cette doctrine sur la moindre autorité, et nous lui donnerons gain de cause. A toutes les époques de son histoire et par tous ses organes, conciles et pontifes romains, l'Eglise n'a jamais cessé de repousser

(1) *Univers* du 7 octobre, p. 4.
(2) T. I, p. 647.

cette odieuse doctrine que la foi peut être imposée par la contrainte à ceux qui ne lui appartiennent point par le baptême. Quant aux enfants de l'Eglise, nous avons bien des raisons de croire que M. l'abbé Morel ne reconnaît pas suffisamment cet esprit de mansuétude qui a sans cesse guidé les Souverains Pontifes et l'Eglise entière dans l'usage de leurs droits disciplinaires. Tout en n'accusant pas, avec certains historiens, le clergé du moyen âge, d'avoir méconnu les principes de l'Evangile, on peut ne pas approuver tout ce que M. l'abbé Morel approuve et, sans livrer aux reproches des incrédules la conduite que l'Eglise a tenue autrefois, il peut être permis de considérer et de présenter la répression matérielle qu'elle a invoquée, au moyen âge, comme une des plus pénibles nécessités dans lesquelles elle se soit trouvée (1).

Il serait certainement à souhaiter que M. l'abbé Jules Morel eût toujours imité la sage réserve de l'auteur du *Cours d'Instruction*, et nous ne doutons pas un instant que si, au lieu de cette irritabilité qui se montre dans les écrits de notre critique à l'endroit de ces questions délicates, il se fût préoccupé davantage des vrais besoins de notre temps et des tendances que l'Eglise suit avec une prédilection plus marquée, il eût évité pour sa part bien des scandales dont nous avons été malheureusement témoins. Nous ne voulons point exagérer le mal que les publications de M. l'abbé Morel peuvent causer, mais ce que nous ne pouvons taire en finissant, c'est que trop souvent les malheurs et les souffrances de l'Eglise lui sont venus du zèle pétulant et immodéré de ses défenseurs. L'abbé J. Cognat.

DE LA VACANCE DU PATRIARCAT GREC DE CONSTANTINOPLE.

Il y a dans le cours le plus ordinaire des choses des avertissements et des leçons de la Providence que le regard du chrétien ne doit pas négliger.

Le monde est en mouvement et deux peuples sont en armes pour une querelle qui, dans son principe, est une querelle religieuse. La Russie déclare qu'elle n'a fait marcher ses troupes que pour obtenir en faveur du protectorat de l'Eglise grecque des garanties que lui refuse la Porte. Or, il fallait que l'impuissance et la misère de cette Eglise, jadis si illustre, aujourd'hui si abâtardie, éclatât au grand jour, précisément dans le moment même où ses prétendus intérêts compromettent la paix universelle.

Le Patriarche grec de Constantinople, Germanos, vient de

(1) L'Église n'use point elle-même de la répression matérielle, elle se borne à demander au pouvoir temporel la sanction et la défense extérieure de ses lois et de ses droits.

mourir. Le siége où Photius fit asseoir le schisme est vacant, et le Synode du Phanar devra procéder à une nouvelle élection.

On sait de quelles intrigues cette élection est entourée. Non-seulement l'ambition des candidats prodigue dans le sein du Synode la corruption, les séductions et les menaces. Une fois un nom arrêté, il faut ce qu'on appelle l'acclamation du peuple; et c'est alors que se déploient ces multitudes tumultueuses gagnées à prix d'argent, et dont les vénales clameurs sont au plus habile et au plus offrant. Par-dessus tout domine l'influence politique. Le *bérât* d'investiture, la reconnaissance légale doit être donnée par la Porte; et le Divan, d'ordinaire, la fait chèrement payer. Aujourd'hui, et dans la situation présente des affaires, l'élection et la confirmation vont être plus que jamais une question de parti. La faction dévouée à la Russie tient infiniment à faire parvenir un candidat qui lui appartienne. On se souvient qu'au commencement des débats sur les Saints Lieux, c'est une députation du Synode de Constantinople adressée au Synode de Saint-Pétersbourg qui a déterminé l'intervention du gouvernement russe et celle même du Czar. On se rappelle le rôle joué par le Logothète du Patriarchat, Aristarchi, dans toutes les négociations où son activité, son esprit remuant et rusé, et les ressources considérables dont il appuyait ses démarches, ont si utilement servi la cause de la Russie.

Depuis, il est vrai, et à l'époque de l'ambassade du prince Mentschikoff, les choses ont un peu changé de face. Soit que les Grecs aient aperçu que la protection de Saint-Pétersbourg ne cachait au fond que le dessein parfaitement arrêté de les soumettre à la suprématie religieuse du czar, soit que le Divan ait exercé sur eux une pression plus forte, soit enfin qu'ils aient éprouvé pour les mesures prises par le sultan dans son dernier *Iradé*, qui leur accordait de grands priviléges et des garanties précieuses, une véritable reconnaissance, toujours est-il que la prédominance de la Russie a diminué.

Ainsi, le patriarche qui vient de mourir, Germanos, refusa entièrement d'admettre certaines mesures disciplinaires que la Russie voulait imposer aux Grecs, en retour du protectorat; et, quand parut l'*Iradé* du sultan, il publia des lettres pleines des expressions d'actions de grâces les plus emphatiques, tant en son nom qu'au nom de tous ses co-religionnaires, des évêques et du clergé schismatiques. Les personnages les plus compromis dans le parti russe se sentirent battus, et Aristarchi dut même prendre la fuite.

Le Divan a donné aux obsèques de Germanos un éclat extraordinaire et en a fait une démonstration très-hostile à la Russie. Les Phanariotes s'y sont parfaitement prêtés; ils y ont vu une

sorte de consécration de leur indépendance et du désir qu'a la Turquie de ménager leurs intérêts. En sorte qu'aujourd'hui la Porte peut en quelque sorte invoquer leur témoignage pour répondre au cabinet de Saint-Pétersbourg que le rite grec se trouve suffisamment protégé sans son intervention.

De son côté, le parti Russe voit dans la prochaine élection une occasion unique et décisive de reprendre son influence, et il n'y épargne rien.

De nombreux candidats, dit-on, sont sur les rangs. Il y a d'abord les anciens patriarches, prédécesseurs de Germanos, lesquels ont été successivement déposés. Telle est en effet la puissance des intrigues et le jeu des ambitions dans cette triste Eglise, que la dignité patriarcale, acquise la plupart du temps par la simonie, est sans cesse enlevée par une nouvelle cabale. Une émeute, un vote du synode ou un simple caprice du Divan (et nul n'ignore combien il est facile d'arriver à ces actes), suffisent pour détrôner l'élu de la veille. On a vu à Constantinople jusqu'à cinq ou six de ces patriarches destitués. A l'heure présente, s'il faut en croire un correspondant du *Pays*, deux de ces personnages font des efforts inouïs pour reprendre le siége qu'ils ont occupé déjà : ce sont Anthimos et Gregorios. On cite encore comme ayant des chances, Gerassimos, ex-métropolite d'Antioche, et les archevêques de Kissik, de Kessarias et de Jerra, lesquels sont particulièrement dévoués à la Russie.

Le parti russe, malgré ses échecs, a encore une force considérable, et on n'a pas besoin de dire qu'il épuise aujourd'hui ses dernières batteries. De son côté, le Divan a déclaré qu'il refusera son adhésion à tout choix qui lui paraîtrait suspect de partialité pour Saint-Pétersbourg.

Ainsi, voilà l'une des plus antiques et des plus célèbres Eglises du monde, à la merci d'une double intrigue et n'ayant à choisir qu'entre la faveur des Turcs ou la faveur des Russes, et ayant en perspective la servitude par les uns ou les autres! Voilà où l'orgueil de Photius, l'esprit de révolte et d'insubordination contre la Papauté, ont conduit les successeurs dégénérés et condamnés de saint Jean Chrysostôme! Les Patriarches de la seconde Rome n'ont pas voulu reconnaître la suprématie du Pontife de la première; ils ont rejeté la douce obéissance du Prince des Apôtres et brisé le lien indestructible de l'unité; ils sont aujourd'hui les esclaves du descendant de Mahomet, en attendant qu'ils soient les serfs du Pontife éperonné de Saint-Pétersbourg; au lieu de l'unité dans la liberté et la vérité, c'est l'unité dans l'asservissement et dans l'erreur qui leur est réservée!

Henry de Riancey.

Nous avons annoncé les visites domiciliaires et les arrestations qui, depuis quelques jours, ont eu lieu tant à Paris qu'à Nantes. Voici sur ce sujet une note publiée par la *Patrie*, et que nous reproduisons textuellement :

« M. Charles Delescluse, ancien commissaire général du département du Nord, et condamné à la déportation par arrêt de la haute Cour de Versailles, vient d'être arrêté à Paris, où il était arrivé de Londres comme délégué de Ledru-Rollin et du comité central européen.

« Les documents qui ont été saisis à son domicile indiquent tout à la fois de la part de l'émigration l'ignorance la plus complète de l'état du pays, les illusions les plus ridicules comme aussi les projets les plus insensés et les plus coupables.

« La présence de cet agent à Paris et la saisie des documents dont nous venons de parler ont nécessité plusieurs arrestations et visites domiciliaires à Paris et dans quelques départements.

« M. Goudchaux et M. Marchais ont été arrêtés. Le premier se trouvant indisposé, a été relâché provisoirement par le préfet de police, après avoir pris l'engagement de se présenter à la première réquisition. La justice est saisie. » — *Ch. Schiller.*

De son côté, l'*Union* donne les détails suivants :

« C'est dans la nuit de dimanche à lundi qu'ont été opérées les diverses arrestations dont parle la *Patrie*. Un grand nombre de perquisitions ont été faites simultanément. Outre celles qui ont eu lieu chez MM. Goudchaux et Marchais, d'autres perquisitions ont été pratiquées chez M. Bastide, ancien ministre sous la République, chez M. Bocher, administrateur des biens de la famille d'Orléans, et chez M. Reynier, ancien précepteur des princes de la même famille.

« Le même jour et à la même heure, des perquisitions et arrestations ont été faites dans un certain nombre de villes des départements. On assure qu'à Epernay on a arrêté deux agents de M. Ledru-Rollin, porteurs de manifestes révolutionnaires. — *L.-C. Mac-Shreby.* »

C'est le 7 novembre que s'ouvriront, devant la cour d'assises de la Seine, sous la présidence de M. Zangiacomi, les débats de l'affaire dite du complot de l'Opéra-Comique. Les accusés sont au nombre de treize-deux : vingt sept présents, cinq contumaces. Ils sont accusés d'avoir pris part à un complot ayant pour but : 1° d'attenter à la vie de l'Empereur, 2° de détruire et de changer la forme du gouvernement. Alfred Des Essarts.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER.

Affaires d'Orient. — Le *Moniteur* garde un silence complet sur ce qui se passe en Turquie. Mais, en revanche, la télégraphie privée continue d'apporter des nouvelles, et voici les plus récentes informations qu'elle nous donne :

« Trieste, mercredi 19 octobre.

« D'après les nouvelles de Constantinople du 10, le sultan aurait demandé l'entrée des flottes française et anglaise dans les Dardanelles. Les ambassadeurs auraient promis de les faire venir. »

Il faut attendre encore pour prendre cette nouvelle au pied de la lettre. On a tant de fois dit que les flottes étaient appelées par le sultan, puis contremandées, qu'il se pourrait faire que la dépêche eût parlé encore trop tôt. D'autre part, il faut considérer de quelle gravité serait cet appel des flottes, tout à la fois aux yeux de la Russie, puisque l'Angleterre et la France seraient ainsi, jusqu'à un certain point, engagées dans la guerre déclarée par la Porte, et aux yeux de la population musulmane qui ne verrait peut-être pas sans défiance la présence à Constantinople d'une force étrangère si considérable.

Dans cette capitale, l'idée des enrôlements volontaires a du succès. Déjà, plus de 6,000 hommes se sont fait inscrire aux bureaux de Stamboul et de Galata; chaque enrôlé, il est vrai, reçoit une prime de 180 piastres. L'armée de Bulgarie, aux ordres d'Omer-Pacha, comprend aujourd'hui 110,000 hommes divisés ainsi : nishans ou réguliers, 45,000; cavalerie, 8,000; rédifs et Albanais, 57,000. Les forces des Russes en Moldavie et Valachie sont à peu près égales; mais il faut compter en plus un corps de cavalerie qui ne comprend pas moins de 46,000 hommes. Ce chiffre indique quel avantage auraient les Russes, si quelque affaire décisive s'engageait en rase campagne.

Au reste, tous les journaux s'accordent à représenter la guerre comme actuellement impossible dans les Principautés. En Europe, on se contenterait de s'observer mutuellement, sur l'une et l'autre rive du Danube; et c'est en Asie, c'est en Géorgie que les hostilités auraient lieu d'abord. Mais le *Times*, qui parle en ce sens, ne croit pas qu'une intervention turque dans le Caucase puisse mettre en danger, de ce côté, la domination russe.

Puisque nous avons nommé le *Times*, nous ne laisserons point échapper un article fort curieux que ce journal vient de faire paraître et qui est au moins la centième de ses élucubrations sur la question d'Orient. Le *Times* tient à établir, d'une façon péremptoire, que la situation de la Turquie est généralement mal comprise en Europe, qu'on a tort de voir dans cette puissance quelque chose qui ressemble à la Belgique ou à la Suisse; que la Turquie dont on défend si chaudement la cause aujourd'hui, en fondant sur sa faiblesse l'intérêt qu'on lui porte, est, après tout, en possession des plus beaux territoires du monde; enfin le *Times* veut qu'il soit bien entendu que si l'Angleterre défend la Turquie, ce n'est nullement par amour de la Turquie elle-même, mais pour maintenir l'équilibre européen.

A nos yeux, cet article a de la valeur. Au moment où les événements deviennent plus graves, il pose des restrictions dont l'avenir tiendra peut-être compte, et il établit que les Turcs en tant que Turcs ont bien peu de titres à l'intérêt des peuples civilisés :

« La Turquie, dit *le Times*, est composée des territoires les plus riches, les plus vastes que l'on connaisse depuis l'empire romain; elles possède les plus belles contrées des trois parties du globe; son territoire est plus du double de celui de la France et de l'Angleterre réunies; toutes les plus fameuses côtes de l'Asie, Tyr et Sidon, Antioche et Jérusalem, Damas et Bagdad, Babylone et Palmyre, avec toutes les îles et les ports de mer de ces régions magnifiques; en Afrique, l'Égypte, qui est presque un royaume; en Europe, la ville la plus merveilleusement douée de toutes les conditions de force et de prospérité qui soit au monde : voilà ce que possède

l'empire ottoman. Avec de pareilles ressources, ne devrait-il pas être la plus forte puissance du globe? Et quel est donc ce gouvernement qui, avec de si prodigieuses ressources, ne peut pas se défendre lui-même et est forcé de réclamer la protection de l'Europe à la première crise intérieure ou extérieure? C'est que la domination du Sultan n'est que nominale, et que les plus belles contrées du monde ont été ainsi frappées de paralysie par l'incubation permanente de conquérants barbares. »

S'il est vrai que, avec sa réserve, l'armée ottomane puisse atteindre bientôt un chiffre de 300,000 hommes, que 25,000 nouveaux fusils soient arrivés de France le 4 octobre pour l'armement de cette réserve, et que l'enthousiasme soit général, on doit penser sans doute qu'en effet la faiblesse de la Turquie avait été un peu exagérée. Cependant son terrible adversaire est loin de s'endormir, et nous lisons aux dernières nouvelles de *la Patrie* :

« Une lettre de Saint-Pétersbourg annonce que, d'après les ordres qui ont été donnés par l'empereur, la Russie aura en ligne 300,000 hommes sur le Danube, et 200,000 hommes en Asie. »

On ne connaissait pas encore la teneur de la lettre par lequel Omer-Pacha a sommé le prince Gortschakoff d'évacuer les Principautés dans le délai de quinze jours. Cette lettre est conçue en ces termes :

« Monsieur le général,

« J'ai l'honneur de vous adresser cette lettre par l'ordre de mon gouvernement. Tandis que la Porte Ottomane épuisait tous les moyens de conciliation pour maintenir la paix et son indépendance, la cour de Saint-Pétersbourg n'a pas cessé de susciter des difficultés. Elle a même violé les traités par l'occupation des deux principautés de la Moldavie et de la Valachie, parties intégrantes de l'empire ottoman.

« La Porte Ottomane, au lieu d'user de représailles, s'est bornée alors à des protestations, sans s'éloigner de la voie qui pouvait conduire à un arrangement. La Russie ne manifeste point de sentiments pareils. Elle repousse des propositions que lui avaient recommandées les puissances médiatrices et nécessaires à la sûreté et à l'honneur de la Sublime-Porte. En conséquence, il ne lui reste d'autre parti à prendre que de recourir à la guerre, et c'est un devoir impérieux pour elle.

« Toutefois, comme l'invasion des principautés danubiennes et la violation des traités qui l'a accompagnée sont la cause réelle de la guerre, la Porte Ottomane, comme dernière preuve de ses intentions pacifiques, propose par mon organe, à Votre Excellence, d'évacuer lesdites provinces, et elle vous accorde pour cela un délai de quinze jours, à compter du jour de la réception de cette lettre. Si, pendant ce délai, je recevais de Votre Excellence une réponse négative, le commencement des hostilités en serait la conséquence naturelle.

« Voilà ce que j'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence, et je saisis en même temps cette occasion de vous assurer de ma haute estime. « *Signé* OMER-PACHA. »

C'est en réponse à cette lettre que le général russe a déclaré que s'il était attaqué, il se bornerait à se défendre.

Quant aux dispositions favorables que la Perse témoigne à la Russie, elles ressortent pleinement de cette correspondance adressée de Tabriz, 23 septembre, au *Standard* :

« Les événements se compliquent ici. Le shah est à Sultatich et notre mission y est arrivée le 14. L'ambassadeur de Russie n'y a envoyé qu'un attaché et le ministre turc Ahmet-Effendi n'y était pas représenté du tout. Il semble résulter de cela que les relations de la Perse ne sont bonnes ni avec la Russie, ni avec la Turquie ; mais quant à la Russie, ce n'est qu'une feinte. L'ambassadeur de Perse à Saint-Pétersbourg est revenu chargé de décorations et de cadeaux. On dit que la croix de diamants de l'ordre de Sadz-Azam est accompagnée de 100,000 tomans et que par des dons de ce genre la cour de Russie a déterminé les ministres de Perse à faire la guerre à la Turquie. Les Turcs, en vue de cette éventualité, ont envoyé 20,000 hommes à Bayezid. »

Piémont. — Une dépêche télégraphique privée datée de Turin, 19 octobre, annonce que la veille au soir un léger tumulte, motivé par la cherté des grains, a éclaté à Turin. Quelques arrestations ont été faites.

L'ordre a été promptement rétabli.

Ce matin, il est arrivé par la télégraphie privée une seconde dépêche de Turin, ainsi conçue :

« Turin, jeudi, 20 octobre.

« La tranquillité n'a pas été troublée de nouveau. Les députés, la garde nationale et le conseil municipal de la capitale ont exprimé leur sympathie au ministère. »

Suisse. — L'affaire du Tessin continue d'émouvoir la Suisse. C'est le thème des associations patriotiques. Dernièrement à Morat, deux ou trois cents fortes têtes ont agité la question de représailles énergiques contre l'Autriche. Les journaux exaltés disent qu'il est temps d'en finir ; ils veulent que la Suisse prenne l'offensive, qu'elle envahisse la Lombardie, etc. Il est vrai que les journaux ne se chargent pas de combattre, et que les déclamations sont plus faciles que l'action.

On sait que la peine du colonel Perrier a été commuée des travaux forcés en celle du bannissement. Accompagné de son frère, depuis Bulle jusqu'à Neufchâtel, M. Perrier suivait tranquillement son itinéraire. Arrivé à Neufchâtel, il se vit en butte aux plus mauvais traitements. Deux gendarmes vinrent le prendre par ordre du préfet, M. Ch. Matthey, pour le conduire en prison. Sur sa vive résistance, un sergent le saisit à la cravate en vomissant des injures et des imprécations, tandis que le frère du colonel était jeté au corps-de-garde voisin. Le sergent jura à M. Perrier qu'il voulait simplement le mener devant le préfet ; mais, en réalité, ce fut dans un véritable cachot qu'on jeta pour vingt-quatre heures le colonel qui ne devait être, aux yeux du préfet, qu'un simple voyageur, surveillé par l'autorité peut-être, mais non exposé à de mauvais traitements. Le lendemain seulement, M. Perrier put se remettre en route.

Alfred Des Essarts.

ŒUVRE DU BON COLPORTAGE

S'il est une Œuvre utile et éminemment sociale, c'est celle dont nous venons d'écrire le nom. A qui a-t-on besoin de rappeler les maux qu'a produits ce funeste colportage qui, depuis soixante ans, a jeté dans le peuple tant de livres, soit détestables

par leur esprit, soit absurdes par le fond? L'action gouvernementale a essayé de conjurer le mal; et nous avons fait connaître le rapport de la commission qui fut chargée d'éclairer cette question.

Mais ce que les commissions sont inhabiles à résoudre, la charité l'opère par les forces de son zèle, par son activité maternelle que rien ne saurait arrêter. Longtemps on désira une Œuvre destinée à combattre le mauvais colportage : on était découragé par les difficultés de l'entreprise. Cependant M. l'abbé Bernard, chanoine d'Avignon, s'était attaché avec passion à cette idée : il n'a pas cru à l'impossibilité d'une institution devenue comme une nécessité politique et sociale. Après avoir longuement médité tous les détails qui se rattachent au colportage, il a conçu hardiment le plan de l'Œuvre, il en a dressé les statuts.

Les problèmes principaux consistaient à demander à la librairie les ouvrages populaires qui se rapportent le mieux au but de l'Œuvre; à faire à l'autorité, juge de la doctrine religieuse, la part première dans l'admission ou le rejet de chaque livre, et à attendre la décision de l'autorité diocésaine sur l'opportunité relative de tel ou tel ouvrage, suivant les pays visités par les colporteurs; à choisir avec soin des colporteurs zélés, intelligents, dévoués; à pouvoir aussi les surveiller, de loin comme de près, en les soumettant, dans chaque canton, au contrôle de personnes amies du bien.

Pour commencer, une maison a été louée à Avignon. Là, quelques hommes de bonne volonté sont venus se préparer à la mission nouvelle. Ils étaient neuf au premier départ : puissent-ils être un jour plus de mille.

Les témoignages les plus honorables ont été donnés à cette fondation. En tête, il faut placer la lettre bienveillante que Mgr l'Evêque de Gap a écrite à M. l'abbé Bernard, et où se trouvent ces paroles si encourageantes :

« Vous avez commencé avec peu, ou à peu près avec point de ressources, et vous n'avez pas hésité d'envoyer vos premiers missionnaires de la bulle, dans le plus pauvre diocèse de France. Dieu vous tiendra compte de cette confiance que la pauvreté ne déconcerte pas, et le diocèse de Gap s'honorera d'avoir recueilli les prémisses de l'apostolat du colportage.

« La manière large selon laquelle vous avez conçu et exécuté votre projet; la place que vous y faites à toutes les influences honnêtes; la part d'action que vous offrez à chacun dans la direction du colportage, selon les besoins des pays; l'exclusion de toute propagande irritante et provocatrice, méritent de rallier autour de cette Œuvre religieuse, morale et sociale, les hommes qui ont quelque amour pour le peuple, pour leur pays et pour la religion.

« Que les journaux catholiques ouvrent donc leurs colonnes à une souscription générale en faveur de la propagation des bons livres par le col-

portage; elle sera couverte; j'en suis certain, par les plus nombreuses et les plus honorables signatures. Il y en aura dans nos montagnes, et l'obole offerte par nos pauvres Alpins aura, aux yeux du divin Maître, la même valeur que le denier de la veuve de l'Evangile, tant louée par le Sauveur du monde.

« Je n'exprime pas seulement un désir qui m'est personnel, mais je sais que j'interprète la pensée de plusieurs de mes vénérés Frères dans l'Episcopat »

L'appel chaleureux fait par le vénérable prélat sera entendu dans toute la France, nous n'en saurions douter. Les souscriptions peuvent être adressées à M. l'abbé d'Alzon, vicaire général de Nîmes; aux présidents des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul; à M. l'abbé Mullois, premier chapelain de la maison de l'Empereur, et à M. l'abbé Bernard, à Avignon. Elles sont destinées à un nouveau départ de colporteurs, et surtout à l'établissement indispensable d'une maison centrale à Paris pour le Nord, comme celle d'Avignon l'est déjà pour le Midi.

Alfred Des Essarts.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME. — L'art chrétien qui a enfanté tant de chefs-d'œuvre est loin d'avoir dit son dernier mot. Le sculpteur romain Jacomini a produit un groupe de la plus grande beauté et de l'expression la plus saisissante : Le *Baiser de Judas*. Le *Journal de Rome* donne des détails étendus sur ce morceau qui a trouvé un juste appréciateur en Notre-Saint-Père. Sur l'ordre de Pie IX, ce groupe admirable va être placé au pied de la *Scala Santa* qui vient d'être, comme on sait, complétement restaurée aux frais du Souverain-Pontife.

— Le 9 du courant, la fête de la Sainte-Vierge, invoquée sous le titre *del Parto*, a été célébrée avec une grande pompe dans l'église des RR. PP. Augustins. Cette fête qui a attiré un immense concours de fidèles, avait été précédée d'un triduo solennel.

BOLOGNE. — Le monument funèbre du prince Théodore Galitzin vient d'être inauguré dans le Campo-Santo. Il est dû aux talents réunis de l'architecte Antonio Cipolla et du sculpteur Antonio Rossetti. C'est à Rome que cette œuvre magnifique a été exécutée. On doit en rendre grâces au comte Grégoire Schouvaloff qui, chargé par le prince Michel Galitzin, frère de l'illustre défunt, de faire exécuter le monument, a su désigner des artistes si dignes de cette tâche.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. S. E. le cardinal Wiseman a visité, mardi dernier, la maison des hautes études des Carmes. A neuf heures, M. l'abbé Gruice, supérieur de l'établissement, à la tête de la division ecclésiastique, recevait à la porte de la chapelle le savant et pieux cardinal. Après avoir célébré la sainte messe, il a daigné adresser quelques paroles aux élèves de cette maison. Il a rappelé que Mgr Affre lui avait communiqué ses projets sur la création de l'école des Carmes,

avant même d'en avoir jeté les premiers fondements. Le souvenir de ce pontife s'unissait bien avec celui des martyrs dont le sang a consacré l'humble sanctuaire des Carmes. Son Eminence ne les a point séparés, et il a exhorté les jeunes ecclésiastiques qui l'environnaient à imiter ces grands modèles et à cultiver également la science et la vertu, et surtout un amour tendre et filial, fort et généreux pour l'Eglise. Il appartenait à l'illustre Pontife de donner de telles leçons. Aussi ses paroles, jointes au souvenir de ses propres exemples, ont fait une vive impression. Son Eminence a écouté avec intérêt les détails que M. l'abbé Cruice lui a donnés sur les études auxquelles se livrent les élèves des Carmes et les développements que cet établissement a pris sous la bienveillante protection de Mgr Sibour, qui a su, par son zèle si ardent et si pur, continuer les grandes œuvres de son prédécesseur et en fonder de nouvelles Le passage de Mgr Wiseman est, pour la maison des Carmes, un honneur et un encouragement dont elle conservera le précieux souvenir. La veille, Mgr l'Archevêque de Dublin, Mgr l'Evêque du Mans et Mgr l'Evêque de Genève l'avaient également honorée de leur visite. Ces témoignages d'intérêt de la part de Pontifes si vénérables et la confiance qu'un grand nombre d'Evêques lui ont montrée en lui envoyant de nombreux ecclésiastiques, semblent lui annoncer un avenir prospère et des succès également utiles et glorieux pour l'Eglise de France.

— Les ouvriers enlèvent en ce moment l'ingénieux échafaudage qui vient de servir à dresser la nouvelle flèche de la Sainte-Chapelle. Dès aujourd'hui, on aperçoit déjà l'ajustement de la naissance de l'aiguille, formé d'une couronne d'anges aux ailes éployées et tenant à la main les instruments de la Passion. Tous les modèles de ces figures sont dus à M. Geoffroy de Chaume, l'un des plus habiles sculpteurs employés à la restauration de Notre-Dame.

Quant à l'exécution en métal, après plusieurs essais de fonte et de galvanoplastie, M. Lassus s'est décidé à revenir à l'ancien procédé, c'est-à-dire au plomb repoussé au marteau. Ce travail difficile a été fort bien exécuté par MM. Durand frères, plombiers, chargés de toutes les plomberies de la flèche; on peut même dire que l'exécution est de beaucoup supérieure à ce qui se faisait anciennement; il suffit, pour s'en convaincre, de voir les statues de la flèche d'Amiens, celles du clocher à l'ange de Reims, les ornements de Conches, ceux de Châlons, etc. Les huit masques qui, à l'instar de ce qui existe à Châlons et à Beaune, entourent les boules sont des portraits des chefs d'ateliers sculpteurs-mouleurs et qui ont concouru à l'exécution de la flèche.

Pour M. Bellu, l'habile charpentier qui vient d'exécuter sous la direction de M. Lassus, cette importante flèche en bois, entièrement suspendue au-dessus de la voûte du monument, on peut dire en terme du métier qu'il vient de faire *son chef-d'œuvre.*

Il est impossible, en effet, de voir un travail plus hardi et surtout mieux exécuté. D'ici à quelques jours il sera possible de jouir de la silhouette complète, mais il manquera encore bien des choses. Tous les travaux sont en cours d'exécution; mais avec le mauvais temps qui nous arrive, leur entier achèvement exigera encore un délai de quelques mois.

— Dimanche 23 octobre, sera solennisée la fête de Notre-Dame-des-Victoires.

N. S. P. le Pape, par son bref du 19 décembre 1847, accorde une indulgence plénière à tous les fidèles qui, après confession, viendront recevoir la sainte communion, et prieront dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires aux intentions du Souverain Pontife. La faculté de gagner cette indulgence durera toute l'octave; elle est applicable aux âmes du purgatoire.

Mgr Forcade, évêque de la Guadeloupe, célébrera pontificalement la grand'messe et les deux vêpres. A dix heures, la grand'messe solennelle en musique, composée pour ce jour par M. E. Burelle, organiste, accompagnateur de la paroisse, sera exécutée par la Société des Orphéonistes.

A deux heures, none, vêpres, sermon, par M. l'abbé Millault, chanoine honoraire et supérieur du petit séminaire de Paris, procession, salut solennel du très-saint sacrement et complies.

A sept heures du soir, vêpres solennelles du Saint Cœur de Marie, sermon par M. l'abbé Lavigerie, chanoine honoraire de Montpellier, et deuxième aumônier des Bénédictines du Temple, et salut du très-saint sacrement.

Pendant toute l'octave, à huit heures du soir, instruction, salut du saint sacrement et chant des litanies de la Sainte-Vierge.

Diocèse de Nantes. — Mgr l'évêque de Nantes a adressé à MM. les curés de son diocèse une lettre-circulaire prescrivant des prières pour demander à Dieu un temps plus favorable aux biens de la terre. A l'approche d'un hiver redouté, en présence de pluies incessantes qui empêchent de faire les dernières récoltes de l'année, le digne prélat a senti le besoin de tourner encore vers la prière les pensées et les espérances de ses diocésains.

Diocèse de Sens. — Une cérémonie touchante vient d'avoir lieu au couvent des RR. PP. Bénédictins-Prêcheurs, situé à l'extrême limite du département de l'Yonne, et fondé sous l'invocation de Sainte-Marie-de-la-Pierre-qui-Vire.

Cette cérémonie consistait dans l'accomplissement d'un vœu fait par le supérieur de la communauté d'élever à la Sainte-Vierge un monument sur la *Pierre-qui-Vire*, ancien dolmen druidique. La statue de la Vierge est l'œuvre d'un jeune sculpteur, M. Renard, et cette inauguration s'est accomplie au milieu d'une grande foule de fidèles accourus des points les plus éloignés de la contrée.

L'office a été célébré par M. l'archiprêtre d'Avallon, accompagné d'un nombreux clergé.

Après la messe, une nombreuse procession s'est déroulée. Toutes les paroisses des environs y étaient représentées avec leurs bannières sacrées et multicolores; des jeunes filles vêtues de blanc en tenaient les cordons.

On est arrivé au pied du monument élevé à la Sainte-Vierge. Après les chants et les cérémonies prescrites par le rituel du diocèse de Sens, le révérend père Sautereau, dominicain de l'ordre des Frères-Prêcheurs de Flavigny, est monté sur le degré le plus élevé de la Pierre-qui-Vire, et, dominant la foule muette et attentive, il a prononcé un admirable discours.

Après la bénédiction, M. l'archiprêtre d'Avallon engagea les assistants à venir porter leurs tributs d'hommages aux pieds de la statue. 4,000 fr. furent immédiatement réunis. La procession rentra au couvent en chantant le *Te Deum*. Quelques heures plus tard, la solitude de la Pierre-qui-

Vire reprenait son aspect accoutumé. Une foule de fidèles s'est rendue cette semaine au couvent pour visiter la statue monumentale.

Diocèse d'Amiens. — *L'Ami de l'Ordre* d'Amiens publie le compte-rendu du *Triduo* qui a suivi la cérémonie du 12 octobre et de la translation d'une relique de sainte Theudosie à l'église Saint-Leu ; nous y prenons les détails suivants :

« La décoration de la cathédrale est restée la même pendant toute la durée du *Triduum* que le jour de la translation ; seulement, toutes les oriflammes aux noms des paroisses du diocèse, attachées les unes aux autres et formant une tenture d'une légèreté et d'un gracieux indescriptibles, furent suspendues entre les piliers de la nef. Dans l'intervalle des offices, le marbre tumulaire de la sainte fut exposé aux regards des fidèles. Chacun s'empressait de le baiser et d'y faire toucher des objets de dévotion ; deux ecclésiastiques étaient sans cesse occupés à répondre aux pieux désirs des assistants.

« Le jeudi 13, la messe fut célébrée pontificalement à dix heures par S. E. le Cardinal-Archevêque de Tours ; le sermon fut prêché après l'Évangile par Mgr l'Évêque de Poitiers. Les vêpres, à trois heures et demie, furent chantées par Mgr l'Archevêque de Dublin, primat d'Irlande ; le sermon fut prêché par M. l'abbé Combalot.

« Le vendredi 14, messe pontificale par Mgr le vicaire apostolique de Taïti, sermon par Mgr l'Évêque d'Amiens. — Les vêpres furent présidées à trois heures par le même prélat : sermon par le R. P. Félix.

« Le samedi 15, Mgr l'Évêque de la Guadeloupe officia pontificalement à la messe, et Mgr l'Évêque d'Adras aux vêpres ; le seul sermon de la journée fut prêché, après vêpres, par M. Combalot.

« Dimanche 16 octobre, la seconde grand'messe fut chantée à dix heures par Mgr Blanquart de La Motte, protonotaire apostolique et prélat romain ; après l'Evangile, le R. P. Lartigue monta en chaire et prononça un magnifique discours qui émut profondément son immense auditoire ; le R. P. Lartigue avait un double droit à faire entendre son éloquente parole dans notre cathédrale, comme enfant de la Picardie d'abord, et ensuite comme enfant de cette maison de Saint-Acheul sur laquelle Mgr l'Evêque d'Amiens a voulu faire tomber les prémisses des bénédictions que sainte Theudosie va répandre dans notre pays.

« A trois heures, les vêpres furent encore chantées par Mgr Blanquart de La Motte. Après le sermon, prêché par M. l'abbé Combalot, qui, comme toujours, a su séduire son auditoire par sa magique parole, a eu lieu la translation d'une relique de sainte Theudosie dans l'église de Saint-Leu, la seule qui existe sur l'emplacement de l'Amiens gaulois, et sur le territoire de laquelle il est probable qu'exista la maison dans laquelle sainte Theudosie eut son berceau. La paroisse de Saint-Leu a voulu faire voir à ses sœurs que si elle renferme dans son enceinte le territoire de l'Amiens gaulois, elle a conservé aussi la foi des premiers chrétiens. La décoration de la rue Saint-Leu et la procession du 16 octobre ont été pour nous une magnifique réminiscence de celles du 12.

États-Unis. — En annonçant, l'année dernière, le départ pour l'Amérique de deux moines bénédictins de la célèbre abbaye de Notre-Dame-des-Ermites d'Einsiedeln, dans le canton de Schwitz, en Suisse, nous disions qu'ils allaient fonder un monastère de leur ordre aux États-Unis.

Nous apprenons aujourd'hui que ces religieux ont trouvé un emplacement convenable pour leur fondation. La nouvelle maison s'élève aux environs de Saint-Ferdinand, dans la partie méridionale de l'État d'Indiana.

Deux de leurs frères se sont embarqués au Havre pour aller les rejoindre. Le premier, le P. Jérôme Bachmann, était économe de l'abbaye d'Einsiedeln et sera prévôt de la colonie ; le second, le P. Eugène Schwarzmann, était l'un des professeurs de théologie des écoles de l'abbaye. Ils amènent avec eux quatre laïques comme aides et ouvriers de la maison nouvelle.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Un grave accident est arrivé l'avant-dernière nuit sur le chemin de fer d'Orléans. Voici la note communiquée par l'administration du chemin :

« Dans la nuit du 19 au 20 octobre, vers huit heures et demie du soir, un train de voyageurs venant de Bordeaux a rejoint, à Beaugency, un train de marchandises.

« Le mécanicien du train des voyageurs a été tué, le chauffeur est mort depuis des suites de ses blessures, un conducteur est blessé, les voyageurs n'ont reçu que des contusions sans aucune gravité et ont tous continué leur voyage.

« D'après les renseignements qui ont été recueillis, les signaux destinés à couvrir le train de marchandises avaient été faits régulièrement, et l'on ne s'explique pas comment le mécanicien ne s'y est pas conformé. »

— Le *Moniteur* publie ce matin un décret en date du 18 octobre, qui ouvre au ministère de la marine, sur l'exercice 1853, un crédit de 5,000,000 de francs.

— L'*Écho universel* de la Haye, revenant sur les affaires du Luxembourg, affirme, d'après son correspondant, que la mission de M. Lightenvelt à Rome avait principalement pour but de presser le Saint-Siége de déplacer le siége archiépiscopal d'Utrecht, et qu'à cette occasion on aurait fortement traité la question de la rentrée de Mgr Laurent.

Le même journal rend compte des débats qui ont eu lieu dans l'intérieur des sections des États-Généraux, relativement au projet de Budget. Quelques membres auraient demandé que le ministre néerlandais, qui réunit les missions de Rome et de Sardaigne, ne restât plus continuellement à Rome, et qu'il s'établit de préférence à Turin.

— Le palais de l'Industrie qui s'élève aux Champs-Élysées pour l'exposition de 1855, a reçu dans ses plans des modifications assez importantes. Les murs s'élèvent avec une rapidité que l'on ne rencontre que dans les constructions parisiennes. Les quatre murailles du vaste parallélogramme sont à peu près achevées ; la grande façade, sur l'avenue, va être terminée prochainement. L'ensemble de l'édifice ne présente qu'une rangée de larges fenêtres cintrées ; la façade seulement a deux étages de fenêtres. On ne peut qu'admirer la légèreté de l'édifice. Les fenêtres sont tellement multipliées que le vaisseau est tout à jour. C'est à peine si, entre chaque fenêtre il y a un pied de pierre de taille. La porte d'entrée est quelque chose de colossal comme élévation et comme largeur ; à en juger à première vue, il pourra entrer au moins soixante personnes de front.

Les travaux de maçonnerie paraissent devoir être achevés complétement

à la fin de cette campagne. Il ne restera donc plus pour la campagne prochaine que les travaux de ferrerie et de décoration.

— Depuis deux jours, le chemin de fer de Paris au Havre a transporté 1,500 émigrants qui se rendent en Amérique.

— M. F.-Z. Collombet, rédacteur de la *Gazette de Lyon*, vient de mourir dans cette ville, à l'âge de 46 ans, des suites d'une fièvre typhoïde.

— Nous apprenons la mort de M. Demesmay, député de Besançon au Corps législatif.

— Après leur départ de Compiègne, l'Empereur et l'Impératrice se rendront à Fontainebleau, où l'on fait des préparatifs pour les recevoir.

— Les conseils municipaux de trois grandes villes, Orléans, Périgueux et Toulouse, s'occupent des moyens à prendre pour venir au secours de la classe indigente dans la situation actuelle.

— Dans sa séance du 15 octobre dernier, le conseil municipal de Laval, sur la proposition de M. le maire, a voté à l'unanimité un emprunt de *cent mille francs* pour venir en aide à la classe laborieuse, en raison de la cherté des grains.

— On dresse en ce moment sur l'un des points culminants de la butte Montmartre, une colonne phare de 50 mètres de hauteur qui va recevoir, à son sommet, un appareil électrique qui doit illuminer tout le midi de Montmartre et Paris, jusqu'au boulevard des Italiens.

— Un premier avertissement vient d'être donné au *Conciliateur du Tarn*, pour un article signé V. de Perrodil, sur les Affaires d'Orient.

— Un incendie considérable a éclaté dimanche dernier, vers cinq heures du matin, dans les magasins et ateliers de la fabrique de pianos de M. Debain, au numéro 53 de la rue Neuve-Vivienne, presque à côté des galeries des Villes-de-France.

Le feu a trouvé un élément facile et s'est développé avec une grande rapidité; aussi c'est avec peine et non sans quelques blessures assez graves, que quelques habitants de la maison sont parvenus à échapper à l'action dévorante des flammes.

— Voici la liste par ordre de mérite des candidats admis en 1853 à l'école impériale polytechnique :

Gay, Ardant, de Broglie, Laguerre, Pouyanne, Lavoinne, Peslin, de Bange, Labat, Huon, Baudinot, Collet-Meygret, Brocart, Ducoroy, Biard, Julien, Vionnois, Lebrethon, Thuillier, Percin, Floucaud, Batailler, de la Chaise, Turot, Carrère du Pin, Torterue de Suzilly, Rouart, Brandon, Vidal, du Boys, Perrier, Maurin de Brignac, Champouillon, Gigon, Devé, Villot, Méplain, Vivenot, Delambre, Lamarle, Pitiot, Gentz, Arnould, Roger, Baratier, Peyrot, Sagot du Vauroux, Bizard, Lautier, Bienaymé, Desprez, Coillot, Lippmann, Le Coat-Saint-Haouen, Varaigne, Crassous, de Lacombe, Vubert, Malet, Barbat du Closel, de Geoffre de Chabrignac, Delannoy, Godet, Letourneux, Cazavan, Guillemot, Kessler, Richard, Meliodon, Duchet-Suchaux, Delattre, Leclerc, d'Aumale, Doré, Loriot de Rouvray, Garnier, Bail, Docteur, Deverre, Charlet, Vuillet, de Maumigny, Liénard, Ducasse, Foubert de Bizy, Badère, de la Rive, Demartial, Chesneau, Suquet, Thion, Levet, Limbourg, Dessaignes, de Martin-Viviès, Mirande, Fauveau, Dubos, Biffe, Gatellier, Raison, Beguin, Guillaumet, Noël, Bobet, Huteau, Théry, Nicolas, Lebrun, Queillé.

Nota. Quatre candidats, qui, pour l'ensemble des épreuves orales et écrites, étaient en position d'être compris sur la liste d'admission, ont été exclus de cette liste à cause de la grande faiblesse d'une de leurs compositions en mathématiques, en géométrie descriptive, en dessin ou en allemand.

Voici, en outre, la liste par ordre de mérite des élèves de l'Ecole Polytechnique admis, en 1853, dans le service des ponts-et-chaussées et dans celui des mines :

Mines : 1.—3. Noblemaire. — 2.—6. Vatonne. — 3.—12. Massieu. — 4.—13. Lorieux. — 5.—16. Mallard. — 6.—17. Moissenet.

Ponts-et-chaussées : 1.—1. Lerouxeau de Saint-Dridan. — 2.—4. Brosselin. — 3.—5. Gobin. — 4.—7. Fénoux. — 5.—8. Montgolfier. — 6.—9. Binse. — 7.—10. Boeswilwald. — 8.—11. Lèbe-Gigun. — 9.—14. Malbes. — 10.—15. Lahougue.

— Les Pays-Bas éprouvent depuis quelque temps des désastres fréquents, causés par des désordres atmosphériques.

Il n'y a pas de jour que les feuilles de ce pays ne contiennent le récit de quelque orage épouvantable ou d'inondations effrayantes. On commence à connaître l'étendue des pertes occasionnées par la grande inondation du 26 septembre : il est malheureusement hors de doute qu'un grand nombre d'hommes y ont péri. On évalue les dégâts matériels à plusieurs millions de florins.

— Nous trouvons dans une feuille flamande, *le Brugsche Wrye,* une pièce qui causera une grande satisfaction à tous les amis de la morale et de la presse honnête : c'est d'abord la détermination prise par l'écrivain de cette feuille d'en cesser la publication, et ensuite l'amende honorable qu'il fait de ses fautes passées, et dont voici la traduction :

« *Le Brugsche Wrye* paraît aujourd'hui pour la dernière fois. Son rédacteur-éditeur quitte Bruges. De graves et pressantes raisons l'ont obligé « de s'éloigner de l'arène politique, afin de passer en repos et pour Dieu « le temps peut-être très-court qui lui reste encore à son âge avancé.

« Il saisit cette occasion pour désavouer tout ce que par lui-même ou « à l'instigation de faux amis, il aurait pu écrire à tort contre des personnes « ou des choses, et tout ce qui aurait pu nuire à la religion et troubler la « paix ; il demande sincèrement à ceux qu'il aurait pu léser ainsi, de vouloir excuser et oublier ses torts. »

— Dans sa partie officielle, le *Moniteur Toscan* contient un décret de S. A. I. R. le Grand-Duc, approuvant la société anonyme proposée par les frères Gandel de Londres, pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer, qui ira de Florence à la frontière des Etats-Pontificaux. Au bout de quatre-vingt dix ans, ce chemin retournera à l'Etat.

— On a baptisé, le 4, au château de Heubach, le fils nouveau-né de don Miguel. La cérémonie a été célébrée par l'évêque portugais de Guarda.

L'enfant a reçu le nom de Miguel comme nom principal.

— Le 11, la reine Marie-Amélie a traversé Turin, se rendant à Gênes où elle doit s'embarquer pour l'Espagne.

Chacun de nos lecteurs se souvient de l'éloge que nous avons fait, dernièrement, du *Cours complet de Patrologie* et des craintes que nous avons

témoignées, pour son non-achèvement, si on n'y souscrivait plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici. L'éditeur de cette immense publication, ayant pensé que nos réflexions pouvaient involontairement jeter l'alarme parmi ses souscripteurs, nous prie d'insérer la note suivante :

« Nous remercions bien sincèrement *l'Ami de la Religion* de ses bonnes paroles. Elles l'honorent autant qu'elles nous édifient. Seulement, nous nous permettrons quelques réflexions dans l'intérêt même de l'œuvre qu'il patrone si généreusement.

« La *Patrologie* ne court aucun risque pour son achèvement. Quoi qu'il arrive, elle sera terminée, à la fin de l'année prochaine, du moins pour les 200 volumes de l'édition latine.

« Il est vrai qu'elle compte à peine 800 souscripteurs répandus dans le monde entier, tandis qu'il en faut 2,200 pour couvrir les dépenses ;

« Il est vrai qu'à cause de ce petit nombre de souscripteurs, chaque volume, vendu 5 francs, coûte encore 1½ francs à l'éditeur ;

« Il est vrai que, pour le même motif, la *Patrologie* a absorbé des millions gagnés sur d'autres publications ou empruntés à des confrères dévoués ;

« Il est vrai que les catholiques ne sentent pas assez le service rendu ; car la *Patrologie* une fois faite, épargne dix ans d'études à celui qui voudrait connaître tout ce qui a porté le titre de Pères, de docteurs et d'écrivains ecclésiastiques ; dix ans de recherches à celui qui désirerait les découvrir à travers l'Europe ; enfin, plus de 200,000 francs de dépenses à celui qui aurait à les payer.

« Mais l'éditeur n'est point homme à se décourager. Que Dieu lui maintienne la santé de fer dont il l'a cuirassé, il ose se charger sans crainte de tout le reste.

« Il sait que la *Patrologie*, reproduisant la Tradition catholique universellement, quant aux auteurs ; intégralement, quant aux ouvrages ; chronologiquement, quant à la marche ; uniformément, quant au format ; et économiquement, quant au prix, ne saurait, rigoureusement parlant, contenir rien de plus précieux pour la religion ni de plus utile pour le clergé ;

« Il sait que, l'œuvre une fois terminée, la foi naîtra des faits et que les grands, comme à la naissance de l'Evangile, viendront après les petits, et les Israélites après les Gentils ;

« Il sait, par conséquent, que les rentrées suivront les déboursés ; mais fallût-il se réduire à la pauvreté d'Homère et de Bélisaire, après vingt-sept ans d'une vie de martyr, il s'estimerait encore heureux de traîner la besace à la porte des non-souscripteurs ; le tout pour lui est d'achever son *Cours de Patrologie*.

« *Unum* illi *deest, unum necessarium, dummodo* consummet *cursum* suum.

« Dieu n'a besoin, sans doute, ni de sa gloire ni de sa fortune, mais l'Eglise peut tirer quelque profit de son œuvre ; or, cela suffit pour le soutenir dans ses traverses et ses combats ; son cœur et sa vie sont là et ne sont que là. — L'abbé J. Migne.

— Magasin spécial de Thés de choix, à prix très-modérés ; Chocolat fabriqué à froid. Maison Caron, 8, rue de la Bourse.

BOURSE DU 20 OCTOBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 45 — plus haut, 99 45 — plus bas, 99 20 — fermé à 99 20. — Au comptant, il reste à 00 00.

3 0/0, à terme, ouvert à 72 40 — plus haut, 72 50 — plus bas, 72 20 — fermé à 72 40. — Au comptant, il reste à 00 00.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1848), à 1,050.00 (1852), à 1,050.00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 93 1/2 ; nouveau, 93 1/2. — Belgique, 5 0/0, 000 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 96, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

Examen d'un écrit intitulé : *la Vérité sur la question des Lieux Saints.*

La destinée des Saints Lieux a, même en ce temps d'indifférence et de matérialisme, le privilége d'émouvoir profondément l'opinion publique. La protection de ces augustes sanctuaires est depuis des siècles confiée à l'honneur et à la force de la France. Si notre patrie a su se rendre digne d'une telle mission par son zèle et par son courage, elle ne doit pas se le dissimuler non plus : ce n'est pas seulement sa gloire nationale qui y est engagée ; elle représente des intérêts plus grands qu'elle-même. Elle n'est en quelque sorte que le mandataire, mandataire généreux et dévoué sans doute, mais mandataire responsable, de toutes les nations catholiques, et on peut le dire, de l'Eglise et du catholicisme lui-même.

Malgré de regrettables dissentiments et des jalousies qu'on ne saurait trop déplorer, cette opinion est celle de toutes les puissances qui ne sont liées ni au schisme ni à l'hérésie. Elle n'est point contestée par les autres, et la Porte-Ottomane elle-même l'a également reconnu et le reconnaît encore d'une façon éclatante.

Ajoutons surtout que le Chef visible de l'Eglise, que le Père commun des fidèles a toujours considéré dans la France cette qualité et ce titre. Aussi la Cour Romaine s'est-elle sans cesse, et notamment dès l'origine des complications présentes, adressée à nous avec les instances les plus légitimes et la plus noble confiance.

On conçoit dès lors toute la gravité qu'ont devant l'Europe et devant la postérité, les négociations et les faits qui se rattachent à une affaire de cet ordre. Si, aujourd'hui, les vives préoccupations de la paix compromise et de la guerre prochaine peut-être, captivent les esprits et les dominent, le jour n'est pas loin où, dans un moment de calme et de répit, il faudra se rendre un compte exact de la situation où les actes de la Porte-Ottomane laissent en définitive les droits et les possessions des Latins.

Ç'a été notre devoir, devoir pénible assurément et douloureux, d'enregistrer jour par jour, et sur des renseignements certains, les phases successives de cet important débat. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'impression qui en est résultée. Dernièrement une correspondance, que confirment nos propres informations, parlait de l'affliction que plusieurs conséquences des com-

plications actuelles avaient fait éprouver au Souverain-Pontife. Tous les cœurs chrétiens partagent le sentiment de Pie IX.

Mais jusqu'ici, nous ne connaissions la politique perfide et les inqualifiables manques de foi de la Porte-Ottomane que par les inductions des événements, le rapprochement des pièces diplomatiques et les appréciations de nos correspondances. Nous possédons aujourd'hui tout le nœud de cette déplorable conduite; nous pouvons en suivre le développement systématique; nous en avons les plus complets et les plus curieux aveux. C'est le « *confitentem reum* » de l'orateur romain.

Il a paru récemment à Malte, sans nom d'auteur ni d'éditeur, une petite brochure intitulée : « *la Vérité sur la question des Lieux Saints, par quelqu'un qui la sait.* » Cet écrit est d'un style assez modéré : le français n'en est pas très-pur, mais les idées en sont fort nettes et les déclarations non suspectes.

Manifestement l'auteur est au service de la Turquie, ou du moins il lui est profondément dévoué. Il partage les théories et les préjugés du Divan. De plus, il a reçu des communications d'une source sûre et élevée. Il est parfaitement au courant de toutes les négociations : il raconte généralement avec exactitude, au point de vue Turc, mais sans trop dissimuler. Bien entendu qu'il tend à glorifier la Porte, ou tout au moins à expliquer et à justifier ses résolutions et sa manière d'agir. Si ses révélations sont parfois incomplètes, c'est qu'il le veut bien; mais la plupart du temps, il est dans le vrai; seulement, il a une cause détestable.

Ce qui rend d'ailleurs son témoignage d'une grande importance, c'est qu'il ne traite pas la « question des Lieux-Saints » en elle-même et dans les rapports qu'elle a soulevés entre la France et la Turquie. Il est uniquement préoccupé de ce but : répondre à la Russie et disculper la Porte des accusations de M. le comte de Nesselrode. Ce n'est donc que par occasion et à titre d'argument qu'il expose la conduite du Divan à l'égard de la France : ses aveux n'en ont que plus de poids.

Le chancelier d'Etat de Russie a reproché au gouvernement de S. H. le Sultan, d'avoir dans l'affaire des Saints Lieux, usé de mauvaise foi et manqué de déférence.

Le publiciste maltais veut prouver que vis-à-vis de la Russie, la Porte n'a point violé ses promesses et, au contraire, qu'elle a fait preuve d'une extrême condescendance.

Tout naturellement il arrive à comparer la conduite du Divan à l'égard de celle des autres puissances engagée depuis des siècles dans cette même affaire, à savoir notre patrie, et ce contraste est son plus puissant, je pourrais dire son seul argument.

Recueillons donc les enseignements qui en ressortent pour nous.

L'auteur de la brochure commence par tracer ce qu'il appelle «un historique fidèle» de l'affaire des Lieux Saints. Cet historique pèche par bien des endroits. D'abord il est parfaitement insuffisant; il ne tient aucun compte des antécédents que les annales des peuples chrétiens, de la France surtout, fournissent à l'œil le moins exercé. Il ne prend le débat qu'au premier traité intervenu entre François Ier et Soliman le Grand. Il passe sur les autres capitulations, sans même les mentionner, et arrive d'un trait à celle de 1740. Il essaie de diminuer notablement la portée de ce dernier acte, et surtout il laisse dans un vague et une obscurité très-volontaires et très-significatifs, les firmans, les arrêts et les décisions qui, d'abord, établissent quelles étaient, avant 1740, les possessions *ab antiquo* des Latins et qui ensuite ont confirmé les Latins dans ces possessions, ou bien ont porté à leurs droits d'injustes atteintes. Quant aux usurpations des Grecs, il se contente de dire: « Cependant les Grecs, sujets de la Porte, avaient réussi à obtenir des avantages sur leurs rivaux. » En somme, sur tous ces détails, l'auteur est d'une faiblesse et d'une insuffisance qui sont trop marquées pour ne pas être parfaitement intentionnelles. Heureusement nous en savons en Europe plus long que lui à ce sujet, et ses obscurités, pas plus que les arguties des Grecs ou les prétentions de la chancellerie de Saint-Pétersbourg, ne diminueront les clartés que l'histoire a jetées à profusion sur ces origines.

Il ne nous est pas possible non plus d'admettre, — et nous allons en faire justice une fois pour toutes, — les prétendus projets de conciliation dont l'auteur se fait l'apologiste, et qui consisteraient à ce que la Porte, demeurant arbitre souverain entre tous les rites, établît selon son bon plaisir une communauté égale de jouissance des Sanctuaires, et entreprît à ses frais les réparations qu'elle estimerait utiles. Nous en verrons le danger et l'injustice dans le détail. Il nous suffira de dire ici que c'est là une pensée qui peut sans doute entrer dans l'esprit d'un Turc ou d'un ami exalté du Divan, mais que cette pensée est, en droit, absolument contraire à tous les traités et à toutes les capitulations existantes, et qu'en fait elle ne serait ni plus ni moins que la négation des droits des Latins, la consécration des usurpations dont ils se plaignent, et l'envahissement définitif des possessions qui leur restent encore. Il s'est trouvé, malheureusement, même en France, des cœurs assez peu soucieux des traditions nationales et des intérêts catholiques pour appuyer une telle combinaison. La signaler, en montrer la source, indiquer à qui elle profiterait et qui elle dépouillerait, c'est l'avoir irrémissiblement condamnée.

L'auteur vient ensuite au récit des négociations. Ici nous le

suivrons pas à pas. Il rend d'abord un juste, quoique imparfait hommage, à la sollicitude séculaire de la France pour les sanctuaires de Terre-Sainte. Rappelons, à son défaut, et François Ier et Henri II, et Louis XIII, et Louis XIV, et Louis XV, et cette série de diplomates si énergiques et si habiles qui, soit qu'ils se nommassent de La Haye, d'Arvieux, de Harlay ou de Nointel, ont porté avec tant d'honneur et de succès le titre de représentants de la première monarchie du monde. Que de tels souvenirs soient importuns à certains amis de la Turquie, cela est possible; mais comme ils étaient accompagnés d'une alliance utile et d'une amitié sincère, il y a quelque ingratitude à les oublier. Nous en avons, pour nous, parfaitement gardé la mémoire.

Pour les temps contemporains, l'auteur est plus équitable : « La première République, gouvernement athée, dit la brochure, défendait aussi chaleureusement les intérêts des Latins que les rois très-chrétiens. Cette même République, qui bannissait de France, non-seulement les prêtres, mais Dieu lui-même, réclamait, par son représentant à Constantinople, en faveur des Jésuites et des priviléges des Lieux Saints. En effet, la France ne pouvait abandonner une cause qui ne lui appartenait pas en propre, et dans laquelle elle n'est que la dépositaire des intérêts des autres. On a dit souvent que Louis-Napoléon, président de la République, n'avait pris cette affaire en main que pour gagner à sa cause le clergé et le parti catholique en France. Il est possible qu'il ait voulu profiter de cette question ; mais ce n'est pas lui, il faut en convenir, qui l'a soulevée le premier. En arrivant au pouvoir, il l'a trouvée presque engagée : elle date du temps du roi Louis-Philippe, et c'est un ministre protestant, M. Guizot, qui en voulut commencer la négociation. »

L'auteur parle ici de la disparition de l'Etoile de la Nativité, laquelle fut l'occasion des nouvelles réclamations de la France, et il ajoute que ces réclamations portèrent sur tous les Sanctuaires usurpés, et sur la réparation immédiate de la grande coupole du Saint-Sépulcre par les soins des Latins.

Interrompue par la révolution de 1848, l'affaire fut reprise sous le ministère du général de La Hitte. Ce que l'auteur étranger ne dit pas, c'est que le Saint-Siége avait de nouveau appelé l'attention de la France sur la situation des catholiques de Terre-Sainte, et que Mgr Valerga, patriarche de Jérusalem, était venu lui-même dans notre patrie pour ranimer, par ses courageuses instances, le zèle du gouvernement. Les hommes politiques les plus considérables de l'Assemblée législative se firent un honneur de seconder les démarches du pieux et illustre Prélat, et ils trouvèrent dans les nobles sentiments du ministre des affaires étrangères les plus généreuses dispositions.

La brochure se permet de faire un reproche au gouvernement du Président de la République d'avoir « adopté des allures bruyantes, » et d'avoir sollicité avec énergie « la revendication des Sanctuaires usurpés. » Il trouve l'affaire « malencontreusement entamée, » et la question « insoluble. » Les applaudissements de la chrétienté, qui avait accueilli avec tant de faveur l'annonce de ces négociations, ont suffisamment vengé le gouvernement de ce reproche.

M. de La Hitte, répondant à l'opinion que nous émettions plus haut et comprenant la responsabilité morale qui lie la France à l'égard des autres puissances catholiques, eut le soin d'adresser à ces puissances une circulaire pour les inviter à s'unir à la France dans cette cause commune. Rien de plus juste et de plus déférent. Par malheur, les espérances loyales du ministre furent trompées. Au lieu d'un accueil empressé, ses ouvertures ne suscitèrent que de déplorables défiances et de tristes rivalités.

Le ministre ne se découragea point, et des instructions très-catégoriques furent adressées à notre représentant à Constantinople. Ici la brochure, qui a envie de railler un peu, ce qui ne lui sied guère, rend un hommage involontaire à la cause des Latins et à la manière dont elle est soutenue : « M. Aupick, dit-elle, envoyé extraordinaire de la République, fut chargé de faire un rapport, et ce bon vieux général, plus militaire que diplomate, s'adressa à cet effet à des personnes qui avaient, à la vérité, une parfaite connaissance des faits, mais aussi autant de zèle pour la cause catholique. » Le « bon vieux militaire » ne s'adressait pas si mal, ce nous semble.

Sur son rapport, les négociations furent officiellement entamées. Le publiciste constate, et ceci est d'une importance capitale, le point de départ invincible où se plaça la France dès le premier jour. Nous l'avons fait ressortir dans le temps et nous ne saurions assez y insister : c'est le terrain inexpugnable des Capitulations. Sans se perdre dans des revendications partielles et des incidents de détail, il faut aller droit au fond et poser la question de principe, qui est aussi une question de loyauté, de bonne foi et de droit des gens. La Porte reconnaît-elle, oui ou non, les traités avec la France? Estime-t-elle que, notamment, celui de 1740 est toujours en vigueur?

Si non, c'est la lutte ouverte, c'est la rupture de l'alliance séculaire, et on sait où cette réponse peut conduire.

Si oui, il ne reste plus qu'à pourvoir à l'exécution franche et sincère des conventions; la restitution des Sanctuaires assurée par les capitulations devient une suite logique et nécessaire.

La brochure ne le nie point : « Le représentant de la France

remit une note à la Porte, dans laquelle, pour la mettre en demeure de se prononcer ouvertement, on posait cette question : si la Porte reconnaissait ou non le traité de 1740? Quel que fût le désir du gouvernement du Sultan d'éviter une discussion dont il prévoyait les conséquences fâcheuses, il ne put répondre que d'une manière affirmative à la question ainsi posée, qui touchait de si près à sa bonne foi et à sa loyauté. »

Cet aveu n'a pas besoin de commentaire

Victorieux sur le principe, l'ambassadeur alla aussitôt aux conséquences. Par un sentiment d'équité, et fort de son bon droit, il demanda qu'une commission mixte fût appelée à vérifier les titres qui établissaient les possessions des Latins avant 1740. Nous avons raconté ce fait : le voici reproduit par le publiciste maltais :

« L'ambassadeur de France, dit-il, demanda la nomination d'une commission mixte, en avançant en principe qu'un acte bilatéral, ne pouvant être interprété par une seule des parties, devait l'être naturellement par les deux parties contractantes. Cette demande était conforme au droit public, et la Porte ne put qu'y accéder. La commission fut donc nommée pour examiner les différents documents qui se trouvaient entre les mains des deux rites. »

Ainsi l'affaire marche. Mais déjà voici une faiblesse de la Porte; et c'est le prélude de bien d'autres manques de foi. Dans la commission, elle fait entrer un Grec, homme habile et délié, un des dignitaires du patriarcat de Constantinople. La France réclame en vain. « Comme membre de cette commission, après Emin-Effendi, la Porte nomma M. Aristarchi, logothète du patriarcat grec, malgré les représentations de l'ambassade française, qui considérait ce dernier comme juge et partie dans la cause; mais, par cette nomination, la Porte voulait donner aux Grecs, ses sujets, un gage de l'intérêt qu'elle prenait à la conservation de leurs priviléges à Jérusalem. » Disons plus vrai; la Porte cédait aux intrigues des Grecs, et leur accordait un témoin, sinon une sentinelle chargée de donner l'alarme jusqu'à Saint-Pétersbourg.

Henry de Riancey.

(*La suite à un prochain numéro.*)

L'*Univers* a publié la lettre suivante qui lui a été adressée par M. l'abbé Hiron à propos du *Cours d'instruction religieuse* de M. l'abbé Icard :

« Monsieur le Rédacteur,

« M. l'abbé Morel s'est occupé, dans deux articles récemment publiés

dans l'*Univers*, du *Cours d'instruction religieuse* de l'abbé Icard. Une lacune regrettable a été remarquée dans ces articles, et il me paraît d'autant plus important de la combler, que peut-être elle pourrait égarer l'opinion tant sur M. l'abbé Icard que sur M. l'abbé Morel. Ceux, en effet, qui liront seulement les articles de M. l'abbé Morel pourraient, sans aucun doute, contre le gré de celui-ci, être induits en erreur sur l'esprit et les principes de M. l'abbé Icard ; ceux, au contraire, qui liront et les articles et le *Cours d'instruction religieuse*, se pourraient méprendre sur les intentions qui ont dirigé M. l'abbé Morel dans la critique qu'il en a faite.

« La critique a incontestablement ses droits, mais elle a aussi ses convenances et ses règles. Précédées d'un exposé succinct et du but de l'ouvrage et des doctrines de l'auteur, les remarques de M. l'abbé Morel eussent trouvé peut-être dans ce simple exposé ou leur correction ou leur explication ; dans tous les cas, personne ne les aurait pu attribuer qu'au zèle, fort louable assurément, de cet écrivain distingué pour une autorité qu'il aime et qu'il respecte à bon droit, mais pas plus, il le sait bien, que je ne le fais moi-même.

« Je viens, monsieur le Rédacteur, combler une lacune, vous le voyez, assez grave, des articles de M. l'abbé Morel. Je le ferai le plus brièvement possible et à l'aide tout simplement de citations textuelles se rapportant aux divers points qui ont le plus particulièrement fixé l'attention de M. l'abbé Morel, c'est-à-dire à l'autorité du Souverain-Pontife, au droit coutumier et à la liturgie. Les doctrines de l'auteur sur tous ces points, le Concile d'Amiens a pu les affermir et les confirmer dans son esprit, mais très certainement il ne les lui a point inspirées. Les élèves du pieux et savant professeur savent tous que, bien des années avant ce Concile, ces doctrines étaient enseignées par lui dans ses leçons du séminaire. Les actes du Concile d'Amiens n'étaient point revenus encore de Rome, que déjà j'avais commencé de lire et d'examiner le *Cours d'instruction religieuse* ; il n'a subi, depuis ce moment et jusqu'à sa publication, aucune modification, ni de la part de l'auteur, ni de la mienne.

« Après une lecture attentive et un examen consciencieux de tout l'ouvrage, je n'y ai rien vu qui contredise nos maximes romaines. L'auteur se plaît à revenir fréquemment sur l'autorité du Siége Apostolique, et il ne manque aucune occasion de la rendre respectable et d'inspirer pour elle le respect et l'amour. Quant à la liturgie, les principes de l'auteur ne seraient point désavoués par les théologiens romains. Les paroles citées par M. l'abbé Morel ont leur explication dans celles qui les suivent immédiatement. On peut d'ailleurs remarquer que dans le quatrième volume, consacré au culte public, l'auteur ne cite et n'a d'autres guides que le Missel, le Bréviaire et le Rituel romain. Les passages obscurs ou ambigus, s'il y en a, doivent, ce me semble, être interprétés toujours d'après cet esprit romain qui, de l'aveu même de M. l'abbé Morel, règne dans tout l'ouvrage. C'est la règle du reste que, dans sa Constitution *Sollicita ac provida*, le Pape Benoît XIV trace aux censeurs et aux examinateurs des livres, règle dont, en ce qui me touche, j'ai cherché à ne point m'écarter. « Quod si « ambigua quædam exciderint auctori, qui alioquin catholicus sit, et in- « tegræ religionis doctrinæque fama, æquitas ipsa postulare videtur, ut « ejus dicta benigne, quamtum licuerit, explicata, in bonam partem acci- « piantur.

« Has porro similesque regulas, quas apud optimos scriptores de his « agentes facile occurrent, semper animo propositas habeant cemores et « consultores, etc. »

« Agréez, je vous prie, monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

« Paris, ce 14 octobre 1853. E. Hamon. »

A la suite de la lettre de M. l'abbé Hiron, se trouvent des extraits considérables du beau livre de M. l'abbé Icard que nous avons nous-mêmes précédemment reproduits.

NOUVELLES DES PÈLERINS DE JÉRUSALEM

On veut bien nous communiquer plusieurs lettres fort intéressantes écrites de Jérusalem par quelques-uns des voyageurs qui accomplissent ce pieux pèlerinage. En voici deux, entre autres, que nous reproduisons presque en entier; on les lira avec le plaisir et l'émotion qu'elles nous ont causés à nous-mêmes :

« Jérusalem, samedi 10 septembre 1853.

« Nous sommes enfin arrivés, mardi dernier, à Jérusalem, et c'est de cette sainte cité, si chère à tous nos souvenirs et à toutes nos espérances, que je vous adresse à la hâte ces quelques mots, pressés par le temps qui fuit si rapidement pour nous.

« Vous avez eu de nos nouvelles jusqu'à notre départ d'Alexandrie. Depuis ce moment notre santé a été satisfaisante. Seul, l'abbé de G*** a éprouvé une indisposition sans gravité, mais qui nous a fait craindre un moment d'être obligés de le laisser quelques jours aux soins des bons religieux. Notre malade va beaucoup mieux maintenant, et il a pu se joindre à presque toutes nos courses.

« Nous avons reçu, à partir de Jaffa, un accueil vraiment touchant, et de la part des religieux et de la part du Patriarche qui avait envoyé, à Jaffa même, son chancelier à notre rencontre. Entre Ramley et Jérusalem le chancelier du consul français est venu nous saluer. A notre entrée à Jérusalem, tout le petit séminaire, le clergé du Patriarcat, plusieurs religieux sont venus mêler leur joie à la nôtre.

« Que vous dire des émotions qui inondent l'âme du pèlerin quand Jérusalem, la ville sacrée, s'offre à ses regards ! Bientôt elles s'augmentent encore et deviennent plus vives à la vue du Saint Sépulcre, de Gethsémani, etc. Tout ici parle au cœur chrétien, et les ruines qu'on foule à chaque pas et les monuments que Dieu a voulu laisser debout, témoins éloquents de ses merveilles.

« Il ne m'est pas possible d'entrer ici dans le détail de tout ce que nous avons fait, de ce que nous avons vu déjà. Il y faudrait un volume. Mais je vous dirai du moins que ma première messe a été dite au Calvaire, la seconde à la Chapelle de l'apparition de Jésus à Marie, la troisième à l'autel de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Ce matin nous avons eu la consolation, M. de G*** et moi, de célébrer les saints mystères dans la grotte de Gethsémani. Vous comprenez facilement quelles impressions j'ai ressenties !

« Mardi, nous avons assisté à la distribution des prix du Petit Séminaire naissant. Il y a là de vraies espérances pour l'avenir. S. Exc. Mgr Valerga nous a témoigné de toutes les manières la satisfaction que lui causait notre pèlerinage. Il a donné à tous les pèlerins prêtres le pouvoir de confesser et de dire partout la messe avec notre autel portatif. Chez les bonnes Sœurs de Saint-Joseph (de Marseille), nous avons entendu le *Salve Regina*, chanté par de petites Arabes, avec lesquelles nous avons ensuite causé. Plusieurs parlent français.

« L'aspect de Jérusalem, en dehors de l'enceinte, est beau. A l'intérieur, c'est la désolation. Partout des ruines! Que d'églises élevées par nos pères, dont on ne voit plus que quelques arcades, quelques colonnes! Nous traversons des rues presque désertes. Là, où nous trouvons quelques personnes, on nous regarde avec étonnement. Les Turcs ne paraissent pas fâchés de notre présence ; mais elle semble contrarier les Grecs ; cependant ils ne disent rien.

« Les schismatiques, cela est au pied de la lettre, ont mis la main sur tout. Au milieu de tant de débris, ils bâtissent, on peut le dire, des palais. Leur opposition contre l'Église catholique grandit chaque jour, avec leur influence. Je les ai ce matin entendus chanter l'office dans le Tombeau de la Sainte-Vierge, où nous n'entrons plus que par grâce. Leurs empiétements désolent le Patriarche, qui a toute l'intelligence du bien à faire, tout le zèle pour l'entreprendre, toute la prudence et la sagesse pour l'accomplir et dont la vertu ne se laisse pas décourager par les plus grands obstacles.

« Hier, le spectacle le plus curieux nous fut donné. Nous vîmes des Juifs rassemblés faisant retentir leurs chants plaintifs près d'un mur, bâti en avant de la mosquée d'Omer, dont on fait remonter la construction à Zorobabel. Ils lisaient en se balançant les lamentations de Jérémie. Les femmes poussaient des gémissements. C'est l'exact tableau des prophéties, que ces malheureux redisent sans en comprendre le sens.

« Nous allons partir pour Saint-Jean-du-Désert. Demain nous serons à Béthléem! Béthléem, le berceau de l'Enfant-Jésus! et le champ des pasteurs! et avant tout *l'hortus conclusus*! En vérité, nous sommes trop heureux.

Jérusalem, jeudi 22 septembre 1853.

« ... Nous sommes aux dernières heures de notre séjour ici ; demain nous quittons la Ville sainte. Nous sommes même un peu en retard sur notre programme. Mais comment ne pas nous accorder la jouissance d'un jour de plus dans une ville où la piété a tant à voir et à méditer?

« Nous avons éprouvé, dans les excursions que nous avons faites depuis la semaine dernière, d'assez grandes fatigues. Notre course à la mer Morte surtout a été pénible. Nous étions sous un ciel de feu. En arrivant au campement de Jéricho, nos forces nous trahissaient. La soif, la chaleur, nous rendaient presque tous malades; mais la nuit et le repos nous ont fait bien vite oublier nos souffrances sur les bords du Jourdain. Nous avons pris deux bains, M. de G*** et moi, à l'endroit où Notre-Seigneur fut baptisé par saint Jean. Qu'on aime à contempler ces rivages où retentit la voix du Précurseur, où vint lui-même le Fils de Dieu! Qu'il semble doux de se plonger dans cette eau qu'il a daigné, en y entrant, sanctifier lui-même!

« L'eau du Jourdain est de la couleur de l'eau du Rhône ; elle est agréable à boire, mais elle dépose beaucoup. Nous avons pu franchir le fleuve et

mettre ainsi le pied sur la terre d'Arabie ; mais c'est une traversée qui demande des précautions; on pourrait être emporté par la rapidité du torrent. Un de nos compagnons en a fait l'expérience, heureusement sans suites fâcheuses.

« Les abords de la mer Morte nous ont paru moins mornes que ne le prétendent d'autres voyageurs, sous le rapport au moins de la végétation. On rencontre en y arrivant des espèces de marais, avec des roseaux et de petits arbustes. La mer Morte elle-même présente l'aspect d'un lac. Son eau est extrêmement salée. Nos nageurs ont éprouvé, en s'y baignant, qu'elle soutient celui qui s'y engage ; l'un d'eux, qui est intrépide, s'y est tenu assis, — le croiriez-vous, — le parapluie ouvert.

« Nous avons campé près de Jéricho, à la fontaine d'Élysée et en face de la montagne de la Quarantaine. Mais quelle belle excursion nous avions faite auparavant à Saint-Jean-du-Désert, patrie du saint Précurseur. A quelques pas, on montre le lieu de la Visitation ; nous y avons chanté le *Magnificat*. Plus loin est la grotte où saint Jean passa son enfance, se nourrissant de sauterelles et de miel sauvage.

« A quelques heures de là est Bethléem. Nous nous sommes agenouillés dans l'étable, au pied de la Crèche. Il nous semblait avoir devant les yeux le petit Enfant, sa Mère, Joseph, les Bergers, les Mages. Nous avons eu le bonheur d'y dire la sainte Messe. En visitant le Champ des Pasteurs, nous récitions le *Gloria in excelsis Deo!* En revenant, nous disions : *Transeamus usque Bethleem!*

« Les habitants de la cité de David ont une physionomie, un vêtement à part. On est à Bethléem, et pas dans une autre ville d'Israël, ni même de Juda.

« A Jérusalem et autour de Jérusalem, nous avons repris nos courses. J'ai suivi deux fois la *Voie douloureuse*. Nous avons visité les maisons d'Anne, de Caïphe, de Jean, etc. ; le quartier des Lépreux, ainsi appelé à bon droit, même maintenant, car il en renferme encore plusieurs. Nous avons bu au puits de Néhémie, à la fontaine de Siloë ; j'ai frotté mes yeux de cette eau comme l'Aveugle guéri.

« Nous avons traversé la vallée de Josaphat, le torrent du Cédron ; baisé l'endroit où Jésus tomba, poussé par ses bourreaux.

Nous n'avons pas oublié le tombeau de saint Jacques-le-Mineur. J'ai voulu pénétrer à l'intérieur et y prendre une pierre. J'ai célébré le Saint-Sacrifice dans la grotte de l'Agonise, l'un des lieux où l'on se sent le plus recueilli. Nous avons tous collé nos lèvres aux vestiges des pieds du Sauveur montant au ciel.

« La mer, du haut de la montagne des Oliviers, est fort étendue et magnifique. Nous n'avons pas négligé de visiter Béthanie, où Jésus aima d'une façon singulière Lazare, Marthe et Marie. La grotte où Jésus ressuscita Lazare est profonde, mystérieuse. Nous n'avions pu, jusqu'ici, M. de G... et moi, passer encore la nuit au Saint-Sépulcre ni dire la messe sur le tombeau de Notre-Seigneur. Nous avons eu, l'avant-dernière nuit, cette joie, l'une des plus grandes et des plus douces.

« Hier matin, quatre membres du conseil de la caravane et M. l'abbé Van-Troyen ont été armés chevaliers, selon toutes les formes, de l'ordre du Saint-Sépulcre, par le Patriarche.

« En visitant, il y a quelques jours, le couvent des Arméniens, nous

avons reçu l'accueil le plus gracieux : le Patriarche qui nous a fait servir une collation, s'est plu à nous apprendre quelles sympathies les Arméniens ont pour les Français.

« Nous venons, à l'instant, de prendre congé du Patriarche, Mgr Valerga. Il a daigné nous continuer pendant tout notre séjour la même bienveillance qu'il nous a témoignée à notre arrivée. C'est avec un grand regret que nous quittons Jérusalem et son évêque.

« Nous pensons être de retour pour la Toussaint, bien heureux et bien contents. Jérusalem ne nous a pas fait oublier notre chère France.

« L'abbé L. Dumur. »

On lit dans l'*Émancipation* de Bruxelles ;

« On se souvient que récemment, sur les instances de l'Autriche, le vladika de Servie a donné à ses sujets ce qu'il appelle la liberté religieuse. Nous avons dit alors ne pouvoir ajouter foi au bruit suivant lequel ce prince aurait forcé les catholiques à faire baptiser leurs enfants d'après le rite grec non-uni. Nous publions une ordonnance qui démontre qu'à la vérité l'oppression religieuse n'a point été poussée tout à fait jusque-là. La législation religieuse serbe est rigoureusement calquée sur celle de la Russie, et l'on sait que celle-ci laisse aux chrétiens qui n'appartiennent point à l'Église officielle bien moins de liberté que ne leur en accorde la Turquie. »

Voici l'ordonnance dont parle l'*Émancipation*, telle que la publient les journaux serbes, et entre autres la *Serbske Novine :*

« 1° L'abjuration de la religion grecque non-unie en faveur d'une autre religion est sévèrement défendue en Servie, et quiconque entraînera quelqu'un vers une pareille abjuration ou y contribuera, aura à répondre de sa conduite et sera jugé avec rigueur ;

« 2° Les mariages entre les habitants de la Servie, lorsque l'un des deux époux appartient à l'Église grecque non-unie, n'ont de valeur qu'alors que la cérémonie a eu lieu devant le prêtre non-uni compétent et inscrit dans le livre de mariage du même rite ;

« 3° Les enfants nés de mariages mixtes doivent être baptisés dans l'Église grecque non-unie, et l'acte de baptême doit être inscrit sur les registres de cette église ;

« 4° Les procès entre époux, lorsque l'un des deux appartient à l'Église grecque non-unie, sont de la compétence de la magistrature grecque non-unie. »

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Affaires d'Orient. — L'affaire du patriarcat est terminée à Constantinople. Une dépêche télégraphique, du 10 octobre, nous apprend que le moine Anthimos venait d'être donné pour successeur à Germanos. Les correspondances subséquentes nous fourniront sans doute des renseignements sur ce nouveau patriarche qui, dans les circonstances actuelles, est nécessairement appelé à remplir un rôle assez important.

Les flottes française et anglaise étaient toujours dans les eaux de Besika. Rien n'indiquait encore qu'elles dussent se rendre immédiatement à

Constantinople. Au reste, des détails qu'on pourra lire avec intérêt sont fournis par M. David Urquhart, membre du Parlement anglais, tant sur la position des flottes que sur un nouveau projet de négociations diplomatiques. Voici ce qu'écrit au *Morning-Herald* ce personnage politique qui a brillé par sa véhémence dans les meetings anti-russes :

« Le 2 de ce mois, lord Stratford de Redcliffe a reçu de son gouvernement des ordres pour faire tous ses efforts afin d'amener le Sultan à signer sans modification la Note de la conférence de Vienne, et, dans le cas où quelque commotion résulterait de cette démarche, de déclarer que son gouvernement pourvoirait aux moyens de l'apaiser par la présence de son escadre. Reschid Pacha répondit qu'il couperait plutôt sa main droite pour la jeter dans le Bosphore, et qu'en conséquence, il devait refuser l'offre amicale d'assistance ; et il a ajouté qu'il ne lui restait plus qu'à communiquer la ferme résolution de son souverain de compter sur le courage de son peuple.

« Il paraîtrait, en conséquence, que l'escadre française partira de la baie de Besika pour Vourla, dans le golfe de Smyrne, et que l'escadre anglaise hivernera dans le port Olivete, dans l'île de Mytilène. L'escadre turque partira pour la mer Noire.

« Cent pièces de campagne seront envoyées par mer à Varna ; les principaux personnages de l'Etat ont donné leurs chevaux d'attelage pour ce service.

« Le 5, les bateaux à vapeur sont arrivés à Constantinople avec l'avant-garde de l'armée de Mésopotamie ; ils avaient été envoyés, il y a dix jours, sur les côtes de Syrie pour la recevoir à bord. Le shérif de la Mecque a fait prévenir le Sultan qu'il a 100,000 Arabes à sa disposition. Ces hommes serviront sans solde ; ils ne demandent qu'à être nourris. »

On doute qu'à l'expiration du délai marqué au général Gortschakoff les hostilités commencent. Les Russes, qui occupent une bonne position, sentent qu'ils n'ont rien de mieux à faire qu'à se tenir sur la défensive. L'armée turque, au contraire, dans l'état d'épuisement où se trouve le trésor impérial, risque de s'affaiblir d'ici au printemps par le manque de vivres et d'argent.

C'est donc sur le Caucase que les Turcs peuvent et doivent tenter la fortune ; là ils ont des alliés assurés dans les montagnards intrépides qui, presque sans armes, ont tenu jusqu'ici en échec les forces de la Russie. L'empereur Nicolas sent si bien que la guerre sera portée d'abord de ce côté, que dans les derniers temps il a envoyé aux forteresses caucasiennes de grands renforts en hommes et en matériel. Un correspondant du *Journal des Débats* donne comme certain « que la flotte de Sébastopol a débarqué il y a peu de jours, à Poti, le point le plus rapproché sur la mer Noire de la frontière turque et du port si important de Batoun, un corps d'armée de 10 à 12,000 hommes. »

L'armée russe s'avance de plus en plus vers le Danube ; elle tend à s'échelonner sur une ligne de défense parallèle à celle des Turcs. Voici sur ses mouvements et son état les renseignements que nous fournit *la Gazette de Cronstadt*, à qui on écrit de Bucharest, le 7 octobre :

« Les troupes russes manœuvrent continuellement, et les parades et revues sont assez brillantes. La tenue des troupes ne laisse rien à désirer. La Valachie est remplie de cavalerie russe, les chevaux sont très-beaux.

Le prince Gortschakoff assiste tous les jours aux manœuvres, et déjà plusieurs fois il a fait donner l'alarme aux troupes pour se convaincre de leur vigilance. L'infanterie, la cavalerie et l'artillerie sont arrivées à leur poste avec une inconcevable rapidité. On n'a pas remarqué d'autres mouvements dans l'armée russe, quoiqu'il règne dans Bucharest une sourde et profonde agitation. On s'attend chaque jour à de graves événements. »

On a tant parlé en sens contraires de la diminution de l'effectif de l'armée autrichienne, — mesure qui pouvait sembler étrange dans les circonstances actuelles, — qu'il n'est pas inutile de reproduire à ce sujet les éclaircissements donnés par *la Patrie* :

« Cette mesure n'est qu'apparente : le contingent annuel en Autriche est de 120,000 hommes, la durée du service légal est de huit ans, mais chaque soldat ne demeure réellement que quatre années sous les drapeaux, et les quatre autres années de service, il les passe dans ses foyers, où il est inspecté très-régulièrement et soumis à une surveillance rigoureuse. Pendant cette seconde période de temps, il est à la disposition de son gouvernement et peut être appelé instantanément sous les drapeaux.

« Tous les ans, on congédie une classe et on en appelle une autre ; l'appel de la classe se fait à la fin de l'été et le congédiement à la fin de décembre. Cette année, par une mesure d'économie, la classe susceptible d'être congédiée, l'a été au commencement d'octobre, c'est-à-dire trois mois plus tôt qu'à l'ordinaire.

« Mais indépendamment de ce que cette mesure ne paraît s'exécuter qu'imparfaitement, on ne doit pas y attacher une grande importance, puisque l'Autriche a toujours à sa disposition quatre classes de 120,000 hommes chacune, formant un total de 480,000 qu'elle peut appeler à sa volonté. » — *Ch. Schiller.*

Ainsi l'Autriche peut impunément diminuer son armée qui, le lendemain même, au premier appel de tambour, serait reformée. D'ailleurs, le *Journal français de Francfort* qui tient de très-près à la politique russe, ne manque pas de dire que « le gouvernement autrichien a dans la *parole* et le caractère de l'auguste monarque russe la confiance la plus ferme, et est assuré que, même dans le cas d'une guerre, l'état territorial, tel qu'il existe sur ses frontières de l'Est, ne subira aucune modification. »

Mais, se demande cette feuille, la guerre est-elle vraiment imminente? En répondant négativement, elle ajoute :

« La *Correspondance autrichienne* se joint aujourd'hui à l'opinion des personnes compétentes pour dire que la saison et le mauvais état des chemins des principautés rendent de grandes opérations militaires impossibles avant bien des mois. Le prince Gortschakoff répondra négativement sans doute à l'injonction d'évacuer les principautés. Malgré cela et par les raisons précitées, la guerre n'aura pas lieu sur une grande échelle, et dans le long espace de temps qui nous sépare d'une saison plus favorable, l'Autriche continuera à faire tous ses efforts pour rétablir la paix. Les puissances occidentales ayant de leur côté un intérêt sérieux à ce que le différend turco-russe soit pacifiquement vidé, on ne doit point encore renoncer à l'espérance qu'il en sera ainsi. »

Le prince Gortschakoff attend d'un moment à l'autre des dépêches de Saint-Pétersbourg par suite de la déclaration de guerre de la Turquie. Un grand mouvement se fait remarquer dans l'armée russe. Le prince Ments-

Diocèse d'Angers. — A l'exemple de ses vénérables collègues de Nantes et de Rennes, Mgr l'évêque d'Angers vient d'ordonner des prières publiques pour obtenir du ciel un temps plus favorable aux travaux des champs.

Diocèse d'Angoulême. — M. l'abbé Pintaud, chanoine honoraire d'Angoulême et de Bordeaux, vient d'être nommé à la cure de Cognac, l'une des plus importantes du diocèse d'Angoulême, auquel il appartient.

Depuis près de vingt ans M. Pintaud s'était consacré entièrement à la prédication. Les souvenirs qu'il a laissés dans un grand nombre de paroisses de France, et surtout à Paris, justifient assurément le choix de Mgr l'Evêque d'Angoulême ; mais ses nombreux auditeurs regretteront vivement le prédicateur éloquent et zélé qui a su obtenir constamment les résultats les plus consolants.

Diocèse de Nantes. — On nous écrit de Sainte-Reine :

« Permettez-moi de vous prier d'avoir la bonté d'informer les lecteurs de votre estimable journal que l'église paroissiale de Sainte-Reine (arrondissement de Savenay), laquelle, depuis sa fondation, est un lieu de pèlerinage, possède maintenant des reliques d'illustres martyrs : sainte Reine, sa patronne, saint Donatien et saint Rogatien, patrons du diocèse. Le dimanche 11 du courant, jour de notre fête patronale, avait lieu, avec l'autorisation de Mgr notre Evêque, l'inauguration de ces précieuses reliques, dont trois de sainte Reine. La première était venue de Rome, en 1825 ; la seconde fut obtenue par M. Henri Espivent de la Villesboisnet, lors de l'expédition de l'armée française, pour le rétablissement de N.-S.-P. le Pape Pie IX, et nous sommes redevables de la troisième à Mgr l'Evêque actuel de Dijon : celle-ci est notable, et a été extraite, par l'excellent prélat, du dépôt principal des reliques de la sainte, à Flavigny.

« On connaît l'antique et célèbre pèlerinage de sainte Reine d'Alise, en Bourgogne, lieu de la naissance et du martyre de notre sainte, où, au XVIe siècle, dans une seule année, on compta jusqu'à soixante-dix mille pèlerins. Notre solennité du 11 en était une image sensible. On y voyait des milliers de pieux fidèles, accourus de toutes parts, dès le matin, avant la grand'messe, pour le transport des reliques du presbytère à l'église, et surtout le soir, pour les vêpres et la procession solennelle qui se fit après.

« Au Calvaire, en présence des reliques, et devant la majestueuse et charmante statue de *Notre-Dame de la Médaille miraculeuse, Marie conçue sans péché,* l'assistance étant à genoux, on chanta trois fois : *Monstra te esse Matrem ;* le prédicateur, M. le curé de Donges, parla pour la troisième fois à ce bon peuple. Cette touchante allocution étant terminée, la foule se prosterna de nouveau, et, après avoir invoqué par trois fois Marie, elle se remit en marche, en chantant le *Te Deum.*

« Notre pèlerinage de Sainte-Reine, en Bretagne, sera désormais, nous l'espérons, plus fréquenté que jamais, et nous verrons, n'en doutons pas, se renouveler tous les ans ce nombreux concours de fidèles, dont nous venons d'être témoins avec tant d'édification.

« A commencer de cette année, il sera célébré tous les ans, à perpétuité, le 14 et le 15 septembre, deux messes pour les bienfaiteurs vivants et défunts de l'église de Sainte-Reine et du Calvaire. »

Espagne. — Le corps du V. Orozio, prieur du couvent des Augustins (Sainte-Philippe-le-Royal), mort il y a 262 ans, et dont le procès de béati-

fication est très-avancé, reposait dans l'église de Saint-Sébastien, où il avait été transféré du couvent de Sainte-Isabelle, occupé par les Augustins. Les religieuses du même ordre établies à Valladolid viennent d'obtenir de Rome l'autorisation de faire lever le corps, et de le faire consacrer dans leur monastère.

— La ville de Tortosa conserve avec dévotion une relique connue dans toute l'Espagne sous le nom de Ceinture de la Sainte-Vierge. Le culte en remonte à l'époque où D. Ramon Béranguer chassa les Maures de la ville et y rétablit le catholicisme en 1141. Une antique tradition raconte que la SainteVierge a déposé elle-même cette relique sur le maître autel de la cathédrale, en témoignage de la bienveillance avec laquelle elle accueillait la grande dévotion des habitants de Tortosa. C'est une espèce d'écharpe de résille brodée en soie, qui se conserve dans un reliquaire de cristal qui affecte la forme connue du nom de Marie, et où elle a été déposée en 1619 par l'évêque D. Luis de Rena. En 1629, Philippe IV ayant une grande dévotion à cette relique et connaissant la vénération que lui portait le peuple de Madrid, la fit venir à la capitale à l'époque des couches de la reine, et la fit exposer dans la chapelle du palais. Depuis lors, les rois d'Espagne ont conservé cette pieuse coutume. Quand la reine entre dans le septième mois de sa grossesse, le grand majordome de la maison du roi en donne avis officiel au chapitre de Tortosa et sollicite l'envoi de la relique. Le chapitre nomme, à tour de rôle, deux de ses membres qui, au jour fixé, accompagnent le *Sagrado cingulo* en procession jusqu'à la porte de la ville, où ils le reçoivent dans une boîte scellée, et avec des formalités dont on dresse un procès-verbal authentique. Cette cérémonie a eu lieu le 9 de ce mois, jour consacré à la vénération de cette relique. Les députés sont D. Francisco Vidal, chanoine, et D. Martin Villar, bénéficier.

Mgr l'évêque d'Avila vient de publier un mandement dans lequel, après avoir rappelé son instruction pastorale du 18 juillet relative à l'accomplissement du devoir pascal, il prend les dispositions suivantes.

Les curés parmi les ouailles desquels se trouveraient des paroissiens obstinés à ne pas s'approcher des sacrements, liront le mandement à la messe du premier jour de fête qui en suivra la réception, et les avertiront que si, dans le terme de huit jours, ils ne satisfont pas au précepte, ils seront rayés du rôle des confréries ou congrégations auxquelles ils pourraient appartenir, et qu'ils ne seront pas admis à être parrains. S'ils ne se rendent pas à cette première monition, une seconde leur sera faite dans la même forme au bout de huit jours, et après une autre semaine, le curé en fera une troisième et les avertira que si, dans le terme de cinq jours, ils ne se rendent pas à leur devoir, ils encourent la peine canonique : *vivi ab ecclesia arceantur, et in morte ecclesiastica careant sepultura.*

Passé ce terme de cinq jours, le curé affichera à la porte de l'église les noms et surnoms des interdits, et menacera du haut de la chaire, et en particulier les contumaces, de l'excommunication.

Pendant quinze jours, tout confesseur pourra absoudre de l'interdit; mais on ne pourra administrer le sacrement de pénitence aux contumaces dans l'église : au bout de quinze jours la censure est réservée à l'évêque, à son vicaire général ou aux archiprêtres. Quant à la communion, elle devra se faire à la messe paroissiale, afin de réparer le scandale.

Enfin les malades qui voudront recevoir les sacrements seront tenus de

demander d'abord pardon à l'Eglise en présence du curé, de l'alcade de deux des anciens du pays.

MISSIONS. — NOUVELLE-ORLÉANS. On lit dans l'*Espérance* de Nantes :

« M. le supérieur du grand séminaire nous communique la lettre suivante qui contient les plus attristantes nouvelles :

« Yazoo-City, le 17 septembre 1853.

« Monsieur le Supérieur,

« Faut-il que j'aie à vous annoncer une triste nouvelle! hélas! oui, une bien triste nouvelle! l'un de nous a succombé : c'est M. l'abbé Babonneau (1). Le 7 septembre, il m'écrivait : « M. Hardey (un prêtre américain résidant à Veiksburg) est malade, et me voilà installé à Veiksburg au milieu de la fièvre jaune. M. Fierabras était ici depuis samedi; mais la fièvre est aussi mauvaise chez lui qu'ici; il a appris hier que quatre catholiques étaient à mourir, il lui a fallu partir. J'ai bien peur d'être cloué pour quelque temps. Adieu. » Et ce matin je reçois de M. Hardey la note suivante : « M. Babonneau vient d'expirer, ce matin (14 septembre), à cinq heures; je suis si malade que je ne puis en dire davantage. »

« C'est là aussi tout ce que je puis vous dire moi-même. Je suis aussi faible que possible. La nuit dernière, je croyais que j'aurais rendu l'âme; cependant, j'ai pu, ce matin, visiter une partie de mes malades, mais il m'a fallu le faire à cheval. J'ai rencontré à l'instant même dans la rue le juge de paix d'Yazoo, qui m'a assuré qu'il n'y avait qu'un nouveau cas de fièvre jaune ce matin. Le nombre des morts, à la Nouvelle-Orléans, se monte jusqu'ici à sept mille cinq cents (en cinq semaines); trois prêtres, six Sœurs de charité et cinq Frères des écoles chrétiennes ont succombé.

« Adieu, très-cher Père; priez pour nous et faites prier le plus possible. Nous sommes dans un état pitoyable.

« Votre enfant en Jésus et Marie. J. GUILLOU, *prêtre.* »

— Une lettre de Mgr l'Evêque de Puerto Victoria, reproduite dans *le Catolico*, donne des nouvelles de la colonie de missionnaires bénédictins qu'il conduit en Australie. Après une traversée retardée par les calmes et les vents contraires, ils sont arrivés en bonne santé, le 28 juin, au cap de Bonne-Espérance. Le *John Panter*, qui les transporte, devait reprendre la mer après s'être ravitaillé. Le vénérable prélat se loue beaucoup de l'équipage, qui, malgré la différence des sentiments religieux, entoure d'attentions et de soins les missionnaires dont la régularité monastique pendant un voyage si pénible ne s'est jamais démentie. La messe est dite à bord par l'évêque, tous les jours, et par les prêtres, à tour de rôle, les dimanches. On chante la grand'messe et une partie de l'office. La fête du Saint-Sacrement et le mois de Marie ont été célébrés avec autant de solennité que le permettaient les circonstances. En un mot, ces dignes fils de saint Benoît préludent, au milieu des solitudes de l'Océan, à la ferveur qui les soutiendra dans les rudes labeurs de l'apostolat.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Voici un renseignement assez curieux. Depuis moins d'un an, l'Espagne a eu six ministres des affaires étrangères, six des finances, sept de l'in-

(1) Du diocèse de Nantes.

térieur, six du *Fomento*, cinq de la marine et six de la guerre ; en somme, quarante-un ministres pour un espace de quarante-deux semaines.

— La rentrée des cours et tribunaux de Paris est fixée au 4 novembre prochain. L'audience sera précédée d'une messe du Saint-Esprit, célébrée par Mgr l'archevêque de Paris dans la Sainte-Chapelle.

— Ce n'est pas seulement à Paris et à Nantes que des arrestations et visites domiciliaires ont été faites. A Tours, des mesures de ce genre ont été prises également par la police.

Bien que MM. Mangin père et fils, propriétaires et rédacteurs du *Phare de la Loire*, aient été remis en liberté, ce journal vient d'être interrompu depuis le 18 octobre.

— Le *Journal du Loiret*, du 20 octobre, donne les détails suivants sur le terrible accident qui a eu lieu sur le chemin de fer d'Orléans, près de la station de Beaugency, et que nous avons annoncé dans notre dernier numéro :

« Les trains de voyageurs de Nantes et de Bordeaux se dirigeant chacun sur Paris sont combinés de telle sorte qu'ils puissent se rejoindre à Tours et se réunir en un seul. Mais il arrive souvent, à cause de l'irrégularité du service sur la section de Poitiers, que le train de Bordeaux éprouve du retard. Dans ce cas, le train de Nantes, ne pouvant attendre indéfiniment, part seul, et le train de Bordeaux devient alors un train spécial, en dehors des heures déterminées. Il en résulte nécessairement une complication dans le service.

« C'est ce qui a encore eu lieu hier. Le train de Bordeaux était en retard de deux ou trois heures, lorsqu'il est arrivé à Tours, et il a dû former un train spécial à la suite du convoi *express*. Ce train spécial, composé de sept wagons, était parti de Tours à cinq heures cinquante minutes.

« Vers sept heures et demie, il arrivait devant la gare de Beaugency. Les signaux d'arrêt avaient été faits, mais il paraît que la bourrasque épouvantable qui a soufflé pendant toute la nuit n'a pas permis au mécanicien de les apercevoir, et le train est venu à toute vitesse heurter un train de marchandises qui se disposait à quitter la gare de Beaugency.

« Le choc a été épouvantable. La locomotive est montée sur les derniers wagons du convoi de marchandises ; le tender s'est dressé sur la locomotive, et l'on comprend le désordre effroyable qui en est résulté. Le mécanicien a été tué sur le coup. Le chauffeur a eu les deux cuisses cassées, les jambes et une main dénudées par l'eau bouillante. Il est mort à deux heures du matin dans d'atroces souffrances.

« Le conducteur, chef de train, a reçu à l'aine une blessure des plus graves. Il est en ce moment alité dans une auberge de Beaugency. Quant aux voyageurs, quinze environ ont été blessés ou contusionnés, mais très-légèrement. »

Le Moniteur du Loiret ajoute :

« Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, se trouvait dans le convoi, ainsi que M. Deglin, qui a demeuré comme ingénieur à Orléans. M. Deglin, qui a eu quelques contusions, est retourné chez lui à Poitiers pour se faire soigner. Quant à Mgr le cardinal Donnet, il n'a été aucunement atteint. »

A la première nouvelle du sinistre, les autorités se sont rendues sur le théâtre de l'accident. M. Boselli, préfet du Loiret ; M. Chévrier, avocat gé-

néral; M. Martin, juge d'instruction; M. Bimbenet, substitut du procureur impérial; le commandant de la gendarmerie et le commissaire départemental ont immédiatement commencé une instruction.

— On lit ce matin 24, dans le *Moniteur :*

« Une commission, composée des hommes les plus compétents, a été instituée par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, dans l'objet de faire une nouvelle étude des causes générales et spéciales qui peuvent entraîner sur les chemins de fer des accidents de la nature de ceux qui ont récemment affligé l'administration et le public. Elle doit rechercher dans l'expérience acquise jusqu'à ce jour, tant en France qu'à l'étranger, et dans l'étude approfondie des divers systèmes, les modifications qui garantiraient le mieux, sur les diverses lignes, la régularité de l'exploitation et la sécurité des voyageurs.

« M. Frissard, inspecteur général des ponts et chaussées, président de cette commission, a été spécialement chargé, depuis quelques jours, de visiter le réseau d'Orléans et du Centre, et d'examiner avec le plus grand soin et en détail toutes les parties du service. Il s'est mis en route immédiatement. »

— On lit dans le *Moniteur :*

« Par décision du ministre des finances, l'intérêt attaché aux bons du « trésor public est fixé ainsi qu'il suit, à partir du 24 octobre :

« A trois et demi pour cent par an pour les bons de trois à cinq mois « d'échéance;

« A quatre pour cent pour les bons de six à onze mois;

« A quatre et demi pour cent pour les bons à un an. »

— Le *Moniteur* contient une ordonnance concernant la vente et la taxe du pain dans Paris. Elle est terminée par cet *avis :*

« Pour l'exécution de l'ordonnance qui précède, il importe surtout :

« 1° Que les boulangers ne s'abstiennent, en aucun cas et sous aucun prétexte, de peser en présence de l'acheteur le pain qu'ils vendent dans leur boutique;

« 2° Que les acheteurs, de leur côté, n'y reçoivent aucun pain qui n'aurait pas été pesé devant eux;

« 3° Que le public ne paye exactement que la quantité de pain indiquée par le pesage;

« En un mot, pour s'assurer le bénéfice des garanties que lui offre le nouveau régime, le public doit agir à l'égard du pain comme il le fait pour la viande :

« Faire peser et payer seulement ce que le poids indique. »

BOURSE DU 22 OCTOBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 50 — plus haut, 99 40 — plus bas, 99 10 — fermé à 99 10. — Au comptant, il reste à 99 00

3 0/0, à terme, ouvert à 72 50 — plus haut, 72 55 — plus bas, 72 20 — fermé à 72 25. — Au comptant, il reste à 72 30.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,045 00 (1852), à 1,225 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 93 3/4; nouveau, 93 3/4. — Belgique, 5 0/0, 000 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

Examen d'un écrit intitulé : *La Vérité sur la question des Lieux Saints.*

(2e article.)

La France usa de longanimité : elle était si sûre de son droit que, dût-il être contrôlé par ses adversaires, elle n'en craignait pas l'examen. La commission se mit à l'œuvre : les documents produits étaient sans réplique. Les membres de la commission ne pouvaient faire autrement que de déclarer la vérité. Leurs conclusions étaient prêtes et toutes en faveur des Latins. La brochure le reconnaît; sans être très-explicite, elle l'est suffisamment. « Quoique la commission ne fût pas appelée à prononcer un jugement sur le fond de la question, son travail, qui se bornait exclusivement à l'examen des titres, faisait cependant prévoir l'impossibilité où l'on se trouverait de réfuter les arguments du parti catholique. » L'aveu est précieux.

C'est alors qu'apparaît une intervention dont la présence de M. Aristarchi était l'avant-coureur, mais qui affecte des formes inouies et inusitées. Laissons parler le publiciste maltais :

« Alors la Russie, prévenue du résultat probable de l'enquête, avant même qu'elle fût terminée, est intervenue, non pas dans une forme officielle, encore moins officieuse, mais en plaçant la question dans une sphère élevée et en dehors des voies usuelles de la diplomatie.

« Une lettre autographe de l'empereur Nicolas fut adressée au Sultan. »

Nous connaissions le fait, en voici quelques détails curieux :

« Ce n'est pas la première fois que la Russie use de ce moyen à l'égard de la Turquie... Ces lettres, que l'on représentait à la Porte comme étant une communication amicale et intime, et que l'on faisait paraître, aux yeux du vulgaire que l'on voulait éblouir, comme un ordre de l'Empereur envoyé à un inférieur par un aide de camp, atteignaient ainsi un double but. Elles avaient, en outre, l'avantage d'engager la personne même du souverain, qui ne pouvait, sans heurter personnellement un autre souverain, leur donner une réponse négative. C'est aussi pourquoi les anciens usages diplomatiques avaient toujours tendu à mettre les souverains hors de cause.

« La dernière lettre autographe du Czar contenait des représentations en faveur de la conservation intégrale des priviléges religieux des Grecs à Jérusalem; elle accusait, vis à vis de leur souverain, les ministres ottomans, auxquels elle faisait un crime

d'avoir reconnu un ancien traité dont l'interprétation pouvait amener le changement du *statu quo*.

« C'était la première fois qu'on voyait un souverain adresser à un autre souverain des reproches pour n'avoir pas méconnu ses engagements solennels envers une autre puissance. »

Ces derniers mots sont graves, et ils établissent, avec une exactitude malheureusement trop incontestable, la position du débat.

Ainsi, pour avoir reconnu la validité du traité de 1740, acte solennel d'amitié conclu avec sa plus fidèle et sa plus ancienne alliée, voici le Sultan directement attaqué. Une puissance tierce intervient, et elle le somme de maintenir le *statu quo*, c'est-à-dire, en d'autres termes, de revenir sur sa reconnaissance et de mettre à néant ses engagements séculaires et ses nouvelles assurances.

Dans le fond, cette ingérence est réprouvée par tous les principes du droit des gens; dans la forme, elle revêt des caractères insolites. Que fera la Porte?

Son défenseur maltais ne peut s'empêcher de déduire les raisons péremptoires qu'invoquait la France:

« Les stipulations de 1740 (relatives aux Saints Lieux) ne pouvaient être méconnues, dit-il, sans porter atteinte à l'ensemble des engagements généraux (qui règlent tous les rapports de la Porte avec la France), et une fois la base du traité reconnue, on ne pouvait certainement pas en exclure les dispositions de quelques articles.

« Avec la Russie, au contraire, la Turquie n'avait aucun engagement concernant les Lieux Saints. L'ingérence de cette puissance dans cette question n'était fondée sur aucun droit; et cependant elle osait reprocher à la Porte d'avoir reconnu l'intervention de la France dont les prétentions étaient basées sur un traité solennel.

« Le gouvernement ottoman, conclut-il avec une invincible logique, le gouvernement, fort de ces raisons, aurait pu tout d'abord refuser d'admettre une intervention quelconque de la Russie. »

Il l'aurait pu : ajoutons, il l'aurait dû. Il le devait à sa dignité personnelle, il le devait à sa loyauté envers la France. Au lieu de cela, que fit-il?

« Par déférence pour une puissance alliée et voisine, il ne le voulut pas faire... Pour chercher à donner une autre issue à ce malheureux débat, la Porte décida la dissolution de la commission mixte, et en nomma une autre exclusivement composée d'ulémas et de fonctionnaires ottomans. »

Ainsi, la Turquie brise la commission mixte destinée à interpréter un acte mixte et bilatéral, et cela sur la sommation d'un

personnage étranger à la discussion. « C'était, avoue la brochure avec une grande naïveté, un acte de déférence envers la Russie très-peu agréable pour la France. Non-seulement une commission établie du consentement des deux parties était supprimée, mais encore cette décision semblait prise sous l'inspiration violente d'une puissance à laquelle la France ne reconnaissait aucun droit d'ingérence. »

L'ambassade protesta énergiquement. La brochure ne le dit pas, mais notre honneur national en a su gré au gouvernement.

Engagée dans une route aussi fausse, essayant en vain de contenter les Grecs et froissant profondément les Latins, la Turquie ne tarda pas à voir les suites désastreuses de sa faiblesse et de sa tergiversation.

Au fond, elle avait espéré qu'en jouant l'une et l'autre des deux puissances, elle arriverait à son but favori, celui de reprendre une domination de bon plaisir sur les Sanctuaires de la Terre-Sainte et de les distribuer, ou plutôt de les livrer en participation à tous les rites, sous sa haute surveillance. Aussi s'empressa-t-elle « de proposer, tant aux Grecs qu'aux Latins, la communauté de tous les Sanctuaires qui se trouvaient exclusivement entre les mains de l'un et l'autre rite. » Que l'auteur estime cette mesure « aussi juste que tolérante et conforme aux préceptes mêmes de la religion chrétienne, » c'est là une de ces imaginations à la Turque qui se peut concevoir au Divan, mais que nulle puissance catholique, ni même chrétienne, n'admettra. « Cette proposition ne put rencontrer l'agrément d'aucune des deux parties. »

La Porte essaya un autre modè : cette fois, les intrigues grecques avaient singulièrement gagné du terrain. La commission turque présenta un rapport. Ce rapport n'avait que deux buts : saisir la Porte d'une partie des droits en litige, offrir aux Latins une imperceptible et illusoire satisfaction, obéir au fond à la lettre du Czar, en maintenant le *statu quo*. « La grande coupole, disait le rapport, ne pouvait appartenir exclusivement à aucune des deux communautés; » la petite resterait *in statu quo*, à savoir aux Grecs. Au tombeau de la Sainte-Vierge, les Latins seraient admis, mais seulement à célébrer, sans rien changer à l'intérieur, et à condition d'enlever les objets du culte, après avoir officié. La grande église de Bethléem, « que les Latins réclamaient exclusivement comme un temple bâti par eux, *ce que la croix latine de sa forme semble indiquer* (1), » la commission la laissait cependant en possession des Grecs, mais attribuait aux La-

(1) Cet aveu est à noter. Tout le monde sait, du reste, que la grande église de Bethléem est une possession exclusive des Latins, dont ils ont été dépouillés en 1747.

tins une clef et un simple droit de passage pour se rendre à la grotte de la Nativité, située sous cette église.

En d'autres termes, c'était la négation des droits des Latins, l'annulation du traité de 1740 et le triomphe des Grecs. Le conseil des ministres enchérit encore sur les concessions de la commission. « Afin de donner une nouvelle preuve de sa sollicitude pour les Grecs, comme il avait à cœur, ainsi que l'exigeait son intérêt, de ne pas s'aliéner l'esprit de ses sujets grecs, le gouvernement décida qu'en compensation de ce qui avait été fait pour le Sanctuaire de la Sainte-Vierge, seul point où le strict *statu quo* fût changé, puisque dans les autres sanctuaires il a été maintenu d'une manière formelle, le conseil, disons-nous, décida qu'il serait donné aux Grecs la permission d'officier dans le Sanctuaire de l'Ascension, mosquée dans laquelle étaient seuls admis les Latins. »

La partialité de la Porte est-elle assez éclatante? « Le rapport du conseil, sanctionné par le Sultan, dit la brochure, ne pouvait que contenter les Grecs, puisqu'ils ne perdaient rien, mais qu'au contraire ils gagnaient un droit qui ne leur avait jamais appartenu. »

Ce n'est pas tout. Une lettre du Sultan s'empressa de notifier à l'empereur de Russie qu'il avait accompli ses désirs : « Il lui annonçait le maintien du *statu quo*, hormis l'admission des Latins dans le sanctuaire de la Sainte-Vierge, et en retour, le nouveau droit accordé aux Grecs dans le sanctuaire de l'Ascension.

« On voit par ce qui précède, déclare la brochure, que la Russie a gagné une chose qu'elle n'avait jamais eue : la communication semi-officielle qu'elle a obtenue dans ce cas, ce qui n'avait jamais eu lieu jusqu'alors. »

Est-ce assez? Nullement. « Non contente de cette dernière mesure, la Russie voulut engager encore plus le gouvernement ottoman, en demandant la publication d'un *firman* qui déclarât cet arrangement et le maintien du *statu quo*. »

Ici une nouvelle et souveraine considération devait arrêter la Porte, pour peu qu'elle eût encore quelque indépendance et quelque respect de sa parole. Le publiciste maltais, si bien au courant de ce qui se passait dans les conseils du Divan, a, pour ainsi dire, omis de mentionner cette grave circonstance, ou du moins il a glissé sur elle avec une telle rapidité et avec si peu de clarté, qu'elle échappe complétement. Nous devons lui restituer sa portée.

La France, après avoir fait les réserves les plus expresses pour le fond du droit, et les protestations les plus solennelles pour le maintien du traité de 1740, réserves et protestations dont la Porte lui donna acte, la France consentit, par un sentiment

de bienveillance extrême, à ajourner ses réclamations fondamentales, et à entrer en accommodement sur quelques points de détail. Ce sont ces réparations partielles qui forment l'objet des arrangements conclus par M. le marquis de La Valette, et dont nous avons donné l'énumération dans le temps. Sans doute elles étaient peu considérables, mais d'une part elles étaient un commencement de justice et de l'autre elles sauvegardaient l'avenir. On se souvient que le Saint-Siége, le gouvernement français et l'opinion publique témoignèrent leur satisfaction au négociateur, tout en regrettant qu'il n'eût pas obtenu davantage.

Or, c'est précisément au moment où le ministère ottoman venait de prendre ces résolutions, d'accord avec le représentant français, qu'il recevait et approuvait le rapport de sa commission, dont les conclusions détruisaient de fond en comble la plupart de ces mêmes résolutions. La duplicité était poussée bien loin. La Russie veut davantage encore. Il lui faut un *firman*.

Rien de plus blessant pour la France : que fera la Porte? Elle cède encore.

« La Porte, poussant jusqu'à l'extrême la déférence, céda à cette demande et donna aux Grecs un firman, dont copie fut communiquée, par suite de son exigence, à la mission de Russie. »

En Europe, en France surtout, on ne voulut pas y croire. Chacun se souvient combien ce *hatti-humayoun*, publié par les journaux grecs, révolta les esprits les plus indifférents et qu'il fut rejeté comme une pièce apocryphe. Il n'était que trop authentique.

« Ce firman, avoue la brochure, causa une vive irritation au gouvernement français. Il considéra ce firman comme un acte qui aurait pu annuler la protestation qu'il avait faite pour la réserve de ses droits, et blessant pour sa dignité. » Nous le croyons sans peine. « Ce fut alors que M. de La Valette revint à Constantinople, en qualité d'ambassadeur, et réclama le rappel de ce firman. »

La Porte, dont les ruses et les perfidies ne pouvaient être niées, essaya d'apaiser le juste courroux de la France, et promit que le firman ne serait pas lu. On sait que cette lecture équivaut à la promulgation. Le Divan multiplia les promesses de satisfaction, et déclara qu'il maintenait les concessions faites à M. de La Valette, et pour preuve du désir qu'il avait de les voir accomplies, députa le Beylikdji, du Divan (vice-chancelier), à Jérusalem. Il s'agit ici de la mission d'A'afif-bey. Cette mission était un nouveau leurre. Les Latins croyaient que le commissaire ottoman venait pour les mettre en possession des lieux recouvrés par l'arrangement avec M. de La Valette; les Grecs comptaient qu'il allait exécuter le fameux firman. C'est ce qui explique la conduite si étrange de ce fonctionnaire, dont nous avons re-

marqué les hésitations pitoyables et la versatilité continuelle.

Cependant, la mission de Russie ne se lassait pas d'agir. A Constantinople, elle réclama déjà contre la remise des clefs de l'église de Bethléem, « seul et unique objet que la France avait obtenu après un si grand débat, et qui n'était, ni une concession nouvelle, ni un dérangement du *statu quo*, car le document même sur lequel les Grecs s'appuyaient le plus, reconnaissait très-clairement aux Latins le droit d'avoir cette clef. » La Porte avait maintenu son interprétation.

Mais la grande affaire était la lecture du firman : « Lorsque ce firman avait été remis au patriarche des Grecs, à Constantinople, en présence des chefs laïques de la communauté, la Porte, prévoyant que trop de solennité donnée à cet acte pourrait exciter la susceptibilité (le mot est curieux!) de la France, leur avait fait promettre de ne pas demander la lecture solennelle de ce firman, qui, d'après sa teneur même, devait être enregistré au tribunal local et conservé entre leurs mains; et c'est sur cette promesse que la Porte avait, pour sa part, promis à l'ambassadeur de France que, tout en maintenant intégralement ses dispositions, on éviterait dans les formalités tout procédé qui pourrait la blesser. »

Malgré de si formels engagements, les Grecs demandent la lecture à Jérusalem, et cela avec plus d'éclat qu'à l'ordinaire. A'afif-Bey répond qu'il n'a pas d'instructions, et en réfère à Constantinople. Là, intervient le chargé d'affaires de Russie. Ce diplomate s'adresse, « non pas au ministère des affaires étrangères, mais au grand vizir, Méhémet-Ali-Pacha, en disant que cette hésitation de la part du commissaire ottoman pour la lecture solennelle du firman, était une violation de l'engagement pris par le sultan vis-à-vis de la personne de l'empereur, et que la question étant en conséquence engagée entre les deux souverains, il s'adressait à lui, non pas comme grand vizir, mais comme beau-frère du sultan. »

Une telle exigence mettait le comble. Il fallait, pour y obéir, fausser la parole donnée à la France. La Turquie n'hésita pas. « Comme dernière concession à la Russie, et pour faire disparaître toute cause de plaintes et de récriminations, la Porte, malgré la promesse qu'elle avait faite à la France, assumant toute la responsabilité, adressa immédiatement des ordres à A'afif-Bey, pour faire donner lecture du firman, non pas avec des restrictions, comme le prétend la circulaire du comte de Nesselrode, mais avec les formalités usitées, c'est-à dire dans le grand conseil de Jérusalem, en présence du gouverneur, du cadi et des membres des différentes religions. »

« L'ambassadeur de France, continue la brochure, irrité à

juste titre, il faut l'avouer, fit des représentations très-vives à la Porte, qui réussit cependant encore à apaiser sa trop grande susceptibilité. »

Que dites-vous de ce défenseur de la Turquie, osant bien, après un tel récit, parler de la « trop grande susceptibilité » de l'ambassade française? C'est une dérision.

« Tels sont les faits réels, positifs, irrécusables, » dit l'auteur, et il les résume. Avant de copier cette conclusion, ajoutons, nous aussi, quelques faits aussi irrécusables, malheureusement.

Le traité de 1740 n'est plus couvert que par les protestations de notre diplomatie. Quant à son exécution, on voit à quoi elle s'est réduite; on sait également ce que sont devenues les concessions obtenues par M. de La Valette.

Restaient deux points, d'une haute importance, l'un résolu, l'autre à résoudre. C'était d'abord le rétablissement de l'Etoile d'argent de la Nativité. Cette étoile devait être replacée par les Latins; elle l'a été par le commissaire turc. Heureusement, la vigilance du patriarche latin et de notre agent consulaire ont pourvu à ce que cette immixtion d'Afif-Bey ne tirât point à conséquence, et les plus expresses réserves ont été formulées.

La seconde affaire est celle de la grande coupole du Saint-Sépulcre. Avant 1808, elle appartenait aux Latins; sa forme et ses décorations le prouvaient autant que les titres de l'histoire. Brûlée dans l'effroyable incendie de cette année, elle fut reconstruite par les Grecs; notre ambassadeur protesta, et il lui fut répondu que ce fait ne préjudicierait en rien à nos droits. Depuis plus de six ans la reconstruction est restée en litige. La Porte prétend aujourd'hui l'exécuter par elle-même, mais dans l'état actuel et sous la surveillance du Patriarche grec. S'il en était ainsi, et nous avons tout lieu de le craindre, ce serait une dernière et plus profonde atteinte portée à nos droits, à notre considération, à notre honneur en Orient.

La position des catholiques, devenue déjà si précaire et si triste, serait désormais frappée d'un abaissement et d'une humiliation telle qu'elle n'en a pas subis depuis des siècles.

Voilà où aboutit la conduite inqualifiable de la Porte à notre égard. Au surplus, le publiciste maltais ne fait pas difficulté de l'avouer; dans un dernier effort pour disculper le gouvernement ottoman devant la Russie, il termine par ce contraste :

« Quant à l'offense ou au manque de procédés, nous dirons seulement que la Porte, par excès de déférence pour la Russie, a blessé la France à trois reprises différentes :

« Une commission nommée du consentement des deux parties a été supprimée à la suite des représentations de la Russie, sans même qu'on en eût donné avis à l'ambassade française;

« Le firman, à l'instigation encore de la Russie, a été donné aux Grecs ;

« Ce firman a été lu, selon les exigences de la Russie, malgré la promesse faite à la France.

« Eh bien, dans ces trois circonstances, la France, il faut lui rendre cette justice, animée par un esprit de bienveillance et de conciliation, se contentant des explications que la Porte lui donnait pour sauvegarder sa dignité, et voyant la position difficile où se trouvait la Turquie vis-à-vis d'une puissance voisine et vis-à-vis de ses propres sujets, la France, disons-nous, a montré une modération que la Russie aurait dû apprécier aussi bien que la facilité qu'elle a montrée dans la dernière discussion et que la Russie a reconnue dans la circulaire de son ministre des affaires étrangères. »

Et malgré tant de modération, la paix n'est pas encore assurée : et la flotte française couvre de son pavillon la ville même de Constantinople!

Voilà « la vérité sur la question des Lieux Saints ; » triste vérité, comme on le voit, qui laisse les droits de l'Eglise catholique et l'honneur de la France plus engagés que jamais. Quelle compensation, quelle réparation la Porte ne nous doit-elle pas?

Henry DE RIANCEY.

Décret de la Congrégation des Indulgences du 14 mai 1853.

On demande assez souvent quelles sont les indulgences attachées aux chapelets, aux crucifix, aux médailles et autres objets bénits par le Souverain-Pontife. Un décret de la Congrégation des Indulgences, du 14 mai 1853, répond à cette question et indique en même temps les conditions qu'il faut observer pour gagner les indulgences dont il s'agit.

1° On y fait remarquer d'abord que, pour gagner les indulgences dont le Saint-Père enrichit, par sa bénédiction apostolique, les chapelets, croix, crucifix, statues et médailles, il est nécessaire de porter avec soi ou de garder habituellement auprès de soi ces divers objets.

2° Lorsqu'on récite les oraisons ou prières prescrites pour acquérir les indulgences, on doit avoir soit avec soi, soit dans sa chambre ou tout autre lieu décent de la maison qu'on habite, les objets auxquels le privilége est attaché.

3° Sa Sainteté ordonne que les images ne soient ni en papier, ni peintes sur toile. Les croix, crucifix, statuettes et médailles, ne doivent pas être d'étain, ni de plomb, ni de toute autre matière fragile. On permet désormais qu'elles soient en fer, ce qui, jusqu'à ce jour, était également interdit.

4° Enfin, s'il s'agit d'images des saints, il n'est permis d'honorer ainsi que des saints déjà canonisés, ou qui sont inscrits au Martyrologe romain.

Après ces avis préliminaires, le nouveau décret donne la liste des indul-

gences que le Saint-Père accorde à ceux qui, ayant quelque objet bénit par lui, observent les pieuses pratiques suivantes :

1° Réciter une fois la semaine, au moins, le chapelet de Notre-Seigneur ou de la Sainte-Vierge, le rosaire ou sa troisième partie, l'office divin, ou celui de la Sainte-Vierge, l'office des morts, les psaumes de la Pénitence, les psaumes graduels; avoir coutume d'enseigner la doctrine chrétienne, de visiter les prisonniers ou les malades dans un hôpital, ou de secourir les pauvres. Il y a pour ces diverses œuvres *Indulgence plénière* en certaines fêtes de l'année, *Indulgences partielles* toutes les fois qu'on accomplit la pieuse pratique.

2° Il y a *Indulgence plénière in articulo mortis*, pour ceux qui possèdent un objet bénit par Sa Sainteté; le nouveau décret contient les conditions requises pour l'acquérir.

3° *Indulgence partielle* pour ceux qui font quelque prière de préparation avant la célébration de la messe, ou la communion, ou la récitation soit de l'Office divin, soit de l'office de la Sainte-Vierge.

4° *Indulgences partielles* pour ceux qui visitent les prisonniers ou les malades des hôpitaux, ou qui enseignent la doctrine chrétienne, soit dans l'église, soit dans leurs maisons, à leurs enfants, parents et domestiques.

5° *Indulgence partielle* pour la récitation de l'Angélus ou celle du psaume *De profundis* pour les défunts, au son de la cloche, une heure après l'Angélus du soir.

6° *Indulgence partielle* pour ceux qui, le vendredi, pensent dévotement à la Passion et à la Mort de Notre-Seigneur, et récitent trois *Pater* et *Ave*.

7° *Indulgence partielle* pour ceux qui font l'examen de conscience avec un vrai repentir de leurs fautes.

8° *Indulgence partielle* pour ceux qui prient pour les agonisants.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire. Le Saint-Père déclare qu'en les accordant à ceux qui ont des objets bénits par lui, il n'entend pas déroger aux indulgences concédées par ses prédécesseurs pour les pieuses pratiques désignées ci-dessus.

Les indulgences attachées aux crucifix, croix, chapelets et médailles bénits par le Saint-Père, s'appliquent aux personnes à qui ces objets sont distribués la première fois; elles cessent dès qu'on transmet les objets à autrui. Ces objets, du reste, ne peuvent pas être vendus. La vente doit en avoir été faite avant qu'ils aient reçu la bénédiction de Sa Sainteté.

Cette liste d'indulgences, nouvellement revue et corrigée, pourra être traduite et imprimée dans toutes les langues, pour la commodité des fidèles. Chaque traduction devra être approuvée par la Congrégation des Indulgences, et ne point être imprimée hors de Rome, dans quelque langue que ce soit, sans cette approbation spéciale.

Tel est, en substance, le décret du 14 mai 1853. L'imprimerie camérale en a publié une traduction italienne dûment approuvée. H. RANC.

Le décret suivant vient d'être publié par la sacrée Congrégation des Indulgences :

DECRETUM

Ex Audientia SSmi Die 8 Augusti 1853.

SANCTISSIMUS DOMINUS NOSTER PIUS PP. IX. omnibus utriusque sexus Christifidelibus vere pœnitentibus, confessis, Sacraque Communione refectis, qui die decima

tertia Mensis Novembris currentis anni unam ex Ecclesiis Ordinis Sancti JOANNIS DE DEO devote visitaverint, ibique per aliquod temporis spatium juxta Mentem Sanctitatis Suæ pie oraverint, INDULGENTIAM PLENARIAM ab uno quoque acquirendam, benigne concessit; insuper ipsis Christifidelibus, qui unam pariter ex prædictis Ecclesiis semel tantum visitaverint in Triduo post diem decimam tertiam Novembris de licentia respectivi Ordinarii peragendo, ibique ut supra oraverint, INDULGENTIAM PLENARIAM unica dumtaxat vice lucrifaciendam, si ea die similiter vere pœnitentes, confessi, Sacraque Communione refecti fuerint clementer est elargitus; et tandem Eadem Sanctitas Sua omnibus utriusque sexus Cristifidelibus, vere pœnitentibus, confessis, ac Sacra Synaxi roboratis, qui unam ex Ecclesiis prælaudati Ordinis die tertia Junii cujuslibet anni devote visitaverint, ac juxta præmemoratos fines pias ad Deum preces effunderint, INDULGENTIAM PLENARIAM incipiendam a primis vesperis usque ad occasum solis dicti diei peramanter ad Septennium est impertitus, *cum facultate quoque easdem Plenarias Indulgentias Animabus in Purgatorio detentis applicandi;* easque extendit ad omnes Infirmos in Hospitalibus ejusdem Ordinis commorantes, dummodo, omissa Ecclesiæ Visitatione, alia pia opera a respectivis Confessariis injungenda fideliter adimpleant. Præsentibus valituris absque ulla Brevis expeditione.

Datum Romæ ex Secretaria Sac. Congregationis Indulgentiarum.

L. † S. F. CARD. ASQUINIUS, Præfectus.

A. Colombo, *Secretarius.*

Le faux libéralisme et la Liberté religieuse.

Un vénérable archevêque, usant des droits sacrés de son autorité spirituelle et des droits incontestables que lui assure dans son pays la législation qui proclame la liberté des cultes, rend en Synode des ordonnances disciplinaires pour procurer l'exécution des saints canons ou pour régler des dispositions relatives à la dignité des cérémonies religieuses.

Là-dessus une feuille, soi-disant libérale, s'irrite et s'indigne. Non-seulement elle se permet l'invective et la raillerie; de sa part de tels traits sont l'ordinaire, et la pointe en est si émoussée que depuis longtemps nul n'y prend plus garde, mais elle dresse un réquisitoire et se constitue en dénonciateur public. Un journal d'opposition, un publiciste républicain qui en appelle comme d'abus au garde des sceaux de l'Empire! *ceci lève la paille*, ainsi que disait Mme de Sévigné. La leçon est bonne, et elle manquait aux palinodies du vieux libéralisme.

Mais de quoi donc s'agit-il? De quoi donc le *Siècle*, — on l'a dû reconnaître, — de quoi donc le *Siècle* prend-il la défense avec cette ardeur si emportée?

Mgr l'archevêque de Cambrai, le 9 septembre dernier, a rappelé la prescription de l'Eglise sur la sépulture ecclésiastique. Cette sépulture devra être refusée : 1° aux suicidés, qui n'auront pas donné de marques d'aliénation mentale pendant leur vie; 2° à ceux qui, après avoir vécu dans l'habitude notoire et publique de l'ivrognerie, seront morts accidentellement par suite de l'ivresse; 3° à ceux qui auront négligé ou refusé de faire cé-

célébrer leur mariage par l'Eglise et qui seront morts, unis seulement devant l'officier civil et dans cet état qui est un concubinage légal.

Mgr l'archevêque de Cambrai prescrit ensuite aux curés de n'admettre dans le service du chœur et parmi les ministres inférieurs que des hommes de bonnes mœurs, de vie chrétienne et observant les commandements de l'Eglise; et il exclut des fonctions de chantres, d'organistes ou de musiciens, tous ceux qui chanteraient ou joueraient dans les théâtres, cabarets ou bals publics.

Enfin, Mgr l'archevêque de Cambrai défend que les bannières, statues, cierges d'honneur soient portés, dans les processions, par des jeunes filles qui fréquenteraient les cabarets et danses publiques.

Les suicidés, les gens morts d'ivresse, ou ceux qui se sont mis en état de rébellion ouverte contre les lois ecclésiastiques; les chantres qui déjeûnent de l'autel et soupent du théâtre; les habituées des cabarets et des bals publics: voilà les intéressantes victimes qui attirent la compassion du *Siècle!*

Et remarquez bien que, par un reste de vergogne, il n'ose pas « contester à l'Eglise ses prérogatives; » il reconnaît « qu'elle impose à ceux qui désirent participer à ses sacrements et à ses prières certaines conditions sans lesquelles on n'y saurait prétendre. » Alors, de quoi se plaint-il? Veut-il, comme ses modèles de 1828, comme les fortes têtes du *Constitutionnel* d'alors, dont il semble avoir recueilli l'héritage, veut-il forcer les portes du temple, faire crocheter les serrures par un maire ou par un commissaire de police et introduire triomphalement, dans le sanctuaire dépouillé et profané, les restes d'un malheureux qui s'est volontairement retranché de la communion des fidèles, qui a foulé aux pieds les lois catholiques et protesté jusqu'au dernier soupir contre les rites et les prières? En est-il encore à ce fameux temps où un municipal faisait psalmodier l'office des morts par un garde-champêtre, ajoutant la dérision par dessus l'outrage? Non, le fouet sanglant de Timon a laissé sur le dos de ce faux libéralisme une telle empreinte de ses lanières implacables, que personne, même parmi les plus téméraires, ne serait tenté de s'y exposer de nouveau.

Le *Siècle* aime mieux recourir aux plaidoyers, aux circonstances atténuantes. Ces pauvres chantres, « l'autel » ne leur offre pas une rétribution suffisante. « Libres le soir, ils mettent leur talent à la disposition des directeurs de spectacle ou des entrepreneurs de bals... Ils font en conscience leur double métier! » Et Mgr de Cambrai a la barbarie de ne pas s'en accommoder! « Est-ce humain? Est-ce charitable? » demande le

Siècle avec componction. Au fait, c'est quelque chose de si simple que de porter chape le matin et le soir d'endosser le costume de figurant, de donner le répons au ministre de l'Evangile et la réplique à une *prima donna!* Qu'y a-t-il d'incompatible, selon le *Siècle*, à ce «double métier?» Le mot est piquant et trahit parfaitement la pensée. Oui, le service divin et le rôle des comparses, ce n'est, à ses yeux, qu'un « double métier, » aussi honnête, aussi moral, aussi recommandable.

L'Eglise a d'autres façons de comprendre les choses. Elle estime que les fonctions inférieures du culte doivent être abordées avec respect, et qu'elles sont un honneur et une dignité qui demandent tout au moins la sévérité des mœurs, la décence de la vie, la croyance et la pratique de la foi. Elle ne veut pas que ses chantres se transforment en baladins : ils n'ont qu'à choisir. En vérité, on a quelque honte d'être obligé de faire comprendre, même au *Siècle*, qu'il y a dans « ce double métier » un scandale qui frappe tous les regards!

Allons plus loin, le *Siècle* se calomnie. J'affirmerais volontiers que, si on fouillait un peu dans sa collection, on trouverait bien aisément quelque bonne diatribe contre l'abus intolérable de certaines églises, qui ne rougissent pas d'admettre dans leurs cérémonies des aspirants, des débutants, ou des choristes d'Opéra.

Vient ensuite la réclamation en faveur de la danse. On connaît ces doléances. Pour être réchauffées de Paul-Louis Courier, elles n'en sont ni plus neuves, ni plus piquantes. Toutes ces épigrammes ont fait leur temps, et ce n'est pas le *Siècle* qui les ressuscitera. D'ailleurs, qui l'empêche de danser, lui et ses paysans! Seulement, quand ses lectrices auront passé la nuit au cabaret ou au bal public, — et on sait ce que sont ces édifiantes réunions, — elles seront assez mal venues à se présenter pour porter la bannière ou les cierges de la procession. Un tel cumul est interdit; il faut que le *Siècle* en prenne son parti.

Est-ce que par hasard il ambitionnerait de tenir à la fois et le sceptre de la gaieté et les cordons du dais? Non, assurément. Eh bien, qu'il laisse les autres subir la loi qu'il ne voudrait pas violer.

Il devrait bien aussi se contenir sur la fantaisie des citations ecclésiastiques. Cette littérature lui est peu familière et ne lui réussit pas beaucoup. Il pourrait même, sans le vouloir, tomber de l'ironie au blasphème : la pente est glissante. Ceci soit dit à l'endroit des plaisanteries plus que hasardées qu'il lance à propos du patriarche Noë. Ces joyeusetés-là n'ont plus de sel, même au cabaret. Les abonnés du *Siècle* peuvent s'en assurer.

Il en est de même des homélies de ce journal sur la tolérance,

sur le bien que se fait l'Eglise avec les concessions, sur le mal que cause le zèle outré de ses ministres. Remarquons seulement que c'est une transition étrange au bouquet final.

Ce bouquet n'est rien moins que l'*appel comme d'abus* réclamé en bonne et due forme contre les empiétements, envahissements et troubles apportés à la conscience par Mgr l'Archevêque de Cambrai.

Que dites-vous du *Siècle* endossant la défroque de M. Dupin et venant formuler un réquisitoire contre l'ordonnance synodale du 9 septembre dernier? La harangue est complète. Elle rappelle les plus fameux exploits du gouvernement de Juillet, les avis du conseil d'Etat contre Mgr de Quélen, contre Mgr de Bonald, etc. Le cas est bien autrement grave. Mgr Régnier « a outragé.... le Code Napoléon. » Eh quoi! le garde-des-sceaux n'a point encore allumé ses foudres! le conseil d'Etat n'est point encore convoqué en concile! les maîtres des requêtes ne sont point en mouvement! et les conseillers clercs et laïques en séance! Où sommes-nous? où allons-nous? N'y a-t-il plus de bras séculier? Qui aura raison de « cet excès de pouvoir, de cette oppression, de cette injure, de ce scandale public? » Vous le voyez, le *Siècle* a les termes de droit et les formules de procédure!

Mais gare à Timon! Pour peu que le *Siècle* y revienne, nous lui reproduirons le plaidoyer en faveur de Mgr de Clermont. Imprudent, il ne sait pas en quel fourré d'épines il vient de se jeter!

En attendant, il prend son ton le plus solennel, et il conclut en disant : « Ce sont là des questions que nous croyons urgent de soumettre à M. le garde-des-sceaux. »

Voilà comme le *Siècle* entend la liberté! Nous le savions bien, mais il nous plaît fort de le lui entendre dire.

Henry de Riancey.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Affaires d'Orient. — La nouvelle, donnée avant-hier par une feuille du soir, de la mort d'un officier supérieur russe, qui aurait été atteint d'un coup de canon tiré de Routschouck, nous avait paru invraisemblable; mais nous l'avions enregistrée, comme la plupart de nos confrères. Elle reçoit de la *Patrie* un démenti formel. Qu'il n'en soit donc plus question.

Mais, à son tour, la *Patrie* annonce un fait grave, et elle n'en indique pas la date. Nous le répétons, en espérant que la feuille semi-officielle ne s'infligera point de démenti à elle-même.

« On assure, dit-elle, que les escadres combinées de France et d'Angleterre, après avoir franchi le détroit des Dardanelles, avaient mouillé à l'île de Marmara, dans la mer de ce nom.

« Le mouillage de Besika n'était plus tenable pour les vaisseaux.

« Cet acte ne change pas le fond de la situation, et n'affaiblit pas les

chances qu'on a d'arriver à terminer, par une médiation commune, un différend circonscrit entre deux nations. »

D'accord, mais il ne résulterait pas moins de cette nouvelle que, les flottes ayant franchi les Dardanelles, la Russie pourrait à son tour voir dans cet acte une violation flagrante des traités, et presque une intervention directe de la France et de l'Angleterre en faveur de la Turquie.

Nous avons fait connaître la nomination du nouveau patriarche de Constantinople, le moine Anthimos. Cette élection, qui s'est faite sous l'influence du Divan, était trop importante, dans les circonstances actuelles, pour qu'on pût supposer un instant que le patriarche Anthimos serait sympathique aux intérêts russes. En effet, dans la circulaire qu'il a adressée à ses coreligionnaires, en prenant possession de son siége, il s'est énergiquement prononcé contre les droits que le czar prétend exercer au nom des Grecs. Il s'est, immédiatement après sa nomination, rendu à cheval au palais du Sultan, et a prêté à Sa Hautesse un serment de fidélité inviolable.

Il faut faire deux parts des nouvelles qui nous arrivent par cent journaux : les nouvelles pacifiques, les nouvelles guerrières. Ici, on prodigue les assurances les plus rassurantes; là, on énumère les préparatifs, les mouvements de troupes. Etablissons donc cette distinction en commençant par les amis de la paix.

La *Correspondance de Berlin*, du 20 octobre, s'exprime ainsi :

« Nous apprenons que l'ambassadeur de Russie, baron de Budberg, a donné hier, dans son audience chez M. le président du conseil, des assurances tellement conciliantes, que les cercles ministériels croient toujours qu'il y aura possibilité de terminer le différend turco-russe d'une manière pacifique et satisfaisante pour toutes les parties. »

Une lettre particulière, adressée de Berlin, 20 octobre, au *Journal de Francfort*, respire le même esprit de conciliation. Nous en citons le passage suivant :

« On a dit que les puissances, après tant de démarches infructueuses, compromettraient leur dignité en proposant au cabinet de Saint-Pétersbourg un nouveau projet d'arrangement; mais c'est là une assertion dictée par la passion et manquant de toute base raisonnable. D'abord il suffirait de rappeler que, de nos jours, les hommes d'Etat ne sont guère disposés à placer les susceptibilités de l'amour-propre au-dessus des intérêts de la paix et de la civilisation pour écarter la question des procédés, si, en effet, elle pouvait être invoquée comme opposant un obstacle à la reprise des négociations. Or, une pareille argumentation est presque impossible. Au contraire, quand on se souvient que la note de Vienne, rédigée par les représentants des quatre puissances médiatrices et approuvée par leurs gouvernements respectifs, a été acceptée sans retard par la cour de Saint-Pétersbourg, on est plutôt porté à penser que la diplomatie européenne s'est engagée vis-à-vis de la Russie à concilier les intérêts divergents par quelque transaction équitable, et que, bien loin de renoncer à une mission si honorable, elle s'empressera de délibérer sur les termes d'un nouveau projet d'accommodement. Cette mission est difficile, mais elle paraît avoir, en ce moment, plus de chances que jamais, puisqu'il est positif que l'empereur Nicolas, dans les entrevues d'Ollmütz, de Varsovie et de Potsdam, s'est constamment prononcé dans le sens d'une politique de paix et de modération.

« Il est donc permis de bien augurer des tentatives nouvelles qui pourront être faites en faveur d'un arrangement amiable ; elles auront le succès le plus complet si, dans tous les cabinets, on ne perd pas de vue une vérité incontestable : c'est que la forte position et la dignité de la Russie sont une condition tout aussi essentielle de l'équilibre européen que l'intégrité de l'empire ottoman. »

Enfin, on écrit de Saint-Pétersbourg, 14 octobre, au *Nouvelliste de Hambourg*, ces lignes qui sont significatives :

« Dans le nord de la Russie, l'armée et la bureaucratie sont pour la guerre, tandis que les rapports du midi ont un autre caractère. Les mouvements de troupes et la stagnation des opérations commerciales ont entièrement déprimé l'opinion publique. L'enthousiasme guerrier ne veut pas se manifester, quoique l'on ait cherché à l'enflammer par des poésies et des publications officielles. A partir de Moscou, il n'y a que le soldat, le fournisseur et tout ce qui a intérêt à la guerre qui la désire ; le reste veut la paix. »

Maintenant voici le bulletin belliqueux que nous trouvons dans le *Wanderer* de Vienne, du 19 octobre :

« Une lettre de Galatz, en date du 8 de ce mois, arrivée par Léopol (Gallicie), annonce que les mouvements des troupes russes ont commencé ce jour-là, et que la première opération a eu lieu sur l'étendue du pays entre Giurgevo et Ismaïl. Les Turcs se concentrent aussi vers Ismaïl. Ces mouvements ne sont pas seulement apparents, car les Russes élèvent des batteries près d'Oltenitza, où, le 23 juillet 1829, le général Roth a passé le Danube avec 40,000 hommes.

« Dans la Bulgarie, où l'hiver commence de bonne heure, la neige était tombée le 3 octobre dans les montagnes. Une lettre reçue d'une bonne source annonce qu'Omer-Pacha a occupé une petite île près de Viddin, ce qui prouverait qu'il veut franchir le Danube sur ce point réellement avantageux. Si Omer-Pacha n'avait pas fait la même manœuvre sur dix ou douze points différents jusqu'à présent, on n'aurait point remarqué de mouvement de troupes dans la direction de Viddin. Mais une lettre de Hermanstadt annonce que les Russes ont occupé, dans la Petite-Valachie, la route s'étendant de la frontière de Transylvanie au Danube et les bords du Schyl ; et, quoique le 11 de ce mois l'ordre d'avancer ne fût pas arrivé, il paraît que des masses considérables de troupes russes commencent à se concentrer sur la frontière de la Petite-Valachie. »

Une lettre adressée au *Journal des Débats* revient en détail sur l'étrange conduite tenue depuis le commencement de l'affaire d'Orient par le gouvernement ottoman. Elle montre les alternatives de ruses par lesquelles ce gouvernement a tantôt invoqué, tantôt écarté l'intervention de la flotte anglo-française, représentant d'abord la situation de Constantinople comme peu sûre, puis disant qu'il pouvait lui-même tout garantir ; en un mot, faisant de la stratégie diplomatique, soit pour cacher sa faiblesse, soit pour couvrir son orgueil.

Cependant les conclusions de cette lettre sont loin d'être défavorables aux Turcs. Les voici :

« Quant aux mouvements militaires, ils continuent, mais le temps des opérations actives n'est pas encore arrivé. Les Turcs s'y préparent avec résolution, avec confiance même ; et il faut reconnaître que l'opinion de

tous les étrangers ici est en leur faveur et doit naturellement les exciter. Je n'ai encore rencontré personne, ceci est vrai à la lettre, qui ait vu leur armée et celle des Russes qui ne croie que le résultat des premières opérations ne doive tourner à l'avantage des Turcs. Tout le monde semble être persuadé qu'ils doivent gagner la première bataille. Vous concevez bien que je n'ai pas d'opinion à donner, et que je ne suis ici que simple rapporteur : en tout cas, cela ne préjuge rien quant à l'issue de la guerre, mais il est impossible à des gens qui ont pris leur parti avec autant de fermeté de ne pas être sensibles à cette unanimité de l'opinion étrangère. — *Xavier Raymond.* »

Dernières nouvelles. — Il est arrivé une dépêche télégraphique privée, en date de Constantinople, 15 octobre, annonçant que la réponse du prince Gortschakoff à la lettre d'Omer-Pacha a été considérée par la Porte comme un refus positif d'évacuer les Principautés. En conséquence, ordre a été expédié d'ouvrir les hostilités.

En outre, on lit dans la seconde édition du *Morning-Chronicle :*

« Nous avons reçu par le télégraphe sous-marin et européen, de notre correspondant de Vienne, la nouvelle suivante, datée de dimanche soir :

« Constantinople, le 17 octobre.

« Les flottes combinées ont franchi les Dardanelles ; elles iront l'une après l'autre mouiller dans le port de Constantinople. Les hostilités vont commencer immédiatement. »

Voici enfin, comme indice des dispositions de l'empereur Nicolas, une lettre que la *Boersenhalle* a reçue de Saint-Pétersbourg, en date du 15 octobre :

« Aujourd'hui, une députation de quatre des principaux négociants anglais a été appelée par l'ordre de l'empereur au ministère des finances ; la communication suivante leur a été faite par le ministre :

« Messieurs, S. M., ayant appris par les journaux que pour le cas d'hos-
« tilités des inquiétudes graves existaient relativement aux personnes et
« aux biens des Anglais, soit en Russie, soit dans la Baltique, m'a chargé
« de vous déclarer que, quoi qu'il arrive, les personnes et les biens des
« Anglais sur terre ou sur mer seront respectés. J'ajouterai qu'il y a beau-
« coup d'espoir que la paix sera maintenue. »

« En tout cas, la conviction est prédominante ici que la guerre n'éclatera pas entre la Russie et l'Angleterre, quel que soit le cours des événements dans l'Orient. »

Alfred Des Essarts.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME. — S. S. le Pape Pie IX a visité, le 13 octobre, les travaux qui ont été entrepris par son ordre pour la restauration de l'antique voie Appienne.

Par billets signés de S. E. le cardinal Fornari, préfet de la sainte Congrégation des Études, Notre Saint-Père a daigné nommer dans l'Université romaine : Mgr Vincent Tizzani, ancien Évêque de Terni, à la chaire d'histoire ecclésiastique ; le T. R. P. Spilotros, de l'ordre des Carmes-Chaussés, à la chaire de théologie morale ; le docteur Fortuné Rudel, à la chaire d'anatomie ; et le docteur Socrate Cadet, à la chaire de physiologie.

FRANCE. — Diocèse de Limoges. — Le synode diocésain vient de se terminer par une magnifique procession. Il avait été précédé de la retraite ecclésiastique, suivie par un très-grand nombre de prêtres et prêchée par le R. P. Chaignon. « Rien, dit le *Courrier de Limoges*, ne saurait rendre la solennité des cérémonies du synode ; mais, ce qui est au-dessus de toute expression, c'est l'harmonie parfaite des esprits et des cœurs qui a régné dans toutes les séances. C'est surtout à propos de la question liturgique que notre vénérable Évêque a porté la conviction dans toutes les âmes. Sa Grandeur a fait sentir avec tant de vérité et de force la convenance et la nécessité d'adopter la liturgie romaine, qu'un assentiment unanime a répondu à son désir.

« Là cérémonie qui a terminé le synode, a été digne de tout ce qui l'avait précédée. La cathédrale avait été décorée avec un goût parfait ; sur la place de l'Évêché, l'on avait dressé un bel arc-de-triomphe ; Monseigneur, en habits pontificaux, s'y était rendu, entouré de tout son clergé, pour y attendre la relique de saint Martial, que le clergé de Saint-Michel devait apporter solennellement. Le reliquaire était porté par douze membres de la confrérie de Saint-Martial, pieds nus et vêtus de robes blanches. Mgr l'Évêque de Limoges s'est avancé au-devant du cortége, et par trois fois il a salué et encensé le chef auguste du saint apôtre des Aquitaines.

« Après la messe, M. l'abbé Brunet, chanoine et vicaire-général, a prononcé en chaire un discours qui a produit de saintes et vives émotions.

« La cérémonie s'est terminée par la promulgation de quelques décrets, et la procession a commencé au milieu d'une foule immense. Les habitants des rues qu'elle avait à parcourir avaient partout orné leurs maisons de belles tentures ; des arcs de triomphe avaient été dressés de distance en distance, et la piété respectueuse du peuple de Limoges se manifestait partout de la manière la plus touchante. »

Piémont. — On nous écrit de Turin que, sur la demande du gouvernement sarde, Sa Sainteté le Pape Pie IX vient d'accorder, par un bref, l'abolition de quelques fêtes secondaires, qu'on célèbre d'habitude pendant la semaine et en dehors des solennités du dimanche. On nomme déjà les prélats auxquels serait confié le soin de promulguer le décret pontifical.

(*Civiltà Cattolica*).

NEW-YORK. — Les journaux catholiques des États-Unis sont remplis de détails intéressants sur le voyage de Mgr Bedini. Partout, dans ses excursions au lac de Michigan, aux cascades du Niagara, chez les tribus d'Indiens, le meilleur accueil a été fait à S. E. le nonce. A Saratoga, petit village très-fréquenté par les Américains, à cause de la bonté et de l'abondance de ses eaux, le digne Prélat était allé consacrer une nouvelle église avec l'assistance de quelques autres Évêques. Il s'arrête à une auberge et y prend une chambre. Précisément, le même jour et dans la même auberge, le fameux Gavazzi était venu prendre un logement. Que faire ? Ce qu'il y avait de mieux, c'est-à-dire ne point s'en préoccuper. Mgr Bedini et les autres Évêques se rendirent à leurs fonctions sacrées ; pendant ce temps, l'apostat ayant affiché çà et là ses prospectus, convoqua le peuple à un prêche qu'il ferait dans un joli bois peu éloigné. Quelques personnes qui s'y étaient rendues, dirent n'avoir entendu dans ce discours que des déclamations d'énergumène contre l'Église romaine et contre Mgr Bedini, au-

teur, selon lui, de la mort du sieur Bassi. Grâce au ciel, ce pays est habitué à de telles paroles de charlatanisme : il les écoute et s'en moque. Les feuilles du parti de Gavazzi répéteront sans doute les calomnies débitées par ce malheureux ; et, dans un sens opposé, les catholiques défendront, suivant la justice et la vérité, le Prélat offensé, en prouvant jusqu'à l'évidence que non-seulement Mgr Bedini a été complétement étranger à la condamnation de Bassi, mais encore qu'il n'en a eu connaissance qu'après l'exécution même de la sentence. Et loin que l'apostat ait pu réussir, l'illustre délégat, pendant tout le temps qu'il est demeuré dans ce village, a été l'objet des plus grands respects.

Les journaux des Etats-Unis ont parlé d'un complot qui aurait été ourdi contre la vie de Mgr Bedini. En faisant toutes les recherches possibles, nous n'avons trouvé d'autre origine à cette nouvelle qu'une correspondance d'un journal dont la véracité est suspecte, et auquel ses confrères ont emprunté le récit du fait. Ils disent que cinq exilés Romagnols, habitant New-York, avaient formé le projet d'assassiner Mgr Bedini, et que le sort désigna le nommé Sassi pour l'exécution de ce dessein criminel ; que celui-ci découvrit au digne prélat les plans de ses compagnons, et qu'il en reçut 30 dollars pour sa récompense. Quelques jours après, un inconnu se précipita sur Sassi, qui causait dans la rue avec un ami, et il le frappa dans le ventre d'un coup de couteau, le laissant pour mort. L'infortuné promit de faire des révélations sur le complot s'il pouvait espérer de guérir ; dans le cas contraire, il se tairait. Or, la blessure était mortelle, et Sassi expira sans avoir rien révélé. Tel est le sens de la correspondance qui a couru les feuilles américaines, et qui tendrait à faire croire que Mgr Bedini est odieux aux populations, et que le plus prudent pour lui serait de se faire rappeler par son gouvernement. Nous qui savons combien est fausse cette dernière assertion, nous ne pouvons davantage ajouter foi à l'anecdote qui la précède.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Nous avons des nouvelles de Rome en date du 20 octobre.

La municipalité de Rome vient de décider qu'il serait prélevé sur son budget la somme nécessaire pour maintenir les céréales à un prix modéré sur le marché de la ville. Une commission composée de trois membres a été chargée d'étudier le mode le plus simple, et en même temps le plus à l'abri de la fraude, afin que cette mesure, conçue pour venir en aide aux habitants, ne profite que le moins possible aux spéculateurs.

—La mère du poëte Charles Reynaud a fait don à la ville de Vienne d'une somme de trente mille francs, qui devra être employée à de bonnes œuvres en faveur des classes indigentes de la ville, pour continuer les intentions de son fils.

— Le dernier numéro du *Lorientais-Bretagne* a été saisi à la poste et dans ses bureaux. Ce journal est poursuivi sous l'inculpation de publication de fausses nouvelles.

— Un journal porte à quinze mille le chiffre des exemplaires de la brochure de M. Ledru-Rollin saisis dans les dernières perquisitions qui ont eu lieu.

— La police de Toulouse, informée que de la poudre était vendue à

Lalande, dans la banlieue, a fait des perquisitions et a saisi, chez un jardinier de cette localité, sept boîtes contenant 1,500 grammes de poudre.

— Nous étions mal informés quand nous avons nommé M. Reynier parmi les personnes chez qui l'on vient de faire des perquisitions : M. Reynier nous apprend lui-même qu'on n'a pas fait de perquisitions chez lui. (*Union*) — *L.-C. Mac-Sheehy.*

— M. Adolphe de Cabarrus, vice-consul de France à Soller, petit-fils de la comtesse de Lesseps, tante de S. M. l'Impératrice, épouse mademoiselle Sibour, nièce de Mgr l'archevêque de Paris. La bénédiction nuptiale sera donnée aux jeunes époux par Mgr l'Archevêque de Paris, dans la chapelle de son château de Belle-Eau.

— Le préfet du département de la Gironde a rendu l'arrêté suivant :

« Considérant que la tenue d'une foire à Salles le jour de la Toussaint ne paraît pas avoir été régulièrement autorisée ; que dès lors son existence légale ne saurait être reconnue, jusqu'à plus ample informé ;

« Que, dans tous les cas, il y aurait des inconvénients graves, au point de vue religieux, à ce qu'elle eût lieu le jour de la fête de la Toussaint, l'une des plus grandes solennités de l'Église, arrête :

« La foire qui devait avoir lieu cette année à Salles, le jour de la Toussaint, est renvoyée au lendemain. »

— Le quartier Saint-Sépulcre, à Cambrai, vient d'être le théâtre d'un déplorable événement. Les militaires qui forment le poste de la porte de Paris, s'étaient, dans la nuit du 18 au 19, abouchés avec des conscrits qui leur avaient payé à boire. L'excès des libations les rendit furieux. Bientôt le factionnaire Micheli, Corse de naissance, se porta à des violences sur les passants. Le portier-consigne, indigné de cette conduite, voulut aller faire des remontrances au chef de poste ; mais il fut très-mal accueilli. Au même instant, Micheli accourait et donnait au portier un coup de baïonnette que celui-ci a évité ; mais un coup de crosse venant d'un autre côté l'atteignit à la tête et le terrassa. Des bourgeois, témoins de cette scène, pénétrèrent dans le poste et tâchèrent d'arracher le malheureux portier des mains de ces furieux. C'est alors que Micheli, parvenu au paroxysme de la colère, se mit à charger un fusil et fit feu sur les préposés de l'octroi et les curieux. Cinq coups de fusil furent tirés par cet homme ivre : une balle traversa la jambe de M. Dayez, propriétaire ; une autre atteignit à la poitrine le nommé Samuel, garde-balayeur, qui tomba grièvement blessé ; une troisième balle enfin allait jeter la terreur dans la boutique d'un coiffeur dont elle brisait le comptoir.

Cependant un homme courageux s'était jeté sur Micheli et cherchait à le désarmer. En cet instant même arrivait le capitaine de place, qui avait été prendre le fusil de la sentinelle de l'archevêché, afin de faire feu sur l'auteur de cette déplorable fusillade ; mais il n'eut pas besoin d'en venir à cette extrémité, Micheli fut terrassé et porté en prison.

— M. le préfet du Calvados vient, par un arrêté spécial, de prendre des mesures sévères contre les mouleurs et couleurs en plâtre qui viendraient à exposer et mettre en vente « des bustes qui défigurent l'image du souverain et lui donnent un caractère contraire à toute vérité. »

— Le *Conciliateur du Tarn*, averti il y a quelques semaines pour la première fois, vient de recevoir un deuxième avertissement, « pour avoir persévéré dans sa polémique malveillante. »

Séance annuelle publique des cinq classes de l'Institut.

Cette séance a eu lieu hier. Elle était présidée par M. Jomard, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et par MM. Villemain, Combes, Heim, délégués des autres académies.

M. Jomard a prononcé le discours d'ouverture, dans lequel il a rendu un juste tribut d'éloges à la mémoire de MM. Fontaine et François Arago, que l'Institut vient de perdre.

Il a été ensuite donné lecture du rapport sur le concours de 1853, pour le prix de linguistique fondé par Volney. Huit ouvrages manuscrits ou imprimés avaient été adressés à l'Académie. Elle a décerné le prix, consistant en une médaille d'or de 1,200 fr., à MM. E. Barrault et Ernest Grégoire, auteurs du *Traité des Synonymes de la langue latine*.

Le reste de la séance a été consacré à la lecture :

1° D'un mémoire de M. Rossignol, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur l'*Origine des arts en Etrurie* ;

2° D'une notice de M. Franck, de l'Académie des Sciences morales et politiques, sur Paracelse et l'alchimie au XVI° siècle ;

3° D'un travail de M. Babinet, de l'Académie des Sciences, sur les comètes ;

4° D'une notice de M. Halévy, de l'Académie des Beaux-Arts, sur l'organiste Frohberger ;

5° D'un conte intitulé : *le Monde à refaire*, par M. Brifaut, de l'Académie française.

Il n'y a pas de sujets plus chers aux vrais fidèles que l'adorable Eucharistie ; aussi les ouvrages sur cet auguste mystère sont-ils favorablement accueillis des lecteurs catholiques.

Celui que nous annonçons aujourd'hui a le mérite, trop rare en beaucoup d'autres, de présenter l'adorable dogme dans tout son majestueux ensemble, et d'unir pourtant, au lumineux exposé de la doctrine, les plus tendres élans de la piété. Quoique peu volumineux, c'est un traité complet et entièrement neuf que nous recommandons d'une manière toute particulière à la piété de nos lecteurs.

— C'est le *Taffetas épispastique* LE PERDRIEL qui est préféré par les premiers médecins pour l'entretien parfait des vésicatoires. Ce taffetas est un rouleau rose, jamais en boîte. Les serre-bras perfectionnés et les compresses Le Perdriel, qui imitent si bien le beau linge, complètent un pansement discret, propre et facile.

Faubourg-Montmartre, 76-78, et rue des Martyrs, 28, au fond de la cour.

BOURSE DU 25 OCTOBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 00 — plus haut, 99 00 — plus bas, 99 00 — fermé à 99 00. — Au comptant, il reste à 99 00.

3 0/0, à terme, ouvert à 72 85 — plus haut, 72 85 — plus bas, 72 35 — fermé à 72 40. — Au comptant, il reste à 72 50.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,040 00 (1852), à 1,220 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 93 5/8 ; nouveau, 93 5/8. — Belgique, 5 0/0, 000 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

HISTOIRE POLITIQUE ET PRIVÉE DE CHARLES-MAURICE DE TALLEYRAND, *ancien Evêque d'Autun, prince de Bénévent,* etc, par L.-G. MICHAUD, auteur principal et éditeur-propriétaire de la *Biographie universelle.* — 1 vol. in-8°.

(2e article.)

Il y a des gens qui croient avoir tout l'esprit qu'ils refusent aux autres. Rien n'est plus déplaisant que leur orgueil. Tranchants, dogmatiques, affirmatifs, ils s'érigent en juges, citent à leur tribunal et prononcent des arrêts dont il n'est pas permis d'appeler. C'est très-bien inventé pour se distinguer de la foule. Mais quand ils s'attaquent à des renommées éclatantes et qu'ils contredisent toutes les opinions reçues, invoqueront-ils les exigences d'un goût sévère pour justifier l'âpreté de leurs jugements? ou plutôt, leurs diatribes répétées sur tous les tons ne décèlent-elles pas une maligne et secrète envie qui se plaît à lancer ses traits? M. de Chateaubriand était assez riche de son propre fonds pour se montrer généreux envers ses contemporains; cependant parmi tous ceux que poursuit sa mauvaise humeur, il n'en est pas un qu'il traite avec plus de mépris que le prince de Talleyrand. Il ne lui reconnaît aucune espèce de talent, aucun mérite, aucun esprit : « La vanité de M. de Talley-« rand, dit-il dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe,* le pipa; il prit « son rôle pour son génie; il se crut prophète en se trompant « sur tout; son autorité n'avait aucune valeur en matière d'ave-« nir; il ne voyait point en avant, il ne voyait qu'en arrière. » Plus loin il ajoute : « M. de Talleyrand n'est pas de taille à créer « une illusion durable, *il n'a pas en lui assez de facultés de crois-« sance pour tourner les mensonges en rehaussements de stature.* Il a « été vu de trop près; il ne vivra pas, parce que sa vie ne se rat-« tache ni à une idée nationale restée après lui, ni à une action « célèbre, ni à une conception faisant époque. »

Ce portrait, qui ferait honneur au plus fier romantique, ne brille guère par la mesure ni par la grâce de l'expression. C'est ici le cas d'observer, avec M. de Marcellus (1), que M. de Talleyrand fut la bête noire ou plutôt violette de M. de Chateaubriand, lequel, sous le costume diplomatique du prince de Bénévent, n'avait jamais voulu voir que la mitre de l'évêque d'Autun.

M. Michaud ne met pas dans ses appréciations cette animosité qui suffirait à décréditer le meilleur jugement. Sans dissimuler des torts qu'il a même soin de faire ressortir chaque fois que l'occasion s'en présente, il convient que Talleyrand possédait l'esprit des affaires; qu'il avait le talent de deviner les hommes

(1) Politique de la Restauration.

et de les apprécier; qu'il aida efficacement le premier consul au 18 brumaire, et qu'il lui fut très-utile dans plusieurs négociations importantes. Le rôle du ministre des affaires étrangères fut, à cette époque et dans les premiers jours de l'Empire, très-brillant. Son nom se trouve associé à toutes les grandes transactions diplomatiques qui changèrent la face de l'Europe. Ses salons étaient plus remplis que ceux des Tuileries. On y voyait une foule d'étrangers de distinction qui venaient consulter sa vieille expérience, s'inspirer de ses conseils, réclamer sa bienveillance, et jouir de ses entretiens pleins d'intérêt et d'agrément. Un jour Napoléon lui dit : « Vous êtes le roi de la conversation en Eu-« rope. Quel est donc votre secret? — Sire, je vais vous répon-« dre franchement, et je tirerai ma réponse d'une comparaison « prise dans votre métier. Quand vous faites la guerre, vous vou-« driez bien toujours choisir vos champs de bataille... — Cer-« tainement, reprit Napoléon, il serait commode et utile de dire « au général ennemi : Allez un peu plus loin dans cette gorge « ou étendez-vous dans cette plaine. Mais cela ne se commande « pas à l'ennemi. Où voulez-vous en venir? — Eh bien, Sire, « moi, je choisis le terrain de la conversation. Je n'accepte que « là où j'ai quelque chose à dire. Je ne réponds rien au reste; « en général, je ne me laisse pas questionner, excepté par vous, « ou, si on me demande quelque chose, c'est moi qui ai sug-« géré les questions. Autrefois, à la chasse, je ne tirais toujours « qu'à six pas : j'abattais peu de gibier. Les autres tiraient à tort « et à travers : je n'allais, moi, qu'à coup sûr. Dans une conver-« sation, je laisse passer mille choses éloignées auxquelles je « pourrais faire des répliques ordinaires, mais ce qui part entre « les jambes je ne le manque jamais. » C'est déjà avoir beaucoup d'esprit que de savoir l'employer à propos.

On sait qu'à la suite du traité de Tilsitt et un peu avant les événements d'Espagne, le prince de Talleyrand dut céder à Champagny le ministère des relations extérieures. Quelle fut la cause de sa retraite? A l'en croire lui-même, il encourut la disgrâce de l'Empereur en lui dévoilant l'avenir, et en lui révélant tous les dangers qui allaient naître en foule d'une agression non moins injuste que téméraire. De son côté, Napoléon disait à Sainte-Hélène qu'il fut obligé de destituer Talleyrand par suite des plaintes portées contre lui par les rois de Bavière et de Wurtemberg, parce qu'on ne pouvait faire ni traité ni convention pour le commerce sans l'avoir préalablement acheté à prix d'argent. D'autres historiens ont attribué son remplacement à des négociations entamées par lui de son chef pour traiter de la paix avec l'Angleterre; quelques-uns, aux intrigues de Fouché, son *ennemi* personnel, qui travaillait sans cesse à exciter le cour-

ux de l'Empereur contre son ministre, en présentant ce der-
er comme s'attribuant toujours une trop grande part dans
nclusion des affaires ; un plus grand nombre, et Cambacé
ait de ce sentiment, aux dégoûts de Talleyrand, obligé de cou
r les neiges de Prusse et de Pologne à la suite d'un infatigab
nquérant. Humilié dans son orgueil de n'être pas devenu u
and dignitaire comme Cambacérès et Lebrun, il désirait êtr
ce-grand-électeur, tout en dirigeant les relations extérieures à u
tre titre que celui de ministre. M. Michaud croit, avec M. de
nneval, que Talleyrand fut renvoyé du ministère pour avoir
çu du Czar, à Tilsitt, des témoignages d'une trop haute con-
nce. Cependant Napoléon l'admit encore à de grands secrets
litiques, notamment à celui de l'invasion d'Espagne, et le
argea de conclure avec Izquierdo le traité de Fontainebleau
il devait la préparer. Il l'emmena même, l'année suivante, à
furth, où il ne lui fut plus possible de conserver aucun doute
r les trahisons de son ancien ministre. M. de Menneval, qui en
t témoin, l'a attesté dans ses *Souvenirs historiques*, où il dit po-
tivement que Talleyrand allait le soir porter à Alexandre les
ans et les projets qu'il avait entendus le matin de la bouche de
poléon.

Quoi qu'il en soit, il est avéré, par des documents authentiques,
Talleyrand avait seul encouragé Napoléon à changer l'état
choses dans la Péninsule, ce qui rendait presque inévitable
létrônement des Bourbons. S'il s'est vanté plus tard d'avoir
opposé à la guerre d'Espagne et au guet-apens de Bayonne,
que les dépêches dans lesquelles il rend compte de ses né-
tions avec Izquierdo prouvent qu'il préférait un mariage
Ferdinand, et l'acquisition des provinces de l'Ebre, au parti
décisif du renversement de la dynastie espagnole. Bientôt
énements rendirent cette guerre impopulaire, et Talley-
selon son habitude, exploita et fomenta merveilleusement
ion publique, en se présentant comme le martyr de la paix
mme de la modération. Ses bons mots, ses demi-confi-
volaient de bouche en bouche; on les rapportait à Na-
, qui, pour se venger de ses mordantes épigrammes,
pour prison aux princes d'Espagne le château de Valen-
partenant à celui qui regardait leur captivité comme une
faute politique, et le rendit lui-même le concierge de
eau, en lui imposant la responsabilité des prisonniers.
ue les *Mémoires* de Talleyrand ne doivent paraître que
s après sa mort, on les connaît au moins en partie : le
mait à les lire à ses amis; il en communiquait même de
ments, et quelqu'un à qui il avait confié ce qui a
guerre d'Espagne, copia ce morceau, qui lui

unir à la noblesse de la pensée, à l'élévation des sentiments, une élégante simplicité et la grâce la plus charmante. Le lecteur en jugera :

« Le 19 mai, les princes entrèrent à Valençay. J'y étais depuis « plusieurs jours quand les princes y arrivèrent. Ce moment a « laissé dans mon âme une impression qui ne s'en effacera point. « Les princes étaient jeunes; et sur eux, autour d'eux, dans leurs « vêtements, dans leur voiture, dans leurs livrées, tout offrait « l'image des siècles écoulés. Le carrosse d'où je les vis des- « cendre pouvait être pris pour une voiture de Philippe V. Cet « air de vétusté en rappelant leur grandeur ajoutait encore à « l'intérêt de leur position. Ils étaient les premiers Bourbons « que je voyais après tant d'années de tempêtes et de désastres. « Ce ne furent pas eux qui éprouvèrent de l'embarras, ce fut « moi, et j'ai du plaisir à le dire. Madame de Talleyrand et toutes « les dames qui habitaient le château se rendirent auprès de « leurs voitures. Je voulais que leurs yeux, qui n'avaient vu de- « puis tant de jours que des gendarmes, se portassent sur des « objets doux et sur des visages empreints d'intérêt pour eux. « Napoléon les avait fait escorter par le colonel Henry, de l'es- « pèce de ces gendarmes qui placent leur gloire dans la surveil- « lance, et exercent la surveillance avec grossièreté. En entrant « dans Valençay, je m'aperçus que cet homme affectait des soup- « çons et des craintes qui devaient en rendre le séjour insup- « portable. Dès le premier jour, je pris avec lui le ton de maître, « et je le montrai assez pour que les princes s'aperçussent que « Napoléon ne régnait ni dans les appartements, ni dans le parc « de Valençay; ils parurent rassurés : ce fut ma première ré- « compense.

« Dès le lendemain, je cherchai à les environner d'objets, de « personnes et d'étiquettes qui leur remettaient en quelque sorte « sous les yeux Madrid et l'Escurial. Je ne permis à personne de « se présenter devant eux qu'après en avoir obtenu d'eux-mêmes « la permission. On ne les approchait jamais qu'en habit ha- « billé; je n'ai jamais manqué moi-même à ce que j'avais pres- « crit aux autres à cet égard. Ces formes respectueuses parurent « leur être agréables. Toutes les parties de la journée furent dis- « tribuées selon leurs usages : la messe, les heures de repas, la « sieste, les promenades, les prières. Je tâchai de copier ce que « je pouvais connaître des mœurs et des habitudes d'Espagne. « Tout n'était pas illusion dans ces imitations, elles avaient leurs « douceurs réelles. Et quand il y a quelque chose de vrai dans « les consolations, l'âme s'ouvre avec confiance à celles que l'i- « magination présente... » Ici les *Mémoires* entrent dans quelques détails sur les amusements et les distractions dont Talley-

rand cherchait à embellir le séjour des princes espagnols à Valençay. La chasse, l'exercice du cheval, la danse leur avaient été comme interdits en Espagne. Il leur fait tirer le premier coup de fusil, et il les confie pour cela à un ancien garde nommé Aubry, qui avait été au service du prince de Condé, et qui, plein de politesse et d'attention, leur nommait à tout propos des personnes de leur famille. Il les fait monter à cheval avec Foucault, qui avait particulièrement servi madame Elisabeth, et dont tous les souvenirs étaient tirés de leur maison. « Boucher, dit-il, mettait tout son art et tout son cœur à leur faire de mauvais ragoûts espagnols. » Il cherche à leur faire passer quelques heures dans sa bibliothèque, mais il remarque avec malice que là il n'eut pas de grands succès. « A ces distractions, ajoute-t-il, pour lesquelles chacun m'aidait, se joignaient pour eux les consolations de la religion. La grande infortune rend la foi plus vive « et l'âme plus sensible. La journée finissait par une prière, à « laquelle je faisais assister tout ce qui venait au château, les « officiers de la garde départementale et même quelques hommes « de la gendarmerie. Tout le monde sortait de cette pieuse ré- « union avec des dispositions douces. Les prisonniers et leurs « gardes priant à genoux les uns près des autres le même ciel et « le même Dieu, paraissaient se moins regarder comme enne- « mis : les gardes n'étaient plus aussi farouches, et les prison- « niers avaient moins d'alarmes ; peut-être même quelques signes « d'intérêt leur faisaient-ils concevoir quelque espérance. Le « cœur des princes voulait bien me rapporter les adoucissements « qu'ils éprouvaient. Je ne me rappelle pas sans émotion la peine « qu'ils ressentirent lorsque, sur une lettre de Napoléon reve- « nant de Bayonne, je dus me trouver à sa rencontre à Nantes « et les quitter pour quelques jours.

« L'empereur était blessé depuis longtemps de l'opinion que « j'avais manifestée sur son entreprise de l'Espagne. Il avait « trouvé aussi que les dispositions que j'avais prises au moment « de l'arrivée des princes à Valençay avaient trop pour objet leur « sûreté. Quelques explications qu'il eut avec moi à cet égard « ne lui convinrent pas. Aussi je puis dire que ce voyage est la « première date de la rupture qui plus ou moins a eu lieu entre « lui et moi. Jamais depuis il ne prononça le nom de l'Espagne, « celui de Valençay, le mien, sans y joindre quelque épithète « injurieuse que ses terreurs lui fournissaient. Les princes n'a- « vaient pas été trois mois à Valençay qu'il croyait déjà en voir « sortir toutes les vengeances de l'Europe. Les personnes qui « l'entouraient m'ont dit souvent qu'il ne prononçait le nom de « Valençay qu'avec effroi. Ses discours, ses questions se por- « taient continuellement vers ce lieu, comme l'œil de Baltha-

« zar sur le mur d'où sortait la main qui grava son arrêt de « mort. »

Pendant que les princes d'Espagne étaient à Valençay, Talleyrand désira se rapprocher de Fouché. M. Michaud dit que le raccommodement eut lieu, en 1809, à Suresnes, chez la princesse de Vaudemont. Il se peut qu'il y ait eu plusieurs conférences chez cette dame ; mais où ces deux personnages politiques se virent pour la première fois après leurs divisions et leurs vives brouilleries, ce fut à Bagneux, chez Hauterive, dans sa maison de campagne. Ce fut Hauterive que Talleyrand choisit pour porter à Fouché des paroles de paix et de rapprochement. Comme ils balançaient à entamer l'entretien, Hauterive dit à Fouché : « Vous avez été constamment en inimitié avec M. de « Talleyrand ; mais qu'est-ce qu'il a dit de vous ? Une plaisan- « terie qui a fait rire : *Un ministre de la police est un homme qui se « mêle d'abord de ce qui le regarde, et ensuite de ce qui ne le regarde « pas.* Eh bien ! cela était vrai. On envoyait de votre ministère, « dans les résidences diplomatiques de l'Europe, des agents « mal famés, indiscrets, parasites, vantards, qui s'endettaient « le lendemain de leur arrivée, qui écrivaient au moins des im- « prudences, dont tous les officiers de poste lisaient les lettres, « et qui compromettaient le service. Les ambassadeurs se plai- « gnaient et faisaient renvoyer ces hommes dangereux. Chez « vous, où l'on était mal renseigné, on composait là-dessus des « rapports injurieux qui importunaient et n'éclairaient pas « l'Empereur. M. de Talleyrand vous abandonnait tous les pays « où il n'y avait pas de légations. Un homme de grand sens « comme vous ne doit pas envoyer des émissaires pour tour- « menter d'honorables agents qui servent l'Etat avec probité, « politesse, mesure et habileté. »

Hauterive dit à Talleyrand : « Vous vous souvenez de quel- « ques-unes de nos querelles à New-Yorck, quoique, nous y « retrouvant avec plaisir, nous nous soyons embrassés avec cor- « dialité. Vous aiguisez le bon mot avec grâce, mais le bon mot « est quelquefois un coup de lance. Napoléon vous a dit un jour : « *Le ministre de la police est le ministre de ma personne.* » Louis XIV « n'en dit pas tant. C'était tracer comme les franchises d'un « temple autour de ce ministère. M. Fouché a fait avec une « grande sûreté de tact la police de l'intérieur ; il a désapprouvé, « comme vous dites l'avoir fait, les guerres d'Espagne, les atta- « ques contre le Pape ; il a toujours servi l'Empereur mieux que « ne le servaient les inutiles contre-polices du château. Il a eu « la sagacité de se faire dire par l'Empereur lui-même, ce que « les agents de ce prince tramaient contre l'autorité de lui, « Fouché, et il a pu se mettre en garde. » Ensuite s'adressant

aux deux personnages qu'il a devant lui, il ajoute : « Vous avez « prouvé tous deux combien vous possédiez de talents d'admi- « nistration politique et d'administration intérieure. Vous n'a- « vez pu être animés à vous nuire que par des sots qui ne vous « comprenaient pas. L'Empereur est le premier maître ; mais « des hommes tels que vous sont devenus si considérables qu'ils « ne doivent pas se montrer désunis. »

Talleyrand tendit la main le premier; Fouché saisit cette main, la serra et la paix fut faite.

Cet entretien nous a été conservé par le chevalier Artaud de Montor qui l'avait trouvé dans les papiers du comte d'Hauterive. On peut être assuré que dans cette entrevue il se passa des choses d'une haute importance et surtout qu'on s'y précautionna contre les dangers de l'avenir.

Je suis forcé de renvoyer à un dernier article quelques détails intéressants sur la part très-active que prit Talleyrand à la première restauration. Ici, mon unique guide sera M. Michaud qui était très-bien placé pour observer ce grand événement, et il a raison d'affirmer qu'aucun historien n'a pu en parler avec plus de vérité et d'exactitude. Je raconterai aussi les derniers moments du prince de Talleyrand et je prouverai qu'il se réconcilia sincèrement avec l'Eglise. En vain on a voulu prétendre qu'il a joué la comédie jusqu'à la fin de sa vie. Ce n'est pas sur le bord de la tombe qu'on se revêt d'un masque, et je me rappelle cette parole d'un de nos plus fameux personnages politiques à quelques mauvais plaisants qui tournaient en ridicule la *conversion* du prince de Talleyrand : « Tout ce que vous voudrez, messieurs, mais c'est la mort qui, depuis soixante ans, fait le plus de tort à l'école de Voltaire. »

L'abbé Dassance.

Ouverture des hostilités sur le Danube.

Le journal officiel donne ce matin la nouvelle suivante, qui, pour être depuis longtemps prévue, n'en conserve pas moins toute sa gravité :

« Le Gouvernement a reçu du consul général de France à Bukarest, sous la date du 25 octobre, la dépêche télégraphique suivante :

« Deux bateaux à vapeur russes et huit chaloupes canonnières ont forcé « le passage du Danube, dimanche 23, et ont essuyé un feu très-vif de la « petite forteresse turque d'Isactcha, sur la rive droite du fleuve, entre « Reni et Ismaïl.

« Les Russes ont eu un lieutenant-colonel commandant de la flottille, « trois officiers et douze matelots de tués, et environ cinquante blessés; ils « disent avoir incendié la petite forteresse d'Isactcha. »

Ainsi la Russie et la Turquie sont aux prises. Elles ont dit, en 1853, comme les révolutionnaires en 1848, *alea jacta est.*

L'étincelle allumée, on espère encore circonscrire l'incendie. Assurément, dans l'état surtout où se trouve l'Europe, tous les efforts doivent tendre à ce but. La pensée s'arrête et frémit devant la perspective de ce que pourrait devenir une conflagration universelle, compliquée par les explosions de la révolution. Puissent de tels malheurs être conjurés!

Mais qui, désormais, osera répondre de l'avenir?

Personne ne voulait la guerre, et cependant la guerre éclate. Telle est la force des choses, diront les sceptiques. Les chrétiens reconnaîtront qu'au moment où la politique se flatte le plus de diriger les événements, c'est la Providence qui, en laissant aux hommes toute leur liberté, garde le dernier mot dans le gouvernement du monde. Charles DE RIANCEY.

Le *Moniteur* a publié, dans son numéro d'hier 27, une Note qui expose l'attitude prise par le Gouvernement français, en présence de la situation si grave que la lutte entre la Russie et la Turquie fait à l'Europe. Pour l'avenir, cette Note laisse le champ ouvert à toutes les conjectures.

Nous la reproduisons textuellement. Charles DE RIANCEY.

« Ainsi que l'ont fait connaître les documents officiels récemment publiés, la question ouverte depuis plusieurs mois à Constantinople vient d'entrer dans une phase nouvelle. La Porte a pensé qu'au point où en étaient les choses, elle devait renoncer à la voie des négociations, et il ne paraît plus permis d'espérer qu'un conflit puisse être prévenu. Une déclaration de guerre n'est point un fait rare dans la vie des peuples, et ce n'est point la première fois que l'on voit les mêmes rivalités aux prises sur le même terrain. L'importance et la nature des intérêts impliqués dans le différend, en atteignant plus directement peut-être que la France les autres cabinets de l'Europe, ne sont que des raisons de plus d'envisager avec calme cette évolution nouvelle des affaires d'Orient.

« Dès le début de cette crise, le Gouvernement de Sa Majesté Impériale en avait apprécié la portée : il avait compris que l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman étaient en cause, et qu'elles ne pourraient être compromises sans que la pondération des forces sur laquelle repose la sécurité de l'Europe en fût gravement altérée. L'occupation des principautés du Danube, contraire aux stipulations des traités, ne tarda pas à faire ressortir à tous les yeux le caractère d'universalité qu'avait ainsi la question dès ses origines mêmes.

« Les cabinets en furent profondément émus. Déjà la Grande-Bretagne coopérait avec nous à des démonstrations maritimes destinées à marquer la sollicitude qu'elle portait comme nous à l'indépendance de la Turquie. Les deux gouvernements trouvèrent, dans ceux d'Autriche et de Prusse, un concours qui permettait de donner aux négociations ouvertes pour la recherche d'une solution amiable, le caractère européen qu'elles comportaient. Grâce à ce concert, créé par la communauté incontestable des intérêts, on put nourrir quelque temps l'espoir d'un dénoûment pacifique.

On se rappelle que cette unité d'efforts s'est formulée par une note où les cabinets essayaient, non sans avoir de grandes difficultés à vaincre, de faire aux parties belligérantes ou en cause la juste part qui devait revenir à chacune dans les droits en litige. L'interprétation donnée par une des parties à cette note, a fait craindre que l'œuvre commune de la conférence de Vienne ne répondît pas assez exactement à l'intention qui l'avait inspirée, et qu'elle n'atteignît point le but que l'on s'était proposé : à savoir, le maintien des droits souverains du Sultan, seule base certaine de l'indépendance de la Porte-Ottomane, et, par conséquent, de l'équilibre européen.

« La Porte ayant pensé dès lors que la guerre convenait seule à sa dignité, le Gouvernement de S. M. l'Empereur n'avait point à se départir de la ligne politique que dès le commencement il s'était tracée. Alors, comme en présence de l'occupation des principautés du Danube, il s'est rencontré dans les mêmes vues avec le gouvernement de S. M. Britannique. Les deux cabinets ont prescrit à leurs escadres de franchir les Dardanelles, et, en ce moment, elles doivent avoir mouillé dans la mer de Marmara.

« La paix est l'intérêt permanent des peuples. Pénétré de cette pensée, à la veille d'occuper le trône où l'appelait le vœu du pays, l'Empereur a donné la solennelle assurance de concourir de tous ses efforts à la conservation de la paix dont l'Europe goûtait avec bonheur le bienfait. Mais cette paix manquerait évidemment de sa condition essentielle, si elle cessait d'avoir pour base l'équilibre nécessaire au maintien des droits et à la sécurité de tous.

« Telles sont les considérations qui avaient décidé l'envoi de la flotte de Toulon à Salamine et de Salamine à Besika. Telle est encore la pensée qui la guidera dans la nouvelle destination qu'elle a reçue ; tel est le but que le gouvernement de l'Empereur ne perdra point de vue jusqu'à ce que la paix puisse se rasseoir sur les seuls fondements qui la rendent profitable et sûre. Une semblable entreprise était digne de réunir les pavillons des deux grands États de l'Occident, et de faire naître ainsi le beau spectacle d'une entente parfaite dans l'action comme dans les négociations. Si, d'autre part, les gouvernements qui ont prêté leur concours aux deux cabinets dans la conférence de Vienne ne jugent point nécessaire de s'associer aux démonstrations maritimes faites dans un intérêt qui leur est commun avec la France et l'Angleterre, l'évidence même de cet intérêt autorise à penser que leur neutralité ne saurait être de l'indifférence. Si les gouvernements qui disposent des moyens matériels les plus propres à influer sur la marche des événements ont cru devoir se rapprocher du théâtre de l'action, la coopération des deux autres cabinets ne saurait donc être perdue pour les négociations qui devront servir à faciliter la solution du différend.

« Tant de circonstances réunies en faveur d'une cause qui est celle de toute l'Europe permettent d'envisager les éventualités avec sécurité et d'attendre le résultat avec confiance. »

DES ÉVÉNEMENTS DE LA CHINE.

Dans son numéro du 15 octobre, la *Civiltà Cattolica* vient de publier sur cet important sujet un travail que nous nous empressons de traduire.

Elle le doit à la communication que lui en a faite un missionnaire qui a quitté, il y a trois mois environ, la province de Chang-Haï, et a vu de près le théâtre de l'insurrection et de la guerre. Ce récit contient, non-seulement les derniers faits, mais encore d'intéressants détails sur le Céleste-Empire :

Vos lecteurs ne seront sans doute pas fâchés que je vous communique quelques particularités toutes récentes au sujet des événements de la Chine. Mes amis de Chang-Haï, qui sont notamment les représentants militaires et civils de plusieurs gouvernements européens, et parmi eux surtout le consul de France et le commandant du *Cassini*, ont reçu de moi des détails semblables que je me suis borné à leur donner sans commentaires. Ces amis ont jugé que mon principe était raisonnable, à savoir de laisser les conséquences se déduire des faits eux-mêmes.

Je n'ai pas été précisément étonné d'apprendre, par une lettre du 22 juin, qu'un traité avait été conclu entre les insurgés du Kuam-Si et les Anglais, à l'époque où *l'Hermès* a fait son voyage à Nan-Kin. A peine le départ du *Cassini* et de M. de Montigny avait-il eu lieu que les Anglais ont laissé percer leurs sentiments politiques à l'égard des rebelles. Mais il est hors de doute que le jour même où le vapeur français levait l'ancre pour quitter Nam-Pom, les navires anglais et américains achetés par Tao-Tai ont reçu l'ordre de s'éloigner de Tchen-Kiam-Fou ; deux autres qui étaient sur le point de mettre à la voile pour aller au secours des Impériaux ont été menacés d'être coulés à fond s'ils levaient l'ancre ; deux jonques furent également retenues dans le port de Chang-Haï sous le canon de *l'Hermès*. En effet, le commandant britannique voyant qu'on ne tenait pas compte de sa défense, mit les canonniers à leurs pièces, et il fallut bien obéir. Les Anglais, selon le bruit qui court, espèrent battre monnaie avec l'insurrection, et ils vont disant qu'avant deux mois les rebelles prendront tranquillement possession du Pon-Si et du Pon-Tong, où ils espèrent les voir arriver.

Le ministre protestant Taylor, de retour du camp des rebelles, parlait avec une grande assurance de leurs forces, de leur bonne conduite et de leur sympathie pour les Européens. Mais un fait plus certain que les nouvelles débitées par M. Taylor est qu'un Canadien, nommé Richard, et un autre sujet anglais, partirent, le 10 ou 12 juin, de Chang-Haï sur un navire chargé d'objets précieux ; leur intention était de s'aboucher avec les gens du Kuam-Si et d'acheter à Nan-Kin ou aux environs un terrain pour y établir un comptoir : ils portaient une recommandation écrite qui leur avait été délivrée par l'interprète du consul anglais.

De nombre d'articles imprimés dans le journal anglais de Chang-Haï ressortent, depuis longtemps, les tendances politiques dudit interprète en faveur de la révolution. Le commandant de *l'Hermès* témoignait pour les rebelles une sympathie qui n'était pas aussi vive chez la plupart de ses officiers, ainsi que chez sir Bonam, gouverneur de Hong-Kong. Ce ministre, qui, dans une dépêche, donnait au chef de la révolte du Kuam-Si le titre de Majesté, affirmait, dans une conversation moins officielle, que tout ce qu'il avait vu à Nan-Kin était un ramas de brigands. Tant il est vrai que souvent l'homme ne domine pas sa position, mais est dominé par elle.

Je ne passerai point sous silence une considération qui, selon moi, n'est

pas de médiocre importance. C'est que les ministres protestants soit par eux-mêmes, soit par leurs adeptes, pèsent d'un grand poids sur les actes et les conseils du Gouvernement britannique. Or les idées que ceux-ci se forment d'un pays dont ils ignorent la langue, dépendent sinon complétement, du moins en grande partie des interprètes. Une longue expérience peut seule suppléer à ce qui leur manque sous ce rapport. Telle est la cause d'opinions sans justesse et de faits blâmables.

Or, ces missionnaires bibliques, quelle cause soutiennent-ils? qui leur donne l'impulsion? De grâce, ayez quelque compassion d'eux. La honte qu'ils éprouvent de voir la stérilité dont la main de Dieu frappe leurs prédications, rend excusables le dépit et les insultes contre les missions catholiques, chez des hommes venus de si loin pour n'avoir pas autre chose à faire qu'à manger les fonds de leur propagande en regardant avec stupéfaction les progrès réels de la sainte Foi romaine. En effet, vous savez que le missionnaire catholique doit, autant que le lui permet la loi qui ferme aux étrangers l'entrée de la Chine, combattre chez le peuple la secte de *Fo*, immense variété du Bouddhisme indou; dans la classe des lettrés, la doctrine de Confucius, moins grossière, mais mal interprétée par ses adeptes; et enfin un nombre assez borné de Mahométans et de Juifs qui, dans les grandes villes, ont des mosquées et des synagogues. Nous avons eu la consolation de faire goûter la vérité de la foi à un grand nombre de personnes qui appartiennent aux classes plus cultivées et à la secte la plus pure qui existe en Chine, à savoir celle qui se nourrit exclusivement de légumes. Nous avons pu connaître les instincts de désordre des sociétés secrètes, et surtout des Palin-Kiao, secte non moins politique que religieuse qui, depuis deux cents ans, aspire à une révolution dynastique et à l'expulsion des Tartares. Aujourd'hui, dans cette Babel des superstitions orientales, la parole de Dieu, annoncée par la prédication et les écrits, est un levain qui, avec la grâce céleste, produit au sein de l'indifférence même une fermentation salutaire. Dans le seul diocèse de Nan-Kin, le chiffre des catholiques qui, l'an dernier avait atteint 71,151, s'est accru, cette année, d'au moins 600 par la conversion d'un bon nombre d'adultes.

Que si vous me demandez quel est le total des hérétiques, je vous ferai la même réponse que je fis l'an passé à un autre ami. Au Kian-Nan, il n'y a d'autres hérétiques que les Anglais et les Américains qui y résident, bien qu'ils possèdent une dizaine d'églises élégantes et une quarantaine de ministres, rien que dans la ville de Chang-Haï. Cette légion nombreuse, mais inféconde, n'a pas produit un seul prosélyte. Pour rendre hommage à la vérité, il ne convient pas de porter au compte des protestants les agents des ministres, gagnés au poids de l'or, non plus que quelques dizaines, ou, si vous aimez mieux, quelques centaines de pauvres gens de l'un et l'autre sexe auxquels le missionnaire biblique donne une certaine quantité de menue monnaie proportionnée à l'exactitude qu'ils montrent à venir une ou deux fois par semaine au prêche et à la distribution. Avec leurs prêches, leurs écoles, leurs temples, leurs livres hétérodoxes semés à profusion (livres qui, pour la plupart, ne sont que de méchantes traductions parodiées des magnifiques œuvres dues aux anciens Jésuites), avec leurs allées et venues incessantes dans tous les ports, ces faux apôtres réussissent moins à mettre en crédit leur ministère qu'à entraver le nôtre, par suite du dédain et du mépris qu'ils font tomber sur les Européens. Leur version de

l'Ecriture-Sainte est, en grande partie, la publication d'un manuscrit des anciens Jésuites. Ce manuscrit, ayant été confié par un vieillard de Macao au procureur de la Propagande protestante établi dans cette ville, ne lui fut jamais rendu. L'autographe est à Londres, et l'on assure que la bibliothèque de Hong-Kong en possède une copie exacte. Ces messieurs ont ouvert quelques écoles, d'où, au témoignage que m'en donnait un jour madame Alcock, femme du consul anglais, récemment décédée, au reste, personne instruite et très-zélée protestante, il ne sort que des mauvais sujets. Quelle idée, en effet, peut-on se former de jeunes élèves de quinze, vingt ans et même plus, conduits dans leurs promenades par la sœur d'un évêque américain, à la vue de la population chinoise, sans aucun égard pour le décorum et les convenances? C'est peut-être un moyen utile pour économiser les frais d'un surveillant; mais, quant à amener les Chinois à embrasser le protestantisme, c'est un moyen aussi efficace que de voir un ministre qui prêche au beau milieu de la place à Chang-Haï, ayant sa femme au bras et jouant avec son chien. Il ne faut pas cependant oublier de dire que la dame paraît commenter le sermon de son mari. Qu'ajouterai-je? Un jour, en présence de plusieurs témoins, le consul d'Angleterre m'adressait les paroles suivantes : « Vous autres, missionnaires catholiques romains, vous travaillez avec de grands succès dans ce pays; mais nos ministres dépensent beaucoup d'argent dans les ports sans pouvoir réussir à rien. » — La raison en est qu'ils n'ont pas la condition requise, à savoir la résolution ferme de se faire Chinois avec les Chinois, et qu'ils n'observent point le célibat, sans lequel cette héroïque résolution est complétement impraticable.

Maintenant, d'où vient chez les protestants cette admiration pour le prétendu christianisme des rebelles? Les descendants de Luther, de Calvin et d'Henri VIII ont un désir inné d'assimilation qui souvent fait rougir les honnêtes gens que la position géographique de leur pays a fait protestants. Dans cette classe d'hommes d'honneur, je place les Anglais et les Américains du consulat et des principales maisons de Chang-Haï qui me sont connus, et au premier rang le consul d'Angleterre, sans excepter l'interprète, bien que je réprouve quelquefois sa manière d'interpréter. Par la conséquence de cette force d'assimilation, certains missionnaires de l'Évangile réformé, et particulièrement ceux qui sont infectés du rationalisme des sociétés secrètes, n'ont pas tardé à faire alliance avec une horde qui s'avance tenant à la main la Genèse et une espèce de symbole; une horde qui lit une sorte de Décalogue, qui récite des hymnes au *Ciel Père, Frère* et *Souffle* ou *Esprit* (Tien-fou, Tien-hium, Tien-fum); qui observe un calendrier; qui se venge de la résistance désespérée des bonzes par l'incendie des pagodes et le massacre de leurs habitants; qui foule aux pieds le crucifix; qui détruit, incendie, assassine, et met tout à feu et à sang; qui menace ou frappe jusqu'à les faire mourir les catholiques qu'elle ne peut réussir à entraîner dans sa secte et dans ses projets; qui jette la terreur au cœur des femmes jalouses de conserver leur chasteté; qui, enfin, — pour tout dire en un mot, — fait une révolution!

Certains ministres qui d'abord ne surent pas s'apercevoir de la bonne fortune qui leur tombait du Kuam-Si, feignirent de croire que la rébellion avait été mue par les instigations des catholiques et des missionnaires; il y en eut qui allèrent jusqu'à écrire qu'elle devait avoir pour chef le supérieur des Jésuites. D'un autre côté, Siil, vice-roi de Canton, pensait avoir au-

près de l'empereur une excuse suffisante de ses défaites, en l'informant que les rebelles adorent Cham-ti, et que, dans le combat, ils méprisent la mort comme les adorateurs du Maître du Ciel. Tel était, à peu près, le moyen par lequel le vice-roi de Nan-Kin se flattait aussi de faire tomber sur les chrétiens la colère du monarque. Il faut reconnaître, à la vérité, que ce fonctionnaire était plus modéré dans ses perfides suggestions ; mais j'ajouterai que cette modération était probablement due à la présence de M. de Montigny, consul français à Chang-Haï, et à celle de deux vaisseaux de guerre français, *la Capricieuse* et *le Cassini*, dans les mers de Chine. Sur l'un et l'autre est déjà tombé le châtiment qui, rarement dans ce pays, a manqué d'atteindre les persécuteurs. Nous devons dire que la calomnie par eux forgée était d'autant plus indigne, d'autant plus odieuse, que, de tout l'empire chinois, la province de Kuam-Si est la seule qui soit privée de catholiques; la mission de Miao-tse n'a pu recevoir encore d'exécution. Pour le protestantisme, on l'a vu témoigner à la révolte et aux révoltés une tendresse qu'en conscience je n'oserais attribuer à la portion plus raisonnable des Anglais, des Américains, et des prédicants eux-mêmes.

Mais le soulèvement est-il réellement chrétien? J'avoue que je n'ai jamais compris la discussion qui s'est engagée en Europe à cet égard. J'ai quitté Chang-Haï le 2 juin, Hong Kong le 7 du même mois ; et, depuis, tout ce qui est arrivé à ma connaissance n'a fait que confirmer ma conviction précédente. La voici en peu de mots. Chez quarante à cinquante chefs de la révolte, il y a un mélange de méthodisme biblique et de fatalisme mahométan et superstitieux. Rappelez-vous ce que j'ai dit plus haut des religions qui existent en Chine, et de l'innombrable quantité de livres protestants qui y sont répandus ; joignez à cela le voisinage de Canton, le commerce des Européens dans les ports du midi, le souffle des sociétés secrètes de l'Europe et leurs communications avec les sociétés du même genre qui existent en Chine, l'antique célébrité dont nos livres catholiques jouissent dans ce pays, la compilation du Coran, les principes maçonniques qui se sont glissés dans les sectes des Miao-Tse et des Palin-Kiao, la haine qu'inspire le joug tyrannique qui pèse sur toutes les branches de l'administration ; les inondations et les famines que ce gouvernement oppresseur a produites et produit encore ; le sentiment patriotique, blessé chez les uns et qui, chez les autres, devient un prétexte honorable de se soulever, la présence d'Européens dans les ports chinois : tels sont les éléments qui, combinés ensemble et employés à propos, ont pu grouper tous les mécontents, les resserrer et faire sortir de leurs rangs ce qu'on a appelé les *Chrétiens de Kuam-Si*. Une pareille dénomination ne doit pas paraître déplacée dans la bouche des protestants : en effet, le symbole des rebelles est de telle nature, que les sectateurs de la Réforme n'ont aucune raison de le repousser ; qu'est-ce autre chose qu'un schisme et une confusion récente dans un schisme et une confusion plus ancienne? Les mahométans n'ont pas davantage de raisons de l'écarter ; car, dans ce symbole des Kuamsiniens, l'idée de la Trinité reste fort obscure ; on n'y peut distinguer si la seconde et la troisième personnes sont Dieu, et tel ne paraît pas être leur Jésus. Le frère mineur de Jésus, Tien-Te, avec le personnage inférieur qui commande en roi aux quatre points cardinaux, a reçu du Ciel-Père une mission signifiée en termes obscurs et mystérieux. Tantôt il descend sur la terre, tantôt il s'élève au ciel ; le tout dans le but de chasser le Tartare, de

tuer Hien-Fum qui est indiqué sous les noms les plus odieux, de délivrer la Chine des étrangers.

Au dire des hommes expérimentés, il y a dans ce bouleversement la main d'une nation d'Europe, et ces hommes vous expliquent comment et pourquoi. Les uns pensent que les fauteurs de la révolte sont les francs-maçons de Hong-Kong ; les autres imputent le mal aux rebelles hongrois, et il ne manque même pas de gens qui l'attribuent en tout ou partie au séjour de Garibaldi à Hong-Kong et à Canton. J'ajouterai qu'un Chinois, qui connaît à fond l'esprit de ses concitoyens, me disait, il y a sept ans : « Les sociétés secrètes préparent une révolution. »

Mais quelles sont les tendances du peuple chinois ? A voir les habitants du pays traversé par le torrent, bien que les rebelles soient maîtres de trois grandes villes, ne pas faire autre chose que trembler, fuir, abandonner leurs villes et leurs villages, cacher les femmes, mettre en sûreté les objets précieux, tout en continuant à vivre soumis à l'autorité des mandarins impériaux, peut-on prétendre avec quelque ombre de vraisemblance que, dans cette immobilité, il y ait un mouvement national ? Le peuple chinois ne saurait se persuader que Tien-te soit le rejeton de ses anciens monarques ; celui-ci est une espèce de faux Louis XVII, mais qui peut-être aura un sort meilleur. Si un beau matin les Chinois en s'éveillant trouvaient cette inscription sur les portes du chef-lieu de leur district : « Renversement de la dynastie tartare, pacifiquement remplacée par des empereurs de sang chinois ; diminution des charges et équité dans leur répartition ; administration convenable de la justice, et liberté pour les citoyens de recourir sans frais ni dommages aux tribunaux ; abolition du pouvoir arbitraire des magistrats et du fouet de leurs satellites ; » peu de Chinois, si tant est qu'il y en eût un, resteraient indifférents à une restauration semblable. Mais que le premier de ces articles fût rayé, le peuple, malgré l'humiliation qu'il peut éprouver de se voir sous un maître de race tartare, n'y penserait pas le moins du monde.

Quant à la religion catholique, qu'a-t-elle à craindre ou à espérer ? Elle aurait à redouter la persécution des rebelles si, après leur triomphe, ils persévéraient dans la conduite qu'ils ont tenue à Nan-Kin et à Ou-Cham-fou ; et, en outre, les intrigues des missionnaires bibliques, comme dans certains autres pays. D'un autre côté, les catholiques avaient déjà peu à se louer de l'empereur tartare ; mais s'il vient à l'emporter, trompé par l'idée fausse où sont les rebelles qu'ils appartiennent au christianisme, il pourrait bien faire tomber sa colère sur les catholiques. En outre, l'intervention des protestants dans la lutte est à craindre, mais moins peut-être encore que celle de la schismatique Russie, si les Anglais ne profitaient du bouleversement actuel pour propager une politique d'*opium*, poison des âmes et des corps, du peuple et de l'empire. Anathème à ce trafic abominable ! sept fois anathème !

Cependant, quel que soit le cours des événements, nous conservons des espérances assez fondées. D'abord, si les Anglais ou les Américains acquièrent la prépondérance, ils ne fouleront pas aux pieds la liberté des catholiques ; si nous obtenons la liberté de prêcher et de pratiquer la religion, que faut-il de plus à nos fidèles, à nos institutions, à notre espérance de procurer la conversion d'un grand nombre de païens ? D'un autre côté, nous sommes habitués aux persécutions, et nous avons la conviction

que la foi se propage par le martyre plus que par tout autre moyen. Le commerce de l'opium pourra aussi diminuer avec le temps, si les Anglais et les Américains trouvent moyen d'offrir à la Chine quelque marchandise d'échange pour son thé et ses soies. Si l'on ajoute que la France a des représentants et des vaisseaux de guerre ; que ses diplomates favorisent les missions catholiques, nous ne croyons pas nous faire illusion en espérant que l'influence de la France brisera les chaînes qui pèsent sur les fidèles et les missionnaires, et propagera la religion catholique dans ce lointain Orient. Mais je n'ai point parlé encore de la véritable base sur laquelle se fonde mon espérance : c'est-à-dire l'aide et la grâce de Dieu qui ne manque jamais à ceux qui ont confiance en elle, et qui dispose tout *propter electos*. De tous ces troubles j'attends un effet favorable dont nous ne serons certainement redevables à aucun parti, soit kuamsinien, soit tartare. Cet effet sera la Chine ouverte à la prédication libre de la Foi : ainsi, bien que la révolution chinoise n'ait été faite ni par le Catholicisme ni en sa faveur, elle ne vaudra de plus grands avantages à aucune autre institution, soit dit sans pronostiquer la victoire à tel ou tel parti. Là ne sont pas mes vœux : ce que je souhaite, c'est le repos et surtout le salut éternel de la nation chinoise.

(*La Civiltà Cattolica*, n° LXXXVI.) ALFRED DES ESSARTS.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

PIÉMONT. — M. Boncompagni, ministre de la justice en Piémont, a donné sa démission. Il est remplacé par M. Rattazzi, président de la chambre des députés.

Les catholiques n'apprendront pas cette nouvelle avec indifférence. Sans doute M. Boncompagni ne leur avait pas donné de grands sujets de satisfaction ; mais le choix de son successeur n'est pas de nature à calmer leurs craintes et à faire espérer un retour du gouvernement piémontais à des principes de déférence et de conciliation envers l'Eglise, qui a eu tant à souffrir en ce pays jadis si fervent. Le nom de M. Ratazzi est un de ceux qui ont été le plus mêlés aux actes violents, aux manœuvres impies du parti révolutionnaire. On ne peut s'expliquer le choix de ce ministre que par l'espèce de vertige qui entraîne le Piémont sur la pente de l'abîme.

On frémit en voyant que chaque jour la *Campana* et l'*Armonia* peuvent enregistrer un bulletin de sacriléges, de vols et de meurtres, en l'intitulant par antiphrase : *Progrès du Piémont !*

AUTRICHE. — On n'a pas oublié qu'un décret de l'empereur d'Autriche a défendu aux Israélites, nés ses sujets, d'acquérir des biens-fonds dans l'étendue de l'empire.

Ce décret qui a soulevé les attaques de plusieurs journaux, et notamment de la *Patrie*, est défendu par la *Bretagne*, de Saint-Brieuc, dont le rédacteur en chef a pu étudier les choses par lui-même en Allemagne.

Il y a, dit-il, environ 700,000 juifs autrichiens ; parmi eux, l'on compte des hommes honorables ; mais c'est l'exception. La plupart vivent de métiers presque honteux, de rapines et d'usure. On les rencontre partout où il y a à vendre du vin frelaté, de l'eau-de-vie empoisonnée, de mauvaises étoffes ; ils sont nés revendeurs et brocanteurs. L'insouciance des Hongrois et des Polonais, leur peu d'aptitude pour le commerce, leur penchant à

la prodigalité et à l'ivrognerie ont laissé tomber presque tout le commerce de ces pays entre les mains des juifs.

Émancipés en 1848, ils se sont empressés d'acquérir à bas prix beaucoup de propriétés, entamant un grand nombre d'autres biens par des prêts usuraires. En outre, ils ont trempé dans toutes les révoltes, et partout, et spécialement en Autriche, fondé et rédigé les journaux les plus incendiaires.

Peut-on, ajoute *la Bretagne*, s'étonner que le gouvernement autrichien traite les juifs selon leurs œuvres et leurs mérites? Il est loin d'être de la même sévérité vis-à-vis de tous les membres de cette nation. Plusieurs d'entre eux se distinguent dans la médecine et dans les sciences. On les admet comme professeurs aux Universités impériales. D'autres sont des commerçants intègres, des banquiers renommés. Ils jouissent de beaucoup d'égards, et même on leur confère parfois la noblesse. Mais avant de laisser les juifs se jeter sur la propriété comme sur une proie, avec leurs immenses ressources financières, il est nécessaire qu'ils ne s'attachent plus, en majorité, à l'appauvrissement du sol, au déshonneur de la propriété et au bouleversement de l'État.

Affaires d'Orient. — Les dépêches télégraphiques privées, datées de Marseille, Constantinople, Smyrne et Athènes, donnent des nouvelles qui ne sont pas sans importance, même après celles du *Moniteur*.

Le 15, Constantinople était tranquille. La réponse du prince Gortschakoff avait été reçue par la Porte-Ottomane. On disait que le général espagnol Prim avait accepté un commandement dans l'armée turque. Les flottes combinées étaient arrivées à Gallipoli, en Roumélie, c'est-à-dire à l'entrée nord du détroit des Dardanelles, et à 200 kilomètres de Constantinople. Enfin, on annonçait de Smyrne que le [illegible]grois Costa, cause de tant de rumeurs, avait été embarqué pour Boston. Le ministre des finances, Mecktar-Bey, se retire; il est remplacé par Safety-Pacha, qui a déjà été ministre des finances sous le vizirat de Rizm-Pacha. Namik-Pacha part pour Paris et Londres, comme commissaire extraordinaire chargé de contracter un emprunt de 4 millions de liv. st. (100 millions de francs). Les armements continuent et sont poussés avec vigueur.

Nous avons fait pressentir l'intention qu'auraient les Turcs de porter les hostilités en Asie. Ce bruit trouve une sorte de confirmation dans la correspondance suivante, adressée de Constantinople, 10 octobre, au *Wanderer* de Vienne :

« Les troupes arrivées de Beyrouth ont été immédiatement envoyées à Batoun (sur la côte orientale de la mer Noire). Ce sont les meilleures de l'armée ottomane; leur force est de 10,000 hommes; elles sont commandées par Kurschid-Pacha (le général Goyon), Terhad-Pacha (le baron Stein), Fethi-Bey (le colonel Colman), Osman-Bey (Jaschistzky), et autres réfugiés. Ce corps formera l'avant-garde de l'armée d'Anatolie. Le chef de l'état-major, Fetsik-Pacha, attend à Schumla la réponse du prince Gortschakoff, et enverra ensuite les ordres nécessaires à Sélim-Pacha, à Batoun. Ce fait prouve que les hostilités commenceront immédiatement dans l'Asie.

« Le gouvernement a jugé à propos de concentrer un corps d'armée plus considérable près de Bagdad. Le commandant d'Irak a reçu en conséquence l'ordre d'appeler toutes les réserves sous les drapeaux. On y envoie Abdallah-Pacha, le frère du célèbre chef des Kurdes, et Ahmed-Pacha, des-

cendant d'une famille souveraine du Kurdistan. Tous deux vont se mettre à la disposition du commandant d'Irak. »

Les lettres les plus récentes, reçues de Constantinople par le *Journal des Débats*, affirmaient que l'armée turque avait reçu l'ordre de passer le Danube, et que les premiers coups de fusil seraient bientôt tirés en Valachie.

En attendant, l'armée d'Omer-Pacha était cantonnée sur la rive droite du fleuve ; de Giurgevo, l'on peut très-bien l'observer ; car Giurgevo touche à Routschouk. Malheureusement pour les chrétiens, tous les frais de nourriture et d'entretien des troupes turques pèsent sur eux.

Alfred Des Essarts.

NOUVELLES RELIGIEUSES

FRANCE. — Diocèse de Paris. — Hier, 27, à une heure, a eu lieu en grande pompe, à l'église Saint-Gervais, l'installation de M. Chennailles comme curé de cette paroisse. On sait que cet ecclésiastique vient de quitter la cure de Montmartre, où il est universellement regretté. A cette cérémonie assistaient M. Lesecq, maire de l'arrondissement, et ses adjoints, le commissaire de police de la section, des membres du haut clergé, des officiers supérieurs de l'armée et les notabilités industrielles de l'arrondissement. Une foule considérable encombrait l'église et ses abords.

Diocèse de Luçon. — Mgr l'Evêque de Luçon vient, comme plusieurs de ses vénérables collègues, de prescrire, par une lettre pastorale, des prières publiques pour demander à Dieu la cessation de la pluie et un temps favorable aux biens de la terre.

Nous recevons aussi les lettres pastorales adressées en latin au clergé du même diocèse, à l'occasion du Synode qui a eu lieu le 13 et le 14 juillet de cette année. Quatre décrets portés dans le même synode sont en même temps publiés par Sa Grandeur. Le premier a pour titre : *De Indice librorum prohibitorum ;* le second : *De periodicis sacrarum concionum collectaneis ;* le troisième : *De formula credendorum et agendorum, vulgò* le Prône ; le quatrième : *De ecclesiis et aliis locis piis instaurandis vel ornandis.*

Diocèse de Fréjus et de Toulon. — Mgr Wicart vient de publier un mandement portant institution dans son diocèse et règlement de *l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement.* « Ce mot, dit le prélat, n'est pas nouveau parmi vous, N. T.-C. F., ni le mot ni la chose ; Toulon en jouit pleinement depuis deux ans avec de merveilleux fruits de grâces. Et déjà dans cette même dénomination, la piété si profonde de notre vénérable prédécesseur avait, en 1833, enrôlé un grand nombre de ses fidèles diocésains dans une association ayant pour fin de faire, par des adorations publiques, mais individuelles, hommage pour tous les cœurs dévoués et amende honorable pour tous les péchés du monde au Cœur de Jésus renfermé dans son saint tabernacle. Cette institution subsiste ; et partout où elle est établie, elle restera avec ses règlements antérieurs et avec toutes les faveurs spirituelles dont il a plu aux souverains Pontifes de l'enrichir. Mais elle est et doit demeurer distincte de celle que Nous vous annonçons, et dont Nous ajouterions volontiers qu'elle sera le digne complément, préparé d'avance.

— Le ministre de l'instruction publique et des cultes, sur le rapport des commissions chargées de l'examen et du classement définitif des candidats admis aux épreuves orales, a, par arrêté du 22 octobre courant, nommé élèves de l'école normale supérieure les jeunes gens dont les noms suivent, savoir :

Section des lettres. MM. 1 Pigeonneau, — 2 Gindre de Mancy, — 3 Raynaud, — 4 Colomb, — 5 Royet, — 6 Vagnair, — 7 Lafargue, — 8 Labbé, — 9 Jacquet, — 10 Jacob, — 11 Courbaud, — 12 Hinstin, — 13 Marotte, — 14 Bailly, — 15 Derniame, — 16 Laferrière, — 17 Porcher.

Section des sciences. MM. 1 Pouyanne, — 2 Perret, — 3 Vidal, — 4 Appert, — 5 Bertauld, — 6 Harant, — 7 Gossin, — 8 Pruvost, — 9 Dellac, — 10 Allégret, — 11 Cave, — 12 Couvreur, — 13 Rouxel, — 14 Ribout.

NÉCROLOGIE

LE FRÈRE MAXIMIN, DE L'INSTITUT DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

On lit dans *l'Industriel* de Saint-Germain-en-Laye :

« La ville de Saint-Germain vient de faire une perte qu'elle a vivement ressentie. Elle a vu mourir le 12 de ce mois le supérieur de l'école chrétienne, âgé de soixante-deux ans, dont il avait passé trente-trois dans son institut et quinze à Saint-Germain.

« Soldat dans les dernières années de l'Empire, Jean-Baptiste Legoubé, en religion frère Maximin, se trouvait à la bataille de Waterloo. Le sentiment de l'honneur national et de l'amour de la patrie ne s'était nullement affaibli sous le modeste costume échangé contre l'habit militaire.

« Toutes les classes de la ville ont rivalisé d'empressement pour donner au défunt un dernier témoignage de respect et d'attachement, soit en le visitant sur son lit funèbre, soit en assistant à ses funérailles. »

F. Z. COLLOMBET.

Nous avons annoncé, il y a peu de jours, la perte du laborieux écrivain qui collabora longtemps à *la Gazette de Lyon*, où il se montra un champion constant, énergique, infatigable, en faveur du catholicisme. L'auteur de *l'Histoire de saint Jérôme* avait, au suprême degré, la haine du mal. Aussi, toute sa vie, fut-il sur la brèche. C'était un puits d'érudition ; rien ne lui était étranger dans l'histoire, et dans les lettres grecques, latines et françaises. Bien qu'il eût publié un grand nombre d'ouvrages qui honorent la religion, la morale et les lettres, jamais il ne brigua aucune distinction. Sa récompense était dans le bien qu'il pouvait faire.

Sa vie a été chrétienne sans ostentation et admirablement pure jusqu'à la fin. S'il eut des combats, Dieu seul et lui les ont connus.

— Magasin spécial de Thés de choix, à prix très-modérés ; Chocolat fabriqué à froid. Maison Caron, 8, rue de la Bourse.

BOURSE DU 27 OCTOBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 98 90 — plus haut, 99 10 — plus bas, 98 90 — fermé à 99 10. — Au comptant, il reste à 99 15.

3 0/0, à terme, ouvert à 72 30 — plus haut, 72 55 — plus bas, 72 30 — fermé à 72 35. — Au comptant, il reste à 72 45.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,050 00 ; (1852), à 0,000 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 93 3/4 ; nouveau, 93 3/4. — Belgique, 5 0/0, 000 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

ANTOINE-FRÉDÉRIC OZANAM

A la plus belle fleur de son âge, brisé par l'étude, au milieu de travaux mûrs pour la gloire, et aussi honorables aux lettres qu'utiles à l'Eglise, vient de s'éteindre Antoine-Frédéric Ozanam, professeur de littérature étrangère à la Faculté de Paris, membre des académies de la Crusca et des Arcades, de l'Académie royale de Munich, de l'Académie de Religion Catholique à Rome, de l'Académie Tibérine, de l'Académie de Lyon, membre de la Légion d'honneur. Son dernier soupir s'est exhalé aux pieds de Notre-Dame-de-la-Garde à Marseille. Plus heureux que le jeune soldat dont parle le poëte, *dulces moriens reminiscitur Argos*, son dernier regard a revu la patrie, la famille, les amis; il est parti avec confiance pour l'autre vie, de ce lieu où autrefois il s'embarqua souvent après avoir demandé un bon retour, en gravissant ce rocher dédié à la Vierge, qui domine Marseille et les flots brillants de la Méditerranée.

Au jour de ses obsèques, *l'Ami de la Religion* a payé un premier hommage à cette chère mémoire. Depuis, ses maîtres, par des accents éloquents et attendris, ont honoré un nom, un talent qui les honorait. Le savant doyen de la Faculté des Lettres de Paris, M. Victor Leclerc, et M. J.-J. Ampère, ont exprimé, dans un langage qui n'appartient qu'à eux, des regrets unanimes.

Erudit et éloquent, historien et philosophe, Ozanam a été estimé, loué, admiré. De plus, il fut chrétien, mais zélé, fervent, admirable. Sa vertu ardente et active comme son talent eut un généreux caractère d'enthousiasme et de prosélytisme : il doit être signalé comme le type, la personnification brillante de cette jeune génération qui, la première, releva la tête devant l'incrédulité autrefois dominante, puis bientôt conquit pour elle la liberté de sa religion et de sa piété, et enfin s'élança hardiment elle-même à la conquête des esprits égarés, des cœurs pervertis.

Il y a peu de temps, dans cette même Revue, nous avions l'honneur de rendre hommage à l'un de nos maîtres, un savant et chrétien professeur, l'illustre M. Pardessus : aujourd'hui nous voulons parler d'Ozanam, notre vieux camarade. Ceux qui restent ont le droit de parler ainsi quand, regardant en arrière sur une vie de quarante ans, ils retrouvent l'horizon d'une amitié de vingt-cinq!

M. Pardessus était un homme d'autrefois, Ozanam un contem-

Andrieux ; mais le bonhomme en était encore à nous commenter la Bible par Voltaire. D'un autre côté, Moïse, la Révélation, le Christianisme étaient trop souvent attaqués par quelques-uns, ou de front ou par insinuation : Ozanam écoutait, se vexait, s'indignait. Autour de lui, nous étions plusieurs de ses amis : je cite M. Raymond Thomassy, écrivain et voyageur (1) ; M. Paul Lamache, maintenant recteur ; M. Lallier, juge à Sens ; Gustave de La Noue, enlevé si jeune à la poésie et aux arts, qui ne demandait qu'à interrompre et faire du bruit quand il voyait notre jeune chef de file mécontent : Ozanam alors dirigea, non pas comme d'autres, des émeutes au cours, mais une résistance quotidienne, universelle, aux tendances irréligieuses : il nous distribuait la besogne, et rédigeait lui-même des lettres toujours polies, mais vives et déjà savantes, où il demandait des explications et des preuves ; il voulait que toute attaque fût immédiatement repoussée ; cette polémique eut du retentissement, de l'animation, et plus d'un professeur au Collége de France fut ramené dans le respect par ce commencement très-vif d'opposition à un enseignement hostile à la foi. Une des remarquables dissertations d'Ozanam fut sur le Déluge, attaqué par quelques géologues.

Dans la rue des Fossés-Saint-Jacques, il y avait une réunion d'étudiants partagés en plusieurs conférences de droit, de littérature, d'histoire, sous la présidence de M. Bailly ; nous avions notre tribune, nos luttes : tous ceux qui, alors, entendirent Ozanam, se rappellent son ardeur incroyable ; il eut dès lors des accents aussi éloquents, animés, que jamais plus tard.

Quelquefois il vint aux séances de Saint-Hyacinthe, dirigées par deux hommes habiles, MM. Dupanloup et Pététot ; mais, cantonné trop loin dans son quartier latin, il ne pouvait être assidu à une réunion où il comptait ses amis, MM. Baudon, de Riancey, de Baudicour, Alfred de Falloux, qu'il retrouvait ou aux cours, ou aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Son zèle, d'ailleurs, les réunissait souvent. Que de fois il a multiplié par sa tactique le petit nombre d'étudiants chrétiens ! Un jour, — c'était le jour de la Fête-Dieu, — il vint nous dire que, puisque Dieu ne pouvait pas sortir dans les rues de Paris, il fallait dans la banlieue payer d'exemple, et nous annoncer que tous ses amis, chacun de leur côté faisant des recrues, s'étaient donné rendez-vous à Nanterre pour la procession. On avait choisi la patrie de la patronne de Paris, pour obtenir sa protection pour les étudiants, leurs travaux, leurs efforts, leurs œuvres.

Vint le choléra de 1832 qui nous dispersa. Ozanam redoubla

(1) M. Raymond Thomassy a récemment publié un livre plein d'intérêt sur le rôle de la marine française, sous ce titre : *Missions et Pêcheries*.

de foi et de piété, il fut admirable de dévouement et de charité, en conservant toujours son ardeur incroyable d'étude. J'étais fort malade ; il m'apporta, pour me divertir, Thucydide et sa peste sous Périclès, plus celle de Lucrèce, plus celle de Milan dans les *Fiancés* de Manzoni. Il n'est pas de mon dessein de révéler par où commença ma lecture. On peut dire que c'est à Ozanam que sont dues les conférences de Notre-Dame de Paris pour les hommes, car c'est lui et deux de ses amis qui allèrent trouver Mgr de Quélen et lui demandèrent des conférences pour les jeunes gens. Mgr de Quélen offrit M. de Lamennais qui revenait de Rome. M. de Lamennais refusa, et Ozanam insista pour avoir M. Lacordaire, qui fit ensuite ses débuts dans la chapelle du collége Stanislas où M. Berryer entra par une fenêtre. M. Lacordaire commença l'Œuvre de Notre-Dame: Mgr de Quélen le nomma chanoine en disant : « Vous avez si bien pris possession de la nef, qu'il n'y a pas « moyen de vous refuser l'entrée du chœur. » Ozanam fut toujours ami et admirateur de M. Lacordaire, si cher à la jeunesse : il suivait encore avec un vif intérêt les stations prêchées par M. Gœur et par M. Deguerry : il profitait d'abord en chrétien de leur parole ; il l'aimait en artiste, il l'admirait en compatriote. Les Lyonnais ont l'esprit d'estimer et d'aimer ce qu'il y a de grand, de bon chez les leurs. Savez-vous que c'est rare et de fort bon goût? M. Deguerry, devenu pasteur, parle avec la triple autorité de son cœur, de son zèle, de son talent. Jeune à cette époque, son port majestueux, sa parole sonore captivait la foule à Saint-Thomas-d'Aquin, et il n'avait pas d'auditeur plus assidu que son jeune compatriote. Ozanam traduisait en bonnes actions les bonnes paroles qu'il entendait. Il visitait les pauvres, les prisonniers, il instruisait les petits enfants, il catéchisait les soldats. A le voir pratiquer des œuvres de charité, on eût dit qu'il ne réservait pas de temps pour l'étude ; à le voir étudier, on n'aurait jamais cru qu'il possédât aussi bien la statistique de la misère et la pratique de la charité.

A Lyon, il avait, très-jeune encore, fait partie du conseil pour la Propagation de la Foi, et l'on sait tout ce que cette œuvre lui doit. A Paris, il fonda l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paul, avec sept de ses compagnons d'études, œuvre devenue maintenant universelle. Ce qu'il importe de remarquer, c'est l'excellent esprit qui l'animait, les efforts qu'il ne cessa de faire pour inspirer à ses associés l'esprit d'humilité, de condescendance soumise à l'autorité ecclésiastique. Je crois devoir rapporter en partie la dernière lettre que, comme vice-président général, il adressa d'Italie au conseil-général de l'œuvre : c'est ainsi qu'écrivent les saints :

« Loin de trouver dans nos accroissements un sujet d'orgueil, « nous y prendrons occasion de nous humilier. Le gazon des « champs se propage rapidement : il ne cesse pourtant pas « d'être petit, et parce qu'il couvre beaucoup de terre, il ne dit « pas : Je suis le chêne. Nous aussi, en devenant nombreux, « nous continuerons d'être petits et faibles, et nous ne songe- « rons pas à nous comparer aux institutions que Dieu a fait « croître dans l'Eglise comme de grands arbres pour y donner « de l'ombre et des fruits : soyons humbles. Je m'aperçois tous « les jours que c'est par l'humilité, en Italie comme en France, « que nos conférences finissent par vaincre les préventions et les « difficultés. Tout le monde s'arme contre une œuvre nouvelle « qui annonce de grands desseins. Mais quel mal peut-on vou- « loir à des hommes obscurs qui n'ont pas d'autres prétentions « que de porter un peu de pain et de consolation dans un petit « nombre de greniers? Puisse Dieu nous conserver dans cette « simplicité de nos commencements, et saint Vincent-de-Paul, « à ce caractère, nous reconnaîtra pour ses disciples. »

Voilà l'esprit et le cœur de l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Ce cœur généreux était plein de zèle pour ses amis. Fallait-il leur rendre service, mettre à leur disposition son crédit, son influence, ses démarches? il devançait leurs demandes, outrepassait leurs désirs. Obligeant, affectueux, humble dans le succès, résigné dans la souffrance, pieux et fervent, toujours Ozanam chercha le royaume de Dieu et sa justice. Dieu lui donna par surcroît d'être un esprit éminent, un historien autorisé, un professeur éloquent et sympathique, dont la parole vibrante et inspirée honora sa patrie, les lettres et l'Eglise.

Paulin DU CHESNE.

NOUVELLES DE ROME

En présence de la gêne où se trouve réduite la classe ouvrière par suite de la cherté des subsistances, le gouvernement pontifical ne néglige rien pour alléger les souffrances du pauvre. La population comprend cette incessante sollicitude et elle y répond par sa reconnaissance. Mais les moyens charitables seraient insuffisants si l'on ne préparait des ressources à l'avenir par le développement du commerce et de l'industrie. Plusieurs traités de navigation et de commerce viennent d'être successivement conclus avec divers États, dernièrement encore avec le gouvernement des îles Ioniennes; et la marine commerciale des États pontificaux ne peut qu'y trouver de grandes améliorations. Rome et Naples sont maintenant mises en communication directe, fréquente et régulière, par un bateau à vapeur qui a été acheté en Angleterre sur l'ordre du Souverain-Pontife. Un autre vapeur fait trois fois par mois le trajet de Rome à Civita-Vecchia, aller et retour. Il est commandé par M. le capitaine Olivieri, de la marine

de France, et principalement destiné au service de la division française d'Italie.

Dans l'intérieur, les routes s'améliorent, les ponts se multiplient et remplacent les bacs et autres moyens de passage incommodes. Un pont en fil de fer a été établi, à Rome même, sous la direction d'un ingénieur français. Quant aux chemins de fer, c'est une industrie à créer encore ; mais elle ne tardera pas à avoir son tour, puisque le gouvernement a pris tout récemment un engagement avec une compagnie française pour une ligne de Rome à Civita-Vecchia. En attendant les chemins de fer, un réseau de télégraphie électrique est en pleine exécution. Modène, Bologne, Naples, Terracine, Florence et Rome seront bientôt en communication ; la ligne de Florence surtout sera importante, puisque c'est celle par laquelle viendront les nouvelles de France, d'Angleterre, d'Espagne, etc.

Depuis quelques jours, les orages fréquents, les pluies diluviennes ont causé de grands ravages, notamment dans la ville de Riéti qui a été subitement envahie et dévastée par les eaux débordées de deux rivières qui la traversent. Il y a eu là bien des malheurs à déplorer ; mais la charité est aussi ingénieuse qu'infatigable, et elle sait trouver des remèdes pour tous les maux.

Au premier désastre de Rieti, Mgr Randi, délégat apostolique, et le gonfalonier de la ville, M. le marquis Annibal Vicentini accoururent en toute hâte et employèrent toutes les ressources qu'ils avaient à leur service pour tranquilliser et secourir la population consternée. Les familles qui étaient assiégées par les eaux et hors d'état de pourvoir à leur subsistance, reçurent des aliments et des secours de toute sorte.

Sur plusieurs autres points, il y a eu des orages terribles : les territoires qui ont le plus souffert se trouvent dans les gouvernements de Canemorto et de Rocca Sinibalda.

On s'attend à voir, cet hiver, à Rome, une grande affluence d'étrangers, malgré toutes les rumeurs que la malveillance a fait courir sur l'état moral de la population, et même sur les conditions de la température. Déjà le duc de Northumberland qui appartient, comme on sait, à la première noblesse de l'Angleterre, a fait louer des appartements pour toute la saison.

Le corps diplomatique près le Saint-Siége commence à rentrer en ville ; l'ambassadeur de France, notamment, est de retour après une excursion scientifique qu'il a faite dans l'Abruzze où il a visité l'ancien pays des Marses. On annonce aussi l'arrivée du secrétaire de la légation d'Espagne, le comte de Baguelos, qui vient des États-Unis.

Parmi les faux bruits qu'on se plaît à faire courir, il en est deux que la correspondance du *Messager de Modène*, ordinairement bien informée, croit devoir démentir. D'abord, la nouvelle d'une prochaine et considérable augmentation dans l'armée française d'occupation. — Puis, le bruit avait été accrédité par *la Gazette d'Augsbourg* que le ministre de Russie, M. de Boutenieff, s'était éloigné de Rome pour éviter de se trouver présent à la Béatification du vénérable serviteur de Dieu, Bobola, martyrisé par les Russes schismatiques en haine de la vérité et de la prédication catholique. C'est, dit-il, une pure invention. Ce diplomate est parti pour Saint-Pétersbourg, uniquement afin de présenter sa fille à la cour ; son voyage était décidé avant même qu'on eût fixé l'époque de la Béatification.

L'instruction de la conspiration du 15 août se poursuit avec activité tant

à Bologne qu'à Rome ; mais ce travail reste entouré d'une réserve prudente. On avait parlé de 180 personnes arrêtées, de projets d'assassinat du Pape, des cardinaux, des généraux et officiers français, de prêtres mêlés à la conjuration. On se moque beaucoup maintenant de toutes ces frayeurs. Voici ce qui semble être la vérité. Le nombre des personnes arrêtées ne va pas à 40, et sur ce nombre la moitié au moins ont déjà été mises en liberté. Quelques ecclésiastiques que l'on y faisait entrer ont protesté de leur dévouement au Saint-Siége. Le complot ne rappelait ni la féroce tentative de Milan, ni la conjuration de Catilina ; il paraît qu'il ne s'agissait que de l'installation à Rome d'un comité révolutionnaire, pour réchauffer et entretenir le feu jadis allumé par Mazzini, et qui menace de s'éteindre. Le dictateur n'est pas content de Rome, il trouve que les Romains s'endorment ; encore quelques mois de paix, et il les déclarera indignes d'être les premiers citoyens de la république universelle.

S. A. I. et R. la grande-duchesse de Toscane, sous le nom de comtesse de Pitigliano, et en compagnie de son second fils l'archiduc Charles, était partie pour faire une visite à sa fille l'archiduchesse Marie-Isabelle, épouse de S. A. R. le comte de Trapani. Mais le mauvais temps l'ayant retenue à Civita-Vecchia, la grande-duchesse a profité de cette circonstance pour se rendre le 18 à Rome et vénérer le tombeau des SS. Apôtres dans la basilique Vaticane. Le ministre résident de Toscane, M. le marquis Scipion Bargagli, a accompagné S. A. I. et R. dans sa visite à N.-S.-P. le Pape. Le lendemain, après avoir honoré d'une visite S. E. le cardinal Antonelli, la grande-duchesse s'est remise en route pour Naples.

Le grand-duc de Toscane vient de partir pour rejoindre son auguste épouse et faire avec elle le voyage de Naples. S. A. I. s'arrêtera à Rome pour offrir ses hommages au Saint-Père. Une commission de gouvernement, composée des ministres, a été instituée pour pourvoir aux affaires d'urgence pendant l'absence du souverain.

Alfred DES ESSARTS.

PIÉMONT

L'Armonia annonce, dans son numéro du 27 octobre, qu'elle vient de recevoir le bref par lequel N. S. P. le Pape Pie IX, acquiesçant au désir que lui a témoigné le roi de Sardaigne, supprime plusieurs fêtes en Piémont. Le journal publie une traduction de ce document important dont il se réserve de donner le texte ultérieurement. Nous attendrons ce texte pour le reproduire, avec une traduction française, dans nos colonnes. *L'Armonia* remarque qu'au moment même où Sa Sainteté donnait par cet acte une preuve nouvelle de bonté et de mansuétude à l'égard du gouvernement piémontais, ce gouvernement avait l'audace d'infliger au Souverain-Pontife un nouvel affront par la publication de deux décrets sur les biens ecclésiastiques.

SOUSCRIPTION POUR LA GALICE.

Son Eminence le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, vient d'envoyer aux infortunés habitants de la Galice, par l'intermédiaire de Son Exc. M. l'ambassadeur d'Espagne à Paris, une somme de 6,500 fr., recueillie au secrétariat de l'archevê-

L'AMI
DE LA RELIGION

JOURNAL ET REVUE ECCLÉSIASTIQUE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS., II, 8.

TOME CENT SOIXANTE-UNIÈME

PARIS
DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS
RUE DE SEINE, 36

1853

TABLE

DU TOME CENT SOIXANTE-UNIÈME

PARTIE RELIGIEUSE.

ROME. — Fondation du SÉMINAIRE PIE, par N. S.-P. le Pape, p. 534. Lettres apostoliques de N. S.-P. le Pape, pour l'institution du Séminaire Pie (texte latin et traduction), p. 561. — p. 585.

Lettre de N. S.-P. le Pape à Mgr de Mosquera, Archevêque de Bogota, p. 170.

CONSISTOIRES du 27 juin, p. 41. Etat des Eglises dont les Evêques ont été préconisés dans le Consistoire secret du 27 juin, par M. l'Abbé J. COGNAT, p. 43.

DÉCRETS de la S. Congrégation de l'Index, p, 302. — p. 726.

Décret de la S. Congrégation des Indulgences sur la translation de la solennité d'une fête, p. 661.

Décrets de canonisation : de sainte Germaine Cousin, p. 6 ; — Du vénérable serviteur de Dieu, André Bobola, prêtre profès de la Société de Jésus. — Texte latin et traduction, p. 201.

Béatification du V. P. Jean de Britto, martyr, de la Compagnie de Jésus. — Article de M. l'abbé J. COGNAT, p. 647.

ELECTION du R. P. BECKX au généralat de la Compagnie de Jésus. — Liste des Généraux de cette compagnie, p. 51. — Détails donnés par *le Journal de Bruxelles*, p. 66 ; — Le T.-R. P. Beckx, — sa vie, son élection, p. 309. — La Congrégation générale de la Compagnie de Jésus, p. 108.

Renouvellement des supérieurs généraux chez les RR. PP. capucins (*Messager de Modène*), p. 31.

MORT de S. E. le cardinal BRIGNOLE, préfet de la Congrégation de l'Index, p. 14. — Le cardinal Brignole, par FRANCESCO MASSI (*Journal de Rome*), p. 148.

Correspondance particulière de *l'Ami de la Religion*, p. 65, — p. 149, — p. 483, — p. 573, — p. 593, — p. 665.

CONCILES PROVINCIAUX.

Ouverture du Concile de La Rochelle, p. 253, — p. 266. — Clôture du Concile, p. 346. — Discours de Mgr l'évêque de La Rochelle, p. 406, — p. 427.

MANDEMENTS ET LETTRES DE NN. SS. LES ÉVÊQUES.

Circulaire de Mgr l'Archevêque de Toulouse, pour la fondation d'une maison de Capucins en cette ville, p. 33.

Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Coutances, à l'occasion de son entrée dans son diocèse, p. 127.

Circulaire de Mgr l'Archevêque de Paris à MM. les Curés, sur les dispositions relatives à la solennité religieuse, pour la fête du 15 août, p. 330.

Lettre de Mgr l'Evêque de Dijon, sur la souscription pour la statue de Bossuet, p. 365.

Lettre de Mgr l'Evêque d'Orléans pour l'établissement d'une association en faveur de la propagation des maisons de Sœurs, pour les écoles de filles, les salles d'asile et le service des malades, p. 468.

Circulaire de Mgr l'Evêque de Versailles, sur le rétablissement de la liturgie romaine dans son diocèse, p. 426.

Lettre de Mgr l'Evêque de Valence aux fidèles de son diocèse, pour annoncer la translation solennelle du corps de sainte Aria Eutichiane, p. 485.

Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Viviers, faisant connaître le Décret d'introduction de la cause de la Béatification et de la Canonisation de madame Rivier, p. 747.

Lettre de Mgr l'Archevêque de Paris à M. Bousquet, curé de Vanves, sur son livre : *Selectæ ex antiquis scriptoribus*, p. 368.

Lettre de Mgr le Patriarche latin de Jérusalem, à NN. SS. les Evêques, au sujet de deux firmans du gouvernement ottoman, p. 257.

Lettre pastorale de S. E. le Cardinal de Malines et des Evêques de Belgique, sur l'abstinence du samedi, p. 410.

LIEUX-SAINTS. — Décrets de la reine d'Espagne relatifs aux Lieux-Saints; article de M. VALETTE, p. 61.

ANGLETERRE. — Souscription pour la défense du R. D. Newman. — Rapport du Comité sur l'emploi des fonds; article de M. Charles DE RIANCEY, p. 193.

Réponse à l'*Univers*, au sujet de la souscription Newman, par M. Charles DE RIANCEY, p. 321. — Le dernier argument de l'*Univers*, p. 368.

Le P. R. B. Newman et les religieuses de Norwood, p. 226.

HOLLANDE. — Réponse du roi à l'adresse de la seconde chambre des Etats-généraux, p. 10.

Projet de loi contre la liberté religieuse, présenté le 1er juillet à la seconde chambre des Etats-généraux, p. 22.

Note de S. E. le Cardinal Antonelli sur les affaires religieuses des Pays-Bas, p. 31.

Nouvelles données par le *Nieuwe-Noord-Hollandsch*, p. 85. — Adresses envoyées à la seconde chambre des Etats-généraux, p. 127. — Réunion des Evêques de la Néerlande chez Mgr l'Archevêque d'Utrecht, pour protester contre la loi sur les cultes, p. 127. — Pétitionnement catholique contre le projet de loi; suite de l'examen dans la seconde Chambre, p. 128.

Nouveaux documents. — Analyse des pièces échangées entre le Saint-Siége et le gouvernement néerlandais, par M. Charles de RIANCEY, p. 165. — p. 203. — Arrivée à Rome de M. Lightenvelt, ministre du culte catholique des Pays-Bas, p. 225. —

Rejet du projet de loi du gouvernement hollandais par la section centrale de la seconde Chambre, p. 256.

Discussion préliminaire dans la seconde chambre des Etats-généraux. — Défiion contre la loi, p. 267. — Bruits d'un retrait de la loi. — Ou d'adresse des Evêques de la Néerlande au roi, p. 294.

Modifications introduites par le gouvernement dans le projet de loi; — Note de S. E. l'Internonce apostolique, p. 352.

Commencement de la discussion dans la seconde Chambre, p. 365.

M. Lightenvelt à Rome. — Décision du Saint-Siége sur les formules du serment canonique, p. 467.

Vote de la loi. — Détails sur la discussion, p. 521. — Adoption de la loi par la première chambre des Etats-généraux, p. 602. — Texte de la loi, p. 602.

Clôture de la session des Etats-généraux. — Discours de M. Van Reenen, p. 651. — Sanction donnée par le roi à la nouvelle loi, p. 669.

Réflexions sur le vote de la première Chambre, par M. Charles de RIANCEY, p. 696.

Article du *Tijd* (journal catholique d'Amsterdam) sur le même sujet, p. 668.

PORTUGAL. — Affaires religieuses du Portugal. Difficultés entre le Saint-Siége et le gouvernement portugais; séance du 20 juillet à la chambre des députés, par M. Henry DE RIANCEY, p. 292. — Nouveaux détails, p. 301.

Conduite de l'Evêque de Macao et de quelques prêtres des Indes. — Bref de S. S. Pie IX, en date du 9 mai 1853. — Nouveaux détails sur la séance du 20 juillet, p. 321. — Protestation des catholiques. Déclaration du journal *A Nação*; p. 611.

SUISSE. — Manœuvres des ministres protestants de Genève contre les catholiques, p. 575.

PIÉMONT. — Mesures de violence du gouvernement piémontais contre les Frères des écoles chrétiennes et les Frères de la Sainte-Famille, p. 467. — Situation religieuse et morale du Piémont, par M. l'abbé J. COGNAT, p. 741.

ALLEMAGNE. — Nouvel acte de violence du gouvernement de Bade contre les Evêques, catholiques, par M. l'abbé A. SISSON, p. 10.

Ordonnance de Mgr l'Evêque de Trèves, relative aux mariages mixtes en Prusse, p. 107.

Ordre du cabinet du roi de Prusse, touchant les mariages mixtes, en réponse au rescrit de Mgr l'Evêque de Trèves, p. 171.

Mémoire des Evêques de la Province ecclésiastique du Haut-Rhin, p. 361.

Mgr l'Archevêque de Fribourg, p. 566.

Les gouvernements temporels dans la province ecclésiastique du Haut-Rhin devant l'opinion publique, par M. l'abbé A. SISSON, p. 641.

GRÈCE. — Fondation d'une Eglise catholique à Athènes, par M. Henry de RIANCEY, p. 185; — Lettre à l'*Ami de la Religion*, de M. Georges Brindesis, missionnaire apostolique, chargé de recueillir des fonds pour la construction de l'église d'Athènes, p. 189.

NOUVELLE-GRENADE. — Affaires religieuses de la Nouvelle-Grenade, par M. l'abbé J. COGNAT, p. 541.

HAÏTI. — Arrivée de Mgr V. Scaccapietra, délégué apostolique, p. 72.

CHINE. — Persécution exercée contre les chrétiens, p. 531.

Chronique religieuse.

Remise à l'Empereur, par Mgr Vecchiotti, des lettres qui l'accréditent en qualité de chargé d'affaires du Saint-Siége, p. 68.

Réponse de S. E. le Cardinal Donnet, Archevêque de Bordeaux, au Discours de Monsignor Stella, à l'occasion de la remise du chapeau cardinalice, p. 112.

Décret conférant aux membres de la chapelle impériale le titre de chanoines honoraires du chapitre impérial de Saint-Denis, p. 68. — Installation des membres de la chapelle impériale comme chanoines du chapitre de Saint-Denis, p. 255.

Discours prononcé par S. E. le Cardinal Donnet, à la fête de la Société d'Agriculture de la Gironde, à Izon, p. 645. — Bénédiction de la Gare de Bordeaux par S. E. le Cardinal Donnet, p. 470.

Mandement de S. E. le Cardinal-Archevêque de Lyon et de Vienne, pour recommander à la charité des fidèles la *Galice désolée par la famine*, p. 263. — Souscription ouverte dans les bureaux de *l'Ami de la Religion*, p. 265. — Mandement de Mgr l'Evêque d'Orléans, p. 328. — Appel de Mgr le Cardinal-Archevêque de Bordeaux, en faveur de la Galice, p. 367. — Quêtes et offrandes, p. 413. — Lettre de Mgr l'Archevêque de Compostelle, p. 566. — Envoi de 10,000 francs par l'Archevêché de Lyon pour les habitants de la Galice, p. 610. — Lettre de Charles-Louis de Bourbon à M. Deza, trésorier de la commission; envoi par ce prince de 20,000 réaux pour la Galice, p. 72.

Les *Pèlerins de Terre-Sainte*, p. 291. — Première lettre de M. Gaultier de Claubry, vice-président du comité des pèlerinages de Terre-Sainte, p. 314. — Deuxième lettre de M. Gaultier de Claubry, p. 491.

Vœu de Louis XIII. (Extrait d'un Mandement de Mgr l'Evêque de Nevers.) P. 406.

Couronnement de la Sainte-Vierge, à Notre-Dame-des-Victoires; premier article, par M. l'abbé J. COGNAT, p. 86. — Deuxième article, par M. Henri de RIANCEY, p. 386.

Bénédiction par S. E. le Cardinal Donnet, de la nouvelle chapelle de la colonie agricole de Saint-Louis, p. 647.

L'église de Sainte-Clotilde (*Moniteur*), p. 543.

Culte et pèlerinage de Sainte-Reine-d'Alise, par M. l'abbé TRIDON, p. 555.

Le Val d'Andore; visite de Mgr l'Evêque du diocèse, p. 471.
Epidémie à la Martinique; consécration d'une chapelle de Notre-Dame-de-la-Délivrande, p. 171.
Circulaire de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes à NN. SS. les Evêques sur l'école de musique religieuse de M. Niedermayer, p. 472.
Travaux dans Paris le dimanche pour la fête du 15 août, par M. Ch. DE RIANCEY, p. 291.
Bibliothèque des bons livres pour l'armée, par M. Alfred DES ESSARTS, p. 108.
Vœu du conseil d'arrondissement de Grasse pour que l'instruction de la jeunesse soit confiée, dans les petites communes, aux prêtres desservants, p. 610. — Vœu du conseil général de l'Inde pour que l'école normale primaire de Châteauroux soit confiée aux Frères de la Doctrine chrétienne, p. 610.
Visite du prince héréditaire des Pays-Bas au monastère des religieuses Carmélites de Boxmeer (Brabant), p. 549.

Nouvelles religieuses.

P. 15, 37, 52, 73, 114, 135, 155, 177, 193, 230, 275, 298, 339, 356, 375, 392, 417, 437, 453, 477, 495, 519, 556, 576, 612, 653, 671, 693, 713, 730, 753, 773, 789.

Nécrologie.

Mort de M. Ozanam, p. 656. — Ses obsèques, p. 751. — Notice biographique sur M. Ozanam, par M. l'abbé J. COGNAT, p. 737.
M. Chossat, supérieur du grand séminaire d'Evreux, p. 139.
M. l'abbé Jordanis, ancien économe des séminaires de Dijon et chanoine honoraire de la cathédrale, p. 420.
M. Paul d'Andigné. — M. l'abbé Dubois, chanoine titulaire d'Angers. — M. Rossignol, chanoine honoraire de Ceignac; p. 659.
S. Marie-Thérèse de Jésus, supérieure des Petites-Sœurs-des-Pauvres, p. 440. — Mme Adolphe Baudon, p. 737.

Polémique.

Une nouvelle lettre de M. l'abbé Prompsault à M. l'abbé J. Cognat, p. 9.
Réponse à un article du *Journal des Débats*, sur le monastère du Temple; par M. l'abbé Ch. LAVIGERIE, p. 69.
De l'éloge de M. Jouffroy, par M. Mignet, et de la critique de ce discours, par M. Sainte-Beuve. — Article de M. l'abbé J. Cognat, p. 121.
Une nouvelle du *Journal des Débats*, par M. l'abbé J. Cognat, p. 125.
Quelques souvenirs des Œuvres pour les *pauvres d'Irlande*, pour les *victimes du Sonderbund* et du *Denier de Saint-Pierre*, par M. Ch. DE RIANCEY, p. 245.
D'une brochure intitulée : *Lettres Cardinales*, par M. Charles DE RIANCEY, p. 250.
La prévoyance et l'aumône (réponse au *Siècle*), par M. Charles DE RIANCEY, p. 303.
La *Civiltà Cattolica* et le *Journal des Débats*, à propos d'une statistique pénitentiaire des Etats pontificaux, p. 667.
Les *Annales de philosophie chrétienne* et la *Civiltà Cattolica*, ou si la *Civiltà Cattolica* est traditionaliste, p. 701. — Pièces justificatives, p. 705.
Le docteur Manning et l'archidiacre Hare; par M. l'abbé J. COGNAT, p. 709.
Correspondance entre un prêtre catholique et un ministre protestant, par M. l'abbé J. COGNAT, p. 757.
Une réponse au *Journal des Débats*, par M. Henry DE RIANCEY, p. 767.

PARTIE POLITIQUE.

CHRONIQUE. — ACTES DU GOUVERNEMENT. — POLITIQUE ÉTRANGÈRE.

Composition de la maison de l'Em-

pereur et de celle de l'Impératrice (*Almanach Impérial*), p. 95.
Réception du 15 août aux Tuileries, p. 389.
Allocution de l'Empereur au camp de Satory, p. 727.
Voyage de l'Empereur et de l'Impératrice à Dieppe. — Discours de Mgr l'Archevêque de Rouen, p. 528. — Lettre circulaire de Mgr l'Evêque d'Arras, p. 729. — Arrivée de l'Empereur et de l'Impératrice à Arras. Discours de Mgr Parisis ; p. 745. — Arrivée à Lille. Discours de Mgr l'Archevêque de Cambrai, p. 767. — Arrivée à Amiens. Discours de Mgr de Salinis, p. 784.
De l'exécution du Testament de Napoléon : rapport de la Commission spéciale, p. 388.
Décret pour l'ouverture de la session des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, p. 31. — Décret du 23 juillet, répartissant les départements de l'Empire entre les inspecteurs institués par le décret du 2 février 1853, p. 227. — Décrets relatifs à de nouvelles concessions de chemins de fer, p. 449. — Décret sur l'importation des grains et farines, p. 473. — Nouveaux décrets sur le transport des grains, farines et pommes de terre, p. 596. — Démenti donné par le *Moniteur* à des feuilles étrangères, au sujet d'achats de grains par le gouvernement français, p. 632.
Deuxième avertissement à la *Gazette du Languedoc*, p. 172. — Avertissement donné à la *Patrie*, p. 389.
Lettre de M. Baze à l'*Indépendance belge*. — Décret autorisant M. Baze à rentrer en France, p. 373.
Une visite de la gendarmerie au château de M. de Séré, à l'occasion de l'arrivée de M. de Falloux, p. 295. — M. de Falloux à Rennes, p. 305.
ALGÉRIE. — Expéditions dans l'intérieur des montagnes de la Kabylie, p. 31. — Dépêches télégraphiques de Constantine, p. 190.
AFFAIRES D'ORIENT. — Préparatifs de l'armée russe pour le passage du Pruth, p. 13. — Réclamations du gouvernement russe auprès du schah de Perse, p. 13. — Nomination du vice-amiral Hamelin en remplacement du baron de la Susse, p. 14. — Réponse de Reschid-Pacha à la dernière Note de M. de Nesselrode, p. 35. — Passage du Pruth, par Léova. — Manifeste de l'empereur Nicolas. — La flotte anglo-française, p. 49. — Bruits de retraite de lord Aberdeen, p. 71. — Préparatifs de guerre à Constantinople et à Saint-Pétersbourg, p. 92. — Conférence entre les ambassadeurs des quatre puissances. — Enlèvement de Martin Costa, émeute à Smyrne, assassinat du baron Hackalberg, officier de la marine autrichienne. Faux bruit de l'entrée des Autrichiens en Bosnie, p. 109. — Interpellations dans le parlement anglais sur la circulaire de M. de Nesselrode. — Arrivée du prince Mentschikoff à Sébastopol, p. 131. — Départ de la flotte égyptienne avec le contingent de troupes, p. 133. — Circulaire de M. Drouyn de Lhuys en réponse à la communication de M. de Nesselrode. — Moyens de conciliation présentés par les cabinets anglais, autrichien, français et prussien, p. 152. — Circulaire de M. de Buol-Schauenstein aux agents diplomatiques de l'Autriche. — Adresses des Arméniens et de la communauté israélite au Sultan. — Remise de Costa au consul de France, p. 173. — Projet d'arrangement, combiné à Londres. — Nouveaux détails sur l'affaire Costa, p. 190. — Intervention des Américains dans les événements de Smyrne, p. 215. — Protestation de la Sublime-Porte contre l'occupation des provinces danubiennes. — Arrivée du vice-amiral Hamelin. — Vexations commises par les Russes en Moldavie, p. 257. — La flotte russe, p. 271. — Pression exercée par le gouvernement russe sur les hospodars de Moldavie et de Valachie, p. 296. — Interpellations, dans la chambre des lords et la chambre des com-

munes, par le marquis de Clanricarde, lord Dudley-Stuart et M. Disraëli, p. 312. — Conférence diplomatique de Vienne, p. 313. — Acceptation par la Russie du projet de médiation de Vienne. — Désordres en Syrie, p. 337. — Suspension du tribut payé par les deux hospodars à la Sublime-Porte, p. 415. — Exposé des affaires d'Orient, présenté par lord John Russell à la Chambre des Communes, p. 434. — Bruit d'une entrée des Autrichiens en Servie, p. 452. — Démenti donné à cette nouvelle, par M. de Bruck, p. 476. — Détails sur l'armée turque, p. 494. — Adoption par le Sultan de la Note de Vienne avec quelques changements, p. 516. — Texte de la Note modifiée, p. 554. — *Mémorandum* adressé aux puissances par le Divan, p. 635. — Départ des consuls de France et d'Angleterre de la Moldavie et de la Valachie. — Arrivée du complément de l'escadre égyptienne à Constantinople, p. 650. — Rejet par l'empereur Nicolas de la Note de Vienne, modifiée, p. 670. — Placards affichés à Constantinople, p. 693. — Dépêche russe expliquant le refus fait par l'empereur Nicolas d'accepter la Note de Vienne avec les modifications de la Turquie, p. 711. — Démarche des Ulémas auprès du Sultan pour le presser de déclarer la guerre, p. 730. — Détails sur la démarche des Ulémas. Entrée des frégates françaises et anglaises dans les Dardanelles, p. 771. — Revue d'Unkiar-Skélessi, enthousiasme des contingents égyptiens. Nouveaux bruits de guerre, p. 788.

ANGLETERRE. — Bill pour le recouvrement de la liberté personnelle, p. 192. — Grand dîner donné par le lord-maire aux membres principaux du gouvernement; *speach* de lord Russell, en l'honneur des bienfaits de la paix, p. 229. — Discussion du bill des fidéi-commis de charité : hommage rendu par lord Russell aux charités catholiques romaines. Adoption de la clause additionnelle proposée par le ministre, p. 338. — Essai infructueux pour organiser l'enseignement primaire, p. 437. — Proposition de M. Kinnaird, à la Chambre des Communes, contre les libertés religieuses des catholiques de Malte; clôture de la session du parlement, p. 451. — Le choléra en Angleterre, p. 769.

AUTRICHE. — Nouvelle organisation politique et judiciaire de la Hongrie, p. 14. — Levée de l'état de siége à Vienne, à Prague et dans les forteresses de la Bohême, p. 436.

Fiançailles de S. M. l'empereur d'Autriche avec la princesse Elisabeth de Bavière, p. 450. — Camp d'Ollmütz, p. 634. — Découverte à Orsowa de la couronne de Hongrie, p. 634. — p. 671. Entrevue de l'empereur d'Autriche et de l'empereur de Russie à Ollmütz, p. 787.

ITALIE. — Mission du comte de Rechberg dans le royaume lombardo-vénitien. — Grâces accordées par le gouvernement, p. 229.

PIÉMONT. — Troubles à Gênes et à Pontoria, à propos d'une augmentation sur le prix du pain, p. 515.

ETATS-ROMAINS. — Découverte d'un complot socialiste. — Arrestations à Civitta-Vecchia, p. 356. — p. 474. — Attentat commis à Ravenne sur Mgr Stefano Rossi, délégat de la province, p. 599. — Arrestations à Rome, p. 633. — Démenti de prétendus troubles à Viterbe, p. 750.

SUISSE. — Election fédérale. — Nouvelles scènes de violence à Bulle. — Attentat contre M. Charles de Riaz, p. 11. — Affaire de Bulle; — Correspondance de *la Gazette de Lausanne*, p. 25. — Lettre de M. Charles de Riaz, p. 67. — Alerte à Fribourg, p. 193. — Pétitions contre la décision du gouvernement de Fribourg, qui a cassé l'arrêt de la Cour martiale de ce canton. Rejet de ces pétitions par l'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, p. 216. — Conflit

entre l'Autriche et le Tessin ; vote par l'Assemblée fédérale d'un crédit illimité pour compléter les moyens de défense, p. 272. — Nominations radicales du président et du vice-président de la Confédération pour 1854, p. 314. — Déclarations hautaines du conseil fédéral, à propos du différend austro-suisse, p. 375. — Rigueur du blocus du Tessin ; préparatifs de défense organisés sur la ligne du Saint-Gothard, p. 452. — Ordonnance du gouvernement autrichien défendant à ses ouvriers nationaux de séjourner en Suisse, p. 596. — Condamnation de l'assassin de Philippe Sudan, p. 787.

Belgique. — Mariage de S. A. R. le duc de Brabant avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Thérèse, p. 259, 415, 449 et 474. — Troubles à Liége, à l'occasion de la hausse du prix des céréales, p. 550. — p. 575.

Hanovre. — Dissolution de la seconde Chambre par un décret royal, p. 37.

Espagne. — Décret royal rappelant en Espagne les restes mortels du marquis de Valdegamas, p. 51. — Départ de Madrid de la reine-mère ; bruit de la démission du cabinet Lersundi, p. 111. — Raffermissement du ministère. Décret royal portant émission par le Trésor de 300 millions de réaux pour remplacer la dette flottante. — Rigueurs contre la presse, p. 155. — Crise ministérielle : Démission de M. Moyano, ministre des travaux publics, p. 336. — Difficultés entre les gouvernements espagnol et anglais, au sujet de l'inhumation des protestants en Espagne, p. 551. — Circulaire ministérielle défendant la circulation en Espagne du journal *le Times*, p. 576. — Nouvelle crise ministérielle : démission du général Lersundi et de ses collègues ; cabinet San Luis et de Molins, p. 728. — 750. — Décret rappelant en Espagne le maréchal Narvaez, p. 778. — p. 786.

États-Unis. — Expédition universelle de l'industrie à New-York, p. 297.

Meeting démocratique en l'honneur et pour la défense de Costa, p. 531. — Approbation par le cabinet américain de la conduite du capitaine Ingraham, à Smyrne, p. 787.

Nouvelle-Grenade. — Les clubs démocratiques à Bogota. — Le congrès envahi, lutte, p. 94.

Buénos-Ayres. — Révolution nouvelle. Siége de Buénos-Ayres par le général Urquiza. Défaite d'Urquiza par le général Flores, p. 712.

Chine. — Progrès de l'insurrection, p. 226. — Détails curieux donnés par *le Times*, p. 274. — Lettre de M. Marie-Pierre Le Turdu, missionnaire en Chine, p. 416. — Echec des troupes impériales devant Ching-Kiang-Foo, p. 495. — Mouvement des rebelles contre Pékin, p. 548. — p. 612. — Nouveaux succès de l'insurrection, p. 743.

Bulletin politique de l'Étranger.

P. 11, 34, 49, 72, 92, 94, 209, 231, 252, 273, 290, 242, 228, 257, 271, 296, 312, 337, 355, 374, 413, 434, 450, 474, 493, 515, 529, 550, 575, 596, 620, 632, 649, 659, 691, 710, 728, 746, 770, 786. — Par M. Alfred Des Essarts.

Nouvelles et Faits divers.

P. 15, 39, 53, 56, 94, 117, 139, 156, 179, 195, 233, 260, 299, 315, 340, 358, 376, 394, 418, 439, 454, 478, 496, 529, 558, 599, 615, 635, 656, 672, 746, 734, 756, 775, 793.

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE.

Concession du collége de Valognes à Mgr Daniel, évêque de Coutances, p. 190 ; — du collége de Vitré à Mgr l'évêque de Rennes, p. 493.

L'école préparatoire des Carmes, p. 730. — Séance littéraire aux Carmes, par M. H. Rane, p. 134.

Distribution des prix au collége de l'Immaculée Conception, à Vaugi-

VIER, curé de Neuville-aux-Bois. —*Les grandes propriétés*, p. 97. — Education des filles de la campagne, p. 577. — Le clocher de Saint-Martin-d'Abbat, p. 719.

ACADÉMIE DES SCIENCES, par M. LE DESDOUITS, p. 16. — p. 676.

BIBLIOGRAPHIE.

De la vie commune dans le clergé paroissial. — *Etudes sur les règles et constitutions de l'Institut des Clercs séculiers vivant en communauté*, par M. l'Abbé Gaduel, vicaire-général d'Orléans, p. 380. — *Histoire de sainte Cécile, vierge romaine et martyre* (2e édition), par dom Prosper Guéranger, Abbé de Solesmes, p. 400. — *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, par M. l'abbé Barthélemy de Beauregard, p. 480. — *La Liturgie du Dimanche*, par M. l'abbé Moreau, curé de Saint-Médard, à Paris, p. 498. — *Saint Pierre*, ou *les combats d'une âme errante entre le doute et la foi*, par M. de Plasman, p. 499. — *Cours d'Instruction religieuse*, par M. l'abbé Icard, directeur des catéchismes de Saint-Sulpice, p. 521. — *Pratique du zèle ecclésiastique*, par M. l'abbé Dubois, chanoine honoraire de Coutances, p. 636. — *Prælectiones Theologicæ*, du P. Perrone. — *Theologia moralis universa*, du P. Pierre Scavini, p. 638. — *Traité sur les Etudes et l'Enseignement des Jésuites*, à l'époque de leur suppression, par M. l'abbé Maynard, professeur de rhétorique à Pontlevoy, p. 652. — *Chronorama*, par M. Brun, curé à Bourdeaux (Drôme), p. 736. — *Tabella synoptica*, par M. l'abbé Crozat, p. 797. — *Défense du christianisme historique; préparation évangélique du XIXe siècle; Catéchisme historique des Incroyants*, par M. l'abbé F. Edouard Chassay, membre l'Académie de la Religion de Rome, p. 759. — *Morceaux choisis des classiques français, recueillis et annotés* par M. Léon Feugère, p. 759.

TRIBUNAUX.

Cour de cassation. — *Affaire dite des Correspondances*, p. 211.

Inviolabilité du secret des lettres. — Arrêt de la Cour de cassation, p. 274.

Chambre des appels correctionnels de Rouen. — Arrêt sur l'affaire des *Correspondances étrangères*, p. 418.

Tribunal de police correctionnelle. — Affaire de la *Commune révolutionnaire*, p. 242.

Cour d'assises de la Drôme. — *Affaire d'Uzès*, p. 242.

Résumé de l'affaire de Cugand, par *la Gazette des Tribunaux*, p. 89.

ché. Déjà, comme on le sait, deux envois, de 10,000 fr. chacun, avaient été faits par Mgr l'archevêque de Lyon en faveur de cette œuvre.

Etablissement des RR. PP. Oblats de Marie Immaculée au grand séminaire de Valence.

La Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, fondée et dirigée par le vénérable Evêque de Marseille, est, on le sait, une des gloires de l'Eglise de France. La Providence a béni ses progrès et son zèle ; elle compte déjà plusieurs établissements dans notre patrie et au-delà des mers. Le Saint-Siége a approuvé ses statuts, et déjà un certain nombre de Prélats lui ont confié la direction de leurs séminaires. Mgr l'Evêque de Valence vient d'appeler près de lui des membres de cette sainte Congrégation, et, par une lettre circulaire en date du 15 octobre dernier, Sa Grandeur annonce à son clergé qu'elle leur donne « à former et à conduire la plus belle et la plus chère portion de son troupeau, » les jeunes élèves de son grand séminaire.

« Le choix des Oblats, pour cette œuvre, ajoute Mgr l'Évêque de Valence, a encore été inspiré par une autre considération bien influente : c'est qu'ils nous fournissent en même temps une société de zélés et pieux Missionnaires ; et cette société nous offre d'autant plus de garantie de succès et de stabilité que les membres en seront étroitement unis aux Supérieur et Professeurs du Grand-Séminaire ; ils formeront avec eux une même famille religieuse ; ils en recevront des secours, des conseils, une direction. »

Les RR. PP. Oblats sont établis depuis le 2 octobre dans une maison voisine du Calvaire de Romans, « où les Missionnaires seront fort utiles pour nourrir et entretenir la dévotion des fidèles aux mystères de N. S. et au culte des morts, deux objets principaux qui les attachent à ce célèbre et pieux Calvaire. »

Mgr de Valence paie un juste tribut d'éloges aux ecclésiastiques respectables qui avaient été jusque-là chargés de la direction du séminaire. Puis S. G. fait appel au concours et au zèle de ses collaborateurs, pour préparer des recrues à la milice du sanctuaire :

« Nous le savons, et c'est pour notre cœur une véritable consolation, plusieurs de Messieurs les Curés et les Vicaires emploient les loisirs laissés par le ministère sacré à réunir des jeunes gens en qui ils remarquent d'heureuses dispositions ; ils leur donnent des leçons de latin, et leur communiquent ainsi les premiers éléments des lettres avec les premières semences de la vertu ; ils en font les espérances du diocèse en même temps que les compagnons de leur solitude, et les petits ministres des plus humbles cérémonies de l'autel : plus tard, nous en ferons des séminaristes et des prêtres. Oh ! quelle œuvre utile et sainte que de donner un prêtre à l'Église ! C'est participer à tout le bien et à tous les mérites de ce prêtre pendant le cours entier de sa carrière sacerdotale. Occupez-vous de cette œuvre, Messieurs ; inspirez-en le zèle à vos paroissiens ; vous ne saurez prendre de moyen plus efficace pour combler les vides que les circonstances du temps et des événements laissent toujours au milieu de vos rangs. »

Enfin, le pieux Prélat rappelle les avantages spirituels des Missions, et il exprime le désir que chaque paroisse puisse jouir, tous les deux ou trois ans, de ce bienfait si fécond en fruits de salut.

Un respectable et pieux ecclésiastique nous transmet la rela-

tion de faits extraordinaires qui se seraient passés, en sa présence, chez un autre prêtre, non moins estimable, d'un diocèse voisin de Paris. L'autorité épiscopale étant saisie de ces faits, qui devraient prendre place en première ligne parmi les phénomènes attribués à la rotation des tables, nous croyons devoir garder le silence sur la communication qui nous est adressée. Mais, quelle que soit la réalité des choses qui nous sont attestées, — quel que soit notre sentiment sur les conséquences qui pourraient être tirées de ce récit, — à quelque point de vue qu'on se place, — il est une conclusion qui nous paraît en ressortir évidemment, c'est que de semblables expériences ne sauraient être tentées par tout le monde sans de graves inconvénients.

Charles de Riancey.

On lit dans la *Gazette de France :*

« Le bruit qui s'était répandu depuis quelque temps sur l'état de santé de plus en plus grave de M. de Lamennais se confirme, dit-on, et alarme surtout ses anciens admirateurs chrétiens. On sait que le trop célèbre démocrate ne permet à aucun de ses vrais amis, ni d'aborder sa triste mansarde de la rue de Valois, ni de lui rappeler, par le moindre mot, les souvenirs d'une foi religieuse qui le plaçait jadis, non-seulement au nombre des catholiques fervents et fidèles, mais qui l'éleva si rapidement au rang glorieux des défenseurs les plus éloquents de la sainte Eglise. En vain, tout récemment encore, une femme qui porte un beau nom, vénéré en Bretagne, et qui est en même temps un ange de piété et de charité, a tenté de parler de retour à ce génie si fièrement égaré. Le malade a montré de son doigt raidi qu'il exigeait le silence le plus absolu sur de telles matières. Serait-il possible que l'illustre prêtre, auteur de l'*Indifférence*, que l'incomparable traducteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui a répandu, dans les *réflexions* du IVe livre de cet ouvrage, tant de magnificence et d'onction chrétienne, s'en allât devant le juge suprême, sans que sa lèvre mourante eût répété cette parole, si divinement commentée par lui : *Iste pauper clamavit : et Dominus exaudivit eum!* — C.-F. Chatenay. »

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Affaires d'Orient. — La dépêche donnée hier par *le Moniteur* et dont l'importance n'a échappé à personne, avait besoin d'explications. Nous croyons donc devoir reproduire le commentaire dont *le Journal des Débats* l'a accompagnée :

« Nous avons déjà dit que, dans les dernières guerres, les Russes et les Turcs ont toujours eu sur le Danube des flottilles de bâtiments armés et de chaloupes canonnières. Les divisions de la flottille turque sont depuis quelque temps réparties entre les principales forteresses du Danube pour être utilisées activement au besoin. Mais la flottille russe de guerre n'avait pas eu le droit, jusqu'à la déclaration des hostilités, de remonter le Danube, et elle se tenait dans le grand bras de Souliné, à l'embouchure du fleuve.

« Cette flottille devenant désormais indispensable au succès des opérations futures, les Russes ont dû prendre le parti de forcer le passage du Danube. De ce mouvement, il sera nécessairement résulté une forte canonnade entre le fort d'Isactcha et la flottille russe. Ce fort n'a pas l'étendue qu'exigerait l'importance de sa situation ; mais on sait que le bas Danube manque d'une bonne défense contre les Russes depuis que la Turquie a perdu les grandes forteresses d'Ismaïl et de Brahilof. Si la flottille russe continue à remonter le Danube, elle ne sera guère arrêtée dans sa marche que par la place forte de Silistria. — *Saint-Ange.* »

Omer-Pacha a fait mettre sur le Danube deux cents chaloupes pouvant porter chacune de soixante à cent vingt hommes. On ne saurait douter, par conséquent, de son intention de traverser le fleuve. Les Turcs n'ont pas besoin d'un pont pour effectuer leur passage, car on a vu plus d'une fois, près de Braïla, que les Turcs attachaient ensemble quatre chaloupes qu'ils chargeaient de canons et d'hommes, tandis que les chevaux nageaient à côté de ce pont mobile. De cette manière, des milliers d'hommes peuvent passer le Danube dans une nuit.

D'ici à peu de temps, Omer-Pacha attaquerait la Valachie. Le président de Braïla, Epidès, a annoncé au prince Stirbey que les Turcs avaient passé le grand Danube et occupé une île. Le bras du fleuve qui les sépare encore de la rive valaque est de 260 toises. On veut jeter un pont. Déjà, la semaine dernière, les Turcs sont arrivés dans des chaloupes légères près de Braïla et ont exécuté plusieurs mouvements. Le commandant du corps russe près de Braïla, général Engelhardt, les a laissés faire sans tirer sur eux.

Trois mille *softas* (on sait que ce sont des étudiants en théologie) à Brousse, et autant à Constantinople, se sont offerts pour entrer dans l'armée : on les habillait pour les diriger sur le camp de réserve qui se forme à Andrinople. Ils devaient auparavant aller faire une procession à la mosquée très-vénérée de Sultan-Méhémet.

Les relations diplomatiques sont très-actives entre le Montenegro, la Servie et Saint-Pétersbourg. La Russie fait tous les efforts en son pouvoir pour gagner la Servie, en lui offrant des avantages.

Quant à la Perse, son attitude est encore indécise. Cependant Achmet-Effendi, représentant de la Turquie à la cour du shah de Perse, a envoyé les dépêches les plus rassurantes. Le shah de Perse mettrait ses troupes à la disposition du sultan.

Les montagnards du Caucase ont repris une nouvelle ardeur : Schamyl est encore une fois descendu de ses positions escarpées ; il a attaqué les Russes près de Tiflis avec son impétuosité habituelle. Le combat a été très-acharné; et quoique le prince Woronzow fût à la tête de 30,000 hommes, on dit qu'il s'est vu contraint de laisser à ses ennemis le champ de bataille. Il s'est, du reste, retiré en bon ordre sur Tiflis sans être poursuivi. Quoi qu'il en soit, cette affaire est de nature à ranimer le courage des Caucasiens, qui savent que des renforts turcs s'acheminent en ce moment de leur côté pour prendre les Russes à revers par l'Asie. Aussi *le Lloyd* annonce-t-il que le corps russe dans le Caucase recevra de puissants renforts.

Les Anglais aiment trop les meetings pour se lasser d'en tenir sans cesse de nouveaux en faveur de la Turquie. Les habitants de Tower-Hamlets ont voulu aussi faire parler d'eux en se donnant le plaisir de déclamer des ha-

rangues anti-russes. Ils se sont réunis à cet effet dans une vaste salle de Beaumont-Square, et là ils se sont prononcés, avec une énergie qui n'étonnera personne, contre l'agression moscovite.

Cette question d'Orient est pleine de surprises. A peine les hostilités sont-elles commencées, que les négociations reviennent sur le tapis. On va en juger par la dépêche suivante, que publie le *Moniteur*, à la date du 29 octobre :

« Le Gouvernement a reçu, de l'ambassadeur de France à Constantinople, une dépêche télégraphique en date du 21 octobre.

« La réponse du prince Gortschakoff à la sommation de la Porte avait été considérée comme négative. Néanmoins, sur une démarche des représentants des quatre cours alliées, le gouvernement ottoman avait donné l'ordre d'ajourner les hostilités jusqu'au 1er novembre. Dans le cas où les hostilités auraient été commencées, cet ordre devait être considéré comme non avenu.

« Les escadres devaient franchir les Dardanelles le lendemain. »

D'après une lettre de Constantinople du 17 octobre, nous apprenons que Namick-Pacha, ministre du commerce, est chargé d'une mission spéciale relative à l'emprunt de 50 ou de 60 millions de francs qu'on espère réaliser en France et en Angleterre. Namick-Pacha devait partir le 20 pour Paris et Londres.

Une correspondance de Constantinople, du 16 octobre, reçue par *la Patrie*, annonce qu'on venait de former une division composée de 12 vaisseaux, de 8 frégates, de 4 corvettes et de 3 bricks, pour protéger la côte septentrionale de la mer Noire.

Les bâtiments qui composent cette division sont regardés comme les meilleurs des deux flottes turques ; ils sont bien armés, et ils ont de bons équipages. Parmi les frégates et les corvettes, sept sont à vapeur et doivent servir à remorquer les vaisseaux.

A la date des dernières nouvelles, cette division était toute prête, mais elle n'avait pas quitté le port.

Le général de division Baraguay-d'Hilliers est nommé ambassadeur à Constantinople, en remplacement de M. de La Cour, rappelé en France.

Le général, Baraguay-d'Hilliers doit, dit-on, partir demain pour se rendre à Constantinople, sur un des vapeurs les plus rapides de la marine de l'État.

Espagne. — Le ministre des Etats-Unis près de la cour d'Espagne, M. Pierre Soulé, a été reçu, le 22, par la reine Isabelle, en audience particulière. Tout s'est passé dans les termes de la plus exacte courtoisie, malgré le souvenir de l'expédition de Lopez et les plans bien marqués des Américains pour s'emparer de Cuba, et surtout malgré les paroles plus qu'imprudentes prononcées à cette occasion par le futur ambassadeur de l'Union.

M. Soulé s'est exprimé en termes vagues et généraux qui ne disent absolument rien.

La reine a répondu :

« J'ai entendu avec satisfaction les assurances que vous me donnez des sentiments amicaux du président des Etats-Unis, et je me plais à vous assurer qu'ils sont égaux à ceux qui m'animent pour sa personne et pour votre pays. Ces nouvelles assurances, toujours agréables pour moi, me

convaincu de plus en plus de l'intérêt que l'Espagne, aussi bien que les États-Unis, ont à conserver et à resserrer leurs anciennes relations. En moi, monsieur le ministre, vous trouverez les meilleures dispositions, et en mon gouvernement, la plus sincère coopération pour l'accomplissement d'un si important et si désirable objet. »

Mexique. — Il est vraisemblable que nous ne tarderons pas à apprendre qu'une nouvelle révolution a eu lieu dans ce pays destiné à de perpétuels bouleversements.

Les mesures de Santa-Anna lui ont aliéné la grande majorité de la population, et l'on parle de révoltes qui auraient éclaté sur différents points.

Un steamer de guerre a quitté Vera-Cruz le 8 pour se rendre avec un corps de trois cents soldats dans le Yucatan, où un soulèvement a, dit-on, éclaté.

Santa-Anna lance tous les jours de nouveaux ordres d'exil.

L'évêque Monjia qui, depuis la mort de Don Lucas Alaman, présidait le conseil, s'est retiré dans son diocèse. Il a prédit à Santa-Anna qu'il serait infailliblement précipité du pouvoir s'il continuait à suivre la même ligne de conduite.

Le trésor est à sec, les dépenses sont excessives et la confiance a disparu.

Alfred Des Essarts.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Le *Moniteur* contient un rapport de M. de Persigny sur les actes de courage qui ont été signalés pendant le troisième trimestre de 1853, et qui lui ont paru mériter des récompenses honorifiques.

— De retour de Rome, où il a reçu de Sa Sainteté l'accueil le plus bienveillant, Mgr Le Herpeur, évêque de Fort-de-France (Martinique), vient d'arriver à Caen, lieu de sa naissance.

Après quelques jours de repos, vers la mi-novembre, il s'embarquera au Havre pour rentrer dans son diocèse.

— Les journaux de Marseille annoncent l'arrivée dans cette ville de Mgr le cardinal Wiseman, qui se rend en Grèce.

— M. de Vougy, préfet de la Nièvre, est nommé directeur de l'administration des lignes télégraphiques.

— On annonce la nomination de M. le comte de Rati-Menton, consul général à Lima (Pérou), en qualité de consul général de France à Gênes.

— La croix en pierre qui couronne le frontispice de la Madeleine, du côté de la rue Royale, s'est écroulée hier avec fracas, et est venue tomber sur les degrés du temple, qu'elle a jonchés de ses débris. Personne heureusement n'a été atteint.

— On lit dans le *Messager de Modène* du 21 octobre :

« Hier, Son Altesse Royale, notre auguste souverain, est arrivé à sa résidence, de retour de son voyage à Olmütz. »

— **Banque de France.** Un billet faux de 100 fr. portant lettre de série *D* 89, *création du 26 juillet* 1849, a été découvert à la Banque, qui s'empresse d'en informer le public.

On a reconnu le faux aux signes suivants : 1° Le papier est plus fort, plus cassant, et d'une teinte un peu plus huilée ; 2° les filigranes sont grossièrement imités ; 3° les lettres blanches dans le médaillon fond noir

ressortent moins nettement que sur le billet de la Banque; 4° enfin les caractères du texte du billet faux sont plus petits que ceux du billet véritable; cette différence est très-sensible, surtout dans les mots : Cent francs. — *Le secrétaire général,* VILLE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

MANUEL DE PIÉTÉ *à l'usage des petits séminaires,* PAR UN ANCIEN DIRECTEUR DE SÉMINAIRE, approuvé par S. Em. le Cardinal-Archevêque de Tours.

En recommandant ce délicieux petit volume à nos lecteurs, nous croyons non-seulement rendre légitime justice à la pensée intelligente et sage qui a présidé à sa composition, mais encore rendre un véritable service aux maisons d'éducation et aux petits séminaires qui ne le connaîtraient point encore. Sans vouloir aucunement réduire la valeur des *livres de prières* et *manuels de piété* que nous avons vus jusqu'à ce jour en usage dans les colléges chrétiens, nous ne craignons pas cependant de marquer d'avance la place éminente qui sera donnée à celui que nous annonçons. Le pieux et modeste auteur a fait appel à tous les trésors d'expérience que nous ont légués tant de sages et chrétiens instituteurs de la jeunesse; il a recueilli, comme l'abeille, tous les sucs salutaires et fortifiants que renferment tant de productions excellentes, pour en composer cette nourriture à la fois si substantielle et si agréable que renferme son livre.

Successivement notre *Manuel de piété* traite des exercices religieux ou des actions qui se présentent dans la vie de l'écolier chrétien, pendant la journée, pendant la semaine, pendant le mois et pendant l'année. Toutes les prières y sont choisies avec un discernement et un tact qui révèlent chez l'auteur autant de connaissance des besoins de la jeunesse, que de goût des choses de Dieu. Mais ce sont les instructions surtout et les avis qu'il place en tête des divers exercices qui méritent nos plus grands éloges. Il a deviné que, pour être vraiment utile aux enfants, il faut savoir leur plaire et les intéresser toujours. L'enfant aime la parole onctueuse et paternelle; il aime les récits et tout ce qui excite sa jeune imagination; les longueurs et le ton déclamatoire le fatiguent et le dégoûtent. L'auteur du livre dont nous parlons n'ignorait rien de tout cela, et nous sommes heureux pour notre part de témoigner du succès avec lequel il a su réunir tant de précieuses qualités, et éviter les défauts qui déparent d'autres livres, d'ailleurs recommandables.

Après les chapitres consacrés aux exercices journaliers, hebdomadaires, mensuels et annuels, viennent ceux qui traitent de la première communion et de la confirmation, des principales dévotions de l'enfant chrétien et de ses principales vertus, de diverses prières et pratiques utiles aux jeunes gens, et enfin du choix d'un état de vie. L'auteur, toujours égal à lui-même, a su trouver le caractère propre de chacun de ces petits traités et, dans le choix des pensées comme dans la forme de son langage, appliquer ce tact exquis et cette judicieuse sobriété que nous avons déjà loués plus haut.

Une remarque en finissant. L'auteur n'a employé dans son *Manuel* que les prières de la liturgie universelle de l'Église, et il en a donné la traduction d'après la large et belle manière du XVIIe siècle. Cependant, nous

nous associons à lui pour engager à vulgariser de plus en plus la récitation en latin de ces touchantes et suaves prières, parmi la jeunesse de nos petits séminaires et de nos colléges chrétiens. « Le latin, dit-il fort bien, est la langue de l'Église, et, en l'adoptant, l'Église en a fait la langue de la prière. » De la sorte aussi, la jeunesse, qui est principalement destinée à grossir les rangs de la milice sainte, arrivera au terme de ses études, familiarisée avec cet idiome qui doit être son idiome de prédilection, puisque c'est à la fois celui de la prière et de la science sacrée, et il deviendra plus facile de renouer au grand séminaire la chaîne de ces belles traditions de notre latinité de l'école, dont le secret paraît malheureusement perdu.

L'abbé A. Sisson.

DÉFENSE DU CHRISTIANISME HISTORIQUE, 2e édition, trois forts volumes in-12, par M. l'abbé F.-Edouard Chassay, membre de l'Académie de la Religion catholique de Rome. (Paris, Mme Poussielgue, rue Saint-Sulpice; 23, Lyon, Pélagaud.)

Le R. P. Perrone, le docte professeur du collége romain, dont la théologie a déjà eu en Europe vingt-quatre éditions, apprécie ainsi ce livre dans *Il Protestantesimo :*

« Cet ouvrage célèbre (vol. III, p. 363) est plein de précieuses connaissances pour tout ce qui regarde la philosophie moderne et le rationalisme (vol. Ier, p. 159), français et allemand. Il faut lire surtout l'Introduction si belle et si bien raisonnée du célèbre auteur (vol. Ier, p. 215). Cet illustre défenseur du catholicisme, déjà connu par plusieurs ouvrages, a publié cette année deux gros volumes destinés à servir d'introduction et de conclusion aux *Démonstrations* de l'abbé Migne. » (Vol. III, p. 363.)

Cette approbation est confirmée par la presse catholique de Belgique et de la Suisse. Voyez *la Revue catholique* de Belgique (3e série, t. III, p. 79 et 4e série, octobre 1853) et les *Annales catholiques* de Genève (2e série, 4e livraison).

H. Ranc.

MANUEL DES CONFRÉRIES POUR LA BONNE MORT *et pour les âmes du Purgatoire*, par deux Ecclésiastiques du diocèse de Paris (1).

L'époque de la Toussaint et de la Commémoration des morts est bien choisie pour faire paraître un livre dont l'utilité frappera tous ceux qui le liront. Le *Manuel des confréries pour la bonne mort et pour les âmes du Purgatoire* se recommande de lui-même.

La préface nous dit d'abord comment ce manuel pourra intéresser à la fois, et ceux qui appartiennent à l'une des nombreuses associations catholiques qui ont été fondées pour le soulagement des âmes des défunts, et ceux qui, étant infidèles à la vie chrétienne ou même rebelles aux enseignements de l'Évangile, « *conservent encore une certaine religion des tombeaux et des âmes de ceux qu'ils pleurent.* »

Le livre lui-même distinguera trois parties distinctes. La première contenant les traités du *Purgatoire* et des *Indulgences*, ayant pour appendice « les dévotions enrichies d'indulgences appliquables aux morts et le recueil de ces indulgences. »

On trouve dans cette première partie, le traité de sainte Catherine de

(1) Paris, veuve Poussielgue-Rusand, libraire, rue Saint-Sulpice, 23. — 1 vol.

Gênes sur le Purgatoire, traité aussi peu connu que digne de l'être. Saint François de Sales faisait une estime si particulière de l'ouvrage de cette sainte, qu'il en recommandait souvent la lecture, et il l'a même reproduit à peu près en entier dans ses propres ouvrages. Le traité est suivi de l'admirable *Testament du cardinal Bona.* Pour être complet, le *Manuel* devait renfermer les prières liturgiques de l'administration des Sacrements de l'Extrême-Onction et de l'Eucharistie aux malades; c'est la seconde partie du livre, et ce n'est pas la moins précieuse : le but de ce *livre* ne devant être, nous dit l'auteur, « que *de prier et faire prier.* »

La troisième partie tient à la seconde, comme la méditation et la lecture tiennent à la prière et lui servent d'aliment.

Le choix de neuf méditations, tirées des Saints-Pères, pour les neuf jours qui suivent la Commémoration des morts et les lectures pour chacun des jours du mois de novembre, nous ont paru résumer tout ce que l'Église et les saints ont dit sur la manière d'envisager la mort en chrétien et l'importance de se préparer à cette *heure des heures de la vie la plus étouffante et la plus douloureuse;* parce que l'on est *« saisi sans défense,* » dit saint Chrysostôme.

Voici donc un livre précieux dans lequel se trouve fondu, comme dans un creuset, l'or de la sainte doctrine catholique sur le Purgatoire et les Indulgences, mêlé à l'encens de la méditation et de la prière..

L.-Ath. BOULANGER.

La Société hygiénique nous prie de reproduire l'avis suivant qui intéresse au plus haut degré les consommateurs de parfumerie :

« Nous apprenons qu'il se vend chaque jour des articles de parfumerie, accompagnés de cette étiquette : *hygiénique,* reproduite en caractères apparents, et qu'on ne craint pas de livrer aux consommateurs comme provenant de la *Société hygiénique.* Cette fraude nouvelle n'a rien de surprenant de la part des spéculateurs qui empruntent l'apparence de nos vases et flacons, qui reproduisent la forme extérieure de nos enveloppes et jusqu'aux dispositions typographiques de nos étiquettes. Dans l'intérêt des personnes qui recherchent les produits de la Société hygiénique, nous croyons utile de rappeler que les étiquettes dont ils sont revêtus portent toujours pour inscription : *Société hygiénique,* ainsi que le cachet de la Société et la signature COTTAN ET C°. En exigeant la preuve de ces indications, le public évitera les imitations qui, comme les contrefaçons, n'en trompent pas moins l'acheteur sur l'origine et la nature de la marchandise. »

BOURSE DU 29 OCTOBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 98 90 — plus haut, 99 40 — plus bas, 98 90 — fermé à 99 40. — Au comptant, il reste à 99 50.

3 0/0, à terme, ouvert à 71 90 — plus haut, 73 50 — plus bas, 71 90 — fermé à 73 50. — Au comptant, il reste à 73 25.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,050 00; (1852), à 1,222 50.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 93 3/4; nouveau, 93 3/4. — Belgique, 5 0/0, 000 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

ANTOINE-FRÉDÉRIC OZANAM

(Deuxième et dernier article.)

Hâtons-nous, car l'oubli marche encore plus vite que le temps !

Ozanam avait conquis le grade de licencié, puis de docteur en droit; il se prépara à la licence et au doctorat ès-lettres. Il est plus facile de mal parler de ces épreuves que de les bien subir ! Le sujet de sa thèse française fut le *Dante*, celui de ses thèses latines, *les Différentes Descentes aux Enfers*, avec cette épigraphe : *Facilis descensus Averni*. M. Cousin lui offrit une chaire de philosophie à Orléans, le conseil municipal de Lyon celle de droit commercial que l'on fondait exprès pour lui. Ozanam opta pour Lyon, et celui qui devait devenir à la Sorbonne un brillant orateur débuta à Lyon par des commentaires sur la lettre de change, les faillites ou le contrat à la grosse; mais que voulez-vous ? l'éloquence poétique et passionnée était sa vraie vocation, et lui qui, avant de venir à Paris, alors qu'il barbouillait des actes dans une étude de notaire, lui qui faisait un poëme en vers latins sur la prise de Jérusalem par Titus, devait être éloquent partout. Il le fut dans sa chaire de droit commercial; ses débuts furent très-applaudis.

. . . . . *Et quæ*
Desperat tractata nitescere posse relinquit,

disait Horace. Ozanam n'avait aucun sujet à rejeter : du plus aride, du plus ingrat, il parvenait, on ne sait comment, en frappant toujours sur la bonne veine, à faire jaillir de l'éloquence.

Ozanam épousa à Lyon la fille de M. Soulacroix, recteur de cette ville : il trouva dans cette union ce qu'il méritait d'abord et tout ce qu'il pouvait désirer, je veux dire un esprit cultivé, une mémoire ornée, un goût sûr, cette douce gaieté qui déride les fronts sillonnés par le travail, enfin une piété héréditaire, et le docte interprète de Dante trouvait une Béatrix souvent agenouillée à Fourvières !

M. Cousin avait institué l'agrégation près les Facultés; Ozanam vint à Paris pour ce concours qui, par la nouveauté du combat, le nombre et la valeur des émules, fut un intéressant spectacle pour les amis des lettres. Il venait alors à la bibliothèque de Saint-Nicolas, rue Saint-Victor; là, ses veillées laborieuses pouvaient se prolonger plus longtemps qu'à Sainte-Geneviève, où l'on ne donnait pas encore le feu et la lumière avec cette libéralité qu'on y mit depuis. Ozanam se tira avec honneur

de la première épreuve ; restait la redoutable et dernière, celle d'une leçon improvisée sur un sujet tiré au sort, vingt-quatre heures d'avance. Une improvisation, le sort, un bref délai, voilà de quoi intimider les plus résolus ; ajoutez à cela que M. le doyen de la Faculté des Lettres, une des lumières de l'érudition française, a bien soin de choisir dans les trésors de sa mémoire et de sa lecture quelque petite question perfide, *salébreuse*, comme disait Fénelon, qu'il présente avec une malicieuse bonhomie aux infortunés candidats, comme pour leur dire : « Escrimez-vous. »

Ozanam tomba perpendiculairement sur un sujet pareil, *les Scoliastes*. Scoliaste vous-même, dites-moi, improviseriez-vous là-dessus :

I nunc et versus tecum meditare canoros?

Ozanam, au dire de gens qui ont quelque crédit dans les lettres, se surpassa par le charme, la variété, l'agrément de sa leçon. Un de ses concurrents, M. Egger, lui communiqua des notes avec une générosité qui l'honore, mais qui ne surprit pas ceux qui le connaissent. Ozanam se plaisait en toute circonstance à rappeler avec éloge cette généreuse courtoisie. Ses juges le félicitèrent. M. Cousin, si sensible à la belle forme littéraire ; M. Ampère, que cet éclatant succès absolvait du soupçon de partialité pour son jeune ami ; M. Villemain, qui lui garda toujours une grande bienveillance, lui donnèrent de grands encouragements. M. Ampère l'engagea à accepter la suppléance de M. Fauriel pour la littérature étrangère ; Ozanam suivit ce conseil, et, en même temps, il professa la rhétorique au collége Stanislas, jusqu'au moment où, devenu titulaire après la mort de M. Fauriel, il dut tout de bon laisser la rhétorique pour l'éloquence.

Ozanam avait le travail difficile : il accumulait les recherches, les textes, les notes ; il creusait péniblement, puis, quand il avait réuni ses matériaux, qu'il avait saisi dans son sujet l'idée qu'il voulait prendre pour thèse ou motif de ses développements, quand il avait tracé son cadre et trouvé le côté brillant et pathétique, il relevait son front pâli, agitait sa chevelure noire ; l'éclair jaillissait de ses yeux, sa voix émue, passionnée, électrique, communiquait à ses auditeurs sa pensée, son sentiment.

Mais hâtons-nous d'arriver à l'écrivain.

Son premier essai fut une *Réfutation du Saint-Simonisme*, il n'avait alors guère que dix-sept ans ; puis sa *Thèse sur le Dante*, qui fut l'origine de son grand ouvrage sur le même sujet ; son *Histoire des deux chanceliers d'Angleterre* ; ses *Etudes germaniques* ; la *Civilisation chrétienne chez les Francs* ; *les Poëtes franciscains au XIIIe siècle* ; *Monuments pour servir à l'histoire littéraire en Italie* ;

plusieurs articles dans le *Correspondant*, dans l'*Ère nouvelle*, où il fut collaborateur de MM. Lacordaire et Maret. Nous signalerons parmi ceux-ci un remarquable travail sur les *Origines du socialisme* et sur *le Divorce*, au moment où l'Assemblée constituante recevait des pétitions demandant le rétablissement du divorce. A cette nomenclature, nous devons ajouter, comme devant paraître prochainement, un nouveau volume de la *Civilisation chrétienne*, entièrement terminé à Pise. Se sentant mourir, il mit lui-même ordre à ses derniers écrits. On espère pouvoir publier aussi un volume de ses lettres, si touchantes, si pleines de grâce, et qui feront connaître l'homme tout entier.

Ses ouvrages sont connus du public lettré. On sait que son livre sur le Dante fut le commencement de sa réputation, et que son ouvrage sur la Civilisation chrétienne mérita le grand prix Gobert. Nous avons, dans ce recueil, donné une analyse de quelques-uns de ces ouvrages, à l'époque de leur publication.

Ceux qui ont lu le poëme de Dante savent les difficultés qu'il offre à l'esprit du lecteur français; les compatriotes d'Alighieri eux-mêmes n'ont pas eu pour lui une admiration unanime. Bettinelli ne voyait dans tout le poëme que le chant d'Ugolin et de Françoise de Rimini; il consentait bien encore à extraire une centaine de tercets, mais à la condition de brûler tout le reste. Alfieri, au contraire, trouvait tout admirable, pendant que Perticari le déclarait ennemi de sa langue maternelle. C'est ainsi qu'en Italie on se partagea d'abord sur la valeur de Dante; on se décida ensuite pour l'admiration, puis pour le culte, puis enfin chaque commentateur, après avoir admiré ce qui se lisait dans le Dante, y admira ce que lui, commentateur, y sous-entendait, à tort ou à raison. Tout cela n'était pas très-clair, même après la traduction de Rivarol. Ozanam, inspiré par M. Fauriel et par M. Ampère, étudia sérieusement Dante, retrouva sa vraie signification, et le montra aux lecteurs français comme le résumé poétique de la théologie du moyen âge. Ce que Virgile, dans le sixième livre de *l'Enéide*, avait fait pour la philosophie, Dante, dans son poëme, le faisait pour la théologie : il donnait aux doctrines de saint Thomas, de saint Bonaventure, une formule poétique. Ce livre a été traduit en anglais, en allemand; il a eu quatre éditions italiennes, deux françaises.

Nous voici aux *Etudes germaniques :* toute la société moderne repose sur trois fondements, le christianisme, la civilisation romaine, l'établissement des Barbares. Il n'est pas facile d'ignorer le christianisme : il remplit le présent comme le passé, et force les plus indifférents à s'occuper de lui; l'antiquité romaine a laissé des monuments qui se défendent de l'oubli par leur grandeur et leur beauté : les Barbares n'ont que des chroniques

PIÉMONT

L'ACADÉMIE DE SUPERGA ET LE MINISTÈRE PIÉMONTAIS. — LES NOUVEAUX SÉNATEURS.

Le gouvernement piémontais, loin de s'arrêter dans la voie des attaques contre les établissements ecclésiastiques, vient de menacer de destruction l'établissement de la Superga, si justement cher aux catholiques; à ce propos, il est bon de rappeler en quelques mots l'historique de cette fondation, tout en faisant connaître les plans tramés contre elle.

Personne n'ignore, dit *l'Armonia* (1), que Victor-Amédée II, après la victoire signalée qu'il remporta le 7 septembre 1716, érigea, conformément à un vœu qu'il avait fait pendant la bataille, un magnifique temple à la Très-Sainte-Vierge sur la colline, et au lieu même où, peu de jours auparavant, avec le prince Eugène, il avait mesuré des yeux la plaine où devait s'engager l'action. Pour desservir cette église, il y plaça une congrégation de douze chanoines chargés d'y entretenir le culte de la vierge Marie, d'y célébrer l'office divin pour la famille royale, et destinés en outre à se préparer par l'étude assidue du dogme, de la morale et du droit canon, à rendre de grands services à l'Église et à l'État dans d'importantes fonctions.

En 1833, Charles-Albert, d'accord avec le Saint-Siége, substitua à cette congrégation, une Académie ecclésiastique, où tous les évêques du royaume avaient le droit d'envoyer un ecclésiastique lauréat en théologie ou en droit, sortant d'une des universités du royaume, pour s'y appliquer durant quatre ans aux études supérieures. Ces études comprennent la théologie morale, le droit canon, l'éloquence sacrée et l'histoire ecclésiastique, sous la direction de deux professeurs dont chacun enseigne deux des sciences précitées. Les Evêques du royaume attachent le plus haut prix à cette institution, qui leur fournit le moyen de perfectionner dans les études ecclésiastiques les meilleurs esprits qu'ils ont à leur disposition.

Conformément aux statuts, l'Académie est toujours placée sous la protection d'un haut personnage ecclésiastique; et depuis la mort du cardinal Morozzo, évêque de Novarre, cette protection si honorable a échu à S. G. l'Archevêque de Turin. Pendant douze ans, la présidence fut exercée par le célèbre Audisio, à la fois professeur de théologie et d'éloquence sacrée; et la meilleure preuve du zèle et de l'habileté avec lesquels il a rempli ces fonctions est dans les éloges que lui a décernés tout l'Épiscopat, et dans le choix de N. S. Père le Pape qui a daigné depuis lui confier l'enseignement du droit à Rome et le nommer, en outre, chanoine de Saint-Pierre au Vatican.

En 1850, Mgr l'Archevêque de Turin était arbitrairement envoyé en exil; Guillaume Audisio partageait son sort, coupable, aux yeux des libéraux, de soutenir l'autorité des lois de l'Église. Ainsi l'Académie restait privée à la fois de son protecteur et de son président.

Un cours de quatre années est au moment de se terminer, et les académiciens sont sur le point de retourner dans leurs diocèses. C'est au premier novembre que le cours nouveau devait commencer, et, selon l'usage, les Évêques auraient du être invités à désigner et proposer leurs candidats. Mais rien encore n'est fait, ni le choix du président, ni l'avis aux vénérables prélats; aucune disposition, en un mot, qui dénote dans

(1) Numéro du 20 octobre.

bibliothèque où il avait toujours quelque grimoire à débrouiller, quelque manuscrit à déchiffrer. Sa distraction était de visiter les pauvres, de visiter les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, dont il était le vice-président général. MM. Baudon, de Baudicour, de Guinaumont, savent comment il aima et servit cette Société. Quelle fut sa joie lorsqu'en 1842 je lui racontais en détail les commencements des conférences de Saint-Vincent-de-Paul à Rome, où quelques jeunes français, de l'école française de Monte-Pincio, établissaient la conférence sous l'inspiration de M. de Ségur, alors secrétaire d'ambassade, aujourd'hui auditeur de rote!

L'étude et les bonnes œuvres, voilà toute la vie d'Ozanam, et, cependant, quelques-uns prétendirent servir la grande cause en le soumettant à leur dénigrement, maladie si à la mode que n'y échappe pas qui veut; mais oublions, comme Ozanam a pardonné! il a été assez fort pour porter toujours en équilibre la vérité et la paix.

On voit dans cette vie trop courte, une enfance pure, des études graves, une jeunesse préservée, un zèle précoce, l'ardeur de l'adolescence, la maturité de l'âge, de brillants essais, des luttes heureuses; les jouissances des lettres, de la famille, de la religion; la piété d'un néophyte, l'ardeur d'un apôtre; les travaux d'un savant, l'érudition d'un historien, la parole brillante de l'orateur, les pauvres visités, les étudiants encouragés dans la voie du beau, de l'honnête, du saint, de grandes œuvres chrétiennes, les conférences de Notre-Dame, de Saint-Vincent-de-Paul, des soldats, ou fondées, ou aidées, ou étendues; en un mot, une part active, constante, brillante et toujours humble à ce mouvement religieux qui, pendant quelques années, consola l'Eglise.

Une dernière fois, il visita le berceau de saint Vincent-de-Paul, le chêne séculaire où ce grand homme garda les troupeaux; puis il demanda, mais en vain, au soleil de la Toscane, au calme de Pise, au doux climat d'Italie, la vie qui lui échappait. Le 8 septembre, jour de la Nativité de Notre-Dame qu'il aimait tant, il a expiré en lisant les saints livres, laissant à sa jeune femme une impérissable douleur, à sa petite fille, pour protection, le nom de Marie, le sien pour dot, et à ses collègues, à ses élèves, à ses amis, un inconsolable regret.

Ozanam, fidèles à la parole qui disait : *N'écoutez pas ceux qui vous diront, il n'a pas besoin de prières*, nous prierons pour toi : demande pour ceux qui restent une étincelle de ta charité pour les pauvres, de ton zèle pour la France, de ton tendre et filial amour pour l'Eglise dont l'auguste chef Pie IX te bénissait avec effusion, toi, ta famille et tes travaux. Paulin du Cassan.

plète de l'Académie de la Superga, fondée par le religieux Charles-Albert. Adviennent ensuite la présentation d'un nouveau projet de loi sur le concubinage légal, dit mariage civil, et la mise en scène d'un autre, qui doit couronner l'œuvre ministérielle par la spoliation du clergé! Là sera la fin. Nous serons alors en plein socialisme. Les disciples de Guillaume Marr, de Proudhon et de Mazzini trouveront la machine gouvernementale toute faite pour fonctionner dans leurs mains. »

Un fait tout récent donnera une idée du détestable esprit qui règne aujourd'hui dans ce pays. Dernièrement, à Turin, il s'est tenu une réunion dans une des salles du municipe, pour la nomination d'un comité définitif de bienfaisance. Parmi les membres nommés se trouvent un rabbin, un pasteur vaudois, mais on y chercherait vainement un prêtre catholique. Qui y perdra? Non la religion qui est au-dessus de manœuvres pareilles, mais les pauvres auxquels les dons arrivent toujours plus abondamment lorsqu'ils passent par les mains de nos prêtres.

Le Piémont est arrivé à ce point que la religion dominante ne peut plus prétendre à être traitée aussi bien que les cultes dissidents; que la synagogue obtient plus de respect que le Souverain-Pontife, et que le prêtre catholique doit aujourd'hui céder le pas au pasteur des Vaudois et au rabbin des Juifs de Turin!

Alfred Des Essarts.

On nous écrit de Rome, le 24 octobre :

« Mgr Charles Sacconi, né à Montalto, dans les Marches, le 8 mai 1808, sacré archevêque de Nicée le 27 mai 1851, nonce apostolique à Munich, vient d'être nommé nonce apostolique à Paris. Mgr Sacconi a la réputation d'être un des nonces actuels les plus capables : sa nomination était depuis longtemps regardée comme certaine. »

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Affaires d'Orient. — Les ambassadeurs ordinaires ont fait leur temps à Constantinople, et, puisqu'ils n'ont pu mener à bien le concert européen, on doit, de toute nécessité, leur donner des successeurs extraordinaires. C'est avec ce titre que M. le général Baraguey-d'Hilliers s'en va travailler aux affaires d'Orient. Il paraît que le cabinet anglais, en apprenant cette nomination, a délibéré sur la question de savoir s'il ne fallait pas suivre l'exemple du gouvernement français. La majorité des ministres se serait prononcée pour l'affirmative; il ne s'agirait plus que de fixer un choix. L'action diplomatique recommencerait donc à Constantinople sur des bases nouvelles : mais nous hésitons à croire que les successeurs de M. de Lacour et de lord Redcliffe soient ou plus habiles ou plus heureux que leurs devanciers.

Aucun projet de médiation, de quelque côté qu'il vienne, dit le *Journal allemand de Francfort*, ne sera plus accepté par l'empereur de Russie. Et, comme pour confirmer cette assertion, les lettres d'Odessa annoncent que la flotte russe transporte continuellement des troupes en Asie.

Le prince Gortschakoff a publié une nouvelle proclamation, adressée

aux habitants des provinces danubiennes, à l'occasion de la déclaration de guerre de la Porte-Ottomane.

On assure que le prince Gortschakoff a répondu dans les termes suivants au courrier d'Omer-Pacha qui lui a apporté la déclaration de guerre : « J'espère que ce sera la dernière guerre que la Russie fera à la Porte-Ottomane. »

S'il faut en croire le *Journal français de Francfort*, qui parle lui-même d'après des lettres arrivées de Bucharest à Berlin, le 24, ce n'est pas à Isaktcha seulement qu'une rencontre aurait eu lieu entre les Russes et les Turcs. Un combat de tirailleurs se serait engagé près de Widdin, sur le Danube, dans la nuit du 15 au 16 octobre, entre les troupes turques et les troupes russes. Les Russes voulaient occuper une île du Danube située entre Widdin et Kalafat. A l'approche des troupes turques, quelques coups de fusil furent échangés entre les deux armées, mais à une grande distance et sans blesser personne. Bientôt les Turcs s'en retournèrent à Widdin, pendant qu'un détachement de Cosaques se jetait dans le fleuve et s'emparait de l'île. Le jour suivant, les Russes envoyèrent vers cette île des bateaux, pour y ramener encore des Cosaques. Lorsque Hussein-Pacha, commandant de Widdin, s'approcha pour faire une reconnaissance du rivage situé vis-à-vis de l'île, les Cosaques le saluèrent en ôtant leurs bonnets. Telle a été la fin de ce conflit fort peu meurtrier.

Jusqu'à présent, les amis de la paix n'ont pas sujet de se décourager. Il y a eu jeudi dernier, à Halifax, un banquet donné par la corporation municipale, et auquel assistait sir Ch. Wood, président de la direction du contrôle. M. Wood y a prononcé un discours de la nature la plus pacifique. On va en juger par la citation suivante :

« Nous ne désespérons pas encore de pouvoir empêcher une guerre formidable de sortir de ces complications.

« L'hiver approche, et il y a grandement lieu d'espérer que, même après la déclaration de guerre, les hostilités pourront ne pas être ouvertes actuellement, et que la saison qui approche donnera du temps pour la réflexion et pour l'interposition des efforts de toutes les puissances de l'Europe, susceptibles, par leur position, d'exercer de l'influence sur la question, et intéressées à s'efforcer, par toutes les voies compatibles avec l'honneur des deux parties adverses, de préserver la paix de l'Europe.

« .... Je termine en déclarant qu'avec la grâce de Dieu, j'espère que nous pourrons encore prévenir le plus grand de tous les maux, la guerre. »

Nous avons fait connaître la nomination du nouveau Patriarche grec de Constantinople. Mais il nous restait à donner sur cet événement des détails que nous a apportés l'*Impartial* de Smyrne, du 14. Nous les citons :

« Les Patriarches, Archevêques, Evêques, Prêtres et notables de la communauté grecque se sont réunis jeudi dernier au Patriarcat, pour procéder, sur l'ordre de la Sublime-Porte et conformément à l'usage, à la nomination d'un nouveau Patriarche, en remplacement de Mgr Germanos, décédé. Mgr Anthimos, qui a déjà rempli ces éminentes fonctions et que la nation vénère pour ses grandes vertus chrétiennes, ayant réuni la presque unanimité des suffrages, son élection a été confirmée par S. M le Sultan sans hésitation. On sait qu'il est d'usage que le Patriarche reçoive son investiture à la Porte. Cette fois-ci, S. M. impériale a voulu donner à l'Eglise grecque une nouvelle preuve de sa haute et constante sollicitude, et elle a

daigné admettre en sa présence Mgr Anthimos, auquel elle a donné les plus larges assurances sur le maintien des priviléges et immunités accordés par ses augustes aïeux à l'Eglise qui venait de le nommer son chef. Le vénérable Prélat a été pénétré de la bonté de ce langage, et a exprimé ses sentiments dans les termes les plus dévoués.

« Au sortir du palais impérial, il s'est rendu à la Porte, où il a reçu son investiture avec tout le cérémonial accoutumé. »

On écrit de Constantinople, le 10 octobre, que le décret de nomination du patriarche grec Anthimos sera publié dans toute sa teneur. Cette publication sera importante en ce moment, attendu que ce décret reproduira tous les priviléges et immunités accordés par le sultan à ses sujets grecs.

M. Xavier Raymond, correspondant à Constantinople du *Journal des Débats* explique, dans sa lettre du 22 octobre, la dernière dépêche du *Moniteur :*

« Avant-hier jeudi 20 octobre, M. de Bruck, internonce d'Autriche, a eu une entrevue du Sultan, et il lui a remis un nouveau projet de Note avec la garantie collective, dit-on, des quatre puissances réunies de nouveau à Vienne, que cette Note serait acceptée par la Russie.

« Je ne connais pas la teneur de cette Note. A la suite de cette entrevue, un Tartare a été expédié aussitôt à Omer-Pacha pour lui porter l'ordre d'attendre avant de commencer les hostilités. Cela fait croire ici que la Note semble acceptable au Divan. »

Le *Courrier de Marseille* du 29 octobre annonce les faits suivants :

« M. Fonton, le vice-consul de Russie dans les Dardanelles, venait d'amener son pavillon et faisait ses préparatifs de départ avec sa famille pour Trieste.

« D'un autre côté, une frégate à vapeur est venue prendre à Constantinople le personnel restant de la légation moscovite, ainsi que les nationaux russes.

« Un fait qui mérite d'être signalé, c'est qu'il y a à Constantinople disette absolue de travailleurs, tous les ouvriers valides s'étant enrôlés sous les drapeaux. Ce manque de bras est si absolu, que le *Caradoc* n'a pas pu trouver d'hommes disponibles pour embarquer son charbon. »

Voici quelques détails nouveaux sur le combat livré par les Circassiens aux Russes. Schamyl s'est approché de Tiflis à une distance de neuf milles. Les Circassiens étaient au nombre de 20,000 hommes avec 60 pièces de canon. Le comte de Woronzow n'avait à leur opposer que 15,000 hommes. Les Russes ont été battus d'abord sur tous les points. Mais le prince reçut un renfort de 15,000 hommes de troupes envoyé par les généraux Nesteroff et Barcotenski ; le combat recommença, et Schamyl fut contraint de se retirer dans les montagnes. Les Circassiens ont, dit-on, perdu 2,000 hommes, et les Russes eux-mêmes avouent une perte de 5,000 hommes. Le prince Woronzoff avait envoyé pendant la bataille le comte Nicolas à Saint-Pétersbourg pour demander des renforts, dont il avait besoin pour se maintenir dans Tiflis et dans la Géorgie.

Alfred Des Essarts.

Mgr l'archevêque d'Alby vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse la lettre pastorale suivante portant publi-

cation du bref de N. S. P. le Pape, qui élève au rang de basilique insigne l'église métropolitaine d'Alby :

Jean-Joseph-Marie-Eugène de Jerphanion, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, archevêque d'Alby,

Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Sans cesse occupé de vos intérêts éternels, nos très-chers frères, parce que *nous vous affectionnons comme nos enfants bien-aimés,* et que *nous aurons à rendre compte* à Dieu *du salut de vos âmes,* nous nous sommes adressé au Souverain dispensateur des dons célestes pour obtenir en votre faveur un privilége d'un grand prix aux yeux de la foi.

Vous le savez sans doute : il existe à Rome des Basiliques dites *insignes* à cause des glorieux souvenirs qui s'y rattachent dans l'histoire du christianisme, et du rang éminent qu'elles occupent parmi les édifices religieux que renferme la capitale du monde catholique. Quand on les visite dévotement, en remplissant les conditions prescrites par le Saint-Siége, on gagne des indulgences dont le concile de Trente a déclaré *l'usage très-salutaire au peuple chrétien,* et qui attirent dans cette ville célèbre à tant de titres, un immense concours de fidèles venus de toutes les parties de l'univers (1).

Désireux de vous faire jouir des mêmes avantages, N. T. C. F, sans que vous soyez obligés d'entreprendre un voyage qui présenterait des difficultés à peu près insurmontables au plus grand nombre d'entre vous; jaloux aussi de procurer à l'Église que le Seigneur nous a donnée pour épouse un honneur dont nous ont semblé la rendre digne, et l'antiquité de son origine, et le patronage de l'illustre vierge-martyre à laquelle elle est dédiée, et le dépôt sacré des saintes Reliques qu'on y révère, et la majestueuse structure de son sanctuaire qui, avec les merveilles de l'ornementation intérieure dont il est décoré, en fait un des monuments les plus remarquables de l'art chrétien en France; nous avons supplié Notre Saint-Père le Pape d'assimiler cette métropole aux insignes Basiliques romaines, en l'enrichissant des prérogatives qui les distinguent elles-mêmes.

Sa Sainteté a daigné accueillir favorablement notre humble demande, comme vous le verrez par le Bref apostolique ci-dessous relaté; en sorte que lorsque vous viendrez prier dans ce temple auguste, aux jours indiqués, et en accomplissant les œuvres de piété requises, *vous y trouverez ouverte une source* abondante de grâces à laquelle *vous puiserez avec joie les eaux vivifiantes qui jaillissent jusqu'à l'éternité.*

(1) Il faut remonter aux premiers siècles de l'Église pour trouver l'institution de la visite des Basiliques stationales où se conserve précieusement la mémoire des Saints et spécialement des Martyrs auxquels elles sont consacrées. En certains jours de l'année, le peuple, le clergé et le Pontife lui-même s'y rendaient processionnellement pour y prier. Une dévotion si pieuse, si ancienne et si constante porta le Pape saint Grégoire le Grand à fixer l'ordre des stations, en désignant les Églises à visiter pendant la sainte Quarantaine et en d'autres temps de l'année, marqués dans le Missel Romain.

Afin d'exciter les fidèles à visiter ces Églises aux jours fixés pour les stations, le même pape saint Grégoire et ses successeurs ont accordé diverses Indulgences qui ont été, de nouveau, publiées et confirmées à perpétuité par Pie VI.

Vous surtout, habitants de notre ville archiépiscopale, *tressaillez d'allégresse*, comme le Psalmiste, parce que vous aurez la facilité *de vous rendre* souvent *dans la maison du Seigneur*, pour recueillir la rosée des bénédictions qu'il y répandra à pleines mains sur les cœurs droits et dociles. C'est bien vous qui pourrez dire désormais avec juste fondement que *le royaume de Dieu est au milieu de vous*, que les trésors de son infinie miséricorde sont à votre portée, et qu'il vous suffit, pour en devenir les heureux possesseurs, de vouloir vous les approprier.

Ah! nous vous en conjurons avec l'Apôtre, *ne recevez pas en vain le bienfait* qui vous est offert : *ne méprisez pas les richesses de la munificence divine;* sachez au contraire en apprécier la valeur, et montrez-vous saintement avides de vous en assurer la jouissance. Par là vous correspondrez aux desseins providentiels du Dieu de charité qui vous traite avec une prédilection *dont il n'a pas usé envers tant d'autres.* Vous entrerez dans les vues paternelles du Pontife suprême qui, en vous donnant ce nouveau gage de sa tendresse, a dû compter sur votre empressement à profiter d'un moyen si efficace de sanctification. Enfin, vous comblerez les vœux de notre sollicitude pastorale qui veille continuellement sur vos besoins spirituels, et ne souhaite rien avec plus d'ardeur que de vous aider à *rendre certaines par toutes sortes de bonnes œuvres votre vocation et votre élection à l'immortelle béatitude.*

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nobis nuper est ab Vener. Fratre Joanne-Josepho-Maria-Eugenio de Jerphanion, Archiepiscopo Albiens., ut in pietatis incitamentum ac spirituale Christi fidelium bonum Ecclesiam Metropolitanam suam privilegiis, quibus insignes Almæ Urbis Basilicæ gaudent, augeremus. Nos igitur hisce supplicationibus quantum cum Domino possumus, benigne annuere volentes, de omnipotentis Dei misericordiâ, ac BB. Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus et singulis utriusque sexûs Christi fidelibus verè pœnitentibus et confessis ac S. Communione refectis, qui Ecclesiam Metropolitanam Albiens. singulis Quadragesimæ diebus aliisque in Missali Romano pro Stationibus descriptis devote visitaverint, ibique pro Christianorum Principum Concordiâ, hæresum extirpatione, ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, ut eos omnes et singulas indulgentias, peccatorum remissiones, ac pœnitentiarum relaxationes consequantur, quas consequerentur, si eodem die Ecclesias Almæ Urbis pro assequendis Stationum indulgentiis designatas personaliter ac devote visitarent, concedimus et indulgemus. Non obstantibus Nostrâ et Cancellariæ Apostolicæ regulâ de non concedendis indulgentiis ad instar, aliisque Constitutionibus et Ordinationibus Apostolicis,

PIE IX, PAPE.

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

Notre Vénérable Frère, Jean-Joseph-Marie-Eugène de Jerphanion, Archevêque d'Albi, Nous a dernièrement adressé une supplique à l'effet d'obtenir que, pour exciter la piété et procurer le bien spirituel des fidèles, Nous enrichissions son Eglise Métropolitaine des privilèges dont jouissent les insignes Basiliques de Rome. Nous donc, voulant autant que Nous le pouvons dans le Seigneur, accéder avec bonté à ces prières; Nous confiant en la miséricorde de Dieu et en l'autorité de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul, permettons et accordons que tous et chacun des fidèles de de l'un et de l'autre sexe qui, vraiment pénitents, s'étant confessés et nourris de la sainte Communion, visiteront dévotement l'Eglise Métropolitaine d'Albi, tous les jours du Carême et autres jours désignés dans le Missel Romain pour les Stations, et y offriront de ferventes prières à Dieu pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de l'Eglise, notre sainte mère, obtiennent avec la rémission de leurs péchés toutes et chacune des Indulgences et relaxations de pénitences qu'ils obtiendraient si, le même jour, ils visitaient en personne et dévotement les Eglises de Rome désignées pour gagner les Indulgences des Stations. Nonobstant Notre règle et celle de la Chancellerie Apostolique de ne pas accorder des Indulgences *à l'instar*, et autres constitutions et pres-

cæterisque contrariis quibuscumque. Presentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Datum Romæ apud S.-Petrum sub Annulo Piscatoris die XII Maii MDCCCLIII, Pontificatus Nostri anno septimo.

Pro Dno. Cardinali
LAMBRUSCHINI.
J.-B. BRANCALEONI CASTELLANI,
Subst^us.

(Locus † Sigilli.)

Visum, cum debitâ reverentiâ et gratiarum actione receptum, et executioni mandatum.

Albiæ, die 14 septembris 1853.

† J.-J.-M.-EUGENIUS, Archiepiscopus Albiensis.

criptions apostoliques et toute autre chose contraire. Les présentes vaudront dans l'avenir à perpétuité.

Donné à Rome, près l'Eglise de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 13 mai 1853, la 7e année de Notre Pontificat,

Pour Monseigneur le Cardinal
LAMBRUSCHINI,
J.-B. BRANCALEONI CASTELLANI,
substitut.

(Place † du Sceau.)

Vu le présent bref apostolique, nous l'avons reçu avec le respect et la reconnaissance convenables, et en avons ordonné l'exécution.

Albi, le 14 septembre 1853.

† J.-J.-M.-EUGÈNE, Archevêque d'Albi.

LE REPOS DU DIMANCHE

Nous avons signalé souvent les avantages nombreux qui résulteraient, à tous les points de vue, de l'abstension la plus complète possible du travail les dimanches et autres jours fériés. On sait que cette idée si religieuse et si morale conquiert des partisans sur tous les points de la France.

Quelques faits nouveaux et très-consolants viennent confirmer la persistance de ce mouvement.

Dans sa dernière session, le conseil général du Gard a émis le vœu de la sanctification du dimanche par l'interdiction officielle du travail. Après avoir commencé dans le Nord de la France, à Metz, à Nancy, le mouvement se généralise dans le Midi. La ville d'Aix demande par des pétitions nombreuses que l'autorité veille à l'observation du repos des jours fériés. Nulle part, ce vœu n'est poursuivi avec plus d'ardeur et de persévérance qu'à Marseille. Voici ce que nous lisons à cet égard dans la *Gazette du Midi* :

« La pétition, pour le repos du dimanche, continue à circuler et à recueillir des signatures ; bientôt on aura le droit de dire que tous les marchands de la ville, à part d'insignifiantes exceptions, se sont prononcés dans le même sens que le conseil municipal. Dans cette seule catégorie des marchands en magasin, plus de *deux mille* ont fait acte d'adhésion. On cite parmi eux les propriétaires des grands bazars Saint-Ferréol, Universel, de la Ville-de-Paris, de France, des Arts, etc. Ce dernier, sans attendre que la mesure soit devenue générale, a commencé à tenir ses magasins fermés les dimanches et fêtes ; plusieurs marchands d'habillements de la Canebière ont pris aussi cette généreuse résolution.

« Il n'est pas permis de douter que l'autorité ne vienne en aide aux bons citoyens qui s'exposent à sacrifier leurs bénéfices pour obéir à une loi toujours existante ; il est temps de prendre en considération la demande faite avec tant d'insistance par les intéressés eux-mêmes et appuyée par plus de cinq cents notables de la cité. Nous aimons donc à espérer qu'avant peu nous verrons le repos du dimanche observé chez nous, comme il l'est universellement chez toutes les nations catholiques ou protestantes. » — *Cauvière.*

En présence de tous ces faits, un grand nombre d'hommes honorables réunis à Paris ont pensé qu'il serait bon de constituer un centre d'action, de renseignements pour appuyer et diriger toutes les tentatives qui se font

en province. Ils ont fondé une publication spéciale, un bulletin intitulé l'*Observateur du Dimanche*.

C'est tout dire que d'ajouter qu'à la tête de cette œuvre sont des hommes tels que MM. le comte de Lambel, d'Ollivier, Baudon, Binet, le baron Cauchy, de Margerite, de Larochefoucauld, de Guinaumont et Boutron-Roussel.

Sous la direction de ces catholiques zélés, le bulletin spécial du Dimanche éclairera bien des populations qui, malheureusement, ne comprennent point encore que plus le repos dominical est observé, plus un peuple grandit et prospère. Ce n'est pas seulement une question religieuse ; c'est aussi une question d'économie politique, d'hygiène, d'industrie, pour tout peindre, en un mot, une question sociale. H. Ranc.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME. — Par un billet de S. E. le cardinal Fornari, préfet de la Sainte Congrégation des Etudes, N. S. P. le Pape a daigné nommer le docteur Gaëtano Pelliccioni, déjà suppléant pour la langue grecque à l'archi-gymnase romain, à la chaire de langue et littérature grecques dans l'université de Bologne.

FRANCE. — Diocèse de Paris. — On sait que M. l'abbé Russeau, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Notre-Dame et pro-secrétaire de l'archevêché de Paris, a été nommé à la cure de Montmartre. L'installation a eu lieu samedi dernier avec la plus grande pompe. Le maire de la commune, les adjoints au maire, tout le conseil municipal, escortés de la garde nationale, sont allés, musique en tête, recevoir le nouveau pasteur au presbytère et l'ont accompagné solennellement à l'église, dans l'enceinte de laquelle se pressait une foule nombreuse d'ecclésiastiques et de fidèles. Parmi les personnages éminents présents à la cérémonie, on remarquait Mgr Trioche, archevêque de Babylone, assisté de son grand-vicaire, M. l'abbé Joliclerc, directeur du collége Saint-Joseph, à Montrouge, et M. le baron Vincent, ancien préfet du Rhône, membre du conseil d'Etat. On y voyait aussi M. le directeur de la maison de détention des Madelonnettes, dont M. Russeau était aumônier et qu'il a doté d'une magnifique chapelle.

Après l'installation, M. l'abbé Surat, archidiacre de l'archevêché, ancien archiprêtre de Notre-Dame, où M. l'abbé Russeau a exercé pendant seize ans les fonctions de vicaire, a payé un juste tribut d'hommages à l'ancien curé, et félicité les habitants de Montmartre au sujet de leur nouveau pasteur, dont plusieurs années de collaboration lui avaient fait connaître le zèle, la charité et les autres vertus sacerdotales.

La bénédiction du Saint-Sacrement, donnée par M. Russeau, et le chant triomphal du *Te Deum* ont terminé la cérémonie.

Diocèse d'Agen. — Nous apprenons la mort d'un prêtre plein de vertu. M. Senigou, ancien curé de Tonneins et vicaire général d'Agen depuis deux mois, vient d'être enlevé à ce diocèse, après huit jours de cruelles souffrances, à l'âge de cinquante-deux ans.

Diocèse d'Angoulême. — A Angoulême, la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de cette ville, qui s'honore d'avoir pour président M. le colonel Jure, a voté qu'un service serait célébré à la cathédrale pour le repos de l'âme de madame Baudon. Ce service a eu lieu le jeudi suivant,

à 10 heures. C'est M. l'abbé Fruchaud, vicaire-général d'Angoulême, qui a officié.

DIOCÈSE DE CAMBRAI. — La *Gazette de Flandre et d'Artois* constate en ces termes les effets déjà obtenus par la circulaire de Mgr l'archevêque de Cambrai :

« La qualification bien vraie de *concubinage légal* donnée par Mgr l'Archevêque de Cambrai aux mariages légaux que la religion n'a pas sanctifiés, a un heureux retentissement que les journaux révolutionnaires augmentent en appelant cette expression injurieuse. De sorte que plus que jamais les personnes qu'elle frappe s'émeuvent et veulent faire régulariser leur position.

« Déjà l'on sait tout le bien qu'a produit le zèle de la Société de Saint-François-Régis à ceux qui même n'étaient pas unis par les liens de la loi civile, en fournissant sans frais aux ménages pauvres, et à la suite de démarches pénibles et de correspondances multipliées, les pièces indispensables.

« De pareilles difficultés ne se présentent pas pour la régularisation religieuse des mariages purement civils; il ne faut qu'une volonté ferme.

« Le premier pasteur du diocèse l'aura fait naître en réveillant ces ménages endormis sous l'égide de la loi et dans la sécurité que leur donne la considération publique dont ils croient de bonne foi êtres dignes, comme le sont les ménages honorables qui professent des sentiments religieux.

« Ainsi, les faits répondront glorieusement au journal le *Siècle*, dont quelques voix se plaisent à répéter les diatribes.—*V. de Carrière.* »

BELGIQUE. — On lit dans le *Journal de Bruxelles :*

« Nous apprenons que NN. SS. les Évêques viennent de se réunir à Malines. Il paraît que cette réunion a eu pour objet la réponse à faire à une nouvelle communication de M. le ministre de l'intérieur concernant le concours du clergé à l'exécution de l'art. 8 de la loi sur l'enseignement moyen; on assure que cette réponse sera très-conciliante. »

GRAND-DUCHÉ DE BADE. — Nous reproduisons la nouvelle suivante à titre de renseignement.

On sait que « le grand conseil ecclésiastique » n'est qu'une espèce de commission nommée par le gouvernement pour régler les affaires ecclésiastiques. Voici ce qu'on écrit de Carlsruhe au *Mercure de Souabe :*

« L'ordinariat archiépiscopal vient de faire une nouvelle démarche dans sa lutte avec le gouvernement. Samedi et dimanche, il a fait convoquer tous les membres du grand conseil ecclésiastique et leur a signifié de se soumettre dans le délai de quinze jours à l'autorité supérieure ecclésiastique ou de donner leur démission, sinon l'excommunication les frapperait. On dit que cette sommation a été repoussée, et que, dimanche dernier, le conseil des ministres s'est occupé de cette affaire. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Le Moniteur du premier novembre confirme la nouvelle de la nomination de M. le général Baraguey-d'Hilliers, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près la Sublime-Porte Ottomane, en remplacement de M. de Lacour, appelé à d'autres fonctions. Il annonce également que par décret du 26 octobre, M. le comte de Lesseps, directeur des consulats

et affaires commerciales, a été élevé au grade de ministre plénipotentiaire de première classe.

— Le bateau des Messageries impériales *le Mentor* avait ramené de Jaffa, le 12 octobre, une partie du premier convoi des quarante pèlerins de Terre-Sainte. Cette petite caravane, qui se compose de douze personnes, parmi lesquelles se trouvent M. de Thieulloy, M. l'abbé Bargès, professeur à la Sorbonne, et M. l'abbé Lerebours, vicaire de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, devait s'embarquer le 19 octobre sur le paquebot *le Nil*, pour retourner en France. Ces messieurs se félicitent beaucoup de leur voyage. Les autres pèlerins ont pris la voie de Smyrne.

— On lit dans le *Spectateur* de Dijon :

« Les journaux publiaient, il y a quelques jours, une nouvelle dont le fond est vrai, mais qui a besoin d'être rectifiée. Le R. P. Lacordaire, dit-on, se rend à Toulouse, « où il fixera désormais sa résidence, dans une « nouvelle maison de Dominicains qui s'y fonde, à l'ombre du tombeau de « saint Thomas d'Aquin. » Tout cela est exact, moins deux mots, qui sembleraient indiquer, chez l'illustre provincial de l'ordre en France, l'intention de résider à Toulouse d'une manière indéfinie. Il n'en est pas ainsi. Le R. P. Lacordaire est dans l'usage de s'établir, durant une année, dans chaque maison nouvelle, afin d'asseoir et d'organiser la fondation locale; c'est ce qui a lieu en ce moment pour la maison de Toulouse, et rien de plus. »

— M. Zimmerman, dont le nom est si cher aux arts, vient d'être enlevé à sa famille et à ses nombreux amis, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

— *Le Lorientais-Bretagne* vient d'être saisi à la poste et déféré aux tribunaux pour fausses nouvelles; en outre, il a reçu, pour le même motif, un avertissement.

— La grande-duchesse Marie de Russie, veuve du duc de Leuchtemberg, est revenue sur le continent, après trois mois passés à Torquay (Angleterre). La reine Victoria l'a reçue plusieurs fois pendant ce séjour, et a mis à sa disposition le paquebot le *Vivid* pour la ramener à Ostende. La princesse russe a répandu beaucoup d'argent autour d'elle.

— On écrit d'Alexandrie au *Times* : « M. Mariette, employé par le gouvernement français à faire des recherches d'antiquité, et qui a récemment découvert des tombes et des temples souterrains près des pyramides de Sakkara, fait faire des fouilles au nord du grand sphinx, près des pyramides de Ghizeh, afin d'y trouver l'entrée d'un temple ou d'une tombe. »

—On assure que l'affaire des correspondants sera appelée vers le 15 novembre à la Cour de cassation.

M. Chégaray est nommé rapporteur.

VARIÉTÉS

DU MOUVEMENT DES ESPRITS AU SEIN DU PROTESTANTISME

L'agitation religieuse qui, depuis quelques années, se produit dans la Suisse française, est compliquée par le mouvement de quatre courants très-distincts. Nous ne voulons pas parler des

sectes, mais des quatre catégories où les opinions générales des protestants peuvent être rangées.

La première de ces divisions se compose de tous ceux qui, restant endormis dans ce fauteuil moderne, déjà vermoulu, nommé par eux *la religion de leurs pères*, se font de leur insouciance un sincère dévouement et de l'habitude une fidélité. Or, cette religion que leurs pères ont établie par la violence, domine dans le pays : son culte est le plus inaperçu, le moins exigeant des cultes; ainsi l'attachement que les protestants professent pour lui ne leur a coûté que le sacrifice de leur conscience, lorsque, en 1847, ils marchèrent contre le Sonderbund, qui, lui aussi, tenait à *la religion de ses pères*, et qui avait toutes leurs sympathies politiques. Au reste, ils se piquent de témoigner aux catholiques une certaine tolérance; disons plus, si leur foi n'est pas catholique, leurs aumônes le sont.

A la seconde catégorie appartiennent des âmes ferventes, des cœurs passionnés, attristés par la sécheresse du calvinisme national, effrayés par ses tendances rationalistes. Ces esprits aux instincts profondément religieux voient une dégénération dans ce qui est une conséquence rigoureuse du principe protestant, et pour se garantir des témérités du socinianisme, ils se réfugient dans un méthodisme hérissé d'austérités, hors duquel il n'y a, selon eux, pas de christianisme; car ce n'est pas seulement à la réforme primitive, mais aux temps évangéliques qu'ils prétendent ramener les hommes. Malheureusement, pour arriver à ce but, au lieu de s'arrêter au milieu des brouillards qui les entourent et d'écouter le bruit des pas de tant de milliers de saints pour les rejoindre sur la route de la vérité, ils s'en vont errants, suivant d'autres voix perdues ou bien quelque feu follet qui les conduit parmi des fondrières et des halliers. Cependant eux, qui, subdivisés en sectes nombreuses, devraient, ce semble, adopter l'axiome « *Toutes les religions sont bonnes,* » sont loin de pratiquer la tolérance que nous témoignent les protestants *satisfaits;* ils sont animés contre le catholicisme de toute la haine de la peur, car ils ont beau se le nier et le nier aux autres, ils reconnaissent en leur âme la force vitale, la force divine de l'Eglise; aussi lui prodiguent-ils les aménités de langage de ces premiers réformateurs qu'ils cherchent à rappeler. Dans un ouvrage récent, M. de Gasparin s'écrie, comme les Juifs à la vue des miracles de Notre-Seigneur : « *Tenez le catholicisme pour l'œuvre de Satan.* »

La troisième catégorie se compose d'une autre espèce de protestants mécontents, qui, plus pénétrants et plus humbles à la fois, n'ont pas cherché à étudier l'histoire et la religion uniquement dans les bibliothèques protestantes. La mauvaise foi des moines apostats, des prêtres scandaleux qui blasphémaient leur

mère après l'avoir reniée et déshonorée, n'a pas échappé à ces esprits sincères ; *ils ont voulu voir et ils ont vu.* Ils ont vu l'Eglise civiliser le monde en l'évangélisant ; ils ont vu la Réforme arrêter et dénaturer l'essor nouveau imprimé à la société vers le commencement du XVIe siècle ; ils ont vu des misères nouvelles engendrées par le protestantisme, mais pas une douleur secourue par lui ou négligée par le catholicisme. Ils ont découvert dans les Pères et dans les saints autant de vertus et de génie que dans les moines de Wittemberg ou de Noyon ; et ils se sont demandé si, tandis que la présence de quelques magistrats prévaricateurs n'invaliderait pas les décisions d'une longue succession de juges, il est juste de condamner la doctrine de l'Eglise parce que, en adoptant même toutes les calomnies de Fra Paolo, de Villani, de Ulric de Hüten, il se serait trouvé quelques Papes indignes. Ils voient aussi l'orgueil et le néant sous les chamarrures du sens privé, et ils nous disent : « Oh ! que vous êtes heureux ! » Mais ils en restent là ; au lieu de continuer ces fortes études qui ont amené les Hürter, les Haller, les Schlegel, les Overbeck et les professeurs d'Oxford à la reconnaissance d'un principe que leur loyale conscience germanique ne devait pas laisser sans manifestation, nos protestants de la Suisse française restent arrêtés par le respect humain devant ce bercail où il leur serait si facile pourtant et si doux de rentrer. Les femmes ont pris l'initiative de conversions qui viennent souvent réjouir l'Eglise : elles arrivent par l'amour, par le besoin de dévouement au courage de leurs opinions.

Les déistes composent la quatrième division. Natures intelligentes, esprits cultivés auxquels, comme à ces fruits du Midi qui n'acquièrent sous nos climats ni parfum ni saveur, il a manqué le soleil catholique pour arriver à leur maturité, ceux-là n'ont contre le catholicisme aucune hostilité ; loin de là, ils proclament franchement sa supériorité. L'un d'eux nous disait : « Je ne demande pas mieux que de croire, et dans ce cas, je ne m'arrêterai pas dans le parvis. Ce ne serait pas la peine de devenir chrétien pour rester protestant. » Le déiste protestant n'ayant fait que suivre la trace des premiers novateurs, s'est débarrassé encore de quelques dogmes, comme ils en avaient usé il y a trois siècles ; seulement ses doutes demeurent à l'état d'abstractions et ne se sont pas formulés par le meurtre et le pillage ; n'ayant donc ni abandonné ni persécuté l'Eglise, il n'a contre elle aucun ressentiment. Mais comme l'erreur ne se maintient qu'à force d'inconséquences, après avoir reconnu que du protestantisme est sorti le rationalisme, puis le socialisme, il s'écrie : « Mais d'où vient-il lui-même, si ce n'est du catholicisme ? » Il ne comprend pas que celui-ci, comme ce dieu hindou qui s'engendre lui-même, ne peut rien produire que d'absolument catholique ; il

confond ce qui découle d'un principe avec ce qui s'en détache. Les excroissances, ouvrage d'un insecte établi sous l'écorce d'un chêne, ne sont pas le fruit de l'arbre qu'elles défigurent.

C'est au milieu de ces divers éléments que s'est réveillé le prosélytisme protestant, qui depuis longtemps ne donnait plus signe de vie. Il est tel événement qui sert de parole à la Providence quand elle veut arrêter les tempêtes humaines et leur dire : « Vous n'irez pas plus loin. » Le concile de Trente avait été à la Réforme ce que fut plus tard la bataille de Lépante au sabre des Turcs. Ces deux victoires arrêtèrent les progrès des ennemis de l'Eglise, qui se bornèrent dès lors à conserver des conquêtes qu'ils ne pouvaient plus augmenter. On persécuta ceux qu'on ne pouvait plus pervertir. En Angleterre, la hache du bourreau se chargea de répondre à ces voix généreuses qui s'élevaient de temps en temps pour revendiquer leur part de liberté de conscience. En Allemagne, Gustave-Adolphe vint plus tard, en mettant l'empire à feu et à sang, prouver aux princes protestants leurs droits aux biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés. Lorsque les protestants eurent assez profané les églises, assez pillé, assez spolié, ils établirent dans les vieux moûtiers dénudés cette *religion de leurs pères*, inconnue à leurs grand-pères; ils installèrent cette doctrine nouvelle dans ces Universités dont elle blasphémait les enseignements séculaires, et ils se reposèrent. Mais ils se fractionnèrent alors si bien qu'il se forma deux ou trois cents *religions de leurs pères*, parmi lesquelles on aurait eu fort à faire pour retrouver la première en date.

L'évangélisation protestante au sein de l'idolâtrie romaine ne s'est ranimée qu'en voyant la marche de tous ces nobles cœurs, de ces grandes intelligences qui ont crié « à Rome ! à Rome ! » et qui viennent y chercher non plus de l'or, comme autrefois les hordes barbares, mais des richesses plus précieuses, la foi et l'unité. Le protestantisme a frémi en voyant grossir chaque jour l'armée de cette Eglise, qui n'a pourtant ni colporteurs ni commis-voyageurs bibliques, ni trésors pour acheter des conversions, ni associations pour protéger ses enfants contre les lois des pays protestants; le protestantisme a voulu ressaisir l'ascendant qui lui échappait, et il s'est mis à l'œuvre.

Mais au milieu des populations catholiques, que produisent ses efforts secondés pourtant par des moyens matériels auxquels nous n'avons pas recours ? Quelques apostasies isolées, recueillies dans les bas-fonds de la société, parmi ces hommes qui restaient encore à l'ombre de l'Eglise, hors de laquelle leurs vices les ont entraînés depuis longtemps, parmi des réfugiés politiques ennemis de toutes les autorités : voilà tout ce que la propagande protestante peut opposer aux triomphes dont l'Eglise se réjouit

chaque jour au ciel et sur la terre. Et cependant, nous l'avons dit, les conquêtes de l'Eglise viennent à elle, sans qu'elle ait à les séduire ou à les acheter : l'étude des Pères, l'histoire des premiers siècles chrétiens, la comparaison entre la vie protestante et la vie catholique, voilà ce qui lui gagne les cœurs et les intelligences. Elle parle peut-être un peu moins de la Bible que la propagande protestante, mais elle la respecte davantage : elle se garde des interprétations téméraires. La propagande ne craint pas de placer le livre sacré sur les tables des auberges, parmi les plus vulgaires ustensiles, et de jeter ces perles saintes en pâture aux railleries, aux impiétés des courriers et des commis-voyageurs. D'un côté, c'est comme un parti qui fait la guerre à tout risque; de l'autre, c'est une mère qui veut rappeler toute sa famille autour d'elle. Le protestantisme ne recueille que des *renégats;* mais la vieille foi a des *convertis*, des enfants qui *retournent* à elle.

Mgr DE ROMONT.

LIBRAIRIE DE DEVARENNE, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 14, A PARIS.

Manuel de la dévotion aux âmes du purgatoire, où l'on trouve, avec les offices et les prières de l'Eglise, une instruction dogmatique sur le purgatoire, des méditations et des lectures pour tous les jours de l'Octave des morts, une neuvaine et les prières de la messe, et pour la communion à l'intention des fidèles défunts, beaucoup de pratiques et le sommaire des principales indulgences qu'on peut gagner pour les âmes du purgatoire, etc., par M. l'abbé GADUEL, vicaire général d'Orléans, avec l'approbation de Mgr Dupanloup, Evêque d'Orléans.

Il n'y a pas de sujets plus chers aux vrais fidèles que l'adorable Eucharistie ; aussi les ouvrages sur cet auguste mystère sont-ils favorablement accueillis des lecteurs catholiques.

Celui que nous annonçons aujourd'hui a le mérite, trop rare en beaucoup d'autres, de présenter l'adorable dogme dans tout son majestueux ensemble, et d'unir pourtant, au lumineux exposé de la doctrine, les plus tendres élans de la piété. Quoique peu volumineux, c'est un traité complet et entièrement neuf que nous recommandons d'une manière toute particulière à la piété de nos lecteurs.

BOURSE DU 31 OCTOBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 75 — plus haut, 99 75 — plus bas, 99 60 — fermé à 99 60. — Au comptant, il reste à 99 65.

3 0/0, à terme, ouvert à 73 50 — plus haut, 73 75 — plus bas, 72 90 — fermé à 73 10. — Au comptant, il reste à 73 15.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,050 00; (1852), à 1,222 50.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 93 7/8; nouveau, 93 7/8. — Belgique, 5 0/0, 000 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

DIMINUTION DU NOMBRE DES FÊTES EN PIÉMONT.

Voici le Bref apostolique que nous avons annoncé dans notre numéro du 1er novembre, et par lequel Notre Saint-Père a daigné accorder la suppression de plusieurs fêtes en Piémont :

Venerabili Fratri.

JOANNI ANTONIO Episcopo Salutiarum.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Quamquam Nobis in Ecclesiæ Universæ regimine de animarum salute dies, noctesque cogitantibus, illa in primis cura sit, ut observantiam promoveamus dierum Festorum, quibus debitum Supremo rerum Auctori cultum fideles exhibeant, atque in tantis constituti periculis opem sibi et patrocinium cœlestium civium promereantur; attamen quandoque inducimur ad Festorum numerum pro aliqua regione, vel regno minuendum, quum temporalibus populorum necessitatibus occurrendum sit, quod quidem a Prædecessoribus Nostris aliquando factum esse comperimus.

Jamvero supplicatum Nobis est nomine Carissimi in Christo filii Nostri VICTORIS EMMANUELIS Sardiniæ Regis illustris, ejusque Gubernii, ut ad subveniendum præsertim hominum inopiæ, qui artium exercitio et manuum labore victitare coguntur, in universo ipsius Regno Festorum dierum numerum imminuere velimus; Nos matura hac super re deliberatione adhibita, attentis expositis rationibus, aliisque de causis Animum Nostrum moventibus, hujusmodi supplicationibus adnuendum existimavimus.

Itaque, omnes et singulas personas quibus hæ Litteræ favent, peculiari beneficentia prosequi volentes, et a quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis, quovis modo, vel quavis de causa latis si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes, et absolutas fore censentes, in universa Sardiniæ Regis Ditione festos dies, quibus ex Ecclesiæ præcepto audire Sacrum et abstinere ab operibus servilibus fideles tenentur, Auc-

Au vénérable Frère

JEAN-ANTOINE, évêque de Saluces.

PIUS PP. IX.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Bien que dans le gouvernement de l'Église universelle, pensant jour et nuit au salut des âmes, Nous mettions au premier rang de Nos soins de promouvoir l'observance des jours fériés par lesquels les fidèles rendent le culte dû au suprême Auteur des choses et, au milieu de tant de dangers où ils se trouvent, obtiennent l'assistance et la protection des habitants du Ciel; cependant quelquefois Nous sommes amenés à diminuer le nombre des Fêtes dans un pays ou un royaume, lorsqu'il faut pourvoir aux nécessités temporelles des peuples: ce que Nous savons avoir été fait plus d'une fois par Nos prédécesseurs.

Aujourd'hui une supplique Nous a été présentée, au nom de Notre très-cher Fils en Jésus-Christ VICTOR-EMMANUEL, l'illustre roi de Sardaigne, et de son gouvernement, pour que Nous consentions à diminuer le nombre des jours fériés dans tout son royaume, afin de soulager principalement la misère de ceux de ses sujets qui sont forcés de vivre de l'exercice d'un métier et du travail de leurs mains. Après avoir mûrement délibéré à ce sujet, avoir examiné les raisons qui Nous étaient exposées, et d'autres motifs touchant d'ailleurs Notre esprit, Nous avons pensé devoir donner Notre consentement à cette supplique.

C'est pourquoi, voulant traiter avec une bienveillance particulière toutes et chacune des personnes en faveur desquelles sont écrites ces Lettres, et, sur ce motif seulement, les absolvant et les considérant comme absoutes de toute sentence d'excommunication ou interdit, et de toute censure et peine encourue de toute manière ou pour toute cause que ce soit, Nous voulons et déclarons, par Notre Autorité Apostolique, qu'à l'avenir, dans tout le royaume de Sardaigne, soient considérés seulement comme jours fériés, pendant lesquels, d'après le

précepte de l'Eglise, les fidèles sont tenus d'entendre la messe et de s'abstenir des œuvres serviles : d'abord, tous et chacun des Dimanches ; puis, les jours sacrés qui suivent, savoir : la Nativité, l'Epiphanie, l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; la Conception, la Nativité, l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie ; la fête du Très-Saint Corps de Jésus-Christ, celle des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul, de tous les Saints, et enfin du Patron céleste de chaque diocèse, ou ville ou localité, selon la coutume qui y est observée.

Du nombre de ces fêtes Nous retirons les autres jours fériés compris dans la règle ecclésiastique pour chacun des diocèses qui font partie du royaume de Sardaigne : afin qu'auxdits jours les fidèles ne soient point tenus à l'obligation d'entendre la Messe et puissent librement et licitement s'occuper d'œuvres serviles. Toutefois Nous Voulons et ordonnons que, par suite de cette diminution des jours de fêtes, rien ne soit innové dans la liturgie sacrée qui doit être observée dans les églises, et qu'auxdits jours le service du Chœur, la célébration des Messes et les autres fonctions ecclésiastiques aient lieu comme auparavant.

En conséquence, Vénérable Frère, Nous vous confions le soin, de communiquer, par Notre Autorité Apostolique, à tous les Evêques qui sont dans le royaume de Sardaigne, la faculté de publier le présent Indult, pour qu'il puisse avoir par là son légitime effet. Au reste, Nous exhortons avec instance tous les fidèles que concerne Notre concession, à avoir soin d'observer les autres Fêtes et par la fréquentation des Sacrements et par l'exercice des œuvres de piété en l'honneur et pour le culte de Dieu, afin qu'ils puissent obtenir les secours de la grâce céleste, dont nous avons tant besoin pour arriver heureusement à la possession de la vie immortelle. Nous accordons ces choses, Nous les voulons et les commandons, nonobstant les Constitutions et Ordonnances Apostoliques générales ou spéciales, portées dans les Conciles universels, provinciaux et synodaux, ou toute autre disposition contraire.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 6 septembre 1853, de Notre Pontificat la huitième année.

toritate Nostra Apostolica, hos dumtaxat imposterum esse volumus, ac declaramus, ac primum quidem omnes et singulos dies Dominicos, deinde sacros dies qui sequuntur, scilicet Nativitatis, Epiphaniæ, Ascensionis Domini Nostri Jesu Christi, Conceptionis, Nativitatis, Assumptionis B. Mariæ Virginis, Sanctissimi Corporis Christi, Beatorum Apostolorum Petri et Pauli, Omnium Sanctorum, denique Cœlestis Patroni cujusque Diœcesis, vel Civitatis, aut Oppidi, juxta morem inibi servatum.

Reliquos autem festos dies ecclesiastico præcepto comprehensos in singulis Diœcesibus, quæ Sardiniæ Regis Ditione continentur, ab eorum festorum numero expungimus, sic ut iisdem diebus fideles omnes minime teneantur obligatione Missam audiendi, et servilibus operibus vacare libere ac licite possint et valeant. Ex hac vero festorum dierum imminutione nihil innovatum volumus, ac mandamus circa sacram liturgiam in Ecclesiis servandam, atque idcirco memoratis diebus tum Chori servitium et Missarum celebrationes, tum aliæ ecclesiasticæ functiones erunt, velut antea, peragendæ.

Tibi proinde, Venerabilis Frater, præsentium Litterarum vi, eas partes imponimus, ut, Auctoritate Nostra Apostolica, omnibus sacris Antistitibus, qui in Ditionis finibus existunt Sardiniæ Regis, facultatem facias præsens Indultum publicandi, ut legitimum inde effectum consequatur. — Ceterum fideles omnes, ad quos hæc Nostra concessio spectat, etiam atque etiam hortamur, ut reliquos festos dies et Sacramentorum usu, et pietatis operibus exercendis in Dei honorem cultumque traducere studeant, ut cœlestis gratiæ auxilia comparare sibi queant, quibus maxime indigemus ad feliciter ineundam vitæ immortalis possessionem. — Hæc concedimus, volumus, mandamus, non obstantibus Apostolicis, ac in Universalibus, Provincialibusque et Sinodalibus Conciliis editis generalibus vel specialibus Constitutionibus et Ordinationibus, ceterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Mariam Majorem sub Annulo Piscatoris die VI Septembris MDCCCLIII, Pontificatus Nostri Anno Octavo.

Pro Domino Cardinali LAMBRUSCHINI.
Firm. Jo. B. Brancaleoni Castellani
Substitus.

Au Bref de Notre Saint-Père à Mgr l'Archevêque-Evêque de Saluces, nous joignons la lettre que le vénérable prélat a adressée en latin à ses collègues pour la leur communiquer :

VENERABILI FRATRI, . .

Summa animi veneratione accepimus Litteras Apostolicas in forma Brevis diei 6 septembris nuper elapsi, quarum vigore Nobis *eæ partes impositæ fuerunt, ut, Auctoritate Apostolica, omnibus Sacris Antistibus, qui in Ditionis finibus existunt Sardiniæ Regis*, facultatem faciamus Indultum in dictis Litteris contentum publicandi, ut legitimum inde effectum consequatur.

Sanctissimi ergo Summi Pontificis mandatis obsequentes, Tibi Venerabili Confratri

supradictas Apostolicas Litteras, seu Indultum communicamus, Teque in Domino rogamus, ut Eas in tua Diœcesi publices, Easque ab omnibus fidelibus spirituali Tuæ curæ commissis exacte observari mandes juxta Earum formam ac tenorem.

Dum hoc nostræ humilitati demandatum munus implemus, vehementer Nobiscum ac Tecum in Domino gaudemus de hoc non dubio tam ardenter optatæ inter Ecclesiasticam et Civilem Supremas Potestates reconciliationis ac pacis indicio, a quo meliora, imo fausta omnia, adjuvante Deo, Ecclesiis Nostris adfutura confidimus.

Salutis, die 16 octobris 1853.

Il n'est pas besoin d'ajouter que ce Bref n'aura son effet qu'après qu'il aura été promulgué formellement et canoniquement par chacun des Evêques du Piémont, ainsi que l'indique le Bref lui-même.

On aura remarqué dans la lettre que nous venons de reproduire, les expressions par lesquelles Mgr l'Archevêque Evêque de Saluces se réjouit de pouvoir considérer la publication de cet Acte apostolique comme *un signe non douteux de la réconciliation si désirée entre les puissances ecclésiastique et civile.*

Puisse le gouvernement piémontais comprendre ainsi ce témoignage d'une insigne bienveillance, et y répondre par des actes qui permettent le retour de la confiance en ses intentions! Quand l'article premier du Statut fondamental ne lui rappellerait pas sans cesse que le Piémont est un Etat catholique, l'intérêt politique devrait l'y faire songer.

Les ennemis du Saint-Siége ne sauraient disconvenir que c'est le cabinet de Turin qui a, le premier, troublé l'harmonie entre l'Eglise et l'Etat; ils doivent reconnaître aussi que le signal de la réconciliation part, cette fois comme toujours, de Rome. A tant d'insultes, qui ont été pour son front vénérable une couronne d'épines, le Souverain-Pontife répond par des concessions aussi étendues que possible. Le gouvernement du Piémont pourra-t-il désormais prétendre que le Pape n'accorde rien, et qu'il est inutile de lui rien demander?

En s'adressant, en cette occasion, à Rome, il a, en quelque sorte, désavoué les lois Siccardi, et moralement confessé qu'il avait usurpé un droit qui ne lui appartenait pas. Pie IX eût pu demander une rétractation complète et formelle; mais, se confen-

Les Catholiques belges et *l'Univers*

Nous lisons dans le *Journal de Bruxelles* l'article suivant qui mettra fin sans doute à la polémique de *l'Univers* contre cette excellente feuille :

Le langage que l'*Univers* a tenu maintes fois à propos de nos institutions politiques, a été l'objet de nos observations. Ce n'était pas simplement une opinion individuelle que nous exprimions ; ce que nous disions, nos amis les plus sensés le pensaient. Ce journal vient de consacrer à sa justification un long article, où il se met à l'aise, en écartant tout ce qui peut le gêner. Nous avons eu besoin de laisser passer la première émotion que la lecture de ce plaidoyer nous a causée, pour y répondre avec calme. La réponse n'est pas difficile : il suffit d'opposer ce que *l'Univers* a écrit à ses protestations d'aujourd'hui.

Nous ne rappellerons pas toutes les circonstances où nous nous sommes plaints du langage de l'*Univers;* nous nous bornerons à en citer succinctement quelques-unes qui révélaient la pensée de ce journal à l'égard, non-seulement de nos institutions politiques, mais de notre indépendance nationale.

Que penser du patronage que ce journal a accordé à un écrit belge où l'on dit que *les institutions que nous nous sommes données sont détestables et qu'il faut les détester?* C'est contre ce livre que nous avions protesté avec les autres organes de la presse catholique longtemps avant que l'*Univers* l'approuvât. Le *Journal de Bruxelles*, ainsi que les mêmes organes de la presse catholique, a ensuite élevé la voix contre l'article apologétique que l'*Univers* avait consacré à cet ouvrage. Le passage suivant se lit dans l'article : « En Belgique, la situation anormale des catholiques ne leur permet « guère de rendre *publiquement* l'hommage qu'il mérite à un écrit dont le « but principal est de rappeler quel doit être l'état politique d'une société « vraiment chrétienne. Mais cet écrit n'en produit pas moins dans ce pays « une impression profonde sur les esprits assez forts pour se soustraire « aux préoccupations du moment. »

Après avoir écrit ces lignes, l'*Univers* peut-il prétendre, comme il le fait dans sa justification, *qu'il n'a pas prêté aux catholiques belges des idées et des sentiments qui ne sont pas les leurs,* ce que nous lui avions reproché? Il n'est pas possible à ce journal d'accorder ces lignes avec sa déclaration d'aujourd'hui, que *ses théories tiennent compte des faits.* Si ses théories tenaient compte des faits, elles permettaient moins encore à ce journal d'exposer dans ses colonnes le projet de conquête de la Belgique. Y eut-il jamais circonstance où l'on pût engager un journal plus légitimement à ne pas se mêler de nos affaires?

Avant d'aller plus loin, qu'on nous permette de reproduire ici les lignes que nous avons publiées entre autres pour répondre au passage de l'article de l'*Univers* cité plus haut :

« Que des métaphysiciens emploient leurs loisirs à chercher quel doit « être l'état politique d'une société vraiment chrétienne, libre à eux. Ils « abordent là un problème bien difficile, sinon insoluble, car les données « pratiques en changent selon les temps, selon les lieux, selon les circons- « tances. Il y a un problème bien plus opportun à résoudre, suivant nous, « c'est de chercher à rendre la société vraiment chrétienne, quel que soit

« son état politique. C'est celui dont se préoccupait saint Paul, c'est celui « dont s'est préoccupée partout et toujours l'Eglise catholique. Nous ne « visons pas à être plus habiles et plus clairvoyants que saint Paul et que « l'Eglise. »

Si en Belgique la situation anormale des catholiques ne leur permet guère, suivant l'*Univers*, de rendre *publiquement* à certain écrit l'hommage qu'il mérite, comment ce journal a-t-il été assez distrait pour déclarer dans l'article auquel nous répondons : « Nous avons attaqué le ré- « gime parlementaire sous notre propre responsabilité, sans donner jamais « notre langage *comme l'expression secrète des sentiments et des idées des « catholiques belges.* »

Il parait que nous devrions défendre l'*Univers* en toute circonstance, sans doute aussi lorsqu'il a exposé son projet de conquête de la Belgique. Loin de porter secours à l'ennemi commun, nous croyons faire tout le contraire, en ne nous rendant pas solidaires des imprudences qu'il arrive à l'*Univers* de commettre. Nous n'avons jamais suspecté les intentions de ce journal, ni méconnu les services qu'il a rendus à la cause religieuse ; nous estimons qu'il rendrait encore plus de services, *s'il examinait d'abord avec grand soin toutes choses,* et surtout par rapport à la Belgique où la religion a des ennemis passionnés, toujours prêts à ramasser ce qui peut nuire aux principes religieux.

Aujourd'hui, l'*Univers* déclare dans sa justification que *ses théories tiennent compte des faits,* que *l'Eglise s'arrange de toutes les formes de gouvernement,* que *les catholiques belges sont sincèrement attachés à leur Constitution, non-seulement parce qu'elle est le gage de leur nationalité, mais aussi parce qu'ils y voient une garantie puissante pour les droits de l'Eglise.* Si l'*Univers* s'était borné à ces aveux, nous nous serions abstenus de revenir sur le passé. Notre honneur et les devoirs que nous avons à remplir à l'égard de nos lecteurs, nous ont obligés de nous étendre plus que nous n'aurions voulu.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Angleterre. — Des troubles graves viennent d'éclater dans plusieurs districts manufacturiers. A Wigan (Lancashire), les ouvriers mineurs s'étant mis en grève, ont, samedi dernier, attaqué plusieurs hôtels qu'ils ont dévastés.

Les propriétaires de mines de charbon, voyant que leurs ouvriers ne voulaient écouter aucune parole d'accommodement, avaient fait venir pour les remplacer des mineurs du pays de Galles. Les mécontents ont chassé les nouveaux venus d'une maison où on les avait logés, puis ils s'y sont installés. Pour les en expulser, il a fallu recourir à la force. Des coups de feu ont été échangés par les révoltés et par la police, et sept individus ont été tués ou blessés. On a fait venir de la troupe de la ville voisine de Preston. Mais à Preston même, on n'était pas rassuré.

Lundi matin, les troubles recommencèrent. Les charbonniers du pays de Galles étaient descendus dans les puits appartenant au comte Balcarres. Les ouvriers en grève apprenant cette nouvelle, proférèrent d'affreuses menaces et se dirigèrent, au nombre de trois à quatre cents, sur Haigh-Hall, siége et centre de l'exploitation. M. Peace, intendant de lord Balcarres, envoya en toute hâte à Wigan demander des secours. Il y eut

dans Haigh-Place un véritable combat; déjà les émeutiers étaient maîtres de la première cour, lorsque la police tira contre eux. Dans cette rencontre, où force est restée à l'autorité, il y a eu encore à déplorer quelques coups meurtriers. Il est arrivé de Manchester à Wigan un détachement de dragons.

Le 1er novembre, Blackburn a été le théâtre de grands excès. Il s'agissait de l'élection de conseillers de ville. Le désordre était préparé de longue main. Pendant la soirée des rassemblements ont intimidé les habitants. A dix heures du matin, la confusion régnait en ville. Les banques et beaucoup de boutiques ont été fermées. Depuis le matin, jusqu'à quatre heures de l'après-midi, Kingstreet, la principale rue, a été au pouvoir de deux rassemblements en lutte ouverte et se battant à coups de pierre et avec des bâtons ferrés. Nombre de vitres ont été brisées. Le pavage qui se fait en ce moment fournissait des armes aux combattants. Les aldermen Hoode et Dugdale ont été grièvement blessés. L'autorité se sentant impuissante à réprimer le désordre a laissé faire. Le soir, les magistrats se sont assemblés; on a reçu le serment de constables spéciaux, et la troupe a été mandée de Barnley. On peut regretter que cette mesure n'ait pas été prise plus tôt, et que l'autorité ait par sa faiblesse donné à l'émeute le droit de se considérer comme victorieuse.

— Un meeting en faveur de la Turquie a eu lieu lundi soir à Nottingham, sous la présidence du maire. L'assemblée a décidé qu'un mémoire serait adressé à la reine contre les *agressions injustifiables* de la Russie.

Affaires d'Orient. — Quelle sera l'issue du drame oriental? Ses péripéties se sont succédé depuis six mois avec les phases les plus diverses, et toujours la dépêche du lendemain est venue contredire celle de la veille. Le télégraphe se lasse de donner le signal des changements à vue.

Il y a quelques jours à peine les hostilités étaient commencées, le canon grondait au bord de la mer Noire : soudain, tout se calme comme par enchantement. La diplomatie reparaît avec ses termes rassurants de *médiation*, d'*entente*, de *concert* européen.

Selon le *Morning-Post*, un projet d'arrangement serait venu de Saint-Pétersbourg. Le *Morning-Chronicle* en revendique l'honneur pour la France et l'Angleterre, et annonce que le nouveau projet est de nature à convenir parfaitement au sultan. Le *Standard* va jusqu'à dire que la base d'arrangement a été admise à la fois à Saint-Pétersbourg et à Constantinople; et, enfin, le *Daily-News* attribue cette œuvre conciliatrice au roi des Belges, qui vient d'être reçu à la cour d'Angleterre avec un éclat « doublement justifié, d'ailleurs, par sa parenté avec la reine, et par la haute position morale qu'il occupe en Europe. »

Malheureusement, le télégraphe semble encore vouloir détruire ces espérances auxquelles s'associent les feuilles allemandes. On a reçu à Paris la dépêche suivante qui ne se trouve pas, il est vrai, au *Moniteur* :

« Vienne, mardi 1er novembre.

« Une dépêche télégraphique privée de Semlin annonce que 20,000 Turcs ont franchi le Danube, le 28 octobre, près de Widdin, et ont occupé Kalafat sans combat. »

Ces mots *sans combat*, méritent attention. De même que l'affaire d'Isachra n'a pas eu de suites, de même le passage du Danube par les Turcs pourrait ne pas amener de conflit. Depuis longtemps les puissances euro-

péennes prévoyaient un engagement, et cependant elles n'ont point hésité à prendre de nouveau l'initiative des négociations. Elles ne s'arrêteraient donc pas dans ces efforts si louables devant le fait qu'annonce la dépêche de Vienne.

Si l'on veut une preuve de plus de cet esprit de conciliation, on la trouvera dans la correspondance suivante, en date du 28 octobre, que publie *la Gazette des Postes* de Francfort :

« On attend aujourd'hui ou demain, dit cette feuille, la réponse du cabinet de Saint-Pétersbourg aux dernières propositions de l'Autriche et de la Prusse. Si le cabinet de Saint-Pétersbourg accepte le nouveau projet de médiation, la paix sera assurée, d'autant plus que le nouveau projet est basé sur le projet primitif de Vienne. Aussitôt que la Russie se déclarera disposée à recevoir de nouvelles propositions, le projet de Note rédigé par l'Autriche, et délibéré avec la Prusse, l'Angleterre et la France, sera envoyé à Saint-Pétersbourg et de là à Constantinople. Dans l'intervalle, aucune rencontre n'est à craindre dans les Principautés. »

Puisse, sur ce dernier point, *la Gazette des Postes* avoir bien prophétisé !

Le correspondant du *Standard* lui écrit qu'on croyait généralement dans les Principautés qu'un engagement aurait lieu vers le 28 ou le 29. Cependant, ajoute-t-il, il n'est pas probable que le combat ait lieu si tôt. Le pays, il est vrai, est trop plat et trop découvert pour que la guerre y dure longtemps. Mais, quelque convenable que soit le terrain pour une bataille, il faut plus de deux fois vingt-quatre heures aux deux armées pour se préparer au combat. Il ne faut pas perdre de vue que la Porte, tout en se préparant à défendre son territoire, n'attaque point en passant le Danube. Elle ne sort point de son territoire. Le Sultan est aussi bien souverain légitime de Kalafat que de Widdin ou de Constantinople.

Voici le discours prononcé par Omer-Pacha, après la lecture du hatti-sheriff portant déclaration de guerre : « Le sang de vos ancêtres a plus d'une fois rougi la terre qu'un ennemi puissant voudrait vous arracher; confié par vos ancêtres à votre courage patriotique, votre drapeau est sans tache.

« Sachez donc que vous ne ferez point un pas sans qu'une voix s'élève de la terre pour vous dire : cette poussière que foulent vos pieds est notre cendre, la cendre de vos ancêtres, soldats ! défendez-la. Jurez de combattre jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour maintenir intact le trône d'Abdul-Medjid, notre empereur bien-aimé. »

Le départ du prince Gortschakoff pour Krajowa, qui a eu lieu le 22 octobre, a produit une sensation profonde à Bukarest. On craignait qu'une rencontre ne survînt entre l'armée russe et l'armée turque, entre Krajowa et Kalafat. Krajowa est garnie de troupes russes On y attend encore dix mille hommes d'infanterie, et plusieurs régiments de hulans avec un certain nombre de pièces de canon.

Entre Krajowa et Bukarest, des Cosaques sont échelonnés pour le transport des nouvelles.

Ce matin, la télégraphie privée nous apporte les nouvelles suivantes :

« D'après une dépêche télégraphique privée, en date de Constantinople, le 24 octobre, les flottes entrées dans les Dardanelles étaient stationnées près de Lamsaki.

« Les fonctionnaires russes se sont embarqués pour Odessa ; les sujets

russes sont placés sous la protection de l'Autriche. Le consulat russe à Smyrne a été transféré à Athènes.

« On annonçait l'arrivée d'officiers français. Des officiers anglais ont été envoyés à Chumla.

« L'aspect général de la situation était favorable au rétablissement de la paix.

« Ordre avait été envoyé à Omer-Pacha d'éviter une collision. »

D'un autre côté, on lisait hier au soir dans la *Patrie :*

« On a répandu aujourd'hui le bruit que la question d'Orient était complétement terminée ; plusieurs journaux du matin contiennent des assurances semblables. Nous ne savons où ces journaux puisent leurs renseignements.

« Les puissances occidentales désirent la paix, elles montrent la plus grande activité pour arriver sérieusement à ce résultat ; mais au milieu de ces dispositions générales, la diplomatie russe semble n'avoir aujourd'hui, comme elle n'a eu dans toutes les phases analogues de l'histoire, qu'une seule préoccupation en négociant : *gagner du temps* pour pouvoir prendre ses mesures et arriver plus facilement à son but.

« Ces faits sont aujourd'hui connus de l'Europe entière, et les négociations qui se poursuivent puiseront un élément nouveau dans l'évidence bien constatée de cette situation. — *A. Tranchant.* »

Dès mardi soir, M. le général Baraguey-d'Hilliers a quitté Paris. Il est accompagné d'un nombreux état-major.

Le nouvel ambassadeur de France à Constantinople devait s'embarquer à Marseille, le 4 novembre, sur l'aviso à vapeur *le Prométhée,* pour se rendre à son poste.

Alfred Des Essarts.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Nous sommes priés d'annoncer que les conférences religieuses de l'église Sainte-Geneviève (ancien Panthéon), destinées aux jeunes gens des écoles et des institutions, recommenceront dimanche, 6 novembre, à neuf heures très-précises. La conférence est précédée et suivie d'une messe basse. Les chaises sont gratuites. M. l'abbé Freppel, chapelain de Sainte-Geneviève, qui, l'année dernière, a fait ces conférences d'une manière si remarquable, les continuera encore cette année.

— Hier, à onze heures du matin, les membres de la Cour de cassation, de la Cour impériale, tous en robes rouges, et ceux du tribunal de première instance, se sont rendus avec le cérémonial accoutumé à la Sainte-Chapelle du Palais, pour entendre la messe du Saint-Esprit. Des places avaient été réservées pour les membres du tribunal de commerce, pour les juges de paix du département de la Seine, les avoués et les membres du conseil de l'Ordre des avocats.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Surat, archidiacre de l'église métropolitaine.

Après la messe, les Cours et le tribunal de première instance, ont tenu leurs audiences solennelles de rentrée.

A la cour de cassation, présidée par M. le premier président Troplong, un siége particulier avait été disposé pour le vicaire-général que Mgr l'Archevêque avait chargé d'officier à la messe du Saint-Esprit.

M. le procureur-général de Royer a prononcé le discours de rentrée. Il a fait l'éloge de Tronchet, l'un des rédacteurs du Code Napoléon et l'un des défenseurs de Louis XVI.

— M. le maréchal Narvaez, duc de Valence, est parti de Paris le 1er novembre, pour retourner en Espagne. L'intention du maréchal est de se rendre directement à Madrid.

— Les trois cimetières du Nord, de l'Est et du Sud, affectés à la ville de Paris, ont été visités hier et avant-hier par une foule considérable qui a profité d'un ciel pur et d'une véritable température de printemps. On évalue à plus de 230,000 le nombre des personnes qui ont visité le cimetière du Père-Lachaise, et à 150,000 environ celui des personnes qui ont visité les deux autres, ce qui porte à 400,000 le nombre total des visiteurs.

— S. E. le cardinal Wiseman est arrivé à Rome.

— Un incendie considérable a éclaté le 25 octobre dans la ville du Puy. Au premier signal, Mgr l'Evêque, le préfet, le général sont accourus sur le lieu du sinistre, où l'on a vu travailler, à côté des pompiers et des soldats de la garnison, tout le personnel de l'Hôpital-Général, les bonnes Sœurs en tête ; l'école des Sourds-Muets, les Frères des écoles chrétiennes, et tout le Grand-Séminaire.

Le clergé de la ville et les RR. PP. Jésuites, accourus au bruit du tocsin, étaient venus aussi se mêler à la foule, pour prêter, dans ce moment d'angoisses pour bien des familles, le concours de leurs forces contre le terrible élément.

VARIÉTÉS

HISTOIRE POLITIQUE ET PRIVÉE DE CHARLES-MAURICE DE TALLEYRAND, *ancien Evêque d'Autun, prince de Bénévent*, etc, par L.-G. MICHAUD, auteur principal et éditeur-propriétaire de la *Biographie universelle*. — 1 vol. in-8°.

(3e article.)

Le prince de Talleyrand a fait la Restauration, disent des écrivains qui n'ont jamais aimé les Bourbons, et c'est là, sans contredit, la page la plus honteuse de son histoire. Il l'a faite au profit de la révolution et des révolutionnaires, répliquent ceux qui voulaient la monarchie antique avec son principe et ses bienfaits, et ainsi il a manqué la plus belle occasion de réhabiliter sa mémoire. De ces deux reproches qui n'ont pas été épargnés au vieux diplomate, le premier l'honore; je ne sais ce que ses admirateurs pourront répondre au second que lui inflige M. Michaud, qui eut des rapports fréquents avec lui à cette époque et qui peut dire, avec le poëte, *quoque ipse vidi*.

Le 30 mars 1814, l'empereur Alexandre annonça à M. de Dalberg qu'il descendrait le lendemain dans la rue Saint-Florentin, chez le prince de Bénévent, et le 31, à huit heures du matin, M. de Nesselrode y arriva avec les instructions nécessaires à la rédaction d'un grand acte qui devait régler le sort des nations et

fixer pour longtemps le droit public de l'Europe. On donna d'abord à cet acte le titre de *Proclamation*, auquel M. Michaud fit substituer celui de *Déclaration* qu'il a conservé dans l'histoire. Tout le monde sentait la nécessité d'une prompte publication, mais tous les ateliers étant fermés, Roux de Laborie s'adressa à M. Michaud, se bornant à lui dire que le cas était urgent. Deux heures après, M. Michaud portait l'épreuve de la Déclaration à M. de Talleyrand ; ils la lurent ensemble dans l'embrasure d'une croisée de son salon, sur la rue de Rivoli. Ils n'avaient pas achevé cette lecture, que Caulaincourt se présente pour être introduit auprès de l'empereur Alexandre. Fort mécontent de cette apparition, le prince de Talleyrand répondit assez brusquement qu'il ne savait point quand ce monarque viendrait, mais qu'il était bien persuadé que ce jour-là il ne recevrait personne. Puis revenant à M. Michaud, il lui dit : « J'espère que nous allons mar-« cher vite, et que demain, dès le matin, l'affiche sera sur tous « les murs de Paris. — Comment, mon prince, répondit le zélé « royaliste, j'espère bien qu'elle y sera ce soir; j'ai dix afficheurs « qui m'attendent pour cela. — A merveille, dit le prince, mais « l'Empereur ne l'a pas encore lue, et il pourrait y changer quel-« que chose. Vous ne publierez rien sans qu'il l'ait approuvé. » Ainsi il fallut attendre, et M. Michaud se résigna.

Ce fut à quatre heures du soir que l'empereur Alexandre entra dans l'hôtel Talleyrand. Le prince de Bénévent vint aussitôt prendre l'épreuve des mains de M. Michaud, et se hâta de la porter lui-même dans le cabinet qu'il avait fait préparer pour l'Empereur. Une demi-heure s'était à peine écoulée, lorsqu'elle fut rendue à l'imprimeur avec une addition dictée par le Czar lui-même. Cette addition transporta de joie M. Michaud, parce qu'il y reconnut tout le caractère de grandeur, de générosité du monarque russe, et qu'elle était en faveur de la France. A ce propos, il s'écrie avec une amertume et un accent de vérité que l'on comprendra facilement :

« La postérité ne croira pas, et nous-mêmes, qui en fûmes les « témoins, nous avons de la peine à comprendre comment il a « pu se faire qu'une coalition de rois puissants, éclairés par une « longue expérience de guerres, de révolutions désastreuses, qui « avaient eu les mêmes causes, la même origine, nous avons de « la peine à comprendre, disons-nous, comment il a pu se faire « que ces mêmes rois, lorsqu'ils sont enfin parvenus au foyer de « l'incendie, lorsqu'il a été en leur pouvoir de l'éteindre, ont, « au contraire, tout fait pour l'attiser et le rendre plus funeste ; « qu'enfin ils n'aient invoqué l'assistance, qu'ils n'aient reçu de « conseils que de ceux-là mêmes qui l'avaient allumé! Il y a, « dans ces faits bizarres, dans cette anomalie, il faut le dire, de-

« quoi étonner les observateurs les plus attentifs, les politiques « les plus profonds. Et, ce qui n'est pas moins remarquable, « c'est qu'après vingt ans de guerres, de calamités dont il n'est « plus permis de méconnaître les causes et les auteurs, ce sont « précisément les mêmes princes ou leurs successeurs, qu'on « avait vus, en 1792, annoncer si hautement le projet d'affermir « le pouvoir royal, de fermer la carrière des révolutions, que l'on « vit, en 1814, proclamer les mêmes intentions, puis adopter « toutes les fausses doctrines toutes les ridicules théories qui « avaient renversé la monarchie de Louis XVI et conduit ce mo- « narque à l'échafaud...

« Cette mémorable journée du 31 mars 1814, où l'ancien évê- « que d'Autun joua un si grand rôle, est sans doute la plus re- « marquable de sa vie; et c'est aussi l'une des plus importantes « de notre histoire. Il fut, pendant plusieurs jours, le maître ab- « solu de nos destinées; c'est un fait que l'empereur Alexandre « lui-même a reconnu quand il a dit qu'il avait placé dans ses « mains l'empire de Bonaparte ou la royauté des Bourbons, qu'il « ne tint qu'à lui de choisir. En vérité, si l'ancien prélat eût agi « dans de meilleures vues, s'il se fût occupé moins exclusivement « de ses intérêts et de ceux de son parti, nous serions trop heu- « reux de le proclamer aujourd'hui le bienfaiteur de la France, « le plus grand homme de notre siècle. Le hasard nous avait, ce « jour-là, très-bien placé pour l'observer, pour le suivre dans « ses mouvements les plus décisifs, et nous devons reconnaître « qu'il fut présent à tout, qu'il sut tout prévoir. Jamais il n'avait « été si actif, si vigilant. Il me semble le voir encore, traînant « son pied boiteux d'un appartement à l'autre, interrogeant tout « le monde, ne laissant entrer ni sortir personne sans s'être as- « suré du motif de sa présence, du parti qu'il pourrait en tirer. »

M. Michaud ne perdit pas de temps à imprimer la *Déclaration;* il voulait la remettre lui-même au monarque russe avec un magnifique exemplaire du poëme de *la Pitié*, de Delille, dont il avait été l'éditeur et l'ami. Mais il n'avait pas assez réfléchi qu'en un pareil jour nul autre que Talleyrand ne devait approcher d'Alexandre. Je ne serais pas étonné que ce procédé peu aimable ait valu à l'ancien évêque d'Autun quelques coups de pinceau qui n'embellissent pas sa physionomie.

Nous pensons, avec M. Michaud, qu'en 1814 il n'y avait guère en France, d'opposés à une franche et véritable restauration de la monarchie de Louis XIV, que les hommes qui s'étaient couverts des crimes de la Révolution, qui s'y étaient engagés par leurs concussions, leurs rapines, et qui ne pouvaient croire à une amnistie, à un sincère oubli. Nous partageons sa juste et légitime indignation contre tous ces meneurs qui ont réhabilité réel-

lement la Révolution à leur profit. Mais, ce qui doit le réconcilier un peu avec l'ancien évêque d'Autun, c'est que cet habile diplomate a été également accusé par tous les révolutionnaires de les avoir indignement trompés. Il est certain qu'il se joua et des républicains et des impérialistes. Aux uns, il disait que les souverains alliés voulaient laisser la nation maîtresse de décider de son gouvernement; aux autres, que leur avenir serait assuré et leur place conservée. Il prépara les esprits par une gradation prudente : la déchéance de Napoléon d'abord, puis la Constitution, enfin l'appel de Louis XVIII. Il disait aux souverains alliés comme à ses intimes : « Les Bourbons sont un principe, tout le reste n'est qu'une intrigue. » Sa perspicacité fut cependant en défaut quand, par le traité du 23 avril, il céda, avec d'immenses arsenaux et un matériel considérable, toutes les places fortes que la France avait conquises et qu'elle possédait encore en Allemagne et en Italie. Le lieutenant général du royaume fut étranger à cette remise, et l'on devrait être honteux aujourd'hui de répéter contre la famille royale une imputation qui n'est qu'une infâme calomnie.

Le prince de Talleyrand joua un rôle brillant au congrès de Vienne; son historien se plaît à le reconnaître. Les premiers moments avaient été pénibles et douloureux. L'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche, en laissant de côté la France comme si elle n'eût pas existé, s'embarrassaient dans un dédale de contestations, de vengeances, de petites susceptibilités misérables et de graves erreurs. Talleyrand vit un des premiers cette faute. De concert avec M. de Metternich, il ramena, par un traité secret, les dispositions fourvoyées, à ce qui était sage, juste et vrai : la France fut admise à son rang. Il remettait aux plénipotentiaires des mémoires où l'on reconnaissait aisément le talent qui les avait rédigés et le tact qui les avait revus. Un diplomate distingué, qui l'avait vu de près à Vienne, nous a souvent dit que jamais les grâces de la société, les charmes des entretiens, le laisser-aller des caractères divers ne furent plus heureusement mis en œuvre. Le plénipotentiaire de France, observe M. Artaud, rendu à ses anciennes habitudes de grand monde, désormais modèle achevé, qui n'avait à se contraindre devant aucune jalousie mal élevée, *le roi de la conversation* agissant à Vienne de toutes ses facultés sur une aristocratie rassurée, tenait le salon le plus distingué qu'on eût vu en Europe depuis les effroyables fracas de la guerre.

Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, avait proscrit Talleyrand dans ses décrets datés de Lyon, et Talleyrand s'en vengea en faisant mettre Napoléon au ban de l'Europe. La déclaration du Congrès de Vienne fut son ouvrage. Après la seconde Restaura-

tion, il ne fut que peu de temps ministre des affaires étrangères. Il avait profondément blessé l'empereur Alexandre par un traité secret qu'il avait conclu avec l'Angleterre et l'Autriche. Il ne se retira pas pour ne point signer la convention de Paris, mais par impuissance de négocier. Le czar ne voulut jamais traiter avec lui, et la Russie, en nous privant de son influence, nous faisait perdre l'Alsace et la Lorraine, réclamées par la Confédération germanique. D'ailleurs Louis XVIII n'aimait pas les formes absolues et impératives de son ministre, qui lui imposait des signatures plutôt qu'il ne le consultait sur la question politique. Il fut charmé de s'en débarrasser. Mais sa retraite n'eut pas l'air d'une disgrâce : le roi, sur les instances du duc de Richelieu, lui donna la charge de grand chambellan, avec 100,000 francs de traitement; il le nomma en même temps membre du conseil privé, et en 1820 commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

Je ne crois pas que le prince de Talleyrand ait parlé plus de trois fois à la Chambre des Pairs. La première fois, ce fut pour faire l'éloge de M. Bourlier, évêque d'Evreux. Le discours qu'il prononça à cette occasion fut loué par les journaux de tous les partis : on y admira une touche fine et délicate; le comte de Ségur aimait à dire que, depuis Voltaire, on avait perdu le secret de ce style pur et limpide. Ce discours n'est pas cependant de Talleyrand, il a été rédigé par Garat, qui lui a maintefois prêté le secours de sa plume exercée. Les notes que lui fournit Talleyrand sont curieuses, je les ai sous les yeux, écrites toutes de sa main, et le lecteur me saura gré de les transcrire en partie avec les parenthèses dont elles sont entremêlées, et qui ne sont pas moins curieuses :

« Les parents de M. Bourlier étaient peu riches : ils recueil-
« lirent tout ce qu'ils avaient de moyens pour lui donner une
« bonne éducation. L'éducation à cette époque coûtait peu. Il y
« avait en Bourgogne des moyens de toute espèce pour conduire
« à peu de frais jusqu'à la fin des études, que l'on appelle *hu-*
« *manités*, les jeunes gens qui montraient des dispositions heu-
« reuses; et déjà le jeune Bourlier s'était fait remarquer. Sa
« disposition le conduisit à terminer son éducation dans les
« maisons où l'on se préparait à l'état ecclésiastique. Il entra
« aux Robertins, établissement presque gratuit qui dépendait du
« séminaire de Saint-Sulpice. Les maîtres étaient les mêmes. Il
« prit dans cette maison l'esprit que les supérieurs cherchaient
« à inspirer aux jeunes gens. Les Sulpiciens conservaient leur
« liberté; ils n'avaient ni ambition *de corps*, ni ambition per-
« sonnelle. Le nom d'aucun d'eux n'est connu, excepté des per-
« sonnes qui leur rapportent quelques-uns des avantages qu'elles
« ont pu avoir dans la vie, et qui leur doivent et leur conservent

« de la reconnaissance. Aucun d'eux n'a jamais paru dans l'é-
« clat de la vie du monde. Il a fallu tout l'esprit de recherche du
« chef du nouveau gouvernement pour placer dans le conseil
« d'instruction des hommes de mérite, et qu'il fût aidé par toute
« laiclairvoyance de M. de Fontanes, pour découvrir M. Emery,
« ancien supérieur de Saint Sulpice. » Ici Talleyrand met en pa-
« renthèse : (Il me semble que l'on pourrait faire trois jolies
« phrases sur les Sulpiciens.) « Les Sulpiciens étaient occupés à
« la fois de l'instruction et aussi de préparer les jeunes gens à
« porter dans le monde un caractère d'esprit utile dans quelque
« situation que l'on se trouvât et dans quelque position que l'on
« fût. Sans dispute, sans aigreur, sans une désapprobation trop
« forte, ils apprenaient les moyens de faire excuser et presque
« aimer dans le monde la vie un peu différente que l'on devait y
« mener. Ils faisaient un devoir de ce qu'ils appelaient un bon
« maintien; ils le recommandaient, persuadés que c'était la vraie
« manière, et on avait besoin dans ce temps d'en imposer ce
« qu'il fallait et d'obliger les personnes dont la conversation
« était un peu hardie de revêtir d'égards leur opinion, et de re-
« tenir leur gaîté. (La puissance du maintien peut être jolie à
« exprimer.) C'était une manière d'éviter toute pédanterie et de
« pouvoir se confier à la liberté des opinions presque sans dan-
« ger. Mgr l'Evêque d'Evreux avait au plus haut degré cet avan-
« tage; il réunissait toutes les qualités sociales. Peut-être n'a-t-il
« jamais entendu un mauvais propos : ils s'arrêtaient devant lui.
« On se trouvait si bien avec lui que l'on craignait de lui faire de
« la peine. Pendant près d'un siècle qu'a duré sa vie, dans toutes
« les phases de ce siècle, son bon esprit a fait tout le bien qu'il
« pouvait faire; il a diminué les éloignements occasionnés par
« des différences politiques, autant qu'il l'a pu. Tout s'adoucis-
« sait autour de lui. Jamais aucun homme n'a eu plus d'accord
« dans tout ce qui compose tout l'homme que l'Evêque d'Evreux.
« Il n'avait pas plus de talent que d'esprit, pas plus d'esprit que
« de talent, et il avait de l'un et de l'autre. — Sa figure était
« pleine de physionomie, et sa physionomie n'inquiétait jamais.
« Il n'était pas un bel homme, mais il était plutôt bien. Il était
« toujours décemment, proprement, presque élégamment mis
« sans jamais avoir de recherche. Cet accord précieux (qui doit
« être assez amusant à peindre) est le résultat du goût le plus
« exquis ou le donne; le sien était remarquable. C'est cette
« précieuse manière d'être qui faisait que dans des réunions
« d'hommes connus et distingués où je l'ai vu souvent, il était
« moins spirituel que Chamfort, moins piquant que Rhulières,
« moins sûr de ce qu'il disait que Laharpe, moins anecdotique
« que Marmontel, moins brillant que le duc de Lauzun, moins

« gai que le chevalier de Narbonne, ayant moins d'imagination « que M. de Choiseul-Gouffier; et cependant c'était de lui qu'on « disait en descendant l'escalier : « Il est bien aimable, l'abbé « Bourlier, quand le reverrons-nous? » et on ne disait rien des « autres; on en retenait tout au plus quelques vers ou quelques « bons mots. — Cette façon d'être toujours modeste, toujours « sans prétention, sans jamais avoir voulu être remarqué, lui a « été utile même dans les temps les plus terribles de la révolu- « tion; car on pourrait presque dire que la révolution si inqui- « sitive ne l'a pas vu.

« La Révolution finie, lorsque le chef du gouvernement, qui « cherchait à retrouver les bases sociales les plus essentielles, « eut le bon et courageux esprit de s'occuper du Concordat (on « peut faire un bel éloge de l'idée que, pour reconstituer la « France, il fallait une grande base), M. Bourlier fut nommé « évêque d'Evreux... Peu après le Concordat, des idées ambi- « tieuses et irréfléchies, une soif de tous les pouvoirs, menèrent « la France à avoir le hideux tableau du Pape conduit à Paris « par des gendarmes. C'est, du reste, à ce temps de malheur « que le Pape doit d'avoir développé un des grands et beaux ca- « ractères que présente l'histoire des Souverains Pontifes. A Sa- « vone, à Fontainebleau, il voyait souvent l'évêque d'Evreux, il « se plaisait avec lui; l'évêque d'Evreux a eu le plaisir de lui en- « tendre dire qu'il l'aimait. L'archevêque de Paris actuel, dont « l'évêque d'Evreux a été longtemps grand-vicaire, étant encore « absent, ainsi que le cardinal de la Luzerne et quelques autres « évêques, le Pape trouvait que l'évêque d'Evreux lui donnait, « disait-il, une idée de l'ancien clergé de France, qu'il n'avait « connu que par les souvenirs laissés à Rome par M. le cardinal « de Bernis. — Un caractère comme celui de l'évêque d'Evreux « a dû sentir et exprimer vivement le bonheur qu'il a éprouvé « par la Restauration. (Il me semble qu'il y a là quelques phra- « ses assez polies qui viennent naturellement.) Depuis cette « époque, il a partagé sa vie entre les soins qu'il donnait à son « diocèse et les devoirs qui l'appelaient dans cette Chambre, où « il nous a plusieurs fois fait penser à l'utilité dont devait ou « pouvait être la présence d'un vieillard dans une Chambre com- « posée nécessairement d'éléments divers, et où il y a encore « bien des passions. Un vieillard, par sa seule présence, rappro- « che. La sérénité d'une longue vie, où l'on s'est fait aimer et « considérer, affaiblit les préventions qui sont dans le même lieu « que lui, diminue les répugnances. Espérons que nous conser- « verons longtemps ceux que nous avons. — Nous avons perdu « tel jour l'évêque d'Evreux : son diocèse tout entier, de quelque « opinion que l'on soit, le pleure comme ses amis. Et moi, qui

« ai souvent trouvé en lui de bons conseils, plus souvent beau-
« coup d'indulgence, je le regrette de tout mon cœur, et ce re-
« gret ne peut être nulle part aussi bien compris que dans cette
« Chambre. »

Toutes les faveurs reçues par le prince de Talleyrand ne l'empêchèrent pas de se ranger dans l'opposition de la Chambre des pairs ; il se prononça en 1822 contre le projet de loi sur la presse. En 1823, il blâma hautement la guerre d'Espagne, fit le prophète et se trompa dans ses prédictions. Quand la révolution de juillet éclata, Talleyrand eut avec Louis-Philippe des rapports très-suivis, surtout dans les négociations secrètes de Rambouillet, dont le grand-veneur Girardin fut l'intermédiaire et le messager. Le duc d'Orléans n'écrivit pas un mot, ne prit pas un engagement sans le consulter. Un peu plus tard, il intervint encore davantage dans les rapports de Louis-Philippe avec l'Angleterre, et ce fut lui qui eut la première pensée, qui fut le principal auteur de la quadruple alliance. Ce traité a-t-il été favorable à la France? Nous ne le pensons pas; seulement il est devenu un moyen de richesses pour l'Angleterre, chargée de fournir des armes à Marie-Christine, et autorisée à occuper les ports espagnols. L'Espagne n'y a gagné que la prolongation de la guerre civile, et la France l'anéantissement de son commerce dans le Midi.

Quand ce fameux traité eut été signé à Londres, le 18 août 1834, le prince demanda sa démission, qui fut acceptée dans les termes les plus flatteurs. Il reparut à la cour, mais plus rarement, et s'y montra froid et réservé. M. Michaud constate que plusieurs circonstances du dernier temps de sa vie prouvent qu'alors il s'était opéré dans ses idées un changement remarquable : « Ses dernières pensées, dit-il, les derniers actes de sa vie furent « empreints d'un caractère de sagesse et même de piété dont on « ne le croyait point capable. » Son codicile, écrit quelques jours après l'éloge de Reinhardt, porte qu'il veut *mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique, romaine.* Vers le même temps, il fit à son testament politique et religieux, daté du 1er octobre 1836, un changement important. Il y disait au sujet de son mariage civil avec Mme Grandt : « Délié par le vénérable Pie VII, j'étais libre. » Il ratura ensuite de sa main le mot : *J'étais,* et écrivit au-dessus : *Je me croyais libre.* « Ce fut le 2 février 1838, premier « jour de sa 85e année, observe M. Michaud, qu'il vit pour la « première fois l'abbé Dupanloup, et qu'il conçut, dès le pre-« mier instant, une grande estime pour ce digne ecclésiastique. « Ils eurent ensemble de longues conversations, et il y fut sou-« vent mention de Saint-Sulpice, où l'ancien prélat avait fait ses « premières études, et dont il conservait de très-bons souvenirs.

« *J'ai beaucoup aimé les Sulpiciens*, disait-il ; et cependant il était « entouré d'hommes fort opposés aux doctrines de Saint-Sul- « pice ! Peu de jours avant le terme fatal, quand il fut question « de ses derniers devoirs et que l'on sembla craindre de sa part « quelque difficulté, Royer-Collard, qui se trouvait là avec quel- « ques amis, dit hautement et de manière qu'il put l'entendre : « *Il a toujours été l'homme de la pacification, il ne refusera pas de* « *faire sa paix avec Dieu avant de mourir... — Je ne le refuse pas !* « *Je ne le refuse pas !* » s'écria aussitôt le moribond. Et, en effet, il « remplit de la manière la plus édifiante ses devoirs de piété. On « doit remarquer qu'après tant d'égarements, il lui était resté un « fonds de principes de religion et de morale que l'ancienne « éducation gravait toujours dans les cœurs d'une manière inef- « façable... Enfin le prince de Talleyrand fut atteint, le 11 mai « 1838, d'un *anthrax* ou charbon, espèce de tumeur inflamma- « toire, de nature essentiellement gangréneuse, et il subit avec « courage une opération douloureuse. Les médecins l'ayant jugé « assez fort pour supporter la présence de la mort, lui firent « connaître son état, et il reçut sans effroi ce terrible avertisse- « ment. Le lendemain, très-matin, sa famille et ses amis furent « convoqués pour être témoins de sa réconciliation avec l'Eglise, « et on lui lut sa lettre pour le Saint-Père, rédigée sur les bases « qu'il avait indiquées. Cette lecture fut faite à haute voix, et le « malade l'écouta avec la plus grande attention. Il la signa « d'une main très-ferme, en présence de M. l'abbé Dupanloup, « de Mme la duchesse de Dino et sa fille, du duc de Valençay, de « M. de Bacourt, des docteurs Cruveilhier, enfin d'un ancien « serviteur de sa maison. MM. Molé, de Barante, Royer-Collard « et le prince de Poix se tenaïent à quelque distance. Après la « signature de ce grand acte, le malade demanda lui-même les « secours de l'Eglise, et M. Dupanloup entendit sa confession.

« L'archevêque de Paris avait eu la précaution de se tenir éloi- « gné pour qu'on ne pût lui attribuer aucune influence sur les « résolutions du prince. Il n'en désirait pas moins qu'elles fus- « sent dignes d'un ancien prélat, et il lui arriva de dire haute- « ment que pour cela il donnerait sa vie. Quand on rapporta ce « propos flatteur au malade, il y fit une réponse très-convenable : « *Monseigneur a un bien meilleur usage à en faire.* Dans la même « matinée, sa petite-nièce, qui allait faire sa première commu- « nion, s'étant approchée de son lit, il la montra à ses amis, leur « disant : *Marie va faire sa première communion. Voilà les deux ex-* « *trémités de sa vie : sa première communion et moi !* L'extrême-onc- « tion lui fut donnée en présence de nombreux assistants. Toute « sa famille et des amis de tous les rangs, de tous les partis s'y « trouvaient. Il expira le 20 mai 1838. »

Nous félicitons M. Michaud des détails dans lesquels il est entré et qui sont d'une rigoureuse vérité historique. M. de Chateaubriand s'est fait tort à lui-même quand il a prétendu que le prince de Talleyrand a signé de guerre las, ou que peut-être n'a-t-il pas même signé, quand sa parole allait s'éteindre, le désaveu de sa première adhésion à l'Eglise constitutionnelle, mais sans donner aucun signe de repentir, sans remplir les derniers devoirs du chrétien, sans rétracter les immoralités et les scandales de sa vie. Tout ce que nous avons rapporté proteste contre cette imputation calomnieuse. Cette rigueur impitoyable est indigne de l'histoire. Au reste, elle n'a été partagée par aucun historien de quelque valeur. Louis Blanc lui-même rapporte en termes très-convenables les derniers moments du prince de Talleyrand, et il ajoute que, pendant l'année qui précéda sa fin, il demanda souvent à son libraire des livres pieux : « Sur un petit morceau de papier, dit-il, nous avons lu, tracée au crayon et de sa main, l'indication suivante : « *La religion chrétienne étudiée dans le véritable esprit de ses maximes.* » Enfin celui qui écrit cet article a souvent parlé avec M. de Quélen de la conversion du prince de Talleyrand. Voici la réponse de ce grand et saint Prélat : « Je crois à « la conversion du prince de Talleyrand; la miséricorde de Dieu « est grande, et ceux qui la refusent aux autres feraient mieux « de l'implorer pour eux-mêmes. » C'est donc le cas de dire avec M. Michaud : « Dans ses derniers moments, le prince de Talleyrand parut s'occuper sérieusement de ses devoirs de religion, « ce dont quelques personnes ont douté. Nous pensons que c'est « sans motifs, et nous n'ajouterons pas un tel tort à tant d'au- « tres. »

L'abbé DASSANCE.

Les *Bas élastiques perfectionnés* de LE PERDRIEL sont de véritables remèdes contre les varices, et ses ceintures élastiques et à jour ne provoquent jamais la transpiration.

Faubourg-Montmartre, 76-78, et rue des Martyrs, 28, au fond de la cour.

— Magasin spécial de Thés de choix, à prix très-modérés; Chocolat fabriqué à froid. Maison Caron, 8, rue de la Bourse.

BOURSE DU 3 NOVEMBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 100 » — plus haut, 00 00 — plus bas, 00 00 — fermé à 99 90. — Au comptant, il reste à 99 90.

3 0/0, à terme, ouvert à 74 00 — plus haut, 74 15 — plus bas, 73 60 — fermé à 74 00. — Au comptant, il reste à 74 30.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,050 00; (1852), à 1,222 50.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 93 7/8; nouveau, 93 7/8. — Belgique, 5 0/0, 000 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

DE L'INFLUENCE ACTUELLE ET DU RÔLE DE LA FRANCE EN CHINE

Au moment où l'extrême Orient est en proie à des révolutions et exposé à des attaques qui semblent destinées à faire tomber des barrières depuis tant de siècles fermées devant la civilisation européenne, un légitime intérêt s'attache à toutes les nouvelles qui arrivent de ces lointaines contrées. Par malheur, les récits ont été longtemps si confus et si contradictoires, qu'il était impossible alors et qu'il est encore difficile maintenant de démêler l'exacte et entière vérité à travers les lueurs incertaines qu'a laissées entrevoir un coin du voile à peine levé. Quelle que soit cependant la réserve qu'aient commandée jusqu'ici les renseignements dont la source et la nature devaient être l'objet d'un contrôle sévère, il en est maintenant qui par leur caractère et les garanties qu'ils présentent, permettent de les livrer et de les recommander particulièrement à l'attention d'un public religieux et éclairé.

Telle nous a paru en première ligne cette lettre écrite par un de nos généreux missionnaires à ses confrères de Rome, sur des événements dont il a été le témoin oculaire, et nous nous sommes empressés de l'emprunter au grave recueil, *la Civiltà Cattolica*.

Depuis quelques semaines, *le Moniteur* français a inséré aussi des documents fort étendus sur la Chine. Tout n'y était pas, il est vrai, d'une égale utilité pour tout le monde. Ce journal a consacré, par exemple, une longue série d'articles à l'exposition rétrospective, la plus détaillée et la plus minutieuse, au point de vue militaire, de la marche et des progrès de l'insurrection qui couvre aujourd'hui la plus grande partie du Céleste-Empire. Pour suivre avec intelligence cette narration stratégique, il faut avoir dans l'esprit des connaissances spéciales et sous les yeux des cartes très-rares. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en avoir fait grâce; mais nous leur devons au moins une analyse des correspondances plus récentes dont la feuille du gouvernement a reçu communication. En effet, ces correspondances contiennent des détails très-curieux, et d'ailleurs fournissent de précieuses et importantes données sur une question dans laquelle sont engagés au plus haut degré les intérêts du Christianisme, et, plus qu'on ne croit, l'honneur de notre patrie.

Ne l'oublions pas : cette question qu'on appelle la question d'Orient, et qui est celle de la régénération ou de la conquête de l'Asie, n'est pas soulevée seulement sur le Bosphore : c'est là

qu'elle attire en ce moment tous les regards. Mais la lutte à laquelle donne lieu la succession désormais ouverte de la race d'Osman n'est qu'une des faces du problème. Le problème à résoudre a d'autres termes et d'autres côtés, qui, pour être moins apparents, n'en préoccupent pas moins sérieusement la haute politique; et il est très-aisé d'établir que les grands Etats du monde actuel, qui semblent concentrer les efforts de leur diplomatie et de leurs armes autour de Constantinople, ne perdent point de vue, au milieu même des complications que la chute des sultans amènera pour l'Europe, les rapports immenses qu'un tel événement doit avoir, dans la situation présente des choses, avec l'avenir des Indes, du Japon et de la Chine.

Pour nous borner à la Chine elle-même, nous indiquerons ici en quelques traits généraux l'état de dissolution où l'a réduite la révolution qu'elle subit, et les jalons posés dès à présent par les ambitions étrangères qui se disposent à se faire leur part d'influence et même de démembrement dans ses dépouilles. Là aussi, en effet, il y a un corps qui périt et des serres toutes prêtes à en déchirer les lambeaux : *Ubi corpus, ibi aquilæ.*

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à reconnaître le péril extrême de la dynastie tartare et l'imminence de sa ruine. Sans doute, « ce qui caractérise la Chine impériale et rebelle, comme le dit *le Moniteur* français, c'est le mensonge et la forfanterie érigés en système, doublés de l'orgueil national et de la haine de l'étranger. Mais en cela, on le reconnaît aussi, le gouvernement mantchou a jusqu'ici le pas sur les révoltés. » Les deux partis ne manquent jamais de décorer les plus honteuses défaites du titre d'éclatantes victoires. Mais, malgré les bulletins triomphants de la cour de Pékin, il est évident que l'insurrection l'emporte; qu'elle s'étend et gagne chaque jour du terrain; que partout s'exécutent les ordres et les plans du chef des révoltés, du *Roi de Paix éternelle*, qui trône à Nankin.

Reproduisons ici quelques-uns des faits qui ont marqué les derniers mois :

« Un corps nombreux de *héros aux longs cheveux* ou insurgés s'est porté de Nankin, à la fin de juillet, dans la direction du nord-ouest, et la prise du chef-lieu du département, Feung-Yang, s'est effectuée sans la moindre difficulté, les autorités mantchoues s'étant enfuies au premier coup de canon tiré par les rebelles. Cette ville, située sur la rivière Houei, assure au Roi de Paix éternelle des communications aisées avec le fleuve Jaune.

« Une bataille a eu lieu, dans les premiers jours du mois d'août, entre les impériaux et les rebelles, sous les murs de Tchenn-Kiang, sur le fleuve Fils-de-l'Océan (Yang-Tsé-Kiang); mais les premiers ont été battus, et cette clef de la Chine centrale reste toujours au pouvoir de l'insurrection.

« A Amoy, ce sont au contraire les insurgés qui ont eu le dessous dans

une rencontre de leurs navires avec l'amiral mantchou. Mais cela ne peut plus les affaiblir, car de telles batailles sont rarement meurtrières, et les rebelles sont restés les maîtres de la ville et de l'île tout entière. Leurs *frères* arrivent d'ailleurs de toutes parts à leurs secours, et nous voyons que 400 Chinois, de Singapore, sont allés porter à leurs associés l'appui de leur intelligence et de leurs richesses. Les Chinois des autres colonies anglaises et hollandaises, presque tous affiliés de la société secrète de la Triade, suivent déjà ou suivront probablement cet exemple. L'insurrection gagnera autant de chefs très au courant de la politique et de l'art militaire des Européens.

« La Chine démentirait sa vieille réputation, si ses côtes, celles du sud de l'Empire surtout, n'offraient pas constamment aux canons des Anglais des flottes de pirates à brûler. L'amiral Pellew s'est rendu lui-même à la recherche des forbans : mais un seul steamer a suffi à la besogne. Onze jonques furent détruites par le *Styx*, et environ 150 pirates périrent dans cette rencontre.

« L'assassinat en mer, par dix Chinois, du capitaine Lovett, commandant le clipper *Arratoon-Apcar*, de Calcutta, et ses compagnons européens, continuait d'occuper tous les esprits à Hong-Kong. Ces Chinois ayant été engagés au service du clipper sous la garantie d'un pourvoyeur de vivres de Canton, les autorités provinciales n'auraient pas de peine à retrouver les meurtriers, si elles le voulaient bien et si elles ne se trouvaient pas elles-mêmes dans une position fort critique vis-à-vis des populations. S. Exc. le plénipotentiaire britannique fait de louables efforts à ce sujet ; mais le vice-roi de Canton se gardera bien de donner le moindre cours à cette affaire, car il est entièrement à la merci des mécontents, qui se rendront maîtres de la ville aussitôt que leur chef de Nankin, le Roi de Paix éternelle, le leur aura enjoint. »

Ce ne sont, en résumé, que des actes de guerre, tous défavorables à la cause de l'Empereur, ou des pirateries réprimées, non par les autorités chinoises, mais par la police maritime des étrangers.

L'avantage capital pour les rebelles, d'après les correspondances qu'on vient de lire, était la prise de la ville de Feung-Yang. Ils s'en étaient emparés après avoir passé le fleuve *Fils-de-l'Océan*, et ils s'étaient mis ainsi en communication avec le fleuve Jaune. La malle, arrivée depuis, nous apprend qu'aux dernières dates, ils continuaient toujours d'avancer vers le nord-ouest et le nord, et qu'ils se sont rendus maîtres d'une autre place, celle de Tsai-Feung, chef-lieu de la province du Honan. Ainsi, toute la contrée, située entre les deux extrémités des deux plus grands fleuves de la Chine, est en leur pouvoir.

« On ne saurait, écrit-on du théâtre même des événements, se figurer l'état de misère où sont plongées les malheureuses populations des pays attenant à ces deux fleuves. La famine y sévit avec toutes ses rigueurs, et, pour comble de malheur, le fleuve Jaune vient encore de rompre ses digues. Aussi les insurgés trouvent-ils partout des complices parmi les affamés qui se meurent par centaines. Les autorités impériales mantchoues,

dépourvues de troupes, de vivres et d'argent, n'essaient même plus de résister. Les rebelles se dirigent évidemment vers Pékin. Le *Moniteur de la cour* enregistre les dispositions prises pour sauvegarder la capitale contre les bandes, que le succès facile encourage à oser chaque jour davantage.

« Dans l'état actuel des choses, il ne paraît plus improbable d'apprendre, par l'une des prochaines malles, le départ forcé du Fils-du-Ciel mantchou vers les régions désertes du fleuve l'Amour. »

Il paraîtrait que les ports même, ouverts par les plus récents traités à l'Europe et à l'Amérique, ne sont pas non plus tout-à-fait en sûreté.

« Décidément, ajoute-t-on, la société secrète de la Triade reste pour le moment maîtresse des destinées de l'Empire du Milieu, car les succès partiels obtenus par les impériaux dans le Fo-Kien, et notamment à Amoy, ne font qu'irriter davantage les bandits qui se ruent partout, avec une vigueur inouïe, contre les villes pouvant leur offrir de grands et riches butins. A Canton aussi, l'autorité du vice-roi et de ses lieutenants n'est plus que purement nominale. Les *frères* en seront les maîtres au premier signal, et, sans la présence des *barbares* qui les y arrête, ce signal eût été donné depuis bien longtemps.

Les pirates pullulent toujours aux environs de Canton et de Hong-Kong, malgré une active surveillance des bâtiments de guerre anglais.

Le « fleuve des Perles » a inondé les faubourgs et tous les environs de Canton. Outre l'inconvénient qui en résulte actuellement, il est à craindre que cette inondation ne soit d'un effet très-fâcheux pour la récolte du riz et des légumes. La famine, à Canton, produirait des conséquences que tout homme renseigné relativement à l'esprit des Cantonnais ne peut envisager sans frayeur.

De même, à Shang-Haï, des craintes sérieuses commençaient à se faire jour.

« On nous annonce de cette ville, dit le correspondant du *Moniteur universel*, que la *Société de petits-couteaux*, qui n'est qu'une des nombreuses ramifications de la *Fraternité de la Triade*, y compte environ dix-mille associés, recrutés parmi la lie de la population cantonnaise et fo-kienoise de ce port. L'intendant de Shang-Haï vient de faire afficher contre ces bandits une proclamation fulminante, mais qui a le tort de n'être que du papier, et qui ne sera jamais autre chose, conformément aux usages du Céleste-Empire. Si les *frères* s'avisent un beau jour de prendre leur devise de *petits couteaux* trop au sérieux, la ville anglo-saxonne de Shang-Haï pourrait bien avoir été et n'être plus, comme cela eut lieu déjà deux fois en Chine, avec des villes portugaises, très-florissantes au XVIe siècle, dans le Tché-Kiang et dans le Fo-Kien. »

Il y a quelques années déjà, en rendant compte de l'intéressante expédition de M. le vicomte Jean Des Cars en Océanie et en Chine, nous parlions, d'après le jeune et habile marin, des commencements et des premiers progrès de la colonie anglo-saxonne de Shang-Haï. A Shang-Haï, disait-il, il y a deux villes, la ville européenne, qui regarde la mer et se présente tout d'a-

bord au navigateur; derrière, plus au nord, la ville chinoise. Elle appartient à la province de Nankin. On évaluait à cette époque la population indigène à quatre cent mille habitants. Douze à quinze cents jonques à l'ancre bordaient sans cesse les quais chinois. Elle est depuis longtemps l'entrepôt du commerce entre le nord et le sud du Céleste-Empire. Pour les étrangers, elle rivalisait déjà avec Canton, qu'elle surpasse aujourd'hui; et elle est devenue le principal centre des relations entre la Chine et l'Occident.

La ville anglo-saxonne est de création anglaise. Il y a dix ans, elle n'existait pas. En 1843, l'agent d'un comptoir de Hong-Kong y bâtit la première maison. On y a vu s'élever, comme par enchantement, des quartiers bien construits, des rues alignées, de beaux quais, de nombreux débarcadères. Tout fut spontané, et cependant tout y est entendu, organisé. Tout y porte ce cachet d'ordre, de sagesse, de suite, de régularité, que les Anglais savent mettre presque partout où ils posent la main.

Ajoutons que les Anglais sont là autant et plus entreprenants que partout ailleurs. De fait, ils sont indépendants dans leur ville, et ils ont prétendu même en droit qu'elle est construite sur un sol anglais, interprétant à leur façon comme abandon de souveraineté, la simple concession de terrain que leur accordèrent au début les autorités chinoises.

Voici encore quelques indications que nous empruntons aux nouvelles relations, et qui confirment et continuent nos renseignements antérieurs :

« Cette cité eut son origine en 1843, sous le nom de *la Concession anglaise*. Bordée à l'est par la rivière Hoang-Pou, au nord par la rivière Ou-Song, à l'ouest par un grand canal, et séparée au sud de la concession française par le cours d'eau Yang-King-pang, elle a environ une lieue carrée d'étendue. Elle fut d'abord réservée exclusivement aux Anglais. Le consul des Etats-Unis, qui est toujours marchand, acheta, en 1848, pour sa maison de commerce, un terrain dans les limites de cette concession, mais avec l'assentiment du consulat anglais. D'autres marchands américains suivirent son exemple; bientôt on y hissa le pavillon des Etats-Unis. Le consulat anglais protesta; mais la base de cette protestation n'étant pas tenable, elle n'eut aucun effet. Bref, les Américains jugèrent à propos de contester la légalité ou plutôt *l'opportunité* de toute autre concession séparée. La communauté anglaise, qui y trouve son compte, donna son assentiment à cette mesure, et nous voyons que le consul de Sa Majesté Britannique à Shang-Haï vient de se rendre au vœu de toute la communauté anglo-saxonne : dûment autorisé par le plénipotentiaire sir George Bonham, il a renoncé, au nom de son gouvernement, aux privilèges exclusifs de l'Angleterre sur le territoire de la concession.

« Des meetings eurent lieu à Shang-Haï, et le projet d'une constitution municipale de la cité anglo-saxonne fut présenté à l'assentiment des résidents. Cette constitution sera votée probablement d'ici à peu de temps, et

on arrêtera le budget municipal en vue d'assainir la ville, de la doter de nouvelles rues, de ponts, de jetées, de jardins et d'une bourse, de la fortifier davantage et de la rendre ainsi propre à devenir un jour chef-lieu ou capitale d'un Etat, au gré des événements, qu'une volonté bien arrêtée ne saurait ne pas amener tôt ou tard.

« Bien que cette cité ait échangé ainsi son nom de concession anglaise contre celui de ville anglo-saxonne, le consul britannique y aura toujours la présidence, car il est certain que le commerce des Etats-Unis ne saura jamais y égaler, même de moitié, celui de la Grande-Bretagne et de ses colonies. Le nombre des maisons anglaises dépasse trois fois celui des constructions américaines. La cathédrale anglaise, qui s'élève belle et majestueuse au milieu de cette nouvelle cité, a été bâtie en grande partie aux frais du gouvernement britannique, et son consulat, couvrant un espace immense de terrain, est un véritable palais. »

On voit d'après ce tableau, ce que peuvent être devenus le caractère et la violence de l'insurrection pour qu'elle inspire des alarmes aux Anglais, même dans une position aussi forte que celle qu'ils ont prise à Shang-Haï.

« Deux idées, ajoute le *Moniteur universel* du 16 octobre, tout à fait d'accord en cela avec la *Civiltà Cattolica*, deux idées à notre avis très-erronées, ont aidé beaucoup les rebelles. La première, c'est le soi-disant christianisme des bandits, qui n'ont pas hésité d'égorger, *après* la prise de Nankin, environ 22,000 créatures humaines. Mais cette erreur, que nous avons toujours cru volontaire, a dû nécessairement se dissiper devant les faits et les paroles du vieux conspirateur lui-même, qui, pour arriver plus aisément à ses fins, s'est déclaré modestement frère cadet de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Une autre idée, plus dangereuse que la première, puisqu'elle n'a pas encore cessé d'être à l'ordre du jour parmi les étrangers en Chine, est celle des dispositions favorables des rebelles envers les nations occidentales.

« Nous déplorons cette opinion, comme nous nous sommes toujours refusé d'admettre que les insurgés fussent chrétiens; et nous croyons que si cette opinion se propage et se fortifie davantage, elle aura pour résultat de retarder l'ouverture définitive de la Chine, et elle rendra nécessaire une sanglante collision entre les occidentaux et les prétendus patriotes. »

Le même journal affirme que le commerce étranger se ressent déjà des troubles qui désolent la Chine. Les Anglais et les Américains se désolent de ne rien vendre sinon un peu d'opium. En revanche, ils achètent beaucoup de thés et de soies. Citons quelques chiffres : dans la saison de 1852 à 1853 on a exporté de Canton et de Shang-Haï pour la Grande-Bretagne, 72,906,100 livres de thés, et 25,571 balles de soies grèges, par 113 navires. Les Américains ont exporté pendant la même époque 40,974,500 livres de thés, par 72 navires.

Si, malgré ce grand mouvement d'exportation, les uns et les autres éprouvent d'ailleurs quelques pertes temporaires, ils comptent assurément sur les compensations que leur promet

l'avenir; et c'est, sans nul doute, en vue de leurs futurs envahissements sur le territoire chinois, qu'ils ont jusqu'ici encouragé de tout leur pouvoir les insurgés. Ils sont bien sûrs que si les bandes de pillards auxquels ils prêtent des dispositions si favorables pour le Christianisme et pour les Européens, n'en font parade que par politique, elles s'acquitteront du moins à merveille de leur principale mission, celle de désorganiser le pays et de le livrer, après la guerre civile et l'anarchie, à l'intervention étrangère.

D'un autre côté, réduit à la dernière extrémité, l'empereur de Pékin ne saurait être difficile sur le choix des secours qu'il peut invoquer. On ne doute pas qu'un corps régulier de cinq ou six mille Européens, avec deux ou trois batteries d'artillerie, ne vînt bientôt à bout de tous les *héros aux longs cheveux* qui ont eu si facilement raison de l'impéritie des chefs impériaux et de la lâcheté de leurs soldats. Il est certain que si les mandarins, depuis le commencement de la révolte, ont multiplié les preuves de leur incapacité bien connue, les Tartares sous leurs ordres ont trahi complétement, dans les mêmes circonstances, leur vieille renommée de bravoure. Et il ne faudrait pas, selon toute apparence, un grand renfort d'Anglais ou de Russes pour maîtriser la fortune sur le champ de bataille.

Mais les Anglais, on le sait, penchent du côté des révoltés. On a dit, d'autre part, que les Russes auraient été appelés par le *Fils-du-Ciel* aux abois. Ce bruit n'est pas confirmé; mais on assure, et rien n'est plus probable, que le gouvernement du Czar concentre des troupes sur les frontières continentales de la Chine, aux confins du Turkestan, pour venger ou réparer des échecs essuyés sur ce point il y a treize ans. Il entamerait par là cet empire du Milieu dont les côtes sont en même temps assiégées par tant d'autres essaims d'*indignes barbares*.

Le plus considérable et le plus prochain résultat que le cabinet de Saint-Pétersbourg recherche d'ailleurs, et qu'il paraît désormais à peu près sûr d'obtenir, c'est la libre navigation sur le fleuve Amour, à l'embouchure duquel il occupera l'île Saghalien. De cette position, on a tout à la fois la clef des grandes communications par eau, avec tous les marchés intérieurs de la Chine et un excellent poste d'observation et de surveillance sur le Japon. La Russie tient déjà, dans ces parages, une frégate de 50 canons et un steamer, et on dit qu'elle va renforcer cette station. Sur mer, donc, comme sur terre, elle est en mesure d'agir.

Nous avons récemment donné des nouvelles de l'escadre qui montre le pavillon étoilé de l'Union aux contrées les plus lointaines de l'extrême Orient; nous venons de parler du commerce américain à Canton et à Shang-haï. Ainsi, voilà les Etats-Unis,

l'Angleterre, la Russie au rendez-vous de l'intérêt et de l'ambition. L'œil fixé sur la Chine, le pied sur ses rivages et la main peut-être dans ses troubles, ces trois puissances sont à la veille de lui faire sentir le poids de leur supériorité et de se partager, comme un nouveau domaine, cette portion vermoulue du vieux monde.

Nous sera-t-il permis, en face de ce spectacle et dans cet instant si solennel pour la civilisation chrétienne et pour l'influence future des grands Etats, de nous demander : Et la France? comment est-elle préparée à ces éventualités prochaines? et qu'y fera-t-elle?

Charles de Riancey.

(*La fin au prochain numéro.*)

FIN DE L'AFFAIRE CUNNINGHAME.

Il y a quelques jours, lord Clarendon a reçu au Foreign-Office une députation de la part de l'Alliance évangélique, qui a spécialement appelé l'attention de M. le Ministre des relations étrangères sur l'incarcération de Miss Cunninghame à Lucques et sur les *meetings religieux* que la loi poursuit en Suède.

La députation avait à sa tête sir E. Culling Eardley, et l'on y remarquait les Révérends docteurs Steane, Blackwood, Latrobe, Glynn, etc.

Sir Culling Eardley a remercié lord Clarendon de l'issue qu'avait eue l'affaire Cunninghame, en ajoutant que, cependant, les dépêches envoyées par Son Excellence n'avaient pu vraisemblablement arriver assez tôt pour seconder l'action de M. Scarlett.

Le comte de Clarendon a répondu qu'en effet M. Scarlett avait dû agir sans attendre les communications officielles du Foreign-Office, et que l'ordre de mise en liberté avait devancé l'action du gouvernement anglais. Il a déclaré à la députation que le représentant de l'Angleterre auprès de la cour de Toscane s'était surtout appesanti, dans ses démarches, sur la circonstance que miss Cunninghame, en distribuant des livres protestants, avait agi sans connaissance des lois du pays qui considèrent ce fait comme un délit grave, et que l'incarcération de cette jeune personne serait envisagée en Angleterre comme une criante injustice.

Son Excellence a rendu hommage à l'esprit qui a dirigé les autorités de Toscane en cette affaire, et a d'ailleurs exprimé l'opinion qu'aucun sujet anglais n'a le droit d'entrer dans un pays étranger en refusant d'observer les lois qui y sont en vigueur.

Si les sujets anglais se rendent, a-t-il dit, de leur propre mouvement, dans un pays, quelque cruelles et quelque rudes que puissent leur paraître les lois, ils sont obligés de les respecter.

Lord Clarendon a ajouté que, sans l'intervention bienveillante du grand duc, il n'est pas douteux que miss Cunninghame n'eût été condamnée. La prisonnière a reconnu, du reste, elle-même, qu'elle avait été l'objet des plus grands égards, des soins les plus attentifs, et qu'elle n'avait eu à se plaindre de rien, sauf de la perte de sa liberté.

Quant à la communication relative à la Suède et aux représentations que les membres de la députation prient le gouvernement de vouloir bien adresser à la Diète de ce pays, sir Culling Eardley a insisté pour savoir si l'action diplomatique pourrait mettre fin aux persécutions que la Suède exerce contre les personnes qui ne professent pas la religion de l'État. On sait que l'intolérance du Protestantisme suédois ne se borne pas à entraver le prosélytisme public ou privé. Le fait seul de leur conversion à la foi catholique dans ce pays où domine le principe du *libre examen*, a été pour d'humbles et sincères chrétiens la cause de condamnations à l'amende, à la prison, à l'exil. De tels actes sont de notoriété publique dans toute l'Europe.

Dans la partie nord de la Suède principalement, les dissidents ne sont pas admis à l'exercice apparent de leur culte. Il ne s'agit plus même de conversion, lorsque, pour avoir pratiqué ostensiblement leur foi, des Catholiques et des Baptistes ont été condamnés à l'exil perpétuel. Des Luthériens ont subi aussi la peine de l'emprisonnement au pain et à l'eau, pour avoir tenu des réunions hors du temple ou à des heures non canoniques. Dans un seul village, soixante paysans ont été, pour ce fait, condamnés chacun à une amende de 30 francs, ce qui, vu leur pauvreté, était une peine très-lourde. Les Baptistes se plaignent surtout de ce qu'on leur arrache leurs enfants pour leur administrer le baptême qu'ils ne voudraient, selon leurs idées, leur faire administrer que lorsqu'ils sont devenus adultes ; et ils ajoutent qu'on les contraint encore, à ce sujet, de payer des frais assez élevés.

En réponse à toutes ces plaintes, lord Clarendon a déclaré ne pas connaître les faits qui concernent la Suède, et a promis de prendre à ce sujet des renseignements officiels.

Alfred DES ESSARTS.

ROME

Le Messager de Modène nous apporte les nouvelles suivantes :

Le nouveau Concordat entre le Saint-Siége et le gouvernement autrichien est, si je suis bien informé, au moment d'être signé. Le T.-R. P. Beckx, général de la Compagnie de Jésus, a reçu plusieurs fois du cabinet Pontifical l'invitation de donner son avis sur tel ou tel chapitre de la convention, et de s'employer à lever quelques-unes de ces difficultés qui devaient naturellement surgir lorsqu'il s'agit d'un traité par lequel sera détruit, ou au moins profondément modifié, dans ses applications et ses effets, le vieux système qui, jusqu'à ce jour, a réglé en Autriche les relations de l'Église et de l'État.

Le T.-R. P. Beckx, ayant fait un long séjour dans l'Empire, est parfaitement au courant de la véritable condition où se trouve l'Église vis-à-vis des diverses nations allemandes et slaves qui composent le grand corps de la monarchie ; en outre, il est personnellement très-agréable à l'auguste maison impériale, et nous pouvons ajouter, à ce sujet, que le jeune Empereur le fit féliciter sur sa nomination au généralat. Cette dernière circonstance donne une haute valeur à son entremise dans les affaires si graves que le Saint-Siége traite en ce moment avec le cabinet de Vienne.

Au contraire, la question du patronat royal de Portugal sur les Eglises de la péninsule d'en-deçà du Gange dans l'Indostan, et par suite la con-

clusion du nouveau concordat avec ce pays semble encore éloignée. Cependant le Bref apostolique du 9 mai sur le schisme de Goa, a déjà produit, Dieu merci, des fruits salutaires, d'heureux retours. Dans la seule présidence de Bombay, dix mille schismatiques au moins, dès qu'ils ont entendu l'appel fait par la voix du Chef suprême de la Chrétienté, se sont séparés de la communion coupable et de l'inique juridiction des prêtres de Goa, et sont hautement rentrés dans le sein de l'unité catholique. Malheureusement, on ne peut en dire autant des quatre ecclésiastiques désignés sévèrement par leur nom dans ce Bref. Avec une perfidie toute janséniste, ils ont déclaré qu'ils ne reconnaissaient pas d'autre autorité que celle de Sa Majesté très-fidèle.

Telles sont les premières nouvelles arrivées de ces contrées lointaines, depuis la publication du Bref : *Probe nostis.*

L'Église de l'Inde a récemment conquis un autre avantage. La Compagnie anglaise, qui exerce sur ces riches contrées un pouvoir presque royal, a assigné un traitement aux Évêques et vicaires apostoliques qui se trouvent sur ses domaines, et, en proportion moindre, aux missionnaires eux-mêmes. Sans doute, ce traitement est de moitié inférieur à celui que touchent les Évêques et missionnaires de l'Église universelle que possède l'Inde : il est pourtant suffisant pour l'entretien de nos pasteurs catholiques qui, jusqu'à ce jour, ont reçu d'abondants secours de la Congrégation de la Propagande ou de la Société française de la Propagation de la Foi, dans ces derniers temps surtout où les prêtres schismatiques de Goa s'étaient approprié la meilleure partie des églises, des sanctuaires, avec les revenus qui y sont attachés. Une autre décision également louable a été prise par la Compagnie des Indes : c'est un décret en faveur des orphelins des soldats anglais ou indigènes (*cipayes*) qui meurent à son service. Cette disposition permettra enfin à nos missionnaires de réaliser un de leurs vœux les plus chers en fondant des orphelinats dans l'Inde.

Le 26 octobre, S. A. I. R. le grand-duc de Toscane s'est rendu avec son fils le prince héréditaire au palais du Vatican où il a été reçu par S. E. le cardinal Antonelli, secrétaire d'État du Souverain-Pontife et préfet des S. Palais Apostoliques. Le grand-duc s'est plu à visiter les diverses parties de cette résidence, et entre autres l'atelier de mosaïques où il a examiné et apprécié les admirables travaux qui s'y exécutent. Au Musée, il rencontra Notre Saint-Père qui le mena voir les embellissements introduits par son ordre dans la bibliothèque Vaticane. Au dîner que Sa Sainteté donna ensuite au grand-duc dans le Casino de Pie IV, dépendant des jardins du Vatican, se trouvaient les cardinaux Patrizi, Fornari, Wiseman et Antonelli.

La veille, le 11e régiment de dragons français avait donné la répétition du magnifique carrousel dont Rome fut témoin, il y a un mois. M. le général Allouveau de Montréal, commandant de la division d'occupation en Italie, et M. Damas, l'honorable colonel de ce régiment, avaient saisi cette occasion pour venir en aide à la charitable Société de Saint Vincent-de-Paul. S. E. le prince Marcantonio Borghèse avait mis à leur disposition sa villa, comme la première fois.

Les exercices ont été exécutés avec une merveilleuse précision, sous la direction de M. le chef d'escadron Vincent, et aux applaudissements de la foule qui remplissait la grande place de Sienne. La part des pauvres a

été bonne. On a compté, pour le prix des billets, une somme de 719 écus, à laquelle il faut joindre 117 écus en dons particuliers.

Deux jours après cette fête de bienfaisance, notre Saint-Père se rendait à la basilique de Saint-Jean-de-Latran où il daignait admettre au baisement de pied les RR. PP. Passionnistes, gardiens de ce lieu sacré; puis à l'hôpital de Saint-Sauveur *ad Sancta Sanctorum* où sont recueillies les femmes atteintes de maladies graves et chroniques. Il a parcouru les salles, donnant partout aux pauvres souffrantes des témoignages de sa bonté. Enfin, après avoir favorisé de sa présence les religieuses de Sainte-Françoise dans le vénérable monastère de *Torre de' Specchi*, il a rendu sa visite au grand-duc de Toscane dans le palais de Florence. Son Altesse Impériale et Royale est partie le 28 au matin pour Naples.

A l'heure présente, la béatification solennelle du vénérable serviteur de Dieu P. André Bobola a eu lieu.

Au départ des derniers courriers, Rome entière s'apprêtait pour cette fête qui devait être célébrée le 30 octobre. H. Ranc.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Suisse. — Des élections pour un député au Conseil national, dans le canton de Fribourg, ont eu lieu le 26 octobre.

Les candidats en présence étaient M. Wuilleret, porté par le parti conservateur, et M. Fracheboud, dont le nom n'a que trop retenti dans les tristes désordres de Bulle.

M. Wuilleret a obtenu 3,226 voix dans toute la circonscription électorale; son compétiteur n'en compte en sa faveur que 2,054.

Et cependant, à Bulle, tout le parti conservateur a cru devoir s'abstenir par prudence, après avoir rédigé un factum pour justifier sa conduite.

Dans cette pièce, les électeurs, rappelant les scènes sanglantes et déplorables qui ont marqué les journées du 1er mai et du 26 juin 1853, déclarent qu'ils ne peuvent ni ne veulent assister à l'assemblée convoquée à Bulle pour ce jour, faute de se savoir protégés par l'autorité; mais que, tout en se réservant de demander la nullité des opérations qui vont avoir lieu, ils protestent de la manière la plus solennelle pour la conservation de leurs droits de citoyens libres, droits dont l'exercice se trouve empêché et troublé par la violence et par la menace, mais qu'ils se réservent de revendiquer et de faire valoir par toutes les voies légales.

Cette abstension forcée et cette protestation de tout un parti donnent la mesure de la liberté électorale que le radicalisme a faite à la Suisse !

Affaires d'Orient. — Le télégraphe se tait : c'est aux correspondances des journaux allemands qu'appartient aujourd'hui la parole. Elles sont unanimes pour reconnaître que les Turcs ne se sont pas bornés à passer le Danube à Widdin : ils auraient franchi le fleuve sur deux autres points, à Turna, en face de Nicopolis, et à Oltenitza, vis-à-vis de Turtukai.

Ainsi, ce sont trois points que l'armée turque occuperait en Valachie; et comme en même temps elle s'est placée sous la protection de trois de ses forteresses, on peut et l'on doit supposer qu'en se fortifiant dans ses positions nouvelles, elle se ménagera le moyen, soit de se porter en avant avec quelque sécurité, soit de pouvoir effectuer sa retraite.

Au reste, le calme avec lequel les Russes ont vu s'opérer tous ces

mouvements, est une preuve bien convaincante des ordres qu'a reçus le général Gortschakoff d'éviter une rencontre. Les deux parties resteraient en présence sans en venir aux mains, pour laisser à l'action diplomatique le temps de faire aboutir les négociations qui ont été reprises avec plus d'activité que jamais. Des ordres de même nature ont été envoyés de Constantinople à Omer-Pacha.

Ainsi, bien que depuis quelques jours on ait annoncé une grande bataille comme imminente, la sécurité est revenue dans tous les esprits.

Il n'y aurait à craindre qu'un retard dans l'arrivée des ordres impériaux adressés à Omer-Pacha, ou bien un entraînement que ce général aurait subi de la part de ses troupes, trop impatientes d'en venir aux mains.

On ne peut plus mettre en doute l'arrivée à Gallipoli de la flotte anglo-française. La *Patrie* l'annonce en ces termes :

« C'est le 21 octobre que les escadres combinées ont franchi les Dardanelles. On a dit à tort qu'elles avaient été dispersées par le mauvais temps.

« Le passage s'est effectué heureusement. Le vaisseau à vapeur le *Napoléon* tenait la tête de l'escadre française; il donnait la remorque au vaisseau amiral la *Ville-de-Paris*.

« Une partie des vaisseaux a mouillé à Gallipoli, port situé dans le détroit des Dardanelles, sur la côte d'Europe, et l'autre partie à Lampsaki, port de la Turquie d'Asie, situé également sur le détroit, à 9 kilomètres sud-est de Gallipoli.

« Plusieurs journaux étrangers ont annoncé que les Albanais avaient refusé d'envoyer leur contingent à l'armée ottomane.

« Cette nouvelle est complétement fausse. L'Albanie est une province importante de la Turquie d'Europe, et, dans cette circonstance, elle a montré son dévouement au sultan, en mettant de suite, sur la demande du divan, un corps de 12,000 hommes à sa disposition. »

Il est important de bien se rendre compte de la position respective des Russes et des Turcs. Voici comment le *Journal des Débats* cherche à la déterminer :

« Dans le commencement d'octobre, il y avait des troupes russes dans la petite Valachie et un détachement de Cosaques à Kalafat même. Les journaux de Temesvar, de Kronstadt en Transylvanie et de Semlin en Hongrie, ont dit ensuite que les Russes avaient évacué Craïova, chef-lieu de la province dite petite Valachie qui est séparée de la grande par la rivière Alouta. Aujourd'hui les correspondances de Valachie prétendent que le général en chef Gortschakoff s'est transporté de Bucharest à Craïova. Son but serait donc de disputer aux Turcs l'occupation du pays. On ne dit pas si le corps turc s'est avancé au delà de Kalafat.

« Aujourd'hui un journal de Vienne affirme que les Russes ont réellement évacué Craïova, le but du général en chef étant d'attirer les Turcs dans l'intérieur pour leur couper la retraite du Danube et les écraser ensuite. Mais quelque peu de science stratégique que l'on veuille attribuer aux généraux turcs, il n'est aucunement probable qu'une pareille manœuvre puisse être exécutée sans qu'ils aient la prudence et le temps de la déjouer. »

Jusqu'ici, tout se borne à quelques escarmouches ; on attend que la di-

plomatie ait abouti à un résultat. Ce n'est donc que sous toutes réserves qu'il faut enregistrer ces deux lignes du *Sun* :

« Constantinople, 25 octobre.

« Les hostilités ont commencé en Asie. Un engagement sérieux a eu lieu le 21. »

Il ne peut rien y avoir de plus essentiel à faire connaître que le *projet confidentiel* remis par M. de Bruck à la Porte, le 30 octobre. C'est le correspondant du *Journal des Débats*, M. Xavier Raymond, qui l'envoie de Constantinople. Cette pièce veut être citée tout entière, car elle appartient aux archives de l'affaire d'Orient : on verra que l'esprit des conférences d'Olmütz l'anime, et que sa rédaction a dû précéder la déclaration de guerre de la Turquie. La voici :

« En conseillant unanimement à la Sublime-Porte d'adopter le projet de Note concerté à Vienne, les cours d'Autriche, de France, d'Angleterre et de Prusse sont pénétrées de la conviction que ce document ne porte nullement atteinte aux droits souverains et à la dignité de S. M. le Sultan.

« Cette conviction est fondée sur les assurances positives que le cabinet de Saint-Pétersbourg a données quant aux intentions qui animent S. M. l'empereur de Russie, en demandant une garantie générale des immunités religieuses accordées par les Sultans à l'Eglise grecque de leur empire.

« Il ressort de ces assurances qu'en demandant, en vertu du principe posé dans le traité de Kaïnardji, que le culte et le clergé grecs continuent à jouir de *leurs privilèges spirituels sous l'égide de leur souverain*, l'empereur ne demande rien de contraire à l'indépendance et aux droits du Sultan, rien qui implique une intention d'ingérance dans les affaires intérieures de l'empire ottoman.

« Ce que veut l'empereur de Russie, c'est le maintien strict du *statu quo* religieux de son culte, savoir, une égalité entière de droits et d'immunités entre l'Eglise grecque et les autres communautés chrétiennes sujettes de la Porte, par conséquent la jouissance en faveur de l'Eglise grecque des avantages accordés à ces communautés. Il n'entend point ressusciter les priviléges de l'Eglise grecque tombés en désuétude par l'effet du temps ou des changements administratifs, mais demande que le Sultan la fasse participer à tous les avantages qu'il accorderait à l'avenir à d'autres rites chrétiens.

« Le cabinet impérial d'Autriche aime, par conséquent, à ne pas douter que la Sublime-Porte, en pesant encore une fois, avec toute la sérieuse attention que la gravité de la situation exige, les explications données par la Russie dans le but de préciser la nature et l'extension de ses demandes, ne se décide à l'adoption pure et simple de la Note de Vienne.

« Cette adoption, tout en assurant au gouvernement ottoman un nouveau titre à la sympathie et à l'appui des puissances qui la lui ont conseillée, lui offre à la fois un moyen aussi prompt qu'honorable d'opérer sa franche réconciliation avec l'empire de Russie, réconciliation que tant d'intérêts majeurs réclament si impérativement. »

A cette Note, qui ne pouvait plus réussir, a succédé un projet prussien, qui n'a pas été plus heureux ; car, en définitive, c'est toujours l'ultimatum premier de Vienne qui se représente, et maintenant la Turquie est décidée à courir tous les risques de la guerre. Tel est le langage que tient hautement Reschid-Pacha, après avoir été si longtemps, comme chacun sait, le

chef du parti de la paix. La France et l'Angleterre, d'ailleurs, ont envoyé au Divan le conseil de ne pas accepter la Note de Vienne, et ce conseil a été accompagné de promesses d'appui et de secours, tandis que l'Autriche faisait savoir à la Porte qu'elle observerait une stricte neutralité. On comprend dès lors l'ardeur qui anime les Turcs. Cette ardeur n'a été contenue que pour un moment par l'ordre de suspendre les hostilités, surtout s'il est vrai que, le 26 octobre, la réponse de la Russie à la déclaration de guerre de la Porte soit arrivée à Constantinople, et que cette réponse soit tout simplement un appel aux armes.

Dans la position respective où se trouvent les Russes et les Turcs, si près les uns des autres, on ne doit pas s'étonner si quelques petits engagements ont lieu, même pendant la trève que la diplomatie s'efforce de faire observer. Voici comment les dépêches de Vienne annoncent ces mouvements :

« Bucharest, mercredi soir 2 novembre.

« Hier, 800 ou 1,000 Turcs ont paru devant Giurgevo, et ont bombardé la ville. Un engagement a eu lieu le long du rivage; plusieurs Russes et plusieurs Turcs ont été tués, et des bourgeois blessés. Les Turcs se sont retirés en amont du Danube ; la cavalerie russe les a suivis avec du canon. Des escarmouches aux avant-postes ont lieu tous les jours devant Kalafat.

« Vienne, jeudi soir.

« Une avant-garde commandée par les généraux Nami-Pacha et Prim (le comte de Reuss) a eu un engagement sérieux avec 2,000 hommes de cavalerie russe, entre Kalafat et Craïowa. L'affaire a duré deux heures; les Russes se sont retirés dans la direction de Statina. »

On le voit, l'armée ottomane semble vouloir prendre décidément l'offensive, et sa situation paraît bonne jusqu'à présent, sa ligne de retraite au besoin sur les forteresses du Danube n'étant pas menacée. A Viddin, les Turcs ont seize grands bâtiments à voile et armés, pour le transport des troupes, des canons et des munitions sur l'autre rive.

Le prince Gortschakoff a mis les Principautés en état de siége. L'hospodar, prince Stirbey, a cessé ses fonctions et s'est retiré en Transylvanie. On a défendu, sous peine de mort, toute communication avec les Turcs. Il n'y a plus que les tribunaux militaires qui fonctionnent.

L'affaire d'Isachta est connue; cependant on ne possédait pas encore le récit officiel russe sur ce premier engagement. Aujourd'hui, nous pouvons l'offrir à la curiosité de nos lecteurs :

« *Bucharest*, 13 (25 octobre). — S. Exc. le général en chef de l'armée russe avait donné l'ordre à une partie de la flottille russe de remonter le Danube vers la Valachie. L'exécution de cette expédition était d'autant plus dangereuse que les chaloupes canonnières et les bâtiments à vapeur devaient passer sous le feu des forts élevés par les Turcs près d'Isachta. Il ordonna que l'expédition aurait lieu durant la nuit pour en diminuer les dangers. Mais le commandant et les officiers demandèrent comme faveur de pouvoir effectuer le passage en plein jour. Le 11 (23 octobre), à huit heures du matin, la flottille s'approcha d'Isachta. Les Turcs ouvrirent le feu. Alors il s'engagea une canonnade des deux côtés.

« Le combat dura une heure et demie, et malgré le feu bien nourri de 27 canons ennemis, la flottille arriva heureusement à sa destination. La plus grande partie de la ville d'Isachta a été incendiée par les bombes lancées par la flottille. Notre perte n'est pas considérable. Nous avons

douze morts, parmi lesquels le capitaine en second Werpakhowsky, officier de marine connu par sa bravoure et généralement regretté. »

Alfred DES ESSARTS.

Le *Moniteur* du 5 novembre contient le décret suivant, qui ne serait pas sans importance, s'il se rattachait aux éventualités que peut produire la question d'Orient :

Art. 1er. Dans le cas d'une attaque imprévue, les préfets maritimes sont chargés, sous leur responsabilité, de la défense des ports militaires, et l'autorité sur les troupes de toutes armes est concentrée dans leurs mains.

Art. 2. A l'arrivée du général commandant la division territoriale, ou de l'officier général pourvu de lettres de commandement, le préfet maritime résigne l'autorité temporaire qui lui est dévolue par le présent décret, et le commandant supérieur exerce aussitôt les attributions que lui assigne l'ordonnance du 3 janvier 1843.

Art. 3. Nos ministres de la guerre et de la marine arrêteront, de concert, les dispositions à prendre pour assurer l'exécution du présent décret.

Fait à Saint-Cloud, le 12 octobre 1853.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre secrétaire d'État au département de la guerre,

A. DE SAINT-ARNAUD.

Le ministre secrétaire d'État au département de la marine et des colonies,

THÉODORE DUCOS.

Suivent les dispositions prises par MM. les ministres de la guerre et de la marine.

CHARLES DE RIANCEY.

Nous avons annoncé, avant d'en rendre compte par une analyse détaillée, les deux volumes de *Théodicée* publiés par le R. P. Gratry, de l'*Oratoire de l'Immaculée Conception*. Entre autres témoignages rendus à l'importance et au mérite de cette publication, nous trouvons dans le *Correspondant*, et nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs un jugement qui apporte à l'appui de l'opinion que nous avons exprimée nous-même, le poids d'une double et imposante autorité.

L'abbé J. COGNAT.

« Un traité de philosophie sorti de la même plume que la *Sophistique contemporaine*, dit l'honorable M. Lenormant, devait être, pour les lecteurs sérieux, l'objet d'une grande attente. Nous osons prédire qu'elle ne sera pas trompée. Nous étions occupés, par la lecture de ces deux imposants volumes, à nous fortifier assez pour en présenter un premier aperçu à nos lecteurs, lorsque nous avons reçu d'un homme illustre qui sait tout, qui suit tout et qui s'inquiète de tout, une lettre ainsi conçue : « Je viens de lire le second volume de la *Théodicée* de l'abbé Gratry. Savez-« vous quelque chose de mieux, en fait de philosophie, depuis le XVIIe siè-« cle ? J'avoue que, pour ma part, je ne vois rien de comparable dans les

« œuvres de nos docteurs contemporains. » J'avais sur les lèvres un jugement semblable ; mais, je l'avoue, bien que je ne craigne pas toujours de me compromettre envers le public, je n'aurais pas osé m'exprimer si carrément, sans l'appui que me prête l'opinion prépondérante de M. le comte de Montalembert. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

Diocèse de Soissons. — Mgr de Garsignies, évêque de Soissons, vient de recevoir dans la ville de Laon, le jour de la Toussaint, une réception des plus touchantes ; sans aucun doute, cette cité en conservera longtemps les plus douces impressions.

La population savait que le prélat avait choisi cette belle solennité pour prendre possession de son second siége et attirer en même temps les bénédictions du ciel sur les immenses travaux commencés à la cathédrale de Laon ; aussi s'était-elle portée au-devant de son premier pasteur avec des marques de respect extraordinaire.

En fendant les flots de ce peuple empressé, Monseigneur, avec la dignité et la bonté de cœur qui le caractérisent, bénissait les fidèles agenouillés ou respectueusement inclinés sur son passage. Partout aussi on voyait les mères présenter leurs petits enfants à bénir ; la joie rayonnait sur tous les visages.

En présence d'un spectacle si religieusement expansif, si spontané, Mgr de Garsignies a reconnu une fois de plus les nobles sentiments de la cité de Laon ; aussi espère-t-on que, de temps en temps, Sa Grandeur viendra recevoir une nouvelle preuve de la vivacité de sa foi et de son affectueux dévouement à son premier pasteur.

Diocèse de Bayonne. — Mgr l'Evêque de Bayonne s'est rendu à Pau pour poser la première pierre de la chapelle du couvent des Carmélites. Le lendemain, Sa Grandeur a visité la propriété récemment acquise, aux portes de Pau, par les dames Ursulines.

Diocèse de Coutances. — Tout récemment a eu lieu, à Notre-Dame de Cenilly, une cérémonie des plus touchantes. Mgr l'évêque y bénissait une cloche. Les habitants s'étaient portés en foule à l'église. Monseigneur a bien voulu se charger d'expliquer à tous sa touchante mission. Une société d'élite prenait part à la joie de cet événement. M. Arthur de Mengaonnet et madame la baronne de Bonté avaient accepté l'invitation de donner un nom à cette cloche. Tout le clergé du canton se trouvait réuni à cette fête. L'Eglise s'est réjouie aussi dans ses pauvres, qui se sont vus soulagés par des cœurs compatissants. Une distribution de 600 kilogrammes de pain a été faite aux habitants les plus nécessiteux.

Diocèse de Lyon. — Une lettre de MM. les abbés Faivre et Hauvert, insérée dans la *Gazette de Lyon*, prouve combien est utile l'*Œuvre des Aumôniers de garnison*. Le placement des militaires libérés est incontestablement appelé à rendre de grands services, soit aux militaires pauvres, sans asile et sans famille, trop souvent réduits à *remplacer*, soit aux familles que l'on pourvoit ainsi d'excellents sujets. — L'Œuvre a déjà produit des fruits abondants : trois cent quatre-vingt-seize hommes ont été placés par les soins de MM. les aumôniers, depuis huit mois, dans les administrations de la ville, les maisons de commerce ou particulières, sans qu'un seul homme

ait donné motif à des plaintes graves. Ce résultat est dû à des mesures aussi sévères que prudentes, et qui ont toujours atteint le but.

Nous formons des vœux ardents pour que l'*Œuvre des Aumôniers* se propage de plus en plus dans les grandes villes de France. Ce n'est pas un sujet de médiocre importance que l'intérêt de tant d'hommes qui, chaque année, quittent les drapeaux, sans être assurés de trouver, dans la société civile où ils rentrent, de la sympathie et de l'appui. Et, non-seulement il est bon de pourvoir à leurs besoins dans la sage application du travail auquel ils sont aptes, mais encore il est utile au plus haut degré de donner à leurs âmes une bonne direction. Ainsi, pour eux, le prêtre est à la fois un protecteur, un ami et un guide.

Diocèse de Bordeaux. — Nous trouvons, dans une lettre adressée aux Très-Révérendes Mères et aux Sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph, par leur nouvelle supérieure, des détails pleins d'intérêt sur la vie de la Mère Saint-Joseph, à laquelle elle vient de succéder :

La Révérende Mère Saint-Joseph, appelée dans le monde Jeanne Chanay, appartenait à une famille respectable de Villefranche, département du Rhône. Née en 1795, à une époque où les temples du Seigneur étaient détruits ou profanés, les prêtres proscrits, les vierges du cloître immolées, Dieu la destinait à contribuer à réparer ces ruines du Sanctuaire, en lui formant un grand nombre d'épouses selon son cœur.

Après avoir passé ses premières années dans l'innocence et la piété, sous les yeux d'une vertueuse mère, dont elle ne parlait jamais qu'avec attendrissement et respect, elle entra à l'âge de dix-neuf ans dans la maison de Lyon. Là, comme à Chasay, où elle fut envoyée au sortir du noviciat, elle se fit remarquer par sa ferveur, l'activité de son zèle et son ardeur pour les bonnes œuvres. Aussi, M. Bochard, vicaire-général de Son Eminence Mgr le Cardinal Fesch, voulant établir des Sœurs de Saint-Joseph à Belley, dépendant alors du diocèse de Lyon, et prévoyant de grands obstacles à ce projet, y envoya la Sœur Saint-Joseph en 1819, comme le sujet le plus propre à le faire réussir. Il réussit en effet au-delà de ses espérances; mais les épreuves ne manquèrent pas à la jeune fondatrice. Sa prudence leva toutes les difficultés, et lui fit des protecteurs et des amis de ceux qui s'étaient déclarés ses plus ardents contradicteurs. L'autorité ecclésiastique comprit dès lors quel parti on pourrait tirer de tant de piété et de tant d'habileté pour exécuter son projet de fonder un noviciat à Belley, qui devait donner des Sœurs à cette importante partie du diocèse. A peine âgée de vingt-cinq ans, la direction lui en fut confiée, et c'est de ce noviciat que sont sorties une multitude de Sœurs, héritières de son zèle et de sa charité.

L'œuvre grandissant tous les jours, le local ne pouvait plus suffire. Mgr Devie, nommé en 1823 Evêque du diocèse de Belley, qu'on venait de créer, le comprit, et il résolut de transporter à Bourg (en Bresse) le noviciat dont il était devenu par sa charge le premier supérieur. Cette fois, Dieu permit à la Mère Saint-Joseph de déposer le fardeau de Supérieure-Générale, et de porter toutes ses Filles à nommer à sa place la Sœur Sainte-Benoît, à laquelle elle confia plus tard tout ce qu'elle avait de plus cher au monde. Quoique la Révérende Mère Saint-Joseph eût été nommée assistante et qu'elle consacrât tout son dévouement aux vieillards comme aux enfants, l'ardeur de sa charité se trouvait encore trop à l'étroit. Elle eut

alors la pensée de partir pour les Missions dans les Indes. Mais ce vœu était conditionnel et subordonné à l'approbation de ses supérieurs ; ils refusèrent de priver la France de ses services.

L'un d'eux, Mgr De La Croix, vicaire-général de Belley, ayant été promu à l'évêché de Gap, l'obtint bientôt de Mgr Devie. A Gap, elle fonda un noviciat florissant ; puis, à l'époque où Mgr De La Croix fut promu à l'archevêché d'Auch, Mgr Donnet se hâta de faire les démarches nécessaires pour avoir dans son diocèse des Sœurs dont il avait pu apprécier les services à Lyon, et notamment la Mère Saint-Joseph, dont il connaissait en particulier le mérite. Elle arriva à Bordeaux au mois de décembre 1840 ; et, après avoir formé à Barsac, à huit lieues de cette ville, un établissement de novices et un pensionnat, elle revint au chef-lieu transporter son noviciat, le nombre des postulantes augmentant sans cesse, et exigeant pour son Œuvre des développements plus considérables.

Son zèle humble et persévérant a formé vingt-cinq maisons dans différentes paroisses du diocèse. Plusieurs autres demandes lui étaient adressées, durant même sa maladie, pour des diocèses étrangers.

Elle a laissé cent-quarante religieuses, et c'est en présence de toutes ses chères filles, réunies pour la retraite annuelle, qu'elle a reçu les derniers sacrements, et qu'elle a rendu, le 7 octobre, sa belle âme à son Créateur.

DIOCÈSE DE MARSEILLE. — Le clergé de Marseille vient de perdre son vénérable doyen, M. le chanoine Sardon. C'était un ecclésiastique d'une haute piété et d'un grand savoir. Il avait prêché à Bordeaux, sous la Restauration, la station du carême. M. l'abbé Sardon est mort à 89 ans. Il y a deux ans qu'il se fit entendre encore à Nîmes et à Marseille.

ANGLETERRE. — Le *Catholic Standard* donne de longs et intéressants détails sur un Triduum solennel qui vient d'être célébré en Angleterre à l'occasion de la béatification de saint Paul de la Croix. Les Pères Passionistes des différentes maisons anglaises se sont réunis à cet effet au couvent de Saint-Wilfrid, près de Cheadle, dans le Staffordshire. Cette cérémonie a eu lieu en vertu d'un rescrit apostolique qui accordait une indulgence plénière. Mgr. Ullathorne, évêque de Birmingham, a assisté à tous les offices et a prêché plusieurs fois. L'évêque de Southwark, Mgr Grant, a aussi fait entendre sa parole apostolique. La solennité s'est terminée avec éclat, au milieu des témoignages de la piété des membres de la congrégation de Saint-Paul et d'une assistance nombreuse, presque exclusivement composée de protestants convertis au catholicisme depuis quelques années.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

La commission départementale et municipale, exerçant les fonctions de conseil général dans le département de la Seine, est convoquée en session ordinaire, au 15 novembre prochain. Cette session sera close le 29 novembre.

Les conseils d'arrondissement du département de la Seine se réuniront le 9 décembre pour la seconde partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

— M. Lagrenée, juge au tribunal de première instance, est mort hier *subitement*, frappé par une attaque d'apoplexie. Cet honorable magistrat

avait siégé dans la journée à la 7e chambre. La nouvelle de cette mort si rapide a causé au Palais une douloureuse sensation. (*Gaz. des Trib.*)

— Des dépêches télégraphiques, insérées au *Moniteur*, annoncent qu'en Algérie des engagements viennent d'avoir lieu contre plusieurs tribus insoumises. Partout l'ennemi a fui, laissant au pouvoir des Français un riche butin.

— Le gouvernement vient d'adopter une série de mesures pour stimuler la culture du coton en Algérie. Ces mesures sont l'objet d'un décret en date du 16 octobre, affectant, à titre d'encouragement pour cette culture, un fonds de cent mille francs sur la liste civile.

Au moyen de ce fonds, toutes les années, pendant cinq ans, à partir de l'année 1854, un prix de vingt mille francs, dit *prix de l'Empereur*, sera délivré au planteur des trois provinces de l'Algérie qui sera jugé avoir récolté sur la plus large échelle les meilleurs produits en coton et rempli les conditions d'un programme qui sera arrêté d'avance chaque année par le ministre de la guerre.

— Nous trouvons dans une correspondance de Vienne du 30 octobre l'indication d'un fait important, au point de vue politique.

On assurait que le gouvernement autrichien venait de contracter un emprunt qui avait été souscrit par la Banque impériale et par plusieurs grandes maisons de Saint-Pétersbourg.

— M. Foyatier, l'auteur du célèbre Spartacus du jardin des Tuileries, vient de terminer la statue équestre de Jeanne d'Arc pour la ville d'Orléans.

— On lit dans l'*Écho de Vésone* :

« C'est à tort que les journaux ont annoncé que S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux se trouvait sur le chemin de fer au moment du funeste accident arrivé à Beaugency. Mgr Donnet n'a pas quitté Bordeaux. Il présidait ce jour-là même à une cérémonie religieuse dans une des églises de cette ville. »

— L'émeute de Wigan paraît entièrement apaisée. On espère, dit le *Daily-News*, que les travaux vont reprendre. Déjà un millier d'hommes sont tout disposés à travailler aux anciennes conditions dans l'exploitation de MM. Bashall, à Farington, près Preston. Ce serait d'un bon exemple. Quatre-vingts constables font des patrouilles armées dans les environs de Wigan.

— Un *train de plaisir* a inauguré dimanche le chemin de fer de Passy à la place de la Concorde. Le wagon-omnibus porte des banquettes extérieures et sur l'impériale. La voiture est traînée par deux chevaux attelés l'un derrière l'autre ; elle se termine, aux deux extrémités, par un siége pour le cocher ; elle ne tourne pas ; arrivée à la fin du parcours, on dételle les chevaux et on les rattèle à l'autre bout et le cocher change de siége.

— Le 27 octobre la commune de Sainte-Foy, près Lyon, a été le théâtre d'une épouvantable catastrophe. Une maison de trois étages s'est subitement écroulée. Par malheur, plusieurs victimes sont restées ensevelies sous les décombres. Un locataire et sa domestique ont péri, ainsi qu'une dame et sa fille. Trois cadavres ont été déjà retirés du milieu des débris amoncelés ; le quatrième n'a pu être encore retrouvé.

On attribue ce sinistre à une poutre du toit qui était dans un état de vétusté complète : cette poutre, dans sa chute, a entraîné tout l'édifice.

Dans la crainte d'un nouveau malheur, l'autorité a fait immédiatement évacuer une maison adjacente.

Grâce à l'habile direction donnée aux travaux par M. Dardel, architecte, et au moyen d'un bélier improvisé, on est parvenu à abattre sans danger aucun pour les voisins la partie du toit qui menaçait d'engloutir les travailleurs qui auraient osé procéder à la recherche de la quatrième personne enfouie sous les ruines.

Un accident extraordinaire a marqué cette catastrophe : Mlle Bessard, une des victimes, causait dans sa chambre avec Mlle Barre ; au premier frémissement que ces personnes ressentirent, l'une, Mlle Bessard s'élança vers l'escalier, où elle a trouvé la mort, tandis que Mlle Barre, mieux inspirée et plus heureuse, s'est élancée vers la croisée et s'y est cramponnée fortement. Pendant qu'une partie du bâtiment et tous les planchers s'écroulaient, elle est restée suspendue à cet appui, et a été sauvée providentiellement au moyen d'une échelle. Son père, accouru sur les lieux, l'a enlevée de cette position périlleuse. L'émotion de Mlle Barre a été telle que, à l'heure où nous écrivons, elle n'a pas encore recouvré l'usage de la parole.

Les premiers secours ont été fournis par les habitants de la localité. M. Charbonnier, premier adjoint, a donné les premiers ordres pour le sauvetage, ainsi que M. Michaud, capitaine retraité, qui est parti à cheval, au galop, prévenir les autorités de Lyon, lesquelles ont envoyé immédiatement des secours.

MM. Versepuy, Baudy, Fanton et Emiel se sont fait remarquer dans le sauvetage.

MM. les deux vicaires de Sainte-Foy se sont également fait remarquer ; ils ont aidé à arracher les victimes sous les décombres et n'ont cessé d'encourager les travailleurs, ainsi que M. Marchandise, garde champêtre, qui a montré beaucoup de dévouement.

Un piquet du 2e régiment du génie et une compagnie du 14e de ligne, officiers et soldats, ont rivalisé de zèle et d'activité pour le sauvetage.

(*Courrier de Lyon.*)

Nous recommandons tout particulièrement la maison Alcan à nos abonnés. — Le talent, le goût chrétien, la science se trouvent réunis dans les moindres gravures sortant des magasins de cet intelligent éditeur. — L'art catholique a reçu une impulsion énorme et incontestable par les courageux et continuels efforts de cet habile publicateur ; sentiment élevé partout, vérité, harmonie, tout est également à louer, et c'est justice de recommander cette maison, laquelle a soin de vulgariser par le bon marché ses admirables productions.

BOURSE DU 5 NOVEMBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 90 — plus haut, 00 00 — plus bas, 00 00 — fermé à 99 80. — Au comptant, il reste à 00 00.

3 0/0, à terme, ouvert à 73 60 — plus haut, 73 90 — plus bas, 73 50 — fermé à 73 85. — Au comptant, il reste à 00 00.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,050 00 ; (1852), à 1,225 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 0/0 ; nouveau, 98 0/0. — Belgique, 5 0/0, 98 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

DE L'INFLUENCE ACTUELLE ET DU RÔLE DE LA FRANCE EN CHINE

(2e article.)

La Chine, si longtemps fermée aux étrangers, ne leur est encore accessible que par Canton et les ports désignés dans les traités qui ont suivi la guerre dite de l'*Opium*. C'est seulement par ces ouvertures que leur commerce et leur politique ont, en quelque sorte, jour sur elle. C'est par là que leur influence peut pénétrer dans l'intérieur. C'est là aussi qu'aboutissent les nouvelles du dedans et les intrigues des partis qui ont besoin de se ménager l'appui ou la neutralité de ceux qu'ils appellent toujours les *barbares*. C'est enfin la position prise, dans les villes, par les nations européennes, où ces relations ont acquis une importance réelle, qui peut le mieux servir de thermomètre à la puissance relative de chacune d'elles.

De ces quatre ports, nous avons déjà indiqué le plus considérable, Shang-haï. Dans le port même d'Amoy, qui est d'ailleurs l'un des plus beaux de ces mers, le commerce européen proprement dit n'est presque rien. Il est vrai que le commerce chinois y est très-actif; il s'étend aux archipels des Philippines, des Célèbes, des Moluques, jusqu'à Singapoore et à Java. Il commence aussi à comprendre qu'il ne se suffit pas à lui seul. Autrefois les jonques traditionnelles descendaient la mer de Chine avec la mousson du nord-est, pour la remonter avec celle du sud-ouest, et faisaient ainsi le voyage en un an; aujourd'hui elles sont remplacées par les navires des étrangers dont les marchands chinois reconnaissent au moins la supériorité en fait de navigation, quoiqu'ils leur conservent, à tous les autres égards, autant de mépris que de haine.

Deux ou trois maisons européennes font à Amoy le trafic de l'opium; trois ou quatre autres reçoivent de Canton quelques consignations de tissus, et de Manille quelques cargaisons de riz. Elles s'occupent particulièrement de l'émigration des indigènes qui a lieu sur une très-grande échelle pour les îles Philippines ou de la Sonde et pour la Californie. La province de Fo-kien, à laquelle appartient Amoy, est très-pauvre; elle ne saurait nourrir sa nombreuse population. L'année 1851 a vu, de ce côté seulement, s'expatrier plus de 14,000 Chinois.

Le navigateur auquel nous empruntons ces renseignements, et qui a visité Amoy en 1852, M. le capitaine Cazalis, ajoute que cette ville est fort étendue, mais qu'on se figurerait avec peine un cloaque plus infect que ses ruelles étroites, humides, ondu-

leuses et noires. Les alentours sont d'une aridité désolante. A quelques lieues dans l'intérieur, se trouve la ville de Chinchow, immense cité essentiellement industrielle et manufacturière, où se fabriquent les porcelaines, les étoffes, les papiers peints, les parapluies, tous les objets enfin qui alimentent l'exportation du port d'Amoy. Chinchow, comparativement surtout à Amoy, offre, à ce qu'il paraît, une physionomie toute particulière de bien-être, d'activité, presque de propreté. Un étranger, ou *ouana*, n'y circule pas, cependant, sans y exciter une vive émotion et sans s'y exposer, non-seulement à des désagréments, mais à des dangers. A deux lieues dans la campagne, deux Pères Dominicains, Espagnols, y vivent dans le plus strict incognito. On dit que la France n'y a pas de missionnaires, et cette province compte très-peu de chrétiens.

Le navire que commandait M. Cazalis est un de ceux qui ont appartenu à l'utile et généreuse Société de l'Océanie, et dont une autre compagnie, composée en grande partie des mêmes éléments, a recueilli l'héritage. Le rapport du commandant de l'*Arche-d'Alliance*, pour les années 1850, 1851 et 1852, est, à tous les titres, la suite de celui de M. le vicomte Jean Des Cars. Au point de vue religieux et au point de vue national, il est également digne de la plus sérieuse attention, et il fournit des indications que nous n'avons nulle part ailleurs trouvées aussi complètes et aussi précises.

Or, M. le capitaine Cazalis, comme M. Des Cars, comme les correspondants du *Moniteur*, nous ramène à Shang-haï. Bien décidément, c'est là qu'il faut aller pour connaître et apprécier aussi justement que possible les chances diverses des Européens, et notamment celles de la France en Chine.

Si l'on en veut encore une preuve, joignons à ce que nous en avons dit ces paroles de ce témoin récent et compétent :

« Depuis le voyage de la *Stella del Mare*, dit-il, Shang-haï, comme port européen en Chine, a progressé sensiblement. La ville anglaise est aujourd'hui vaste et bien bâtie. Les premiers négociants qui vinrent s'y établir, ne se contentent plus des premières maisons qu'ils ont élevées; chacun renouvelle son habitation, et chacune de ces habitations est un palais. C'est une ville européenne, implantée sur un sol chinois, non pas sous forme de factoreries, telles que celles de Canton, où les négociants vivent parqués, sans espace et sans air; mais une ville vaste, aérée, où chaque maison a son enclos, ses dépendances et ses jardins.

« Le commerce de Shang-haï est arrivé à un chiffre au moins égal à celui de Canton, et il ne tardera pas sans doute à le dépasser. La position de ce port est plus centrale et plus favorable aux affaires que celle de Canton. Les relations avec les Chinois y sont plus faciles, et on ne rencontre pas chez les habitants de cette partie du Céleste-Empire, auxquels

nous étions jusqu'à présent inconnus, la haine que ceux de Canton portent aux Européens, malgré des relations de plusieurs siècles.

« La position de Shang-haï, à l'entrée du fleuve de Nankin, à quelques journées de navigation de Pékin, l'étendue de ses relations commerciales avec l'intérieur et avec les côtes qui s'étendent au Nord et au Sud, semblent promettre au commerce européen une proie facile à saisir, et, avant dix ans peut-être, nous verrons les Anglais fonder de nouveaux comptoirs, en se rapprochant de Pékin, et s'échelonner ainsi d'un fleuve à l'autre, en s'emparant de tout le cabotage de ces côtes étendues... »

Il est temps maintenant de voir quelle position appartient, à Shang-haï, au commerce et à l'industrie de la France.

Le *Moniteur universel* nous donnait récemment le total des exportations en thés et en soies des Anglais et des Américains pendant l'année 1852. Les Anglais y entraient pour les deux tiers de plus que les Américains. Pour les Français, ils ne comptent pas.

Lorsque la *Stella del Mare* jeta l'ancre, en 1848, dans le port européen de Shang-haï, elle y trouva 27 bâtiments : 4 espagnols, 3 américains, 2 brémois, 1 sarde, 1 russe, tous les autres anglais. Et quand M. le vicomte Des Cars vit le consul de France, celui-ci lui avoua que pas un seul navire marchand n'avait, à sa connaissance, montré jusque-là notre pavillon à Shang-haï.

Combien d'autres bâtiments nos armateurs y ont-ils envoyés outre la *Stella* et l'*Arche d'alliance?*

Ce n'est pourtant pas que nos capitaines trouvent, de la part des riches marchands de la Chine, de moins favorables dispositions que les autres. Bien au contraire, les Français, et nous en dirons bientôt la raison, sont l'objet d'une préférence marquée. M. Cazalis en témoigne comme M. Des Cars. On leur fit des offres pour des affaires qu'on avait refusées à leurs concurrents.

« Il est regrettable, déclare M. Cazalis, que notre commerce ne soit pas en rapport avec la bonne opinion que les Chinois ont de nous, et que la portion de terrain qui nous a été concédée ne se couvre pas de maisons françaises ; car la position est excellente, située qu'elle est entre la ville chinoise et la ville anglaise. Les rentiers de Shang-haï, ajoute-t-il, semblables à nos dames des grandes villes de France, aiment assez à flâner dans les magasins. J'ai pu voir chaque jour, après la période du jour de l'an, de nombreux Chinois à Canton, revêtus de splendides costumes, remplir le magasin de M. Remy, où ils achetaient toujours quelque chose. »

C'est avec un regret sensible que nous reproduisons les plaintes de ceux de nos compatriotes qui ont le mieux acquis, par leurs propres efforts, le droit de nous les reporter de ces parages. Et ce regret, nous l'exprimons avec la double énergie du sentiment patriotique, et, avant tout, du sentiment religieux.

Ecoutons, en effet, un écho du XVIIe siècle. Prêtons l'oreille à la voix du fondateur de nos missions étrangères, Mgr Pallu, Evêque d'Héliopolis ; voici comment il s'exprimait dans le mé-

moire où il démontrait à Colbert la nécessité de former une Compagnie française pour commercer avec l'Inde et avec la Chine :

« Nous devons voir, disait-il, que le commerce a été mis dans l'esprit des hommes par l'Esprit de Dieu, bien moins pour des profits particuliers que pour exercer la charité et aider à retirer des mains du démon un grand nombre de pauvres âmes nées dans l'idolâtrie, auxquelles, donnant la connaissance de notre sainte foi, on ouvre le chemin du ciel, pour y honorer et glorifier Dieu..... Il faut donc conclure que le commerce est la chose la plus nécessaire qui soit au monde ; aussi porte-t-il en soi tout ce qu'il y a de plus beau, de meilleur et de plus utile parmi les hommes (1). »

Le gouvernement de Louis XIV approuvait et encourageait ces vues. Si, depuis, la France et la chrétienté y eussent donné une application courageuse et persévérante, qui sait si les destinées de l'Asie n'eussent pas été avancées de deux cents ans ! Et combien aujourd'hui, même en Europe, la balance des intérêts, des influences et des forces serait différente de ce qu'elle est devenue sous la menace des agrandissements monstrueux de la Russie, et sous le coup des explosions épouvantables de ce cratère toujours béant qu'on nomme la Révolution !

Mais détournons les yeux des rêves évanouis. Le passé, grâce à Dieu, nous a légué des souvenirs et des devoirs qui n'ont, même à présent, rien d'irréalisable ni de chimérique.

Nous le disions déjà, il y a quelques années, notre consul à Shang-haï, M. de Montigny, a su se mettre à la hauteur de ces souvenirs et de ces devoirs. M. Cazalis l'atteste de nouveau : « M. de Montigny, écrit-il, dont le zèle est infatigable, a su prendre et conserver à Shang-haï une position qui lui permet de porter haut le pavillon français. »

Et cette position, quelle est-elle ?

Au temps même où M. Des Cars arriva à Shang-haï, se rapporte un incident considérable auquel les dernières relations du *Moniteur* faisaient encore allusion. Le consul anglais, chargé de la police de la ville, voulait se réserver, à l'exclusion de tous les autres agents, le droit de hisser son pavillon. Malgré ses menaces, le consul américain arbora les couleurs des États-Unis. Le consul de France appuya ce dernier avec toute l'énergie d'un homme de cœur ; mais dénué lui-même de ressources matérielles, lié par des instructions qui lui commandaient d'éviter tout conflit avec le représentant de la Grande-Bretagne, il n'eût pas été en

(1) Mémoire manuscrit conservé aux archives des Missions-Étrangères, et cité par Mgr Luquet, évêque d'Hesebon, *Etat et progrès des missions catholiques dans l'Inde*, et par M. Raymond Thomassy, dans son récent ouvrage, *Missions et Pêcheries ou Politique religieuse et maritime de la France*.

mesure de prendre une telle initiative. La politique pure le réduisait à une sorte d'impuissance.

Mais il sentit à merveille que si son pays pouvait alors très-peu de chose en Chine, soit par la crainte des armes, soit par les relations du commerce, il y a partout dans le monde, à côté et au-dessus de ces deux éléments, un autre élément d'honneur et d'activité : la foi, qui est le nôtre par excellence. Catholique et Français ; ces deux mots sont synonymes non-seulement sur les côtes occidentales de l'Asie où nos chevaliers ont paru à la tête des Croisades, mais dans les contrées les plus reculées de l'extrême Orient, où la foi a pénétré par le dévouement de nos Apôtres et de nos Martyrs.

Si, en effet, la France s'est laissé souvent détourner de la poursuite de ses véritables et principaux intérêts par ses crises intérieures ou par le manque de tradition, de calcul et de suite dans ses entreprises au dehors, jamais ses enfants n'ont oublié ni trahi sa mission religieuse. Toujours on les a vus aux premiers rangs et on les a comptés pour le plus grand nombre dans cette impérissable milice de témoins qui propagent, par leur parole et par leur sang, les bienfaits et les lumières de l'Evangile.

Aujourd'hui, c'est en grande partie grâce à eux que la Chine conserve encore, dit-on, malgré tant de persécutions et de traverses, plus d'un million de chrétiens. Cette terre, si longtemps rebelle, est le rendez-vous de tous les Ordres, et ils se partagent le champ qu'ils n'auraient jamais dû se disputer. La sainte émulation de zèle y a poussé les Dominicains d'Espagne, les Franciscains d'Italie, les Pères des Missions étrangères de Paris et de Naples, les Lazaristes français. La province de Nankin, à laquelle se rattache Shang-haï, possède à elle seule plus de 80,000 fidèles, et c'est à Zikawei, près de Shang-haï, que les Jésuites ont rétabli leur procure, leur quartier général, leur principal lieu de repos et de retraite pour cette contrée, sur l'emplacement même où ils avaient été installés par le célèbre *Sin*, grand calao, ou premier ministre, il y a deux cents ans, à l'époque des travaux apostoliques du Père Ricci ! Glorieux et touchants souvenirs ! La Compagnie de Jésus a subi depuis lors, d'un bout du globe à l'autre, toutes les vicissitudes. Partout, dans les pays catholiques comme chez les nations assises à l'ombre de la mort, elle a connu l'exil, la proscription, le bûcher ! Partout, en Europe, au Paraguay, en Asie, ses plus magnifiques établissements ont été renversés ; et, cependant aussi, sur les débris mêmes de ses ruines éphémères, elle a repris partout son œuvre immortelle.

Charles de Ribbeck.

(*La fin au prochain numéro.*)

ROME

Béatification du vénérable serviteur de Dieu André Bobola, martyr polonais, de la Compagnie de Jésus.

La Pologne catholique, éprouvée depuis tant d'années par les persécutions qui lui ont ravi ses enfants disséminés au loin, ses prêtres martyrisés, ses temples fermés, se réjouira en apprenant la grande et belle solennité du 30 octobre 1853.

André Bobola, l'humble jésuite, le pieux martyr, est monté sur les autels!

C'est dans la basilique du Vatican que s'est accomplie cette solennité, dont le spectacle sublime était digne de la Ville-Eternelle.

Nous avons raconté déjà les travaux, les souffrances de l'intrépide missionnaire qui mit tant de zèle à évangéliser la Lithuanie, et que rien n'arrêtait, ni les fatigues, ni les privations, ni les courses à travers des steppes désertes, ni les périls, ni enfin les persécutions des schismatiques. On n'a pas oublié que sa glorieuse mort eut lieu le 16 mai 1657; qu'en 1739 la sainte Congrégation des Rits approuva les procès introduits par l'Autorité apostolique touchant le martyre de ce courageux défenseur de la foi; que le souverain-pontife, Benoît XIV, rendit le décret par lequel il constait du martyre et de la cause d'André Bobola; qu'après qu'on eut procédé à la discussion et à l'approbation des quatre miracles exigés par les Constitutions apostoliques, Sa Sainteté Grégoire XVI promulgua le décret duquel ressort le miracle de l'incorruptibilité du corps de ce martyr; qu'enfin le Souverain-Pontife régnant approuva, par son décret du 5 mai 1853, les trois autres miracles, et déclara, le 24 juin de la même année, dans la basilique patriarcale de Latran, qu'on pouvait procéder à la béatification solennelle.

Le jour longtemps attendu étant arrivé, on vit se rassembler dans la basilique patriarcale du Vatican Leurs Eminences les Cardinaux, unis à la sainte Congrégation des Rits et aux Consulteurs de cette congrégation; le Chapitre et le Séminaire de Saint-Pierre. Le très-révérend Père Pierre Beckx, général de la Compagnie de Jésus, aborda S. E. le cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté (en l'absence de S. E. le cardinal Lambruschini, préfet de la Congrégation des Rits), et s'étant prosterné humblement, lui demanda la publication du Bref de Béatification, qui fut en effet lu et publié immédiatement, sur le consentement de S. E. le Cardinal, et de S. E. le Cardinal Archi-Prêtre de la Basilique. Aussitôt après, on découvrit les images du Bienheureux, et l'on entonna l'hymne ambroisienne au son de toutes les cloches de Rome et au bruit de l'artillerie. La messe

commença ensuite; elle fut célébrée par Mgr Pio Bighi, vicaire du Chapitre du Vatican. La musique en avait été composée par le maëstro Burroni.

Vers quatre heures de l'après-midi, Sa Sainteté, accompagnée du Sacré-Collége des Cardinaux, sortit de sa résidence du Quirinal pour aller vénérer le martyr.

Le temple avait été orné avec la plus grande magnificence. On remarquait la belle disposition des inscriptions diverses qui étaient placées sous la loge, au portique, aux portes latérales, aux deux pilastres de la tribune, et sous les tableaux représentant les miracles.

La façade de l'église et de la maison *del Gesù* furent en grande partie illuminées le soir, et on lisait au-dessus de la grande porte de ce temple l'inscription suivante :

SOCIETAS . IESV
LAETA . GESTIENSQVE
QVOD
ANDREAM . BOBOLAM
AD . OMNEM SANCTITATEM . EVECTVM
LABORIBVS . PERICULIS . IN . LITHVANIA
PRO . ANIMARVM . SALVTE
PER . ANNOS . P . M . XX
ET . ILLVSTRI . MARTYRIO . XP . PERFVNCTVM
CAELO . TRANSMISERIT
NOVENSILEM

Indépendamment de l'intérêt religieux que les catholiques attacheront à cette solennité, il est impossible de n'y pas voir clairement un grand dessein de Dieu, une réparation éclatante donnée aux malheurs et au sang de la Pologne et de ses prêtres. Il semble même que ces honneurs rendus à André Bobola, en dépit des entraves que la diplomatie russe avait mises à cette cause, aient une signification toute particulière au moment où le fier empereur de Russie menace l'Orient, au nom de sa prétendue orthodoxie. Les persécutions que Nicolas a fait subir, malgré ses promesses contraires, aux catholiques polonais, ne sont que trop réelles; l'histoire les enregistrera en les flétrissant. Eh bien ! la canonisation d'André Bobola est l'éclatante revanche des vaincus; c'est la victoire des martyrs, victoire éternelle, puisque c'est dans le ciel même qu'elle est remportée. Et nous nous demandons si, lorsque la Russie commence pour satisfaire son ambition et propager son schisme armé, une lutte qui peut être terrible, elle n'aurait pas lieu de réfléchir et de s'arrêter devant le simple autel où rayonne aujourd'hui l'image de Bobola le martyr !

Alfred Des Essarts.

Le Sultan vient de donner aux protestants de son empire une marque de sollicitude et de bienveillance : il leur assure la tolérance la plus entière, par un firman adressé à un M. Steven et conçu dans les termes les plus magnifiques que puisse inventer la phraséologie orientale.

Assurément nous n'irons pas à l'encontre de cette concession. C'est quelque chose de remarquable que de voir l'empire ottoman admettre la liberté religieuse, laquelle est la négation du principe même de l'Islam. Quand Mahomet lança ses farouches sectateurs sur le monde, il les envoya à la guerre sainte contre les infidèles, et on sait le dilemme que posait leur cimeterre : *Crois ou meurs.* Aujourd'hui, le successeur du prophète laisse les infidèles croire comme ils veulent, et il déclare qu'il les protégera dans cette liberté. Ce progrès chez les Turcs mesure l'étendue de leur décadence.

Le protestantisme en Orient est une minorité imperceptible. Que l'Angleterre tienne à le propager, qu'elle appuie ses réclamations, qu'elle soit même pour beaucoup dans le firman dont il s'agit; c'est son rôle. Mais cet acte reporte plus vivement nos préoccupations et nos pensées vers le catholicisme, dont la France a été, durant tant de siècles, la protectrice dans le Levant. Et quand on compare le firman adressé à M. Steven avec toute la conduite de la Porte dans la grande affaire des Lieux-Saints, on ne peut s'empêcher de trouver le rapprochement bien pénible et bien dur.

Henry de Riancey.

AFFAIRES D'ORIENT

Que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas écrit sur cette affaire orientale; et par combien de phases n'a-t-elle point passé!

Tantôt les négociations sont engagées, tantôt elles sont rompues. Leur action change successivement de centre : il est d'abord à Constantinople, puis à Vienne. On négocie même à Saint-Pétersbourg; et nous avons vu ce qui est advenu de tous les projets d'arrangement. La voix du canon y a répondu sur les bords du Danube.

Cependant (et c'est encore une phase curieuse), la diplomatie, qui semblait avoir renoncé à son œuvre, y revient et la reprend, lors même que l'œuvre semble le plus impossible. Elle n'a pu prévenir l'éclat du conflit, et elle a la prétention de l'empêcher de s'étendre.

Que de contradictions!

Et encore faudrait-il qu'à ce moment suprême, les puissances fussent complétement d'accord; mais sur quatre, deux ont

déjà accompli une démonstration maritime, et les deux autres, c'est-à-dire l'Autriche et la Prusse, se réservent d'observer une stricte neutralité. Si, sur quatre puissances qui veulent négocier, il y en a deux qui agissent, peut-on penser que le champ sera libre pour la négociation pacifique ?

A l'heure qu'il est, on doit surtout faire la part de l'imprévu. La veille du jour où l'on a appris à Paris l'affaire d'Isachta, bien des gens parlaient pour la paix; le lendemain, beaucoup d'autres parlaient pour la guerre, lorsqu'on était informé tout à coup que de nouvelles négociations allaient se rouvrir.

Les journaux continuent à émettre les opinions les plus contradictoires. Pour ne citer qu'un exemple, il semble résulter des déclarations du *Pays* que le concours armé des puissances occidentales est désormais acquis à la Porte-Ottomane, tandis que l'*Assemblée nationale* dit, de son côté, sous la signature *Am. Pellier* :

« L'action des quatre puissances se bornera à maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman; mais la querelle de la Turquie et de la Russie sera vidée entre elles deux. »

On le voit, des deux parts l'affirmation est tranchante et absolue. Il faut bien cependant ici que quelqu'un se trompe.

Mais isolons-nous des conjectures et recherchons les faits.

Sur les faits éclatent encore les contradictions. Ainsi, quand *le Lloyd* de Vienne affirme que, le 30 octobre, le quartier-général russe était à Krajowa, et que les Turcs n'avaient eu aucun engagement avec les Russes près de Kalafat, un autre journal de cette ville, *la Presse*, donne sur le combat qui aurait eu lieu les détails suivants :

« On assure que 7,000 Turcs seulement ont passé le Danube près de Kalafat. Un corps de réserve de 8,000 hommes, stationné près de Sophia, a suivi la même ligne d'opérations. Entre l'avant-garde sous Namik-Pacha et le général Prim, et la cavalerie légère russe, dont 2,500 hommes ont occupé la route de Kalafat à Krajowa, il y a eu un engagement à Krajowa même. Le combat a duré deux heures. L'avant-garde russe s'est retirée jusqu'à Slatina.

« Comme cette position sur l'Alouta est difficile à défendre, on croit que les postes avancés du général de Dannenberg se réuniront aux autres divisions près de Pitesti, derrière Largis. Le corps d'armée de ce général est évalué à 35,000 hommes, 2,500 Cosaques et 200 canons. »

La position de Pitesti, indiquée comme point de concentration des Russes, est bonne; elle commande les routes de Bucharest, de Tergowist et d'Hermannstadt. *Le Lloyd* montre les habitants de la Petite-Valachie prenant la fuite devant les Turcs. Cependant les Russes n'auraient pas mis en état de siége toutes les places de la Valachie s'ils osaient se fier aux sympathies de

laga, Lyon, Rivas et Icara, de la Compagnie de Jésus, se trouvaient à Mexico. Ces religieux se sont empressés de remercier Santa-Anna, dans une adresse où ils ont tracé la ligne de conduite, pleine de réserve et de modestie, que la Compagnie entend tenir au Mexique.

H. RANC.

Mgr BÉDINI.

Nous avons entretenu nos lecteurs de la belle mission qu'a reçue Mgr Bedini, nonce pontifical au Brésil, de visiter les États-Unis et le Canada.

Cette mission a réussi, on le sait, au-delà de toutes les espérances. Depuis le jour où S. Excellence a débarqué à New-York, l'Épiscopat, le clergé et les fidèles des États-Unis n'ont cessé de lui prodiguer les témoignages de l'affection et du respect. Les divers diocèses ont tour à tour été honorés de sa visite; et l'on aurait peine à compter les églises et chapelles à l'inauguration desquelles il a assisté.

Des États-Unis, Mgr Bedini s'est rendu dans le Canada : c'était la seconde partie de son itinéraire. Ce fut vers la fin du mois d'août qu'il arriva à Québec, où Mgr l'Archevêque du diocèse donnait à son clergé une retraite ecclésiastique. S. Exc. le Nonce, sur la prière de Mgr l'Archevêque, présida la clôture de la retraite. Dans l'après-midi, il visita les couvents, qu'il trouva tous d'une parfaite régularité et florissants en vertus et en bonnes œuvres.

Le lendemain, Mgr Bedini reçut, au palais archiépiscopal, la visite des notables de la ville. Il avait à ses côtés Mgr l'Archevêque de Québec; Mgr Hugues, Archevêque de New-York, qui avait absolument voulu l'accompagner au Canada; Mgr Cok, Évêque des Trois-Rivières; Mgr Laroque, coadjuteur de l'Évêque de Montréal; M. l'abbé Cazeau, vicaire-général de Québec, et un grand nombre d'ecclésiastiques des quatre diocèses de Québec, des Trois-Rivières, de Montréal et de Saint-Hyacinthe.

Le discours de Mgr Bedini à cette belle assemblée, la pénétra d'émotion. Mgr l'Archevêque de Québec répondit « qu'il s'estimait heureux d'avoir une telle occasion de manifester la joie dont la visite du Nonce du Souverain-Pontife le remplissait, lui, tout son clergé et tout son peuple... et que le souvenir de ce jour ne s'effacerait jamais de la mémoire des habitants de Québec. »

A ces derniers mots, l'assemblée tout entière se jeta à genoux, bien que, parmi les assistants, il y eût quelques personnes protestantes, et le Nonce la bénit.

Le soir, Mgr Bedini partit de Québec pour Montréal, accompagné de Mgr l'Archevêque de New-York et de plusieurs ecclésiastiques distingués.

H. RANC.

NOUVELLES RELIGIEUSES

PIÉMONT. — Le *Cattolico* annonce la mort de Mgr Fea, Évêque d'Alba, décédé le 2 novembre à Gênes, dans la Maison des Prêtres de la Mission. Mgr Fea était né à Voghera, diocèse de Tortone, le 30 juillet 1787. Il occupait depuis 1836 le siége d'Alba, et il laisse le souvenir des plus hautes vertus.

MISSIONS. — On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Je viens avec toute la confiance et la simplicité d'un pauvre religieux, vous prier de vouloir bien insérer dans vos colonnes la lettre que me fait l'honneur de m'adresser M. le consul de la Bolivie, à Bordeaux. Les nombreux lecteurs de votre feuille catholique verront avec édification et intérêt les travaux des P.P. Franciscains en Amérique. S'il nous était donné de pouvoir leur raconter les merveilles opérées par nos Missionnaires dans cet autre hémisphère, ils seraient heureux, nous n'en doutons pas, d'apprendre que leur zèle a pénétré depuis longtemps parmi les hordes les plus sauvages, et que bien des fois, un seul de nos frères, sans autre ascendant que celui de la vertu et de la pauvreté évangéliques, a contenu dans le devoir des tribus que la force des armes n'avait pas su dompter. Mais les soins de l'œuvre que nous avons commencée en France et que Dieu semble vouloir bénir, ne nous permettent pas de raconter les travaux de nos frères à l'étranger. Bientôt, nous l'espérons, les nouveaux enfants que le ciel nous donne en France montreront que l'esprit et l'ardeur séraphiques se sont répandus ici comme en Amérique.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mon profond respect.

Fr. Joseph Areso, *com. provincial.*

4 Novembre 1853, Saint-Palais (Basses-Pyrénées), collége des PP. Missionnaires franciscains de l'Observance.

LETTRE DE M. SEGANNÉ,

Consul de la Bolivie, à Bordeaux, adressée au T.-R. P. Areso, Commissaire provincial des Franciscains en France.

Bordeaux, 20 octobre 1853.

Très-Révérend Père,

Le R. P. frère Raphaël Sanz, parti de Bordeaux le 7 du mois de mars de l'année courante, s'embarqua au Pouyat sur la frégate l'*Aréquipa*, et, le 11 du même mois, se mit en mer, emmenant avec lui 23 Franciscains espagnols et italiens, destinés aux Missions de la Bolivie. La traversée fut heureuse jusqu'à la hauteur du cap Horn ; mais on était à l'époque de l'année la moins favorable pour passer ce cap ; aussi, nos voyageurs essuyèrent-ils, pendant vingt jours consécutifs, toutes les fatigues et les dangers de la tempête : le bâtiment perdit deux mâts ; mais, grâce à l'habile manœuvre et à la fermeté du capitaine Damont, aux efforts surhumains des matelots et à la vive confiance de tout l'équipage en la divine Providence, on parvint à se tirer de cet imminent danger, et l'*Aréquipa* continua sa route jusqu'à Valparaiso, où elle arriva après une traversée de cent vingt-quatre jours.

Nos Missionnaires trouvèrent auprès des RR. PP. Jésuites de Valparaiso l'accueil le plus touchant et le plus fraternel. L'hospitalité et des secours de toute espèce leur furent donnés avec la cordialité la plus désintéressée. Lorsqu'enfin ils eurent réparé au sein de la charité chrétienne leurs forces épuisées par une navigation si longue et si pénible, ils continuèrent leur route jusqu'à Arica, port du Pérou. Là, le R. P. Sanz se trouva dans un terrible embarras, par suite des différends politiques qui avaient rompu toute communication entre le Pérou et la Bolivie. Néanmoins, malgré l'interdiction de tout rapport possible, les autorités lui livrèrent libre passage, et les Missionnaires, après neuf jours de marche, arrivèrent, sans

être inquiétés de part ni d'autre, à la ville de la Paix. Ils y furent reçus par les autorités et par le peuple avec les démonstrations les plus vives d'estime et de vénération, digne récompense des éminents services que les Franciscains rendent au genre humain dans ce pays.

Nos Missionnaires franciscains, sincèrement reconnaissants des bienveillants services que leur ont rendus les PP. Jésuites de Valparaiso, ne peuvent non plus oublier les soins dont ils ont été l'objet de la part des Dames du Sacré-Cœur, de Bordeaux. Les secours et les prévenances dont ils ont été constamment entourés pendant la partance du navire, sont une nouvelle preuve que ces respectables religieuses réunissent, à l'illustration de leur naissance, les sentiments de la charité la plus distinguée.

Tels sont, mon Très-Révérend Père, tous les renseignements que je peux vous donner pour le moment. Dès que j'en aurai de nouveaux, je m'empresserai de vous les communiquer.

J'ai bien l'honneur de vous présenter mes respects, ainsi qu'au Très-Révérend Père Procureur-Général qui vous accompagne. Ne craignez jamais d'importuner votre très-humble serviteur. Joseph SEOANNÉ.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

M. le comte de Chambord doit quitter très-prochainement Froshdorff pour aller, comme les années précédentes, passer l'hiver à Venise.

— Le *Journal de Rome* annonce la mort du cavalier Pietro Raimondi, maître de chapelle du chapitre du Vatican, musicien des plus distingués.

— L'ouverture de la session législative a eu lieu à Bruxelles le 8 novembre.

— Hier ont commencé devant la Cour d'assises de la Seine, sous la présidence de M. Zangiacomi, les débats de l'affaire de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique.

Le nombre des accusés est de trente-trois : vingt-six sont présents, sept sont contumaces.

— La ville de Poitiers vient, à l'exemple de beaucoup d'autres, de prendre des mesures pour venir au secours de la classe laborieuse par des distributions de bons de pain. Un emprunt de 100,000 fr. a été voté pour cet objet.

Les villes de Rochefort et d'Avranches ont également voté des subsides pour remédier à la cherté des vivres.

— Les Petites-Sœurs-des-Pauvres de Marseille viennent de recevoir un legs important. Mme Raymond, veuve Panisse, décédée ces jours passés, laisse à ces sœurs l'usufruit d'un immeuble en très-bon rapport, situé sur la rue des Fabres.

— Le *Moniteur*, dans sa partie non officielle, publie la note suivante, à l'occasion du prochain départ de l'Empereur pour Fontainebleau :

« Malgré le désir qu'en avait exprimé l'Empereur, l'arrivée de Leurs Majestés à Compiègne a été l'occasion de préparatifs et de manifestations qui, toutes flatteuses qu'elles étaient, leur ont fait regretter les frais qui avaient dû en résulter.

« L'Empereur et l'Impératrice désirent pouvoir visiter les résidences impériales, sans être pour les populations la cause d'aucun dérangement ni d'aucune dépense. Ce désir formel de Leurs Majestés a été transmis

à M. le maire de Fontainebleau, à l'occasion du prochain voyage de l'Empereur dans cette ville, par M. le grand maréchal du palais. »

— Par décret impérial, ont été nommés préfets : de la Nièvre, M. Lerat de Magnitot ; de Seine-et-Marne, M. de Bourgoing ; de l'Allier, M. de Chambrun ; du Jura, M. de la Hante ; du Haut-Rhin, M. de Cambacérès ; de l'Aveyron, M. Mouzard-Sencier.

Ont été nommés sous-préfets : de Lorient, M. Hougret ; de Valenciennes, M. Lowasy de Loinville ; de Saint-Quentin, M. Paul ; d'Arles, M. de Vaux ; de Douai, M. de Matharel ; de Marseille, M. Levet ; de Béziers, M. Guillaume de Sauville ; de Saint-Flour, M. Amyot.

— L'anniversaire du 5 novembre a été célébré comme d'habitude à Londres. Cette année, parmi les personnages les plus impopulaires du jour, on a choisi l'empereur Nicolas, comme il y a trois ans on avait choisi le cardinal Wiseman. Son effigie a eu les honneurs d'une promenade burlesque en ville. Quelques accidents sont arrivés par l'explosion des pétards, dans des boutiques surtout.

— La *Patrie* constate en ces termes un nouvel accident sur le chemin de fer d'Orléans :

« Avant-hier, dans la journée, une rencontre a eu lieu sur le chemin de fer d'Orléans, ligne de Bordeaux, entre un convoi chargé de sable et un train de voyageurs.

« On assure que quelques personnes ont été blessées. »

— L'Espagne fait quelques efforts pour relever sa marine. Ainsi on lit dans *el Commercio* de Cadix : « Nous savons que, outre les six navires de guerre que le ministre de la marine a donné l'ordre de construire dans les arsenaux de la Péninsule, il a été décidé que deux vapeurs à hélice, de 90 chevaux, destinés à la station de la Havane, seraient immédiatement mis en chantier au Ferrol et à Carthagène. »

— On écrit de Merville (Nord) :

Il y a quelques jours on a enterré, dans la même matinée, deux personnes qui, ensemble, comptaient 178 ans. L'une, ancienne religieuse avant la révolution de 93, vient de léguer 5,000 fr. à l'hôpital de Merville. Il est à remarquer que c'est précisément son plus grand protégé qui est mort le même jour qu'elle, un vieillard très-pauvre décédé à l'hôpital. Sœur Rosalie Hue, tel était le nom de la dernière religieuse survivante des différentes maisons qui ont existé à Merville. Le jour de ses funérailles, un nombreux cortége s'est porté vers sa demeure, toute tendue de blanc ; les filles de l'Enfant-Jésus, institutrices à Merville, en prenant part à la cérémonie funèbre, ont fait voir l'esprit de confraternité chrétienne qui anime toutes les corporations religieuses, quelles que soient les distinctions qu'établissent les différences d'ordre et de règle.

— Le plan indiquant le projet de nivellement de la rue Saint-Sulpice restera exposé pendant quinze jours consécutifs dans une des salles de la mairie du onzième arrondissement, en vertu d'un arrêté de M. le préfet de la Seine, pris à la date du 26 octobre. Cette voie publique, à laquelle, il y a trois ans, l'administration municipale a attribué la dénomination de l'église paroissiale dont elle est riveraine, a été formée par le parcours de trois rues qui, jusqu'en 1816, ont porté des noms différents. La rue des Aveugles, qui se prolongeait jusqu'à la rue des Canettes, fut appelée, jusqu'en 1697, rue du Cimetière-Saint-Sulpice, à cause d'un des

cimetières de cette vaste paroisse qui fut bénit le 10 juin 1664. La rue du Petit-Bourbon, qui continuait la rue des Aveugles, à laquelle elle fut réunie en 1816, doit probablement son nom à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, dont l'hôtel occupait l'espace renfermé entre les rues de Tournon et Garencière. Quant à la rue du Petit-Lion, qui forme la troisième section de la rue Saint-Sulpice actuelle, anciennement elle était nommée « Ruelle descendant à la rue Neuve à la foire et ruelle allant à la foire, » à cause de sa proximité de la foire Saint-Germain. Au commencement du XVIIIe siècle, c'était la rue du Petit-Lion, à cause d'une enseigne.

— La régularisation du carré Sainte-Geneviève, sur l'emplacement duquel on commença à bâtir vers 1355, des maisons qui ont en grande partie disparu aujourd'hui, doit être exécutée en vertu d'un arrêté préfectoral du 17 décembre 1853, par voie d'expropriation, et complétera les embellissements exécutés dans ces dernières années aux abords de cette église. Depuis dix ans qu'elle a été arrêtée en principe, cette mesure n'a point encore reçu son exécution. Il ne reste plus cependant qu'à opérer la démolition de quelques baraques bâties entre la rue des Sept-Voies et celle de la Montagne-Sainte-Geneviève, dont elles obstruent le débouché vis-à-vis de l'église Saint-Étienne-du-Mont. La démolition de ces vieilles constructions, qui ne doit pas excéder une somme de 50,000 fr., aura pour résultat de dégager de ce côté les abords de l'église paroissiale du douzième arrondissement, et de mettre le carré Sainte-Geneviève en harmonie avec la place qui se développe devant ce majestueux édifice, et où d'importants travaux de régularisation et d'embellissement ont été récemment exécutés aux frais de l'État et de la ville de Paris.

— On lit dans *le Morning-Chronicle* :

« Dans un an, à partir de ce jour, une ligne de fer d'Ostende à Trieste, d'un parcours de 1,500 milles, sera achevée. Les lettres, les voyageurs et les paquets ne mettront qu'un peu plus de deux jours pour arriver des rivages de la Manche à ceux de l'Adriatique ; quatre jours de plus suffiront pour les transporter en Egypte, et, grâce au chemin de fer d'Alexandrie au Caire, qui avance très-rapidement, ils pourront, au bout de trente-six heures, se trouver à bord d'un steamer sur la mer Rouge et être rendus à Bombay douze jours après ou trois semaines à dater de leur départ de Londres. A cette époque, le télégraphe électrique, que l'on se dispose à établir actuellement à travers la Méditerranée, sera parvenu à Suez, et les 4,000 milles de fils qui ont déjà atteint Calcutta relieront chaque grande ville de l'Inde avec le port de Bombay. Ainsi, avant la fin de l'année 1856, nous communiquerons par le télégraphe électrique avec toutes les parties de l'Inde en dix ou onze jours, et par steamer et chemin de fer en vingt et un jours avec Bombay. »

— L'*Union médicale* publie le bulletin suivant :

« Nous avons eu raison de ne pas trop nous presser de conclure, de la diminution momentanée survenue dans le chiffre des décès cholériques dans la ville de Londres, à une disparition prochaine du fléau. La marche déjà suivie par le choléra en 1832 et 1848 offre, en effet, des variations non moins remarquables que celles que nous avons à consigner dans l'histoire de l'épidémie actuelle. Le fait est que, dans la dernière semaine, le chiffre des décès, qui était descendu dans la semaine précédente à 55 pour la ville de Londres, a presque doublé, car il a été de 93, dont 10

parmi les sujets du sexe masculin et 43 parmi ceux du sexe féminin. Comme dans les précédentes épidémies et dans les semaines précédentes, les faubourgs sud de Londres sont le plus fortement frappés, puisque ces faubourgs comptent à eux seuls 49 décès sur 83. Du reste, l'épidémie ne paraît pas s'être étendue beaucoup au delà de Londres. On signale seulement quelques cas isolés à Dundee, Cockermouth, Hemel Hampstead, Euton, South-Shields. A Liverpool, du 18 au 24 octobre, 29 nouveaux cas et 9 décès, dont 8 parmi des émigrants allemands. »

LINGUISTIQUE.

ORIGINE ET FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE, par A. DE CHEVALLET, ouvrage auquel l'Institut a décerné, en 1850, le prix de linguistique fondé par le comte de Valmy. — Première partie : 1 fort volume in-8°, imprimé, par autorisation de l'Empereur, à l'imprimerie impériale; 1853. A Paris, chez l'auteur, rue de Sèvres, 45, et chez L.-B. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, 13.

Les travaux consciencieux de la nouvelle école historique ont, depuis les premières années de ce siècle, attiré l'attention des savants sur les précieux monuments qu'une tactique déloyale, ou tout au moins une indifférence inexplicable, avait laissés oubliés dans la poudre des archives et des bibliothèques. On s'est mis avec ardeur à fouiller ces vieux annalistes, contemporains ou voisins des crises principales de la vie sociale de l'Europe; on a interrogé les chartes dépositaires de dates et de faits essentiels, on a poursuivi les traditions dans les légendes, les poëmes, les romans, les fabliaux du temps, et on s'est étonné de l'incroyable légèreté avec laquelle nos prédécesseurs avaient écrit l'histoire. Ces recherches ont donné un nouvel essor à l'étude de la linguistique, en l'appliquant plus particulièrement aux origines de la langue française.

D'immenses matériaux étaient déjà préparés : les Bénédictins, du Cange, Sainte-Palaye, Estienne Pasquier et d'autres, avaient légué à leurs successeurs les fruits de leurs recherches infatigables, mais nécessairement bornées au cercle assez restreint des langues alors familières aux plus savants. La connaissance des idiomes de l'Orient et de l'Inde a ouvert un champ plus vaste aux investigations; le latin et le grec ne sont plus que des langues comparativement modernes, et c'est jusqu'au sanscrit que M. Louis Delattre vient, dans un ouvrage récent, de faire remonter la filiation du français. Il nous promet de montrer bientôt son affinité avec toutes les langues indo-européennes. On voit combien l'horizon s'est élargi !

Ceci nous rappelle qu'il y a quinze ou seize ans, un linguiste distingué, M. l'abbé Latouche, posait en principe qu'il n'y a, dans le monde, qu'une langue unique dont tous les idiomes par-

lés sous le soleil sont de simples modifications. Démontrée *à priori*, sa théorie était au moins spécieuse, et on était encore plus incliné à l'admettre quand on voyait avec quelle facilité sa méthode de comparaison et d'induction donnait l'intelligence des langues. Mais la forme trop absolue de son enseignement suscita de vigoureuses oppositions : on cria au paradoxe, et *l'Echo du panorama des langues*, organe de ses leçons, et, hélas! aussi de sa polémique, cessa bientôt de paraître. Et cependant, quand nous voyons presque toutes les langues anciennes et modernes de l'Europe tenir à la langue sacrée des Indous par ce qu'elles ont d'intime et de fondamental, ne sommes-nous pas autorisés à admettre que ce travail d'unification peut s'étendre encore à rattacher tous les idiomes à celui que parlaient les hommes avant la confusion de Babel?

M. A. de Chevallet, dont nous venons de lire le livre, ne remonte pas si haut dans les origines de la langue française : il en recherche seulement les éléments immédiats, et, pour être plus accessible au grand nombre des lecteurs, son travail n'en est pas moins très-sérieux et très-attachant.

Dans des prolégomènes écrits avec une grande lucidité, il fait l'histoire des langues parlées successivement dans les Gaules et dont les transformations diverses ont produit le beau langage du XVIIe siècle.

Deux idiomes analogues, le celtique et le belge, étaient parlés avant la conquête des Romains dans la plus grande partie des Gaules. Après que César eut soumis ces vastes contrées, le latin devint la langue officielle, et, vers la fin du IVe siècle, les hautes classes n'en parlaient plus d'autre. Le peuple, resté plus longtemps fidèle à son idiome national, apprit peu à peu le latin, mais en y mêlant une foule de mots celtiques et de constructions grammaticales étrangères à la langue de Cicéron. C'est à ce patois que, au Ve siècle, les Germains apportent l'élément tudesque. Les Ripuaires et les Ostrasiens, établis sur les bords du Rhin et en communication fréquente avec la Germanie, firent prévaloir leur idiome d'où sont dérivés les dialectes allemands en usage encore dans ces contrées; les Saliens, fixés dans la Neustrie, finirent, au contraire, par adopter la langue des vaincus, c'est-à-dire un latin mêlé de celtique, qu'ils altérèrent encore davantage par l'introduction d'un grand nombre de mots tudesques. Ce jargon, connu sous le nom de *latin rustique*, alla s'éloignant toujours davantage de l'ancienne langue latine, jusqu'à ce que, au milieu du VIIe siècle, il pût être considéré comme un idiome nouveau : c'est la *langue romane*, dont les premiers monuments importants sont : le serment de Louis le Germanique, en 842; au siècle, une cantilène en l'honneur de sainte Eulalie, et, au

XIe, le recueil des lois de Guillaume le Conquérant. Ce n'est qu'à partir du XIIe siècle que les productions littéraires de la langue romane du Nord deviennent relativement nombreuses et considérables.

L'auteur ne s'occupe que de la langue parlée en deçà de la Loire, parce qu'elle est devenue la langue d'Oil, puis le français, et a réduit les divers dialectes de la langue d'Oc à n'être plus que des patois. Mais avant de pouvoir établir sa prépondérance sur toute la surface de la France, elle s'est formée lentement. Le fractionnement féodal avait contribué à maintenir une foule de dialectes : picard, artésien, flamand, champenois, normand, etc., qui s'effacèrent devant celui de l'Ile de France, appelé dès lors le français, à mesure que le pouvoir royal s'accrut aux dépens de la puissance des grands vassaux.

Les observations de M. de Chevallet sur la formation et les progrès de la langue d'Oil sont fines et pleines de justesse. Il s'attache à montrer dans quelle proportion les mots germains et celtiques sont entrés dans le français, et base ses assertions sur une étude particulière des trois monuments que nous avons cités plus haut. Traitant surtout des origines, il ne prend pas ses données dans les ouvrages postérieurs au XIIe siècle, parce que, dit-il, « depuis quelques siècles notre idiome s'étant accru d'un nombre prodigieux d'expressions empruntées à sa mère, la langue latine, il n'est pas toujours facile de distinguer un mot de l'époque de formation d'avec un autre mot d'une acquisition plus récente. »

Les textes des trois pièces qu'il étudie sont accompagnés d'une traduction et d'un glossaire étymologique de tous les mots qu'ils présentent. Viennent ensuite deux recueils : l'un des mots de la langue d'Oil qui sont d'origine celtique, au nombre de 231; l'autre de ceux qu'a fournis le germanique, au nombre de 752. L'auteur ne donne pas ces chiffres comme exprimant avec une exactitude absolue le rapport dans lequel les trois éléments latin, germanique et celtique ont concouru à la formation du français. Ses recherches n'ont pas épuisé la matière; mais, dans un tel travail, c'est beaucoup de n'avoir pas à se défier d'étymologies douteuses. Or, c'est l'avantage que nous devons aux précautions dont s'est entouré l'auteur. Ecoutons-le exposer sa méthode; il s'agit du celtique :

« Je n'ai admis comme ayant appartenu à la langue des Gaulois que les mots donnés pour tels par les auteurs anciens (César, Pline, Strabon, etc., qui ont consigné des mots gaulois dans leurs ouvrages), et ceux qui ne se trouvant ni dans le latin ni dans trois idiomes germaniques, ont été conservés au moins dans deux idiomes néo-celtiques. Bien plus, presque tous les mots

que je donnerai comme dérivés du celtique se trouveront à la fois dans le gallois, le breton, l'écossais et l'irlandais. Faute d'avoir recours à un pareil moyen de contrôle, on courrait risque de prendre pour celtiques des mots défigurés, fournis anciennement aux idiomes néo-celtiques, soit par le latin, soit par la langue germanique, ou bien postérieurement communiqués à ces idiomes par l'anglais ou le français. »

On le voit, il est difficile de se mettre plus loyalement en garde contre l'entraînement si facile aux étymologistes.

Au reste, il ne faut pas croire que ces recueils de mots aient la sécheresse d'un dictionnaire. De fréquentes citations de nos auteurs du moyen âge y répandent un intérêt de curiosité tout particulier, en même temps qu'elles appuient solidement les conjectures de l'auteur.

En somme, nous croyons que la lecture de cet ouvrage ne peut qu'être agréable et utile à tous ceux qui s'occupent sérieusement de l'étude de notre langue ; et la manière dont M. de Chevallet a traité cette première partie, toute lexique, nous fait attendre impatiemment la seconde qu'il nous promet et qui doit aborder la question grammaticale, c'est-à-dire « rechercher comment un idiome quelconque peut exercer certaines influences sur un autre idiome parlé en même temps dans la même contrée ; comment et par quelles causes une langue peut s'altérer, se corrompre, se décomposer ; comment enfin sa décomposition peut donner naissance à un ou plusieurs idiomes différents. »

Ce vaste cadre que l'auteur s'est tracé lui-même, il saura, nous n'en doutons pas, le remplir de façon à placer la seconde partie de son travail au niveau de la première. E. DE VALETTE.

Les Cautères entretenus avec les poids de LE PERDRIEL, Guimauve et Garou, et son Taffetas rafraîchissant, sont exempts de douleur et de démangeaison. Ses Serre-bras perfectionnés et ses compresses imitant si bien le beau linge, complètent un pansement discret, propre et facile.

Faubourg-Montmartre, 76-78, et rue des Martyrs, 28, au fond de la cour.

BOURSE DU 8 NOVEMBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 90 — plus haut, 100 » — plus bas, 99 90 — fermé à 100 ». — Au comptant, il reste à 100 5.

3 0/0, à terme, ouvert à 73 90 — plus haut, 74 40 — plus bas, 73 80 — fermé à 74 35. — Au comptant, il reste à 74 35.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,050 00 ; (1852), à 1,225 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 94 0/0 ; nouveau, 90 0/0. — Belgique, 5 0/0, 94 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

DE L'INFLUENCE ACTUELLE ET DU RÔLE DE LA FRANCE EN CHINE

(3e article.)

Qu'on veuille bien nous pardonner de remettre ici, sous les yeux de nos lecteurs, quelques faits que nous signalions au commencement de 1850 (1); nous en indiquions dès lors les conséquences qui sont devenues plus pratiques et plus prochaines.

« Quand M. Des Cars alla visiter les PP. Jésuites à Zikawei, disions-nous alors, il remarqua l'air de bienveillance et de satisfaction qui animait les habitants du pauvre village. Il fit d'autres excursions dans la plaine qui environne Shang-hai; partout le même accueil, le même plaisir. On tirait des pétards en signe de réjouissance sur son passage. M. de Montigny, qui avait voulu l'accompagner, en était lui-même étonné. Dans un petit voyage qu'il avait fait auparavant avec le consul anglais, quoique bien escortés et entourés de tout l'appareil officiel, les deux agents avaient failli être bâtonnés. »

M. le capitaine Cazalis ajoute que, depuis deux ou trois ans, la popularité des bons Pères n'a fait que s'accroître. La famine et la peste désolant le pays, ils se sacrifièrent avec leur héroïsme habituel pour combattre ces terribles fléaux, et plusieurs tombèrent victimes; mais les Chinois ont été frappés de tant de charité. Ils n'ont pas oublié que leurs bienfaiteurs, pendant ces jours de calamités, non-seulement leur donnaient du pain et des soins, mais parcouraient les rues, relevant sur leur passage les malheureux qui avaient encore un souffle de vie pour les arracher à la maladie ou soulager leur derniers instants.

M. Cazalis raconte qu'il fit aussi plusieurs visites à Zikawei, et il ne sait comment exprimer sa reconnaissance pour l'accueil qu'il y reçut. Laissons-lui, du moins, raconter ce qu'il a vu :

« Les Pères, dit-il, ont fondé à Zikawei une école où il y avait une quarantaine d'enfants, dont quelques-uns appartiennent à de bonnes familles. On leur donne là une éducation excellente, et l'intelligence, le cœur, la piété de ces enfants étaient vraiment remarquables. Le P. Brouillon, supérieur de Zikawei, que la fièvre mine, sans rien lui ôter de son énergie de fer, nous fit assister à un examen de ses jeunes élèves. Ce fut une solennité charmante...

« Il faut une organisation chinoise pour élever des enfants chinois : quand ils sont en classe, ils lisent tout haut, tous ensemble, en chantant sur mille tons divers...

« L'établissement est placé sur le bord d'un canal. Les missionnaires ont à leur portée une petite escadrille de barques couvertes avec lesquelles ils sillonnent toute la province pour se rendre dans leurs chré-

(1) L'*Ami de la Religion*, n° 5026, 23 avril; t. CXLVII.

tientés, situées quelquefois à plus de quarante lieues de Shang-haï, et qui sont souvent visitées par le Père supérieur ou par l'Évêque, Mgr Maresca lui-même.

« L'Eglise de Zikawei est vaste, propre et richement ornée. Un des frères attachés à la mission, frère Ferrère, étranger d'origine, qu'une maladie de poitrine met à tout instant à deux doigts du tombeau, et auquel il arrive souvent d'être dans son atelier quelques heures après le moment où on attendait son dernier soupir, est un sculpteur de génie : ses travaux sont des chefs-d'œuvre. Il a orné de sculptures tout le maître-autel de l'église de Zikawei, et il travaillait pour la cathédrale qu'on bâtit à Shang-haï, auprès de la demeure de Monseigneur; une descente de croix, sculptée pour devant d'autel, qu'on nous montra, ferait l'admiration des plus grands artistes de l'Europe.

« Les Pères Jésuites ont toujours présenté cette particularité remarquable que, dès qu'ils sont réunis en nombre quelque part, ils sont certains de rencontrer parmi eux toutes les spécialités désirables. Ils se suffisent partout à eux-mêmes, et tout ce qu'ils créent est frappé au coin du génie.

« J'allais avec bonheur passer quelques heures de paix et de repos à l'établissement de Zikawei. Quand, cheminant à travers cette plaine immense qui environne Shang-haï, j'apercevais à l'horizon ce massif de constructions surmonté du clocher et de la croix modeste du village, je retrouvais en tout les campagnes de l'Europe; et quand la vue des clochetons d'une pagode me rappelait que j'étais en Chine, j'étais heureux de penser que là était un abri pour le chrétien voyageur que sa carrière entraîne loin de ses foyers, où il pouvait retremper ses forces aux sources vivifiantes de sa foi avant de recommencer la lutte. »

Nos rivaux ne méconnaissent pas la valeur de telles œuvres et de leurs résultats. Mais comment ravir à l'Eglise le secret de ses merveilles et le privilége de sa fécondité? L'Angleterre et l'Amérique envoient aussi en Chine des missions ou du moins des missionnaires. Il y en a donc, et même un grand nombre, et de toutes les sectes. Ils étaient plus de quarante à Shang-haï, en 1848, qui n'avaient pas encore obtenu une seule conversion.

M. Des Cars avait donc raison de dire à ce sujet :

« Dans ma conviction, l'avenir de la Chine est aux mains des missionnaires catholiques. La morale seule manque aux Chinois pour être un grand peuple; or, qu'est la morale sans la religion? Ils possèdent tout le reste : énergie, intelligence, industrie, fertilité de territoire et abondance de produits dont aucun pays d'Europe ne peut donner idée ; population nombreuse et animée d'un fort esprit de nationalité, richesse de mines d'or et d'argent, de cuivre, etc., etc. L'industrie européenne s'étonne quelquefois des produits de l'industrie chinoise, sans pouvoir les imiter, tandis que la patience des Chinois parvient à imiter presque tout ce que nous leur apportons, et le vend ensuite à de vils prix. — Que leur manque-t-il donc? Je le répète : la religion, qui, en secouant la fange de vices, de crédule et de superstition qui abrutit ce peuple de 170 millions d'habitants, s relèvera en leur faisant connaître leur dignité d'hommes chrétiens. »

Ainsi M. de Montigny, tout le monde devra l'avouer, a eu une

inspiration aussi heureuse que noble, quand, dès son arrivée, il s'est présenté comme le protecteur spécial des catholiques, et par extension de tous les chrétiens. Tandis que les autres Européens sont aussi détestés que redoutés, le nom des Français, des *amis des missionnaires*, est prononcé avec des sentiments tout autres. Les chrétiens indigènes le bénissent et l'invoquent; les payens, peuples et gouvernements, le respectent. Les Chinois admirent notre rôle; les Américains et les Anglais nous l'envient.

Il ne s'élève dans l'esprit des Orientaux qu'une objection, mais considérable, mais capitale pour eux; cette objection, c'est que la France est bien inférieure, sous le rapport matériel, aux autres nations barbares; c'est que les catholiques, qui viennent d'Europe pour les inviter à suivre leur religion, paraissent, d'après le petit nombre de ceux qui s'expatrient et font le commerce, bien peu nombreux, même en Europe.

C'est ce qu'exprimait en ces termes un évêque missionnaire, Mgr Novella : « Comment, disent les Chinois, les prêtres européens veulent-ils nous convaincre de l'excellence de leur foi? Ils bravent, il est vrai, les dangers, les fatigues et la mort pour nous la faire adopter. Leurs préceptes sont très-bons et très-sages, mais si leur religion est aussi bonne qu'ils le disent, pourquoi tous les Européens qui viennent chez nous, y sont-ils ou hostiles ou indifférents? »

Il faut qu'il y ait des hérésies. Terrible *Il faut!* disait Bossuet. Et pourquoi les hérésies et les erreurs, frappées elles-mêmes d'une radicale stérilité, viennent-elles partout, à la suite du commerce ou des armes, semer les pierres et les ronces dans les sillons où tombe, au prix de tant de labeurs, le bon grain de la future moisson? Disons-le aussi : *Terrible pourquoi!*

L'arrivée d'équipages catholiques est le meilleur argument pour dissiper la fâcheuse impression qui règne à cet égard. Aussi *l'Arche d'Alliance* comme *la Stella del Mare*, dont le voyage avait été annoncé d'avance, ont-elles été ardemment désirées, impatiemment attendues. Les rapports de leurs commandants constatent l'empressement avec lequel ils furent accueillis par Mgr Maresca et ses missionnaires aussi bien que par les autres religieux, la bienveillance et la sympathie qu'ils rencontrèrent de la part des classes riches et des classes inférieures de la population à Shang-haï. De leur côté, ils ne négligèrent rien, ni l'un ni l'autre, pour rendre à la religion les hommages qu'elle était en droit d'attendre d'eux. Un Père Jésuite célébra la sainte messe dans la chapelle du second de ces navires, comme Mgr Maresca avait bien voulu la dire lui-même à bord du premier. L'Evêque ayant daigné aussi monter sur *l'Arche d'Alliance*, elle le salua à son départ de onze coups de canon, en déferlant

sa bannière de la croix à la tête du grand mât, en signe d'honneur et de foi.

Nous reproduisons ces choses dans le plus minutieux détail, parce que nous y trouvons un encouragement et des espérances, ajouterons-nous aussi une pressante leçon.

Ces démonstrations particulières, en effet, et l'habileté isolée d'un consul, si honorables qu'elles soient, suffiront-elles désormais? Le drapeau de la France ne doit-il pas être autrement représenté sur les confins de cet empire dont l'anarchie va livrer les clefs au génie envahisseur de l'Occident, et qu'assiégent déjà, avec leurs bataillons ou leurs flottes, la Russie, les États-Unis, la Grande-Bretagne?

Appuyons-nous encore, en terminant, du sentiment d'un des hommes qui ont le plus et le mieux étudié les parages de l'Asie orientale, et qui est de plus une des célébrités de notre marine. Voici comment s'exprimait M. Jurien de La Gravière avant la fin de 1851 (1) :

« Les Anglais ne sont pas si uniquement préoccupés de leurs intérêts matériels qu'on le suppose : *ils nous envient très-sincèrement le rôle qui nous est échu en Chine*, et en partageraient volontiers l'honneur avec nous. Sans répudier cet utile concours, la France se doit cependant de ne pas laisser tomber en d'autres mains le patronage que lui a déféré d'une voix unanime la Catholicité reconnaissante, et qui ne saurait être exercé avec une complète efficacité que par une puissance catholique....

« Pour attacher la France à la conservation de son influence morale en Chine, nous n'avons pas besoin d'évoquer des calculs positifs qui paraîtraient aujourd'hui prématurés : nous ne demandons point que le patronage des chrétiens chinois devienne dans nos mains un levier politique; mais nous ne pouvons oublier, quand nous appelons l'attention de notre pays sur cette question un peu mise à l'écart, que *le jour où l'unité du Céleste-Empire viendrait à se dissoudre, le jour où l'Europe serait appelée à intervenir* d'une façon plus directe, plus pressante dans les affaires de l'extrême Orient, *la France serait la seule puissance européenne dont le nom pût être invoqué avec confiance par une partie de la population chinoise.* »

Et enfin, M. de La Gravière concluait ainsi :

« Les intérêts commerciaux peuvent naître pour nous en Chine de la moindre modification apportée à nos tarifs, du plus léger changement qui se produira dans les marchés de l'Asie; les intérêts politiques sont déjà créés. L'Orient est plein de sourdes et mystérieuses rumeurs. Tout indique que cette vieille société est profondément remuée et tremble sur sa base. Il *ne dépend point*

(1) *Revue des Deux Mondes*; 1er septembre 1851.

de la France de fermer ces vastes perspectives; il est de son devoir de les envisager avec sangfroid et de méditer le rôle qu'elles lui réservent. Nous pouvons ne point presser de nos vœux ce moment d'inévitable expansion, nous pouvons ajourner nos désirs à des temps plus prospères; mais si jamais, accomplissant la parole de l'Écriture, la race de Japhet vient s'asseoir sous la tente des races sémitiques, l'Europe doit s'y attendre, la France doit l'espérer, *les missions catholiques nous auront gardé notre place à ce nouveau foyer de richesse et de grandeur.* »

Est-il possible de trouver, sur des lèvres plus autorisées, un plus magnifique hommage pour les missions catholiques? N'est-ce pas la confirmation éclatante de ces autres paroles recueillies par nous deux ans plus tôt de la bouche de M. Des Cars : « L'avenir de la Chine est dans les mains des missionnaires. »

Ce jour, prévu depuis longtemps, où l'unité du Céleste-Empire devait se dissoudre et l'Europe être appelée à intervenir dans une sphère jusqu'ici fermée à ses efforts, ce jour où le nom de la France, *le seul qui puisse être invoqué avec confiance par les populations,* doit enfin peser de tout son poids dans la balance, ce jour est venu. Là, comme partout où l'imprévoyance de la politique et du commerce ont laissé s'éclipser le prestige national, la France a encore été présente par ces admirables recrues qu'elle a fournies à la pacifique, mais non moins intrépide croisade de l'Eglise. Notre patrie leur doit d'avoir fait connaître et aimer à ces extrémités de la terre sa langue, son caractère, sa puissance et sa religion. Puisse-t-elle ne pas être à son tour oublieuse ou ingrate à l'égard de ses héroïques enfants; puisse-t-elle rendre en appui au Catholicisme, dont ils ne prétendent servir que la cause, ce que lui ont valu de renommée et de sympathie leur dévouement et leurs bienfaits!

Charles de Riancey.

P. S. — La malle de l'Inde a apporté ces graves nouvelles de la Chine : « Shang-haï a été occupé, depuis le 7 septembre, par une bande d'insurgés. A Amoy, le 12 septembre, les rebelles ont complétement mis en déroute un corps de troupes du gouvernement. »

AFFAIRES D'ORIENT

COMBAT D'OLTENITZA.

Tandis que les négociations se poursuivent avec leur prudente lenteur, la guerre, dont le pas est bien autrement actif, les devance. Les événements qui s'accomplissent en Valachie permettront-ils au nouveau concert des puissances d'aboutir à un arrangement pacifique?

On avait traité de vaine rumeur, de bruit sans consistance

l'engagement d'Oltenitza ; mais, à cet égard, le doute n'est plus possible. Nous avons aujourd'hui des détails précis. Voici la dépêche, qui a été envoyée de Bukharest, le 6 novembre, par le consul de France à M. de Bourqueney, ministre plénipotentiaire à Vienne :

« Dans les journées des 2 et 3 novembre, les Turcs, au nombre d'environ 12,000 hommes, ont passé le Danube, entre Toustoukoï et Oltenitza.

« Attaqués par le général Pauloff, à la tête de 9,000 hommes, ils se sont vigoureusement défendus. A la suite d'une vive canonnade, les deux armées se sont chargées à la baïonnette ; l'affaire a duré trois heures.

« Du côté des Russes, plusieurs officiers et 136 soldats sont restés sur le champ de bataille ; 6 officiers supérieurs, 18 officiers et 470 soldats ont été blessés.

« On ignore la perte des Turcs, qui ont gardé leur position à Oltenitza et s'y sont fortifiés. 4,000 d'entre eux occupaient Kalafat ; 2,000 se sont établis dans une île en face de Giurgewo. Un autre corps de 12,000 Turcs occupe la Petite-Valachie. »

Le combat d'Oltenitza, quoique sérieux, ne mérite sans doute pas le nom de bataille ; des deux parts, il n'y avait en ligne que des forces relativement peu considérables ; mais ce qu'il faut constater, c'est que les Turcs, tout en montrant beaucoup de décision et d'élan, ont prouvé qu'ils connaissent aujourd'hui et savent observer la tactique européenne. Ils sont d'ailleurs bien commandés, ce qui est le point principal. « On assure, dit *la Patrie*, que le plan d'Omer-Pacha, en passant le Danube sur plusieurs points à la fois, a été de diviser l'attention de l'armée russe, et de se masser ensuite pour concentrer toutes ses forces sur un seul endroit. »

Pendant que ces faits se passaient en Valachie, l'espoir en un accommodement par l'entremise des puissances n'était pas complétement perdu à Constantinople ; on avait même envoyé de nouveaux ordres à Omer-Pacha pour avoir à suspendre les hostilités : ces contre-ordres étaient donc arrivés trop tard.

Il ne faut pas compter davantage sur un congrès européen à Londres. Cette nouvelle, annoncée il y a quelques jours, reçoit déjà le démenti le plus formel de la part de *la Gazette des Postes* de Francfort. Il n'aurait été question de rien de ce genre à Londres, et M. de Brunow, l'ambassadeur russe, n'aurait pas eu la peine d'opposer un refus à la proposition.

Une autre rectification se trouve dans *la Patrie* qui, d'après une lettre particulière, dément le bruit qui a couru de l'incendie du fort d'Isachta. Ce ne serait point cette forteresse que les Russes auraient brûlée, mais un petit village qui se trouve à une faible distance, et ne se compose que de maisons en bois.

Un Manifeste impérial a paru dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* en date du 21 octobre. Il paraît que l'ensemble de cette

pièce est rédigé de nature à faire craindre, de la part des Russes, une guerre d'extermination s'ils rencontrent une résistance persistante.

Or les nouvelles que nous trouvons ce matin dans le *Moniteur* ne sont pas de nature à faire espérer un arrangement. Selon la feuille officielle, on se bat en Asie de même qu'en Europe. Voici la dépêche publiée par le gouvernement :

« On écrit de Constantinople :

« La division navale française et anglaise a mouillé, le 2, dans le Bosphore. Les amiraux Hamelin et Dundas sont à Constantinople.

« Les hostilités ont commencé sur la frontière d'Asie comme sur le Danube. En Asie, les Turcs ont remporté quelques succès.»

Alfred Des Essarts.

Le théâtre des événements qui s'accomplissent en Valachie peut se déterminer ainsi :

Oltenitza, bourg valaque sur la rive gauche du Danube, est vis-à-vis la forteresse turque de Turtukaï, laquelle est située entre Rousdjouk et Silistra, et à dix-huit lieues de Bukharest.

Au milieu des guerres si nombreuses que se sont faites les deux puissances, ce fut là que commença la terrible campagne de 1773. Rousdjouk fut vaillamment défendu alors par Daghistani Ali-Pacha, qui fit prisonniers trois mille Russes; devant Silistra, qu'il battait avec soixante-dix pièces de canon et un grand nombre de mortiers, Roumanzoff perdit huit mille hommes. Tout ce pays est plein de souvenirs pour l'une et l'autre armée. Mais si la confiance se fondait sur le fait d'une série continuelle de succès et de traités heureux, c'est assurément chez les Russes qu'elle devrait régner, depuis le fameux traité de Kaïnardji, signé le 21 juillet 1774, et qui, en consacrant l'indépendance des Tartares de la Crimée, prépara l'adjonction de cette province à la Russie, en même temps qu'il donnait des prétextes à Catherine II pour s'immiscer dans les affaires des chrétiens de l'Empire. De ce traité date la véritable décadence des Turcs. Cependant cette leçon sévère leur apprit enfin qu'ils avaient trop compté sur leur impétuosité, et qu'il ne suffit pas du courage pour tenir tête à la discipline. Pour la première fois, ils demandèrent à l'Europe des leçons de stratégie, et Abdul-Hamid appela de France des officiers, des ingénieurs et des canonniers-instructeurs. Au reste, ce traité, comme toutes les lois qui n'enchaînent que les faibles, ne tarda pas à être violé. La Crimée devint province russe. 1787 ramena la guerre; à cette époque se rapporte la noble déclaration faite au ministère russe par

le comte de Ségur, alors ambassadeur à Saint-Pétersbourg, « que le roi Louis XVI rendrait l'impératrice responsable de la violation d'un traité conclu sous l'intervention de la France. » Avons-nous besoin de rappeler les faits qui ont suivi, la prise d'Oczakow par Potemkin, celle d'Ismail par Suwaroff; ce dernier siége surtout, le plus meurtrier, le plus terrible, dont l'histoire fasse mention chez aucun peuple dans les temps modernes.

On sait le reste; l'Europe contemporaine a assisté à la campagne de 1829, qui conduisit les Russes aux portes de Stamboul, et offrit même le spectacle d'un peuple agonisant, qui n'essayait pas de se défendre. C'est, d'une part, que depuis les guerres sans pitié des Potemkin et des Suwaroff, les Musulmans effrayés avaient admis ce proverbe populaire : « qu'on ne pouvait labourer de sept ans les champs traversés une fois par les Russes. » De l'autre, c'est que, depuis la paix de Kaïnardji (1) jusqu'à celle d'Andrinople, la Russie est devenue l'âme des affaires les plus importantes de l'Empire Ottoman, l'arbitre de la paix ou de la guerre.

Alfred Des Essarts.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Belgique. — Voici les points principaux que S. M. le roi des Belges a touchés dans son discours, prononcé à l'ouverture du Parlement de Bruxelles.

Il a rappelé d'abord avec bonheur le mariage du duc de Brabant avec l'archiduchesse Marie-Étiennette d'Autriche. Cette union n'est pas seulement à ses yeux une garantie de bonheur pour l'héritier du trône. Elle est « un gage de perpétuité pour la dynastie en même temps qu'un lien avec l'Europe et un témoignage de la confiance qu'inspire la nationalité belge. »

Le paragraphe suivant est ainsi conçu :

« La politique impartiale et bienveillante qui préside à nos relations internationales est chaque jour mieux comprise; cette politique assure le maintien de nos bons rapports avec toutes les puissances. »

Le roi fait sans doute allusion ici aux bruits qui ont couru de difficultés qui auraient eu lieu entre la Belgique et la France. Il rappelle ensuite une des mesures les plus importantes de la dernière session :

« L'organisation, dit-il, de notre établissement militaire a donné à l'armée une situation stable, en augmentant nos moyens de défense. Son dévouement et celui de la garde civique ne feront jamais défaut. »

Le discours royal annonce enfin plusieurs projets de lois et constate la prospérité intérieure du pays et l'extension du commerce belge au dehors.

« Des négociations commerciales, dit-il, se poursuivent activement.

« L'esprit d'entreprise, cet élément indispensable des grandes affaires, se révèle par des progrès constants. Nos produits abordent les marchés les

(1) « Cette paix, dit M. de Hammer, dans son *Histoire de l'Empire Ottoman*, est cause des malheurs sans nombre qui, depuis, ont assailli la Turquie, et elle marque le commencement de la dissolution future de cet empire, en Europe, du moins. »

plus lointains, et leur place s'élargit sur les marchés qu'ils connaissaient déjà.

« Mon gouvernement vous demandera d'abaisser les droits d'entrée sur les matières premières, dans l'intérêt de la fabrication belge.

« Il achève de préparer, avec toute l'attention que commande ce grand intérêt, l'ensemble des dispositions destinées à régulariser l'administration des établissements de charité et des fondations.

« L'instruction publique à tous les degrés continue de se développer. »

Wurtemberg. — Par suite de la coopération que le gouvernement a rencontrée chez les chefs de la communion catholique, il se trouve à même, dit-il, de présenter aux États le budget des dépenses pour le culte catholique. Ces dépenses sont évaluées à fl. 486,199,16 12, c'est-à-dire fl. 12,063,50 de plus que les dépenses de 1852 et fl. 6,650 de plus que la somme accordée en 1853. Les traitements des cinq prélats sont fixés à fl. 2,500 (ensemble fl. 12,500) et ceux de leurs secrétaires à fl. 400 (ensemble fl. 2,000), ce qui fait un total de fl. 14,500 pour les traitements des évêques et de leurs secrétaires.

Suisse. — Depuis quelques semaines, le gouvernement d'Argovie est parvenu à augmenter sa triste célébrité.

La ville de Bremgarten s'était proposé de célébrer solennellement la fête bi-séculaire de son patron, saint *Sinesius*, dont les reliques sont conservées dans l'ancienne église de cette ville. Tous les préparatifs étaient en bon train, lorsqu'un ukase du gouvernement philosophico-protestant d'Arau interdit subitement aux catholiques la procession solennelle. Sur les instances du peuple, le gouvernement a trouvé cependant prudent de céder pour le moment ; la fête a donc eu lieu avec une pompe extraordinaire et un concours inusité de population catholique. Mais en ce moment les francs-maçons et les illuminés d'Arau se proposent de prendre leur revanche ; ils poussent le gouvernement (qui leur est dévoué) à interdire, pour l'avenir, toutes les processions et fêtes solennelles des patrons des églises. La soi-disant commission ecclésiastique vient d'élaborer un décret dans ce sens, qui doit paraître sous peu. Que les voltairiens et les radicaux de France et d'Autriche se consolent donc ; si en ce moment les lois joséphistes et philosophes ne sont plus en bonne odeur en France et en Autriche, il leur reste toujours un petit pays où, sous le masque du libéralisme, ils peuvent exercer la plus honteuse tyrannie contre l'Église catholique.

Mexique. — D'après les dernières nouvelles d'Amérique, il paraît certain que le général Santa-Anna est dans l'intention de se faire proclamer empereur du Mexique.

Alfred Des Essarts.

ROME

(*Correspondance de l'Ami de la Religion.*)

Nos lettres de Rome sont du 1er novembre.

La béatification du vénérable André Bobola a eu lieu, comme nous l'avons dit, le dimanche 30 octobre dernier. Le cérémonial de cette solennité a été entièrement conforme à ce qui se pratique ordinairement en pareille occurrence. Le Pape n'assiste jamais à la béatification ; mais il se rend à

Saint-Pierre dans l'après-midi pour vénérer le nouveau bienheureux. Les cardinaux reçoivent l'invitation de s'adjoindre à cette pieuse visite. Sa Sainteté, habitant dans ce moment le palais du Quirinal, sa visite à Saint-Pierre a eu plus de solennité que de coutume; la grande route papale, dans l'intérieur de Rome, était parsemée du sable classique. On a publié à cette occasion un abrégé de la vie du bienheureux martyr; on y voit les affreux tourments que les schismatiques lui firent souffrir en haine de la foi catholique.

La sainte congrégation des Rits a tenu, avant les vacances, une dernière séance dans laquelle elle s'est occupée de plusieurs causes de saints. Celle de la vénérable Marie Rivier, fondatrice de l'institut de la Présentation, a fait le premier pas, après l'introduction de la cause; c'est-à-dire qu'on a confirmé la sentence du juge, délégué par Mgr l'Evêque de Viviers, relativement au non-culte, et à l'observation des décrets d'Urbain VIII, qui défendent d'accorder les honneurs du culte extérieur aux personnages que le Saint-Siége n'a pas encore béatifiés.

Quoique la béatification du bienheureux Paul de la Croix ait eu lieu depuis peu de mois, on a aussitôt demandé avec instance la reprise de sa cause, afin de pouvoir procéder à sa canonisation. Les vœux des religieux Passionistes, à cet égard, sont partagés par une multitude de fidèles; des Cardinaux et des Evêques ont adressé leurs prières au Saint-Siége pour le même objet. C'est pourquoi, d'après la sentence de la congrégation des Rits, N. S. P. le Pape Pie IX a signé de sa main la commission de reprise de la cause. La même formalité a été remplie à l'égard du bienheureux Ange d'Acrie, capucin, que Léon XII béatifia en 1825. Sa canonisation étant demandée par l'ordre des Capucins, par des Evêques et des Cardinaux, le Saint-Père a signé la commission moyennant laquelle les Cardinaux des Rits pourront s'occuper de l'examen des miracles et remplir les autres actes nécessaires à la canonisation. La signature du Pape, en ces sortes de commissions, a cela de particulier qu'il signe, non point son nom de Pontife, mais celui de famille. Si l'on veut avoir des éclaircissements sur l'usage des Papes de signer tantôt avec leur nom de Pontife, tantôt avec leur nom de famille, on peut consulter *Amidenus, De stylo datario,* chap. 32, et *Pierre Cornadus, Praxis dispensationum apostolicarum,* lib. II, c. II, n. 33, et c. IV, n. 3.

Sa Sainteté vient d'autoriser aussi la reprise de la cause du bienheureux Bonaventure de Potenza, religieux conventuel, béatifié par Pie VI, en 1775. Il mourut en 1711, après s'être sanctifié dans l'exercice du saint ministère. Elle a confirmé aussi le culte décerné, de temps immémorial, au bienheureux Barthélemy de Cervasco, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, martyrisé en 1456. Il remplissait les fonctions d'inquisiteur à Savigliano, en Piémont; son zèle lui mérita la colère des hérétiques, qui le massacrèrent en haine de la foi, à peu de distance de Cervasco. Au moment où il subissait son martyre, les habitants de Savigliano virent apparaître un soleil au-dessus de Cervasco, pendant que le soleil de la nature se couchait à l'occident. Lorsque le corps du martyr eut été transporté dans l'église de Cervasco, il en sortit un torrent de sang au moment où les religieux de l'Ordre s'en approchèrent. Les honneurs des autels lui furent décernés dès cette époque et sans interruption jusqu'à nos jours. La dévotion des fidèles, l'érection d'autels en son honneur, la récitation de l'Office, la vénération

des reliques, témoignent du culte extérieur et religieux. La S. Congrégation des Rits a jugé *constare de casu excepto a decretis Sæ. Mæ. Urbani Papæ VIII.* N. S.-P. le Pape Pie IX a ratifié et confirmé de son autorité apostolique le culte décerné de temps immémorial au bienheureux Barthélemy de Cervasco, martyr, de l'ordre des Prêcheurs.

Nous ne connaissons pas encore le règlement du séminaire Pie, annoncé par la bulle d'institution. Cependant, les nouveaux séminaristes sont déjà arrivés des divers diocèses de l'Etat pontifical; ils font en ce moment la retraite spirituelle. Le Saint-Père a choisi, comme recteur du séminaire, un personnage fort considéré et estimé dans Rome, l'économe et l'ancien chancelier d'Imola, pendant que le Pape en était évêque. On ne sait pas encore si la chaire de droit canon sera ouverte dès cette année, attendu que les élèves commenceront naturellement par la philosophie et la théologie. Le séminaire français du Saint-Esprit, qui compte en ce moment douze personnes, attend incessamment d'autres élèves. Ces messieurs suivent, en ce moment, les exercices spirituels de la retraite, prêchée par le R. P. Besson, dominicain français. A l'exemple du séminaire Pie, celui du Saint-Esprit débute par la retraite spirituelle. Les cours ne commencent à Rome qu'après la Saint-Charles, et durent jusqu'en septembre.

On assure que Mgr Bedini, nonce au Brésil et chargé d'une mission provisoire aux Etats-Unis, vient d'être nommé nonce à Madrid, en remplacement de S. E. le cardinal Brunelli. On annonçait le retour à Rome de Mgr de Pietro, internonce à Lisbonne. On disait que ce prélat devait être prochainement promu au cardinalat et qu'il serait remplacé en Portugal par Mgr Barilli, qui représentait, en dernier lieu, le Saint-Siége à la Nouvelle-Grenade.

Les fièvres nombreuses qui ont signalé les mois de chaleur disparaissent peu à peu, grâce au rafraîchissement de la température. La santé de l'armée française a participé à l'amélioration que nous constatons pour la population romaine. Le chiffre des malades, qui a été, en moyenne, pendant les mois de juillet, août et septembre, de 1,000, ne s'élève pas maintenant à la moitié de ce nombre. La mortalité n'a point été, grâce à Dieu, en proportion avec le nombre des malades. Cette heureuse infériorité dans le nombre des morts doit être attribuée principalement au caractère assez benin de l'épidémie et aux bons soins prodigués aux malades, pour la convalescence desquels on avait établi à Frascati trois maisons de santé dans les meilleures conditions. Les soins spirituels leur ont été constamment donnés, avec un zèle admirable et une charité touchante, par trois ecclésiastiques français, qui, en l'absence de M. l'aumônier ordinaire, se sont fait un devoir de se dévouer à cet apostolat; leurs soins et leurs fatigues ont obtenu tout le succès qu'on pouvait espérer. Bien peu de malades sont morts sans avoir reçu les secours de l'Eglise : plusieurs ont fait la mort la plus consolante, et il en est dont la fin a été une prédication et une leçon pour leurs camarades.

H. Rang.

Béatification du vénérable serviteur de Dieu Jean Grande, *dit le PÊCHEUR*, de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu.

Nous avons publié, dans notre numéro 5598, le décret qui accorde des indulgences plénières, sous certaines conditions, pour

le 13 novembre, les trois jours qui le suivront, et pour le 3 juin.

C'est, en effet, le dimanche 13 novembre que doit avoir lieu l'auguste cérémonie à l'occasion de laquelle ce décret a été rendu, à savoir la Béatification solennelle du Vénérable Serviteur de Dieu, Jean Grande, de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu. Des délégués des différentes provinces de l'Ordre, notamment de la France, assisteront à cette solennité.

C'est aussi le 3 juin, qu'en l'année 1600, ce généreux bienfaiteur des pauvres échangea sa vie mortelle pour celle de l'éternité.

Voici l'acte pontifical en vertu duquel la solennité de la Béatification sera célébrée dans la basilique du Vatican, et ensuite dans toutes les églises du diocèse de Séville et de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, qui possède des maisons à Paris, à Lille, à Dinan et à Lyon :

PIUS PAPA IX

AD PERPETUAM REI MEMORIAM

Ce qui, selon la parole du Sauveur, a été caché aux savants et aux sages et révélé aux petits, se montre à notre admiration réalisé en partie dans ceux qui, passant leur vie dans la pratique de l'humilité chrétienne, se sont voués tout entiers au bien des autres et sont arrivés par là à opérer les plus grandes choses. Que conseille, en effet, la sagesse humaine à celui qui veut travailler puissamment au bien public, si ce n'est d'avoir pleine confiance en lui-même et de tout attendre de ses propres forces? Et pourtant ceux qui suivent cette maxime, succombant souvent sous le poids de leur propre faiblesse, se trouvent dans l'impuissance d'atteindre au but de leurs désirs. Le héros formé à l'école de Jésus-Christ commence au contraire par reconnaître qu'il ne peut rien par ses propres forces, et aussitôt il a la conscience qu'il peut tout en Dieu ; et Dieu, qui élève les humbles, fait sortir de cette humilité de cœur des forces si grandes qu'elles semblent au-dessus de la condition humaine ; il lui fait produire de tels prodiges que l'esprit de l'homme peut à peine les concevoir.

Tel a été *Jean Grande*, vulgairement surnommé *Pécheur*, comme il s'était appelé lui-même, l'ornement et la gloire de l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu, imitateur zélé de celui dont il suivait la règle. Né à Carmona en Andalousie, le 6 mars 1546, on le vit dès sa première enfance donner des marques qui présageaient une sainteté toute particulière. Dans sa jeunesse la contagion du monde ne lui inspira point des goûts profanes, mais aidé de son heureux naturel et de son éducation, il s'affermit dans la vertu : on vit dès lors briller en lui une admirable candeur d'âme, une humble estime de lui-même et de tout ce qu'il faisait, une piété rare, une charité qui se répandait envers les malheureux, autant que son âge et sa condition le lui permettaient. A l'âge de quinze ans, avec l'agrément de ses parents, il s'adonna au commerce sans rien changer cependant aux règles de vie qu'il s'était tracées ; mais par la suite, le désir de la perfection le porta à renoncer au négoce, à sa patrie, à ses parents, et il se retira dans un désert près de Marcena, où il se livra en toute liberté à son ardent amour pour la prière et la souffrance.

Cependant il avait grandement à cœur de savoir ce qu'il ferait par la suite et quel genre de vie il devait embrasser. Tandis que ces pensées roulaient sur ce sujet, Dieu, qui dispose tout avec douceur, lui fit peu à peu connaître ce qu'il voulait, d'abord en lui faisant rencontrer deux pauvres malheureux, atteints de maladie, auxquels il donna un abri, leur prodiguant ses soins, en sorte que bientôt d'autres arrivèrent de différents côtés pour se faire également soigner par lui. Ensuite la Providence le conduisit à l'hospice de Xérès pour lui donner lieu d'exercer toute sa charité ; et bientôt après un nouvel hôpital ayant été fondé dans la ville, la Providence lui en fit donner

la direction et lui amena le concours de plusieurs qui se joignirent à lui. Enfin la volonté divine se révéla à lui d'une manière éclatante et lui fit connaître qu'il avait à rehausser par le mérite de l'obéissance tout ce qu'il avait entrepris pour le bien de s malades, et à embrasser pour cela l'institut de Saint-Jean-de-Dieu, qui venait alors d'être fondé. Qui pourrait exprimer ici avec quel empressement il obéit à la voix de Dieu? Incontinent il se rendit à Grenade, où il prit l'habit de l'Ordre avec ses anciens compagnons, et, après le temps voulu, il se lia par des promesses solennelles. Ce fut pour lui un motif de plus de travailler à sa perfection, et il le fit par les pratiques d'une sainteté qui alla toujours croissant pendant les treize années qu'il vécut encore. Ayant une fois renoncé à tout, il voulut demeurer à jamais rigoureusement dénué de tout, et il ne se laissa jamais entraîner à user de ce qui n'était pas absolument nécessaire. Ce fut avec le même zèle qu'il se livra à toutes les pratiques ordinaires aux âmes qui veulent s'avancer dans la perfection ; on remarqua en lui une pureté en quelque sorte angélique, qui non-seulement régla ses actions et ses paroles, mais éleva tellement son cœur et son esprit, qu'il demeura supérieur à tous les terribles assauts qui lui furent livrés par le démon et par des hommes dépravés ; en cela, il éprouva le secours tout particulier de la bienheureuse vierge Marie, de saint Jean l'Évangéliste et de sainte Agnès, auxquels il avait recommandé spécialement sa pureté. Enfin l'obéissance, qui résume en elle toute la perfection, fut pour lui la première des vertus ; il regardait comme autant d'oracles les volontés de son confesseur et de ses supérieurs, et lorsqu'il ne pouvait les consulter, il demandait les conseils de ses égaux, et souvent même des malades, pour ne rien faire de son propre mouvement. Quant à la modestie et à l'humilité, il s'y attacha d'autant plus qu'il y voyait en quelque sorte la source, non-seulement des vertus dont nous avons parlé, mais encore de toutes les autres, et le sentiment intime qu'il en avait le portait à être dur envers lui-même comme à tout endurer de la part du prochain. Dès sa première jeunesse il s'était macéré par l'usage de la discipline, des chaînettes de fer et du cilice ; devenu religieux, il se contentait d'une nourriture grossière et en petite quantité, jeûnant plusieurs fois la semaine, donnant peu de temps au sommeil, qu'il prenait sur la terre nue ou étendu sur une table. Il supportait avec joie et douceur les affronts et les outrages, et souvent il alla jusqu'à demander pardon à ceux qui l'avaient injurié, comme s'il y eût donné lieu par faute.

Or, comme Dieu regarde ce qui s'abaisse et donne la grâce aux humbles, cette vertu fut pour Jean, comme nous l'avons dit, le principe d'une force surnaturelle qui lui fit faire les plus grandes choses pour le bien des autres. Plein de Dieu, à qui il s'attachait par une foi vive, par une espérance ferme et par une ardente charité, il ne pouvait pas ne pas voir et aimer Dieu lui-même dans les pauvres. Chargé de la direction de l'hospice de Xérès, il allait demander l'aumône aux portes pour ses malades ; il les portait sur ses épaules, il faisait leur lit, pansait leurs plaies les plus dégoûtantes, était tout entier à chacun d'eux ; hors de la maison, il donnait ses soins aux veuves, aux orphelins, portait secours à tous ceux qui en avaient besoin, ne s'occupant pas seulement du corps, mais aussi de l'âme, et cela d'une manière telle qu'avec la grâce de Dieu, il ramena un grand nombre de personnes des sentiers du vice et leur inspira le goût des choses célestes. Mais la bonté du Dieu tout-puissant ouvrit encore un champ plus vaste à l'exercice de cette haute vertu qu'il se réservait de récompenser lui-même par les joies éternelles réservées au bon et fidèle serviteur. En 1570, la cherté des vivres fut extrême à Xérès, et bientôt la famine s'ensuivit ; néanmoins Jean, dans sa pauvreté, sut faire ce qu'aucun riche n'eût pu faire à sa place, car il trouva moyen d'avoir toujours à sa disposition assez de blé pour subvenir à la détresse des malheureux. Ce ne fut pas tout : peu de temps après, un mal plus terrible affligea la ville, et le nombre des habitants fut considérablement réduit par les ravages de la peste. C'est alors que l'on vit d'une manière éclatante tout ce que peut l'homme qui s'oublie lui-même pour s'abandonner tout entier à Dieu. L'hospice, les maisons particulières, les carrefours, tous les lieux enfin où le fléau avait pénétré, devinrent l'objet des soins journaliers de Jean, et partout il opéra des choses tellement merveilleuses, qu'elles semblaient tenir du prodige. Ce fut à la fin cette même charité qui avait sou-

lagé tant de misères chez les autres, qui procura la couronne de la gloire à Jean lui-même, comme il l'avait désiré toute sa vie. Atteint de la maladie, il succomba au bout de huit jours, au milieu de douleurs adoucies par la patience et le sentiment des consolations célestes. Le 3 des nones de juin de l'année 1600, mûr pour le ciel, il changea cette vie mortelle pour celle de l'éternité.

Dans l'affliction profonde dont les habitants de Xérès furent pénétrés à la mort de Jean, une seule chose les consolait : c'était le souvenir de ses vertus, qu'ils gardaient intimement gravé dans leurs cœurs, et dont ils s'entretenaient les uns avec les autres, et bientôt la réputation de Jean, s'accroissant de jour en jour, elles devinrent l'objet d'une enquête écrite et publique ; ensuite le haut degré (*præstantia*) de ces mêmes vertus fut soumis à un examen régulier de la part de la Congrégation des Rites, et enfin, dans une assemblée générale des Cardinaux et consulteurs de cette même Congrégation, réunis le 4 avril 1775, en présence de Notre prédécesseur Pie VI, d'heureuse mémoire, le même Pontife, de l'avis unanime de ce conseil, proclama qu'on pouvait reconnaître l'héroïsme des vertus du serviteur de Dieu ; mais comme dans l'enquête apostolique il n'y avait pas eu de témoins auriculaires du premier degré, il décida également, conformément au décret de Benoît XIV, Notre prédécesseur, de sainte mémoire, du 17 juillet 1754, que trois miracles étaient nécessaires pour la canonisation. Après avoir avec instance invoqué le Père des lumières, le 3 mai de la même année 1775, il décréta et déclara que « les vertus héroïques du vénérable serviteur de Dieu Jean Grande étaient assez constatées pour que l'on pût procéder à d'autres points, c'est-à-dire à la discussion des trois miracles. » Alors les postulateurs de la cause, pour établir plus complétement la sainteté de Jean, soumirent à l'examen du Siége Apostolique des miracles qu'ils disaient avoir été faits par celui dont ils soutenaient la cause. Après plusieurs examens divers au sujet de ces miracles, Nous qui, sans aucun mérite de Notre part, sommes assis sur le Siége de Pierre, Nous avons convoqué, le 6 des calendes de février de la présente année, l'assemblée générale des Cardinaux de ladite Congrégation, et après avoir pris leur avis, après avoir adressé au Ciel les prières prescrites dans une affaire si importante, Nous avons, le troisième jour de la semaine de la Sexagésime de la même année, dans la grande salle du Collége romain, prononcé solennellement « qu'il conste de deux miracles opérés par la bonté du Dieu tout-puissant à l'intercession du vénérable serviteur de Dieu Jean Grande. »

Pendant que ce décret remplissait de joie les disciples de saint Jean de Dieu, ils ne tardèrent pas à apercevoir qu'il était impossible de procéder à ces solennités de la béatification qu'ils désiraient, à moins que le Saint-Siége, prenant en considération le caractère et les circonstances particulières de la cause, ne daignât dispenser du troisième miracle requis, comme nous l'avons déjà dit, par Pie VI; ils Nous présentèrent donc une supplique à ce sujet. Après avoir pris les suffrages des Cardinaux délégués de la Congrégation des Rites, le 12 du mois d'août de cette année, l'affaire examinée avec toutes les circonstances spéciales qui s'y rattachent, suivant les règles tracées par le décret de Benoît XIV, de sainte mémoire, publié aux nones d'août 1747 dans la cause du vénérable Jérôme Emilien, Nous avons déclaré « que la cause du vénérable Jean Grande n'était pas comprise dans les termes du décret publié le 16 des calendes d'août 1754, et que l'on pourrait procéder à la béatification par la voie ordinaire, c'est-à-dire avec la preuve admise de deux miracles. L'usage prescrivait encore que le conseil des Cardinaux chargé de l'examen des questions relatives aux Rites sacrés eût à faire connaître s'il croyait que le Vénérable pût être compté au nombre des bienheureux. Le 28 septembre, ce conseil émit l'avis que le serviteur de Dieu ci-dessus désigné pouvait, lorsque Nous le jugerions à propos, être déclaré bienheureux, avec permission de lui en décerner les honneurs jusqu'à ce que sa canonisation eût lieu. Ayant donc invoqué, comme il est juste, la lumière du Ciel pour proposer aux fidèles de Jésus-Christ un nouvel exemple d'humilité et de charité, de l'avis et du consentement de ladite Congrégation des Cardinaux, à la prière de tout l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, en vertu de Notre autorité apostolique, Nous permettons par les présentes que le même serviteur de Dieu, Jean Grande, profès de l'ordre de Saint-Jean-

de-Dieu, soit désormais appelé du nom de Bienheureux, et que son corps et ses reliques soient publiquement exposés à la vénération des fidèles de Jésus-Christ (sans pouvoir être toutefois portés dans les supplications solennelles). En vertu de la même autorité, Nous permettons que l'on en récite chaque année l'office et que l'on en dise la messe du commun d'un confesseur non pontife, avec les oraisons propres approuvées par Nous, suivant les règles du Missel et du Bréviaire Romains; cet office, dont Nous permettons la récitation seulement dans le diocèse de Séville et dans les églises et communautés du susdit ordre de Saint-Jean-de-Dieu, est fixé au 3 des nones de juin, jour anniversaire de sa mort, et se fera par tous les fidèles, séculiers et réguliers, qui sont tenus à la récitation des heures canoniques, et ce qui regarde les messes sera observé par tous les prêtres qui célébreront dans les églises où se fait la fête. Enfin, Nous permettons que la première année, à partir de la date de ces lettres, la solennité de la Béatification du serviteur de Dieu Jean Grande, soit célébrée avec l'office et la messe du rite double majeur dans les églises du diocèse et de l'Ordre dont il vient d'être fait mention, et Nous ordonnons que cela ait lieu au jour indiqué par l'Ordinaire, après que la solennité en aura été accomplie dans la basilique du Vatican. Et cela nonobstant toutes constitutions, réglements apostoliques, décrets interdisant le culte, et enfin toutes dispositions contraires, quelles qu'elles soient.

Nous voulons enfin que toute copie de ces lettres, même imprimée, pourvu qu'elle soit revêtue de la signature du secrétaire de l'Ordre et du sceau du préfet, ait dans les contestations, même judiciaires, la même valeur qui serait reconnue, à Notre volonté, démontrée par l'exhibition des présentes.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 1er octobre 1852, septième année de Notre pontificat. Signé : A. Card. Lambruschini.

A Paris, où les religieux de l'Ordre ont une maison (rue Oudinot, 19), les premiers honneurs rendus au Bienheureux ne pourront avoir lieu qu'après l'heure où l'Eglise de Rome l'aura elle-même placé sur ses autels.

Pendant les Vêpres du même jour, 13 novembre, le tableau du Bienheureux sera découvert pour être exposé à la vénération des fidèles. Un sermon sera prêché par M. l'abbé de La Bouillerie, grand-vicaire de Paris, et la bénédiction sera donnée par Mgr l'Evêque de Siam.

Pendant les trois jours qui suivront, des offices solennels auront lieu dans la chapelle de la même maison. Le matin, toutes les messes seront dites en l'honneur du Bienheureux ; la grand'-messe se chantera à neuf heures, et les Vêpres à deux heures. Elles seront suivies d'un sermon par l'un des RR. PP. Jésuites.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME. — N. S.-P. le Pape a assisté, la veille de la Toussaint, aux premières vêpres chantées dans la chapelle Pauline, au palais du Quirinal. Le lendemain, revêtu des habits pontificaux et de la tiare, le Souverain-Pontife a entendu, dans la même chapelle, la sainte messe, célébrée par S. E. le Cardinal Ferretti, grand pénitencier et évêque de Sabine. Le discours latin a été prononcé, après l'Évangile, par un élève du Collége allemand-hongrois.

Le 2 novembre, à l'occasion de la Commémoration des Morts, N. S.-P. a assisté à la messe célébrée par S. E. le Cardinal Ferretti, pour les âmes des trépassés, et Sa Sainteté a fait l'absoute.

On n'a pas oublié que Pie IX, voulant donner à Sinigaglia sa ville natale une preuve de son amour, l'a dotée d'un gymnase où la jeunesse recevra la plus large et la meilleure éducation, sous la direction des RR. PP. Jésuites. Nous apprenons que dix-huit de ces religieux viennent de quitter Rome pour aller, d'ici à peu de temps, ouvrir cette maison. La ville de Sinigaglia attend avec impatience cette solennité.

FRANCE. — PARIS. — Mercredi matin, à onze heures et demie, à l'issue du conseil des ministres, Mgr Forcade, évêque nommé de la Basse-Terre, a prêté serment entre les mains de l'Empereur, au palais de Saint-Cloud.

Le prélat, vêtu de la soutane noire avec les glands verts, était accompagné de celui de ses deux vicaires généraux qui est actuellement en France et de son secrétaire particulier. Il a été introduit dans le cabinet de l'Empereur par M. le duc de Bassano, grand chambellan de la maison impériale.

Sa Majesté était assise, entourée de ses ministres.

Le ministre des cultes a présenté Mgr Forcade à l'Empereur, et a prononcé la formule du serment : *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur.*

Le prélat s'est avancé vers l'Empereur, assis, et, mettant ses mains dans celles de Sa Majesté, a dit : *Je le jure !*

Il a ensuite signé avec le ministre des cultes le procès-verbal de la prestation du serment.

L'Empereur a complimenté le prélat sur les services déjà rendus par lui à la religion dans des missions lointaines, et s'est félicité d'avoir pu lui donner l'occasion d'en rendre de nouveaux dans une colonie importante, digne de tout l'intérêt de son Gouvernement.

Le prélat a remercié l'Empereur et a exprimé à Sa Majesté le bonheur qu'il éprouvait de pouvoir continuer, au milieu des Français, et sous la bienveillante protection de l'Empereur, les fonctions qu'il avait déjà remplies dans les mers de la Chine.

Mgr Forcade a eu ensuite l'honneur d'être admis, avec ses deux assistants, à la table de l'Empereur. (*Moniteur*).

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Par décret impérial du 8 novembre 1853, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur,

M. de Chambrun, appelé par le décret du 4 du même mois à la préfecture de l'Allier, est maintenu préfet du Jura.

M. de la Hante, appelé par le même décret à la préfecture du Jura, a été nommé préfet du département de l'Allier, en remplacement de M. de Chambrun.

— Par arrêté du 7 novembre, M. l'abbé Maret, professeur à la Faculté de théologie de Paris, est nommé doyen de cette Faculté, en remplacement de M. l'abbé Receveur, dont la démission est acceptée.

Un congé d'un an est accordé, pour raison de santé, à M. l'abbé Receveur, professeur à la Faculté.

— Le préfet de police a accompagné, ces jours derniers, l'ambassadeur turc au cimetière du Père-Lachaise, pour y choisir un grand carré de terrain qui sera exclusivement destiné à la sépulture des musulmans.

— Le célèbre ministre espagnol Mendizabal est mort à Madrid le 3 novembre. M. Pena Aguayo, ancien ministre des finances, vient aussi de mourir.

— Le *Journal de Rome*, du 2 novembre, annonce que le nommé Auguste Bertoni, qui avait été arrêté sous l'inculpation d'avoir trempé dans le dernier complot mazzinien, s'est pendu avec sa cravate à un barreau de sa prison.

— On lit dans la *Gazette de Lyon* du 6 novembre :

« Ce matin on a trouvé affichés sur la grille du *Cheval de bronze* des placards annonçant que Kossuth arrivait avec une armée formidable pour ressusciter la Hongrie, et qu'il ressusciterait bien d'autres choses. »

Complot de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique.

Nous avons annoncé l'ouverture des débats de cette affaire qui a pris des proportions considérables et assez inattendues. Elle remplit chaque jour les longues colonnes des journaux. Lorsqu'elle sera terminée, nous en relèverons avec soin les principales circonstances et les incidents caractéristiques. Elle offre, en effet, un intérêt de curiosité, mais plus encore un grave sujet de réflexion.

En attendant, voici les faits tels que les expose l'acte d'accusation, émané du ministère public. CHARLES DE RIANCEY.

« Le 2 juin, les nommés Folliet, Alix, Beault et deux ou trois autres individus, appartenant comme eux à la classe ouvrière, étaient réunis chez le nommé Gérard, l'un des plus dangereux entre tous ces hommes si ardents à la ruine de la société. Ils sortaient ensemble, se dirigeaient vers le Palais-Royal, écoutant l'exposé fait par Alix d'un plan de barricades qu'il avait conçu pour le jour où l'action devait succéder aux paroles. Le lendemain, les mêmes hommes se trouvaient, à neuf heures du soir, dans la commune de La Chapelle-Saint-Denis, au domicile du nommé Decroix, marchand de fatalités, transporté gracié, et qui reconnaissait la clémence de son souverain en concourant à l'assassiner.

« A cette réunion avaient été appelés des hommes que l'on peut croire étrangers à la conjuration, mais dont les antécédents semblaient promettre aux conjurés des garanties de discrétion et un utile concours. C'étaient, entre autres, les nommés Vauthier, conduit par Bronsin ; Badan, amené par Robin Folliet, conspirateur émérite, présidait l'assemblée. On débattit longtemps le plan d'Alix, mais sans rien arrêter. C'était comme une séance préparatoire. On tâtonnait ; on cherchait à se fixer, on demandait, par exemple, à Vauthier, employé au chemin de fer d'Orléans, si l'on pouvait compter sur ses camarades comme en 1848 ; et comme on s'étonnait de recevoir une réponse négative, Vauthier ajoutait : *Que voulez-vous, les temps sont bien changés ; la raison est venue avec l'âge, et puis ils sont maintenant pères de famille.* Faut-il s'étonner, après de semblables paroles, que la famille soit mise au ban de l'école socialiste!

« On devait, le lendemain, 5, se réunir chez Folliet; mais, sur un contre-ordre émané l'on ne sait d'où, c'est au pied des fortifications, dans la plaine des Vertus, que l'on retrouve les conjurés. Des précautions intelligentes, minutieuses, presque savantes, avaient été prises pour la sûreté

commune. On arrivait au rendez-vous séparément ou par petits groupes, marchant par des sentiers détournés et non sans regarder à chaque pas autour de soi ; des sentinelles étaient posées de distance en distance, prêtes à donner l'éveil en cas de danger.

« Dans cette séance, on reprit la discussion du plan d'Alix pour le rejeter en définitive. Ruault résuma la question en s'écriant : *Que l'on ferait les barricades comme à l'ordinaire.* Il ajouta que le lendemain il mettrait à la disposition d'Alix et de Mariet une imprimerie destinée à répandre des proclamations incendiaires. Déjà l'on avait mis en circulation deux bulletins par lesquels un comité directeur invisible invitait tous les citoyens à se tenir prêts. Folliet fit un rapport sur vingt-six canons fabriqués secrètement avec des tuyaux à gaz ; c'était l'œuvre de deux conjurés, Mailliet et Régnier qui, pour leur travail, avaient reçu de Copinot, en quatre fois, une somme de 150 fr. On applaudit, et l'on déclara qu'il était temps d'agir, c'est-à-dire d'assassiner l'Empereur et de faire des barricades.

« Une voix s'éleva pour demander s'il ne conviendrait pas de prévenir le colonel Charras. *Inutile,* s'écria Monchirond, *le colonel Charras sait tout.* On convint alors qu'à la première occasion où l'empereur serait rencontré sans escorte, les conjurés feraient feu sur lui ; que son cadavre serait ensuite traîné dans les rues ; que de toutes parts s'élèveraient des barricades et que la République serait proclamée sous la dictature du condamné Blanqui. On devait s'approcher de Sa Majesté au cri de : *Vive l'Empereur !* pour se rendre plus facile l'accès de sa personne. L'assemblée fut déclarée en permanence. Depuis deux heures déjà les conspirateurs étaient assemblés ; la vue d'un gendarme accéléra la séparation ; elle s'opéra avec les mêmes précautions que l'on avait prises pour se réunir.

« Le lendemain 6 juin, il était annoncé partout que Leurs Majestés devaient venir à l'Hippodrome, et que, sans doute, suivant leur habitude, elles seraient sans escorte. Cette journée ne pouvait rester inoccupée pour les conjurés. Des pistolets et des poignards furent distribués à plusieurs, entre autres à Mariet et à Joiron par Ruault et par Gérard ; Gérard, notamment, remit à Ruault deux pièces de 20 fr. et un panier contenant, avec quelques cartouches, trois paires de pistolets et un poignard. Le 7, dans la matinée, le mot d'ordre fut donné. On devait se réunir à l'Hippodrome, et, soit à l'entrée, soit à la sortie, consommer l'attentat. La vigilance de l'autorité avait déjà découvert une grande partie des faits qui viennent d'être rapportés ; les moindres démarches des principaux membres de la conspiration étaient observées.

« C'est ainsi que le 7, dans la matinée, on avait surpris le secret d'une réunion chez Foliet ; on avait vu Lux et Ruault sortir de son domicile ; ils avaient été suivis pas à pas. A la place Lafayette, on les avait vus choisir, entre une vingtaine de fiacres, le seul qui fût muni d'un vasistas à l'arrière. C'est par cette ouverture que, pendant le trajet jusqu'à la place de la Madeleine, on vit souvent apparaître le visage des accusés, observant sans doute s'ils étaient suivis. De la place de la Madeleine ils montèrent à pied les Champs-Élysées, s'arrêtant parfois pour échanger quelques mots rapides avec des complices ; puis, arrivés sur la butte de l'Hippodrome, on les vit s'aboucher successivement avec divers groupes d'hommes à figures sinistres, qui stationnaient aux abords du théâtre, [illegible]ent dans l'espace compris entre la loge impériale et la petite rue

de Bellevue. D'autres groupes, d'un aspect non moins inquiétant, étaient échelonnés sur l'avenue de Saint-Cloud, du côté du bois de Boulogne, que Leurs Majestés devaient traverser pour se rendre au théâtre. Neuf individus étaient réunis à la porte même du bois. De ce nombre étaient Joiron et Commès, armés, ainsi que deux autres. Maillet avait promis d'armer les autres; pour n'avoir pas pu le faire, il faillit être tué sur place par Joiron.

» Sur les cinq heures et demie, au moment où les agents de service faisaient ranger la foule pour faciliter le passage de la voiture impériale, Lux frappa dans ses mains et poussa un cri d'une nature particulière. Aussitôt on put remarquer un grand mouvement dans les groupes; quelques hommes se rapprochèrent, d'autres partirent, se dirigeant vers l'avenue de Saint-Cloud et le bois de Boulogne. Dans tout ce parcours, des sentinelles avaient été placées et se tenaient, non pas debout, mais couchées dans les fossés, l'œil et l'oreille au guet, prêtes à donner ou à transmettre tous les avertissements nécessaires.

« Les sages mesures prises sans bruit, mais avec énergie, par l'autorité, ne permirent pas à l'attentat de se consommer, et Leurs Majestés purent, non sans peine à la vérité, mais au moins sans être inquiétées, regagner le château de Saint-Cloud. Le complot avait échoué; mais avec de tels hommes, un échec n'est qu'un ajournement, et, dès le lendemain, on voit la société secrète où dominent les Ruault, les Folliet, les Gérard, renouveler ses démarches, agrandir le cercle de son action, et entrant en quelque sorte dans une phase nouvelle, multiplier les chances de son abominable triomphe.

« Le 8 juin, en effet, Ruault conduit Mariet et Copinot au Luxembourg, où une conférence a été ménagée à l'avance avec les nommés Ribault et Langardière, Laflise et Arthur Ranc, tous trois étudiants; celui-ci en droit, ceux-là en médecine. Là, comme on dit dans un certain langage, la blouse et l'habit noir fraternisèrent ensemble. La fusion fut opérée entre deux sociétés composées d'éléments divers, mais tendant au même but. On s'encouragea mutuellement à la persévérance; on se promit de ne pas laisser échapper une seule occasion. Il fut convenu que l'on tenterait quelque chose le premier jour de l'exposition d'horticulture, et que dans cette circonstance, toute la société serait convoquée en armes. En attendant, et dès le soir même, on rôda autour du Gymnase, mais on ne put rien tenter.

« Dans la nuit du 8 au 9, de nombreuses arrestations furent opérées sans ralentir ou décourager les conspirateurs. Vainement Folliet, Lux, Ruault, Decroix, Doton, Delbos et d'autres meneurs furent placés sous la main de la justice et mis dans l'impossibilité de nuire. Vainement, dans la nuit du 16, le préfet de police avait fait saisir, au domicile de Bratiano, l'imprimerie ayant servi à la composition des bulletins dont il a été déjà parlé, les successeurs ne manquèrent pas aux conspirateurs tombés; on serrait les rangs pour combler les vides, et tout était dit.

« C'est ainsi que le nommé de Méren, dit le Belge, apparaît pour la première fois dans les assemblées qui suivent ces arrestations. De Méren, ami de Gérard, est présenté par lui; il apporte à cette association de malfaiteurs, le concours de son énergie et de sa dépravation.

« Le 3 juillet, on trouve les deux sociétés fusionnées en rendez-vous à la Bastille, et se dirigeant de là avec les précautions accoutumées dans le

voisinage de Saint-Mandé. Là, on renouvelle le serment d'assassiner l'Empereur.

« Dès le mardi 5, l'occasion se présente pour l'exécution du complot. Les affiches de l'Opéra-Comique avaient annoncé pour le même jour la visite de Leurs Majestés. Tous les groupes sont convoqués; chaque chef arme ses hommes. De Méren achète de ses deniers trois paires de pistolets qu'il charge lui-même, et le bruit de cette opération est entendu par son logeur, le sieur François. Il en achète une quatrième paire pour Mariet sur le fonds commun; il accepte comme un honneur la mission de donner le signal de l'attaque en tirant le premier ses deux coups sur la voiture impériale. Le 5, à sept heures du soir, tous les conjurés étaient à leur poste; les membres de la société appartenant à la classe ouvrière, dispersés dans les rues et sur le boulevard; les autres, c'est-à-dire les étudiants, tels que Langardière, Ranc, Lafflize, réunis sur le grand balcon du café de ce nom, assistant d'abord comme spectateurs à l'attentat qui se prépare, et tout prêts à jouer un rôle plus actif aussitôt que l'assassinat aurait ouvert la porte à l'insurrection.

« Au milieu de tous ces hommes, il en est un qui mérite une attention toute particulière : c'est le docteur Follot, amené là par Gérard; Follot, héros de la philanthropie telle que les socialistes la comprennent; Follot, muni de sa trousse, prêt à panser les blessés, *même les hommes d'ordre*, dit-il avec emphase, *parce que*, suivant lui, *après tout, ils appartiennent à l'humanité.*

« Aux abords du théâtre, d'ailleurs, la physionomie des groupes est la même qu'à l'Hippodrome : ce sont ces mêmes visages sombres et sinistres, ces allées et venues de quelques-uns, ces mots échangés rapidement et à voix basse; ce sont les mêmes hommes enfin reconnus là par les agents qui avaient veillé aux portes de l'Hippodrome. Aussi l'administration n'hésita pas : confirmée par tout ce qu'elle voyait dans les soupçons qu'elle avait déjà conçus, elle fit arrêter sur la place même un certain nombre d'individus parmi lesquels on remarque les nommés Joiron, Commès, Cabrat, Deney, Turenne, Copinot, Baudy et Follot, celui-ci muni de sa trousse, ceux-là porteurs de poignards et de pistolets chargés prêts à faire feu. Les arrestations amenèrent des aveux, et avec les aveux la lumière si vive, si éclatante, qu'aujourd'hui la justice n'a plus à rechercher les coupables, mais seulement à les punir. »

— Magasin spécial de Thés de choix, à prix très-modérés; Chocolat fabriqué à froid. Maison Caron, 8, rue de la Bourse.

BOURSE DU 10 NOVEMBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 80 — plus haut, 99 80 — plus bas, 99 75 — fermé à 99 75. — Au comptant, il reste à 99 90.

3 0/0, à terme, ouvert à 73 50 — plus haut, 73 85 — plus bas, 73 30 — fermé à 73 60. — Au comptant, il reste à 73 70.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,055 00; (1852), à 1,220 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 94 0/0; nouveau, 94 0/0. — Belgique, 5 0/0, 94 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE

Chambre des Lords. — Chambre des Communes. — Lord Derby. — Ministère actuel. — Lord Aberdeen. — M. Gladstone. — Lord Palmerston et lord Russell.

Nous disions, il y a quelque temps, que la position de l'Eglise catholique en Angleterre est telle qu'elle laisse également beaucoup à craindre et beaucoup à espérer. Nous nous proposions aussi de passer d'abord en revue la dernière session parlementaire, en la considérant dans ses rapports avec les intérêts catholiques, parce que ce coup d'œil vient à l'appui de notre proposition fondamentale. Que voyons-nous, en effet? D'un côté, une Chambre essentiellement hostile; de l'autre, un ministère d'éléments tellement hétérogènes qu'il en résulte, dans une certaine supposition, un bien négatif pour la religion catholique. Or, après les orages épouvantables qui ont menacé jusqu'à l'existence de l'Eglise catholique en Angleterre, nous regardons ce résultat comme déjà considérable. Une comparaison fera comprendre notre pensée.

L'Eglise catholique en Angleterre ressemble à une ville prise au dépourvu, aux portes de laquelle se trouve campée une innombrable armée, qui ne prétend pas la livrer au pillage, il est vrai, mais qui voudrait lui ravir toute importance, tout rang dans l'Etat, tout commerce, toute défense, et jusqu'à ses plus anciens priviléges. Cette armée s'est donné pour chefs ses plus habiles guerriers, sans égard à leurs sentiments personnels, et ceux-ci forment son conseil de guerre. La moitié de ces chefs sont favorablement disposés envers la place menacée, l'autre moitié partage les sentiments hostiles de l'armée; tous les membres de ce conseil sentent qu'ils ont besoin les uns des autres, et ils désirent conserver la direction des affaires. Il s'ensuit que probablement cette ville qui s'attendait à être investie, ne sera pas attaquée, au moins tant que durera cette coalition.

Ce résultat, avons-nous dit, nous paraît satisfaisant dans une certaine hypothèse, c'est-à-dire dans le cas où les catholiques feront preuve de modération et de prudence. Voici des chiffres qui le prouvent.

On peut aujourd'hui porter la population de l'Angleterre, proprement dite, à 20 millions. Sur ce nombre, il y a 2 millions de catholiques à peu près; c'est là un progrès indubitable. Au commencement de cette année, on comptait 402 pairs d'Angleterre ou membres de droit de la Chambre haute, y compris

2 archevêques et 26 évêques (1). Parmi ces pairs ou lords, il n'y a pas 10 catholiques. Si l'on y ajoute ensuite les 16 pairs d'Écosse, qui sont élus pour siéger dans la Chambre haute, et qui sont tous protestants, aussi bien que les 28 pairs élus d'Irlande, dont la grande majorité est protestante, et enfin 1 archevêque protestant et 3 évêques protestants d'Irlande, l'on aura le nombre total des pairs siégeant dans la Chambre des Lords, c'est-à-dire 450.

La Chambre des Communes se compose de 656 membres, dont 498 représentent l'Angleterre, 53 sont élus par l'Ecosse et 105 par l'Irlande. — De ce nombre, l'Irlande a élu 40 catholiques et l'Angleterre 1 seul catholique. Les catholiques, par conséquent, comptent 41 membres dans la Chambre élective ; ces chiffres nous démontrent la proportion, ou plutôt la disproportion qui existe entre les deux cultes sous le rapport social et politique. Sans doute, ce rapprochement ne doit pas nous décourager; car, pour bien juger des progrès de la foi dans ce royaume, il faut y jeter un regard sur le passé, et l'on conviendra que depuis la grande émigration française jusqu'à l'an 1850, l'Eglise n'a cessé de gagner du terrain. Mais le fait que nous voulons constater dans ce moment, c'est que les catholiques anglais ont encore à lutter à forces inégales contre leurs adversaires, et que, par conséquent, vouloir irriter et offenser inutilement l'opinion publique, serait une tactique fort peu sage de leur part. Nous croyons qu'en agissant ainsi, ils affaibliraient leurs amis dans le ministère, les mettraient dans l'impossibilité d'y maintenir l'équilibre, et peut-être même fourniraient au parti fanatique l'occasion de former une administration tout à fait hostile.

Celle qui existe en ce moment, nous l'avons dit, est en partie bienveillante pour les catholiques. Voici, sur la formation du cabinet actuel, quelques renseignements propres à intéresser nos lecteurs et à les éclairer sur la question grave qui nous occupe.

On sait quelle fut la cause de la chute de lord Derby et de l'avénement au pouvoir des ministres actuels; lord Derby, l'ancien premier ministre et chef du parti conservateur, est un des hommes les plus distingués de l'Angleterre; c'est l'orateur le plus brillant de la Chambre haute, et peut-être du Parlement; il n'a pas l'*esprit* de M. d'Israëli, mais il a plus de passion et d'éloquence. C'est un homme d'une grande probité, et gentilhomme dans toute la force du terme. L'opinion publique le croit religieux et protestant sincère. Ce qui est certain, c'est qu'il se sé-

(1) Le nombre des évêchés protestants, en Angleterre, est de vingt-huit; deux sont privés de la pairie.

para des whigs et du pouvoir en 1834, sur une question religieuse touchant les biens ecclésiastiques. Le discours qu'il prononça dans cette occasion lui fit beaucoup d'honneur, et fut admiré même à Rome sous un certain rapport. Lord Stanley, car c'est ainsi qu'il s'appelait alors, employa des arguments purement catholiques pour défendre les biens possédés par l'Eglise anglicane, contre les prétentions du pouvoir séculier. Mais ayant maintenu si longtemps la « protection » en matière de commerce, sa conversion forcée au système du « libre échange » ne parut pas offrir une garantie suffisante au public anglais. Personne ne doutait de sa sincérité, mais l'on se demandait s'il aurait la force et le courage de faire prévaloir le nouveau système avec toute cette énergie qu'on pouvait attendre d'un ancien défenseur du « pain à bon marché. » C'est pourquoi beaucoup d'électeurs, surtout dans les villes et les bourgs, d'ailleurs assez bien disposés envers lord Derby, crurent que la voie la plus sûre, c'était de n'élire que d'anciens libres échangistes. Ses sentiments religieux, et surtout la proclamation royale contre les processions catholiques et le costume des prêtres, valurent à lord Derby une certaine faveur auprès de la multitude; mais, depuis quelque temps, les whigs ont la prétention de surpasser les conservateurs eux-mêmes par leur zèle pour le protestantisme.

Les élections générales produisirent donc le résultat suivant : il y eut environ 310 membres pour le ministère et 340 pour l'opposition qui était subdivisée en quatre fractions, les whigs, les radicaux, les Irlandais catholiques et les peelistes. Ces derniers étaient les moins nombreux de tous. Ce fut alors que la fraction whig, se réunissant à celle des peelistes, produisit un des phénomènes les plus extraordinaires du jour : le ministère Aberdeen, ministère qui, sans égard pour ce qui fait l'essence du régime parlementaire, la majorité, ne se fonda que sur l'éclat de son propre talent et le patriotisme présumé de ses adversaires. Le parti peeliste, malgré le prestige du nom qu'il a adopté, est le plus impopulaire en Angleterre, à cause de sa modération, ou peut-être de sa sympathie envers les catholiques; mais tous les individus de ce parti jouissent d'une grande considération personnelle, étant, sans exception, des sujets très-distingués et surtout fort versés dans les affaires. Ce fut en 1851 que ce parti affronta la fureur populaire, en votant contre la loi sur les titres ecclésiastiques; aussi fut-il affreusement décimé lors des dernières élections. Ce sont les chefs de ce parti, lord Aberdeen, homme froid, prudent et modéré, et M. Gladstone, homme jeune encore et à tendances catholiques, qui représentent, dans le cabinet, le parti favorable à l'Eglise.

M. Gladstone est décidément un homme à convictions religieuses, mais, malheureusement, la politique ou l'ambition paraît être un obstacle insurmontable à sa conversion. Malgré son *piétisme*, si ce terme nous est permis, M. Gladstone, avant son entrée au ministère, bien entendu, raisonnait sur la conversion possible de l'Angleterre, comme sur une question d'Etat; et il faut avouer que la marche qu'il voudrait prescrire aux théologiens protestants, offre quelque chose de fort spécieux; seulement nous ne voyons pas comment l'on pourrait concilier cette marche avec les consciences et le salut des âmes. Ainsi, M. Gladstone, quelque catholique qu'on le suppose intérieurement, déplore toutes les conversions qui se font parmi les ecclésiastiques ou autres personnes distinguées de l'Eglise établie. Ce sont autant de pas en arrière, selon lui, autant d'obstacles qui s'élèvent pour retarder l'union des deux Eglises. La mission des puséystes, à l'en croire, car, on le voit, M. Gladstone appartient à cette école, serait, non pas de se convertir et de se soumettre à la suprématie spirituelle de Rome, mais de préparer la nation à un tel dénoûment. Ce serait le devoir des puséystes de propager leurs doctrines partout, c'est-à-dire d'enseigner le catholicisme sous le nom de puséysme, se réservant deux ou trois points de dogme tel que la suprématie du Pape, sur lesquels ils se déclareraient bons et sincères protestants jusqu'au moment où il leur serait permis de se démasquer entièrement. Quand la majorité de la nation se trouverait suffisamment éclairée et dans les dispositions requises, le rôle des puséystes serait par là même terminé et « la réunion » s'effectuerait d'elle-même. Mais en attendant, gardez-vous de tout bruit, de tout éclat, de toute ostentation, de tout ce qui peut réveiller les craintes ou les susceptibilités populaires. Que les conversions de personnes marquantes cessent pour le moment, que ces personnes conservent plutôt le nom de protestants, et propagent, à la faveur de ce nom, leurs croyances catholiques et leur influence. Si, par malheur, il arrive de temps en temps quelques-unes de ces conversions, qu'on n'en parle pas, ou, s'il faut en parler, que ce ne soit que pour les déprécier.

Nous ne prétendons pas que les hommes de cette école expriment leurs vues aussi franchement que nous venons de le faire; nous savons au contraire que la tendance même de leur politique leur impose un langage fort réservé et même diplomatique. Mais quiconque observera attentivement leurs démarches et leurs discours, et aura connu leurs antécédents, reconnaîtra avec nous que c'est là le fond de leur pensée. On conçoit après cela que la présence d'un cardinal à Londres, présence que le gouvernement et l'aristocratie affectent d'ignorer avec un sou-

verain dédain, est cependant pour ce parti un véritable crève-cœur, car c'est, selon eux, un point de mire pour le fanatisme, qui est par là tenu en éveil.

Nous craignons, avons-nous dit, que la politique ou l'ambition ne l'emporte parfois chez M. Gladstone sur l'empire des principes, et certes cet homme d'Etat nous en a fourni une triste preuve, quand il s'est fait, pour un moment, le coryphée des révolutionnaires, afin de s'acquérir une honteuse popularité, en répandant d'indignes calomnies contre le souverain des Deux-Siciles. Il suffit de visiter les Etats de ce prince, pour reconnaître immédiatement combien M. Gladstone s'est laissé tromper et combien il a trompé ses lecteurs. C'est là une tache qui ternit la réputation de M. Gladstone ; nous le regrettons, car il est doué d'un talent de premier ordre, et pourrait bien, dans la suite des années, être appelé à occuper la première place dans les conseils de sa souveraine.

Mais pour revenir au sujet qui nous occupe, c'est à l'influence de cette moitié du cabinet, qu'on doit l'entrée au gouvernement, quoique dans des postes subalternes, de quelques Irlandais catholiques, membres de la Chambre des Communes. Les quarante membres catholiques, que l'Irlande a envoyés au Parlement, ont reçu en Angleterre le sobriquet de *Brigade Irlandaise* ou *Brigade du Pape*. Quelques-uns s'en sont détachés, on le voit, pour se rallier au gouvernement, et se sont ainsi attiré les attaques continuelles de leurs confrères, à la tête desquels se trouve M. Lucas, rédacteur et propriétaire du journal le *Tablet*. Qu'il nous suffise aujourd'hui de signaler ce fait; nous nous proposons, dans l'occasion, d'appeler l'attention de nos lecteurs sur l'état de l'Eglise en Irlande.

Les whigs, quoique bien déchus de leur ancienne puissance, sont encore populaires auprès d'une grande partie de la nation, popularité qu'ils cherchent à accroître depuis quelque temps, en se faisant, comme à leur origine, les zélés champions du protestantisme ; et c'est là peut-être un des symptômes les plus sérieux que révèle l'état actuel des choses. Ce parti se trouve représenté, dans le cabinet, principalement dans les personnes de lord Palmerston et de lord Russell. Nos lecteurs n'ignorent pas sans doute les opinions anticatholiques de ces deux nobles lords. Le premier est considéré comme un homme de génie; plus jeune que son chef, lord Aberdeen, de deux ou trois ans, il conserve encore à l'âge de soixante-dix ans à peu près toute la fraîcheur d'idées et toute la vigueur intellectuelle de la jeunesse. Homme à vues larges et hardies, peu scrupuleux dans l'usage et l'emploi des moyens, il serait capable des entreprises les plus gigantesques. Son idole, c'est l'intérêt de l'Angleterre;

aussi est-ce l'homme le plus populaire dans ce pays. Ennemi des prêtres, tout porte à croire que si lord Palmerston s'était occupé des questions internes, comme il s'est toujours livré à la diplomatie, il se serait mis à la tête de la nation, pour ainsi dire, lors de la récente agitation, et eût porté un coup terrible à l'Eglise catholique. Mais la Providence, dans sa bonté, en a décidé autrement. Lord Palmerston est diplomate jusque dans les injures qu'il lance contre le catholicisme; il ne cherche jamais l'occasion de faire une invective, mais quand l'occasion se présente, il donne un libre cours à son fiel.

En voici un exemple : au mois de juillet dernier, un protestant zélé de la Chambre engageait le gouvernement à ordonner des poursuites juridiques contre un prêtre irlandais qui se serait conduit, à ce que prétendit ce membre, d'une manière très-criminelle au moment des élections. La conduite de l'ecclésiastique était représentée sous les couleurs les plus odieuses; de sorte que, s'il avait vraiment fait ce qu'on lui imputait, l'honneur de l'Eglise et le bien-être de la société exigaient qu'il ne restât pas impuni. Lord Palmerston était présent, et cette plainte le regardait comme ministre de l'intérieur. Au lieu de répondre qu'il prendrait la chose en considération, ou de donner une réponse évasive, ainsi que cela ne se pratique que trop souvent, il se lève, avec une gravité imperturbable, et dit qu'il ne pouvait exprimer la surprise qu'il éprouvait de la plainte de l'honorable membre; que, sans doute, le fait n'était que trop certain, qu'aux yeux de la morale une telle conduite était fort criminelle; mais que les prêtres romains avaient une autre règle pour juger de ces sortes de choses, qu'il ne niait pas que le prêtre accusé ne fût très-coupable, mais que son expérience lui avait appris que tous les autres prêtres l'étaient tout autant et même plus que lui, vu que, selon leurs principes, ils étaient tous disposés à en faire autant et même davantage; que, par conséquent, ce serait une grande injustice de signaler à la vindicte publique un criminel ordinaire, tandis qu'on laissait impunis tant d'autres plus criminels que lui.

Par cette réponse, lord Palmerston enchérissait, quoique en des termes voilés, sur la fameuse déclaration qu'un autre membre du cabinet, lord Russell, avait faite en plein Parlement, un mois ou deux auparavant : que la prospérité de l'Eglise de Rome en Angleterre est incompatible avec l'existence de la constitution. Dans la première occasion, les membres catholiques du gouvernement, dont nous avons parlé plus haut, donnèrent leur démission, qu'ils rétractèrent ensuite à la persuasion de lord Aberdeen; mais il paraîtrait que la satire mordante de lord Palmerston ne les aura que légèrement inquiétés.

Nous disions tout à l'heure que les whigs semblent aspirer à reprendre le rôle qu'ils ont déjà joué dans l'histoire; nous voulons dire celui de champions du protestantisme. En effet, l'on sait que les whigs ont été les promoteurs de presque toutes les lois pénales portées contre les catholiques; que sous Guillaume III, Anne, Georges Ier et Georges II, ils possédèrent presque exclusivement le gouvernement, tandis que les tories étaient suspects à la cour, parce que, tout en condamnant la ligne de conduite suivie par Jacques II, ils auraient voulu au moins maintenir les droits de son fils au trône d'Angleterre. A l'avénement de Georges III, les tories se rallièrent de bonne foi à la maison de Brunswick. Ce fut sous ce prince qu'on commença à soulager les malheureux catholiques; et ce fut alors que les whigs se voyant hors du pouvoir, crurent trouver dans le projet de loi qu'on appela ensuite « émancipation des catholiques, » le moyen de faire de l'opposition et d'inquiéter les tories qui jouissaient de toute la confiance du roi.

Depuis la grande réaction de 1850, lord John Russell paraît vouloir obéir aux traditions gouvernementales de son parti. Lord Russell est fils du feu duc de Bedford et frère du duc actuel; il appartient donc à une des premières familles whigs du royaume. Dans sa jeunesse il épousa avec chaleur la cause de la réforme parlementaire qu'il vit triompher sous Guillaume IV, oncle de la reine actuelle; il se rangea également parmi les partisans de l'émancipation des catholiques. Cette cause triompha aussi, et même avant celle de la réforme, sous le ministère Wellington-Peel, en 1829; on peut même dire que si la réforme avait eu lieu deux ou trois ans plus tôt, nous aurions encore à attendre l'émancipation des catholiques. Comme notre but est d'éclairer nos lecteurs sur le véritable état de l'Eglise en Angleterre, il sera nécessaire de nous expliquer à ce sujet. Nous le ferons dans le prochain numéro.

L'abbé J. Cognat.

LORD ABERDEEN, LE MOB ET LA GUERRE

Voici en quels termes austères et presque solennels, le comte d'Aberdeen, chef du cabinet de la Grande-Bretagne, s'est exprimé à un banquet donné pour l'installation du nouveau lord-maire de Londres, M. Sidney :

« La tâche des ministres de la couronne est plus facile aujourd'hui qu'à aucune autre époque, car leurs services ne sont pas aujourd'hui incompatibles avec le plus sincère désir de développer le bien-être et la prospérité du peuple. (Applaudissements.) Nous savons que le pays attend beau-

coup de nous pour l'amélioration et la réforme de la condition sociale, morale et politique de la population ; le pays nous trouvera toujours prêts, sous ce rapport, à entrer dans ses vues.

« Il est évident que cette amélioration et cette réforme ne peuvent être accomplies que grâce à la continuation de la tranquillité et à l'absence de toute cause de perturbation, soit étrangère, soit intérieure. (Ecoutez !) Il y a quelque temps, ayant l'honneur d'être reçu par l'ancien lord-maire, j'ai proclamé, en la présence probablement de plusieurs d'entre vous, que la politique du gouvernement de la reine était une politique de paix, et je désire aujourd'hui réitérer cette même déclaration. (Ecoutez !)

« J'irai plus loin : je dirai que je veux demeurer fidèle à l'énonciation de ce noble principe. (Applaudissements.) Mais ces paroles ne doivent pas être entendues comme impliquant l'impossibilité de la guerre. (Ecoutez !) Au contraire, vous savez tous qu'il n'en peut être ainsi. Ces paroles signifient qu'en ce qui me concerne, je n'entreprendrai jamais la guerre sans répugnance.

« Jamais je ne l'entreprendrai, à moins qu'elle ne soit distinctement et clairement exigée par une juste appréciation de ce qui est dû à l'honneur et aux intérêts de l'Angleterre. Tel est, je le crois du moins, le devoir d'un ministre anglais ; à coup sûr, tel est le devoir d'un chrétien. » (Applaudissements.)

Comme pendant, ou plutôt comme contraste à ce langage, un journal religieux de Paris a raconté ce qui s'est passé à Londres pour le fameux anniversaire de la prétendue *conspiration des poudres*. Après avoir dit que la vieille coutume, qui consistait à faire la visite des caveaux sur lesquels s'élèvent les Chambres du Parlement, a été abandonnée, cette année, pour la première fois, il ajoute :

« Le bas peuple ne paraît pas avoir partagé la sécurité du monde officiel, car on annonce qu'il a découvert un Guy Fawkes en 1853, qui menace aussi de mettre le feu aux poudres, après avoir conspiré, non pas contre la représentation parlementaire, mais contre la paix de l'Europe. *Ce conspirateur a été brûlé sur quelques points de la capitale et sur d'autres noyé en effigie.* Le mannequin, qui a figuré cette année *dans les divertissements populaires* du 5 novembre, était celui de l'empereur de toutes les Russies. Des cavalcades grotesques, formées de personnes déguisées en Turcs, *conduisaient au bûcher l'empereur Nicolas,* au bruit des pétards et des acclamations de la foule.

« Nous nous bornons à raconter un fait rapporté par les journaux, et, tout en le blâmant, nous constaterons que l'analogie *trouvée par l'esprit populaire a rencontré autant de sympathies* qu'avait soulevé de répulsion, il y a trois ans, l'insulte faite au cardinal Wiseman, au milieu de l'agitation provoquée par lord John Russell contre l'établissement de la hiérarchie catholique.

« Le sentiment qui s'est manifesté dans la rue contre l'autocrate russe est d'ailleurs en harmonie avec celui exposé dans *les nombreux et imposants meetings tenus depuis deux mois pour pousser le gouvernement* à prendre une attitude énergique contre la politique du czar. *L'anniversaire du*

5 *novembre, grâce à cet incident,* a été célébré *avec une gaieté* qu'il avait perdue depuis longues années. » — *Jules Gondon.*

A ce récit et à ces réflexions, nous ajouterons seulement quelques remarques.

Assurément l'empereur Nicolas a moins de droits que jamais en ce moment aux sympathies de l'opinion européenne; et voilà longtemps que sa politique permanente de persécution et de violence amasse contre lui une légitime indignation dans tous les cœurs catholiques.

Mais si de tels sentiments sont trop justifiés à l'égard d'un souverain qui s'est fait l'ennemi de l'Église, et dont l'ambition schismatique compromet maintenant l'ordre public autant que la paix internationale, nous ne réprouvons pas moins les démonstrations turbulentes et brutales de cette populace, qui ne s'en prend à l'empereur Nicolas qu'après avoir épuisé ses sacriléges fureurs sur un cardinal, sur Pie IX, sur les images de la sainte Vierge et de l'Enfant Jésus.

Ce peut être sans doute un progrès que le fanatisme anglican cherche à s'exercer actuellement ailleurs que sur les personnes les plus sacrées et les objets les plus vénérés de la religion catholique. Mais ce progrès à nos yeux laisse beaucoup à désirer, ne fût-ce qu'au point de vue de la pure humanité, quand nous pensons que ce *mob*, cette tourbe qui a brûlé ou noyé cette année le mannequin de l'Empereur de toutes les Russies, est la même qui couvrait naguères de boue nos prêtres dans ses carrefours, la même qui se rue encore périodiquement sur les ouvriers irlandais, la même qui naguères essayait de massacrer, non pas en effigie, mais en personne un vieux général d'Autriche, assez imprudent pour s'être confié à l'hospitalité d'un pays civilisé, où il devrait y avoir une police et des lois protectrices.

Il ne faut pas oublier non plus que l'Angleterre protestante n'a pas même contre le czar les justes griefs de la France. Sa jalousie égoïste a travaillé pour son compte à nos revers en Terre-Sainte, dont triomphe aujourd'hui la Russie en poursuivant sa marche. L'intérêt particulier de la Grande-Bretagne (lord Aberdeen le déclare assez haut) la guide aujourd'hui comme hier dans la question d'Orient, et la préoccupe autant et plus que la garde d'un équilibre dont elle se soucierait moins s'il devait être rompu à son profit. Dans des conditions semblables, elle peut avoir envie de faire la guerre, et ses hommes politiques peuvent avoir besoin, dans l'état des mœurs anglaises, de diverses sortes d'encouragements populaires; mais, quant à nous, les scènes du 5 novembre ne nous inspireront point pour cela plus de gaieté et moins de dégoût.

La guerre est toujours une chose sérieuse. Au moment même où l'on nous représentait le tableau des mascarades un peu barbares de Londres, nous lisions les bulletins de ce combat d'Oltenitza, prélude probable de plus sanglantes batailles. Si l'on réunit les pertes de l'un et de l'autre côté, cette affaire d'avant-poste a laissé sur le terrain quelques centaines de cadavres, et plus d'un millier de blessés parmi lesquels la mort a déjà prélevé certainement un large tribut. Ce ne sont encore que des étrangers, des Russes d'une part, des Turcs de l'autre; ce sont des schismatiques et des infidèles, soit! Ce sont des vies humaines qui sont tranchées; ce sont des âmes qui sont appelées devant Dieu. De semblables pensées n'ont rien que de grave.

Telles sont, sans doute, les conséquences inévitables de la guerre, et la guerre elle-même est dans certains cas un mal nécessaire. Elle est toujours, il faut se le rappeler, un fléau, et peut-être le pire des fléaux, car la volonté de l'homme y entre et y trempe davantage. Il serait à désirer que les gouvernements et les peuples eussent plus souvent le courage de reculer devant ses horreurs, surtout quand leurs passions ou leurs ambitions seules sont en jeu. Quoi qu'il en soit, lors même que la justice et l'honneur l'exigent, l'homme d'État, qui sent sa responsabilité, ne la résout pas avec indifférence ou avec joie; et le chef du cabinet anglais lui-même se fait gloire de le reconnaître, le chrétien, à plus forte raison, en se résignant de sangfroid à cette funeste extrémité, ne l'envisage point sans tristesse.

Qu'il nous soit donc permis de préférer de beaucoup aux fanfaronnades provocatrices de la populace anglaise le grave discours de lord Aberdeen, et aux accents belliqueux d'une partie de notre presse l'attitude digne et calme qu'ont su conserver jusqu'ici les Catholiques et l'immense majorité de la nation en France.

Charles DE RIANCEY.

AFFAIRES D'ORIENT

MANIFESTE DE L'EMPEREUR DE RUSSIE. — ARTICLE DU *Moniteur*.

Nous avons annoncé en quelques mots, dans notre dernière Revue des Affaires d'Orient, le Manifeste que l'empereur de Russie a fait paraître.

Cette pièce porte la date du 1er novembre; elle répond à la déclaration de guerre de la Turquie; mais il est bon d'observer qu'elle est antérieure à la connaissance des faits qui se sont accomplis sur les bords du Danube dans les derniers jours d'octobre et les premiers de novembre. Cette question de date est im- elle explique le ton qui règne dans le Manifeste,

dont le style eût eu, sans doute, une bien autre énergie si, à cette époque, l'Empereur eût été informé des événements qui viennent de s'accomplir.

Fidèle à l'habitude que nous avons observée jusqu'ici d'enregistrer toutes les pièces officielles de ce grand débat entre deux nations, nous reproduisons le manifeste impérial :

Saint-Pétersbourg, le 21 octobre (2 novembre).

MANIFESTE DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

« Par la grâce de Dieu, nous Nicolas Ier, empereur et autocrate de toutes les « Russies, etc., etc., etc.

« Savoir faisons :

« Par notre manifeste du 14 juin de la présente année, nous avons fait connaître à « nos fidèles et bien-aimés sujets les motifs qui nous ont mis dans l'obligation de récla- « mer de la Porte-Ottomane des garanties inviolables en faveur des droits sacrés de « l'Église orthodoxe.

« Nous leur avions annoncé également que tous nos efforts pour ramener la Porte « par des moyens de persuasion amicale à des sentiments d'équité et à l'observation « fidèle des traités étaient restés infructueux, et que nous avions par conséquent jugé « indispensable de faire avancer nos troupes dans les principautés du Danube. Mais « en adoptant cette mesure, nous conservions encore l'espoir que la Porte reconnaî- « trait ses torts, et se déciderait à faire droit à nos justes réclamations.

« Notre attente a été déçue.

« En vain même les principales puissances de l'Europe ont cherché par leurs « exhortations à ébranler l'aveugle obstination du gouvernement ottoman. C'est par « une déclaration de guerre, par une proclamation remplie d'accusations menson- « gères contre la Russie, qu'il a répondu aux efforts pacifiques de l'Europe ainsi qu'à « notre longanimité. Enfin, enrôlant dans les rangs de son armée les révolutionnaires « de tous les pays, la Porte vient de commencer les hostilités sur le Danube. La « Russie est provoquée au combat ; il ne lui reste donc plus, se reposant en Dieu « avec confiance, qu'à recourir à la force des armes pour contraindre le gouvernement « ottoman à respecter les traités et pour en obtenir la réparation des offenses par « lesquelles il a répondu à nos demandes les plus modérées et à notre sollicitude lé- « gitime pour la défense de la foi orthodoxe en Orient que professe également le- « peuple russe.

« Nous sommes fermement convaincu que nos fidèles sujets se joindront aux fer « ventes prières que nous adressons au Très-Haut, afin que sa main daigne bénir nos « armes dans la sainte et juste cause qui a trouvé de tout temps d'ardents défenseurs « dans nos pieux ancêtres.

« *In te, Domine, speravi : non confundar in æternum.*

« Donné à Tsarskoé-Sélo, le vingtième jour du mois d'octobre (1er novembre) « de l'an de grâce mil huit cent cinquante-trois et de notre règne le vingt-huitième.

« *Signé* NICOLAS. »

Le *Moniteur* du 12 novembre publie ce manifeste en le faisant précéder d'un commentaire que nous citons également :

« La question qui s'agite entre le cabinet de Saint-Pétersbourg et la Sublime-Porte est aujourd'hui bien connue, et les proportions qu'elle a prises, en dépit des loyaux efforts de la diplomatie européenne, ne change pas son origine.

« L'affaire des saints lieux de Jérusalem terminée, M. le prince Menstchikoff a réclamé, au nom de son gouvernement, certaines garanties pour le maintien des priviléges de l'Église orientale. Ces garanties avaient uni-

quement trait à l'avenir ; aucun fait précis, aucune plainte du patriarche de Constantinople n'avaient, d'ailleurs, été allégués à l'appui de la demande de M. l'ambassadeur de Russie, et la Sublime-Porte venait de confirmer spontanément, par un hatti schériff émané du Sultan, toutes les immunités spirituelles de la communauté grecque. La sollicitude de S. M. l'empereur Nicolas, pour un culte qui est celui de la majorité de ses peuples, n'avait donc pas d'objet immédiat : néanmoins, la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne et la Prusse conseillèrent à la Sublime-Porte d'y répondre par des assurances compatibles avec la dignité du Sultan et l'intégrité de ses droits souverains. La conférence de Vienne avait cru trouver une formule de rédaction satisfaisante pour les deux parties. Le divan opposa à ce projet de note des objections que les puissances regrettèrent, mais dont elles crurent toutefois devoir tenir assez de compte pour engager le cabinet de Saint-Pétersbourg à les admettre. Non seulement ce cabinet s'y refusa ; mais les explications dans lesquelles M. le comte de Nesselrode est entré, pour motiver le rejet des modifications proposées par Reschid-Pacha, ont été de telle nature que la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne et la Prusse ont reconnu, d'un commun accord, qu'il ne leur était plus possible de recommander à la Porte l'acceptation pure et simple de la note de Vienne. C'est dans ces circonstances que S. M. le Sultan a pris le parti de déclarer la guerre. Ce souverain a agi dans la plénitude de sa responsabilité ; mais il n'est pas exact de dire, comme le fait le manifeste russe, « que les principales puissances de l'Europe aient vainement cher-« ché, par leurs exhortations, à ébranler l'aveugle obstination du gouver-« nement ottoman. » Les principales puissances de l'Europe, et particulièrement la France et l'Angleterre, ont, au contraire, reconnu que si leur action conciliatrice n'était pas épuisée, l'arrangement à intervenir ne devait plus être conclu à des conditions dont le cabinet de Saint-Pétersbourg s'était chargé lui-même de démontrer le danger.

« Le manifeste se termine en disant qu'il ne reste plus à la Russie, provoquée au combat, qu'à recourir aux armes pour forcer la Turquie à respecter les traités ; mais il n'indique pas les clauses de ces traités que la Porte aurait violées.

« Par le traité de Kutchuk Kaïnardji, la Porte s'est engagée à protéger le culte chrétien dans toutes ses églises : les adresses que les communautés arménienne et grecque viennent de remettre au Sultan attestent leur reconnaissance pour les bienfaits récents de Sa Hautesse. Le traité d'Andrinople consacre en faveur des principautés de Moldavie et de Valachie des avantages et des privilèges que la Porte a respectés au point de ne pas rappeler les hospodars Stirbey et Ghika, qui quittent aujourd'hui le pouvoir, non devant un firman du Grand-Seigneur, mais devant des ordres de M. le général prince Gortschakoff, que leur loyauté de sujets du Sultan ne leur permettait plus d'exécuter.

« Le même traité d'Andrinople pose le Pruth pour limite aux deux empires ; le Pruth a été franchi, en pleine paix, par une armée russe. En passant le Danube à leur tour, les Turcs ne prennent pas l'offensive, c'est le territoire ottoman, tel qu'il est déterminé par les traités, qu'ils essaient de défendre contre une agression dont la date remonte à plusieurs mois.

« Notre intention ne saurait être d'entrer ici dans une polémique inu

tile, mais il nous a paru indispensable de rétablir, comme nous la comprenons, la vérité des situations. »

Ce commentaire est ce que le *Moniteur* nous semble avoir publié de plus explicite sur un différend qui, au lieu de s'apaiser, n'a fait malheureusement que s'aigrir et s'envenimer.

Quant au manifeste de l'empereur Nicolas, il ne pouvait, d'après les règles adoptées dans la politique internationale, paraître sans avoir été précédée d'une communication officieuse aux divers gouvernements. Ainsi, le 31 octobre, M. de Nesselrode avait, par ordre exprès de son souverain, adressé aux ministres et agents russes accrédités dans les cours étrangères une circulaire pour leur faire connaître et les inviter à communiquer aux puissances les dispositions de l'Empereur après la déclaration de guerre faite par la Turquie.

Avons-nous besoin d'analyser cette dépêche-circulaire? Le sens en est connu d'avance : M. de Nesselrode répète que son maître, en occupant les Principautés, n'a voulu qu'assurer une *garantie matérielle* à la *satisfaction morale* qu'il réclamait; que, malgré les intentions conciliantes que l'Empereur a montrées dans toute cette affaire, notamment lors de la conférence d'Olmütz, la Turquie a persisté dans ses refus, méconnaissant même les conseils bienveillants qu'elle recevait des puissances de l'Europe. Bien plus, elle a aggravé la situation en notifiant une déclaration de guerre. Cependant l'Empereur se bornera à rester sur la défensive, et il promet même d'évacuer les Principautés, « aussitôt que la Turquie lui aura accordé les satisfactions qu'elle lui doit. »

Ce qui domine, dans la circulaire de M. de Nesselrode, c'est cette phrase, qui déguise peut-être, sous des formes pacifiques, un avertissement et une menace :

« Il dépendra entièrement des autres puissances de ne point élargir les limites de la guerre, si les Turcs s'obstinent à vouloir nous la faire absolument, et de ne point lui imprimer un caractère autre que celui que nous entendons lui laisser. »

Les événements marchent et ils ne peuvent qu'augmenter l'irritation du gouvernement de Saint-Pétersbourg.

Jusqu'à présent les détails manquent absolument sur la bataille qui a eu lieu à Batoun, en Asie. On sait seulement qu'il n'y a plus à révoquer en doute cette rencontre, et que Sélim-Pacha a bien réellement franchi la frontière russe. En revanche, la télégraphie privée nous fournit sur le combat d'Oltenitza des détails nouveaux :

Berlin, 10 novembre.

Le *Moniteur prussien* fournit sur le combat d'Oltenitza la version suivante qu'il a reçue de Bucharest sous la date du 5 novembre :

« Les Turcs, au nombre de 23,000, ont franchi le Danube le 2 novembre, près d'Oltenitza, et se sont établis dans des retranchements anciennement construits par les Russes.

« Le général Dannenberg a commencé l'attaque avec six bataillons russes et a emporté les retranchements à la baïonnette.

« La cavalerie russe n'a pas pu agir à cause des marais.

« Les pertes éprouvées par les deux armées sont inconnues.

« Le prince Gortschakoff est parti le 5 novembre de Bucharest pour aller féliciter ses troupes sur leur bravoure. »

Vienne, mercredi 9 novembre.

Expulsés d'abord de la position d'Oltenitza, les Turcs sont revenus à la charge, et appuyés par des batteries, ont continué le combat, qui a duré pendant vingt-huit heures.

Les Turcs sont restés maîtres du champ de bataille.

Les Russes ont battu en retraite sur Bucharest.

La *Patrie* ajoute que dans cette rencontre, qui a été très-vive, le général Pawloff a été blessé d'un coup de feu à la cuisse, et que le lieutenant colonel Chereskoff a été tué.

On avait, dit-on, exagéré les forces dont la Russie dispose dans les Principautés, par la raison qu'on ne pouvait admettre qu'un homme aussi absolu que l'empereur Nicolas eût l'idée de dicter des ordres sans appuyer son ultimatum par une armée considérable. Aujourd'hui c'est au point que *le Morning-Post* peut s'exprimer ainsi :

« Il nous est facile d'affirmer, avec certitude, que l'armée russe qui a passé le Pruth s'élevait, sur le papier, à 55,000 hommes, en réalité à 40,000 hommes, dont un grand nombre sont malades. La totalité des forces russes disponibles s'élève à 30,000 hommes environ, dont le quartier-général est à Bucharest. Sur ce nombre, 9,000 hommes ont été battus avec une perte de 700 environ à Oltenitza, et près de 20,000 sont avec le prince Gortschakoff, vers Krajowa. Il nous reste à savoir comment Omer-Pacha a traité ceux-là. Son armée est plus nombreuse, pleine d'une santé et d un enthousiasme qui manquent absolument aux Russes. Une série d'escarmouches, une victoire remportée doivent donner aux Turcs une grande force morale, et nous ne serions pas surpris d'apprendre que toute l'armée du czar a été refoulée en Moldavie. »

Cependant, malgré les affirmations de la feuille anglaise en faveur des Turcs, il ne faut pas se faire illusion en croyant que les Russes doivent rester longtemps dans l'infériorité numérique. Soit tactique, soit nécessité, la Russie a depuis longtemps l'habitude de n'envoyer d'abord qu'une partie de ses forces sur le théâtre de la guerre. Les calculs les plus favorables ne portent ses troupes régulières dans les Principautés qu'au chiffre de 90,000 hommes. Mais à l'heure où nous écrivons, on assure que la stratégie du prince Gortschakoff consiste à faire avancer des renforts considérables d'infanterie et de cavalerie, appuyés par les cosaques réguliers, vers les principautés danubiennes. Ces

renforts, divisés en deux corps dont l'un est annoncé dans le voisinage du Pruth, atteignent, dit-on, le chiffre de 120,000 hommes. La grande armée du Danube, qui, ainsi composée, serait forte de 200,000 hommes de troupes régulières et 40,000 hommes de troupes irrégulières, sera sous le commandement supérieur du prince Paskewitch, ancien généralissime de l'armée de Pologne.

En résumé, si le *Wanderer* fait remarquer qu'il règne une assez grande obscurité sur les événements qui se sont passés entre Giurgevo et Oltenitza ; si même il annonce que « le 4 de ce mois des négociations avaient eu lieu pour arriver à la conclusion d'un armistice, » nous trouvons ce matin, dans le *Moniteur*, des détails qui dissipent cette obscurité et qui ne permettent pas de croire à cet armistice :

« Le gouvernement a reçu les informations suivantes sur la rencontre du 4, entre les Turcs et les Russes, à Oltenitza :

« C'est dans le triangle formé par l'Argis, le Danube et le village d'Oltenitza qu'a eu lieu le combat meurtrier du 4 novembre. Les Turcs ne comptaient pas plus de 9,000 hommes. Ils occupaient le bâtiment de la quarantaine, situé dans la plaine, près du Danube et du village. Ce bâtiment et une vieille redoute furent fortifiés avec des matériaux transportés de Turtukai.

« Les Turcs se sont servis avec un grand succès des batteries de cette forteresse. Ils lançaient à travers le Danube, large en cet endroit de 260 toises environ, des boulets et des bombes qui atteignaient les Russes jusqu'au pied du village situé sur une élévation. Le général Dannenberg, qui dirigeait les opérations, était à une petite distance du village avec son état-major.

« La perte des Russes est évaluée à 1,200 hommes tués ou blessés. Presque tous les chefs ont été blessés, ainsi que plusieurs colonels ; la plupart des blessures étaient faites avec des balles coniques.

« Le prince Gortschakoff est parti pour Oltenitza. Il est question d'attaquer les Turcs avec 24,000 hommes, aujourd'hui ou demain. »

A Saint-Pétersbourg, les arsenaux et fonderies sont occupés jour et nuit. On ne cesse d'expédier des quantités considérables de munitions. Il a paru une déclaration du ministre des finances, annonçant que, « passé le 22 novembre, tous les navires turcs séjournant dans les ports russes seront déclarés de bonne prise, quand même ils n'auraient pas à leur bord de marchandises appartenant exclusivement aux sujets turcs. » Les pavillons neutres jouiront d'une complète liberté, même pendant les hostilités.

Alfred Des Essarts.

AFFAIRES RELIGIEUSES DANS LES PROVINCES DU HAUT-RHIN

Nous lisons dans le *Journal de Bruxelles :*

Le conflit entre l'Archevêque de Fribourg et le gouvernement badois

s'envenime chaque jour. Dans ces derniers temps, il s'est produit quelques faits qui éloignent de plus en plus l'espoir d'un arrangement.

On sait que, parmi les réclamations de l'épiscopat, figure la nomination aux emplois et aux bénéfices de l'Eglise. Le gouvernement grand-ducal refuse cette faculté à l'autorité ecclésiastique qui paraît décidée à passer outre à cette opposition.

Récemment, la troisième cure de l'église Saint-Augustin, à Constance, est devenue vacante par la mort du curé Kuenzer. Beaucoup de candidats à cette place se présentèrent. Le gouvernement ne s'était pas encore prononcé, quand, le dernier dimanche d'octobre, il fut annoncé en chaire que Mgr l'Archevêque avait nommé à cette vacature M. Hensler, curé d'Urloffen.

Grande fut la surprise du gouvernement grand-ducal, qui résolut de s'opposer par tous les moyens à la prise de possession de la cure de Saint-Augustin. Il défendit à M. Hensler de quitter Urloffen, sous peine de perdre sa prébende, et il donna ordre aux autorités de ne pas le recevoir à Constance, dans le cas où il se présenterait.

Du reste, le gouvernement grand-ducal ne néglige rien pour intimider l'Archevêque lui-même et le clergé de son diocèse. Dans l'espoir de faire violence au vénérable prélat, il a chargé le conseiller d'Etat de Stengel de renouveler les menaces que le ministère s'est permises contre Mgr Vicari.

M. de Stengel, pour mieux s'acquitter de sa mission, s'est fixé à Fribourg. Il attend un grand succès de ses tentatives d'intimidation. Il espère que ses menaces feront une vive impression sur le chapitre, et c'est dans cet espoir qu'il les proférera en présence du conseil épiscopal.

M. de Stengel n'oublie qu'une chose, c'est que le chapitre tout entier est incapable de trahir les intérêts de l'Eglise. Ses efforts échoueront devant sa fidélité et son dévouement.

Pendant que ces tristes incidents affligent les catholiques de la province du Haut-Rhin, les Pères Jésuites continuent la série de leurs missions en Allemagne. Il y a quelques jours, trois d'entre eux, parmi lesquels le Père Roh, prêchaient à Amonebourg. La foule était si compacte que l'église ne pouvait contenir la multitude des fidèles. Les prédicateurs furent obligés de se faire entendre en plein air.

C'est à ces missions surtout qu'il faut attribuer le mouvement religieux qui se traduit par de si nombreuses conversions dans certaines parties de l'Allemagne. Les progrès du catholicisme sont considérables, et nous lisions l'autre jour avec bonheur que, dans un seul district, le nombre de nos coreligionnaires avait quadruplé en dix ans.

L'*Office Havas* a reçu la dépêche suivante :

« Carlsrhue, 10 novembre.

« Une ordonnance grand-ducale, relative au différend qui existe entre l'Etat et l'Archevêque de Fribourg, adjoint à ce prélat un commissaire spécial, sans la signature duquel aucune décision de l'Archevêque, ou toute mesure publiée en son nom, ne sera exécutée ou reconnue dans le grand-duché de Bade. Le directeur de la ville, M. de Barger, est nommé commissaire spécial. »

On a reçu, en outre, par la télégraphie privée, la dépêche suivante :

« Carlsrhue, 13 novembre 1853.

« L'Archevêque de Fribourg a publié une déclaration adressée au minis-

tère, par laquelle il repousse l'opinion émise qu'il doit se soumettre aux lois du pays.

« Il ne retirera aucune de ses décisions, et avec le concours du chapitre, il persistera dans la voie qu'il a suivie.

« Il proteste contre l'accusation d'avoir manqué de fidélité au souverain. »

H. RANC.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME. — N. S. P. le Pape a présidé, le 3 novembre, la cérémonie religieuse célébrée, selon l'usage, chaque année, en l'honneur du grand archevêque de Milan, saint Charles Borromée.

Le 4, il y a eu chapelle papale dans la chapelle Pauline, au Quirinal, pour rendre les honneurs funèbres aux cardinaux défunts.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — Mgr l'Archevêque de Paris est de retour dans son diocèse.

— Avant-hier, samedi, a eu lieu dans le monastère des Dames Bénédictines du Temple, rue de Monsieur, n° 20, la bénédiction de la première pierre d'une chapelle. A deux heures, la communauté, réunie dans la chapelle provisoire, s'est mise processionnellement en marche pour se rendre sur l'emplacement où doit être élevée la nouvelle église. M. l'abbé Gaume, vicaire général de Paris et supérieur des maisons religieuses du diocèse, officiait, assisté de M. le curé des Missions et de MM. les aumôniers de l'établissement. Après une touchante allocution, pleine de tact et d'à-propos, qui a été écoutée avec le plus grand recueillement, M. l'abbé Gaume a procédé à la cérémonie de la bénédiction pendant laquelle la communauté a chanté les prières prescrites par le rituel.

La première pierre a été posée, au nom de la communauté, par la Révérende Mère Victime de Jésus, prieure du monastère, par la Mère Sainte-Rose, la plus ancienne des religieuses de la maison et la compagne d'exil de S. A. la princesse Louise de Bourbon-Condé, fondatrice et première supérieure du couvent du Temple.

La nouvelle chapelle, quoiqu'un peu moins vaste que celle du Temple, promet d'être néanmoins une des plus belles de Paris. Les travaux en sont dirigés autant d'intelligence que de goût par M. Parant, jeune architecte d'un vrai mérite.

— Voici les noms des prédicateurs de la station de l'Avent dans les églises de Paris :

A Notre-Dame, M. l'abbé Ozanam, vicaire de Saint-Merry ; à Saint-Séverin, le R. P. Bazin ; à Saint-François-Xavier, le R. P. Solmier ; à Saint-Ambroise, M. l'abbé Dardare, vicaire de la paroisse ; à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, M. l'abbé Neveu, aumônier du lycée impérial de Rouen ; à Saint-Paul-Saint-Louis, M. l'abbé Thomas, aumônier de l'hôpital civil de Versailles ; à Saint-Nicolas-des-Champs, M. l'abbé Delavigne, missionnaire ; à Saint-Eustache, M. l'abbé Godant, aumônier du pénitencier de Saint-Germain-en-Laye ; à Saint-Gervais, M. l'abbé Leblastier, chanoine honoraire de Carcassonne ; à Saint-Médard, M. l'abbé Bœuf, deuxième aumônier du lycée Napoléon ; à Saint-Vincent-de-Paul, M. l'abbé Millault, supérieur du petit séminaire ; à Saint-Louis-d'Antin, M. l'abbé Pons, vicaire des Invalides ; à la Madeleine, M. l'abbé Bautain, promoteur du diocèse ; à Saint-Denis et à Belleville, M. l'abbé Noblet, chanoine d'Évreux ; à Saint-

Laurent, M. Cornac, vicaire de Courbevoie ; à Saint-Antoine, M. Houdard, aumônier de Mazas ; à Saint-Louis-des-Invalides, M. Blanc, premier vicaire de la paroisse ; à Saint-Denis-au-Marais, M. Duquesnay, doyen de Sainte-Geneviève ; à Saint-Augustin, le R. P. Capouiller, mariste ; à Saint-Germain-des-Prés, le R. P. Monjardet, dominicain ; à Saint-Joseph, le R. P. Pontlevoy, jésuite ; à Saint-Louis-en-l'Ile, M. Philip, vicaire à Saint-Denis-en-France ; à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, M. Salmon, ancien curé d'Oran ; à Notre Dame-de-Lorette, le R. P. Souaillard, dominicain ; à Saint-Philippe-du-Roule, le R. P. Lefebvre, jésuite ; à la Trinité, M. de Reinach, directeur du collége de Juilly ; à Sainte-Valère, M. Louvot, chanoine honoraire de Dijon.

Diocèse de Vienne. — Le 3 de ce mois, fête des Saints-Pontifes de l'ancienne province de Vienne, la ville de Viviers était honorée de la présence de Mgr l'Archevêque de Paris. Dans l'après-midi, Sa Grandeur a bien voulu recevoir auprès d'elle les enfants de la Maîtrise de la cathédrale. L'un d'eux a adressé à l'illustre prélat un compliment bien pensé et bien dit. Ces enfants, après avoir exprimé à l'Archevêque de Paris combien le premier pasteur du diocèse et le digne clergé de la ville épiscopale avaient été heureux de ce qu'il avait choisi une campagne aussi voisine que celle de Belle-Eau pour y prendre, chaque année, un repos réclamé par les fatigues de son apostolat, se sont associés eux-mêmes à la joie commune ; puis, se tournant vers Mgr de Viviers : « Grâces vous soient rendues, ô vous, notre père, lui ont-ils dit par l'organe de leur condisciple, de nous avoir présentés à l'Archevêque de Paris. Votre cœur est accoutumé à nous bénir ; qu'il nous bénisse encore, tandis que la main de votre illustre collègue s'étendra sur vos jeunes enfants. »

Alors Mgr Sibour a bien voulu répondre aux paroles qui lui étaient adressées : il a béni, de cœur, avec effusion toute cette petite famille agenouillée devant lui.

Les enfants ont ensuite exécuté, sous la direction de M. Méry, organiste de la cathédrale et professeur de musique dans l'établissement, un gracieux trio, dont le prélat a loué l'excellente exécution.

Mgr l'Archevêque de Paris a admiré la belle tenue des élèves de la Maîtrise de la cathédrale. Cet éloge était mérité. La plupart de ces enfants appartiennent aux plus honorables familles du département ; Mgr l'Évêque, qui veille sur eux avec la plus paternelle sollicitude, les a confiés à la direction de trois jeunes prêtres dignes, par leur intelligence et leur dévouement, de la confiance dont ils sont honorés.

ESPAGNE. — Les RR. PP. Jésuites espagnols qui s'étaient établis à Nivelles, en Belgique, viennent de quitter cette ville pour rentrer en Espagne. On assure que leur maison va être occupée par une communauté de trinitaires.

On pense, à Madrid, à donner à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem une organisation propre à conserver les précieux souvenirs d'une si glorieuse institution. Sans prétendre ressusciter ce qui n'a plus de raison d'être, on voudrait que l'ordre de Malte, dont la reine d'Espagne a accepté la grande maîtrise, et dont des infants se sont honorés d'être baillis et prieurs, fût assimilé aux quatre ordres religieux militaires de l'Espagne : Santiago, Calatrava, Alcantara et Montesa. M. le duc de Rivas a reçu à cet effet les

pouvoirs de plus de trois cents frères, chevaliers et commandeurs de l'ordre. Les démarches auprès du gouvernement sont commencées.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

L'Empereur et l'Impératrice sont partis samedi pour Fontainebleau à deux heures et demie. Leur voiture découverte à quatre chevaux, était précédée d'un peloton de guides et suivie d'un peloton de cuirassiers.

— Par décret du 11 novembre, sont nommés président et secrétaire de la commission départementale de la Seine, savoir : Président : M. Delangle, sénateur, premier président de la Cour Impériale de Paris ; Secrétaire : M. Possoz, maire de Passy.

— Attendu le décès de M. Demesmay, député du Doubs, les colléges électoraux compris dans la seconde circonscription du département du Doubs sont convoqués pour le 4 décembre prochain.

— Leurs Majestés Impériales ont adressé une somme de 1,000 fr. à Mgr l'Archevêque de Toulouse, à l'occasion de la cérémonie solennelle de la béatification de la bienheureuse Germaine Cousin, à Saint-Pierre de Rome.

— On lit dans le *Journal des Débats :*

« Un décret du 24 octobre porte ce qui suit :

« Le bref délivré à Rome par S. S. Pie IX le 11 mars 1853, qui confère à l'abbé Caire le titre de protonotaire apostolique *ad instar participantium,* est reçu et sera publié en la forme ordinaire.

« Ledit bref est reçu sans approbation des clauses, formules ou expressions qu'il renferme et qui sont ou pourraient être contraires à la Constitution, aux lois de l'Empire, aux franchises, libertés et maximes de l'Église gallicane.

« Ledit bref sera transcrit en latin et en français sur les registres du conseil d'État ; mention de ladite transcription sera faite sur l'original par le secrétaire général du conseil. »

— On écrit de Frohsdorff, 20 octobre 1853, à l'*Espérance de Nantes :*

« Hier, nous avons célébré ici un triste et douloureux anniversaire : le 19 octobre, jour de la mort de l'auguste fille du roi Louis XVI. La chambre où a expiré cette bonne et toujours si malheureuse princesse a été arrangée en oratoire, par les ordres de Monseigneur et de Madame. Deux autels y ont été élevés et deux messes y sont dites tous les jours de la semaine. Quatre vénérables prêtres, religieux d'un couvent voisin, sont venus, le 19, célébrer des messes dans cet oratoire qui, dès la veille, avait été entièrement tendu de noir ; puis, à neuf heures, nous avons tous assisté à une messe chantée dans la chapelle du château.

« Le mois d'octobre est un triste mois par les souvenirs qu'il rappelle : le 16, le douloureux anniversaire de la mort de Marie-Antoinette, et le 19, celui de son auguste fille, madame la duchesse d'Angoulême. »

— Nous trouvons, dans une lettre particulière, les détails suivants sur un trait de courage et de dévouement qui a rempli d'admiration tous les bons paysans des environs de Froshdorff :

« Pendant une nuit obscure, on aperçut du château la lueur du feu qui avait pris à un village éloigné d'environ trois quarts de lieue. Le prince ordonne aussitôt qu'on attelle des chevaux à sa voiture, et, avec toute la

vitesse possible, il arrive sur le théâtre de l'incendie, accompagné de M. le comte de Monti et de plusieurs personnes de sa suite. Le prince, en arrivant, commence par organiser des moyens de sauvetage. Bientôt il entend crier qu'un vieillard est en danger à un premier étage, où il n'est plus possible d'aller à son secours. Le prince se fait donner une échelle, l'applique contre la croisée qui commençait à être envahie par les flammes. M. le comte de Monti veut l'empêcher de monter, et cherche à lui faire comprendre le danger qu'il va courir ; mais le prince, ne consultant que son courage, lui dit : « Laissez-moi faire, il s'agit de la vie d'un malheureux ! » Monter à l'échelle et emporter le vieillard fut l'affaire d'un instant.

« Le lendemain, le curé de la paroisse et le maire ont réuni tous les habitants, qui sont venus, bannières en tête, à Froshdorff, remercier leur sauveur et bienfaiteur. Dans le cortége figurait le vieillard que l'on portait sur une civière. » — *Th. Mayery.* (*Gazette de Lyon.*)

— Les manifestations du 5 novembre n'ont pas été la seule occasion qu'ait eue le peuple de Londres de faire connaître son opinion dans la question orientale.

L'installation du lord-maire de Londres et le banquet donné, selon l'usage, à cette occasion vient de fournir à l'opinion anglaise un nouveau sujet d'éclater en pleine rue avec ses hurrahs et ses *groans*. Il y avait dans le cortége du lord-maire une cavalcade du Cirque, représentant les nations étrangères. Les honneurs ont été pour un Français qui marchait en tête ; un Turc a reçu une ovation, tandis qu'un Russe a été chargé de huées, d'imprécations et de soufflets.

— Une scène fâcheuse, qui prendra un caractère politique, s'est passée, le 5 novembre, sur la principale place de Cassel (Hesse-Électorale). Le gendre du prince Électeur, comte d'Isembourg, a donné des coups de canne à M. de Hassenpflug, premier ministre.

L'Électeur a pris fait et cause pour son ministre. M. d'Isembourg est en fuite.

Il n'y a pas de sujets plus chers aux vrais fidèles que l'adorable Eucharistie ; aussi les ouvrages sur cet auguste mystère sont-ils favorablement accueillis des lecteurs catholiques.

Celui que nous annonçons aujourd'hui a le mérite, trop rare en beaucoup d'autres, de présenter l'adorable dogme dans tout son majestueux ensemble, et d'unir pourtant, au lumineux exposé de la doctrine, les plus tendres élans de la piété. Quoique peu volumineux, c'est un traité complet et entièrement neuf que nous recommandons d'une manière toute particulière à la piété de nos lecteurs.

BOURSE DU 12 NOVEMBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 60 — plus haut, 99 65 — plus bas, 99 60 — fermé à 99 75. — Au comptant, il reste à 99 70.

3 0/0, à terme, ouvert à 73 40 — plus haut, 73 55 — plus bas, 73 30 — fermé à 73 55. — Au comptant, il reste à 73 60.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,055 00 ; (1852), à 1,220 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 94 0/0 ; nouveau, 94 0/0. — Belgique, 5 0/0, 94 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

MANDEMENT DE SON EM. Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE LYON ET DE VIENNE, PORTANT CONDAMNATION D'UN ÉCRIT INTITULÉ : DU SIÉGE DU POUVOIR ECCLÉSIASTIQUE DANS L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST ; *LETTRES à M. le Marquis* DE REGNON, *fondateur et rédacteur de l'*UNION CATHOLIQUE ; *par l'abbé* J.-H.-R. PROMPSAULT. *Paris*, 1853.

LOUIS-JACQUES-MAURICE DE BONALD, PAR LA GRACE DE DIEU ET L'AUTORITÉ DU SAINT-SIÉGE APOSTOLIQUE, CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE, DU TITRE DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ AU MONT PINCIUS, ARCHEVÊQUE DE LYON ET DE VIENNE, PRIMAT DES GAULES, ETC.

AU CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER DE NOTRE DIOCÈSE,

Salut et Bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

L'Eglise de France, Nos Très-Chers Frères, docile aux leçons de ses pères dans la foi, et tenant par les entrailles au *dogme catholique* de la primauté d'honneur et de juridiction accordée par le divin Maître à Pierre et à ses successeurs, resserre tous les jours davantage les liens qui l'unissent au Siége apostolique, *source de l'unité*. Elle est heureuse quand elle peut déposer aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ l'hommage de son dévouement et de son humble soumission, jalouse d'exprimer ainsi ses sentiments de reconnaissance et d'amour pour les témoignages continuels de bienveillance dont la comble le Pontife suprême. Mais l'homme ennemi cherche sans cesse à répandre des germes de division par les paroles qu'il inspire, par les actes qu'il suggère, par les défiances qu'il sème. Il voudrait séparer le père des enfants, et troubler la paix et la bonne harmonie dans la maison de Dieu. C'est à nous, pasteurs de l'Eglise, d'avoir l'œil ouvert sur ces coupables tentatives, et de défendre les droits du Pasteur suprême, dont les évêques se font gloire d'être les brebis dociles. C'est pour remplir ce devoir que nous venons aujourd'hui, Nos Très-Chers Frères, vous signaler une nouvelle attaque contre la puissance dont le Rédempteur a investi, sur la terre, le premier de ses Apôtres.

Il a paru dans notre diocèse un écrit intitulé : *Du Siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Eglise de Jésus-Christ : Lettres à M. le Marquis de Regnon, fondateur et rédacteur de l'*UNION CATHOLIQUE, *par l'abbé J.-H.-R. Prompsault*. Nous remarquerons en passant que l'auteur s'est affranchi d'une formalité que tout prêtre qui publie un ouvrage sur la religion doit remplir vis-à-vis de ses supérieurs : il n'a point soumis son opuscule à l'examen de son Evêque. Nous devons déclarer ici que nous ne partageons pas toutes les doctrines du rédacteur de l'*Union catholique*, et que nous ne lui reconnaissons pas le droit, qu'il s'attribue, de régenter les Evêques, lui, simple fidèle. Si *les Lettres à M. le Marquis de Regnon* eussent paru sans nom d'auteur, nous les aurions laissées peut-être dans leur obscurité, comme tant d'autres productions de ce genre. Mais elles ont été composées et publiées par un prêtre appartenant à un grand diocèse de France, et remplissant dans la capitale des fonctions honorables ; nous n'avons pas dû laisser passer son écrit sans l'examiner.

L'auteur des *Lettres* contre lesquelles nous nous élevons s'occupe de l'é-

tablissement sur la terre du pouvoir ecclésiastique. Nous croyons à propos de donner d'abord une idée générale de l'esprit de cet opuscule.

M. l'abbé Prompsault semble prendre à tâche d'amoindrir, d'effacer la personne de Pierre. Il se hâte de nous le représenter comme le *maître*, le *patron* et le *supérieur civil* des autres Apôtres (p. 10). Il jetait sans doute le filet avec plus d'adresse ; il était plus entreprenant ; il savait mieux diriger une barque sur le lac de Genezareth. L'auteur a cru utile à son dessein de ne pas oublier ce genre de supériorité, cette sorte de primauté. Il dit bien, à la vérité, que *Pierre fut choisi le premier*, et reconnaît qu'il y eut en cela *quelque chose de plus qu'une priorité d'élection* (p. 11). Mais, comme si cet aveu lui laissait un regret, il fait remarquer à ses lecteurs que les douze Apôtres furent associés deux à deux, *Pierre tout aussi bien que les autres* (ibid.) ; il n'y eut pas de distinction pour lui. Simon-Pierre et André son frère marchaient de pair. *Ils étaient tous Apôtres au même titre* (p. 12), *formant, jusqu'à la Passion de notre divin Sauveur, un corps de pasteurs dans lequel Pierre*, malgré les magnifiques promesses de Jésus, *n'était* probablement *que chef de famille* et *maître de maison* (ibid.), ce patron de barque, ce supérieur civil dont il a été parlé plus haut.

Jésus-Christ avait pour Pierre, Jacques et Jean une affection particulière. Mais Jean, pour lequel il avait une prédilection marquée, *eut sur Pierre l'avantage d'arriver le premier au sépulcre* (p. 14). Si saint Pierre prenait ordinairement la parole, soit pour interroger Jésus, soit pour lui répondre, l'auteur ne voit d'autre raison à cette initiative *que plus d'énergie, plus de courage, plus de fermeté* (p. 15), moins de timidité de la part de ce disciple ; encore il n'avait pas toujours cet honneur. Une chose paraît fort remarquable à M. l'abbé Prompsault, c'est que les collecteurs n'exigèrent l'impôt que de Jésus-Christ et de Pierre ; ce qui lui semble prouver qu'on ne reconnaissait à celui-ci d'autre qualité que celle de maître de maison (p. 16).

L'auteur des *Lettres* observe encore que, malgré *les témoignages incontestables de considération donnés à Pierre, tant que Jésus-Christ fut sur la terre, aucun des Apôtres n'eut autorité sur les autres en sa qualité d'Apôtre* (p. 16). Il ne veut pas qu'on oublie que Céphas n'avait alors que des promesses, et *que, quelque sûre que soit la réalisation de ce que Dieu promet, on ne peut pas prendre une promesse de donner à une époque non déterminée pour une donation faite* (p. 19). *Ainsi, avant la Passion de Jésus-Christ, le pouvoir de Pierre ne différait pas de celui des autres Apôtres, puisqu'il fut envoyé comme eux et associé comme les autres avec un compagnon* (ibid.) ; Pierre n'était donc dans ce temps-là que le compagnon d'André.

Comme il serait dangereux de se faire une trop haute idée des prérogatives accordées à Pierre, l'auteur croit que *Jésus-Christ annonça aux Apôtres que personne d'entre eux ne serait juge suprême dans l'Eglise après sa résurrection* (p. 18).) Il interprète dans ce sens un passage de saint Matthieu, *c.* 19, ℣℣. 17 et 28. Ainsi, M. l'abbé Prompsault ne craint pas de soutenir qu'après la résurrection, aucun Apôtre, pas même Pierre, ne fut dans l'Eglise *juge suprême* des controverses sur la foi. Pesez, Nos Très-Chers Frères, la gravité de cette allégation. Après la résurrection, le Sauveur *remet au collége apostolique les pouvoirs* ecclésiastiques qu'il avait reçus de son Père, *pour être exercés par chacun de ses membres, et non pas à chacun ou à un seul des membres pour être exercés indépendamment du corps* (p. 22).

Pierre ne pouvait donc, après la résurrection, exercer sa mission de chef visible, de pierre fondamentale que sous la dépendance de ses collègues dans l'apostolat : *Les Apôtres et Pierre, comme les autres, restèrent associés deux à deux* (p. 23). Suivant l'auteur, Simon-Pierre était toujours le patron, le maître civil, le compagnon d'André. Il ne pouvait pas voir en lui le *juge suprême*, puisqu'il nous a dit qu'il n'y en aurait pas dans l'Eglise après la résurrection.

Ces paroles de Jésus-Christ adressées à Céphas : *Pais mes brebis* (1), indiqueraient-elles une concession de pouvoirs extraordinaires? L'auteur des *Lettres* cherche à détromper ceux qui le croiraient, en leur rappelant que saint Jean est le seul qui rapporte ces paroles, et que d'ailleurs ce fait de l'interrogation de Jésus-Christ adressée à *Pierre n'a pas la portée que les Ultramontains lui donnent à l'envi les uns des autres* (p. 24).

La tradition a bien pu voir dans ces paroles : *Pasce oves meas, pasce agnos meos*, la primauté donnée à Pierre et à ses successeurs ; mais un esprit plus pénétrant leur a donné une interprétation moins favorable au premier des Apôtres. Dans ces paroles métaphoriques *qui ont un sens sujet à contestation, il n'est nullement question d'une remise de pouvoirs, et surtout de la remise des pouvoirs souverains que notre divin Maître avait reçus de son Père* (p. 25).

L'auteur des *Lettres* reconnaît la primauté d'honneur et de juridiction accordée à Pierre ; mais il nous avertit de prendre garde *de ne pas déplacer le pouvoir souverain* (p. 26), que Pierre n'avait pas reçu pour gouverner l'Eglise. Cet *apôtre était soumis comme les autres* au collége apostolique qui avait le pouvoir souverain. *Car, on ne rencontre nulle part dans l'Écriture des preuves de la souveraineté de Pierre, tandis que celles de la subordination se présentent en foule* (ibid.). Saint Paul, dans sa *1re Épître aux Corinthiens*, parlant de Céphas, ne le nomme-t-il pas après les autres apôtres, *et même après les parents de notre Seigneur qui n'étaient pas apôtres?* Il ne reconnaissait donc pas en lui un *juge suprême*. M. l'abbé Prompsault, poursuivant son système, s'exprime ainsi, à propos de ce que saint Paul écrivait aux Corinthiens, au sujet de la sollicitude de toutes les Eglises qui pesaient sur lui : *Ou il faut dire que ce grand apôtre manquait au premier de ses devoirs envers saint Pierre, ou il faut reconnaître que saint Pierre n'était pas alors* (après la descente du Saint-Esprit) *l'unique vicaire de Jésus-Christ, le dépositaire de tous les pouvoirs, le monarque et le souverain législateur de l'Église* (p. 28). Or, on ne peut pas accuser saint Paul d'avoir manqué à ses devoirs ; donc saint Pierre *n'était pas l'unique vicaire* de Jésus-Christ ; chaque apôtre avait sans doute cette qualité et la possédait *au même titre*. Si Pierre opérait des miracles, c'était *en vertu de la puissance léguée au collége apostolique* (ibid.). Seul, malgré tous les dons que le Sauveur lui avait accordés, il n'aurait pu guérir les malades.

L'auteur des *Lettres* nous assure que l'on aura une preuve convaincante contre le pouvoir monarchique attribué à Pierre, si on réfléchit à l'association de *Pierre avec Jean* pour opérer un miracle, telle qu'elle est rapportée aux *Actes des Apôtres* (2). Bien loin d'avoir une si haute idée des pouvoirs accordés à Céphas, ses *collègues ne lui reconnaissaient pas le droit de régler souverainement par lui-même les affaires de l'Église* (p. 30). Dans le concile de Jérusalem, quel est celui qui *résume la discussion*? Quel est l'a-

(1) *Joan.*, XXI, 15, 17. — (2) *Act. Apost.*, III, 1, 6.

père qui pose *les conclusions* (p. 31)? Est-ce Pierre? Non, c'est Jacques. Pierre doit s'effacer. Cet apôtre savait si bien qu'il n'avait pas une pleine autorité, *que, dans sa seconde Lettre, dont on pourrait croire que les paroles ont été remaniées et arrangées de manière à éluder ce sens, il recommande de se souvenir de ce qui a été ordonné par les apôtres de Jésus-Christ* (p. 32). Ce sont toujours les paroles de l'auteur des *Lettres* que nous citons. Enfin, si on parle du voyage de Pierre à Rome, l'auteur ne veut pas qu'on sépare *saint Pierre de saint Paul*. Pourquoi donner à Pierre tout l'honneur de la fondation de l'Eglise de Rome? Ce serait donc une exagération que de soutenir que Pierre *a été établi seul vicaire de Jésus-Christ, Père, Docteur et Souverain de l'Eglise, et que la vérité ne peut se rencontrer que là où il est* (p. 35). C'est là ce que saint Irénée aurait pu opposer aux hérétiques *qui prétendaient que Paul était le seul parmi les apôtres qui eût connu la vérité; c'est positivement ce qu'il a omis de leur opposer* (ibid.).

Tel est, N. T.-C. F., le résumé exact de toutes les assertions téméraires de l'auteur des *Lettres*. En les lisant, on croirait entendre *De Dominis, Egbel, Richer, Ricci et toute l'école Janséniste*. Nous avons besoin pour reposer notre attention douloureusement fixée sur les pages que nous venons d'analyser, de nous rappeler ces belles paroles de Bossuet sur saint Pierre : « Pierre paraît le premier en toutes manières : le premier à confesser la « foi, le premier dans l'obligation d'exercer l'amour, le premier de tous « les Apôtres qui vit le Sauveur ressuscité des morts, comme il en avait « été le premier témoin devant tout le peuple; le premier quand il fallut « remplir le nombre des apôtres, le premier qui confirma la foi par un « miracle, le premier à convertir les Juifs, le premier à recevoir les Gen- « tils, le premier partout. Mais je ne puis tout dire; tout concourt à établir « sa primauté; oui, tout, jusqu'à ses fautes... La puissance donnée à plu- « sieurs porte sa restriction dans son partage, au lieu que la puissance « donnée à un seul et *sur tous* et sans exception, emporte la plénitude (1). » D'après ce que nous avons cité de l'écrit *Sur le siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Eglise de Jésus-Christ*, nous pourrions en rester là, et condamner, sans autre examen, cette production anticatholique; mais il nous paraît utile de relever en particulier certaines assertions de l'auteur.

A l'entendre, tous les Apôtres *sont Apôtres au même titre* : que veut dire l'auteur par ces paroles pleines d'ambiguité? A-t-il voulu affirmer que tous les Apôtres avaient reçu la même vocation, étaient appelés au même apostolat, que tous avaient reçu le même pouvoir d'évangéliser, d'enseigner, de baptiser, de fonder des Églises? Sous ce rapport, sans doute, Pierre et les autres disciples sont Apôtres au même titre. Mais l'auteur a-t-il voulu donner à entendre que les Apôtres étaient en tout point Apôtres au même titre, en sorte que Pierre n'eût reçu aucune prééminence sur ses collègues, et qu'aucun des membres du collége apostolique n'eût reçu une autorité de direction, de gouvernement, de juridiction plus grande? Ce serait une grave erreur à laquelle nous pouvons opposer l'Écriture, les Pères et les Conciles. Ne voulant pas faire un traité sur cette matière, nous nous bornerons à effleurer les preuves qui établissent la primauté du Pape, en recourant à ces sources de la vérité catholique.

La primauté de saint Pierre et de ses successeurs est clairement prouvée par ces paroles de Jésus-Christ : *Je te le dis à toi* (Céphas), *tu es Pierre, et sur*

(1) *Sermon sur l'Unité de l'Eglise.*

cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, et je te donnerai les clefs du royaume des Cieux (1). C'est la puissance, la principauté promise à saint Pierre. Il n'a pas dit aux autres Apôtres qu'ils étaient la pierre fondamentale de son Église. Tous recevront les pouvoirs qui leur sont destinés; mais Pierre en recevra un particulier, unique, que ne partageront pas avec lui ses collègues ; il recevra les clefs, c'est-à-dire une autorité à laquelle tout *sera soumis, tout, rois, peuples, pasteurs et troupeaux* (2).

Ces magnifiques promesses reçurent leur accomplissement lorsque le Sauveur des hommes, après avoir entendu de la bouche de Céphas une triple protestation d'amour, comme une réparation de son triple reniement, lui répondit par la concession trois fois répétée d'une pleine puissance sur tout le troupeau : *Pasce oves meas, pasce agnos meos*, etc. (3) Nous demanderons à l'auteur des *Lettres*, si dans les divines Écritures l'expression *paître* n'est pas la même que *conduire, diriger, gouverner?* Nous lui demanderons encore si le verset du psaume que la *Vulgate* a traduit par *Reges eos in virgâ ferreâ*, n'est pas rendu par la version grecque de cette manière : Ποιμανεῖς αυτούς, *tu les paîtras?* Est-ce que les rois ne sont pas appelés dans l'antiquité, les *pasteurs des peuples?* Ainsi, ces paroles de Jésus-Christ : *Pais mes brebis*, ne signifient pas seulement donner de la nourriture, mais elles renferment tous les devoirs et tous les droits du pasteur, c'est-à-dire de paître, de conduire, de ramener, de défendre, de diriger, de gouverner, de frapper même. D'où nous devons conclure que quand le Rédempteur dit à Pierre : *Pais mes agneaux, pais mes brebis*, il le revêtit alors du pouvoir souverain de diriger tout le troupeau, de *gouverner tout*, comme s'exprime Bossuet, *et les agneaux et les brebis, et les petits et les mères, et les pasteurs mêmes ; pasteurs à l'égard des peuples, et brebis à l'égard de Pierre* (4). Il est évident que ces grandes prérogatives devaient passer en héritage aux successeurs de Pierre, parce qu'il y aura toujours un bercail et un troupeau qui auront besoin d'être gardés et défendus. Il est évident que la primauté devait être aussi le privilége des successeurs de Pierre, parce qu'il sera toujours nécessaire de maintenir l'unité dans l'Église. La pierre qui soutient cette Église devra donc toujours être ferme et inébranlable, parce que cet édifice construit de la main de Dieu devra durer jusqu'à la consommation des siècles. Les fidèles auront toujours besoin du pouvoir des clefs donné à saint Pierre ; il doit donc rester dans les mains de ses successeurs jusqu'au dernier jour du monde.

Pour soutenir le *dogme catholique* que nous venons d'exposer, la tradition élève une voix puissante et unanime. La doctrine des Pères vous est assez connue, N. T.-C. F., pour que nous n'ayons pas à faire de longues citations de leurs doctes écrits. Vous ne nous pardonneriez pas cependant de passer sous silence les belles paroles de saint Irénée, notre glorieux prédécesseur; elles sont un trop bel éloge de l'Église romaine : « C'est à « cette Église, à cause de sa *principauté suréminente*, dit ce Père, que doit « se réunir toute l'Église, c'est-à-dire tous les fidèles de tous les pays, « parce que c'est dans cette Eglise que *s'est conservée la tradition des Apô-* « *tres* (5). » On est ravi quand on lit tout ce que saint Jean Chrysostôme a

(1) *Matth.*, XVI, 18. — (2) Bossuet, *Sermon sur l'Unité de l'Eglise.* — (3) *Joan.*, XXI, 19. — (4) Bossuet, *Sermon sur l'Unité de l'Eglise.* — (5) *S. Iren. cont. hæres.*, lib. III, c. 3.

écrit sur les prérogatives accordées à saint Pierre. « Pierre, disait ce grand « évêque à son peuple, Pierre, le prince des Apôtres, le premier dans « l'Église, l'ami de Jésus-Christ, ce même Pierre, quand je dis Pierre, je « nomme la pierre indestructible, le rempart immobile, le grand Apôtre, « le premier des disciples, le premier appelé et le premier obéissant (1). » Dans son homélie *sur les dix mille talents*, il l'appelle *la colonne de l'Église, le soutien de la foi*. Dans son homélie *sur les derniers temps*, il le salue comme *le gouverneur du monde entier* (2). Dans un autre discours, le saint docteur traduit ces paroles : *Pasce oves meas*, de cette manière : « Si vous « m'aimez, chargez-vous du gouvernement de vos frères (3). »

Nous pourrions vous faire entendre saint Cyprien, qui s'énonce encore plus clairement que le saint Patriarche de Constantinople, sur la primauté de saint Pierre. Nous ne pouvons que vous renvoyer à son traité *de l'unité de l'Église*. Vous y verrez que ce Père trouve dans les textes de l'Écriture que nous avons cités, les preuves des prérogatives accordées à saint Pierre et à ses successeurs. Une autorité plus vénérable encore se présente à nous : c'est le second Concile général de Lyon. Les Pères de cette sainte assemblée se firent donner lecture de la lettre que l'empereur écrivait à Grégoire X, et ils applaudirent avec transport à cette profession de foi qu'elle renfermait : *Ipsa quoque sancta Romana Ecclesia summum et plenum Primatum et principatum super universam Ecclesiam Catholicam obtinet*. Personne n'ignore le décret d'Eugène IV au Concile de Florence : il définit que le Pape *a reçu le plein pouvoir de paître, de régir, de gouverner l'Eglise universelle*. Après des paroles aussi expresses et aussi fortes, toute discussion sur la primauté du Souverain-Pontife devrait être finie.

L'auteur des *Lettres* ne nous semble pas attacher assez d'importance aux textes de l'Ecriture, sur lesquels s'est appuyée la tradition. Il ne veut pas que l'on voie autre chose dans ces paroles : *Tu es pierre, etc.*, qu'une simple promesse ; il craint qu'elles ne paraissent à quelques-uns *une concession extraordinaire de pouvoirs*. Quant aux paroles si solennelles de Jésus-Christ : *Pasce agnos meos*, l'auteur fait toutes ses réserves avant d'avouer *qu'il croit y apercevoir la concession, ou du moins le fondement de l'autorité ministérielle, que les Conciles et les Pères de l'Eglise ont reconnue à Pierre*. Et il déclare qu'*il n'est nullement question ici d'une remise de pouvoirs, et surtout de la remise des pouvoirs souverains que notre divin Maître a reçus de son Père*. Il ne serait pas même éloigné de ne voir dans ces paroles : *Pais mes brebis, qu'une invitation pure et simple de paître* le troupeau, et non une puissance conférée. Les ennemis du Saint-Siége avaient déjà exprimé la même pensée.

Et c'est en ayant devant les yeux la chaîne imposante de la tradition, que l'auteur des *Lettres* ose donner de pareilles interprétations des textes sacrés, où toute l'antiquité a lu la concession des pouvoirs extraordinaires faite par Jésus-Christ à saint Pierre et à ses successeurs ! Faut-il pousser le désir de faire triompher son opinion, jusqu'à fermer les yeux à la lumière qui jaillit des écrits des saints docteurs, dont l'unanimité ne peut pas être repoussée par un catholique !

(1) Πέτρος ἐκεῖνος ἡ πρωτοβὰ τῶν Ἀποστόλων, ὁ πρῶτος ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ, *etc. S. Chrys. de pœnit. II, III.*

(2) Ὁ τῆς οἰκουμένης ἅπασης προστάτης. *S. Chrys. Hom. in Apost. dictum : Hoc scitote quoniam in novissimis, etc.*

(3) *Homil.* 88, 8,

Nous ferons observer à l'auteur des *Lettres*, que cette phrase de son livre : *Moi je crois y apercevoir* (dans ces paroles : *Pais mes brebis*) la *concession ou du moins le fondement de l'autorité ministérielle*, etc., avait besoin d'explication de sa part. Ces expressions, *autorité ministérielle*, appliquées aux pouvoirs accordés par notre Seigneur, présentent une équivoque qu'il était de l'intérêt de M. l'abbé Prompsault de dissiper. Richer soutenait que Pierre n'avait reçu qu'*une autorité ministérielle*, et que la communauté des fidèles avait reçu le pouvoir de juridiction. Le Pape et les Evêques n'étaient, d'après lui, que les exécuteurs des ordres de la Communauté. Cette doctrine fut condamnée. L'auteur des *Lettres* affecte de dire que, tout en reconnaissant la primauté d'honneur et la juridiction accordées à saint Pierre, il *ne faut pas déplacer le pouvoir souverain, que Jésus-Christ avait remis au collége apostolique*. Ainsi Pierre n'était en quelque sorte que le ministre, le député du Collége apostolique, ne pouvant exercer son mandat indépendamment du corps apostolique; ce qui amène l'auteur à cette assertion, que, même après la descente du Saint-Esprit, *Pierre n'était pas l'unique vicaire de Jésus-Christ*. Tous les Apôtres étaient-ils donc vicaires de Jésus-Christ au même titre? Mais que devenait alors l'unité que le Sauveur avait voulu établir dans son Eglise, pour la préserver des divisions et des déchirements? Y avait-il plusieurs pierres fondamentales? (Nous ne parlons pas de Jésus-Christ qui était *la pierre angulaire*.) Chacun des Apôtres était-il cette pierre sur laquelle le divin Maître avait voulu bâtir son Eglise? Mais Jésus ne s'était adressé qu'à Pierre quand il lui fit les promesses : *Et ego dico tibi*,

L'auteur des *Lettres* ne devait pas laisser exister la moindre incertitude sur le sens de sa phrase. Il aurait dû se rappeler ces paroles de saint Bernard sur la question qui nous occupe : *Instar Domini gradiens supra mare*, dit ce Père en parlant de saint Pierre, *unicum se Christi vicarium designavit, qui non uni populo, sed cunctis præesse deberet, si quidem aquæ multæ populi multi, etc.* (1). Le concile de Constance condamna cette proposition de Wiclef : *Papam non esse proximum et immediatum Christi vicarium*. Et Pie VI, dans le Bref qui condamne Eybel, déclare que le chef visible de l'Église est l'unique vicaire de Jésus-Christ, *Christus unum quoque sui vicarium supremum in terris visibilem pastorem reliquit*. Le Sauveur n'est représenté auprès de *tout* le troupeau que par un *seul* vicaire. Quand il s'agit d'une *vérité catholique*, il ne faut point d'ambiguité dans les expressions qui servent à l'énoncer.

Après avoir dit que le Pape n'était pas l'unique vicaire de Jésus-Christ, l'auteur des *Lettres* attaque sa qualité *de juge suprême dans l'Église*.

Pour appuyer sa thèse, M. l'abbé Prompsault rappelle la réponse que Jésus-Christ fit à la demande de la mère de Jacques et de Jean; et, suivant son interprétation des paroles évangéliques, le Sauveur annonce qu'*aucun Apôtre ne sera juge suprême dans l'Église après sa résurrection*. Cette fois, les paroles de l'auteur sont claires et précises; elles sont sans obscurité.

L'auteur des *Lettres* nous accordera bien sans doute que la puissance de soutenir et de gouverner l'Eglise a été donnée à saint Pierre; que les clefs du royaume des Cieux lui ont été remises; que cet apôtre a été revêtu du pouvoir de lier et de délier, et que ce pouvoir il doit l'exer-

(1) S. Bern., *De Consid.*, l. II.

cer sur tout le troupeau confié à sa sollicitude, c'est-à-dire, sur tous les chrétiens. Pierre et ses successeurs doivent donc pouvoir ouvrir ou fermer à leurs brebis les portes du royaume des Cieux ; rompre les liens qui les empêcheraient d'entrer dans le céleste bercail, ou les retenir encore dans les chaînes. Mais quel est ce pouvoir de gouverner et de défendre l'Église, d'ouvrir et de fermer les portes du ciel, de lier ou de délier, si ce n'est le pouvoir *de juger souverainement*, s'il y a des raisons suffisantes d'ouvrir ou de fermer ces portes ; si les dispositions du coupable permettent de rompre ses liens ou si elles défendent de le rendre encore à la liberté ? Que signifie cette *pleine puissance* de gouvernement, de direction du troupeau accordée à Pierre, si Pierre ne peut pas juger en dernier ressort ceux qui dépendent de son autorité, s'il ne peut pas prononcer souverainement sur les questions qui intéressent la foi ? Ou Pierre et ses successeurs doivent être dans l'Église des *juges suprêmes*, ou ils n'auraient été revêtus que d'une puissance illusoire.

Des autorités irréfragables viennent à l'appui de la vérité que nous défendons. Nous en citerons un petit nombre ; mais il en est que l'on ne peut rejeter sans cesser d'être catholique. Entendez, N. T.-C. F., le second Concile œcuménique de Lyon : « Comme le Pape est tenu, plus que tout autre, « disent les Pères, de défendre la vérité de la foi, c'est par son autorité « que doivent être définies les questions qui s'élèvent touchant la foi. Qui- « conque ayant à se plaindre de quelques injustices en matière ecclésias- « tique, peut en appeler à son tribunal et recourir à son jugement. »

Le concile de Trente proclame la même vérité et rend hommage à ce titre de *juge suprême* accordé à saint Pierre et à ses successeurs, lorsqu'il déclare que les *Souverains Pontifes, en vertu de cette autorité suprême qui leur a été donnée sur toute l'Église, ont toujours pu réserver à leur tribunal les causes criminelles les plus graves* (1). On aime à entendre la Faculté de théologie de Paris dire à Clément VII : *Ad sanctam sedem Apostolicam pertinet auctoritate judiciali supremâ circa ea quæ sunt fidei judicialiter definire.* Il ne faut pas être surpris si, le 12 décembre 1660, on soutint en Sorbonne cette thèse : *Romanus Pontifex controversiarum ecclesiasticarum est constitutus Judex à Christo qui ejus definitionibus indeficientem fidem promisit.* Aussi, dans le bref *Super soliditate*, le Pape est appelé : *Judicem supremum fidelium.* L'Eglise dispersée n'a point réclamé contre ce bref. Nous aurions pu citer encore la Lettre du Clergé de France à Innocent X (2) ; mais nous devons abréger.

L'auteur des *Lettres* s'attache à prouver qu'après la descente du Saint-Esprit, Pierre n'était pas *le monarque et le souverain législateur de l'Église.* Cette phrase des *Actes des Apôtres : Pierre avec Jean* (3), lui semble *prouver à elle seule contre le pouvoir monarchique que l'on veut attribuer à Pierre, et que la constitution de l'Église de Jésus-Christ qui ne peut pas être républicaine, puisque le pouvoir y vient d'en haut, se prête peu au gouvernement personnel.* D'après ces dernières paroles, il paraîtrait que M. l'abbé Prompsault ne reconnaît dans l'Église d'autre monarque que Jésus-Christ, *le pouvoir qui vient d'en haut ;* il ne veut pas que Pierre et ses successeurs soient monarques dans l'Église. Il repousse donc le gouvernement monarchique dans l'Église. Or, nous nous bornerons à lui répondre que la Faculté de théologie de Paris a condamné comme hérétique et schismatique

(1) Conc. Trid. Sess., XIV. *c.* 7. — (2) *An.* 1651. — (3) *Act. Apost.*, III.

cette proposition de Dominic : « *Il n'y a pas dans l'Église d'autre chef suprême et d'autre monarque que Jésus-Christ.* » Les Papes Paul V et Grégoire XV ont condamné, sous les mêmes qualifications, cette autre proposition de Richer : *L'État de l'Église doit être distingué de son gouvernement : l'État est monarchique, le gouvernement est aristocratique.* Que l'on compare les propositions condamnées avec la doctrine de l'auteur des *Lettres*, et que l'on juge.

Vers la fin de son opuscule (p. 34), l'auteur parle de l'association de *saint Pierre et de saint Paul* dans l'exercice du ministère évangélique, dans la fondation des Églises apostoliques. Nous ne croyons pas qu'il ait voulu dire que ces deux Apôtres fondèrent ces Églises, l'Église de Rome en particulier, avec un pouvoir égal de juridiction ordinaire ; ce serait une erreur condamnée par Innocent X, qui déclare hérétique la proposition qui établissait une égalité entière entre *saint Pierre et saint Paul*. Si l'auteur repousse comme nous cette égalité entre les deux Apôtres, il aurait dû s'expliquer plus clairement, et ne pas laisser planer de nuages sur cette partie de son écrit.

Il nous semble que l'auteur des *Lettres* auraient dû dire avec moins d'assurance, que les Apôtres ne *pensaient pas que Pierre et l'Église ce fût tout un*. Saint Ambroise a laissé tomber de sa plume ces paroles : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia* (1). On sait comment saint François de Sales a traduit cette phrase. Nous ne pouvons que conseiller à l'auteur des *Lettres* d'étudier dans des vues plus catholiques la tradition, et de lire et de relire les Pères et surtout saint Jean Chrysostôme, en mettant de côté toutes ses préoccupations parlementaires.

En terminant son écrit, l'auteur dit une parole dont il n'a pas pesé toute la signification. Elle est si étrange, que nous nous reprocherions de la laisser passer sans la relever. *Je marche*, écrit-il, *avec les Gallicans, parce que je les crois mieux instruits de la discipline apostolique que ne le sont les Ultramontains.* Si, au concile de Chalcédoine ou de Lyon, un Évêque eût avancé que l'Église de Rome était moins instruite de la discipline apostolique que ne l'était l'Église de Constantinople, l'assemblée entière se fût levée, dans son indignation, pour anathématiser un pareil langage ; une telle proposition eût été frappée de la réprobation de tous les siècles. L'auteur compte-t-il donc au nombre des Gallicans le successeur de Pierre ? Des paroles gallicanes retentissent-elles dans la chaire, *source de l'unité ?* Mais si le Pontife romain ne marche pas avec les Gallicans de l'auteur, il est donc moins instruit de la discipline apostolique ? Cette chaire que toute l'antiquité chrétienne exalte dans des termes si magnifiques, *cœlo splendidior* (2), a donc moins retenu les traditions apostoliques que d'autres siéges de l'Eglise universelle ? Ainsi, la discipline apostolique, les saints Canons, les traditions de nos pères dans la foi seraient mieux connus partout ailleurs que dans l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres Eglises, que dans cette Eglise vierge qui n'a jamais connu l'hérésie ? *Et pourquoi donc toutes les églises de tous les pays doivent-elles* se réunir à l'Eglise romaine, si ce n'est, dit notre grand saint Irénée, *parce que c'est dans cette Eglise que s'est conservée la tradition des Apôtres ?* Les a-t-elle perdues ces vénérables traditions ? Peut-être les Gallicans parlementaires le pen-

(1) S. Ambr., *Enarr. in Psalm.*, XL, n. 30.
(2) Πετρος ὁ τοῦ οὐρανοῦ λαμπρότερος. S. *Chrysost.* de Precatione. Or. II.

sent-ils. Pour nous, Catholiques, nous repoussons de toutes nos forces le sentiment plus que téméraire de l'auteur des *Lettres;* nous marcherons toujours avec une Eglise qui est fondée sur la pierre indestructible, défendant en toutes circonstances contre ses ennemis sa dignité suréminente, professant ses doctrines qui sont les doctrines de Jésus-Christ, et lui conservant toute notre fidélité et tout notre amour jusqu'au dernier soupir.

Nous soumettons humblement au jugement du Siége Apostolique la condamnation que nous allons prononcer, comme nous lui déférons l'écrit qui en est l'objet.

A CES CAUSES :

Après avoir examiné nous-même l'écrit intitulé : *Du siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Église de Jésus-Christ : Lettres à M. le marquis de Regnon, fondateur et rédacteur de* L'UNION CATHOLIQUE, *par l'abbé J.-H.-R. Prompsault, Paris*, 1853;

LE SAINT NOM DE DIEU INVOQUÉ :

Nous avons condamné et condamnons ledit écrit, comme contenant des propositions respectivement fausses, erronées, captieuses, dangereuses, téméraires, suspectes d'hérésie, injurieuses au Siége apostolique.

Nous défendons à tous les Ecclésiastiques, séculiers et réguliers, ainsi qu'à tous les Fidèles de notre diocèse, de lire et de retenir cet écrit.

Et sera notre présent mandement envoyé aux Curés et Supérieurs des Maisons ecclésiastiques de notre diocèse pour qu'ils le communiquent aux autres Ecclésiastiques de leurs paroisses et de leurs communautés.

Donné à Lyon, en notre palais archiépiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le 11 novembre, fête de saint Martin, évêque de Tours, 1853.

† L.-J.-M. CARD. DE BONALD, *Arch. de Lyon.*

Par Mandement : ALLIBERT, *Chanc.-Secrét.*

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE

(2e article.)

Emancipation des Catholiques et réforme parlementaire. — Séminaire de Maynooth. — Inspection des couvents de religieuses. — Loi pour le règlement et l'inspection des fondations religieuses.

Nous disions dans l'article précédent que l'émancipation des catholiques anglais se rattachait de la manière la plus étroite à la réforme parlementaire. Voici comment nous l'entendons.

Le but de la réforme parlementaire en Angleterre, était de rendre la représentation nationale *de fait* ce qu'elle était *de nom*, l'expression des volontés et des désirs des citoyens. Or, le temps avait introduit de grandes vicissitudes dans les diverses localités qui jouissaient du droit d'élire les membres de la Chambre des communes. Quelques-unes de ces localités, de petits bourgs étaient devenues des villes considérables et pouvaient réclamer le droit de nommer deux membres au lieu d'un; mais un grand nombre d'autres n'étaient plus que de très-chétifs hameaux; il y

en avait même où l'on ne voyait qu'une seule chaumière ou un vieux pan de muraille. Tous ces lieux, cependant, quoique souvent déserts, étaient censés envoyer des députés au parlement, c'est-à-dire que l'aristocratie ou la couronne, à qui ces lieux appartenaient, faisait siéger ses créatures dans le parlement, sous le beau titre de députés de ces différentes localités. Si l'on ajoute à tout cela qu'il y avait plusieurs grandes villes modernes qui, ne se trouvant pas sur la liste parlementaire, telles que Manchester, n'avaient aucun représentant, l'on avouera que c'était là un abus des plus criants. Tous ces lieux étaient appelés par le peuple *bourgs-pourris*, parce que ceux qui étaient censés les représenter n'étaient point élus, mais choisis par leurs patrons. Il est bien entendu que ces créatures étaient des automates qui votaient presque toujours d'après les ordres de leurs maîtres. Comme le nombre en était considérable, il arrivait souvent qu'un ministre puissant et habile réussissait, avec l'aide des bourgs-pourris, à faire passer des mesures très-odieuses à la nation.

Le grand génie d'O'Connell avait épouvanté le gouvernement et l'aristocratie d'Angleterre. L'aristocratie anglaise est éminemment intelligente et politique, et sait conserver son pouvoir, moins par le moyen de ses priviléges et de ses immenses richesses que par son tact dans les moments difficiles et par son rare patriotisme. Le duc de Wellington et sir Robert Peel, qui s'étaient toujours opposés à l'émancipation des catholiques, étaient ministres; ils firent connaître aux principaux seigneurs anglais le résultat de leurs informations officielles; l'Irlande était à la veille d'une révolte générale; sa défaite, sans doute certaine, aurait été promptement effectuée, et l'entière humiliation de l'Eglise catholique, on pourrait presque dire sa totale destruction, en aurait été la suite nécessaire. Mais était-il indispensable de provoquer cette catastrophe, et de deux maux n'était-il pas plus sage de choisir le moins terrible : l'émancipation des Catholiques? Cette mesure fut dès lors résolue, et, *avec l'aide des bourgs-pourris*, passa à une forte majorité. Mais il est certain que la grande majorité de la nation, et surtout ces classes qui sont aujourd'hui plus particulièrement représentées dans la Chambre des communes, y étaient extrêmement opposées. Nous pouvons donc dire en toute sûreté que l'émancipation des catholiques fut adoptée contre les vœux de la nation anglaise.

Cette remarque, dont il serait facile de prouver la justesse si c'était là notre but, devrait fixer l'attention de ceux qui raisonnent de l'Angleterre sans la connaître, qui nous disent que l'esprit du temps, que les institutions libérales de nos voisins garantissent l'Église de tout danger possible. Vains raisonnements, en vérité. Il n'y a pas de pays en Europe où il existe, dans la

majorité de la nation, des préventions plus fortes ou plus de fanatisme. S'il en est ainsi, la prudence chrétienne n'exige-t-elle pas que l'on cherche à assoupir ce fanatisme et non pas à le réveiller?

Mais comment se fait-il que lord Russell, de défenseur du catholicisme en soit devenu l'ennemi? Nous doutons que lord Russell soit un homme à conviction religieuse bien arrêtée. Comme tout gentilhomme anglais, il est convenable, c'est-à-dire qu'il observe le dimanche; mais on a remarqué que, dans ces dernières années, il a fréquenté la chapelle du fameux Fr. Cumming, qui est le premier controversiste protestant du jour. M. Cumming est presbytérien. D'ailleurs, la conduite impérieuse du noble lord dans l'affaire Gorham, au sujet de l'efficacité du baptême, et lors de la nomination du R. Hampden, évêque actuel de Hereford, a suggéré à bien des personnes des doutes sur son orthodoxie au point de vue anglican.

Quoi qu'il en soit, lord Russell voudrait faire prévaloir, dans les affaires des catholiques, l'esprit et les principes du joséphisme. Il est ennemi, nous dit-il, de toute persécution; mais il est également ennemi de la « domination des prêtres. » Voici quel semble être au fond le sens de tous ses discours : « Autrefois j'ai plaidé la cause des catholiques avec toute la simplicité d'un jeune homme, mais aujourd'hui que j'ai appris à connaître l'esprit envahissant et l'ingratitude de leurs prêtres, je suis bien résolu à m'y opposer et à réprimer leur audace; ne m'accusez donc point de contradiction. Toutefois, je ne confonds pas le laïque catholique avec le prêtre. » Telle est à peu près la substance de ses diatribes. Lord Russell ne voudrait donc pas révoquer l'acte d'émancipation; il ne voudrait pas inquiéter les individus dans l'exercice de leurs droits de citoyens, quoiqu'il désirât les voir secouer le joug des prêtres, « si humiliant pour l'intelligence; » mais, ce qu'il se promet de faire, c'est de tenir l'Eglise en sujétion, sans cependant avoir l'air de l'attaquer ouvertement, et c'est ce qu'il a fait par le premier article de sa loi sur les titres ecclésiastiques, qui déclare tout acte ou document émanant de la cour de Rome, nul et illicite en Angleterre, article déplorable et dont on pourra un jour, à moins que la Providence n'intervienne, connaître les funestes conséquences.

Voilà l'anomalie politique que nous présente la dernière session du parlement. Un ministère composé des plus puissants amis et des ennemis les plus dangereux des catholiques; ceux-ci forcés, malgré eux, à s'adjoindre ceux-là, à cause de leurs brillants talents et de leur science approfondie des affaires; les premiers s'efforçant d'arrêter la marche du fanatisme, mais osant à peine

prononcer un seul mot en faveur de leurs protégés; une opposition patriotique appuyant ce gouvernement, puisqu'il ne s'en présente pas d'autres; une Chambre, en un mot, abandonnée de ses chefs, que l'amour du pouvoir a forcés à renoncer, pour le moment, à tout projet hostile contre les catholiques.

Nous ne pouvons toutefois nous méprendre sur l'esprit dont la Chambre actuelle est animée à l'égard des catholiques. Nous en recueillons des indices suffisants dans les discussions sur le séminaire de Maynooth et sur le bill pour l'inspection des couvents. Il nous semble donc que la *seule existence* de ces perpétuels débats devrait ouvrir les yeux à bien des personnes, et même à ces honnêtes visionnaires qui ont tant contribué, par leur imprudence, à la grande réaction dont nous déplorons les effets.

Parlons d'abord du séminaire de Maynooth qui a fait tant de bruit dans le parlement anglais. Anciennement, l'existence des séminaires et colléges catholiques était absolument impossible, puisque la loi portait la peine de mort contre tout prêtre qui aurait célébré la messe, ou même résidé dans le Royaume-Uni. Mais aucune loi ne pouvait étouffer la foi dans la catholique et fidèle Irlande; les prêtres faisaient donc leurs études à l'étranger, et puis retournaient clandestinement dans leur patrie, souvent pour y périr sur l'échafaud. Tel était l'état des choses au moment de la première révolution française. Déjà on avait commencé à adoucir la sévérité trainant incroyable des lois pénales; l'existence du prêtre n'était plus un crime. Le grand Pitt comprit qu'il fallait se résigner à voir la religion catholique survivre en Irlande à tant de persécutions; et, puisqu'on ne pouvait empêcher les Irlandais de se servir du ministère de leurs prêtres, le gouvernement fut d'avis qu'il serait plus désirable de donner à ces ecclésiastiques une éducation nationale, que de leur permettre de recevoir, avec des éléments de la science, des impressions hostiles au gouvernement et aux institutions de leur pays. Telle fut l'origine de l'établissement et de la dotation du collége royal de Maynooth. D'abord on se contenta de lui voter annuellement, sur le budget, une allocation peu considérable de quelques milliers de livres sterlings. Cette somme était tout-à-fait insuffisante. Quand l'émancipation des catholiques fut accomplie, un développement extraordinaire, sous le rapport religieux, commença à s'opérer en Angleterre. Le catholique ne portait plus au front la marque de la dégradation; il pouvait être un homme « respectable, » un citoyen comme un autre; on pouvait sans déshonneur s'associer avec lui, le fanatisme dépérissait insensiblement. Cet esprit de douceur, ce langage fraternel, se manifeste même dans la chaire; les invectives violentes et périodiques pouvaient être suivies à

la mode dans certains endroits, mais, généralement parlant, n'étaient plus de rigueur. « Ce système erroné,» disait-on, avait certainement quelque chose de beau, avait produit bien des vertus, etc., etc. Enfin parut le puséysme, qui eût été impossible avant l'émancipation.

Quelques-uns des plus grands hommes d'Etat, même dans des positions officielles, parlaient dans leurs *conversations confidentielles* de la « réunion des deux Eglises »; d'autres disaient qu'ils admettraient le pape comme chef d'un concile qu'il pourrait convoquer, etc., etc. Mais tous ces personnages reconnaissaient cependant que la nation n'était pas encore mûre, que les grandes classes commerçantes et les classes moyennes en étaient encore bien éloignées. Tous reconnaissaient le vice du protestantisme et surtout de *l'Eglise établie* sur le principe de l'autorité de l'Etat, et espéraient beaucoup de la marche des idées.

Il n'est donc point étonnant que, dans cet état de choses, sir Robert Peel, ce grand ministre, qui, avant sa mort, avait prévu le triomphe éventuel du catholicisme, pourvu que rien de violent ne vint en arrêter les progrès, voulut pourvoir aux besoins du clergé irlandais, et doter le Collége royal de Maynooth d'une manière convenable. Il proposa en conséquence de retirer du budget la subvention annuelle, qui était exposée à être quelquefois rejetée, quoique cela ne fût pas encore arrivé, et de porter une loi, dans le but de doter ce collége d'une manière permanente. Il fixa le chiffre du revenu annuel que l'Etat devait lui accorder à 530,000 f. environ, somme vraiment considérable, surtout en Irlande. En outre, il fut bien expressément entendu que tous les frais de construction et de réparations, etc., seraient aux dépens de l'Etat, et que le gouvernement du jour porterait sur le budget les sommes nécessaires à mesure qu'elles seraient demandées. Grâce à la modification qui s'était opérée dans les mœurs et dans les idées de la nation, et à la puissante protection de Peel, alors premier ministre, cette mesure passa, mais non sans rencontrer une forte opposition.

Que si l'on veut bien considérer à présent que ce collége est le seul séminaire ou établissement dans tout le Royaume-Uni qui soit subventionné par l'Etat, que les ecclésiastiques qui y sont élevés appartiennent à un corps qui est de fait le clergé national de l'Irlande, c'est-à-dire de la grande majorité des habitants; que cette majorité, encore aujourd'hui, paie au clergé anglican, sur le sol qu'elle occupe, un revenu annuel, en échange des dîmes que ce clergé percevait il y a quelques années; que ce clergé anglican, qui n'a sous sa direction qu'une petite minorité, possède, en outre, tous les biens ecclésiastiques et toutes les Eglises qui, avant le schisme, appartenaient au clergé ca-

tholique; que tous les sujets catholiques, Anglais et Irlandais, contribuent, aussi bien que les protestants, aux exigences de l'Etat; que, d'après la loi en vigueur en Angleterre, la majorité de chaque comité paroissial ou fabrique, peut, quand il lui plaît, taxer tous les habitants de la paroisse, sans distinction de culte, pour subvenir aux frais de la construction ou de la réparation des Eglises ou chapelles de la paroisse, appartenant à la secte dominante; que le séminaire de Maynooth a été doté en vertu d'une loi formelle qui semblerait même avoir toute la force d'une convention; que, pour l'annuler, il faudrait une autre loi; qu'en retirant cette dotation, on détruirait un établissement solennellement institué par le Parlement, et mis sous la protection et inspection de la Reine elle-même, et dont la création a déjà coûté des sommes considérables à l'Etat; que tous les hommes d'Etat, tant whigs que tories, se sont vivement opposés à cette révocation; malgré tout cela, qu'un fort grand nombre de députés, lors des dernières élections, ont dû promettre, sous peine de ne point être élus, de seconder sur ce point les préjugés populaires, comme s'il s'agissait de quelque grand crime national à expier, et qu'enfin cette mesure, que tous les ministres actuels aussi bien que tous leurs prédécesseurs ont déclaré être déshonorante, n'a été repoussée ou plutôt momentanément ajournée que par une majorité de trente et une voix, — si l'on considère toutes ces circonstances, disons-nous, — il sera facile de reconnaître que le fanatisme s'est tristement réveillé en Angleterre. Car il ne faut point perdre de vue que le peuple anglais, malgré tous ses défauts, entretient un sentiment très-profond et très-délicat du juste et de l'injuste. Il faut donc, dans la conjoncture actuelle, que ses préjugés religieux soient bien puissants et qu'on ait su le tromper d'une manière étrange.

Il se trouvait dans le budget de cette année une petite somme de cinquante mille francs, plus ou moins, que le gouvernement demandait pour quelque réparation nécessaire dans le collége de Maynooth. Un seul vote suffisait pour détruire cette subvention, la chambre ne put résister à la tentation, et le secours fut refusé. Mais ce qu'il y a de plus triste, c'est que ces débats doivent se renouveler à l'infini, à moins que la guerre ne les fasse cesser pour quelque temps.

Vient ensuite le bill sur l'inspection des couvents de religieuses. Jusqu'au moment de la réaction, les religieuses ont été vues en Angleterre, même avec plus de faveur que les prêtres et les religieux, et n'ont point été molestées. Mais, à présent, on a tout à coup découvert que ce sont ou qu'elles peuvent être les malheureuses victimes d'une détention illégale et forcée! Pour obvier à ce prétendu mal, il faut les soumettre à l'inspection qui s'effec-

turerait par le moyen de l'autorité civile. La première lecture du bill fut admise, malgré l'opposition du gouvernement; mais les chefs de la Chambre se laissèrent fléchir par les représentations et pétitions des catholiques, surtout de ceux qui, par leur sage modération, jouissaient de l'estime générale, et la seconde lecture fut rejetée. Cependant, il faut l'avouer à regret, cette mesure cadre tellement avec les idées anglaises et protestantes du jour, qu'elle a encore beaucoup de chances d'être finalement adoptée. Des raisons de haute politique peuvent néanmoins retarder indéfiniment ce triste résultat.

Avant de conclure ces observations, il nous reste à parler d'une loi très-importante, et qui, tôt ou tard, intéressera vivement les catholiques : c'est la loi pour le règlement et l'inspection des fondations religieuses et charitables. Il y a si peu de temps que les catholiques sont émancipés et que l'Eglise peut posséder, qu'une certaine irrégularité légale était inévitable dans la transmission des propriétés ou fonds ecclésiastiques.

Il n'était certes pas juste que, sans avis préalable, le gouvernement pût s'ingérer dans l'administration de ces biens, ne fût-ce que pour les inspecter. Le gouvernement a donc consenti à ce que les fondations et propriétés catholiques fussent exemptes, *pendant deux ans*, de l'action de cette loi. Il semblerait que la Chambre a été prise un peu au dépourvu, car cette exemption a occasionné ensuite de vives réclamations dans son sein, et surtout dans le public. Mais c'est un acte de justice et de convenance qu'il fallait constater. Au reste, nous reviendrons sur ce sujet plus tard. Nous aurons aussi à entretenir nos lecteurs de bien d'autres matières qui touchent vivement l'Eglise catholique en Angleterre, telles que, par exemple, le sort et les conséquences du puséysme, les services inappréciables rendus à la foi par les ordres religieux, la nécessité de les maintenir, etc. Nous nous hâterons surtout d'examiner en quoi consiste cette modération que tant de catholiques anglais croient indispensable au triomphe de la foi, et comment elle doit s'exercer.

L'abbé J. Cognat.

AFFAIRES D'ORIENT

Aujourd'hui le télégraphe se tait. Il n'est arrivé que des détails tant sur les événements accomplis déjà que sur la position respective des parties belligérantes. L'intérêt nous semble se trouver surtout ce matin dans les commentaires des divers organes de la presse, et entre tous nous signalerons le *Pays*, à cause de sa couleur semi-officielle.

Depuis quelque temps, cette feuille, ainsi que la *Patrie* et le

Constitutionnel qui appartiennent à la même nuance, ont redoublé de vivacité dans leurs attaques contre la Russie. Nous trouvons dans le *Pays* un article fort étendu, signé de M. de La Guéronnière, et qui porte ce titre significatif : *La Turquie et la Russie devant l'Europe*. C'est tout l'historique de l'affaire d'Orient. Nous allons le résumer.

Quel est, selon M. de La Guéronnière, l'intérêt, le but de l'Europe dans l'affaire d'Orient ?

C'est l'indépendance de la Turquie. « Que la mer Noire soit livrée à la souveraineté des czars, que la Turquie devienne une province russe, et la main du colosse pèse sur l'Europe centrale et touche à l'Europe occidentale. »

En conséquence, l'amoindrissement de la Turquie atteindrait l'Europe.

Si, d'une part, l'empereur Nicolas a élevé des prétentions si hautaines dans ses notes officielles, tout en protestant de sa modération dans ses déclarations particulières ; si, d'autre part, les diplomates de Vienne, tout en s'appliquant à préserver l'indépendance de la Turquie ont été entraînés à chercher, « non ce qui serait acceptable par le Sultan, mais ce qui serait accepté par le Czar », cet état de choses tient à une erreur commune.

On croyait la Turquie « une barrière inerte entre l'Occident et l'Orient. »

Or, à la surprise de tous, la Turquie est encore une nation. « Désormais les conférences qui traiteront de nos affaires auront plus d'égards pour elle, et l'Europe songera moins à lui imposer sa tutelle que son arbitrage. »

Ces faits posés, M. de La Guéronnière déclare qu'en admettant, ce qu'il est naturel de croire, que la Turquie subisse l'alternative des revers, l'Europe ne laissera pas se commettre une usurpation qui créerait à la Russie « une suzeraineté sur le monde entier » et ferait notamment de l'Autriche et de la Prusse ce qu'est la Belgique à côté de la France.

L'arbitrage de l'Europe est donc devenu d'autant plus facile qu'elle a devant elle, « non pas un protecteur et un protégé, comme on l'avait cru, mais deux forces, deux droits, deux nations. »

En résumé, que veut-on ? un arrangement honorable. Qui le fera ? l'Europe. Cette conclusion est exprimée dans les lignes suivantes :

« Ne nous laissons pas détourner du but de la guerre qui vient de s'ouvrir par les incidents pleins de grandeur et d'émotion qu'elle va présenter : le but, c'est la paix. Honorons la bravoure sous tous les drapeaux ; soutenons de nos sympathies un peuple qui défend son droit ! Mais ayons confiance dans la force de la raison et du bon sens. Quel que soit le vainqueur sur les bords du Danube, ce n'est pas sur un champ de bataille turco-russe

que se décidera la question d'Orient. L'espace est trop étroit pour une aussi grande cause. C'est l'Europe qui est l'arbitre. Qu'elle dénoue le conflit par la lutte ou par la négociation, c'est à elle que restera la victoire, car elle porte dans ses mains deux armes auxquelles rien ne résiste : la force et le droit. »

Il serait trop long de citer le langage des autres organes de la presse. On n'ignore pas, d'ailleurs, quelle est la mesure de leurs vœux; on sait que le *Journal des Débats* et l'*Assemblée nationale*, par exemple, continuent d'en appeler aux voies diplomatiques; que l'*Union* déplore, au point de vue chrétien, la lutte qui vient de s'engager; tandis que la *Presse* et le *Siècle*, maintenant d'accord sur ce point avec les journaux du gouvernement, appuient de toute leur influence la cause de la Turquie. Le *Siècle* notamment commente ainsi la fameuse phrase de la Circulaire de M. de Nesselrode « sur la conduite des puissances » :

« Cela signifie évidemment que les puissances ont à choisir entre l'oppression et plus tard la suppression de la Turquie, ou une guerre que la Russie peut rendre européenne en forçant l'Autriche de se prononcer en faveur du czar. Nous ne savons si la Russie est parfaitement en mesure de réaliser sa menace, mais nous croirions faire injure aux gouvernements de France et d'Angleterre en supposant qu'ils n'ont pas pesé toutes les éventualités avant de déclarer à la face du monde qu'aucune atteinte ne serait portée à l'indépendance et à l'intégrité de l'empire ottoman.

« La Russie a provoqué la guerre. La guerre lui répondra dans telle mesure qu'il sera nécessaire pour que justice soit faite. » — *H. Lamarche.*

Si des appréciations nous revenons aux faits, nous trouvons dans le *Wanderer* un compte-rendu développé des événements qui se sont passés le 3 à Oltenitza ; on ne le lira pas sans intérêt, même après les détails que le *Moniteur* a fournis sur ce sujet. Nous citons :

« C'est le 2 du courant que les Turcs se sont concentrés entre Tschitschatabka et Turtukaï au nombre de 14,000 hommes, sans compter la réserve. Ils étaient cachés par les buissons et les broussailles. Le 3, 5,000 hommes avaient débarqué dans l'île. 2,000 se disposaient à débarquer. Il y en avait 4 à 5,000 sur la rive.

« Dans la nuit du 3, le passage fut tenté sur le bras d'Oltenitza et effectué de vive force. A peine les 2,000 hommes étaient-ils débarqués, que les bateaux allèrent chercher d'autres troupes. Les postes russes étaient établis sur le Danube, les avant-postes étaient à Oltenitza, la réserve à une portée de fusil de ce bourg.

« Les forces russes s'élevaient à 5,000 hommes. La *Correspondance autrichienne* avait fixé un chiffre de 3,000 hommes; aujourd'hui, elle le porte à 9,000 hommes. Le combat s'engagea au lever de l'aurore. On se battit bravement des deux côtés. La canonnade dura dix-huit heures. Les Russes reçurent des renforts qui arrivèrent par Kanzurva. La lutte se termina à [illegible] la retraite des Turcs. Elle se renouvela vers le soir.

[illegible]mes se retirèrent sur Oltenitza, où ils avaient une position re-

tranchée, tandis que les Turcs restèrent sur la rive du Danube et élevèrent des retranchements. Le lendemain, on entendit de nouveau le bruit du canon ; mais on n'a appris rien de positif. Les fermes dans le voisinage d'Oltenitza ont été livrées aux flammes. Oltenitza n'a pas souffert. Le combat a été meurtrier. Des deux côtés, il y a eu des pertes nombreuses.

« Les Russes ont fait tous les efforts en leur pouvoir pour résister aux forces supérieures de l'ennemi ; mais les Turcs ont déployé une bravoure extraordinaire et ils ont donné la preuve de leur supériorité. Lorsque l'affaire s'engagea à la baïonnette, de petits détachements turcs se trouvaient le corps à moitié dans l'eau et ne reculèrent point. Les nouvelles jusqu'au 6 novembre annoncent que les Turcs se sont maintenus le 5 sur la rive valaque.

« Les Russes se sont retirés vers leur position de réserve à Oltenitza. On dit qu'ils ont été repoussés. Les Turcs ont concentré, le 3, des navires et des troupes à Silistria et se sont avancés jusqu'à Kalaradsche. Près de Giurgewo, il se fait une petite guerre de tirailleurs.

« La route d'Oltenitza à Kalaradsche est occupée par les troupes russes. Tous les rapports s'accordent à dire que les Russes n'ont point perdu leur position retranchée, mais que les Turcs occupent le littoral.

« On écrit de Galatz que les rapports entre cette ville et Odessa sont interrompus depuis le 28 octobre.

« Un rapport de Bucharest, en date du 6 du courant, annonce que les Turcs ont passé le Danube près d'Orsowa le 3, et que tous les points où ils ont passé ont reçu des renforts. Le 5, il n'a été livré aucun combat important. Les Russes se maintiennent sur la défensive. Giurgewo est fortement garni.

« Les nouvelles de Kalafat vont jusqu'au 3. Les Turcs n'avaient point quitté leur position. Ils ne marcheront sur Krajowa que lorsqu'ils auront reçu des renforts. On sait d'une source certaine que les Turcs ont respecté la propriété des sujets autrichiens à Kalafat, et l'ont placée sous la sauvegarde du pacha. »

Ajoutons que, suivant l'*Ost-Deutsche-Post*, les Turcs se seraient emparés sans coup férir de la Petite-Valachie. On écrit de Cronstadt à ce journal, qu'ils font des progrès rapides sur la rive gauche du Danube, près de Kernozzi ; qu'ils ont établi un camp retranché et refoulé une division russe de 10,000 hommes qui voulaient les arrêter dans leurs travaux. La majeure partie des troupes de Luders n'opérera point dans les Principautés, car elles sont destinées à défendre le littoral de la mer Noire ; quant aux corps de la Lithuanie et de Wilna, ils auraient été envoyés dans le Caucase. Reste le corps d'Osten-Sacken, qui se rendra probablement dans les provinces danubiennes, si sa présence y est nécessaire. Tels sont les faits que publie le *Lloyd*.

Jusqu'à présent, ce sont surtout les nouvelles du théâtre européen de la guerre que l'on possède, grâce aux voies nombreuses et rapides de la télégraphie et des correspondances particulières. Il nous reste donc à faire connaître à nos lecteurs,

autant que nous en pouvons juger par une lettre du 22 octobre que la *Presse* a reçue de son correspondant de Trébizonde, les faits qui se passent en Asie où la lutte ne sera sans doute pas moins vive :

« Abdhi-Pacha était parti d'Erzeroum par Kars, le 12 octobre, à la tête de 12,000 hommes de troupes régulières de toutes armes. 10,000 réguliers étaient déjà arrivés au quartier-général, venant du Kurdistan et de Diarbekir. 15,000 redifs (soldats ayant fini leur service et rappelés) sont également campés dans les environs de Kars. Le gouvernement a appelé au service actif les bachi-bozouq; ils seront répartis sur toute la frontière. Ce sont des volontaires irréguliers, armés de fusils sans baïonnette, de pistolets et d'un kama (espèce de poignard à large lame). On en compte à peu près 30,000 depuis Batoum jusqu'à Kars.

« Un corps d'armée russe de 30,000 hommes campait depuis vingt jours au pied de la montagne qui domine la ville d'Alexandropol, située à douze heures de marche de Kars, sur le terrain géorgien. Un autre corps de 15,000 hommes est campé dans les environs d'Akhalzikh, destiné à s'emparer de Batoum par les montagnes qui la dominent, tandis que les navires de guerre le bombarderaient par mer.

« Le 21, quatre frégates à vapeur turques ont débarqué à Trébizonde 1,500 soldats tirailleurs, armés comme les tirailleurs de Vincennes; plus, 6,000 soldats d'infanterie. Ces troupes sont excellentes, bien armées et bien équipées.

« On attendait le 22 deux autres vapeurs avec de nouvelles troupes, toutes destinées pour Erzeroum et Kars. On pensait que le gouvernement turc expédierait la semaine suivante, de Constantinople, 4 à 5,000 hommes de bonnes troupes à Batoum. Notre correspondant applaudit surtout à cette dernière mesure, qu'il trouve même un peu tardive; car Batoum, dit-il, n'est défendu que par 2,000 soldats réguliers et 5 à 6,000 bachi-bozouq, qui ne pourront pas résister au corps russe destiné à agir sur ce point important.

« Depuis six mois, aucune violence, aucune menace n'avait été proférée contre les Européens ni contre les rayas. A Trébizonde, les rayas sont divisés d'opinion; les Arméniens sont en général dévoués à la Porte; les Grecs du pays sont au contraire favorables aux Russes; mais ils sont incapables de faire le moindre mouvement. Dépourvus de courage, d'esprit national, ils ne veulent les Russes que par l'espérance de faire de plus grands bénéfices dans leur commerce et un peu par parenté religieuse. »

On a reçu, le 2, à Constantinople, la nouvelle que les Turcs de l'armée d'Asie s'étaient emparés de la forteresse russe de Schelkatil. Les volontaires qui continuent de se présenter dans la capitale sont très-nombreux. Plus de 30,000 hommes sont partis, ces jours derniers, pour les divers corps.

Sur l'invitation de lord Redcliffe, le nouveau patriarche grec Anthimos a présenté au Sultan une adresse, au nom de la communauté grecque. Voici quelques passages de cette pièce :

« Le padisha, ayant jugé à propos, dans sa haute sagesse, de prendre à cœur, dans l'intérêt de ses sujets, le maintien des anciens priviléges accor-

dés à notre nation par le conquérant, c'est aussi notre devoir à tous de nous confier à la générosité de Votre Majesté, de nous en rapporter à sa volonté impériale, et d'obéir à tous ses ordres, en nous montrant reconnaissants à l'égard du ministère pour ses bienfaits envers les sujets, les naïbs pour la justice qu'ils administrent, le visir et l'armée pour leur bravoure, le patriarche et tous les métropolitains pour leur modération et leur piété.

« C'est le devoir de tous vos sujets de se maintenir dans le cercle de la fidélité, et de ne pas s'écarter de la droiture et de la loyauté. Que nous sommes heureux, à l'ombre sublime d'un monarque qui n'a pas son égal, de trouver notre salut sous l'aile puissante de sa grâce ! Daignez, sire, recevoir l'assurance des sentiments de reconnaissance des Grecs, vos fidèles sujets, dont je considère l'expression sincère comme un devoir.

« Divine Providence ! préserve de tout malheur l'auguste personne du Sultan ! Maintiens-le toujours sur le trône impérial, et ne prive jamais ses sujets de la vive satisfaction de jouir de ses faveurs. »

Veut-on savoir comment les Russes écrivent l'histoire ? Le bulletin suivant a été affiché le 5 novembre, à Bucharest, par ordre du prince Gortschakoff :

« Bucharest, le 24 octobre (5 novembre).

« Profitant d'une brume très-épaisse, les Turcs ont occupé une île en face de Turtukaï et ont passé ensuite à la rive gauche du Danube. Hier, une reconnaissance forcée de l'avant-garde des troupes impériales les a rejetés dans les retranchements qu'ils ont faits à la berge du fleuve. »

Ce récit est au moins incomplet ; car jusqu'à présent, on sait de quel côté a été le succès.

Nous terminerons par une nouvelle qui ne manque pas d'importance.

Dans la séance de la Diète germanique du 10 de ce mois, l'envoyé d'Autriche, présidant la Diète, a exposé le conflit oriental et affirmé, de la manière la plus absolue, que l'Autriche avait l'intention de garder une neutralité complète, aussi longtemps que les intérêts particuliers de l'Empire ne seraient pas menacés. Elle a diminué avec confiance la force de ses armées ; et elle continue à espérer qu'un aplanissement à l'amiable terminera la lutte qui a éclaté entre les deux empires, ses voisins.

Alfred Des Essarts.

Une lettre de Bucharest, en date du 21 octobre 1853, nous apprend des faits dont nous pouvons garantir l'authenticité. Lors de la publication du premier manifeste de l'empereur Nicolas, terminé par ces mots : « Nous « marcherons à la défense de la foi orthodoxe, » deux Polonais d'un régiment qui se trouvait en Bessarabie en ayant pris connaissance, allèrent trouver leur colonel et lui dirent : « Nous venons de lire le Manifeste de « l'Empereur, et comme nous voulons nous conduire en bons soldats, nous « venons vous demander notre congé, parce que, comme catholiques, « nous ne pouvons pas nous battre pour la religion grecque. » Le colonel demanda des instructions à Saint-Pétersbourg, et reçut l'ordre de faire fusiller les soldats. Quatre autres se présentèrent et firent les mêmes ob-

servations ; ils furent également fusillés en Moldavie. Devant les officiers russes les autres soldats polonais se turent.

Nous répétons que nous pouvons garantir l'exactitude de ces faits. Gloire à la catholique Pologne ! gloire à Dieu, qui lui donne des martyrs ! gloire au sang qui coule pour la vérité ! La Pologne vivra si ses enfants savent mourir. Le jour de Dieu luira pour elle et pour son persécuteur. — *Louis Veuillot.* (*Univers.*)

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Belgique. — La Chambre des représentants a réélu pour son président M. Delfosse qu'elle avait déjà nommé, dans sa précédente session, à la place de M. Verhaegen, qui manquait absolument de l'impartialité exigée par ses hautes fonctions. M. Delfosse, en remerciant ses collègues, a engagé l'assemblée à laisser de côté les querelles de parti, « attendu, a-t-il dit, que le pays, qui n'est pas insensible aux belles paroles, attache encore plus d'importance aux actes utiles. »

Le choix des membres du bureau a donné lieu à la gauche de tenter un acte d'exclusion contre les catholiques et à la majorité de donner une leçon au parti exclusif, en éliminant, par suite de cette division, un des candidats que les catholiques eux-mêmes n'auraient pas repoussé sans la conduite provocatrice et malencontreuse de leurs adversaires.

Le *Journal de Bruxelles* raconte les curieuses particularités de cet incident parlementaire :

« Il est d'usage, dit cette feuille, de former une commission qui rédige une Adresse en réponse au discours du trône. Le parti exclusif, obéissant à ses instincts, a présenté une liste exclusive. Les conservateurs avaient formé une liste mixte, afin que la voix des deux grandes fractions de la Chambre concourût à une œuvre qui doit être l'œuvre de la Chambre entière.

« Les exclusifs n'ont pas été heureux dans leur calcul. Des six noms portés sur la liste des conservateurs, quatre ont triomphé. Qu'on le sache bien : c'est grâce à eux que M. Devaux est membre de la commission d'Adresse. Ses amis portaient M. Lebeau ; or, au premier tour du scrutin, il n'a pas eu la majorité, et, au second tour, il a échoué devant M. Du Mortier, qui complète ainsi la commission d'Adresse. »

Il faut remarquer encore que M. Devaux avait refusé de se laisser porter par la gauche, pour des motifs de santé. Le nom de M. Lebeau remplaça donc le sien sur la liste exclusive. Mais l'opinion conservatrice, ignorant ce fait et voulant se montrer conciliante, mit M. Devaux sur la liste mixte. M. Devaux l'emporta sur M. Lebeau, qui succomba également devant M. Du Mortier. M. Devaux s'est résigné, de façon qu'il a accepté de l'opinion conservatrice un mandat qu'il aurait refusé de la part de ses amis.

Il y a là une leçon significative pour les exagérés du parti exclusif, qui ne songent qu'aux intérêts de leur ambition desappointée. Si la Chambre est toujours animée des mêmes sentiments, toute courte que la session doit être, elle sera bonne, fructueuse, féconde en résultats.

Syrie. — Les dernières nouvelles de Beyrouth sont du 29 octobre. Le 22, la déclaration de guerre du Sultan a été lue sur la place du Sérail et suivie de prières publiques et d'une salve de vingt-cinq coups de canon. La po-

pulation turque était restée assez calme pour qu'on n'eût à craindre aucune collision dans la ville. On avait demandé de Constantinople quatre mille Druses et quatre mille Naplousiens. Quoique les chefs Druses eussent fait eux-mêmes des offres de service à la Porte, on doute qu'ils puissent rassembler plus d'un millier d'hommes. Le consul général de Russie a effectué son départ. La route de Jaffa à Jérusalem n'était plus sûre, et, depuis l'arrestation d'une caravane composée d'une quarantaine de Juifs, elle avait été le théâtre d'autres brigandages non moins audacieux. L'éloignement des troupes régulières, appelées au centre des hostilités, inspire de vives inquiétudes pour le maintien de l'ordre dans les pays qu'elles quittent. A Beyrouth, on attendait avec une grande impatience un navire de guerre français.

Charles DE RIANCEY.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME. — Mgr Lasagni, ancien auditeur de la Nonciature à Paris, a été nommé au gouvernement de l'importante délégation de Viterbe. Il a reçu de plus le titre de Protonotaire apostolique *ad instar participantium*.

Mgr Sacconi, le nouveau Nonce apostolique en France, est arrivé à Rome; il ne tardera pas à se rendre à son poste.

— On annonce pour le 21 de ce mois l'ouverture de la seconde session de la Consulte-d'Etat pour les finances.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. Dimanche 13, la fête de la Dédicace a été célébrée avec une grande solennité à l'église de la Madeleine. Mgr l'Evêque de Limoges a officié pontificalement aux Vêpres et donné le salut. Sa Grandeur est depuis plusieurs jours à Paris, et ne repartira pour son diocèse que dans les premiers jours de la semaine prochaine. C'est par erreur qu'on a annoncé que le vénérable Prélat se trouvait dans la diligence qui a versé à Pelacoy.

DIOCÈSE D'ORLÉANS. — Mgr l'Evêque d'Orléans vient de publier un Mandement par lequel il prescrit une neuvaine de prières, plus solennelles encore que de coutume, dans l'église de Saint-Aignan, en l'honneur du saint patron de la ville. — Chacune des paroisses d'Orléans ira à son tour, avec son clergé et ses fidèles, prier pour la France, pour la ville, et demander au saint et illustre évêque de détourner de nous les calamités, fléaux et famine qui nous menacent actuellement ou peuvent, dans un avenir plus ou moins prochain, nous menacer encore.

DIOCÈSE DE NANTES. — On lit dans l'*Espérance* de Nantes :

« C'est un véritable bonheur pour nous de pouvoir annoncer que le R. P. Félix, de la Compagnie de Jésus, qui, pendant le carême dernier, a donné des conférences si remarquables à Notre-Dame de Paris, doit prêcher la station de l'Avent dans la cathédrale de Nantes. »

SUISSE. — Les cantons d'Uri, de Schwitz, d'Unterwald et de Zug, ont sauvé quelques débris de liberté religieuse ; ils en profitent pour établir des corporations de charité et de bienfaisance publiques. Le R. P. capucin *Théodose* a fondé, dans ce but, un ordre religieux de femmes qui se dévouent à l'instruction du peuple et aux œuvres de charité; elles s'appellent *les Sœurs de la Sainte-Croix*, et possèdent déjà plusieurs maisons dans les petits cantons.

Nous y voyons avec plaisir les germes d'une corporation religieuse qui,

plus tard, pourrait aussi embrasser les grands cantons et rendre de grands services à la Suisse catholique.

Donnez-nous, — disait dernièrement un prélat suisse, — un peu de liberté, et vous verrez que le peuple catholique se remettra aussitôt de sa décadence, et qu'il formera, au centre de l'Europe, une digue respectable contre la révolution.

Effectivement, l'Eglise catholique, en Helvétie, n'a pas besoin de protection, elle ne demande que la liberté pour fleurir et rendre de grands fruits à la société.

IRLANDE. — Les journaux de Dublin annoncent que le projet d'ouvrir en Irlande une université catholique ne tardera pas à recevoir un commencement d'exécution. Le comité chargé de la direction de cette grande entreprise s'est réuni sous la présidence de Mgr l'Archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, et a décidé à l'unanimité que le T. R. docteur Newman serait invité, au nom du comité, à se rendre le plus tôt possible en Irlande, afin de prendre, en sa qualité de recteur, les mesures nécessaires à la prompte ouverture de l'université.

PIÉMONT. — Un capucin, Corrado da Castelspina, avait eu le malheur de se laisser entraîner par l'exemple des Achilli et des Gavazzi, et d'entrer dans les rangs des Vaudois. *L'Armonia*, en racontant sa chute, annonce son retour à la foi catholique. Dans le numéro du 5 novembre, ce journal contient une lettre des plus touchantes que ce religieux lui a adressée pour rendre public l'aveu de ses fautes comme le témoignage de son repentir.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

On lit dans l'*Univers* :

« Hier 15 novembre, fête de saint Eugène, disciple de saint Denis, et fête de S. M. l'Impératrice, le chapitre de la métropole de Paris a reçu, des mains de Mgr l'Archevêque, au nom de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, la décoration qui lui est attribuée par décret impérial du 5 juillet dernier. »

— Il y a quelque temps, un artilleur français, nommé Mouynet, fut assassiné dans un cabaret de Rome. Le meurtrier a été condamné à mort par le conseil de guerre, et exécuté, et son complice aux galères à perpétuité. Ce dernier est un Transtévérin fort connu, nommé Sandavelli. Une visite domiciliaire faite chez cet homme a amené la découverte d'un grand nombre d'armes prohibées.

— M. de Maupas, ministre de France à Naples, était arrivé à Rome le 8.

— Dix sœurs de Saint-Joseph, qui se rendent à la Martinique et à la Guadeloupe, doivent prendre passage au Havre sur le *Robert*, capitaine Boullement.

— On lit dans le *Moniteur du Loiret* du 13 :

La reine Marie-Christine est passée hier au soir à onze heures à la gare d'Orléans. Elle était accompagnée de toute sa famille et se rend en Espagne.

— Le *Guienne* nous apprend que, dans la nuit du 12 de ce mois, M. le marquis de Villuma, ambassadeur d'Espagne à Paris, est arrivé à Bordeaux. M. le marquis de Villuma se rendait à Madrid en toute hâte.

— Maroto, l'homme qui livra son roi et son armée, s'était vu accueilli de telle sorte par le parti même auquel profita sa trahison, qu'il crut de-

voir quitter l'Espagne et se retirer en Amérique où il possédait des propriétés. Le *Mucio*, journal du Chili, annonce que l'ex-général en chef de l'armée de Navarre est mort le 26 août à Valparaiso.

— Une dépêche télégraphique privée, à la date de Madrid, 9 novembre, annonce que le général Narvaez a eu la veille une audience de la reine, et qu'il serait parti le lendemain pour Aranjuez.

— En ce moment, le midi de la France est affligé de pluies diluviennes qui inondent le pays. Déjà plusieurs rivières débordent. Les journaux de Nîmes disent que le Gardon est sorti de son lit et a couvert le territoire de plusieurs communes. A Beaucaire, le Rhône s'est élevé jusqu'à près de trois mètres au-dessus de l'étiage. La Durance, démesurément grossie, a fait irruption dans les terres, renversé des digues, emporté des arbres, etc., et à Avignon le Rhône a pénétré dans la ville, où il a séjourné plusieurs jours.

Nos lecteurs n'ignorent pas la difficile situation où a été réduit M. le comte de Calvimont par suite de son dévouement aux infortunes des réfugiés espagnols. Cette œuvre, qui a compromis toute sa fortune, lui a valu aussi des sympathies généreuses auxquelles il doit l'espoir fondé de sortir enfin de ses pénibles embarras. Une commission composée d'hommes honorables, en prenant le soin d'arranger ses affaires, croit se charger ainsi d'une dette de reconnaissance et d'honneur. M. le comte de Calvimont ajoute les recommandations suivantes dans une lettre qu'il nous fait l'honneur de nous adresser à ce sujet :

Charles DE RANCEY.

Ce sera sous les auspices d'une commission formée par nos amis, pour suivre et diriger ma liquidation, que des intermédiaires, qui veulent bien se charger du placement de mes vins, se présenteront, munis de pouvoirs émanés d'elle. Au reste, ces intermédiaires n'auront que des souscriptions et des adhésions à recueillir ; là s'arrêtera le mandat qu'ils auront reçu de ma confiante amitié, et si, comme il est arrivé plusieurs fois, on leur offrait des paiements anticipés, ils refuseraient, en remerciant de ma part ces souscripteurs généreusement empressés (1).

Quand ma liquidation arrivera à son terme, je serai aussi personnellement arrivé au terme de mes épreuves ; la moins grande n'est certes pas d'en entretenir trop souvent ceux dont la bienveillance fait ma principale force.

Le Cte Louis DE CALVIMONT.

PHILOSOPHIE

ESSAI SUR LA PHILOSOPHIE DE BOSSUET

PAR J.-FÉLIX NOURRISSON

Une des questions dont la philosophie de nos jours s'est occupée avec le plus d'ardeur, et qui mérite le plus de fixer notre attention par la gravité de ses conséquences, est celle qui a pour objet les *rapports de la philosophie et de la foi*. Agitée par les théologiens et les philosophes, traitée tour

(1) Il reste à M. de Calvimont beaucoup de vins, mais quelques centaines de pièces ayant été vendues par autorité de justice, il paraît que les acheteurs de ces pièces spéculent sur l'intérêt qu'on lui porte et les offrent même en son nom.

à tour par les écoles les plus diverses, enseignée par toutes comme la pierre de touche à laquelle on devait soumettre une doctrine pour en connaître l'esprit, cette question a traversé les âges en recevant dans chaque époque de l'histoire une solution opposée : elle s'est trouvée, pour ainsi dire, sur les frontières des deux ordres naturel et surnaturel, et a été comme le terrain où l'esprit humain a livré à la religion ses plus sérieux combats. Les uns, refusant à la raison tout droit pour ne lui laisser que des devoirs, ont pensé qu'elle devait se borner à croire et à obéir, et qu'établir une distinction entre la philosophie et la théologie, c'était distinguer deux choses parfaitement semblables, parce qu'il n'y avait pas de vérités que la raison pût découvrir, sans être guidée par la foi. Les autres, érigeant la raison en règle et l'intelligence en loi suprême, ont rejeté ce qu'elles ne pouvaient comprendre; et ainsi, les premiers méconnaissant la grandeur de l'homme pour ne considérer que sa faiblesse, et les seconds, oubliant sa faiblesse pour outrer sa grandeur, ont supprimé l'un des deux termes, la raison ou la foi. D'autres esprits, cependant, ont essayé de les concilier : ils ont marqué à la philosophie les limites de ses investigations; et, lorsqu'elle est parvenue à des hauteurs où les lumières des plus hautes intelligences pâlissent, ils lui ont ordonné de se jeter dans les bras de la théologie, parce qu'il n'appartient qu'à Dieu de révéler à l'homme les choses surnaturelles. Leibnitz établissait justement cet accord en disant que « *deux vérités ne sauraient se contredire : que l'objet de la foi est la vérité que Dieu a révélée d'une manière extraordinaire, et que la raison est l'enchaînement des vérités, mais particulièrement de celles où l'esprit humain peut atteindre naturellement, sans être aidée des lumières de la foi.* »

A l'appui de cette solution, M. Nourrisson vient d'apporter une autorité plus grande encore que celle de Leibnitz, l'autorité de Bossuet. On s'étonnera peut-être que Bossuet ait été choisi pour résumer dans ses doctrines l'union qui doit exister entre la foi et l'intelligence humaine. Théologien avant tout, absolu dans ses principes, adversaire déclaré des plus légères erreurs qui porteraient atteinte à la pureté de la foi, l'évêque de Meaux ne semble pas disposé à fixer les droits de la raison, dont il combattit si souvent les excès dans ses luttes contre le protestantisme. Mais, comme l'a remarqué M. Nourrisson, par-dessus l'éloquence et la grandeur, Bossuet posséda un bon sens éminent, supérieur à toutes les exagérations, à tous les systèmes. C'est une qualité que l'on n'a peut-être pas assez admirée dans ce grand génie, et que l'auteur de l'*Essai sur la philosophie de Bossuet* a très-bien fait ressortir. Au milieu de tant de doctrines qui passionnaient les esprits au XVIIe siècle, Bossuet resta l'athlète invincible de la vérité. Il ne se laissa pas entraîner par les égarements d'une imagination trop ardente, et, en maintenant avec fermeté les vrais principes, sa logique inflexible n'en exagéra jamais les conséquences. Tandis que, par ses brillantes théories, Malebranche réveillait les souvenirs du génie de Platon, que Fénelon laissait son cœur errer dans les doctrines du pur amour, et que Port-Royal abritait dans ses murs la fermeté stoïque et la rigueur excessive de ses solitaires, Bossuet restait inaccessible à l'erreur, et combattait tour à tour tous les systèmes, sans en adopter aucun. Le cartésianisme lui-même ne l'effraya pas : quoique « *il vît naître du sein et des principes du cartésianisme mal entendu plus d'une hérésie,* » il ne songea pas à le proscrire : il fit plus, il le réconcilia avec la foi, et en corrigeant, avec cet admirable bon sens dont il était doué, la méthode de Descartes, il en fit la base de sa philosophie, conciliatrice du dogme et de la raison.

Si ce n'était pas le philosophe seul que nous eussions à étudier dans Bossuet, nous le verrions porter partout le même esprit de conciliation. Bossuet n'avait pas l'orgueil de ces fondateurs de doctrine qui sacrifient tout à une idée conçue dans leur intelligence. Quand il écrivait la *Logique*

ou le *Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même*, il ne cherchait pas à être philosophe, ni à faire école ; mais une pensée plus élevée inspirait ses travaux : c'était un adversaire de l'Église à combattre, ou un disciple à lui ramener. De là son aversion profonde pour les hypothèses qui ne servent qu'à prouver l'imagination plus ou moins féconde de leurs auteurs, sans convaincre les esprits : de là son étude constante à ne s'attacher qu'aux principes les plus sûrs, dont la lumière rejaillit sur la conduite de la vie. Un auteur moderne a dit quelque part que Bossuet avait moins de profondeur que d'élévation. Il est vrai que l'Evêque de Meaux ne pousse jamais la vérité à ses dernières limites, jusqu'à ce point extrême où entre la vérité et l'erreur il n'y a qu'un pas à franchir. Bossuet est moins profond peut-être que Pascal : ce n'est pas un effrayant génie. Mais il embrasse la vérité dans son jour le plus lumineux ; il la reproduit sous les traits les plus saillants, et ne l'abandonne jamais sans l'avoir fait pénétrer dans les intelligences, semblable en cela à l'aigle dont on lui a si justement prêté les majestueux attributs, qui plane toujours au haut des cieux et qui en contemple d'un regard assuré la lumière!

Ainsi, guidé par le bon sens et par le désir de convertir les âmes, Bossuet ne jettera pas sur la raison cette réprobation superbe, triste jeu de l'orgueil humain, qui ne s'humilie qu'à la condition d'humilier les autres avec soi ! Il sait, en effet, que bien des esprits ne peuvent être ramenés que lentement, et ne s'ouvrent que peu à peu aux vérités les plus simples. Il aura donc une philosophie, qui sera comme le vestibule et l'entrée de la théologie. Mais jamais il n'a déterminé quelles seraient les limites de ces deux sciences, où s'arrêterait notre domaine, où commencerait celui de la foi. Comme Bossuet n'a pas voulu être philosophe, il n'a pas de méthode préconçue, et, pour connaître sa marche habituelle, il faut l'étudier dans les différentes questions qu'il a traitées, à peu près comme Aristote recueillait dans l'*Iliade* d'Homère les règles de sa *Poétique*.

C'est ce que M. Nourrisson a fait pour montrer l'accord maintenu par Bossuet entre la révélation et la raison : il a étudié Bossuet, puis il a ramené à six théories les points principaux de sa doctrine : et dans chacune de ces théories, à mesure qu'une question importante se présente, il a montré le bon sens suprême, la justesse de vue qui dictait au grand évêque sa solution. Nous ne le suivrons pas dans ce long et difficile examen, où l'on voit l'évêque de Meaux tantôt rétablir contre les protestants le libre arbitre, en maintenant la prescience divine, tantôt renverser le fatalisme, en suivant, à travers les âges, l'action mystérieuse de la Providence, tantôt combattre l'orgueil de l'esprit humain, sans l'humilier, en enseignant qu'*apprendre, c'est retourner aux vérités primitives et à l'éternelle vérité qu'elles contiennent, et y faire attention.*

Mais c'est dans le mysticisme surtout, qui forme la sixième théorie de M. Nourrisson, que nous trouverons la démonstration la plus évidente de la sûreté du coup-d'œil de Bossuet. Quand on ramène le quiétisme à son principe, on trouve que la question, dégagée de tous les incidents auxquels une longue controverse donna naissance, était de savoir si, pour s'élever à Dieu, l'homme avait besoin de la raison pour intermédiaire, ou si le sentiment seul lui suffisait. Si le sentiment seul suffit, la réflexion est inutile ou impuissante, et, l'impuissance de la réflexion une fois admise, l'extase devient la règle. Il faut imaginer alors un état de repos et de passiveté, où l'âme s'oublie elle-même pour devenir un instrument docile, soumis à l'action de Dieu, un écho qui, instinctivement et sans effort, reçoit les inspirations de la grâce. C'était la doctrine contre laquelle s'éleva Bossuet ; il fut le défenseur de la raison, il établit son autorité ; il la vengea des illusions d'un cœur trop sensible, et, au nom de l'expérience de tous les siècles, il combattit les nouveaux mystiques, *ces dieux indépendants de*

Dieu lui-même, qui, dans un état d'abdication insensée, étant indifférents au bonheur et au malheur, pouvaient relever, comme Prométhée, une tête insolente contre le ciel et défier ses coups!

On pourrait, en terminant, adresser un reproche à M. Nourrisson. C'est de n'avoir pas été assez complet dans les conclusions de son ouvrage. Il se propose de montrer dans Bossuet l'auteur qui a le mieux réalisé l'accord de la raison et de la foi; et, en effet, en comparant successivement ses doctrines avec celles de ses contemporains, il a fait voir que jamais il n'était tombé dans aucune de leurs erreurs. Mais, ce n'est pas seulement au XVIIe siècle que les doctrines exclusives de la foi ou de la philosophie ont été émises; il en a paru dans le nôtre, et si quelques esprits absolus ont tout refusé à la raison, il y a eu des hommes qui ont conçu l'espoir encore plus chimérique de substituer son empire sans bornes et sans limites à celui de la foi, et de rejeter tout, excepté les conceptions de leur propre intelligence. Or, Bossuet, ce conciliateur par excellence de la philosophie et de la théologie, n'a-t-il pas répondu par avance à leurs erreurs, et ne peut-on pas regretter que M. Nourrisson n'ait pas tiré contre elles les dernières conséquences des principes qu'il avait posés? La foi a eu ses emportements, la raison a également eu les siens. C'est dans l'union de ces deux puissances que consiste la vraie philosophie. Dieu n'a pas laissé l'intelligence humaine abandonnée à ses propres forces: quand il l'a laissée à sa propre faiblesse, elle a passé de Platon à Épicure, et elle a abouti au scepticisme de l'Académie. Mais, en marquant l'homme du sceau de la raison, il lui a ordonné de s'en servir, et avec la foi qui répand la lumière et la raison qui la reçoit et la reconnaît, nous pouvons marcher dans le chemin de la vie, sans passer par les extrémités de l'orgueil ou du désespoir.

Anatole DES GLAJEUX.

On est heureux de constater les efforts tentés par des fabricants consciencieux, dans le but d'apporter des réformes utiles dans la fabrication et le commerce des substances alimentaires. Ce sont de semblables efforts qui ont fait rechercher, dès qu'elle s'est fondée, les produits de la COMPAGNIE COLONIALE (entrepôt général, à Paris, place des Victoires, 2). En effet, tous les chocolats fabriqués dans cet établissement sont composés de matières premières de choix et préparés sous la direction d'un médecin distingué.

Aussi, peuvent-ils satisfaire les goûts les plus difficiles et les plus délicats, en même temps qu'ils ne laissent rien à désirer au point de vue de l'hygiène.

— Les personnes qui, pour entretenir les vésicatoires, ont l'habitude du papier épispastique, préfèrent à tous autres celui de LE PERDRIEL; ses trois numéros, de force progressive, permettent de graduer l'action du vésicatoire selon les cas, et d'en obtenir ainsi les meilleurs effets.

Faubourg-Montmartre, 76-78, et rue des Martyrs, 26, au fond de la cour.

BOURSE DU 15 NOVEMBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 100 » — plus haut, 100 » — plus bas, 99 90 — fermé à 99 90. — Au comptant, il reste à 99 95.

3 0/0, à terme, ouvert à 73 80 — plus haut, 73 80 — plus bas, 73 50 — fermé à 73 50. — Au comptant, il reste à 73 60.

Valeurs diverses: Obligations de la Ville (1848), à 1,060 00; (1852), à 1,2;0 00.

Fonds étrangers: Rome, 5 0/0 ancien, 94 0/0; nouveau, 93 0/0. — Belgique, 5 0/0, 94 90. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE PENDANT LES TROIS DERNIERS MOIS

L'assemblée générale des associations catholiques à Vienne et la diète évangélique de Berlin. — Phases nouvelles du conflit dans la province ecclésiastique du Haut-Rhin. — *Varia.*

Les trois mois qui viennent de se passer ne seront point stériles pour l'historien de l'Eglise. La situation, toujours si intéressante des catholiques en Allemagne, nous offre une riche moisson d'événements de tout genre dignes d'attirer notre plus sérieuse attention. Avant d'en arriver aux événements les plus récents, nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de leur présenter ici les faits dans leur ensemble, suivant l'habitude que nous avons adoptée pour nos comptes-rendus. Les faits, d'ailleurs, groupés et réunis en faisceau prennent souvent une physionomie différente, et toujours est-il que leur caractère et leur importance ressortent mieux à nos yeux lorsque nous les apercevons d'un seul coup-d'œil.

I

L'Association catholique à Vienne et la Diète évangélique à Berlin.

Conformément à la décision prise l'année dernière à Munster, la septième assemblée générale des Associations catholiques d'Allemagne eut lieu en septembre dernier dans la capitale de l'empire d'Autriche. L'on comprend aisément l'importance d'un pareil lieu de réunion. La position traditionnelle de l'Autriche, tant d'ineffaçables souvenirs, les services récents rendus par son jeune empereur à la cause de la liberté de l'Eglise, le contraste même des souffrances et de l'oppression que l'Eglise endurait à cette heure-là même dans d'autres contrées de l'Allemagne, enfin surtout la noble et généreuse hospitalité qu'offrait aux *associés* le magnanime fils de Rodolphe de Habsbourg et de Marie-Thérèse, tout cela devait infailliblement dilater les âmes et les ouvrir aux manifestations de la joie la plus cordiale. « Cette « assemblée, nous écrivait l'un de ses plus illustres membres, a « été la plus brillante de toutes celles qui ont eu lieu jusqu'à ce « jour. Elle compte parmi ses assistants deux cardinaux (1), « deux archevêques, dix évêques et plus de cent prélats. Par une « heureuse coïncidence, le premier jour de l'assemblée eut lieu « la déposition solennelle des insignes de la couronne de Hon« grie, ce qui fut cause que la prélature hongroise fut si large« ment représentée. »

(1) Son Émin. le cardinal Viale-Prela et le Cardinal primat de Hongrie.

Tel fut, en effet, l'un des caractères saillants de cette réunion : la nation hongroise y figura pour la première fois, et, en entrant dans ce grand mouvement des Associations catholiques, elle devait naturellement lui donner un nouveau prestige et une nouvelle force. Une fois de plus, on allait constater que ce qui seul peut rallier les peuples de l'Allemagne dans une puissante et féconde unité, c'est la communauté de la foi religieuse. Un évêque hongrois, Mgr. Fogassy, monta même à la tribune, et, par un discours chaleureux, il consacra publiquement le fait de cette adjonction de sa nation aux efforts communs des autres catholiques d'Allemagne.

Touchant événement! N'est-il pas vrai, en effet, que c'est de l'Allemagne que la foi chrétienne et la civilisation sont venues en Hongrie? Les rôles restaient donc les mêmes. Le lien de fraternité, que la religion catholique avait établi depuis le roi Etienne entre deux races originairement si différentes, ne faisait que se fortifier. L'apostasie d'une partie de la nation hongroise, au temps de la réforme, et le fatal système de l'empereur Joseph II étaient parvenus à relâcher ce lien, œuvre des siècles; mais voici que l'Eglise redevenue libre devait regagner aussi le terrain perdu et rétablir l'ancienne union des esprits et des cœurs, non point sur la base fragile et changeante des intérêts politiques, mais sur le fondement large et solide de la gloire de Dieu dans sa sainte Eglise.

Une assemblée se juge par ses œuvres. L'assemblée de Vienne a continué l'œuvre de ses devancières de Mayence, de Breslau, de Ratisbonne, de Linz et de Munster. Jamais l'Allemagne catholique n'oubliera leur efficace coopération à la régénération qui s'opère en elle. Chaque année nouvelle marque un progrès nouveau, et à force de persévérance l'on approche insensiblement du but. Sans doute, les catholiques d'Allemagne auront encore bien des combats à livrer avant d'atteindre le terme marqué pour la reconstruction de leur ordre religieux, politique et social; sans doute une pareille entreprise dépend d'une foule de conditions, mais ce qui est incontestable, c'est que la naissance des associations catholiques, et surtout l'établissement de ces assemblées générales annuelles, ont été jusqu'aujourd'hui et ne cesseront pas d'être, à la fois, des symptômes et des causes efficaces du mouvement salutaire qui entraîne les sociétés germaniques vers une vie nouvelle.

A l'instar des assemblées précédentes, les travaux de celle de Vienne furent partagés entre diverses commissions. Notre intention dans cet aperçu général n'est que de rappeler les principales résolutions qui furent adoptées. Telles furent : l'adresse aux Evêques de la province ecclésiastique du Haut-Rhin dont on

comprend le motif; l'adresse à l'Association catholique des Pays-Bas au sujet du rétablissement de la hiérarchie en Hollande; l'invitation à tous les catholiques d'unir leurs prières pour obtenir le retour dans le giron de l'Eglise des Grecs schismatiques. La question de l'émigration, dont nous parlions il y a plus de deux ans comme devant être de celles qui ressortiront de la sphère d'action des associations catholiques et qui attendront d'elles leur solution, fut accueillie avec une vive sollicitude par l'assemblée de Vienne. Elle nomma une commission permanente chargée de préparer les éléments de la discussion sur ce grave sujet pour la prochaine réunion : les noms des membres de cette commission, parmi lesquels nous remarquons ceux de MM. *Riess*, de Stuttgart, et *Zander*, de Munich, nous font attendre d'utiles résultats de leurs travaux. Mais ce qui nous réjouit encore plus que tout cela et ce qui, sans contredit, est d'une bien plus grande importance, c'est le vote de l'assemblée relativement à l'établissement d'une *Académie* catholique en Allemagne.

L'Allemagne s'agitera en vain et se consumera en stériles efforts tant que sa situation intellectuelle ne sera pas améliorée. L'Eglise catholique elle-même manquera de l'un de ses plus actifs et plus puissants auxiliaires, tant qu'elle n'aura pas sous sa main, en quelque sorte, un corps savant, fortement organisé dans une vigoureuse unité, pour battre en brèche les derniers remparts du protestantisme soldé par les pouvoirs et appuyé de la protection extérieure des Etats. Et, en vérité, les circonstances deviennent de plus en plus propices pour la réalisation de cette grande œuvre dont l'épiscopat allemand, réuni à Würzbourg en 1848, salua le projet avec tant de joie et d'espérance. L'Association catholique sera, sans aucun doute, le promoteur le plus naturel de l'entreprise. Par son action commune et par celle de tous ses membres en particulier, dans les diverses contrées de l'Allemagne, bientôt l'on aura réuni toutes les forces nécessaires pour remporter ce triomphe. Nous ne pouvons nous empêcher de nous réjouir vivement à la pensée que nous ne tarderons pas à voir réunis en faisceau tant d'éléments épars en ce moment dans cette grave et féconde Allemagne, la patrie par excellence de la science sérieuse et du patient labeur. Assurément la religion catholique aura à s'en féliciter. Après avoir donné naissance à la grande hérésie du XVIe siècle, l'Allemagne aura également donné le jour à la puissance qui lui portera le coup mortel. Cette puissance sera l'Université catholique qui livrera ses combats au principe protestant, à la fois par l'influence de l'enseignement qu'elle donnera à la jeunesse et par les œuvres scientifiques qui en sortiront et qu'elle seule sera dans le cas d'accomplir.

Nous autres Français, nous n'avons rien de mieux à faire que

de former les vœux les plus ardents pour le succès de l'entreprise et d'adresser à nos frères d'Allemagne les encouragements les plus chaleureux; car, bien que nous soyons à un niveau fort supérieur à celui de l'Eglise d'Allemagne, pour ce qui concerne l'éducation cléricale dans nos séminaires et l'instruction élémentaire dans les sciences ecclésiastiques, combien n'avons-nous pas besoin de modèles et de guides dans l'enseignement théologique supérieur, malheureusement si négligé parmi nous! Or, que manque-t-il à l'Allemagne pour nous donner, sous ce rapport, le plus salutaire exemple? Elle qui, déjà, nous envoie tant d'œuvres magistrales, soit d'apologétique, soit d'histoire, soit de critique patristique et scripturaire, elle ferait incommensurablement davantage si toutes ces forces précieuses, qui sont maintenant disséminées et isolées sur son immense territoire, se trouvaient réunies et organisées dans un puissant concert. Nous n'hésitons pas à le dire, le jour où nous verrons poser la première pierre de l'Université catholique allemande, l'horizon fût-il noir et triste comme aux plus mauvais jours, nous croirons assister à l'aurore d'un âge de résurrection.

En attendant l'exécution de ce grand dessein, que l'assemblée de Vienne, comme sa devancière de Munster, embrasse avec sympathie et ardeur, l'Association catholique adopte les statuts d'une Académie catholique, œuvre élaborée par une commission instituée, l'année dernière, dans la capitale de la Westphalie. Enfin, elle décide la fondation d'un journal scientifique destiné à servir de lien aux savants catholiques d'Allemagne pour la défense d'une même cause. Ce sont des pas importants, comme une sorte d'engagement pour l'accomplissement de l'œuvre principale. *Faxit Deus!*

Ajouterons-nous quelque chose sur les orateurs qui se distinguèrent dans cette assemblée? Nous ne ferions que rappeler à nos lecteurs des noms déjà connus et aimés, tels que ceux des docteurs Buss, de Fribourg; Heinrich, de Mayence; Lieber, de Bamberg; Riess, de Stuttgard; Kolping, de Cologne, et Michelis, de Paderborn. Cependant, ce qui fut véritablement un événement dans cette assemblée, ce fut le discours du prince-archevêque de Vienne, Mgr de Rauscher, ci-devant évêque de Seckau, qui ouvrit l'assemblée, et celui de Son Eminence le cardinal Viale-Prela, le nonce chéri des Allemands, près la cour de Vienne. Jamais l'*Association catholique* n'oubliera le magnifique programme qui lui fut tracé par ces princes de l'Eglise, ni les encourageantes paroles qui, tombées de ces augustes lèvres, venaient la fortifier et l'animer dans son entreprise.

Toujours remplie d'une filiale déférence envers le Saint-Siége et l'Episcopat, se faisant gloire de marcher sous la conduite de ses

chefs naturels et Pères selon la Foi, elle entendit avec bonheur l'Eglise, par l'organe d'aussi éminents représentants, consacrer et bénir ses travaux et ses projets. Honneur donc à nos frères les catholiques d'Allemagne ! Ils ont entrepris et continuent sous l'inspiration pure de la Foi l'œuvre qui sauvera leur patrie. Puissent-ils s'unir de plus en plus encore en effaçant les dissentiments intérieurs qui peuvent rester et qui, mis en regard des graves et souverains intérêts pour lesquels ils se sont coalisés, sont si peu dignes d'attention. Ce n'est qu'en se fortifiant dans l'unité, sur le terrain d'une même Foi et des mêmes convictions, qu'ils serviront utilement leur belle cause et remporteront de durables triomphes. L'Abbé A. Sisson.

(*La suite au prochain numéro.*)

L'*Univers* a reçu de l'Archevêché de Paris la pièce suivante :

Monseigneur,

C'est avec une profonde douleur que j'ai reçu les observations et les reproches que vous m'avez adressés sur les brochures que j'ai publiées récemment, sans aucune autorisation de l'Ordinaire.

Il est bien vrai, Monseigneur, que, précédemment, vous m'avez ordonné très-explicitement de supprimer *mes observations* sur l'Encyclique, et, en conséquence, j'avoue que j'ai eu tort d'annoncer la mise en vente de cet opuscule, quoique je m'y sois cru autorisé par la publication tronquée qu'en avait faite M. le marquis de Régnon.

Durant votre absence, Monseigneur, j'avais fait parvenir à l'archevêché un autre écrit intitulé : *Lettre à M. de Régnon sur le siége du pouvoir ecclésiastique*, et vous me faites connaître que messieurs vos grands-vicaires s'étaient préoccupés des tendances dangereuses et téméraires qu'ils avaient cru y remarquer. Vous m'avez dit que, depuis votre retour, vous en avez fait l'objet d'une sérieuse attention, et que vous y avez remarqué vous-même des doctrines condamnables sur la primauté du Siége apostolique. Docile enfant de l'Eglise, je suis sincèrement disposé à rétracter publiquement tout ce qui pourrait recevoir une interprétation contraire à l'orthodoxie.

Si, emporté par la polémique, il m'est arrivé de dépasser les limites, je m'empresse, Monseigneur, de vous donner toute la satisfaction que vous êtes en droit de me demander.

Je déclare en conséquence, Monseigneur, que je désavoue toute expression ou proposition de cet opuscule qui, directement ou indirectement, seraient opposés à la définition du Concile de Florence, sur la primauté d'honneur et de juridiction qu'appartient au Pontife romain ; à la profession de foi prescrite par le Pape Pie IV, spécialement en ce qui concerne l'obéissance au Pontife romain et à l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les églises ; à la condamnation portée contre Antoine de Dominis, Edmond Richer, Eybel et Febronius, que j'ai moi-même très-énergiquement combattus dans mes ouvrages, ainsi qu'à la bulle *Auctorem fidei*.

Puisse, Monseigneur, la promptitude de mes explications et de ma déclaration consoler le cœur de Votre Grandeur et dissiper tous les doutes qu'elle aurait pu concevoir touchant la sincérité de ma foi et la pureté de mes intentions.

J'ai l'honneur d'être, avec autant de respect que de dévouement profond et sincère, de Votre Grandeur, Monseigneur, le serviteur très-humble et prêtre soumis.

Signé : l'abbé J.-H.-R. Prompsault,

Chapelain de la maison impériale des Quinze-Vingts.

Certifié conforme à l'original déposé à l'Archevêché.

Paris, 15 novembre 1858. *Le secrétaire général,*

Coquand, *chancelier secrétaire général.*

SANCTIFICATION DU DIMANCHE

Mgr l'Evêque de Marseille vient d'adresser à MM. les curés et recteurs de sa ville épiscopale, une lettre circulaire que nous nous empressons de reproduire. Le vénérable prélat y parle d'une question qui a un intérêt général pour l'Eglise de France, et que les catholiques ne doivent cesser d'agiter, dans l'intérêt de la société aussi bien que dans l'intérêt de la religion.

L'abbé J. Cognat.

Un nombre assez considérable d'ouvriers employés sur nos quais est venu me demander de mettre leur conscience en sûreté, par l'autorisation de travailler les jours de Fête et de Dimanche au débarquement des céréales. Ils m'ont dit que l'autorité chargée de veiller à ces sortes d'opérations ayant concédé au commerce une grande facilité à ce sujet, pour les jours légalement fériés, ils pouvaient se trouver, au moins indirectement, contraints de prêter leurs bras à l'exécution des ordres qui leur seraient donnés. J'ai appris de plus que, le jour de la solennité de la Toussaint, on avait allégé beaucoup de navires de leur cargaison.

Justement alarmé d'un état de choses qui tendrait à changer les habitudes chrétiennes de notre population marseillaise, j'ai adressé, au nom de la religion, de pressantes réclamations à plusieurs autorités qui, à des titres et sous des rapports divers, sont compétentes pour intervenir dans la question dont il s'agit. Je les ai instamment priées de vouloir bien, avec l'excellent esprit qui les distingue, venir en aide à la conscience des hommes que leur position dépendante soumettait à des exigences contraires à leurs sentiments les plus respectables.

Toutefois, en plaçant ces sentiments si dignes d'éloges sous la sauvegarde que j'invoquais, avec une juste confiance, j'ai borné mes réclamations aux seuls cas où il n'y aurait pas, d'une manière grave, péril à demeure dans la suspension du mouvement commercial, le jour du Seigneur. Je n'ai demandé rien de nouveau, mais seulement le maintien de ce qui s'était pratiqué jusqu'aujourd'hui, même pendant les jours les plus tristes et les plus désordonnés de ces derniers temps.

J'ai rempli en cela un premier devoir de ma charge pastorale, sans sortir aucunement de mes attributions spirituelles. Mon recours aux autorités n'étant et ne pouvant être, à leur égard, que l'exercice si légitime du droit de la prière, j'ai cru convenable de procéder d'abord par de tels actes, tandis que je devais prendre la défense de la foi de mes ouailles et m'efforcer de conserver le respect de la loi religieuse.

Les réponses qui m'ont été adressées, tout en rendant justice, avec la délicatesse qui appartient à leurs auteurs, aux motifs de ma sollicitude, n'ont pu me donner précisément la satisfaction que je sollicitais dans un intérêt de l'ordre le plus élevé. Mais elles m'ont donné connaissance d'une décision du Gouvernement, qui, en présence de la crise alimentaire dont la France est affligée, a cru devoir, sur la demande qui lui en a été faite, ouvrir aux céréales notre port de mer, sans autre interruption que celle de la nuit. Cette mesure, en exonérant l'autorité locale de sa responsabilité, établit la situation de manière à motiver de ma part des dispositions exceptionnelles pour des circonstances extraordinaires et transitoires de leur nature.

Je n'ai rien à dire sur la mesure du Gouvernement, sinon qu'en levant dans l'ordre administratif l'obstacle matériel, elle laisse chacun aux libres inspirations de son intérêt ou de sa conscience. Il n'en résulte qu'une plus pressante obligation pour mon ministère de rappeler les principes de l'Eglise, en ce qui concerne la sanctification du Dimanche, en même temps que d'adresser des avis particuliers et une direction aux fidèles confiés à mes soins.

Vous enseignez, Monsieur le Curé, que l'Eglise n'a jamais entendu dans un sens inflexible et judaïque la loi qui prescrit de s'abstenir des œuvres serviles le jour du Seigneur. C'est ainsi qu'elle permet, entre autres choses, la préparation des aliments destinés aux besoins de la journée. A ses yeux, il y a, à cet égard, un motif d'urgence en faveur des personnes occupées de ce soin. Mais elle ne reconnaît pas ce même motif pour d'autres travaux susceptibles d'être renvoyés au lendemain, bien qu'ils aient pour objet l'alimentation des hommes. Elle ne permet pas, par exemple, de labourer ni d'ensemencer la terre, ni même de faire la récolte des denrées alimentaires. Pour qu'elle admette en ces œuvres serviles une dérogation licite à la teneur du précepte, il faut qu'une urgence spéciale et très-grave se déclare. C'est pourquoi elle regarde comme une infraction à ce précepte le débarquement, le mesurage et le transport des grains sur nos quais, à moins que ce travail ne soit nécessité par l'impossibilité d'un délai, soit à cause des besoins les plus pressants des populations, soit à cause d'une détérioration imminente et considérable dans la cargaison d'un navire.

Ceci posé, je crois devoir, dans la conjoncture présente, faire une distinction entre les ouvriers et marins commandés pour travailler sur nos quais, et les négociants ou autres personnes qui commandent ces travaux.

Les premiers me paraissent avoir des titres à la maternelle condescendance de l'Eglise, quand, n'étant pas appelés à juger eux-mêmes du degré d'urgence de tels cas particuliers, ils sont invités, un jour de fête ou de dimanche, à leur travail ordinaire, et qu'ils ne peuvent s'y refuser sans des inconvénients assez graves pour eux et pour leurs familles. En conséquence, prenant en considération une position qui m'inspire un vif intérêt, et faisant droit à la demande qui m'a été faite, je déclare que ces ouvriers placés, au moins indirectement, sous une pression que je déplore, pourront obtempérer, les jours de fête et de dimanche, à l'invitation de travailler de leur état, tant que durera la crise actuelle, qui ne peut créer cependant une habitude définitive et constante. Ils ne sauraient être dispensés toutefois de l'obligation d'entendre la Messe, le précepte divin de la sanctification du dimanche ne pouvant pas être supprimé à leur égard une seule fois, et n'étant susceptible, en cette occasion, que d'une modification provisoire dans une partie de la forme déterminée par l'Eglise pour son observation.

Quant aux chefs des maisons de commerce et autres qui ont à faire opérer des débarquements de blé, je ne me crois pas autorisé par les principes de l'Église à leur accorder la même latitude. Ils ne sont sous la pression d'aucune volonté étrangère, ils sont libres de retarder leurs opérations. Une économie à réaliser, si tant il y a qu'il y en ait une, n'est pas une raison suffisante pour faire fléchir le précepte, puisque cette raison pourrait être invoquée en tout temps et que l'ajournement au lendemain du dimanche ou de la fête est entré jusqu'à présent dans les prévisions du

commerce, qui n'a pas moins pour cela rempli son objet et obtenu ses succès. Jamais la non réussite d'une opération commerciale n'est venue de la suspension amenée sur les quais, une fois chaque semaine, par la loi religieuse. Comment! dans le cours ordinaire des choses, le pauvre journalier sera, de l'aveu de tous, tenu de sacrifier à l'observation de cette loi la septième partie du prix de ses travaux, si elle n'est pas absolument nécessaire à sa subsistance et à celle de ses enfants, et le négociant chrétien ne voudrait plus faire au même devoir un sacrifice toujours accepté dans le passé et qui n'est pas à beaucoup près dans la proportion de ses affaires comparable à celui de l'homme de peine qu'il salarie! Mais, si j'admettais cela, j'établirais dans la balance même du Sanctuaire une odieuse inégalité et j'encourrais la juste condamnation que les Livres Saints prononcent contre *celui qui a poids et poids, mesure et mesure* (1). J'abolirais de fait le précepte donné à tous, et bientôt, au lieu du saint repos, on verrait le jour du Seigneur toute l'agitation d'un immense travail dans notre grande ville, qui ferait douter de sa Foi chrétienne à l'étranger étonné d'un spectacle trop semblable à une apostasie générale. A Dieu ne plaise que je concoure jamais à ce scandale!

Cependant, si appréciant dans toute sa vérité une nécessité urgente, le négociant croit qu'il y a lieu pour lui à une exception, la voie lui est toujours ouverte pour déférer sa cause particulière à l'autorité spirituelle. Il ne prononcera pas lui-même dans sa propre cause, mais il demandera une décision à l'Évêque, interprète légitime des saintes prescriptions imposées aux fidèles de son diocèse. Autrefois cette règle, reconnue de tous, n'était jamais négligée par les Chrétiens.

En montrant du haut de la chaire, à vos paroissiens, la ligne de conduite que je viens de tracer à ceux d'entre eux qui ont à la suivre, vous insisterez, Monsieur le Curé, pour faire comprendre à tous que la violation publique du Dimanche est une sorte de protestation contre le droit de Dieu sur les hommes. Vous ferez surtout sentir que si elle prend un caractère de presque généralité dans une nation ou dans une ville, elle est particulièrement de nature à attirer sur cette nation ou sur cette ville des châtiments temporels assez sévères pour être une expiation éclatante. Vous ne craindrez pas de dire que, généralement parlant, cela a lieu sans préjudice de la peine tardive ou prompte qui frappe spécialement les prévaricateurs dans leur fortune, dans leurs familles ou dans leurs personnes. L'indifférent du siècle, l'homme attentif, dans ses calculs, aux seuls intérêts de la terre, et dont l'esprit asservi à la matière ne s'est jamais élevé jusqu'aux causes providentielles des événements privés ou publics, ne voudra rien comprendre à votre langage; il rira sottement, peut-être, de la menace, sans qu'il lui soit donné pour cela de se soustraire à ses effets. C'est un aveugle, il manque de lumière pour considérer les voies de Dieu dans le gouvernement du monde. L'histoire même contemporaine est pour lui un livre où il ne sait pas lire. Mais celui qui a reçu un rayon de Foi et dont l'intelligence n'est pas fermée devant les éventualités plus ou moins redoutables de l'avenir, voudra éviter de provoquer la juste sévérité du dispensateur des biens et des maux, de l'arbitre de la vie et de la mort, du maître du temps et de l'éternité.

Et puisque la question de la sanctification du Dimanche se rattache dans

(1) *Prov.*, xx, 10.

cette circonstance au commerce de notre ville, demandez ce que devient le commerce, quand il répudie toute pensée de religion, demandez s'il offre alors une grande sécurité et s'il inspire une parfaite confiance. Vaste, parmi nous, comme la mer qui baigne nos côtes, il est le canal qui, de toutes les régions du monde, fait affluer dans notre ville, les plus puissants éléments d'une prospérité illimitée. Mais ces éléments se développeront-ils selon nos espérances, si le Seigneur ne les bénit? D'après le Saint-Esprit, la religion ou la *justice* devant Dieu *élève les peuples et le péché les rend misérables* (1); peut-on croire, dès lors, que le mépris de la loi divine est plus propre à accélérer à Marseille les progrès du commerce par l'activité d'un travail non interrompu qu'à préparer sa décadence et à faire lever des jours de douleur sur une ville et sur des maisons, qui doivent au Ciel un autre retour pour les faveurs qu'il leur dispense? Ah! nul plus que moi ne fait des vœux pour que Marseille, si florissante à tous égards, le devienne encore davantage; et voilà pourquoi rien, après l'offense de Dieu, n'émeut plus péniblement mon cœur que la pensée qu'on peut s'aveugler jusqu'à ne pas craindre de faire descendre sur notre cité des châtiments, que je voudrais détourner, pour lui assurer les bénédictions que j'appelle sans cesse sur mes ouailles, de toutes les forces de mon âme.

Recevez, Monsieur le Curé, avec ma bénédiction, la nouvelle assurance de mon paternel attachement.

† CHARLES-JOSEPH-EUGÈNE, *Évêque de Marseille.*

AFFAIRES D'ORIENT

Jamais les nouvelles du théâtre de la guerre n'ont été attendues avec plus d'impatience; car, sans pouvoir rien préciser, l'on se doute bien qu'il y a eu des événements graves, et il a couru de nombreuses rumeurs sur les rencontres qui auraient eu lieu à Giurgewo et à Bucharest.

A défaut de renseignements officiels, nous devons recueillir ce qui nous arrive par les feuilles allemandes et anglaises. Il va sans dire que nous n'acceptons ces nouvelles que sous toutes réserves.

On a annoncé que les Turcs avaient passé le Danube près de Giurgewo, mais on ignore s'ils se sont emparés de cette ville. Un combat se serait engagé sur ce point, le 5 novembre, et aurait duré toute la nuit. Les habitants s'étaient réfugiés dans la campagne. Plusieurs maisons avaient été incendiées, et la lutte avait continué dans les rues.

Telles sont les informations données par le *Wanderer* de Vienne; la *Gazette des Postes de Francfort* va plus loin et rapporte que Giurgewo a été bombardé jusqu'à trois fois par les Turcs et est devenu la proie des flammes. Suivant la *Gazette de Cologne*, des convois successifs ont amené plus de trois mille Russes blessés à Bucharest, à la suite des premiers combats, et les hôpitaux en sont remplis.

(1) *Prov.*, XIV, 34.

De son côté, l'*Ost-Deütsch-Post* parle d'une affaire qui aurait eu lieu devant Krajowa. Là, les Turcs avaient en face d'eux le corps d'armée du général Firchbach, et ils s'appuyaient sur les dix mille hommes qu'ils ont à Widdin.

Le prince Gorts hakoff échelonnait ses troupes de manière à pouvoir, en quelques heures, déployer quarante mille hommes sur les trois points les plus importants. La réserve russe est à Bucharest avec le généralissime.

D'après une dépêche télégraphique de Vienne, le *Times* annonce que les Turcs auraient dépassé Bucharest et y auraient mis le feu. Nous croyons cette nouvelle prématurée; la feuille anglaise est elle-même de cet avis.

En admettant que la dépêche du *Times* puisse être en effet très-exagérée, il n'en reste pas moins, à l'avantage des Turcs, un fait que la *Patrie* annonce en ces termes :

« A l'égard de cette dépêche, nous dirons qu'il résulte des dernières correspondances et de nos renseignements les plus positifs qu'à la date du 9 novembre les Turcs avaient déjà passé le Danube au nombre de près de cent mille homme et que le passage continuait toujours. »

S'il est vrai, en outre, que les Turcs se soient emparés de plusieurs forts en Géorgie et dans le Caucase (1), et que l'armée russe s'affaiblisse par les désertions, ce qu'explique la quantité de Polonais et même de musulmans qu'elle renferme; si nous ajoutons, enfin, que le corps d'armée qui devait être embarqué à Odessa pour la Géorgie et aller renforcer le prince Woronzoff dont la situation est critique, a reçu un contre-ordre et doit se rendre dans les Principautés, l'on comprend combien la lutte est, en peu de temps, devenue sérieuse.

Des lettres de Saint-Pétersbourg du 5 novembre annoncent que le manifeste du czar a été lu dans toutes les églises le 4. Le même jour il y a eu une revue, mais le manifeste n'a pas été lu aux soldats.

A Constantinople, un grand nombre de Grecs habitant cette capitale viennent de présenter au Sultan une adresse pleine de protestations de dévouement pour remercier Sa Hautesse de l'accueil bienveillant qu'elle a fait au nouveau patriarche Anthimos.

Le Sultan a rendu un *Hat* impérial, espèce de communication qui répond à l'idée de ce que nous appelons discours du trône. Dans cette pièce, adressée au grand-visir, Abdul-Medjid annonce qu'au printemps prochain il fixera le premier quartier général de la garde à Andrinople, où il se rendra lui-même.

Le Journal des Débats commente le *Hat* impérial et explique

(1) Ces forts sont Cartour, qui a été pris par les Kurdes, Fuliler par les troupes venues de Damas, et Jurminé, Istrat et Kucha, par les Bachi-Bozouks. D'après les

cette résolution du Sultan par quelque rivalité de personnes, quelque intrigue de palais. Ou bien, le Sultan est peut-être bien aise de donner à son peuple la preuve qu'en laissant entrer les flottes dans le Bosphore, ce n'est pas par défiance de ses sujets, ce n'est pas parce qu'il a besoin pour la sûreté de sa personne des vaisseaux des puissances chrétiennes. On a essayé de répandre des bruits de ce genre dans la population, et il n'est pas impossible que le gouvernement s'en soit préoccupé.

Voici, du reste, les dernières nouvelles du théâtre de la guerre :

« Marseille, 16 novembre.

« Les dépêches apportées par le *Mentor* confirment les succès des Turcs près de Chefkatil en Asie. Le combat a eu lieu le 28 octobre, et le fort a été pris par les Turcs après quatre heures de lutte. Deux cents prisonniers étaient déjà arrivés à Constantinople au départ du *Mentor*. »

« Vienne, 16 novembre.

« Les nouvelles reçues aujourd'hui annoncent que le corps russe commandé par le général Osten-Sacken, et fort de 50,000 hommes, a franchi le Pruth »

D'après une lettre particulière de Vienne, du 14 au soir, la *Patrie* annonce ce qui suit :

« On venait d'apprendre d'une manière certaine, dans la journée, que Galatz et Ibraïla avaient été attaqués par les Turcs.

« La première de ces villes est située dans la Moldavie, sur la rive gauche du Danube, et la seconde dans la Valachie, sur la même rive du fleuve. »

Selon d'autres dépêches de Vienne, les Russes avaient d'abord délogé les Turcs de l'île située vis à-vis de Giurgewo ; mais les Turcs l'ont reprise sur-le-champ. Ils ont aussi repoussé une nouvelle attaque dirigée contre leur position d'Oltenitza, le 11.

La dépêche suivante prouve que le gouvernement turc ne ralentit pas ses préparatifs de résistance :

Trieste, jeudi 17 novembre.

On a reçu des nouvelles de Constantinople qui vont jusqu'au 7 novembre. Une grande concentration de troupes s'opérait sur les frontières d'Asie, et l'escadre turque était partie pour croiser dans la mer Noire.

La Porte-Ottomane a sommé le gouvernement serbe de se déclarer pour ou contre la Turquie. Les forteresses serbes devront recevoir des garnisons turques.

Il est arrivé à Shiraz une députation de l'Afghanistan ; venue dans le but d'inviter le shah de Perse à se déclarer contre la Russie, elle a produit une immense sensation à la cour de Perse.

nouvelles de Batoum, un corps de troupes turques a attaqué et pris le fort Nicolas-Krapowsky, en turc Chekfetil ; 1,000 Russes ont été tués et 80 faits prisonniers, parmi lesquels un membre de la famille Gouriet. Les Turcs ont trouvé, dans la forteresse, 2,000 carabines faites sur le modèle de celles dont se servent les chasseurs de Vincennes. Ils ont pris également trois canons dont deux en cuivre et le troisième en fer.

Le shah a fait ce qu'il a pu pour retarder sa décision et réprimer un mouvement anti-russe.

Suivant une lettre de Beyrouth, du 11 octobre, adressée au *Journal de Constantinople*, les nouvelles de la Turquie ont produit la plus vive agitation, surtout parmi les Druses du Liban et de l'Anti-Liban. Depuis quelque temps ils tiennent de fréquentes réunions ; les Scheiks y assistent et font de nombreux armements. On assure que ces préparatifs sont dirigés contre les chrétiens, et qu'il a été décidé que les Druses de l'Anti-Liban attaqueraient Zahle et ceux du Liban, Deir-el-Kamar, afin de surprendre ainsi les chrétiens sur tous les points.

Un grand nombre d'émissaires druses parcourent le pays pour préparer cette attaque. Plusieurs sheiks ont signé une circulaire dans ce sens, adressée à la noblesse druse.

Un bâtiment autrichien et un bâtiment français se sont dirigés vers la côte de la Syrie pour protéger les chrétiens du Liban.

Alfred Des Essarts.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Suisse. — Le gouvernement vient de publier officiellement le résultat des élections qui ont eu lieu dernièrement pour procéder à la nomination d'un député au conseil national, en remplacement de M. le docteur Bussard. C'est, comme on l'espérait, M. Wuilleret qui l'a emporté sur M. Frachebourd, avec une majorité de 1,164 voix.

La plus vive agitation règne depuis quelque temps dans le canton de Genève.

Le conseil général, composé de tous les électeurs du canton, était convoqué pour le 14 de ce mois, au temple de Saint-Pierre, pour procéder à la réélection de tous les membres du conseil d'Etat. Le parti socio-démocratique et le parti conservateur protestant, se sont ligués contre les radicaux gouvernementaux, qui ont M. James Fazy à leur tête.

M. James Fazy a aussi organisé des réunions préparatoires, *dites radicales*, et là on a désigné pour futurs candidats au conseil d'Etat les noms suivants : MM. James Fazy, Tourte, Guillermet, Veillard, Carteret, Decrey et Girard.

Telle est la liste du pouvoir actuel, liste attaquée violemment. Veut-on un échantillon de ces attaques ? Voici comment s'exprime un pamphlétaire de l'endroit : « Electeurs, voulez-vous continuer le système de dila-« pidation des deniers publics, accélérer la banqueroute de l'Etat ou « écraser le canton d'impôts ? votez la liste dictée par le maître aux « valets. »

Juste retour des choses d'ici-bas ! L'homme qui, en 1846, a précipité du pouvoir ses devanciers, en les traitant de Jésuites ; l'homme de Genève qui a le plus contribué à la guerre contre le *Sonderbund*, est aujourd'hui menacé, non seulement par les passions mêmes qu'il a soulevées, mais par le mot d'ordre même qu'il leur a donné. Au fait, il y a sept ans que M. Fazy était aux affaires, et, dans une démocratie, sept ans de pouvoir, c'est bien long !

P. S. Nous recevons les chiffres du scrutin pour le conseil d'Etat :

MM. Balthazar Diereq, 9,463 voix ; Camperio, 5,354 ; Castoldi, 5,425 ; Ollivet, 5,102 ; Piguet, ancien chancelier, 5,493 ; Wolfsberger, ingénieur, 5,417 ; Marchainville, 5,183.

Ainsi tout le personnel du gouvernement est changé.

M. Fazy, qui vient après M. Marchainville, n'a obtenu que 4,752 voix. L'élection a été faite contre M. Fazy et ses amis par l'union des conservateurs et des démocrates.

Espagne. — On attache en Espagne une grande importance à la rentrée du maréchal Narvaez.

Le maréchal, écrit-on de Madrid, le 9 novembre, dont chacun voudrait connaître la pensée politique, se retranche, depuis son arrivée, dans une réserve excessive. Le 8, à sept heures et demie du soir, il est allé au palais présenter ses hommages à la reine. L'audience a été de courte durée. Le maréchal a remercié respectueusement la reine de l'acte de bienveillance toute spéciale dont il avait été l'objet de sa part. Voici la substance de la réponse de S. M., à ce qu'on assure : « *Je vois avec plaisir que ta santé est bonne. Je te croyais malade. Si j'eusse su que tu étais bien portant, j'aurais insisté pour que tu te rendisses à Vienne.* » On prétend que telles ont été les paroles adressées par la reine au maréchal, qui a immédiatement pris congé.

Piémont. — Une dépêche de Turin, en date du 16 novembre, annonce ce qui suit :

« La chambre des députés a tenu une séance aujourd'hui et a nommé M. le chevalier Boncompagni son président, en remplacement de M. Ratazzi, devenu ministre.

« M. le chevalier Boncompagni était le candidat du gouvernement. »

On sait que M. Boncompagni est l'ancien ministre de la justice qui a porté les deux décrets sur l'Économat dont nous avons parlé.

Buénos-Ayres. — Une révolution a eu lieu, le 24 septembre, à Montevideo. Le président Gero et divers fonctionnaires publics se sont réfugiés à bord des navires étrangers stationnés dans le port : le président est monté à bord d'une frégate française ; on a nommé un gouvernement provisoire composé de Frutuosa Rivera, Lavelleja et Florès.

Alfred Des Essarts.

NOUVELLES DE LA CHINE. — PRISE DE SHANG-HAI ET D'AMOY

Nous extrayons du *Moniteur* les détails curieux qu'on va lire :

« L'insurrection chinoise vient d'entrer dans une nouvelle phase.

« Depuis la conclusion des trois traités, anglais, américain et français, Shang-Haï est le chef-lieu des relations religieuses, commerciales et politiques de l'Occident avec l'Empire du Milieu. C'est d'ailleurs le port de mer de toute la Chine centrale baignée par le beau fleuve Fils-de-l'Océan (Yang-tsé-Kiang), contrée la plus fertile, la plus riche et la plus industrieuse dans les parages de l'extrême Orient.

« Or, la rébellion vient de se rendre maîtresse de Shang-Haï. Nous avons déjà entretenu nos lecteurs, dans notre précédent article inséré au *Moniteur*, le 30 du mois dernier, de l'existence à ce port de la *Société des petits-couteaux*, branche importante de la dangereuse fraternité de la Triade, et recrutée parmi la lie des populations de Canton et de Fo-kien, deux races les plus féroces de la Chine tout entière, et les plus ennemies aux Bar-

bares. Le chef des conjurés était un bandit nommé *Li*. Comme les autorités connaissaient très-bien le danger suspendu au-dessus de leurs têtes, *Li* avait été saisi par les satellites du magistrat du district et allait payer de sa tête les troubles dont il infestait la ville. Mais cette mesure fut prise trop tard. *Li* avait déjà trop d'associés résolus à tout, et le magistrat effrayé crut plus prudent d'entrer en négociation. On offrit au bandit 300 piastres, et on le nomma même commandant en chef d'une milice de 700 hommes, qu'il devait réunir sous ses ordres, moyennant une somme mensuelle de 2,100 piastres. L'affaire fut d'abord arrangée tout à fait ; mais, après réflexion, *Li* s'y refusa en demandant 2,600 piastres de gratification préalable. Comme on ne voulait pas le satisfaire sur ce point, les négociations furent rompues.

« Le 7 septembre, toutes les autorités, avec l'intendant du circuit à leur tête, devaient se rendre au temple de Confucius pour y offrir des sacrifices d'usage. En effet, tout y était préparé : on venait de tuer un bœuf, des cochons et des chèvres. Mais au moment où le magistrat sortait de son prétoire, accompagné de son cortége ordinaire, quarante associés de la secte des petits-couteaux se sont jetés contre son palanquin et ses satellites. Ceux-ci s'enfuirent immédiatement, et le pauvre magistrat expira, percé de dix-sept poignards. Son corps resta gisant dans la rue. « Les patriotes » se rendirent au prétoire de l'intendant, qui, Cantonnais de naissance lui-même et ancien marchand haniste, savait bien à quoi s'en tenir. Aussi avait-il une garde nombreuse et bien armée ; mais elle n'a pas fait le moindre effort de résistance, et *Ou* s'est trouvé prisonnier dans son propre palais, devant subir une exécution publique de la part des Fokiennois, ses ennemis personnels. Les Cantonnais, cependant, ont été d'un avis différent, et l'intendant a pu s'échapper dans l'après-midi du même jour et se rendre chez un marchand.

« Cependant les associés ont trouvé dans les caisses une somme de 200,000 piastres (1,200,000 fr.), et la vieille querelle des Cantonnais et des Fokiennois a recommencé. Ces derniers ont emporté une grande partie de cette somme à bord de leurs jonques et se préparaient à partir ; mais les Cantonnais, ayant dressé des canons, se sont déterminés à faire couler plutôt les jonques que de faire dérober ainsi de l'argent au trésor *impérial* du roi de Paix-Eternelle, dont ils se sont dits les mandataires et les subordonnés.

« Des proclamations ont paru immédiatement, l'une au nom d'un certain *Liou*, grand généralissime de l'armée invincible de la grande dynastie des *Ping*, l'autre au nom de *Li*, vengeur indomptable des griefs imprescriptibles du peuple et de la grande dynastie des *Ming*. Les paisibles habitants de Shanghaï, effrayés, couraient éperdus pour sortir de l'enceinte de la ville. Mais l'armée patriote, portant des turbans rouges et des petits sabres et couteaux bien luisants et bien effilés, en ont arrêté un grand nombre aux six portes. Il a été enjoint au peuple d'être joyeux de se voir ainsi délivré du joug des barbares Mantchoux, et de manifester de la reconnaissance aux libérateurs.

« Les étrangers, Anglais et Américains, ont pu pénétrer dans la ville et aller partout sans être molestés. C'est que trois bâtiments anglais avec 38 canons, et un brick américain de 20 bouches à feu, tenaient toute la bande de patriotes en respect.

« Sur ces entrefaites, S. E. l'ex-intendant *Ou* a fait savoir à ses amis, M. Th. Beale, chef de la maison Dent Beale et compagnie, et consul de Portugal et de Hollande à Shang-haï, de même qu'à M. Cunningham, consul des Etats-Unis et chef de la maison américaine Russell et compagnie, le lieu de sa retraite et demander du secours. S. E. le colonel Marshall, envoyé des Etats-Unis, a envoyé immédiatement auprès du chef *Liou* pour réclamer l'ancien premier magistrat, pendant qu'un Anglais et un Américain se sont rendus dans la ville pour essayer de sauver l'intendant *Ou*. Après bien des difficultés, tous les trois sont parvenus à descendre les murailles de la ville au moyen de plusieurs pièces de calicot liées ensemble, et sont arrivés sains et saufs chez M. Beale, sur les terrains de la ville anglo-saxonne. — La famille de l'intendant a été aussi sauvée par les étrangers.

« Vers le soir, le grand généralissime *Liou* s'est rendu en pompe chez tous les consuls. Mais il n'a pas été reçu *officiellement*. Aussi la populace s'est-elle ruée contre la douane bâtie au milieu de la ville anglo-saxonne, et elle n'en a laissé bientôt que les murailles, occupées plus tard par des marins anglais.

« Tout le pays adjacent est devenu ainsi la proie des bandes de Cantonnais et de Fokiennois. On a pensé avec raison que la ville de *Sou-Tchéou*, le chef-lieu des richesses de luxe, de commerce et d'industrie de la Chine, allait subir le même sort. De cette manière, tout le Kiang-Nann semble désormais perdu pour la dynastie tartare-mantchoue, dont on ne peut déplorer assez l'aveuglement, l'ignorance et le laisser-aller incroyables.

« La *Gazette de Pékin* ne cesse d'enregistrer des décrets et des mémoriaux qui à eux seuls suffisent pour démontrer le peu d'espoir qu'il reste de voir le gouvernement mantchou se relever. Des généraux comme *Saichang-a* et comme l'ancien vice-roi de Canton, *Siù*, l'ennemi le plus acharné des étrangers, tous les deux ayant donné des preuves patentes d'incapacité et de lâcheté et condamnés à mort, sont graciés et rappelés au commandement des troupes devant défendre les voisinages de la capitale pour dédommager, dit le décret du Fils-du-Ciel, leur maître et leur pays, par des victoires, des défaites qu'ils leur ont fait subir. C'est de la logique chinoise. La ville de Sou-Tchéou réunit 4 millions de francs de contribution volontaire pour l'armée impériale, et le ministre demande des récompenses. Le Fils-du-Ciel répond qu'il avisera. Le *Fleuve-Blanc* rompt ces digues, à l'instar du *Fleuve-Jaune*, et menace d'inonder les environs mêmes de Pékin. Le suzerain du monde dégrade le plus tranquillement le *dieu du fleuve*, fait couper les têtes de quelques pauvres diables, et dit, pour le reste, qu'il avisera.

« Cependant les insurgés avancent. Les deux armées ennemies se trouvent sur les deux bords du fleuve Jaune, et le trône mantchou paraît menacé d'une ruine imminente.

« La prise de Shang-haï par les bandits cantonnais et fokiennois a été la cause de la publication de deux pièces émanées des consulats de S. M. Britannique et des Etats-Unis. Il s'y agit d'assurer au Fils-du-Ciel, bien qu'on ne sache plus au juste lequel, les droits de douane, de sortie et d'entrée des marchandises, devant être payés aux chancelleries des deux agents. Là-dessus, de grandes protestations de leurs administrés, qui trouvent excessivement dur de payer des droits de douane au profit d'un être inconnu,

comme il en est, disent-ils, du souverain ou des souverains actuels de la Chine ; aussi proposent-ils gravement la déclaration de la franchise du port de Shang-Haï.

« La province de Tche-Kiang et son port de mer Ning-Po appartiennent encore *nominalement* au gouvernement mantchou. Mais ce riche pays ne saurait ne pas subir d'ici à peu de temps le sort de Shang-Haï.

« A Amoy, les impériaux ont obtenu d'abord quelques avantages, notamment dans la rade du port. Mais ils ont fini par être complétement battus. Et comme les chefs de la société de la Triade payent 3 fr. pour chaque tête d'un Mantchou ou prétendu tel, on conçoit le massacre qui se fait de pauvres soldats, et très-souvent aussi des individus entièrement étrangers à la politique et à la guerre.

« A Canton, la lutte sourde entre les autorités et les frères de la Triade arrive à une crise. Il y a eu à l'entrée du fleuve des Perles plusieurs combats sanglants, où les derniers ont été vainqueurs.

« La piraterie, dans les environs de Hong-Kong, fait de constants progrès, et l'amiral Pellew sera obligé d'ordonner sous peu une nouvelle campagne contre les forbans.

« Nous avons annoncé, on se le rappelle, le départ de Hong-Kong, il y a quelques mois, de la frégate russe *la Pallas* et du steamer *le Vostock*, commandés par l'amiral Paniutine, vers le Japon, le Sitka et l'embouchure du fleuve *Amour*, dont la navigation fait l'objet des désirs constants de la Russie. Or, il paraîtrait que l'amiral russe aurait envoyé à Shang-Haï, en vedette, un des bâtiments de commerce armés en guerre, de la compagnie russe de l'Amérique du Nord, commandé par le même capitaine de Lindenberg, de la marine impériale, qui était déjà venu à Shang-Haï chaque année depuis 1848. Par une singulière coïncidence, le bâtiment russe, qui n'est resté cette fois-ci à Shang-Haï que six jours, s'appelle *le Prince Mantschikoff*.

« Macao, dont le *seul* titre commercial et politique est d'être un séjour aussi charmant qu'agréable et à bon marché, a été très-gai au mois d'août. Les musiciens du steamer américain *le Susquehanna* y ont donné des concerts dont le beau monde de cette colonie portugaise a été on ne peut plus satisfait. En même temps le commodore Perry, arrivé récemment du Japon, a fait plusieurs revues de 700 hommes de gardes marines qu'il a sous ses ordres.

« Quelque déplorable que soit l'état de la Chine, il n'arrête nullement l'activité et l'esprit d'entreprise des Anglais et des Américains. L'exportation des soies grèges par l'Angleterre progresse en Chine constamment, malgré la guerre civile et malgré la rareté du numéraire. » C. DE MICKELBERG.

Nos lecteurs auront remarqué le rôle qu'ont joué dans ces événements les Anglais et les Américains. Les premiers avaient trois bâtiments dans le port européen et trente-huit canons ; les seconds, un brick et vingt-huit bouches à feu. Le pavillon russe avait paru aussi dans ce port et n'était pas loin, quoique ce ne soit pas de ce côté que le gouvernement de Saint-Pétersbourg fasse les plus grands efforts pour accroître son influence en Chine.

Le Constitutionnel, qui donne des renseignements moins complets sur certains points que *le Moniteur*, dit qu'aucun navire

français n'était à Shang-Hai. Le silence du *Moniteur* ne contredit point, et confirme, au contraire, ce fait.

Charles DE RIANCEY.

GRAND-DUCHÉ DE BADE. — On a reçu de Carlsruhe, par dépêche télégraphique la nouvelle suivante :

« Carlsruhe, mardi, 15 novembre.

« Mgr l'archevêque de Fribourg vient de fulminer un décret d'excommunication contre les membres du Conseil ecclésiastique catholique supérieur. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME. — On nous écrit de Rome le 6 novembre :

« Je reviens à l'instant d'une magnifique cérémonie : Pie IX vient de prêcher au Forum, en face de l'église St-Luc, à l'occasion de la translation d'un crucifix miraculeux et d'une mission donnée par les Jésuites. Il y avait une foule immense ; j'ai pu m'approcher près de l'arc de Septime-Sévère et entendre un peu. Le Pape a un organe magnifique, une prononciation italienne parfaite, beaucoup de gravité dans la pose, d'inspiration et de feu dans le regard ; enfin, c'est un orateur, il en a le transport. Il a parlé, à l'occasion de ce crucifix, sur les mauvaises doctrines qui se répandent et qui corrompent la société ; il a montré que tous devaient se réfugier dans le sein de l'Église pour y trouver la lumière, la justice et la sécurité ; il a fini par invoquer les saints Apôtres, enchaînés pour la foi dans cette prison Mamertine qui était devant lui. Sa parole, le cortége qui l'entourait, tous les souvenirs vivants que rappelaient ces ruines qui s'étendent du Capitole au Colysée et de l'église de l'*Ara Cœli* jusqu'à ce lieu où des milliers de martyrs ont versé leur sang ; Rome ancienne, Rome nouvelle, tout cela semblait se réunir pour former un beau et imposant spectacle. J'avoue que ce sont de grandes grâces de Dieu ; et quand surtout on a le bonheur de célébrer la messe sur le corps de tant de saints, au Gesù, à St-Ignace, à St-Sébastien, à St-Pierre, quand on a le bonheur, comme je l'ai en Italie, de vénérer toutes les reliques de N.-S., la croix, les épines, les clous, la lance, la crèche, le linceul, le plat de l'Agneau pascal, la colonne de la flagellation, le titre de la croix, l'escalier du prétoire et la sainte maison de Lorette, on ne peut assez remercier le Seigneur de tant de bontés. J'ai eu le bonheur de visiter les catacombes, sous la conduite du Père Marchi. J'avais auparavant visité, avec je ne sais quel guide, les catacombes de St-Sébastien ; je n'avais rien vu : le Père Marchi m'a fait voir pendant deux heures les catacombes de Ste-Agnès ; là il nous a montré le culte de la Sainte-Vierge, des Saints, la Confession, l'Eucharistie d'une manière irréfragable. Il paraît que les Protestants de bonne foi qu'il y conduit se convertissent souvent dans ces occasions : je ne crois pas que ce soit possible autrement. On devrait se servir un peu de cette preuve-là dans nos théologies. »

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — La confrérie des dames de Sainte-Geneviève, association générale de prières pour Paris et pour la France, fera célébrer la fête de sainte Geneviève des Ardents, le dimanche 20 novembre en l'église de Saint-Étienne-du-Mont. — A dix heures, grand'messe, par

M. l'abbé Surat, archidiacre de Sainte-Geneviève. — A deux heures et demie, vêpres solennelles. Sermon par M. l'abbé de Borie, curé de Saint-Étienne-du-Mont. — Procession au tombeau de sainte Geneviève. — Cérémonie de réception des nouvelles dames de Sainte-Geneviève. — Salut en musique. — Mgr l'archevêque de Babylone officiera à vêpres et au salut.

Diocèse d'Orléans. — Le conseil municipal de Pithiviers, que la réédification du clocher de cette ville préoccupe à bon droit, vient de prendre une délibération pour solliciter du gouvernement un secours officiel nécessaire à l'accomplissement de la deuxième partie des travaux à faire pour le complément de la réparation du désastre du 26 février dernier.

Les travaux de la première partie du clocher sont approuvés, et les instructions ont été adressées à l'entrepreneur pour se mettre à l'œuvre.

Si les conventions sont exactement exécutées, ainsi qu'on doit le présumer, l'année 1854 ne s'écoulera pas sans que la réédification du clocher incendié se soit opérée.

Diocèse de Rennes. — Nous lisons dans le *Journal de Rennes :*

On sait que, sur la proposition du concile national de Baltimore, le Saint-Siége a décrété récemment l'érection de sept nouveaux évêchés aux Etats-Unis. Au nombre des évêques promus à ces siéges, nous remarquons deux noms français, et ces deux noms appartiennent à la Bretagne, ce sont ceux de MM. Louis de Goesbriand et Auguste Martin. Le Très-Révérend Martin appartient au diocèse de Rennes, où, pendant plusieurs années, il a exercé les fonctions d'aumônier du collége de cette ville. Il était curé de l'église Saint-François, à la Nouvelle-Orléans, lorsque le choix du Souverain-Pontife est venu l'élever au siége épiscopal de Natchitochers, en Louisiane.

« M. l'abbé de Goesbriand, du diocèse de Quimper, a quitté le séminaire de Saint-Sulpice, en 1838, pour se dévouer aux missions d'Amérique. Il était depuis plusieurs années vicaire général de Cleveland, et, dans ces fonctions, s'était fait distinguer de tout l'épiscopat des Etats Unis ; aussi le concile a-t-il proposé son nom pour quatre siéges différents, afin de témoigner l'importance qu'il attachait à cette nomination. M. de Goesbriand a été nommé évêque de Burlington.

« La promotion de ces deux modestes et pieux prélats est un honneur pour la Bretagne et un bienfait pour l'Amérique. »

États-Unis. — On écrit de New-York, le 3 novembre :

« Dimanche dernier, S. E. Mgr Bedini, légat apostolique, assisté de l'archevêque Hughes, a, dans la cathédrale de New-York, consacré trois des évêques nommés récemment par le Saint-Siége. Ce sont MM. John Loughlin, évêque de Broklin, Louis de Goesbriand, évêque de Burlington et James Rosevelt Bailey, évêque de Newark. » (*New-York Herald.*)

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Un assez fort tremblement de terre a été ressenti à Lisbonne dans le soirée du 5 novembre.

— Un décret du 16 novembre règle la composition de la Chambre des mises en accusation et de la Chambre de jugement de la Haute-Cour de justice pour 1853-1854. Sont nommés pour la Chambre des mises en accusation, juges : MM. Rocher, Brière Valigny, Legagneur, Pascalis, Foucher ; juges suppléants, d'Oms et Chegaray ; pour la Chambre de jugement, ju-

ges : MM. Pécourt, de Boissieu, de Glos, Moreau (de la Meurthe), Leroux (de Bretagne) ; juges suppléants, Mater et Senéca.

— Il est toujours question du sacre, mais on ne sait pas à quelle époque il aura lieu.

Voici quelques détails que nous trouvons sur ce sujet dans la *correspondance Havas ;*

Le char qui doit porter l'Empereur et l'Impératrice le jour de leur sacre est fait. Il est logé dans les bâtiments du parc de Monceaux, au faubourg du Roule. C'est l'œuvre du carrossier Ehrler. Il est tout à jour, et sur les panneaux sont peintes avec un art infini les armes de l'empire et des figures allégoriques. Sauf ces panneaux, le char est tout or. Les moyeux des roues sont terminés par des têtes de lions d'or. Il est entré dans le carrosse impérial pour 100,000 francs de bronze. Il pèse 16 milliers. Il est fait pour être traîné par huit chevaux blancs qui seront magnifiquement caparaçonnés. Huit autres grands équipages artistement décorés accompagnent le char impérial. Ils porteront les princes et princesses et les grands dignitaires de l'empire.

Ces équipages vont partir pour Trianon en attendant les ordres de l'Empereur sur l'époque de la cérémonie.

— L'Impératrice a fait don d'une somme de 1,000 francs à M. l'abbé Labarre, curé de Notre-Dame-de-Gaudchard (Oise), pour aider à l'établissement d'un ouvroir et d'une école spéciale pour les filles dans sa paroisse. Elle a envoyé également une somme de 500 francs à la sœur Combelles, supérieure de l'hospice d'Albert (Somme), pour être employée en achat de linge destiné aux indigents malade à domicile.

— On travaille aussi activement que possible à la construction du bâtiment qui doit loger les importantes et précieuses archives du ministère des affaires étrangères, rue de l'Université, près l'Esplanade des Invalides, entre le grand bâtiment des bureaux du ministère et l'hôtel de la présidence du Corps Législatif.

— Le vieux quartier du Marais possède deux hôtels historiques du premier ordre : c'est, rue Culture-Sainte-Catherine, n° 27, le célèbre hôtel Carnavalet, illustré par l'habitation de Mme de Sévigné et de la comtesse de Grignan, sa fille, tout rempli, du reste, des œuvres de notre incomparable Jean Goujon et bâti par Ducerceau ;

C'est l'hôtel de Sens, rue de l'Hôtel-de-Ville, un des derniers édifices gothiques de ce genre, restés debout à Paris, et presque aussi intéressant que l'hôtel de Cluny. Ces deux hôtels vont être, dit-on, soigneusement restaurés, le premier par M. Duban, et le second par M. Lassus.

NÉCROLOGIE. — Le clergé français vient de faire une perte bien sensible dans la personne de M. l'abbé Jammes, ancien grand vicaire général et chanoine de Notre-Dame, à Paris.

En 1846, M. l'abbé Jammes succéda à Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, dans l'œuvre de la Sainte Enfance, et suivit l'exemple admirable de son illustre prédécesseur.

M. l'abbé Jammes sera pleuré par ses amis qui le chérissaient, par les pauvres dont il était le bienfaiteur, et par tout ce que la haute société de Paris compte de personnes éminemment distinguées.

Complot de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique.

Voici le compte-rendu de l'audience de nuit dans laquelle a été rendu le jugement de la Cour d'assises de la Seine en cette affaire :

L'audience, suspendue la veille, à cinq heures du soir, est reprise à huit heures.

M. le président Zangiacomi a prononcé le résumé impartial des débats. Un de MM. les conseillers a ensuite donné lecture des questions posées au jury et relatives à chacun des accusés.

(Nom de l'accusé) est-il coupable d'avoir, en 1853, concerté et arrêté avec plusieurs personnes une résolution d'agir ayant pour but : 1° un attentat contre la vie ou la personne de l'Empereur ; 2° de détruire ou de changer le gouvernement, ou l'ordre de successibilité au trône, et d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité impériale ? — *Circonstance* : Ladite résolution d'agir, concertée et arrêtée entre (nom de l'accusé) et autres personnes, a-t-elle été suivie d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution ?

A dix heures moins un quart, le jury s'est retiré dans la chambre de ses délibérations : il est rentré dans la salle d'audience à trois heures moins un quart, après cinq heures de délibération.

Le jury a rapporté un verdict négatif en faveur des accusés Thirez, Bratiano, Baudy, Ranc, Lafise et Martin.

Le verdict du jury est affirmatif avec circonstances atténuantes à l'égard des accusés Folliet, Monchirond, Alix, Deney, Maillet, Turenne, Jaud, Commès, Joiron, Follot et Ribault de Laugardière.

Sur la *circonstance*, la réponse du jury est négative à l'égard de Follot et de Laugardière.

Le verdict du jury est affirmatif, sans circonstances atténuantes, à l'égard des accusés Ruault, Decroix, Lux, Gérard, Copinet, de Meren, Matz, Mariet, Mazille et Gabrat.

La question de *circonstance* est résolue négativement à l'égard de Decroix, de Matz et de Mazille.

La question d'*excuse légale*, relative à l'accusé Joiron, a été résolue négativement par le jury.

La Cour a prononcé l'acquittement de Bratiano, Thirez, Ranc, Lafize, Baudy et Martin. Elle a condamné Ruault, Lux, Gérard, Copinot, de Meren, Mariet et Gabrat à la peine de la déportation ; Monchirond à dix ans de détention ; Folliet, Alix et Decroix, à huit ans de bannissement ; Turenne, Matz, Mazille, à sept ans de détention ; Maillet, Deney, Jaud, Commès et Joiron, à cinq ans de détention ; Ribault de Laugardière, à cinq ans de prison, et Follot à trois ans de prison. Tous les condamnés se sont retirés en silence.

L'audience est levée à quatre heures du matin.

— Magasin spécial de Thés de choix, à prix très-modérés ; Chocolat fabriqué à froid. Maison Caron, 8, rue de la Bourse.

BOURSE DU 17 NOVEMBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 70 — plus haut, 99 75 — plus bas, 99 65 — fermé à 99 65. — Au comptant, il reste à 99 75.

3 0/0, à terme, ouvert à 73 40 — plus haut, 73 50 — plus bas, 73 35 — fermé à 73 50. — Au comptant, il reste à 73 55.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,060 00 ; (1852), à 1,210 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 94 0/0 ; nouveau, 94 0/0. — Belgique, 5 0/0, 00 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE PENDANT LES TROIS DERNIERS MOIS.

(2e article.)

II

L'Association catholique à Vienne et la Diète évangélique à Berlin.

En même temps que les députés de l'*Association catholique* siégeaient à Vienne, réunis pour la septième fois en assemblée générale, Berlin recevait dans ses murs les représentants du protestantisme germanique, venus pour y tenir la *sixième Diète évangélique*.

Environ dix-huit cents hommes se trouvèrent présents, « circonstance remarquable, dit M. de Florencourt dans la *Volkshalle* du 29 septembre, et qui donne une grande importance aux résultats de cette assemblée. Il y avait à ce congrès tout ce que l'Allemagne protestante compte de savants et pieux théologiens. Il ne manqua presque pas un seul professeur ou prédicateur marquant, de telle sorte que nous n'exagérons pas en affirmant que, depuis le commencement du siècle, jamais le protestantisme croyant ne fut représenté en plus grand nombre et d'une manière plus complète. »

En Angleterre, le gouvernement et les principaux dignitaires de l'Eglise établie redoutent la *convocation*, parce que ce ne serait qu'une occasion de mettre à nu les déchirements intérieurs du protestantisme et l'anarchie doctrinale qui le conduit insensiblement à sa ruine ; et c'est ce qui prive le monde d'une grande et sérieuse leçon. En Allemagne, il n'en est point de même. Là, le protestantisme croyant, se voyant périr au milieu de la discorde des esprits et des cœurs, a voulu ranimer sa vie dans le principe d'association, et il a produit deux grandes institutions, la *Société de Gustave-Adolphe* et les *Diètes évangéliques*. Chaque année, ces deux associations tiennent une assemblée générale, où, suivant les circonstances, se réunissent un nombre plus ou moins grand d'hommes éminents dans les Eglises protestantes par leurs dignités ou leurs mérites scientifiques pour y délibérer, soit sur l'appui extérieur à donner au protestantisme, et les moyens matériels de soutenir ses œuvres et de les propager, soit sur ses intérêts plus spécialement spirituels, sa vie intérieure doctrinale et morale, ou sur le principe même de ses institutions. C'est cette dernière sphère d'action qui est celle des Diètes évangéliques. Celle de cette année, tenue à Berlin, la ca-

pitale de l'Allemagne protestante, au milieu d'un concours si extraordinaire de toutes les illustrations que compte aujourd'hui la Réforme, mérite notre attention, non-seulement à cause des motifs généraux que nous venons d'indiquer, mais surtout encore en raison de l'importance des matières qui y furent traitées et de quelques traits particuliers qui la caractérisent. Nous ne craignons donc pas d'y arrêter nos lecteurs.

D'abord, nous devons convenir, à l'honneur des membres de l'assemblée, que la violence avec laquelle on s'était déchaîné, les deux années précédentes, à Brême et à Elberfeld, contre l'Eglise catholique et ses institutions, ne se fit point jour cette fois. L'excès de la réaction contre les développements du catholicisme qu'un orateur avait porté, l'année dernière, jusqu'à appeler l'Eglise catholique *un avortement de l'enfer*, fut remplacé, dans cette circonstance, par un sentiment plus profond des besoins intérieurs de cette Eglise évangélique, malheureusement *tombée si bas*, suivant l'expression d'un des membres de la Diète. On était arrivé à Berlin, pour appuyer l'édifice près de crouler en ruines, retenir dans une unité quelconque toutes les fractions du protestantisme allemand et combler les abîmes que le séparatisme doctrinal et national creusait de plus en plus larges et profonds.

Une Diète protestante, travaillant à l'œuvre de l'unité doctrinale, c'est là une alliance d'idées et de choses assez étrange! L'on devine d'avance quel devait être le résultat d'une pareille entreprise. Donnons quelques détails préliminaires qui fournissent comme l'aspect d'ensemble des efforts du protestantisme contemporain pour arriver à cette unité que chaque nouvelle tentative démontre irréalisable.

L'on sait que le grand nombre des sectes protestantes provient précisément de l'impossibilité dans laquelle se trouvèrent les premiers réformateurs eux-mêmes, de s'accorder dans les points qu'ils regardaient comme essentiels. Deux grandes nuances se dessinèrent : les luthériens et les réformés, qui, divisés intestinement, mais gardant au moins certaines apparences d'unité, se maintinrent au milieu des courants divers qui les agitèrent. Franchir l'espace qui les séparait entre eux pour s'embrasser dans l'adoption d'un même symbole et des mêmes bases doctrinales, tel fut le rêve constant des hommes de paix de la réforme, et surtout des politiques et des hommes d'Etat qui mesuraient toute la portée des dissensions qui déchiraient le sein de leurs Eglises.

Malgré la stérilité de toutes les tentatives faites dans les siècles précédents, il ne manqua pas d'hommes qui essayèrent, de nos jours, de résoudre ce problème difficile. Frédéric-Guillaume III, prédécesseur et père du roi de Prusse actuel, plein

du désir de consommer une œuvre aussi importante pour l'existence prospère et les progrès du protestantisme, y employa toute sa puissance et toutes les ressources de son gouvernement. Il obtint, en effet, un résultat considérable en réunissant, dans une seule *Eglise nationale*, les grandes fractions du protestantisme de ses États.

Cependant, ce n'était là qu'un leurre, et bientôt d'amères et énergiques protestations venaient faire évanouir ce fantôme d'unité et de bon accord, fruit d'une habile politique. L'œuvre de Guillaume ne pouvait avoir qu'un succès éphémère. Encore moins en matière de doctrines religieuses qu'en toutes autres questions, les petits moyens de la politique ne peuvent étouffer le développement d'un principe hostile, tant qu'il n'est point détruit jusque dans sa racine la plus profonde.

Donc les *luthériens* jetèrent un cri de détresse et accusèrent la prétendue *union* d'avoir blessé dans son essence le dogme fondamental de leur symbole, au profit des doctrines *réformées*. Une première conséquence pratique s'ensuivit : un nombre imposant de luthériens, les *vieux luthériens* sortirent avec éclat de l'union. Depuis, jugeant qu'une séparation totale n'était point nécessaire, il y en eut d'autres qui ne laissèrent pas que de s'isoler au sein de l'union même, moyen terme qui, pour faire moins de bruit, n'en était pas moins de nature à discréditer complétement l'œuvre de Guillaume et à la saper par son fondement, en mettant à découvert la discorde intérieure vainement dissimulée par des mots vides de sens.

Le gouvernement prussien, au milieu de ces événements, prit une attitude totalement indécise. Cela était naturel. Comment insister à sauvegarder l'union extérieure, lorsqu'au fond, des dissentiments prononcés existaient sur des questions essentielles? D'un autre côté, était-il facile de renoncer à une œuvre qui avait coûté tant de peines et de sacrifices et dont le maintien ne paraissait encore pas impossible? Toutes ces hésitations, jointes aux protestations et aux conflits croissants, aggravaient de jour en jour la situation. D'ailleurs, ainsi qu'on le peut conjecturer par la position de la Prusse dans l'Allemagne, l'affaire dont il s'agissait là était celle du protestantisme germanique tout entier, et partant, tous les esprits devaient se tourner vers la Diète de Berlin comme vers le point central où allait se dénouer cette grave et vitale question de l'union protestante.

On va juger de la valeur de l'œuvre accomplie par les représentants du protestantisme allemand. Nous citons textuellement la proposition adoptée par l'assemblée après une longue discussion :

« Les membres de la diète évangélique germanique déclarent

qu'ils embrassent de cœur et professent de bouche la confession que présentèrent à Charles-Quint, en 1530, les princes et les États évangéliques. Ils ajoutent à ce témoignage la déclaration que, pris *individuellement*, ils restent fermement attachés à leurs confessions particulières, non moins qu'*unis*, ils adhèrent à leur accord ; et qu'ils n'entendent rien changer à la manière dont les luthériens, les réformés, et ceux de l'*union* envisagent l'art. 10 de cette confession, non plus qu'au caractère spécial des paroisses réformées qui n'ont jamais considéré la confession d'Augsbourg comme leur symbole. »

Nos lecteurs savent que cet art. 10 de la confession d'Augsbourg dont il s'agit ici est celui qui exprime la doctrine luthérienne sur l'Eucharistie. Qu'on se rappelle maintenant ce qu'enseignent contradictoirement les deux grands patriarches du protestantisme sur cet important sujet ; qu'on réduise à sa plus simple expression la déclaration ci-dessus, et que l'on se demande si c'est sérieusement que le ban et l'arrière-ban du protestantisme officiel et savant de l'Allemagne se sont levés pour s'unir à la diète de Berlin.

En vérité, le grand résultat ! La question essentielle entre la fraction protestante réformée et la fraction luthérienne est dans l'art. 10 de la confession d'Augsbourg ; poussés par le besoin de se fondre dans une même profession de foi, les chefs de l'une et l'autre fraction s'accordent, moins huit voix, à déclarer qu'ils acceptent les uns et les autres un symbole déterminé, à l'exception du point essentiel qui les sépare et de quelques autres encore ! Jamais, ce nous semble, le protestantisme ne vota d'une manière plus ostensible sa propre impuissance et sa honte. Jamais il n'apparut d'une manière plus éclatante que, pour les protestants, il n'est d'autre unité possible que celle des négations et de la communauté dans l'erreur. La diète de Berlin est donc tout simplement un anneau de plus à cette longue chaîne de variations, dont le grand évêque de Meaux nous a commencé de tracer le tableau et qui ne finira qu'avec l'extinction entière de l'hérésie protestante.

Le catholique ne peut s'empêcher de se laisser aller à une vive joie en voyant constater, par les protestants eux-mêmes, les dissentiments auxquels ils sont perpétuellement condamnés. C'est une arme qu'ils lui fournissent, pour faire valoir la vérité qu'il possède.

Ce qui est surtout de nature à jeter une grande lumière sur la signification et l'importance réelle de la célèbre déclaration de Berlin, ce sont les discussions qui la préparèrent. Comme le dit fort bien la *Kreuzzeitung*, ce qu'on a eu en vue de faire, c'est moins de donner un *formulaire doctrinal* que de *lever un drapeau*.

A bon entendeur, salut. L'unité protestante n'a donc pour fondement que le mensonge ou la plus puérile illusion ; ce n'est donc qu'une comédie jouée avec plus ou moins de succès pour les besoins du moment. Et qui espère-t-on tromper? Les catholiques? On ne peut s'en flatter. Ses propres coreligionnaires? Mais c'est ici l'erreur la plus grande. L'expérience est là pour prouver ce que valent ces accords, ces unions factices inspirées par la peur. Nous attendons avec confiance les effets du pacte nouveau. Un orateur de la diète, l'avocat *Thesmar*, de Cologne, nous prête son bon sens pour lui prédire le plus complet échec. L'opinion publique ne retiendra pas son rire devant le piquant de la formule par laquelle il traduisit la proposition des rapporteurs : « *Nous déclarons nous accorder sur tous les points, excepté sur ceux où nous sommes en désaccord.* » (*Sic*). L'erreur se châtie ainsi elle-même.

Au demeurant, la pomme de discorde est lancée depuis quelque temps déjà. Nous ne citerons que la protestation émanée des professeurs de théologie et de droit ecclésiastique de Rostock, d'Erlangen et de Leipsick, aux yeux de qui la déclaration de la Diète de Berlin est une note déshonorante infligée à la confession d'Augsbourg. *La Gazette d'Augsbourg*, à laquelle nous empruntons ce fait, le signale comme une preuve de la *fermentation luthérienne qui travaille l'Eglise évangélique*, et comme un *présage d'une tempête formidable qui l'agitera bientôt.*

Pauvre Allemagne protestante! Elle cherche la paix sans la trouver jamais. Vainement elle la demande aux expédients humains. Aux consciences et aux intelligences, il faut autre chose pour être satisfaites que ces stériles combinaisons de la sagesse du siècle. Une plaie ne se guérit point si l'on ne fait que la couvrir aux yeux du malade : il faut y verser un baume salutaire et vivifiant.

Ce baume, la Diète évangélique de Berlin ne le possédait point. Le mal qu'elle voulait détruire subsiste donc toujours, et il ne tardera pas à produire de nouveaux effets.

Daigne la paternelle et miséricordieuse main qui dirige toutes les choses de ce monde faire servir ce nouvel événement à la gloire de la vérité et de la sainte Eglise catholique! Puissent tous ces esprits et tous ces cœurs, après avoir erré dans le doute et dans les chemins ténébreux de l'homme, être amenés par elle à cette vérité dont notre sainte Eglise a seule le dépôt!

L'abbé A. Sisson.

CONFLIT DE LA PROVINCE DU HAUT-RHIN

Nous croyons devoir reproduire, à titre de documents historiques, les pièces suivantes :

Carlsruhe, le 7 novembre 1853.

« *A tous les fonctionnaires du duché,*

« Lorsque M. l'archevêque de Fribourg, il y a quelque temps, a fait connaître au gouvernement grand-ducal ses désirs et ses propositions relativement à des modifications à apporter à la position que l'Église catholique avait eue jusqu'alors vis-à-vis de l'État, des délibérations furent engagées à ce sujet par les gouvernements des États qui forment la province ecclésiastique du Rhin supérieur, et le 1er mars de cette année ont été publiées les concessions qui paraissaient pouvoir être établies sans violation des droits de l'Etat réglés par la Constitution, ni des droits du grand-duc.

« Le gouvernement du grand-duc a cru pouvoir ensuite s'attendre à juste titre à ce que les autorités ecclésiastiques, à l'endroit des dispositions qui n'ont pas été accordées, observeraient envers les lois du pays l'obéissance qui leur est due et ne tenteraient pas par elles-mêmes de faire passer aucune modification non autorisée. Cette attente a été déçue. M. l'archevêque a non-seulement déclaré sans détour qu'il ne se lierait pas par les dispositions qui ont été publiées, mais a de plus, en opposition à ces dispositions, fait procéder à un examen théologique sans le concours d'un commissaire ducal et essayé d'occuper une cure en vertu d'une simple autorisation de sa part, et a même poussé l'abus de son pouvoir épiscopal jusqu'à ordonner aux membres du conseil supérieur de l'Église catholique d'avoir, dans un dernier délai de quinze jours, à déclarer leur obéissance absolue aux prescriptions de l'évêque, et en particulier à promettre d'appuyer dans la mesure de leur force toutes les dispositions contenues dans le mémoire de l'épiscopat du Haut-Rhin du 18 juin, sous peine d'excommunication de l'Église catholique.

« En vertu de cette même ordonnance épiscopale, tous les fonctionnaires de l'État qui se refusent à se joindre à l'acte illégal de M. l'archevêque doivent être détournés de la voie de leur devoir par une contrainte de conscience qui doit tendre à rendre impossible l'exercice des droits constitutionnels qui appartiennent au gouvernement du grand-duché sur l'Église catholique.

« Dans de telles circonstances, et après que M. l'archevêque a été inutilement sommé de retirer les dispositions épiscopales contraires aux lois du pays, le gouvernement du grand-duc s'est senti dans la sérieuse nécessité de prendre les mesures qui sont devenues nécessaires à la protection et à l'exercice efficace de ses droits sur l'Église catholique.

« Une ordonnance grand-ducale du 7 novembre a pourvu à cet effet. (Suivent ici les deux ordonnances que nous avons fait connaître.) Le gouvernement grand-ducal, pendant le différend avec M. l'archevêque de Fribourg, n'a pu méconnaître un seul instant la condition critique dans laquelle se trouve le clergé catholique du pays. Il a jugé, en conséquence, qu'il est de son devoir d'empêcher que ce clergé soit entraîné dans le différend et de veiller à ce qu'il soit maintenu dans des rapports convenables à l'égard de son évêque, de telle sorte que le cercle de son activité, qui doit profiter à la fois à l'État et à l'Église, ne soit pas rétréci.

« Le gouvernement grand-ducal doit aussi rendre au clergé catholique du pays ce témoignage que sa grande majorité, durant tout le cours du différend avec le siége épiscopal, a toujours donné des preuves de sa fidélité

et de son dévouement à la maison grand-ducale, et de son obéissance aux lois et aux ordonnances de l'État.

« Toutefois, après les faits que vient de poser M. l'archevêque, le gouvernement du grand-duc doit exiger du clergé catholique que, respectant ses devoirs de sujets du pays, il accorde aux ordonnances qui viennent d'être publiées dans l'intérêt de la protection de l'État sur l'Église catholique, l'obéissance due, sous peine de se voir appliquer les pénalités comminées contre les récalcitrants par la loi précitée du 24 juillet de l'année dernière, sans préjudice d'autres peines, s'il y a lieu.

« D'autre part, le gouvernement grand-ducal reconnaît aussi l'obligation d'accorder la protection dont il peut disposer aux membres du clergé catholique qui auraient à souffrir d'une persécution quelconque en raison de l'obéissance observée par eux, conformément à leurs devoirs, aux lois du pays et aux ordonnances des fonctionnaires de l'État. Cette protection leur est expressément garantie par la présente. En vertu des ordonnances grand-ducales indiquées ci-dessus, l'archevêque est d'ailleurs mis dans l'impossibilité légale de publier aucun décret contre les membres du clergé qui remplissent leurs devoirs envers le gouvernement grand-ducal.

« Dans tous les cas, nous protégerons de tels membres du clergé dans l'exercice de leurs fonctions et dans le bénéfice de leurs revenus. Si, malgré les dispositions que nous avons prises, il était encore possible à M. l'Archevêque d'infliger une peine disciplinaire, nous en empêcherions l'exécution, et, en vertu des présentes, nous défendons expressément à tout ecclésiastique d'abandonner, sans autorisation de notre part, le siége de ses fonctions pour subir une peine ecclésiastique. Au besoin, nous prendrions des mesures pour la fermeture de l'établissement pénitentiaire ecclésiastique à Saint-Pierre.

« Quant à ce qui concerne spécialement l'excommunication dont sont menacés les membres du conseil supérieur de l'Église catholique, il est interdit au clergé de ce pays de la proclamer en aucun cas ou de donner à cette excommunication aucune forme extérieure quelconque, sous peine de se voir condamné au maximum comminé par la loi du 24 juillet 1852.

« Les fonctionnaires du grand-duché auront à prendre les mesures nécessaires pour qu'ils soient, le cas échéant, fidèlement et promptement renseignés, afin de pouvoir user des moyens répressifs mis à leur disposition. Les fonctionnaires recevront de la présente, de même que des instructions données au commissaire spécial, un nombre suffisant d'exemplaires, avec ordre d'en remettre une copie à chaque membre du clergé catholique de son rayon, contre reçu de ce dernier, lequel reçu devra être conservé parmi ses archives pour être délivré au besoin à la première demande. Ces fonctionnaires auront à donner avis de l'exécution ponctuelle de cette mesure.

« Ont signé : Von Wechmar ; — Eschborn. »

Instructions pour le commissaire spécial relatives au maintien des droits de l'État sur l'Église.

1° Le commissaire grand-ducal aura à avertir sans retard les membres du clergé épiscopal, de même que tous les employés de la chancellerie épiscopale, qu'à l'avenir aucune disposition d'administration ecclésiastique ne pourra être expédiée ni promulguée si elle n'a pas été d'avance soumise à l'examen du commissaire grand-ducal

et si elle n'a reçu de celui-ci l'autorisation nécessaire à son expédition et à sa promulgation.

2° Le commissaire grand-ducal, en faisant cette communication, aura en même temps à avertir qu'en cas de contravention il sera procédé contre le délinquant aux termes de la loi provisoire du 24 juillet 1852, et, suivant les circonstances, au moyen du retrait de bénéfices ecclésiastiques.

3° Le commissaire grand-ducal s'entendra avec le clergé épiscopal sur l'heure et le lieu où les dispositions ecclésiastiques seront chaque jour soumises à son examen.

4° La commission grand-ducale, à chaque disposition de l'autorité ecclésiastique, aura à examiner minutieusement si cette disposition ne porte pas de préjudice aux dispositions ecclésiastiques établies qui règlent les rapports entre l'Église catholique et l'État, et spécialement aux ordonnances grand-ducales du 30 janvier 1830 et du 1er mars 1858, et si elle ne contient rien qui puisse compromettre l'ordre dans l'État.

5° Si tel est le cas, le commissaire grand-ducal interdira l'expédition et la promulgation, et en informera immédiatement le conseil supérieur ecclésiastique catholique du grand-duché. Les dispositions qui ne donneront pas matière à observation devront être approuvées dans leur teneur et leur rédaction par le commissaire grand-ducal qui les contre-signera.

6° Il sera tenu de ces révisions un registre qui indiquera le jour, le numéro, le contenu et la destination de chaque disposition, de même que l'autorisation ou le refus du commissaire grand-ducal.

7° Le commissaire grand-ducal est autorisé à ordonner tout moyen de contrôle qui lui semblera utile à l'exécution de son mandat, pour qu'il s'assure que toutes les dispositions sont soumises à son examen, et qu'aucune n'est expédiée avant son autorisation.

8° Si le commissaire grand-ducal, pour l'accomplissement de son mandat, avait besoin d'un aide, des dispositions seront prises en conséquence. Tous les huit jours il devra être donné au gouvernement connaissance de la marche des affaires.

9° Toutes les contraventions apportées au paragraphe premier de cette ordonnance seront immédiatement instruites par voie administrative et réprimées par le directeur de la ville, M. Burger, en sa qualité de fonctionnaire de la police. Si le coupable est un ecclésiastique contre lequel on peut agir pour non-obéissance à la loi par le retrait de bénéfices ecclésiastiques, il devra immédiatement en être donné avis au gouvernement.

On lit dans le *Journal allemand de Francfort*, sous la rubrique de Fribourg, 15 novembre :

« Aujourd'hui, pendant la messe du matin, où l'on a dit des prières pour l'église, profondément affligée, l'excommunication du conseil supérieur ecclésiastique catholique et du gouverneur Burger a été proclamée. Le vicaire Koestle, qui a proclamé l'excommunication, a été immédiatement arrêté et conduit en prison. Le coopérateur Eischen, de la paroisse Saint-Martin, qui avait accepté de l'archevêque la cure d'Urlese, a été condamné à une amende. »

Sous ce titre : *L'Église gallicane et ses maximes vengées contre les attaques de M. de Montalembert*, il vient de paraître une brochure anonyme dont la lecture nous a causé la plus pénible impression.

Sous prétexte de défendre l'Église de France et nos anciens évêques auxquels il prête des sentiments qui ne furent jamais les leurs, l'auteur s'en prend successivement à la conduite des Souverains-Pontifes, au concordat de 1801 qu'il représente comme

un acte de faiblesse et une usurpation de pouvoir, à celui même de Léon X et de François Ier dont il conteste également le principe et l'autorité, au vénérable épiscopat de nos jours auquel il ose reprocher de s'être *tout à la fois laissé tromper, subjuguer et avilir.*

Enfin il conclut en formant le vœu *que les églises, dans chaque diocèse, soient remises dans leur droit primitif et si naturel de se choisir elles-mêmes de saints pasteurs.*

Ce déplorable écrit se fait de plus remarquer par un ton de hauteur et un sentiment d'amertume qui laissent dans l'âme autant de douleur que de répulsion.

Ce sont là les fruits amers et funestes que produisent au sein de l'Église ces querelles de gallicanisme et d'ultramontanisme, ressuscitées par la presse dans ces derniers temps avec si peu de mesure, de prudence et de charité. L'abbé J. COGNAT.

Complot de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique.

Nous n'avons fait encore qu'annoncer l'affaire qui s'est déroulée la semaine dernière devant la Cour d'assises de la Seine. Tant qu'elle a duré, le silence était pour nous un devoir. Si nous nous permettons aujourd'hui même d'indiquer quelques-unes des réflexions qu'elle nous a inspirées, nous ne sortirons pas davantage des limites qui nous sont tracées par les convenances comme par les lois. Nous savons ce qui est dû au respect de la justice, et même à la position de ceux qu'elle vient de frapper.

Mais il est un fait d'abord qu'il ne nous paraît pas possible de laisser passer sans y prêter une sérieuse attention, sans lui accorder l'importance qu'il mérite.

Il est donc vrai : tandis que la société publique et régulière se repose et peut-être s'endort sous la protection du Pouvoir, il y a toujours une autre société, perverse et mystérieuse, qui s'agite dans les ténèbres, qui rêve de bouleversements, qui aiguise des poignards et fond des balles, qui conspire l'insurrection et l'assassinat !

C'est bien là ce que signalait à grands traits et avec solennité l'acte d'accusation relatif au *Complot de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique ;* c'est ce que le ministère public s'est attaché à faire ressortir du détail même des débats qui ont occupé les audiences de la Cour d'assises ; c'est ce qu'a voulu surtout mettre en lumière M. le procureur général Rouland, dans sa réplique, le plus complet résumé des conclusions qu'ont sanctionnées le verdict du Jury et l'arrêt de la Cour.

On sait quels étaient les accusés : en grande majorité de pauvres ouvriers, des tailleurs, des cordonniers, des maçons, etc.

Voilà les *bras qui s'offraient*, selon l'expression de l'un d'entre eux, *au service de l'intelligence*. L'intelligence était représentée par un Belge réfugié, un professeur de physique, inventeur des expériences sur les escargots sympathiques ; un ancien chirurgien militaire ; trois étudiants, dont l'un au moins (ainsi que le Président l'a fait remarquer) était de tous les côtés parent de fonctionnaires publics. Tel s'est présenté le personnel de cette conspiration, dont la police a pu suivre et dévoiler tous les mystères ; tels on a vus ces Catilinas et ces Brutus de bas étage qui discutaient dans leurs conciliabules le projet d'assassiner le chef de l'Etat, en se proposant d'approcher de lui aux cris de : *Vive l'Empereur!* et de restaurer la liberté en substituant au régime actuel la dictature de M. Blanqui !

Il a donc eu raison de le dire, le magistrat qui avait devant les yeux cette réunion de prévenus :

« Le complot actuel n'est pas né de lui-même ; il n'a pas germé sans précédents dans le cerveau des hommes que je poursuis. N'ai-je pas le droit de demander d'où viennent tous ces malheureux qui sont devant vous ? Qui donc a perverti leurs esprits, faussé leurs idées, exalté leurs imaginations ? Oui, nous sommes en présence du crime ; mais il n'y a pas un homme honnête et intelligent, qui ne se dise que la plupart des accusés sont des instruments à côté de provocateurs plus coupables. »

Après avoir ainsi élargi la question, M. le Procureur général a dirigé cette partie de son réquisitoire contre les réfugiés de Londres. C'est là, a-t-il dit, qu'on s'organise toujours pour la guerre sociale, qu'on travaille sans cesse à de nouvelles révolutions, qu'on s'unit et qu'on recrute des sicaires, et que, pour arriver au but, à défaut d'émeutes et de barricades, on ne recule pas devant des moyens encore plus abominables.

Devant l'insurrection, continue-t-il, le pays se lèverait et les canons de l'armée vomiraient la mitraille.—Aussi les conspirateurs ont compris qu'ils étaient en présence d'un obstacle et qu'il fallait avant tout supprimer l'homme que la Providence opposait à leurs desseins. De là la pensée incessante de l'assassinat de l'Empereur. Lui mort, la voie peut s'ouvrir aux plus effroyables agitateurs, et le parti révolutionnaire espère l'avénement de la république démocratique et sociale, au moyen des bandes qu'il aura organisées. Voilà donc la double pensée connue : trouver des misérables pour l'assassinat, et, le crime commis, arborer le drapeau rouge, en écrasant tous les partis par l'audace. Si terrible qu'elle soit, cette logique révolutionnaire voyait juste et allait droit au but. Voyons maintenant comment elle s'est formulée, comment elle a parlé, pour révéler ses desseins et pour entraîner une foule de malheureux dans des complots d'assassinat et de renversement de la société.

Ici, après avoir cité de récents pamphlets, signés Ledru-Rollin et Charras, le ministère public ajoute :

Écoutez maintenant ce qu'écrit la *Commune révolutionnaire* de Londres, par la plume de l'ex-sergent Boichot, de Félix Pyat et de Caussidière, et vous comprendrez comment l'imagination impressionnable du peuple peut être fanatisée par cette lave brûlante d'injures et d'exécrations :

« Ogrillon de Corse, croisé de prince, de prêtre et de Grec, d'histrion, de ribaud et de bourreau, sorte de métis de Bonaparte et de Macaire, de Machiavel et de Mandrin, de marquis de Sade et de Torquemada, Napoléon de nuit, Napoléon coupe-

tête, Napoléon coupe-bourse! Ni paix ni trêve avec cet homme... ce n'est pas un homme, avec ce monstre. Il est honteux de vieillir sous lui. Esclave qui le laisse régner. Son règne est un reproche à nos courages autant qu'une menace à nos sûretés. Nous sommes dans le cas de légitime défense; et puisqu'il se proclame obstacle, puisqu'il se pose en travers du chemin, puisqu'il barre le passage à tous, avec le trône et l'échafaud, que la France fasse comme la fille de Tarquin, qu'elle lui passe sur le corps plutôt que de reculer. Le trône le met hors la loi; l'échafaud hors l'humanité. Que l'horreur qu'il inspire le presse donc de toutes parts! que la terre elle-même le combatte! que les pavés se soulèvent sous ses pieds! que les tuiles le frappent à la tête, comme Pyrrhus! que les outils deviennent des armes! qu'on les trempe dans le sang et dans les larmes des victimes! que tout soit dans la main de tous arme de guerre, moyen de combat! Point de César sans Brutus! A bas le tyran! »

Voilà, Messieurs, un échantillon des provocations régicides et insurrectionnelles que le parti révolutionnaire a essayé de répandre à profusion; on cherchait à les introduire en France par tous les moyens, par toutes les ruses, à l'égal de la plus active contrebande. Voilà ce qu'on appelait « donner des bras à l'intelligence, » — et ce que j'appelle, moi, « mettre le couteau du régicide dans la main du peuple égaré. »

Assurément, livrer de telles élucubrations à la publicité, c'est la meilleure justice en faire; c'est les écraser sous le dégoût et le mépris de tous les honnêtes gens sans exception; c'est réunir contre elles la réprobation la plus éclatante de tous les partis politiques, également menacés par le parti même du crime.

C'est donc aux auteurs de ces provocations insensées et furibondes que M. le Procureur général a reporté la principale responsabilité des actes dont il poursuivait le châtiment. Nous n'ajouterons, quant à nous, qu'une observation à cet égard : pour remonter jusqu'à la source même du mal, il faut aller plus haut. Comme celui des accusés qui gardait avec vénération chez lui le portrait de Robespierre, ses complices d'en deçà et d'au-delà de la mer ne sont eux-mêmes que des disciples. Leurs maîtres communs sont ces héros de 1793, dont ils reproduisent les fureurs, après en avoir recueilli les enseignements et glorifié les exemples.

Les succès, le triomphe, le règne, si éphémères qu'ils aient été, des coryphées de la terreur, sont, à leurs yeux, l'une des forces et le principal prestige de leur cause. D'autres ont réussi à l'époque de la grande révolution; d'autres ont réussi en 1830, en 1848! Qui dira combien ces scandales de l'histoire contemporaine ont valu à la faction révolutionnaire et lui vaudront désormais encore de ces adeptes dont le fanatisme n'est pas voué uniquement au pur amour des principes républicains, mais qui ont besoin des plus grossiers appâts, et qui, parmi ces appâts, estiment l'orgie et le pillage pour eux-mêmes, au moins autant que l'échafaud et la proscription pour autrui.

Que disait le bulletin du 20 mai, intitulé le *Réveil du Peuple*, antérieur de peu de temps aux faits du procès :

« Citoyens, il n'a fallu que trois ans pour renvoyer l'ancienne monarchie et mener Louis XVI à l'échafaud. Il n'a fallu, en 1830, que trois jours de combat pour chasser

Charles X. Quarante-huit heures ont suffi pour que Louis-Philippe et sa famille montassent dans un fiacre et prissent la fuite. Pour renverser Louis-Napoléon, deux heures suffiront... Citoyens ! relevez-vous ; tout annonce un dénoûment prochain. Aux armes ! »

Et le bulletin du 5 juin, date de l'une des réunions où se tramait le complot :

« C'est à qui n'osera pas s'avouer bonapartiste ; tous les actes de Bonaparte paraissent odieux. Citoyens, quand un pays en est là, il suffit de sonner le tocsin et d'appeler aux armes !

« Eh bien, oui ! debout ! et le peuple tout entier entendra cet appel au premier signal du Comité directeur.

« Arrière donc, parasites repus, sangsues du peuple, escrocs, voleurs, vous tous qui avez été les complices de Bonaparte, non par amour pour lui, nous le savons, mais pour garder vos priviléges ; arrière, car le peuple va s'armer pour vous frapper au nom de la justice humaine. »

L'idée de l'emporter un certain jour, à une certaine heure, est tellement gravée dans ces esprits hallucinés, que d'avance ils spéculent sur les dépouilles de la société, comme si leurs calculs étaient l'hypothèse la plus simple et la plus naturelle de l'avenir. Voici entre autres pièces de l'affaire un projet de budget écrit, dit-on, par l'un des anciens représentants de la Montagne :

« Je supprime entièrement le chapitre des cultes ; l'Etat ne doit pas solder *les ennemis de ses institutions*. Chaque culte sera payé par ses adeptes.

« Je propose une réduction de 124 millions sur le chapitre de la guerre. La République ne doit pas solder à grands frais *des oppresseurs*.

« Je confisque à *nos adversaires politiques* pour *six milliards nets d'immeubles* ; j'en vends seulement pour 500 millions ; *afin de ne pas trop déprécier la propriété foncière* ; j'emploie 200 millions à la mise en pratique du *droit au travail*, qui devient ainsi une institution normale ; *je prélève* 150 *millions pour la création de villages en Afrique, où seront déportés nos adversaires* ; j'applique, en outre, 50 millions à favoriser le développement des associations, et je réserve le surplus pour *les éventualités d'une guerre générale*. »

Le dernier article montre du moins de la prévoyance. Inutile sans doute d'insister sur chacun de ces paragraphes en particulier. Mais il est impossible, on en conviendra, d'affecter des allures plus souveraines, un ton plus dictatorial.

Après avoir entendu ces cris des passions et ces aveux de la convoitise, il n'est pas moins triste de prêter l'oreille aux théories dont les plus détestables résolutions aiment à se couvrir comme de voiles commodes, pour se faire illusion et s'inspirer à elles-mêmes moins de honte et de remords.

Nous devons donc citer une demande adressée par M. le président Zangiacomi à l'un des condamnés, que nous ne nommerons point, et la réponse qu'elle a reçue :

D. — L'accusation dit que vous avez formulé un plan de barricades, et que Ruault fit décider qu'il valait mieux ne rien innover et s'en tenir aux us et coutumes de l'insurrection ; ce plan était même sur le papier. — R. Je n'avais pas de plan, seulement je dis qu'il fallait créer une puissance analogue à la résistance. Vous comprenez, c'était logique, que cette puissance devait être active. J'ai même dit que si l'Empereur était dans la résistance, la puissance à créer devait agir contre lui...

M. le président s'est élevé avec force contre un tel langage! Quelle doctrine, en effet, et à propos de quels faits!

Mais, on a donc beau exalter, comme le moyen le plus sûr et la dernière ressource du salut social, la concentration de toute la puissance dans une seule main! Ne frémit-on pas quand on entend ces logiciens forcenés de la révolution, tirer des conclusions pareilles de ce genre même d'argument et de ces trop hyperboliques apothéoses du pouvoir absolu? Ne comprend-on pas aussi dès lors que si les institutions les plus personnelles sont souvent les plus énergiques, et paraissent en certains cas les plus propres à couvrir la société, elles sont elles-mêmes les plus exposées au péril?

Il est certain qu'autant la force de l'homme est utile, autant elle est fragile. La force seule, d'ailleurs, peut être également tournée vers le bien ou retournée vers le mal; elle peut faire triompher le crime, comme elle peut le punir. Voilà pourquoi les doctrines de force sont tellement insuffisantes et même redoutables; voilà pourquoi il faut reconnaître une autre base à la puissance publique, qui fait la vertu des gouvernements et la sécurité des peuples.

Terminons par une conversation que l'acte d'accusation a racontée ainsi :

« On demandait à X***, employé au chemin de fer d'Orléans, si l'on pouvait compter sur ses camarades comme en 1848; et comme on s'étonnait de recevoir une réponse négative, X*** ajoutait: *Que voulez-vous? les temps sont changés; la raison est venue avec l'âge, et puis ils sont maintenant pères de famille!* »

« Faut-il s'étonner, après ces paroles, remarque avec une grande justesse l'organe du ministère public, que la famille soit mise au ban de l'école socialiste? »

Non, certes, il ne faut pas s'en étonner. Mais cette observation si vraie et si profonde demande à être éclairée de tout son jour.

Il y a eu, en effet, et il y a encore des politiques et des économistes qui se figurent avoir trouvé le secret d'assurer à tout jamais la tranquillité publique. Rien de plus aisé, à les entendre. Il ne s'agit pour cela que de fournir toujours aux populations pauvres beaucoup de travail, un salaire suffisant et quelque bien-être.

Contre ce système, il est vrai, la première objection est celle-ci : « Cela est-il possible en toute occasion et dans les temps précisément où cela serait le plus nécessaire? » Mais cette difficulté n'est pas la seule; et en admettant même la distribution et la répartition à volonté d'un certain bonheur matériel, le problème reviendrait sous une autre face. Ce bonheur serait-il regardé comme suffisant par ceux-là mêmes qui en jouiraient?

En 1848, le travail manquait réellement à beaucoup d'ou-

vriers honnêtes et laborieux. Combien donc ceux qui étaient occupés dans les grandes administrations, convenablement et régulièrement rétribués, auraient-ils dû apprécier leur sort? La comparaison même de leur condition avec la détresse des autres aurait dû la leur faire estimer davantage. Certes, ce n'était pas la misère, c'était une autre excitation bien plus coupable et bien moins digne d'excuse qui poussait alors au désordre les ouvriers des chemins de fer.

Aujourd'hui, répond le témoin, *les temps sont bien changés*. Et en quoi? Le témoin ne dit pas que la position des employés des chemins de fer soit aujourd'hui plus douce et plus brillante qu'elle ne l'était en 1848. Il n'y a rien de modifié sur ce point. Il ne parle pas non plus du changement de gouvernement, qui a pu exercer quelque influence sur les préoccupations des masses. Non; cette cause est trop éloignée pour qu'il la saisisse. Il dit ce qui est évident pour tout le monde, ce qui lui saute aux yeux à lui-même : ses camarades *sont devenus pères de famille!*

Voilà donc le grand mot prononcé; et que de lumières il projette sur le redoutable mystère des causes et des origines des agitations révolutionnaires et du bouleversement de la société!

La raison est venue avec l'âge. L'âge, c'est quelque chose, ce n'est pas tout. Mais au lieu de rester isolés, exposés à toutes les mauvaises suggestions des passions et de l'envie, en proie aux mensongers conseils d'une propagande détestable, les ouvriers ont embrassé un état de vie normal. Ils ont écouté la voix de la raison, ils ont voulu réformer leurs mœurs; ils se sont établis et la religion a béni leurs unions. Alors l'institution divine du mariage leur a fait voir avec d'autres yeux, et surtout apprécier avec d'autres sentiments, l'institution divine de la société dont elle est le principal fondement!

Ah! sans doute, ils ne se sont pas rendu compte de toutes ces impressions qui ont dès lors formé comme une atmosphère nouvelle autour d'eux. Mais ils les ont subies; elles les ont conduits, bon gré, mal gré, volontairement ou peut-être à leur insu; elles sont devenues la règle de leur existence, et elles en ont fait non-seulement des hommes honorables dans la vie privée, mais des gens paisibles, qui se contentent de rendre de bons et utiles services au public, et qui ne songent plus à mettre le feu au monde.

Est-il besoin d'ajouter que les conspirateurs relaps et incorrigibles sont presque tous de très-mauvais sujets en même temps que de très-mauvais citoyens? Ce sont eux qui, comme de Méren, se font condamner pour mutilation d'images religieuses, ou qui, comme tel de ses complices, s'amusent à rendre leurs opinions dans des vers semblables à ceux ci :

A bas la calotte !
A bas les prêtres, les évêques et la race dévote !

En voilà assez. Ne descendons pas plus bas.

En résumé, c'est dans le cœur des individus que naît et se développe véritablement le germe de la paix publique ou la semence des plus affreux attentats. Pour assurer le bonheur et la tranquillité d'un peuple, il ne suffit pas de certaines lois ou de certaines formes de gouvernement; il ne lui suffit même pas de ces deux armes nécessaires et légitimes, que tout Etat porte avec soi, la main de justice et le glaive. L'essentiel, c'est qu'il ait le sentiment de l'institution divine de la Société; c'est que la Société elle-même ait pour rempart à ses yeux la Famille qui lui en fait connaître les bienfaits, et qui n'a elle-même ni règle ni vertu, sans la Religion.

Habituée à respecter ces trois choses, la conscience de chacun serait, même dans la sphère d'institutions assez libérales, la meilleure des polices. Otez, au contraire, cette triple sauvegarde, et même à l'abri du pouvoir le plus absolu, l'avenir et la sécurité de tous resteront à la merci de la perversité ou de la frénésie de quelques misérables.

Telle est, selon nous, la plus haute des leçons qui ressorte du complot de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique.

Charles de Riancey.

Le gouvernement vient de faire paraître dans le *Moniteur* un article fort étendu, ayant pour but de rassurer le pays sur la question des subsistances. C'est l'exposé des moyens qui ont dû être employés pour suppléer à l'insuffisance de la dernière récolte, c'est-à-dire combler un déficit de 10 millions d'hectolitres. Pour combler ce déficit, il n'y avait d'autre ressource que de demander à la production étrangère ce qui nous manque.

Ou l'Etat se chargerait lui-même de ce soin, ou il le laisserait au commerce, à la spéculation privée.

Le *Moniteur* démontre que l'Etat ne pouvait se faire marchand de blés, trouver 300 millions à dépenser immédiatement, et que d'ailleurs il n'eût pu prélever une somme aussi forte sur l'agriculture sans l'accabler, sur le crédit sans y jeter la perturbation. En outre, pour aller chercher tout ce grain, pour l'emmagasiner, le transporter sur tous les points du pays, le vendre, il y aurait eu une foule d'impossibilités.

Ce principe étant bien défini « que l'Etat ne saurait toucher à un seul élément du commerce sans tout absorber, » la feuille officielle ajoute :

« La substitution de l'Etat à l'action de l'industrie est une mesure à la fois matériellement impossible, financièrement ruineuse, politiquement insensée. Le gouvernement ne pouvait s'y arrêter. Il a dû s'en remettre au commerce du soin de combler le déficit de nos récoltes. Le résultat a répondu aux conseils de la prudence. Ces magasins, ces moyens de transport, cette multitude d'intermédiaires entre le consommateur et le vendeur, les habiles combinaisons du négoce, toutes ces choses qui manquent

à l'Etat, sont à la disposition des particuliers. Ce qui serait impossible, absurde, de la part du gouvernement, devient simple et facile pour toute une nation.

« Les résolutions du gouvernement ont porté leurs fruits : déjà plus de 3,600,000 hectolitres de blé sont entrés dans nos ports ; les arrivages augmentent chaque jour, et de nombreux navires, chargés en Amérique et dans le Levant, sont en marche pour la France. Quel qu'ait été le déficit, tout fait donc espérer que, grâce aux efforts d'un commerce libre, il sera prochainement comblé. »

Le gouvernement se félicite, en conséquence, des mesures qu'il a prises et qui peuvent garantir à la France un approvisionnement suffisant durant cette année.

L'article du *Moniteur* se termine par la citation d'un document daté de 1765. Il y a près d'un siècle, Turgot avait, du premier coup, posé les vrais principes sur la matière. H. RANZ.

AFFAIRES D'ORIENT

Le bruit d'une victoire remportée par les Turcs sous les murs de Bucharest et la nouvelle de l'incendie de cette ville étaient tout à fait faux, et nous avions eu raison de nous tenir en garde contre la dépêche extraordinaire du *Times*.

Il ressort, au contraire, des informations reçues par *la Patrie*, que le mouvement de l'armée turque contre cette ville a complétement échoué par suite de circonstances fortuites. Nous voulons parler des pluies torrentielles qui, en détrempant le terrain, rendaient impossibles les mouvements de l'artillerie. Un temps précieux a été perdu. Le prince Gortschakoff en avait profité pour réunir 45 à 50,000 hommes sur ce point si important.

On comprend que le général russe ait fait tous les efforts en son pouvoir pour sauver Bucharest qui était la clef des Principautés ; *la Patrie* ajoute que les Turcs, découragés sans doute ou craignant un retour offensif, ont abandonné leur position d'Oltenitza, détruit les ouvrages qu'ils y avaient faits, et repassé le Danube.

Après une nouvelle de cette gravité, il paraîtra peu important d'apprendre que de nombreux engagements ont eu lieu, près de Giurgewo, entre les Turcs et les Russes pour l'occupation de l'île de Mocanou. Là, s'il faut en croire *la Gazette de Cronstadt*, du 7 novembre, les Russes ayant reçu un renfort de 20,000 hommes, seraient maîtres du terrain.

A Kalafat, où les Turcs ont passé le Danube le 28 octobre, il n'y avait pas encore eu de combat jusqu'au 11 novembre. On sait qu'ils y sont observés par le corps du général Firchbach, fort de 16,000 hommes. Leur division s'élève en ce lieu à 24,000 hommes, et elle est commandée par Ismail-Pacha.

Partout, au reste, des corps russes envoyés en toute hâte, comme renforts, sont en marche. On assure que l'avant-garde d'Osten-Saken a passé le Pruth. Voici le plan que *le Wanderer* de Vienne attribue au généralissime russe :

« L'ambassadeur d'une puissance alliée a fait au gouvernement la communication confidentielle que le prince Gortschakoff avait le projet d'attirer les Turcs dans les plaines de la grande Valachie pour leur livrer bataille. Il compte sur les grandes masses de sa cavalerie régulière. Le prince Gortschakoff a aussi le projet d'affronter les Turcs avec le 3e corps d'armée, tandis que le 5e, sur le Pruth, leur couperait la retraite ; mais ce 5e corps est encore dans la Bessarabie, et il faudra qu'il passe le fleuve avant de pouvoir combiner ses opérations avec celles du corps de Gortschakoff. »

Ce qui précède s'accorde avec les nouveaux ordres que le prince Gortschakoff a reçus de Saint-Pétersbourg pour continuer vigoureusement la guerre.

Le bulletin des opérations en Asie, tel qu'il est donné par le *Journal de Constantinople* du 4 novembre, est cependant encore triomphal. On y trouve des détails nouveaux et intéressants sur un fait que nous avons annoncé déjà, la prise du fort russe de Chekvétil (Saint-Nicolas), situé sur les côtes de la mer Noire, et qui était défendu par deux bataillons d'infanterie, trois compagnies de Cosaques et par une compagnie d'artillerie.

Dans la nuit du 27, une petite division du corps d'armée campé à Tchourouk-Sou, composée d'irréguliers et d'un bataillon de la garde impériale, se mit en marche pour attaquer ce fort. Le 28, au point du jour, les troupes impériales arrivèrent devant ce fort, et l'attaquèrent à l'improviste avec tant de résolution et de courage, qu'elles le prirent après un combat de quatre heures, malgré la résistance la plus opiniâtre.

Pendant l'attaque, des troupes russes d'un fort voisin étant venues au secours de Chekvétil, le bataillon de la garde impériale se porta à leur rencontre, fit une seule décharge et les culbuta ensuite à la baïonnette : leur déroute fut aussi complète que rapide.

Nous devons dire d'un autre côté que les journaux allemands tiennent maintenant réduire cette affaire à une beaucoup moindre valeur.

Toute cette guerre d'Orient est, jusqu'à présent, pleine d'incertitudes et de contradictions ; chacun dit son mot, chacun a sa nouvelle : où est là-dedans la vérité ?

La nouvelle du passage du Danube et de la prise du fort de Chekvétil par les troupes impériales a été reçue à Constantinople, par la population indigène et par les Européens, avec le plus vif enthousiasme. Le 4 novembre, le Sultan s'est rendu

solennellement pour la prière du vendredi à la grande mosquée de Sultan-Méhémet; et là, l'iman a donné lecture publique d'un fetva du Cheick-ul-Islam qui confère à Sa Hautesse le titre de *Ghazib*, c'est-à-dire *guerrier*.

A Constantinople, il avait paru, le même jour, un avis de la chancellerie de l'ambassade de France portant que, le 12 novembre, il serait procédé, dans la chancellerie de l'ambassade, à la fourniture des vivres à livrer aux bâtiments de guerre français, *depuis Constantinople jusqu'à Odessa* (côte d'Europe), et jusqu'à Trébisonde (côte d'Asie), pendant toute la durée du séjour de l'escadre de la Méditerranée dans le Bosphore *et dans la mer Noire*.

Des ordres pour la levée de tous les Musulmans de dix-huit à quarante ans, ont été expédiés dans les provinces. Si ces ordres sont exécutés à la lettre, on pourra réunir plus de 250,000 hommes.

On annonce que 3,000 Druses et 3,000 Maronites viennent d'offrir leurs services à la Sublime-Porte.

On écrit d'Athènes, 4 novembre, à la *Nouvelle Gazette de Munich :*

« Le 1er novembre, il est entré dans le port de Pirée un navire grec qui a annoncé avoir été témoin d'un combat naval entre les Turcs et les Russes, près de Kéli. Deux vaisseaux égyptiens auraient été coulés; un troisième aurait été conduit à Constantinople par un vapeur turc, après avoir beaucoup souffert. Le capitaine ajoute que ces vaisseaux avaient à bord des renforts pour Batoum. L'autorité du port a dressé un procès-verbal de ce rapport en rendant le capitaine responsable de sa sincérité. »

Le prince Stirbey a envoyé une députation à la Porte-Ottomane, pour lui exposer que la loi martiale ayant été proclamée dans la Valachie, et après la mise en état de siége de Bucharest et l'instruction donnée par le prince Gortschakoff aux commandants russes de brûler tous les blés qu'ils ne pourraient pas emporter, il ne pouvait désormais demeurer dans la Valachie, et qu'en conséquence il avait remis au conseil des boyards les rênes de l'administration et suivi l'exemple de l'hospodar Ghika.

La *Correspondance prussienne* annonce que l'aide-de-camp général, comte Budberg, frère de l'ambassadeur de Russie à Berlin, a été nommé gouverneur général des principautés danubiennes.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le Moniteur confirme la nouvelle de la retraite des Turcs. Ayant appris que le prince Gortschakoff avait concentré ses troupes pour couvrir Bucharest, et ne pouvant pas de son côté opérer, à cause des intempéries de la saison, Omer-Pacha a jugé qu'il ne devait pas s'exposer à une lutte inégale, et ne pas laisser derrière lui un fleuve qui, par ses débordements, pouvait deve-

nir, d'un jour à l'autre, une barrière infranchissable. Mais les Turcs ont conservé leur tête de pont de Kalafat, en face de Widdin, menaçant Krajowa. Ainsi, il ne serait pas exact de dire qu'ils ont abandonné toutes leurs positions dans les Principautés; et, quant à une bataille livrée sous les murs de Bucharest, Omer-Pacha n'a pas voulu faire courir à son armée les risques d'une témérité qui eût pu devenir fatale en présence des renforts que les Russes reçoivent incessamment. On annonce, en effet, qu'une brigade du cinquième corps russe, sous le commandement du général Engelhart, s'avançait d'Ibrailow vers le quartier-général. En même temps, *la Gazette des Postes* dit, sous la rubrique de Posen, 14 novembre :

« De grandes masses de troupes se dirigent à marches forcées vers le théâtre de la guerre. Tous les régiments cantonnés dans la Pologne du sud-est se sont déjà mis en marche. Le gouvernement achète des quantités considérables de vivres pour les transporter dans les Principautés. »

Une lettre particulière d'Erzeroum du 29 assure qu'on venait d'apprendre qu'une colonne de troupes russes qui s'était mise en marche pour aller renforcer la garnison de Poti, avait été surprise par les neiges dans un des défilés des environs de Kars, où elle se trouvait bloquée, ce qui rendait probable la reddition prochaine de cette petite place.

Le fort de Poti, situé à l'embouchure du Phase, commande la vallée où Sélim et Abdi peuvent faire leur jonction pour marcher sur la Géorgie et attaquer Tiflis, qui ne compte pas moins de 30,000 habitants.

Dans les circonstances si graves où la guerre a mis l'Europe, un des points les plus importants est la neutralité de l'Autriche. On a répandu le bruit que cette puissance allait concentrer un corps d'armée à Temeswar, et ce bruit se confirme.

D'autre part, d'après *la Gazette de Cologne*, une Note du gouvernement de Saint-Pétersbourg serait arrivée à Vienne demandant des explications sur la neutralité de l'Autriche. Cependant, on parle de l'entrée prochaine de M. de Fiquelmont dans le cabinet autrichien, et cet événement pourrait avoir des conséquences que fait prévoir la lettre suivante, adressée de Vienne au *Times* :

« Dans les hauts cercles politiques, on considère comme chose arrêtée que le comte de Fiquelmont entrera dans le cabinet. Un parti voudrait que M. de Fiquelmont eût le titre de président du conseil; un autre parti, qui exerce plus d'influence, dit que l'empereur ayant pris la direction des affaires, le titre de président du conseil est un non-sens.

« Le comte de Buol n'a commis aucune faute, démérité en rien de la confiance du prince; mais *la force des choses* a rendu nécessaire un changement dans le cabinet. Par la force des choses, il faut entendre la décla-

ration faite par la Russie que l'Autriche ne devait pas rester neutre. On ne peut affirmer que la sortie du comte de Buol sera le signal d'une alliance entre la Russie et l'Autriche, *mais les chances sont de ce côté*, avec un ministre tel que le comte de Fiquelmont, qui a autant d'inclination pour la cour de Pétersbourg que d'antipathie pour l'Angleterre. »

Un secours précieux va arriver aux Turcs : c'est celui de la Bosnie. On écrit de cette province, le 5 novembre, qu'un corps de troupes de 12,000 hommes était sur le point de se rendre à l'armée du Danube.

Le commandant de la division avait fait demander au prince régnant de Servie l'autorisation de traverser son territoire, afin de pouvoir arriver plus facilement en Bulgarie, au poste qui lui a été assigné par Omer-Pacha. Tous les Bosniaques sont pleins d'ardeur et de dévouement pour le Sultan.

Alfred Des Essarts.

Une dépêche télégraphique, en date du 15, porte : « La reine dona Maria vient de mourir en couches.

« Le roi a pris le gouvernement, comme régent, jusqu'à la majorité de son fils.

« Lisbonne est tranquille. »

Plusieurs journaux donnent les détails suivants :

« Née le 4 avril 1819, la reine dona Maria II avait trente-quatre ans accomplis. On sait que, fille de don Pédro, elle devint reine de Portugal par l'abdication de son père en 1826. Elle avait épousé en premières noces, en 1834, le duc de Leuchtenbourg, et en secondes noces, en 1836, le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg et Gotha. Son fils aîné, don Pedro d'Alcantara, qui devient roi de Portugal, sous le nom de don Pédro V, est âgé de seize ans deux mois. »

En reproduisant cette nouvelle imprévue, nous n'ajouterons aujourd'hui aucune des réflexions politiques que nous suggérerait l'état actuel du Portugal. Nous dirons seulement qu'il y a toujours un grand et solennel enseignement dans des coups aussi soudains, aussi redoutables ! Avec quelle rapidité la mort a frappé cette tête si jeune, chargée d'une couronne ! La Providence veut-elle donc rappeler, par de semblables leçons, qu'elle tient toujours en sa main les destinées des souverains, desquelles dépendent si directement les destinées des peuples ? Charles de Riancey.

NOUVEAU GOUVERNEMENT A GENÈVE

La coalition formée à Genève entre le parti conservateur et les ultrà-radicaux, vient d'atteindre le but qu'elle se proposait. M. Fazy a été écarté du gouvernement aux dernières élections. Le parti des vieux Genevois, de l'aristocratie, a mis son fanatisme anti-catholique, en commun avec les inimitiés personnelles des amis, des satellites de M. Fazy, devenus maintenant ses envieux et ses rivaux. Les conservateurs ont sacrifié leur dignité, leurs rancunes politiques et peut-être leurs chances d'avenir; car il est bien évident que ni MM. Gastoldi, Carteret, ni leurs frères et col-

lègues, ne ramenèrent l'ancien ordre de choses. Qu'aura donc gagné le vieux parti Génevois ? Au lieu d'un dictateur réellement habile, et qui, tout répudié qu'il soit par les siens, tient à une famille honorable ; au lieu d'une intelligence éclairée, qui est capable de faire le bien, par amour-propre, par bon sens, si ce n'est par vertu, les conservateurs se sont donné plusieurs maîtres, gens qui, sans la capacité de M. Fazy, n'ont pas plus de principes, pas plus de considération que lui et dont les antécédents sont trop entourés d'obscurité pour y pouvoir découvrir des garanties très-rassurantes. Pourquoi donc tant d'empressement à les servir au détriment de M. Fazy? C'est que, derrière celui-ci, on voit le Catholicisme; et certes le «*Sans Catholique*» comme le «*Sans dot*» d'Harpagon l'a emporté sur toute autre considération. Les Catholiques avaient loyalement, bravement soutenu l'ancien gouvernement dans une des tentatives de révolution qui ont précédé 1841 : l'ingratitude qu'on leur a témoignée, les vexations qu'ils avaient sans cesse à subir, les ont détachés d'un système qui les traitait, ou les laissait traiter en parias. M. Fazy avait besoin d'eux ; il a paru sentir que la tolérance, surtout comme l'entendent les calvinistes, était un outrage et qu'il fallait être juste ; c'est ce que les Génevois ont appelé favoriser les catholiques.

Mais M. Fazy n'a fait qu'accepter franchement et exploiter la position que la force des choses doit donner aux catholiques, à une époque plus ou moins rapprochée. Abstraction faite de toute idée religieuse, et de cette force latente de la vérité qui, pour être quelque temps comprimée, n'en surgit que plus triomphante, il serait absurde de supposer que les catholiques, égaux en nombre, si ce n'est supérieurs aux calvinistes, ne réclameront pas la moitié de cette place au soleil que leur enleva tout entière, il y a trois siècles, une minorité audacieuse et violente. Les familles *du haut* (c'est ainsi qu'on nomme l'aristocratie à Genève), ces calvinistes enraidis, qui jettent les hauts cris à propos des prétendus empiétements de *ces mendiants, de ces étrangers catholiques*, ne songent point qu'elles descendent en grande partie d'un petit nombre de réfugiés français et d'Italiens surtout; il y a trois siècles, ces étrangers apportaient à Genève un culte nouveau, avec des idées de liberté inquiète, des tendances financières auxquelles, dans les républiques italiennes, la foi catholique servait toujours de modérateur, mais qui, libres de tout frein, et surexcitées par l'esprit du protestantisme, devaient faire de Genève un foyer d'émeutes perpétuelles, et une immense maison de banque qui donna M. Necker à la France.

Les Burlamaqui, les Calandrini, les Deodati, les Micheli, Sismondi, Turretini, Budé, de Candolle, etc., étaient pour la Ge-

nève du XVIe siècle des hommes plus étrangers, certes, que ne le sont les bourgeois des communes catholiques de la république génevoise : de quel droit leur conteste-t-on la position que les ancêtres de ces patriciens ont usurpée? « Ce sont des gens de rien, » dit-on. Vous avez, il y a trois siècles, proscrit ou forcé à l'apostasie tout ce qu'il y avait de nobles et de riches. — « Ce sont des révolutionnaires, des radicaux. » — Vous avez chassé jadis vos princes et votre Evêque, et aujourd'hui, pour satisfaire votre haine religieuse, vous vous alliez avec ces mêmes hommes qui vous mitraillaient naguère à Saint-Gervais, et dont les noms mêmes vous seraient inconnus, à vous aristocrates *du Haut*, si la tourmente révolutionnaire ne les avait rejetés à la surface comme de l'écume!

Au reste, le dernier mot n'est pas dit encore; il ne l'est jamais dans une république. M. Fazy a eu plus de quatre mille voix, et une nombreuse députation est venue lui témoigner les regrets que sa retraite excitait chez une grande partie de la popopulation.

DE ROMONT.

ROME

(Correspondance de *l'Ami de la Religion.*)

Les béatifications qui étaient annoncées depuis plusieurs mois, ont eu lieu pour la plupart à la basilique vaticane. Celle du vénérable André Bobola a été accomplie le 30 octobre dernier, ainsi que nous l'avons déjà annoncé. Celle du vénérable Jean Grande, prêtre profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, s'est faite dimanche 13 du courant. Notre Saint-Père le Pape Pie IX a accordé l'indulgence plénière aux fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, assistèrent à la messe solennelle célébrée à Saint-Pierre pour cet objet. Le dimanche 20 novembre, s'est accomplie une autre solennité de la même nature, c'est-à-dire la béatification de la vénérable Marie-Anne de Paredes, vierge dite *le Lys de Quito*. L'Amérique méridionale, qui a déjà produit la *Rose de Lima*, va posséder, dans le *Lys de Quito*, une autre fleur qui sera l'ornement et la gloire de ce riche continent.

Espérons que l'Amérique du Nord produira aussi quelques saints personnages qui puissent mériter les honneurs des autels.

L'octave des fidèles défunts s'est célébrée dans les églises de Rome avec beaucoup de solennité et de dévotion. Cette touchante tradition du christianisme est observée dans la ville sainte de la manière la plus édifiante; un grand nombre d'églises et de fondations destinées à cet objet spécial, et le concours des fidèles fait voir combien est vivant dans leurs cœurs le religieux devoir de prier pour les morts.

Le saint Crucifix de la prison Mamertine, déposé depuis quinze jours dans l'église de Saint-Charles-Borromée, au Cours, a été restitué dans la nouvelle chapelle dite du Crucifix, qui vient d'être disposée au-dessus de la prison Mamertine, au pied du Capitole. La tradition veut que ce Crucifix remonte à l'époque où les persécutions contre l'Eglise cessèrent; il a été conservé depuis lors sur la façade de la prison Mamertine. Au moyen

de la nouvelle chapelle du Crucifix, il y aura quatre autels superposés : 1° celui de la prison Mamertine ; 2° celui de la prison Tullienne ; 3° le nouvel autel du Crucifix ; 4° celui de Saint-Joseph. Une relation historique sur ces sanctuaires vient d'être publiée à l'imprimerie camérale : nous en donnerons ici quelques extraits :

1° La prison Tullienne, construite par Servius Tullius Ier, roi de Rome, était un cachot souterrain où l'on déposait les grands criminels, au moyen d'une corde. Jugurtha, roi de Numidie, y mourut de faim. Lentulus, Cetegus et autres complices de Catilina, y furent étranglés par ordre de Cicéron. Tibère y fit tuer Séjan, et Vespasien y renferma le juif Simon, chef des Hébreux. C'est l'endroit vénéré où les saints Apôtres, Pierre et Paul, furent incarcérés pendant neuf mois, par ordre de Néron, l'an 66 de J.-C. On y conserve la colonne à laquelle ils furent liés ; on voit aussi la fontaine miraculeuse avec l'eau de laquelle saint Pierre donna le Baptême à Processius et Martinianus, gardiens de la prison, et à quarante-sept autres convertis qui subirent ensuite tous le martyre. Cette prison fut illustrée par d'autres martyrs parmi lesquels le Pape Sixte II. Sur l'autel, le second dans l'ordre chronologique, on remarque un bas-relief de bronze doré. C'est un don de Mgr de Forbin Janson, Évêque de Nancy, comme l'indique l'inscription placée en 1842.

2° La prison Mamertine, située au-dessus de la précédente, est la plus ancienne de Rome. Elle fut construite par Ancus Martius, quatrième roi de Rome. Elle est formée de grands blocs de pierre volcanique réunis sans ciment et d'une telle solidité, que vingt-quatre siècles de durée et les constructions superposées n'ont pu l'ébranler en aucune manière. On y voit le premier autel dédié aux saints Apôtres, Pierre et Paul, ainsi que leurs portraits, en mémoire de leur emprisonnement.

3° La nouvelle chapelle du saint Crucifix, qu'on vient de construire, se trouve immédiatement au-dessus de la prison Mamertine. C'est là qu'on va placer le saint Crucifix qui, sur la façade extérieure, a été depuis tant de siècles l'objet de la vénération des fidèles. Voici l'inscription destinée à perpétuer cette pieuse translation.

PIO IX PONTIFICE MAXIMO
SIMULACRUM HOC D. N. JESU CHRISTI CRUCI SUFFIXI
PROPITIUM USQUE ET SALUTARE POPULO ROMANO
ARCHISODALITAS FABRUM LIGNARIORUM
A SANCTO JOSEPHO DEIPARÆ SPONSO
ANNUENTE PETRO HUGONE SPINOLA
PATRE CARD. PATRONO
IN NOVAM HANC ÆDEM
A SE INTRA FORNICEM CARCERIS INFERIORIS
ET PAVIMENTUM ÆDIS SUPERIORIS
SUMMO ARTIFICIO EXSTRUCTAM EXORNATAM
SOLEMNI RITU INTULIT E CAPITE SCALARUM CARCERIS
SACRI PRÆSENTIA PETRI ET PAULI APOST.
UBI OLIM MINUS COMMODE COLEBATUR
AN. R. S. MDCCCLIII.

La procession du saint Crucifix a été magnifique. Tous les ordres religieux de Rome y étaient représentés. Le bruit s'étant répandu que le Saint-Père prêcherait à cette occasion, une foule innombrable garnissait

le Forum. Elle n'a pas été trompée dans son attente : elle a eu le bonheur d'entendre une éloquente homélie de la bouche du Souverain-Pontife sur l'Evangile du vingt-cinquième dimanche après la Pentecôte ; c'est-à dire la parabole de la Zizanie semée par l'homme ennemi dans le champ du père de famille.

La foule écouta avec un religieux silence les enseignements du Pasteur suprême. H. RANC.

On lit dans l'*Armonia* du 15 novembre, sous ce titre : LE SACRIFICE DE SUPERGA EST CONSOMMÉ.

« L'épée ministérielle qui, depuis le jour où l'illustre G. Audisio fut envoyé en exil, était suspendue sur l'Académie de Superga, vient enfin de frapper le coup de mort. On nous affirme que les PP. de Collegno ont reçu, ces jours derniers, le décret par lequel il leur est enjoint de quitter leur couvent, qui doit être converti en une fabrique, et d'aller s'établir à Superga où seront transportés les restes mortels des chevaliers de l'Ordre suprême de la Sainte-Annonciation et où sera l'église de cet Ordre. Ainsi il y a deux actes de brutalité dans ce fait : on supprime l'Académie de Superga et, en outre, on viole la propriété et la demeure de pacifiques religieux. Et notons bien que Superga et Collegno furent deux fondations de la Maison de Savoie ! »

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Un meeting fort nombreux a été tenu à Manchester pour appuyer, comme l'ont fait les meetings précédents, l'indépendance et l'intégrité de la Turquie. Dans cette réunion, l'amiral Napier a prononcé un *speach*, dont le passage suivant mérite d'être cité :

« Voyons quelles seraient les conséquences de la continuation de l'occupation des principautés par les Russes. Quel est l'homme assez simple pour s'imaginer que la Russie, laissée à la libre possession des principautés, bornera là toute son ambition ? Croyez-vous qu'elle se contentera de si peu ? (Non ! Non !) Elle ira droit à Constantinople, et alors l'Europe sera dans une belle position ! (Ecoutez !) La Russie possédera la Baltique au Nord, le Bosphore et les Dardanelles au Sud. Alors le colosse étendra ses bras nerveux, et, dans un hideux embrassement, il étouffera l'Europe. (Applaudissements.) Mais, une fois à Constantinople, croyez-vous encore qu'elle s'arrêtera là ? (Non ! non !) Il lui faudra l'Egypte, et alors votre route des Indes est confisquée. Déjà n'intrigue-t-elle pas dans les Indes, avec cette fourberie qui lui est naturelle, pour encourager le mécontentement des rois ou des gouverneurs, dont elle voudrait fomenter l'inimitié avec l'Angleterre ? Il est de notre devoir, comme il est de celui de la France, de l'Autriche et de la Prusse, d'insister pour que la Russie évacue les principautés. Du succès de la Russie, il ne peut résulter pour l'Europe que confusion et malheur. »

La grève des ouvriers prend en Angleterre des proportions formidables. De nouveaux troubles ont éclaté, le 17 novembre, à Preston. Des groupes d'hommes et de femmes s'étaient agités toute la journée sans trop alarmer la population paisible, lorsque, tout à coup, le nombre des ouvriers de Pres- [illegible] augmenté par l'arrivée de ceux de Blackburn. Ils poussèrent alors de

cris sauvages contre les patrons de Preston, les accusant d'être allés à Blackburn engager leurs collègues à suspendre ou à réduire le travail, jusqu'à ce que la grève de Preston fût terminée, afin que les ouvriers de Blackburn ne pussent soutenir la grève comme ils l'avaient fait jusqu'alors. Plusieurs personnes furent maltraitées. Le soir, la police prit des mesures de sûreté : mais, quoique les ouvriers ameutés s'élevassent au nombre de cinq mille au moins, on n'eut pas à déplorer de nouveaux excès. Un meeting de délégués des ouvriers de Preston a arrêté la rédaction d'un long mémoire, destiné à être présenté au secrétaire d'Etat de l'intérieur.

États-Romains. — Le *Journal de Rome* du 10 novembre donne l'état indicatif des condamnations prononcées par le conseil de guerre français pendant le mois d'octobre dernier :

4 octobre, Nicolas Campanella, Italien, demeurant à Rome, à six mois de prison, pour coups et blessures volontaires à un soldat français et à un employé de campement; Alexandre Campanella, Gabriel Giovanni, Vincent Lentini, Italiens, demeurant à Rome, à deux mois de prison, pour le même délit; Constantin Orrecchio, Italien, demeurant à Rome, deux mois de prison, pour coups et blessures volontaires à un soldat français. Du 7 octobre, Catherine Steccioni, Italienne, demeurant à Rome, à cinq années de réclusion, pour vol au préjudice d'un cantinier français; Joseph Bianchi, à trois ans de prison, pour complicité. Du 15 octobre, Jean Bouchelli et Vincent Pizzaroni, Italiens, demeurant à Rome, à six mois de prison, pour coups et blessures volontaires à un militaire français.

Lombardie. — On écrit de Milan au *Corriere mercantile* de Gênes que les chefs militaires et la police redoublent de précautions depuis quelques jours. De grosses patrouilles parcourent la ville, même pendant le jour; on surveille avec une vigilance plus grande les voyageurs et les passeports; la population est alarmée par des bruits vagues de complots et de tentatives prochaines du parti révolutionnaire.

Norwège. — Le gouvernement vient de prendre une mesure qui aura l'approbation de tous les honnêtes gens, en défendant d'une manière formelle aux Mormons d'exercer publiquement leur culte dans le pays.

Alfred Des Essarts.

NOUVELLES RELIGIEUSES

On lit dans le *Journal de Rennes* du 15 :

« Aujourd'hui, à dix heures, a eu lieu la bénédiction de la chapelle des Petites-Sœurs des Pauvres à la Pilletière. Mgr l'Évêque a terminé cette pieuse cérémonie en donnant le cachet au bon abbé Le Pailleur, directeur de l'Œuvre, en témoignage des services qu'il a rendus pour sa propagation.

« M. Le Pailleur sera installé dimanche prochain à la cathédrale. »

Bavière. — Spire, la vieille métropole du Palatinat, vient d'être témoin d'une fête religieuse qui n'a de comparable que la translation des reliques de sainte Theodosie à Amiens.

Il y a huit ans, le roi Louis chargea le peintre Schraudolph, d'animer par le prestige de son pinceau les murs de la cathédrale de Spire. L'œuvre étant achevée, Mgr Weiss, le vénérable évêque de cette ville, a voulu inaugurer sa cathédrale avec pompe et majesté. Mgr l'évêque de Strasbourg et S. E.

le cardinal-archevêque de Cologne s'étaient empressés de se rendre à son appel.

Cette cérémonie pleine de magnificence a eu lieu le 16 novembre. Le maître-autel de la majestueuse cathédrale fut consacré par S. G. l'archevêque de Munich, ancien recteur de la propagande à Rome, et le discours prononcé par S. E. le cardinal de Geissel.

Une foule immense de fidèles était accourue de tout le Palatinat pour prendre rang dans la procession, malgré la rigueur du froid.

SUÈDE. — Nous recevons de Stockholm des lettres, en date du 2 novembre, qui nous annoncent de nouvelles persécutions contre les catholiques. Le 23 septembre dernier, l'avocat de la cour de Stockholm, M. A. Bilbergh, a intenté un procès à huit personnes pour le *crime* d'avoir abandonné le luthéranisme et d'être entrées dans l'Église catholique.

Ces huit personnes sont : J. P. Muller, professeur de langues, accusé en même temps d'avoir fait des prosélytes; M. Ch. Pallengren, épouse d'Offemann, domestique ; Cather-Sophfeischenfeld, de Munich, épouse du confiseur Muller (autrichien); Anna Sandberg, épouse du maître d'œuvre Schüzte; Olive Olesson, épouse du boulanger Anderson ; Ew.-Cath. Fersmann, épouse du tailleur Wallilender, et Sophie Ludregeu, célibataire.

Les accusés ont dû paraître devant le tribunal le 4 de ce mois, et l'avocat de la cour insistera pour leur condamnation à l'exil, à moins qu'ils ne consentent à rentrer dans le sein du luthéranisme. Si ces huit personnes sont condamnées à l'exil, il faudra prononcer en même temps le divorce de six d'entre elles et arracher ainsi les époux à leurs épouses et à leurs enfants.

Il faut constater que M. Bilbergh est le même magistrat qui, l'année dernière, à propos du procès intenté au curé catholique de Stockholm, M. l'abbé Bernhard, a déclaré que la constitution de 1809 reconnaît à tout Suédois la liberté de professer la religion qui lui paraît la meilleure M. l'abbé Bernhard fut absous du crime de prosélytisme, et M. Bilbergh constata que cette décision était inspirée par le paragraphe 16 de la constitution.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

La commission qui avait été chargée par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics de faire une nouvelle étude des mesures les plus propres à garantir la régularité et la sûreté de la circulation sur les chemins de fer, vient d'être réorganisée sur de nouvelles bases, avec des attributions plus étendues. Elle sera présidée par le ministre lui-même.

Elle est composée des membres suivants : MM. Rouher, vice-président du conseil d'Etat ; Thayer, conseiller d'Etat, directeur général des postes ; Vuitry, conseiller d'Etat ; Dubois, conseiller d'Etat, directeur général des chemins de fer ; Piobert, général de division d'artillerie; Frissard, inspecteur général des ponts et chaussées ; Combes, inspecteur général des mines; Vougy, directeur de l'administration des télégraphes ; de Boureuille, directeur des mines ; Busche, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées ; Tourneux, chef du service de l'exploitation des chemins de fer, secrétaire.

— Le *Moniteur* annonce, ce matin, la création d'un service de traitement à domicile pour les malades pauvres de Paris.

— Hier dimanche, à 3 heures après minuit, un incendie épouvantable a éclaté dans le quartier St-Martin ; le feu s'est manifesté dans un magasin de la rue Beaubourg. Tout le quartier semblait menacé d'une destruction complète, malgré les efforts héroïques des pompiers, de la troupe et des habitants. Vers huit heures du matin seulement, on a pu maîtriser l'incendie. Quatre maisons sont entièrement détruites, trois autres fortement endommagées.

— On sait qu'un vaste square doit être établi au pied de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie. Depuis quelques jours, des terrassiers sont occupés à enlever les terrains qui surplombent de près de deux mètres le sol de la rue de Rivoli. Ce travail vient de faire découvrir la base de tous les piliers qui soutenaient cette église, démolie en 1790, et qu'on s'était contenté de raser au niveau du sol. Presque tous ces piliers portent des sculptures en parfait état de conservation, et, à leur pied, on a déjà découvert deux cercueils en plomb et une grande quantité d'ossements qu'on a soigneusement recueillis.

Sur la rue Saint-Martin, on ne fait que commencer ce déblaiement, et, là aussi, on retrouve ces mêmes piliers, tous sur deux rangs, de sorte que, dans quelques jours et dans toute son étendue, cette ancienne église apparaîtra comme sortie de dessous terre. Il paraît probable qu'on trouve encore soit des tombeaux, soit quelques précieux fragments de sculpture; aussi des gardes sont-ils préposés à la surveillance des travaux, et, pour que les curieux ne puissent rien en distraire, on les tient prudemment à distance.

— Le concours ouvert au Puy pour la statue monumentale de la Sainte Vierge sur le mont Corneille a été favorable aux artistes de la Loire. C'est le projet de M. Bonnassieux (de Feurs) qui l'a emporté.

Sur les 57 projets de statue présentés, le jury en a distingué 6.

— On nous communique la liste des élèves qui sont sortis cette année de l'École des Chartes; ce sont, d'après l'ordre de leur classement, MM. 1 Alfred Giraud, docteur en droit; 2 Auguste Garin, 3 Martin Bertraudy, 4 C.-A. de Chambrun, 5 Ernest Grégoire, licencié en droit; 6 Léonce de Gastine.

Dans cette liste figurent deux élèves de Pontlevoy, le premier, M. Giraud et M. de Chambrun.

C'est une occasion de dire que cette année la même école voit plusieurs de ses élèves entrer à l'École militaire et à l'École polytechnique. Ainsi justifie-t-elle les éloges que nous lui avons quelquefois donnés.

— On lit dans la *Gazette des Hôpitaux :*

« L'administration de l'assistance publique avait conçu le projet de fonder un nouvel hôpital des enfants, dans le faubourg Saint Antoine. Ce projet va recevoir son exécution par la consécration de quelques salles (150 lits environ) de l'hôpital Saint-Antoine aux maladies de cet âge. »

— Le comte d'Issenbourg, auteur des violences exercées contre M. de Hassenpflug, est décidément fou. Il a été transporté de son château de Wechterbach dans une maison d'aliénés, à Illenau.

— Une lettre de Carignan, adressée au *Courrier des Ardennes*, raconte ainsi une chute vraiment phénoménale :

« La plus grande des trois cloches de Carignan vient de tomber sur le

pavé de l'église, sans qu'elle ait reçu la moindre fracture et sans qu'elle ait causé d'accident.

« Elle s'est tellement enfoncée dans le sol que, jusqu'à ce moment, on n'a pu l'en retirer pour la remonter au clocher. »

— Depuis que le temps s'est refroidi, l'hippopotame ne sort plus de son pavillon, qui est chauffé à une température convenable.

— MM. les préfets du Cher et du Nord viennent de recommander par une circulaire à MM. les maires de ces départements de ne pas délivrer des passeports aux ouvriers qui demandent à aller à Paris, sans qu'ils soient de bonne conduite et qu'ils aient l'assurance de trouver des moyens d'existence dans la capitale. La mesure est maintenant générale.

— Une souscription publique s'organise en Angleterre pour honorer la mémoire du lieutenant français Bellot, qui vient de trouver une mort glorieuse dans les mers polaires, en faisant une expédition à la recherche de sir John Franklin.

— Des arrestations politiques ont été faites, ces jours derniers, à Crest, à Douai et à Dijon.

Nous nous empressons de publier la note suivante, qu'on veut bien nous communiquer :

Les vives et universelles sympathies qui s'attachent à M. l'abbé Jammes, ancien vicaire général de Paris, chanoine de la métropole, directeur de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, nous font un pressant devoir de démentir le bruit qui a couru de sa mort. Hier, 18 novembre, le jour même où les journaux nous apportaient cette triste nouvelle, nous recevions dans les bureaux de la Sainte-Enfance, une lettre de M. l'abbé Jammes, datée de Séville (Espagne) le 10 novembre 1853 ; cette lettre, autographe, donne les meilleures nouvelles sur sa santé et annonce son très-prochain retour. Une similitude de nom aura produit cette erreur, et il est probable que la mort dont il s'agit est celle de M. *James*, ancien grand vicaire de La Rochelle, arrivée tout récemment.

Paris, le 19 novembre 1853.

Sachant que M. l'abbé Jammes était depuis quelque temps loin de la France, nous avions reproduit nous-mêmes la nouvelle que plusieurs journaux étrangers donnaient de la manière la plus positive et dans les termes mêmes que nous leur avons empruntés. Nous nous félicitons vivement de la démentir aujourd'hui.

BOURSE DU 19 NOVEMBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 65 — plus haut, 99 70 — plus bas, 99 65 — fermé à 99 70. — Au comptant, il reste à 99 75.

3 0/0, à terme, ouvert à 73 25 — plus haut, 73 65 — plus bas, 73 20 — fermé à 73 65. — Au comptant, il reste à 73 60.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,060 00 ; (1852), à 1,210 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 94 0/0 ; nouveau, 94 0/0. — Belgique, 5 0/0, 00 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE PENDANT LES TROIS DERNIERS MOIS

(3e article.)

III

Phases nouvelles du conflit dans la province ecclésiastique du Haut-Rhin.

Nos lecteurs se rappelleront peut-être l'historique que nous avons présenté, dans le cours de l'été dernier, de la lutte qui existe depuis le commencement de ce siècle, entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir temporel, dans la province du Haut-Rhin allemand. Nous n'avions pas besoin du don de prophétie pour prédire dès lors tous les événements qui se sont accomplis depuis. Il suffit de connaître tant soit peu ces petits gouvernements bureaucratiques, pour comprendre jusqu'à quels pitoyables excès ils sont capables de se porter. La marche de l'histoire, l'exemple des grands Etats, le soin de leur propre conservation, le souvenir des services signalés rendus par l'Eglise catholique en 1848, rien de tout cela n'est propre à dissiper les épaisses ténèbres qui règnent dans ces têtes gouvernementales; et c'est à cet aveuglement inconcevable que nous devons la série de scandales qui, depuis un mois surtout, affligent, je ne dis pas seulement tous les cœurs catholiques, mais le bon sens même de toute l'Europe intelligente.

Où eut veulent-ils venir? demanderons-nous avec un publiciste distingué de l'Allemagne.

Voilà un petit Etat fondé à peine depuis cinquante ans et, depuis son origine, prenant à tâche d'empiéter sans cesse sur les droits *reconnus* dans l'acte de sa fondation, d'une Eglise vieille de dix-huit siècles. Contrairement à ces droits fondamentaux et imprescriptibles, il crée une législation arbitraire qu'il impose pendant une longue suite d'années à la longanimité de ses sujets. Le Pape et les Evêques ont beau protester contre cette immixtion de la force dans une cause où tout est clair et sanctionné par une immuable et souveraine autorité, celle du Christ, qui a défini lui-même les prérogatives et les pouvoirs de son Eglise, le gouvernement égaré du grand-duché de Bade poursuit son inique système d'envahissement et d'oppression. Enfin, le lendemain du jour où la maison souveraine de Bade revenait de l'exil où l'avait poussée la révolution, le lendemain même du jour où elle avait éprouvé les désastreuses conséquences de son régime bu-

reaucratique et où elle avait pu constater que sa vraie force et son plus sûr appui se trouvaient dans cette Eglise catholique qu'elle s'était jusqu'alors appliquée à rabaisser et à gêner dans son action, le lendemain même de ce jour, elle ose entrer en lutte ouverte avec l'Eglise, cette puissance ennemie née de la révolution et gardienne fidèle du principe d'autorité, ce dernier retranchement des sociétés en péril et des pouvoirs ébranlés.

Et, qu'on le remarque bien, cette lutte corps à corps se passe dans un pays dont l'immense majorité est catholique; c'est-à-dire que le gouvernement badois se condamne au rôle absurde de persécuteur à mort de la religion de la plupart de ses sujets, ou s'expose à une retraite aussi honteuse que funeste à son autorité.

Mais, racontons aussi brièvement que possible, les faits principaux qui ont eu lieu. Les faits ont une éloquence qui, seule, est capable de dissiper certaines illusions : mieux aussi que nos réflexions, ils donneront une idée de la marche inique et fatale adoptée par le gouvernement grand-ducal de Bade.

Nous reprenons la question où nous l'avions laissée dans notre exposé de l'été dernier.

D'un côté, nous avions présenté les justes demandes des Evêques de la province de Fribourg, réclamant l'affranchissement d'une tutelle illégale et intolérable, de la part de leurs gouvernements respectifs; de l'autre, nous avions mentionné les répliques de ces derniers, insistant sur ce qu'ils appelaient leurs *droits de souverain*, et, à part quelques modifications insignifiantes, renouvelant leurs prétentions les plus injustes et les plus odieuses. Entre tous les gouvernements, celui de Carlsruhe s'était distingué par une audace et une opiniâtreté toutes particulières. L'Archevêque, persistant dans ce qui était le devoir le plus sacré de sa charge et de sa mission divine, termina cette phase de négociations en déclarant qu'il obéirait plutôt à Dieu qu'aux hommes, qu'il exercerait ses fonctions sans aucun égard aux prétentions mal fondées du pouvoir temporel qu'il rendait responsable de toutes les conséquences de l'attitude qu'il allait prendre.

Un Archevêque octogénaire de la valeur de Mgr de Vicari ne devait point parler légèrement. Les faits devaient donc suivre sans tarder.

L'Archevêque commença par repousser les commissaires du gouvernement qui avaient l'usage de contrôler les admissions aux ordinations; en même temps, il signifia au *Conseil ecclésiastique* que, désormais, il s'abstiendrait de proposer les candidats pour les cures vacantes.

On se rappelle le caractère de ce Conseil ecclésiastique chargé

de surveiller l'exercice de l'autorité archiépiscopale dont il s'arrogeait aussi un grand nombre d'attributions inaliénables. Tel qu'il était en lui-même, il constituait une institution anti-canonique et servait d'ailleurs au gouvernement d'instrument pour toutes ses mesures d'envahissement et d'oppression. L'Archevêque avertit donc aussi le *Conseil* qu'il eût à se renfermer dans ses attributions compatibles avec les lois ecclésiastiques et la doctrine orthodoxe. En cas de désobéissance, le courageux prélat le menaça des peines que l'Eglise porte contre ses enfants indociles et opiniâtres dans le mal.

Ce fut là le commencement, le point de départ des mesures de violences. Le gouvernement ne se dissimulait pas la force du coup qui le frapperait, si l'Archevêque venait à employer l'arme de l'excommunication. La peur et la colère le déroutèrent totalement. Nous savons de bonne source que, dès les premiers actes d'autorité indépendante de l'Archevêque, il voulait lui infliger, à lui personnellement, une amende pécuniaire de 500 florins. On se flatta de réussir d'une autre manière, et l'on donna au conseiller d'Etat *de Stengel* une mission près de l'Archevêque et de son chapitre.

Hélas! on ignorait encore ce que c'est qu'un Evêque!

M. de Stengel, ancien fonctionnaire supérieur dans la direction de la police, arrive à Fribourg avec des airs de dominateur. A force de supplications, il obtient que l'Archevêque réunisse son chapitre pour l'entendre sur l'objet de sa mission.

C'est ici que nous voudrions pouvoir raconter en détail ce qui se passa. Un pontife octogénaire répondant aux brutales sommations d'un employé de police couvert du costume de conseiller d'Etat, avec une énergie et un calme tout apostoliques, quel spectacle digne des premiers temps de l'Eglise! Dans le cours de l'entrevue, mis en demeure, par M. de Stengel, de donner une déclaration formelle sur ses intentions par rapport aux lois qu'il avait refusé jusque-là de reconnaître, comme aussi relativement aux menaces contre le conseil ecclésiastique, le noble et héroïque vieillard, levant les yeux au Ciel et s'appuyant sur un fauteuil, refusa d'obtempérer à une demande aussi inconvenante dans la forme que contraire à ses droits.

M. de Stengel fut violent et grossier en vain. L'Archevêque ne consentit qu'à différer l'effet de sa menace d'excommunication contre le conseil ecclésiastique, et à faire part directement au gouvernement grand-ducal de ses dispositions et des motifs de sa conduite.

Déjà nous avons fait connaître cette pièce admirable par laquelle Mgr A. de Vicari, rappelant une dernière fois à son souverain qu'il lui serait un fidèle sujet en tout ce qui concerne

l'ordre temporel, s'exprimait avec autant de dignité que de force sur les devoirs sacrés qui lui incombent d'en haut, et qu'il ne peut omettre sans cesser d'être fidèle à Dieu. Nul doute, le saint vieillard a été prophète lorsqu'il écrivait ces belles paroles échappées de son cœur de confesseur de la foi : « Le Tout-Puissant dirige tout pour le bien de son Eglise, et c'est par les tribulations qu'il la conduit à la gloire; le martyre est sa plus belle couronne. *Aucune puissance de la terre n'arrêtera le torrent de bénédictions célestes qui se répandent en ce moment sur le monde ;* on pourra se servir contre l'Eglise de la violence, mais cette arme tournera contre ceux qui l'auront employée. »

Après tout ce qui s'était passé, pouvait-on espérer que le gouvernement reviendrait sur ses pas? Le vertige devait devenir de plus en plus fort.

La réponse de l'Archevêque était du 4 novembre ; le 7, parut l'ordonnance souveraine statuant des pénalités pour toutes les contraventions qui seraient faites par l'autorité ecclésiastique aux *lois de l'Etat.* Un commissaire spécial était institué pour mettre à exécution le dispositif de l'ordonnance.

Cette ordonnance défendait en particulier de publier aucun acte sans l'assentiment et le *placet* préalable du commissaire gouvernemental. Par ce moyen, l'on voulait arrêter dans leur principe toutes les mesures de rigueur que l'Archevêque pourrait prendre contre le conseil ecclésiastique. Puérile illusion! Comme si la prison, la confiscation et les autres peines insérées au Code criminel du grand-duché de Bade, étaient de nature à empêcher l'accomplissement d'un devoir sacré! comme si le mépris de pareils moyens d'intimidation était chose nouvelle dans les annales de l'Eglise militante!

Le gouvernement badois confia, du reste, l'exécution de ses décrets à un digne instrument. M. Burger (nous nous plaisons à livrer ce nom à l'estime de la postérité) avait été autrefois un flatteur de la révolution. Il fallait, à force de zèle, se faire pardonner cette faiblesse. Les rôles se trouvaient admirablement changés. A l'heure du danger, en 1848, ce fut l'Archevêque de Fribourg qui resta fidèle à son souverain, en dépit des menaces de la révolution, et M. Burger faiblissait pitoyablement devant la démagogie triomphante. Aujourd'hui, l'Archevêque de Fribourg est dénoncé comme ennemi de l'Etat et de la paix publique, parce qu'il refuse de trahir sa conscience et son devoir, et on lui donne pour geôlier un homme d'une fidélité éprouvée, un M. Burger! Quelle pitié!

Le gouvernement était logique dans la violence ; l'Archevêque le fut dans son devoir.

Honneur aux prêtres fidèles qui exécutèrent les volontés de leur pasteur à l'heure du danger!

La sentence d'excommunication fut lancée contre le *conseil ecclésiastique* et M. *Burger*, et promulguée dans les églises principales de Carlsruhe et de Fribourg. Deux jeunes prêtres, MM. Helle et Kaestlé, affrontèrent les menaces du pouvoir temporel dans cette circonstance. Ils savaient le sort qui les attendait, et à l'heure qu'il est ils subissent la *prison de guerre*.

D'autres, qui acceptent les charges qui leur sont confiées par leur Archevêque, sont accablés d'amendes et privés de leurs revenus. Tous les jours les feuilles allemandes nous fournissent les noms de nouvelles victimes.

D'après tous les renseignements qui nous arrivent du théâtre de cette lutte si glorieuse pour l'Eglise, l'Archevêque de Fribourg aura la consolation de se voir soutenu par son clergé. L'heure du danger et la persécution sont souvent un utile stimulant pour les moins généreux.

Hâtons-nous de dire aussi que les laïques eux-mêmes se montrent admirablement dans ce péril commun. Les adresses de dévouement arrivent de tous côtés à l'Archevêque de l'Eglise désolée de Fribourg : tous lui offrent leur fidélité; les riches, leurs biens et leur fortune.

De son côté, l'Allemagne catholique tout entière se lève pour venir au secours de ses frères souffrants. La *Communion des saints* est un des titres de gloire, l'auréole du Catholicisme. Et, en effet, déjà plusieurs voix ont retenti pour la levée d'un denier, du denier de la charité et de la fraternité chrétiennes pour les victimes du despotisme gouvernemental du grand-duché de Bade.

Nous l'espérons, la France, si généreuse dans toutes les circonstances, se dilatera aussi de nouveau pour venir au secours de ce clergé fidèle. Par le concours de sa charité, elle se joindra à la protestation des catholiques allemands contre les iniques procédés d'un pouvoir qui punit comme des criminels des hommes qui ne s'exposent à ses coups que pour obéir à leur conscience et par soumission à Dieu!

L'Abbé A. Sisson.

Voici le texte de la sentence d'excommunication lancée par Mgr l'Archevêque de Fribourg contre les membres du conseil supérieur ecclésiastique et le directeur municipal Burger :

« Nous, Germain de Vicari,

« Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, archevêque de Fribourg et métropolitain de la province ecclésiastique de Haut-Rhin, docteur en théologie, en droit canon et en droit civil, grand'croix de l'ordre du Lion de Zehringen, de l'ordre royal Frédéric du

Wurtemberg, prélat domestique de S. S. le Pape, assistant au trône pontifical,

« A tous les prêtres et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Considérant que dans notre diocèse ont été rendues, par le pouvoir temporel des ordonnances qui sont contraires aux commandements de Dieu, violent la liberté de l'Eglise catholique, ses droits et sa Constitution, et parmi ces ordonnances, en particulier celle qui concerne le droit de surveillance et de protection sur l'Eglise catholique;

« Considérant, en outre, que le Saint-Siége et l'Episcopat ont rejeté ces ordonnances comme illégales et contraires à l'Eglise;

« Considérant que tout catholique doit obéir aux préceptes de l'Église, et que la désobéissance, sous ce rapport, et que toute participation à l'exécution de pareilles ordonnances constitue une révolte ecclésiastique passible de l'excommunication majeure;

« Considérant enfin que les catholiques nommés ci-dessous se sont rendus coupables de cette faute par leur conduite publique, en particulier se sont arrogés l'exercice de l'autorité épiscopale, ont violé les libertés de l'Église et n'ont pas tenu compte des avertissements que nous leur avons donnés; nous déclarons:

Léonard, Auguste Prestinari, Augustin Kinberger, Antoine Küsswieder, Philippe Forch, Charles Schmitt, Guillaume-Charles Muller, Léonard Laubis, Jean-Baptiste Meier, exclus du sein de l'Eglise catholique et de la communauté chrétienne, jusqu'à ce qu'ils rentrent en eux-mêmes et donnent satisfaction à l'Eglise. « † Germain, *Archevêque de Fribourg.* »

La même sentence a été portée contre le directeur Burger.

AFFAIRES D'ORIENT

Les nouvelles n'ont pas marché depuis deux jours, et il semble que les parties belligérantes cherchent plutôt à se concentrer qu'à opérer. Engagée d'abord avec des forces médiocres de part et d'autre, la guerre ne recommencera sans doute que sur une grande échelle. La saison, d'ailleurs, est un obstacle réel aux mouvements des troupes, et son influence se démontre suffisamment par la présence de plus de 10,000 Russes malades dans les hôpitaux de la Moldavie et de la Valachie.

En attendant que le canon gronde de nouveau, le gouvernement de Saint-Pétersbourg crée à ses adversaires le plus d'embarras qu'il peut par sa politique adroite. Il a mis à profit les dispositions hostiles des Monténégrins, qui n'ont pas oublié leur dernière lutte contre la Porte. Aussi 2 à 3,000 Monténégrins, apprenant que Derwisch-Pacha approchait de Grahowo avec 5,000 hommes et une artillerie considérable, se sont-ils portés rapidement sur cette ville pour la fortifier et repousser les Turcs. D'autre part, l'attitude de la Servie n'est pas plus favorable. Nous en jugeons par une lettre de Belgrade, du 13 novembre, adressée au *Courrier italien :*

« A peine le prince régnant de Servie, dit cette lettre, a-t-il reçu d'Omer-Pacha l'ordre de laisser à ses troupes le libre passage à travers la Servie, qu'il a expédié sur-le-champ des courriers pour Constantinople, Vienne et Saint-Pétersbourg. Il paraît que les Serbes veulent s'opposer, les armes à la main, à l'entrée des Turcs. Des troupes considérables viennent d'être dirigées vers les frontières de Bosnie. »

Les sujets turcs, habitant les Principautés, se sont vus expulsés par le prince Gortschakoff. Chaque jour ces malheureux arrivent en grand nombre sur le territoire autrichien où les autorités locales leur délivrent des permis de séjour pour un temps déterminé.

A cet acte de rigueur, le gouvernement turc vient de répondre en expédiant l'ordre à toutes les autorités des provinces de suspendre leurs relations avec les consuls et autres agents russes. En outre, il a fait donner avis au commerce russe, qu'à dater du 5 novembre, le pavillon de sa nation ne serait plus reconnu.

Un fait qui ne manque pas de signification nous est apporté par la *Correspondance prussienne :*

« Le consul de France à Iassy a reçu de son gouvernement l'ordre de quitter la Moldavie, sans trop s'éloigner cependant de sa résidence. On assure que les sujets français ont été placés sous la protection du consul de Prusse. On assure que le consul de France se rendra d'abord à Lemberg et ne laissera à Iassy qu'un chancelier qui ne sera pas revêtu d'un caractère officiel. »

Tandis que nous parlons des mouvements de la diplomatie, nous devons dire que le consul général de Russie à Alexandrie a reçu l'ordre de quitter le pays. La manière énergique dont Abbas-Pacha a pris le parti du Sultan a été considérée par le cabinet de Saint-Pétersbourg comme une rupture ouverte.

Sans que les hostilités aient continué sur les rives du Danube d'une manière aussi vive, les Turcs poursuivent cependant leur plan qui consiste à opérer sur les ailes des Russes. Les dernières dépêches reçues par l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne et citées par la *Gazette de Voss*, marquent qu'ils ont marché de Kalafat où, comme on sait, ils se sont maintenus, sur Krajowa où les Russes étaient commandés par le général Firschbach.

« On assure, continuent les dépêches, que les troupes turques se sont avancées et que le général Firschbach a reçu l'ordre de quitter Krajowa et de se retirer sur Slatina, afin de se réunir au général Dannenberg dont le corps s'élève maintenant à 18,000 hommes. Krajowa serait, dit-on, tombé dans les mains des Turcs sans coup férir ; on explique la retraite des Russes par cette circonstance que les Turcs auraient franchi le Danube près de Nicopolis et se dirigeaient vers Slatina, à l'effet de prendre les Russes entre deux feux. »

En cette occasion, les Turcs ont agi comme à Oltenitza. Quant

aux Russes, leur plan est toujours le même, à savoir : se retirer, concentrer leurs forces et tâcher d'attirer l'ennemi en plaine, là où leur cavalerie aurait une supériorité écrasante.

Ce matin, les correspondances de Vienne confirment la prise de Krajowa par les Turcs. Cette ville aurait été enlevée après un engagement assez vif entre les troupes d'Ismaïl-Pacha et le corps du général Firschbach.

D'un autre côté, nous apprenons un échec des troupes ottomanes en Asie.

D'après une dépêche de Vienne, 22 novembre, le général russe, Bariatinski, aurait battu et repoussé les Turcs entre Akhaltzickh et Gourle.

Nous avons publié déjà le bulletin russe sur l'affaire d'Isachta. Il en a paru un second sur les événements dont Oltenitza a été le théâtre. C'est un ordre du jour publié à Bucharest par le prince Gortschakoff, en date du 25 octobre (6 novembre). Quelque étendue que soit cette pièce, nous croyons devoir la faire connaître à nos lecteurs, en leur laissant le soin d'apprécier les témoignages contradictoires des deux parties belligérantes :

« Le 20 octobre (1er novembre), des troupes turques quittèrent en assez grand nombre le camp de Turtukai et occupaient une île du Danube, située à l'embouchure de l'Argis.

« Le 21 octobre (29 novembre), elles passèrent sur la rive gauche du fleuve et y occupèrent le bâtiment de pierre de la Quarantaine. Sur le rapport fait par nos avant-postes de cosaques, j'ordonnai au général d'infanterie Dannenberg, chef du 4e corps, de concentrer dans les environs de Dobreni Nogwesakti la 1re brigade de la 11e division d'infanterie et la batterie n° 8, ainsi que la batterie légère n° 5 de la 11e brigade d'artillerie, les escadrons des régiments des hulans Oliviopol avec 2 pièces de la 9e batterie des cosaques du Don, 300 cosaques du Don n° 34, et de prendre position près du village Mitreni Fundeni, ainsi que d'attaquer l'ennemi à partir de ce point.

« Le 23 octobre, à une heure de l'après-midi, le général Dannenberg marcha droit à l'ennemi qui avait eu le temps de se fortifier. Le bâtiment de la Quarantaine, armé de six canons, formait le centre de sa position, qui s'appuyait à gauche sur la rivière de l'Argis, et à droite sur le Danube. Les Turcs étaient protégés en outre par des ouvrages et des palissades. Le flanc droit des Turcs était aussi défendu par trois batteries établies sur la rive droite du Danube qui, en cet endroit, n'a qu'une largeur de 212 toises. Le flanc gauche était appuyé par des batteries élevées dans l'île du Danube. Nos troupes étant parvenues à la portée du canon, l'ennemi ouvrit le feu de tous ses canons et même de quelques mortiers sur la rive droite. Deux de nos batteries s'avancèrent à 450 toises de distance des retranchements turcs, et ripostèrent vivement.

« Après une heure d'un feu bien soutenu, elles purent s'approcher à portée de la mitraille. L'infanterie, protégée par l'artillerie, s'avança rapidement vers les retranchements ennemis, et malgré un feu meurtrier, elle pénétra jusque dans les fossés. Cette attaque hardie et subite jeta le désordre dans les rangs ennemis. La cavalerie ennemie prit la fuite et se précipita dans le Danube. Comme nos projectiles avaient déterminé deux explosions dans le bâtiment de la Quarantaine, les Turcs retirèrent en toute hâte leur artillerie et se retirèrent en désordre sur les rives escarpées du fleuve. Les troupes se retirèrent aussi des retranchements ; une partie gagna les bateaux.

« Le général Dannenberg, ayant atteint le but qu'il s'était proposé d'empêcher les Turcs de prendre une position avantageuse sur la rive gauche du Danube, jugea à propos de ne pas poursuivre ses avantages, craignant qu'ils ne fussent pas compensés par les pertes qu'occasionneraient 40 canons établis sur la rive droite du Danube. D'ailleurs, la perte était déjà considérable. En conséquence, il résolut de reprendre son ancienne position. Les Turcs n'essayèrent point de gêner ses mouvements. La frayeur qu'avait causée aux Turcs l'attaque hardie de notre brigade fut si grande que l'ambulance des blessés put être établie tout près du bâtiment de la Quarantaine sous la protection d'un seul piquet de cavalerie ; car les Turcs, qui n'étaient occupés que d'eux-mêmes, ne songèrent pas à l'inquiéter. »

Cette pièce ne nie pas, en définitive, que les Turcs, après ce combat meurtrier, ne soient restés dans leurs positions. Au reste, les bulletins, de quelque côté qu'ils viennent, ne font pas la victoire, et c'est l'avenir qui se charge toujours de rétablir la vérité.

Indépendamment de ce bulletin, le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 13 novembre en publie un sur les opérations militaires en Asie. Bien que les succès des Turcs y soient très-amoindris, le fond des faits demeure le même, et les Russes ne peuvent contester la prise du fort Saint-Nicolas.

Il se produit un fait nouveau qui sera l'objet de bien des commentaires. Un commissaire extraordinaire est envoyé par la Sublime-Porte à l'armée du Danube avec les pouvoirs les plus étendus. C'est Fuad-Effendi. On se rappelle que ce personnage était ministre des affaires étrangères au moment de l'ambassade du prince Mentschikoff, et que le premier acte du plénipotentiaire russe fut de le contraindre à donner sa démission. Il est probable que le choix de Fuad-Effendi a été déterminé par la haine que cet ancien ministre ressent pour les Russes. Voici en quels termes le *Constitutionnel* apprécie cette mission :

« Le choix qui a été fait de Fuad-Effendi est très-significatif en ce moment, à raison de ses sentiments d'hostilité à la Russie et de l'antipathie qu'il inspire de son côté au Czar. En recevant sa nomination, Fuad-Effendi a été prié de hâter ses préparatifs de départ, afin de se rendre à sa destination dans le plus bref délai possible. On pensait qu'il allait se mettre immédiatement en route pour Schoulma, où se trouvait encore le quartier général d'Omer-Pacha, à la date des dernières nouvelles reçues de Constantinople. »

S'il faut en croire, au contraire, l'*Indépendance belge*, cette mission n'aurait nullement une signification belliqueuse. Le Divan n'aurait envoyé Fuad-Effendi auprès d'Omer-Pacha, dont on connaît le caractère entreprenant et même aventureux, que pour lui porter des ordres presque impératifs d'avoir à éviter à tout prix un engagement décisif sur la rive gauche du Danube.

Voici quelques nouvelles du mouvement des flottes. Nous ne les donnons que sous toutes réserves.

Une dépêche télégraphique datée de Constantinople, 12 no-

vembre, et reçue à Vienne, annonce « qu'une partie de la flotte anglaise s'est rendue dans la mer Noire. » Selon le *Morning-Chronicle*, la flotte française en partie également, aurait suivi cet exemple. De son côté, le *Morning-Post* affirme que, sur les demandes des ambassadeurs de France et d'Angleterre, une division de six frégates à vapeur françaises et anglaises avait été envoyée jusqu'à la Sulina, l'une des bouches du Danube dans la mer Noire.

Une division de l'escadre turco-égyptienne, qui a son centre d'opérations à Trébizonde, surveille énergiquement toute la côte.

La flotte russe de la mer Baltique est rentrée dans ses quartiers d'hiver, quoique le temps fût extraordinairement beau pour la saison. Trois steamers de guerre ont été expédiés à Sweabourg pour y passer l'hiver et pour s'y tenir prêts à servir s'il en était besoin.

Alfred Des Essarts.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Espagne. — Le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté à Paris mande au ministre des affaires étrangères que Son Éminence Mgr le cardinal-archevêque de Bordeaux lui a fait remettre une somme de 2,600 fr., en outre de celles qu'il lui avait antérieurement envoyées, comme produit de la quête ouverte dans son diocèse pour secourir les malheureux habitants de la Galice. S. M. la reine a décidé que sa reconnaissance particulière serait exprimée audit prélat pour cette nouvelle preuve de zèle et de charité par laquelle il a contribué à soulager la misère qui afflige les populations de la Galice, et a ordonné en même temps de publier le fait dans la *Gazette* (*Gazette de Madrid*).

Piémont. — La télégraphie privée a apporté la dépêche suivante :

« Turin, lundi 21 novembre 1853.

« Le journal officiel publie une ordonnance royale prononçant la clôture de la session législative et la dissolution de la chambre des députés.

« Le ministère piémontais, dans son exposé des motifs, a déclaré que l'ordonnance de dissolution avait pour cause les derniers votes du sénat, lesquels ont rendu nécessaire un appel aux électeurs.

« Les élections sont fixées au 8 décembre. Les chambres sont convoquées pour le 19 décembre. »

Il est impossible de prévoir en ce moment quel esprit animera la majorité des chambres futures. Les élections qui vont avoir lieu peuvent mettre un temps d'arrêt à la décadence du Piémont, si le juste mécontentement qu'inspirent les actes du gouvernement parvient à se faire jour dans le scrutin. Si, au contraire, les manœuvres révolutionnaires, dans lesquelles trempe le pouvoir, viennent à l'emporter, ce malheureux pays est à la veille peut-être d'une terrible crise.

— On écrit de Turin, le 19 novembre :

« La Sénat a continué hier la discussion de projets de loi pour le trans-

port à la Banque nationale de la Trésorerie générale de l'État et pour l'établissement d'une banque d'escompte et de circulation en Sardaigne. Le premier projet, dans le vote, a été rejeté par 32 voix contre 60 votants. »

C'est donc par suite de ce vote que les chambres viennent d'être dissoutes.

Angleterre. — Une députation d'habitants de Londres s'est rendue samedi auprès de lord Palmerston, à Carlton-Gardens, pour le prier de remettre une adresse à la reine sur la question d'Orient. L'adresse a été présentée par lord Dudley Stuart, qui en a exposé le sens.

Lord Palmerston a exprimé sa conviction que le gouvernement de la reine était fermement résolu à défendre l'intégrité de la Turquie, et il a promis de soumettre à Sa Majesté le projet d'adresse qu'il venait de recevoir comme secrétaire d'État au département de l'intérieur.

Alfred Des Essarts.

INSTITUTION D'UNE FÊTE DES ÉCOLES

LETTRE PASTORALE DE Mgr L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

Avant-hier, jour de la fête de la Présentation de la très-sainte Vierge, a eu lieu, selon l'usage, au grand séminaire de Saint-Sulpice, une des plus belles et des plus touchantes cérémonies de l'Eglise. C'est le renouvellement solennel des promesses cléricales, fait entre les mains de Mgr l'Archevêque de Paris. Le vénérable prélat, assisté de MM. les archidiacres, a célébré la sainte messe, puis Sa Grandeur a donné lecture d'un mandement qui institue une fête pour les écoles. NN. SS. les Evêques de Limoges, d'Orléans, de la Basse-Terre (Guadeloupe), Mgr Pallegoix, Evêque de Siam, et un autre Evêque missionnaire étaient présents.

Mgr l'Archevêque de Paris commence sa lettre pastorale en disant que « la Religion et la science sont les deux flambeaux qui éclairent le monde : l'une par la lumière surnaturelle dont elle illumine l'humanité, pour la faire participer à la vie même de Dieu ; l'autre par la lumière naturelle qui, en formant la raison dans l'homme, rend son esprit capable de connaître et d'admirer les merveilles de la Création : et ces deux lumières partent du même foyer, de Dieu, que la Sainte-Ecriture appelle le Père des lumières, duquel descend tout don parfait. »

Ayant une même source, la Religion et la science ont une même fin ; elles sortent de Dieu pour revenir à Dieu. Rien n'est donc plus naturel et plus utile que l'alliance de ces deux grandes choses. C'est un déplorable malheur quand elles se divisent, et cette fatale discorde produit des maux incalculables pour les hommes et pour les sociétés. Tel a été le funeste spectacle donné en particulier par le XVIIIe siècle.

Aujourd'hui, voici un heureux retour et de meilleures espé-

rances; la Religion honore et recherche la Science, la Science honore et recherche la Religion.

Pontife de la grande capitale, de la ville des arts et des lettres, Mgr l'Archevêque n'a cessé de travailler dès le commencement de son épiscopat à ce rapprochement si désirable. Ainsi, l'école des hautes études établie aux Carmes, dont le succès même dans les facultés profanes est si brillant, va recevoir, maintenue et agrandie, des développements nouveaux. Plusieurs de ses élèves ecclésiastiques fréquenteront les cours de droit et prendront des grades; quelques-uns étudieront à l'École des Chartes.

Mgr rappelle ensuite la société fondée par ses soins pour l'encouragement des écoles libres, et qui assure l'instruction chrétienne à plus de 9,000 enfants.

Enfin, la communauté des Chapelains de Sainte-Geneviève, déjà féconde, va se perfectionner encore.

Mais Mgr l'Archevêque de Paris veut cimenter d'une manière plus éclatante cette alliance de la Religion et de la Science. Aussi Sa Grandeur institue-t-elle « une solennité qui s'appellera la *Fête des Ecoles*, et qui sera célébrée chaque année le dimanche qui précède l'Avent, dans l'église de Sainte-Geneviève, sous le patronage d'un saint illustré par la Science. » Elle ajoute :

Nous convierons à cette solennité tous les chefs de l'instruction publique et privée, toutes les notabilités de la Science, des lettres et de l'enseignement, les professeurs, les instituteurs, tous les élèves des écoles supérieures et spéciales, et les élèves les plus distingués des lycées et des institutions. Les Beaux-Arts eux-mêmes, la musique, la poésie, pourront nous prêter leur concours et relever l'éclat de cette fête. L'immensité du temple nous permettra de réunir beaucoup de monde, et ce nous sera une grande joie que d'être entouré des représentants de la Science à tous les degrés.

Là, après le Saint-Sacrifice, que nous offrirons spécialement à l'intention de l'union toujours plus intime de la Religion et de la Science, l'un de nos orateurs sacrés prononcera, devant cette assemblée savante, le panégyrique d'un saint célèbre dans l'Eglise par sa grande science; et pour que le même sujet ne revienne point tous les ans, nous désignerons le saint qui sera, pour chaque année, le patron de la solennité, et dont l'éloge fournira le sujet du discours. Grâce à Dieu, la liste des saints qui ont illustré l'Eglise et éclairé le monde par leur science est longue, et il nous faudrait bien des années pour l'épuiser. S. Paul. S. Irénée, S. Clément d'Alexandrie, S. Hilaire, S. Athanase, S. Jean Chrysostôme, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Ambroise, S. Jérôme, S. Augustin, S. Anselme, S. Bonaventure, S. Thomas d'Aquin, nous apparaîtront tour à tour, pour nous apprendre, par les lumières de leurs ouvrages et par les parfums de leurs vertus, que la Foi et la Science, loin d'être contraires, s'éclairent, se fortifient l'une par l'autre, et qu'en s'unissant, elles conduisent infailliblement l'homme à sa fin dernière, c'est-à-dire à la véritable gloire et

au vrai bonheur. Cette année, nous choisissons pour patron de notre fête, saint Augustin, dont nous prononcerons nous-même l'éloge.

De plus, Monseigneur institue un prix de 1,000 francs à donner à l'auteur du meilleur travail sur une question relative aux rapports de la Science et de la Foi. Laïques et ecclésiastiques peuvent concourir. Le sujet, indiqué un an d'avance, sera celui-ci pour l'année courante :

« De l'Influence du Christianisme sur le droit public européen. Montrer comment s'est modifiée l'idée du pouvoir ; comment le droit de la guerre a été entendu ; comment les principes chrétiens ont pénétré toutes les institutions sociales, et, en particulier, les institutions judiciaires. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'archevêché à la fin de septembre.

« Une des plus grandes consolations de notre cœur, dit en terminant Mgr l'Archevêque, un des signes pour nous les plus manifestes que Dieu a sur notre société des pensées de miséricorde, c'est cette ardeur plus vive pour les études qui se réveille dans le sein du clergé, en même temps qu'une tendance plus favorable semble faire incliner vers la Religion les savants que les impressions du siècle dernier en avaient éloignés. Ah ! ministres de la Religion, c'est à nous qu'il appartient de favoriser ce mouvement des esprits, que la main de Dieu leur imprime. Pour cela, mêlons-nous-y de plus en plus. Versons sur la Science cet arome de la Religion dont Dieu nous a faits les dépositaires et qui doit l'empêcher de se corrompre. Appliquons-nous à démontrer que les formules de la Science n'ont rien de contraire aux formules de la Foi, et que si leur domaine est différent, leur point de départ est le même, ainsi que leur fin. Aimez donc la Science, aimez-la pour elle-même, parce qu'elle est belle, parce qu'elle vient de Dieu, parce que, sans elle, il y a des pages du livre de la création que vous ne pouvez plus lire ; mais aimez-la surtout pour le secours qu'elle apportera à votre ministère ; aimez-la, parce qu'elle sera dans vos mains un levier puissant pour remuer les âmes ; aimez-la, rien qu'en comprenant combien elle vous sera utile pour procurer ici-bas la gloire de Dieu et le salut de vos frères. »

Suit l'ordonnance d'institution de la Fête des Ecoles, en date du 16 novembre 1853. L'abbé J. Cognat.

RETOUR DES DIOCÈSES DE LIMOGES ET DE SAINT-CLAUDE A LA LITURGIE ROMAINE.

Mgr Buissas, évêque de Limoges, vient de publier une lettre pastorale et un mandement pour le rétablissement de la liturgie romaine dans son diocèse. Après quelques considérations d'une grande élévation sur la prière en général, le vénérable prélat trace à grands traits l'histoire de la liturgie pour démontrer que l'*unité* dans les formules de la prière et les cérémonies du culte public, fut toujours, sinon dans la pratique, au moins dans les

vœux de l'Eglise. Mgr Buissas cite ensuite la bulle de saint Pie V, puis il ajoute :

Ce langage si précis et si décisif, émané de ce Siége auguste, qui est le centre de toute vérité, ne pouvait permettre aucune hésitation ni laisser aucun doute.

Aussi, vers la fin du XVIe siècle, l'unité liturgique régna généralement dans toute l'Église latine, et particulièrement dans l'Église de France. Nous n'entrerons point ici dans le détail des circonstances qui, dans les deux derniers siècles, amenèrent la rupture de cette magnifique unité, et anéantirent le fruit de tant de persévérants travaux et de généreux sacrifices. Nous ne discuterons point les causes diverses qui amenèrent ces événements ; certes, Dieu nous garde de confondre l'*esprit de nouveauté* où se laissèrent entraîner, avec les intentions les plus pures, des hommes dont la mémoire sera toujours vénérée, avec l'*esprit d'incrédulité*, qui se déchaînait déjà comme le vent des tempêtes, et entraînait plus tard dans ses tourbillons et le trône et l'autel ; mais Nous dirons que ces changements, quels qu'en aient été les motifs, avaient pour résultat de rompre un des liens, et ce n'est pas le moins puissant, qui rattachaient la France, cette fille aînée de l'Église, à l'Église de Rome, mère et maîtresse de toutes les Églises.

Notre siècle, qui a relevé tant de ruines, devait avoir la gloire d'accomplir, en faveur de l'unité de liturgie, un devoir de réparation.....

Comment la France, N. T.-C. F., qui a eu dans tous les temps l'initiative des grandes choses, aurait-elle pu rester étrangère à ce mouvement ? Tandis que des miracles de grâces s'accomplissaient au-dehors, comment serait-elle restée insensible au bonheur de rétablir dans sa liturgie ce caractère d'unité, d'universalité, de stabilité, de sainteté, qui sont les caractères essentiels de l'Église elle-même ? Oui, ce sera une date glorieuse dans l'Église de France, que la manifestation du besoin de se rattacher plus que jamais au Saint-Siége, de ce désir de se livrer plus spécialement à l'étude de ses droits apostoliques trop longtemps ignorés ou méconnus, des principes du droit canonique que les besoins pressants du ministère pastoral n'avaient pas permis d'étudier jusqu'ici avec assez de loisir ; que cet empressement enfin de répondre à la pensée et à l'intention de notre immortel et bien-aimé Pontife Pie IX à l'égard de l'unité de liturgie, et de lui donner, par ce retour, aussi ardent qu'il est spontané et libre, un gage de notre obéissance et de notre amour filial.

Quant à Nous, N. T.-C. F., Nous étions depuis bien longtemps animé de cette pensée et de ce désir. Le concile à jamais mémorable de la province de Bourges, en décrétant le retour à la liturgie romaine, réalisa nos espérances et mit le comble à nos vœux. Nous allions revenir aux traditions de nos pères, car, dans notre diocèse, l'interruption de la liturgie romaine ne datait que de l'année 1737. Le moment est donc venu, N. T.-C. F., de proclamer solennellement qu'enfin l'Église de Limoges, toujours attachée par le fond de ses entrailles à la chaire apostolique du successeur de Pierre, va contracter avec l'Église romaine des liens plus intimes et plus étroits par le retour à sa sainte liturgie. Unis par le même sentiment d'obéissance, de tendresse et de dévouement pour elle avec nos frères répandus dans le monde entier, nous aurons encore la

consolation d'être unis avec eux par les mêmes prières, les mêmes rites, les mêmes cérémonies, et il semble qu'à partir de ce moment nous serons plus parfaitement réunis dans un même bercail, sous la conduite d'un même pasteur.

Le Mandement est suivi d'un Dispositif, dont les principaux articles règlent : que le Bréviaire Romain sera obligatoire à partir du prochain jour de la Pentecôte, pour tous les prêtres du Diocèse, sauf les dispenses exceptionnelles au sujet desquelles Mgr l'Evêque de Limoges s'est adressé au Saint-Siége pour obtenir l'autorisation de les accorder. Le Missel et le Rituel, ainsi que les cérémonies et le chant Romains, seront obligatoires à partir du 1er janvier 1855.

Mgr Mabile, évêque de Saint-Claude, vient aussi de publier un mandement sur l'établissement de la liturgie romaine dans son diocèse.

ÉTATS-UNIS.

Mgr Bedini a honoré de sa visite M. A. Brownson, l'honorable directeur de la *Revue catholique* à laquelle nous avons fait d'excellents emprunts. S. Exc. le Nonce a exprimé au docteur Brownson la haute estime qu'il ressent pour son mérite et surtout pour le bon usage auquel il l'emploie. Il a ajouté qu'un champion si intrépide des droits de l'Eglise avait droit d'être particulièrement connu du Souverain-Pontife ; et, en conséquence, il a demandé à M. Brownson la collection de sa *Revue*, afin de la présenter lui-même au Saint-Père lorsqu'il serait de retour à Rome.

NOUVELLES RELIGIEUSES

FRANCE. — Diocèse de Paris. — Le chapelain de l'Empereur, M. l'abbé Liabeuf, a célébré dimanche la messe à la grande Roquette, où sont détenus les condamnés aux peines afflictives et infamantes. Pendant la messe, les prisonniers ont chanté des chœurs religieux avec le plus grand ensemble. Ce qu'il y a eu de plus frappant dans cette cérémonie, c'est la tenue des prisonniers, qui, par leur recueillement et leur décence, ont prouvé ce que peut sur les esprits les plus dépravés et les cœurs les plus corrompus l'autorité des enseignements religieux.

Diocèse de Marseille. — On écrit de Marseille, 17 novembre :

« Mardi est arrivé d'Italie Mgr Fidèle-Sutter, de l'ordre des capucins, Evêque de Rosalia et vicaire apostolique de la régence de Tunis, chevalier de la Légion-d'Honneur et décoré par le bey pour le dévouement dont lui et ses religieux avaient fait preuve pendant l'invasion du choléra. Ce prélat a logé au couvent des capucins. Il se rend à Paris.

« Dimanche dernier a eu lieu, dans l'église de ce couvent, l'abjuration d'un protestant instruit par le P. Florent, capucin. Le nouveau catholique a communié le jour suivant. Cette conversion n'est pas la première victoire du bon religieux sur l'hérésie. »

PIÉMONT. — Le vicaire-général du diocèse de Turin a, par une lettre circulaire du 12 novembre, promulgué en forme le Bref pontifical sur la suppression des fêtes. Cette lettre se termine ainsi :

« Sa Sainteté voulant que, dans les jours de fêtes supprimées, les fonctions paroissiales se fassent régulièrement comme par le passé ; pour remplir l'intention du Souverain Pontife, je vous prie d'annoncer d'avance le retour de chacun de ces jours, afin que les fidèles que leurs travaux et leurs affaires ne tiendront pas empêchés puissent assister auxdites fêtes et donner libre cours à leur piété ; vous aurez soin en même temps de déclarer qu'ils n'y sont point obligés. »

ALLEMAGNE. — GRAND-DUCHÉ DE BADE. — Mgr l'évêque de Mayence a quitté son diocèse le 15, pour faire une visite à S. G. l'archevêque de Fribourg.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

On lit ce matin dans le *Moniteur :*

« Il est ouvert au ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, sur l'exercice 1853, un crédit de 500,000 fr., et sur l'exercice 1854 un crédit de 500,000 fr. pour subventions aux travaux d'utilité communale. Ces subventions seront applicables, concurremment avec les ressources des communes, aux travaux entrepris, notamment sur les chemins, dans le but d'occuper les classes ouvrières.

« Il est ouvert au ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes, sur l'exercice 1854, pour construction et réparation d'églises et de presbytères, un crédit extraordinaire de 250,000 fr. qui viendra en augmentation des allocations portées au chapitre du budget des cultes, exercice 1854, concernant les secours aux communes pour leurs églises et presbytères ; et, en outre, un crédit de 250,000 fr. pour construction ou réparation d'écoles. »

— M. Tonnet, ancien préfet, vient d'être nommé préfet du département du Calvados, en remplacement de M. Pierre Le Roy.

— Les débats de l'affaire dite des *Correspondances étrangères* se sont terminés devant la Cour de cassation réunie en audience solennelle. Sur les conclusions conformes de M. le procureur général, la Cour a rejeté le pourvoi de MM. Alfred de Coëtlogon, Virmaître, de Planhold et Flandin.

— Le terrible incendie de la rue Beaubourg, indépendamment des pertes considérables qu'il a occasionnées, a coûté la vie à cinq personnes au moins, dont les corps ont été retrouvés hier sous les décombres.

— Namich-Pacha, ministre du commerce de la Porte-Ottomane, qui a fait la traversée de Constantinople à bord du *Mentor*, est arrivé à Paris où il vient négocier un emprunt pour son gouvernement.

— Jeudi dernier, dit le *Mémorial des Pyrénées*, a eu lieu, dans l'église de Gelos, une touchante cérémonie. Mlle de Vauvineux, fille de M. le comte de Vauvineux, décédé il y a quelques mois à Gelos, et descendant de l'ancienne famille de ce nom dont parle Mme de Sévigné, a abjuré le protestantisme. Après avoir été baptisée la veille, selon l'usage, elle a fait son abjuration entre les mains de M. l'abbé Hirabourc, archiprêtre de Saint-Martin, qui a prononcé une allocution émouvante.

M. le curé de Gelos a célébré la messe et donné la communion à la jeune néophyte, qu'il avait instruite et préparée. Mme la comtesse de M... et ses filles, qui naguère dans cette église avaient accompli le même acte solennel, unissaient maintenant, ferventes catholiques, leurs prières à ceux des nombreux assistants qui s'étaient rendus à la cérémonie.

VARIÉTÉS

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU XVIIIe SIÈCLE, par M. Picot, ancien rédacteur de *l'Ami de la Religion*. Troisième édition, considérablement augmentée d'après les manuscrits de l'auteur et des notes supplémentaires. — Paris, librairie d'Adrien Leclere, rue Cassette. — 6 vol. in-8°, dont deux sont en vente.

Le titre de cet ouvrage et le nom de son respectable auteur, le recommandent suffisamment aux lecteurs de *l'Ami*, pour que nous puissions nous dispenser d'y ajouter nos éloges. Nous ne pouvons toutefois passer entièrement sous silence l'apparition d'une édition nouvelle des *Mémoires*, et les améliorations considérables qu'ils ont subies; c'est une dette de justice et de reconnaissance que nous sommes heureux de payer à l'esprit éclairé et judicieux du fondateur de notre Revue.

La plupart de nos lecteurs savent déjà que M. Picot lui-même avait successivement publié deux éditions des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle*, l'une en 1806, l'autre en 1815 et 1816. Cette seconde édition présentait déjà une supériorité marquée sur la première, qui n'était guère qu'une nomenclature assez exacte, mais aride, des événements religieux du dernier siècle. Aussi le succès en fut-il aussi mérité que durable.

On regarda généralement cet ouvrage comme le fruit de patientes et sérieuses recherches, soutenues avant tout par l'amour de la religion et de l'Eglise. Le Saint-Siége lui-même témoigna plusieurs fois, par d'honorables distinctions, de la satisfaction que lui causaient ces utiles travaux.

Cependant, M. Picot n'était point satisfait de son œuvre, tant qu'il pensait y pouvoir apporter des améliorations nouvelles. Ses amis savaient que, longtemps avant sa mort, il se préoccupait sérieusement des soins à donner à une troisième édition, qui ne laissât rien à désirer sous le double rapport de l'exactitude et de la juste étendue des récits.

La rédaction de *l'Ami* ne lui permettait de consacrer que de courts instants à ce travail de révision. Il n'en laissait toutefois échapper aucun, et, dans l'impossibilité où il se trouvait d'entreprendre une composition suivie, il confiait à des feuilles séparées les réflexions ou les détails qu'il se proposait d'ajouter un jour à son livre. Enfin, n'espérant plus pouvoir mener de front les travaux du journal et ceux de son ouvrage, il préféra renoncer aux premiers et consacrer ses derniers jours à perfectionner les *Mémoires* et à les rendre tout à fait dignes de l'accueil favorable qu'ils avaient reçu des lecteurs. Malheureusement une mort soudaine vint le surprendre alors que son œuvre touchait

presque à son terme et ne demandait plus qu'un travail, comparativement peu considérable.

Les premiers acquéreurs des *Mémoires* désiraient obtenir, après la mort de M. Picot, les manuscrits destinés à l'édition nouvelle. Mais diverses questions d'intérêt en ont retardé jusqu'à ces derniers temps l'impression et la mise en vente.

L'ouvrage terminé aura, pour l'*Histoire du dix-huitième siècle* seulement, six volumes in-octavo. Les deux premiers sont complétement achevés. Ils comprennent le récit des événements religieux accomplis depuis 1700 jusqu'en 1737. Nous allons faire connaître rapidement à nos lecteurs l'impression que nous a laissée la lecture de ces deux volumes, nous réservant d'apprécier le mérite de l'ouvrage d'une manière plus sérieuse et plus approfondie, lorsqu'il sera complétement terminé.

En tête du premier volume se trouvent, après la préface du nouvel éditeur, une intéressante *Notice* sur la vie et les écrits de M. Picot; la *Préface* de la seconde édition, et la *Réponse* de l'auteur aux injustes critiques dont les *Mémoires* avaient été l'objet, de la part d'écrivains ennemis de l'Eglise et du Saint-Siége.

Le *Tableau historique de l'état de la Religion et de l'Eglise pendant le dix-huitième siècle* précède, comme dans les premières éditions, le corps même des *Mémoires*. On y remarque plusieurs additions, dont les unes sont dues à M. Picot lui-même, et les autres, tantôt plus courtes, tantôt plus étendues, surtout en ce qui concerne l'histoire du jansénisme, mais toujours intéressantes et judicieuses, appartiennent à l'éditeur.

On sait le plan que M. Picot avait adopté pour la rédaction du corps même des *Mémoires*. « Nous avons préféré, disait-il, « dans la préface de la seconde édition, nous en tenir à la di- « vision par année. Nous plaçons chaque événement sous une « date principale, et nous présentons de suite tout ce qui y a « rapport. Plusieurs écrivains nous ont donné l'exemple de « cette méthode, qui délasse l'attention du lecteur par la va- « riété des faits, et qui marque d'une manière plus tranchante « les dates, dont la connaissance est si importante pour classer « les événements dans la mémoire. » Rien n'a été changé, sous ce rapport, dans la nouvelle édition. Mais en même temps que ce plan était conservé, l'auteur et l'éditeur ont cherché à lui donner des développements plus considérables, et à faire des *Mémoires* l'histoire la plus complète et la plus exacte de l'Eglise au XVIIIe siècle. Si les quatre volumes, qui doivent suivre ceux que nous avons déjà lus, atteignent aussi parfaitement ce but, nous pouvons assurer, sans crainte d'être démentis, que cet ouvrage ne laissera rien à désirer sous ce double rapport.

Les notes manuscrites laissées par M. Picot, ont augmenté

d'un quart environ les proportions de son ouvrage. On retrouve, dans ces nombreuses additions, cette modération et cette sûreté de jugement qui étaient les qualités distinctives du fondateur de *l'Ami*.

Quelque considérables, toutefois, que fussent ces nouveaux détails, on aurait pu regretter encore de trouver dans les *Mémoires* un petit nombre de faits importants ou entièrement omis, ou du moins présentés avec une sobriété de développements que l'on pouvait prendre pour de la sécheresse. Ici commençait la mission du nouvel éditeur, disons un mot de la manière dont il s'est acquitté de cette tâche délicate :

« En nous chargeant de cette nouvelle édition, dit-il, nous « avons compris que notre premier devoir était de respecter « scrupuleusement le texte de M. Picot; de ne faire, dans les « *Mémoires*, de suppressions que celles qu'il avait lui-même ar- « rêtées, et de ne rien ajouter qui ne fût aisé à distinguer du « texte de l'auteur principal. Nous suivrons invariablement cette « règle. Ainsi, si nous croyons devoir insérer quelque chose dans « le courant du récit, nous l'indiquerons par un double crochet « qui précédera et qui suivra nos additions. Quand nous ajou- « terons une note au bas de la page, nous n'oublierons pas d'in- « diquer qu'elle appartient à l'éditeur. Si nous nous permettons « quelquefois de réunir divers faits qui sont relatifs à un même « événement et qu'il convient de considérer dans leur ensemble, « une note indiquera suffisamment au lecteur ces légers chan- « gements. »

Ces règles pleines de sagesse ont toujours été observées par l'éditeur. Si quelquefois les additions qu'il insère dans le cours du récit, paraissent un peu prolongées, elles ont l'excuse de la nécessité ou d'une utilité réelle pour l'explication plus claire et plus précise des événements. Nous le louerons en particulier d'avoir cité, ou du moins d'avoir fait connaître, par une analyse détaillée, plusieurs pièces originales, laissées dans l'ombre par M. Picot, et qui servent à donner une idée plus juste des controverses, des passions et des intrigues du temps. Qu'il nous suffise de nommer les appels de la bulle *Unigenitus*, le procès de Soanen, évêque de Senez, et un grand nombre d'actes des Souverains-Pontifes, des Evêques et des parlements au sujet des affaires ecclésiastiques.

Quant à l'esprit qui a dicté ces différentes additions, il est aussi modéré et aussi sage que celui de l'auteur même des *Mémoires*. Les appréciations de M. Picot ont toujours été scrupuleusement respectées par le nouvel éditeur; on voit du reste avec quel soin il évite tout ce qui pourrait blesser les esprits les plus susceptibles, et retranche même les détails qui paraissaient inoffen-

sifs à l'époque où écrivait l'ancien directeur de l'*Ami*, et que les dispositions actuelles pourraient faire mal interpréter. Il ne perd, surtout, aucune occasion de s'élever avec force contre les excès du jansénisme, et, en particulier, contre les atteintes portées par cette secte opiniâtre au respect dû au Souverain-Pontife et aux évêques.

Une autre amélioration, introduite par l'auteur de la troisième édition, est la disposition nouvelle de la *Liste chronologique des écrivains du dix-huitième siècle, considérés sous le rapport religieux*, qui formait, dans les éditions précédentes, un volume séparé, et qui est aujourd'hui distribuée à la fin de chaque volume. En somme, l'édition des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle*, qui vient d'être publiée, nous paraît, et paraîtra, nous n'en doutons point, à tous les lecteurs, bien supérieure aux deux précédentes. Elle fait honneur tout à la fois à l'auteur, dont elle contient les derniers et utiles travaux, et à l'éditeur, qui a su remplir, avec autant de talent que de délicatesse, une tâche qui pouvait sembler difficile.

En la recommandant dès aujourd'hui à nos lecteurs, nous remplissons donc, ainsi que nous l'avons dit en commençant, non-seulement un devoir de reconnaissance, mais encore et surtout un devoir de justice. L'abbé Ch. Lavigerie.

Nous croyons faire un grand plaisir à nos lecteurs en leur annonçant la publication d'un ouvrage qui a un grand intérêt pour les âmes chrétiennes. Il est dû à la plume habile et pieuse de M. l'abbé Chassay et est intitulé : *les Épreuves du mariage*. Il fait partie de la Bibliothèque d'une Femme chrétienne, et il contient les conseils les plus pratiques et les plus utiles.

— Avec les pois Le Perdriel, le médecin peut établir, sur le même sujet, autant de cautères qu'il a jugé nécessaire, les faire petits, larges, plats ou profonds, y mettre autant de pois, de la grosseur et de la forme qu'il voudra, sans jamais avoir à craindre d'en incommoder le malade, c'est ainsi, qu'aujourd'hui, les premiers praticiens obtiennent du cautère les plus grands effets, même dans les cas désespérés.

Faubourg-Montmartre, 76-78, et rue des Martyrs, 28, au fond de la cour.

BOURSE DU 22 NOVEMBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 65 — plus haut, 99 75 — plus bas, 99 65 — fermé à 99 70. — Au comptant, il reste à 99 75.

3 0/0, à terme, ouvert à 73 95 — plus haut, 74 00 — plus bas, 73 80 — fermé à 73 90. — Au comptant, il reste à 74 00.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,060 00; (1852), à 1,205 00.

Fonds étrangers ; Rome, 5 0/0 ancien, 94 1/4; nouveau, 94 1/4. — Belgique, 5 0/0, 00 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

INSTITUTIONES JURIS PUBLICI ECCLESIASTICI JOANNIS CARDINALIS SOGLIA (1).

L'étude du droit canonique est une des branches les plus importantes de la science sacrée, et on voit avec bonheur combien cette étude reprend faveur dans le clergé français.

En cette matière, comme en toutes les autres, l'important est de puiser aux sources les plus pures, de recourir aux ouvrages les plus autorisés. A ce titre, les *Institutions du droit public ecclésiastique* nous paraissent mériter une attention toute particulière.

Cet ouvrage est le résumé des travaux de S. E. le cardinal Soglia sur le droit ecclésiastique. Après avoir enseigné, pendant plus de vingt-quatre ans, le droit canon à Rome avec une distinction qui attira sur lui les regards et lui mérita l'estime des quatre derniers Souverains-Pontifes, Mgr Soglia fut élevé sur le siége épiscopal d'Auximum, et publia, en 1842, des éléments du droit public ecclésiastique en faveur des jeunes clercs qui fréquentaient son séminaire diocésain. L'ouvrage, accueilli avec empressement par plusieurs diocèses d'Italie, obtint un grand succès, et il vient d'être récemment imprimé en France sur la quatrième édition, revue et considérablement augmentée par l'éminent et savant auteur.

Les *Institutions* se divisent en deux parties; la première est une introduction au droit ecclésiastique; l'auteur y traite du droit canon en général, des sources du droit ecclésiastique et de ses différentes collections. La seconde partie contient trois livres qui traitent de l'état de l'Eglise, du gouvernement de l'Eglise, des personnes et des choses soumises au pouvoir de l'Eglise.

L'introduction a une étendue convenable. La nature du droit ecclésiastique et ses rapports avec le droit naturel, le droit divin, le droit civil y sont très-bien exposés. On y trouve, à la suite, sur les traditions, les coutumes, les constitutions du Saint-Siége, les décrets des conciles et les principales collections, ce que les canonistes ont dit de plus utile. S'il est un ou deux articles où l'auteur soutient des opinions qui ne sont pas appuyées sur le sentiment le plus commun et qui peuvent être contestées, il le fait avec la modération de la science et non avec l'ardeur de la polémique particulière à quelques auteurs de nos jours, et il a, d'ailleurs, pour lui des autorités respectables.

La seconde partie, si l'on en excepte le chapitre qui traite des droits et des prérogatives du Souverain-Pontife, est moins com-

(1) Paris, Gaumier, libraire, 6, rue Mazarine.

plète que la première; elle est même fort courte, eu égard aux matières qu'elle comprend. Des questions d'une assez grande importance, celle des chapitres, par exemple, ne sont pas même indiquées; il en est plusieurs, parmi celles dont l'auteur s'occupe, qui ne sont traitées que fort succinctement. Malgré ces lacunes, qui peuvent être facilement comblées, cette seconde partie de l'ouvrage n'en est pas moins fort remarquable.

Nous y avons admiré, comme dans la première, une sage modération alliée à la fermeté et à l'exactitude de la doctrine. L'éminent auteur touche à des points fort délicats; il les discute avec beaucoup de mesure et un rare discernement de ce qui va le plus directement à sa thèse. Il s'est constamment appliqué, surtout en ce qui concerne les rapports des Evêques avec le Souverain-Pontife, à suivre lui-même le conseil qu'il donne à ses élèves, à propos de la question *si les Evêques tiennent leur pouvoir immédiatement de Dieu ou du Pape.* Après avoir remarqué, comme nous l'avons dit ailleurs, que certains canonistes traitent cette question de manière à rabaisser l'autorité soit du Pape, soit des Evêques, et avoir blâmé ceux qui donneraient aux Evêques une sorte d'indépendance, comme ceux qui n'en feraient que les vicaires ou les ministres du Souverain-Pontife, il ajoute : « Il ne faut attribuer à personne plus que la vérité ne lui donne, et, par « conséquent, quelque opinion que l'on embrasse, ne perdre « jamais de vue que les Evêques sont les vrais pasteurs et les gouverneurs de leurs ouailles, mais que leur puissance est circonscrite dans les limites de leurs diocèses et soumise aux Souverains-Pontifes. » P. 322.

De ce principe que les Evêques ont succédé aux Apôtres, non quant à l'apostolat mais quant à l'épiscopat, et que de droit divin ils sont vrais pasteurs, Mgr Soglia conclut quelle est la forme du gouvernement ecclésiastique. Cette forme n'est ni démocratique, ni aristocratique, mais monarchique. « Cependant, dit-il, « parce que les Evêques sont vrais pasteurs et juges dans les conciles généraux, le sentiment le plus commun est que le régime « ecclésiastique, quoique monarchique, est tempéré d'une sorte « d'aristocratie. » (P. 325.)

L'auteur tire une autre conséquence de ces mêmes principes. « S'il est permis, dit-il au sujet des réserves, d'exprimer ouvertement ce que nous pensons, toutes les fois qu'il s'agit d'une « réserve quelconque qui restreint les facultés épiscopales, il « faudrait que, dans les esprits des Souverains-Pontifes et des « Evêques, fussent comme gravées ces paroles de P. Ballerini, « paroles pleines de conseil et de prudence : *Non debent quidem « pontifices passim ac temere episcoporum facultates et jura quavis de « causa diminuere, limitare, sibique attribuere; id enim in publicum*

« *damnum, et magnam Ecclesiarum perturbationem deflecteret. At si* « *causa justa occurrat, qua utile vel necessarium bono publico judicent* « *aliquid tale efficere, sibive nonnulla reservare, quis id Pontificiæ* « *supremæ potestati negare auserit? Ecclesiæ certe bonum et naturalis* « *ordo postulant, ne Primatui totius Ecclesiæ hæc potestas in ipsas* « *Episcoporum facultates negetur.* » (P. 265.)

Ces citations que nous pourrions multiplier suffisent pour montrer à quelle école appartient l'auteur. Cette école est celle de nos grands théologiens. Plein de la substance des maîtres, l'auteur en a le langage comme les principes, et dans la ferme exposition de la doctrine, il évite avec soin les affirmations absolues et tranchantes.

En déterminant les attributions des métropolitains, Mgr Soglia ne leur impose pas d'une manière rigoureuse l'obligation de convoquer tous les trois ans les Evêques de leur province pour la célébration d'un concile. Voici les termes dont il se sert : « *Metropolitanis integrum est tertio quoque anno Episcopos provinciæ ad concilium provinciale convocare et non obedientes pœnis coercere.* » (P. 303.)

Une pareille réserve de la part du vénérable prélat est facile à expliquer. Personne n'ignore qu'en Italie pas plus qu'en aucun autre pays d'Europe, le décret du saint concile de Trente n'a jamais été mis en exécution selon sa teneur littérale. La seule province de Milan a eu, pendant un certain temps, c'est-à-dire pendant le pontificat de saint Charles Borromée, des conciles provinciaux tenus régulièrement de trois ans en trois ans. Cette omission, presque universelle des conciles, est constatée par un canoniste italien fort estimé. Après avoir rapporté le décret du concile de Trente, Giraldi ajoute : « Aujourd'hui la convocation des conciles provinciaux est presque par tout tombée en désuétude. »

« D'abord il est notoire que, de fait, cette convocation n'a pas lieu en Allemagne, et que moralement et ordinairement elle ne peut avoir lieu... Il en est de même en Italie où, au témoignage du Cardinal de Luca, la convocation des conciles provinciaux est tellement rare, qu'en cela le décret du concile de Trente n'est presque plus en vigueur. Aussi, ajoute l'auteur cité, cette convocation ne peut-elle aujourd'hui se faire sans l'autorisation de la Sacrée Congrégation du Concile qui, quelquefois, mais rarement, après les informations des suffragants et l'examen attentif des circonstances, ordonne qu'elle ait lieu (1). »

(1) Verum hodie convocatio Concilii provincialis, fere ubique *absolevit* : in Germania quidem : id non servari de facto notorium est, neque servari moraliter, et ordinarie posse; ideoque nec de jure debere convincit Archiepiscopatuum, et Episcopatuum latitudo, cleri ampletudo, sumptuumque magnitudo, quæ pro his synodis requi-

Le Cardinal Soglia, en adoptant l'interprétation de Giraldi et de Luca, ne suppose cependant pas, comme ce dernier, que la convocation d'un synode provincial ne puisse se faire sans l'autorisation préalable de la Sacrée Congrégation du concile de Trente. Il donne ce droit aux métropolitains, sans restriction de ce genre : *Metropolitanis integrum est.*

Il n'est pas besoin de dire que le but de cette remarque n'est en aucune manière de diminuer l'importance et l'utilité des conciles provinciaux. Ces vénérables assemblées ont toujours été dans les vœux de l'Eglise, et il n'est pas de catholique qui ne doive être heureux de les voir se rétablir en France. Leur rénovation parmi nous occupera une place dans l'histoire : elle est une des plus glorieuses initiatives prises par nos Evêques. Encore au milieu des révolutions, ils ont profité des premières lueurs de liberté pour ressaisir la tradition interrompue de ces saintes assemblées si fécondes pour la discipline et pour le bien.

Nous avons simplement voulu noter en passant que, si le droit de les convoquer est certain, l'obligation de les tenir régulièrement tous les trois ans ne paraît pas aussi rigoureuse aux yeux des canonistes les plus autorisés à Rome et en Italie.

Qu'il nous soit permis de faire en terminant une dernière observation au sujet de l'opinion adoptée et défendue par Mgr Soglia sur l'immunité des clercs et des biens ecclésiastiques. Nous n'avons pas ici la prétention de discuter la question délicate des immunités, ni d'examiner s'il est vrai, comme l'assure l'éminent auteur des *Institutions*, que l'immunité des clercs du for laïque a été toujours et constamment observée et maintenue dans l'Eglise depuis l'origine. Nous nous bornons à soumettre ce doute, si, dans les circonstances présentes, il serait prudent et utile à la religion de soutenir en France que tous les membres du clergé sont, tant au civil qu'au criminel, exempts de la juridiction séculière ; que cette immunité repose sur le droit divin ; que, dès lors, les magistrats du pays ne peuvent, sans usurpation sacrilége, les poursuivre ni pour cause de délit ni pour cause de crime. Il y aurait, croyons-nous, plus d'un inconvénient grave à soulever parmi nous ces sortes de controverse.

En dernière analyse, bien que les *Institutions* du Cardinal Soglia n'aient rien qui se rapporte spécialement à l'état des Eglises

rentur : ita Wagnerek... In Italia etiam, teste Cardinal. de Luca discurs. XXX. *Conc. Trid.* nimium rara est, adeout in hac re præsens (Tridentini) decretum pene ab aula recessisse videatur; quare (ita prosequitur laudatus auctor) ex iisdem, aliisque rationibus (dissentionum nempe inter Metropolitanos et suffraganeos) prohibita quoque fuit convocatio synodi provincialis, in consulta hac S. Cong. Concilii, quæ aliquando, sed raro, suffraganeorum informationibus prius auditis, omnibusque diligenter pensatis, id demandare solet.

Expositio Juris Pontificii auctore Ubaldo Giraldi, p. 559. — *Romæ*, 1870.

de France, aux concordats et à ce qui en ressort pour la discipline de nos provinces, nous ne doutons pas qu'elles n'obtiennent chez nous un grand et légitime succès. Les qualités qui distinguent le savant auteur de cet ouvrage le feront apprécier et goûter de tous ceux qui s'occupent d'études canoniques et préfèrent, dans ces sortes de questions, la sage modération de la science aux exagérations emportées de la polémique.

L'abbé J. Cognat.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES PRÊTRES OPPRIMÉS DU GRAND-DUCHÉ DE BADE

Un gouvernement, que son aveuglement pousse à sa perte, n'a pas trouvé au-dessous de lui de frapper d'amendes pécuniaires les prêtres fidèles à leur devoir et à leur archevêque. Pour sauvegarder les droits tyranniques qu'il s'était arrogés, il fait de la violence, et de la violence de l'espèce la plus odieuse et inouïe dans notre siècle : la prison et les amendes sont les armes avec lesquelles il espère se soutenir et écraser le bon droit et la fidélité !

Nos lecteurs se rappellent le récit rapide que nous avons fait dans notre dernier numéro des événements qui viennent de s'accomplir.

Les arrestations et les condamnations pécuniaires se suivent coup sur coup; les dernières nouvelles nous apprennent les scènes les plus touchantes de la fidélité des prêtres et du dévouement du peuple catholique. Bientôt les prisons regorgeront de cette nouvelle espèce de coupables que frappe une bureaucratie oppressive, que l'Eglise catholique appelle des confesseurs, et dont toutes les nobles âmes admirent le courage et l'immuable constance.

Nous émettions déjà dans notre précédent numéro le vœu de voir le zèle généreux de notre patrie s'associer à l'appui matériel que l'Allemagne catholique prête à des frères persécutés. En vain quelques gouvernements, comme ceux de la Prusse et du Wurtemberg, essaient-ils d'entraver la souscription ouverte dans ces pays en faisant saisir les journaux qui l'annoncent (1), elle ne s'en propagera pas moins; elle s'étendra au delà même des frontières germaniques. N'est-il pas impossible que la France, dont la charité est si expansive, et qui a envoyé des secours en Irlande, en Galice, en Angleterre, partout où le cri de nobles

(1) Nous lisons dans la *Deutsche Volkshalle*, sous la rubrique de Cologne, 21 novembre :

« Notre journal, qui avait adressé une invitation à tous les prêtres, en Allemagne et en pays étrangers, de faire des collectes en faveur du clergé badois, a été saisi. »

détresses s'est fait entendre, reste indifférente et inactive en face des souffrances et des privations héroïques au prix desquelles le clergé de Bade confesse sa foi.

Comment n'entendrait-elle point la voix de cet invincible athlète, de ce vieillard de quatre-vingt-un ans, qui, dans son admirable mandement du 11 novembre, en appelle, non-seulement aux prières de ses diocésains, mais aussi au Siége apostolique, protecteur de tous les opprimés, à la foi et à la conscience de toute la chrétienté !

Nous adressons donc à tous les cœurs vraiment chrétiens la plus pressante exhortation de prêter à cette belle manifestation de la charité catholique et la coopération de leurs secours pécuniaires et l'appui moral de leurs noms.

Combien l'âme apostolique du noble vieillard qui occupe le siége de Fribourg sera consolée en apprenant que les catholiques de France sont unis aux douleurs de son Eglise et en ressentent les souffrances.

L'*Ami de la Religion* recevra avec empressement dans ses bureaux toutes les offrandes qui seront faites dans ce but.

L'abbé A. Sisson.

AFFAIRES D'ORIENT

Nous avons laissé les Russes écrivant leurs bulletins de victoire. C'est maintenant au tour des Turcs. Il est assez curieux de confronter les témoignages de succès que se donne à elle-même chacune des parties belligérantes. Le 10 novembre, l'allégresse régnait à Constantinople où un aide de camp d'Omer-Pacha venait d'arriver avec un rapport relatif à l'affaire si souvent racontée d'Oltenitza, et attribuant un plein triomphe aux armes turques. Nous ne ferions que mentionner cette pièce, si nous n'avions publié, dans notre dernier article, le bulletin du prince Gortschakoff, et si nous ne devions montrer maintenant, avec la version d'Omer-Pacha, combien un même événement peut être présenté sous une physionomie différente, selon les intérêts et les passions de ceux qui parlent :

« Le 2 novembre, 12,000 hommes avaient encore passé le Danube et pris position à Oltenitza, village situé en face d'une petite île (occupée depuis trois jours) à quelque distance de la rive gauche du Danube, à huit heures de Bucharest, et où se trouve un poste sanitaire. Oltenitza était occupé par 5,000 Russes, dont la résistance n'a pas duré longtemps. Ils ont dû se replier sur Bucharest.

« Le 4 novembre, un corps d'armée russe, composé de 24 bataillons d'infanterie, de 3 régiments de cavalerie, d'un régiment de cosaques et de 32 pièces d'artillerie, en tout plus de 30,000 hommes, s'avança sur Oltenitza pour livrer bataille.

« Les troupes impériales se mirent en mesure de les bien recevoir. Le centre était commandé par Ahmed-Pacha, l'aile droite par Moustapha-Pacha et l'aile gauche par

Ismail-Pacha. Nedjad-Pacha commandait l'artillerie à Oltenitza, et Khalid-Pacha sur l'île.

« L'action commença à midi et demi, et, à sept heures, toute l'armée russe était dans une complète déroute. Elle a laissé sur le champ de bataille une masse de fusils, de munitions et de bagages, qui ont été portés au camp d'Omer-Pacha. On y a trouvé aussi 800 morts, sans compter ceux que, pendant le combat, vingt chariots avaient été occupés à emporter à mesure qu'ils tombaient, sans que les Turcs, par humanité, cherchassent à les en empêcher.

« L'armée turque a eu 13 morts et 72 blessés. Chefs et soldats ont fait leur devoir, et le rapport d'Omer-Pacha cite ceux qui se sont le plus distingués. »

Des dépêches de Vienne avaient annoncé l'entrée dans la mer Noire d'une partie des flottes anglaise et française. Ces dépêches n'avaient été accueillies qu'avec incrédulité. On verra cependant plus loin qu'elles n'avaient rien d'improbable. Mais le *Constitutionnel* déclare très-nettement, par l'organe de M. A. *de Césena*, que le bruit n'est rien moins que fondé :

« Pour que les escadres alliées eussent pu faire un mouvement aussi décisif, dit ce journal, il aurait fallu supposer que les Russes venaient de passer le Danube, et marchaient sur les Balkans. Rien de semblable n'était possible, et nous n'avons pas douté un seul instant de l'inexactitude de la nouvelle qui faisait sortir si subitement les vaisseaux de la France et de l'Angleterre du Bosphore, où ils ont pris position pour parer à toutes les éventualités. »

Dans le chaos de dires contradictoires où nous sommes plongés, on dément aujourd'hui, comme prématurée, la nouvelle de la prise de Krajowa par les Turcs. Mais ce qui est indubitable, c'est qu'ils se fortifient à Kalafat, où leur armée s'élève, dit-on, à 40,000 hommes, et qu'ils se sont portés à deux lieues en avant de cette place. C'est donc sur ce point que vont avoir lieu les principaux efforts des deux armées.

D'après les derniers avis des bords du Danube, les Turcs occupaient toujours l'île Mokanou, en face de Giurgewo, et s'y fortifiaient. Leurs adversaires ne s'étaient pas trouvés en force pour les y attaquer.

Au dire du *Wanderer*, le bruit courait à Bucharest, le 10 novembre, que le fils du prince Vogerides avait été conduit, chargé de chaînes, à Saint-Pétersbourg, à la suite de la découverte qu'on aurait faite de lettres du prince à Omer-Pacha, contenant des détails sur les mouvements des troupes russes. On ajoute que, pour le même fait, six boyards auraient été transportés en Sibérie.

Puisque notre soin principal doit être aujourd'hui de recueillir les nouvelles plus ou moins opposées qui se croisent en tous sens, nous ajouterons à la dépêche que donnait hier la *Correspondance autrichienne* sur une défaite des Turcs en Asie, entre Tiflis et Kar, que, s'il faut en croire le *Morning-Post* du

22 novembre, le général russe Beriatinski, vainqueur d'abord, aurait, le lendemain même de son avantage, été défait à son tour par les Turcs, entre Gomri et Akhaltzickh, et aurait battu en retraite après avoir subi de grandes pertes.

Nous l'avons répété souvent, et c'est ici le cas de le redire : comment démêler la vérité, quand, de part et d'autre, on a tant intérêt à la cacher?

Conformément à la résolution prise par le Sultan d'aller, au printemps, fixer son séjour à Andrinople, des ingénieurs ont été envoyés dans cette ville pour y faire les dispositions nécessaires à la réception de Sa Hautesse avec une armée de 60,000 hommes. Cette armée sera concentrée sous les ordres de Ruschti-Pacha, général de la garde impériale.

Le gouvernement ottoman vient de réussir à contracter un emprunt de 7 millions de francs avec la maison Baltazzi; cet emprunt a pour garantie le tribut de l'Egypte.

DERNIÈRES NOUVELLES.

L'entrée des flottes dans le Bosphore semble se confirmer, d'après la dépêche télégraphique privée, en date de Trieste, 24 novembre, que nous reproduisons :

« On a reçu des nouvelles de Constantinople allant jusqu'au 14 novembre.

« Les flottes française et anglaise étaient complétement entrées dans le Bosphore et stationnées au mouillage de Beïcos.

« Des pachas ont été nommés : l'un d'eux est désigné pour Ackbaldzik.

« Des bruits d'armistice circulaient. »

Le correspondant du *Journal des Débats*, à Constantinople, lui mande que la diplomatie n'a pas désespéré d'éteindre « le commencement de l'incendie qui menace d'embraser l'Europe. » La corvette *la Fury* a apporté un nouveau projet de Note qui émane de l'Angleterre. Les ministres turcs l'ont accueilli très-froidement, et il est probable que ce document pacifique restera en portefeuille.

Le correspondant ajoute, à propos du mouvement des flottes :

« En même temps qu'ils essaient de rouvrir les négociations, les ambassadeurs de France et d'Angleterre semblent vouloir prendre ici une allure plus décidée. Les flottes ont quitté les positions d'observation qu'elles avaient dans le principe et elles se portent presqu'en totalité du côté de la mer Noire. Hier nous avons vu le *Napoléon* et le *Friedland* passer devant Constantinople pour aller rejoindre le *Henri IV* et le *Jupiter* au mouillage de Beïcos. Aujourd'hui le *Charlemagne* et après lui deux vaisseaux anglais, puis le *Valmy* et l'*Iéna* ont suivi la même route, aidés par un vent du sud qui a singulièrement facilité le travail des remorqueurs.

« Lundi 7 novembre, sept voiles turques, dont trois vaisseaux de ligne, ont entrées dans la mer Noire.

« On attend demain ou après le contre-amiral sir Edmund Lyons, qui précède sur la frégate le *Terrible* cinq vaisseaux annoncés d'Angleterre. »

Il paraît qu'à Constantinople le bulletin d'Omer-Pacha, publié par le journal turc le *Djeridei-Havadis*, a été pris d'assaut par une multitude ivre de joie. Les soldats, qui devaient mettre l'ordre dans la foule, n'étaient pas moins ardents qu'elle, et le préfet de police, Haireddin-Bey, qui était venu en personne pour calmer cette émeute de patriotisme, n'a pas eu d'autre parti à prendre que de chercher, comme les autres, à saisir un bulletin.

Nous terminons par la nouvelle suivante donnée par la *Patrie*, et qui montre quelle tolérance on doit s'attendre à trouver chez les Russes :

« Une lettre particulière de Bucharest nous assure que le prince Gortschakoff avait fait fermer l'église catholique de cette ville, qui était principalement fréquentée par les étrangers appartenant à la religion chrétienne. C'est là un des moyens de persuasion employés par les Russes pour faire triompher le culte grec orthodoxe ! »

La feuille semi-officielle dit de plus :

« Une lettre particulière de Vienne, du 21 au matin, nous assure qu'on venait de recevoir des nouvelles toutes récentes du théâtre de la guerre, et qu'on regardait comme certaine l'intention des Russes de prendre l'offensive et de tenter une grande opération sur le Danube, en passant le fleuve sur deux points différents, à Roustchouck et à Silistria. La route de ces deux villes se réunit à celle de Choumla et conduit à cette dernière place, qui est, avec Andrinople, l'un des boulevards de la Turquie d'Europe.

« Cette nouvelle, si elle se confirme, devra être considérée comme très-importante, car elle indiquera, de la part des Russes, l'intention d'attaquer directement Constantinople. »

Alfred Des Essarts.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Piémont. — La *Gazette piémontaise* publie le rapport suivant où sont exposés les motifs de la dissolution de la Chambre des députés :

« Sire,

« Quelques votes contraires aux propositions du gouvernement, émis dans le cours de cette session législative par le Sénat du royaume, ont fait naître le doute que le ministère jouisse encore de sa confiance. Comme il s'agit d'une assemblée substantiellement conservatrice et composée d'hommes graves, un tel fait ne pourrait pas avoir d'autre but que l'opinion, peut-être, de beaucoup de ses membres, que le ministère, bien qu'appuyé par la grande majorité de la Chambre élective, ne jouit plus, en réalité, de la confiance de la majorité de la nation. Dans cette situation, ce nous paraît être un devoir rigoureux pour des ministres aimant les libertés constitutionnelles, désirant ardemment, pour les conserver, un accord parfait entre les grands pouvoirs de l'Etat, et ayant besoin, en tout temps,

et notamment dans les circonstances difficiles actuelles, de se sentir forts de l'évidente sympathie du pays et du concours assuré des deux branches du Parlement, ce nous paraît être, disons-nous, un devoir rigoureux pour les ministres, de proposer respectueusement à Votre Majesté de daigner consulter, par la voie de nouvelles élections, le libre vœu de la nation.

« Si Votre Majesté approuve ce sentiment, les soussignés ont l'honneur de proposer à la signature royale le décret suivant :

« Signé : C. CAVOUR, DABORMIDA, RATTAZZI, DE S. MARTINO, A. LAMARMORA, CIBRARIO, PALEOCAPA. »

(*Suit le décret avec la signature royale.*)

On sait que pour vaincre l'opposition du Sénat, M. de Cavour avait d'abord remplacé au ministère de la justice M. Boncompagni, qui n'avait pas été trouvé assez énergique par M. Ratazzi, puis qu'il avait fait une fournée de sénateurs. Ces deux moyens n'ont pas suffi. Le premier ministre alors a eu recours à la mesure extrême de la dissolution. Ce n'est qu'un premier pas. En effet, le *Parlamento* publie un article semi-officiel qui déclare « que le gouvernement sarde a l'intention de marcher résolûment en avant dans la voie des réformes religieuses, et que l'opposition de la cour de Rome ne l'arrêtera pas. » Il veut réduire de quarante et un à sept le nombre des diocèses, comme au temps où le régime napoléonien existait dans la haute Italie ; cette suppression s'opérerait au fur et à mesure de la mort des titulaires. En outre, les biens des évêchés et des paroisses seraient exclusivement placés sous l'administration de l'économat royal apostolique.

ESPAGNE. — L'ouverture des Cortès espagnoles a eu lieu le 10 du courant, en vertu d'un décret de la reine dont le président du conseil a donné lecture au Sénat et à la Chambre des députés.

M. Martinez de la Rosa a accepté la candidature du gouvernement pour la présidence de la Chambre.

PORTUGAL. — A propos de la régence qui commence dans ce pays, il s'élève une question curieuse en elle-même et qui se rattache d'ailleurs à de graves éventualités.

La Charte constitutionnelle, donnée par D. Pedro, le 29 avril 1826, porte, art. 92 :

« Durant la minorité (du roi), le royaume sera gouverné par une régence qui appartiendra au parent le plus proche du roi, selon l'ordre de succession, et qui devra être majeur de vingt-cinq ans. »

Ce parent serait D. Miguel.

C'est seulement, par une loi spéciale du 7 avril 1846, sous la présidence du duc de Terceira, ministre de la guerre, et le comte Cabral étant ministre de l'intérieur, qu'il fut dérogé à l'article précité de la Constitution en faveur du roi Don Fernando.

Le *Journal des Débats* reconnaît que, si les partisans de D. Miguel veulent faire des efforts en sa faveur, ils peuvent avoir d'abord quelques succès. Mais il fait appel à la garantie des hautes puissances liées par le traité de la quadruple alliance du 22 avril 1834.

AMÉRIQUE. — Les journaux des Etats-Unis se préoccupent beaucoup du traité que l'on dit avoir été conclu entre l'Angleterre, la France et l'Espagne pour l'abolition de l'esclavage à Cuba. Cuba est une proie sur laquelle l'Union américaine ne cache pas ses desseins, plusieurs fois déjà traduits en agressions indignes d'un état civilisé. Il serait curieux plus qu'il n'est im-

probable de voir les républicains du Nouveau-Monde, ces ardents champions de la liberté en Europe, articuler la prétention de forcer l'Espagne au maintien de la servitude dans une de ses colonies, leur voisine.

Alfred Des Essarts.

D'après un exposé fait par M. le préfet de la Seine de la situation financière de ce département, les contribuables seraient à la veille d'une nouvelle aggravation d'impôts. Le budget de 1854 offrant un déficit considérable, M. Haussmann ne voit pas d'autre moyen d'y parer que d'étendre aux contributions des portes et fenêtres et des patentes les centimes additionnels, ordinaires et de fonds commun, qui ne pèsent jusqu'à présent que sur les contributions foncières, personnelles et mobilières. M. le préfet de la Seine, en déclarant qu'il a soumis cette idée à l'Empereur, ajoute ensuite que cette ressource, demandée pour le département qu'il administre, ne tarderait pas à être réclamée par les autres, dont les besoins dépassent presque partout les revenus.

H. Rang.

ÉDIFICES RELIGIEUX

CRÉDITS POUR LES TRAVAUX DES ÉGLISES ET PRESBYTÈRES. — CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES AUX ARCHITECTES DIOCÉSAINS.

C'est assurément une excellente pensée, à l'entrée d'une saison qui s'annonce avec tant de rigueur, que de multiplier les travaux dans les communes. Le travail est, en ce cas, une des meilleures formes de la charité.

Lorsque, surtout, on peut être assez heureux pour donner un but réellement utile aux sacrifices que s'impose alors le budget, de telles mesures doivent être louées par les esprits impartiaux.

A ce double titre, nous signalerons les crédits ouverts par décret du 22 novembre dernier, sur un rapport de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes. La somme, il est vrai, n'est pas très-élevée : 500,000 fr. en tout, dont 250,000 pour les maisons d'école, 250,000 pour les églises et les presbytères. C'est peu ; le ministre lui-même n'hésite pas à en convenir. « Mais, ajoute-t-il, cette augmentation des crédits ordinaires permettra, sinon de répondre à toutes les demandes, au moins de faciliter l'ouverture ou la continuation des travaux dans les localités pauvres où ils sont les plus urgents. »

Ainsi, tout en trouvant que le secours ne répond pas aux besoins, nous devons faire la part des bonnes intentions, et nous félicitons sincèrement l'administration de l'inspiration à laquelle elle a obéi. Nos éloges, ici, sont d'autant moins suspects, que d'ordinaire nous ne négligeons pas, dans la mesure que comporte la situation de la presse et sans nous départir du caractère de modération qui convient à notre feuille, d'indiquer avec fran-

chise les actes et les résolutions qui nous paraissent dignes de critique ou de blâme.

C'est avec cet esprit de justice que nous devons examiner une circulaire récente du même ministre dont l'objet se rattache directement aux travaux pour lesquels le décret du 22 novembre ouvre des ressources extraordinaires.

Nous avons apprécié avec quelque étendue — la bienveillance de nos lecteurs se le rappellera peut-être — l'institution d'un corps d'architectes diocésains nommés par le ministère de l'instruction publique et dépendant de ce département. Sans omettre de rendre hommage à tout ce que certaines dispositions de cette mesure contenaient de déférence et de réparation envers l'épiscopat, nous n'avons pas dissimulé non plus que la création nouvelle n'était point exempte des fâcheuses traditions d'une centralisation exagérée, et nous avons montré qu'elle tenait par plus d'un point à ce système déplorable qui méconnaît le droit et l'autorité supérieure des Evêques sur les édifices consacrés au culte catholique.

Il est donc de notre devoir de suivre les progrès et les développements de l'institution récente et d'en surveiller les tendances. La circulaire publiée par le *Moniteur* et datée du 15 novembre 1853, a droit, sous ce rapport, à toute notre attention.

Cette instruction ministérielle remarque d'abord que l'administration reçoit de nombreuses demandes de subvention pour la construction d'églises, de presbytères et de maisons d'école, avec les projets et plans à l'appui.

Le ministre est loin de s'en plaindre :

« Car ses demandes, dit-il, sont un des signes heureux de l'activité qui se développe sur tous les points du territoire ; et le gouvernement sait que les secours dont il dispose ne reçoivent jamais un meilleur emploi que lorsqu'ils créent dans les campagnes mêmes des sources de travail et de bien-être pour les populations. »

Mais, ajoute le ministre,

« Il importe que les constructions qui s'élèvent, si simples qu'elles soient, fassent honneur au goût de notre nation. Le talent des anciens artistes ne brillait pas seulement dans les cathédrales ; on le retrouve et on l'admire encore dans les églises de village, dans les chapelles, dans les cloîtres, et jusque dans les habitations particulières que le temps a épargnées. C'est peut-être même dans ces œuvres moins monumentales que l'art donne des impressions plus délicates ; les traces qu'il y laisse attestent le bienfait d'une culture générale ; il s'y trouve mêlé à ces habitudes familières de la vie que c'est sa mission de traduire et de transmettre aux âges suivants. »

Tout ceci est fort bien ; seulement, quel est le moyen de donner à ces œuvres d'art et de piété les caractères de goût, de simplicité et d'élévation que désire le ministre?

On lui a proposé de faire dresser à Paris, sous ses yeux, des *projets uniformes* qui devraient être adoptés *dans tout l'Empire.* Nous n'en sommes point étonnés. Le vandalisme de certains bureaucrates est bien capable d'une telle invention. Dans un pays où, comme disait Mirabeau, « on a essayé de mettre les âmes en uniforme, » il est tout naturel qu'on ait songé à prescrire un patron et une tenue générale pour toutes les églises à construire.

Heureusement le bon sens du ministre s'est révolté : « Aucune mesure, s'écrie-t-il, ne saurait être plus contraire aux saines notions de l'art ! » Et il a raison. Que « l'art se modifie avec les siècles ; » qu'il « change suivant les zones et les climats. » Ajoutons, et selon le génie des populations. Cela est manifeste et le principe n'est point contestable. En dirons-nous autant des faits archéologiques sur lesquels la circulaire s'appuie ? Nous croyons qu'il y aurait ici sujet à un débat, non sans intérêt d'érudition, mais sans aucun avantage pratique. Venons au fait.

Le ministre estime que les architectes diocésains ont dû étudier les monuments dont la conservation leur est confiée, dans leurs rapports avec l'état physique du sol et avec les habitudes des populations ; « qu'ils connaissent le genre d'architecture, qui, à tous ces points de vue, répond aux besoins et à la situation de chaque pays. » En conséquence, il les invite :

« A dresser les projets de trois églises pour les communes ayant une population de 500 à 5,000 âmes. Ces projets devront comprendre, avec le plan du monument, sa coupe et son élévation, l'indication des matériaux que la contrée fournit et qui doivent être préférés ; enfin un devis approximatif de la dépense, qui ne devra pas dépasser 20,000 fr. pour le premier projet, 60,000 fr. pour le second, et 120,000 fr. pour le troisième. »

« Vous éviterez avec soin, dit encore la circulaire, toute décoration superflue ; elle serait déplacée dans une église de village, dont l'aspect doit répondre aux habitudes modestes des populations qui viendront y prier ; elle n'est pas nécessaire à la gloire de l'artiste. L'art ne consiste pas à couvrir le bois ou la pierre d'ornements dispendieux ; la combinaison des lignes les plus simples, tracées par une main habile, peut donner à une œuvre un cachet remarquable. C'est ce genre de beauté qui convient le mieux aux campagnes, et que je vous demande principalement de rechercher.

« Afin de répondre complétement à la pensée de l'administration, je vous prie de m'envoyer un plan pour presbytère et un autre pour maison d'école, dressés d'après les mêmes vues. »

Maintenant, pour la rédaction de ces projets, le ministre recommande deux conditions : « Vous aurez à *prendre les avis* de M. le préfet du département, dit-il d'abord. « Je vous *invite* aussi à réclamer les *indications de Mgr l'Évêque du diocèse* en ce qui concerne les Eglises et presbytères, et celles de M. le recteur de

l'Académie pour les maisons d'école. » Nous reviendrons sur ces deux points.

Les envois devront être parvenus à Paris avant le 15 janvier 1854. Ils seront aussitôt soumis à MM. les inspecteurs généraux des travaux diocésains, réunis sous la présidence du ministre. Ceux qui auront été approuvés seront mis à part et formeront un corps d'ouvrage publié aux frais de l'Administration centrale et « envoyé aux *autorités administratives* des départements *pour servir de modèle* aux constructions à venir. »

Telle est l'analyse fidèle de la circulaire du 15 novembre. Cette instruction a dans le fond et dans la forme une grande importance.

Certes, nous ne sommes pas assez injustes pour le méconnaître, M. Fortoul a voulu prendre une décision bonne et utile. Et s'il ne s'agissait que d'offrir aux communes ou aux fabriques des plans tout faits, des modèles étudiés avec soin et préparés par des mains habiles, la collection que veut former l'administration supérieure aurait un intérêt et même un avantage incontestable.

Mais si, comme il est probable, et comme l'ensemble même de la circulaire l'indique, s'il est question de réunir des modèles nécessaires à accepter, des modèles que le Gouvernement pourra imposer comme condition préalable des secours qu'il doit accorder, nous le disons sincèrement : le régime qu'inaugure la circulaire, appliqué à la rigueur, serait pire que le régime actuel.

On sait ce qui se passe aujourd'hui. Quand une commune ou une fabrique a la généreuse ambition de faire construire une église, et que, pour ce travail (le plus utile et le plus honorable auquel puissent être employés les deniers publics et les dons des habitants), quant à la modicité ou à l'insuffisance de leurs ressources, elle sent le besoin d'ajouter une subvention de l'Etat, subvention qui n'est, après tout, que l'acquit d'une dette sacrée et la très-minime compensation des biens immenses dont le Trésor a profité, après les avoir enlevés aux Eglises, la demande de secours est envoyée au ministère, par la filière administrative, avec des avis de l'évêché et de la préfecture, avec des justifications pécuniaires, soit de ressources, soit d'insuffisance, et avec les plans, projets et devis de l'édifice. Ces plans et projets sont soumis, il est vrai, à l'examen de l'administration, et doivent être approuvés par elle, avant qu'elle accorde ses allocations. Ce contrôle central a bien quelque chose d'arbitraire, mais enfin, il laisse à l'initiative des paroisses, des donateurs, des architectes, une liberté parfaitement légitime, la plupart du temps sans danger, et presque toujours féconde. Combien, en effet,

de pasteurs zélés, de fidèles charitables, qui, pour la gloire de la maison de Dieu, ne reculent pas à entreprendre des œuvres parfois plus considérables que leurs moyens ne sembleraient les comporter?

Et n'est-ce pas à cette heureuse témérité que sont dues, notamment de nos jours, les plus remarquables de ces églises nouvelles dont la construction sera un des mérites de ce siècle?

A cette liberté, à cette spontanéité, que substituerait l'instruction ministérielle? Si nous la comprenons bien, son but est, comme nous le disions, de créer une triple série d'*églises modèles*, dont le devis, basé sur un chiffre proportionnel de population et sur un budget de dépenses approximatif, devra servir de règle pour les constructions à venir.

Mais d'abord ces modèles devront-ils être nécessairement adoptés? Ce serait l'uniformité par zone au lieu de l'uniformité en grand, et pour être moins choquante, cette prétention n'en aurait pas moins de graves inconvénients. Le génie de l'art chrétien ne s'assouplirait pas, même dans un seul diocèse, à cette règle étroite et absolue. Se figure-t-on toutes les nouvelles paroisses de l'archevêché de Rouen, par exemple, coulées dans le même moule, ou tout au plus sur trois exemplaires différents? Ce serait la destruction de toute originalité et de toute sève dans l'invention et dans le travail.

Et puis combien de temps durerait cette ordonnance? Le plan modèle prétendrait-il être la perfection? La commission des inspecteurs généraux n'a pas un droit d'infaillibilité architecturale; elle peut se tromper, elle peut se modifier. Tel ou tel vent de doctrine peut entraîner ses décisions aujourd'hui dans un sens et demain dans un autre. Si elle est systématique, elle risque de tomber dans l'excès; si elle est éclectique, elle manque au désir du ministre.

D'ailleurs, les bases elles-mêmes posées par l'administration pour les *églises-modèles* soulèvent les plus fortes objections. La population ni la dépense ne peuvent être une règle invariable. Ne perdons pas de vue qu'il s'agit, non pas comme dans un pays neuf, comme dans les villages d'Afrique, par exemple, de créer des édifices dont le gouvernement prend la charge unique ou au moins principale, et pour lesquels il doit consulter les ressources de son budget. Non, il est question de secours à allouer à des fabriques ou à des communes qui construisent ou rebâtissent leurs temples. Or qui ne sait que ces constructions ne se mesurent presque jamais sur le chiffre, mais bien sur le zèle des populations? Qui ne sait que telle paroisse de 5,000 âmes ne fournit pas souvent, hélas! autant de ressources que telle autre de 1,500 ou de 2,000 plus animées de foi? Qui ignore, par

contre, que telle petite paroisse tiendra à honneur d'élever un monument plus riche que ne semble le comporter son étendue? Elle possède des biens communaux, des revenus extraordinaires; elle est habitée par des propriétaires chrétiens dont la bourse est largement ouverte; elle renferme un pélerinage célèbre où l'affluence des pélerins augmente l'opulence du sanctuaire; elle a une communauté, un établissement religieux qui lui vient en aide. Tout cela est indépendant de la population : il en a été, il en est ainsi dans chaque siècle et dans chaque contrée catholique.

Tout au plus, l'uniformité et la proportion avec la population sont-elles admissibles pour les presbytères et les maisons d'école. Pour les églises, elles répugnent.

D'ailleurs, qu'il nous soit libre de le dire, la principale condition à rechercher dans un édifice chrétien, c'est qu'il soit chrétien, c'est que l'architecte qui l'élève ait le sentiment de l'art vivifié par la foi, la science des règles liturgiques et des nécessités du culte. Ce sont de ces choses que n'apprennent ni le chiffre de la population, ni l'élasticité des budgets; ce sont des choses où l'administration est souvent très-incompétente et où l'épiscopat seul, gardien de la discipline et des traditions, possède une puissance incontestable.

Conséquemment, à quoi serviront les plans demandés par le ministre? comme conseils, comme indication, comme avis, librement pris, librement acceptés, soit. Le recueil a son utilité. Comme prescription, comme règle, comme condition préalable d'une allocation de secours, la mesure serait injuste et préjudiciable à l'art, à la piété, à l'élan vers le bien des populations.

Voilà ce que nous en pensons au fond.

Reste une question de forme qui a une gravité non moins digne de remarque.

Dans les prescriptions ministérielles, relatives aux avis que doivent prendre les architectes sur les plans à envoyer, il y a une distinction contre laquelle on ne saurait trop réclamer. Tandis qu'ils sont tenus de *prendre l'avis* des préfets, ils sont seulement invités à *réclamer les indications* de l'Evêque du diocèse pour les églises et presbytères, du recteur pour les écoles.

Il nous semble que c'est exactement le contraire qu'il fallait dire. L'Evêque a un droit antérieur, une autorité spirituelle, une juridiction et une responsabilité spéciales en tout ce qui touche à la maison de Dieu. Les canons lui font un devoir d'y exercer une surveillance active et continuelle; rien ne doit être fait dans les églises de son diocèse, sans son ordre ou sans sa permission. C'est donc à lui que devrait appartenir le privilége de dicter ses avis aux architectes. Et, quant à MM. les préfets, il suffirait amplement qu'on fût invité à réclamer leurs indications.

Le bon sens, tout seul, en dehors des règles et des attributions, ne dit-il pas que les choses doivent se passer de la sorte? Que penserait-on d'une instruction du ministre de l'intérieur qui ordonnerait aux architectes civils de prendre l'avis des Evêques, et de demander seulement les indications des préfets pour la construction d'une prison ou d'un tribunal? Qu'on ne fasse donc pas pour l'Episcopat, ce qui serait inconcevable pour l'administration.

Au surplus, c'est là la conséquence de cette doctrine que l'administration veut toujours faire prévaloir et qui représente, malgré les principes, malgré le concordat, malgré les décrets, malgré la jurisprudence, les édifices religieux comme la propriété non de l'Eglise représentée par les fabriques, mais de l'État représenté par les communes.

Cette confusion et cette erreur doivent être relevées et combattues sans relâche, dans l'intérêt des droits et de la dignité de l'Eglise.

Henry de Riancey.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME. — On lit dans le *Journal de Rome* du 16 novembre :

« Le jour consacré à la fête de saint Léopold, à l'occasion de la fête de S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane, a été chantée une messe solennelle en l'église de Saint-Jean-des-Florentins.

« Les restes mortels du ministre de Portugal, décédé à Rome, ont été transportés de la résidence de la légation à l'église nationale de San-Antonino des Portugais. Un détachement de grenadiers pontificaux servait d'escorte; le char funèbre était entouré par des domestiques en grande livrée portant des torches allumées. Le char était suivi par le carrosse de S. Em. le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, et de tout le corps diplomatique résidant près le Saint-Siége.

« Jean-Pierre Migneis Carvalho e Brito était né en 1787, dans sa campagne de Venda da Cruz, dans la province de Beira. En 1841, il avait été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle près le Saint-Siége. En 1847, il avait été nommé, par la reine de Portugal, baron de Venda da Cruz.

En remettant aux soins des RR. PP. Jésuites la direction du magnifique Gymnase dont il vient de doter sa ville natale, Sinigaglia, N. S. Père leur a adressé la lettre suivante que nous sommes heureux de recueillir :

« Nous confions avec une particulière bienveillance aux clercs réguliers de l'illustre Société de Jésus, nos fils bien-aimés, la direction, le soin et l'administration de ce Gymnase de Sinigaglia fondé par Nous; sachant parfaitement à quel point cette Société, qui a compté dans son sein tant d'hommes célèbres pour leur sainteté, leur doctrine et leur science, mérite bien de l'Église et du Siége apostolique, ce qui lui a valu les plus amples priviléges et les plus grands éloges de la part des Pontifes Romains Nos prédécesseurs. C'est pour Notre esprit une profonde consolation que de

savoir que les membres de cet Institut n'ont rien de plus cher et de plus sacré que de promouvoir partout avec une singulière vigilance, avec prudence et au prix de leurs fatigues, la plus grande gloire de Dieu avec l'éternel salut des âmes, de défendre et propager la saine doctrine, et d'élever la jeunesse dans la piété et les lettres, pour l'avantage, l'illustration et la défense de la république chrétienne et civile. »

DIOCÈSE DE BORDEAUX. — On écrit de Bordeaux :

« Une cérémonie des plus touchantes a eu lieu à bord du navire le *Magellan*, en rade à Bordeaux. Deux prêtres lazaristes et trente religieuses, se rendant au Chili pour fonder un hospice, se sont embarqués sur ce navire. Un autel ayant été dressé sur le pont du *Magellan*, le supérieur des lazaristes a célébré le saint sacrifice de la messe en présence d'un grand nombre de curieux assemblés sur les quais et de personnes invitées à la cérémonie. Quelques-unes de ces personnes et tous les religieux ont communié. Cette cérémonie empruntait aux circonstances dans lesquelles elle s'est produite un charme particulier. Les spectateurs en conserveront longtemps le souvenir. »

DIOCÈSE DE METZ. — On lit dans le *Vœu national* de Metz :

« Il existe à Bordeaux une communauté religieuse connue sous le nom des *Sœurs de l'Espérance*, dont la mission est de soigner et de garder les malades. Chacun sait quels bienfaits accomplit, quelle que soit la désignation de l'ordre, l'héroïque dévouement de ces saintes filles qui consacrent leur vie au soulagement des souffrants. Une succursale de la maison-mère de Bordeaux est établie depuis plusieurs années à Nancy, et nous apprenons, avec une satisfaction qui sera partagée par tous nos concitoyens, que plusieurs *Sœurs de l'Espérance*, détachées de la maison de Nancy, ont le projet de fonder un nouvel établissement dans notre ville. Déjà trois religieuses sont arrivées à Metz. Elles seront d'utiles auxiliaires pour les *Sœurs de la Maternité* qui ne pouvaient suffire à toutes les demandes, et à qui il sera possible de se renfermer à l'avenir dans la spécialité de leur institut. — *Vaillant.* »

SUISSE. — CANTON DE VAUD. — La chapelle catholique d'Aigle avait été fermée : non-seulement on vient de la rouvrir, mais le conseil d'État du canton de Vaud a autorisé le desservant à s'établir à Aigle et à y remplir tous les devoirs de son saint ministère. C'est un pieux chanoine de Saint-Maurice qui a été nommé curé d'Aigle, choisi et accepté par le gouvernement et par Mgr l'Evêque de Bethléem.

PIÉMONT. — On écrit de Turin au *Courrier des Alpes :*

« Un de ces jours, une scène touchante a eu lieu, vers les neuf heures et demie, sur la place Saint-Charles. Le carrosse de S. M. la reine régnante Marie-Adélaïde touchait l'angle de l'église alors que le saint viatique allait y rentrer. Aussitôt la voiture royale s'arrête, et l'on voit en descendre la reine Marie-Adélaïde, qui se met à genoux au milieu de la place dans l'eau et la fange, entourée de sa suite, et ne se relève qu'après avoir reçu la bénédiction du prêtre. »

MISSIONS. — On lit dans le *Maine :*

« Vendredi dernier, quatorze Sœurs de la communauté de Saint-Paul, de Chartres, se sont embarquées pour des plages lointaines. Onze vont prodiguer leurs soins aux malades de Cayenne et de la Guadeloupe, et trois vont jusqu'en Chine, à Hong-Kong, où les attendent les misères de tout

genre dont fourmille cette contrée. Elles vont s'y réunir à leurs compagnes établies dans ce port depuis plusieurs années, et dont l'occupation principale est de recueillir les enfants chinois délaissés de leurs parents et abandonnés à la voracité d'animaux immondes. Les soins prodigués à ces pauvres enfants avec une tendresse toute maternelle ne sont pas cependant sans épines bien sensibles au cœur de ces bonnes Sœurs; mais rien ne saurait effrayer le courage et ralentir le zèle de ces admirables filles, qui savent affronter tous les dangers, et jusqu'à la mort même, pour accomplir le but de leur vocation. — *Lequien.* »

— On lit dans le *Maine :*

La Congrégation de Notre-Dame-de-Sainte-Croix envoie trois nouveaux départs d'ouvriers apostoliques aux missions : 1° Pour le Bengale, mission de Dacca, les PP. Voisin et Barroux, avec les Sœurs Marie de Béthléem et Marie de la Purification ; 2° Pour le Canada, les PP. Rezé et Vecciard ; 3° Pour la Nouvelle-Orléans, le P. Salmon, avec deux Sœurs.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Des souscriptions ont été ouvertes de toutes parts en faveur des malheureux incendiés des rues Beaubourg et Chapon. Il y a vingt-cinq familles à secourir. Déjà plusieurs milliers de francs ont été recueillis.

— L'incendie qui a éclaté, le 19, rue Beaubourg, est entièrement sur la circonscription de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. M. le curé de cette église fait appel à tous ses paroissiens, à toutes les âmes généreuses et bienfaisantes pour venir au secours des incendiés.

Dimanche prochain, 27, toutes les quêtes seront faites en faveur des victimes. Le dimanche 4 décembre, jour de la fête patronale, les quêtes auront également lieu toute la journée pour la même fin. A trois heures, sermon de charité, suivi d'une quête. Des troncs seront placés dans l'église pour recevoir les offrandes. Le produit sera versé entre les mains de M. le maire du 7e arrondissement, chargé de la répartition.

Les personnes qui ne pourraient se rendre à l'église sont priées de remettre leur offrande soit à M. le curé, soit à la sacristie, à M. le prêtre trésorier.

— A l'occasion de la récente publication de son dernier ouvrage sur les *Epreuves du Mariage,* M. l'abbé Chassay a reçu la lettre suivante de M. Damas-Hinard, secrétaire des commandements de l'Impératrice :

« Monsieur l'Abbé,

« J'ai placé sous les yeux de l'Impératrice votre belle *Bibliothèque d'une femme chrétienne.*

« Sa Majesté a dignement apprécié les nobles sentiments et la raison éclairée qui ont dicté vos ouvrages, et elle me charge de vous exprimer tous ses remerciements.

« Sa Majesté me charge en outre, Monsieur l'Abbé, de vous transmettre la médaille ci-jointe comme un témoignage de sa haute satisfaction.

« Recevez, Monsieur l'Abbé, l'hommage de mes respects.

« Le secrétaire des commandements,

« DAMAS-HINARD. »

— Complétement libre aujourd'hui, la caserne de l'Ave-Maria, rue des Barres-Saint-Paul, que vient de quitter le 53e de ligne, va être démolie

pour faire place à de nouvelles constructions et à une rue qui débouchera sur le quai des Ormes, en établissant une communication directe avec la rue Saint-Antoine.

Les bâtiments de l'Ave-Maria étaient autrefois occupés par un couvent de béguines, fondé vers 1264 par saint Louis, qui avait acheté d'Étienne, abbé de Tiron, la propriété où il les établit. Ce couvent comptait, dans l'origine, 400 religieuses. Leur nombre diminua bientôt, et il ne restait plus que trois personnes dans cette vaste maison, lorsque Louis XI, en 1471, jugea à propos de la donner aux religieuses de la « tierce-ordre pénitente et observante de Saint-François. » Mathieu Molé, garde des sceaux, fut enterré dans ce couvent en vertu d'un privilége accordé par le pape.

L'église, démolie en 1790, renfermait les tombeaux de Jeanne de Vivonne, de la Chasteignerage, de Catherine de Clermont, duchesse de Retz, et le beau mausolée de Catherine de la Trémouille, représentée à genoux. Après avoir longtemps figuré au musée de Versailles, ce mausolée vient d'être ramené à Paris et fait actuellement partie de la galerie de la Renaissance, récemment ouverte dans la cour intérieure du Louvre.

Il doit paraître incessamment une *Histoire de Boniface VIII et de son siècle*, par D. Louis Tosti, religieux du mont-Cassin, traduite de l'italien par M. Marie Duclos, ancien chapelain de l'église Saint-Louis des Français, à Rome, chanoine honoraire de Bayeux; 2 volumes in-8°.

L'Histoire de Boniface VIII, par D. Louis Tosti, avait obtenu en Italie le plus brillant succès. La traduction que nous annonçons ajoute aux mérites du texte original des mérites nouveaux, qui lui garantiront un accueil favorable auprès du public français. Cinq années de séjour en Italie avaient préparé M. Marie Duclos à son rôle de traducteur; il n'a pas voulu néanmoins se contenter des titres qu'il pouvait offrir personnellement à ses lecteurs : il a soumis les passages principaux de sa traduction à D. Tosti, qui les a approuvés dans les termes les plus flatteurs, et qui a bien voulu traduire lui-même quelques phrases dont l'intelligence est presque impossible pour un autre que pour un Italien. Le savant auteur a fait davantage encore : il a rectifié dans son texte original des erreurs matérielles que lui seul pouvait signaler; il a indiqué certaines modifications qui lui semblaient nécessaires pour donner à son œuvre un caractère vraiment impartial, et il a envoyé à M. Marie Duclos une préface nouvelle complétement inédite.

H. Rabc.

— Magasin spécial de Thés de choix, à prix très-modérés; Chocolat fabriqué à froid. Maison Caron, 8, rue de la Bourse.

BOURSE DU 24 NOVEMBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 00 00 — plus haut, 00 00 — plus bas, 00 00 — fermé à 00 00. — Au comptant, il reste à 99 80.

3 0/0, à terme, ouvert à 74 25 — plus haut, 74 30 — plus bas, 74 10 — fermé à 74 25. — Au comptant, il reste à 74 20.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,065 00; (1852), à 1,205 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 94 1/4; nouveau, 94 1/4. — Belgique, 5 0/0, 00 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

TROIS MANDEMENTS ÉPISCOPAUX

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU CONFLIT DANS LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DU HAUT-RHIN

Gloire à Dieu, qui envoie à son Eglise des tribulations pour la faire briller de l'éclat si pur que donne le martyre, et l'environner de cette belle auréole qui est le prix de la constance et de la fidélité au milieu des douleurs et des angoisses de l'épreuve !

Tel est le sentiment qu'a fait naître en nous la lecture des trois mandements que trois des évêques de la province ecclésiastique du Haut-Rhin viennent de publier sur les événements qui se sont accomplis depuis l'origine du conflit et qui se préparent encore. *Virtus in infirmitate perficitur.* L'oppression extérieure, les excès de la puissance matérielle ne servent qu'à stimuler la puissance intérieure et à grandir la force morale dans les âmes chrétiennes. En vérité, béni soit le jour où les persécutions des ennemis de l'Eglise catholique ont inspiré les nobles et touchantes paroles que nous allons rapporter !

I

Commençons par le mandement du vénérable métropolitain de Fribourg. Après les événements qui avaient amené les mesures extraordinaires et violentes du ministère badois, Mgr de Vicari, sentant toute la gravité des circonstances et la portée de la lutte qui s'était ouverte, vit le moment venu où il devait s'adresser à son clergé et à son peuple, et leur retracer dans leur vérité les faits qui avaient eu lieu en même temps que leur devoir.

Voici l'introduction de ce mandement admirable de l'octogénaire pontife :

HERMANN DE VICARI, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, Archevêque de Fribourg et métropolitain de la province ecclésiastique du Rhin supérieur, docteur en théologie et en droits canon et civil, grand'croix de l'ordre du Lion de Zœhringen, de l'ordre royal du Wurtemberg de Frédéric, grand'croix de première classe de l'ordre du prince de Hohenzollern, prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical, comte romain, etc.,

A tous les prêtres et fidèles de son archidiocèse, salut et bénédiction dans le Seigneur.

Au milieu des tempêtes qui assaillent le vaisseau de la sainte Eglise, dont le gouvernail nous est confié parmi vous, nous aurions toute raison d'imiter les Apôtres qui, surpris par une tempête sur le lac, éveillèrent le Seigneur en lui disant : *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons !* car nos faibles mains, celles d'un vieillard de quatre-vingt et un ans, pourraient bien

faiblir, par suite de la faiblesse humaine, dans un combat si prolongé pour les droits de Dieu et la liberté de son Eglise ; mais le Seigneur a dit dans le temps, et il dit encore : *Prenez courage et soyez forts, afin que vous ne trembliez pas devant leur face, parce que je suis avec vous.*

Et c'est au Dieu éternel que nous élevons notre voix et nos mains, en disant : *Seigneur, je souffre violence, répondez pour moi.*

Prêtres et fidèles de notre archidiocèse ! vous savez tous quelles prières nous avons présentées avec nos frères dans l'épiscopat devant les trônes de nos augustes souverains pour obtenir enfin la liberté de notre Eglise ; vous savez combien nous avons supplié, afin d'être exaucés dans notre sollicitude pour le salut des âmes et de la société, si manifestement menacée de nos jours. Vous avez appris par les deux mémoires de l'épiscopat de notre province ecclésiastique le sujet de nos négociations.

Au lieu de nous répondre par des principes de droit, on a répondu par la force ; et comme, selon le devoir de notre charge, nous sommes restés sans crainte à notre poste de gardien du sanctuaire de Dieu, on joint maintenant l'outrage à la violence. Il faudrait que nous ne fussions pas un oint du Seigneur ni un successeur des Apôtres, si nous ne nous mettions pas en devoir de défendre de toutes nos forces l'épouse sans tache du Sauveur contre les attaques dont elle est l'objet, de quelque côté qu'elles viennent.

Nos suppliques, appuyées sur le droit, n'ont pas été exaucées par l'autorité qui doit être la tutrice de tout droit : il ne nous reste, par conséquent, d'après le droit public de l'Allemagne, aucune voie de droit. C'est pourquoi *nous en appelons au Siége apostolique,* qui est le protecteur de tous les opprimés ; à la foi et à la conscience de toute la chrétienté, et à vos prières, très-chers diocésains.

Ici le Prélat expose la série des faits qui ont précédé, accompagné et suivi la création des évêchés de la province ecclésiastique dont il est le chef. C'est à la fois l'histoire du droit de l'Eglise, et celle de l'oppression et des envahissements successifs qu'elle eut à supporter de la part des pouvoirs temporels. Arrivant aux événements plus récents, aux efforts que fait, depuis trois ans, l'Episcopat de la province pour reconquérir ses droits légitimes injustement enlevés par la bureaucratie joséphiste et protestante, le Pontife montre, avec autant de modération que de force et de clarté, que sa conduite en toute cette affaire était une exigence sacrée de sa position, un souverain devoir de sa conscience. Déjà nos lecteurs sont au courant des questions de droit ecclésiastique engagées dans ce conflit. Nous les avons exposées en détail. Voici maintenant comment la parole éloquente de Mgr de Vicari retrace le caractère des prétentions et des mesures qu'oppose à ses justes demandes le gouvernement grand-ducal de Bade :

Ce qui paraissait incroyable et ce qui est inouï dans toute l'histoire de l'Église devait arriver.

Par une ordonnance du ministère d'Etat publiée par la feuille d'Etat,

nous, Evêque d'un million de fidèles et métropolitain d'une vaste province ecclésiastique, nous avons été suspendu de fait du gouvernement ecclésiastique de l'archidiocèse que Dieu nous a confié. Le gouvernement de cette portion de l'Eglise, qui nous est si chère, doit être géré, d'après l'ordonnance du ministère d'Etat grand-ducal, par un employé subalterne de police, sans l'approbation duquel nous, l'Archevêque, et notre ordinariat, nous ne devons plus pouvoir faire parvenir aux fidèles aucun acte ou ordonnance de notre ministère. Et cet employé, qui a été baptisé dans l'Eglise catholique, a accepté cette charge contre sa mère, et il la provoque pour se faire punir.

Oh ! que ne nous est-il donné de pouvoir dire avec un grand confesseur de nos temps : « Dieu soit loué ; maintenant on emploie la violence ! » Mais ce qu'on nous fait, ce n'est pas la violence ouverte — cette violence a encore quelque apparence de respect ; mais ici on veut—nous n'hésitons pas à nous servir de ce terme—on veut frapper *d'incapacité* et l'Eglise et son premier pasteur établi de Dieu.

Par cette ordonnance on a cherché à séparer nos fils spirituels de nous, qui sommes leur père spirituel ; on les a flattés, mais on a aussi compromis leur honneur, en louant leur désobéissance présumée et en leur promettant des avantages temporels.

On a cherché, par des moyens de police, à nous séparer, nous le pasteur établi de Dieu, de notre troupeau. On a, sans raison aucune, assimilé l'obéissance ecclésiastique et la profession publique de cette obéissance au trouble du repos public. On a menacé des peines de l'état de siége mitigé tous les fidèles qui entreprendraient de défendre les droits de l'Eglise.

Dans un pays auquel la Constitution garantit *la liberté de la presse*, on s'est emparé de toutes les imprimeries, pour qu'elles ne puissent plus rien publier de notre part pour la défense des droits de l'Eglise. On a menacé du bras de la police les prêtres catholiques fidèles, et promis l'impunité aux transgresseurs de leur devoir.

Assurément de pareils faits et un pareil langage montrent assez combien la situation est grave ; ils font comprendre aussi et apprécier l'accent ému et touchant avec lequel le courageux et saint vieillard termine son beau mandement. On est touché jusqu'aux larmes en lisant cette attendrissante péroraison :

Nous, prêtres et fidèles bien-aimés, nous sommes donnés actuellement en spectacle aux anges et aux hommes. Montrons-nous tous, dans ces graves circonstances, dignes de notre sainte mère l'Eglise. Soyons soumis à Dieu, prêts à tous les sacrifices, obéissants à l'exemple de Celui qui *a été obéissant jusqu'à la mort*, et encore jusqu'à la mort de la croix. Que le Dieu tout-puissant nous accorde la force de pouvoir vous servir de modèle et de nous maintenir fidèle à cette exhortation divine : « *Travaillez de toutes les forces de votre âme pour la justice, combattez pour elle jusqu'à la mort. Et Dieu domptera pour vous vos ennemis.* »

Nous avons vieilli au service de l'Eglise ; il y a juste un demi-siècle que nous sommes entré au conseil de l'évêché de Constance : que Dieu daigne par sa grâce nous rendre digne du martyre que la violence nous fait subir.

Nous soupirons après le moment où nous serons appelé auprès de notre Seigneur et maître, auprès du roi éternel de notre Eglise, pour lui rendre

raison, non de nos actions, qui sont d'un poids minime dans la balance de la justice, mais de notre bonne volonté.

Chaque jour nous avons au saint sacrifice prié avec fidélité, disant : « *Seigneur, j'ai aimé l'ornement de votre maison et la demeure de votre gloire.* » Et il nous est donné d'adresser au Seigneur ces autres paroles : « *Ne perdez pas, mon Dieu, mon âme avec les impies dans les mains desquels il y a des injustices.* »

Prêtres et fidèles, notre cœur s'épuise et nos membres sont chargés d'années. Nous avons un pied dans le tombeau. Et pourtant nous disons courageusement avec saint Thomas : « Par la miséricorde de Dieu, je ne ferai rien qui puisse être préjudiciable à l'Eglise tant que je vivrai ; j'ai choisi cette voie, je ne changerai pas de direction, j'y resterai sous la conduite du Sauveur, car cette voie est salutaire pour moi, — c'est la voie royale qui conduit à la vie. Vous aussi, vous devez marcher dans cette voie, pour suivre les traces de Jésus-Christ et des apôtres. L'Eglise ne doit pas être gouvernée par des moyens voilés, par la ruse, mais par la justice et la vérité, qui délivrera tous ceux qui la suivront. Faites cela, et vous aurez sûrement Dieu pour aide, et du reste, ne craignez rien de ce que les hommes vous feront. »

Mes bien-aimés, écoutez deux prières de votre premier pasteur, qui vous quittera bientôt : ce sont peut-être les dernières.

Abandonnez avec confiance à mes vieilles épaules ce combat pour la gloire de Dieu et la liberté de la sainte Eglise. *Restez fidèles et obéissants au père de la patrie que Dieu vous a donné, mais en vous souvenant de votre foi et sans y laisser porter atteinte.* Un pareil combat dans un Etat constitutionnel n'est dirigé que contre le *ministère responsable :* la Couronne n'en peut pas être atteinte. Tenez-vous dans la subordination, et en considérant la justice de notre cause, ne perdez pas la confiance en Dieu ; confiez-vous aussi aux sentiments de justice de votre très-auguste régent, et aux prières des princes chrétiens. Ne troublez en rien l'ordre et la paix publique, pour ne pas profaner la cause pure et sainte. Nous-même nous serions obligé de frapper tout écart semblable des peines de l'Eglise. Mais nous attendons de vous avec confiance que vous obéirez sans crainte et cordialement aux injonctions de votre Evêque, qui n'entre dans ce combat que pour suivre les préceptes de Dieu et remplir son devoir. Notre chapitre métropolitain s'est rangé unanimement autour de nous, à la joie et à la consolation de notre cœur. Vous aussi, prêtres vénérables, vous resterez unis avec nous comme le cep avec la vigne, vous serez en accord avec nous comme les cordes de la harpe, afin que Jésus-Christ, notre bien-aimé Seigneur et Sauveur, soit loué et béni.

Unissez-vous donc à nous dans la prière, dans une prière incessante pour l'Eglise qui souffre chez nous ; dans la prière au Dieu tout-puissant, au Père qui dirige les cœurs des puissants comme des fleuves d'eau : dans la Prière au Fils éternel, qui agit victorieusement comme chef invisible de son Eglise ; dans la prière au Saint-Esprit, qui est donné comme consolateur à l'Église jusqu'à la fin des siècles ; dans la prière à la sainte Vierge Marie, la bonne mère des grâces divines, qui ne rejette aucun de ceux qui implorent son intercession dans cette vallée de larmes.

Implorez l'intercession de tous les saints qui, dans cette vie, ont combattu, souffert et versé leur sang pour notre sainte Eglise, afin qu'ils unis-

sent leurs prières aux nôtres devant le trône de l'Eternel. *Si Dieu est avec nous*, qui sera contre nous?

Prosterné devant l'image du Sauveur crucifié, et après avoir invoqué l'Esprit Saint, nous ordonnons ce qui suit :

Chaque jour, à la messe paroissiale, à laquelle le prêtre ajoutera la collecte *pro Ecclesia*, on exposera le Très-Saint-Sacrement dans l'ostensoir, et les fidèles diront le chapelet. Après la messe, le prêtre dira les litanies de tous les saints avec les versets et oraisons qui suivent; si les curés jugent plus à propos de faire ces prières le soir, nous le permettons. Chaque dimanche et fête, on joindra à la prière universelle, après le sermon, la prière suivante :

« Dieu tout-puissant, ne rejetez pas votre peuple, qui élève sa voix vers « vous dans les peines qui le pressent, mais venez au secours des souffrants, « pour la gloire de votre nom. Nous vous supplions, Seigneur, de recevoir « avec bonté la prière de votre Eglise, afin que, délivrée de toute peine « et de tout joug d'erreur, elle vous serve en pleine liberté, vous qui vi- « vez, etc. »

La présente lettre pastorale sera publiée aussitôt qu'il sera possible en chaire; elle sera répandue parmi les fidèles.

La grâce de notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Ainsi soit-il.

Fribourg, en la fête du saint évêque Martin, le 11 novembre 1853.

† Hermann, *Archevêque de Fribourg.*

II

A l'heure où le vénérable métropolitain de Fribourg traduisait ainsi ses ennemis et ses persécuteurs devant le tribunal de la conscience publique, à l'heure où le peuple catholique du grand-duché de Bade entendait cette admirable parole, un de ses suffragants, le digne Evêque de Mayence, Mgr *de Ketteler* s'adressait de son côté à ses diocésains, pour les porter à unir leurs prières en faveur de l'Eglise opprimée de Fribourg.

Nos lecteurs n'ignorent pas toutes les éminentes qualités de ce prélat distingué, qui occupe si dignement le Siége de saint Boniface, et les services signalés qu'il a déjà rendus et par sa courageuse initiative et par la supériorité de ses talents et de son caractère à la cause de la liberté de l'Eglise en Allemagne. Qu'il nous suffise de rappeler ici que son nom est devenu un véritable drapeau, et que, depuis qu'il est revêtu de sa haute dignité, il en a soutenu l'éclat en en remplissant les devoirs au milieu des plus difficiles circonstances. Jeune encore et plein d'une filiale et tendre vénération pour son métropolitain, il ressentait trop vivement les amertumes qui ont dû remplir le cœur du noble vieillard, pour ne pas unir sa voix à la sienne et faire un appel à la charité de ses ouailles en faveur d'une Eglise-Sœur et de son saint pasteur :

« L'arme de l'Eglise, dit-il au commencement de sa lettre pastorale, est la prière... Lorsque saint Pierre était dans les fers, l'Eglise priait Dieu

pour lui sans interruption. Dans une occasion semblable, je me vois aussi obligé de vous inviter à la prière. Notre très-digne métropolitain, l'Archevêque de Fribourg, âgé de 81 ans, dont toute la vie n'est que douceur, bonté, fidélité envers tous, envers ses princes comme envers Dieu et envers son Eglise, est, depuis quelque temps, dans sa grande vieillesse, considéré comme un révolutionnaire et souffre un traitement dont les suites, si Dieu ne l'aide miraculeusement, le conduiront bientôt au tombeau. »

Ici le digne prélat retrace, lui aussi, tout l'historique du conflit. Rappelant ensuite les actes d'autorité par lesquels l'Archevêque de Fribourg, tout en remplissant le devoir le plus indispensable de sa charge, s'était attiré les violences de son gouvernement, Mgr de Ketteler poursuit et termine son mandement par cette éloquente page :

« Au jour le plus solennel de leur vie, au jour de leur ordination, sur cette demande de leur Evêque : « Me promets-tu à moi et à mes successeurs respect et obéissance, *reverentiam et obedientiam* », les prêtres ont engagé solennellement leur parole devant l'autel : « *Promitto,* je le promets », et ont été renvoyés avec ces paroles : *Pax Domini sit semper tecum,* la paix du Seigneur soit toujours avec toi ; » et voilà qu'on les pousse publiquement à violer leur serment, et que, leur appliquant une loi rendue l'année dernière sur l'état de siége, on les prévient qu'ils seront punis comme perturbateurs de la tranquillité publique s'ils obéissent à leur Archevêque, tandis qu'on promet de les récompenser et de leur assurer la protection de l'Etat s'ils se montrent désobéissants. Ainsi, on a élevé autour de l'Archevêque un mur qui ne lui laissera aucun moyen de faire entendre à son troupeau sa voix de pasteur. Ainsi, la contrainte sera soutenue par la loi pénale ! Ainsi, on a essayé de séparer le troupeau du pasteur, d'appeler le schisme dans l'Eglise, d'en détruire l'unité, signe du Dieu qui est un en trois personnes. Ainsi, dans un grand diocèse catholique, dans un pays anciennement catholique, qui fut en partie l'héritage de la maison de Hapsbourg, le gouvernement de l'Eglise est arrêté, et celui qui est établi par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Eglise de Dieu ne peut régir cette Eglise qu'avec la permission et conformément aux vues d'un commissaire. Nous ne voyons rien de semblable dans l'histoire de l'Eglise depuis dix-huit cents ans.

« Tel est, mes bien-aimés, l'événement si pénible, si douloureux, qui m'oblige à vous demander des prières pour l'Eglise du Dieu vivant, pour notre bien-aimé Archevêque, afin que Dieu daigne le fortifier et le consoler au milieu d'épreuves si difficiles. Vous savez, bien-aimés diocésains, combien chez moi cette demande est éloignée de toute pensée d'un soulèvement politique. Vous avez entendu si souvent dans ces dernières années les Evêques élever leur voix pour exhorter les fidèles à prêter obéissance, dans toutes les choses permises, à l'autorité civile ; vous savez si bien quelles haines l'Eglise s'est attirées par là, et je vous ai si souvent mis ce précepte dans le cœur, que je ne crains nullement d'être mal compris de vous. Que nous recevions du bien ou du mal, nous n'obéirons pas à cause de la punition ou de la récompense, mais pour l'amour de Dieu, et comme enfants de Dieu, dans les bons et les mauvais jours.

« Mais cette obéissance, qui dans les fers serait encore plus fidèle que celle

de tant de mercenaires qui, sous le prétexte de conserver les droits et les intérêts des princes, ébranlent les fondements de tout droit et les règles de toute puissance, ne peut nous empêcher d'élever la voix, si on met la main aux fondements de l'Eglise catholique, de cette Eglise qui, sur notre terre allemande, a aussi été plantée par le sang des martyrs; de cette Eglise à qui l'Allemagne est redevable de la possession de la vérité, de tout ce qui fait sa véritable grandeur, de cette fidélité qui fut jadis proverbiale, et qui malheureusement disparaît chaque jour; de cette Eglise qui, outre ses droits divins, a en Allemagne un vieux droit de cité si justement établi, et qui cependant s'y trouve maintenant seule, sans protection. On lui a enlevé ses chaires, on lui a arraché ses enfants dès leur plus tendre jeunesse, et maintenant elle devrait encore ne plus pouvoir nommer ses propres prêtres! Il n'y a que le Dieu tout-puissant, qui a établi son Eglise sur le roc, qui puisse lui venir en aide.

« Priez donc avec une ferveur profonde et sans relâche, comme les premiers fidèles à Jérusalem, pour notre Eglise et pour notre Archevêque, et afin que nous puissions nous unir tous les jours en prières, je demande de vous, bien-aimés diocésains, qui avez déjà si souvent écouté mes paroles avec amour et docilité, de réciter chaque jour, soit seuls, soit dans vos familles :

1° La belle prière qui vous est si chère et si connue, à chacune des cinq plaies sacrées d'où coula le sang divin, par lequel Jésus-Christ a acquis son Eglise ;

2° Trois *Ave Maria* en l'honneur du très-saint et immaculé cœur de la Mère de Jésus-Christ, la bienheureuse Vierge Marie, Mère aussi de notre Eglise ;

3° Un *Pater Noster* et un *Ave Maria* en l'honneur de saint Boniface, ce grand apôtre de l'Allemagne, avec ces paroles : *Saint Boniface, priez pour la sainte Eglise de l'Allemagne.* »

III

Tournons maintenant nos regards d'un autre côté.

A Fribourg, l'orage a éclaté et menace de devenir tempête : dans le duché de Nassau, il n'est encore qu'un point noir qui apparaît à l'horizon, mais l'on ne peut s'y tromper.

Jaloux, sans doute, des lauriers du gouvernement de Carlsruhe, le ministère de Wiesbade essaie, de son côté, de harceler l'Evêque de Limbourg, dont le tort est aussi d'être fidèle à sa promesse d'*obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*. Pour avoir fait usage du droit divin qu'il a d'administrer les biens de l'Eglise, pour avoir disposé d'un revenu ecclésiastique en faveur d'un prêtre de son diocèse, conformément à toutes les règles de la jurisprudence, on lui suscite un procès en matière criminelle, on le cite à la barre sous prévention de *concussion!*

Cette conduite du gouvernement de Nassau a excité, comme on peut le supposer, une profonde indignation. C'est un digne pendant aux persécutions de Bade.

Déjà près de perdre la vue à cause des travaux et des soucis de

son laborieux épiscopat, le pieux et vénérable Evêque de Limbourg adresse donc aussi aux fidèles de son diocèse l'expression de sa douleur et, avec une énergie tout apostolique, il les excite à la patience au milieu de ces naissantes tribulations.

« Jamais, dit-il en commençant, depuis que nous sommes revêtus de la dignité épiscopale, les circonstances dans lesquelles nous nous sentions portés à épancher dans les vôtres notre cœur tout rempli de sollicitude paternelle pour votre salut, n'ont été aussi affligeantes qu'aujourd'hui. Ce qui pouvait nous arriver de plus douloureux est venu nous frapper cette année, et, dans l'incertitude de ce que l'avenir nous réserve, nous ne pouvons nous abstenir de vous faire connaître aussitôt notre situation présente, de vous entretenir des devoirs communs que nous avons à remplir et de vous préparer aux éventualités d'une épreuve plus dure encore. »

Puis, *Mgr Blum* rattache à la situation générale des diocèses de la province du Haut-Rhin le récit des persécutions iniques dont il est l'objet. Partout les gouvernements oppresseurs opèrent par les mêmes motifs et avec le même esprit. Leur injustice égale leur aveuglement. Le saint confesseur établit sa situation et la violence que l'on cherche à faire au caractère de sa mission épiscopale, avec une grande force, mais aussi avec non moins de charité et de conciliante modération. Sa parole devient tout particulièrement touchante lorsque, après avoir recommandé aux fidèles catholiques la patience et la fermeté dans l'épreuve, il les exhorte à ne pas oublier un seul instant la charité même envers leurs frères dissidents. « Par cette conduite, dit-il, nos adversaires reconnaîtront qu'en vous se trouve un principe de charité que rien ne limite et ne rebute. » Passant ensuite aux motifs de joie que le chrétien trouve dans la persécution, il fait voir que la souffrance est l'inaliénable partage de l'Eglise militante dont elle est la gloire en faisant briller d'un plus vif éclat les vertus et le dévouement de ses membres. En un mot, nous retrouvons ici le langage des Apôtres, des martyrs et des confesseurs, le courage invincible et la charité pleine de douceur de tous ceux qui ont souffert pour le nom de Jésus-Christ.

N'avions-nous donc pas raison, en commençant, de glorifier Dieu qui envoie à son Eglise des épreuves et des tribulations?

« Dieu soit loué! » on emploie la violence! Telle fut l'exclamation de l'immortel archevêque de Cologne, lorsque, il y a seize ans, le 21 novembre, les gendarmes prussiens venaient l'arracher de son trône archiépiscopal pour le conduire à la forteresse de Minden.

Il y a des persécutions qui sont plus odieuses encore que celles qu'eut à essuyer cet illustre confesseur. Le cœur de l'archevêque de Fribourg et de l'évêque de Limbourg doit sans doute éprou-

ver en ce moment une douleur égale à celle de leur modèle commun. Avec lui, nous ne craignons pas de le dire, ils peuvent louer Dieu aussi de ce qui est fait contre eux. Le jour de la persécution est la veille de la victoire.

A la vérité, les temps sont tristes et le moment de l'épreuve est pénible aux forces de l'homme. Mais ceux qui mettent leur confiance en Dieu ne seront pas confondus.

L'abbé A. Sisson.

27 *novembre.* — A l'instant nous recevons la nouvelle que le ministère grand-ducal de Bade, effrayé de la fidélité et de l'obéissance du clergé de Fribourg à son Archevêque, comme aussi du mouvement qui se manifeste dans l'esprit public (1), aurait eu une séance orageuse dans laquelle il se serait décidé à revenir sur ses pas.

On écrit de Munich, le 20 novembre, au *Mercure de Souabe :*

« Hier a été expédiée d'ici une adresse de reconnaissance à l'Archevêque de Fribourg, portant les signatures de 2,000 membres de l'Association catholique pour la liberté religieuse.

« Des envois d'argent vont être faits aussi à ceux qui souffrent pour la justice. »

On lit dans le *Journal allemand de Francfort*, sous la date de Fribourg, 22 novembre :

« La nouvelle que l'Autriche aurait proposé sa médiation officieuse entre l'Archevêque de Fribourg et le gouvernement du grand-duché de Bade semble se confirmer. Le Cardinal Schwartzenberg est attendu à Fribourg. »

---

(1) A l'occasion d'un certain nombre de tentatives d'arrestation, il y a eu de véritables soulèvements contre les agents de la police, et elle a été obligée de se désister dans plusieurs endroits. Quelques fonctionnaires publics ont aussi refusé leur concours aux mesures de rigueur contre le clergé fidèle à son devoir.

Le *Volksblatt* donne ces détails pleins d'intérêt sur l'ardeur que la population du Grand-Duché a mise à défendre ses pasteurs :

« Un conflit s'est engagé dans la vallée de la Vauber et les villages avoisinants (à l'extrémité nord du grand-duché de Bade) entre le peuple et la gendarmerie chargée de procéder à l'arrestation des ecclésiastiques de Bischofsheim, de Gerlachsheim, de Kœnigshofen, de Grunsfeld, de Landa, de Gissigheim et d'Unterbalbach. Dans quelques endroits, le peuple a délivré les curés arrêtés, et dans d'autres il s'est opposé à leur arrestation. A Gerlachsheim, le curé a été arrêté et conduit à la maison du bailli, à l'issue du service divin, pendant que le peuple chantait à l'église le dernier cantique. Pour éviter que cela ne fît sensation, on avait eu soin de fermer les portes de l'église ; mais les enfants qui avaient été témoins du fait le racontèrent aussitôt à ceux qui sortaient de l'église. Le peuple s'ameuta sur-le-champ, exigea la mise en liberté de l'ecclésiastique, et, comme on la lui refusait, il brisa les fenêtres de la maison du bailli, força les portes et délivra lui-même le prisonnier. Le bailli doit s'être enfui à Kœnigshafen.

« A Unterbalbach, où le prêtre de ce lieu devait être arrêté à la nuit tombante, le gendarme qui allait procéder à cette arrestation a dû s'enfuir, poursuivi par la foule jusque dans la maison du bourgmestre, qui n'est parvenu que difficilement à le protéger et qui a pu le faire partir pendant la nuit sous escorte. Pendant toute la nuit, trente paysans vigoureux montaient la garde au presbytère. Dans les autres endroits, cela s'est passé à peu près de la même manière. »

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE DE FRIBOURG EN BRISGAU.

1re LISTE

		fr.
MM.	l'abbé J. Cognat, ...	10
	Henri de Riancey. . . .	10
	Charles de Riancey. . .	10
	Alfred des Essarts. . . .	5
	Emmanuel des Essarts.	1
	Une personne anonyme par les mains d'un prêtre de Paris	200
MM.	le curé de St-Jacques du Haut-Pas.	5
	le Supérieur du petit séminaire de Paris . .	10
	l'abbé Charles, directeur du petit séminaire de Paris.	5
	l'abbé de Bussi, directeur au petit séminaire de Paris	5
	l'abbé Foulon, préfet des études du petit-séminaire de Paris. .	5
	l'abbé Soubiranne, professeur de philosophie . .	5
	l'abbé de L'Escaille. . .	5
	l'abbé Sébire	5
	l'abbé Lemoine	5
	l'abbé Soulier.	5
	l'abbé Hutellier.	5
	l'abbé de Bonniot. . . .	1
	l'abbé Chevojan, vicaire à St-Roch. , ...	5
	l'abbé Noël, 1er vicaire de St-Jacques du Haut-Pas	1
	l'abbé de Geslin, vic. id.	2
	l'abbé Letellier, aumônier	2
	l'abbé Douillet	2
Mme	Vve Doussin-Dubreuil .	1
Mme	A. Javon	5
M.	Aug. Affre de St-Romme.	5
MM.	Desoye et Bouchet, imprimeurs	5

Ordonnances de Mgr l'Archevêque de Paris, concernant les chapelains de Sainte-Geneviève.

Sur un rapport de M. l'abbé Bautain, vicaire général, Mgr l'Archevêque de Paris vient de publier deux ordonnances qui portent la date du 15 novembre.

La première de ces ordonnances a pour objet de régler le travail et de fortifier les études scientifiques et théologiques des membres de la communauté de Sainte-Geneviève, en leur imposant les obligations nouvelles énoncées dans les articles suivants :

Article 1er. Les Candidats aux Chapellenies de Sainte-Geneviève devront, à l'avenir, être bachelier ès-lettres.

Art. 2. Les Chapelains de Sainte-Geneviève devront être reçus bacheliers en théologie dans l'année de leur admission, licenciés dans la deuxième année de leur Chapellenie, docteurs dans la troisième.

Art. 3. Les Chapelains de première et de deuxième année qui ne se présenteraient pas pour subir les épreuves des grades mentionnés dans l'art. 2, seront censés démissionnaires et cesseront par le fait de faire partie de la Communauté.

Ceux de la troisième année qui ne sortiraient pas avec le grade de docteurs ne pourraient recevoir le titre de Chapelains honoraires de Sainte-Geneviève.

Art. 4. La présente ordonnance ne sera applicable qu'aux Chapelains nommés ultérieurement. Néanmoins, Nous exhortons vivement les Chapelains actuels à s'y conformer autant qu'il leur sera possible.

Par la seconde ordonnance, Mgr l'Archevêque met au concours deux places de chapelains, vacantes par la démission de M. Bayle (de Marseille) et de M. Breton (de Nancy).

Le concours aura lieu le 20 décembre 1853.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 15 décembre, au secrétariat de l'Archevêché, où ils déposeront en même temps leur acte de naissance, ainsi que l'autorisation et un témoignage favorable de leur Evêque.

Le concours se compose, comme on sait, de trois épreuves : 1° Un sermon écrit sur un sujet donné à l'instant aux candidats qui ont douze heures pour l'écrire sous les yeux d'un des juges du concours; 2° un sermon improvisé, après deux heures de préparation en cellule, sur un sujet donné au moment même, et qui doit durer une demi-heure au moins; 3° une argumentation théologique entre les concurrents sur un point important de la doctrine, désigné trois jours d'avance.

La fête des Ecoles, instituée par Mgr l'Archevêque de Paris *pour l'union de la religion et de la science*, a eu lieu dimanche. L'église Sainte-Geneviève était comble. Le chœur, le transept, les immenses nefs des quatre côtés de la coupole, tout était occupé par l'Institut, par le conseil municipal, par le conseil et les hauts fonctionnaires de l'Université, du conseil d'Etat, de l'Académie, des chefs et des députations de toutes les écoles. Dans le sanctuaire se trouvaient Mgr l'Archevêque, entouré de ses archidiacres; NN. SS. l'ancien Evêque d'Alger et l'Archevêque de Babylone; les chanoines de Saint-Denis et les chapelains de l'Empereur. M. Fortoul, ministre de l'instruction public et des cultes, revêtu du grand cordon de Pie IX, avait un prie-dieu au pied du sanctuaire. Les députations du séminaire de Saint-Sulpice, de l'école des Carmes, occupaient les stalles réservées aux chapelains de Sainte-Geneviève.

A onze heures et demie, M. l'abbé Surat, archidiacre de Sainte-Geneviève, a célébré la messe à laquelle cette imposante assemblée a assisté avec un recueillement remarquable. A la fin de la messe, Mgr Sibour, en chape, en crosse et en mitre, est monté en chaire pour y prononcer le panégyrique de saint Augustin, et a exprimé sa vive et profonde satisfaction de voir l'empressement que l'élite de la science avait bien voulu mettre à se rendre à la convocation du premier pasteur.

AFFAIRES D'ORIENT

Il règne une incertitude profonde sur les opérations des deux armées. Tout l'intérêt se concentre sur la Petite-Valachie, où il y a des mouvements continuels, sinon des combats; car l'un et l'autre parti comprennent également qu'une affaire sérieuse pourrait être décisive, et les Turcs paraissent vouloir surtout se fortifier à Kalafat, tandis que le général Firschbach s'attache à couvrir Krajowa et à empêcher l'ennemi de passer le Schyl. On compte 22,000 Turcs à Kalafat, et tous les renforts qui arrivent de Widdin sont immédiatement dirigés sur ce point. De son côté, le prince Gortschakoff est attendu à Krajowa avec de nouvelles troupes.

A une pareille distance et à travers tant de témoignages qui se croisent, se contredisent, s'atténuent mutuellement, les faits sont difficiles à exposer, et le lecteur doit être mis en garde, une fois pour toutes, contre des bruits qui, fondés en apparence la

veille, croulent le lendemain. Nous continuons à enregistrer ces bruits en faisant le choix le plus prudent.

On écrit de Iassy, 11 novembre, et cette correspondance est rapportée dans une dépêche télégraphique adressée de Vienne au *Times*, que les Russes ont quitté cette ville. Ils y avaient levé des recrues parmi les habitants. On raconte même qu'un grand nombre de juifs, s'étant vus contraints au service militaire, ont offert de l'argent pour se racheter : il est à peine nécessaire d'ajouter que l'argent a été très-bien reçu. On mande aussi de Bucharest que la milice valaque a été incorporée dans les régiments russes.

Ce fait s'accorde avec l'autre nouvelle donnée par cette dernière lettre, à savoir que le prince Gortschakoff aurait reçu des ordres de Saint-Pétersbourg pour réunir le plus de forces possible et prendre décidément l'offensive.

On parle de deux affaires qui auraient eu lieu sans résultat. Le 15, les Turcs auraient essayé de s'emparer de Turnul (1) et auraient été rejetés vers Kalafat. D'autre part, une attaque des Russes contre Toultcha, dernière forteresse turque sur le Danube, serait demeurée infructueuse.

En résumé, la *Presse* de Vienne évalue les forces des Turcs sur le Danube à 120,000 hommes et 30,000 chevaux. Ils ont 200 pièces de canon devant Roustjouck et élèvent de solides retranchements à Isachta.

Le 20, on attendait à Constantinople le contingent du bey de Tunis. Une nouvelle assez étrange circulait dans la ville : il était question de la création prochaine de plusieurs régiments de cosaques turcs. Cette idée serait venue spontanément au Divan ; on comprend tout de suite quel avantage le gouvernement turc trouverait à pouvoir opposer à la milice redoutée des cosaques russes des corps combattant de la même manière et ayant une même origine.

Il n'est pas moins intéressant de suivre le plan de mouvements combinés que le *Wanderer* attribue à l'armée turque d'Asie et à Schamyl :

« Abdi-Pacha et Schamyl poursuivent l'exécution d'un plan qui révèle dans son auteur de grandes connaissances politiques, militaires et géographiques. Pendant que l'armée turque, sous les ordres d'Abdi-Pacha, s'avance sur le littoral de la mer Noire, vers le nord, dans le but d'attaquer la ligne de forteresses russes, Schamyl, à l'intérieur, marche dans une direction parallèle, à travers le pas de Dariel, vers le Thereck. Si le chef circassien réussit dans son entreprise, Tiflis et par suite toute la Géorgie se trouvent exposés à un danger imminent. La ligne de retraite du prince Woronzoff est coupée et la Russie méridionale ouverte à l'ennemi. »

(1) Turnul, château-fort en Valachie, au confluent de l'Alt dans le Danube, vis-à-vis de Nikopoli.

Nous ne reviendrons pas sur la sortie, plus ou moins réelle, des flottes alliées du Bosphore, mais on écrit de Constantinople qu'une seconde division de la flotte impériale turque a pris la mer. Les bâtiments russes s'étaient en partie retirés dans la rade d'Odessa et on travaillait aux fortifications de cette ville, ainsi qu'à celles de Sewastopol, de manière à rendre ces deux places à peu près imprenables.

DERNIÈRES NOUVELLES.

L'horizon s'ouvre de nouveau aux négociations, et l'on va jusqu'à annoncer que les hostilités vont être suspendues, bien que le mouvement des troupes continue. Voici les faits principaux apportés par la télégraphie :

« Constantinople, 15 (voie de Marseille).

« Le général Baraguey-d'Hilliers est arrivé aujourd'hui. MM. de Bruck, internonce d'Autriche, et Wildenbruck, ministre de Prusse, ont été rappelés. M. de Bruck va occuper de nouveau le poste de ministre à Vienne.

« La seconde division navale turque est rentrée dans la mer Noire ; elle attend le retour de l'amiral Mushaver.

« Les Russes, dans cinq attaques qu'ils ont faites contre Chewkedil, ont été repoussés. Un vapeur de cette nation a échoué en cet endroit avec 1,500 hommes de troupes. Ils ont été tous faits prisonniers. »

« Trieste, samedi, 26 novembre.

« Dix mille auxiliaires ont été embarqués le 18 à Alexandrie pour Constantinople. »

Vienne, mercredi au soir.

« Des avis de Bucharest, en date du 21, annoncent que les Turcs ont quitté l'île d'Ostenitza et se sont retirés à Turnokaï. »

Constantinople, 14 novembre.

« Le général Klapka est arrivé le 10. La Porte lui a refusé un commandement. Le gouvernement espagnol refuse de laisser prendre au général Primm un commandement en Turquie. »

Odessa, 13 novembre.

« Une division de l'escadre russe, forte de trois vaisseaux de ligne, cinq frégates et plusieurs bateaux à vapeur, est partie de Sewastopol aussitôt que les navires de guerre turcs ont paru dans la mer Noire. »

Bucharest, 17 novembre.

« Bucharest est fort tranquille. L'armée russe a pris des positions qui garantissent la ville contre tout accident de guerre. Hier les Turcs ont essayé de passer le Danube à Nikopoli et à Sistova ; ils n'ont pas réussi. On ne peut songer à un armistice, car l'hiver n'empêche en aucune façon les opérations militaires. »

Dans les provinces slaves de la Turquie, les autorités ont reçu l'ordre de donner lecture d'un firman du Sultan qui invite les rajahs à faire la déclaration de leurs sentiments. Des assemblées ont été convoquées à cet effet. A Dubitza, le firman envoyé à Fuad-Effendi pour le visir de Bosnie, Ruschid-Pascha, a été lu publiquement. Les chefs des communes et des rajahs ont été

convoqués, et lecture leur a été donnée d'un firman ainsi que d'une circulaire du gouverneur de la Bosnie.

S'il faut en croire la *Gazette de Cologne*, le gouvernement anglais travaillerait sérieusement à une pacification de l'Orient sur une base qui puisse satisfaire toutes les grandes puissances. D'abord, des garanties seraient données à l'Europe et à la Turquie contre le retour des empiètements tels que ceux que la Russie vient de se permettre. En second lieu, on ne devra pas permettre que la mer Noire soit plus longtemps un lac russe. La France et l'Angleterre y ont un commerce qui augmente chaque jour et elles ont le droit de le surveiller. A cet effet, elles doivent pouvoir y faire entrer en temps de guerre comme en temps de paix le nombre de navires nécessaires à la protection de leur marine marchande. Du reste, les négociations ont été reprises ces jours-ci à Vienne.

Alfred Des Essarts.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Portugal. — Les obsèques de dona Maria ont eu lieu le 19 de ce mois. L'enfant qui lui a coûté la vie ne lui a pas survécu. En prenant le gouvernement, le régent a publié une proclamation, et confirmé dans ses pouvoirs le ministre Saldanha.

Ce qui prend aujourd'hui une certaine importance, c'est le souvenir et le ressentiment de l'attitude qu'a eue le maréchal vis-à-vis du mari de dona Maria, en 1850. On se rappelle comment il a détaché, l'un après l'autre, tous les corps d'armée qui obéissaient à la couronne, et comment il a humilié le prince qui les commandait en personne. Eh bien, c'est cet orgueilleux vainqueur, c'est ce triomphateur intraitable, que le régent a en face de lui.

Saldanha est arrivé par la force de la révolution ; ses créatures occupent tous les emplois ; les deux chambres sont pleines de gens à sa dévotion ! Le renvoi de Saldanha eût été presque un coup d'Etat.

Et, d'ailleurs, quel eût été le lendemain de cet acte ? Le parti qui, formé à Oporto, est venu pousser jusqu'aux portes de Lisbonne ses clameurs et sa victoire, ce parti, peu scrupuleux sur le choix des moyens, n'hésiterait pas en 1853 plus qu'en 1850, à recourir aux armes pour recouvrer la puissance qui lui serait enlevée. Quelle alternative ! et quelle n'est pas, par cette seule situation, la faiblesse et l'impuissance du gouvernement !

Suisse. — Il faut, pour s'égayer, entendre le *Bund*, journal dévoué à M. James Fazy, faire en ces termes métaphoriques l'oraison funèbre de l'ex-dictateur renversé par les élections du 14 novembre :

« Enfin, s'écrie-t-il, on est parvenu à évincer de sa place un homme qui, en cette qualité, *brillait comme une étoile de première classe au firmament de la Suisse régénérée ;* qui, à côté de grands défauts, déployait une intelligence et une force d'action *encore plus grandes*, et qui, dans tous les cas — quelle que puisse être sa carrière politique future — s'est érigé dans les institutions actuelles de Genève aussi bien que dans celles de la Confédération, un *monumentum ære perennius*, c'est-à-dire un monument plus durable que l'airain. — Qu'il ait fallu qu'il tombât un jour, cela ne nous sur-

prend pas; car, de même que Saturne, la démocratie a déjà dévoré souvent ses propres enfants, et surtout ceux auxquels elle devait les plus grandes obligations, et Fazy, de son côté, a trop souvent provoqué les colères de la démocratie. Toutefois nous laissons à d'autres la triste besogne d'exposer comment il a été possible qu'un homme doué de si grandes qualités et de si riches mérites n'ait pas conservé plus longtemps la confiance de la majorité du peuple. Assurément il ne manquera pas de gens pour donner le coup de pied au *lion* qui vient de tomber; quant à nous, il ne nous reste qu'à baisser les armes en face du malheur. »

Iles Sandwich. — Le roi des îles Sandwich, Kamehameha III, dégoûté sans doute des grandeurs humaines, a pris le parti philosophique d'abdiquer. S'il se bornait à descendre du trône, ce ne serait rien, mais il a annoncé en même temps l'intention de céder son royaume aux Etats-Unis.

Contre cette résolution, qui serait la violation flagrante de tous les traités, les consuls de France et d'Angleterre viennent de protester de la manière la plus formelle.

De son côté, M. Severance, commissaire des États-Unis, a répondu aux deux consuls par une lettre rendue également publique, et où il nie que son gouvernement ait demandé l'annexion. Mais il y a dans sa lettre un passage, — et nous le citons, — où transpire la véritable pensée de M. le commissaire :

« Je ne dirai rien de l'opportunité actuelle de l'union des îles Sandwich aux Etats-Unis, parce que je ne suis pas autorisé à dire que les Etats-Unis accepteraient telles ou telles conditions; mais je ne doute pas que, si on en offre librement, elles ne soient librement examinées, et que si l'annexion est décidée, on ne la réalise sans recourir à des moyens obliques. »

Alfred Des Essarts.

ROME

(Correspondance de *l'Ami de la Religion.*)

Rome, le 20 novembre 1853.

Au moment où j'écris ces lignes la béatification de la vénérable Marie-Anne de Jésus de Paradès s'accomplit dans la basilique Vaticane. S. E. l'ambassadeur du Chili près le Saint-Siége a voulu se réserver l'honneur de distribuer les billets d'invitation à cette solennité, qui intéresse de si près l'Amérique méridionale. Cette béatification apportera une profonde consolation aux catholiques des deux Amériques. Un prêtre zélé publia, à la Nouvelle-Orléans, en 1852, un livre français, ayant pour titre *la Thébaïde en Amérique*, qui montre admirablement l'utilité des monastères. L'auteur invoque fréquemment l'exemple des deux héroïnes sainte Rose de Lima et le Lys de Quito. Il montre tout ce que les immenses solitudes d'Amérique offrent d'avantages pour la fondation de monastères qui sont destinés à renouveler dans le continent américain les merveilles de travail et de civilisation qu'ils réalisèrent dans l'Europe du moyen âge.

Loin de se borner à des vœux stériles, l'auteur de ce livre paraît l'avoir écrit au moment où lui-même se retirait dans une solitude, pour fonder un monastère, avec quelques compagnons qu'il s'était choisis. Au reste, ces vues sont partagées par une foule de personnes dévouées, qui sentent comme lui la nécessité pe multiplier les monastères sur le continent américain.

Les Bénédictins d'Einsiedlen viennent de fonder une nouvelle maison aux Etats-Unis. Les monastères propageront dans ce pays les croyances religieuses sans lesquelles une société ne saurait prétendre à vivre longtemps. D'autre part, la riche constitution de ce continent, la variété des sites dont il abonde, acquerraient dans la multiplication des monastères une beauté artistique que l'Europe moderne envie aux siècles précédents.

On annonce une nouvelle qui ne serait pas sans importance. L'occupation austro-française des Etats pontificaux serait à la veille d'être restreinte à quelques points principaux. Les Français abandonneraient leurs positions actuelles, à l'exception de Rome et de Civita-Vecchia. Les Autrichiens, de leur côté, se borneraient à occuper Ferrare et Ancône. Cette nouvelle, si elle se confirme, diminuera les charges du trésor pontifical, que l'entretien des troupes de l'occupation autrichienne aggrave depuis plusieurs années Cette retraite de part et d'autre est d'un bon augure pour la continuation de la paix en Italie; elle semble montrer que la Péninsule n'est pas menacée de perdre les bienfaits de la paix. Les bruits qu'on a fait courir sur Naples et les complications diplomatiques de la France avec ce royaume semblent ne pas se confirmer jusqu'ici. La crise actuelle de la question d'Orient soulève partout de si graves inquiétudes, que les rumeurs les plus extraordinaires trouvent quelque crédit. Ce qui paraît incontestable, est que ces terreurs paniques ont causé à Naples une crise financière qui a effrayé le numéraire en ébranlant la confiance publique. Le gouvernement français a fait explorer les côtes maritimes depuis Civita-Vecchia jusqu'à Terracine, et on a pensé généralement que les raisons de progrès hydrographiques n'avaient point présidé seules à cette opération. On ajoute qu'une grande puissance maritime, prévoyant l'éventualité d'un transport de troupes en Orient, a prié le roi de Naples de céder provisoirement les citadelles de Messine et de Palerme, ce qui, bien entendu, aurait mis en émoi le gouvernement napolitain.

Quoi qu'il en soit, le royaume des Deux-Siciles ne paraît avoir rien à craindre pour sa tranquillité intérieure. Seulement, la police redouble de vigilance, et il est bon que les voyageurs sachent qu'ils doivent porter des papiers parfaitement en règle.

La Consulte des finances est convoquée à Rome pour le 1er décembre prochain. On attend beaucoup de la capacité des membres qui la composent. Les prévisions pour le budget de l'année 1854 présentent un déficit notable, provenant en grande partie de la diminution des recettes de douane. Il est de la mission de la Consulte d'Etat de chercher les moyens de pourvoir à cette difficulté. H. Blanc.

Sur l'ordre de départ donné aux Chartreux de Collegno.

On lit dans l'*Armonia* du 22 novembre :

« Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que l'ordre d'évacuer leur maison donné aux PP. Chartreux de Collegno par le ministre de l'intérieur, vient d'être retiré. Cependant nous regrettons d'avoir à ajouter que si cette usurpation n'a pas été consommée, nous le devons à une puissance étrangère. Les commissaires envoyés à Turin par les religieux pour y traiter de cette affaire, sachant bien que notre ministère n'est pas plus sen-

sible au droit qu'à la raison, mais qu'il n'entend que l'argument de la force, ont jugé à propos de recourir à la force de la France en mettant sous la protection de cette puissance le couvent de Collegno qu'ils ont payé de leurs deniers. De là, l'ordre envoyé à l'ambassadeur de France près notre gouvernement, de protéger cet établissement appartenant à des sujets français qui en ont payé le prix. Le comte de San Martino, qui avait si fièrement ordonné aux PP. de Collegno de s'en aller de bonne grâce s'ils ne voulaient être renvoyés de force, a baissé la tête devant l'ambassadeur français. Ainsi, les PP. Chartreux ne seront plus inquiétés dans la paisible possession de leur propriété; et, cette fois, grâce à la France, l'article du Statut qui déclare *toutes les propriétés inviolables*, sera une vérité. »

D'un autre côté, on lit dans la *Gazette piémontaise* du 23 novembre :

« L'*Armonia* annonce l'expulsion des chartreux de Collegno, décrétée par le ministre de l'intérieur, révoquée sur les réclamations du ministre de France. Le fait est faux. Le ministre de l'intérieur recevant un jour le supérieur des chartreux, venu à son audience sans y avoir été invité, lui a exprimé nettement sa manière de voir; mais il n'a été encore donné aucun ordre. En conséquence, il n'y a pas eu de révocation à faire. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Sur un rapport de M. le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, demandant que le nombre des bataillons de tirailleurs ou chasseurs à pied soit porté de dix à vingt, le décret suivant vient d'être rendu, en date du 22 novembre :

Art. 1er. Il sera formé dix nouveaux bataillons de chasseurs à pied à dix compagnies et deux nouvelles compagnies dans chacun des bataillons de cette arme actuellement existants.

Art. 2. Afin de pourvoir à la formation des bataillons et compagnies précités sans augmentation d'effectif, les 6es compagnies des 3es bataillons des 75 régiments d'infanterie de ligne et des 25 régiments d'infanterie légère seront licenciés.

— Par décret du 23 novembre, est nommée la commission dont la formation a été ordonnée par la loi du 28 mai 1853 sur les caisses de retraite pour la vieillesse. Cette commission est composée ainsi qu'il suit :

MM. Rouher, vice-président du conseil d'Etat, *président;* Ferdinand Barrot, sénateur; Thayer, sénateur; de Parieu, président de la section des finances au conseil d'Etat; Gouin, député; Ouvrard, député; Devinck, député; Stourm, conseiller d'Etat; Guillemot, directeur général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations; Andouillé, directeur du mouvement général des fonds au ministère des finances; Delépine, directeur de la comptabilité générale au même ministère; Julien, chef de la division du commerce intérieur au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; Mathieu, membre de l'Institut; vicomte A. de Melun, membre de la commission supérieure des sociétés de secours mutuels; Cochin, adjoint au maire du 10e arrondissement de Paris.

M. Langlois de Neuville, chef du bureau du commerce, est nommé *secrétaire*, et M. Alexis Chevallier *secrétaire adjoint* de ladite commission.

— Un décret en date de Fontainebleau le 25 novembre porte à quatre-vingt-sle nombre des auditeurs au conseil d'État qui pourront désormais être attachés aux divers ministères ou placés auprès des préfets.

— On lit dans *le Moniteur :*

On a répandu le bruit que le gouvernement pensait à rétablir les jeux publics à Paris; ce bruit qui ne peut être que l'œuvre de la malveillance, est complètement faux.

— Une circulaire du préfet de l'Aisne, adressée aux maires du département, porte ce qui suit :

« Laon, le 19 novembre 1853.

« Messieurs, je suis informé que quelques-uns d'entre vous ont l'habitude de réunir le conseil municipal le dimanche pendant la messe. Cet usage n'est nullement convenable, et on devra faire en sorte à l'avenir que les conseils municipaux ne tiennent plus leurs séances pendant l'office divin, ni même pendant les vêpres. Veuillez, je vous prie, ne point perdre de vue ces instructions.

« Agréez, Messieurs, etc. » BOITELLE.

— On lit dans le *Moniteur :*

« Sa Majesté l'Impératrice a donné aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (de Fontainebleau), pour la réparation de l'église de leur hospice, une somme de six mille francs. »

— M. le préfet de police vient de faire paraître une ordonnance sur les mesures à observer pour la salubrité des maisons et des appartements.

— Le tribunal de police correctionnelle de Poitiers vient d'évoquer l'affaire de l'accident arrivé le 18 septembre sur le chemin de fer de Bordeaux, section de Poitiers. Voici les noms et qualités des quatre personnes prévenues d'homicide et de blessures causées par imprudence : MM. le baron de Crèvecœur, inspecteur de 1re classe, chargé des mouvements entre Ruffec et Bordeaux; Leroy, facteur-chef à la station de Vivône; Landré, chef de nuit à la station de Ruffec; de Sassenay, inspecteur des chemins de fer, demeurant à Tours.

Nous ferons connaître le jugement.

— On lit dans la *Patrie* ce bulletin agricole :

Les nouvelles que nous recevons des départements continuent à être favorables. Le beau temps a permis d'achever dans de bonnes conditions les semailles d'hiver. Les fermiers et les petits cultivateurs, ayant terminé leurs travaux, se montrent en plus grand nombre sur les marchés, qui, généralement, sont bien approvisionnés.

Les arrivages des blés étrangers dans les ports sont considérables; déjà quelques parties de ces blés ont paru sur les marchés de l'intérieur. Pendant la semaine qui vient de s'écouler, la baisse a fait des progrès sur presque tous les marchés; dans certaines localités elle a atteint des proportions notables.

A Bourges, par exemple, à Cherbourg, à Amiens, à Sancerre, elle a varié de 3 à 4 fr. par hectolitre. Sur les autres places, elle a été de 1 fr. à 2 fr. 50 c. et 3 fr.

Tout annonce que cet état de choses satisfaisant se maintiendra.

On vient de terminer les plantations en beaux marronniers de l'a-

venue du Panthéon, dans le jardin du Luxembourg; cette avenue sera fermée par une nouvelle grille qu'on achève vis-à-vis la rue Soufflot.

Le petit cloître de Marie de Médicis est entièrement terminé. La principale porte, du côté de la rue de Vaugirard, a reçu pour couronnement le buste en bronze de la reine, et la cour vient d'être couverte d'un dôme en vitrage qui en fait une sorte de jardin d'hiver.

— La rue du Chantre, dont plusieurs maisons viennent de disparaître pour les besoins de la rue de Rivoli, est l'une des plus anciennes de Paris. Elle reçut le nom du Chantre en raison d'un chantre de Saint-Honoré qui y demeurait; la voix de cet homme était si forte et si puissante que l'on venait de tous les quartiers de Paris pour le voir et l'entendre; il se nommoit Pierre Bouley.

— On écrit de Londres, le 19 novembre :

« Le bill qui ordonne la fermeture des maisons et des endroits publics où l'on joue, où l'on parie, aura force de loi à partir du 1er du mois prochain. Les contraventions seront rigoureusement punies. Dans quelques jours l'Angleterre sera purgée de ces établissements qui ont englouti tant de fortunes. »

— On écrit de Bruxelles, le 17 novembre : « La population du royaume de Belgique, d'après le dernier recensement, se compose de 4 millions 337,196 individus, qui, sous le rapport religieux, se divisent ainsi qu'il suit : 4 millions 326,873 catholiques, 7,286 protestants, 1,336 juifs, 1,019 appartenant à d'autres religions, et 682 qui n'ont pas voulu déclarer le culte qu'ils professent. »

— M. Auguste Vandenberghe, peintre distingué, à qui l'art doit de nombreuses pages religieuses très-estimées, vient de mourir subitement à l'âge de cinquante-cinq ans.

—Samedi dernier, à 2 heures, a eu lieu en présence du ministre des travaux publics et de plusieurs fonctionnaires, l'inauguration du chemin de fer qui part de la place de la Concorde pour s'arrêter à Passy. Le trajet s'est effectué en sept minutes pour aller et autant pour le retour. Des chevaux tirent soixante personnes avec la force de 24, et font quatre lieues à l'heure.

VARIÉTÉS

BALMÈS ET L'ESPAGNE CATHOLIQUE JUGÉS PAR M. LHERMINIER

Il s'opère, dans certains esprits d'élite, un mouvement salutaire que l'œil du chrétien doit suivre avec un rare intérêt. La leçon des événements n'a point été perdue pour tout le monde; les épreuves et les revirements de la vie publique, les mécomptes et les défaites de la politique, la retraite et le silence même où sont relégués tant d'hommes éminents de qui la parole ou la plume avaient été habituées à l'ascendant et à la renommée, ont amené dans bien des âmes de profonds changements et préparé d'heureux retours.

La fragilité du pouvoir a éclairé sur le vide et sur le péril des doctrines. Au lendemain de la chute, on a médité sur ses causes; en frappant les fronts, la Providence a désillé les yeux.

Sans doute, il reste encore des préjugés, des défiances, des obscurités plus ou moins volontaires. Sans doute, des amours-propres secrets et un respect humain difficile à vaincre, enlacent et retardent encore des cœurs à demi-subjugués. Ces néophytes de la vérité, trop longtemps méconnue ou reniée, gardent encore quelque embarras, quelque hésitation.

Eh bien ! nous l'avouerons, leur situation nous touche et nous attire. Nous voudrions pouvoir leur rendre honorable et aisé l'accès de ce camp de la justice et de la religion dont ils se sont si longtemps exilés et dont ils ne franchissent qu'avec une certaine timidité les premiers retranchements. Loin de leur imposer de dures rétractations, et de les repousser, en quelque sorte, jusqu'à ce qu'ils aient fait une pénitence publique de leurs anciens égarements, nous préférerions leur savoir gré de leurs nouveaux élans, les accueillir avec confiance, avec encouragement, avec affection, tenant compte du bien pour arriver au mieux.

Si des réserves sont nécessaires, si les imprescriptibles droits de la vérité commandent d'attendre et de réclamer de plus éclatants témoignages, qu'au moins ces réserves n'aient rien de blessant, rien de chagrin, rien d'amer.

Contentons-nous d'admirer les voies mystérieuses par lesquelles la vérité se fraye passage jusqu'aux intelligences longtemps rebelles. Ne cherchons pas avec une curiosité trop indiscrète à compter les étapes par où elle a ramené d'anciens transfuges. Il est, dans ces lentes et intimes modifications de la conscience humaine, une sorte de pudeur qui veut être respectée ; et, sans trop descendre dans les replis de la pensée, écoutons et recueillons le langage qui sort des lèvres. Pourquoi faire à de tels hommes l'injure de les prendre en défiance ? Quand ils renoncent à d'iniques antipathies, quand, après avoir attaqué les saines doctrines, ils leur rendent un hommage inattendu, pourquoi ne pas croire à leur sincérité ? Nous admettions leur franchise dans le mal ; ne l'admettrions-nous plus dans le bien ?

D'ailleurs, nous ne jugeons point les intentions. C'est un domaine qui nous a toujours paru inviolable. Nous voyons et nous apprécions les actes.

Chaque fois que, dans la sphère intellectuelle, dans la philosophie, dans l'histoire, dans les lettres, nous rencontrons un tribut payé à la cause de l'Eglise, nous nous empressons de le recueillir. D'une bouche hostile, il a le prix d'un aveu involontaire et non suspect. Quel n'est pas son mérite quand il prend le caractère d'une réparation et d'un repentir ?

Un tel rôle, ce nous semble, n'a rien que d'utile et d'hono-

rable. Il est sans danger, il n'est peut-être pas sans profit pour les intérêts sacrés que nous servons.

Déjà, nos lecteurs voudront bien se le rappeler, nous avons saisi les occasions de leur signaler ces symptômes heureux et consolants dans des personnages qui s'étaient fait les adversaires de l'Eglise. Il faut ajouter un nom à cette liste, et il y figurera dans un rang élevé : nous voulons parler de M. Lherminier.

On sait quelle a été sa carrière ; on sait quelle attitude il avait prise comme écrivain et comme professeur. Aujourd'hui, il a l'occasion, disons mieux, il choisit l'occasion, de parler de l'Eglise catholique, de l'Espagne, de Balmès. Il célèbre la grandeur et la gloire que la péninsule ibérique a dues à son attachement pour la foi ; il montre la supériorité des populations catholiques sur les populations protestantes ; il analyse et il loue le théologien si profond et si sûr qui est une des plus pures illustrations de notre temps.

Voici les principaux fragments de l'article que vient de publier la *Revue contemporaine* dans son numéro du 31 octobre.

M. Lherminier commence par présenter les deux aspects qu'offre le caractère du peuple espagnol, à savoir ce qu'il dut à la conquête arabe, et ce qu'il dut à la victorieuse résistance de la population chrétienne.

« Il y eut donc, dit-il, deux Espagnes, la musulmane et la chrétienne. La première, étendue, riche, opulente, recevant de ses conquérants l'éclat des arts, le goût des lettres, la culture des sciences, les jouissances du luxe. La seconde, petite, pauvre, héroïque, passant tour à tour d'une défensive opiniâtre à une aventureuse offensive, rétrécissant chaque jour la domination étrangère, et couronnant sept siècles d'efforts par l'affranchissement de la patrie. C'est alors que le mariage de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille réunit toute la Péninsule sous le même sceptre, et que de cette agglomération sortit enfin le moderne génie de la nation espagnole.

« Voilà donc les deux causes de son originalité, la puissance de la civilisation arabe, et la résistance de l'esprit indigène et chrétien. »

L'habile écrivain suit le cours des siècles : il arrive au XVIe.

« Le XVIe siècle fut pour le peuple espagnol l'époque d'un rayonnement glorieux, car alors il porta dans un monde nouveau la foi et la civilisation chrétiennes. Quelle ardeur enflamma ces aventuriers intrépides, ces héros de *la Conquista*, et leur fit chercher des régions inconnues dans les vastes solitudes de l'Océan ! Ne les dirait-on pas armés du même enthousiasme que les Arabes qui, sept siècles auparavant, avaient subjugué leur pays? Eux aussi semblent se croire appelés à la conquête du monde, et il se trouve que l'incomparable audace d'un Cortès, d'un Pizarre, laisse bien loin derrière elle les plus hardis exploits des califes et des émirs.

« Dans le même temps, l'Espagne domina l'Europe : elle donna Charles-Quint à l'Allemagne et fut au moment d'empêcher la France d'être gouvernée par Henri IV. Enfin, à Lépante, elle sauva la chrétienté, que l'orgueil ottoman se proposait d'asservir.

« C'étaient là des prospérités extrêmes qui ne pouvaient durer, et le génie espagnol redevint sédentaire pendant les trois règnes de Philippe III, Philippe IV et Charles II. Comme si elle eût épuisé sa force expansive, l'Espagne se recueillit en elle-même, et, tout en recevant de la France et de la maison de Bourbon une dynastie, elle garda ses mœurs, son esprit, et s'isola dans sa fierté.

« Mais l'Espagne, qui ne devait pas revoir les jours de Charles-Quint, trouva l'occasion d'une autre gloire dans l'injuste entreprise que tenta sur elle Napoléon. On peut parler aujourd'hui de cette agression avec l'indépendante gravité de l'histoire, et nous dirons, sans blesser en rien l'honneur des armes françaises, qu'elle réveilla chez une nation généreuse ses anciennes vertus qui sommeillaient. Si elle n'eût été ni attaquée, ni envahie par un conquérant jusqu'alors invincible, l'Espagne du XIXe siècle serait moins illustre ; elle n'aurait pas aujourd'hui des souvenirs dont on ne peut méconnaître l'héroïque ressemblance avec les premiers temps de ses annales. Palafox, qui, en 1808, commandait en chef l'armée du royaume d'Aragon, avait le droit d'écrire dans ses proclamations : « Souvenez-vous « qu'une petite peuplade d'Espagnols chrétiens, réfugiés dans les monta- « gnes des Asturies, a bravé pendant sept siècles toute la puissance des « Maures, et que ces Maures ont fini par être chassés de toutes les « Espagnes. »

« Ainsi connu, ainsi défini, le génie espagnol peut être maintenant mis en regard du Catholicisme, dont il embrassa la loi avec une ardente docilité, et auquel, à son tour, pour ce qui est des mœurs et de quelques institutions, il ne laissa pas de donner son empreinte. Pénétration féconde de la vertu de la religion et des qualités d'un grand peuple. »

Ce caractère éminemment religieux de l'Espagne frappe M. Lherminier ; il en admire la force dans la résistance offerte par ce grand peuple au Protestantisme :

« Au moment où le Protestantisme déchirait l'unité de la religion catholique, l'Espagne sortait à peine des rigueurs inflexibles déployées contre les Maures et les Juifs dont la conversion au Christianisme n'était pas réputée sincère. Certains germes de Protestantisme furent étouffés dans la Péninsule par les mêmes moyens. Les nouveautés prêchées par Luther n'étaient pas dans le génie de la nation espagnole, et néanmoins elles y trouvèrent un moment des sectateurs. Nous en avons une preuve curieuse dans un document historique publié récemment. Voici ce qu'à la date des 6 et 11 mars 1559, l'évêque d'Acqs, ambassadeur du roi de France à Venise, mandait à M. de La Vigne : « Depuis quelques jours s'est levé un bruit à « Saint-Marc, qui a depuis esté confirmé comme très-certain, qu'en Espagne « se sont eslevez quatre des plus grands princes du royaume en faveur de « l'herezie lutherienne, en laquelle ils se montrent si obstinés, et renfor- « cent et augmentent tous les jours de telle façon, qu'ils vont contraignant « par force tous leurs contraires à estre de leur parti ; de sorte que l'on dict « que si le dict roy Philippe n'y remédie de bonne heure, il est en danger « de s'y trouver le plus foible, ce qui pourroit bien estre cause de le rendre « plus facile à la conclusion de la paix (1).... » La sévère vigilance de Phi-

(1) *Négociations de la France dans le Levant*, par E. Charrière, t. II, p. 568, 564.— *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France.*

lippe II dompta ces révoltes, en prévint d'autres, et pas un dissident ne troubla désormais l'unité catholique de l'Espagne. »

Du Protestantisme à Balmès, qui l'a si profondément étudié et si énergiquement combattu, la transition est naturelle. Voici comment M. Lherminier s'occupe de ce théologien de génie :

« De l'autre côté des Pyrénées, comme au-delà du Rhin, la vie intellectuelle n'est pas soumise à l'action impérieuse d'une centralisation attirant tout à elle. En Espagne aussi bien que dans la moderne Germanie, vous rencontrerez souvent des hommes supérieurs et modestes, cultivant la science, l'art et l'histoire, là où le sort les a placés. Ils n'aspirent pas à monter sur un grand théâtre. De graves études, de longues méditations sur le passé, sur les traditions de la patrie et de la religion, occupent et élèvent ces esprits sérieux, qui, se recueillant en eux-mêmes, dédaignent ou plutôt ignorent les satisfactions frivoles d'une vanité bruyante. C'est ainsi qu'au sein de la Catalogne, dans la petite ville de Vich, Jacques Balmès vécut quelque temps obscur. Il dut le jour à de pauvres artisans. Il eut pour mère une de ces fortes femmes, qui se dévouent à l'éducation d'un fils et à sa gloire confusément pressentie. Thérèse Urpia, c'est le nom de la mère de Balmès, ne quittait jamais l'église de Saint-Dominique, où chaque matin elle entendait la messe, sans se prosterner devant l'autel de saint Thomas d'Aquin, ce prince des docteurs de l'Eglise, pour lui demander, dans une ardente prière, de protéger son fils.

« Cet enfant, sur lequel veillait une mère qui l'aimait assez pour mettre de la sévérité dans sa tendresse, était né le 28 août 1810. A sept ans, il commençait avec ardeur l'étude de la langue latine. Vint ensuite la rhétorique, puis la philosophie ; enfin, à la neuvième année du cours d'études, la théologie. A quatorze ans, Jacques Balmès eut un petit bénéfice ; à seize, une bourse à l'université de Cervera, ville du centre de la Catalogne. Là, il ne connut plus que deux maîtres, saint Thomas et lui-même. « Tout se « trouve dans saint Thomas, disait Balmès avec un enthousiasme compa- « rable à l'admiration du père Ventura pour le grand docteur du moyen « âge, tout : philosophie, religion, droit politique. Sous des formules laco- « niques, toutes les richesses sont accumulées. » Quel est donc le génie de cet homme du XIIIe siècle, qui, au XIXe, se trouve être, pour d'éminents esprits, la plus vive des lumières ! »

L'étude de la vie et des œuvres de Balmès se poursuit. Détachons ces fragments :

« Au milieu de ses études spéculatives et historiques, Balmès ne fermait pas son esprit aux préoccupations politiques. La guerre civile touchait à sa fin, et la cause de la reine Isabelle triomphait. Comment le libéralisme victorieux gouvernerait-il l'Espagne? Saurait-il être juste envers les traditions et les droits du passé ?

« Ces questions, qui agitaient confusément les imaginations, se posèrent nettement dans l'esprit de Balmès, qui ne tarda pas à prendre la plume sur le premier des problèmes qu'avaient à résoudre les vainqueurs. Qu'allaient devenir les biens du clergé ? La spoliation de l'Eglise devait-elle être l'inévitable conséquence de la victoire des idées libérales ? C'est ce que Balmès

ne pouvait penser, et il éleva la voix pour défendre le droit de propriété, qu'il représenta, surtout entre les mains de l'Eglise, comme un instrument de civilisation et de charité.

Au mois d'août 1840, on vit paraître à Barcelone un écrit imprimé à Vich, et ayant pour titre : *Observations sociales, politiques et économiques sur les biens du clergé.* Désormais, pendant huit années jusqu'à sa mort, jusqu'à l'heure où il s'éteignit dans l'été de 1848, Balmès déploiera une activité féconde et multipliera ses écrits. En présence d'Espartero tout-puissant, il publia des *Considérations politiques sur la situation de l'Espagne.* Il y établissait la nécessité de conserver la régence entre des mains royales, et de faire une part légitime aux traditions monarchiques que représentait le parti de don Carlos....

« C'était bien la *pensée* de son pays qu'il voulait exprimer en conciliant les droits anciens avec les principes nouveaux, et il trouvait la meilleure garantie de cette conciliation dans le mariage de la reine Isabelle avec le fils aîné de don Carlos. Quand une solution contraire détruisit cette espérance, Balmès interrompit la publication de sa *Revue,* dont la politique était vaincue par les faits. »

Après avoir vu l'homme et le prêtre, M. Lherminier examine ses doctrines et lui-même y met ses propres réflexions. Ces passages sont trop importants pour n'être pas rapportés en leur entier.

M. Lherminier commence par poser cette question :

« L'Europe eût-elle été plus heureuse et plus grande, si, au XVIe siècle, l'unité catholique n'eût pas été troublée ? Balmès n'en fait pas le moindre doute. « Figurons-nous un instant, dit-il, que le Protestantisme n'ait pas « paru, et, dans cette hypothèse, faisons quelques conjectures sur le cours « *probable* des événements. En premier lieu, toutes les forces, tout le génie « que l'Espagne employa pour faire face aux guerres religieuses suscitées « sur le continent, auraient pu se déverser sur le nouveau monde. Il en eût « été de même de la France, des Pays-Bas et de l'Angleterre : ces nations, « quoique divisées, ont pu fournir quelques exemples brillants ; si leur ac- « tion sur les nouveaux pays s'était ramassée et concentrée, n'y auraient- « elles point apporté une vigueur dont rien n'eût été capable d'arrêter le « tout-puissant entraînement ? Figurez-vous que tous les ports, depuis la « Baltique jusqu'à l'Adriatique, envoient leurs missionnaires à l'orient et à « l'occident, comme le faisaient la France, le Portugal, l'Espagne et l'Ita- « lie ; figurez-vous que toutes les grandes cités de l'Europe soient autant « de centres où se réunissent les hommes, où s'accumulent les moyens ma- « tériels destinés à ce grand objet ; figurez-vous que tous les missionnaires « soient dirigés par les mêmes vues, dominés par une même pensée et « brûlants d'un même zèle pour la propagation d'une même foi : en quel- « que lieu qu'ils se rencontrent, ils se reconnaissent pour collaborateurs « dans une œuvre commune ; tous sont soumis à une même autorité : ne « vous semble-t-il pas voir la religion chrétienne obtenir partout les « triomphes les plus signalés ? » Il y a de l'audace et de la force à rompre ainsi en visière à tous les panégyristes du protestantisme. Ceux-ci attribuent à la réforme le mérite d'avoir réorganisé l'Europe et d'en avoir augmenté la force politique et morale ; Balmès, au contraire, lui reproche

d'avoir sensiblement affaibli la société européenne, en la jetant tour à tour dans deux directions opposées, mais également funestes, le fanatisme et l'indifférence.

« En livrant l'interprétation des saintes Ecritures à la liberté illimitée du sens individuel, le protestantisme, qui croyait émanciper la raison et l'ennoblir, la précipita dans les plus folles et les plus coupables erreurs. Sur ce point, le témoignage de l'histoire est irréfragable, et c'est en l'invoquant qu'un écrivain protestant, O'Callaghan, cité par Balmès, est arrivé à cette conclusion, que la Bible, sans explications ni commentaires, n'est pas faite pour être lue par des hommes grossiers et ignorants. O'Callaghan ajoute que la masse du genre humain doit se contenter de recevoir ses instructions d'autrui et qu'il ne lui est pas donné de s'approcher des sources de la science.

« Le fanatisme engendra l'indifférence. Le juste dégoût qu'il inspira à beaucoup d'esprits les rejeta dans le scepticisme, dans l'indifférence en matière de religion. C'était un autre danger qui parut assez redoutable pour que plusieurs protestants, dont le plus illustre fut Leibnitz, entreprissent de travailler à une réconciliation de la Réforme avec l'Eglise catholique. Sagesse respectable, mais impuissante. Le combat ne pouvait être si tôt interrompu, et il fallait, la suite l'a bien fait voir, que toutes les conséquences des principes nouveaux fussent déduites. Aujourd'hui, elles ne sont pas encore épuisées.

« Au nombre des épreuves que l'Eglise catholique eut à soutenir, Balmès n'hésite pas à mettre les difficultés qui lui furent suscitées, les piéges qui lui furent tendus par le jansénisme. Nous ne le contredirons pas quand il montre les jansénistes, cachant sous une modestie affectée et sous une humilité fausse, l'hypocrisie et l'orgueil. C'était en effet une rébellion funeste que celle des sectaires qui s'appelaient obstinément catholiques en désobéissant au Pape et à l'Eglise, et qui, tout en étant possédés d'une manie d'innovation, invoquaient sans cesse l'ancienne discipline et l'ancienne doctrine. Au moins, dans la révolte ouverte de certains hérésiarques, il y a une audace, une franchise qui, en quelque sorte, l'ennoblissent un peu ; mais nous ne savons rien de moins digne d'estime et de plus dangereux que cette haine de l'autorité qui prend le masque de la soumission, que cette hypocrisie qui se prétend fidèle, afin de désobéir avec plus de sûreté, et qui a pour le pouvoir des génuflexions perfides et d'implacables ressentiments.

« Pour revenir au Protestantisme, c'était, avant tout, un principe de décomposition, et ce caractère négatif devait survivre à toutes les opinions dogmatiques qui, au commencement, se firent la guerre dans son sein. Que si, maintenant, on rapproche cette nature dissolvante des besoins qui travaillent aujourd'hui la société européenne, qu'ont fatiguée tant d'expériences douloureuses et d'humiliantes déceptions, on devra conclure qu'il n'est pas réservé au Protestantisme de calmer tant d'angoisses et de donner aux peuples cette sécurité fortifiante qui est l'inappréciable récompense d'une foi profonde.

« Voilà où triomphe le Catholicisme, et Balmès y insiste. Il s'attache à montrer que si l'on cherche un point d'où parte un rayon qui puisse illuminer le monde, une idée assez forte pour rallier les esprits, c'est le catholicisme qui se présente avec le plus d'avantages, et il demande pour-

quoi, après avoir civilisé la barbarie, il n'aurait pas cette autre gloire de purifier la civilisation, de la relever de ses souillures et de la coordonner sous une puissante unité. Sans avoir l'ambition de pénétrer l'avenir, Balmès, qui écrivait il y a six ans, tirait d'heureux présages des progrès que, dans divers pays, le Catholicisme accomplissait. Tout ce qui s'est passé depuis cette époque n'a-t-il pas apporté de nouvelles preuves à l'appui des inductions du chrétien et du penseur? »

La grande question des ordres monastiques se présente naturellement à l'écrivain en face des ruines et des destructions amoncelées par la Réforme :

« En Occident, dit-il, le génie de la solitude se construisit au moyen âge des asiles, et demanda à une architecture chrétienne ces retraites que la nature avait prodiguées dans les diverses régions de l'Asie. Le monastère fut à la fois le sanctuaire de la religion et de la science. C'est là que venaient chercher le repos et la paix tous ceux dont quelque passion fougueuse avait ravagé l'âme et bouleversé la vie. Dans l'abdication de leur liberté, ils trouvaient un charme austère, et ils se sauvaient des hommes dans le sein de Dieu. Là aussi était gardé le précieux dépôt des connaissances humaines, afin que la tradition n'en fût pas interrompue; des manuscrits de la littérature antique, les écrits des Pères de l'Eglise, les décisions des Conciles. Supprimez les monastères de la société du moyen âge, l'ignorance domine et la barbarie est triomphante.

« Prétendra-t on que de nos jours l'âme n'a plus les mêmes besoins, les mêmes tristesses, la même soif des choses éternelles? Serions-nous déchus à ce point? Non. Les âmes, dans notre siècle, n'ont pas perdu le magnifique privilége de s'élever au-dessus des félicités ou des disgrâces que le temps emporte; c'est même au milieu des révolutions et des catastrophes tragiques, qu'elles ont senti se réveiller plus vivement en elles le goût de l'immortalité. Nous avons vu, nous verrons encore de grands cœurs chercher ardemment de saintes solitudes pour s'y nourrir de prières et de méditations. Les convulsions sociales tournent les âmes vers Dieu. »

M. Lherminier aborde ensuite cet aspect si digne de remarque:

« Pour mieux glorifier le Catholicisme, Balmès le montre compatible avec la vraie liberté. Nous retrouvons ici les convictions que le publiciste a portées dans les questions politiques. Ami de cette liberté, fille des traditions et des mœurs, qui, pour parler son langage, réside dans l'organisation intérieure des peuples, comme la vie réside dans le cœur, Balmès établit que la dignité des nations modernes, leur sage indépendance, n'a pas de plus ferme appui que les principes et les doctrines de la religion catholique. Il donne l'explication la plus simple du droit divin : — Comme la société ne peut subsister sans ordre, ni l'ordre sans la justice; comme la justice et l'ordre ont besoin d'un gardien, d'un interprète, d'une force exécutive, il suit que l'existence du pouvoir civil se trouve conforme à la volonté de Dieu, au même titre que l'existence de la puissance paternelle. Et c'est cette vérité qui se trouve exprimée dans le célèbre passage de saint Paul, *omnis potestas à Deo.* — « L'Eglise, dit Balmès, chargée du dépôt des « vérités primordiales, garde dans ce dépôt la vérité qui garantit une ori- « gine divine au pouvoir civil, et fait de l'existence de la loi une chose de

« droit divin ; mais elle n'entre pas dans les cas particuliers, lesquels se « ressentent toujours plus ou moins de la fluctuation et de l'incertitude « dans laquelle s'agite le monde. »

« C'est, en effet, le génie de l'Eglise catholique, de s'élever au-dessus des formes et des institutions qui passent, pour sustenter, en l'épurant, la vie sociale. Qu'elle se maintienne toujours à cette hauteur ; elle y prendra une force inépuisable, supérieure à toutes les vicissitudes, à toutes les révolutions. La solidarité du Protestantisme avec les intérêts et les affaires politiques, fut, dès l'origine, sa principale faiblesse. Nous le trouvons, au XVIe siècle, tantôt servile, tantôt révolté. Ici il abdique toute indépendance spirituelle, là il fait pacte avec la sédition. Il n'est point par lui-même ; il faut qu'il se rattache à quelque chose. De nos jours, ne voyons-nous pas dans le Protestantisme deux courants contradictoires ? L'un le ramène à la religion catholique, l'autre le précipite dans le rationalisme. Dissolution inévitable, par laquelle le débat n'est pas moins simplifié qu'agrandi...

« C'est ainsi que, de tous les côtés, les esprits sont ramenés aux méditations de la philosophie religieuse. Dieu reprend sa place dans la science et la pensée, et nous voyons enfin disparaître cette manie d'athéisme qui a perverti tant d'âmes depuis le baron d'Holbach jusqu'au baron de Stendhal. Que ce soit la triste gloire de ce pseudonyme de fermer la liste des athées célèbres ! Notre siècle échappe à l'athéisme ; il le répudie avec dégoût. L'irréligion systématique n'habite plus que des têtes étroites et des cerveaux desséchés. C'est dans l'idée de Dieu, dans l'aspiration à la source divine de toutes les existences, à l'être des êtres, que les intelligences vigoureuses cherchent la condition suprême de toute science. Interrogez les destinées du genre humain, scrutez les puissances de la nature, vous resterez stérile, si, pour ainsi parler, vous ne donnez le branle à votre esprit par un acte de foi. Ce premier mobile est si nécessaire, qu'il opère chez le sceptique le plus obstiné et qu'il est le point de départ de ses doutes et de ses négations. »

En terminant, la pensée de M. Lherminier se porte sur le rôle comparé des nations catholiques et des nations protestantes dans les destinées du monde. Il fait justice du « Protestantisme sans entrailles » de l'Angleterre, du despotisme démocratique et de la multiplicité des sectes aux Etats-Unis, du « mysticisme arbitraire et du sentimentalisme efféminé » de l'Allemagne, et il s'écrie :

« Assez de sophismes et d'erreurs ; assez de bouleversements dans l'ordre intellectuel et social. Fatigué de tant de naufrages, l'homme aujourd'hui désire, appelle deux choses : la vérité religieuse dans la science, l'unité politique dans l'Etat.

« Or, qui plus que les races méridionales a le génie de l'unité et de l'autorité ? Dans l'ordre religieux et scientifique, elles ont toujours montré une suprême intelligence des principes des choses ; elles ont nourri l'homme par de fortes doctrines ; elles l'ont conduit et gouverné par de grandes législations qui embrassaient d'autant mieux tous ses sentiments et tous ses besoins qu'un souffle divin les animait. Dans la pratique sociale, ces races ont eu au plus haut point le génie du gouvernement, de l'ordre et du pouvoir....

torité du Saint-Siége, à la foi et à la conscience de toute la chrétienté.

Cette confiance ne sera pas trompée. Ces généreux confesseurs doivent être bien forts contre la persécution, car ils n'ont jamais ni demandé ni approuvé la persécution de personne. Ils peuvent attendre avec sécurité l'issue de la lutte. Ce siècle n'a pas encore vu une attaque à la sainte faiblesse de l'Eglise qui n'ait tourné à la confusion de ses ennemis et qui ne se soit, à la longue, transformée en victoire pour la vérité.

Il en a été ainsi en Prusse, il y a quinze ans, en Angleterre et en Hollande tout récemment. Il en sera ainsi tôt ou tard dans le pays de Bade, et partout où l'Etat usurpe les droits de Dieu, mais où l'Eglise peut lutter contre l'aveuglement de ses adversaires, en employant l'arme redoutable de la publicité moderne avec la patience intrépide que donnent les promesses éternelles.

Agréez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de toute ma considération. Ch. DE MONTALEMBERT.

Le chapitre de la cathédrale de Strasbourg a envoyé une adresse au chapitre de Fribourg et une autre à Mgr de Vicari pour les féliciter du noble courage qu'ils ont déployé dans les circonstances actuelles.

On lit dans les journaux allemands :

« Mgr l'Archevêque de Paris a mis à la disposition de Mgr de Vicari la somme de 30,000 fr.

« La princesse H*** a mis de même à la disposition du courageux prélat les revenus d'une propriété produisant 40,000 florins (plus de 80,000 fr.).

« L'Épiscopat d'Autriche lui a offert également des secours en argent.

« Quatre Évêques de Bavière, réunis à Spire, ont envoyé une adresse à Mgr l'Archevêque de Fribourg. *Episcopatus unus est*, est-il dit dans cette adresse, *cujus pars a singulis in solidum tenetur.*

« De toutes les parties de l'Allemagne arrivent continuellement à Fribourg des adresses de félicitation. »

En faisant appel aux sympathies des catholiques de France en faveur du clergé persécuté du grand-duché de Bade, nous étions sûrs que cet appel serait entendu. L'*Univers* a, ce matin, annoncé que, à l'exemple de l'*Ami de la Religion*, il ouvrirait une souscription dans ses bureaux. L'*Union* fait également connaître qu'elle nous adressera les fonds qui lui seraient remis pour cette pieuse destination. Nous voyons avec bonheur cette communauté de zèle et ce concert d'efforts en faveur d'une cause qui est celle de la liberté de l'Eglise. L'Abbé J. COGNAT.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE DE FRIBOURG EN BRISGAU.

2e LISTE

M. le comte de Montalembert	40 fr.	Un ancien avocat à la Cour de cassation	5 fr.
Mme la comtesse de Gontaut	100 »	MM. Louis Saglier	2 »
M. le marquis de Gontaut	20 »	Warée	5 »
M. le vicomte de Gontaut	20 »	Gautier de Claubry	10 »
M. Cohen de Vinkenhoef	5 »	A. de Saint-Chéron	5 »
Un catholique	5 »	l'abbé Vielle-Abadie, 2e vicaire de St-Louis-d'Antin	10 »
Un anonyme	5 »	l'abbé Chauliac, vicaire de St-Louis-d'Antin	10 »
Mme René Taillandier	20 »		
M. l'abbé Taillandier, vicaire à St-Thomas d'Aquin	20 »		
Un anonyme	1 »		

DU SERVICE MÉDICAL POUR LES PAUVRES A DOMICILE

Nous avons annoncé que l'administration de l'assistance publique organise un service spécial pour assurer aux indigents et à la portion la plus malheureuse de la classe ouvrière, les soins de la médecine à domicile. Nous applaudissons de grand cœur à cette mesure; elle rentre dans un système mûrement étudié par la dernière Assemblée législative et auquel la ville de Paris a déjà donné, depuis quelques années, un commencement d'exécution, couronné jusqu'à présent d'un plein succès.

Un des justes reproches qu'a encourus la bienfaisance exercée aux frais et au nom de l'Etat, des départements et des communes, c'est que, trop souvent, surtout dans les cas d'infirmité et de maladie, elle n'accordait ses secours aux populations nécessiteuses qu'au détriment des affections et même des devoirs de la famille. La répugnance du peuple, en général, pour les hospices et les hôpitaux, n'est pas tout à fait aussi absurde qu'on s'est plu longtemps à le répéter. Sans doute, elle tient en partie à des préjugés qui s'expliquent eux-mêmes par un certain nombre d'abus bien difficiles à éviter et à extirper complétement; mais elle a aussi une racine vraiment respectable dans les sentiments les plus naturels du cœur humain. Il ne faut point se montrer trop sévère à l'égard de ceux qui ne trouvent pas qu'un meilleur lit, les conseils de savants médecins, la facilité des remèdes, et même un traitement intelligent et dévoué, puissent compenser absolument et faire accepter sans regret à des malades, au milieu de leurs souffrances et des périls de la mort, l'abandon du foyer domestique et l'éloignement nécessaire de leur père, de leur mère, de leurs enfants!

Il y a trois ans déjà, nous avons parlé, dans ce recueil (1), de l'institution des *Secours à domicile* pour les vieillards et les infirmes. La ville de Paris obtint ce résultat avec les sommes pro-

(1) Voir l'*Ami de la Religion*, n° 5010, t. CLXVII, p. 83, 7 avril 1850.

venant de la suppression de cinq cents lits à la Salpétrière et de trois cents lits à Bicêtre. Ce fut, à nos yeux, une sage et salutaire réforme; commandée par la salubrité des établissements qu'il s'agissait de désencombrer elle nous parut également bien entendue au point de vue de l'économie et de la bonne répartition des fonds disponibles et conforme, en outre, aux meilleures inspirations de l'humanité et de la charité.

Aujourd'hui cette expérience a réussi. Il est reconnu que les pensions payées mensuellement aux malheureux que leur grand âge rend incapables de se suffire à eux-mêmes et qui ne trouvaient plus de place dans les asiles spécialement destinés à leur misère, les soulagent mieux chez eux et permettent d'en soulager un plus grand nombre. On va donc, sur une échelle beaucoup plus large, et dans des conditions peut-être plus difficiles, mais non moins dignes d'intérêt, tenter un semblable essai en l'appliquant aux malades.

D'après le plan nouveau, cent cinquante-neuf médecins seront attachés à cet effet aux divers bureaux de bienfaisance. Leurs fonctions ne seront pas purement gratuites. Ils recevront 600 francs dans les quartiers du centre, 1,000 francs dans les quartiers plus populeux. Ils donneront des consultations dans des locaux affectés à cette destination; ils se rendront chez les malades dans les cas où ceux-ci ne pourraient pas les aller trouver. Des sages-femmes seront également rétribuées en nombre suffisant dans chaque arrondissement. Les administrateurs devront exercer un contrôle assidu et donner aux médecins tout le concours qui sera en leur pouvoir.

Ce règlement sera en vigueur à partir du 1er janvier 1854.

Il est permis de croire que les craintes inspirées par l'approche et les menaces du choléra n'y sont pas étrangères. Toutefois il gardera le caractère d'une institution permanente, et sous ces deux aspects l'on ne saurait qu'y applaudir.

Du reste, la principale cause qui presse l'exécution de ce louable projet, ne provient pas seulement des inconvénients que présente le régime actuel; elle est dans l'insuffisance même des hôpitaux. Ils ne peuvent plus, tels qu'ils sont, contenir la foule des malheureux qui frappent à leurs portes et dont le nombre augmente sans cesse, moins encore en raison de l'accroissement de la population de Paris qu'à cause de l'affluence des malades qui se transportent maintenant avec tant de facilité dans la capitale.

Dirons-nous, cependant, que l'organisation nouvelle, si bonne et si indispensable qu'elle soit, doive et puisse échapper dès l'abord à toute critique? Rien n'est plus éloigné de notre pensée, — nous espérons que l'administration elle-même ne se livre pas à dangereuses illusions sur ce point. Nous ferons aussi grande

qu'on voudra la part du zèle des médecins et des administrateurs; les efforts des uns, la surveillance et la coopération des autres, trouveront en nous une reconnaissante appréciation. Nous n'en sommes pas moins convaincus qu'ils ne sauraient, à eux seuls, remplir entièrement leur mission dans toute sa délicatesse et dans toute son étendue. La religion et la charité, si l'on invoque leur appui, n'y seront pas de trop.

Les formalités auxquelles l'administration est obligée d'avoir recours, n'offriraient pas, elle en conviendra, une barrière infranchissable à tous les abus. Il n'est pas moins vrai que ces mêmes formalités seront aussi de grandes entraves dans les cas les plus pressants. N'en citons qu'une; celle, par exemple, qui force les malades non inscrits sur la liste des indigents, à obtenir une autorisation administrative avant d'aller chercher les conseils et les secours médicaux. Le malade ne pourra-t-il pas mourir quelquefois avant d'avoir pu faire ou faire faire les démarches nécessaires pour appeler le médecin?

Nous n'exagérons pas les conséquences de cette observation. De ce que l'administration ne peut pas tout, il ne serait pas juste de conclure qu'elle ne peut rien. Elle a besoin de ne pas être contrariée; mais il importe surtout qu'elle soit aidée et même suppléée. Elle est là sur un terrain dont elle n'a aucun intérêt à se réserver exclusivement le domaine. Qu'elle ne craigne donc pas de le partager avec toutes les bonnes volontés; qu'elle fasse appel au clergé, aux associations religieuses, surtout à ces admirables sœurs de charité dont elle éprouve à tous instants le dévouement infatigable. Sa tâche deviendra plus facile et son succès sera tout à la fois plus sûr et plus complet.

Combattre le mal autant que possible là où il est, prendre bien garde de l'aigrir en le déplaçant, d'en accroître l'intensité en le concentrant, en agglomérant outre mesure ceux qui en souffrent; voilà ce que disent le bon sens et l'expérience et ce que tout le monde reconnaît. Mais ce n'est pas tout. Pour vaincre l'ennemi, réunir et combiner toutes les forces qui peuvent l'assaillir et le poursuivre sur tous les points, c'est le fonds élémentaire de la stratégie; c'est aussi une règle qu'il importe particulièrement de ne pas oublier dans la guerre persévérante et laborieuse que la charité chrétienne et l'assistance publique doivent faire d'accord aux misères de l'humanité. — Ch. de Riancey.

LA BIFURCATION ET LA RENTRÉE DES FACULTÉS DE DIJON.

L'Administration supérieure de l'Instruction publique, — l'Université, comme on recommence à dire, — vient de faire une

petite campagne qui n'a point été sans quelque bruit en province. A propos de la rentrée des Facultés, MM. les Inspecteurs Généraux, délégués par le Ministre, ont tenu ce qu'on pourrait appeler des *Grands Jours*.

Ils ont présidé des séances avec des discours, des rapports et même des costumes. Quelques-uns se sont bornés à une seule ville : d'autres ont paru en plusieurs chefs-lieux de Facultés, M. Nisard, par exemple, qui s'est successivement transporté à Besançon et à Dijon. Nous avons la bonne fortune de posséder une appréciation de la dernière de ces assemblées.

L'article est de M. Foisset, c'est tout dire. En voici les principaux passages : Charles de Riancey.

M. le doyen de la Faculté des Sciences a hautement glorifié le plan d'études. Nous avons écouté avec une impartiale attention l'ingénieuse apologie qu'il en a présentée ; mais nous confessons qu'elle ne nous a point converti. Pourquoi ? Nous allons essayer de le dire.

L'argument de M. Christol est celui-ci :

« La bifurcation n'est pas d'hier. Depuis surtout que les mathématiques sont devenues la clef d'or qui ouvre les carrières les plus immédiatement, les plus sûrement lucratives, les études littéraires sont spontanément sacrifiées par un grand nombre aux études scientifiques. Entre hier donc et aujourd'hui, toute la différence, c'est que la bifurcation spontanée était sans règles et que la bifurcation officielle est réglementée. On a transformé le torrent en canal. Ne faut-il pas avoir l'esprit mal fait pour préférer le torrent au canal ? »

Nous contestons l'image. La bifurcation spontanée n'a jamais existé à l'état de torrent. Il y avait un plan d'études obligatoires pour tous, sanctionné (à droit ou à tort, ce n'est pas en ce moment la question) par la nécessité du baccalauréat ès-lettres au seuil de la plupart des carrières, au seuil même de la plupart des écoles spéciales. Le lit était creusé. Les *fruits secs* des études littéraires (qu'on nous passe le terme) pouvaient maugréer contre cet état de choses ; mais, bon gré mal gré, le fleuve suivait son cours et les entraînait comme les autres. Ces esprits, réfractaires à l'enseignement des lettres, pouvaient rester frappés de stérilité ; mais il y a toujours eu de mauvais écoliers, il y en aura toujours ; la bifurcation officielle n'en diminuera pas le nombre, au contraire.

En effet, d'une part, il y a une prime offerte par l'Etat aux études mathématiques : ce sont les perspectives ouvertes aux élèves qui réussissent dans ces études, perspectives hors de toute proportion avec les avantages qui attendent les succès purement littéraires.

D'autre part, le plan d'études officiel contraint les enfants et les familles d'opter à l'aveugle entre les sciences et les lettres. C'est à douze ans qu'il faut deviner sa vocation. Dans le doute, comment ne pas être ébloui par le mirage de l'école polytechnique ou de l'école militaire ? Naguères, on pouvait attendre, ajourner sa décision jusqu'aux classes supérieures, qui seules révèlent plus ou moins à chacun son aptitude propre. Maintenant, dès la quatrième il faut choisir. Il le faut ; en effet, de ce moment, l'élève qui opte pour les sciences a, par là même, pour les carrières spéciales, une

avance marquée sur l'élève fidèle aux lettres ; et, ne fût-elle que d'un an, cette avance est, toutes choses égales d'ailleurs, une chance décisive ; car, à vingt ans, la lice est fermée.

Donc, à douze ans, quiconque n'est pas des premiers de sa classe, quiconque a senti un peu vivement les dégoûts de la syntaxe latine ou des rudiments du grec, doit être bien tenté d'opter pour les sciences, et les familles doivent être bien promptes à succomber, elles aussi, à cette tentation.

Voilà donc le nombre des mauvais écoliers sensiblement accru par la bifurcation officielle.

Mais, dit M. de Christol, il y a un remède : c'est l'épreuve littéraire exigée de quiconque aspire au baccalauréat ès-sciences. A Dijon, cette épreuve a tué soixante-quinze candidats sur cent.

Est-ce bien là un remède ? Je suppose que, sur les soixante-quinze ajournés, cinquante aient aujourd'hui vingt ans. Que vont-ils devenir ? Les écoles spéciales leur sont irrévocablement fermées. L'erreur qu'ils ont commise en tournant le dos aux lettres n'est-elle pas à jamais irréparable ?

Fût-on reçu, d'ailleurs, le grade de bachelier ès-sciences n'ouvre pas, à lui seul, les portes des écoles spéciales. Il reste d'autres épreuves à subir, épreuves dans lesquelles le succès est au concours, dans lesquelles triomphe un candidat sur cent peut-être. Que ferez-vous des quatre-vingt-dix-neuf vaincus ? Les carrières scientifiques leur font défaut ; l'insuffisance de leur instruction littéraire les exclut des autres.

Nous attendons la réponse. Pour que l'Etat ne pût être responsable des fausses vocations, il faudrait qu'à aucun titre on ne pût imputer à la bifurcation d'en être la cause.

L'espace et le temps nous manquent également pour développer et justifier notre conviction. Nous dirons seulement que l'ancien système a donné à la science Bacon, Descartes, Pascal, Newton, Leibnitz, Euler, d'Alembert, Lagrange, Laplace, Monge, Arago, et qu'en attendant que la bifurcation ait fait ses preuves, nous croyons fermement qu'elle n'est qu'un pas de plus dans la décadence *pour les sciences* comme pour les lettres.

J'ai dit que la bifurcation *obligée* (imposée qu'elle est par le plan d'études officiel) est un pas de plus dans la décadence. Je l'ai dit, je le prouve.

Rien n'est têtu comme un fait. Or, c'est un fait que la bifurcation *obligée* a presque doublé la pente déjà si grande des pères de famille à pousser leurs enfants aux études mathématiques.

Eh bien ! cette pente, où mène-t elle ? Au développement ou au rétrécissement des intelligences ? au progrès ou à l'affaiblissement de la raison publique ? La question est là.

A l'appui de son opinion, déjà si fortement motivée, M. Foisset cite une remarquable page du beau livre du P. Gratry, laquelle se termine ainsi :

« Nous avons donc droit de conclure que l'étude des mathématiques, appliquée comme elle est aujourd'hui d'une manière exclusive et inintel-

légale, loin de relever et de développer la raison, ne peut que précipiter la décadence. »

Ainsi, faible des mathématiciens pour les utopies et les chimères : qu'on se rappelle Saint-Simon, Fourier et les socialistes de 1848. Saint-Simon était un mathématicien de profession. Enfantin, si je ne me trompe, et certainement MM. Michel Chevalier, Jean Raynaud, Margerin, Abel Transon, Stéphane Flachat, Henri Fournel, Lambert, Hoart, Bouffard, les premiers apôtres du saint-simonisme, étaient des élèves de l'école polytechnique. Il en est de même de Victor Considérant et des principaux disciples de Fourier. Chacun de nous sait à quelles illusions s'abandonnaient, il y a cinq ans, bon nombre d'élèves de cette grande école appartenant déjà aux services publics, au génie civil, au génie militaire, à l'artillerie. En ce genre, on ne le niera point, les mathématiciens ont fait leurs preuves.

Et maintenant, pour l'étendue de l'esprit, où sont nos mathématiciens philosophes, nos Bacon, nos Descartes, nos Leibnitz? Nous avons des hommes spéciaux; je ne méconnais pas leur valeur, à Dieu ne plaise! Mais quel malheur pour un esprit, a dit si judicieusement Joubert, quel malheur pour un esprit « d'avoir toutes ses capacités occupées par quelque travail qui les bouche? Et que de savants forgent les sciences, cyclopes laborieux, ardents, infatigables, *mais qui n'ont qu'un œil!* »

Mon Dieu! ces choses ne me font aucun plaisir à dire. J'honore la science, même quand elle est incomplète; j'apprécie les services qu'elle rend à l'industrie; j'admire les miracles de l'électricité et de la vapeur. Mais, d'une part, je ne m'exagère point la portée de ces merveilles pour l'avenir moral de l'humanité : quelque étonnantes qu'elles soient, elles n'ont pas rendu meilleur un seul homme, et la plus surprenante découverte de la mécanique ne vaut pas, à mes yeux, un acte de vertu. D'autre part, je ne vois point qu'elles contribuent à grandir les caractères, ni même à élever le niveau des intelligences. Le niveau a baissé partout, le jour où l'on a introduit l'enseignement des sciences dans les classes de grammaire. Il a fléchi bien davantage encore depuis que M. Cousin a fondé le programme du baccalauréat sur des bases plus ou moins encyclopédiques. Le contre-coup s'en est fait immédiatement ressentir au barreau. Un bon juge, M. le premier président de la Tournelle, qui avait servi à Lyon, à Paris, à Nîmes, à Orléans, à Dijon, avait trouvé partout cette impression que le barreau de l'empire et celui de la restauration, formés par l'ancien régime d'enseignement, étaient fort supérieurs aux recrues des temps qui ont suivi. D'où venait cette supériorité du passé, sinon d'un meilleur système d'études?

Vous êtes des esprits positifs, vous aimez les faits : voilà des faits.

Et ces faits trouveraient au besoin leur confirmation dans les rapports de MM. les doyens des Facultés, qui constatent dans les épreuves académiques de ces derniers temps des outrages si communs aux règles les plus élémentaires du langage. Aussi n'y a-t-il eu qu'une voix, mardi dernier, pour protester contre cet abaissement et pour relever dans l'opinion les études littéraires. M. le doyen de l'école de droit a parlé sur ce point comme M. le doyen de la faculté des lettres. M. l'inspecteur général Nisard, au nom du gouvernement, a insisté dans le même sens plus que personne. Tous ont dit que borner l'horizon de chaque esprit aux choses de telle ou telle profession, c'est un *retour déguisé à la barbarie*.

Du reste, l'alliance des études juridiques aux connaissances littéraires,

que dis-je? la fécondation des unes par les autres n'est pas une théorie; c'est un fait éclatant comme la lumière, depuis Cujas jusqu'à Domat, comme de Domat à d'Aguesseau, et de d'Aguesseau à Portalis.

Quant à l'union des lettres avec les sciences, il suffit de nommer une fois de plus Bacon, Galilée, Descartes, Pascal, Leibnitz et Newton lui-même; et c'est ici le cas de redire, après M. Gratry, combien l'étude des mathématiques est féconde et fortifiante *pour les esprits longtemps soumis à une culture profonde,* MAIS GÉNÉRALE.

Dirai-je toute ma pensée? Cette unanime protestation de mardi dernier en l'honneur des lettres ne saurait me persuader qu'on soit tout à fait rassuré de ce côté par le nouveau plan d'études. Ce n'est pas sans cause que M. Nisard a montré la nécessité de cultiver l'enfant « par la seule préparation qui ait le privilége de former l'homme, la préparation par les lettres. » Ce n'est pas sans motif qu'il a dit :

« Il serait fâcheux qu'au lieu d'un travail désintéressé, tranquille, qui donne aux enfants le plaisir de sentir s'accroître la valeur de leur être, on leur demandât un travail *aussi étroitement approprié à une profession* QU'UN APPRENTISSAGE L'EST A UN MÉTIER. Il y aurait un grand mal à ce qu'ils regardassent le succès comme un moyen; l'utile émulation des collèges, comme une gymnastique *qui les exerce dès l'enfance à se disputer les emplois;* les lettres et les sciences, COMME DES OUTILS. »

Nous craignons, pour notre part, que tel ne soit en effet le résultat de plus clair de la bifurcation obligée, et voilà pourquoi, au milieu du concert unanime d'applaudissements qui s'élève en faveur de ce système, j'ai pensé à l'avenir intellectuel et moral de la France, et je me suis souvenu de cet obscur député du tiers-état qui, au jeu de paume de Versailles, appelé à signer après tant d'autres une résolution au moins imprudente, écrivit ces simples mots : *Martin d'Auch,* POUR PROTESTER.

FOISSET.

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

On lit dans l'*Union franc-comtoise :*

« Le collége catholique de Besançon a ouvert ses cours, comme l'an dernier, au commencement du mois de novembre.

« Il y a en ce moment dans cet établissement 138 pensionnaires, 8 demi-pensionnaires et 160 externes.

« Bien que, dans ce collége, le système de la bifurcation des études ne soit pas appliqué, le nombre des élèves, comme on voit, ne diminue pas. Il y a encore une foule de parents, à ce qu'il paraît, qui savent se garder de ces innovations dangereuses et arrêter leurs enfants sur le penchant de l'abîme. Il faut voir dans cette conduite un salutaire avertissement pour ceux qui ont inventé le système de la bifurcation, et espérer que, à la vue des nombreuses protestations qui se produisent contre ce système, ils étudieront de nouveau la question et finiront par revenir au mode qui a pour lui l'expérience des siècles.

« Au collége catholique de Besançon, on est fidèle aux traditions de nos pères et des grands maîtres en fait d'enseignement. Mais on ne néglige pas, pour cela, l'étude des sciences. On y pratique ce que Son Éminence le Cardinal a dit, et ce que M. Nisard a répété après lui, que les lettres

sont la meilleure préparation aux sciences. Dans cet ordre, les sciences y sont dignement représentées. Dès que les études littéraires sont suffisamment avancées, les élèves y rencontrent des professeurs de premier mérite, qui peuvent les conduire à toutes les écoles du gouvernement ou leur faire ouvrir les carrières plus spécialement destinées à ceux qui se livrent à l'étude des sciences.

« Aux professeurs distingués qui s'y trouvaient déjà, deux autres sont venus se joindre.

« Le premier, l'*Union* en a déjà parlé, c'est M. Lecuyer, ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'école d'état-major.

« Le second, c'est M. Bourgoin. » — *J. Michel.*

AFFAIRES D'ORIENT

Dans notre dernier bulletin, nous énoncions simplement le fait de l'attaque, par les Russes, du fort de Chefketil, en Asie. Nous pouvons donner, à ce sujet, quelques détails plus précis. On sait que ce fort de Chefketil n'est autre que le fort Saint-Nicolas, dont la prise, par les Turcs, a été une des premières opérations militaires de leur corps d'armée asiatique. Pour le reprendre, les Russes ont fait de grands mais inutiles efforts; cinq fois de suite ils sont revenus à la charge. Pendant ce temps, un bâtiment à vapeur de guerre russe, portant des troupes, venait se placer en face de Chefketil et ouvrir le feu contre les fortifications. Mais l'artillerie des redoutes construites sur la plage lui a causé de si graves dommages dans son gréement et dans sa machine, qu'il a voulu prendre le large et fuir; ses roues ne fonctionnant plus, il a donné contre un rocher, sur la côte de Batoum, et a coulé corps et biens. Le *Nil*, bâtiment à vapeur de la division égyptienne, s'étant mis vivement à sa poursuite, est arrivé à temps pour sauver vingt-cinq hommes qu'il devait conduire à Constantinople.

Indépendamment de ce fait, le *Journal de Constantinople* rapporte que, le 6 de ce mois, le bateau à vapeur de l'Etat le *Chehper*, remorquant un petit brick chargé de chevaux et munitions et faisant route pour Sinope, Trébisonde et Batoum, a été entouré d'une escadre russe. Le capitaine a ordonné au brick de s'échouer à la côte; pour lui, il a redoublé de vitesse en essuyant les décharges de l'ennemi, dont les boulets mal dirigés ont passé à travers la mâture sans l'endommager. L'escadre russe n'a pas tardé à être distancée; et quant au brick, il a pu gagner le port de Sinope sans être inquiété.

Le général Baraguay-d'Hilliers est arrivé à Constantinople le 15 au matin, sur l'aviso à vapeur de la marine impériale le *Prométhée*. Il est descendu, peu de temps après, à terre, mais incognito et seulement pour faire une visite à M. de Lacour. Le len-

demain, il a fait demander à la Sublime-Porte de lui fixer son jour d'audience.

On sait que les flottes alliées sont complétement entrées dans le Bosphore où elles se sont rangées dans la rade de Beïcos, en face de Thérapia et à une lieue environ de la mer Noire. Au départ des dépêches, le bruit courait que plusieurs bateaux à vapeur anglais avaient reçu l'ordre de pénétrer dans la mer Noire. On ne présente pas ce fait comme une intervention active en faveur de la Turquie, mais comme un acte de protection envers le commerce britannique.

Schamyl continue sa diversion dans le Caucase. Un convoi spécial de poudre et de munitions a été expédié à ce célèbre chef. Une rencontre des Russes et des Circassiens a eu lieu dans le voisinage de Kekhetié ; les Russes, battus d'abord, ont pu reprendre l'offensive, grâce aux renforts qu'ils ont reçus des généraux Nesteroff et Bajatinski ; Schamyl avait été forcé de se retirer dans ses montagnes, en laissant, dit-on, derrière lui, 5,000 Russes couchés sur le champ de bataille.

Une grande agitation règne dans l'Afghanistan. Ce pays est en guerre avec la Russie, et Dost-Mahomet réclame de la Perse le droit de faire passer des troupes sur son territoire s'il est attaqué du côté de Schirvan.

Dans les provinces danubiennes, il n'y a pas eu d'événement nouveau. Le prince Gortschakoff continuait de se concentrer à Bucharest, où une partie du corps du général Dannenberg est arrivé le 22. Le dernier combat de quelque importance sur le Danube a été livré le 12 novembre, près de Kalaradsche et de Silistria. Le général Annep avait déjoué une tentative de debarquement des Turcs. Le combat a duré près de deux heures. Mais il n'y a eu qu'un échange de coups de canon. On écrit de Belgrade que personne ne redoute une rencontre sanglante entre les Turcs et les Serbes.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La *Nouvelle Gazette de Prusse* annonce, d'après des nouvelles officielles des Principautés, qu'il n'y a plus de troupes turques sur la rive gauche du Danube. Kalafat même aurait été évacué. La *Gazette de Cologne* parle dans le même sens, en ajoutant que les Russes eux-mêmes se sont éloignés du fleuve. Il y a eu une crue extraordinaire des eaux du Danube, et les îles, qui d'abord avaient offert de si grands avantages aux Turcs, sont actuellement submergées.

Bien que les opérations paraissent se ralentir, la *Patrie* dément en ces termes les bruits d'armistice qui ont couru ces jours derniers :

« Plusieurs journaux allemands parlent de nouveau d'un armistice qui serait conclu sous la médiation des grandes puissances. »

« Ces bruits, plusieurs fois avancés et démentis, paraissent aujourd'hui complétement dénués de fondement. Les dernières correspondances de Constantinople, le 16, assurent que les ordres les plus formels venaient d'être envoyés à Abdhi-Pacha, qui commande l'armée ottomane en Asie, pour qu'il eût à ne pas ralentir les hostilités. Une escadre turco-égyptienne est spécialement destinée à croiser le long de la côte d'Asie et à seconder ses opérations. »

Une lettre particulière de Malte, 25 novembre, adressée à la même feuille, porte ce qui suit :

« On avait reçu l'avis de l'arrivée prochaine de plusieurs nouveaux bâtiments de guerre envoyés d'Angleterre et destinés, avec le *Terrible*, le *Queen* et le *London*, à former une division de réserve pour l'escadre aux ordres de l'amiral Dundas. On assurait que des dispositions devaient être prises pour établir dans le pays un camp de 6,000 hommes. »

Alfred Des Essarts.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Prusse. — La réouverture des Chambres a eu lieu lundi dernier dans la salle blanche du château.

M. de Manteuffel, président du conseil des ministres, a prononcé un discours dont la partie principale porte sur les affaires d'Orient et sur l'attitude que la Prusse peut prendre dans ce conflit. Voici comment se termine ce discours :

« Les chambres reprennent leurs délibérations au moment où l'on a lieu de craindre que la paix de l'Europe, qui fut maintenue jusqu'à présent, ne vienne à être troublée par les difficultés de la question d'Orient. Ces craintes sont fondées sur des faits. Néanmoins, le gouvernement envisage l'avenir avec confiance.

« La Prusse, appuyée sur sa force, dont elle a la conscience, continuera, comme par le passé, à diriger en tous sens ses efforts actifs et à faire entendre un langage aussi indépendant qu'impartial pour faire triompher la paix et la modération dans cette question, grosse de conséquences.

« Mais, quelque tournure que prennent les événements, la Providence a placé le roi à la tête d'un peuple soutenu par le patriotisme, et le gouvernement, dans toutes les mesures qu'il sera appelé à prendre, aura pour guide exclusif le véritable intérêt du pays inséparable de celui du trône. »

Égypte. — Le vice-roi d'Egypte, d'après les pressantes sollicitations de M. Sabatier, consul général de France, vient enfin de consentir à lever l'interdiction qu'il avait mise sur l'exportation des grains. Les négociants d'Alexandrie, qui avaient encore en magasin 300,000 ardebs, et qui avaient utilisé 150 navires qui sont attendus d'Europe tous les jours, se trouvaient à la veille d'être ruinés, lorsque M. Sabatier est parti pour le Caire avec M. Green, consul d'Angleterre, pour tenter une démarche auprès du vice-roi. Après trois démarches inutiles, M. Sabatier avait annoncé qu'il allait amener son pavillon et s'embarquer sur un bâtiment français, lorsqu'enfin le vice-roi a cédé ; mais, sous le prétexte qu'il avait été induit en er-

reur par son ministre, Abbas-Pacha a enlevé à Stephan-Bey le portefeuille des affaires étrangères.

La rentrée de M. Sabatier à Alexandrie a été, nous écrit-on, un véritable triomphe : les négociants de cette ville se sont réunis pour lui offrir une épée d'honneur en reconnaissance du service signalé qu'il vient de rendre au commerce européen en Egypte.

CHINE. — On a des nouvelles de la Chine qui portent les dates de Canton, le 7 octobre, et de Shang-Haï, le 27 septembre. A cette dernière date, le bruit courait à Shang-Haï qu'une armée impériale marchait sur cette ville, dans l'intention d'en reprendre possession. Les insurgés se préparaient à la défense. Tamqua, l'ex-premier magistrat, avait quitté cette ville le 25 septembre sur une jonque de guerre. Alfred DES ESSARTS.

ROME

BÉATIFICATION SOLENNELLE DE LA VIERGE MARIANNA PAREDES Y FLORÈS.

C'est le dimanche 20 novembre qu'a eu lieu cette magnifique solennité dans la basilique patriarcale du Vatican.

Née à Quito (Amérique méridionale), le dernier jour d'octobre 1618, Marianna Paredes donna dans le cours si borné de son existence les exemples des vertus les plus extraordinaires. Une lumière céleste la guida dans les voies de la chasteté et lui en fit comprendre la grandeur. Luxe, vanité, agréments du visage, plaisirs, tout cela était odieux à sa vertu. Si ses perfections furent admirables, ses austérités ne le furent pas moins. Elle vécut vingt-six ans, six mois, vingt-six jours. Sa mort fut si précieuse à Dieu, qu'il daigna opérer plusieurs miracles par son intercession.

Sa cause ayant été portée devant la S. Congrégation des Rites, le Souverain-Pontife Pie VI rendit un décret, en 1786, par lequel il sanctionnait comme héroïques les vertus de Marianna, appelée dans toute l'Amérique méridionale le *Lys de Quito*. Les miracles furent approuvés par Sa Sainteté Pie IX, dans son décret de 1847; et dans la plénitude de son autorité apostolique, il ordonna, par son Bref du 7 octobre 1850, qu'il fût procédé à la Béatification solennelle.

En présence de Leurs Eminences les Cardinaux appartenant à la S. Congrégation des Rites, et après les cérémonies d'usage, la messe a été célébrée par Mgr Bighi, archevêque de Filippi et vicaire du chapitre du Vatican.

Voici deux des inscriptions qu'on lisait, l'une sur la façade du temple, l'autre au dessus de la porte principale :

MARIAMNAE . DE . PAREDES . Y . FLORES . VIRGINI
QVAE . ET . QVITI . LILIVM . DICTA . EST
PIVS . PAPA . IX . PONT . MAX.
MINORES . COELITVM . HONORES
XII . KAL . DEC . ANN . REP . SAL . MCCCLIII.
DECERNIT

IOANNAM . SANGVERA . SACERDOTI . OPERANTI . ABSTANTEM
MARITVS . PVGIONE . TRANSFOSSVS . IN . TEMPLVM . INVADIT
CONFVGIT . IOANNA . IN . SINVM . BEATAE . MARIAMNAE . ILLIC . ADORANTIS
QVAE . IRAM . FVRENTIS . MARITI . FRANGIT . AGNOQVE
MANSVETIOREM . REDDIT

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME. — On lit dans le *Journal de Rome*, du 17 novembre :

« Hier matin, dans l'église *del Gesù*, a eu lieu, selon l'usage, le service funèbre pour les militaires pontificaux décédés. Mgr Tizzani, ancien évêque de Terni et premier aumônier des diverses armes, a officié.

Le ministre de la guerre avec son état-major et des officiers et détachements des divers corps résidant à Rome assistaient à cette cérémonie funèbre. »

FRANCE. — Diocèse de Paris. — Samedi prochain 3 décembre, fête de saint François-Xavier, patron de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, il sera célébré en l'église des Missions Étrangères, par Mgr Charbonnaux, Evêque de Jassen, vicaire apostolique du Mayssour, une messe qui sera suivie d'un discours sur l'Œuvre, par M. l'abbé Gabriel, curé de Saint-Merry. — Il n'y aura pas de quête Le secrétaire-trésorier de l'Œuvre est M. Ch. Choiselat, rue Cassette, n° 34.

Diocèse de Lyon. — On lit dans la *Gazette de Lyon :*

« Nous avons plus d'une fois parlé de la vénérable Confrérie des Saints Martyrs de Lyon, dont l'origine remonte aux premiers siècles de l'Eglise. Cette pieuse association, dont les rangs s'étaient éclaircis, vient de réparer ses pertes avec avantages. Dimanche, 27 novembre, a eu lieu, dans la crypte de Saint-Irénée, la cérémonie de la réception de 200 nouveaux confrères. La messe a été dite par Mgr Fransoni, archevêque de Turin. Les membres de l'association avaient seuls accès dans l'antique chapelle.

« C'est une noble et féconde pensée que celle qui est venue dans l'esprit de quelques hommes zélés, de rendre son ancien éclat à une institution si propre à perpétuer au sein des familles, par les souvenirs qu'elle conserve, l'esprit de foi que nous ont légué nos pères. »

Diocèse de Périgueux. — On lit dans le *Périgord* du 18 :

« Dimanche 13 novembre, Hautefort a été témoin d'une cérémonie touchante, à laquelle s'étaient donné rendez-vous les pères, les mères et les enfants de la paroisse et des paroisses voisines. Tous voulaient assister à l'installation de quatre Frères maristes, de Lyon, appelés à la direction de la vaste école nouvellement construite et richement dotée par M. le comte Maxence de Damas, en mémoire d'un pieux et tendre souvenir. — Mgr l'évêque de Périgueux, qui ne reste jamais étranger à aucune bonne œuvre de son diocèse, avait voulu lui-même présider cette cérémonie.

« Après les vêpres, chantées solennellement dans l'église paroissiale, la procession se déploya en longues files avec leurs oriflammes et leurs bannières.

« Le lendemain, Mgr l'évêque de Périgueux, avant de regagner sa ville épiscopale, célébra une messe d'actions de grâces dans la chapelle du château, et *cent quinze* enfants, déjà réunis et conduits par les bons Frères Maristes, environnaient l'autel et priaient. — *Cournil.* »

Diocèse de Toulouse. — Les *Petites-Sœurs-des-Pauvres* vont s'établir à Toulouse. On nous annonce que leur maison s'ouvrira dans cette ville aux premiers jours de janvier.

Diocèse d'Arras. — La commune de Warlincourt-lez Pas n'avait pour église qu'un pauvre bâtiment comparable à une grange. Tous les paroissiens gémissaient de ne pas avoir un lieu plus décent pour l'exercice du

culte. Grâce au concours de personnes généreuses, cet état de choses a cessé. Une église a été construite, et M. le curé doyen du Pas en faisait dernièrement la bénédiction.

Non-seulement c'est par ses seules ressources que la population a élevé cet édifice, mais encore nous apprenons que les jeunes gens de Warlincourt se proposent de prélever sur leurs plaisirs une somme qui sera consacrée à l'ornementation de l'église.

BELGIQUE. — On écrit du canton de Chimay à un journal de cette ville :

« Depuis 1850, réside à Forges, près de Chimay (Hainaut), une colonie de trappistes. Cette communauté doit son existence à la munificence de M. de Chimay, qui lui abandonna quarante-huit hectares de terrain situés au milieu de ses forêts. Aujourd'hui, cinquante religieux transforment en terres arables ces mêmes terrains sauvages, et chaque année déjà, on y récolte de très-beaux produits.

« A un kilomètre du monastère, se trouve une ferme-modèle, dirigée par les trappistes, à l'usage des jeunes garçons abandonnés et privés de toutes ressources. Là, sont formés au travail environ quarante enfants, dont la plupart furent recueillis au milieu des rues, les uns abandonnés par leurs parents, les autres devenus orphelins. La majeure partie des pensionnaires actuels a été envoyée par M. de Brouckère, bourgmestre de Bruxelles. Aujourd'hui, les bâtiments vont être disposés pour recevoir un plus grand nombre de ces pauvres infortunés. Outre le français, le flamand, l'arithmétique, la géographie et la musique, ces enfants apprennent différents métiers appropriés à leurs goûts et à leurs forces ».

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Le Moniteur annonce, dans sa partie non officielle, qu'il n'y aura pas de fête à l'occasion de l'anniversaire du 2 décembre, attendu que le 15 août est la seule fête officielle.

— On annonce la mort de M. l'abbé Portalès, curé de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, chanoine honoraire du chapitre de Paris.

—Nous recevons par la télégraphie privée les résultats du procès qui vient de se plaider devant le tribunal de police correctionnelle de Poitiers.

M. de Sassenay a été condamné à deux ans de prison et 1,500 fr. d'amende ; M. de Crèvecœur à un an de prison et 1,000 fr. d'amende ; M. Landré, à un an de prison et 300 fr. d'amende ; M. Leroy, à dix-huit mois de prison et 300 fr. d'amende. M. Didion a été déclaré civilement responsable.

— M. l'abbé Audibert, aumônier de la frégate *l'Iphigénie*, à bord de laquelle M. le contre-amiral Duquesne a son pavillon, vient d'être nommé chanoine honoraire de Fréjus.

— On lit dans l'*Union* :

« M. l'abbé Pignolet, ancien conservateur de la bibliothèque Mazarine, vient de mourir à l'âge de 87 ans. C'était un des rares survivants de la vieille société française ; il la rappelait par son érudition et par sa politesse. Dans la Révolution, il avait émigré pour échapper aux persécutions. Rentré en France au commencement du siècle, il prit part aux luttes de

réaction littéraire et philosophique contre les doctrines qui avaient égaré les âmes.

— M. Félix Lacoste, consul général de France à New-York, est mort le 14 novembre à la suite d'une courte maladie. Ses obsèques ont eu lieu le 16 au milieu d'une affluence considérable. Le pavillon national a été arboré à mi-mât sur tous les navires français qui étaient dans le port.

— On vient d'inscrire sur les murs de l'école des Beaux-Arts, à Paris, les noms des élèves qui ont remporté le prix de Rome depuis 1796, avec les titres des sujets qu'ils ont traités. Tous ces sujets, à l'exception de deux ou trois, sont empruntés à la mythologie et au paganisme. Notre histoire nationale, notre religion, les grands faits de l'histoire moderne, n'ont pas été traités une *seule fois* dans ces concours.

— L'émigration des Génevois pour l'Afrique française est plus active et plus nombreuse que jamais. Deux détachements de colons sont partis récemment; un troisième a été envoyé, le mois dernier, par la Compagnie protestante dont nous avons annoncé dans le temps la formation. Les derniers étaient tous Vaudois.

Deux autres convois se mettront en route le 1er et le 16 décembre.

— Le *Constitutionnel* a publié une lettre d'un médecin qui lui annonçait qu'il a, dans le seul cours d'une semaine, constaté trois cas de folie, déterminés par des expériences sur les tables tournantes et parlantes.

— Le *Vœu national* de Metz annonce que, le 16, une émeute ayant pour cause le haut prix du blé, a éclaté à Luxembourg. Tout s'est borné, toutefois, à des cris et à des menaces.

— Les nouvelles d'Angleterre sont très-rassurantes. Dans la ville de Londres, le chiffre des décès cholériques s'est encore abaissé cette semaine; de 98, chiffre de la semaine précédente, le nombre des décès est descendu à 72. On parle toujours de quelques cas de choléra disséminés dans diverses villes, mais pas d'épidémie proprement dite.

— On lit dans le *Courrier de la Drôme :*

« Nous apprenons que les autorités locales font exécuter, avec une louable sévérité, l'arrêté du préfet qui interdit l'ouverture des cabarets pendant les offices divins du dimanche. Aussi, le 30 octobre, la gendarmerie de Saint-Jean-en-Royans dressait procès-verbal contre une femme tenant cabaret dans cette commune, pour avoir contrevenu à cet arrêté, et le 1er novembre, à Douzère, procès-verbal était dressé également contre le sieur B...., audit lieu, pour délit semblable.

— On écrit de Gand (Belgique), le 11 novembre :

« Notre ville possède déjà cinquante-et une horloges électriques publiques, et ce nombre sera encore augmenté considérablement. La plupart de ces horloges se trouvent sur les lanternes à gaz dans les rues, de sorte qu'elles sont très-utiles aux passants pendant la nuit. »

— Le baleinier le *Napoléon III* vient de recevoir la bénédiction dans le port du Havre, par les soins de M. le curé de Notre-Dame.

— Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le savant ouvrage du cardinal Soglia, ayant pour titre : *Institutiones juris publici ecclesiastici ;* un beau vol. in-8°, édité par Crouzet. Ce livre, appelé à un grand succès, est honoré des lettres d'éloges des Souverains-Pontifes Grégoire XVI et Pie IX.

VARIÉTÉS.

MANUEL DES DISPENSES, *à l'usage du curé, du confesseur et de l'official*, publié, avec l'approbation de Son Eminence le cardinal-archevêque de Bourges, par l'abbé CAILLAUD, vicaire général et official. — 1 vol. in-12 de 300 pages.

La société repose sur la famille ; la famille est constituée par le mariage : le mariage est donc la base de la société. Voilà pourquoi l'Eglise, qui remplit une mission sociale ici-bas, bien que son but soit l'éternité, a toujours entouré le mariage des chrétiens d'une haute sollicitude. Le divin fondateur de l'Eglise, attachant une grâce surnaturelle à l'union naturelle de l'homme avec la femme, signe sublime de sa propre union avec l'humanité, l'a élevée à la dignité de sacrement ; dès lors le mariage, et parce que de sa nature il est un acte religieux autant qu'un contrat civil, et parce qu'il est un sacrement, fut doublement soumis à la juridiction de l'Eglise, qui n'a cessé, dans tous les temps, de veiller avec un soin infatigable sur cette source féconde du bonheur ou du malheur des sociétés.

Une des plus belles pages de l'histoire de la papauté, un des plus grands titres des Souverains-Pontifes à la reconnaissance du monde, ce sont les luttes opiniâtres qu'ils eurent à soutenir au moyen âge pour défendre, contre la licence effrénée des rois, les saintes lois du mariage. La pleine lumière s'est faite enfin sur ces faits mémorables ; grâces à Dieu, le temps des calomnies et des déclamations est passé. Depuis les beaux travaux des penseurs catholiques et les nobles aveux de la science protestante, on aurait honte aujourd'hui de répéter les jugements légers, étroits, irréfléchis, du dernier siècle. Il reste acquis désormais que c'est grâce à l'inflexible fermeté des Papes que la polygamie et le divorce ont été écartés du monde chrétien, et quiconque pense et comprend l'importance sociale du mariage, sait que l'unité et l'indissolubilité du mariage étant maintenues, étaient sauvées par là même *la pureté et la dignité du sang européen*.

Non-seulement l'Eglise a défendu contre les dérèglements de la licence toute-puissante les lois divines du mariage : usant de l'autorité qu'elle tient de son divin fondateur, elle l'a entouré, pour le protéger, d'une admirable législation ; elle l'a interdit dans certains cas, annulé dans d'autres ; ses empêchements prohibants et dirimants témoignent de sa haute sollicitude et de sa profonde sagesse. Au lieu de vous étonner de la voir si vivement préoccupée des unions de ses enfants, songez que le sort d'une société est là : car si les unions sont saintes et bénies de Dieu, les familles seront heureuses, et si le bonheur est dans les familles, il sera aussi dans la société. Au lieu de vous plaindre

de la multiplicité des empêchements, scrutez-en les raisons profondes, et quand vous aurez compris l'esprit de l'Eglise, vous admirerez son entente parfaite de la morale et sa science exquise du cœur humain.

De ces empêchements que l'Eglise elle-même, dans sa prévoyance et sa sagesse, a posés, elle peut évidemment donner dispense, pour de graves motifs, car jamais l'Eglise ne dispense sans motifs : là encore éclate sa sagesse. On a beaucoup déclamé contre ces dispenses, et des écrivains, plus attentifs au côté matériel qu'au côté moral des choses, ont fait grand bruit des *sommes immenses* que la cour de Rome en retire. Que dire à des hommes qui, dans une question sociale aussi grande, placent d'aussi misérables raisons en regard et au-dessus des considérations supérieures qui ont guidé l'Eglise dans l'établissement des empêchements canoniques? Ils ne comprennent rien à la question. Mais qu'ils sachent au moins que leurs plaintes sont déclamatoires, et que, même sous le rapport de l'argent, ce n'est vraiment pas la peine de tant crier contre Rome. L'auteur du *Manuel* dont nous allons parler le démontre (1). Toujours est-il qu'un mariage contracté avec un empêchement dirimant, sans une dispense valide, est, au for de la conscience et devant Dieu, radicalement nul. Peu importe que la loi civile le sanctionne. Au for extérieur, il aura tous ses effets; il aura indissolublement uni deux personnes, qui seront réputées époux et forcées de vivre ensemble, et cependant ne pourront user des droits que la loi leur reconnaît sans commettre un crime et perdre leur âme.

Déplorable effet du manque d'entente entre l'Etat et l'Eglise, du désaccord des lois civiles et des lois canoniques! Et, grâce à l'affaiblissement de la foi de nos jours et à l'ignorance d'un grand nombre de chrétiens, parmi le peuple particulièrement, par cette malheureuse facilité de s'unir civilement, malgré les empêchements de l'Eglise, que de mariages complétement nuls devant Dieu, qui ne sont que de légaux concubinages! Légistes à courte vue, que cet état de choses trouble peu, vous croyez que les mœurs publiques n'importent pas à la félicité publique, ou que la sainteté des mariages n'importe pas à la pureté des mœurs; l'Eglise catholique ne pense pas comme vous; elle a plus de souci des peuples; ses prêtres surveillent avec une scrupuleuse sollicitude les mariages des fidèles, pour que, volontairement ou même involontairement, ils ne contractent pas

(1) Après avoir exposé les raisons de Rome pour exiger des componendes, il ajoute en note : « Les componendes ne donnent aujourd'hui à Rome qu'une somme bien minime. La moyenne, pour le diocèse de Bourges, d'après un calcul fait pour les dix dernières années, est de 548 fr. par an, ce qui donnerait 36,025 fr. par an pour toute la France, en calculant sur une population de 36 millions d'habitants. » Ce ne sont pas là des *sommes immenses*, surtout déduction faite des frais d'expédition.

des unions nulles devant Dieu, et, par conséquent, privées de la grâce sacramentelle; et quand ce malheur est arrivé, et qu'il serait irréparable, grâce à vos lois civiles qui l'ont consacré, le zèle des prêtres catholiques leur impose encore de grands devoirs pour le réparer, en réhabilitant, s'il est possible, ces unions nulles. C'est le même zèle et la même intelligence du bien social qui a fait inventer à la charité laïque ces associations admirables qui ont pour but la réhabilitation des mariages civils.

Cette partie du ministère sacerdotal est donc d'une haute importance pour l'Eglise comme pour la société; mais elle n'est pas la plus facile : elle demande beaucoup de prudence unie à beaucoup de savoir : les lois de l'Eglise sur cet objet sont très-compliquées; la formule des suppliques exige souvent, sous peine de nullité, beaucoup de détails pour que la dispense ne soit ni subreptice ni obreptice; et, conséquemment, un livre qui éclairerait parfaitement toutes ces matières, un livre fait par un homme compétent et très au courant des usages de Rome, un livre clair, court et pratique, dans lequel on trouverait réunies et condensées les connaissances éparses dans de volumineux écrits : un tel livre était encore à faire; et M. l'abbé Caillaud, ancien professeur de philosophie, honoré de toute la confiance de l'éminent Cardinal Du Pont, official du diocèse de Bourges pendant onze ans, ayant eu occasion, comme il le dit lui-même, de solliciter plus de quinze cents dispenses en cour de Rome, vient de faire ce présent à l'Eglise.

Les canonistes anciens, presque tous d'ailleurs volumineux, ne suffisent plus aujourd'hui. Le *Traité des dispenses de Collet, revu par Compans*, l'ouvrage le plus estimé sur cette matière, *in severiores doctrinas generatim deflectit*, dit le P. Gury, laisse de côté plusieurs questions actuelles, et ne parle pas notamment des dispenses *in radice*, ni de toutes les difficultés qui naissent du changement de la législation civile. « Appréciant, dans sa haute sagesse, dit l'auteur du Manuel, les graves inconvénients qui résultent de l'affaiblissement de la foi, de la corruption des mœurs, du changement de la législation civile en France, la cour de Rome s'est, depuis quelque temps, montrée plus indulgente et plus facile pour la concession des dispenses. Ainsi, elle n'accordait autrefois les dispenses *in radice* que pour un grand nombre de mariages nuls (Benoît XIV, Inst. 87, n° 80). Aujourd'hui, elle en accorde pour des cas particuliers; et Nosseigneurs les Evêques obtiennent même des indults qui les autorisent à en accorder. Autrefois, la *Daterie* seule dispensait des empêchements publics; aujourd'hui, quand les parties sont pauvres, la Sainte Pénitencerie accorde quelquefois des dispenses, *in utroque foro*. L'Eglise de France, depuis le changement de la lé-

gislation civile, se trouve placée dans une position tout exceptionnelle ; la cour de Rome veut bien y avoir égard, et admet aujourd'hui, pour la France, des causes qui étaient complétement inconnues autrefois, comme le contrat civil, la crainte fondée du contrat civil, etc. Ces changements ont fait surgir des difficultés nouvelles ; or, les auteurs anciens n'en donnent pas la solution, et laissent dès lors beaucoup à désirer. » Le *Manuel* comble ces lacunes. L'auteur est familier avec les canonistes anciens et modernes les plus habiles ; il connaît Schmalgrueber, Pyrrhus Corradus, Marc-Paul-Léon, Tiburce Navar, Benoît XIV, etc. ; Compans, les notes de Mgr Affre sur le rituel de Langres, le rituel de Belley ; M. Carrière, S. E. le cardinal Gousset, etc.

Il les cite, mais avec sobriété, et préoccupé surtout de la pratique dans l'examen des questions, il jette tout vain appareil d'érudition pour courir à la solution : toujours il trace une règle de conduite précise, sage, appuyée sur de suffisantes autorités.

Les questions sont approfondies, quoique d'une manière courte, et traitées avec une remarquable lucidité. Ce Manuel, approuvé par S. E. le Cardinal-Archevêque de Bourges, honoré déjà du suffrage d'un grand nombre d'habiles théologiens, est un livre d'une haute utilité. L'abbé F. LAGRANGE.

Ceux de nos lecteurs qui auraient besoin d'*orgues harmonium* peuvent s'adresser en toute confiance à la maison FRANCESCO BRUNI, rue des Tournelles, 15. En visitant les vastes ateliers et magasins de ce fabricant, on est frappé de l'intelligence et du savoir qu'il a déployés dans les moyens de fabrication qui rendent la concurrence sinon impossible du moins inoffensive.

M. Bruni a débuté dans la carrière comme simple ouvrier dans les maisons Pleyel et Erard, et, plus tard, comme contre-maître dans la maison qui lui a dû en partie son succès. A force de travail et par son intelligence, il est parvenu à fonder une maison qui ne le cède en rien aux meilleures du même genre. Comme musicien, M. Bruni arrive à obtenir la bonté dans le son ; comme ouvrier, le fini dans la confection, et, comme homme consciencieux, la modicité dans les prix. MM. les ecclésiastiques qui s'adresseront à cette maison trouveront bonne fabrication, prix modérés et exactitude dans les livraisons.

BOURSE DU 29 NOVEMBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 90 — plus haut, 99 95 — plus bas, 99 90 — fermé à 99 90. — Au comptant, il reste à 100 5.

3 0/0, à terme, ouvert à 74 25 — plus haut, 74 50 — plus bas, 74 20 — fermé à 74 25. — Au comptant, il reste à 74 30.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,070 00 ; (1852), à 1,200 00.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 94 1/4 ; nouveau, 94 1/4. — Belgique, 5 0/0, 00 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

M. COUSIN. — LA PHILOSOPHIE ET LE CHRISTIANISME.

M. V. Cousin vient de publier une seconde édition de son livre : *Du Vrai, du Beau et du Bien.*

On a déjà rendu de justes hommages à tout ce qu'il y a de bon, de noble et d'élevé dans ce livre. Sans doute, la théologie et la philosophie chrétienne y trouvent des réserves à faire; mais plus qu'en aucun autre des ouvrages de M. Cousin, on est frappé, en lisant ces pages, de ce que le style si riche et si pur du philosophe littérateur gagne en grandeur et en éclat, lorsqu'il est employé pour revêtir des pensées vraies, ou qui font effort, qu'on nous permette cette expression, pour se rapprocher de plus près de la vérité.

Nous avons toujours estimé que M. Cousin eût été peut-être le plus grand écrivain de notre siècle, si la foi chrétienne, pénétrant son âme, eût pu porter son rare talent jusqu'à cette incomparable hauteur qu'elle a le privilége de donner à la pensée et à la parole humaine, et qui a si fort élevé, par exemple, un saint Augustin et un Bossuet au-dessus de Socrate et de Platon. Le regret que nous avait laissé jusqu'ici, sous ce rapport, M. Cousin, nous espérons qu'il ne nous le laissera pas toujours; et, si la vraie foi chrétienne n'est pas encore entrée tout à fait dans son esprit, il nous semble du moins qu'elle frappe aux portes de son cœur.

La nouvelle édition *Du Vrai, du Beau et du Bien* contient, outre des changements assez nombreux, dont nous n'avons pu nous rendre compte encore d'une manière complète, une addition que nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs, et qui, malgré la part de critique qu'elle exigera, leur fera peut-être partager les espérances que nous venons d'exprimer.

Après avoir dit que la philosophie s'arrête à la limite de la raison naturelle et au seuil de la vérité révélée, M. Cousin ajoute :

Mais la philosophie ne croit pas empiéter sur la théologie; elle croit rester fidèle à elle-même, et poursuivre encore sa mission la plus vraie, qui est d'aimer et de favoriser tout ce qui tend à élever l'homme, lorsqu'elle applaudit avec effusion au réveil du sentiment religieux et chrétien dans toutes les âmes d'élite, après les ravages qu'a faits de toutes parts, depuis plus d'un siècle, une fausse et triste philosophie. Quelle n'eût pas été, en effet, je vous le demande, la joie d'un Socrate et d'un Platon, s'ils eussent trouvé le genre humain entre les bras du christianisme? Combien Platon, si visiblement embarrassé entre ses belles doctrines et la religion de son

temps, qui garde envers elle tant de ménagements, alors même qu'il s'en écarte, et qui s'efforce d'en tirer le meilleur parti possible à l'aide d'interprétations bienveillantes, combien n'eût-il pas été heureux d'avoir affaire à une religion qui présente à l'homme, comme son auteur à la fois et comme son modèle, ce sublime et doux Crucifié dont il a eu un pressentiment extraordinaire, et qu'il a presque dépeint dans la personne du juste mourant sur une croix ; une religion qui est venue annoncer ou, du moins, consacrer et répandre l'idée de l'unité de Dieu et celle de l'unité de la race humaine, qui proclame l'égalité de toutes les âmes devant la loi divine, qui par là a préparé et soutient l'égalité civile, qui prescrit la charité encore plus que la justice, qui enseigne à l'homme qu'il ne vit pas seulement de pain, qu'il n'est pas renfermé tout entier dans ses sens et dans son corps, qu'il a une âme, une âme libre, qui est d'un prix infini et mille fois au-dessus des innombrables mondes semés dans l'espace ; que la vie est une épreuve, que son objet véritable n'est pas le plaisir, la fortune, le rang, toutes choses qui ne sont point à notre portée et nous sont bien souvent plus dangereuses qu'utiles, mais cela seul qui est toujours en notre puissance, dans toutes les situations et dans toutes les conditions, d'un bout de la terre à l'autre, à savoir l'amélioration de l'âme par elle-même, dans la sainte espérance de devenir de jour en jour moins indigne des regards du père des hommes, de ses exemples et de ses promesses !

Nous ne nous arrêterons pas à relever tout ce qu'il y a, dans ce beau passage, de noblement pensé et de noblement dit à la gloire du Christianisme ; nous ne trouvons qu'un mot à y reprendre : encore ce mot, sans doute, est moins une erreur, dans la pensée de M. Cousin, qu'une expression incomplète échappée à sa plume.

L'*amélioration* de l'âme, dans le Christianisme, cette sublime et prodigieuse amélioration qui produit les âmes saintes et pures que M. Cousin connaît et admire, ne se fait pas seulement par l'effort et le travail de l'âme ; elle se fait par la grâce à laquelle l'âme coopère : *Gratia Dei sum id quod sum*, disait l'une de ces plus pures et plus grandes âmes, saint Paul. L'Apôtre toutefois ajoutait : *Gratia Dei mecum*. *Gratia Dei* tout seul, sans le concours de la volonté, et d'une volonté libre, c'est l'erreur de Luther et de Jansénius ; *mecum* tout seul, sans la grâce, c'est l'erreur de Pélage ; *gratia Dei mecum*, c'est la doctrine de saint Paul, le point précis de la vérité catholique et le fondement de cette magnanime humilité chrétienne qui élève l'homme d'autant plus haut qu'elle lui donne Dieu pour appui.

A cette observation près, nous ne pouvons que féliciter M. Cousin des beaux et généreux sentiments qu'il exprime dans le fragment qu'on vient de lire. Si la vraie, la bonne philosophie *applaudit avec effusion au réveil du sentiment religieux et chrétien dans toutes les âmes d'élite*, qui peut douter que celui qui parle ainsi n'applaudisse lui-même à cet heureux réveil et n'ait le désir sincère de compter au nombre de ces âmes d'élite ? Si la vraie,

la bonne philosophie déplore *les ravages qu'a faits de toutes parts depuis plus d'un siècle une fausse et triste philosophie*, qui doutera que celui qui s'exprime de la sorte ne déplore le premier de tels ravages? Et la joie qu'eussent éprouvée *un Socrate et un Platon, s'ils eussent trouvé le genre humain entre les bras du Christianisme*, ne serait-il pas injuste de supposer que M. Cousin ne l'éprouve pas, en un siècle surtout où il voit, autour de lui, tant d'éminents esprits, avertis par la réflexion et par l'expérience, ouvrir enfin leur âme au rayon divin, et se déclarer disciples de cette religion dont l'auteur *Du Vrai, du Beau et du Bien* admire et sent si profondément la beauté.

M. Cousin continue :

Ah! si le plus grand moraliste qui fut jamais avait pu voir ces enseignements admirables, qui déjà étaient en germe au fond de son esprit, et dont on peut retrouver plus d'un trait dans ses ouvrages, s'il les eût vus consacrés, maintenus, sans cesse rappelés au cœur et à l'imagination des hommes par des institutions sublimes et touchantes, quelle n'eût pas été sa tendre et reconnaissante sympathie pour une pareille religion! Et s'il était venu de nos jours, dans ce siècle livré aux révolutions, où les âmes les meilleures sont atteintes de bonne heure par le souffle du scepticisme, à défaut de la foi d'un Augustin, d'un Anselme, d'un Thomas, d'un Bossuet, il aurait eu, nous n'en doutons pas, les sentiments au moins d'un Montesquieu, d'un Turgot, d'un Franklin, et bien loin de mettre aux prises la religion chrétienne et la bonne philosophie, il se serait efforcé de les unir, de les éclairer et de les fortifier l'une par l'autre.

Nous serions peut-être trop rigoureux envers M. Cousin si nous lui reprochions cette expression : *les enseignements admirables du christianisme étaient déjà en germe au fond de l'esprit de Platon*. La raison ne produit pas la foi, comme le *germe* donne naissance à la plante ; non certainement. La foi est d'un ordre supérieur à la raison naturelle et appartient à ce que les théologiens appellent les *superaddita*. Mais on accordera sans peine à M. Cousin que la raison peut commencer à découvrir en philosophie quelque partie des vérités que la révélation montre au fidèle dans une lumière plus haute et plus sûre, celle de la foi. Et c'est sans doute tout ce que M. Cousin a voulu dire, en cet endroit, au sujet de Platon.

Nous ferons une autre observation qui se rapporte aux dernières lignes du passage cité. Il est incontestable que la religion chrétienne et la bonne philosophie sont *unies*, et peuvent être *éclairées et fortifiées l'une par l'autre*. Mais pour que la philosophie *serve en un certain sens* à éclairer et à fortifier la foi, il faut qu'elle soit employée par un esprit chrétien. C'est ainsi que les écrits même philosophiques d'un saint Augustin, d'un saint Anselme, d'un saint Thomas, d'un Bossuet, peuvent certainement éclairer et fortifier la foi, non pas en lui donnant plus de

lumière et plus de force intrinsèque, mais en aidant l'esprit à mieux comprendre les preuves, les rapports et les admirables harmonies des vérités révélées : *Est tutem per se perfecta et nullius indiga*, dit Clément d'Alexandrie, *servatoris doctrina, cum sit Dei virtus et sapientia; accedens autem græca philosophia veritatem non facit potentiorem; sed cum debiles efficiat sophistarum adversus eam argumentationes et propulset dolosas adversus veritatem insidias, dicta est vinea apta sepes et vallus... Etiam philosophia confert ad comprehendendam veritatem, cum sit inquisitio veritatis, non quod sit causa comprehensionis, sed causa cum aliis et cooperatrix* (Str., I, 20).

Il y a plus : à ce point de vue, les philosophes chrétiens peuvent encore très-utilement tirer parti de ce qu'il y a de vrai et de bien pensé dans les écrits mêmes des philosophes païens; et c'est ce qu'ils ont toujours pratiqué.

Ce grand esprit et ce grand cœur, (c'est toujours de Platon que parle M. Cousin,) qui lui ont dicté *le Phédon, le Gorgias, la République*, lui eussent appris aussi que de tels livres sont faits pour quelques sages, qu'il faut au genre humain une philosophie à la fois semblable et différente, que cette philosophie-là est une religion, et que cette religion désirable et nécessaire est l'Évangile. N'hésitons pas à le dire : sans la religion, la philosophie, réduite à ce qu'elle peut tirer laborieusement de la raison naturelle perfectionnée, s'adresse à un bien petit nombre, et court risque de rester sans grande efficacité sur les mœurs et sur la vie; et sans la philosophie, la religion la plus pure n'est pas à l'abri de bien des superstitions, et par elle peut voir lui échapper l'élite des esprits, qui peu à peu entraîne tout le reste, ainsi qu'il en a été au XVIIIe siècle. L'alliance de la vraie religion et de la vraie philosophie est donc à la fois naturelle et nécessaire; naturelle par le fonds commun des vérités qu'elles reconnaissent, nécessaire pour le meilleur service de l'humanité.

Quand M. Cousin appelle ici le christianisme, comparé à la philosophie naturelle, *une philosophie à la fois semblable et différente*, il s'en faut de beaucoup qu'il dise assez : le christianisme est plus et autre chose qu'un système philosophique, et son rapport avec la philosophie proprement dite va bien au-delà d'un simple rapport de ressemblance. Pour le fond, c'est toute la richesse des vérités surnaturelles ajoutées à celles que l'homme peut connaître par sa raison; et, pour la *forme* ou le *motif formel* de croire, comme disent les théologiens, c'est l'autorité de Dieu même, auteur de la révélation, au lieu de la simple lumière naturelle, lumière très-sûre, sans doute, quand l'homme la voit bien, mais que trop souvent l'homme ne voit pas bien.

Il est très-vrai, comme le dit M. Cousin, que la philosophie ne s'adresse qu'*à un bien petit nombre, à quelques sages :* il est encore plus tristement vrai *qu'elle court risque*, si elle demeure isolée, *de rester sans grande efficacité sur les mœurs et sur la vie.* Mais il faut aller encore plus loin, et dire que la philosophie ne suffit

pas même à ce petit nombre, à ces sages; et que, dût-elle avoir quelque efficacité sur leurs mœurs et sur leur vie, elle demeurerait du moins impuissante pour ce qui est le capital et la fin de la vie humaine, la sainteté et le salut éternel.

Non, sans doute, la philosophie ne suffisait pas au *genre humain* : il fallait au genre humain une religion; M. Cousin l'a fort bien vu; mais son rare bon sens ne lui permettra pas de ne point voir aussi que, dans ce *genre humain* auquel une religion est nécessaire, il faut comprendre les philosophes comme les autres. M. Cousin connaît les étroites limites de la raison : voudrait-il que ce fût le privilége des grands esprits de ne pouvoir aller au-delà?

Mais ce qui ne frappera pas moins, nous n'en saurions douter, une intelligence aussi clairvoyante que celle de M. Cousin; c'est que, si on admet la religion chrétienne comme vraie, c'est-à-dire comme révélée de Dieu, — puisque c'est là le point de départ de tous ses dogmes, — il est impossible de supposer que l'auteur de la révélation ait pu dispenser les grands esprits de croire à sa parole; et il ne serait pas moins absurde de penser que Dieu, ce Père commun des hommes, ce sage législateur, eût voulu concilier si peu de respect à la religion, cette chose si *nécessaire au genre humain*, que d'en faire l'apanage exclusif du vulgaire, en n'exigeant de l'élite de l'humanité qu'une simple vénération qui l'exempterait de la foi, de la pratique et de l'exemple. Nous ne croirons jamais que telle ait pu être la pensée de l'auteur *Du Vrai, du Beau et du Bien*.

Nous ne saurions admettre non plus que, dans la vraie pensée de M. Cousin, *la religion la plus pure* ait besoin *de la philosophie, pour être à l'abri de bien des superstitions*. Pour être à l'abri des superstitions, la vraie religion n'a besoin que d'elle-même. Il lui suffit pour cela d'être bien connue. Mais nous sommes d'accord avec M. Cousin, s'il veut dire simplement que la philosophie des théologiens et des docteurs catholiques, c'est-à-dire leur haute raison, soumise à la foi et éclairée par elle, peut servir à mieux enseigner la religion, et, par là, à prévenir dans l'esprit des peuples des superstitions qu'ils pourraient mêler à sa pureté.

La philosophie et la religion ne diffèrent que par les formes qui les distinguent sans les séparer : un autre auditoire, d'autres formes et un autre langage. Quand saint Augustin parle à tous les fidèles dans l'église d'Hippone, ne chercher pas en lui le subtil et profond métaphysicien qui a combattu les académiciens avec leurs propres armes, et qui s'appuie sur la théorie platonicienne des Idées pour expliquer la création.

Bossuet, dans le traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, n'est plus et en même temps il est toujours l'auteur des *Sermons*, des *Elévations*

et de l'incomparable *Catéchisme de Meaux*. Séparer la religion et la philosophie, ç'a toujours été, d'un côté ou d'un autre, la prétention des petits esprits, exclusifs et fanatiques; le devoir, plus impérieux aujourd'hui que jamais, de quiconque a pour l'une ou pour l'autre un amour sérieux et éclairé, est de les rapprocher, de mettre ensemble; au lieu de les dissiper en les divisant, les forces de l'esprit et de l'âme, dans l'intérêt de la cause commune et du grand objet que la religion chrétienne et la philosophie poursuivent, chacune par les voies qui lui sont propres, je veux dire la grandeur morale de l'humanité.

C'est sur la première phrase de ce passage qu'on pourrait adresser le plus grave reproche, si ce n'est à la pensée, au moins à l'expression de M. Cousin.

M. Cousin, en comparant ici la philosophie et la religion, n'a pu et n'a sans doute voulu les considérer l'une et l'autre que sur la partie de terrain qui leur est commun, c'est-à-dire dans les limites des vérités que la raison bien dirigée peut atteindre et que la religion enseigne aussi et dépasse : mais c'est ce qu'il aurait fallu bien expliquer; autrement, l'expression absolue dont se sert M. Cousin serait une grave erreur, puisque les vérités supérieures que la religion connaît, et qui s'élèvent au dessus de la raison, appartiennent bien certainement au *fond* des choses et établissent, entre la philosophie et la religion, une différence tout autrement essentielle que celle des *formes*.

Il y a plus, et à l'égard même des vérités communes à la philosophie et à la religion, il y a encore une différence bien autrement importante que celle des formes, si par *formes* M. Cousin entend seulement les diverses manières d'enseigner ces vérités. La différence capitale et profonde, c'est, comme nous l'avons déjà dit, le motif de croire, qui, dans la religion, n'est pas simplement l'autorité de la raison, comme dans la philosophie, mais principalement et précisément l'autorité de Dieu révélateur. Cette différence est trop connue pour avoir pu échapper à M. Cousin; mais c'est encore ici un point qu'il aurait fallu bien expliquer. Un théologien aurait dit : *Philosophia et religio, in ordine veritatum quæ utrique communes sunt, differunt* MOTIVO FORMALI *credendi.*

M. Cousin a un trop noble esprit pour pouvoir s'offenser de ces quelques observations dont il reconnaîtra facilement lui-même la justesse, et dont il estimera certainement le motif élevé.

Mais, sauf ces critiques et d'autres encore que nous pourrions ajouter si nous analysions le livre entier, nous sommes heureux de dire que cet ouvrage honorera son auteur. Le progrès vers la pleine lumière de la vérité y est sensible, et la vérité est tellement *une* que, dès qu'elle entre en partie dans un grand et fort *esprit*, elle est bien près d'y entrer tout entière.

Chez nous, disciples de la Vérité et de la Charité incarnée, tout effort vers la vérité provoquera toujours la charité : nous sommes heureux de témoigner à M. Cousin ces sentiments d'une sincère sympathie; et, s'il y a une chose qui manque peut-être encore à ce hardi penseur, à cet éminent écrivain, nous la lui souhaitons, et nous la demandons pour lui à Dieu de toute l'ardeur de notre âme : cette chose, grande parmi toutes les plus grandes, où saint Augustin trouva le repos après de si longues incertitudes, que le christianisme eût certainement donnée à Platon, et qui laissera toujours à la plus haute philosophie toute sa liberté régulière et légitime; cette chose, c'est la Foi !

L'abbé J. Cognat.

LE CONFLIT DANS LE GRAND-DUCHÉ DE BADE

Nos lecteurs connaissent l'admirable Mandement de l'Archevêque de Fribourg. C'était le premier cri du bon pasteur qui, au moment où le loup se jette dans la bergerie, fait entendre sa voix aux agneaux et aux brebis. Calme et rempli de mansuétude, malgré les deux épreuves qui l'assaillent, le courageux vieillard ne veut point laisser sans réponse l'édit de persécution lancé contre le clergé obéissant. Il a donc adressé aussi une protestation à son gouvernement contre les mesures violentes dont il était objet.

Cette nouvelle pièce, que nous ne reproduisons pas, revient sur les droits inaliénables que possède l'Evêque catholique dans son diocèse : une fois de plus Mgr de Vicari rappelle aux ministres du grand-duc que ce qu'il réclame n'est autre chose que l'immuable essence du catholicisme, et que chercher à écraser cette liberté fondamentale c'est vouloir la mort de l'Eglise. Tout cela est dit avec une modération vraiment touchante. Il semble que les violences dont il est l'objet ne font qu'augmenter l'inaltérable douceur du saint confesseur. L'Archevêque proteste par devoir et répète à ses persécuteurs qu'en agissant comme il fait, il remplit une obligation sacrée et n'est point un révolutionnaire.

Mais cette parole de l'octogénaire prélat ne devait point avoir plus de succès que par le passé.

Les événements ont été plus persuasifs.

Conformément à la nouvelle que nous donnions à la fin de notre article du 29 novembre, le ministère badois a décidément fait une reculade. A la date du 27, une ordonnance ministérielle statue que, *par égard* pour les prêtres catholiques, les autorités ne devront plus, *en général*, les punir de la prison, mais se contenter de leur infliger des amendes pécuniaires. Cet

adoucissement, est-il ajouté, *peut* être appliqué à ceux qui subissent déjà l'emprisonnement.

Les édits gouvernementaux sont exécutés d'une manière bien inégale dans les différentes parties du grand-duché. Les faits que nous signalent à cet égard les feuilles allemandes les mieux informées, accusent dans les têtes officielles une confusion d'idées déplorable. C'est avec bonheur que nous mentionnons ici la conduite honorable de M. le comte de Hennin, directeur municipal à Rastadt, et de M. le baron d'Uria, remplissant les mêmes fonctions à Heidelberg. L'un et l'autre comprenant le devoir de leur conscience, ont déclaré au ministère qu'ils n'exécuteraient point l'ordonnance du 7 novembre.

L'Archevêque, de son côté, a de plus en plus sujet de se consoler. Sa lettre pastorale répandue dans le diocèse, malgré les plus actives poursuites de la police, a été lue presque partout. En vérité, nous sommes en admiration devant la soumission et le dévouement de ce clergé badois, il y a peu de temps si faible encore. Tous les jours les journaux enregistrent les rapports les plus consolants.

La réprobation de tous les gens d'honneur frappe d'autant plus énergiquement les lâches qui méconnaissent leur devoir. Le courageux Archevêque est bien loin de faiblir devant ces défaillances heureusement si isolées et si rares. La main qui a lancé l'excommunication majeure contre le *Conseil ecclésiastique*, comprenant deux prêtres, M. Laubis et M. Meier, vient de frapper de suspension deux doyens qui avaient refusé de publier le mandement archiépiscopal.

En même temps, Mgr de Vicari a adressé à tous les doyens de son diocèse une ordonnance par laquelle, rappelant à tous leur devoir dans ces circonstances, et particulièrement par rapport à la publication de sa lettre pastorale du 11 novembre, il avertit que la peine de la suspense serait portée contre tous ceux qui n'obéiraient point. Il invite de plus chaque doyen à lui envoyer, dans un délai de quatre semaines, un rapport sur l'exécution de sa prescription.

Déjà nous avons entendu successivement le métropolitain de Fribourg et les Evêques de Mayence et de Limbourg nous retracer le spectacle de l'Eglise désolée et faire un appel à la prière des fidèles de leurs diocèses. Aujourd'hui, c'est l'Evêque de Fulda qui élève la voix à son tour et qui, dans un mandement plein de chaleur, expose à ses ouailles les tribulations de l'Eglise de Fribourg et le devoir de la fraternité chrétienne.

Les adresses continuent d'affluer à Fribourg. Le gouvernement badois essaie en vain d'étouffer l'essor de l'opinion publique ; en vain il agit sous main auprès des gouvernements pro-

testants de la Confédération (1) pour empêcher la presse de faire entendre le cri de réprobation universelle, la cause de l'honneur et de la justice triomphera. Ce qu'on fait contre elle aujourd'hui ne peut que rendre la victoire plus éclatante.

L'abbé A. Sisson.

Nous apprenons que Mgr l'Archevêque de Paris, après avoir lu le mandement de Mgr l'Archevêque de Fribourg, a écrit au vénérable prélat pour lui exprimer ses sentiments d'admiration et de sympathie.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE DE FRIBOURG EN BRISGAU.

3e LISTE

MM. l'abbé Sibour, curé de St-Thomas-d'Aquin . .	25 fr.	MM. T***, étudiant en droit.	2 fr.
le marquis de Barthélemy	25 »	V***, id. id. . . .	2 »
le marquis de B.	50 »	M***, id. id. . . .	2 »
l'abbé Gautier, aumônier du lycée de Marseille. .	10 »	Albert Gigot.	2 »
l'abbé Chirac, chanoine honoraire de Paris. . .	10 »	A. Courcier, libraire-éditeur	5 »
l'abbé Fauvage, vicaire à St-Roch.	5 »	Mme Vve Poussielgue-Rusand et son fils. . .	10 »
B***, étudiant en Droit .	2 »	S***, étudiant en droit .	5 »
		C***, étudiant en droit.	» 50
		M. D***	» 50

AFFAIRES D'ORIENT

Le bulletin d'Orient est assez borné aujourd'hui. Les nouvelles manquent, et d'ailleurs il est connu que la mauvaise saison, plus encore que les ordres venus soit de Constantinople, soit de Saint-Pétersbourg, a conduit les parties belligérantes à une sorte d'armistice forcé. Ce ne sont pas seulement les Turcs qui ont quitté leurs positions dans les Principautés; les Russes ont été obligés également de lever leurs camps et de se retirer dans les places fortes. On parle, il est vrai, de quelques escarmouches, mais ces rencontres sont sans conséquence, et nous ne devons les considérer que comme une suite du système de guerre partielle qu'Omer-Pacha a adopté dès le début. C'est près de Giurgewo que ces engagements auraient lieu, et ce serait l'île de Mocanou qu'on se disputerait de part et d'autre. Les Turcs n'ont point, cependant, abandonné leur position de Kalafat, et ils ont même fait

(1) Le gouvernement prussien vient de donner un avertissement à la *Volkshalle* de Cologne. D'autre part, nous ne savons pourquoi depuis deux jours la *Gazette d'Augsbourg* se tait entièrement sur la question badoise. On sait que cette feuille, d'ailleurs fort peu favorable à l'Eglise, avait été confisquée, il y a quelques jours, dans le grand-duché.

échouer une diversion que le général Firschbach a tentée sur ce point, tandis qu'eux-mêmes, au nombre de 2,000, étaient repoussés à Turnul, en face de Nicopoli.

Un bateau à vapeur russe a paru devant Varna. Il a examiné les batteries avec le plus grand soin et est reparti.

Le général Baraguey-d'Hilliers a été reçu par le Sultan en audience solennelle. Il a prononcé un discours en faveur de la paix, tout en réservant le principe de l'indépendance de la Turquie.

La dépêche qui annonce ce fait ajoute :

« Le sultan a répondu de la manière la plus bienveillante et a insisté sur la nécessité du retrait des demandes de la Russie et de l'évacuation des principautés. »

M. de Lacour, dont la mission se trouve terminée, est arrivé le 30 novembre à Trieste.

Un différend, d'une nature grave, a éclaté entre la Turquie et la Servie. On savait déjà que le gouvernement ottoman avait demandé au gouvernement serbe d'accorder le passage sur son territoire aux troupes turques ou bosniaques destinées à renforcer l'armée d'Omer-Pacha. En outre, il l'invitait à faire cause commune avec la Turquie.

A ces deux demandes, le voïvode de Servie, Alexandre Georgewitsch, a répondu par un double refus. Cette réponse est nettement formulée, ainsi qu'on le verra par le passage suivant :

« Le gouvernement serbe ne saurait s'associer à une lutte qui a éclaté entre les deux puissances protectrices de la Servie. Il ne peut adopter qu'une politique de neutralité et d'impartialité. Il résulte de là que le gouvernement serbe ne peut permettre qu'un corps de troupes franchisse ses frontières. Ce serait blesser la politique que lui commandent les circonstances.

« Le gouvernement de V. M. sera obligé de reconnaître qu'en cela le gouvernement serbe n'écoute que les conseils de la modération et qu'ils lui serviront toujours de guide.

« Pour donner plus d'énergie à sa politique de neutralité, il a commandé à tous les habitants de la Principauté de se tenir prêts à exécuter ses ordres lorsque le gouvernement les leur transmettra. »

Malgré l'opposition du voïvode, les Turcs ont voulu pénétrer de force en Servie, et il résulte d'une dépêche publiée par le *Times* qu'une affaire se serait engagée, où il aurait péri 500 hommes environ des deux côtés.

La ville de Belgrade qui est, comme on sait, la clef de la Servie, a failli devenir le théâtre d'une lutte bien autrement terrible. Nous rapportons les faits d'après une lettre de cette ville, en date du 16 novembre :

« Dimanche dernier, peu s'en est fallu que notre ville n'ait été bombardée par les canons de la forteresse turque. Si ce malheur ne nous a pas frappés, nous en sommes redevables à l'intervention officieuse du consul-général d'Autriche. Le Pacha et le commandant de la forteresse avaient déclaré au gouvernement serbe qu'ils ne souffriraient pas que le consul général de Russie et son personnel continuassent leurs fonctions. Ils avaient ajouté que si le consul et son personnel ne se retiraient pas dans trois jours, ils considéreraient la ville comme rebelle et la bombarderaient. Vainement le prince avait-il fait des instances auprès du Pacha pour changer sa résolution.

« Le dernier jour du délai fixé par le Pacha expirait le dimanche. Ce jour-là, suivant l'usage chrétien, le consul de Russie fit arborer son pavillon. Dans la soirée, on remarqua un grand mouvement parmi la garnison turque, et l'on craignait que les hostilités ne vinssent à éclater d'un moment à l'autre. Le consul général d'Autriche se rendit dans la forteresse et engagea le Pacha à ménager la ville, surtout par égard aux nombreux sujets autrichiens qui s'y trouvaient. Le lendemain, le consul de Russie suspendit ses fonctions, et les sujets russes furent placés sous la protection du consul d'Autriche. »

On mande de Constantinople, le 14 novembre, que Fuad-Effendi, l'envoyé extraordinaire de la Sublime-Porte près le généralissime, n'était pas encore parti. On pensait même qu'il rentrerait aux affaires étrangères, et que Reschid-Pacha serait nommé grand-visir.

Toujours des projets de notes, projets bien inutiles, comme on va en juger par la corespondance de Constantinople du *Lloyd* :

« Il y a huit jours (6 novembre), la frégate anglaise *Fury* est arrivée avec des dépêches pour lord Stratford Radcliffe. Elles avaient pour objet d'engager la Porte-Ottomane à accepter un projet de note que l'on espérait faire agréer par la Russie ; mais le noble lord a si bien compris qu'une pareille démarche serait inutile, qu'il n'a informé l'ambassadeur de France du contenu des dépêches que vingt-quatre heures après leur arrivée. Le *Fury* est parti avec la réponse du divan, et il y a lieu de croire qu'elle est conçue en termes négatifs. »

Les nouvelles d'Asie continuent d'être excellentes pour les Turcs. La *Gazette de Trieste* a reçu des lettres d'après lesquelles leurs nouveaux succès ne se seraient pas bornés à la défense victorieuse du fort de Saint-Nicolas.

Ils se seraient en outre emparés de la place d'Usurgheti, et même de Souhoum-Kalé. Les mêmes lettres constatent les dispositions favorables des populations géorgiennes.

Plusieurs journaux anglais annoncent que la Russie fait de grands préparatifs de défense dans la Baltique. Revel et Riga ont reçu une garnison de 12 bataillons du corps des grenadiers. La force, en Finlande, a été portée de 12,000 à 28,000, dont 8,000 ont été envoyés à Alond, et une garnison a été mise dans Bomarrand, immense fortification dont le canon peut être entendu

à Stockholm. Enfin il a été envoyé 10,000 marins à Helsinfort. Une escadre de neuf vaisseaux de ligne est arrivée dans ce port, où elle hivernera pour en sortir au printemps. On ajoute que la Russie agit diplomatiquement près les cours de Stockholm et Copenhague.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Morning-Post* publie la dépêche télégraphique suivante :

« Vienne, le 29 novembre.

« Les Turcs sont encore à Kalafat ; ils ont évacué l'île de Mokanou, en face de Routschouk. Le baron Budberg, nouvellement nommé commandant en chef, est encore à Saint-Pétersbourg. »

Une dépêche télégraphique privée, en date de Bucharest, le 29 novembre, porte ce qui suit :

« Le vapeur de guerre russe *Wladimir*, envoyé en croisière dans la mer Noire, a ramené à Sébastopol deux bâtiments, l'un turc, avec un chargement de cuivre, et l'autre, bâtiment de guerre égyptien de 10 canons.

« Ce dernier s'est vivement défendu.

« Les Russes ont eu deux hommes tués et deux blessés. »

Alfred Des Essarts.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER.

BELGIQUE. — La question des subsistances est chez nos voisins comme chez nous une préoccupation publique. La chambre des députés a voté avant-hier l'art 1er du projet qui autorise la libre entrée en Belgique des denrées alimentaires.

Dans la séance suivante, l'ensemble du projet de loi a été adopté par 78 voix contre 9 abstentions.

PRUSSE. — Une dépêche télégraphique (privée) de Berlin, mercredi 30 novembre, porte que le comte Schwerin a été élu président de la deuxième Chambre à la majorité de 126 voix contre 123, données au prince de Hohenlohe.

ESPAGNE. — Madrid, 27 novembre. Une communication adressée au Sénat par le ministère a été lue en séance publique. Elle a pour objet de demander au Sénat le retrait de son projet de loi spécial sur les chemins de fer et la priorité pour le projet du gouvernement. La communication officielle a été renvoyée aux bureaux pour être soumise à une commission spéciale. Il paraît certain que le Sénat veut faire de ce conflit une question politique. Si le ministère a la majorité, la situation politique ne sera modifiée en rien ; mais si le ministère était en minorité, il y a tout lieu de croire que la clôture de la session ne se ferait pas attendre.

CHINE. — Le *New-York commercial Advertiser* publie l'extrait suivant d'une lettre de M. Parker, secrétaire de légation des États-Unis :

« On m'assure qu'une lettre particulière de Péking, annonce que Hung-Fung, l'empereur actuel de la Chine, s'est enfui le 2 août, à Gehul, en Tartarie, laissant la garde de l'empire au prince Wei-Chin, cinquième frère de Tsou-Kivang. A cette date, les troupes insurgées étaient à six journées de Pékin. Cette nouvelle est probablement vraie, et la personne de qui je

la tiens est aussi croyable qu'aucune de celles que nous voyons habituellement en Chine.

P. S. — PORTUGAL. — Le *Standard* annonce qu'une insurrection aurait éclaté en Portugal en faveur de don Miguel. La *Correspondance générale* de Madrid ajoute que ce fait mérite confirmation.

Alfred DES ESSARTS.

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE

Il y a quelque temps, la Société biblique a célébré le cinquantième anniversaire de sa fondation dans un grand meeting. Le fauteuil était occupé par le lord-maire de Londres. Le comte de Shaftesbury, président de la Société, a prononcé un discours fort instructif; car il en ressort un fait avoué par l'orateur lui-même : c'est qu'en distribuant partout ses bibles, cette société poursuit un but politique non moins qu'un but religieux; qu'elle veut répandre par cette propagande « l'esprit des institutions libres ». Traduisez : *des institutions anglaises*. On comprend aisément, d'après cela, que nul n'a plus chaudement soutenu la cause des Madiaï et des miss Cunninghame que le président de la Société biblique.

Des rapports présentés en cette circonstance, il appert que la *British and Foreign Bible Society* compte actuellement 8,332 auxiliaires. Le nombre des bibles distribuées depuis la fondation de la Société s'est élevé à *quarante-cinq millions*. Les dépenses, durant cette période, ont atteint un chiffre de *quatre-vingt-dix-neuf millions de francs*. Sur 45 millions de bibles distribuées, 18 l'ont été dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, 17 dans les différentes contrées de l'Europe et de l'Amérique, 2 parmi les Juifs, les Mahométans et les païens en diverses parties du monde.

Encouragé par les événements de la Chine, la Société a dessein de distribuer gratuitement dans le céleste Empire un million de bibles chinoises : elle fait donc appel à la bourse de ses amis afin d'exécuter ce projet (1). Déjà par ses soins, la version protestante de la Bible a été traduite en 170 langues.

Telles sont les proportions immenses sur lesquelles s'opère la propagande d'une seule des Sociétés de Londres !

Ces faits, si éloquents en eux-mêmes, ne contiennent-ils pas une grande leçon pour les catholiques ?

H. BANC.

VIE DU VÉNÉRABLE SERVITEUR DE DIEU JEAN GRANDE DE L'ORDRE HOSPITALIER DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

Nous empruntons au *Journal de Rome*, du 15 novembre, la biographie qu'il a donnée du glorieux saint Jean Grande :

« Le bienheureux Jean naquit le 6 mars 1546, à Carmona, en Espagne, non loin de Séville. Son père se nommait Christophe Grande et sa mère

(1) A ce sujet, nous lisons dans le *Liverpool-Times* :

« On a soumis aux congrégations religieuses de notre ville et de quelques autres la question de savoir s'il ne conviendrait pas de répandre en Chine, où l'insurrection fait toujours des progrès, un million d'exemplaires de la Bible. La congrégation du révérend docteur Raffles souscrit pour 18,000 exemplaires, et espère en fournir 70,000; celle du révérend J. Mann, de Birkenhead, a souscrit pour 25,000 exemplaires. »

rues étaient inondées, il a voulu franchir à pied, comme tous les fidèles qui l'accompagnaient, la distance d'un kilomètre qui le séparait encore de l'ancienne cathédrale de Saint-Maurice. Le reste de la population s'amoncelait sur son passage, empressée de recevoir cette bénédiction épiscopale dont elle a été privée depuis tant d'années. Du haut de la chaire de la grande basilique, Mgr Ginouilhac a rappelé les imposants souvenirs de l'Eglise de Vienne qui remonte jusqu'aux Apôtres par une série de pieux Archevêques, qui compte un plus grand nombre de saints qu'aucun autre siége épiscopal du monde entier.

PIEMONT. — Le prêtre Andrea Biffo, après avoir éprouvé par sa propre expérience la différence qu'il y a entre le joug de l'Eglise et la liberté démocratique, est revenu au bercail qu'il avait abandonné. Il a été se jeter aux pieds de son pasteur, Mgr Fea, Evêque d'Albe, de sainte mémoire. Le digne prélat le recommanda à son vénérable collègue, l'Evêque de Mondovi. Après avoir passé deux mois dans le couvent des PP. Chartreux de Vico, dans la retraite et la méditation, Andrea Biffo a eu le bonheur de voir se terminer l'œuvre de sa réconciliation.

Le prêtre repentant vient d'écrire, au sujet de son retour à la soumission envers l'Eglise, la lettre suivante que l'*Armonia* a insérée avec joie et que nous nous empressons de traduire :

« Monsieur le Directeur,

« Vous avez dû apprendre avec un profond sentiment de regret, qu'oubliant le caractère sacerdotal, j'ai agi, écrit et parlé d'une manière inconvenante de la part d'un fils de l'Eglise et surtout d'un de ses ministres. J'ai pu le penser d'après ce que vous avez écrit par deux fois dans votre excellent journal, à savoir le 28 décembre 1852 et le 4 janvier 1853. Aujourd'hui, j'espère que vous apprendrez avec joie mon retour. En vertu de cette grâce qui opère chez l'homme des métamorphoses extraordinaires, je rétracte, réprouve et condamne les sentiments irréligieux, scandaleux même, que j'ai émis dans mes paroles, ainsi que dans mon livre imprimé à Gênes en 1852, sous ce titre : *Dieu, l'homme et la société*, principalement les opinions émises dans cet ouvrage, qui sont contraires au célibat ecclésiastique et offensantes pour la personne sacrée du Souverain-Pontife Pie IX.

« Puissent ma déclaration et ma rétractation effacer le mauvais exemple que j'ai donné par mes actes, mes paroles et mes écrits : confiant dans le secours de Dieu, j'espère pouvoir désormais, par ma conduite, réparer le mal que j'ai fait.

« Mondovi, 22 novembre 1853.

« ANDREA BIFFO, prêtre. »

ESPAGNE. — On se rappelle avec quelle faveur M. Jammes avait été reçu naguère à Madrid et comment Isabelle d'Espagne s'était déclarée protectrice et première associée de la *Sainte-Enfance* dans le royaume. Cet exemple a eu du retentissement et des imitateurs. C'est aujourd'hui Mgr le Cardinal Joseph Romo, Archevêque de Séville, qui vient à son tour, avec cette ardeur du bien qui sera le caractère marqué de son épiscopat, de se constituer l'éminent propagateur de l'Œuvre, non-seulement dans son diocèse, mais dans toute l'Andalousie. Nous lisons dans la *Paz* du 9 novembre, les lignes qui suivent :

« SAINTE-ENFANCE. — Sous ce nom a été instituée, avant-hier, par S. E. Mgr le Cardinal-Archevêque, une association d'enfants chrétiens

pour le rachat des petits Chinois infidèles. Cette religieuse société, répandue dans tous les pays catholiques sous l'invocation de l'Enfant-Jésus, est fille de la pensée sublime de faire autant de chrétiens des misérables créatures que des parents dénaturés jettent en pâture à d'immondes animaux; un prix souvent très-infime suffit à les racheter. Ainsi l'a compris notre vénérable prélat. Se rendant aux prières d'un chanoine français qui voyage dans le pieux dessein d'étendre une si sainte institution, il a convoqué dans son palais les personnes dont nous allons donner les noms, et, en leur présence, il a manifesté le désir de voir se propager la susdite association, non-seulement dans son diocèse, non-seulement en Andalousie et dans toute l'Espagne, mais encore dans les possessions et colonies d'Amérique. Tous les assistants sont entrés avec ardeur dans la pensée du charitable prélat. Nous pouvons annoncer déjà qu'une infinité de prêtres et de personnes notables de cette ville et de cette province sont disposés à faire abondamment fructifier parmi nous l'*Œuvre de la Sainte-Enfance*. Nous nous ferons un devoir de revenir sur les développements qu'elle va prendre. »

Ce ne sont point là des paroles, mais des actes. Le feu de la charité brûle encore en Espagne, et ce n'est pas un épiscopat aussi admirable que celui de la Péninsule qui le laissera s'éteindre jamais. Nous ne doutons donc point que la *Sainte-Enfance* n'ait à dilater son sein pour recevoir bientôt d'innombrables et dévoués associés sur les bords du Guadalquivir et du Xénil, surtout quand nous parcourons la liste des premiers patrons de l'Œuvre. Nous y voyons en tête, après S. E. le Cardinal Romo, le Doyen du Chapitre de la basilique patriarcale de Séville, l'Archiprêtre, le Grand-Chantre, le Pénitencier, le Supérieur du Grand Séminaire, celui de la Congrégation de Saint-Philippe de Néri, plusieurs curés de la ville, et notamment celui de Sainte-Catherine, vieillard vénérable dont la vie s'est écoulée dans toutes sortes de bonnes œuvres. Nous y remarquerons aussi un homme dont toute l'Andalousie connaît le zèle et la sainteté, le P. Jésuite Manuel de Jaurigui, demeuré sur les ruines du collége où vécut le P. Alphonse Rodriguez, pour en défendre les derniers restes et y continuer la tradition de la prière et de l'apostolat de sa Compagnie. Parmi les laïques, il y en a dont les noms sont aussi une garantie de succès, M. le Consul de Belgique, M. Antonio Valderrama, M. le comte de Casa-Chaves, etc. — Avec de tels éléments, l'Association andalouse ne peut que grandir de semaine en semaine et étendre de plus en plus autour d'elle le rayon de son influence et de ses ressources.

L'abbé V. Postel.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

L'Empereur et l'Impératrice sont arrivés hier à Paris à trois heures, après avoir séjourné quinze jours au château de Fontainebleau.

Le cortége, précédé et suivi d'un peloton de guides et de carabiniers, a suivi la rue de Lyon jusqu'à la place de la Bastille, puis s'est dirigé vers le palais des Tuileries par les boulevards.

— Le *Moniteur* contient sa matin une note ainsi conçue :

« A l'occasion du 1er janvier, les dames admises aux réceptions des Tuileries devront se présenter en manteau de cour. »

— On lit dans la *Presse*, reproduisant, d'après le *Siècle*, un article du *Mémorial bordelais :*

« Le 16 novembre, M. Reille, chef d'escadron, fils du maréchal et aide de camp du duc de Nemours, et le duc de Lévis, pour le comte de Chambord, se rencontrèrent à Vienne, afin de fixer les préliminaires de la visite.

« Le 17, le comte de Chambord envoya une voiture avec le comte de Monti, son aide de camp, au devant du duc de Nemours, à quatre kilomètres de Froshsdorff.

« Toute la maison du comte de Chambord se trouvait réunie dans le salon du château attenant au cabinet dans lequel se tenait le comte de Chambord, lequel, entendant marcher, se leva et s'avança jusqu'à la porte du cabinet, au moment où entrait le duc de Nemours.

« Le comte de Chambord prit affectueusement les deux mains du duc de Nemours et lui dit : « Mon cousin, combien je me félicite de votre bonne « visite ! »

« Mon cousin, répondit le duc, je ne saurais vous exprimer combien je « suis heureux de cette démarche que je voulais faire depuis longtemps. « En mon nom et au nom de mes frères, je vous déclare que nous ne re- « connaissons plus en France d'autre royauté que la vôtre, et que nous « hâtons de tous nos vœux le moment où s'asseoira sur le trône l'aîné de « notre maison. »

« Ces paroles échangées, les deux princes restèrent seuls pendant trois quarts d'heure.

« Le duc de Nemours fut ensuite, sur sa demande, présenté par le comte de Chambord à madame la comtesse de Chambord.

« En entrant dans le salon où se trouvait madame la comtesse de Chambord, M. le duc de Nemours fit aussitôt remarquer que ce jour était l'anniversaire de sa nomination au grade de colonel d'un régiment de chasseurs à cheval par le roi Charles X.

« Le duc de Nemours s'approcha ensuite de M. de Montbel et lui dit tout haut : « Je vous félicite, Monsieur le comte, de votre constante fidé- « lité à la maison royale de France. »

« Le duc de Nemours ayant ensuite demandé au comte de Chambord la permission de lui présenter sa femme et ses enfants, le prince lui répondit : « Mon cousin, nous parlerons de cela à Vienne, ainsi que du temps que « vous viendrez ici passer avec nous. »

« Le 21 novembre, le comte de Chambord rendait visite à Vienne au duc de Nemours. »

D'un autre côté, on lit dans *l'Assemblée nationale :*

« Nous nous sommes abstenus jusqu'ici, par un motif que tout le monde doit comprendre, de parler d'un événement dont on s'est beaucoup entretenu depuis quelques jours. Nous avons cru et croyons devoir encore, en raison même de notre situation particulière, nous montrer très-réservés.

« Mais aujourd'hui que tous les journaux de province parlent de cet événement, et que nous le trouvons rapporté dans plusieurs journaux de Paris, nous croyons pouvoir rompre le silence.

« Le 17 de ce mois, M. le duc de Nemours a fait une visite à Froshdorff à M. le comte de Chambord. Le 21, M. le comte de Chambord a rendu sa visite à M. le duc de Nemours à Vienne, et le 26, M. le duc de Nemours,

Mme la duchesse de Nemours, Mme la princesse Clémentine d'Orléans et M. le prince de Saxe-Cobourg, son époux, se sont rendus à Froshdorff, où ils ont passé la journée de samedi et celle de dimanche. — *A. Letellier.* »

— Le premier conseil de guerre de la troisième division militaire vient de juger le caporal Louis Gesselin, et les nommés Jean Micheli et André Quoix, fusiliers au 38e de ligne, en garnison à Cambrai, auteurs de la triste scène d'ivresse et de désordre dans laquelle une personne a été tuée et plusieurs autres blessées.

Après une assez longue délibération, le conseil a rendu un arrêt qui condamne Micheli à vingt ans de travaux forcés et à la dégradation militaire. Quoix et Gasselin ont été acquittés.

— L'empereur de Russie, qui avait à la Banque d'Angleterre un crédit de vingt millions de francs, s'est fait successivement délivrer dans ces derniers temps de l'or jusqu'à concurrence de quinze millions.

— L'antipathie nationale entre Russes et Anglais vient de se traduire à Londres par l'assassinat de deux Anglais, lesquels ont été poignardés par des marins russes. C'est là un fait qui ne peut manquer de produire une grave sensation à Londres, aussi bien qu'à Saint-Pétersbourg.

— Le ministre de la marine et des colonies vient, en vertu d'un arrêté récent, de décider que les honneurs du salut militaire seraient rendus aux aumôniers de la flotte par les troupes de la marine.

— Victor de Perrodil, ayant donné sa démission de rédacteur en chef du *Conciliateur du Tarn*, ce journal cesse momentanément de paraître. Il reprendra le cours de ses publications dès que l'autorisation préalable qui, aux termes du troisième paragraphe de l'article premier du décret du 17 février 1852, est indispensable toutes les fois qu'un changement a lieu dans le personnel de la rédaction ou de l'administration d'un journal lui sera parvenue. (*Castrais.*)

— Le journal la *Haute-Loire* publie, dans son numéro du 27 novembre, le relevé des listes de la souscription pour l'érection d'une statue monumentale de la Sainte-Vierge sur le rocher de Corneille, au Puy. Le chiffre de ce total est éloquent en faveur du zèle et de la foi des catholiques ; en effet, il ne s'élève pas à moins de 90,950 fr.

— On lit dans le *Journal de Rome* :

« Dimanche 13 novembre, le célèbre peintre prussien Pierre Cornélius, nouvellement inscrit sur la liste de l'illustre Société, assistait pour la première fois à l'assemblée mensuelle des Virtuoses, au Panthéon. Le grand artiste, en voyant quelle nombreuse affluence s'était réunie pour le recevoir, a témoigné la joie qu'il éprouvait d'appartenir enfin à une compagnie dont le but est de faire fleurir l'art chrétien : but auquel il a lui-même consacré toute sa vie. »

— Dans les montagnes des Alpes, sous le nom de *Grenier d'abondance*, existe une institution qui rend d'éminents services à un pays où les communications sont difficiles, et vers lequel on ne pourrait pas toujours faire parvenir les blés étrangers. Chaque commune possède une réserve de grains. Lorsque les récoltes sont mauvaises, ou que les quantités disponibles se trouvent épuisées, le grenier d'abondance fait des avances aux particuliers, qui, aussitôt après la moisson, les remboursent en nature avec un faible intérêt. La réserve est logée dans une pièce appartenant à la maison commune ; elle est administrée par le maire, sous la surveillance

du conseil municipal. Les frais de loyer et de conservation sont presque nuls. Partout où cette institution véritablement patriarcale existe, on n'a jamais à redouter les rigueurs de la disette.

— Une très-importante invention, grâce à laquelle on donnera au coton une élasticité qui va créer tout un nouveau et immense commerce, vient d'être faite aux *États*-Unis. Il s'agit de matelas et de lits en coton. Le coton coûte de 30 à 50 centimes la livre, les plumes en coûtent de 2 à 3 fr. Quoique les matelas de crin et de laine soient en très-grand usage dans le pays, il n'en est pas moins vrai que la grande masse de la population de l'Amérique du Nord couche sur des lits de paille ou de plumes. La propreté du coton, l'absence de toute odeur, la facilité de son emploi, l'énorme économie qui s'y rattache, promettent une révolution complète dans ce détail de la vie domestique. Une compagnie vient de s'organiser pour la fabrication de lits de coton, et ceux-ci s'introduisent déjà dans les grandes villes sous le nom de *felt mattresses* (matelas bourrés.) (*Constitutionnel.*)

— La dernière séance de la seconde Chambre des États-Généraux de La Haye n'a rien offert d'intéressant, si ce n'est un petit exemple de tolérance protestante.

On sait que depuis des temps immémoriaux le village de Beirendrecht, dans la province d'Anvers, est un lieu de pélerinage où se rendent non-seulement des habitants d'Anvers et des villages environnants, mais aussi un grand nombre de catholiques de la Zélande et du Brabant septentrional.

Le village frontière d'Ossendrecht compte un infiniment petit nombre d'habitants protestants, mais ces quelques protestants ont un pasteur, et depuis le mouvement d'avril, ce pasteur fait du zèle. Il s'est donc adressé à la seconde Chambre pour obtenir qu'il soit interdit à ses concitoyens catholiques de se rendre processionnellement en Belgique.

On voit que certains *domine's* n'ont point encore perdu le souvenir des temps de liberté religieuse, où les catholiques des Pays-Bas étaient obligés d'accomplir les cérémonies du culte dans des locaux portant une enseigne de cabaret.

La toile vésicante le Perdriel, dite *vésicatoire rouge*, qui établit une vésication prompte, complète, et d'une seule pièce, avec le moins de douleur possible, se trouve dans les bonnes pharmacies, ne coûte pas plus cher que les anciens emplâtres faits à la main et si défectueux dans leur action; cette toile, rouge d'un côté, noire de l'autre, porte au côté rouge la signature LE PERDRIEL (1).

(1) Faubourg-Montmartre, 76-78, et rue des Martyrs, 28, au fond de la cour.

BOURSE DU 1er DÉCEMBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 99 95 — plus haut, 99 95 — plus bas, 99 90 — fermé à 100 25. — Au comptant, il reste à 100.

3 0/0, à terme, ouvert à 71 25 — plus haut, 71 55 — plus bas, 71 20 — fermé à 71 50. — Au comptant, il reste à 71 50.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,050 00; (1852), à 1,197 50.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 91 3/4; nouveau, 91 3/4. — Belgique, 5 0/0, 99 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DES SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

Lettre de Mgr l'Archevêque de Paris à Mgr l'Archevêque de Fribourg.

Paris, le 30 novembre 1853.

Monseigneur,

Je connaissais les épreuves de votre Eglise et le courage héroïque avec lequel vous les avez supportées ; mais l'accablement des affaires m'avait empêché jusqu'ici de lire le mandement que vous venez de publier. Je viens d'achever cette lecture et j'en suis profondément ému. Je croyais entendre la voix des premiers siècles de l'Eglise, la voix d'un de ces vieux confesseurs de la foi aux prises avec la persécution : c'est la même fermeté, le même calme et la même charité. Ah ! Monseigneur, soyez béni pour ce grand exemple et cette grande édification que vous nous donnez ! Dieu vous aura choisi pour cela, à cause de votre vieillesse vénérable et de vos longues vertus.

Non, nous ne sommes pas des factieux ; et qui, mieux que vos gouvernements d'Allemagne, devrait le savoir ? Mais il y a des cas où nous devons répéter bien haut le mot qui est notre devise, comme elle fut celle des Apôtres, des Martyrs et des Confesseurs de tous les temps : *Melius est obedire Deo quam hominibus.*

Qu'ils sont malheureux ceux qui se déclarent vos ennemis ! Avec les débris d'une arme bien vieille, avec des préjugés bien usés, ils vous attaquent, vous, Monseigneur, qui êtes ferme et debout sur les principes de la sainte antiquité, et que même l'opinion de toute l'Europe civilisée soutient et favorise en ce moment. Ressusciter et appliquer aujourd'hui le joséphisme, quel anachronisme déplorable !

Qu'ils regardent, à Vienne, ce jeune et sage empereur que les orages politiques ont fait asseoir avant l'âge sur le trône de Joseph II ; mais qui a su si bien, avec son intelligence et son cœur, se séparer de toutes ces traditions malheureuses et en répudier la succession !

Qu'ils regardent même à Berlin un roi protestant, mais généreux et loyal, qui a pu un moment, dans d'autres temps, se laisser entraîner dans les voies qu'ils suivent, mais qui, depuis, éclairé par l'expérience et par la lumière des grands faits qui sont survenus, a appris à respecter la liberté de l'Eglise, en mieux appréciant la fidélité et les principes des catholiques ses sujets.

Ici, en France, nous sommes si loin de ces luttes malheu-

reuses, et, par la sagesse de ceux qui nous gouvernent, si éloignés de les redouter, que nous avons peine à nous rendre compte de la situation compliquée qui a pu les amener, et surtout l'utilité qu'en espère le gouvernement qui les suscite.

J'avais besoin de vous dire ces choses, Monseigneur, non pour vous soutenir et affermir votre courage, ce qui n'était nullement nécessaire, mais pour verser mon âme dans la vôtre et vous exprimer mon admiration.

Nous prierons avec vous pour que Dieu abrège ces jours d'épreuves, mais surtout pour que l'épreuve soit supportée dignement, avec fidélité, par toute votre Eglise, marchant sur les traces de son pasteur. Puisse, en particulier, votre clergé, à la suite de votre chapitre et de tous les prêtres qui souffrent déjà pour la justice et la vérité, donner par ce combat un grand exemple aux anges et aux hommes! Puisse Dieu avoir pitié aussi de ceux qui vous persécutent, et leur montrer les abîmes où ils courent dans ce monde et dans l'autre!

Recevez, Monseigneur, l'hommage de la profonde vénération avec laquelle je suis, de Votre Grandeur, le très-obéissant serviteur et dévoué collègue,

† M.-D. Auguste, Archevêque de Paris.

CAISSE GÉNÉRALE POUR LES PENSIONS DE RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES

Nouvelles instructions ministérielles.

M. le ministre des cultes vient d'adresser à NN. SS. les Evêques une circulaire fort détaillée concernant la nouvelle caisse pour les pensions de retraites ecclésiastiques.

Les ressources de cette caisse se composent : 1° des allocations ordinaires du budget; 2° des dons et legs faits à cette caisse; on se rappelle en quelles circonstances le gouvernement y a joint une somme annuelle représentant les intérêts d'une dotation de 5 millions.

Nous n'avons pas à revenir sur cet acte, que nous avons apprécié dans son temps, mais nous avons remarqué avec une vive satisfaction que cette dotation, conformément au décret du 27 mars 1852, sera exclusivement prélevée sur le produit de la vente des bois de l'Etat, autorisée par la loi de l'Assemblée législative, du 7 août 1850, en sorte que *la Caisse des retraites ecclésiastiques se trouvera* exactement *dans la même situation que la Légion d'honneur et les autres institutions désignées dans le décret du 27 mars.*

Nous ne saurions qu'applaudir à une telle disposition : elle met fin aux pénibles regrets que nous avions exprimés le 30 juin

dernier, et elle dissipera les justes inquiétudes et les graves objections qui s'étaient élevées dans les consciences à ce sujet.

Charles DE RIANCEY.

Voici les principales dispositions de cette circulaire :

Paris, le 30 novembre 1853.

1° *Fondation d'une caisse générale de retraites ecclésiastiques.*

Il était indispensable, avant tout, de fonder pour le service des pensions ecclésiastiques une caisse générale présentant toutes les garanties désirables. La caisse de retraites, instituée par le décret du 28 juin, forme un établissement d'utilité publique.

Les ressources de cette caisse se composent :

1° D'une subvention prélevée annuellement sur le chapitre VIII du budget des cultes;

2° Des intérêts de la dotation de cinq millions accordée par Sa Majesté Impériale. Ces intérêts seront servis par M. le Ministre des finances sur le produit de la vente des bois de l'Etat, que le décret du 27 mars 1852 a affecté à cette destination. La caisse des retraites ecclésiastiques se trouvera ainsi dans la même situation que la Légion d'honneur et les autres institutions désignées par ce décret;

3° Des dons et legs faits à cette caisse et régulièrement acceptés.

Cette caisse a pour unique but de donner des pensions aux ecclésiastiques qui justifient de plus de trente ans de services; tandis que les caisses diocésaines ont plusieurs destinations, notamment celle de soulager un certain nombre d'infortunes qui ne peuvent être convenablement secourues sur les fonds du Trésor public. Il importe donc que les cotisations du clergé et les autres ressources des caisses diocésaines n'éprouvent aucune diminution. Loin de vouloir porter atteinte à l'existence de ces établissements, d'une incontestable utilité, le Gouvernement désire les voir prospérer et se multiplier; il en facilitera de tout son pouvoir la fondation dans les diocèses où elles n'ont pas encore été formées.

2° *Caractère des nouvelles pensions ecclésiastiques.*

Le décret du 28 juin n'a pas créé en faveur de tous les prêtres qui ont trente ans de services un droit à une pension de retraite; il leur ouvre seulement les voies et moyens pour l'obtenir. L'Administration est libre de l'accorder ou de la refuser. En un mot, chaque pension concédée sera une libéralité du Gouvernement. Par conséquent, aucun recours à ce sujet devant le Conseil d'État ou toute autre juridiction ne pourrait être admis.

Ces pensions facultatives seront viagères.

3° *Conditions à remplir pour obtenir une pension ecclésiastique.*

Deux conditions sont exigées par l'art. 1er du décret du 28 juin pour obtenir une pension ecclésiastique. Elle ne peut d'abord être accordée *qu'aux prêtres âgés ou infirmes entrés dans les ordres depuis plus de trente ans.*

J'ai décidé que ces trente années courraient à partir du jour de la réception, constatée par l'Évêque diocésain, de l'ordre du sous-diaconat. Cette interprétation, fondée sur l'acceptation ordinaire des mots *entrés dans les ordres,* qui se trouvent dans le décret, et sur l'esprit de bienveil-

lance qui l'a dicté, sera très-avantageuse aux ecclésiastiques infirmes, en leur permettant de compter les deux années qui s'écoulent le plus souvent entre le sous-diaconat et la prêtrise.

La seconde condition indispensable, c'est la présentation de l'Evêque diocésain.

Il vous appartient, sous tous les rapports, Monseigneur, de désigner les membres de votre clergé que vous jugerez hors d'état de continuer leurs fonctions; le décret du 28 juin n'a fait que maintenir votre droit d'initiative en cette matière. Les prêtres de votre diocèse devront, après comme avant leur retraite, rester soumis à votre autorité. Aucune pension ne pourra leur être octroyée que sous la réserve de demeurer subordonnés à votre juridiction. Si quelques-uns d'entre eux refusaient de se conformer aux règles de la discipline ecclésiastique, leurs pensions, en raison du caractère de libéralité et de l'inexécution de la condition que le gouvernement croit devoir y attacher, pourraient même, au besoin être révoquées sur votre proposition.

Les pensions, pour les prêtres en retraite sont destinées à remplacer les secours; elles ne doivent, comme ces secours, être concédées qu'aux ecclésiastiques dont les ressources personnelles sont insuffisantes. Mais, par cela même qu'elles seront fixes et permanentes, il sera indispensable de s'assurer de la situation pécuniaire des prêtres qui les solliciteront. Le sacerdoce est une carrière d'abnégation et de dévouement; les ecclésiastiques qui possèdent par eux-mêmes des moyens de vivre honorablement ne sauraient réclamer la munificence de l'Etat.

Je crois devoir appeler particulièrement, Monseigneur, votre attention sur ce point essentiel. Je désire délivrer d'abord des pensions aux ecclésiastiques les plus âgés, les plus infirmes et les plus nécessiteux, et je suis convaincu que ce sont aussi ceux-là qui fixeront les premiers votre sollicitude.

4° *Observation générale sur les secours en faveur des ecclésiastiques qui ne pourraient obtenir une pension.*

Plusieurs Prélats ont remarqué que le décret du 28 juin ne s'appliquait pas aux prêtres forcés par leurs infirmités de cesser leurs fonctions avant trente ans d'exercice.

Je sais, Monseigneur, et je partage tout l'intérêt que mérite la pénible position de ces ecclésiastiques; mais j'ai reconnu l'impossibilité de mettre à la charge de la caisse des retraites une dépense considérable et supérieure à ses ressources. Il a fallu ce grave motif pour restreindre les dispositions du décret.

Les infirmités précoces et les besoins exceptionnels trouveront, comme par le passé, un soulagement dans le fonds de secours expressément réservé au budget des cultes.

Les prêtres secourus sur les fonds du chapitre VIII pourront, d'ailleurs, trente ans après leur entrée dans le sacerdoce, obtenir, à leur tour, des pensions de retraite.

Je continuerai à soulager toutes les misères que vous me signalerez; mais ce sera sur votre proposition spéciale, et dans tous les cas sur votre avis, que les prêtres et les anciennes religieuses de votre diocèse recevront des secours directs. Il me serait désormais impossible de mettre à votre dis-

position d'une manière générale, comme les années précédentes, les fonds qui ont reçu une affectation déterminée.

Telles sont, Monseigneur, les observations que j'ai cru utile de vous adresser sur la manière d'interpréter et d'appliquer le décret du 26 juin 1853. *Signé :* H. FORTOUL.

DE LA CRISE POLITIQUE EN PIÉMONT

LES ÉLECTIONS. — LES CATHOLIQUES, LE STATUT ET LES CIRCULAIRES MINISTÉRIELLES. — LE 8 DÉCEMBRE.

C'est le 8 décembre qu'auront lieu, comme nous l'avons dit, les élections générales pour le renouvellement de la Chambre des Députés de Turin. On pressent bien qu'une crise nouvelle, dont l'issue peut être funeste ou salutaire, va s'ouvrir pour le Piémont ; mais on n'en comprend pas assez l'importance, faute principalement d'en connaître d'une manière précise l'origine et le caractère.

I

Nous ne rechercherons pas en ce moment les causes premières qui ont jeté les Etats sardes dans la voie des révolutions. Il faudrait, pour être exact, remonter dans l'histoire au-delà de l'établissement du régime constitutionnel. En Piémont, comme partout, alors que le Pouvoir aurait dû se montrer d'autant plus soumis à la loi de Dieu qu'il était le maître absolu des peuples, c'est du plus haut, il faut bien l'avouer, que sont descendus les plus mauvais exemples. La judicature surtout et l'administration s'étaient laissé infecter, à trop peu d'exceptions près, de cet esprit joséphiste et janséniste, étroit et formaliste à l'excès, ennemi de la vraie liberté comme de l'Eglise ; — esprit qu'on a pu vraiment appeler *parlementaire* sous l'ancien régime, parce qu'il animait trop généralement les parlements de cette époque, c'est-à-dire les magistrats et les jurisconsultes ; mais qui, transporté sous diverses formes, des cours de justice et des bureaux ministériels dans les assemblées politiques de notre siècle, n'y a jamais obtenu jusqu'à présent, après des succès éphémères, que des échecs éclatants et répétés, dont il est mourant presque par toute l'Europe, et dont il commence enfin à se sentir malade, même en Piémont.

Les événements qui ont rempli les dernières années ont en ce pays entraîné une explosion de cet esprit à peine contenu auparavant par la droiture et la piété de la maison de Savoie, et qui n'en avait pas moins saisi déjà toutes les influences puissantes et toutes les forces actives à l'ombre du sceptre. Au fond, rien n'était plus naturel. Mais il serait souverainement injuste de ne pas reconnaître que, là encore, les institutions nouvelles

n'ont fait que mettre à nu un mal arrivé depuis longtemps à sa plus grande maturité, et que, si elles-mêmes à leur début ont été atteintes de cette vieille plaie, ce n'est pas elles du moins qui l'avaient faite.

Toutefois, le Piémont est si fréquemment, au point de vue religieux et politique, traduit à la barre de l'opinion en France, comme le témoin à charge par excellence contre les constitutions écrites et les chambres délibérantes, que l'on ne s'attend point probablement à y voir les Catholiques usant, comme ailleurs, de leurs droits électoraux, trouver aujourd'hui des chances nombreuses de succès dans cette arène, et y porter sur leur drapeau, après ces mots : LA RELIGION, LA ROYAUTÉ, cet autre mot, uni aux deux premiers : LE STATUT (1).

Nous le disions en commençant, l'acte même qui a donné le signal de la lutte actuelle n'a pas été suffisamment remarqué. Ce n'est pas seulement une particularité curieuse, c'est un fait caractéristique. Le ministère a dissous *la Chambre des députés*, voilà l'événement. Et le motif? Le motif est qu'il n'avait pas la majorité dans le *Sénat*.

Mais le Sénat et la Chambre des députés sont deux corps! A quel propos frapper celui qui n'a pas résisté quand on n'a pas pu vaincre celui qui résistait?

Pour changer les votes du Sénat, il y avait un moyen et il a été mis en usage; c'était de faire une nomination en masse, une *fournée*, comme on dit, de nouveaux membres. L'expérience a été tentée au sujet du projet de loi sur la trésorerie générale. Mais, malgré la *fournée* de la Couronne, le Sénat a sauvé sa dignité et gardé son avis contre le gouvernement. Et c'est alors que, renonçant à toute tentative immédiate de ce côté, convaincu d'ailleurs que la Chambre des représentants, si favorable qu'elle lui ait toujours été, ne le suivrait pas dans un conflit avec l'autre Chambre, au delà des limites constitutionnelles, le gouvernement a dissous la Chambre des députés. Encore une fois, pourquoi donc! Pourquoi? sinon dans l'espoir que la future Chambre deviendra entre ses mains un instrument plus docile encore que l'ancienne; qu'elle sera pour le Sénat un épouvantail, si la peur doit en venir à bout, et, dans le cas contraire, une arme de guerre ou un brandon de discorde pour passer outre, malgré l'opposition de la partie la plus élevée de la représentation nationale, pour l'abaisser à son gré ou la réduire à néant, et, par conséquent, pour renverser avec ou sans coup d'Etat formel, l'équilibre établi entre les pouvoirs par la Charte fondamentale du royaume.

Dirons-nous une autre hypothèse, dont le machiavélisme nous

(1) Voir l'*Echo du Mont-Blanc* du 28 novembre 1853.

répugnerait plus profondément encore. Si, par malheur, la Chambre revenait avec une majorité tout à fait révolutionnaire, on en tirerait, assure-t-on, un prétexte pour justifier des mesures dictatoriales et ouvrir ainsi le champ à d'autres aventures.

Le but que se proposent les auteurs de la dissolution, l'atteindront-ils? Le résultat des élections répondra-t-il à leurs désirs? Ceci est une autre question. Ils sont tombés à ce point que leurs forces actuelles ne leur suffisent plus pour vivre, à plus forte raison pour mener à bout leurs vastes desseins. Ils espèrent puiser dans les urnes, autour desquelles ils convoquent à leur aide toutes les convoitises et toutes les servilités, un retour phénoménal de jeunesse et de vigueur. Ils ne négligeront rien pour s'assurer le succès. Mais, de l'autre côté, est le gros de la nation. Oui, les bons catholiques, les conservateurs, les monarchistes, les vrais amis de l'ordre et de la liberté sont encore nombreux, et ils ne paraissent pas déterminés à leur abandonner honteusement le terrain. Et si le combat s'engage sérieusement, le ministère lui-même n'oserait pas en ce moment garantir qu'il remportera la victoire.

Au contraire, il est hors de doute qu'il serait battu, si les votes des électeurs devaient être l'expression fidèle des vœux de l'immense majorité des citoyens. Les ministres actuels, depuis qu'ils exercent le pouvoir, ont vu peu à peu diminuer leur réputation et s'évanouir leur prestige. En se faisant les ennemis de l'Église, ils ont frappé de stérilité, non-seulement les promesses dont ils s'étaient montrés prodigues, mais aussi les progrès antérieurement acquis, et dont le dépôt a été compromis et dissipé par leurs fautes. La fièvre révolutionnaire serait entièrement éteinte sans les bruits belliqueux de l'Orient, et les plans que la propagande démagogique attribue, dans les éventualités d'une guerre universelle, aux puissances occidentales; elle a perdu au moins de son intensité. Et, tandis que les classes supérieures et moyennes apprécient avec un peu moins d'enthousiasme et avec une plus froide raison des théories où beaucoup d'illusions et de chimères se cachaient, sous le respectable manteau de la nationalité italienne et de la liberté politique, la masse des populations, restée fidèle au bon sens ou éclairée par la souffrance, — frappée de l'augmentation des impôts, qui correspond à l'insuffisance des vivres, — ne désire et n'appelle de ses vœux que la réconciliation de son gouvernement civil avec ses prêtres au dedans, au dehors avec le Souverain spirituel de toute la Chrétienté.

II

Une telle situation impose à nos frères du Piémont et de la Savoie des devoirs rigoureux. Leurs journaux, nous nous faisons

un plaisir de le proclamer, s'efforcent de stimuler leur zèle. L'*Univers*, après avoir cité quelques passages extrêmement remarquables du *Cattolico* de Gênes, continue ainsi : « Le journal catholique insiste très-fortement sur la nécessité de prendre part aux élections, et il combat de la manière la plus vive et la plus pressante tous les prétextes dont se couvre *une coupable inertie et une fausse dévotion* ; il compare *au fatalisme des Turcs l'abstension des hommes* qui attendent tout des événements ; il reproche à ceux qui veulent se borner à prier qu'ils veulent tenter Dieu, et il oppose aux uns et aux autres la conduite que tiennent leurs adversaires. » Rappelons-nous, dit-il, que « les enfants de ténèbres sont bien plus prudents que les enfants de lumière ; » grande vérité que chaque jour rend plus évidente ; rappelons-nous enfin que songer à ses intérêts, et surtout à ceux de la religion et de la patrie, n'est pas seulement le devoir d'un honnête homme, mais de tout catholique et de tout bon citoyen. »

Nous devons ajouter que ce langage n'est pas seulement celui du *Cattolico*, mais de l'*Eco du Mont-Blanc* comme de l'*Armonia* et de toute la presse religieuse, sans exception, dans les Etats Sardes.

Pouvons-nous espérer que cette nouvelle leçon sera comprise de ceux qui s'obstinent à méconnaître que les institutions représentatives sont encore capables de rendre des services dans beaucoup d'Etats? Ont-ils jusqu'à ce jour indiqué des moyens plus pacifiques et plus réguliers, pour permettre à la société de se défendre contre des factions impies ou des coteries tyranniques, parvenues au pouvoir par la ruse, la surprise et la violence? Ne doivent-ils pas faire des vœux, en ce moment, pour qu'aucun des électeurs catholiques du Piémont n'ait entendu ou ne conserve dans sa mémoire les condamnations absolues et les anathèmes sans merci qu'ils ont lancés contre tout système qui investit les citoyens d'un pays d'une participation quelconque à la gestion ou au contrôle des affaires publiques?

On ne peut s'empêcher « de plaindre les journaux catholiques piémontais d'avoir à lutter contre l'insouciance si naturelle d'une masse d'honnêtes gens, » à la décharge desquels on ajoute « qu'ils sentent très-bien qu'ils ne sont pas faits pour sauver l'Etat. » Cependant, on consent, à n'en pas dire davantage, pour décourager ces hommes dont on suppose la nature déjà si apathique, l'esprit si obtus et le cœur si faible, qu'ils puissent hésiter à faire ce qui est en leur pouvoir, et ce qui est si facile, pour servir et pour sauver peut-être en cette circonstance, avec la cause de l'ordre, celle de la religion et de la patrie. Mais que répondrait-on, non pas à des paresseux ou à des peureux, mais à des gens de conscience et même de scrupule, si, prenant à la

lettre les prédications exagérées de quelques théoriciens exclusifs contre le *parlementarisme* moderne, ils refusaient de courir, au nom du Statut, à la défense du Statut, et de tremper dans un système représenté à leur foi comme contraire à ses principes, *inspiré par l'hérésie, entaché dans son essence et dans ses applications d'une véritable hétérodoxie, et logiquement destiné à les précipiter des erreurs de l'anglicanisme dans l'effroyable anarchie de M. Proudhon?*

Exagérations insoutenables, dont le danger est enfin manifeste!

Il est fort à craindre que ces déclamations n'aient retardé et n'enrayent encore, plus qu'on ne pense, l'heureux mouvement que nous voyons se produire en Piémont. Il paraît cependant, d'après l'attitude des feuilles religieuses du pays, que les Catholiques, en général, y sont plus disposés à suivre, au moins en pratique, de plus sages conseils. Et c'est assez qu'ils soient résolus à ne pas s'abstenir, pour que déjà les partisans du ministère sentent à leur tour la nécessité de compter avec eux et de diviser leur camp, soit en réveillant dans leur esprit les préventions dont nous venons de parler, soit en semant (sans parler des calomnies grossières et odieuses) d'autres confusions et d'autres malentendus non moins regrettables.

Nous laissons de côté les brutalités ignobles, les infamies cyniques de la polémique révolutionnaire (1), les hypocrisies raffinées d'une partie de la presse ministérielle. Nous ne nous arrêtons qu'à un appel fort habilement adressé par le *Parlamento* aux électeurs catholiques. On va voir comment ce journal, au moment où ils s'apprêtent à descendre dans la lice, s'efforce de leur donner le change sur les questions qu'ils ont à y résoudre. Selon lui, en votant pour ou contre M. Cavour et M. Ratazzi, ils vont déclarer s'ils croient que la Charte fondamentale de l'État est *protestante* ou *catholique?*

« Les catholiques sincères, dit-il, ne peuvent s'empêcher de reconnaître que le gouvernement constitutionnel est un véritable développement de l'idée catholique, loin d'être une émanation protestante... Tout le moyen âge avec ses états provinciaux, avec la liberté de ses communes, avec ses assemblées ecclésiastiques et séculières, n'est-il donc pas une continuelle reproduction du système parlementaire et constitutionnel?..... L'époque actuelle est un retour aux vraies libertés des temps où régnait l'Église. »

Nous pouvons, ce nous semble, rassurer tout à la fois et avertir le *Parlamento*. Aux yeux de beaucoup de catholiques, aussi sincères que ceux qui voient dans le régime représentatif ou « un véritable développement de l'idée catholique, » ou, au contraire,

(1) L'*Armonia* en fait suffisamment justice en les reproduisant, sans commentaire, dans chacun de ses numéros, sous ce simple titre : *Chronique de l'insolence.*

« une émanation de l'esprit protestant, » le régime représentatif ne mérite

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

La plupart des catholiques du Piémont nous paraissent avoir embrassé ce sentiment moyen. Ils n'insèrent pas, sans doute, le *Statut* dans les articles de leur *Credo;* mais ils n'oublient pas non plus que les articles du Statut reconnaissent et garantissent les droits de l'Eglise que le ministère viole et attaque incessamment. C'est pourquoi ils porteront leurs suffrages au scrutin; et c'est aussi pourquoi ils ne les donneront ni à M. de Cavour, ni à M. Ratazzi, ni à aucun de ceux qui pactiseraient avec une politique ennemie de la religion.

A leurs yeux, comme dans la vérité des faits, la lutte est engagée, non pas entre deux ou trois régimes, également respectables ou plus ou moins bons dans la sphère des abstractions, mais entre le Catholicisme d'une part, appuyé de la Loi fondamentale, et de l'autre, une Administration vexatoire et oppressive, poussée et débordée par la Révolution.

La tactique du *Parlamento*, qu'elle soit loyale ou perfide de son côté, n'abusera donc personne. Ses protestations ne parlent point si haut que les actes de ses patrons. Et, quant à la signification de ces actes, il n'est pas possible de s'y tromper.

Nous voudrions bien volontiers fermer les yeux sur le passé des ministres. Mais, tandis qu'ils ne font rien pour le réparer, ne font-ils pas tout ce qu'il faut pour en raviver continuellement l'amertume?

Naguère, nous inscrivions en tête de ce recueil un acte du Souverain-Pontife, admirable de condescendance et de mansuétude. Quelle réponse a reçu le Bref pour la diminution des fêtes religieuses? Nous ne saurions ici, comme nos courageux amis du Piémont, prendre à partie chacun des ministres et montrer que chacun a porté son coup contre l'Eglise. Tandis que les uns sapent ses dogmes et sa hiérarchie, les autres insultent son clergé. Arrêtons-nous seulement pour donner deux exemples, sur les circulaires publiées dans ces mois-ci par le membre le plus modéré du cabinet et par celui qui y est le plus récemment entré. Nous les livrons au jugement de tous les hommes d'Etat, de tous les esprits impartiaux, même parmi nos adversaires.

III

Ces circulaires touchent à tout. Elles sont tombées comme une pluie sur le royaume entier. Il y en a eu pour les couvents, pour les syndics, pour les curés de la Savoie. Elles respirent toutes le même esprit.

Et d'abord, le Ministre de l'intérieur écrivait le 21 octobre,

aux supérieurs des maisons religieuses, tant de Turin que des provinces, pour les sommer de lui fournir un tableau exact de tous les religieux *étrangers* qui se trouvent dans leurs maisons, et d'avoir bien soin d'indiquer les noms, prénoms, pays, date de profession, la qualité de laïques ou de clercs, etc.

Voilà le début; écoutez la fin. Dans le cas où le tableau demandé offrirait des inexactitudes, les religieux sur le compte desquels on se serait trompé seront *immédiatement arrêtés par la force publique et transportés à la frontière.*

Dans la deuxième circulaire, le ministère s'abaisse à charger le clergé d'accusations que la *Gazzetta del Popolo* elle-même aurait honte de formuler.

Cette pièce commence ainsi :

INTENDANCE DE LA PROVINCE ***. — *Circulaire à MM. les syndics.*

« Les syndics n'ignorent pas que les *partis extrêmes* s'agitent pour faire naître des désordres en prenant prétexte de l'augmentation du prix des céréales, afin d'exciter les populations, tantôt contre le gouvernement, tantôt contre les monopoleurs et accapareurs. »

Et arrivant presque tout de suite au fait, la circulaire ajoute :

« Comme il résulte d'informations diverses que dans plusieurs communes, aux jours de marché, des acheteurs de grains ont laissé supposer, ou même ont déclaré publiquement que de grands achats étaient faits pour le compte de personnes haut placées dans les conseils du gouvernement, si on surprend de pareils discours qu'on arrête sur-le-champ ceux qui les profèrent, et qu'on les remette à l'autorité judiciaire.

« La plus grande vigilance possible doit être également exercée sur ceux auxquels leurs fonctions particulières donnent le moyen d'agir facilement sur les masses. Quelquefois *les pasteurs des âmes, au lieu de s'appliquer à leur ministère de paix et d'amour, se laissent entraîner par les passions des partis*, et avec des allusions imprudentes et mal déguisées, souvent même en attaquant d'une manière directe et violente les institutions qui nous régissent, excitent les esprits et peuvent causer de grands malheurs. Il importe qu'on ne tolère en aucune façon un tel état de choses, et que ceux des ministres du culte qui, de cette manière, gêneraient la libre action des lois, soient comprimés et punis. Ainsi MM. les syndics devront veiller à cet égard avec toute la vigilance nécessaire pour que, les paroles étant notées et les faits signalés, le ministère public soit édifié sur tout ce qui pourra fournir matière à procédure; l'arrestation, d'ailleurs, aura lieu dans les cas d'une gravité majeure.

« 27 octobre 1853. »

Sans doute il faut plaindre un ministre réduit à mettre son honneur personnel sous la protection des gendarmes. Mais en admettant que la gravité même des imputations ou des calomnies dont il est l'objet au milieu des populations, l'autorise à invoquer pour se défendre les armes les plus rigoureuses, de quel droit vient-il à son tour rejeter l'outrage et le mensonge à la face du sacerdoce, dont il signale spécialement les membres à la vindicte publique? Qu'est-ce que cette *impulsion étrangère* qu'il lui reproche de subir? Qu'est-ce que cet *esprit* et ces *passions de parti* auquel il le prétend livré? Et où sont les preuves, les in-

dices seulement à l'appui de semblables paroles? Nulle part. On se garde bien de citer des exemples. On serait trop embarrassé d'indiquer où, quand et comment les Evêques auraient abusé à ce point de leur influence sur les curés; où, quand et comment les curés à leur tour auraient servi d'instrument à de telles instigations. Mais on le dit, on l'écrit officiellement, et l'on pense qu'il en restera toujours quelque chose.

Le même jour, c'est-à-dire le 27 octobre, paraissait la troisième circulaire contre le Clergé. La forme en est différente, mais le fond est le même. Le 21, on se le rappelle, le ministère avait lancé sa lettre exigeant la statistique des couvents : on voit qu'il aime à renouveler ses attaques. Il est vrai que c'était le 18 octobre qu'avait eu lieu la démonstration contre le comte Cavour, et on ne rougit pas de faire retomber sur le clergé, fût-ce indirectement, la responsabilité de l'émeute.

Voici les principaux passages de la pièce :

QUESTURE DE LA PROVINCE DE TURIN. — Objet : — *Excitations à la désaffection envers le gouvernement. — Répression.*

« Turin, 27 octobre 1853.

« L'intention du ministère est que tout moyen soit enlevé aux agitateurs de troubler de nouveau le repos public. . . . . .

« On devra aussi exercer une surveillance continuelle sur les *pasteurs des âmes*, dont la voix arrive plus facilement aux oreilles de la population, afin qu'ils n'abusent pas de l'influence que leur donne le ministère qu'ils exercent, et pour qu'ils soient comprimés toutes les fois qu'obéissant à *la passion et aux instigations des partis*, ils s'abandonnent à des allusions imprudentes et mal voilées, ou à des attaques violentes et directes contre le gouvernement et les institutions qui régissent cet Etat.

« En pareille occasion, les paroles seront notées, les faits consignés, et le ministère public instruira l'affaire, s'il y a lieu de poursuivre; dans les cas plus graves, on procédera à l'arrestation immédiate des ministres du culte qui se seront trop avancés dans cette voie. On demande instamment à MM. les syndics leur plus active coopération, pour que les difficultés du moment ne s'accroissent pas encore de la malveillance, de l'avidité du gain et des passions subversives. »

On le voit, toujours les mêmes imputations contre les *pasteurs des âmes*, toujours la menace.

Mais ce n'est pas tout : si le ministre de grâce et justice, M. Boncompagni, a été poliment éliminé du cabinet pour faire place à M. Urbano Rattazzi, ce dernier, déjà si connu par ses excès de plume comme journaliste, devait justifier, comme ministre, la confiance qu'on lui accordait. Il s'est donc hâté de faire, lui aussi, sa circulaire. Elle est adressée aux curés de Savoie. La voici :

« Turin, 3 novembre 1853.

« L'Etat vi-annexé pouvant donner lieu de penser que les revenus de votre paroisse *dépassent les mille livres* qui lui sont allouées, le soussigné croit devoir vous le communiquer afin que vous puissiez, comme il a été prescrit dans le décret royal du 6 septembre de l'année courante, présenter au ministère toutes les observations que vous croirez utiles aux intérêts de votre paroisse, en y joignant le dossier des faits [illegible] qui vous sembleront pouvoir servir à cet objet.

« En attendant, comme il s'agit de mettre sans retard la main aux travaux qu'entraîne la mise à exécution dudit décret, le soussigné a l'honneur de vous avertir que, si *dans l'espace de quinze jours*, vous n'avez pas produit vos observations, *vous serez censé avoir donné plein et entier assentiment aux chiffres et à l'ensemble de l'état* ci-dessus indiqué que je vous prie de vouloir bien renvoyer à mon ministère. »

Dans cette circulaire tout est nuage ou contradiction. Les concordats, le statut, l'état particulier du clergé en Savoie, rien ne paraît y avoir été examiné ni pesé. Ce qui reste seulement très-clair, c'est la mauvaise intention du gouvernement.

Arrêtons-nous; nous n'avons relevé que les plus récents des documents ministériels; nous n'en voulons pas plus. Que renferment-ils? N'est-ce pas la guerre au clergé, aux personnes comme aux biens, à côté de la guerre aux principes et aux croyances? Et dans cette guerre, la liberté civile, le droit constitutionnel, l'égalité devant la loi, toutes les bases du régime politique qu'affecte le Piémont, ne sont-elles pas ébranlées autant et plus que la divine et imprescriptible autorité de l'Eglise?

IV

Ainsi les choses sont maintenant pour les Catholiques piémontais dans l'état où elles furent pour nous avant 1848, pour les Belges avant 1830, pour les Irlandais avant l'émancipation. Les mêmes faits produisent les mêmes conséquences, et le *Cattolico* a raison de s'écrier :

« Tout catholique sait, et nous n'avons pas besoin de le démontrer, que nos ministres et la dernière Chambre ont mis en œuvre tous les moyens possibles pour nous conduire tôt ou tard au schisme; nous n'avons rien à ajouter à tout ce qui a été dit sur ce sujet, qui est suffisamment connu de chacun.

« Dans cette situation, le premier devoir est de porter son vote sur des hommes qui soient avant tout catholiques. Il n'est pas question ici de liberté; il s'agit de la religion et de la foi. On peut être libéral, constitutionnel, appartenir si l'on veut aux derniers rangs de la démocratie, si l'on est bon et fidèle catholique, il faut de toute nécessité défendre la religion et la liberté de l'Eglise en même temps que la liberté nationale. »

Ne croirait-on pas relire une proclamation de M. O'Connell, une profession de foi de M. de Gerlache, une circulaire de M. de Montalembert ou un appel du *Comité de la liberté religieuse*? Nous avons tous, à notre heure, avec la grâce de Dieu, vaincu par cette conduite. Nous osons attendre pour nos frères du Piémont, comme pour nos frères de Hollande, un succès au moins égal!

Avons-nous besoin de dire d'ailleurs que ce n'est pas sur les hommes ni sur leur force, ni sur leurs institutions que nous comptons surtout; si nous honorons la Royauté sans idolâtrie pour les princes, si nous aimons la Liberté sans fétichisme pour

les urnes et les scrutins (1), c'est plus haut que la terre que notre œil va chercher le signe en vertu duquel, partout et toujours, triomphera l'Eglise militante.

Notre plus sûr refuge, à nous, n'est ni à l'abri des couronnes ni au sein des assemblées, qui ne sont faites les unes et les autres que pour le bien des peuples et qui ne le font pas toujours, mais aux pieds de Jésus crucifié et sous la protection de sa divine Mère. Et nous ne terminerons pas sans reproduire, avec une sympathique émotion, les touchantes et belles paroles par lesquelles le journal de Gênes, que nous avons si souvent nommé dans cet article, exprime les sentiments des catholiques sardes :

« Tout catholique qui a la foi, dit-il, se rappellera sans doute les titres augustes sous lesquels la très-sainte Vierge est honorée et invoquée ; il se souviendra surtout qu'elle est appelée la « Tour de David, » qu'elle est *terrible* à ses ennemis *comme une armée rangée en bataille*, et que l'Eglise aime à lui rendre cet hommage : « *Cunctas hæreses tu sola interemisti in universo mundo;* c'est vous seule qui partout et toujours avez abattu l'hérésie. »

« C'est pourquoi, tout en comptant sur la puissante protection de l'auguste Vierge, et en regardant comme un heureux augure que les élections aient lieu au jour indiqué, nous ne pouvons nous dispenser d'engager tous les catholiques à prier dans cette intention. Nous savons très-bien que nos paroles pourront provoquer le sourire chez les uns et le sarcasme chez les autres ; mais peu importe. Tout catholique qui a la foi est persuadé que l'arme la plus nécessaire dans toute espèce de combat, et surtout dans celui-ci, c'est l'arme de la prière ; que la très-sainte Vierge est la suprême avocate du peuple chrétien et qu'elle a toujours été le grand obstacle à toute hérésie. Si donc c'est pour nous un devoir d'employer tous les moyens qui dépendent de nous, pour que les élections tournent au profit du catholicisme, nous ne pouvons oublier celui de la prière, nous ne pouvons négliger de recourir à la protection dont nous avons si grand besion en ce moment. Et comme il serait indigne d'un vrai Catholique et de tout bon citoyen de s'endormir dans l'indolence ou de se borner à prier, de même ce serait complétement manquer de foi que de compter uniquement sur l'autorité des moyens humains, sans implorer le secours d'en haut. »

Cet appel trouvera de l'écho dans tous les cœurs catholiques, et, d'ici au 8 décembre surtout, nul ne refusera d'y répondre.

Charles de Riancey.

LE CONFLIT DANS LE GRAND-DUCHÉ DE BADE

Le digne successeur de Clément-Auguste de Droste-Wischering, Son Eminence le Cardinal de Geissel, Archevêque de Cologne, vient de publier une lettre pastorale sur les souffrances de l'Eglise de Fribourg. Nous reviendrons prochainement sur cette pièce dont la publication est un acte de haute portée.

(1) En Piémont beaucoup de catholiques ont pris cette devise : *Catholiques avec le Pape, libéraux avec le Roi.*

Malgré l'édit ministériel, les arrestations et les emprisonnements sont loin d'être partout suspendus. Dans plusieurs endroits même on sévit contre les prêtres fidèles avec une rigueur inouïe. Pourquoi en gémirions-nous, lorsque les nobles victimes elles-mêmes se réjouissent : « *Quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.* »

Le *proconsul* badois Burger se fait quelquefois apôtre. Nous apprenons qu'il a essayé de faire des visites aux prêtres prisonniers pour les *convertir*. L'on devine comment il aura été reçu.

Dans diverses parties de l'Allemagne les collectes en faveur du clergé badois se font activement. La police prussienne ne les empêche point.

L'abbé A. Sisson.

Mgr l'Evêque d'Orléans vient d'adresser à son clergé, dans une lettre pastorale, l'admirable mandement du saint et magnanime Archevêque de Fribourg, et il invite en même temps tous les prêtres de son diocèse à prier pour les Eglises si glorieusement éprouvées de la province du Haut-Rhin, à recevoir les souscriptions des fidèles et à souscrire eux-mêmes pour cette grande œuvre.

Mgr de Garsignies, Evêque de Soissons et de Laon, vient de publier une lettre pastorale qui prescrit des prières publiques et une quête pour le vénérable Archevêque de Fribourg et les membres de son clergé.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE DE FRIBOURG EN BRISGAU.

4e LISTE

MM.	le duc de Dino	20	»
	le Comte de Menthon. .	20	»
	le curé de l'Abbaye-aux-Bois.	10	»
	Pélier, curé de St-Martin (Mayenne).	10	»
	Un Prêtre du diocèse de Belley.	10	»
	le baron Cauchy.	10	»
Mme	la marquise de Castellane	20	»
Mlle	de Vaulserre	20	»
MM.	l'abbé Edouard Chassay, chanoine de Bayeux. .	5	»
	Comte de Bertout. . . .	10	»
	F. Leroy, ancien profes. à l'école Polytechnique..	10	»
	Régnier, ancien magist.	10	»
Un	prêtre du diocèse de Paris	10	»
Un	anonyme.	5	»
MM.	Lamotte.	1	»
	Haton	1	»
	Baume (Jules).	1	»
	Baume (Charles).	1	»
	Bertuot (Victor).	1	»
	Destrégard.	1	»
	Chatelain (Alphonse) . .	1	»
	Baltenweck	»	50
	Durchon.	1	50
	Dillet (Constant)	1	»
	Amis.	1	»
	Flèche (H.)	»	50
Un	anonyme.	1	»
Mme	Ob***.	5	»
MM.	B***.	10	»
	P***	5	»

MM. Le Prévost, Myonnet, Maignan	5	»	
MM. les directeurs du séminaire du St-Esprit	20	»	
MM. les élèves du séminaire du St-Esprit :			
Carméné	1	»	
Sirven	»	50	
Alauzet	1	»	
Guyot	»	50	
Dubouchet	»	50	
Pluchon	»	25	
Sicard	1	»	
Dupanloup	1	»	
Sage	1	»	
Bernier	1	»	
Antoine	»	50	
Reques	»	50	
Cherrier	»	50	
Lebas	1	»	
Jaffus	1	»	
Folliguet	»	50	
Eymard	2	»	
Bonis	»	50	
Danizan	1	»	
Dorbec	1	»	
Dourthe	2	»	
Guichard	1	»	
Drax	1	50	
Lebrun	1	»	
Blanc	»	50	
Bar	»	50	
MM. Denys	1	»	
Martial	1	»	
Odiau	»	50	
Pugin	1	»	
Masson	1	»	
Nermont de Pomphily	1	»	
Colomiès	2	»	
Lecalvez	1	»	
Lausser	»	50	
Mühe	2	»	
Bonhomme	»	60	
Labbé	1	»	
Henry	1	»	
Thevenot	2	»	
Jouin	»	50	
Guyomard	»	40	
Benoit	»	75	
Orinel	»	40	
Coudray	»	50	
Chassebœuf	»	50	
Arnaud	»	50	
Bourguignon	»	50	
Nief	1	»	
De Saunhac	1	50	
Gauthier	»	50	
Debal	»	50	
Rolland	»	60	
Pellisson	»	50	
Minoret	1	»	
De Kergariou	2	50	
Rauzès	1	»	
Beaugé	»	50	
Macaye	»	50	
Total des listes précédentes	754	fr.	

Parmi les souscriptions dont nous venons de donner la liste, nous avons reçu avec une vive émotion les offrandes de MM. les élèves du séminaire du Saint-Esprit. Les généreuses oboles de ces jeunes lévites ne seront pas les secours les moins précieux aux yeux des confesseurs de Bade. C'est un spectacle qui réjouit l'Eglise que celui de ces futurs ministres des autels prenant déjà part aux épreuves des anciens du sanctuaire, et préludant, par leur charité, aux travaux et peut-être aux luttes de leur propre ministère.

L'abbé J. Cognat.

En nous envoyant sa souscription en faveur de l'Eglise de Fribourg, M. le comte de Menthon nous a fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante, que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous envoyer mon offrande pour la souscription en fa-

veur de l'Eglise de Fribourg en Brisgau. Si mon premier mouvement est de me ranger au nombre des catholiques qui veulent, par cet acte de sympathie, témoigner de leur respectueux attachement à la sainte Eglise et à son autorité, comme habitant de la Savoie, je profite avec bonheur d'une occasion de protester aussi contre tous les abus de la force à l'égard des droits de l'Eglise et de ses ministres, partout où ces abus se produisent.

Veuillez agréer, etc.

Comte Alex. DE MENTHON.

Vallerysthal, près Sarrebourg (Meurthe), 3 décembre 1858.

L'*Union*, l'*Assemblée nationale*, la *Voix de la vérité*, etc., ont reproduit la lettre si remarquable que M. le comte de Montalembert nous a fait l'honneur de nous adresser au sujet de la souscription pour le clergé fidèle du grand-duché de Bade. Cette belle protestation en faveur de la liberté de l'Eglise se trouve également dans tous les journaux de province consacrés à la défense de la religion et des vrais principes sur lesquels repose la société.

L'abbé J. COMET.

AFFAIRES D'ORIENT

Nous n'avions pu qu'indiquer en quelques mots l'arrivée du général Baraguey d'Hilliers à Constantinople et sa réception par le sultan. Aujourd'hui le *Moniteur* nous livre le discours qui a été prononcé par le plénipotentiaire de la France dans cette entrevue solennelle.

Voici ce discours, où nous n'avons pas besoin de signaler d'avance certaines phrases qui touchent aux éventualités du développement de la guerre d'Orient :

« Sire,

« J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les lettres de créance de Sa Majesté Impériale, mon auguste souverain, qui m'accréditent auprès de la Sublime-Porte en qualité d'ambassadeur.

« Dans les circonstances difficiles où se trouve le gouvernement ottoman, je suis heureux d'avoir été choisi par S. M. l'Empereur Napoléon pour renouveler à S. M. I. le Sultan l'assurance de son amitié.

« La France est la plus ancienne, la plus désintéressée des alliés de la Sublime-Porte. Sa sincérité ne saurait être mise en doute.

« La France ne craint pas la guerre. Fidèle à l'esprit de sa mission, révélée par l'Empereur Napoléon lui-même, la France veut la paix, mais elle la veut durable, loyale, honorable pour elle et ses alliés.

« Dans ce but, S. M. l'Empereur Napoléon, de concert avec sa puissante alliée, la souveraine de la Grande-Bretagne, a envoyé sa flotte en Orient. Confiant dans les assurances réitérées du cabinet de Saint-Pétersbourg, il espère encore que le différend qui s'est élevé entre la Sublime-Porte et la cour de Russie pourra s'aplanir ; que ce trouble passager, en posant nettement la question de l'intégrité de l'empire ottoman, ne fera qu'affermir

une indépendance si précieuse à l'Europe entière et si nécessaire au maintien de la paix du monde.

« S. M. I. le Sultan peut compter que S. M. l'Empereur Napoléon, qui comprend si bien les besoins, les sentiments et la dignité de la France, prêtera, dans ce but, son appui à S. M. I. le Sultan, et je crois être ici le fidèle interprète de sa volonté en lui en donnant l'assurance.

« Je saisis cette occasion d'exprimer à Votre Majesté Impériale l'ardent désir de contribuer, de tous mes efforts, au maintien des vieilles et bonnes relations que la France a toujours entretenues avec la Sublime-Porte, et je mets aux pieds de Votre Majesté Impériale l'hommage de mon profond respect. »

Les nouvelles des Principautés manquent, et nous ne ferons pas relire d'éternels détails sur l'attaque du fort Saint-Nicolas et sur la rencontre de quelques vaisseaux russes et turcs. Faute d'événements, l'intérêt nous semble devoir être appelé sur un article que le *Times* vient de publier, article qui contient un point de fait important, relativement à la libre navigation de la mer Noire. Personne n'ignore que des traités, conçus au point exclusif de l'intérêt russe, avaient jusqu'ici fermé cette mer au libre commerce européen. Le *Times* examine en ces termes quels peuvent être, sur la mer Noire, les effets, pour l'empire russe, d'une attaque à laquelle il n'a pas encore été exposé :

« Les conséquences politiques et militaires qui peuvent résulter, pour la Russie, de la situation qu'elle s'est faite dans la mer Noire, sont, dans tous les cas, très-graves. Elle cesse d'être invulnérable sur sa frontière méridionale, et, si les hostilités prennent un caractère sérieux, on peut l'attaquer par les points où elle est le plus faible. Le commerce de toute la Russie méridionale, et du vaste bassin baigné par le Dniester, le Bug et le Dnieper, peut être interrompu. Odessa serait à la merci de l'ennemi.

« Séwastopol pourrait être bloquée ou attaquée : il est probable que ses batteries vers la mer seraient inférieures à celles que l'on pourrait amener contre elles, et du côté de la terre, cette ville est mal fortifiée. On dit que le fort d'Oczalkoff, l'arsenal de Nicolaieff et les chantiers de Kherson sont assez mal défendus, parce que les Russes se sont contentés de travaux qui pouvaient autrefois suffire contre les Turcs. Toute la Krimée est exposée à des attaques par mer, et l'armée russe qui irait la défendre devrait traverser les vastes steppes qui séparent ce pays de la Russie proprement dite. Les villes sur la mer d'Azoff ne sont protégées que par la difficulté de naviguer dans cette mer.

« La Circassie, la Géorgie et tout le pays qui s'étend du Tereth à l'Araxe sont contenus par de petits forts établis sur la côte et par les renforts qu'on envoie par mer aux troupes russes. Un ennemi disposant de forces navales suffisantes, surtout en bateaux à vapeur, et ayant sa base d'opérations sur le Bosphore, pourrait, dans un espace de temps variant de trois à huit jours, attaquer un point quelconque d'une côte de 2,000 d'étendue. Si les Russes cessaient d'être maîtres de la mer, il leur serait impossible de défendre cette vaste étendue de terrain. »

Le journal la *Presse* de Vienne, annnonce que, le 17, la populace turque avait brûlé, à Aïdos, une villa qui est la propriété de l'ambassade russe. Cet acte a vivement irrité le gouvernement turc, qui a donné les ordres les plus sévères pour que les coupables soient recherchés, en annonçant que, s'ils n'étaient pas

livrés à la justice, la population entière serait considérée comme coupable, et punie en conséquence.

Les correspondances de Berlin du 26 disent que l'opinion opposée à la politique russe, dans le gouvernement, venait de trouver un appui très-important dans les différents partis parlementaires qui se prononcent, sans exception d'opinion, contre les tendances de la Russie.

Depuis quelques jours, on parle beaucoup de la demande faite, il y a quelque temps, par lord Redcliffe à la Porte-Ottomane. Son Excellence a demandé qu'à l'avenir le témoignage d'un chrétien contre un musulman devant le cadi fût admis. Le noble lord aurait subordonné le secours de la Grande-Bretagne, dans la lutte avec le Czar, à l'obtention de cette demande. Si la Grande-Bretagne réussit, elle deviendrait la protectrice de tous les sujets non musulmans de la Porte-Ottomane. Toutefois, il est certain que le Divan ne cédera pas au désir du noble lord. L'égalité entre les chrétiens et les musulmans serait une contradiction avec la lettre et l'esprit du Coran.

Les nouveaux efforts tentés par la diplomatie européenne aboutiront-ils à quelque chose de sérieux? Les correspondances de Constantinople, du 19 novembre, parlent, entre autres, d'un projet d'arrangement émanant de l'Autriche, et par lequel les quatre puissances médiatrices et les deux parties belligérantes se réuniraient dans une sorte de congrès, dont le lieu n'est pas encore déterminé. Il va sans dire que la base des délibérations serait la fameuse note de Vienne, bien entendu avec les observations que la Porte pourrait présenter.

D'autre part, la correspondance du *Journal des Débats* lui annonce que le Divan a définitivement rejeté la nouvelle note qui lui avait été présentée par l'Angleterre. Lord Redcliffe avait eu soin de prendre pour intermédiaire et de charger de la note l'ancien prince de Samos, Stefanachi Vogorides : le prince étant sans aucun caractère officiel, la démarche restait purement officieuse, et un refus n'avait rien de blessant pour l'Angleterre. Cependant, le Divan n'a pas tenu moins de deux séances extraordinaires de nuit pour examiner le projet, qui finalement a été rejeté, comme n'offrant point à la Turquie des garanties suffisantes, soit pour sa dignité, soit pour son indépendance territoriale.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les correspondances des bords du Danube nous apprennent que les Turcs ont marché en avant de Kalafat le 25 novembre, et qu'ils ont construit un vaste camp retranché à douze mille environ du fleuve dans la direction de Krajowa. Cette position est devenue très-forte.

Les nouvelles qui nous arrivent chaque jour de Giurgewo attestent l'énergie soutenue avec laquelle sont poussées les hostilités. On se souvient que cette place, située en face de Rustjuck, est le seul point sur lequel les Turcs aient échoué dans leur tentative de passer le Danube. Ils n'ont pas toutefois abandonné le projet de passer, et ils ont occupé, pendant quelque temps, une île en face, entre les deux places.

Les Russes ont attaqué plusieurs fois cette position, et sont enfin parvenus à l'emporter; mais le 21, les Turcs l'ont reprise et s'y sont maintenus jusqu'au 24.

Probablement le prince Gortschakoff aura bientôt sous ses ordres des forces imposantes et prendra alors l'offensive sur tous les points. Bientôt, en effet, outre le corps d'Osten-Sacken, les 4e et 5e corps d'armée arriveront.

On mande de Bucharest que le manifeste russe a été lu pendant le service divin dans toutes les églises. Au lieu de la prière ordinaire pour le souverain du pays, on a fait une prière pour l'extirpation des païens.

La milice valaque est forcée de se battre contre son suzerain.

On écrit de la même ville, le 22 novembre, que M. Poujade, agent et consul général de France dans les principautés de Valachie et de Moldavie, a quitté Bucharest, le 21 novembre, se rendant à Galatz et de là à Constantinople.

Enfin nous lisons dans la *Presse* de Londres :

«Nous sommes autorisés à affirmer que la cour de Saint-Pétersbourg a adressé aux gouvernements d'Angleterre et de France une note brève et concluante pour leur annoncer qu'elle n'entendra plus à aucune négociation relative aux affaires d'Orient. La Russie a pris son parti, et ce parti c'est la guerre.» Alfred Des Essarts.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Espagne. — A la fin de la séance du sénat espagnol du 28 novembre, il a été donné lecture des conclusions de la majorité des membres de la commission sur la communication officielle du gouvernement, relative aux chemins de fer. Ces conclusions sont favorables à l'ancien projet déjà soumis au sénat. Elles tendent à la continuation de la discussion de ce projet, de préférence à celui qui est présenté par le ministère. La minorité de la commission, qui se compose de M. Esteban Calderon et du marquis de Casares, présentera de son côté ses conclusions particulières; elles sont favorables aux vues et à la demande du cabinet.

Suède. — La Diète suédoise a été ouverte le 24 novembre. On remarque dans le discours prononcé à cette occasion par le roi le passage suivant :

«Sollicité par mon devoir comme roi et par la position actuelle de l'Europe, je vous ferai présenter un tableau complet des besoins de l'armée et de ce qui est nécessaire pour la mettre en état d'assurer l'indépendance du royaume. Tout patriote sincère devra prendre à cœur un pa-

reil intérêt. Le roi de Suède ne s'adresse jamais en vain à des Suédois lorsqu'il s'agit de l'honneur et de l'avenir de la Suède.

« Convaincus de cette vérité, vous agirez en dignes représentants d'un peuple dont l'héroïsme et le dévouement patriotique sont inscrits en traits immortels dans les annales les plus célèbres de l'histoire. En examinant les projets qui vous seront communiqués, vous verrez que les crédits que l'on vous demandera pour favoriser la prospérité du pays et garantir sa sûreté ne dépassent point les sommes accordées dans les Diètes précédentes. »

Le reste du discours est consacré à la situation intérieure du pays.

HANOVRE. — Nous avons sous les yeux, dit la *Gazette des Postes de Francfort*, du 1er décembre, le vote de remercîment du gouvernement hanovrien à l'Autriche relativement à la communication faite par cette puissance à la Diète germanique sur la question d'Orient. Il est ainsi conçu :

« Le Hanovre a toujours pensé que c'était l'intérêt et le devoir de la Confédération germanique, d'observer, au milieu des crises européennes, une politique ayant pour but d'empêcher l'extension de la guerre, et d'éviter que l'ordre fondé et garanti par les traités de 1815 soit troublé.

« Le gouvernement hanovrien rend hommage, avec d'autant plus de plaisir, aux efforts d'un auguste allié, tendant à restreindre les événements critiques que pourrait amener le différend turco-russe dans les limites d'une lutte entre les parties belligérantes. Enfin, le gouvernement hanovrien remercie sincèrement le cabinet de Vienne d'une communication qui lui annonce que l'Autriche a pris une attitude aussi ferme qu'indépendante dans la lutte survenue en Orient, et qu'elle a donné ainsi un nouveau gage aux espérances de la paix. »

S. Exc. Mgr Sacconi, Archevêque de Nicée, nonce du Saint-Siége en France, est arrivé dimanche à Paris.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME. — S. E. le cardinal Patrizi, vicaire général de Sa Sainteté, a publié un *Invito sacro*, par lequel il annonce que le 29 novembre commencera dans la basilique des SS. Apôtres une neuvaine préparatoire à la solennité de l'Immaculée Conception; S. E. rappelle les indulgences accordées par plusieurs Souverains-Pontifes aux fidèles qui, dans les dispositions nécessaires, prendront part à cette neuvaine, ou, dans le jour de la fête, visiteront l'église.

DIOCÈSE DE BORDEAUX. — Ce diocèse vient de perdre un des membres vénérables de son clergé. M. Paul Marchou, ancien curé de Bassens-Carbon-Blanc, redevenu curé de Béguey (canton de Cadillac), s'est éteint à l'âge de soixante-six ans, victime des fatigues de la mission qu'il faisait donner à son peuple par les RR. PP. Maristes de Verdelais.

Ses obsèques ont eu lieu le 28 novembre au milieu d'un nombreux concours de prêtres et de fidèles, dont faisaient partie les curés de Bassens et de Carbon-Blanc, et plusieurs habitants de ces deux communes, accourus pour protester de leurs regrets et de leur amour à ce digne pasteur qui les avait évangélisés pendant vingt-cinq ans et que des circonstances inattendues avaient ramené auprès du premier troupeau confié à sa jeunesse sacerdotale.

DIOCÈSE DE MONTPELLIER. — On lit dans l'*Echo de Lodève* :

« Dimanche dernier, Mgr l'Evêque de Montpellier a donné la confirmation dans l'église Saint-Fulcran. Cette cérémonie a retracé à la génération actuelle une de ces grandes solennités dont nos pères durent être bien des fois les témoins, lorsque la ville de Lodève avait la prérogative d'un siége épiscopal.

« Fière de la présence de deux évêques, de Mgr de Vesins, évêque d'Agen, que notre ville possédait depuis quelques jours, et de Mgr Thibault, évêque de Montpellier, notre ancienne cathédrale semblait reprendre sa splendeur d'autrefois.

« A vêpres, Mgr Thibault, a cédé tous les honneurs de la chaire et de l'autel à son digne et vénérable collègue.

« A la suite du sermon, Mgr Thibault, s'inspirant de son admiration privée et de la satisfaction générale, adressa de son siége des remercîments à Mgr de Vesins dans une allocution chaleureuse.

« Pendant que Mgr l'Evêque de Montpellier donnait la confirmation dans l'église Saint-Fulcran, Mgr l'Evêque d'Agen administrait le même sacrement dans la chapelle du couvent de la Miséricorde, où se trouvaient réunis les élèves du Pensionnat, les orphelins et les orphelines de nos deux établissements de charité.

« Nous avons été témoins de cette pieuse cérémonie, et c'est avec bonheur que nous avons entendu la double allocution de Mgr d'Agen, adressée par ce prélat aux jeunes confirmants. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

On lit dans *le Moniteur* d'aujourd'hui :

« Son Excellence Namick-Pacha, ministre du commerce à Constantinople, a eu l'honneur d'être présenté aujourd'hui à l'Empereur par Son Excellence Vély-Pacha, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Sublime Porte Ottomane. »

— M. le duc de Bellune, sénateur, est mort hier à dix heures du matin.

— Une des plus belles et des plus anciennes églises de Posen, la cathédrale métropolitaine, est en flammes. L'incendie est, dit-on, attribué à l'imprudence des ouvriers qui travaillaient à restaurer l'intérieur de l'église. Il paraît avoir couvé toute la nuit, car peu après qu'on s'en est aperçu, ce matin vers quatre heures, tout le faîte de la partie postérieure de l'église laissait échapper les flammes, qui se communiquèrent bientôt aux tours. Au moment où l'on nous écrit, on entendait le bruit du tocsin, et toutes les pompes de la ville et de la garnison fonctionnaient avec activité pour arrêter l'incendie.

—Le château de Montbard, qui a appartenu à Buffon, vient d'être vendu moyennant la somme de 80,000 francs, à M. Desgrand, allié à la famille Montgolfier.

Il est heureux, dit le *Journal de la Côte-d'Or*, que cette propriété soit tombée entre les mains d'un tel acquéreur. *Les jardins de Montbard d'où Buffon voyait le monde*, seront donc respectés comme un précieux monument.

— On lit dans le *Manifesto del Porto* de Livourne, du 23 novembre : « Hier soir, à huit heures un quart, le chevalier avocat Louis Fabbri, gonfalonier (maire), se rendait du palais communal à son habitation, rue St-

Ferdinand, 35, lorsqu'étant entré dans sa maison, il a été traîtreusement frappé par un inconnu armé d'un poignard. L'assassin s'est enfui rapidement par la rue della Tozza. Le gonfalonier s'était mis à sa poursuite en criant à l'assassin ; mais ce dernier, protégé par la localité, a pu s'échapper. Le scélérat, au moment de la perpétration du crime, était enveloppé dans un large manteau ; il avait sur la tête et rabattu sur les yeux un chapeau que l'esprit de parti appelle *à la patience* (*alla pazienza*), qu'il a perdu en se sauvant. Le coup a été vigoureusement appliqué sur la région gauche postérieure du col, et sans la protection des vêtements d'hiver, il en eût eu les plus tristes conséquences. L'état de l'excellent gonfalonier n'inspire aucune inquiétude. La justice est sur les traces de ce misérable assassin. »

ESSAI HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE MONDE ROMAIN ET SUR SA TRANSFORMATION PAR LE CHRISTIANISME

Sous ce titre, M. C. Schmidt, professeur à la faculté de théologie protestante de Strasbourg, a fait récemment paraître un remarquable ouvrage couronné par l'Académie française. C'est une réponse à cette question, qu'en 1849, l'Institut, effrayé sans doute des aberrations du socialisme, mit au concours : « *Rechercher l'influence de la charité dans le monde romain durant les premiers siècles de notre ère, et après avoir établi comment, en respectant profondément le droit et la propriété, elle agissait par persuasion, à titre de vertu religieuse, montrer, par ses institutions, l'esprit nouveau dont elle pénétra la société civile.* »

Je n'ai pas à examiner si le lauréat de l'Académie n'a pas étendu le programme au-delà de ses termes; je le crois, mais j'en suis d'autant plus aise, parce que son travail en est devenu plus complet. D'ailleurs, ses juges se sont déclarés satisfaits en couronnant son Mémoire. Personne donc n'a le droit de s'en plaindre, et, pour ma part, je me réjouis sincèrement, à titre de compatriote, du triomphe qu'il vient de remporter. Il méritait, du reste, cette distinction; car, de tous les ouvrages qui ont déjà paru sur la merveilleuse transformation sociale opérée par le christianisme, son *Essai historique* est à la fois le plus précis et le plus complet : le *plus précis*, parce que, dans un volume de 500 pages, il résume tout ce qui a été écrit sur cette grande question; et le *plus complet*, parce qu'étant venu après tant d'écrivains distingués qui ont traité quelques points particuliers de ce vaste sujet, l'auteur a profité de tous les travaux antérieurs, et a donné la substance de toutes les recherches faites jusqu'à lui en y ajoutant ses propres découvertes. Il ne se cache pas d'avoir largement puisé aux trésors de science amassés par ses devanciers. M. Villemain dans ses *Mélanges*, M. Troplong dans son savant ouvrage sur l'*Influence du christianisme sur le droit civil des romains*, et M. Wallon dans son *Histoire de l'Es-*

clavage dans l'antiquité lui ont fourni de nombreux documents. Il y a joint ses propres études et a trouvé dans son érudition peu commune des Saintes Ecritures et des Pères de l'Eglise de nouvelles preuves à l'appui de sa thèse. Mêlant avec une rare habileté et sans la moindre confusion les divers témoignages que lui ont fournis le texte sacré, les écrivains profanes, les écrits des Pères, les monuments des jurisconsultes et les travaux des philosophes, il a fait jaillir de ces divers faisceaux de lumière une clarté si grande que la démonstration de sa thèse doit paraître à tout homme sérieux et non prévenu d'une évidence complète.

Grâce à l'ordre qui règne dans tout cet écrit, grâce à la division si simple à la fois et si juste de son ouvrage en trois livres, dont le premier a pour but d'esquisser en traits rapides la morale sociale ancienne ramenée à des sources qui sont le despotisme de l'Etat et l'égoïsme du citoyen; dont le second offre le résumé de la morale sociale chrétienne, et retrace le tableau de la vie et des institutions de l'Eglise aux premiers siècles de notre ère, dont le troisième enfin montre comment les notions antiques et les lois romaines concernant la société civile ont été successivement transformées par la charité chrétienne; grâce à cette division, dis-je, il est facile de suivre la pensée de l'auteur — Il part de l'idée que la morale antique avait pour principe l'égoïsme, tandis que la morale chrétienne a pour fondement la charité. De ces deux sources il fait découler, d'une part, tous les vices et tous les scandales qui ont mené à la mort la civilisation païenne, de l'autre toutes les gloires, toutes les vertus qui ont régénéré la société antique et produit la civilisation chrétienne. Les institutions publiques ou privées ont été successivement viciées par l'égoïsme païen ou renouvelées par la charité du christianisme. L'individu et la famille, les classes privilégiées par la fortune comme les classes pauvres et laborieuses, ont été tour à tour victimes du premier ou sauvées par la seconde.

« Si nous résumons, dit l'auteur, dans un rapide parallèle les différences « fondamentales entre l'État antique et la société chrétienne, nous trou- « vons dans l'un l'égoïsme, l'orgueil, la vengeance, le talion, dans l'autre « la charité, l'humilité, le pardon, l'indulgence; dans l'un, les droits de « la personnalité méconnus, subordonnés à l'intérêt despotique d'un État « fondé sur l'inégalité des hommes; dans l'autre, les hommes respectés « et aimés par cela seul qu'ils sont hommes et tous égaux dans une com- « munauté libre et fraternelle; dans l'un, la femme peu estimée, le ma- « riage réduit au rang d'une institution purement civile, la famille servi- « lement soumise à la puissance du père; dans l'autre, la femme relevée « dans sa dignité, le mariage sanctifié, la famille unie par des affections « et des devoirs réciproques; dans l'un, le travail couvert de mépris,

« abandonné aux classes inférieures et surtout à une race qu'on disait « destinée à la servitude par la nature elle-même ; dans l'autre, le travail « et les travailleurs réhabilités et l'esclavage progressivement aboli ; dans « l'un, l'inférieur et le faible livrés à tous les abus du puissant et du fort ; « dans l'autre, la charité rapprochant toutes les classes pour soustraire « les unes à l'exploitation des autres ; dans l'un, enfin, les hommes con- « sidérés seulement en proportion de leur fortune et les pauvres dédai- « gnés et repoussés ; dans l'autre, l'indigent et le malheureux protégés « avec une tendre sollicitude comme enfants de Dieu au même titre que « l'homme heureux et riche. » (P. 481-482.)

Tout cela, M. Schmidt l'a prouvé pièces en main. On a trouvé trop chargé le tableau qu'il a fait du paganisme. Il fallait prouver contre lui que les textes et les faits sur lesquels il s'appuie et dont il tire de si rigoureuses conséquences sont faux ou supposés. Il n'a pas prétendu que tout fût mauvais dans la société antique ; il a même consacré un paragraphe entier aux *opinions plus pures* (p. 120 et suivantes) qui s'y trouvaient éparses. Malheureusement ce n'étaient là que de rares exceptions : la masse de la société était imbue de cet esprit égoïste dont il a si vigoureusement dépeint les ravages dans la première partie de son ouvrage. De même il n'a pas oublié le mal qui se trouvait à côté du bien dans la société transformée par le christianisme. Un chapitre particulier de la dernière partie, intitulé : *Réaction de l'esprit païen sur les mœurs de la société chrétienne*, renferme bien des faiblesses qui font ombre au tableau tracé dans la 2e partie du livre. Mais, ici, il faut tenir compte d'une différence essentielle. Tout ce qu'il y a eu de vicieux et d'immoral chez les anciens sort du paganisme même, en tant que doctrine religieuse, comme l'eau de la source, comme la tige de la racine : ce sont des fruits de mort qui s'épanouissent fatalement sur une tige empestée et corrompue. La religion païenne approuve tout cela, sanctionne tout cela, commande tout cela ; tandis que dans la société chrétienne, tout le mal qui peut s'y rencontrer n'est nullement une conséquence de la religion, et se trouve au contraire en contradiction ouverte, manifeste, avec ses principes.

J'accepte donc la thèse de M. Schmidt. Je la combattrai plus loin dans quelques détails, mais j'en approuve les principes et les conclusions, et je l'estime heureux d'avoir présenté, de la religion chrétienne, une apologie historique si complète, au point de vue de son influence sociale.

« Car, dit-il, il faudrait être singulièrement aveuglé pour ne pas cher- « cher la cause première des contrastes, entre les deux sociétés, dans celui « de leurs croyances religieuses. Comment une société, livrée tour à tour « à une superstition peu morale ou à une incrédulité plus immorale en- « core, aurait-elle pu passer, par un développement normal de ses prin- « cipes, à une civilisation basée sur des doctrines radicalement différentes ?

un commentaire pharisaïque que Jésus-Christ condamne, ou bien un précepte païen qu'il réprouve. — Je penche plutôt pour cette dernière opinion, car dans le même discours, quelques versets plus bas, le Sauveur signale et anathématise les usages des publicains et des païens qui n'aimaient et ne saluaient que ceux qui les aimaient et les saluaient les premiers. Si la loi juive avait ordonné ce que le Seigneur condamne ici si formellement, pourquoi en leur défendant de suivre cette morale eut-il appelé à l'exemple des païens pour les confondre? Et n'a-t-il pas dit lui-même qu'il n'était pas venu pour abolir la loi, mais pour l'observer?

A la page 154, M. Schmidt se croit autorisé à dire que les liens du mariage n'étaient *pas moins* relâchés chez les juifs que chez les païens. Il ajoute même en note: « La loi de Moïse ne faisait aussi du mariage qu'une institution politique. » — Comme l'Ecriture sainte lui est familière, je le prie de concilier ces exagérations contre la loi judaïque avec le chapitre XXII du *Deutéronome*, et avec ce qui est écrit au chapitre II de *la Genèse*. Je le prie aussi de relire le livre de Tobie, pour le convaincre que le mariage suivant la loi n'était pas une institution purement politique, et pour lui prouver que si chez les juifs les liens du mariage étaient plus relâchés qu'ils ne le sont chez les chrétiens, ils étaient beaucoup plus sacrés que chez les païens.

L'abbé Ch. MARTIN,
Directeur du Collége libre de Colmar.

(*La suite au prochain numéro.*)

Beaucoup de personnes ignorent que les rides prématurées, la rudesse de la peau, la chute des cheveux, l'engorgement des gencives, la carie et la perte des dents proviennent du trop peu d'attention et de soins qu'elles mettent dans le choix des diverses préparations dont elles se servent pour leur toilette. Trop souvent ces préparations renferment des substances souvent nuisibles, quelquefois mêmes dangereuses pour la santé. Nous croyons rendre service en leur indiquant la *Parfumerie* de la *Société hygiénique* (rue Jean-Jacques-Rousseau). Les divers produits de cet établissement y sont fabriqués d'après l'indication de médecins distingués.

— Magasin spécial de Thés de choix, à prix très-modérés; Chocolat fabriqué à froid. Maison Caron, 8, rue de la Bourse.

BOURSE DU 3 DÉCEMBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 100 50 — plus haut, 00 00 — plus bas, 00 00 — fermé à 100 45. — Au comptant, il reste à 100 50.

3 0/0, à terme, ouvert à 74 70 — plus haut, 74 85 — plus bas, 74 65 — fermé à 74 75. — Au comptant, il reste à 74 75.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,075 00; (1852), à 1,197 50.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 91 3/4; nouveau, 91 3/4. — Belgique, 5 0/0, 00 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

LIBERTÉ DES CULTES ET LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

LES JEUNES ISRAÉLITES DANS LES COLLÉGES DE L'ÉTAT

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser à un des membres du consistoire israélite de Lyon la lettre suivante :

« Paris, le 16 novembre.

« Monsieur, vous m'avez fait l'honneur de me transmettre une lettre par laquelle MM. les membres du consistoire central israélite font connaître que des élèves israélites admis à titre d'externes surveillés au lycée impérial de Mâcon ont été astreints à suivre les cours et les exercices religieux propres aux élèves catholiques.

« En autorisant l'admission des jeunes gens dont il s'agit, à la condition qu'ils seraient soumis à la règle commune, j'ai entendu que leur présence au lycée ne changeait rien au régime alimentaire et aux exercices scolaires communs à tous les élèves. Il n'a pas entrer dans ma pensée d'imposer à ces enfants l'obligation d'assister à des cours d'instruction religieuse ou à des exercices contraires à leur croyance.

« Je désavoue donc complétement l'interprétation qui a été donnée à ma décision. J'écris dans ce sens à M. le recteur de l'académie de Saône-et-Loire par le courrier de ce jour, et je lui ordonne de prendre en outre les mesures nécessaires pour que les jeunes israélites dont il s'agit aient, autant que le permettent les exercices scolaires communs à tous les élèves, la facilité de suivre les exercices du culte auquel ils appartiennent.

« Recevez, etc.

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes. *Signé :* H. Fortoul. »

La difficulté soulevée par le consistoire israélite de Lyon est une des plus graves que rencontre le système des écoles de l'Etat. Nous l'avons signalée souvent; elle a été, elle demeurera un argument invincible en faveur de la liberté d'enseignement; elle n'a, elle n'aura d'issue que dans la destruction des établissements mixtes.

Qu'on ne s'y trompe pas, en effet. Si M. le ministre fait de louables efforts pour assurer aux jeunes israélites la libre pratique des rites et des solennités de leur culte, il ne peut pas s'empêcher d'ajouter que cette liberté doit être conciliée avec les exigences de la discipline intérieure des collèges. Or, d'une part, il nous paraît, en fait, fort malaisé d'accommoder, par exemple, le repos du sabbat avec celui du dimanche, les exercices de prières selon la loi mosaïque avec les prières catholiques du matin et du soir, avec les invocations à l'Esprit-Saint et à la sainte Vierge qui se font au commencement et à la fin de chaque classe. On sait de plus, et la circulaire en touche un

mot, que les préceptes du Deutéronome et du Lévitique établissent pour les aliments des règles sévères et spéciales, et que, notamment, les viandes doivent être tuées et préparées d'après des prescriptions auxquelles les juifs de nos jours sont encore fidèles. Comment satisfaire dans le réfectoire d'un pensionnat à cette exigence?

Y a-t-il moyen d'accorder tout cet ensemble qui embrasse la vie de chaque jour, avec les obligations et les pratiques de la religion catholique que suivent les enfants des colléges? Nous n'hésitons pas à dire que c'est chercher l'impossible.

Et remarquez bien que, même en ces points de détail, les demi-mesures et les à peu près ne peuvent suffire. Les dispositions de la loi de Moïse sont catégoriques; elles veulent être suivies avec une exactitude rigoureuse, et on sait combien le peuple juif s'attache à la lettre. Sous ce rapport, les modernes enfants d'Israël n'ont pas dégénéré de leurs pères, et nous sommes assurés qu'ils ne se contenteraient pas de concessions incomplètes.

Mais ce n'est là encore que le moindre embarras. Il en est un beaucoup plus sérieux, qui se présente dans l'enseignement même. Les études, pour les colléges où l'immense majorité est catholique, doivent être fortement imprégnées de l'inspiration chrétienne. Dans les programmes des classes figurent l'Évangile et quelques extraits des Pères et des auteurs chrétiens; l'histoire sainte, l'histoire de l'Eglise doivent être enseignées. Que dis-je? à chaque instant, le maître ou le professeur, pour peu qu'ils soient pénétrés de l'importance de leurs devoirs, de l'auguste caractère de leur mission, savent qu'ils ont à former des âmes chrétiennes, et toutes leurs leçons, tous leurs soins doivent tendre à ce but; par conséquent, la foi doit, pour ainsi dire, transpirer à travers chacun de leurs exemples et chacune de leurs paroles.

S'ils n'agissent pas de la sorte, ils sont gravement coupables envers eux-mêmes et surtout envers les enfants qui leur sont confiés. Ils trompent de la façon la plus odieuse la sollicitude des pères et des mères, dont pas un n'est assez dénaturé pour vouloir que son fils soit élevé hors de l'atmosphère salutaire et féconde de la religion catholique. Ils manquent au devoir étroit de leur charge, aux règlements mêmes des institutions auxquelles ils appartiennent.

Mais alors, si ces maîtres croient et enseignent la divinité de N.-S. Jésus-Christ; s'ils demeurent fidèles aux préceptes de l'Evangile; s'ils racontent seulement avec respect et vérité l'histoire de l'Eglise, ne froissent-ils pas la croyance de leurs élèves israélites et n'attentent-ils pas à la liberté de ces jeunes enfants?

Comment obvier à cet inconvénient? Exempter les enfants

juifs de tel ou tel cours? Mais c'est l'éducation entière dont il faudrait les exclure, si l'on veut qu'ils n'entendent et n'apprennent rien de catholique?

Et, en effet, il n'y a pas d'autre moyen. Il leur faut une école séparée. Là, sous l'œil des rabbins, ils pourront trouver un enseignement, une instruction en rapport avec les rites mosaïques et avec les traditions de leurs pères.

Là aussi devront trouver place les professeurs et les agrégés que l'Etat a pu admettre à l'Ecole normale; qui, en vertu du droit constitutionnel, sont aptes aux emplois de l'enseignement officiel, mais qui ne sauraient être chargés des cours dans des colléges catholiques sans que leur liberté de conscience, ou la liberté plus chère encore pour nous des enfants catholiques n'en reçoivent de profondes et mortelles atteintes.

Comprend-on, en effet, un Israélite sincère obligé de parler à ses élèves de Notre-Seigneur, et de leur présenter comme un Dieu celui que ses pères ont fait mourir sur la croix comme un criminel? S'il refuse, il perd sa chaire; s'il consent, il trahit sa conscience. L'ostracisme ou l'apostasie, voilà la seule alternative qui lui est offerte. Est-ce juste, est-ce moral?

Au contraire, que l'Etat renonce au système inique des écoles mixtes, tout se simplifie, tout rentre dans l'ordre par la liberté. La minorité n'est plus opprimée, sa présence n'est plus ni un embarras ni un scandale.

Une grande satisfaction lui a déjà été donnée à cette minorité, grâce aux persévérants et généreux efforts des catholiques : elle a reçu le bienfait de la liberté que nous avons conquise. (Les israélites peuvent, ils devraient en user.) Et de même que l'administration ne se croit point tenue d'accorder ses subventions aux colléges exclusivement catholiques, aux écoles exclusivement protestantes, elle pourrait parfaitement déclarer aux consistoires que, s'ils n'estiment pas la liberté de leurs enfants suffisamment garantie dans les établissements de l'Etat, ils n'ont qu'à élever des institutions qui seront protégées par le droit commun et par la liberté légale. Allons même plus loin. Si, en raison du nombre des enfants juifs ou de la pénurie de leurs ressources, si, surtout pour assurer aux professeurs israélites la jouissance de l'égale admissibilité aux emplois publics, le ministère jugeait nécessaire de créer quelques colléges spéciaux; certes, ce n'est pas nous qui y ferions obstacle, ni qui y trouverions à redire. Nous payons bien notre part du chapitre où le budget inscrit les facultés protestantes; celui même où puisent les *Tolbâs* musulmans de l'Algérie. Nous ne réclamerions pas contre les écoles rabbiniques.

D'autant plus que cette séparation confessionnelle ferait dis-

paraître des colléges de l'Etat une cause permanente de scandale et de péril, plus redoutable qu'on ne le pense pour les élèves catholiques.

C'est ici, à notre sens, la considération capitale et décisive. Il faut avoir passé, comme nous l'avons fait, par ce régime d'éducation mixte et commune, pour en avoir vu et senti tous les ravages. On ne se figure pas quel est, sur l'esprit juste et perspicace des enfants, l'effet désastreux que produit cette cohabitation, cette promiscuité de religions et de cultes associés sous le même toit et rangés sous la même discipline. De petits protestants, de petits juifs qui n'assistent point aux prières, qui restent debout ou qui travaillent quand le reste de la classe s'agenouille et prie, qu'on envoie jouer dans les cours pendant que leurs camarades sont à la chapelle, qui forment à de certaines heures une escouade spéciale qu'on mène au prêche ou à la synagogue, qui, au retour, établissent un échange de récits, de controverses ou de railleries sur les choses saintes, c'est là un désordre profond et dont les conséquences sont lamentables. Rien n'est prompt aux impressions, rien n'est vif dans les déductions comme l'intelligence des écoliers. Ils vont tout de suite à la conclusion, et celle qu'ils tirent ici, c'est que les pratiques et les croyances sont affaire de pur arbitraire, que les divers cultes sont aussi bons les uns que les autres et méritent une égale insouciance, pour ne pas dire un semblable dédain.

Voilà ce que ne démontre que trop une triste expérience, et, en vérité, quand on y réfléchit, quand on sait ce que valent les âmes, et de quelles infinies délicatesses doivent être entourées celles des enfants, on ne peut pas comprendre comment un régime qui a produit de si funestes résultats a pu, un seul instant, être mis en vigueur et comment, surtout, il dure encore.

Qu'on ne nous accuse pas de craintes outrées et de reproches exagérés. Nous en appelons à tous les maîtres chrétiens vraiment dignes de ce nom : qu'ils disent si leur foi et leur raison ne se soulèvent pas à la seule pensée de cette réunion, de cette confusion d'enfants de différents cultes, et si l'indifférence pratique en matière de religion, le mépris même de toute foi et de tout culte n'en sont pas les suites nécessaires et inévitables.

Tel était d'ailleurs, on se le rappelle, le cri de publicistes non suspects, et les vives réclamations dont la conscience protestante de M. A. de Gasparin s'est fait l'éloquent écho, retentissent encore dans tous les souvenirs.

Répétons-le donc en terminant : M. le ministre de l'instruction publique a raison de se préoccuper d'assurer la liberté religieuse des jeunes israélites. Mais les mesures qu'il prend, tout inspirées qu'elles sont par une loyale intention, demeureront inefficaces

pour ceux qu'elles veulent protéger, et elles ne seront pas sans péril pour les enfants des autres cultes. Ici, comme en bien d'autres questions, la seule solution possible, équitable, respectueuse, c'est la séparation confessionnelle, c'est l'indépendance réciproque, c'est la liberté.

Henry DE RIANCEY.

LETTRES PASTORALES DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ORLÉANS, DE SOISSONS ET DE MONTPELLIER.

A L'OCCASION DE LA PERSÉCUTION ÉLEVÉE CONTRE L'ÉGLISE DANS LE GRAND-DUCHÉ DE BADE

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que NN. SS. les Évêques d'Orléans et de Soissons avaient fait un appel au clergé et aux fidèles de leurs diocèses en faveur de l'Eglise de Fribourg. Nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux quelques extraits des lettres pastorales de ces vénérables prélats.

I

Après avoir rappelé la solidarité qui, dans l'admirable unité de l'Eglise, lie étroitement les fidèles et les pasteurs, Mgr l'Evêque d'Orléans expose en ces termes le sujet et le caractère de la lutte que soutiennent en ce moment l'Archevêque de Fribourg et son fidèle clergé :

Non loin de nous, sur les bords du Rhin, un héroïque vieillard, l'Archevêque de Fribourg en Brisgaw, souffre et combat pour la foi, pour la liberté de l'Eglise, pour les droits les plus inviolables de la sainte discipline ecclésiastique : les prêtres fidèles de ce religieux pays se pressent à l'envi autour de leur Archevêque, partagent la gloire et les périls de sa confession, et offrent, selon le sublime langage de saint Paul, dans cette belle et inviolable unanimité, un de ces grands spectacles qui deviennent tout à coup l'étonnement du monde, la plus haute leçon de la vertu chrétienne, le réveil de la foi dans tous les cœurs, l'admiration des hommes et des anges : *Spectaculum facti sumus mundo et angelis et hominibus.*

Là, s'étaient rencontrés des hommes, livrés encore aux préjugés misérables et aux rancunes étroites d'un passé qui n'est plus, des hommes, qui, selon l'énergique expression du grand Archevêque de Cantorbéry, saint Anselme, voudraient faire de l'Eglise une servante, *ancillam?* Oui, de cette Epouse immortelle du Fils de Dieu, de cette Mère auguste et vénérée des enfants de l'Evangile, ils voudraient faire une servante dans la maison de l'Etat! Qu'elle parle et se taise comme une servante, quand les maîtres de la maison le lui ordonnent; qu'elle agisse en tout à leur gré, ou n'agisse jamais; qu'elle mette ses prières à leurs ordres, son catéchisme et ses enseignements à leur service; puis, qu'on la paie comme une servante, ou, si elle s'y refuse, on ne la paiera pas!

Hommes imprudents! qui n'ont pas compris que c'est la sainteté, et non l'abaissement de l'Eglise qui sert la grandeur et la sécurité de l'Etat!

Hommes malheureux, qui n'ont pas senti que la dignité humaine est intéressée à la dignité sacerdotale; que, quand la servilité pénètre dans le sanctuaire et se cache derrière l'autel, elle est bientôt partout, et les peuples doivent trembler; et qu'enfin, quand la liberté chrétienne, la liberté des âmes périt quelque part, il ne reste plus aux habitants de la terre une seule des libertés légitimes, dont la société humaine a besoin pour respirer vers le ciel! Hommes aveugles, qui n'ont pas su découvrir que l'honneur vaut mieux que le pain; que la foi est meilleure que la vie; et que, dans l'estime des serviteurs de Dieu, *l'âme est plus que la nourriture :* ANIMA PLUS EST QUAM ESCA, dit fortement Jésus-Christ.

Voilà ce qu'ils n'ont pas su comprendre! Hélas! en les combattant, il faut leur pardonner! — De grandes et illustres nations ne l'ont pas toujours compris non plus! — Et, dans leur profonde inintelligence des choses divines et humaines, ils sont descendus jusqu'à la persécution, dernière et misérable ressource de l'aveuglement et de l'impuissance.

Mais, grâces immortelles en soient rendues au Ciel, ils ont rencontré sur leur chemin un Homme qui a compris tout cela! un Homme, dont les cheveux ont glorieusement blanchi dans les luttes pour la foi; un Homme qui, dans un cœur de quatre-vingts ans, porte encore la ferveur du feu sacré et de la flamme apostolique; un Vieillard, dont la voix près de s'éteindre sait encore pousser des accents qui émeuvent toutes les âmes!

En un mot, selon la brève et forte expression de saint Basile, l'immortel docteur de Césarée, ils sont tombés sur un Evêque : *Inciderunt in Episcopum!*

Ils ont trouvé là une vertu et une force sur lesquelles ils n'avaient pas compté, et on a entendu retentir encore une fois dans le monde, avec la douceur et l'intrépidité convenable, le *Non possumus* des temps apostoliques.

Il y a dans ce spectacle tout à la fois un puissant motif d'actions de grâces à Dieu et une grande leçon.

Dans les siècles où, comme au nôtre, les grands caractères et les fortes convictions sont rares; quand l'intérêt meut presque toutes les âmes, et que tant d'esprits abaissés semblent ou vaincus par la peur, ou enchaînés à la fortune, c'est le dessein de la Providence, pour l'enseignement du genre humain, de susciter alors tout à coup, du sein de quelque grande lutte, des hommes dont l'héroïque désintéressement et l'invincible courage font voir au monde étonné ce que peuvent, seules, en l'absence de tous les intérêts humains, les nobles inspirations de la conscience et l'énergique mobile d'une foi généreuse.

Certes, quand les nations, violemment poussées en sens contraires par le mouvement des révolutions, paraissent avoir également perdu l'idée de la juste obéissance, et celle de la liberté raisonnable, pour ne plus connaître que les excès, n'est-il pas digne de la sagesse et de la bonté de Dieu, de leur ménager alors quelques grands exemples, où l'obéissance et la liberté, subsistant ensemble et se montrant chacune à sa place, l'exacte et vraie mesure de ces deux grandes choses devient visible, et leur notion se rétablit.

En un siècle, enfin, où les résistances n'ont presque jamais été que des révoltes; lorsque soixante années d'efforts ont été impuissantes pour cons-

tituer l'équilibre des forces politiques et arriver à la pacification sociale, et que, par tant d'abus d'une liberté licencieuse, le sacrifice de tous les plus généreux sentiments semble être devenu, pour un moment, la triste et nécessaire condition de la paix publique, l'Europe n'avait-elle pas besoin que l'idée de la résistance légitime et réglée fût renouvelée, et que, dans d'éclatantes luttes engagées aux yeux de l'univers entier, entre la force d'une part et le droit de l'autre, on vît tout ce qu'il peut y avoir d'indépendance et de générosité dans les cœurs, sans qu'il y ait des armes dans les mains?

C'est l'Eglise, presque toujours, que Dieu choisit, quand il veut donner à la terre de telles leçons et de tels spectacles. C'est ainsi, qu'à la fin du siècle dernier, un grand Pape, Pie VI, une grande Eglise, l'Eglise de France, se rencontrèrent dans la communion de l'exil, des prisons et du martyre, et triomphèrent de l'impiété révolutionnaire et de l'impiété schismatique par la sublimité de leur foi! Au commencement de ce siècle, ce fut Pie VII, luttant contre le plus puissant des Césars, et aujourd'hui, c'est l'Eglise d'Allemagne, glorieusement personnifiée dans l'immortel Archevêque de Cologne et dans Mgr l'Archevêque de Fribourg!

Et Dieu, en même temps, accomplit par là cette grande promesse qu'il a faite à son Eglise de ne la jamais laisser sans persécutions, *vos persequentur*, de la préserver avec soin de la mollesse et des périls d'une trop longue prospérité, et de lui faire trouver sa force au-dedans parmi les orages du dehors, et dans les humiliations dont ses ennemis l'abreuvent le renouvellement de sa gloire!

Encore une fois, rendons grâces à Dieu, qui démontre ainsi, pour la centième fois, que, parmi les choses glorieuses d'un monde où il y en a si peu, la plus glorieuse de toutes, sans contredit, c'est la lutte pour la vertu; que les mâles courages, les saintes résistances, les dévouements héroïques ne croissent bien et ne se multiplient glorieusement qu'à l'ombre de la croix; enfin, que la palme des Martyrs, l'intrépidité des Apôtres, la magnanimité des Pontifes et des Confesseurs font à l'Eglise la seule couronne digne d'elle et de Dieu, digne des respects du ciel et des adorations de la terre!

Et voilà pourquoi Dieu lui-même lui a tressé cette couronne de ses mains; et, bien qu'il y ait des épines entrelacées aux joyaux de ce brillant diadême, c'est pour cela même que l'Eglise en chérit les douleurs aussi bien que les gloires: elle le porte avec joie: il resplendit à son front: il est doux à son cœur; cette parure lui va mieux que toutes les splendeurs des prospérités humaines.

Rendons grâces à Dieu d'avoir montré encore une fois au monde qu'on peut avoir tout ensemble, selon la parole de l'Evangile, la simplicité de la colombe, la douceur des agneaux et la force du lion dans le cœur; que, selon l'ineffaçable parole du grand Martyr de Carthage, quand on tient l'Evangile d'une main et la croix de l'autre, *on peut être tué, jamais vaincu! Occidit potest : vinci non potest*; que pour être un humble catholique, on peut n'en être pas moins, au jour du Seigneur, un fier chrétien; qu'on peut captiver son esprit sous la loi et l'autorité de Dieu, sans être prêt à subir le joug de toutes les tyrannies; que l'indépendance emportée de l'esprit n'est pas toujours l'indépendance et la noblesse du caractère; et qu'enfin ce n'est pas aux chrétiens fidèles que s'applique cette triste pa-

role de l'Ecclésiaste : *J'ai cherché sur la terre un homme digne de ce nom, et j'en ai à peine trouvé un sur mille : Virum de mille, unum reperi.*

II.

Ce qui se passe en ce moment en Allemagne, dit à son tour Mgr l'évêque de Soissons, n'est pas une de ces luttes ordinaires auxquelles l'Eglise de Jésus-Christ semble comme accoutumée depuis son établissement.

Ce n'est pas seulement dans sa course paisible et toujours triomphante qu'elle est entravée ; ce n'est pas seulement dans ses missions au milieu des idolâtres et des infidèles qu'on cherche à lui imposer silence; ce ne sont pas seulement les enseignements de sa morale qu'on voudrait contredire : c'est à sa foi qu'on s'en prend, c'est à sa constitution même, à ses droits imprescriptibles, à ce qui est essentiel à son existence, à l'un des points fondamentaux sur lesquels repose la différence qui existe entre notre religion et les doctrines protestantes. Il s'agit de *tout* pour elle dans cette lutte qui vient de s'engager entre le pouvoir civil et le pouvoir qu'elle a reçu de Jésus-Christ lui-même dans la personne des Apôtres, et que ceux-ci ont transmis aux Evêques. Il faut donc qu'elle résiste ou qu'elle renonce à voir s'accomplir en elle la parole formelle de son divin fondateur : *Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.*

Rassurez-vous, nos très-chers Frères, elle n'a pas hésité dans cette douloureuse alternative, et déjà on a entendu cette voix imposante de l'Episcopat s'élever plus haut que les injonctions téméraires qui lui étaient faites. *Voyez s'il est juste devant Dieu que nous vous obéissions plutôt qu'à Dieu.*

De si graves événements font à tous les fidèles un devoir de ne pas rester insensibles à la douleur de leur mère commune et de leurs frères, si malheureusement persécutés dans leur foi.

Vous ne voudrez pas, nous en avons la conviction, s'écrie le vénérable prélat, laisser ces malheureux prêtres, auxquels on impose une charge au-dessus de leurs forces, sous le coup d'énormes amendes qu'on les oblige de payer immédiatement. Votre charité sera émue de leurs besoins, elle ne s'arrêtera même pas devant la dureté des temps ; elle se retranchera, s'il le faut, le nécessaire, pour prouver à tous que votre foi est solidaire de celle de vos frères d'Allemagne ; elle comprendra que quand la religion souffre et est attaquée dans quelque contrée de la catholicité, il doit en être comme lorsque la patrie est en péril : chacun se lève et court au secours d'intérêts aussi sacrés.

Ah ! N. T.-C. F., n'oublions pas que, quand on met la main aux fondements de l'Eglise catholique, à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir, on ébranle par là même la base de tout ordre social. Les droits et les règles de la puissance spirituelle tiennent de plus près qu'on ne pense aux droits et aux règles de la puissance temporelle. Saper les uns, c'est s'exposer à voir bientôt saper les autres. Sous ce rapport, aujourd'hui plus que jamais, tous les pays catholiques sont sérieusement intéressés à s'entr'aider quand la cause de la foi les y appelle. Car ce qui serait inévitablement chez les uns le résultat d'une transgression des principes inaliénables de la constitution de l'Eglise, pourrait bien ne pas tarder à menacer

la tranquillité des Etats voisins. Les ennemis de la religion catholique ont, sans s'en douter peut-être, des ramifications dans le camp des ennemis de la société. Leurs principes se ressemblent et se touchent sur beaucoup de points. Aussi, faire la guerre à l'Eglise, quand on gouverne des peuples, c'est tout à la fois un crime et une imprudence ; un crime, parce qu'on s'attaque à la mère dont on a reçu l'existence et sucé le lait ; une imprudence, parce qu'on déchaîne contre soi-même toutes les passions les plus mauvaises.

III

Mgr l'Evêque de Montpellier vient de même d'adresser une circulaire au clergé de son diocèse, pour l'inviter à souscrire et à faire souscrire en faveur de l'église de Fribourg.

Vous serez certainement aussi heureux que nous, Monsieur le curé, dit le vénérable prélat, de contribuer, par vos sacrifices personnels et par les dons de vos paroissiens, à ce qu'on comprenne bien, dans les pays où une persécution d'un genre pareil est aujourd'hui suscitée à l'Eglise, qu'il ne sera plus touché à l'un de ses Evêques, restant fidèle à ses devoirs, sans qu'à l'instant on ne nous ait tous, Evêques et prêtres, pasteurs et troupeaux, devant soi.

Nous chargeons MM. les archiprêtres et les curés-doyens de recevoir vos offrandes, qui, jointes à la nôtre, parviendront sûrement et promptement à l'illustre et saint Archevêque, de Fribourg en Brisgaw, comme un témoignage de nos sympathies empressées pour ses douleurs et de notre profonde vénération pour sa personne.

L'*Univers* a reçu les souscriptions de NN. SS. les Évêques de Beauvais et de Saint-Claude, et l'*Assemblée nationale* celles de Mgr Clausel de Montals, ancien Évêque de Chartres, et de M. le général de Saint-Priest.

« Dès à présent, remarque l'*Assemblée*, nous pouvons le dire avec joie, il n'est pas un Évêque en France qui ne tienne à honneur de protester contre l'indigne persécution à laquelle est en butte le clergé badois. »

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE DE FRIBOURG EN BRISGAU.

5e LISTE

Total des listes précédentes. . . . . 1,035 fr. 60 c.

Mgr Guibert, évêque de Viviers.	100 »	MM. Savard, vic.	5 »
MM. Dabert, vicaire général de Viviers.	5 »	Gauthier de Claubry, vic.	5 »
Martin, vic.-gén. id. .	5 »	Granjux.	5 »
Bonnaud, ch., secr. gén. de l'évêché.	5 »	Hipp. Berard des Glajeux	5 »
Ranchier, ch., secr. part. de Mgr.	5 »	Ad. Bérard des Glajeux.	5 »
Le prince Albert de Broglie.	50 »	Edouard de Reverseaux.	5 »
De Borie, curé de Saint-Etienne-du-Mont. . .	15 »	Un étudiant.	» 50
George, 1er vic. id . . .	5 »	MM. Lorain	20 »
De Roquefeuil, 2e vic. id.	5 »	l'abbé Delanoë, chanoine d'Evreux	20 »
		Un prêtre du diocèse d'Evreux.	5 »
		Emile Ducros	3 »
		Marie N***.	2 »
		le comte de Montbrian .	100 »

Des souscriptions vont s'organiser en Belgique comme en Allemagne et en France, en faveur du clergé fidèle de Bade. Tous les journaux religieux de ce pays ont reproduit la lettre adressée par M. de Montalembert à l'*Ami de la Religion*. Le *Journal de Bruxelles* vient de publier aussi la lettre suivante de M. le comte F. de Mérode, dont le nom et la vie ont constamment été mêlés aux luttes de la liberté civile, politique et religieuse :

Bruxelles, le 3 décembre 1853.

Monsieur le Directeur du JOURNAL DE BRUXELLES,

Des prêtres allemands sont persécutés et privés de leurs droits parce qu'ils résistent à une injuste oppression, et donnent le concours de leur obéissance et de leur dévouement au vénérable Archevêque de Fribourg.

Quand les Hellènes combattaient pour fonder un Etat grec dont la capitale actuelle fut si célèbre dans l'antiquité, je prenais part à la souscription libérale ouverte en leur faveur.

N'ayant point cessé d'être libéral, aujourd'hui comme alors, je ne puis me dispenser de m'intéresser aux victimes de vexations absurdes, tendant à courber l'autorité ecclésiastique sous le joug absolu du pouvoir laïc, par conséquent, à détruire au fond toute liberté de conscience : c'est pourquoi je vous prie d'ouvrir dans vos colonnes une souscription applicable au clergé catholique du grand-duché de Bade, et d'y inscrire mon faible tribut de 100 francs. Comte F. DE MÉRODE.

On écrit de Londres, à l'*Univers*, qu'il est question parmi les catholiques anglais de faire une manifestation en l'honneur du vénérable Archevêque de Fribourg et des prêtres persécutés de son diocèse. Rien n'est encore arrêté quant à la forme à donner à cette manifestation. Il a été proposé de signer une adresse et même d'ouvrir une souscription en Irlande et en Angleterre.

Le *Spectateur de Dijon* et la *Gazette de Flandre et d'Artois* ont ouvert des souscriptions dans leurs colonnes.

LETTRES DES ÉVÊQUES DE SAVOIE

A L'OCCASION DES ÉLECTIONS DU 8 DÉCEMBRE

Mgr l'Archevêque de Chambéry vient d'adresser à MM. les curés de son diocèse la circulaire suivante :

Chambéry, le 25 novembre 1853.

« Monsieur,

« Les journaux vous ont appris que le 20 de ce mois la session du Sénat et de la Chambre des députés, pour l'année 1853, a été close, et que les nouvelles élections ont été fixées au 8 décembre prochain. Vous avez des électeurs dans votre paroisse ; ils ont droit d'intervenir aux élections ; mais ce droit honorable suppose aussi un devoir important, et ce devoir, c'est le cas de le rappeler en cette circonstance à vos paroissiens ; car plusieurs d'entre eux pourraient l'avoir oublié ou l'avoir mal compris. *Vous leur direz qu'il y a pour eux obligation de conscience d'aller aux élections* et de ne donner leurs suffrages qu'à des hommes recommandables sous tous les rapports, et sincèrement religieux ; parce qu'en effet la religion

est souvent en cause dans les débats des Chambres; elle est souvent intéressée dans les déterminations qui y sont prises. Si ses ennemis parviennent à y dominer par leur nombre et leur dangereuse influence, Dieu sait quelles seront les épreuves du catholicisme durant la session qui va s'ouvrir. Les hommes irréligieux sont aujourd'hui d'une incroyable activité; ils se concertent dans des sociétés secrètes; ils ont pour eux l'audace et toutes les ressources de l'intrigue. Les honnêtes gens conservent, il est vrai, leurs bons principes, leur attachement à la religion et à la royale maison de Savoie; mais s'ils ne font rien, s'ils se contentent de prier, de gémir dans le sein de leur famille, et demeurent dans une inaction complète, dans un découragement absolu, *ils comprennent mal les devoirs du régime constitutionnel.* En cette circonstance, recommandez donc aux électeurs de votre paroisse de se rendre exactement aux élections, au jour fixé, et de ne donner leurs suffrages qu'à des hommes honorables, qui aient une instruction solide, de la fermeté dans le caractère, et qui soient sincèrement dévoués *à la cause catholique, à la constitution, au roi et à leur pays*, et non à des hommes ambitieux, à conscience flexible et élastique, qui ne consultent que leurs propres intérêts. Si on leur propose de nommer des hommes dont ils ne connaissent pas les antécédents, avant de voter pour eux, ils se feront un devoir de prendre des renseignements sûrs auprès de quelques personnes dignes de confiance.

« Mais en rappelant à vos paroissiens ces principes généraux, vous vous abstiendrez soigneusement de prononcer des noms propres; vous conserverez en tout la légalité, la modération, la prudence, et vous éviterez avec soin, ce qui pourrait porter atteinte à la réputation de qui que ce soit.

« Nous vous permettons de lire cette lettre en chaire pour l'instruction de vos paroissiens, mais vous n'y ajouterez aucun commentaire, de peur que vos paroles ne soient mal interprétées.

« Je suis, avec un sincère dévouement, Monsieur, votre très-humble serviteur, † Alexis, archevêque. »

Nous avons également sous les yeux des circulaires semblables de Mgr l'Evêque d'Annecy et de Mgr l'Evêque de Pignerol.

Ainsi, ce ne sont pas seulement les journaux catholiques qui pressent les électeurs de se rendre au vote; c'est l'Episcopat qui élève également la voix pour rappeler aux fidèles que l'exercice de leurs droits électoraux est une *obligation de conscience.*

Les Evêques du Piémont seront sans doute attaqués, en cette circonstance, par les faux libéraux, comme l'ont été, à propos d'actes tout à fait analogues, les Evêques de France et les Evêques de Belgique; mais ils auront de même rendu un immense service à la société comme à l'Eglise.

Charles de Riancey.

AFFAIRES D'ORIENT

La lutte ne s'étend pas, mais elle n'a point cessé, comme l'es-

préparent les partisans des négociations. En ce moment, elle se borne à des escarmouches. Cependant, le 21 novembre, l'île de Smurda, située en face de Giurgewo, a été le théâtre d'un combat sérieux. Les faits sont rapportés comme il suit par la *Gazette de Cassel* :

La septième tentative des Turcs pour défendre l'île de Smurda a eu lieu le 21 novembre. Les Russes furent contraints d'attaquer deux fois l'île et les Turcs y ont passé la nuit.

Le 22, les Russes se dirigèrent vers l'île et les Turcs battirent en retraite. La canonnade était très-vive et plusieurs vitres des maisons de Giurgewo ont été brisées par la force des détonations.

Dans la nuit du 25 au 26, les Turcs tentèrent encore de s'emparer de la Smurda, mais l'artillerie russe les força de se retirer. Cependant les Turcs ont jeté un pont à Rustsounali, mais on ignore si ce pont est dirigé vers l'île de Mokano ou vers la Smurda. Le 20 novembre, les Turcs étaient encore en possession de l'île située près d'Oltenitza. L'île est fortifiée.

Depuis ces événements, des deux côtés on aurait continué à se disputer la possession de l'île. Quant à la position des Turcs à Kalafat, il y était élevé chaque jour de nouveaux retranchements. Sur ce point, Ismail-Pacha ayant été informé par un exprès qu'un nombre considérable de Cosaques et de darobantz (gendarmerie irrégulière valaque) s'était jeté sur deux villages valaques à peu de distance de Kalafat et les mettait au pillage pour les punir d'avoir fait leur soumission au gouvernement turc, sortit aussitôt de Kalafat à la tête d'une colonne de troupes. A son approche les Russes prirent la fuite sans même attendre l'attaque, et quoique poursuivis pendant plusieurs heures, ils ne purent être atteints.

Par l'occupation de Kalafat, le chemin de la Servie est interdit aux Russes, et le corps de réserve de 40,000 hommes que la Turquie avait dû réunir à Sofia pour, au besoin, protéger la Servie, devient disponible.

Les préparatifs immenses que les Russes organisent ne sauraient être mis en doute. Toutes celles de leurs troupes qui se trouvent dans le royaume de Pologne ont reçu l'ordre de partir pour rejoindre l'armée du Sud, et elles seront remplacées par des corps envoyés du Nord. Jamais les levées de réserve n'ont atteint un chiffre aussi considérable. On enlève à leurs parents un grand nombre d'enfants de dix à douze ans pour les élever dans les écoles militaires, et nos lecteurs savent déjà qu'en Moldavie, les israélites qui, jusqu'à présent, n'étaient pas astreints au service, ont dû fournir des recrues destinées à être incorporées avec le contingent du pays dans les régiments russes.

L'Autriche se préoccupe de l'attitude que pourront prendre, dans le conflit oriental, la Servie et la Bosnie, et elle a défendu

formellement d'exporter des armes et des munitions dans ces provinces. De son côté, la Porte entend conserver son droit de suzeraineté et même trouver de l'appui en ces deux pays, dont elle considérerait la neutralité comme une offense morale et un dommage matériel. M. de Brück, l'internonce d'Autriche, a demandé, à cet égard, des instructions à son gouvernement.

Les négociations seront-elles, et peuvent-elles être reprises sérieusement? Il est encore bien des esprits qui n'ont pas abandonné cette espérance, et d'ailleurs on verra plus loin, d'après la teneur des *dernières nouvelles*, que les puissances semblent être plus que jamais d'accord pour poursuivre d'ensemble un plan de pacification. Nous n'en voudrions pour preuve qu'une correspondance adressée de Londres à la *Gazette d'Augsbourg*, et qui, par son langage élevé, nous semble mériter un certain degré d'attention.

Nous en citons quelques passages :

Le fait le plus important est que les grandes puissances sont d'accord, et que l'Autriche et la Prusse ont acédé aux dernières propositions de la France et de l'Angleterre.

Le contenu de cette proposition est dans une note collective des quatre grandes puissances qui expriment leur résolution de maintenir l'intégrité de l'empire ottoman et leur désir de voir le terme de la guerre.

Des conférences seraient ouvertes entre la Russie et la Turquie sur les préliminaires de la paix; l'action des puissances ne serait que morale. Un armistice devrait d'abord être conclu. Le correspondant a lieu de penser que l'évacuation complète des Principautés et la solution de la question religieuse seront les bases essentielles de tout arrangement; il va jusqu'à dire que l'Autriche, dont on ne peut mettre en doute le désir de conserver la neutralité « préférerait les voies extrêmes de la guerre plutôt que de permettre l'annexion des provinces danubiennes à la Russie. »

Quant aux éventualités d'une lutte plus ou moins prochaine sur la mer Noire, voici ce qu'ajoute cette lettre :

A Londres, il n'existe encore aucun projet d'hostilités maritimes contre la Russie. Pour le moment, la position des puissances est encore neutre, et s'il ne survient pas un incident imprévu, il n'est pas probable que la France et l'Angleterre fassent un usage immédiat des forces gigantesques qu'elles sont prêtes à lancer dans la mer Noire. Il faut attendre d'abord l'issue des négociations entamées. Si elles échouent, le *casus belli* se montrera plus clairement.

On a reçu par la *Gazette de Trieste* le texte de la réponse du Sultan au discours du général Baraguey-d'Hilliers; en cette occasion, Abdul-Medjid s'est exprimé avec plus d'énergie qu'il n'est d'usage de le faire dans les réceptions d'apparat. On va en juger :

« Comme toujours, je compterai encore dans la crise actuelle sur l'appui matériel et moral de mes anciennes alliées la France et l'Angleterre. « La France, ainsi que le reste de l'Europe, a le droit de vouloir la paix; « moi aussi je la veux, mais seulement en tant qu'elle n'affecte en rien ni « mes droits de souveraineté, ni l'indépendance de la Turquie. Pour aujourd'hui, un arrangement est inacceptable sans l'entier abandon des « prétentions élevées par la Russie, et sans l'évacuation immédiate et « complète des deux principautés qui sont parties intégrantes de mon empire. »

Le général Baraguey-d'Hilliers s'est rendu le 21 au matin, dans le Bosphore, pour faire ses visites à l'amiral Hamelin, à bord de la flotte.

Du côté de l'Asie, l'avantage paraît rester aux Turcs, d'après les détails suivants donnés par la correspondance du *Journal des Débats :*

« D'après des dépêches d'Abdi-Pacha, une rencontre a eu lieu entre Bayazid et Herdehan, entre les troupes russes qui avaient passé la frontière turque et marchaient sur Bayazid et un corps de troupes turques envoyées de cette ville à leur rencontre. A la suite d'un combat assez prolongé, les Russes avaient dû se retirer en désordre, laissant un nombre considérable de morts sur le champ de bataille. Les autres détails de l'action ne devaient être connus que par les prochaines dépêches.

« Des dépêches du gouverneur de Tchildir, en Arménie, annonçaient que les troupes turques avaient, à deux heures et demie de distance de la forteresse russe d'Ackiska, rencontré un corps de troupes russes; qu'un combat meurtrier avait eu lieu, et que les Russes, complétement battus, avaient dû se retirer en désordre après avoir essuyé des pertes. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Times* du 5 décembre publie la dépêche télégraphique suivante, datée de Vienne, le dimanche 4 décembre au soir :

L'Autriche a accepté hier les dernières propositions de la France et de l'Angleterre relatives à la question d'Orient.

Nous recevons une dépêche télégraphique privée en date de Vienne, lundi 5 décembre. Elle est ainsi conçue :

La conférence des quatre grandes puissances enverra demain à Constantinople de nouvelles propositions d'arrangement.

D'après ce nouveau projet, les négociations pour rétablir la paix continueront, lors même que les hostilités ne seraient pas suspendues.

Alfred Des Essarts.

NOUVELLES RELIGIEUSES

FRANCE. — DIOCÈSE DE STRASBOURG. — On lit dans l'*Espérance de Nancy :*

Un acte de suprême inconvenance, pour ne rien dire de plus, a été commis, à la rentrée solennelle de l'Académie de Strasbourg, par M. le doyen de la faculté de théologie protestante.

M. le doyen, qui parlait devant un auditoire en grande partie composé de catholiques, a jugé à propos d'exalter les *grandes doctrines de la Ré-*

forme, et de faire des vœux, devant ce même auditoire, pour la *prospérité de l'Eglise protestante.*

Que M. le doyen, dans ses cours au séminaire ou dans sa chaire de pasteur, caractérise de *grandes* les doctrines de la réforme, qu'il fasse là des vœux pour la prospérité du protestantisme, rien de mieux ; il est parfaitement à sa place et dans son droit. Mais que, dans une cérémonie officielle à laquelle S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique veut à l'avenir communiquer une grande solennité, à laquelle sont conviés les sommités de tous les cultes, les fonctionnaires de tous les services, il vienne jeter de pareils mots à la tête de son auditoire, nous ne craignons pas de le répéter, il y a là une parfaite inconvenance, une sorte de provocation. — *A. Kaeuffer.*

HOLLANDE. — Le 23 novembre, S. G. Mgr l'Archevêque d'Utrecht a reçu le *pallium* dans la vaste chapelle du grand séminaire de Bréda. L'éclat de la solennité était encore rehaussé par la présence de tous nos vénérables prélats : NN. SS. les Evêques de Bréda, de Ruremonde et de Harlem.

C'est au vénérable Evêque de Bréda qu'était réservé l'honneur de remettre à Sa Grandeur le nouvel ornement pontifical. Voilà plus de trois siècles que les catholiques hollandais attendaient cette bénédiction.

Personne n'ignore que saint Willibrord fut le premier évêque d'Utrecht. Mgr Schenck, baron de Fautenburch, né en 1503, fut le second. Tous les deux reçurent le *pallium* dans la ville éternelle, de la main du Souverain-Pontife. C'est pour la première fois que pareille cérémonie a lieu en Hollande.

S'il y a eu plus tard des Evêques nommés pour succéder au siége d'Utrecht, les troubles continuels, les circonstances défavorables, ont empêché leur prise de possession. Mgr Smeyssen n'a donc eu, en fait, que deux prédécesseurs. Les catholiques d'Utrecht bénissent le Ciel d'avoir donné à leur Eglise un digne successeur de saint Willibrord.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Mgr l'Archevêque de Paris, accompagné du clergé de la paroisse du quartier du Luxembourg, s'est rendu, à la prière de la famille du maréchal Ney, et selon les désirs que l'Empereur lui en a exprimé, sur le lieu où le maréchal avait été frappé et où l'on vient de lui élever une statue. Mgr l'Archevêque a fait une absoute et récité les prières de l'Eglise, pour le repos de l'âme de l'illustre maréchal.

— Un nouvel accident est arrivé sur le chemin de fer de Paris à Orléans. Un convoi de marchandises qui stationnait à six heures et demie du matin au sommet de la rampe d'Etampes a été heurté très violemment par un autre train de marchandises qui le suivait à peu de distance. Les signaux d'usage paraissent ne pas avoir été aperçus à temps par le mécanicien du second train. Trois voitures à marchandises ont été littéralement broyées, plusieurs autres sont avariées. Les conducteurs d'un grand nombre de bœufs se trouvaient dans le train qui a reçu le choc ; par un hasard providentiel ils étaient descendus des voitures au moment de l'accident ; personne n'a été blessé.

— On lit dans le *Journal de Rennes :*

« La Cour de Cassation a rejeté notre pourvoi contre l'arrêt de la Cour de Rennes, qui nous condamnait à 50 fr. d'amende pour publication de nouvelles fausses.

« Mais la Cour a décidé que le décret n'était applicable à la publication

d'une nouvelle fausse, faite de bonne foi, que lorsque cette nouvelle pouvait causer un préjudice.

« Dans l'intérêt de la presse, sinon dans notre intérêt actuel, nous avons donc lieu de nous féliciter de notre pourvoi. »

ESSAI HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE MONDE ROMAIN ET SUR SA TRANSFORMATION PAR LE CHRISTIANISME

(2e article.)

Je ne puis pas davantage partager l'opinion que l'auteur émet sur le célibat, selon l'esprit de l'Eglise. Il dit à la page 207 :

« Le Christianisme, en basant le mariage, non sur la passion ou sur l'in-
« térêt, mais sur l'amour véritable, et celui-ci étant un sentiment libre, a
« dû affranchir aussi le célibat. Dès que les droits de l'individualité sont
« reconnus, le désir de ne pas contracter les liens du mariage doit être
« respecté, il ne peut plus être puni comme contraire aux intérêts de la
« république. Aussi trouvons-nous de bonne heure des chrétiens qui pré-
« fèrent de garder le célibat ; ils sont même l'objet d'une estime particulière,
« comme sachant résister aux désirs de la chair. Dans le principe, cette
« estime est un hommage rendu à la liberté chrétienne ; plus tard, quelques
« Pères, tels qu'*Ambroise* et *Augustin*, croyant que le mariage avec ses soucis
« est un obstacle à la sainteté, attachèrent au célibat la *valeur* EXAGÉRÉE
« d'une vertu plus parfaite. »

Je comprends qu'un disciple de Luther, d'un homme qui a rompu ses vœux de chasteté perpétuelle, et les a fait rompre à Catherine Bora, sa digne épouse, trouve que le mariage est tout aussi parfait que le célibat virginal ! Mais ce que je ne comprends pas, c'est que le savant qui a fait le bel ouvrage dont nous nous occupons n'ait pas eu le courage d'être impartial jusqu'au bout, et de reconnaître à la parole des Apôtres et des Pères faisant l'éloge de la virginité la même autorité qu'à cette même parole préconisant les autres vertus qu'il admire ! — Saint Paul pourtant le déclare d'une manière formelle : « *Il est bon à un homme de ne pas toucher une femme.... Je voudrais que tous fussent comme moi* [c'est-à-dire *libre des liens du mariage*)... *Je dis donc à ceux qui ne sont pas mariés et aux veufs : Il leur est bon de rester dans cet état comme moi ; mais, s'ils ne peuvent se contenir, qu'ils se marient.... Etes-vous libre des liens du mariage, ne recherchez pas de femme.* » — Et pourquoi cela ? Est-ce seulement, comme le dit M. Schmidt en un autre endroit (page 177), à cause des dangers et des afflictions de son temps ? Non. L'Apôtre donne ce conseil pour des motifs bien plus relevés et plus sublimes : « *Celui qui est sans épouse ne s'occupe que de ce qui regarde le Seigneur, ne cherche qu'à plaire à Dieu, tandis que celui qui est marié s'inquiète des choses du monde, cherche à plaire à son épouse, et est ainsi divisé.* » Il en est de même de la femme : « *C'est pourquoi celui qui engage sa fille dans*

Le mariage fait bien, et celui qui ne l'engage pas fait encore mieux. (*I Corinth.*, VII.)

Ces textes sont clairs; il n'est pas possible d'ergoter là-dessus. Et, qu'on le remarque bien, l'Apôtre parle ainsi *aux voluptueux Corinthiens*. Saint Ambroise et saint Augustin et tous les Pères, car ils sont unanimes sur ce point, ont donc eu raison d'attribuer au célibat la valeur, non pas *exagérée*, mais *juste* d'une vertu plus parfaite que le mariage. S'il y avait exagération, elle viendrait de l'Apôtre lui-même, de Dieu par conséquent. La supériorité du célibat sur le mariage se trouve dans cette liberté de l'âme qui ne voit pas ses affections partagées *entre Dieu, le monde* et *son époux*, mais qui s'occupe uniquement des intérêts éternels. Et autant Dieu est au-dessus de l'homme, autant le célibat, qui permet de ne plus vivre que pour Dieu, est au-dessus du mariage, qui veut que l'on se partage entre Dieu, l'époux et le monde.

Je relève là des erreurs qui tiennent aux préjugés religieux de M. Schmidt et qui ne sont pas justiciables de l'Académie, mais qu'il est permis à un prêtre catholique de signaler et de combattre.

J'ai le regret de ne pas me trouver d'accord avec l'écrivain couronné sur un autre point:

« Au lieu, dit-il, de chercher la cause de l'infériorité de la femme dans « l'égoïsme matérialiste de l'État et dans l'orgueil de l'homme fier de sa « force, on l'enseignait quelquefois comme une conséquence de la malé- « diction de la femme après la chute, comme un châtiment dont Jésus- « Christ est venu détruire les effets funestes. En exprimant cette opinion, « Chrysostome et Augustin n'ont pas songé à expliquer pourquoi la femme « seule aurait été punie et placée, pour expier sa faute, sous la dépendance « de celui qui avait péché tout autant qu'elle. Cette explication ne satis- « fait ni l'esprit ni la foi. »

Pourquoi pas? Que M. Schmidt explique donc ces paroles de l'Ecriture sainte : « Le Seigneur dit à la femme : Je multiplierai tes misères et tes conceptions : tu enfanteras dans la douleur des fils, et tu seras *sous la puissance* de l'homme, et lui-même dominera sur toi. » (*Gén.*, III, 16.) Saint Augustin et saint Jean Chrysostome n'ont donc fait que suivre mot à mot la parole de Dieu elle-même. Cela ne veut pas dire, ainsi que le suppose M. Schmidt, que la femme seule aurait été punie. L'homme l'a été à son tour, quoique moins fortement peut-être et d'une manière différente. N'était-il pas juste, du reste, que la femme, pour *avoir dominé* sur l'homme en lui faisant partager son crime, fût punie par où elle avait péché, et qu'elle fût à son tour assujettie, soumise à l'homme. Si donc M. Schmidt trouve injuste l'opinion émise par saint Augustin et saint Jean Chrysostome, son blâme ne-

tombe sur Dieu lui-même, qui a mis Eve sous la puissance d'Adam, et lui a imposé comme châtiment la domination de son époux sur elle.

A la page 226, l'auteur dit, à propos de l'éducation des enfants chrétiens aux premiers siècles de l'Eglise :

« On s'est demandé si les chrétiens envoyaient leurs enfants dans les écoles païennes ou s'ils s'en abstenaient, par scrupule de conscience. Les monuments historiques n'en disent rien. »

Il me semble que le silence de l'histoire sur cette importante question n'est pas si absolu. Dans le principe, avant qu'il y eût des écoles chrétiennes, les enfants suivaient celles des païens. Tertullien (*De Idol.* n° 10) se pose cette double question : *Est-il permis aux chrétiens d'étudier les lettres? Leur est-il permis de les enseigner?* — Il répond négativement à la seconde, mais affirmativement à la première, et dit, pour excuser cette apparente contradiction : « *Necessitas ad excusationem deputatur.* » Je renvoie M. Schmidt à l'*Essai historique et critique sur l'étude et l'enseignement des lettres profanes dans les premiers siècles de l'Eglise*, par M. l'abbé Leblanc, thèse soutenue en 1852 devant la Faculté des Lettres de Paris.

Que l'illustre lauréat de l'Académie me permette encore une observation critique au sujet de Sénèque. Page 337, il semble dire que ce philosophe n'approuve le suicide que dans les cas d'injuste oppression, et le conseille alors comme moyen d'arriver à la liberté. L'opinion du précepteur de Néron sur la mort volontaire me paraît beaucoup plus générale. Il autorise encore ce crime dans le cas d'une longue vieillesse que les maladies rendraient plus douloureuses; et, pour se faire illusion à lui-même, il s'écrie bravement : « Celui-là est un lâche qui se donne la mort à cause de la douleur! mais celui-là est un sot qui reste en vie à cause de la douleur : *Imbecillus est et ignarus qui propter dolorem moritur, stultus qui doloris causâ vivit.* » (*Ep.*, lviii, *ad fin.*) Ce n'est là qu'un affreux jeu de mots de sophiste. Je partage, du reste, l'opinion de M. Schmidt sur l'influence chrétienne qu'a subie Sénèque, sans admettre toutefois les conclusions par trop exagérées de M. Amédée Fleury (1), qui voudrait faire du philosophe stoïcien un disciple du Christianisme. Les preuves données par M. Schmidt et plus amplement développées par M. Fleury ne peuvent plus laisser de doute sur les rapports du philosophe avec les idées chrétiennes. Evidemment, comme l'a si bien dit M. Franz de Champagny (2), *il est le satellite d'un astre plus éclatant*, et la seule lecture de ses œuvres ferait deviner le Christianisme qui est à côté de lui.

(1) Saint Paul et Sénèque. *Recherches sur les rapports du philosophe et de l'apôtre.* 1853.
(2) *Correspondant* du 25 avril 1853.

Je borne à ces quelques points mes observations critiques sur le bel ouvrage que l'Académie a si justement couronné. J'aurais préféré n'avoir que des éloges à donner à son auteur, car la lecture de son livre m'a procuré de si douces jouissances, qu'en retour du plaisir que j'y ai trouvé, je n'aurais voulu qu'applaudir à son succès. Mais la vérité doit nous être plus chère encore que les hommes qui l'exposent et qui peuvent se tromper en ne la distinguant pas assez courageusement de l'erreur!

Je finirai ce compte-rendu par quelques considérations plus générales et prises de plus haut. J'ignore si ces pensées parviendront sous les yeux de l'auteur; mais elles me sont inspirées par la nature même des réflexions qu'il a dû faire en composant son bel ouvrage.

Si ce travail, *au point de vue historique*, me paraît complet, il n'en est pas de même *au point de vue philosophique*. J'y trouve une lacune importante qu'il importe de signaler. L'influence du christianisme sur le paganisme, dont il nous a retracé le tableau avec tant d'art, n'est qu'un effet, qu'un résultat; mais quelle en est la cause? C'est une conséquence, mais où est son principe? c'est une fleur magnifiquement éclose, mais où trouver sa racine?

M. Schmidt nous répond que ce principe, c'est LA CHARITÉ. Cela est incontestable; mais comment cette charité, qui a produit toutes ces merveilles, se communique-t-elle à l'homme? comment s'entretient-elle dans son cœur? comment se rallume son flambeau quand il est éteint par le péché? car plusieurs fois l'auteur parle du péché. Il n'est donc point partisan de l'horrible doctrine de l'*inamissibilité de la justice;* il admet que la justice peut se perdre, que, par conséquent, la charité peut s'affaiblir et disparaître? Or, au milieu des défaillances de la nature, au milieu des tentations de la concupiscence, qui soutiendra cette vertu, principe de toutes les autres? qui l'aiguillonnera et lui fera produire ces fruits qu'il a si bien dépeints et admirés si sincèrement?

Voilà des questions graves, d'une importance capitale, qui ne sont pas résolues par M. Schmidt. Le catholique a sa réponse toute prête : pour nous, le flambeau de la charité se rallume incessamment au sacrement de la miséricorde, qui est le grand acte de charité de Dieu envers les hommes; sa flamme s'entretient et s'augmente au sacrifice d'amour et au sacrement d'amour! Telles sont les sources d'où ont découlé, pour les premiers chrétiens, ces flots de charité qui inondèrent le monde païen. Voilà les sources d'où s'échappent encore et ce dévouement journalier et cet esprit de sacrifice qui animent nos Sœurs de charité, nos missionnaires, nos Sœurs garde-malades,

nos Petites Sœurs des pauvres! Ah! si l'on voulait être conséquent jusqu'au bout, on reconnaîtrait sans peine la différence qui existe entre la civilisation catholique et la civilisation protestante.

Si j'avais un sujet à mettre au concours, je proposerais l'un des suivants : « *De l'influence de la Réforme sur la charité chrétienne.* » Serait-il possible de ne pas reconnaître qu'une religion qui a pour fondateur l'homme qui a osé émettre ces sauvages principes : « *Quiconque fait le bien, commet le péché : l'homme ne peut pas faire de bonnes actions; il n'en doit pas faire;* » qu'une telle religion, dis-je, a dû éteindre la charité dans les sociétés qui ont été pénétrées de son esprit. Aussi, en suite de cela, je proposerais cette seconde question : « *Pourquoi le protestantisme a-t-il été et est-il encore si stérile en œuvres de charité? Pourquoi, au contraire, le Catholicisme a-t-il été et est-il encore si fécond en bonnes œuvres?* »

Dans un pays ravagé par le choléra, les protestants de Newcastle, décimés par le même fléau, et abandonnés par leurs pasteurs, ont fait placarder des affiches par la ville pour sommer les pasteurs de visiter les victimes à l'instar des prêtres catholiques. Ce fait contemporain caractérise les deux religions par rapport à la charité. Ce qui se passe en ce moment s'est toujours passé. Et je proposerais, si j'en avais le droit, cette troisième question : « *Rechercher si cet esprit de charité, qui a changé la face de la société antique, s'est conservé à travers les siècles chrétiens, et dans quelle société religieuse cet esprit s'est maintenu avec le plus d'efficacité?* » Evidemment si, pour ces divers sujets, M. Schmidt entrait en lice avec la même science, le même talent qui lui ont valu d'être couronné par l'*Institut*, il arriverait à ce résultat que la vérité est chez les catholiques et non chez les protestants; car, pour terminer par le texte avec lequel il commence et finit sa belle apologie : *Ubi caritas non est, non potest esse justitia.*

L'abbé Ch. MARTIN,
Directeur du Collége libre de Colmar.

BOURSE DU 6 DÉCEMBRE 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 100 60 — plus haut, 00 00 — plus bas, 00 00 — fermé à 100 60. — Au comptant, il reste à 100 50.

3 0/0, à terme, ouvert à 75 90 — plus haut, 75 45 — plus bas, 75 85 — fermé à 75 45. — Au comptant, il reste à 75 25.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,075 00; (1852), à 1,197 50.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 91 3/4; nouveau, 91 3/4. — Belgique, 5 0/0, 00 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

DES ÉLECTIONS EN PIÉMONT

CIRCULAIRES DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ANNECY ET DE PIGNEROL AUX CURÉS DE LEURS DIOCÈSES. — CIRCULAIRES DE M. RATAZZI AUX AGENTS DE L'ORDRE JUDICIAIRE. — LE FAUX LIBÉRALISME ET LA LIBERTÉ.

Nous avons reproduit en entier, dans notre dernier numéro, la lettre si précise et si pressante de Mgr l'Archevêque de Chambéry. On a vu avec quelle force le vénérable prélat rappelle à ses diocésains leurs devoirs vrais et positifs « envers la cause catholique, la Constitution, le Roi, leur pays; » comment il établit que l'exercice de leurs droits électoraux, bien loin d'avoir rien qui puisse troubler leur foi, est pour eux, en vertu des institutions qui les régissent et des circonstances au milieu desquelles le scrutin est ouvert, une stricte et rigoureuse « obligation de conscience; » comment, enfin, au lieu de les laisser s'abandonner à des préventions qui les auraient entraînés au moins à s'abstenir de voter, il s'efforce de leur faire comprendre la responsabilité qu'ils encourraient devant Dieu en refusant de faire quelques démarches faciles pour servir autant qu'il est en eux, dans les conditions où la Providence les a placés, l'Église et leur patrie.

Mgr l'Évêque d'Annecy s'est exprimé dans des termes presque identiques : « Il est trop important, dit-il dans une lettre à ses curés, pour la religion, pour la famille et pour la société, que la Chambre des représentants soit composée d'hommes honnêtes et bons chrétiens, *pour qu'il soit permis de rester indifférent au choix qui va se faire.* Vous direz donc, monsieur le curé, à tous ceux de vos paroissiens qui jouissent du privilége d'être électeurs, que c'est pour eux *un devoir de conscience* d'aller aux élections. »

Nous avons également annoncé la notification de Mgr l'Évêque de Pignerol. Nous devons en consigner, dans ce recueil, les passages les plus significatifs.

Le vénérable prélat, en invitant ses diocésains à se rendre aux élections, ajoute :

MM. les curés voudront bien célébrer, ce jour-là, plus tôt que de coutume l'office divin pour que les électeurs puissent se fortifier d'abord des lumières de la religion, ayant à nommer la personne que chacun, dans sa conscience et en face de Dieu et des hommes, croira la plus honorable, la plus expérimentée, la plus pure, la plus animée de l'amour du véritable bien de sa patrie, celle, en un mot, qu'il jugera la plus digne de représenter et de discuter les intérêts, non-seulement du collége et de la province, mais de la nation entière.

Dans une occasion si délicate et si importante, au moment où les partis et les opinions vont se trouver peut-être en conflit, je n'ai pas besoin de recommander au bon sens et à la prudence bien connue du clergé de ce diocèse de ne s'immiscer en rien dans des faits qui pourraient en quoi que ce fût compromettre la sainteté sublime du ministère ecclésiastique...

A cet acte solennel sont liés étroitement la tranquillité, l'honneur, le bonheur de notre patrie : que les électeurs, pour le bien remplir, demandent lumière et appui au suprême Auteur de toute grâce, sans qui les hommes ne peuvent rien édifier... Dans les trois jours qui précéderont les élections, les prêtres voudront bien ajouter à la messe et à la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, l'oraison : *De Spiritu Sancto.*

Mgr l'Evêque de Pignerol va plus loin encore : « Si, dit-il en terminant, l'autorité civile demandait l'usage provisoire de quelque église pour les réunions électorales, MM. les curés sont autorisés à l'accorder. »

En présence de ces faits, on aura peine, sans doute, à soutenir que les catholiques des Etats sardes, fidèles à la direction de leurs chefs spirituels et de leurs guides ecclésiastiques, regardent comme « une émanation du protestantisme » les institutions représentatives en général et le Statut du royaume en particulier ; Statut dont l'article 1er, par parenthèse, maintient formellement à la Religion catholique le titre et toutes les prérogatives de Religion d'Etat.

« C'est une *calomnie impudente*, dit à Rome la *Civiltà Cattolica*, de représenter les Catholiques piémontais comme ennemis du Statut. » L'*Armonia*, à Turin, le *Cattolico*, à Gênes, font les mêmes protestations. L'*Echo du Mont-Blanc*, d'Annecy, s'écrie, presque avec les mêmes expressions et en généralisant davantage sa pensée : « *La plus insigne calomnie* que les journaux de M. de Cavour aient prodiguée aux défenseurs de la religion, de la monarchie *et des libertés publiques*, » est celle-ci : « *Vous êtes des intolérants ; vous êtes le parti des dragonnades, de l'inquisition et des bûchers. Si vous étiez dans le gouvernement, votre tyrannie étoufferait sans pitié toute opinion qui ne serait pas la vôtre. La liberté de conscience périrait immédiatement.* »

Telles sont les imputations auxquelles les catholiques piémontais sont plus que jamais en butte, et qu'ils repoussent avec raison comme odieuses, iniques, mensongères et absurdes. Puisse désormais tout prétexte manquer à de si dangereuses calomnies !

La meilleure tactique, parce que c'est tout simplement l'exposition de la vérité, consiste à prouver qu'en Piémont, comme en bien d'autres Etats, les Catholiques comprennent et aiment une juste et sage liberté infiniment mieux que leurs adversaires, quoique ceux-ci prétendent monopoliser à leur profit le titre de

libéraux, tout en traînant ce nom dans la boue par l'abus inconcevable qu'ils en font.

Il ne s'agit point ici de vaines déclamations. Il n'y a qu'à poser les questions les plus claires et à procéder par ordre. Quelle est la liberté qu'acceptent sincèrement les soi-disant, les faux libéraux des Etats Sardes ?

Est-ce la liberté religieuse? Ils refusent au clergé le droit de correspondre avec Rome, la juridiction spirituelle, la propriété des biens ecclésiastiques, ce qui fait l'essence même de la religion, son indépendance.

Est-ce la liberté d'association ? Oui, ils la réclament illimitée en théorie; et en pratique, ils traquent les jésuites et les autres religieux comme des bêtes fauves.

Est-ce la liberté d'enseignement ? Ils ne rêvent que l'Etat enseignant par l'organe d'une université exclusive, comme naguère en France.

Est-ce la liberté de la presse ? Ils s'indignent que les Catholiques osent y avoir recours, et ils font de leurs journaux des *auto-da-fé*, les seuls qui aient été renouvelés au XIXe siècle, et qui l'ont été dans le Piémont joséphiste comme dans l'Angleterre protestante et la Suisse radicale.

Est-ce la liberté communale et provinciale ? Ils crient contre la décentralisation, le fédéralisme, l'anarchie !

Est-ce seulement la liberté politique, qui doit être la conséquence et la garantie de toutes les autres, mais qui ne les remplace et n'y supplée nullement? Pas davantage. Quand ils en parlent, ils sous-entendent que les curés ne seront ni électeurs ni éligibles ; que la plupart des paysans seront dans le même cas, et que les autres resteront si éloignés du lieu des élections qu'ils ne puissent en approcher; qu'enfin les fonctionnaires et les subordonnés de l'administration, à quelque degré que ce soit, même dans la magistrature, dirigeront les votes, et imposeront aux masses, à leur gré, par l'intrigue ou la menace, le choix des représentants de la nation.

Nous avons déjà cité les circulaires officielles par lesquelles M. de Cavour plaçait sous la surveillance spéciale des syndics et de la police les *pasteurs des âmes*. Mais ce n'était pas assez de rejeter sur le clergé la solidarité des émeutes provoquées par la cherté des grains, et de chercher dans ces indignités des prétextes de poursuite et d'intimidation, très-opportuns, sinon très-efficaces, au moment de la crise électorale. L'administration et la magistrature elle-même deviennent maintenant l'objet des soupçons et des sollicitudes du cabinet. Après avoir été chargés de surveiller tout le monde, les syndics, les juges de paix et les autres officiers et agents de justice reçoivent enfin la mission de

se surveiller les uns les autres et de dénoncer au gouvernement tous ceux qui parmi eux ne voteraient pas à son profit.

Pour croire de telles choses, il faut les voir. Citons donc :

Turin, 26 novembre 1858.

Le garde des sceaux croirait *manquer à son devoir* si, à l'occasion des élections générales qui auront lieu bientôt, il n'adressait pas encore une fois la parole aux agents du ministère public, pour leur rappeler quelle est la mission *de tous les membres de l'Ordre judiciaire, et quelle doit être leur attitude dans de si graves circonstances.*

Certes le gouvernement n'a nullement l'intention d'influencer leur vote personnel; bien plus, il déclare hautement qu'il veut en respecter la pleine liberté. Cependant, *il ne pourrait permettre que des fonctionnaires publics qui, à raison de la charge dont ils sont investis et de la confiance dont le gouvernement les honore, peuvent quelquefois exercer une certaine influence, dirigeassent les élections dans un sens hostile à ce gouvernement.*

Malgré les formules oratoires, pour qui sait lire, ce qui précède n'a déjà pas besoin de commentaires. Mais la circulaire ne s'en tient pas là ; elle ajoute que, en face des *manœuvres des partis*, la *quiétude*, seulement, des fonctionnaires de tout rang, serait de leur part « la preuve d'un mauvais esprit envers le gouvernement auquel ils doivent tous et toujours prêter un concours loyal. » Puis elle continue :

C'est pourquoi le garde des sceaux veut que la conduite *de tous les fonctionnaires de l'Ordre judiciaire soit, de la part du ministère public, l'objet d'une surveillance attentive ;* et il prie MM. les avocats fiscaux *d'avoir spécialement de cette intention du gouvernement les juges de paix*, qui, par leur position, sont en rapports plus suivis *avec les électeurs des campagnes*, afin qu'ils puissent y trouver *une direction convenable* dans les circonstances actuelles.

MM. les avocats fiscaux auront à faire à bref délai un *rapport exact* sur la *conduite de tous les fonctionnaires de tout grade, de l'ordre judiciaire.*

A la suite de cette circulaire, l'*Armonia* s'écrie :

Voilà la liberté des votes ! voilà le respect du ministère pour la liberté des élections ! Toute démarche est réputée une *menée*, toute opposition une *hostilité*, chaque ministre incarne en lui-même le gouvernement tout entier ; et si un électeur, ne se contentant pas d'apporter à l'urne un vote silencieux et veut se concerter d'avance avec quelques amis, il est menacé dès à présent de la surveillance de tous les fonctionnaires publics, damés par les ministres sur la trame des *menées hostiles !*

Jamais, on peut le dire, l'abus de l'influence administrative n'a été poussé plus loin dans des opérations électorales. Au moment même où le ministère, qui se dit *constitutionnel* par excellence, fait appel au jugement du pays, il ne néglige rien pour le dénaturer et le pervertir.

Quelque bénéfice qu'il tire de scandales pareils, pour nous, nous trouvons un éloquent contraste et une instructive leçon entre ses notifications de police et les admirables exhortations que le peuple recueille en même temps de la bouche des Princes de l'Église. Les uns et les autres ont, chacun à leur façon, retenu-

mandé aux Catholiques la Constitution de leur pays. Les évêques leur ont montré combien ils y sont attachés, en les pressant, au nom de la religion et de la conscience, de se servir des droits qu'elle leur confère; les faux libéraux leur ont prouvé que, pour la ployer à leurs mauvais desseins, ils sont obligés de la fausser en attendant qu'ils la violent. Charles DE RIANCEY.

Mercredi dernier, a eu lieu, comme nous l'avons annoncé, à l'endroit même où il reçut la mort, en 1815, l'inauguration de la statue du maréchal Ney.

Le prince Napoléon présidait cette cérémonie.

Le conseil d'État, les membres du Sénat présents à Paris, ceux du Corps-Législatif, tous les ministres accompagnés de leurs directeurs et chefs de service, des maréchaux, des amiraux, l'état-major de l'armée de Paris, plusieurs membres et les présidents des Cours et tribunaux, les préfets de la Seine et de police, des membres de l'Institut avaient été convoqués.

Des places avaient été réservées à la famille du maréchal Ney, représentée par son fils aîné, M. le prince de la Moskowa, général de brigade et membre du Sénat; M. le duc d'Elchingen, un de ses fils, M. le colonel Edgard Ney, aide de camp et premier veneur de l'Empereur, et M. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur, petit-gendre du maréchal.

Une députation de la ville de Sarrelouis, qui a donné naissance au maréchal, était aussi présente.

Le prince Napoléon est arrivé à une heure, accompagné du maréchal ministre de la guerre et du grand maréchal du palais. Presque au même moment, le tambour annonçait Mgr l'Archevêque de Paris. Le prélat, précédé de la croix et suivi du clergé, s'est avancé jusqu'au pied de la statue, où le chœur a entonné le *De profundis*.

Après l'absoute, un coup de canon a retenti, et le voile qui couvrait la statue est tombé.

M. Fould, ministre d'État, a donné alors lecture du décret en vertu duquel l'érection de la statue avait lieu; puis le maréchal Saint-Arnaud, ministre de la guerre, et M. Dupin ont successivement pris la parole. Autant le ministre de la guerre a mis de modération et de convenance dans son langage, autant M. Dupin a tenu à se montrer violent et emporté. Il a déployé une éloquence et mis en avant des principes tout à fait dignes des principes et de l'éloquence du *Siècle*. Cette dernière feuille dit, en rendant compte de la cérémonie religieuse :

« Un chœur s'est fait entendre; M. l'Archevêque de Paris s'est avancé, précédé de la croix, à la tête du clergé métropolitain.

et a prononcé *les prières du rituel pour la bénédiction des statues.* »

Avant de parler des *prières du rituel*, le *Siècle* ferait bien de compléter ses études liturgiques. Il apprendrait alors, ce qu'il ignore, que l'Eglise ne bénit et ne consacre que les statues de ses grands hommes, c'est-à-dire des saints canonisés par elle. Pour les autres morts, riches ou pauvres, petits ou grands, obscurs ou célèbres, elle ne sait qu'invoquer la miséricorde de Dieu, leur juge, pour le repos de leur âme; et si on l'invite à venir, comme dans cette circonstance, assister à l'inauguration de la statue d'un homme illustre, elle y vient avec un drap mortuaire et des prières, non pour le glorifier, mais pour implorer en sa faveur la justice divine.

C'est ce qu'a fait, mercredi dernier, Mgr l'Archevêque de Paris. Le vénérable prélat n'a pas *béni le monument*, comme le prétend le *Pays*, qui n'est ni plus savant en rubriques ni mieux informé que le *Siècle*, mais, comme le dit le *Moniteur*, « Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Paris s'est approché du monument devant lequel était un drap mortuaire, et y a récité les prières de l'absoute. »

Il y a eu ainsi, entre la cérémonie religieuse et la cérémonie civile, un contraste qui détermine parfaitement la part qu'y ont prise l'Eglise et la politique. L'abbé J. Cognat.

AFFAIRES D'ORIENT

Le *Moniteur* publie aujourd'hui l'article suivant, relatif aux négociations qui viennent d'être renouées pour l'arrangement des affaires d'Orient. Nos lecteurs apprécieront les espérances que la feuille officielle fait concevoir pour le rétablissement de la paix par l'action diplomatique. Alfred Des Essarts.

Nous disions, à la date du 17 mai dernier, que si la question entamée à Constantinople par M. le prince Mentschikoff amenait quelques complications, elle deviendrait une question de politique générale, dans laquelle les autres puissances signataires du traité du 13 juillet 1841 se trouveraient engagées au même titre que la France. Les événements ont justifié nos prévisions : cette solidarité, que des intérêts communs et le respect des mêmes principes établissaient, dès lors, à nos yeux, entre les grands cabinets, est aujourd'hui un fait accompli.

L'intime union du gouvernement de l'Empereur avec le gouvernement de Sa Majesté Britannique avait déjà rassuré les esprits; toutefois il restait des doutes sur l'attitude que prendraient les autres puissances au début d'une guerre qu'elles avaient sincèrement essayé de prévenir, mais, dont, par la force même des choses, le théâtre pouvait s'étendre.

C'est à conjurer ce péril, à concerter une action commune et à resserrer le faisceau des intérêts européens que le gouvernement de l'Empereur a employé ses soins les plus persévérants. Cette politique loyale a atteint son but.

Il y aurait de la présomption à considérer la question d'Orient comme terminée ; il faut même s'attendre à lui voir encore traverser des phases diverses, mais l'accord hautement avoué de l'Autriche et de la Prusse avec les cabinets de Paris et de Londres suffit pour calmer dès à présent les inquiétudes qui ont tenu l'Europe en suspens depuis dix mois. Le vrai danger de la situation consistait en effet dans la possibilité d'une scission des puissances en deux camps ; cette crainte a disparu.

Les mêmes vues, les mêmes désirs animent la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, et un protocole signé à Vienne, le 5 de ce mois, dans une conférence à laquelle assistaient les représentants des quatre cours, atteste leurs résolutions communes.

Rétablir la paix entre la Russie et la Sublime-Porte, à des conditions honorables pour les deux parties, maintenir l'intégrité territoriale de l'empire ottoman, dont l'existence indépendante dans les limites que les traités lui ont assignées, est devenue l'une des conditions essentielles de l'équilibre européen, tel est le double but que les quatre puissances se proposent de poursuivre en commun. Constater d'avance que la guerre actuelle ne saurait, en aucun cas, entraîner des modifications dans l'état de possession que le temps a consacré en Orient, c'est en restreindre le champ et ramener, il faut l'espérer, le différend survenu entre le cabinet de Saint-Pétersbourg et la Sublime-Porte à des termes qui permettront à la diplomatie européenne d'exercer une action efficace et de rétablir, sous sa garantie collective, une paix solide entre la Russie et l'empire ottoman.

Tandis qu'en Europe les opérations languissent, en Asie, au contraire, elles se poursuivent avec animation ; mais les bruits de paix qui se répandent et les espérances de conciliation que de bons esprits nourrissent encore, ôtent une grande partie de leur importance aux événements qui se passent sur le théâtre de la guerre.

On a reçu de Marseille une dépêche télégraphique en date du 7 décembre. S'il faut en admettre le contenu, l'armée turque asiatique aurait obtenu des succès irrésistibles. Mais on peut, ce nous semble, faire à cet égard quelques réserves, lorsque ces nouvelles sont données sous la rubrique de Constantinople. Nous citons :

« On a reçu aujourd'hui, par le navire le *Scamandre*, les nouvelles suivantes de Constantinople, en date du 25 novembre :

« La lutte continuait en Asie. Les Russes, après trois affaires sanglantes, ont été repoussés par des forces supérieures de Zohlis sur Laskow.

« La forteresse de Saffa et aussi, dit-on, celle d'Akiska ont été prises d'assaut par Sélim-Pacha.

« Le camp retranché d'Abdi-Pacha, à Bayezid, a été attaqué sans succès par les Russes, qui ont échoué également, le 17, dans une dernière attaque ayant pour but de reprendre le fort Saint-Nicolas.

« Un petit navire à vapeur turc, le *Nesdyi-Tedjared*, a été capturé.

« Le capitan-pacha a donné un brillant banquet aux amiraux et aux

officiers des flottes française et anglaise sur le vaisseau amiral turc le *Mahmoudié*.

« Les officiers ont été présentés au Sultan, et lord Stratford a prononcé un discours dans lequel il a promis à Abdul-Medjid un concours effectif contre une agression injuste, tout en recommandant la conclusion d'une paix prompte et honorable.

« Le Sultan a répondu qu'il désirait la paix, mais à la condition qu'elle ne blesserait en rien l'honneur de la Turquie et qu'elle serait compatible avec ses droits de souverain. »

Cette réponse du Sultan n'est que la répétition de celle qu'il a faite au général Baraguey-d'Hilliers. Elle dénote la ferme intention de continuer la guerre plutôt que d'accepter des conditions onéreuses. Et cependant, on écrit aussi de Constantinople, 28 novembre, cette phrase significative : « Toutes les espérances sont ici à la paix. »

A l'appui des mots que nous venons de reproduire, nous pouvons ajouter que le *Times* donne comme positive l'ouverture d'une nouvelle conférence que les quatre puissances ouvriraient bientôt à Vienne pour l'arrangement du différend turco-russe.

Le rang que cette feuille tient dans le monde diplomatique donne de l'autorité à son langage. Voici comment elle s'exprime :

« Ces propositions, qui sont le dernier effort de négociations prolongées, ont été mises en avant par les gouvernements d'Angleterre et de France, et non, comme l'ont dit à tort quelques journaux français, par le cabinet de Vienne ; mais, telles qu'elles sont, elles ont été adoptées sans réserve par les puissances allemandes.

« Vendredi dernier, le gouvernement prussien a donné ordre à ses représentants à Londres et à Paris de déclarer qu'il était prêt à coopérer, avec les puissances occidentales, sur la base proposée. Le lendemain, le gouvernement autrichien a donné son adhésion, et la conférence des quatre puissances, à Vienne, a fait connaître à la Porte la base sur laquelle les quatre puissances sont disposées à traiter de la paix, et, nous l'espérons, à l'imposer au besoin par la force.

« L'empereur Nicolas avait évidemment compté sur le défaut d'entente de la France et de l'Angleterre, et sur la complaisance de la Prusse et de l'Autriche ; il s'est trompé sur ces deux points : non-seulement la France et l'Angleterre ont mis leur diplomatie et leurs flottes, mais elles ont fini par rallier l'Autriche et la Prusse à cette cause de la paix et de l'ordre, que la Russie a si étrangement abandonnée et attaquée. »

Ce qu'on vient de lire a un véritable caractère d'ultimatum : ou les puissances marchant d'accord arriveront à faire admettre par les négociations une base d'arrangement, ou elles *l'imposeront par la force*. Cette union des quatre grandes puissances est, il faut le dire, l'unique moyen de mettre un terme à une lutte qui, en s'animant au printemps prochain, ne pourrait se prolonger qu'au prix des plus grands malheurs. On a vu, par les

paroles du Sultan aussi bien que par les immenses préparatifs de l'empereur de Russie, que ni l'une ni l'autre des deux parties ne croit plus devoir ni pouvoir céder : il devient donc évident que la pacification ne peut désormais sortir que d'un concert européen.

Pas de nouvelles des Principautés. On s'observe, mais on n'agit pas. C'est autour de Kalafat que sont groupées les forces principales des Russes et des Turcs.

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Vienne, 7 décembre.

« La *Correspondance autrichienne* confirme dans son dernier article la nouvelle de la médiation commune de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse dans le différend turco-russe. »

« Vienne, le 5 décembre.

« La conférence des grandes puissances enverra demain à Constantinople une autre proposition d'arrangement du différend, basée sur le nouveau projet. Des négociations pour la paix continueront même quand les hostilités ne seraient pas suspendues. »

« Constantinople, le 24 novembre.

« On dit dans les journaux qu'un armistice de trois mois, demandé par l'Angleterre, a été refusé par les ministres turcs, et qu'en conséquence lord Stratford a eu une audience du Sultan qui a duré cinq heures. Un Divan extraordinaire doit s'assembler. »

Alfred DES ESSARTS.

CONFLIT DE BADE

Mgr l'Evêque de Limoges a adressé à Mgr l'Archevêque de Fribourg, une lettre que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« Limoges, le 3 décembre 1853.

« Monseigneur,

« Votre héroïque conduite m'a saisi d'admiration et m'a profondément édifié. Votre Grandeur a donné un noble et grand exemple qui aurait dû ouvrir les yeux aux persécuteurs aveugles qui désolent l'Eglise et déchirent cruellement son sein.

« Depuis plus de dix-huit siècles, l'Eglise connaît les luttes; et celles-ci comme les autres ne serviront qu'à relever sa gloire et à ajouter à l'éclat de ses triomphes. Je m'associe, avec tout mon clergé, à toutes vos peines, à vos souffrances; il me serait bien doux de les partager.

« Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de ma profonde vénération et de toutes mes sympathies.

« † BERNARD, Evêque de Limoges. »

Mgr BEDINI AUX ÉTATS-UNIS.

On sait que Mgr Bedini, Archevêque de Thèbes, a été en-

voyé par le Saint-Siége aux Etats-Unis, afin de se rendre compte de l'état de la Religion dans ce pays. La mission de l'illustre Prélat ne devait être que de courte durée; mais le voyage du représentant du Saint-Siége dans les différents diocèses des Etats-Unis remplit tellement les catholiques de joie, le clergé et l'épiscopat s'empressent tellement de lui fournir tous les renseignements dont il a besoin, que le séjour de Mgr Bedini paraît devoir se prolonger pour le plus grand bien de l'Eglise.

Et cependant, depuis l'arrivée du Nonce apostolique à New-York, au mois de juin dernier, les apostats italiens réfugiés aux Etats-Unis ont eu recours, avec une persistance infatigable, à tous les moyens que leur suggérait l'Esprit du Mal, afin de forcer Mgr Bedini à quitter le pays. On a cherché à surexciter contre lui le fanatisme protestant; on a tramé un complot contre sa vie, et l'on a frappé de mort celui qui s'en était fait le révélateur. Depuis six mois, les ennemis les plus acharnés de la Papauté remplissent la presse, la tribune, la chaire d'infâmes attaques contre le pieux et doux Archevêque que l'on désigne à l'ignorance des masses sous le nom d'*Hyène Romaine;* tellement on sent l'importance de faire échouer la mission dont le Saint-Père a chargé Mgr Bedini. Depuis plusieurs mois, le malheureux Gavazzi s'est attaché à ses pas comme son ombre : il suit Mgr Bedini dans toutes les villes où le conduit son voyage, et là, le Barnabite défroqué s'efforce de créer du scandale et d'irriter la foule, en versant son torrent de calomnies odieuses contre le vénérable objet de sa haine. — Malgré tous ces efforts désespérés, la considération qui entoure Mgr Bedini grandit sans cesse loin de décroître : les Catholiques ne savent comment témoigner, par leur vénération, la douleur qu'ils éprouvent des machinations des réfugiés italiens; le gouvernement n'entrave en rien la mission du représentant du Saint-Siége; et la grande masse des protestants lit sans s'émouvoir les provocations qu'on lui adresse pour la pousser à l'intolérance. — Quelle leçon donnée par les Etats-Unis à l'Angleterre, où un Nonce ne pourrait pas se présenter sans créer une agitation dans toute l'île, et où le fanatisme protestant encouragerait le ministère à la violence dans des *meetings* passionnés!

Un fait récent prouve de quels honneurs est entouré Mgr Bedini, tandis que ses calomniateurs ne peuvent se garantir du mépris public. Le dimanche 13 novembre, le Prélat s'est rendu dans la ville d'Albany, pour y consacrer le maître autel de la cathédrale, magnifique ouvrage gothique en marbre venu de Paris, et sculpté sur les dessins du célèbre archéologue, le Père Arthur Martin. Gavazzi n'a pas manqué de se rendre de son côté à Albany, et d'y débiter ses discours contre Mgr Bedini et la

Papauté. Le Nonce a été l'objet des attentions et des invitations des principales familles de la ville; et le mercredi soir, 16 novembre, à l'heure même où Gavazzi tonnait le plus fort contre lui devant un auditoire composé de la lie du peuple, le Prélat allait passer la soirée chez le gouverneur, chef du pouvoir exécutif de l'Etat de New-York, dont Albany est la capitale. L'élite de la société y témoignait de son respect pour l'envoyé de Pie IX; et, parmi les plus empressés, se faisaient remarquer plusieurs ministres protestants.

L'un des résultats les plus importants de la mission de Mgr Bedini, ce sont les réformes qu'il réussit à faire opérer dans l'administration temporelle des églises. Tant que l'épiscopat n'a pas été fortement constitué aux Etats-Unis, les chapelles que l'on ouvrait pour le culte étaient souvent la propriété, soit de familles pieuses, soit du corps des fidèles qui s'étaient cotisés pour les bâtir. Dans ce dernier cas, les biens de l'église étaient gérés par un conseil nommé à l'élection par les catholiques; et si ce système fonctionnait sans trop d'inconvénients, tant que les *trustees* ou *marguillers* étaient animés de sentiments chrétiens, il avait d'immenses dangers dès que les laïques voulaient s'ingérer dans les choses spirituelles, dans le choix du pasteur, et empiéter sur l'autorité épiscopale. C'était là un levain de presbytérianisme qu'il fallait arracher à tout prix. Aussi les décrets du dernier concile de Baltimore ont-ils ordonné que dorénavant aucune nouvelle église ne se bâtira si le titre de propriété n'est pas au nom de l'évêque diocésain; et, pour les églises déjà anciennes, les *trustees* ont été invités à faire abandon de leurs droits dans l'intérêt de la religion. Mais ici, comme la légalité protestante est pour les marguillers, il a fallu ne procéder envers eux qu'avec beaucoup de prudence et de douceur, et les évêques n'ont pas encore recouvré l'administration de la totalité de leurs églises.

Un grand scandale existait cependant depuis plusieurs années à Buffalo, où l'église Saint-Louis a été mise en interdit, parce que les *trustees* voulaient avoir un curé de leur choix. Les marguillers ont cru que le Nonce leur donnerait gain de cause, et ils ont fait appel à son jugement. Mgr Bedini a daigné se rendre à Buffalo, et s'est prêté à entendre les plaintes interminables des paroissiens révoltés; puis il a condamné solennellement leur conduite en les sommant de remettre à leur évêque l'administration de leur église. Les plus récalcitrants ont refusé de se soumettre au jugement qu'ils avaient provoqué; mais beaucoup de gens simples ont été éclairés, et se sont empressés de faire leur soumission à leur premier pasteur.

Cependant la décision souveraine du représentant de Pie IX

a eu du retentissement parmi les catholiques, et nous en trouvons un premier résultat dans une lettre remarquable écrite par les *trustees* de l'église de Saint-Pierre, à Belleville. Cette ville fait partie du diocèse de Newark, nouvellement fondé par le Souverain-Pontife.

Nous soussignés, marguilliers de l'église Saint-Pierre, tant en notre nom qu'en celui de toute la congrégation, nous demandons d'exprimer respectueusement à notre Evêque la joie que nous ressentons de son élévation à la dignité épiscopale sur tout l'état du New-Jersey. Nous sommes aussi pleins de reconnaissance envers le Souverain-Pontife, pour nous avoir faits les enfants spirituels d'un prélat que nous regardons déjà avec vénération et avec amour, et auquel nous voulons toujours obéir avec simplicité et empressement, pour la plus grande gloire de Dieu.

Nous déclarons aussi que, par des motifs de conscience, et afin de demeurer en parfaite conformité avec les lois et la discipline de l'Eglise catholique, telles qu'elles ont été expliquées récemment à certains *trustees* de Buffalo, par le nonce de Sa Sainteté, nous renonçons de nous-mêmes à toute administration des revenus ecclésiastiques de notre Eglise, comprenant, selon les expressions du nonce, que *rien n'est plus exclusivement du domaine du ministère ecclésiastique que cette espèce de revenu*, et aussi, *que les offrandes à la messe et les contributions pour les bancs étant faites seulement pour assurer le service divin, ces revenus sont le résultat direct du ministère sacré, et doivent, par conséquent, être administrés librement par l'autorité ecclésiastique.*

Nous connaissons trop bien, comme catholiques, la ruine et la désolation qui ont frappé les propriétés de notre Eglise, dans les contrées de l'Europe qui ont apostasié, depuis que Henri VIII, Calvin et les autres ont enlevé à l'Eglise l'administration de ses biens pour la confier à des mains laïques. Si jamais des lois protestantes nous ont accordé aucun privilége dont nous ne pourrions nous prévaloir sans péché, Dieu nous garde de le maintenir en opposition de notre Evêque. Au contraire, si pour quelque action civile, nous étions obligés d'user de ce privilége, nous saurions suivre les avis du nonce du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et nous nous ferions un devoir de consulter les principes de notre foi, afin de nous assurer quand et comment nous pouvons nous en servir, de manière que nos actions soient toujours en harmonie avec nos devoirs comme catholiques.

Cet exemple sera sans doute suivi ; et il est consolant de voir qu'à quinze cents lieues de Rome, dans un pays protestant, le représentant du Saint-Père exerce son autorité avec indépendance pour diriger les fidèles dans la ligne de leurs devoirs.

Henry, de Courcy.

On lit ce matin dans le *Moniteur* :

L'Empereur a reçu, dans la salle du trône, en audience publique, de S. Exc. Mgr Sacconi, archevêque de Nicée, les lettres de Sa Sainteté qui l'accréditent auprès de Sa Majesté Impériale en qualité de nonce du Saint-Siége apostolique.

LL. EExc. les ministres de la maison de l'Empereur, des affaires étrangères et de l'instruction publique et des cultes, ainsi que LL. EExc. les grands officiers de la maison, assistaient à cette audience.

Immédiatement après cette cérémonie, l'impératrice a reçu S. Exc. le nonce du saint-siége apostolique, qui a remis à Sa Majesté un bref de Sa Sainteté.

Son Excellence a été conduite à l'audience de Sa Majesté dans les voitures de la cour, et reconduite à l'hôtel de la nonciature avec le même cérémonial.

ROME.

(Correspondance de *l'Ami de la Religion.*)

On nous écrit de Rome, à la date du 27 novembre, que le règlement du séminaire Pie vient de paraître. Ce sont des lettres apostoliques commençant par les mots *Ad piam dectamque*, et qui sont datées du 3 octobre de cette année. Les dispositions fondamentales déjà consacrées par la bulle d'institution se retrouvent dans ce règlement. Deux années sont accordées à la philosophie; la première aura la logique et la métaphysique, ainsi que les preuves de la religion chrétienne; la seconde année est réservée à la morale, au droit naturel et au droit des gens. Viennent ensuite quatre années de théologie, pendant lesquelles les élèves apprendront l'Ecriture sainte, la patrologie et l'histoire ecclésiastique. Le cours complet de droit canon, qui embrasse trois années, n'est pas obligatoire pour tous les élèves; mais ils sont tous obligés, à la fin de la théologie, de suivre le cours d'institutions canoniques pendant un an. Le séminaire Pie assure, par conséquent, sept années d'études à tous les élèves, et neuf à ceux qui achèvent le cours de droit canon. Il n'est aucune fondation au monde qui soit aussi bien constituée pour les fortes études.

Le cours de droit canon devait ne pas s'ouvrir immédiatement; mais, sur la réflexion qu'un grand nombre d'ecclésiastiques étrangers sont venus à Rome cette année pour se livrer à des études de ce genre, le Recteur du séminaire Pie a décidé que le professeur ferait son cours immédiatement. Il sera fréquenté par plusieurs ecclésiastiques, élèves du séminaire français du Saint-Esprit, qui ne peuvent pas consacrer à cette étude les quatre années requises par l'organisation de la Sapience. D'autres ecclésiastiques français qui ont fait des études préliminaires de droit canonique, fréquentent, dès cette année, la Congrégation du Concile, qui est la plus précieuse et la plus savante école qui soit au monde. Il serait à souhaiter qu'on pût en faire autant auprès des autres congrégations, et qu'au lieu de procéder au moyen de simples consulteurs, elles eussent aussi une *étude* ouverte aux prêtres qui ont besoin de compléter leurs connaissances en s'initiant à la pratique des affaires. La Congrégation des Rites est celle où cette amélioration serait plus urgente et plus utile. Les ecclésiastiques français en particulier, pour qui la liturgie est une branche si précieuse, profiteraient extrêmement s'ils pouvaient se pénétrer des savantes traditions qui règnent dans la Congrégation des Rites, s'ils pouvaient, en un mot, y faire les mêmes études qu'à la Congrégation du Concile. Espérons que le besoin de cette amélioration se fera sentir de plus en plus, et provoquera la réalisation des vœux que tous les gens éclairés forment à cet égard.

Quelques arrestations se rattachant au complot du 15 août ont été fa-

dans la nuit du 28 ou du 29. Le complot, beaucoup grossi à l'étranger par des récits inexacts, se réduisait, à ce qu'il paraît, au délit de tentative de reconstitution de société secrète. Au mois d'août, une dissension sérieuse s'était élevée entre les différentes associations mazziniennes et même entre les membres de chacune de ces sociétés. Les ordres du maître n'y rencontraient plus l'obéissance passive à laquelle le dictateur croyait avoir droit ; on s'était mis à les discuter, parfois même on avait refusé de s'y soumettre. C'était là un grand péril pour l'œuvre. Un ordre partit de Londres, et les *frères* italiens se remuèrent dans toute la péninsule. On voulait se compter à nouveau, se retremper dans l'esprit de l'institution, écarter les timides et les récalcitrants, pour recommencer sur tous les points l'*agitation révolutionnaire*. A Rome, comme partout, il y a des niais, des dupes et de ces hommes pour lesquels le triomphe d'une idée n'entre jamais en balance avec les moyens d'arriver au but ; aussi à Rome y a-t-il encore des mazziniens. Toute cette affaire du 15 août se relierait donc plus ou moins directement à ce remaniement général des sociétés secrètes. Quoi qu'il en soit, le gouvernement pontifical a grandement raison de veiller à sa sûreté et de sévir contre les perturbateurs de l'ordre et du repos publics.

H. RANC.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME. — Le 28 novembre, S. Exc. M. Emmanuel Larrainzar a eu l'honneur de présenter au Souverain-Pontife les lettres qui l'accréditent auprès du Saint-Siége en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république du Mexique.

Le 30, le R. P. Laurent da Brisighella, de l'ordre des Mineurs capucins, chargé de la prédication de l'Avent, a prononcé son premier discours au palais apostolique du Vatican, en présence de N. S. Père le Pape et du Sacré-Collége.

FRANCE. DIOCÈSE DE BAYEUX. — Depuis longtemps, la ville de Honfleur se proposait d'établir des écoles chrétiennes dans son enceinte, afin d'offrir aux enfants de sa population croissante les avantages que ces écoles procurent, dans d'autres villes, aux nombreux élèves qui les fréquentent. Le nouveau conseil municipal, ayant à sa tête M. Luard, maire et conseiller général du département, a adopté les idées émises sur ce sujet, et s'est chargé de conduire à sa fin ce louable projet. C'est le 17 novembre qu'a eu lieu l'ouverture des classes. Le clergé s'est rendu à la maison pour en faire la bénédiction ; ensuite deux Frères ont conduit à l'église Sainte-Catherine les 220 élèves qui se pressaient déjà autour d'eux, pour y entendre la messe du Saint-Esprit. M. le doyen, qui l'a célébrée, a adressé aux enfants une allocution dans laquelle il les a engagés à profiter des avantages immenses que ce nouvel établissement leur offre pour leur éducation religieuse et pour leur instruction. Et puis, passant à la congrégation qui le dirige, il a fait un éloge succinct, mais vrai et profondément senti, du philanthrope chrétien, du vénérable M. de La Salle, qui l'a fondée, il y a plus de cent ans, pour le bien des enfants du peuple français.

L'admirable institution des Frères des Ecoles chrétiennes, créée en 1681, s'est developpée rapidement et ne compte pas moins aujourd'hui dans Paris de 37 maisons d'école, 39 d'enfants, 8 d'adultes, 5 d'apprentis, servies par 133 Frères et fréquentées par 13,410 enfants et 2,265 adultes.

La statistique générale de l'institut pour 1851 était de 639 établissements, 1,195 écoles, 3,687 classes, 26,000 élèves, dont 24,000 adultes. Depuis cette époque, le nombre des écoles s'est encore accru dans une proportion remarquable. Ces dignes enfants du vénérable de La Salle ont des établissements dans l'Asie-Mineure et jusque dans le Chili.

DIOCÈSE DU MANS. — M. l'abbé Pointeau, professeur de philosophie au Grand Séminaire, est décédé lundi soir, 5 décembre, dans sa 36e année.

DIOCÈSE DE NANTES. — C'est aujourd'hui, 6 décembre, dit l'*Espérance* de Nantes, que s'est ouvert le Bazar pour l'achèvement de l'église St-Nicolas.

La pénurie et la cherté des vivres, et tous les maux qui semblent en ce moment menacer le pauvre, sont de puissants motifs en faveur de cette œuvre. Pour toute âme qui a l'intelligence de la charité, la meilleure et la plus précieuse des aumônes, c'est celle qui prévient la misère et qui soutient par le travail d'honnêtes ouvriers et de nombreux pères de famille.

AUTRICHE. — Une correspondance de Vienne annonce que depuis longtemps, pour la première fois, un Père de l'ordre des Jésuites, M. Joseph de Klinkowstrom, a prêché à Vienne, et cela dans l'église de la cour. LL. AA. II. Mmes les archiduchesses Sophie et Elisabeth d'Este, les archiducs Ferdinand-Maximilien et Guillaume, ainsi qu'un grand nombre de fidèles, y ont assisté.

AMÉRIQUE. — Les catholiques de la Californie envoient au docteur J.-H. Newman une bague en or pesant dix-huit onces et évaluée de 300 à 400 dollars. C'est le révérend M. L. Accolti, supérieur des Jésuites de l'Orégon, qui est chargé de la lui présenter.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Par décret impérial, ont été nommés : Préfet du département de la Dordogne, M. Jaubert, préfet des Landes; préfet du département des Landes, M. Frachon.

— Un décret a approuvé la délibération par laquelle la commission municipale de Paris, dans le but d'honorer la mémoire du savant naturaliste Lacépède, a émis le vœu que la rue Copeau, sise dans le 12e arrondissement et avoisinant le Jardin des Plantes, prît à l'avenir le nom de rue Lacépède.

— On écrit de Douvres, le 5 décembre :

« M. le duc et Mme la duchesse de Nemours, leur famille et leur suite, sont arrivés à l'hôtel du Vaisseau, vendredi soir, et y ont passé la nuit. »

— L'hôpital des enfants malades a été fondé à la fin du siècle dernier, dans le but d'éviter la confusion toujours fâcheuse des enfants et des adultes.

Par sa situation au delà du boulevard des Invalides, à une grande distance des faubourgs Saint-Antoine, du Temple, Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre, et même d'une partie du faubourg Saint-Marceau, il expose les indigents de ces quartiers à des déplacements pénibles et dispendieux. Pour remédier à un tel inconvénient, M. le préfet de la Seine a fait mettre à l'étude la construction d'un hôpital de quatre cents lits, sur les terrains contigus à l'hôpital Saint-Antoine, au centre du faubourg le plus vaste de Paris; les enfants y seront admis aux mêmes conditions qu'à l'hôpital

actuel, et pourront y recevoir de plus fréquentes visites de leurs familles.

— Un legs de 100,000 fr. a été fait à l'Institut par M. Bréant ; il a pour objet l'institution d'un prix de 100,000 fr. pour être décerné à celui qui aura trouvé le moyen de guérir le choléra asiatique, ou qui aura découvert les causes de ce fléau. En attendant que ce prix soit gagné, M. Bréant veut que l'intérêt de ce capital soit donné à la personne qui aura fait avancer la science vers la guérison ou les causes de ce mal, ou subsidiairement à celui qui indiquera le moyen de guérir radicalement les dartres, etc.

Un décret du 15 novembre, que publie aujourd'hui le *Bulletin des Lois*, autorise l'acceptation du legs de M. Bréant.

— Les sculpteurs terminaient hier la riche ornementation d'un pilier qui coupe perpendiculairement en deux la porte du milieu du beau portail principal de la cathédrale de Paris. C'est de ce pilier que partent toutes les routes impériales de France et que se comptent leurs longueurs kilométriques marquées partout par des bornes en pierres, mais, dans le département de la Seine, par de belles bornes en fonte bronzées, sur lesquelles sont indiquées, outre la distance kilométrique du susdit pilier de Notre-Dame, la hauteur du lieu au-dessus du niveau moyen de la mer.

— Le conseil municipal d'Orléans a voté unanimement une somme de 40,000 francs pour les fêtes de l'inauguration de la statue de Jeanne-d'Arc en 1854.

— La cour d'assises de l'Hérault, vient de condamner à mort le nommé César Valat, qui, au milieu des troubles dont la commune de Capestang fut le théâtre, à la fin de 1851, assassina M. Cavalié, curé de Nouilhac, en lui tirant un coup de pistolet à bout portant.

— On évalue à 110 millions l'importance des travaux de constructions publiques et particulières, qui ont été faits à Paris dans la campagne de 1853.

Les carrières ouvertes au midi de Paris sont totalement épuisées de pierres de taille. Toutes celles qu'on exploite en ce moment se trouvent du côté de la Marne, de l'Oise ou de diverses localités situées sur le passage des chemins de fer.

— La compagnie génevoise, des colonies suisses de Sétif, poursuit très-activement l'œuvre qu'elle a entreprise. Son premier village est construit et déjà en partie peuplé.

Dans sa séance du 29 novembre dernier, le conseil d'administration de la compagnie a décidé qu'il serait procédé à la construction de quatre nouveaux villages : l'un d'eux va être commencé immédiatement ; les trois autres seront entrepris au printemps, et tous quatre pourront ainsi être occupés à la fin de 1854. Alors, la compagnie aura fondé cinq villages.

— On vient de trouver près de Ploërmel (Morbihan) plus de deux cents pièces romaines de moyen et petit bronze, aux effigies des empereurs Maximien, Maximin, Licinius, Constantin, Dioclétien, Constance. Elles étaient presque toutes neuves, à fleur de coin, et se trouvaient renfermées dans un pot. Celles de Maximien, Constantin et Licinius sont les plus nombreuses et toutes au même revers. Les moins nombreuses sont celles de Constance, Maximin et Dioclétien.

— Tous les musées du Louvre ont été ouverts aujourd'hui au public et aux artistes, aussi ces musées ont-ils été visités par plus de 30,000 personnes. Voici le dénombrement de ces magnifiques trésors où sont encore-

lées les plus belles œuvres du monde : Musée assyrien, musée égyptien, musée des antiquités grecques, musée des plâtres (copie des chefs-d'œuvres), musée algérien, musée des antiquités américaines, musée des antiques, musée de la renaissance, musée de sculpture moderne, musée maritime, musée chino-Japonais, musée des gravures, musée des cartons des grands maîtres, musée Charles X, musée des objets impériaux et royaux, musée français (peinture), musée d'orfèvrerie, musée des ivoires, vases, etc., et le musée de tous les grands peintres de tous les temps, de tous les pays et de toutes les écoles. Total : 19 musées, formant plus de cent divisions et contenant plus de 200,000 ouvrages d'art.

— Un véritable atelier de charpentiers serruriers est maintenant organisé au Palais de l'Industrie pour la pose des colonnes et des armatures transversales devant former l'immense galerie qui va circuler tout à l'entour de la salle principale réservée au centre. Cette galerie aura deux étages de 30 mètres de largeur. Quant à la salle centrale, elle aura 199 mètres de longueur, 48 de largeur et 37 de hauteur. Une toiture vitrée la couvrira ; 760 colonnes en fonte supporteront la double galerie ; quant à la grande salle qui aura un vide libre, sans être obstruée par une seule colonne, elle mesurera 337,444 mètres cubes d'espace. La superficie totale de l'intérieur, y compris les deux galeries, sera de 45,000 mètres ou 4 hectares et demi.

— On lit dans l'*Industrie* de Saint-Etienne :

« Une réunion a eu lieu hier, dans notre ville, pour s'occuper d'un projet dont il est question depuis longtemps déjà : l'érection d'une statue monumentale de la Vierge sur la montagne Sainte-Barbe. Nous apprenons que le projet a été adopté et que l'exécution doit en être confiée à M. Montagny, sculpteur. »

— Le paquebot *E. Z.*, parti de Liverpool pour New York, le 13 du mois dernier, y est rentré mardi. Il a été battu par une tempête qui a balayé le pont. La vague a enlevé treize passagers et cinq hommes de l'équipage.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COURS D'EDUCATION RELIGIEUSE pour les jeunes personnes, par M. l'abbé Nevеu, aumônier du Lycée de Rouen. — 1 vol. in-12 ; à Rouen, chez tous les libraires ; et, à Paris, chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères. — Prix : 2 fr.

Nous nous proposions de rendre compte de ce livre, et de le recommander aux familles qui veulent bien nous accorder leur confiance, quand nous avons trouvé, dans la *Bibliographie catholique*, les lignes suivantes qui expriment exactement notre pensée, et que nous reproduisons avec la conscience du service que nous rendons aux mères qui mettront ce livre dans les mains de leurs filles, et avec l'estime particulière que nous inspirent l'ouvrage et son auteur. L'abbé J. Cognat.

« Ce livre s'adresse plus particulièrement aux mères de famille. Il se compose d'une suite de conférences familières, écrites avec simplicité et prétention, avec l'abandon et le laisser aller qui fait le charme de ces pieux entretiens : leur ensemble forme un cours complet d'éducation reli-

gieuse. Les titres seuls suffiront à en montrer l'intérêt et le prix : l'humilité, la douceur, l'obéissance, le travail; ce qui doit présider à l'éducation de l'enfant; comment il faut travailler soi-même à corriger ses défauts; l'humeur, la jalousie, la curiosité, la vanité, l'indiscrétion, le mensonge, le choix des lectures, l'amour du monde.

« Nous venons de dire que le *Cours d'éducation religieuse* s'adresse plus particulièrement aux mères de famille : il ne sera pas moins utile aux jeunes personnes et aux maîtresses chargées de leur éducation. M. l'abbé Neveu y montre une grande connaissance du cœur humain; il est impossible de ne pas remarquer en soi les défauts qu'il décrit, si on les a; et la leçon est d'ailleurs donnée avec tant de bienveillance et de douceur, qu'il est difficile de ne pas la recevoir avec docilité. »

CONFORMITÉ DU LANGAGE FRANÇAIS AVEC LE GREC, par Henri Estienne. Nouvelle édition accompagnée de notes et précédée d'un *Essai sur la vie et les ouvrages* de cet auteur, par M. Léon Feugère, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. — 1 volume in-12.

Charles Nodier a écrit, et M. Feugère rappelle ce jugement concis et frappant : « A lui seul, en trois langues, Henri Estienne fut l'honneur de trois littératures. » Ces paroles expliquent tout d'abord le haut sentiment d'estime et la sympathie de philologue qui ont porté M. Feugère non-seulement à restituer le texte d'un des ouvrages les plus curieux d'Henri Estienne, mais encore à demander à l'histoire tous les renseignements qu'elle peut fournir sur ce savant, qui remplit si bien le XVIe siècle de ses immenses travaux.

Déjà, en couronnant l'*Etude sur la vie et les ouvrages de la Boëtie*, l'Académie française avait prouvé combien elle apprécie cette nature de critique si utile en effet pour servir de guide au goût du public, et même pour encourager le talent qui peut lire dans l'avenir la juste rémunération de ses efforts.

Egalement bien inspiré dans cette nouvelle étude, M. Léon Feugère nous a offert, dans son Essai sur Henri Estienne, un excellent morceau historique. Cette biographie fort étendue est, à elle seule, tout un ouvrage plein d'intérêt qui accompagne parfaitement le Traité si curieux sur la *Conformité*, où Henri Estienne a tracé le tableau des nombreuses modifications de notre vieil idiome gaulois.

Alfred Des Essarts.

LA SYRIE, LA PALESTINE ET LA JUDÉE, *pélerinage à Jérusalem et aux Lieux Saints;* par le R. P. Laorty-Hadji. 1 vol. in-8°.
HISTOIRE DE L'ÉTAT PRESENT DE JERUSALEM, par l'abbé Mariti. 1 vol. in-8°.

Jamais livres n'eurent plus d'à-propos que les deux ouvrages dont nous venons de transcrire les titres. Ces titres à eux seuls suffiraient pour fixer l'attention du public, sans que nous eussions besoin d'ajouter à quel point ils offrent d'intérêt. Dans le premier, toute l'histoire sainte se trouve résumée de la manière la plus pittoresque. Bien plus, l'auteur franchissant le cours des siècles, montre la Palestine dans ses diverses transformations, tombant tour à tour au pouvoir de conquérants vainqueurs jusqu'aux

Turcs qui la possèdent encore. Nous ne saurions dire avec quelle précision et quel respect les événements sont présentés.

L'*Histoire de l'état présent de Jérusalem* aura plus d'attrait encore pour le lecteur. Au moment où la question des Lieux-Saints occupe à un si haut degré les esprits, nulle part, plus qu'en ce livre, on ne peut trouver de renseignements plus précieux sur les sanctuaires. Tous y sont étudiés soigneusement, et, sur les magnifiques planches qui accompagnent le texte, on peut lire son pèlerinage à Jérusalem.

Fruit de quarante années d'études, de voyages et de recherches, ces ouvrages sont donnés en prime à toutes les personnes qui prennent des billets de la Loterie de Bienfaisance des Arts et des Lettres, organisée par les soins si éclairés de M. le baron Taylor. H. RANC.

VOYAGE DANS LES FORÊTS DE LA GUYANE FRANÇAISE, par MALOUET, *ancien ministre de la marine*, nouvelle édition publiée par M. FERDINAND DENIS.

Ce petit ouvrage était pour ainsi dire inconnu, quoique ayant été publié deux fois. M. Ferdinand Denis, chez qui la science et l'imagination sont sœurs, n'a pas voulu que l'opuscule de Malouet restât dans un oubli qu'il ne mérite pas : il vient de le remettre en lumière dans une jolie édition *diamant*. C'est un service rendu aux lettres et une justice pour la mémoire d'un homme éminent.

M. Ferdinand Denis a joint au texte des notes scientifiques et historiques qui, en éclairant ou complétant bien des points, seraient à elles seules un travail littéraire très-recommandable.

Quant à l'œuvre de Malouet, on ne peut l'analyser : c'est de l'histoire, de la description, de la philosophie, de la poésie, tout cela revêtu d'un style à la fois simple et pittoresque, et qui emprunte un piquant attrait de plus des habitudes austères et de la vie toute politique de l'auteur.

Alfred DES ESSARTS.

COURS DE STYLE, *Matières et Corrigés ;* 2 vol. in-12, par L.-L. BURON, professeur de belles-lettres. — **COSMOGRAPHIE ELEMENTAIRE**, par le même auteur ; 1 vol. in-12.

Lorsque nous recommandions naguère les *Eléments de littérature* de M. Buron, nous conseillions à l'auteur de ne pas laisser son œuvre incomplète et de faire un *Cours de style* qui fût l'application des principes développés dans son livre, avec autant de concision que de lucidité.

Notre appel a été entendu, et nous sommes heureux de pouvoir recommander aujourd'hui à tous ceux qui veulent s'exercer dans l'art d'écrire l'excellent *Cours de style* de M. Buron.

Il se divise naturellement en deux parties : les *Matières* et les *Corrigés*. Les *Matières* sont plus spécialement destinées aux élèves, et les *Corrigés* aux professeurs. Mais, à bien prendre, ils se complètent, et les deux ne font qu'un.

La susceptibilité scrupuleuse de l'auteur pourrait nous dispenser d'ajouter que son livre peut être mis sans crainte entre toutes les mains.

Mais M. Buron n'est pas seulement un homme de lettres, il est encore homme de science, comme le prouve la *Cosmographie élémentaire* qu'il vient de publier. Dans l'espace de 77 pages in-12, il explique avec la plus grande

netteté les mouvements des astres, les vicissitudes des saisons, du jour et de la nuit, les comètes, les éclipses, le calendrier, etc., le tout entremêlé de détails historiques qui donnent à ce petit traité un charme rare en de telles matières.

Les sentiments chrétiens de l'auteur sont un sûr garant de l'esprit qui anime son livre et du but élevé qu'il s'y est proposé. H. RAMC.

PRIÈRES ET SOUVENIRS, par M. DUCROS DE SIXT.

Sous ce titre, M. Ducros de Sixt va publier un volume, dont on veut bien nous communiquer quelques fragments. Nos lecteurs connaissent le nom du poète; c'est celui de l'un des plus dévoués et des plus modestes collaborateurs des œuvres catholiques qui fleurissent dans notre capitale. La charité est la principale et constante occupation de sa vie; les pieuses méditations qu'il livre au public en ont été le délassement. Il chante comme il sert ce qu'il aime. On appréciera, par l'extrait suivant, le charme de son talent et les inspirations qui l'animent.

Charles DE RIANCEY.

A MARIE IMMACULÉE

Les nations ont pu te dire Bienheureuse :
On t'a vue, obéissant la route douloureuse,
Debout près d'une croix, et de ses bras sanglants
Recevoir ton fils mort entre tes bras de mère ;
Mais, parmi tes douleurs, des maux de notre terre
Tu ne connus pas les plus grands !

Le Dieu d'amour jamais ne t'eut pour ennemie.
Tu l'aimas dès le jour où tu vins à la vie ;
Tu fus sienne au moment où tressaillit ton cœur.
Et ce monde, infecté de l'antique souillure,
Vit (ce fut ta prodige, hélas!) la créature
En paix avec son Créateur.

Quand nous venons à toi, les yeux baignés de larmes,
Nous ne te parlons pas au nom de tes alarmes,
Nous t'implorons au nom de ta sécurité.
Qu'à des maux inconnus ton cœur fut accessible ;
C'est toi surtout qui peux prier pour le coupable ;
Toi seule ne l'as pas été !

Sans trouble tu goûtas la paix de l'innocence.
Toi seule en dons ta vie un seul jour de naissance,
Jamais tu n'eus besoin de renaître au Seigneur (1).
A nous, fils du péché, conçus dans la misère,
Pour aller à la vie il faut une autre mère ;
Tu l'es : mène-nous au bonheur.

. . . . . .

(1) Oportet vos nasci denuò. S. JOANN.-EV. III. 7.

C'est le *Taffetas épispastique* LE PERDRIEL qui est préféré par les premiers médecins pour l'entretien parfait des vésicatoires. Ce taffetas est un rouleau rose, jamais en boîte. Les serre-bras perfectionnés et les compresses Le Perdriel, qui imitent si bien le beau linge, complètent un pansement discret, propre et facile.

— La deuxième édition du livre *des Esprits*, par M. E. de Mirville, vient de paraître, précédée d'un avant-propos en forme de lettre, par le Très-Révérend Père Ventura, etc. (Voir aux Annonces).

BOURSE DU 8 DÉCEMBRE 1858.

4 1/2, à terme, ouvert à 101 25 — plus haut, 101 25 — plus bas, 101 00 — fermé à 101 00. — Au comptant, il reste à 000 00.

3 0/0, à terme, ouvert à 74 70 — plus haut, 74 70 — plus bas, 74 50 — fermé à 74 50. — Au comptant, il reste à 00 00.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,080 00; (1852), à 1,197 50.

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 91 3/4; nouveau, 91 3/4. — Belgique, 5 0/0, 00 00. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 000.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE

I

En montrant par des faits et par des chiffres que la situation de l'Église catholique en Angleterre n'est point aussi brillante qu'on pourrait le croire, nous n'avons qu'un but : éclairer sur les moyens à prendre pour écarter les dangers qui menacent la religion dans ce pays et pour lui rendre cet avenir brillant vers lequel elle s'avançait à grands pas avant la dernière réaction. Nous voudrions surtout faire comprendre que l'esprit de conciliation et de douceur, qu'une sage modération, sont aujourd'hui, comme nous l'assurent un grand nombre de catholiques anglais, également distingués par leur piété, leur savoir et surtout par leur dévouement à l'Église, d'une nécessité absolue pour tous ceux qui veulent servir utilement la religion.

La modération, nous le savons, n'est point de nos jours très-estimée ni très-populaire. On en fait volontiers la vertu des faibles, des peureux et des impuissants. Rien qu'en prononçant son nom, nous courons risque d'exciter l'ardeur belliqueuse des partisans de la force, de l'intimidation et des coups d'État.

Dans l'intérêt de la cause que nous défendons, il est donc important de bien expliquer notre pensée et de prévenir tout malentendu dans une question aussi grave.

Il est plusieurs sortes de modérations. Quelle est celle qu'on nous dit indispensable et que nous croyons nécessaire aux catholiques en Angleterre? Cette modération serait-elle par hasard la servilité envers le gouvernement, la faiblesse devant les exigences populaires, en un mot, la pusillanimité? Non, assurément. La modération dont il s'agit est celle qu'a constamment pratiquée l'Église, *cette enclume qui a usé tant de marteaux*. Elle consiste à garder une sage mesure en toutes choses, et veut, d'un côté, que l'on soit immuablement décidé à ne sacrifier aucun principe, de l'autre, qu'en défendant les principes l'on emploie des moyens propres à atteindre ce but et non pas à le compromettre. Le double caractère de cette politique modérée et conciliante est d'abord de ne se point faire d'illusions, de bien connaître le véritable état des choses, ses propres ressources, les forces des adversaires, et ensuite d'agir conformément à cette connaissance.

II

La modération ainsi définie devrait, ce semble, en tout état

de cause, être une règle de conduite pour les catholiques. Pour les catholiques anglais elle est, en ce moment, d'une impérieuse nécessité.

En effet, les catholiques en Angleterre ne forment, ne l'oublions pas, qu'une faible minorité contre une puissante majorité. Inférieurs par le nombre, ils le sont bien plus encore sous le rapport du bien-être et de l'influence sociale. Et cependant, cette minorité, si pleine d'espérance, si nous considérons son origine et ses progrès rapides, si faible, si petite, si dénuée de ressources, si menacée jusque dans son existence, si nous n'envisageons que sa position relative et ses derniers combats, a la légitime ambition de surmonter tous les obstacles, veut avancer toujours, prétend faire des prosélytes.

Evidemment ce n'est pas par la force, par de vaines bravades et par un dédain affecté pour les institutions et pour les sentiments du peuple anglais, que, humainement parlant, les catholiques peuvent se flatter d'atteindre ce but. La plus vulgaire prudence indique qu'ils doivent employer des moyens diamétralement contraires, c'est-à-dire la douceur, la longanimité, la persuasion, le raisonnement; et par dessus tout, qu'ils doivent professer sur bien des intérêts nationaux et temporels des opinions conformes aux vues de l'immense majorité de la nation.

Sans doute les catholiques ont le droit de compter sur la protection spéciale de Dieu qui n'abandonne jamais son Eglise. Mais, d'un autre côté, il ne faut pas oublier que la divine Providence, dans sa sagesse, laisse ordinairement agir les causes secondes, et ne veut pas que nous attendions tous les jours des miracles de sa part. Quand les catholiques d'Angleterre auront fait tout ce que peut suggérer la prudence chrétienne dans les circonstances difficiles où ils se trouvent, Dieu, nous osons l'espérer, bénira leurs efforts, et la grâce qui se sert de tant de moyens pour arriver à ses fins, opérera la conversion de l'Angleterre. Mais cette espérance ne doit pas se changer en présomption, et sous prétexte que Dieu les protége et qu'ils combattent pour la vérité et la justice, les catholiques n'ont pas le droit de se placer au dessus des règles de la prudence et du bon sens.

III

Nous mettons en première ligne des précautions commandées par la prudence chrétienne aux catholiques anglais dans la situation où ils se trouvent, le soin attentif de ne pas irriter sans motif l'opinion publique. Si elle n'est pas la reine de ce monde, l'opinion publique est du moins une puissance avec laquelle il faut compter. Au-delà du détroit, cette puissance est l'adversaire le plus redoutable que les catholiques aient à craindre, comme

elle peut devenir l'auxiliaire le plus utile sur lequel ils puissent s'appuyer. Nous n'hésitons pas à affirmer que la cour et le gouvernement lui-même n'ont pas à beaucoup près la même puissance que l'opinion publique. Qu'on relise l'histoire d'Angleterre depuis le schisme d'Henri VIII. On verra que toujours le pouvoir fit des efforts inutiles pour protéger l'Eglise catholique contre les entraînements de l'opinion populaire. Et, cependant, l'opinion était loin d'avoir les moyens de publicité et de communication dont elle dispose aujourd'hui.

IV

C'est donc cet adversaire terrible qui dispose des élections et détermine en quelque sorte les votes du parlement et l'action du pouvoir, qu'il importe souverainement aux catholiques anglais de fléchir et de se rendre plus favorable.

Pour arriver à cette fin si désirable, pour se concilier l'opinion publique, il y a deux choses à faire : dissiper les préjugés répandus dans la foule et partager autant que possible, et dans les limites du droit et de la justice, les sentiments nationaux. Cela fait, éclairer les esprits sur tous les points de la doctrine et de la discipline de l'Eglise serait une tâche facile.

Qu'on le remarque, nous n'examinons point ici la question de savoir si les institutions libérales de l'Angleterre sont les meilleures qui existent et les plus favorables qu'un peuple puisse se donner. A dire franchement notre pensée, nous croyons que l'Angleterre a droit d'être fière de ces institutions qui ont pris racine dans le catholicisme même et qu'elle a su conserver, même après le schisme, avec une si admirable constance et une si rare fidélité. Mais, pour le moment, là n'est pas la question.

Il ne s'agit même pas d'examiner jusqu'à quel point le peuple anglais serait plus digne de lui-même et plus grand aux yeux du monde civilisé, s'il pouvait s'affranchir de certains préjugés qui offusquent son bon sens naturel, de certaines susceptibilités qui paraissent tout à fait incompréhensibles.

La question se réduit, pour les catholiques, à quelque chose de plus simple et surtout de plus pratique. Il est essentiel, selon nous, qu'ils prennent l'Angleterre telle qu'elle est de fait, pour en tirer le meilleur parti possible dans l'intérêt de leur foi et de l'Eglise catholique.

Agir ainsi, ce n'est pas seulement tenir une conduite sage et prudente, c'est se conformer au précepte de l'Apôtre et à l'admirable politique qui a toujours dirigé la cour de Rome.

Qu'on nous permette ici de rappeler un souvenir historique.

Quand saint Augustin se livrait, avec le dévouement d'un grand apôtre, à la conversion des Anglo-Saxons, il voyait avec douleur

les continuelles rechutes de ce peuple grossier. La grave et majestueuse simplicité de la messe n'offrait rien d'attrayant aux yeux de ces populations encore demi-païennes, accoutumées, dès leur enfance, aux sacrifices bruyants et aux orgies d'un culte insensé. Le saint Evêque consulta le Siége apostolique.

La réponse qu'il reçut de saint Grégoire le Grand excite l'admiration de Hume lui-même, quelque irréligieux que soit d'ailleurs cet historien. Le Pape ordonna qu'on fît annoncer au peuple, dans les diverses églises, qu'il eût à assister régulièrement à la messe, et qu'après la messe on lui permît de se réjouir autour des églises. On eut soin, en même temps, de lui expliquer que les animaux qu'on tuerait dans ces jeux ne devaient point être offerts en sacrifice à de fausses divinités, mais que c'était là tout simplement un usage national que l'Eglise voulait bien conserver, une réjouissance populaire, mais non plus une cérémonie religieuse.

Les Anglais d'aujourd'hui sont bien différents sans doute des Anglo-Saxons d'autrefois. Cependant, nous croyons que l'esprit qui dicta la décision de saint Grégoire devrait diriger toutes les démarches des catholiques en Angleterre.

V

On s'étonnera peut-être de nous voir mettre tant d'insistance sur ce point. C'est qu'à vrai dire nous croyons signaler la grande plaie qui mine l'existence de l'Eglise catholique en Angleterre et le seul remède humain qui, selon nous, puisse la guérir.

Quand, à la lumière des derniers événements, on étudie attentivement l'histoire du catholicisme dans ce pays, depuis la prétendue réforme jusqu'à nos jours, on trouve que l'Eglise est au dehors comme au dedans, c'est-à-dire du côté des protestants et de la part des catholiques eux-mêmes, exposée aux périls très-graves que nous allons signaler.

D'abord, soit par un certain sentiment d'infériorité sociale, suite inévitable d'une longue et inique persécution, soit par l'effet du fanatisme national, il est constant que les catholiques anglais forment comme un corps distinct pour ne pas dire étranger dans le pays; s'il nous est permis de nous servir d'une expression dont on a quelquefois abusé, ils ne semblent point être à la hauteur des événements, ni s'intéresser aussi vivement que leurs compatriotes aux grandes questions nationales.

Quant à nous, nous attribuons cet isolement moral et politique où vivent les catholiques anglais beaucoup moins à leur volonté qu'à la force des circonstances. Nous devons même constater que la grande et petite noblesse catholique, fort peu nombreuse d'ailleurs, se distingue par la pratique de toutes les

vertus privées et sociales, sans pouvoir ce semble sortir de cet état d'isolement.

Quoi qu'il en soit de ses causes, cet isolement est un malheur. De là résultent des conséquences non moins funestes, c'est-à-dire l'ignorance des dispositions et des tendances nationales et la facilité avec laquelle les catholiques anglais se laissent conduire par des hommes ardents, bien intentionnés sans doute, mais profondément ignorants eux-mêmes du caractère anglais et de la violence de ses préjugés. Ces pieux zélateurs ne pensent à rien moins qu'à emporter d'assaut l'Angleterre protestante, et vous les entendez dire très-sérieusement que la nation anglaise est sur le point de faire sa soumission au Saint-Siége et qu'ils espèrent voir de leurs yeux célébrer la messe dans l'église de Saint-Paul à Londres. Telle est même la force de leur conviction à cet égard que les faits les plus palpables et les plus propres à confondre leurs espérances et leur conduite sont considérés comme non avenus, et qu'ils traitent de manque de foi, de faiblesse et de pusillanimité indignes d'un catholique, la modération, la prudence et la sage réserve de ceux qui ne partagent pas leurs illusions!

VI

Ainsi les deux périls intérieurs qui, selon nous, compromettent en ce moment l'avenir de l'Eglise en Angleterre, sont : l'isolement des catholiques, isolement qui les livre en proie aux plus dangereuses illusions et les expose aux démarches les plus imprudentes, et le zèle quelquefois trop ardent qui pourrait fournir prétexte à des réactions semblables à celle de 1850.

Sous ce rapport, le règne infortuné de Jacques II nous offre une leçon historique qui n'est pas sans application ni utilité pour l'état présent des esprits en Angleterre.

A cette époque la nation était protestante ; elle était même fanatique ; le culte catholique était sévèrement interdit par la loi ; mais le roi était catholique et son héritier pouvait l'être. C'était là assurément une très-importante concession, qui livrait pour ainsi dire l'avenir aux catholiques.

Mais, pour ne rien compromettre, il eût fallu que la cour adoptât une politique de modération et de prudence ; il eût fallu respecter les institutions et les lois nationales, et ne pas heurter de front les préjugés populaires. On aurait dû surtout éviter toutes les actions trop éclatantes qui font tant d'impression sur la foule, remuent quelquefois ses passions et excitent ses craintes avec plus de violence que ne le feraient des actes injustes en eux-mêmes.

En suivant cette ligne de conduite, on aurait désarmé les fu-

« qu'on n'en fasse trop..... M. Adda est circonspect et réservé. »

En effet, le nonce ne cessait de conseiller, tant à la cour qu'aux catholiques eux-mêmes, la prudence, l'esprit de conciliation, et surtout le respect des institutions nationales. Il leur disait même de ne pas se compromettre auprès de la princesse d'Orange, qui devait nécessairement succéder à son père Jacques II, au défaut d'héritier mâle.

L'événement a démontré que le nonce et ceux qui pensaient comme lui avaient raison, tandis que ceux qui voulaient, au contraire, rétablir la religion catholique, en bravant les idées et les préjugés de la nation, ont tristement échoué.

Et cependant l'Eglise catholique avait alors de grandes chances de succès; et si nous envisageons l'ensemble des circonstances, nous ne croyons pas qu'elle soit aujourd'hui dans une situation aussi favorable. Le roi était catholique, avantage immense s'il avait su se renfermer dans les limites de la modération et de la prudence; la cour était également catholique. Dans la Chambre des Lords, bien moins nombreuse qu'aujourd'hui, on comptait, outre le parti de la cour, vingt-trois pairs catholiques, c'est-à-dire plus de la moitié que n'en compte la Chambre actuelle. Dans la Chambre des Communes, deux cents députés dépendaient de Jacques, sans parler de tant d'autres, accessibles à l'influence royale. Aujourd'hui, sur une question purement religieuse, c'est à peine si l'on trouverait, en dehors des quarante et un membres catholiques, vingt-quatre autres membres qui consentissent à soutenir la cause de l'Eglise contre l'opinion publique. Jacques avait une armée régulière fort considérable pour ces temps-là. Cette armée, forte de quarante mille hommes, était plus que suffisante pour repousser toute invasion étrangère, s'il eût trouvé le moindre appui dans la nation.

Mais toutes ces espérances s'évanouirent, toute cette puissance s'écroula comme par enchantement devant l'opinion publique, faussée, sans doute, mais toute-puissante dans ses égarements.

VII

Des imprudences analogues à celles de Jacques II et des catholiques de sa cour ne pourraient, selon nous, qu'envenimer la réaction dont nous déplorons l'explosion et redoutons les conséquences.

Ces conséquences possibles, et qu'il est urgent de prévenir, seraient, au dedans la persécution, ou, ce qui est plus probable, le joséphisme; au dehors, la propagande protestante, sur une échelle plus vaste que jamais, propagande qui, appuyée de toute la puissance de l'Angleterre, *viserait d'abord au bouleversement du patrimoine de saint Pierre*. Les renseignements que nous avons re-

cueillis ne nous laissent malheureusement aucun doute à cet égard, comme nous aurons lieu de le dire dans les articles suivants.

L'abbé J. Cognat.

AFFAIRES DE BADE

Mgr l'Evêque d'Arras a adressé à Mgr de Vicari, archevêque de Fribourg, une lettre de félicitation qui se termine ainsi :

Il m'a semblé utile de faire voir à vos persécuteurs que nous sommes tous associés à vos glorieux combats et solidaires de l'injure qu'ils osent faire à votre auguste personne; qu'en portant criminellement atteinte à la liberté de votre saint ministère, ce n'est pas seulement à un vieillard vénérable qu'ils s'attaquent, c'est à une armée où chacun serait prêt à mourir pour la même cause, mais qui, elle-même, ne meurt pas.

Au reste, pour nous, Évêque de France, il n'y a nul mérite à tenir ce langage sous un gouvernement aussi sage que fort, en qui de plus en plus l'Église a confiance, parce qu'il a confiance en elle.

Quant à vous, Monseigneur, si vous souffriez pour une cause humaine quelconque, je vous enverrais mes condoléances; mais c'est pour Jésus-Christ même que vous avez été trouvé digne de souffrir : permettez-moi de vous avouer que je vous trouve heureux et que je vous porte envie. Je baise vos chaînes avec respect et avec amour.

Mgr l'Evêque de Gand a envoyé à Mgr l'Archevêque de Fribourg une lettre de félicitation, au sujet de l'inébranlable fermeté qu'il oppose à la violence d'un pouvoir insensé ou séduit; de même, le chapitre de Gand s'est empressé de féliciter ses vénérables confrères du chapitre de Fribourg sur la fidélité qu'ils ont déployée à leur digne Archevêque, et sur l'énergie dont ils ont fait preuve dans cette lutte pour la liberté de l'Eglise.

On lit dans une correspondance de Fribourg, en date du 4 décembre, adressée à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Hier, il est arrivé ici une lettre du ministre des cultes prussien, M. de Raumer. Cette lettre annonce à l'Archevêque que S. M. le roi de Prusse est disposé à accéder à son désir, en ce qui concerne l'administration de l'Eglise catholique dans les principautés de Hohenzollern et de lui accorder les droits dont jouissent les Evêques catholiques en Prusse. On sait que les Evêques de la province du Haut-Rhin n'ont pas réclamé des droits aussi étendus que ceux dont jouissent les évêques prussiens. »

On nous mande de Langres que le clergé et le chapitre de la ville viennent de remettre à M. Barillot, doyen du chapitre et vicaire général, la somme de 135 francs, pour les faire parvenir à Mgr l'Archevêque de Fribourg, avec une lettre de félicitation sur les belles leçons et les exemples admirables qu'il donne au monde catholique, ainsi que son clergé fidèle.

Nous apprenons que Mgr l'Archevêque de Strasbourg vient de se rendre à Fribourg en Brisgaw, auprès de Mgr de Vicari.

Sur les dernières listes de l'*Univers* se trouvent les noms de NN. SS. les Evêques d'Amiens, de Strasbourg et de Southwark (Londres); et sur la dernière de l'*Union*, ceux de M. le duc Des Cars et de M. le comte Alfred de Falloux.

Mgr l'Evêque de Châlons a adressé à l'*Univers* une lettre où se trouvent les passages suivants :

De tous côtés de pieuses manifestations se font en faveur de nos frères persécutés du pays de Bade et de son admirable Archevêque Mgr de Vicari. Nous y prendrons notre part; tout ce que nous avons est à eux, et nous nous estimerons bien heureux de partager avec eux au moins nos faibles ressources.

Dès le premier jour, je courus à l'église et célébrai la sainte messe pour ces généreux confesseurs, que rien n'a intimidés et qui sont encore sur la brèche.

Je n'ai pas besoin de dire que le clergé de Châlons s'unit de tout son cœur aux sentiments de ses frères d'outre-Rhin et du monde entier.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE DE FRIBOURG EN BRISGAU.

6e LISTE

Total des listes précédentes. . . . . 1,399 fr. 10 c.

MM.	le vicomte Dambray. . .	100 »	
	l'abbé Reboul, premier vicaire de St-Nicolas-des-Champs.	20 »	
	le curé de St-Médard. .	10 »	
	Un prêtre d'Autun.	10 »	
MM.	Christ, curé de Cernay, diocèse de Strasbourg	2 »	
	le comte de Canisy . . .	5 »	
	le baron de Giresse-la-Beyrie.	10 »	
	Buron.	1 »	
	le comte de Ligneville .	10 »	
	Philippe Place.	10 »	
	de Monseignat.	10 »	
	Le journ. *la Semaine religieuse*	10 »	
MM.	Briend, recteur de Mantallot, diocèse de St-Brieuc	5 »	
	l'abbé Vétu, anc. vic. gén.	5 »	
MMlles	S. A.	5 »	
	E. A.	2 »	
MM.	l'abbé Cailleux	25 »	
	Lamotte	3 »	
	l'abbé Ch. Martin, direct. du collége catholique de Colmar.	5 »	
	Un prêtre du dioc. de Cambrai	5 »	
MM.	V. M.	20 »	
	Z.	10 »	

D'après les nouvelles que publie le ministère piémontais sur le résultat des élections, il aurait obtenu une immense majorité. Nous avons dit déjà par quels procédés d'intrigue et d'intimidation il s'était préparé ce succès; ses assertions d'ailleurs ont besoin d'être contrôlées. Quoi qu'il en soit, on verra quelles seront les conséquences d'un malheur qu'une meilleure organisation des forces conservatrices eût probablement pu prévenir. La respon-

sabilité du moins n'en pèsera point sur les Evêques ni sur les Catholiques qui ont suivi la sage direction de leurs pasteurs.

Charles de Riancey.

AFFAIRES D'ORIENT

C'est le 23 novembre qu'a eu lieu, au palais impérial de Tchéragan, l'audience accordée par le Sultan à lord Stratford Redcliffe. L'ambassadeur a présenté l'amiral Dundas et les officiers supérieurs de la flotte anglaise.

Après quelques préliminaires tout de circonstances, lord Redcliffe a ajouté ces paroles :

« Ce n'est pas seulement dans le maintien avec succès d'un grand principe européen que le gouvernement britannique cherchera une récompense pour tous les sacrifices qu'il pourra avoir à faire en contribuant à la protection de la Turquie contre une agression sans provocation ; il veille avec une égale fermeté à la prospérité et à la force que Votre Majesté ne peut manquer d'acquérir dans toute l'étendue de ses domaines, en mettant à exécution un système de progrès complet, quoique graduel, envers toutes les classes et dans l'intérêt de ses sujets.

« Toutefois, son espoir, qu'il n'abandonne pas, ainsi que le but le plus immédiat de son concours effectif, sont la paix ; non certainement, une paix illusoire et précaire, mais une paix qui, par de simples moyens, fixerait sur des bases solides, honorables et sans injustice pour aucune autre puissance, les droits de souveraineté de Votre Majesté et de l'indépendance de son empire.

« Obtenir une telle paix aussitôt que possible, est, je dois le supposer, le vif désir de Votre Majesté, comme c'est le point fort ardemment recommandé par ses alliés. Je serais heureux d'apprendre que cet objet est dûment apprécié et vivement encouragé par les ministres de Votre Majesté dans un esprit de modération suivie.

La réponse du Sultan est à peu près la même, en cette circonstance, que celle qu'il avait faite à M. le général Baraguey-d'Hilliers. La voici :

« Dans les circonstances actuelles, la présence de la flotte anglaise ici, sous le commandement d'un amiral aussi distingué, étant une preuve évidente de l'amitié de Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne, ma puissante alliée, je prie l'ambassadeur de vouloir bien lui en exprimer mes sentiments de reconnaissance.

« L'Angleterre ayant donné, dans maintes circonstances, de nombreuses marques de bienveillance envers mon empire, je ne doute pas qu'elle ne repousse par tous les moyens les prétentions injustes de la Russie, qui toucheraient à mon indépendance et à mes droits souverains. Le monde entier verra quels immenses avantages peuvent résulter d'une puissance forte et bienveillante comme l'Angleterre, et des sympathies d'un peuple juste, éclairé et généreux comme la nation anglaise.

« Quant à la paix, mon gouvernement la désire autant que les autres, mais tout autant qu'elle serait honorable et compatible avec mes droits souverains.

« Pour ce qui regarde les améliorations et la prospérité de mes sujets, Son Excellence est plus à même que personne de connaître mes sentiments à cet égard. »

En relatant ces détails, le *Journal de Constantinople* annonce que le contre-amiral anglais Edmund Lyons est arrivé, le 24, sur la frégate à vapeur *le Terrible*, et qu'il a poursuivi directement sa route pour Beïcos, où sont, comme on le sait, les deux escadres.

Les dépouilles prises sur les Russes, après le combat de Saint-Nicolas, en Asie, fusils, schakos, habits, armes de toute sorte, ont été apportées à Constantinople et on en a érigé des trophées dans une des salles du séraskiérat, où la foule se porte pour les contempler avec enthousiasme.

Kutaïeh a été assigné pour lieu de résidence aux prisonniers russes que Selim-Pacha avait dirigés sur la capitale. Chaque jour, depuis la publication du décret qui ordonne la levée d'une seconde réserve (ou *rédif*), on voit entrer à Constantinople deux ou trois mille hommes appartenant à cette catégorie. On les fait partir presque tous pour l'Asie où les opérations militaires sont poursuivies avec activité. Il est question aussi d'un corps considérable d'irréguliers, recrutés en Syrie par un certain Mahmoud-Effendi, espèce de santon ou *vénéré* qui, malgré ses quatre-vingts ans, est parti de Damas à pied pour aller prêcher la guerre sainte. Déjà plus de vingt mille volontaires le suivent; tous ces hommes sont armés, et ils ne demandent pour solde que quelques onces de pain par jour.

Le correspondant du *Constitutionnel* lui donne comme une nouvelle positive que Sélim-Pacha s'est emparé d'Osurguète, après trois attaques successives. Cette place était défendue par huit mille Russes. De là, le général turc comptait marcher sur Kutuij, et, s'il s'en rendait maître, il espérait se mettre facilement en communication avec les Circassiens.

La *Correspondance prussienne* du 21 novembre dit qu'il y a 25 vaisseaux de ligne dans le Bosphore, entre Boujoukdéré et Paikos, dont 7 anglais, 9 français et 9 turcs. De nouveaux vaisseaux de ligne turcs, récemment sortis de l'arsenal, se joindront à la flotte.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Une dépêche de haute importance est arrivée d'Odessa. Elle est ainsi conçue :

Odessa, 5 décembre.

L'amiral russe Dachimoff, à la tête de six vaisseaux de ligne, a remporté le 30 novembre, dans la mer Noire, près de Synope, sur la côte de l'Asie Mineure, une grande victoire navale sur une division turque composée de sept frégates, deux corvettes, un navire à vapeur et trois transports, et commandée par le vice-amiral Osman-Pacha.

Tous les navires turcs ont été détruits après une heure de combat. Osman-Pacha a été fait prisonnier.

Il est évident que cette dépêche mérite confirmation. Quand on se rappelle que la flotte turque était rentrée dans le Bosphore, on a droit de se demander quels peuvent être ces bâtiments qui auraient été détruits par les Russes.

Le *Constitutionnel* notamment qui hier avait déjà exprimé

des doutes sur cette grande victoire navale, ajoute aujourd'hui :

Nous ne pouvons que maintenir nos réserves sur l'importance de la victoire des Russes; car il paraît bien établi qu'à la date du 28 ou 29 novembre, l'escadre turco-égyptienne était mouillée à Buyukdéré, dans le Bosphore.

Des personnes qui connaissent le personnel de la marine turque disent d'ailleurs qu'Osman-Bey n'a que le grade de capitaine de vaisseau, et ne pouvait être chargé d'un commandement aussi important que celui qui est indiqué par la dépêche.

Sinope est un port de l'Anatolie, distant d'environ cent lieues de l'entrée du Bosphore, à moitié chemin de Constantinople à Batoum, mais à soixante lieues seulement de Sébastopol.

Le *Siècle* dit, de son côté :

Le fait annoncé, fût-il complétement exact, il n'y aurait pas grand mérite à avoir battu sept frégates avec six vaisseaux, puisque l'amiral français Sercey a conquis une réputation pour avoir résisté à trois vaisseaux anglais avec six frégates. La victoire des Russes ne serait, d'après la dépêche même d'Odessa, qu'un accident heureux. — *H. Lamarche.* »

Jusqu'ici, d'ailleurs, chacune des deux parties n'a pas manqué de s'attribuer dans ses bulletins un avantage marqué. Nous n'en voulons pour preuve qu'un bulletin de l'armée russe d'Asie qui a été publié à Saint-Pétersbourg, le 2 décembre. Si l'on en croyait ce bulletin, les Turcs auraient été vivement attaqués à Karaklisse, culbutés et poursuivis jusqu'aux bords de l'Arpatchav.

Le *Wanderer* contient une lettre du prince Gortschakoff, adressée au conseil d'administration de la Valachie. Voici cette pièce :

« S. M. l'empereur, mon auguste maître, a donné son assentiment à l'abdication volontaire des hospodars de la Moldavie et de la Valachie, et a daigné confier leurs fonctions, sous ma direction supérieure, aux mains du lieutenant général baron de Budberg, aide-de-camp général de Sa Majesté, nommé commissaire extraordinaire et plénipotentiaire, avec les pouvoirs et attributions nécessaires pour réunir en sa personne l'administration des deux principautés, et pour traiter, d'accord avec le conseil d'administration et le Divan des Principautés, les affaires civiles et judiciaires, veiller au bien être du peuple et aux besoins de l'armée impériale.

« En même temps, Sa Majesté nomme le conseiller intime Chattginski vice-président du conseil d'administration dans la Valachie. » (*Suit le rescrit impérial.*)

Alfred Des Essarts.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Portugal. — On écrit de Lisbonne, 28 novembre :

Les obsèques de la reine ont eu lieu le 19 de ce mois, en l'église de San-Vicente de Fora. Le corps de dona Maria II restera déposé devant une chapelle latérale, jusqu'à ce qu'on ait élargi les portes du caveau royal trop étroites pour livrer passage au cercueil.

La partie officielle de la cérémonie avait été fidèlement calquée sur les procès-verbaux dressés à la mort de D. João VI. Il n'y a eu qu'une innovation. La coutume en Portugal veut que le souverain mort reçoive, revêtu de ses habits royaux, un dernier hommage de ses sujets qui viennent, en fléchissant le genou, baiser sa main droite; cette partie du cérémonial n'a pas été observée, et l'on dit qu'elle sera supprimée à l'avenir.

Suisse. — Le Grand-Conseil de Fribourg s'est occupé, dans ses dernières séances, de réglementer les spoliations faites à l'Eglise. Ainsi, le 2 décembre, la commission présentait son rapport au sujet de la vente des propriétés de la Part-Dieu. Il va sans dire que la commission approuve ce projet de vente, et elle déclare que, « tant sous le point de vue économique que sous le point de vue politique, l'Etat doit se défaire de toutes les propriétés immobilières, autres que les forêts. »

Il s'est rencontré dans cette assemblée quelques honnêtes gens pour protester contre le plus odieux des vols, celui du gouvernement sur les gouvernés, celui du fort sur les faibles. M. Riedoz, M. Grossrieder, M. Bœriswyll, M. Von der Weid ont déclaré, l'un après l'autre, qu'ils ne reconnaissent pas à l'Etat le droit de disposer des biens des couvents, et que, en conséquence, ils s'opposaient à la vente projetée. Mais les passions du Grand-Conseil n'ont pas entendu ce langage aussi prudent qu'honorable. Un M. Castella, par exemple, s'est écrié : « Il faut que l'on fasse bien connaître que nous avons l'intention de *tuer ces établissements même dans leurs propriétés !* »

En résumé, les propositions de la commission ont été adoptées par 36 voix contre 12.

Ainsi, encore une iniquité consommée. Alfred Des Essarts.

Mgr l'évêque de Viviers vient de publier une lettre pastorale sur le *danger des expériences des tables parlantes.*

Nous la ferons connaître à nos lecteurs.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France. Diocèse de Paris. — Une assistance nombreuse se pressait samedi dans la chapelle des Carmélites, rue d'Enfer. Mgr Charbonneau, vicaire apostolique des Missions, assisté par M. l'abbé Pavy, vicaire général d'Alger, donnait le voile à la fille de l'un de nos collaborateurs, M. Gaultier de Claubry, en religion sœur Constance du Sacré-Cœur-de-Marie. Le sermon était prêché par le frère de la novice.

C'était un consolant spectacle de voir le jeune prêtre faisant descendre de la chaire de vérité des paroles d'un haut enseignement à l'humble novice prosternée sur les dalles du sanctuaire. La famille de la nouvelle fille du Carmel et un grand nombre de pieux fidèles se sont approchés de la table sainte.

Une Anglaise convertie recevait également le voile.

Après la cérémonie, Mgr a adressé aux deux religieuses une courte allocution que rendait plus édifiante encore la pensée d'un sacrifice que lui-même a fait depuis vingt-trois ans de mission dans l'Inde.

Diocèse de Lyon. — La soirée de jeudi a été marquée, à Lyon, par une

magnifique et générale illumination de toute la ville. Les Lyonnais fêtaient ainsi la fête de la Conception de la Sainte-Vierge. Eclairée au moyen d'un système habilement conçu et qu'un succès complet a couronné, la chapelle de Fourvières dressait dans l'espace la flèche pittoresque de son clocher aux fines dentelures, visible comme en plein jour. On voyait se détacher rayonnante cette simple inscription : LYON A MARIE.

DIOCÈSE DE MARSEILLE. — On lit dans la *Gazette du Midi :*

« Mgr José-Manuel de Mosquera, archevêque de Bogota, accompagné de son frère don Manuel-Maria, et de quelques-uns de ses compagnons d'exil, est descendu à l'hôtel de Castille.

« On sait que le vénérable prélat a été banni de la république de la Nouvelle-Grenade pour sa fidélité au serment de son sacre, pour avoir préféré obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, et gardé la doctrine de l'Evangile contre des lois anticatholiques ; on sait quels témoignages d'estime et de sympathie l'accueillirent aux Etats-Unis.

« A son arrivée à Paris, Mgr de Mosquera y trouva une approbation plus auguste et plus précieuse encore au cœur d'un évêque : une lettre de N. S. P. le Pape l'attendait. Elle lui exprimait tout à la fois la complète satisfaction du chef de l'Eglise pour sa résistance à d'injustes prétentions, et le désir de le voir accepter à Rome l'hospitalité qu'il méritait. Jusqu'à ce jour, il lui avait été impossible de répondre à cette bienveillante invitation. Il s'y rend aujourd'hui, et c'est dans ce but qu'il vient s'embarquer à Marseille.

« Espérons qu'avant son départ les catholiques de notre cité pourront le voir dans un de nos temples, et y recevoir une bénédiction qui doit porter bonheur. »

NORWÉGE.— Des correspondances de Norwége annoncent qu'on vient de terminer à Christiania, capitale de ce pays, la construction d'une église catholique romaine. Elle sera prochainement inaugurée en présence de toutes les autorités ; c'est le premier temple d'un culte dissident qui ait existé à Christiania depuis l'adoption de la réforme religieuse en Norwége, qui a eu lieu dès l'année 1517.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

M. Latour-Dumoulin, candidat du gouvernement, vient d'être élu député du Doubs au Corps-Législatif.

— Par décret du 10 décembre, la chaire de chimie médicale de la Faculté de médecine de Paris est et demeure supprimée M. Soubeiran, docteur en médecine, est nommé professeur de pharmacie à la Facuté de médecine de Paris (fonctions nouvelles).

— M. le général Morin, membre de l'Institut et professeur de mécanique au Conservatoire impérial des arts et métiers, est nommé directeur de cet établissement réorganisé.

— Hier, devait avoir lieu l'inauguration de la rue de Strasbourg (1re partie). De grands préparatifs avaient été faits pour cette solennité. Un arc de triomphe s'élevait à l'entrée du boulevard. Mais l'Empereur n'a pu venir, et il a fallu ajourner la fête.

— Nous avons maintenant, écrit le *Temps* de Berlin, de nouveaux détails sur l'issue de l'enquête juridique ouverte contre les membres de la société dite du *Todtenbund* (association de la Mort), et qui a été si longtemps pen-

dante devant le sénat de la ville libre de Brême. On avait cru autrefois que cette société, qui se rattachait à divers événements politiques de Brême, n'était qu'une fable, et l'on pensait qu'elle était le résultat d'une mystification. L'enquête a prouvé cependant qu'elle était d'une tout autre nature, car le jugement rendu établit qu'une enquête a été ouverte contre 82 personnes, parmi lesquelles un certain Kolby a été condamné à 7 années de travaux forcés, un nommé Meyer à 6 ans, un autre, Schütz, à 3 ans, et les nommés Albrecht et Otensen à 18 mois de la même peine. En outre, 32 personnes ont été condamnées à une peine de 8 à 10 mois de travaux forcés, et 21 autres à une détention de 6 à 8 mois. Les tendances de cette association paraissent avoir eu pour but, outre ses rapports à la Constitution de Brême, la réalisation d'idées communistes.

— Des billets de banque de *cent francs* faux ont été mis en circulation à Paris et dans plusieurs départements.

La longueur du billet faux, quant au cadre, est de 156 millimètres, tandis que le billet véritable en a 162. Sur le faux la lettre R (dans le mot Paris) est plus étroite et plus espacée de l'A et de l'I, et la tête de l'S est un peu plus forte. A droite du faux, on distingue une petite perle qui n'existe pas dans le billet vrai.

UNE FÊTE DES ÉCOLES AU XIIIe SIÈCLE (1).

Le 10 janvier 1290, fête de Saint-Guillaume, Evêque de Bourges, une foule tumultueuse s'agitait devant l'église Saint-Etienne-des-Grès, située au sommet de la montagne de Sainte-Geneviève : elle se frayait difficilement un passage dans ces rues étroites et tortueuses bordées de maisons élevées dont les pignons, garnis de tourelles, s'avançant jusque sur la chaussée, se rejoignaient presque par le haut et ne laissaient pénétrer qu'à grand peine les rayons du soleil. Les habitants de ce quartier, qu'on a appelé depuis le quartier Latin, se pressaient aux fenêtres, et attachaient leurs regards du côté où la rue des Grès s'élargissait au devant de l'église, pour former une sorte de parvis. En même temps, la rue du Fouarre (2), ordinairement si paisible (car c'était là qu'étaient situés la plupart des collèges fréquentés par les écoliers de l'Université), voyait ce jour-là les chaînes qui la fermaient pendant les classes s'abaisser pour donner passage à la multitude des étudiants, qui tous se dirigeaient vers l'église Saint-Etienne-des-Grès.

C'est que le jour de Saint-Guillaume était la fête de la nation de France, l'une des quatre qui composaient l'Université de Paris, et que l'Evêque de cette ville, messire Simon Matifas de Bucy, oubliant les sujets de mécontentement que lui avaient souvent donné les prétentions des régents et les disputes des écoliers, avait consenti à célébrer la Messe annuelle dite en l'honneur du patron de la nation de France.

(1) Voir CREVIER, *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. II, p. 121.
(2) DUBOULAY, *Hist de l'Univ.*, t. III, p. 160 et suiv.

Cette distinction, qu'aucun des Evêques de Paris n'avait encore accordée à l'Université, était interprétée comme un témoignage de la haute considération dont jouissait alors cette célèbre école, et des services signalés qu'elle avait toujours rendus à l'Église dans sa lutte contre les hérésies.

A dix heures du matin, les cloches, dont les joyeuses volées avaient peine à dominer les murmures de la foule, annonçaient au peuple de Paris que la procession de l'Université quittait le couvent des Mathurins. Les ordres religieux s'avançaient gravement en tête : on distinguait surtout les Dominicains à leurs habits blancs, et les Franciscains à leur robe brune et à leur ceinture de corde nouée autour de leurs reins.

Leur assistance à la procession indiquait la fin des regrettables conflits qui s'étaient élevés entre l'Université et ces deux ordres célèbres. La persévérance qu'avaient mise les religieux à soutenir leurs droits, et l'appui que leur avaient prêté les Papes, avaient enfin déterminé l'Université à admettre dans son sein et à faire participer à ses privilèges les ordres mendiants. Le Pape Boniface VIII devait bientôt consacrer par une bulle les concessions de l'Université de Paris. Les Dominicains et les Franciscains étaient suivis de massiers en robe noire et en bonnet carré, portant des masses de vermeil : derrière eux, venaient les régents de dialectique et de grammaire de chaque collége, puis les bacheliers et licenciés des quatre facultés en épitoges rouges fourrées de blanc, pour les facultés de droit et de médecine, et en longues chapes noires fourrées de blanc par-dessus, pour la Faculté de Théologie.

Puis, en groupes séparés par des bedeaux, marchaient les docteurs en médecine, revêtus de chapes d'écarlate fourrées de blanc ; les docteurs en droit portant robes d'écarlate à chaperons fourrés et les docteurs en théologie ; ceux-ci ayant grandes chapes noires et tours de col d'hermine, et précédés d'un bedeau en robe violette, mais sans masse, parce que sans doute rien dans ses insignes ne devait rappeler l'idée de la force ou de la violence.

On remarquait, parmi les docteurs en théologie, deux hommes dont les leçons jetaient alors le plus vif éclat : l'Espagnol Raymond Lulle se faisait reconnaître à sa fière démarche et à son air inspiré, qui lui faisait donner dès lors le surnom de Docteur Illuminé. Près de lui s'avançait Jean de Paris, esprit chagrin et subtil, qui, après avoir défendu la doctrine catholique contre l'hérésie des Albigeois, devait plus tard la combattre, en attaquant la doctrine de saint Thomas d'Aquin. C'est lui qui fermait la marche de la Faculté de Théologie.

Quatre bedeaux de front, armés de masses de vermeil, précé-

daient le recteur Jean de Wasta, revêtu de sa robe violette, ceinte d'une torsade de soie, ornée de pendants d'or et supportant une grande escarcelle de velours violet garnie de boutons et de galons d'or. La blancheur de son mantelet d'hermine contrastait avec la teinte éclatante de sa robe.

. En avant du recteur, on voyait les écoliers de la nation de France et les députations des nations de Picardie, de Normandie et d'Allemagne qui avaient envoyé leurs représentants. C'est dans cet appareil que, partie du couvent des Mathurins, la procession vint *se ranger* dans l'église Saint-Etienne-des-Grès, où des places distinctes marquaient à chacun son rang et respectaient les droits acquis en conciliant les prétentions rivales.

Quelques instants après que l'Université se *fut rangée* dans l'église, messire Simon Matifas de Bucy, évêque de Paris, arriva revêtu de ses ornements pontificaux, à la tête de son clergé. Quelques-uns remarquèrent que le chapitre de Saint-Etienne-des-Grès ne sortit point au devant de son premier pasteur : cette conduite donna lieu plus tard à des réclamations qui se terminèrent par une transaction entre les priviléges du chapitre, définitivement reconnus par l'Evêque, et les droits de l'Evêque que les chanoines ne contestèrent plus.

Messire Simon Matifas de Bucy était un des prélats les *plus* distingués de son temps : on vantait sa science et sa piété, et les dignités dont il était revêtu rendaient le plus éclatant témoignage à son mérite. Qualifié professeur des lois civiles, docteur en décret, l'un des juges de l'échiquier de Rouen, il avait été nommé chanoine de l'Eglise de Paris, lorsque l'Archevêque de Reims, Pierre Barbet, le choisit pour archidiacre. Il assistait en cette qualité au sacre du roi de France, Philippe-le-Bel, le 6 janvier 1286, et fut remarqué dès lors par ce monarque, qui engagea les chanoines de Paris à lui donner leurs suffrages, lorsqu'en 1289 le siége de la capitale de la France vint à vaquer.

Telle était la réputation de savoir et d'éloquence de l'Evêque de Paris, que sa visite à Saint-Etienne-des-Grès avait excité une grande émotion parmi les régents et écoliers de l'Université. Aussi, lorsque après la célébration du Saint-Sacrifice, le prélat prit la parole, le recueillement le plus profond régna dans cette assemblée, qui n'était point accoutumée à célébrer silencieusement ses fêtes. Il est vrai que messire Simon Matifas de Bucy donna les éloges les plus flatteurs à l'Université de Paris, qu'il se félicita d'être le pasteur d'une ville dont les lumières se répandaient dans tout le monde, et qui mériterait, après Rome, d'être appelée le centre de la catholicité. Il rappela l'origine de l'Université, dont le berceau est auprès du trône de Charlemagne, de cette Université à laquelle les Papes ont donné le nom de

sanctuaire de la science, de rempart de la foi, que nos rois ont appelée leur fille aînée, qu'ils ont comblée de leurs grâces et enrichie de leurs bienfaits, dont elle s'est toujours montrée digne.

En entendant ces éloges, la tête déjà blanchie du recteur s'inclina vers l'évêque ; Jean de Wasta semblait alors oublier les vaines disputes de préséance qui existaient entre l'Université et l'Eglise de Paris.

Messire Simon de Bucy ajouta que la réputation de l'Université s'était étendue dans les contrées les plus éloignées du monde ; que, de toutes parts, l'élite des intelligences accourait y puiser les lumières qui doivent un jour rendre le monde à la civilisation, et conquérir l'infidélité à la foi.

« N'est-ce point à cette Université, s'écria l'Evêque, n'est-ce point à ce foyer sacré de la science que sont venus étudier les profondeurs de la théologie Thomas d'Aquin, surnommé le Docteur angélique, Bonaventure, qui, de son vivant même, fut appelé le docteur séraphique, et tant d'autres grands hommes dont l'Eglise s'honore aujourd'hui, et dont la mémoire est encore vivante parmi vous ? »

Ce souvenir fit une impression visible sur les assistants, car plusieurs des régents des colléges avaient eu la gloire d'être les condisciples et quelquefois les heureux rivaux de ces illustres saints. Thomas d'Aquin surtout avait laissé la trace lumineuse de son génie dans des écrits que commentaient alors les théologiens du collége de Sorbonne. Le temps était bien proche où le Maître des Sentences, si longtemps écouté, allait enfin céder la place au Docteur angélique. Pierre Lombard, expliqué autrefois par saint Thomas d'Aquin, avait enfin trouvé son maître. C'était l'occasion d'exhorter les écoliers de l'Université à marcher sur les traces de leurs illustres devanciers. Simon de Bucy le fit en termes graves et paternels : « Conservez précieusement, dit-il, le dépôt sacré de la foi qui vous a été transmis. Ne permettez pas que ses enseignements, que l'Université, votre mère, vengea autrefois si victorieusement contre les attaques de l'hérésie, soient compromis entre vos mains par l'esprit de dispute, ou amoindris par les subtilités de la scolastique. »

Ces paroles faisaient une allusion trop directe aux disputes théologiques dont l'Université avait été le théâtre pendant le XIIIe siècle, pour qu'il fût possible de s'y méprendre. Les docteurs du collége de Sorbonne se crurent spécialement désignés par l'Evêque, et il est vrai de dire que, depuis cette époque, la scolastique, qui régnait autrefois en souveraine, se vit enlever une prééminence dont elle abusait trop souvent.

Les dernières paroles de l'Evêque s'adressaient aux écoliers. Quelques mois auparavant, de regrettables conflits s'étaient éle

vés entre plusieurs colléges récemment fondés dans le quartier de l'Université, et qui revendiquaient leur part des priviléges communs. On s'était un jour rencontré dans le Pré-aux-Clercs, lieu ordinaire des divertissements des écoliers, et après des menaces et des injures réciproques, on en était venu aux mains. Le sang avait coulé, et les sergents d'armes du roi avaient dû intervenir pour mettre fin à la querelle. Mais les haines n'étaient qu'assoupies et n'attendaient qu'une occasion pour éclater. C'est pour prévenir le retour de ces funestes scènes que messire Simon de Bucy exhorta les régents et les écoliers à entretenir entre eux les liens d'une charité qui ne se prévaut pas plus de ses prérogatives qu'elle n'abuse de ses droits. « Ainsi, poursuivit-il, l'Université de Paris sera digne de sa haute renommée, des rois qui la protégent, des savants qui l'illustrent, et elle sera féconde en studieuses générations, qui feront un jour la gloire de la France et la consolation de l'Eglise. »

C'est ainsi que l'Evêque termina son discours. Ainsi fut célébrée la fête de Saint-Guillaume, en l'année 1290. Mais, malgré les paternelles exhortations de Simon de Bucy, les rivalités demeurèrent aussi vives, les cœurs aussi désunis, et les écoliers aussi turbulents. La fête de Saint-Guillaume, célébrée d'abord avec religion, le fut ensuite avec tumulte. Quelques années plus tard, un autre évêque de Paris, d'accord avec le recteur de l'Université, décidait que les fêtes particulières des nations et facultés seraient désormais réunies dans une seule solennité, commune à tous les colléges. Sainte Ursule, patronne du collége de Sorbonne, fut investie la première du patronage universel des écoliers : elle devait plus tard céder cet honneur à sainte Geneviève, patronne de Paris.

Gabriel Duchard.

BOURSE DU 10 DÉCEMBRE 1853.

VALEURS DIVERSES		COURS DE LA VEILLE	COURS DU JOUR			HAUSSE	BAISSE
			PLUS HAUT	PLUS BAS	DERN. COURS		
4 1/2. . .	comptant.	102 10	102 10	102 »	102 05	» »	» 05
	fin courant.	102 15	102 40	102 10	102 40	» 25	» »
3 0/0. . .	comptant.	76 »	76 »	75 70	75 75	» »	» 25
	fin courant.	76 15	76 05	75 80	75 95	» »	» 20
Obligations de la Ville (1849). . . .		... ..	... ..	... .	1,085 »	» »	» »
— — (1852). . . .		... ..	... ..	... ..	1,200 »	» »	» »
Banque de France.		2,915 »	... ..	... ..	2,920 »	5 »	» »
Russe, 5 0/0 ancien.		... ..	... ..	... ..	92 1/4	» »	» »
— nouveau.		... ..	... ..	... ..	92 1/4	» »	» »
Belgique, 4 1/2.		... ..	... ..	... ..	96 1/2	» »	» »
Espagne, 5 0/0.		... ..	... ..	... ..	» »	» »	» »

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

LETTRE DE Mgr L'ARCHEVÊQUE DE FRIBOURG

Malgré les bienveillantes paroles qui nous sont adressées à nous personnellement dans cette lettre, nous avons cru de notre devoir de la publier. Tous nos lecteurs seront comme nous profondément émus en voyant ces lignes du magnanime et saint confesseur, qui est aujourd'hui la joie de l'Eglise triomphante, l'exemple et la consolation de l'Eglise militante, un objet d'admiration pour tous ceux qui aiment la justice et comprennent l'héroïsme. L'abbé A. GUSSON.

« Monsieur l'abbé,

« J'ai reçu votre excellente lettre du 30 novembre 1853, et les « articles distingués adjoints de *l'Ami de la Religion*, de cette « célèbre Revue religieuse, qui, depuis longtemps, avec un si « noble courage, soutient la cause sainte de la liberté de l'Eglise « contre ses persécuteurs de toute sorte.

« Je me ressouviens avec plaisir, Monsieur l'abbé, de la visite « dont vous m'avez honoré, pendant votre récent séjour à Fri- « bourg, et je vous vois avec satisfaction parmi les défenseurs « chaleureux de l'Eglise.

« J'ai puisé une grande et forte consolation dans le témoi- « gnage de la sympathie de toute la rédaction de votre Revue, et « je vous prie d'offrir à ces messieurs mes remerciements in- « finis pour la bonté avec laquelle la rédaction a ouvert une « souscription en faveur de mon fidèle clergé persécuté.

« Depuis longtemps, je dois beaucoup au clergé français, qui « a confirmé, par ses missions en Alsace, la foi du peuple ca- « tholique de la frontière badoise, et qui a édifié mon clergé par « son exemple clérical.

« Dans l'épreuve que la Providence nous a envoyée, pour la « gloire de son saint nom et le salut de son Eglise, mon espé- « rance est bâtie sur mon Dieu; je dis avec le Psalmiste : *Mise- « rere meî, Deus, miserere meî : quoniam in te confidit anima mea. « Et in umbrâ alarum tuarum sperabo, donec transeat iniquitas. « Mittet de cœlo et liberabit me : dabit in opprobrium conculcan- « tes me.*

« Mais je ne reste pas indifférent à l'écho sympathique que la « cause de mon Eglise trouve dans la catholique France : l'opi- « nion publique catholique de l'Europe est, dans ces circon- « stances, une profession de foi.

« Agréez, Monsieur l'abbé, l'expression de la sincère consi-

« dération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble « et obéissant serviteur. † Hermann, *archevêque.* »

LE CONFLIT DANS LE GRAND-DUCHÉ DE BADE

Nous n'avons pas mentionné les adresses de félicitations qui, depuis notre dernier article, n'ont pas cessé d'affluer à Fribourg. Une correspondance nous apprend qu'elles y arrivent en multitude, ainsi que les offres d'argent. Nos lecteurs connaissent la belle lettre de Mgr l'Archevêque de Paris : notre correspondant nous parle en même temps d'une adresse de NN. SS. de Luçon et d'Orléans, et il ajoute que toutes seront livrées à la publicité. Parmi les dons offerts à Sa Grandeur l'Archevêque de Fribourg, il nous parle d'une somme de 10,000 fr. que Son Eminence le cardinal de Bourges aurait mise à sa disposition.

Mgr de Vicari vient d'envoyer, à la date du 18 novembre, à Rome, un exposé de toute la situation entre le gouvernement et lui.

Tous les catholiques de Bade ont en ce moment les yeux tournés vers le Saint-Siége. C'est de Rome que viennent toujours aux opprimés le secours et la consolation. On sait combien la souveraine parole du Saint-Père est puissante pour apaiser les orages et faire triompher la justice.

Il est, du reste, absolument faux que le gouvernement badois ait cherché une médiation quelconque : ce que les journaux ont dit à cet égard ne reposait sur aucun fondement. Ainsi, les prétendus voyages de Son Eminence Mgr Viale Prelà et du Cardinal de Schwartzenberg doivent être rangés parmi les fables, aussi bien que l'intervention de l'Autriche et de la Prusse. « Le gouvernement, nous écrit une personne bien informée, espère venir à bout de l'Archevêque par les moyens de rigueur, mais il n'y réussira point. Vous savez avec quel empressement les ordres de l'Archevêque sont exécutés. S'il en est dans le clergé qui ne partagent point les idées de leur vénérable Pasteur, ils n'en obéissent pas moins à ses prescriptions, et leur conscience sacerdotale recule devant les censures ecclésiastiques dont ils encourraient les effets. Déjà *quatre* doyens ont été frappés de suspense pour n'avoir point lu le mandement. »

Conformément à l'édit d'adoucissement rendu par le ministère, les nombreux curés de l'*Odenwald* qui avaient été emprisonnés ont été rendus à la liberté. A Fribourg, cependant, et à Carlsruhe, plusieurs prêtres subissent encore les rigueurs de la prison. Ils avaient été condamnés à *deux mois* de détention. Le gouvernement s'est réservé toutes les voies ouvertes à l'arbitraire, afin de pouvoir frapper plus durement tous les partisans plus prononcés de l'Archevêque. Celui-ci, de son côté, voyant que

l'on multipliait les amendes et les condamnations, a résolu de signer lui seul les pièces de sa chancellerie.

Que fera le gouvernement? Il est douteux qu'il prenne le parti de la sagesse. Ainsi nous ne sommes point trop éloigné de croire fondés certains bruits d'enquête contre l'Archevêque. Sans doute nos lecteurs se seront déjà demandé quelquefois s'il n'y a donc pas de presse dans ce pays de Bade, où le ministère gouverne et administre d'une manière aussi pitoyablement ridicule. S'ils se rappellent ce que nous leur racontions il y a juste un an de la conduite du ministère à l'égard du rédacteur en chef de la *Gazette de Fribourg* (1), ils ne seront pas étonnés d'apprendre que toutes les voix courageuses ont dû se taire depuis longtemps. Le gouvernement avait même, depuis le commencement du conflit, imposé silence absolu à tous les organes de la presse badoise. Les journaux étrangers étaient confisqués à la frontière, notamment une feuille de Stuttgard, dont nous avons déjà une fois parlé avec éloges, le *Deutsche Volksblatt*, rédigé par le docteur *Riess*, l'homme éminent qui, par son courage et sa science, rend à l'Eglise, dans les conjonctures actuelles, des services aussi désintéressés que signalés. Il est en ce moment même actionné par les tribunaux badois à six ou sept chefs différents. Depuis quelques jours, toutefois, le gouvernement a cru devoir prendre la parole: on dirait qu'il sent le besoin de se justifier et que le silence ne lui suffit plus pour agir à son aise. Il vient donc de faire publier dans la *Gazette de Carlsruhe* un article sur le conflit. Sous une apparence de modération, il cache toute l'aigreur et toute la vivacité de son mécontentement. Comme de raison, les faits sont défigurés et présentés avec une partialité évidente.

Magna prævalebit veritas! Le saint Archevêque de Fribourg, fort de sa cause, n'a point à craindre de pareilles atteintes, et nous terminerons par un mot semblable à celui de Clément-Auguste, que nous avons cité précédemment :

Dieu soit loué! les ennemis de l'Eglise emploient le mensonge!

L'abbé A. Sisson.

DES ÉPIDÉMIES EN GÉNÉRAL ET DU CHOLÉRA EN PARTICULIER

J'étais à Marseille, il y a vingt ans. J'eus l'ambition de faire le tour du château d'If; or, le château d'If est une forteresse bâtie sur un rocher, en pleine Méditerranée. Je pris un bateau armé de deux voiles, avec deux rameurs et un pilote; et malgré les re-

(1) Nous faisons allusion à la persécution du docteur Weiss, auteur de *la Vie d'Alfred le Grand*, et aujourd'hui professeur à l'Université de Gratz, en Styrie.

s'étourdir ou à cacher leurs secrètes inquiétudes, se livrent à des écarts de régime, affrontent les fatigues de toute nature, et se moquent des premières atteintes de l'épidémie. C'est un tort, c'est une faute dangereuse, et, malheureusement, souvent c'est la mort.

Oh! dans les temps d'épidémie surtout, je vous en conjure, rappelez-vous et mettez en pratique les quelques règles d'hygiène que je vais tâcher de vous apprendre.

De la propreté sur vous et dans vos logements; de l'air, du sommeil, point d'excès de boisson, un régime alimentaire sain et régulier; et même en temps de choléra, il faut, pour votre nourriture, savoir faire quelques sacrifices : défiez-vous des crudités et des exagérations de légumes. Les premiers symptômes du mal, vous le savez, partent des organes digestifs. Une indigestion peut être une cause déterminante de la maladie. J'ai vu des choléra causés par des indigestions de haricots et de petits pois.

III. — PREMIERS SOINS A DONNER

Mais j'arrive bien vite à l'article le plus important : il s'agit de vous apprendre les premiers soins que réclament les accidents cholériques, car enfin, vous le savez, les accidents marchent si rapidement, qu'une heure ou deux perdues sont souvent chose irréparable. Or, les hommes de l'art sont nombreux, mais aussi ils sont fort occupés; ils demeurent bien loin, on ne les trouve plus chez eux; il faut savoir les suppléer et agir en attendant. Je distinguerai trois périodes dans l'épidémie : une période de prélude, caractérisée par des lourdeurs de tête et un malaise insolite; une seconde période, caractérisée par des vomissements et des garde-robes considérables, c'est la cholérine. Quant à la troisième, c'est le choléra confirmé. En somme, si vous en avez vu un seul exemple, vous le reconnaîtrez toujours : il y a, dans la figure du cholérique, dans sa voix éteinte, dans sa peau devenue bleue, des signes certains et infaillibles.

Et maintenant, quel parti prendre? Quels secours donner, quels soins sont les plus indispensables?

Je vais être bref, sec, impératif, car il importe que ces renseignements se gravent dans toutes les mémoires; il me faut ici un style analogue à celui des commandements militaires.

Donc, attention!

Au moindre malaise, aussitôt qu'apparaissent cette faiblesse insolite, ces lourdeurs de tête, les douleurs d'entrailles si souvent symptômes précurseurs de la maladie : repos! séjour au lit; cataplasmes sur le ventre; cataplasmes et bouteille d'eau chaude aux pieds. Et puis, infusion chaude de violette ou de camomille romaine, diète, résignation!

Contre les accidents de la cholérine :

Séjour au lit; sinapisme au creux de l'estomac; sinapismes aux quatre membres; cataplasmes laudanisés sur la paroi du ventre. Tout d'abord une ou deux gouttes d'essence de menthe jetées sur un morceau de sucre, puis délayée dans un demi-verre d'eau, et pour boisson ordinaire un blanc d'œuf étendu dans une carafe d'eau très-modérément sucrée.

Contre le choléra confirmé : Soins actifs, énergiques, persévérants!

Pour arrêter les vomissements : Vésicatoire volant au creux de l'estomac; eau de Seltz, morceaux de glace; bouillie d'amidon faite à froid, avalée avec courage.

Pour enrayer les évacuations : Bouillie d'amidon analogue à celle de tout à l'heure, mais contenant sept à huit gouttes de laudanum, et assez claire pour être administrée par bas; cataplasmes fortement laudanisés sur le ventre.

Pour arrêter les crampes : Frictions sèches avec les mains; ligatures aux cuisses avec des mouchoirs; frictions avec le chloroforme le long de l'épine du dos.

Pour réchauffer : Bouteilles d'eau chaude de tous côtés; serviettes brûlantes sur la poitrine et sur les mains; frictions vigoureuses avec de la flanelle ou même des fers à repasser chauffés modérément.

Si tout cela ne suffit : prenez une couverture, plongez-la dans l'eau bouillante; tordez-la bien; et, dans cette petite fournaise improvisée, introduisez à nu le malheureux cholérique.

Quant aux boissons : Le thé léger, ou l'infusion de fleurs de tilleul; dans chaque tasse desquels on peut ajouter un peu de rhum ou d'eau-de-vie, quelquefois un peu de malaga ou de madère, un peu de bon café.

Et la maladie a beau faire des progrès, point de désespoir, point d'abandon. Dans le choléra, en effet, on revient exactement des portes du tombeau.

En terminant, sur ces conseils, je dois dire et vous dire bien haut que, du plus profond de mon cœur, je fais des vœux très-sincères pour que le ciel nous garantisse des cruelles épreuves d'une épidémie nouvelle.

Je le dis, parce que les gros esprits d'estaminet, les bavards de toutes les classes, vont répétant sans cesse : « Temps d'épidémie, bon temps pour les médecins! » Je relève cette niaiserie, parce qu'elle n'est pas seulement injuste, mais dangereuse, et que l'on a vu des villages entiers s'imaginer que le médecin du lieu avait fait venir le choléra tout exprès pour alimenter sa clientèle.

Bon temps pour les médecins! Oh! je ne veux vous parler ni

de nos dangers ni de nos fatigues; mais j'ai le droit de vous montrer notre cœur, notre humanité, et jusqu'à notre amour-propre, sans cesse blessés et sans cesse déchirés!

Que de fois n'a-t-on pas vu de vieux militaires, des cœurs de bronze, des hommes de fer, pleurer comme des enfants après une bataille perdue?

Eh bien, au médecin, l'épidémie apporte défaitessur défaites. Bon temps, n'est-ce pas!

Le médecin appelle à son aide tout ce que la science a de savoir, tout ce que l'intelligence a de logique, tout ce que l'humanité a de dévouement : inutile! Battu, battu encore! Bon temps, n'est-il pas vrai?

Ainsi, quand, au milieu de toutes ces catastrophes, surviennent quelques succès, ne vous étonnez pas si le pauvre vaincu de la veille n'accueille qu'avec mélancolie le témoignage de la reconnaissance.

Je parle de tout cela peut-être avec un peu de chaleur; mais le prêtre s'honore de sa soutane, le soldat est fier de ses épaulettes, et, à propos d'épidémie, vous pardonnerez bien à un médecin d'être glorieux de sa profession. Dr Jules Massé.

AFFAIRES D'ORIENT

La nouvelle du combat naval qui a été si fatal aux Turcs s'est confirmée. Elle a été donnée par le *Moniteur* même, d'après une dépêche télégraphique de Vienne. L'engagement n'aurait pas eu lieu en pleine mer, ce qui pouvait étonner puisque la flotte turque s'était, disait-on, mise à l'abri de toute rencontre, mais bien dans la rade même de Sinope, dont l'amiral Nachimow a forcé l'entrée.

Le *Journal des Débats* explique comment les Russes ont pu si facilement pénétrer dans cette rade, dont les fortifications sont incomplètes et en mauvais état. Jamais Sinope n'avait été attaqué; depuis quarante ans la place était restée sans réparations, et les Turcs viennent d'expier cruellement leur incurie :

On conçoit, dit ce journal, que six vaisseaux de ligne avec leurs formidables étages de batteries paraissant tout à coup, s'embossant devant une rade ouverte, ont dû pulvériser en peu de temps de vieux remparts mal entretenus. Ce n'a pas été un combat naval, un combat livré en mer, puisque les bâtiments turcs étaient à l'ancre dans le port. Il paraît, d'après les dépêches, que c'est là qu'ils ont été foudroyés, coulés et mis en pièces par un feu d'une supériorité irrésistible auquel les mauvaises batteries turques n'étaient pas en état de répondre longtemps. La canonnade, nous dit-on, n'a duré qu'une heure, et ce temps a suffi pour la destruction de treize bâtiments, dont dix de guerre et trois de transport.

Si la guerre devait se continuer activement l'année prochaine en Eu-

rope et en Asie, il devient très-important pour les Turcs de reconstruire les fortifications de Sinope d'après les principes de l'art moderne, et de mettre cette place non-seulement à l'abri d'un coup de main comme celui dont nous parlons, mais en état de soutenir un siége en règle. Si les Russes venaient à s'en emparer, ce qui leur serait très-facile dans le triste état où la place est maintenant, ils pourraient se faire une position inexpugnable pour les Turcs sur la presqu'île et le promontoire, rétablir, d'un mouillage à l'autre, un canal qui exista jadis et qui servirait de grand fossé à une ligne bastionnée, et faire ainsi de Sinope une espèce de Gibraltar sur la côte turque de la mer Noire. Etablis dans une position de cette nature, qui leur permettrait de débarquer en sûreté un corps d'armée considérable, ils tiendraient en échec tout le centre de l'Asie-Mineure, et couperaient les communications de Constantinople avec Erzeroum. L'armée turque d'Arménie n'aurait plus alors à faire face à l'ennemi du côté seulement de la Géorgie, mais elle aurait derrière elle une autre armée. Dès lors le gouvernement ottoman serait obligé de mettre sur pied une seconde armée dans l'Asie-Mineure. — *Saint-Ange.*

Les nouvelles des Principautés manquent encore. On ne parle plus de l'entrée du corps d'Osten-Sacken en Valachie. Rien n'est changé à Krajewa. Près de Giurgewo, on entend toujours retentir le canon. Les Russes continuent de faire avancer des troupes sur la route de Kalafat, où, de leur côté, les Turcs élèvent de puissants retranchements.

Ce n'est pas seulement sur la mer Noire que la Russie concentre ses forces navales, mais encore sur la Baltique. Les troupes qui en occupent les provinces riveraines ont reçu des renforts considérables. Toutes les garnisons de la Finlande ont été augmentées d'un quart; à Helsingfort, où il y a neuf vaisseaux de ligne armés, il est arrivé 10,000 matelots ou recrues. Si nous ajoutons que l'occupation de l'île d'Arland ouvre aux Russes le port de Stockholm, on concevra aisément l'agitation que toutes ces dispositions militaires doivent produire en Suède.

Bien que le combat naval de Sinope et la prise, par les Turcs, de la ville d'Akiska, sur la frontière de l'Arménie russe, ne paraissent pas prouver que les hostilités doivent être suspendues de si tôt, cependant la diplomatie ne se décourage pas. Les lettres de Constantinople annoncent l'arrivée, dans cette capitale, de propositions soumises à la Porte par la conférence de Vienne. Il ne s'agit encore que de déterminer un congrès auquel prendraient part les plénipotentiaires des quatre grandes puissances et ceux des deux parties belligérantes. Bucharest aurait été proposé comme lieu de réunion, mais rejeté. L'ambassadeur de France a eu, le 26 novembre, une conférence avec les principaux ministres ottomans, dans la maison de Reschid-Pacha, ministre des affaires étrangères. Le bruit a transpiré en ville que le général Baraguey-d'Hilliers s'était prononcé énergiquement

dans le sens de la paix et avait insisté pour que la Sublime-Porte apportât une sérieuse attention aux nouvelles négociations de Vienne. Cette entrevue avait été précédée par plusieurs conversations avec M. de Bruck, internonce d'Autriche.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Une dépêche adressée de Vienne au *Morning-Chronicle* donne quelques renseignements sur les faits qui ont dû précéder le combat naval de Sinope. Elle est ainsi conçue :

Vienne, dimanche, à midi.

Une dépêche russe, qu'on a reçue ici, annonce que l'amiral Nachimow a rencontré la flotte turque près de Soukoum-Kalé.

L'amiral Osman-Pacha se proposait d'y débarquer ses troupes. Les Russes ont donné la chasse aux Turcs, et les ont poursuivis dans la rade de Sinope, où ils ont détruit treize bâtiments turcs. Un vapeur a seul échappé. Il y a eu une perte immense d'hommes.

Il paraît, dit de son côté le *Times*, que le vaisseau amiral russe a tellement souffert, qu'il a eu de la peine à rentrer à Sébastopol.

La *Presse* de Vienne annonce que le général lieutenant de Budberg est arrivé à Iassy, le 30 novembre, en qualité de commissaire extraordinaire et de plénipotentiaire du czar. Les autorités étaient allées à sa rencontre jusqu'à Skuleni.

Plusieurs journaux allemands parlent d'un nouvel engagement très-vif qui aurait eu lieu sur la route de Kalafat à Krajowa, entre les Turcs, commandés par Ismaïl-Pacha, et les troupes russes sous les ordres du général Kynevitch. Après une lutte acharnée, la victoire serait restée indécise, mais les Russes se seraient retirés dans les retranchements qu'ils ont établis près de Krajowa, et ils s'attendaient à une nouvelle attaque.

Alfred DES ESSARTS.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

ESPAGNE.—Lorsque le ministère nouveau s'est formé, nous avons pensé et dit qu'il ne tarderait pas à rencontrer, de la part des Cortès, de graves difficultés. Cette prévision s'est réalisée. Voici les dépêches télégraphiques que le gouvernement a reçues :

« *Madrid, le 10 décembre.* — La discussion sur la question des prérogatives, suscitée par le sénat à l'occasion de la loi sur les chemins de fer, a été terminée hier. L'opposition a obtenu 36 voix de majorité. »

« *Béhobie, le 12 décembre.* — Un décret royal a suspendu les séances des Cortès, sans fixer l'époque de leur nouvelle réunion. »

PIÉMONT.— On lit dans le *Courrier des Alpes :* « Le journal l'*Imparziale* avait été cité en la personne de l'avocat Ghisolfi, son gérant, devant la cour d'appel de Turin, pour cause de provocation à la haine entre les diverses conditions sociales et pour offense au droit de propriété. Le passage qui avait principalement motivé l'accusation était ainsi conçu : « O vous, qui

« siégez dans les hautes régions du pouvoir, ouvrez vos greniers et apaisez « la faim du peuple avec le grain que vous avez immoralement acheté sur « les marchés publics ! » L'avocat Brofferio, défenseur du prévenu, a soutenu la vérité des faits imputés par l'*Imparziale* à certains individus qui sont à la tête du pouvoir, et pour l'établir il a produit un acte authentique constatant que M. le comte Camille de Cavour possède 90 actions dans la société des moulins de Collegno ; que cette société est formée pour vingt ans, et que M. de Cavour en a été nommé président pour trois ans.

« L'avocat a établi ensuite, par l'exhibition d'un rendement de comptes de cette société, qu'il se trouve dans une des dépendances du Théâtre national un entrepôt de plus de quinze mille sacs de grain et de plus de quinze mille sacs de farine, et qu'il s'en trouve autant dans le local des moulins de Collegno. Les jurés, avec le concours desquels la cause a été jugée, ont, en conséquence des faits prouvés par la défense, déclaré le gérant de l'*Imparziale* non coupable sur l'un et l'autre chef, à la majorité de 9 voix contre 3. »

Suisse. — **Fribourg.** — Les membres du gouvernement se divisent entre eux. On annonce que M. Pittet vient de donner sa démission, et à ce sujet le *Narrateur*, exprime ainsi ses regrets :

« Esprit étendu, modéré, conciliant, M. Pittet veut le progrès possible : il ne croit pas qu'un peuple soit fait pour le gouvernement, mais il pense que le gouvernement est fait pour le peuple. De là peut-être une cause de dissentiment avec une fraction du parti dominant qui met ses théories au-dessus de tout. M. Pittet a eu le patriotisme d'accepter le pouvoir dans des temps difficiles. Il a rempli courageusement son mandat et lutté avec persévérance contre tous les extrêmes. Sa retraite serait une perte très-grande pour le canton. »

Lucerne. — Les conservateurs ont remporté la victoire dans l'élection d'un député au grand conseil qui a eu lieu dimanche à Lucerne. Leur candidat, M. le colonel Segesser, du Schweizerhof, a été élu par 810 voix sur 1565 votants. Le candidat du gouvernement, M. Zurgilgen, juge d'instruction, n'a obtenu que 699 voix. De vives acclamations de joie ont salué ce résultat.

Le *Bund* s'en montre fort mécontent et fait la leçon aux radicaux. Il ne comprend pas qu'ils se soient laissé battre dans un cercle électoral où ils avaient constamment conservé la victoire, même sous le *régime des Jésuites.*

Saint-Domingue. — On lit dans le *Courrier du Havre* : « La république dominicaine, qui a courageusement résisté aux attaques de Soulouque, et qui, sous la présidence de M. Baëz, cherchait à s'avancer dans les voies de la civilisation en faisant appel à l'immigration européenne, est lancée, par le général Santana, dans une voie ultra-démocratique dont il est à craindre qu'elle ne recueille rien de bon. Le général Santana a commencé par bannir à perpétuité l'ex-président Baëz, avec lequel il était étroitement uni avant d'arriver au pouvoir.

« Des lettres particulières, qui nous étaient adressées au mois de juillet dernier, nous apprenaient que le nouveau président avait fait de nombreuses arrestations. On parlait aussi de l'exil de l'Archevêque de Santo-Domingo. Toutefois, le gouvernement dominicain n'a point imité jusqu'au bout celui de la Nouvelle-Grenade ; l'Archevêque n'a point été exilé ; mais

il était en butte à des tracasseries qui avaient profondément altéré sa santé

« Nous apprenons d'une source qui nous inspire toute confiance que, par suite de la politique oppressive du gouvernement dominicain, l'Archevêque de Santo-Domingo est allé demander l'hospitalité au consul de France, dans sa maison de campagne. Là, comblé des soins et des égards dus à sa haute position et à ses vertus personnelles, à l'abri de la contrainte exercée sur lui par le gouvernement, sa santé presque désespérée se rétablit sensiblement tous les jours. »

Alfred Des Essarts.

NÉCROLOGIE.

Nous apprenons par les journaux de Marseille une douloureuse nouvelle : Mgr de Mosquera, au moment où il espérait aller se reposer de ses fatigues dans le sein de l'auguste Chef de l'Eglise, est tombé malade, et la mort a trompé ses vœux.

Voici les tristes détails que nous donne la *Gazette du Midi* :

« Mgr de Mosquera, archevêque de Bogota, était arrivé à Marseille fort souffrant, mais son désir de se rendre à l'invitation paternelle du Souverain-Pontife lui faisait braver volontiers les fatigues d'un voyage et de la mer. Au moment de s'embarquer, ses forces l'ont trahi. Tombé malade à l'hôtel de Castille, il y a reçu tous les soins de sa famille et du médecin qui l'accompagnait ; mais le mal l'a emporté sur les ressources de l'art, et ce matin le vénérable exilé a succombé au milieu de la douleur de ses compagnons désolés.

« Hier au soir, Mgr l'Evêque avait fait une visite à son digne collègue, dont on ne pouvait croire la mort aussi prochaine, et lui avait porté l'expression de sa sympathie pour une persécution si noblement subie.

« Des obsèques solennelles, telles que les mérite un illustre confesseur de la foi, seront célébrées dans notre ville. Elles auront lieu la semaine prochaine à la cathédrale, qui est la paroisse commune des étrangers. En attendant, le corps du prélat a été déposé dans une chapelle de cette église. De là il sera, dit-on, transporté à Paris, pour être rendu à sa patrie quand les jours de la persécution auront cessé. Puisse la juste douleur des catholiques américains, à cette nouvelle, fléchir les dispositions hostiles du gouvernement de la Nouvelle-Grenade et hâter la réconciliation de cette république avec la religion ! » — *H. Abel.*

Mgr Jean-François de Saunhac-Belcastel, évêque de Perpignan, est mort à Perpignan le vendredi 9 décembre. Né au château d'Ampiou (Aveyron) le 13 janvier 1765, ce prélat, le doyen d'âge de l'épiscopat français, était par conséquent âgé de quatre-vingt-neuf ans presque accomplis.

Nommé à l'évêché de Perpignan le 16 janvier 1822, il avait été sacré le 18 janvier 1824. Il était précédemment vicaire général de Cahors.

(*Journal des Débats.*)

On lit dans l'*Indépendant de l'Ouest* :

« Le diocèse du Mans vient de perdre un de ses prêtres les plus recommandables et l'un de ses sujets les plus distingués par ses talents

M. l'abbé Ambroise Guillois, curé de Notre-Dame-du-Pré, au Mans, est mort subitement jeudi dernier d'une congestion cérébrale, au moment même où il s'entretenait avec son médecin. M. l'abbé Guillois était né en 1796 à Laval. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

Diocèse de Moulins. — Mgr l'Evêque de Moulins vient de publier un *Mandement pour l'établissement de la liturgie romaine dans son diocèse.* En voici le dispositif :

Après en avoir délibéré avec nos vénérables frères les chanoines et chapitre de notre église cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. A dater des premières vêpres de Noël, la liturgie romaine est établie et obligatoire dans tout le diocèse. En conséquence, on ne se servira plus désormais que des Missel, Bréviaire, Rituel et Cérémonial selon le rite romain ; et pour le chant, des Graduels et Antiphonaires mis en ordre pour l'usage des diocèses de Reims et de Cambrai.

Art. 2. Les ecclésiastiques qui en auront obtenu la permission du Saint-Siége, pourront continuer à réciter le Bréviaire dont ils se sont servis jusqu'ici, sans que cette permission s'étende au Missel, tout autre que le Missel romain étant interdit, même dans les chapelles particulières, et pour les étrangers.

Art. 3. Les prêtres qui seront autorisés à garder l'ancien Bréviaire devront toujours célébrer l'office public selon le rite romain.

Art. 4. Le Cérémonial défendant absolument aux chanoines de revêtir leurs insignes ailleurs qu'à la cathédrale, si ce n'est en action capitulaire ou en présence de l'Evêque, MM. les chanoines, soit honoraires, soit titulaires, fussent-ils vicaires généraux ou curés, devront se conformer à cette prescription. Nous n'avons pas besoin d'expliquer que la présente règle, obligatoire pour tous, ne saurait être interprétée défavorablement pour personne, attendu qu'elle est uniquement fondée sur les prescriptions les plus incontestables du Cérémonial, et particulièrement pour le chapitre de Moulins, sur des actes spéciaux de l'autorité du Saint-Siége apostolique.

Art. 5. MM. les curés avertiront les fidèles qu'ils ne doivent offrir à l'église pour les cérémonies funèbres, ou faire brûler devant les images des saints, que des cierges de cire pure. Ce seront aussi uniquement des cierges de cire pure qui devront être présentés aux baptêmes, relevailles, mariages, et à la bénédiction du jour de la Chandeleur.

Art. 6. Jusqu'à ce qu'il en ait été réglé autrement, les prières du prône pourront être continuées dans chaque église, selon la formule usitée jusqu'ici.

Diocèse de Montpellier. — Des religieux carmes, au nombre de dix, ont été installés solennellement, mercredi dernier, dans l'ancien oratoire des Augustins, à Montpellier. Cette cérémonie a eu lieu avec une grande pompe. Mgr l'Evêque a procédé lui-même à la bénédiction des cellules.

Diocèse de Lyon. — Voici les détails fournis par la *Gazette de Lyon* sur le magnifique spectacle que vient d'offrir, comme en 1852, la piété lyonnaise :

« Les divers étages du clocher de Fourvières étaient accusés par des rangées de lanternes que l'on avait multipliées à l'étage supérieur, de manière à le couvrir en entier et à dessiner les formes capricieuses de son architecture. Le socle de la statue était devenu une couronne de feux ; la tour de l'Observatoire en avait été également garnie de la base au sommet. A droite et à gauche de la chapelle, les pieux asiles qui l'avoisinent étaient retracés dans leurs formes ordinaires par des myriades de lampions. La colline elle-même en était constellée. A mi-coteau, sur les bâtiments du Dépôt-de-Mendicité, pâlissait une croix magnifique.

« L'Antiquaille, les Frères de la Doctrine Chrétienne, la providence Caille

dables au point de vue dramatique, le sont également au point de vue moral et social. Ces productions littéraires devront être envoyées au ministère de l'intérieur, où elles seront soumises à l'examen de commissaires spéciaux.

« On espère que cette résolution trouvera et obtiendra son plein et entier effet, et que l'art dramatique, considéré comme enseignement et comme récréation, sera ramené à son véritable but. »

DES ÉTUDES CLASSIQUES DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE

PAR LE R. P. CH. DANIEL, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

(Premier article.)

Deux ans à peine se sont écoulés depuis le jour où quelques catholiques engagèrent, contre l'enseignement des auteurs païens, une malencontreuse croisade. C'était, à les entendre, une dangereuse innovation apportée par la Renaissance, à laquelle il fallait faire remonter toutes les erreurs de notre temps, et, par suite, tous les maux auxquels nos sociétés modernes sont en proie. Aujourd'hui, la querelle est terminée : sur le terrain de l'histoire comme sur celui de la raison et du bon sens, la nouvelle école n'a pu se soutenir longtemps. Déjà de savants travaux ont rétabli la tradition catholique si mal à propos invoquée : l'ouvrage que nous signalons ici les complète et les résume. L'auteur y suit, au milieu de leur développement et de leurs transformations successives, les études classiques dans la société chrétienne, depuis le moment où, sortant des catacombes pour s'asseoir sur le trône des Césars, l'Eglise ouvre l'école à l'ombre de la basilique, jusqu'au siècle où une éducation profondément chrétienne prépare, pour la défense de la vérité, des Bossuet et des Pascal, tandis que l'inspiration des livres saints, jointe à l'étude de la forme antique, dicte à l'auteur d'*Athalie* des accents inconnus de Sophocle.

Cette histoire commence au IVe siècle. C'est l'époque où le vieux monde romain, épuisé, demande à la religion de Jésus-Christ des paroles de vie et de vérité. Il apporte avec lui les souvenirs de son passé, les chefs-d'œuvre de l'art, les immortels monuments du génie. L'Eglise ne lui commande pas de répudier ce glorieux héritage. Elle accepte tout ce qui a été beau et grand, parce que le beau est *la splendeur du vrai*, et que la conception des grandes choses élève l'âme et la rapproche de Dieu. Plus tard, elle conservera à la postérité les ruines majestueuses du Panthéon de Rome, en consacrant à la Vierge et aux martyrs ce pandémonium de l'idolâtrie. De même, dans cette admirable poésie, éclose au soleil de Rome et d'Athènes, dans cette philosophie qu'une révélation divine semble parfois avoir inspirée, elle reconnaît, suivant une belle expression du comte de Maistre, *la préface humaine de l'Evangile*.

La Grèce, aux prédications de saint Paul, s'est souvenue de

ce Dieu inconnu qu'espérait Socrate et qu'invoquait Platon. Rome, que la vérité a touchée, veut que l'étoile des rois mages ait brillé aux yeux de Virgile, et qu'un reflet du christianisme naissant ait éclairé Sénèque. Le moyen âge recueillera cette tradition. Dante, dans son mystérieux pèlerinage, prendra pour guide le chantre de Mantoue, jusqu'au moment où Béatrix, symbole d'une science plus sublime et plus pure, viendra lui révéler de nouveaux mystères et l'emporter vers des régions plus hautes.

Ainsi en fut-il de l'enseignement; en ouvrant des écoles à la jeunesse, l'Eglise ne craignit pas de confier aux enfants, dès leurs premières années, ces classiques païens qu'on voulait proscrire naguères. Elle sentait que, dans cette étude fécondée par le sentiment chrétien, il y avait de quoi développer de jeunes intelligences, de quoi préparer pour la patrie de bons citoyens, pour la religion d'éloquents défenseurs.

Saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Jean Chrysostôme, vont s'instruire dans les écoles de la Grèce, et apprennent à prêcher l'Evangile dans la langue de Démosthènes.

Saint Basile, dans les derniers jours de sa vie, enseigne à des enfants comment ils doivent étudier des auteurs profanes; il pense « qu'aux vérités révélées, fruit précieux de notre âme, il « est bon d'ajouter les ornements de la science profane, comme « les feuilles qui protègent le fruit et en font ressortir la beauté. » Telle est aussi la pensée de saint Grégoire; il s'indigne quand Julien, quittant la robe du lévite pour la pourpre impériale, ferme ces écoles qu'il a lui-même fréquentées, et renvoie dédaigneusement les chrétiens à Luc et à Matthieu; et si, dans ses énergiques invectives, il attache le nom de l'apostat *à la colonne infâme*, ce n'est pas seulement contre le persécuteur qu'il s'élève, c'est aussi contre le tyran qui, en interdisant aux fidèles l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, les prive des dons de l'éloquence, « la première des choses humaines, la plus grande « sur la terre après ce qui vient de Dieu et les espérances d'en « haut! »

Le siècle qui donnait à l'Orient ces saints illustres, voyait grandir dans l'Eglise d'Occident saint Jérôme et saint Augustin. Chez eux, mêmes études et même enseignement. Le solitaire de Bethléem dérobe quelques instants aux austérités de sa pénitence pour instruire des enfants, et leur faire lire avec lui Virgile, Horace et Cicéron. Saint Augustin, revenu à la foi, réunit quelques disciples dans sa retraite de Milan. Il leur apprend à passer par le *trivium* et le *quadrivium*, avant de s'élever jusqu'aux hauteurs de la théologie, et, joignant la pratique aux conseils, il leur fait lire chaque jour la moitié d'un chant de *l'Enéide*.

Devenu évêque d'Hippone, il adresse à son clergé le *Traité de la Doctrine chrétienne*, dans lequel il exhorte les jeunes gens, qui se préparent au saint ministère, à imiter les Israélites dans leur sortie de la terre d'Egypte, et à emporter les trésors de science amassés par Rome et par la Grèce.

Au moment où retentissent les dernières paroles de l'auteur de la *Cité de Dieu*, les barbares ont envahi l'empire, tout prêts à livrer au fer et à la flamme les débris de la civilisation antique. Peut-être certains catholiques de nos jours eussent-ils vu sans trop de regret s'accomplir cette œuvre de destruction. Il n'en fut pas ainsi des prêtres du Ve siècle. En vain montait le flot barbare ! L'Eglise surnageait comme l'Arche sainte, emportant, avec les vérités divines, le dépôt des lettres antiques, les arts et les destinées de l'avenir.

En ce temps-là, pour les choses de l'intelligence, comme pour les peuples vaincus, les monastères sont des lieux d'asile. Cassiodore y organise la copie des manuscrits et y établit l'enseignement claustral. Des études calmes et recueillies se continuent dans ces pieuses retraites, malgré les déchirements de l'invasion et les luttes de la conquête; et quand Charlemagne entreprend sur des peuples encore barbares ce grand travail de civilisation qui a immortalisé son nom, un moine de la Grande-Bretagne, disciple de Bède et de saint Aldhelm, Alcuin, vient concourir avec lui à cette œuvre réparatrice. Alcuin, dont les historiens n'ont pas toujours compris la grande mission, forme l'école du Palais; il fait étudier à ses élèves la grammaire dans Priscien et Donat, la rhétorique dans Cicéron, la dialectique dans Aristote; puis il leur explique Virgile, Horace, Térence, Salluste et *l'historien* Lucain. Ses élèves propagent son enseignement dans les écoles épiscopales et monastiques qui s'ouvrent de tous côtés. Raban Maur le fait pénétrer jusqu'au fond de la Franconie. Loup de Ferrières, saint Heiric, Remi d'Auxerre, Abbon, Gerbert, forment comme une chaîne non interrompue, au milieu des désordres du Xe et du XIe siècle. Tous, suivant l'expression de Gerbert, cherchent dans les Livres saints le principe de leurs travaux, et empruntent aux auteurs païens l'instrument dont ils ont besoin. Partout, dans cette période, à Fulde comme à Saint-Gall, à Fleury comme à Paderborn, nous retrouvons les méthodes et les programmes de l'école du Palais.

Mais, dans le cours du XIIe siècle, une révolution se prépare. L'ordre de Saint-Benoît s'affaiblit, et l'influence des ordres de Saint-Dominique et de Saint-François fait tous les jours de nouveaux progrès. Aux écoles bénédictines vont succéder les universités. C'est la période florissante de la scolastique. Le dominicain saint Thomas va élever l'immortel édifice de la philosophie

catholique, tandis que le franciscain saint Bonaventure demandera à l'amour divin de lui donner des ailes pour s'élever plus haut et contempler les splendeurs infinies. Il semble que ce développement de la scolastique doive laisser peu de place aux modestes études du *trivium*. Cependant elles ne seront pas abandonnées. Pendant qu'Aristote exercera son empire sur la montagne Sainte-Geneviève, Virgile et Cicéron auront la leur dans le clos Mauvoisin. Les écoliers perdent, il est vrai, les riches bibliothèques et la discipline des monastères; mais les mêmes principes continuent à présider à l'enseignement. On a recours, comme dans les âges précédents, à ces maîtres de la gentilité, qui, suivant les expressions de Vincent de Beauvais, « *ont parlé d'une manière admirable du Créateur et des créatures, des vices et des vertus, et qui ont connu plusieurs vérités hautement proclamées par la raison et par la foi.* » On conserve le programme des écoles bénédictines, avec quelques modifications, dont plusieurs, il faut l'avouer, sont loin d'être des améliorations. Dans le cours de grammaire, qui commence, pour les enfants, dès l'âge de huit ans, on ajoute à Priscien et à Donat le *doctrinal* d'Alexandre de Villedieu et le *grécisme* d'Evrard de Béthune. Les exercices de langue et de littérature ont pour objet, indépendamment des auteurs que nous avons mentionnés dans la période précédente, Esope, Caton le moraliste, Stace, Claudien, saint Prosper, Prudence, Arator, et jusqu'à quelques modernes, alors fort en vogue, tels qu'Alain de l'Isle et Gauthier de Châtillon.

Au XIVe siècle et dès la fin du XIIIe, des colléges s'ouvrent pour recevoir ces écoliers de l'Université qui n'ont plus, comme autrefois, un refuge dans les cloîtres de Saint-Benoît, et dont trop souvent les désordres sont venus troubler la paix publique. Gerson, Pierre d'Ailly, Nicolas de Clémengis, tous nourris des souvenirs antiques, peuvent nous apprendre ce que devint, dans ces colléges, l'enseignement des auteurs profanes.

Avec ces grands noms, l'ère du moyen âge est fermée. Nous touchons au siècle du Tasse, de Raphaël, de Michel-Ange, qui fut aussi, quoiqu'on l'ait trop souvent oublié, le siècle de saint Charles Borromée, de Sadolet, de saint Philippe de Néri. Nous demanderons à l'histoire impartiale ce que fut dans son principe et dans ses conséquences le grand mouvement de la Renaissance, et s'il est juste d'y voir, comme quelques-uns l'ont fait, la source de tous nos égarements et la cause de tous nos malheurs. Déjà nous avons suivi dans le passé les destinées de l'enseignement catholique. Conduits par un savant guide, nous avons parcouru ces écoles que l'Eglise, délivrée des persécutions, ouvre aux générations nouvelles, ces cloîtres où les trésors de la science se conservent pour des jours meilleurs, et d'ou jaillit la lumière

au milieu des ténèbres de la barbarie ; enfin cette glorieuse Université de Paris, si grande par l'intelligence et par la foi, où enseignait Albert-le-Grand, où plus tard étudiait Gerson. Les chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne ont droit de cité dans toutes ces écoles. Des moines les recueillent et les propagent. Des maîtres chrétiens les commentent : et cette étude, qui développe dans les âmes le sentiment du beau, prépare de jeunes intelligences aux enseignements des éternelles vérités.

Alors, comme aujourd'hui, des consciences promptes à s'alarmer protestaient contre un système que l'Eglise avait adopté. Avant Luther, qui devait, lui aussi, s'indigner du *paganisme* de la cour de Rome, on entendit plus d'une voix s'élever contre ces prêtres catholiques qui venaient, comme Æneas Sylvius, Horace ou Virgile à la main, « *corrompre par une mollesse énervante les saintes mœurs de la Germanie.* » Et ces reproches, alors même, n'étaient pas nouveaux ; dès les premiers siècles de l'Eglise ils furent adressés à quelques catholiques. Ainsi Rufin reprochait à saint Jérôme son *paganisme*, et certaines attaques, dont nous pouvons nous figurer la nature et la portée, obligeaient saint Grégoire de Nazianze à prendre la défense de la science profane sur la tombe même de saint Basile. « Il ne faut pas, disait-il, mépriser « cette science comme le voudraient quelques-uns, hommes à « courte vue et sans aucune culture, qui désirent que *tout le* « monde leur ressemble, pour mieux se cacher dans la foule et « échapper au reproche d'ignorance. » Albert Giot.

(*La fin au prochain numéro.*)

Magasin spécial de Thés de choix, à prix très-modérés ; Chocolat fabriqué à froid. Maison Caron, 8, rue de la Bourse.

BOURSE DU 13 DÉCEMBRE 1853.

VALEURS DIVERSES	COURS DE LA VEILLE	COURS DU JOUR — PLUS HAUT	PLUS BAS	DERN. COURS	HAUSSE	BAISSE
3 0/0. . . comptant. . . .	75 90	75 85	75 55	75 85	» »	» 05
fin courant. . . .	75 95	75 90	75 65	75 85	» »	» 10
4 1/2. . . comptant. . . .	102 50	102 10	102 »	102 »	» »	» 50
fin courant. . . .	102 50	102 50	102 10	102 50	» »	» »
Obligations de la Ville (1849). . .	1,090 »	. . . .	. . . .	1,090 »	» »	» »
— — (1852). . .	1,210 »	. . . .	. . . .	1,220 »	10 »	» »
Banque de France.	2,050 »	. . . .	. . . .	2,050 »	» »	» »
Rome, 5 0/0 ancien.	1,210 »	. . . .	. . . .	92 3/8	» »	» »
— nouveau.	. . . . .	. . . .	. . . .	92 3/8	» »	» »
Belgique, 4 1/2.	. . . . .	. . . .	. . . .	96 1/2	» »	» »
Londres, consolidés.	95 1/4	. . . .	. . . .	. . . . .	» »	» »

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

ADRESSE DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE BESANÇON A Mgr L'ARCHEVÊQUE DE FRIBOURG

Nous recevons communication de l'adresse suivante, envoyée à Mgr l'Archevêque de Fribourg par Son Eminence le Cardinal Mathieu, Archevêque de Besançon, et par NN. SS. les Evêques de Nancy, de Verdun, de Strasbourg, de Metz, de Saint-Dié et de Belley.

Pour témoigner leurs sentiments de sympathique admiration à leur héroïque collègue, les vénérables prélats ont employé la langue de l'Eglise, cette langue latine, si bien faite pour exprimer les fortes convictions, les grandes et généreuses pensées.

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs le texte même de cette adresse, dont nous ne pouvons qu'amoindrir, par notre traduction, la noblesse, l'énergie et l'éloquente concision. L'Abbé J. COGNAT.

« VIR CONSTANTISSIME,
« EXCELLENTISSIME ARCHIPRÆSUL (1)!

« Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu-Christi, qui « suam in omni tribulatione Ecclesiam solatur ipsique vim et « robur contra inimicos suos suppeditat! Quanam vero con- « stantia et quam juste et temperanter partes tuas hoc in con- « flictu impleveris, mirantur omnes et solemnes Deo gratias « agunt. Etenim de sacrosanctis divinæ hierarchiæ fundamentis « discrimen est : jura ipsa a Christo Ecclesiæ suæ concessa in « controversiam adducuntur, imo et sacrilega manu convellun- « tur. Resistendi necessitas tibi incumbit : humilis et obediens « in temporalibus, in spiritualibus invictus luctaris strenuasque « pro Dominico ovili excubias indefessus agis. Gloria tibi sit à

(1) HOMME D'UN COURAGE HÉROÏQUE,
TRÈS-EXCELLENT ARCHEVÊQUE!

Béni soit Dieu, le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui console son Eglise dans toutes ses tribulations, et lui communique la puissance et la force contre ses ennemis! Témoins de la constance, de la justice et de la modération avec lesquelles vous avez rempli votre charge dans ce conflit, tous en sont dans l'admiration, et rendent à Dieu de solennelles actions de grâces. Ce sont, en effet, les fondements sacrés de la divine hiérarchie qui sont mis en péril : les droits mêmes accordés par le Christ à son Eglise sont contestés, bien plus, ébranlés par une main sacrilége. La résistance est pour vous une nécessité : humble et obéissant dans les choses temporelles, dans les choses spirituelles vous luttez sans pouvoir être vaincu, et veillez, avec un indomptable courage, à la garde du troupeau du Seigneur. Gloire à vous, de la part de Dieu du Ciel! Louange de la part

« Deo desuper, ab hominibus laus, a nobis plausus, auxilium,
« commixtio manus; tecum cor unum et anima una!
« Tibi devotissimi, tibi amicissimi, tibi intimius adhærentes
« et ad officia paratissimi.

« † Cæsarius, Cardinalis Mathieu, Archiepiscopus Bisun-
« tinus.
« † Alexius, Episcopus Nanceiensis et Tullensis.
« † Ludovicus, Episcopus Virdunensis.
« † Andreas, Episcopus Argentinensis.
« † Paulus, Episcopus Metensis.
« † Ludovicus-Maria, Episcopus Sancti Deodati.
« † Georgius, Episcopus Bellicensis.

« Vesuntione, die 3ª decembris 1853. »

Illustrissimo et Reverendissimo in Christo Patri et DD. Archiepiscopo Friburgensi.

S. Em. Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, vient d'adresser la lettre suivante à Mgr l'archevêque de Fribourg en Brisgaw :

Monseigneur,

Ce n'est pas dans une ville où tant d'illustres évêques persécutés ont cherché un asile et des consolations, que Votre Grandeur eût trouvé des cœurs catholiques indifférents à ses souffrances.

Je viens, Monseigneur, au nom du clergé du diocèse de Lyon, au nom des fidèles nombreux réunis sous ma houlette, vous exprimer l'admiration que nous cause votre courage à défendre la liberté de l'Eglise, et à soutenir les droits de l'épiscopat méconnus et violés par un pouvoir qui ne devrait pas oublier l'appui que votre autorité et votre exemple lui ont prêté aux jours, si voisins de nous, des tempêtes politiques. Il ne sait pas qu'un évêque catholique, qui tient dans ses mains l'Evangile et la croix, peut bien être tué sur les remparts de l'Eglise, mais qu'il ne peut être vaincu. Il a trouvé cet évêque dans votre personne sacrée. Puisse-t-il enfin comprendre tout ce qu'il y a de puissance dans un pontife qui souffre pour la justice, tout ce qu'il y a de grandeur et de force dans un vieillard qui n'a à opposer à ses persécuteurs que la prière, ses vertus et son invincible constance!

Le grand exemple de fermeté épiscopale que vous donnez au monde,

---

des hommes ; de notre part, applaudissement, secours, alliance; avec vous, nous ne sommes qu'un cœur et qu'une âme!

Vos très-dévoués, très-affectueux, très-attachés et très-empressés serviteurs.

† Césaire, Cardinal Mathieu, archevêque de Besançon.
† Alexis, Evêque de Nancy et de Toul.
† Louis, Evêque de Verdun.
† André, Evêque de Strasbourg.
† Paul, Evêque de Metz.
† Louis-Marie, Evêque de Saint-Dié.
† Georges, Evêque de Belley.

A l'illustrissime et révérendissime Père en Dieu Mgr l'Archevêque de Fribourg.

dans ces jours de faiblesse et d'égoïsme, ne seront pas inutiles, Monseigneur; l'Eglise catholique a toujours puisé une nouvelle vigueur dans les persécutions, et elle est sortie du creuset de ces épreuves avec une jeunesse renouvelée. Nous offrons tous les jours à Dieu pour vous, Monseigneur, des vœux ardents, afin qu'il daigne abréger vos tribulations, rendre la paix à votre diocèse, et toucher le cœur des ennemis de notre foi.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage du respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,
Le très humble et très-obéissant serviteur et frère,
† L. J. M. Card. de BONALD,
Archevêque de Lyon.

Mgr l'Evêque de Carcassonne vient de communiquer, par une circulaire, au clergé de son diocèse, la lettre qu'il a écrite à Mgr de Vicari. Sa Grandeur invite ses zélés coopérateurs à prier pour la cause sacrée que défend l'Archevêque de Fribourg, et elle engage ceux qui pourraient réunir quelques offrandes à les lui envoyer pour qu'elle les transmette, avec la sienne, à l'illustre confesseur de la foi.

NN. SS. les Archevêques de Dublin et de Tuam, ainsi que le chapitre de Dublin, et Mgr l'Evêque de Genève, lui aussi persécuté, ont adressé à Mgr de Vicari des lettres de sympathie et de félicitation.

Le *Journal de Bruxelles* publie la lettre suivante de M. l'abbé de Haërne, l'un des plus anciens et plus dévoués défenseurs de la liberté religieuse en Belgique :

Monsieur le Directeur du *Journal de Bruxelles*,

S'il fallait une nouvelle preuve des avantages que présentent, pour la Belgique, les libertés nées du régime constitutionnel, nous la trouverions dans les services rendus par la presse à la cause catholique, tour à tour attaquée ou opprimée dans divers pays de l'Europe. La grande voix de la publicité se fait entendre aujourd'hui en faveur de la vérité et de la justice, même avant celle de l'autorité suprême, dont elle attend la sanction. Il s'établit ainsi entre les peuples une espèce de solidarité, qui rend communes entre eux leurs luttes, leurs victoires, leurs défaites particulières, qui les unit par des sacrifices mutuels, d'où n'est pas exclu le denier de la veuve et du pauvre, qui élève les âmes par la sympathie, et ennoblit les cœurs par la charité, dont l'honneur et l'avantage sont réciproques. Ce gouvernement de l'opinion, si précieux pour tous les hommes qui veulent le bien, doit être cher surtout aux catholiques, qui savent, d'après l'Evangile et d'après leur histoire, que leur vie est une vie de combat, où la victoire n'est jamais définitive, que l'incertitude de l'issue de la lutte est un préservatif contre les dangers de la sécurité, que les attaques injustes mêmes préviennent souvent les fautes réelles, et mènent à la perfection qui centuple la force morale du catholicisme.

Ces réflexions me sont suggérées, Monsieur, par la nouvelle épreuve à laquelle est soumise, en ce moment, la cause catholique, dans la personne de l'Archevêque et du clergé de Fribourg. Le courage qu'ils montrent en faveur de l'unité religieuse, dernière ancre de salut pour la société européenne, mérite les sympathies générales. En leur témoignant la mienne par un faible don, je ne tiens pas tant à accroître la somme des offrandes grandes et petites qui ne leur manqueront pas, qu'à leur exprimer la reconnaissance que leur doivent les amis de l'ordre par la liberté, pour le service signalé qu'ils rendent par leur noble exemple à la cause sacrée de la liberté de conscience.

L'abbé D. DE HAERNE, membre de la Chambre des Représentants.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE PENDANT LES TROIS DERNIERS MOIS

(4e article.)

LE CONFLIT BADOIS AU DEDANS ET AU DEHORS.

IV

Nous avions promis un article de *mélanges* sur les trois derniers mois. Nous acquittons aujourd'hui notre engagement. Nos lecteurs ne seront pas surpris de nous voir commencer par de nouveaux détails sur le conflit badois. Dans un travail sur l'Eglise catholique en Allemagne, il est juste d'accorder une importance majeure et une attention égale à un événement accompagné d'aussi graves circonstances, et dont les conséquences seront d'une aussi grande portée sur les destinées temporelles de l'Eglise en Allemagne. La lutte de l'héroïque Archevêque de Fribourg marque une seconde étape de la marche en retraite du joséphisme germanique, dont la première a eu lieu en 1837, à l'occasion de la courageuse résistance de l'Archevêque de Cologne aux prétentions du roi de Prusse défunt. L'on peut, avec quelque raison, espérer que ce sera la dernière grande phase de cette lutte de la liberté de l'Eglise contre l'oppression des pouvoirs temporels en Allemagne :

. . . . *Sunt certi denique fines.*

Le joséphisme, d'ailleurs, ne saurait tenir plus longtemps contre le progrès et le développement légitime des principes essentiels qui sont au fond de nos sociétés modernes. Il n'a plus aucune consistance réelle comme *idée ;* et, comme *fait,* il devient de plus en plus semblable à ces corps qui ont conservé leur forme extérieure, et que, au premier aspect, vous croiriez encore animés ou seulement endormis, mais qui, au moindre contact avec l'air atmosphérique, n'offrent plus en spectacle qu'un peu de cendre et de poussière. L'exemple et l'expérience de la Prusse et de l'Autriche ont dû naturellement concourir puissamment à ce résultat, et il faut en vérité supposer dans le gouvernement badois et quelques autres gouvernements de la confédération une incroyable dose d'aveuglement pour s'expliquer la ligne de conduite qu'ils ont adoptée envers l'Eglise catholique.

Cela est d'autant plus frappant dans le Grand-Duché de Bade que la manière dont le ministère procède à l'égard du protestantisme est toute différente. Qui serait surpris de voir le corps des ministres protestants, dans n'importe quel pays, abdiquer toute indépendance propre et reconnaître le souverain arbitrage de l'Etat comme raison dernière de toutes les difficultés? Aussi

bien c'est là ce que la pratique universelle de toutes les sociétés protestantes nous a sans cesse montré en application. Dans le protestantisme, l'autonomie de l'Eglise ne repose pas plus sur le droit constitutif de son existence sociale que sur les conventions écrites et les traditions historiques. Œuvre humaine, il n'a jamais pu se soutenir par la seule énergie de sa vie intime, et a toujours invoqué ou accepté en dernier ressort la tutelle des pouvoirs temporels. Or, à l'heure même où le ministère grand-ducal allait signer l'édit de persécution contre le clergé catholique qui ne faisait que son devoir et agissait conformément à des *droits reconnus*, il contresignait un *décret souverain* par lequel le prince-régent octroyait à l'Eglise protestante une sorte de charte d'affranchissement.

En vertu de ce décret, en effet, le grand conseil ecclésiastique évangélique cessait de relever du *ministère*, dans tout ce qui concernait l'administration des affaires intérieures de l'Eglise, pour ne plus dépendre que de la haute autorité ecclésiastique du pays. Qu'on ne l'oublie pas, cela se faisait au moment où l'on allait frapper le clergé fidèle des *deux tiers* de la population badoise, pour avoir usé de cette même liberté *garantie*, d'ailleurs, par les plus solennels traités. Ainsi l'on pratique dans ce pays la justice, et ainsi comprend-on l'honneur et la dignité d'un gouvernement!

V

L'on sait, du reste, l'accueil qui est fait aux mesures gouvernementales par ce clergé dont on espérait si facilement venir à bout. La lutte est tout entière entre la force morale représentée par les prêtres obéissants du magnanime métropolitain de Fribourg, et la force brutale incarnée dans les satellites du proconsul Burger. Cette belle province du Haut-Rhin allemand, tant humiliée et tant affligée par l'oppression du pouvoir temporel depuis cinquante ans, va reconquérir aujourd'hui son auréole, que des temps malheureux étaient parvenus à ternir. Nous ne pouvons nous empêcher de rapporter ici quelques-uns des traits qui viennent de révéler au ministère du grand-duc tout ce que le clergé de Bade possède de généreux amour de son devoir et d'apostolique dévouement à la cause sainte de l'Eglise opprimée.

Nous citons le *Journal de Mayence :*

« A Carlsruhe, l'on avait signifié de haut lieu au curé que, si pendant la messe des militaires, l'on venait à faire quoique ce soit qui eût rapport au conflit, l'on ordonnerait à la troupe de sortir de l'Eglise. Jamais il n'y eut plus de monde à l'office. On s'attendait à un sermon. Le prêtre, en effet, monte en chaire,

nous jetons sur eux des yeux d'envie. Que la consolation et la paix de l'Esprit-Saint soient sur eux! L'abbé A. Sisson.

En nous envoyant sa souscription, M. le vicomte Dambray nous a fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

*A M. le Rédacteur de l'*Ami de la Religion.

Montigny, par Longueville (Seine-Inférieure), 9 décembre 1853.

J'ai hâte de m'associer à la souscription ouverte par l'*Ami de la Religion*, ayant pour but de soulager dans sa position si difficile le clergé du grand-duché de Bade, et il me tarde de faire arriver aussi mon d'adhésion aux nombreux témoignages de sympathie offerts de tous côtés aux vénérables confesseurs de la foi jetés dans les prisons, dépouillés de leurs bénéfices, soumis à de lourdes et arbitraires amendes par des gouvernements que l'orgueil et l'esprit de domination aveuglent étrangement sur leurs propres intérêts. Où trouveront-ils, en effet, des garanties contre l'esprit de révolte de leurs peuples, s'ils se privent de la douce influence des pasteurs sur leurs sujets?

On doit, hélas! s'affliger d'autant plus de voir ainsi l'Eglise livrée de nouveau aux persécutions de divers souverains, qu'on sait, par une vieille expérience, que les vengeances du ciel qui, tôt ou tard, font justice des persécuteurs, ne tombent pas ordinairement sur les souverains coupables seuls, mais aussi, en général, sur leurs peuples. Les injustices et les attaques à la religion, partant de si haut, appellent souvent après elles des calamités publiques sur les États, toujours plus ou moins complices des fautes de leurs princes. Nous avons donc lieu de redouter qu'une partie de l'Europe ne soit encore à la veille de bien mauvais jours. Puissent les souffrances mêmes des justes persécutés servir d'expiation aux yeux de la miséricorde divine, et conjurer ainsi les orages appelés par l'impiété!

Agreez, etc. Le vicomte Dambray.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE DE FRIBOURG EN BRISGAW.

7e LISTE

Total des listes précédentes. . . . . 1,681 fr. 10 c.

MM. l'abbé Cruice, directeur de l'école des hautes études ecclésiastiques des Carmes . . . . . 15 »»
Baduel, vic. g. de Mende, aumônier de la Visitation à Paris. . . . . 10 »»
Paget, curé de Forges-les-Eaux (dioc. de Rouen). 5 »»
Jégou, chan. de Quimper 5 »»
l'abbé de Valette, aumôn. du lycée Napoléon. . . 5 »»
l'abbé Javerys. . . . . 2 »»
Un desservant du canton de Mons-en-Puèl, dioc. de Cambrai . . . . . 1 »»
Un anonyme. . . . . 10 »»
Un vicaire de Paris. . . . 5 »»
Un anonyme . . . . . 5 »»
Un ecclésiast. de Rouen . 5 »»
l'abbé Teissier, aumônier des religieuses de Ste-Claire, à Alençon. . 10 »

DE QUELQUES ACTES RÉCENTS DE L'ÉPISCOPAT ESPAGNOL CONTRE DES ÉCRITS IRRÉLIGIEUX

Le parti qui pousse le Piémont vers l'abîme travaille en Espagne avec tout autant d'activité, quoique avec un succès heureusement beaucoup moindre. Au delà des Pyrénées, comme au pied des Alpes, on s'efforce de déraciner la foi du cœur des populations jusqu'à présent fidèles, et, comme le but est le même, la tactique est la même aussi. On n'attaque pas de front des croyances trop universellement respectées pour être brusquement ébranlées : le passage d'une foi sincère au scepticisme doit être ménagé, et c'est ce que font les apôtres de l'impiété en affectant un respect menteur pour le Christianisme, tandis qu'ils répandent sous toutes les formes les germes du doute. Les bibles protestantes, les pamphlets protestants sont semés avec profusion ; les journaux du parti saisissent ou font naître les occasions d'émettre et de soutenir les doctrines protestantes, et, pour que les simples restent désarmés devant ces attaques journellement renouvelées, on s'étudie à ruiner la confiance qu'ils mettent dans leurs pasteurs. Le clergé est en butte à une hostilité, tantôt ouverte et tantôt déguisée, qui s'attaque à tous ses actes, les travestit, les envenime, et qui, si les faits ne lui fournissent pas d'aliment, va scruter et calomnier les intentions.

L'immoralité, principe à la fois et résultat de l'irréligion, est appelée en aide, et les immondes productions d'une littérature obscène vont corrompre les mœurs jusqu'au fond des plus humbles villages.

On a trop appris à connaître la puissance dissolvante des mauvais livres et du journalisme irréligieux, pour que les Evêques d'Espagne ne cherchassent pas à s'opposer au progrès du mal : ils l'ont fait comme ils devaient le faire, en signalant ouvertement les écrits où les doctrines pernicieuses étaient défendues. Un feuilleton publié dans le journal éphémère qui s'appelait *El Trono y la Constitucion*, fut l'occasion d'une mesure éclatante : le métropolitain et les suffragants de la province de Tarragone le frappèrent de réprobation et mirent les fidèles en garde contre les mauvais journaux. Plusieurs Evêques des autres provinces adhérèrent à cet acte, et prirent des dispositions analogues dans leurs diocèses respectifs.

Les lettres pastorales étaient trop fortes et trop concluantes, pour n'être pas violemment attaquées. On cria au scandale, à l'intolérance, à la violation de la liberté de la presse, et ces ardents défenseurs de la liberté ne manquèrent pas d'invoquer le pouvoir civil et d'appeler sur les Evêques toutes les sévérités du Conseil Royal.

Mais à quoi pouvaient aboutir ces colères? Car, comme la

Catolico l'a parfaitement fait observer, les Evêques, tout en accomplissant un devoir de leur charge pastorale, étaient parfaitement restés dans les limites de la Constitution. Le Concordat, en effet, dans ses articles 2 et 3, leur reconnaît le pouvoir de juger les ouvrages où la religion et les mœurs peuvent être intéressées, et leur promet même l'appui de la puissance civile s'ils le réclament. En outre, les lois sur la liberté de la presse ont reconnu la nécessité de l'examen et de l'approbation des ordinaires pour les publications relatives aux dogmes, à la Sainte Ecriture et à la morale chrétienne. Le *Catolico* cite les lois du 20 octobre 1820, d'août 1836, du 9 avril 1844. La position des Evêques est donc inattaquable au point de vue légal.

Les passions ne s'en sont pas moins déchaînées et les journaux ont affiché le mépris le plus insultant pour les décisions épiscopales. Ils ne s'en sont pas tenus là : ils ont pris les Evêques à partie, et particulièrement une lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Barcelone a été l'objet de vives et amères récriminations. Le vénérable Prélat n'a pas répondu à des injures qui ne pouvaient l'atteindre; mais il a publié, le 29 octobre dernier, un mandement dont l'effet devait être immense sur une population catholique.

Dans cette pièce remarquable, il reprend les arguments des journaux qui s'étaient déchaînés contre lui, et démontre que leur doctrine est au fond celle du protestantisme; puis il en aborde la réfutation, qu'il juge, dit-il, « nécessaire pour préserver ses ouailles de la séduction et des artifices si familiers aux ennemis de la vérité. » Les motifs de la conversion du duc de Brunswick au catholicisme, écrits par lui-même en 1701, et cités *in extenso* par le vénérable prélat, forment une instruction parfaitement adaptée aux besoins d'un peuple que travaillent les protestants. Les plus chaleureuses admonitions terminent le Mandement, un des plus utiles qui se pussent publier dans les circonstances où se trouvent la Catalogne et toute l'Espagne.

Une circulaire du même évêque, en date du 2 décembre, réprouve la lecture d'un mauvais journal de Barcelone, et celle d'un feuilleton publié à Madrid; quelques jours avant, Mgr l'évêque d'Avila avait ordonné l'insertion au Bulletin ecclésiastique de son diocèse de la pastorale de son illustre collègue, et renouvelé les prohibitions des livres et journaux pernicieux.

Ce zèle des évêques espagnols ne peut manquer de réveiller celui des populations, et s'ils ne peuvent empêcher tout le mal, du moins leur vigilance en arrêtera les progrès et préviendra les catastrophes auxquelles les sociétés sont fatalement amenées par la diffusion des mauvaises doctrines. E. DE VALETTE.

AFFAIRES D'ORIENT

On sait déjà, par une dépêche télégraphique venue de Constantinople, l'effet qu'a produit, dans cette ville, la nouvelle du combat naval de Sinope. La population en a reçu une très-forte impression. Aussitôt, les ambassadeurs de France et d'Angleterre et les amiraux des deux flottes se sont réunis pour délibérer sur ce grave événement et voir quelle conduite il y a lieu de tenir.

En attendant, il est curieux d'enregistrer l'exaspération que montre la presse de Londres. Elle est unanime pour lancer contre la Russie des articles virulents. On remarque, non sans quelque étonnement, que le *Times* n'est pas un des moins belliqueux. Et, cependant, personne n'ignore que le *Times* a tenu, durant des mois entiers, un langage que le gouvernement russe eût pu, à bon droit, interpréter en sa faveur. Jetant de côté toute réserve et tout ménagement, ce journal invoque un principe d'intervention active, « seule réponse convenable à un acte qui « va jusqu'à la dernière limite de la guerre d'agression. »

Le *Times* ajoute :

« Cet acte tranche les assurances jusqu'ici répétées avec tant d'opiniâtreté du désir du czar de se tenir sur la défensive, même depuis la déclaration de guerre de la Turquie, et, sans la présence des escadres anglaise et française dans la baie de Beïcos à ce moment, la pensée qui a dirigé ce coup contre Sinope pourrait avoir visé à une attaque encore plus formidable contre le Bosphore et la capitale. On ne pouvait pas recourir à une mesure plus violente et plus offensive, et l'importance qu'y attache la Russie peut être appréciée d'après ce fait, que le prince Mentschikoff, premier auteur de ces calamités et instrument de ce nouvel outrage, s'est empressé de se rendre d'Odessa à Saint-Pétersbourg, pour mettre la nouvelle de cette victoire aux pieds du czar.

« L'effet que produira cet événement en Europe n'est pas moins sérieux : il détruit les espérances de pacification que nous avions conçues. »

Ce matin, le ton du *Times* est singulièrement radouci.

Au reste, la Porte n'avait à Sinope qu'une minime partie de ses forces navales, puisqu'elle entretient treize vaisseaux de ligne dans le Bosphore, où elle vient de faire rentrer une division de frégates, commandée par Muschaver-Pacha.

Dans la confusion des nouvelles qui arrivent d'Asie, on est fort embarrassé pour savoir ce qu'il faut accepter des victoires réitérées qui, dit-on, favorisent les armes turques. Sur toute leur ligne d'opérations, depuis Batoun, dans l'Ouest, jusqu'à Eridan, dans l'Est, ils auraient pris un grand nombre de forteresses, et seraient en état de donner la main aux insurgés du Daghestan et à Schamyl. Voici, à cet égard, ce que nous lisons dans la *Patrie :*

Une correspondance particulière de Constantinople, du 30 novembre, parle d'un combat acharné qui aurait eu lieu sur les bords du Terek, et que les Russes auraient livré pour maintenir leurs communications entre

Tiflis et la mer Caspienne. Cet engagement, dans lequel les troupes russes auraient subi des pertes considérables, n'aurait pas amené de résultat, et il paraît que toutes les tribus insoumises de la Circassie et de la Géorgie se mettaient en mouvement à la date des dernières nouvelles.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La télégraphie privée nous apporte les dépêches suivantes, où l'on remarquera les contradictions habituelles, c'est-à-dire la prise par les Turcs de la ville d'Ackhalzik, et, en même temps, leur défaite devant cette place. Nous laissons toujours au temps le soin d'établir la vérité.

« Trieste, jeudi 15 décembre.

« Les nouvelles de Constantinople vont jusqu'au 5 décembre.

« La défaite de Sinope y était connue. Deux navires à vapeur des flottes française et anglaise sont partis pour ce port. Deux autres navires suivront, ayant à bord un officier supérieur de la marine française, et naviguant de conserve avec l'escadre turque.

« Un corps considérable de Circassiens marchait sur Suckum-Kalé. La ville d'Ackhalzik a été prise par les Turcs; mais la citadelle résistait encore.

« On disait que des difficultés étaient survenues entre le chargé d'affaires anglais à Téhéran et le gouvernement persan, et que les rapports diplomatiques étaient rompus.

« On disait encore que le schah de Perse s'était déclaré contre la Turquie. »

« Vienne, jeudi 15 décembre.

« Le général russe Andronikoff, d'après les dernières nouvelles, aurait battu les Turcs près d'Ackhalsik.

Les Turcs auraient eu 4,000 hommes tués. »

Nous trouvons dans le *Morning-Chronicle* d'autres faits qui paraissent plus favorables à la cause turque :

« L'*Ost-Deutsche-Post* annonce que Schamyl et Sélim-Pacha ont pris diverses forteresses, et qu'ils entourent de tous côtés le prince Woronzoff dans le voisinage de Tiflis. Le même journal dit ce qui suit :

« Près du fort Saint-Nicolas (Chefkétil), les Russes ont été repoussés en tentant de débarquer 18,000 hommes. Leur retraite a été accompagnée d'une perte immense. Toute retraite en Russie a été coupée à l'armée russe. La population musulmane de la Géorgie avait pris les armes en faveur de la Turquie. Gumri, Redut-Kalé et Kislar étaient au pouvoir des Turcs.

« On lit dans le *Journal de Constantinople :*

« Schamyl a attaqué la forteresse de Hakatala, qui a capitulé après trente-six heures de combat acharné. Des deux côtés, la perte a été considérable. Kahetty s'est aussi rendu après plusieurs jours de combat. Schamyl a pris Djeln et trois autres forteresses russes. On dit qu'il a également battu 15,000 Russes commandés par le général Orlianoff. »

Alfred Des Essarts.

DE LA SUSPENSION DES CORTÈS A MADRID

Le dernier événement qui vient de s'accomplir en Espagne, c'est-à-dire la suspension des Cortès, semble le précurseur d'une crise dont on ne peut mesurer d'avance la portée et les conséquences. Les causes en remontent loin : lorsque, par trois fois, dans la question des chemins de fer, le sénat, par son opposition, a forcé la royauté d'Isabelle à changer de ministère, chacun a dû penser qu'à cette résistance persévérante, il pourrait être bientôt répondu par des actes d'autorité et peut-être plus tard par des coups d'Etat.

Voici les détails que nous fournit la *Correspondance générale* sur les circonstances dans lesquelles l'ajournement des Cortès a été prononcé :

Madrid, le 10 décembre 1853.

Hier, à l'issue de la séance du Sénat et après le vote hostile de la Chambre haute, le conseil des ministres s'est réuni ; à sept heures et demie, les ministres se sont rendus auprès de la Reine, et un conseil de cabinet a été tenu. Avant même que le président du conseil eût pris la parole, la Reine a dit aux ministres qu'elle était parfaitement informée de tout ce qui venait de se passer. « L'opposition du Sénat, a-t-elle dit, n'est basée sur aucune raison concluante, puisqu'il n'a pas même attaqué un seul acte ministériel. Le cabinet possède toute ma confiance : qu'il avise. » Le président du conseil a alors proposé la suspension des Cortès ; S. M. y a immédiatement acquiescé. La Législature de 1854 n'est pas close, elle n'est que suspendue.

On dit que le ministère est décidé à sévir contre les hauts fonctionnaires de l'Etat qui, dans le Sénat, n'ont pas craint de faire de l'opposition au gouvernement.

La lecture du décret royal de suspension a été faite dans les deux Chambres au milieu d'un silence religieux.

Voici le texte du décret royal :

« Usant de la prérogative qui m'est concédée par l'art. 26 de la Constitution de la monarchie, et d'accord avec l'avis de mon conseil des ministres, je décide que les séances des Cortès seront suspendues.

« Donné au palais, le 9 décembre 1853. « *Signé :* LA REINE.

« Le président du conseil des ministres, « LUIS JOSÉ SARTORIUS. »

Maintenant, nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les conclusions que formule, à ce sujet, le *Constitutionnel :*

« On pense à Madrid qu'avant d'en arriver aux mesures commandées par les circonstances, le ministère essaiera d'épuiser tous les moyens possibles de conciliation et qu'il négociera avec les chefs de l'opposition qui domine au sénat, pour tenter de leur faire comprendre quelle terrible responsabilité pèsera sur eux s'ils persistent à entraver la marche des affaires pour de vaines satisfactions personnelles d'orgueil ou d'ambition. Si un moyen honorable de transaction était accepté, le ministère s'y prêterait encore. Mais dans le cas contraire, les conseillers actuels de la couronne *n'hésiteront pas à remplir jusqu'au bout leur tâche. Ils auront assez d'énergie*

et assez de patriotisme pour suivre le mouvement de l'opinion publique, en faisant disparaître de la scène politique les éléments de trouble qui opposent, depuis si longtemps, d'invincibles obstacles au repos, à la grandeur et à la prospérité de l'Espagne. » — *Amédée de Césena.*

Les conseils suivants, donnés par le *Pays*, ne sont pas moins clairs :

« La reine et le pays comptent sur l'appui et le fermeté de M. le général Blaser, ministre de la guerre. Conciliant par caractère, doué des qualités les plus estimables, il saura tenir sa place en homme dont le pays attend un grand service, *le salut de la société.* » —*Joncières.*

On ne saurait toutefois se dissimuler que l'issue des luttes civiles a souvent, en Espagne, trompé l'attente des partis. Les plus graves complications peuvent sortir de la crise actuelle. Le Portugal, de son côté, semble agité. Toutes les situations se troubleraient-elles donc en même temps, à l'Occident comme à l'Orient?

Charles DE RIANCEY.

On lit dans le *Moniteur :*

L'épiscopat français vient de perdre son vénérable doyen. Mgr Jean-François de Saunhac-Belcastel, évêque de Pérpignan, est mort le 9 décembre dernier en son palais épiscopal. Ce vénérable prélat, né le 13 janvier 1765 au château d'Ampiac (Aveyron), était le doyen d'âge de l'*épiscopat* français.

Après avoir rempli successivement les fonctions de vicaire général du diocèse de Rodez et de Cahors, Mgr de Saunhac-Belcastel fut désigné pour le siége de Perpignan, à la suite du concordat de 1816. Mais ce concordat n'ayant pas reçu son exécution, et le siége de Perpignan n'ayant été définitivement érigé qu'en 1822, Mgr de Saunhac-Belcastel ne fut préconisé que le 17 novembre 1823. Son sacre eut lieu le 18 janvier 1824.

Pendant le cours de son long épiscopat, Mgr de Saunhac-Belcastel s'est constamment fait remarquer par sa charité, sa modestie, sa piété et par l'aménité de son caractère.

Forcé, à la suite de la révolution de juillet 1830, de quitter momentanément son diocèse, il n'y rentra que pour donner à son clergé l'exemple de la modération. Le prélat ne cessa depuis lors de s'occuper exclusivement de l'administration de son diocèse.

En vertu d'une décision spéciale de l'empereur, sa dépouille mortelle reposera dans les caveaux de la cathédrale de Perpignan.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME. — Par billet de la secrétairerie d'Etat, Notre Saint-Père a daigné admettre S. E. le Cardinal Wiseman parmi les RRmes Cardinaux qui composent la sainte Congrégation de l'Immunité.

Sont également nommés : Camérier seoret surnuméraire, D. Louis Tagliaferri; camérier secret de cape et d'épée surnuméraire, le comte César-Rosa Patrizio, de Civita-Castellana; camérier d'honneur en habits violets,

le chanoine D. Joseph Primavera; et enfin camérier d'honneur *extra urbem*, D. Raphaël Lanzara, de Salerne (Deux-Siciles).

FRANCE. — Diocèse de Paris. — Demain samedi Mgr l'Archevêque de Paris fera une grande ordination sacerdotale dans l'église paroissiale Saint-Sulpice. La cérémonie commencera vers sept heures du matin. L'ordination sera très-nombreuse. Les religieux des divers ordres monastiques, qui se multiplient beaucoup à Paris, y seront admis.

—Avant-hier mardi a eu lieu, à deux heures, dans la chapelle de Sainte-Pélagie, la réception d'un orgue donné par M. l'abbé Caille des Mares, aumônier de la prison.

Cette cérémonie, à laquelle assistaient toutes les personnes de l'établissement, avait également amené une foule considérable d'invités. A deux heures, M. le curé de Saint-Médard a célébré l'office, après lequel M. l'abbé Le Blastier a fait un sermon remarquable sur la musique.

Diocèse du Puy. — La souscription ouverte au Puy, pour élever une statue colossale à la Vierge, est déjà arrivée à la somme de 100,000 francs.

Diocèse de Rouen. — On lit dans le *Courrier du Havre* du 13 : « Mgr Robin, Evêque de Bayeux, et Mgr Le Herpeur, Evêque de Fort-de-France (Martinique), sont arrivés hier dans notre ville. Ces deux prélats sont descendus chez M. Bénard, curé de Notre-Dame. Mgr Le Herpeur doit partir par le prochain paquebot pour retourner dans son diocèse.

« On annonce également le départ de Mgr Forcade, qui va prendre possession de son diocèse de la Basse-Terre (Guadeloupe). Ce prélat emmène avec lui l'abbé Dalliès, ancien grand-vicaire et supérieur du séminaire de Versailles. »

Diocèse de Marseille. — On lit dans la *Gazette du Midi*, 12 décembre :

Le corps de Mgr de Mosquera n'a pas été transporté immédiatement à la cathédrale. En attendant la translation solennelle, qui aura lieu mercredi ou jeudi, et qui sera suivie du service et de l'oraison funèbre, on a déposé, hier au soir, les restes du vénérable prélat dans l'église de Saint-Charles, paroisse où il est décédé. Dans la journée, un médecin de notre ville avait procédé à l'embaumement; on a extrait le cœur et on l'a mis dans une urne de métal dont M. de Mosquera, frère jumeau de l'archevêque, restera dépositaire.

Plusieurs messes ont été dites hier à l'hôtel de Castille, dans la chambre mortuaire transformée en chapelle ardente.

Toute la journée, les visites se sont succédées auprès du frère de l'honorable défunt; un grand nombre de catholiques demandaient à voir les traits du saint évêque qui meurt victime de son zèle et de sa constance, sur la terre d'exil, et qui joint, on peut le dire, la palme d'un long martyre au titre de confesseur de la foi; mais l'empressement a été tel qu'on n'a pu condescendre à ce pieux désir: la chambre d'un hôtel eût été trop étroite pour admettre la foule des visiteurs.

Bientôt les congrégations catholiques et tous les fidèles pourront s'associer au deuil de la noble famille de Mosquera et de l'Eglise d'Amérique; l'autorité ecclésiastique a ordonné que les obsèques soient dignes du rang élevé et des grands services du vénérable exilé, que le pape attendait pour lui décerner un nouveau témoignage d'estime, mais qui est allé recevoir sa couronne au ciel.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Par un décret en date du 14 décembre, sont nommés membres de la commission chargée de l'examen des comptes rendus par les ministres pour l'année 1853 : MM. le marquis d'Audiffret, sénateur, président ; Alfred Le Roux, député au Corps législatif ; le baron Paul de Richemont, Legodelle, conseiller d'Etat ; Crignon de Montigny, maître des requêtes ; Musnier de Pleignes, conseiller maître des comptes ; Esquirol, conseiller référendaire de première classe à la cour des comptes ; Arnault, Dausse, conseiller référendaire de deuxième classe à la cour des comptes.

— Un autre décret, à la même date, autorise la Banque de France à établir une succursale à Nevers.

— Une bibliothèque publique va être ouverte à Mary-le-Bone. C'est la première à Londres où le public soit admis gratuitement.

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier, opticien, marquait 4 degrés 2 dixièmes ; aujourd'hui à six heures du matin, 5 degrés 7 dixièmes ; à midi, 2 degrés 8 dixièmes au-dessous de zéro.

— Après huit jours d'un vent de sud-est, qui avait radouci la température, nous avons de nouveau le vent du Nord, avec un froid très-vif. Il est tombé de la neige en plusieurs endroits. Dans le Puy-de-Dôme, elle couvre le Mont-Dore et les Monédières. D'Ussel à Riom, les routes sont presque impraticables, et le courrier de Lyon arrive avec peine dans cette dernière ville.

Dans le nord de l'Europe, les gelées sont déjà très-intenses. A Riga, on passe à pied sur la glace des rivières, et les navires ont déjà de la peine à naviguer dans les parages de Cronstadt. Entre Breslau et Berlin, les canaux et les lacs sont couverts d'une croûte assez épaisse. Il n'arrive plus de grains à Dantzig, le transport sur les rivières étant impossible. Le Rhin même commençait à être pris le 5 décembre à Mayence, et les navires venant de Hollande ne pouvaient plus remonter jusqu'à cette ville. Depuis bien des années on n'avait vu geler le Rhin à cette époque-ci.

— Il y a eu hier aux Invalides un service funèbre pour l'anniversaire de l'arrivée des cendres de l'empereur Napoléon à Paris.

— Le pont de Bercy, construit pour le chemin de fer de ceinture, est terminé. C'est samedi dernier, dans l'après-midi, pour la première fois, qu'une locomotive a pu aller de l'embarcadère du chemin de fer de Lyon, sur la rive droite de la Seine, à l'embarcadère du chemin de fer d'Orléans, situé sur la rive gauche.

— On écrit d'Udine, dans le royaume lombardo-vénitien, le 2 décembre :

« Mgr l'archevêque d'Udine vient de fonder dans son séminaire une chaire d'économie rurale. C'est, si nous ne nous trompons, la première fois qu'une chaire de cette science ait été créée dans un établissement de ce genre. »

— Voici quel est le nombre des livres des bibliothèques des six universités de la Prusse. La bibliothèque de l'université de Breslau, fondée en 1811, possède 300,000 volumes ; celles de Bonn, fondée en 1818, 120,000 volumes ; celle de Halle, fondée en 1696, 100,100 volumes ; celle de Koenigsberg, fondée en 1544, environ 100,000 volumes ; celle de Griefswald, fondée en 1603, 60,000 volumes ; celle de Berlin, fondée en 1830, 40,000 volumes.

— Les boulangers de Strasbourg ont décidé qu'à raison de la cherté des

subsistances, ils convertiront cette année en bons de pain à délivrer à la classe nécessiteuse les gâteaux qu'ils sont dans l'usage de distribuer à leur pratiques le jour des Rois.

— L'*Abeille du Nord*, journal de Saint-Pétersbourg, publie, dans son numéro du 6, un document relatif au recensement officiel qui vient d'être fait de la population russe. D'après ce document, l'ensemble de la population de toutes les provinces et de toutes les possessions de l'empire serait de 65,170,598 âmes.

— On écrit de Berlin, le 10 décembre :

« La princesse Catherine, veuve du prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, qui réside à Berlin, vient de prendre la décision de se faire religieuse et d'entrer dans le couvent du Sacré-Cœur, à Kennzheim, près de Colmar, en France. Elle est née le 19 janvier 1817. »

— En annonçant les réceptions qui auront lieu aux Tuileries le 1er et le 2 janvier, le *Moniteur* ajoute que les hommes seront en uniforme ou en habit habillé, et les dames en manteau de cour.

DES ÉTUDES CLASSIQUES DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE

PAR LE R. P. CH. DANIEL, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

(Deuxième et dernier article.)

Le XVIe siècle est une de ces époques de crise par lesquelles Dieu fait passer les peuples dans le cours de leur développement; époque agitée, soumise à des influences diverses, complexe dans ses résultats, et au milieu de laquelle l'historien risque souvent de s'égarer. Au commencement de ce siècle, la science, les arts, la poésie ont reçu une impulsion nouvelle; une révolution s'est opérée dans le monde des intelligences. Les savants, les littérateurs de l'empire d'Orient, forcés de se retirer devant l'invasion, sont venus demander un asile à l'Italie et à la France, et ajouter les richesses de la Grèce au patrimoine intellectuel de l'Europe. Ainsi commence la Renaissance.

Les études classiques se ressentaient de cette influence : leur cadre s'élargit; la critique philologique se développa, l'enseignement grammatical devint plus simple et plus élémentaire. On apporta dans le choix des auteurs plus de goût et de discernement; on supprima Alain de l'Isle, Gauthier de Châtillon et les auteurs latins de la décadence. On fit à la littérature grecque une plus large part : Homère, Platon, et avec eux saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostôme, vinrent prendre place dans les écoles auprès de Cicéron et de Virgile.

Que certains humanistes, dans leur ferveur d'érudits, se soient laissés aller à des excès plus ridicules que dangereux, c'est ce que nous accorderons volontiers. Nous conviendrons également que les arts s'engagèrent dans une fausse voie : nous irons même plus loin sur ce point que l'auteur dont nous étudions l'ouvrage; nous regretterons ces cathédrales *flamboyantes* du XVe siècle auxquelles succèdent des imitations souvent serviles de l'art an-

tique ; nous reprocherons à la plupart des peintres de ce temps d'avoir oublié, au milieu des progrès de la forme, les traditions de Cimabuë et de Giotto. Mais de là au reproche de paganisme, il y a loin. Nul n'oserait dire que l'inspiration chrétienne ait manqué dans les arts, au siècle où Michel-Ange élevait Saint-Pierre-de-Rome, où Raphaël peignait les fresques immortelles du Vatican. Et, en vérité, nous cherchons vainement ces innovations *sacriléges* dont on a accusé la Renaissance, et où l'on a vu pour le monde la source de tant de catastrophes !

Le malheur est que beaucoup de gens, aveuglés par l'esprit de système, ont identifié la Renaissance avec le XVIe siècle, et, sans tenir compte de toutes les autres influences qui agissaient à la même époque, ont rapporté à ce grand mouvement littéraire les désordres des mœurs et l'affaiblissement des croyances. Mais on oublie trop qu'une nation ne perd pas en un jour ses croyances et ses mœurs. Les derniers siècles du moyen âge avaient préparé ces funestes changements. Dans cette époque, que l'on a considérée longtemps comme une période d'esclavage pour l'esprit humain, la liberté de penser et d'écrire était poussée jusqu'à la licence. Des sirventes qui avaient accès dans tous les châteaux, des fabliaux qui se répandaient dans les masses, jetaient sur le clergé l'odieux et le ridicule, traitaient avec une coupable légèreté les vérités les plus saintes, affectaient le langage le plus obscène et la morale la plus relâchée. Rabelais et Villon procèdent en ligne directe de ces vieux auteurs. Les utopies et les doctrines antisociales, produites de nos jours, se trouvent en germe dans les Romans de *la Rose* et du *Renard ;* et le témoignage de Gerson nous montre combien les esprits les plus clairvoyants s'étaient effrayés du succès de semblables ouvrages. En même temps des erreurs métaphysiques se glissaient dans l'enseignement de la théologie : des novateurs professaient publiquement, sous le nom d'Aristote, de dangereuses théories. Abeilard, au temps de saint Bernard ; Okkam, moins d'un siècle après saint Thomas, devançaient sur bien des points les hérésiarques du XVIe siècle et les philosophes des âges suivants. Enfin, Arnould de Brescia, Wiclef et Jean Huss préparaient la voie où devait s'engager Luther.

C'est dans ces circonstances que commence le XVIe siècle. Un nouveau monde vient de s'ouvrir à l'activité européenne ; l'industrie a pris un singulier développement. Guttemberg, en découvrant l'imprimerie, a changé toutes les conditions d'existence du monde intellectuel ; l'esprit humain, enivré de ses progrès, ne voit plus de bornes à sa puissance ; les passions sont sans frein, la raison sans guide : le temps de Luther est venu.

Peut-on, de bonne foi, dans ce mouvement, attribuer une

part à la Renaissance ? Nous voyons qu'elle est contemporaine de la Réforme; mais il est impossible, à moins de donner un démenti à l'histoire, de soutenir qu'elle a préparé cette révolution, ou qu'elle en a facilité la marche. C'est de l'Italie, c'est de la cour pontificale, du centre du monde catholique, que part le mouvement imprimé à la littérature et aux arts. Il n'en est pas ainsi de l'Allemagne : Luther considère les sciences et les arts comme des *inventions du démon*. Et les auteurs païens inspirent à plus d'un protestant du XVIe siècle presque autant d'indignation qu'à certains catholiques du XIXe.

Au milieu de ce déchaînement des passions et de ce débordement de toutes les erreurs, l'Eglise fit entendre sa voix. Le concile de Trente vint proclamer le dogme catholique, et répéter son symbole immuable, en même temps que de salutaires réformes dans la discipline répondaient à tous les besoins de la société moderne. Le Concile s'occupa de l'éducation et de l'enseignement; et ses décisions, que l'on a, nous ne dirons pas défigurées, mais du moins bien mal comprises, ont une singulière importance quant à la matière à laquelle nous nous arrêtons. En ordonnant l'établissement des séminaires, il fait revivre les écoles épiscopales et monastiques de la période bénédictine. Il y prescrit l'enseignement de la *grammaire et des arts libéraux*, c'est-à-dire évidemment l'enseignement classique, tel qu'il était alors généralement pratiqué.

Telle est l'interprétation que les décrets du concile reçoivent dans les synodes diocésains; tels sont les principes qui guident saint Charles Borromée dans le plan d'études qu'il donne au séminaire de Milan et au collége de Biera; telle est l'inspiration à laquelle obéit la Compagnie de Jésus, quand elle organise par toute l'Europe cet admirable enseignement qu'on n'a pu jusqu'ici surpasser.

Nous voudrions, si le temps ne nous pressait, suivre le R. P. Daniel dans le remarquable chapitre où, compulsant avec un respect filial les archives de l'Ordre illustre auquel il appartient, il fait revivre devant nous quelques-uns de ces professeurs trop oubliés qui consacrèrent leur vie à l'éducation de la jeunesse. Bien des gens verraient avec étonnement ce que fut cette *littérature de collége*. On ne sait pas assez qu'il y eut au XVIIe siècle des Strada, des Benci, des Mambrun, dont la poétique, bien différente de celle de Boileau, devait se faire jour plus tard dans l'immortel ouvrage de Châteaubriand; un Masénius qui devançait Milton; un Sarbiewski qui, dans la langue d'Horace, demandait de mâles accents au sentiment national et religieux; un La Rue, que le grand Corneille ne dédaignait pas de traduire, et qui, sans recourir aux Naïades du mont Adulle,

chantait avec une inspiration vraie les victoires de Louis XIV. On ne connaît pas assez les destinées de cette poésie chrétienne développée en France sous l'influence de ces savants maîtres, et qui, à côté des œuvres oubliées des victimes de Boileau, nous a laissé trois immortels monuments, *Polyeucte*, *Esther* et *Athalie*.

Nous arrivons au terme de l'ouvrage du R. P. Daniel. La conclusion est facile à tirer : unir l'enseignement classique et l'éducation chrétienne, telle est la tradition de l'Église, telle est la méthode qu'il convient encore de suivre. Nous avons essayé d'indiquer les principaux traits de ce livre. Mais ce que nous n'avons pu rendre et ce que le lecteur trouvera à chaque page, c'est une délicatesse exquise, un jugement toujours sûr, un talent qui, dans sa maturité précoce, a toute la sève de la jeunesse. C'est, en quelque sorte, le commentaire d'un admirable mandement encore présent à toutes les mémoires, œuvre d'un prélat éminent, que ses vertus, ses lumières, les travaux de toute sa vie rendaient digne de reprendre aujourd'hui la tâche autrefois entreprise par saint Basile. Nous y voyons, avec la réfutation de quelques paradoxes historiques, une réponse à d'injustes attaques. De semblables écrits peuvent montrer, aux esprits les plus prévenus, que le clergé n'a pas perdu cette science consciencieuse, sobre et éclairée, qui fut longtemps son glorieux privilége, et qu'il trouve place encore pour de calmes et sérieuses études, au milieu des luttes incessantes et des fatigues de l'apostolat.

Albert Gigot.

Les *Bas élastiques perfectionnés* de Le Perdriel sont de véritables remèdes contre les varices, et ses ceintures élastiques et à jour ne provoquent jamais la transpiration.

BOURSE DU 15 DÉCEMBRE 1853.

VALEURS DIVERSES		COURS DE LA VEILLE	COURS DU JOUR — PLUS HAUT	PLUS BAS	DERN. COURS	HAUSSE	BAISSE
3 0/0. . .	comptant. . . .	75 10	74 80	74 50	74 80	» »	» 30
	fin courant. . . .	75 15	74 90	74 35	74 75	» »	» 40
4 1/2. . .	comptant. . . .	102 »	101 50	101 »	101 »	» »	1 »
	fin courant. . . .	102 »	101 80	101 25	101 50	» »	» 50
Obligations de la Ville (1849). . .		1,090 »	. . . .	. . . .	1,090 »	» »	» »
— — (1852). . .		1,225 »	. . . .	. . . .	1,230 »	5 »	» »
Banque de France.		2,930 »	. . . .	. . . .	2,940 »	10 »	» »
Rome, 5 0/0 ancien.		. . . . . »	. . . .	. . . .	93 0 0	» »	» »
— nouveau.		. . . . .	. . . .	. . . .	93 0/0	» »	» »
Belgique, 4 1/2.		. . . . .	. . . .	. . . .	96 0/0	» »	» »
Londres, consolidés.		95 1/4	. . . .	. . . .	. . . . .	» »	» »

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE

(Voir le numéro 5,618.)

Nous avons cherché à montrer dans l'article précédent que l'opinion publique était toute-puissante en Angleterre, et que, par conséquent, les catholiques anglais devaient, dans l'intérêt de l'Église et de leur foi, faire tous leurs efforts pour éclairer et gagner à leur cause cette puissance redoutable.

Nous avons ajouté que la crise actuelle, si l'on ne travaille à en arrêter les effets, pourrait produire, au dedans, la persécution ou, ce qui ne vaut pas mieux, le joséphisme; au dehors, une propagande protestante plus active qui, s'identifiant avec la politique et la puissance de l'Angleterre, porterait ses premiers coups en Italie et probablement au cœur même de l'Italie, dans le patrimoine de saint Pierre.

Comment, nous diront sans doute les honorables optimistes que nous combattons, comment parler de persécution au XIXe siècle, en un temps où les idées de tolérance, de fraternité, de paix, sont dans tous les esprits; où les passions qui divisaient nos pères et les armaient les uns contre les autres ont fait place à la tolérance ou plutôt à l'indifférence en matière de religion? Comment supposer avec quelque vraisemblance qu'un gouvernement aussi puissant et aussi libéral que celui de l'Angleterre puisse consentir à se déshonorer aux yeux de l'Europe en opprimant la conscience religieuse de ses citoyens, à la façon d'un duché de Bade?

Nous voudrions croire que nos craintes sont chimériques et nos prévisions sans fondement. Mais, en une matière si grave, c'est aux faits et non point à des impressions qu'il faut demander une réponse.

Sans doute, c'est une chose étrange qu'après l'émancipation des catholiques en 1829, qu'après l'élan vers le catholicisme qui a suivi cette émancipation, et les progrès que nous avons remarqués durant ces dernières années, l'on puisse être fondé en 1853 à craindre et à entrevoir la possibilité d'une persécution. Mais, il y a quatre ans, qui aurait prévu, qui aurait pu prévoir la loi pénale votée depuis contre les catholiques avec une unanimité si incroyable? qui eût pu croire à la possibilité d'une réaction qui est aujourd'hui un fait accompli?

Cette impossibilité ne nous paraît donc pas démontrée. Nous croyons qu'une persécution serait possible dans deux hypothèses.

l'exclusion même des héritiers naturels, et il en est de même des biens meubles ou personnels. Si l'on meurt intestat, tout ce que l'on possède passe de droit aux héritiers.

Il faut remarquer, toutefois, que la loi annulle tout legs ou disposition testamentaire dont le but serait d'enrichir ou de doter de biens immeubles une œuvre religieuse ou charitable. Si l'on veut laisser des biens immeubles à une œuvre pie, il faut que la donation soit faite entre vifs et que le donateur vive au moins un an à partir du jour de la donation. Bien entendu que l'acte doit être enregistré, dans les premiers six mois, au greffe de la cour de chancellerie.

Dans l'affaire dont nous parlons, il ne s'agissait que d'un legs en argent; les parents du Français défunt n'avaient donc aucune réclamation à faire, d'après les lois qui régissent les donations en Angleterre. D'ailleurs, personne ne savait si le défunt avait des parents. Aussi les religieuses, entrées en possession du legs, en jouissaient sans aucune inquiétude sur la légalité de cet héritage.

Survint la réaction anticatholique. Aussitôt, comme à un signal donné, l'on voit arriver de France une personne qui se dit parente du défunt et intente un procès aux religieuses. Le public s'en mêle, prend fait et cause pour l'héritière française; et le lord chancelier lui-même, assez favorable d'ailleurs aux *catholiques*, se montre disposé à lui donner raison contre tous les principes de la cour de justice. Le fanatisme s'en mêlait; les religieuses le comprirent et se hâtèrent d'en venir à un compromis fort désavantageux pour elles. Ainsi se termina cette affaire qui excita en Angleterre un intérêt extraordinaire, et valut au lord chancelier les louanges des journaux et les applaudissements de la foule.

IV

Voici un autre fait qui n'a pas eu moins d'éclat ni moins de signification que le premier.

Une jeune personne de la famille de lord Shrewsbury, ayant perdu ses parents, se détermine à se faire religieuse. Elle avait de la fortune et il ne lui manquait que quelques mois pour être majeure.

Or, un de ses parents protestans, assez éloigné, trouve la chose mauvaise et s'en plaint. Sur cette plainte, on visite la jeune personne dans le couvent. Elle déclare à tout le monde qu'elle est très-heureuse. Le public ne s'en émeut pas moins. On débite les contes ordinaires en de semblables occasions. Le lord chancelier fait saisir la jeune personne en sa qualité de mineure, la confie à une dame du grand monde, et, au bout d'un mois ou deux, on annonce son mariage.

Cette nouvelle fut accueillie avec des acclamations de joie qui retentirent d'un bout à l'autre de l'Angleterre. On eût dit que ce mariage était un triomphe national; on eût dit qu'une autre Iphigénie venait d'être arrachée à une destinée affreuse, et d'échapper au couteau d'un autre Calchas.

V

En rappelant ces faits, nous épargnons à nos lecteurs bien des détails douloureux; nous n'avons pas voulu leur mettre sous les yeux des religieuses et des prêtres traînés, pour ainsi dire, devant les tribunaux, comme de vils criminels; les plus augustes sacrements indignement travestis; le lit du moribond représenté par ces fanatiques comme l'arène où livrait ses derniers assauts une cupidité insatiable, sous le masque du zèle religieux, et la crédulité incroyable avec laquelle le public anglais accueille tous ces contes ridicules et odieux.

Nous leur épargnons également ces mille incidents de tous les jours qui révèlent la croissante intolérance du peuple : des maîtres d'écoles catholiques, par exemple, flétris pour avoir légèrement corrigé leurs élèves; des femmes de la dernière lie de la foule qui, pour arracher leurs filles des mains de la justice, en les rendant l'objet de la sympathie publique, viennent déclarer en pleine cour, avec la plus froide impudence et non sans succès, « que les pauvres enfants étaient autrefois bonnes, honnêtes et pieuses; mais que, depuis qu'elles ont visité certain couvent, elles ne sont plus reconnaissables! »

Il y a quinze jours à peine que, d'après un journal catholique, lord Palmerston a dû expédier un détachement de troupes de ligne à *Gravesend* pour empêcher que la chapelle catholique ne fût livrée aux flammes, à l'occasion de la nomination d'un nouveau maire. Il paraît que cet *honorable* magistrat, voulant faire entendre qu'il n'approuvait pas les précautions prises par son prédécesseur pour protéger les catholiques, a déclaré à ses administrés que, quant à lui, il ne s'opposera pas aux *innocentes* récréations du peuple.

Nous avons parlé déjà du 5 novembre, jour anniversaire de la *conspiration des poudres*. Nous n'y reviendrons que pour rappeler qu'il a été célébré cette année avec une recrudescence de fanatisme; car, non-seulement on a promené par les rues de Londres l'effigie de S. E. le cardinal Wiseman, en lui prodiguant toutes sortes d'avanies et d'insultes, mais on y a adjoint aussi celle de l'empereur de Russie, et ces deux effigies ont été brûlées ensemble, comme pour faire entendre que le Catholicisme est, au même titre que la cause du czar, un système politique étranger au sol anglais et hostile aux intérêts populaires.

Mgr l'Archevêque de Fribourg a reçu des lettres de félicitation de NN. SS. les Evêques de la province de Reims, de S. E. Mgr le Cardinal Donnet, et de NN. SS. les Evêques d'Autun et de Meaux.

Les journaux allemands ont annoncé que S. E. le Cardinal-Archevêque de Bourges avait offert à Mgr l'Archevêque de Fribourg 10,000 francs en faveur de son clergé fidèle. Nous avons nous-mêmes reproduit ce fait dont nos correspondances nous confirment la parfaite exactitude. C'est le 30 novembre que Son Eminence s'empressait de féliciter le digne confesseur de la foi, et mettait cette somme importante à sa disposition. Mgr l'Archevêque de Bourges avait laissé ignorer, même autour de lui, cette offrande toute personnelle.

Les allemands, originaires du duché de Bade, habitant la ville de Lyon, ont envoyé à Son Em. le Cardinal de Bonald, une députation pour le remercier du témoignage de sympathie que l'éminent Cardinal a adressé au vénérable Archevêque de Fribourg.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE DE FRIBOURG EN BRISGAW.

7e LISTE

Total des listes précédentes. . . . . 1,759 fr. 10 c.

Mgr de Bayonne	100 »	MM. Bouttier	5 »
Mgr Pierre Lacroix	10 »	Tharin.	5 »
MM. Bontocy, vicaire général de Bayonne. . . .	5 »	Goupil, curé.	10 »
Harambourc, id.	5 »	Delacroix, desservant. .	3 »
Carterou, chanoine, id.	5 »	Thiévenaz, chan. hon. à Orléans.	10 »
Sallaberry, curé archiprêtre, id.	5 »	Domillière.	5 »
Saupiquet, chanoine, id.	5 »	Blanchet.	2 »
Berhouet, économe de la cathédrale.	3 »	Lhiver.	1 50
Haramboure, vicaire à la cathédrale.	5 »	Bozon	1 »
Detcheverry, vicaire de Saint-André.	3 »	Servoy	1 »
Bourdillon, commis au secrétariat de l'Evêché. .	1 »	Une classe de 5e dans un petit séminaire	2 60
Etchemendy, employé à la cathédrale.	2 »	Une classe de 6e id.	2 25
Franchistegny, chanoine.	5 »	Une classe de petits enfants.	5 65
Un Bayonnais.	5 »	MM. de Fontenay, supérieur du grand sémin. de Séez.	5 »
MM. Gaduel, vic. gén. . . .	10 »	Dupont, chanoine. . . .	5 »
Mége, 1er aumônier des Dames Bénédictines du Temple	5 »	Lucas	5 »
		Rault.	5 »
		Provost	5 »
		Marais.	5 »
		Rebin, ch. hon. et curé-doyen de Villeneuve-l'Archevêque (d. de Sens)	10 »

PIÉMONT

LES ÉLECTIONS DANS LES ÉTATS SARDES. — LES ÉLECTEURS INSCRITS ET LES VOTANTS. — LES ABSTENTIONS. — LES MENACES DE L'ADMINISTRATION ET DE LA PRESSE MINISTÉRIELLE ET RÉVOLUTIONNAIRE. — SUCCÈS PARTIELS DES CATHOLIQUES. — LES CONSÉQUENCES GÉNÉRALES DU SCRUTIN.

On commence à peine à pouvoir se rendre compte du résultat général des élections du 8 décembre. Toutes les nominations ne sont pas encore connues, tous les élus ne sauraient encore être définitivement classés. Il ne s'agit donc pas en ce moment d'établir une statistique précise de la nouvelle chambre des représentants, ni même de fixer à quelques voix près les forces respectives des partis. Ce qui est certain, c'est que le ministère a la majorité. Il a réussi. Il est facile aussi d'apprécier ce succès et d'en tirer quelques enseignements; car les plus aveugles peuvent aujourd'hui voir à quoi il a tenu, par quels moyens il a été acquis, et les conséquences qu'il est de nature à produire.

La première et la principale cause de la victoire ministérielle est celle que nous avions pressentie et annoncée d'avance : elle consiste dans l'indifférence, l'apathie, les scrupules, la fausse politique, et, en fin de compte, l'abstention d'une grande partie des honnêtes gens. Abstention par lâcheté chez les uns, qui craignent de se compromettre contre le gouvernement et la démagogie; abstention chez d'autres par ignorance et paresse; abstention aussi chez un grand nombre par principe, par système et par calcul.

« Les conservateurs, dit l'*Armonia*, peuvent se diviser en deux classes : l'une qui veut combattre ouvertement en faveur de l'ordre et de la vraie liberté; — l'autre qui essaie de lutter négativement, soit en permettant le triomphe du mal dans l'espoir que son règne ait une courte durée, soit en protestant par *l'abstention* contre un droit qu'elle n'aime point, parce qu'elle ne le croit ni légitime ni avantageux. De ces deux genres d'opposition, le premier nous semble le plus honnête, le plus honorable, le plus utile. Dès qu'on peut empêcher le mal et épargner à son pays une série de maux, à la religion mille outrages, à la morale de honteuses blessures, il est du devoir de tout bon citoyen de s'y employer de toutes ses forces. La résistance passive n'est qu'un de ces moyens qu'on ne doit mettre en œuvre qu'à la dernière extrémité. Mais le fait est qu'un grand nombre de conservateurs ne se sont occupés ni des élections ni des candidats, et, nous le répétons tout haut avec franchise, s'ils avaient paru auprès des urnes, les choses eussent bien mieux tourné pour nous. »

On n'a pas oublié les hautes et pressantes exhortations de l'Episcopat. Elles font assez connaître quelle était de ces deux lignes de conduite *la meilleure* aussi, la *plus honorable*, la *plus utile* aux yeux des guides de la foi. Aux lettres de Mgr l'Archevêque

de Chambéry et des Evêques d'Annecy et de Pignerol, était venue se joindre encore une notification non moins remarquable de Mgr l'Evêque de Mondovi. Nous en reproduisons seulement les passages essentiels.

« Notre pays, qui peut l'ignorer? disait le vénérable prélat, se trouve aujourd'hui dans les circonstances les plus difficiles où il se soit jamais vu. Mais, ce qui doit surtout préoccuper un ministre de Dieu, ce sont les secousses terribles qui, dans ces dernières années, ont éprouvé la religion, et les graves périls auxquels elle est exposée de nouveau.

« On n'en peut douter, de même que ce sera un plus grand sujet de douleurs si, dans la chambre élective qu'il est question de former, siégent des hommes corrompus et sans foi, de même, les maux souffert pourront être réparés en grande partie, si la nation a des représentants calmes et vertueux.

« Aussi tout catholique sincère doit, en cette circonstance, fixer ses yeux sur ce but. MM. les curés, en particulier, ne peuvent se dispenser d'inculquer leurs devoirs à leurs paroissiens, tant par des instructions faites dans l'église, que par tous les autres moyens que leur suggérera la prudence et que leur permet la loi. »

Certes, la question de conscience aurait dû être tranchée par de telles paroles; pourquoi faut-il que des préjugés trop enracinés et des conseils moins sages aient eu plus d'empire dans la plupart des colléges?

Nous disions, quelques jours avant le scrutin, que le gros de la nation piémontaise n'était pas du côté de son gouvernement. C'est encore la conviction de tous les journaux catholiques, c'est aussi celle de tous les hommes les plus éminents du pays. Tous désiraient qu'il y eût au vote le plus grand nombre possible d'électeurs, bien persuadés que plus le nombre des votants serait grand, meilleures seraient les chances de la bonne cause. « Il est manifeste, répétent-ils au lendemain comme à la veille de la lutte, que l'immense majorité de la population n'est pas pour le ministère; si le ministère l'emporte, c'est que les électeurs ne sont pas allés aux élections. » Et leur témoignage s'appuie sur des chiffres décisifs.

Le nombre total des électeurs inscrits en Piémont s'élève, selon les dernières listes, à 92,242. Il est constant que la moitié à peine a pris part au vote.

Ainsi, dans le premier collége de Gênes, les électeurs inscrits sont au nombre de 339, il y a eu 131 votants; dans le troisième collége, 87 votants sur 159 inscrits; dans le quatrième, 291 sur 487; dans le cinquième, 333 sur 650; dans le sixième, 254 sur 401; dans le septième, 84 sur 161. Cela fait, en somme, dans les sept colléges de Gênes, 1,339 votants sur 2,491 électeurs inscrits. Ce n'est donc ni le ministère, ni la démocratie, ni la droite conservatrice, c'est réellement *l'abstention* qui a la majorité.

Même phénomène sur presque tous les autres points.

Autre remarque bien digne d'attention et que l'*Armonia* signale à juste titre : les élections ont été faites dans un sens plus

ou moins conservateur, suivant le nombre plus grand ou moindre des électeurs qui s'y sont présentés, et, à peu d'exceptions près, on peut établir la proportion suivante : là où il y a eu un *maximum* d'électeurs, on a obtenu un député conservateur ; un nombre moindre a produit un député ministériel ; et enfin du *minimum* il est sorti des députés démocrates. En voici une preuve : nulle part plus qu'à Gênes les élections n'ont été démocratiques, justement parce que la plus grande partie des électeurs s'est abstenue. Nulle part, sauf parmi quelques milliers d'étrangers, la religion et même la piété ne fleurissent plus qu'en cette ville, et la masse des habitants y serait excellente, si elle comprenait ses devoirs politiques comme les autres.

De tout cela, il suit, à l'évidence, que les électeurs qui s'abstiennent ne sont ni des démocrates, ni des ministériels ; l'un et l'autre parti ont su déployer leur activité accoutumée : les premiers, pour faire prévaloir leur fanatisme ; les seconds, pour faire leur cour au gouvernement et assurer son succès.

Sur les six ou sept mille électeurs qui sont inscrits au tableau à cause de leurs *fonctions* ou de leurs *emplois*, pas un, assurément, n'a manqué à l'appel. Ils ont voté sous l'influence et la pression de la circulaire de M. Ratazzi, sous la surveillance des syndics et de tous les agents de haute et basse justice. Non-seulement ils ont donné leurs suffrages, mais ils ont dû se souvenir que le gouvernement attendait d'eux un concours actif, et qu'il les avait menacés de traiter leur *quiétude* seulement en crime d'Etat

On dépêchait des gendarmes chez les électeurs pour leur représenter comme inéligible tel candidat qui pouvait être très-légalement élu. Les promesses de places n'étaient pas épargnées. Et tandis que l'intimidation, d'une part, et la corruption, de l'autre, étaient poussées aux dernières limites, une presse violente était employée aussi à tous les genres de services. Quelques-uns de ces démagogues, à commencer par les rédacteurs du *Patriote savoisien*, l'organe furibond du jacobinisme, ne refusaient pas leur aide à la police. « Le ministre de la justice, s'écriaient-ils, recommande qu'on lui *signale* tous ceux qui ne se conformeraient pas à ses instructions. *Il désire évidemment qu'il en soit fait justice.* C'est *nous* qui nous chargeons de faire aboutir à leur but les instructions de M. Ratazzi ; et cette *mission*, que nous saurons remplir, nous la considérons comme un acte de *patriotisme* et de *dévouement*. » Il ne s'agit, en effet, quand on applique dans ce sens ces mots : *patriotisme, dévouement*, etc., que de s'entendre au préalable, en en fournissant, comme on vient de le voir, une définition nouvelle.

Et pendant que ce digne auxiliaire déployait tant de zèle en

faveur du ministère auquel il assurait d'ailleurs les suffrages démagogiques, la *Gazette de Savoie*, interprète plus avoué du gouvernement, devait bien mériter aussi de ses patrons, à en juger d'après les faveurs et les privilèges dont ils l'ont comblée aux frais du budget de l'État et des communes, au détriment de la justice et de l'intérêt des administrés. Annonces judiciaires, abonnements forcés des municipalités, suppression même des droits de poste pour ses publications relatives aux circonstances; tout lui était accordé pour qu'elle répandît à profusion ses prédications administratives dans les campagnes comme dans les bourgs et dans les villes du duché; car l'on supposait facilement que le bon sens du peuple devait, plus que partout ailleurs, y entendre la voix des Évêques, et appuyer les efforts de l'opinion catholique, conservatrice et vraiment libérale.

Cependant, malgré cette coalition d'une partie des révolutionnaires les plus avancés et des ministériels, les courageux fatigues de ceux des Catholiques qui ont accepté généreusement le combat ne sont pas restées sans récompense.

A Chambéry même, les démocrates comptaient tellement sur le succès, qu'ils avaient préparé pour la soirée une manifestation triomphale, promenade aux flambeaux, musique, chants prétendus nationaux, etc., etc. Ils en ont été pour leurs frais. Le marquis Léon Costa de Beauregard y a été élu en même temps qu'à Thonon. A Aix, M. de Martinel, candidat monarchique constitutionnel, a obtenu 397 voix contre 186 réunies par son concurrent; au Pont-Beauvoisin, le candidat de la même couleur en a eu 318 contre 146, données au candidat de la *Gazette de Savoie* et du *Patriote Savoisien;* à Moutiers, malgré une indigne manœuvre destinée à jeter l'incertitude et la division dans les rangs des conservateurs, ceux-ci sont restés en phalange serrée, au nombre de 438 contre 277 opposants de toutes nuances; à La Motte-Servolex, M. Girod de Montfalcon l'a emporté sur un banquier influent, M. Avigdor, etc., etc.

Ce n'est pas d'ailleurs en Savoie seulement que la Chambre nouvelle a fait d'heureuses conquêtes. Dans la division même de Turin, dit la *Campana*, nous avons acquis le comte Avogadro della Motta, qui a tiré une grande réputation de son excellent écrit sur *le mariage civil* et de son *Essai sur le socialisme*. D'autres opuscules qu'il a publiés sur le droit de pétition pour demander le retour de l'Archevêque de Turin, et sur les fêtes religieuses, indiquent assez ses idées complétement orthodoxes, son érudition et la solidité de son jugement.

Le nom du comte Ignazio Costa della Torre, ajoute l'*Armonia*, eu les honneurs de la journée. Le courageux magistrat, si scandaleusement [illegible] pour ses écrits sur le mariage civil,

condamné à l'amende, à la prison, à la perte de sa position, a reçu enfin une éclatante réparation. Sans avoir fait une seule demande, il est devenu, dans le premier collége de la capitale, le compétiteur du président du conseil, M. de Cavour; au collége de Pancalieri, il a été mis en ballottage avec le ministre de la guerre, M. de la Marmora; enfin, il a été porté avec succès dans cinq colléges, à la grande humiliation des ministres dont il a été si honorablement la victime, et du parti qui ne peut supporter la résistance d'un cœur libre et d'une conscience chrétienne, même dans le sanctuaire de la justice.

En résumé, si les Catholiques avaient montré un peu plus d'union, de zèle, d'énergie, de courage civil; s'ils avaient été plus dociles aux conseils de leurs Evêques, et moins fidèles à des habitudes d'inertie qui ont cherché leur excuse dans des déclamations imprudentes contre le régime représentatif; en un mot, s'ils avaient voulu et su combattre, ils pouvaient vaincre. Le petit nombre d'entre eux qui a fait preuve d'intelligence et de fermeté, ceux qui forment l'élite parmi eux, et qui, tôt ou tard, entraîneront les autres à leur suite, ont obtenu des avantages qui ne leur permettent pas de se décourager. La cause catholique, en Piémont, a été plus hautement et plus heureusement soutenue qu'à d'autres époques. Elle compte aujourd'hui, dans la Chambre, plus et de meilleurs représentants. Elle a gagné par le nombre et par les hommes; la lice lui a été bonne partout où elle y est descendue; elle n'en retirera pas son drapeau.

Voilà donc, pour l'avenir, si l'avenir appartient au Statut de Charles-Albert! Quant au présent, en effet, le Ministère est maître. Quoique sa majorité ne soit pas plus forte, qu'elle soit moins forte peut-être qu'avant la dissolution, personne ne dira que son pouvoir soit trop gêné maintenant par les entraves parlementaires.

Il n'est que trop souverain, que trop absolu. Puisse l'Eglise ne pas en faire bientôt une expérience plus dure encore que par le passé! Que si elle est atteinte, la vraie liberté souffrira avec elle; les institutions constitutionnelles, qui ne lui auront pas servi de rempart, non par leur faute, mais parce qu'elles sont dès à présent, elles aussi, minées par ses ennemis, s'écrouleront à leur tour. Elles disparaîtront; mais pour faire place à quel régime? Voilà la question qui se représentera plus terrible alors. Leur succession est-elle réservée au despotisme pur ou à la révolution déchaînée? Triste alternative dont nous espérerons jusqu'à la fin qu'un Etat voisin et ami, où la religion et les mœurs ne sont pas encore définitivement perdues, n'éprouvera pas si tôt la honte ou les horreurs!

Depuis trop longtemps, dans les États sardes, les partis mènent les Chambres, les Chambres mènent les ministres, et, faut-il le dire? les ministres engagent et compromettent la Couronne. Pour vaincre les partis, et, par cela même, pour remettre chaque chose à sa place, il n'y avait qu'à procurer à la nation les moyens de se prononcer en toute liberté. Ce n'est pas un tel jugement qu'a rendu le scrutin du 8 décembre. Nous ne disons pas qu'il ait tout perdu, mais il pouvait tout sauver; et ce sera peut-être un éternel regret pour quelques-uns de ne pas l'avoir voulu comprendre ou de s'en être aperçus trop tard. Mais, quoi qu'il advienne désormais, à chacun la responsabilité de ses œuvres! Si les États sardes ne retrouvent pas la paix et la prospérité; s'ils sont jetés dans une voie funeste à la religion, à la puissance royale, aux libertés des populations, l'histoire reconnaîtra, sans doute, que le cabinet de Turin a eu des complices; mais c'est lui, lui seul, qu'elle condamnera comme le principal et unique coupable des maux de l'Église et des désastres du pays.

Charles DE RIANCEY.

AFFAIRES D'ORIENT

Il est arrivé, par la voie d'Odessa, de nouveaux *détails sur* le combat de Sinope. On sait aujourd'hui que, indépendamment du matériel et des hommes, la Porte-Ottomane a perdu de 8 à 10 millions de florins, non compris l'argent qui était sur les vaisseaux. Les sept frégates turques avaient ensemble 336 canons. Il paraît qu'une partie des équipages a pu se sauver, tant à la nage qu'à l'aide des chaloupes.

On mande de Galatz, 5 décembre, qu'une autre division de la flotte turque, comprenant cinq vaisseaux, a été poursuivie par les Russes sur la côte d'Asie, mais qu'il n'y a pas eu d'engagement.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* donne des détails étendus sur une rencontre qui aurait eu lieu, dans les eaux de la mer Noire, entre la frégate russe *la Flore* et trois steamers turcs, lesquels, après avoir reçu de fortes avaries, auraient été contraints de prendre la fuite.

Le bruit s'était répandu, à Paris, que deux frégates françaises et deux frégates anglaises étaient entrées dans la mer Noire, à la première nouvelle du combat naval de Sinope. Cette rumeur est démentie par la *Patrie* dans les termes suivants :

Nous croyons savoir que les dernières correspondances du Levant ne confirment pas ce fait.

Cependant tel n'est pas le langage du *Journal des Débats*, qui

publie les nouvelles suivantes apportées par la télégraphie privée :

Les navires *la Rétribution* et *le Mogador* étaient partis pour Sinope, conduisant des médecins pour soigner les blessés. *Le Charlemagne* et une frégate anglaise devaient aussi entrer dans la mer Noire. *L'Hébé*, navire marchand anglais, a été canonné, puis visité par les Russes près de Trébisonde. Sur la demande de M. de Bruck, ambassadeur d'Autriche, le délai accordé aux navires marchands russes avant de pouvoir être capturé a été prorogé.

La seconde expédition égyptienne est prête.

Alexandropol (Gumri) est assiégé par Abdi-Pacha.

Personne ne s'y trompera, et le *Journal des Débats* en fait la remarque : le point important de ces nouvelles, c'est l'entrée de vaisseaux de guerre anglais et français dans la mer Noire. En outre, si l'on doit admettre que les Russes aient canonné et visité le bâtiment de commerce l'*Hébé*, l'irritation que l'opinion publique en Angleterre ressent contre la Russie, ne peut que s'accroître et exercer une pression plus forte que jamais sur le gouvernement et les chambres. Mais attendons, pour savoir ce qu'il faut accepter ou rejeter de toutes ces nouvelles. On ne saurait apporter trop de réserve dans la reproduction des bruits qui arrivent de tant de côtés différents et se contredisent mutuellement. En voici encore un exemple. Il y a peu de jours, un bulletin russe annonçait que les Turcs avaient été battus et poursuivis jusque sur l'Arpatchay par la garnison de Gumri. Des lettres postérieures disent précisément le contraire : ce seraient les Russes qui, après une bataille sanglante, auraient été obligés de se réfugier dans la place, que l'ennemi aurait immédiatement investie.

En Asie, c'est Schamyl en personne qui a pris la place de Zakatala, la plus importante de la province de Gierbelekan. De son côté, Daniel-Bey, lieutenant de Schamyl, aurait attaqué Khalet, point important qui commande la route de la montagne; il s'en serait rendu maître, et toute la garnison russe aurait péri. Tiflis, est près d'être investi par les Circassiens, et l'on voit par là combien la situation des Russes est critique en Géorgie.

On le voit, les hostilités, pour être suspendues un moment sur le Danube, ont, en Asie et sur la mer Noire, une activité plus grande que jamais. C'est précisément aussi en ce moment que la diplomatie semble redoubler d'efforts en face des difficultés nouvelles que chaque jour lui apporte. Il est temps qu'elle dénoue ces complications, que bientôt, peut-être, la force seule pourrait trancher.

Le protocole et la Note signés à Vienne, le 5 décembre, par les représentants des quatre puissances, ont paru. Les ambas-

ambassadeurs commencent par rappeler, dans le protocole, qu'on ne saurait mettre en doute les assurances pacifiques « données à plusieurs reprises par S. M. l'empereur de Russie, qui a fait déclarer que son intention n'avait jamais été d'imposer à la Porte des obligations nouvelles ou qui ne fussent pas exactement conformes aux traités de Kutchuck-Kaïnardji et d'Andrinople, stipulations d'après lesquelles la Sublime-Porte a promis de protéger, dans toute l'étendue de ses États, le culte chrétien et ses églises. » D'autre part, « les sentiments manifestés par la Sublime-Porte pendant les dernières négociations attestent, d'un autre côté, qu'elle était prête à reconnaître toutes ses obligations contractuelles et à tenir compte, dans la mesure de ses droits souverains, de l'intérêt de S. M. l'empereur de Russie pour un culte qui est le sien et celui de la majorité de ses peuples. »

Dans cet état de choses, les puissances ont pensé qu'il y avait lieu « de faire en commun une communication à la Sublime-Porte, pour lui exposer leur vœu de contribuer, par leur intervention amicale, au rétablissement de la paix. » Suit la *Note collective* dont voici le texte :

« Les soussignés, représentants de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Prusse, réunis en conférence à Vienne, ont reçu des instructions à l'effet de déclarer que leurs gouvernements respectifs envisagent avec un profond regret le commencement des hostilités entre la Russie et la Porte, et désirent vivement, en intervenant entre les puissances belligérantes, éviter toute nouvelle effusion de sang et mettre un terme à un état de choses qui menace sérieusement la paix de l'Europe.

La Russie ayant donné l'assurance qu'elle était disposée à traiter, et les soussignés ne doutant pas que la Porte ne soit animée du même esprit, ils demandent au nom de leurs gouvernements respectifs d'être informés des conditions auxquelles le gouvernement ottoman consentirait à négocier un traité de paix.

Indépendamment de cette Note, il a été envoyé simultanément une dépêche par les gouvernements de France, d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse à leurs représentants à Constantinople. Les instructions que contient cette dépêche confirment la teneur de la Note. Elles ont pour but de fixer la conduite que les représentants auront à tenir auprès du gouvernement turc pour obtenir son adhésion aux résolutions précédemment adoptées à Vienne.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Une dépêche télégraphique de Vienne, en date du 17 décembre, porte ce qui suit :

D'après une dépêche télégraphique russe de Bucharest, du 14 décembre, un corps turc de 18,000 hommes aurait subi, le 26 novembre, en Asie,

dans les environs d'Achalzick, une défaite importante. Les Turcs auraient perdu 1,000 hommes, 200 prisonniers, 13 canons et des drapeaux.

L'affaire aurait duré onze heures. Les Russes n'auraient qu'une centaine d'hommes hors de combat, neuf officiers, au nombre desquels le général Freeftag.

Il s'agit, sans doute, de la victoire remportée par le général Andronikoff, et dont il a déjà été question. D'une autre part, le *Journal de Constantinople*, dans son bulletin des « Opérations de l'armée d'Asie, » parle d'un avantage antérieur qui aurait été obtenu par Ahmed-Pacha sous les murs d'Alexandropol, le 14 novembre :

Le combat a duré jusqu'à huit heures après le coucher du soleil, et, malgré tous les efforts désespérés des troupes russes, les Turcs les ont mises en déroute, et elles n'ont eu que le temps de se réfugier dans la forteresse. Pendant la nuit, les Russes ont été fort occupés à enlever leurs morts; mais, cependant, en inspectant, le lendemain matin, le champ de bataille, les Turcs ont pu trouver, sur le terrain, vingt caissons et voitures, et les cadavres d'une foule de chevaux et de deux cents Russes.

L'entrée imprévue de quatre bâtiments anglais et français dans la mer Noire, ne nous semble plus pouvoir être mise en doute. On lit, en effet, dans la *Correspondance autrichienne*, sous la date de Constantinople, 5 décembre :

Quatre vaisseaux des flottes combinées sont parties pour Sinope et Varna, afin de recueillir des renseignements, mais avec des intentions pacifiques. A leur entrée dans la mer Noire, ils ont été salués par les vaisseaux russes.

Le journal l'*Abeille du Nord*, de Saint-Pétersbourg, annonce qu'en vertu d'un ukase du 1er décembre, la province de Bessarabie et les gouvernements de Chersos et de la Tauride viennent d'être mis en état de siége, et seront régis par la loi martiale.

Alfred Des Essarts.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER.

Angleterre. — *Démission de lord Palmerston.* — On a reçu par dépêche télégraphique l'importante nouvelle qui suit :

Londres, vendredi 16 décembre.

« Lord Palmerston a donné sa démission de ministre de l'intérieur.

« Le noble lord a refusé d'accepter le nouveau bill de réforme électorale proposé par lord John Russell dans le sein du cabinet. »

— On lit dans le *Globe* du 15 décembre :

« Le comte d'Aberdeen est parti de Londres ce matin, se rendant à Osborne (île de Wight) auprès de la reine. »

La cause de la retraite de lord Palmerston est curieuse et tout à fait inattendue. On aurait pu penser que si le noble lord quittait l'administration, ce serait sur une question étrangère au lieu d'une question intérieure. Lord Palmerston paraissait d'accord avec les lords Aberdeen, Ru-

Nous avons cru que cette mode passerait bien vite dans notre pays, dont l'esprit mobile accueille et rejette avec une égale facilité toutes les nouveautés qui apparaissent dans le monde.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas sans appréhension, et nous croyons qu'il est de notre devoir de donner des avertissements. Ces pratiques ont pris une tout autre direction : on s'y livre avec un esprit sérieux ; on prétend s'en faire un moyen de renverser la barrière qui nous sépare du monde invisible, d'entrer en communication avec les esprits, de leur demander la révélation des événements futurs et des choses de l'autre vie, de s'élever enfin à un ordre de connaissances que notre esprit ne peut atteindre par ses forces naturelles. Ce qui, dans l'origine, ne paraissait qu'un jeu de physique amusante, ressemble tout à fait aujourd'hui aux opérations mystérieuses de la magie, de la divination ou de la nécromancie.

Nous admettons bien volontiers l'excuse de l'entraînement, et nous reconnaissons que, jusqu'ici du moins, on n'a pas apporté des intentions mauvaises, ni un esprit hostile à la religion dans ces expériences. Mais, si les personnes qui s'y livrent veulent bien se soustraire, pour un moment, aux trompeuses impressions de l'imagination, et réfléchir dans le calme, elles apercevront tout ce qu'il y a de téméraire dans la prétention de sonder les secrets cachés à notre vue, et se convaincront facilement que les moyens employés dans ce but ne sont rien moins que des pratiques absurdes, pleines de périls, superstitieuses, que l'on croirait renouvelées du paganisme.

« Il y a, sans doute des relations entre l'intelligence de l'homme et le monde surnaturel des esprits. Ces relations sont nécessaires, elles sont surtout douces et consolantes pour la pauvre créature exilée dans cette vallée de larmes. Mais Dieu ne nous a pas laissé la puissance de nous élancer dans cet autre monde par toutes les voies que l'imprudence humaine tenterait de s'ouvrir. Il nous commande de nous élever jusqu'à son essence infinie par l'adoration, par la prière, par la contemplation de ses divins attributs ; dans son ineffable bonté, il livre à nos âmes l'aliment divin de l'Eucharistie, où le ciel et la terre ne sont séparés que par un voile ; il veut que, du fond de notre misère, nous puissions invoquer l'intercession des anges et des saints qui assistent autour de son trône ; il a même établi entre nous et les âmes qui achèvent de se purifier de leurs fautes, une loi de charité qui nous permet de leur appliquer le mérite de nos œuvres et de nos propres satisfactions.

Ainsi, la prière, l'invocation, les sacrements, le sacrifice de la messe, les pratiques saintes de l'Eglise, voilà les liens sacrés qui unissent les chrétiens au monde supérieur. Vouloir y pénétrer par une autre route, chercher à découvrir, par des voies naturelles, les mystères cachés du ciel ou les redoutables secrets de l'enfer, c'est la plus folle et la plus coupable entreprise ; c'est tenter de troubler l'ordre providentiel et faire d'inutiles efforts pour franchir les limites posées à notre condition présente. S'il plaît à Dieu, dans des cas infiniment rares, d'élever jusqu'au troisième ciel des âmes connues de lui et réservées pour ses desseins, c'est alors une dérogation à la loi commune, que l'humble chrétien ne recherche point, et que Dieu n'accorde jamais aux vains désirs de la curiosité.

Ces réflexions ne s'appliquent-elles pas avec une égale justesse à la témérité de ceux qui tentent de connaître les choses futures par les expérien-

ces dont nous parlons ? L'avenir est couvert à nos yeux d'un voile impénétrable ; il est, pour notre faible intelligence, « ce livre fermé de sept sceaux, « que nul ne peut ouvrir ou même regarder, ni dans le ciel, ni sur la terre, « ni sous la terre, si ce n'est le Lion de la tribu de Juda, le Rejeton de David, « qui a obtenu par sa victoire le pouvoir d'ouvrir le livre et d'en briser les « sept sceaux (1). » Dieu seul, dans son infinie science connaît les choses à venir qui ne sont point liées à des causes nécessaires, mais qui dépendent du libre arbitre des créatures. Quand les prophètes ont annoncé des événements futurs, la connaissance qu'ils en avaient n'était que l'effet d'une révélation divine, et c'est de là que dérive uniquement la force des prophéties pour prouver la vérité de la doctrine évangélique.

Le Créateur, qui, dans sa bonté, nous a laissé la connaissance du passé pour que nous en retirions d'utiles leçons, nous a refusé, dans sa sagesse, la connaissance des temps à venir. Notre ignorance à cet égard est le fondement nécessaire de la société humaine. Comment cette société pourrait-elle exister un seul jour avec la connaissance claire et distincte de l'avenir ? Qu'on se figure ce qui arriverait si tout à coup une clarté subite nous dévoilait toute la suite de nos destinées et celles de nos semblables, les biens comme les maux, la vie et la mort, dans le temps et dans l'éternité ? A l'instant, le trouble et l'effroi seraient partout ; tous les liens se briseraient à la fois, et le monde moral rentrerait dans le néant. Apprenons donc à respecter la sainte obscurité dont la Providence a enveloppé notre existence sur la terre, car tout ce que nous ferions pour écarter les nuages qui nous cachent les choses futures serait une tentative insensée de révolte contre les lois de la sagesse éternelle.

Mais si l'homme doit se renfermer dans le cercle que la main de Dieu a tracé autour de lui, ne serait-il pas doublement coupable d'employer, pour franchir cette limite, des moyens qui ne sont pas moins réprouvés par la religion que par les lumières de la droite raison ?

Or, que fait-on pour parvenir à la connaissance des secrets que Dieu a dérobés à notre investigation ? On interroge, dans les expériences des tables parlantes, les anges restés fidèles à Dieu, et les saints qui, par leur victoire, sont devenus semblables aux anges (2) ; on évoque les âmes des morts qui achèvent leur expiation dans le purgatoire ; on ne craint pas même d'interpeller les démons, ces anges déchus de leur principauté, et les âmes de ceux qui ont mérité, par leur infidélité, de partager leurs supplices ; enfin, on se met en communication avec nous ne savons quelle âme du monde, dont la nôtre ne serait qu'une émanation. Car, d'après les récits qui nous ont été faits, ou qui sont rapportés dans les feuilles publiques, on s'adresse tour à tour à ces diverses classes d'esprits, auxquels on demande des réponses sur toute sorte de matières.

Or, N. T. C. coopérateurs, tout cela n'est-il pas la reproduction des erreurs grossières, des pratiques superstitieuses que le christianisme a combattues à son apparition dans le monde, et qu'il a eu tant de peine à déraciner parmi les peuples idolâtres et barbares, en les ramenant à la vérité ? Le paganisme attachait un esprit ou un génie à tous les objets physiques.

(1) Et nemo poterat, neque in cœlo, neque in terra, neque subtus terram, aperire librum, neque respicere illum... Ecce vicit Leo de tribu Juda, radix David, aperire librum, et solvere septem signacula ejus. (*Apoc.*, v. 3, 5.)

(2) Erunt sicut angeli Dei in cœlo. (*Matth.*, XXII. 30.)

Il avait des augures et des devins pour prédire les choses futures ; ses pythonisses élevées sur la *table à trois pieds*, agitées par le dieu, lisaient dans l'avenir. Tout le culte idolâtrique n'était qu'une communication incessante avec les démons (1). Socrate conversait avec son démon familier. Pythagore croyait à l'âme du monde, qui anime, selon lui, les différentes sphères, comme l'esprit anime notre corps. Le poëte Lucain a décrit les mystères dans lesquels on se mettait en rapport avec les mânes des morts, et, dans des temps plus reculés encore, on évoquait ces âmes de l'autre monde, pour leur demander la révélation des choses cachées, puisque, au livre du Deutéronome, Moïse déclare que Dieu a en abomination ceux qui demandent la vérité aux morts (2).

Aussi, le Sage l'a dit avec vérité : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. » Qui ne reconnaît l'affinité, ou plutôt la parfaite ressemblance des opérations mystérieuses qui sont en vogue aujourd'hui parmi nous, avec les vieilles erreurs de l'ancien monde ?

Il n'est pas surprenant que des hommes légers et qui ne sont pas profondément pénétrés du sentiment religieux se laissent entraîner, par l'amour du merveilleux, dans ces voies ténébreuses ; mais ce qui étonne, c'est que des chrétiens, éclairés de la pure lumière de la foi, ne soient pas suffisamment défendus contre ces étranges aberrations par l'instinct, ordinairement si sûr, de la vraie piété. Comment ne sentent-ils pas tout ce qu'il y a de condamnable dans des opérations qui ont pour but avoué d'établir des rapport directs avec un ordre de choses dont l'entrée nous est interdite ?

Sont-ce les anges et les âmes des saints, leur dirons-nous, dont vous recherchez le commerce dans vos puériles expériences ? Vous croyez donc que le Créateur a soumis ces sublimes esprits à vos volontés et à tous les caprices de votre fantaisie ? Jusqu'ici, appuyés sur la doctrine des saintes Ecritures et sur l'enseignement de l'Eglise, nous avions cru que ces intelligences si parfaites étaient entre les mains de Dieu de nobles instruments, dont il se sert pour exécuter ses volontés souveraines ; nous aimions à nous les représenter comme des ministres fidèles, entourant son trône, toujours prêts à porter, ses ordres partout, à annoncer ses mystères, à remplir les missions que sa miséricorde ou sa justice leur confie.

Nous savions, de plus, que Dieu, dans son ineffable amour pour les hommes, « a recommandé chacun de nous à la vigilance de ces esprits célestes, afin qu'ils nous gardent dans nos voies et nous défendent contre tous les périls (3). » Nous bénissions la bonté divine de ses délicates attentions, et la pensée que nous étions sans cesse sous les yeux et sous la protection de ces messagers célestes, nous pénétrait d'une profonde vénération et d'un respect affectueux pour leur présence. Telle est, en effet, l'idée que la foi nous donne de ces saintes et pures intelligences et des sublimes fonctions qu'elles remplissent. Mais était-il jamais venu dans la pensée d'un chrétien que Dieu eût créé ces esprits si élevés, qui sont ses amis et les princes du ciel, pour en faire les esclaves de l'homme ; qu'il les eût mis aux ordres de

(1) Omnes gentium dii dæmonia. (*Psal.* xcv. 5.)

(2) Nec incantator, nec pythones consulat, nec divinos, aut quærat a mortuis veritatem, Omnia enim hæc abominatur Dominus. (*Deut.*, xviii. 11, 12.)

(3) Quoniam angelis suis mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis.... ne forte offendas ad lapidem pedem tuum. (*Psal.* xc. 11, 12.)

notre indiscrète curiosité ; qu'il les eût, pour ainsi dire, enchaînés à tous les meubles qui décorent nos appartements, et qu'il voulût enfin les contraindre à répondre à l'appel injurieux qu'on leur adresse en tourmentant une table sous la pression des mains? Nous avons bien lu, dans les livres sacrés, que l'homme a été fait roi de la terre, et que, à ce titre, il a reçu l'empire sur tous les animaux créés pour son usage ; mais nous ne voyons nulle part qu'il ait été établi roi du ciel, et que les célestes hiérarchies aient été assujéties à ses volontés, si mobiles et souvent si injustes. Il n'y a donc rien moins, dans les expériences auxquelles vous vous livrez, qu'une profanation de la sainteté de l'œuvre divine et une insulte grossière au bon sens chrétien.

Que dirons-nous, maintenant, à ceux qui ne craignent pas de s'adresser à l'enfer pour en évoquer l'esprit de Satan, car c'est à cet esprit malin que l'on fait jouer le rôle principal et le plus ordinaire?

Certes, ce n'est pas nous qui mettons en doute l'intervention funeste des anges déchus dans les choses humaines. Nous ne savons que trop qu'ils sont pour l'homme de méchants conseillers, qu'ils sèment sous ses pas les piéges séducteurs, qu'ils réveillent les passions assoupies en agissant sur l'imagination, et qu'ils fomentent le foyer impur de la triple concupiscence. Mais nous savons aussi que Jésus-Christ, par la victoire qu'il a remportée avec la croix, « a mis dehors le prince de ce monde (1), » que la puissance extérieure du démon, dont nous rencontrons si souvent les tristes effets au temps du Sauveur et dans les âges précédents, a été singulièrement affaiblie, et qu'elle ne s'exerce plus d'une manière sensible sur l'homme régénéré, que dans les circonstances rares que Dieu permet dans les desseins de sa justice et quelquefois de sa miséricorde. Pourquoi faut-il qu'il se trouve des hommes assez imprudents pour essayer de relever l'empire de cet éternel ennemi du genre humain, pour provoquer l'ancien serpent tout meurtri « du coup que le pied de la femme lui a porté à la tête (2), » et pour l'inviter en quelque sorte à régner de nouveau sur la terre?

Comment enfin peut-on envisager sans frayeur, regarder comme exemptes de péril pour le salut éternel, ces communications avec les esprits de l'abîme? Démons ou damnés, ils sont les uns et les autres les victimes de la justice divine, Dieu les a maudits, il les a retranchés de la vie qui est en lui seul. Et vous qui aspirez à l'amitié et à l'éternelle possession de Dieu, pouvez-vous croire qu'un commerce familier vous soit permis avec ceux qui sont dans la mort éternelle? Nos rapports avec ces êtres dégradés et malfaisants ne peuvent être que des rapports de haine, de malédiction de répulsion absolue; et vous voudriez, vous, en établir d'amusement, de curiosité, je dirais presque de bienveillance! Avez-vous donc oublié la parole de saint Paul : « Il ne peut exister de commerce entre la lumière et les ténèbres, ni d'alliance entre Jésus-Christ et Bélial (3); » et cette autre du même apôtre : « Nous ne pouvons participer en même temps à la table du Seigneur et à la table des démons (4), » et enfin la terri-

(1) Nunc princeps hujus mundi ejiceretur foras. (*Joan*, XII. 31.)

(2) Ipsa conteret caput tuum. (*Gen.*, III. 15.)

(3) Quæ societas luci ad tenebras? Quæ autem conventio Christi ad Belial? (2 *Cor.* VI. 14. 15.)

(4) Non potestis mensæ Domini participes esse, et mensæ dæmoniorum. (1 *Cor.* X. 21.)

ble réponse d'Abraham au mauvais riche, qui demande que Lazare vienne répandre une goutte d'eau sur sa langue embrasée : « Entre nous et vous il y a un abîme, en sorte qu'on ne peut passer d'ici vers vous, ni venir ici du lieu où vous êtes (1). » Ainsi tout se réunit pour vous faire repousser les pratiques dont il est question; tout vous les montre impies, superstitieuses, condamnables à toute sorte de titres.

Est-il nécessaire, après ce que nous avons dit, que nous parlions des communications avec ces âmes déjà séparées de nous, mais qui ne sont pas encore unies à Dieu, attendant dans le purgatoire le jour de la délivrance? L'Eglise a déterminé nos rapports avec ces âmes saintes; elle veut que nous les consolions par un souvenir pieux, que nous intercédions pour elles, que nous leur appliquions le mérite de nos suffrages et de nos bonnes œuvres. Mais l'Eglise ne peut approuver que nous plongions notre regard dans ce lieu d'expiation et de larmes, autrement que pour en rapporter une crainte salutaire pour nous et une utile compassion pour ces âmes souffrantes, bien moins encore que nous insultions à leur misère en voulant les faire servir à la satisfaction de notre vaine curiosité. Ah! dans un sentiment de respect pour la douleur qui les oppresse, ne leur demandons jamais d'autres paroles que ce cri touchant par lequel elles implorent sans cesse notre pitié : « Ayez pitié de nous, ayez pitié de nous, vous « du moins qui êtes nos amis, car la main du Seigneur s'est appesantie sur nous. » *Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos, amici mei, quia manus Domini tetigit me* (2).

Nous pourrions, si nous voulions, faire un traité, pousser ces réflexions plus loin, et les appuyer d'une plus ample démonstration. Rien ne serait plus facile que d'accumuler un nombre infini de textes des livres saints, des Pères et des conciles, qui renferment, de la manière la plus claire, la condamnation des pratiques contre lesquelles nous nous élevons, ou du moins de pratiques d'une nature entièrement semblable. Ce que nous avons dit suffit aux chrétiens qui veulent marcher dans la droiture et la simplicité de l'Evangile.

Si nous avons combattu, nos très-chers coopérateurs, des observances qui nous paraissent pleines de dangers, il ne faut pas conclure de là que nous admettions, dans notre pensée, la réalité des phénomènes attribués à l'attouchement des tables.

Non, nous sommes plutôt porté à croire que ces faits merveilleux n'ont d'existence que dans l'imagination des personnes qui prennent part à ces opérations comme agents ou comme témoins. Il en est parmi elles, nous le savons, dont le caractère exclut toute supposition d'artifice et de fraude. Mais nous connaissons aussi ce que peut l'imagination quand elle s'exalte, et comment, sous l'empire de l'enthousiasme, l'homme le plus sincère devient facilement le jouet de ses propres illusions.

Quelle que soit, du reste, l'opinion qu'on se forme à cet égard, la force de nos observations subsiste. Que les phénomènes dont nous parlons soient véritables ou qu'on les regarde comme de pures créations de l'exaltation de l'esprit, on doit renoncer à des expériences qui, dans le premier cas,

(1) Inter vos et nos chaos magnum firmatum est : ut hi qui volunt hinc transire ad vos non possint, neque inde huc transmeare. (*Luc.* XVI. 26.)
(2) *Job*, XIX. 21.

portent une atteinte sacrilége à l'ordre établi par la Providence, ou qui, dans le second, ne servent qu'à entretenir des illusions fantastiques.

Mais, si nous avons peu de foi à la présence de ces esprits qu'on évoque au moyen des tables, nous n'en sommes pas moins intimement convaincu que ces expériences sont une des mille ruses de Satan pour perdre les âmes. La foi nous apprend qu'il est d'une fécondité inépuisable dans les inventions de sa malice. Il sait même, quand il le faut, se transformer en ange de lumière, pour produire plus sûrement la séduction. Voyez la marche habile et pleine d'astuce de ce serpent infernal ! D'abord, il ne préoccupe les esprits que du mouvement des tables, ce sont des expériences de physique récréative ; il pousse ensuite à la recherche des causes, on assigne le fluide magnétique. Quoi de plus innocent jusque-là ! Ce premier succès obtenu, il s'empare de cette disposition naturelle qui pousse l'homme vers tout ce qui est merveilleux, pour l'entraîner plus loin, et les tables qui tournaient d'abord deviennent bientôt des tables qui frappent, puis enfin des tables parlantes, animées par des esprits de toute sorte.

C'est ainsi que celui qui est homicide dès le commencement, abuse de la faiblesse et de la simplicité de l'homme, pour l'engager pas à pas dans des voies ténébreuses, jusqu'au moment où il le précipite dans l'abîme. C'est la tactique perverse qu'il suivit pour tromper nos premiers parents ; c'est celle qu'il employa pour introduire parmi les peuples les erreurs et les superstitions les plus coupables ; c'est la ruse dont il se sert encore aujourd'hui pour entraîner les esprits dans de funestes égarements.

Obligé, N. T. C. C., par les devoirs de notre charge, de prémunir les fidèles contre les piéges du père du mensonge, de veiller à la pureté de la foi et à l'honneur du nom chrétien, nous avons jugé à propos de vous adresser ces réflexions. Notre lettre n'est pas destinée à être lue du haut de la chaire. Le mal que nous signalons n'est pas connu du peuple de nos campagnes ; il convient de le lui laisser ignorer. Mais vous emploierez tous les efforts de votre zèle sacerdotal, et, avant tout, l'autorité de votre exemple, pour éloigner de ces damnables pratiques tous ceux de vos paroissiens qui seraient assez imprudents pour s'y livrer. A ceux-là vous pourrez communiquer notre lettre, dont nous enverrons plusieurs exemplaires dans les paroisses où il peut être utile de la faire circuler. Faites-leur bien comprendre que le chrétien doit abandonner les chemins obscurs et détournés, aux impies et à tous ceux qui ferment les yeux à la véritable lumière. Privés qu'ils sont de la vérité, est-il étonnant qu'ils s'agitent en tous sens dans leurs ténèbres, cherchant par des routes nouvelles, sans pouvoir le trouver, l'aliment de leur intelligence, qu'ils dédaignent de recevoir des mains de l'Eglise !

Mais, pour nous, qui vivons au milieu des splendeurs du dogme catholique, quel rayon de lumière manque à notre esprit, quelle consolation à notre cœur, quelle règle à nos actions, pour que nous allions courir follement, à travers des voies périlleuses, à la recherche d'un bien que nous possédons déjà par la foi, en attendant que nous l'embrassions sans voile et face à face dans l'éternité ?

Donné à Viviers, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le premier dimanche de l'Avent, 27 novembre 1853.

† J. Hippolyte, évêque de Viviers.

Par mandement de Monseigneur : A. Bonnaud, chanoine, secrétaire.

Mgr l'Evêque d'Orléans, vient, par une lettre adressée à son clergé, de défendre les expériences des *tables parlantes:*

Si c'est un jeu, dit le vénérable prélat, vous comprenez qu'un jeu de cette nature ne saurait se concilier avec la gravité de votre caractère; et s'il y a au fond de tout cela quelque chose qu'il faille autrement qualifier, les motifs de vous en abstenir sont plus considérables encore.

Les confesseurs détourneront expressément de ces téméraires et dangereuses curiosités les personnes que la légèreté pourrait y entraîner.

Mgr l'Archevêque de Paris vient de publier le panégyrique de saint Augustin, prononcé dans l'église Sainte-Geneviève pour l'établissement et l'inauguration de la Fête des Ecoles. Nous reviendrons prochainement sur ce grave et important travail.

NOUVELLES RELIGIEUSES

DIOCÈSE DE PERPIGNAN. — Le chapitre de l'église cathédrale de Perpignan vient d'adresser au clergé du diocèse une lettre-circulaire en date du 10 décembre, annonçant la vacance du siége et ordonnant des prières pour le Pontife défunt et pour l'élection de son successeur.

Le même chapitre s'est réuni le 12 du courant, en assemblée capitulaire et, à la majorité des voix, a nommé et institué vicaires-généraux capitulaires, MM. Galtier et Pujade; official, M. Bédos; vicaires-généraux honoraires, MM. de Caméiras et Philip.

MM. les vicaires-généraux capitulaires ont ensuite nommé, secrétaire-général de l'Evêché, M. Bédos, et, promoteur, M. Vilar.

DIOCÈSE DE NIMES. — On écrit de Portes à l'*Opinion du Midi:*

« Dernièrement, la sainte Barbe a été célébrée dans le charbonnage de Portes et Sénéchas avec une solennité et un concours de circonstances dont le souvenir sera certainement durable dans l'esprit des nombreux étrangers qui ont assisté à cette fête de travailleurs.

« Naguère encore, le village de Portes ressemblait à tous les villages des pays de montagne. Aujourd'hui, l'exploitation des mines de charbon dont l'abondante production constitue une richesse nationale importante, a quadruplé la population de cet endroit.

« La fête a commencé par des actions de grâces rendues à Dieu dont la protection toute-puissante a évidemment secondé les efforts et l'intelligence des administrateurs de cette œuvre, qui offre un bel exemple de ce que peuvent la persévérance et le travail, fécondés par une pensée morale et bienveillante à l'humanité. »

BELGIQUE.— Le *Journal de Bruxelles* publie un rapport lu, le 4 décembre, dans l'assemblée générale des conférences de Saint-Vincent-de-Paul établies à Louvain. On y voit que l'étude marche d'accord, dans l'Université catholique qui fait la gloire de cette ville, avec la pratique des œuvres chrétiennes. Le nombre des familles pauvres, visitées par les jeunes gens de la Société charitable, s'élève à 163. Il y a deux ans, il n'était que de 148 Le progrès est ainsi considérable et continu. A côté de ces consolants détails, le rapporteur a dû aussi rappeler les pertes qu'ont faites les con-

férences, et il en est une qu'elles ont particulièrement ressentie ; c'est la mort d'un jeune avocat, de M. Camille Périer, enlevé, le 23 février 1853, par les fatigues excessives de ses généreux efforts pour le soulagement des malheureux et de ses luttes précoces pour la défense des droits et de la liberté de l'Église. Nous reproduisons ici comme un hommage bien mérité par cette âme d'élite, qui avait embrassé une sorte d'apostolat, l'extrait suivant d'une notice consacrée à sa mémoire par la *Revue catholique :*

« L'étude attentive du progrès religieux à notre époque lui avait fait « apprécier de bonne heure toute la force d'expansion de la charité ca- « tholique, et il brûlait d'une généreuse impatience de confirmer par des « actes les doctrines qu'il défendait. Déjà, à l'Université catholique, ce fut « lui qui eut, vers la fin de 1844, la plus grande part à la fondation de la « Société de Saint-Vincent-de-Paul parmi les étudiants, et il ne cessa, jus- « qu'à la fin de ses études, de remplir tous les devoirs du membre le plus « zélé et le plus dévoué. Plus tard, à son arrivée à Mons, il se hâta de mon- « trer combien cet apprentissage de la charité avait développé en lui la « science du bien. La fondation des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul et « de Saint-François-Régis dans la capitale du Hainaut peut en grande par- « tie lui être attribuée, et c'est là qu'il faut recueillir le glorieux et con- « solant aveu des inépuisables ressources du dévouement de l'ancien fon- « dateur de la conférence Notre-Dame de Louvain. Son amour des pauvres « ne lui permit jamais de s'accorder un repos que sa santé chancelante « lui commandait impérieusement, et lorsque accablé de fatigue, épuisé « par la maladie, il se rendit à Louvain pour y chercher les remèdes de « l'art, il songeait encore à ses œuvres chéries et son dernier travail leur « fut consacré. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Par décret du 17 décembre, les attachés surnuméraires au département des affaires étrangères et les attachés libres des ambassades et des légations seront tenus à l'avenir de justifier de l'obtention d'un diplôme de licencié en droit.

Les demandes tendantes à obtenir l'autorisation de faire participer aux travaux des ambassades et des légations de nouveaux attachés libres continueront, comme par le passé, à être adressées par les chefs de ces missions au ministre des affaires étrangères ; mais elles devront être accompagnées d'une lettre émanant des candidats eux-mêmes, et sollicitant l'agrément de l'Empereur, par l'intermédiaire de ce ministre.

— Un récent ouvrage de M. Alexandre Rodenbach sur les aveugles et les les sourds-muets a obtenu le plus grand succès à l'étranger comme en Belgique. Il a valu à son auteur les plus honorables suffrages. Le Saint-Père lui-même a daigné écrire une lettre flatteuse à M. Rodenbach, qui lui avait fait hommage de son livre. Par une distinction flatteuse pour le célèbre aveugle de Roulers, S. S. a apposé elle-même sa signature à cette lettre.

— M. le prince Gaston de Montmorency vient de mourir le 17 du courant.

—Une correspondance particulière de Rome du 9, nous donne quelques détails intéressants.

La situation du corps expéditionnaire français était bonne, et les hôpitaux militaires, qui avaient reçu, vers la fin de l'été, jusqu'à 1,100 malades, n'en contenaient plus que 200, presque tous convalescents.

Le pays jouissait en ce moment de la plus grande tranquillité, et l'organisation de l'armée romaine venait d'être terminée. Elle tenait garnison dans les provinces les plus éloignées. (*Patrie.*) —*Charles Schiller.*

— Mme la comtesse douairière de Bourbon-Busset est morte à Busset, le 7 septembre, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Mme de Bourbon appartenait à une des plus anciennes familles de France. Son père, le comte de Beignes, fut ministre de la marine sous Louis XV. La révolution la surprit toute jeune femme et la jeta sur la terre étrangère avec tous les membres de sa famille qui furent dispersés comme elle. De retour en France, elle ne quitta plus le château de Busset et était devenue la providence de toute la contrée.

— Une dépêche de M. le gouverneur de l'Algérie, en date du 5 décembre, a rendu compte, au ministre de la guerre, d'un brillant succès de notre cavalerie indigène.

M. le général de Luzy, commandant de la division d'Oran, résolut de harceler sans relâche les Hannans insoumis. Le 17 novembre, deux goums forts chacun de 500 hommes de cavalerie, partirent de Aïn-Bekredie; M. le capitaine Lacretelle, commandant les contingents de Sidi-Bel-Abbès, se porta en avant pour reconnaître les campements de l'ennemi, fort de 25 douars, comptant environ 500 tentes. Le 20, à huit heures et demie du matin, nos goums se trouvaient à la hauteur des premiers douars. La colonne de Tlemcen, commandée par le chef d'escadron de Faude, eut affaire avec les Gourari, les Rezaïma et les fantassins de Ouled-Sidi-Cheryr; celle du capitaine Lacretelle, avec les Beni-Métarry et plusieurs autres douars. Les deux colonnes éprouvaient une sérieuse résistance, mais enfin, après une belle charge à fond, exécutée par le capitaine de spahis Michel, l'ennemi s'est enfui, laissant sur le terrain 70 à 80 morts, et entre nos mains 20,000 moutons et environ 800 chameaux. Les deux chefs ont été, dit-on, grièvement blessés. Nous avons eu, de notre côté, 14 tués, dont 6 spahis et 8 hommes des goums, et un pareil nombre de blessés.

BOURSE DU 17 DÉCEMBRE 1853.

VALEURS DIVERSES	COURS DE LA VEILLE	COURS DU JOUR — PLUS HAUT	PLUS BAS	DERN. COURS	HAUSSE	BAISSE
3 0/0. . . comptant. . . .	74 85	74 75	74 50	74 50	» »	» 35
fin courant. . . .	74 75	74 95	74 70	74 70	» »	» 05
4 1/2. . . comptant. . . .	101 10	101 20	101 »	101 5	» »	» 5
fin courant. . . .	» »	101 50	101 25	101 35	» »	» »
Obligations de la Ville (1849). . .	1,090 »	... ..	.... .	1,090 »	» »	» »
— — (1852). . .	1 235 »	... ..	.... .	1,235 »	» »	» »
Banque de France.	2,940 »	... ..	.... ..	2,940 »	» »	» »
Rome, 5 0/0 ancien.	..... »	... ..	.... ..	93 0/0	» »	» »
— nouveau.	....	... ..	.... ..	93 0/0	» »	» »
Belgique, 4 1/2.	....	... ..	.... ..	96 0/0	» »	» »
Londres, consolidés.	» 0/0	... ..	.... ..	....	» »	» »

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE PENDANT LES TROIS DERNIERS MOIS

(Cinquième et dernier article.)

LE CONFLIT BADOIS AU DEDANS ET AU DEHORS (FIN).

VI

« Quel que soit, dit la *Gazette d'Augsbourg* du 13 décembre, le jugement que l'on porte sur le conflit en lui-même, l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'Eglise catholique y fait preuve d'un esprit d'union, d'un zèle et d'une éloquence parlée et écrite remarquables, et qu'en regard de ce déploiement de vie, le rouage mécanique de la bureaucratie gouvernementale produit le plus triste effet, et, par la manière dont il fonctionne, accuse un désespoir complet de lui-même. » Nous tenions à citer cette appréciation qui confirme les considérations de notre précédent article et justifie ce que nous avons dit de l'admirable attitude du clergé de l'archidiocèse de Fribourg. Les rares défaillances qui ont eu lieu dans ses rangs ne peuvent altérer ce caractère général : l'école joséphiste de *Wessenberg* n'a reparu cette fois au grand jour que pour étaler son impuissance et recevoir une dernière flétrissure avant de s'éteindre pour ses jours.

De même que, dans l'affaire du *service funèbre* pour le grand-duc Léopold, le ministère de Bade a donc encore inutilement provoqué à la désobéissance, et son argent protégera en vain le petit nombre de prêtres infidèles à l'Archevêque contre le mépris public qui est leur premier châtiment.

Tous les jours, nous apprenons aussi les noms de nouveaux fonctionnaires qui, ainsi que leur premier pasteur, ont mieux aimé obéir à Dieu qu'aux hommes. Suivant la *Gazette d'Augsbourg* du 17, MM. Neff de Waldiern, Wedekind de Stüchlingen, Schmieder de Waldshut, à l'exemple des de Hennin, d'Uria et de Chrismar, auraient refusé d'agir contre le clergé. Nous souhaitons vivement que cette nouvelle se confirme. L'honneur des magistrats catholiques de Bade est engagé dans ce déplorable conflit. Il est des circonstances où, en devenant infidèle à son devoir de chrétien et de catholique, l'on compromet la dignité de son caractère, non moins que l'intégrité de sa conscience et la fermeté de ses convictions religieuses. C'est un des plus grands malheurs de notre siècle, que l'indifférence universelle ait tellement affaibli les esprits et les volontés, que les intérêts

les plus nobles et les plus sacrés ne puissent plus les tirer de leur mortelle léthargie. Rien ne les touche plus, et, tandis que dans le grand-duché de Bade, actuellement, à quatre années d'intervalle, depuis 1848, la presse radicale flatte les oppresseurs de l'Eglise, et que les serviteurs les plus empressés du *despotisme* gouvernemental sont les ci-devant partisans de la *licence* révolutionnaire, des fonctionnaires catholiques ne craignent pas de faire cause commune avec ces ennemis secrets de leur foi et de tout l'ordre social, pour applaudir aux mesures iniques décrétées contre leur vieil et héroïque Archevêque, et de sévir eux-mêmes contre de pauvres prêtres à qui leur devoir et leur honneur sacerdotal sont plus chers que la fortune et la vie. En vérité, nous ne pouvons nous empêcher de nous écrier de nouveau : Honneur aux *témoins* de leur foi de chrétiens et d'enfants de l'Eglise, et honte éternelle aux déserteurs de la sainte cause du métropolitain de Fribourg, qui est la cause de tous les vrais catholiques !

Cet acte de justice est déjà rendu, à l'heure qu'il est. A chacun échoit selon ses œuvres et ses mérites : le flot des adresses de félicitations s'accroît au delà de toute proportion, et l'épiscopat de toute la catholicité fait entendre au confesseur de Fribourg le cri de son admiration pour tant de courage et de constance. Tous les jours, nous lisons quelque nouveau document émané de Nos Seigneurs les Évêques de France, auxquels se sont adjoints aussi ceux de la catholique Irlande. Nous avons nous-même déjà parlé des *Lettres pastorales* des Prélats allemands, qui se succèdent sans fin, devancées déjà par les démonstrations collectives de leur clergé. A la tête de l'épiscopat prussien, nous avons vu se produire le successeur de Clément-Auguste, *Cardinal de Geissel*. Au moment où le gouvernement prussien venait de défendre les souscriptions publiques pour le clergé de Bade, il a publié sa Lettre pastorale, dans laquelle il déclare que *les demandes de l'Archevêque de Fribourg sont justes, parce qu'il ne réclame pas autre chose que ce qu'il est tenu de demander comme évêque catholique et pour être en réalité un évêque catholique*. A sa suite, les Évêques de Munster et de Paderborn ont parlé à leurs prêtres et à leurs diocésains du nouveau Clément-Auguste qui combat aujourd'hui à Fribourg pour la même cause que son immortel devancier à Cologne; et, à peine monté sur le siége princier de Breslau, où l'ont élevé sa science, son éloquence et ses éminentes qualités, Mgr *Forster* envoie au métropolitain de la province du Haut-Rhin, avec l'expression de son admiration, l'offre de partager avec lui tous les revenus de son évêché. Les dernières nouvelles nous parlent enfin d'une belle et touchante lettre du nouvel Archevêque de Vienne, Mgr *de Rauscher*, et

d'une adresse du Cardinal-Primat de Hongrie, que nous avons vu assister à l'assemblée de l'*Association catholique* à Vienne.

Que manque-t-il encore à cette imposante manifestation de l'Église catholique tout entière pour consoler le vénérable confesseur de Fribourg dans son épreuve? Pas même les applaudissements et les encouragements des plus graves organes du protestantisme germanique. Si nous ne craignions d'être trop long, nous reproduirions ici les éloquents et vigoureux articles publiés par la *Gazette libérale* de Saxe et la *Kreuzzeitung* de Berlin, en faveur des droits de l'Archevêque de Fribourg. Le premier surtout blâme avec une grande énergie les prétentions et les odieux procédés du gouvernement badois envers l'Église catholique dont il a reçu tant de services dans les jours néfastes de 1848 et 1849. Le professeur *Leo* de Halle ne s'exprime pas avec moins de force dans la *Feuille du peuple pour les villes et les campagnes*. Nos lecteurs connaissent déjà ce nom illustre. Le docteur Leo est un de ces protestants dont la modération et la science les a conduits jusqu'aux portes de l'Église catholique, et qui ne craignent pas d'afficher et de proclamer bien haut la conviction qui est au fond de leur âme. Écoutons le savant professeur, dans le numéro du 30 novembre, stigmatiser les adversaires et persécuteurs du métropolitain de Fribourg :

« ... L'antagonisme religieux ne laisse pas que de se manifester aussi en Allemagne avec un certain éclat, et ce serait se bercer d'une illusion que de croire le moment venu où ces dissensions s'évanouiront, et où vont être guéries les plaies dont nous sommes affligés depuis trois cents ans. La meilleure preuve en est dans les événements actuels de Bade, où le plus mesquin système de bureaucratie entreprend de se mesurer avec les pouvoirs constitués de l'Eglise catholique. Il est bien entendu qu'une pareille lutte, en dépit de quelques succès apparents, dus à la force brutale, ne peut aboutir qu'à une déroute réelle de la bureaucratie. Les Prussiens le savent mieux que personne : *Experto crede Ruperto!* L'expérience qu'ils en ont faite avec l'archevêque de Cologne (1) a été belle, et nous pouvons bien aujourd'hui, *nous autres protestants, rendre grâce à l'héroïsme de feu Mgr de Droste-Wischering, qui nous a appris à traiter les affaires ecclésiastiques auxquelles nous n'entendions rien.* Plût à Dieu que chacun pour sa part, dans la sphère où il est placé, montrât ce simple héroïsme, gardant en tout la juste mesure, et d'ailleurs inébranlable au poste qu'il a droit d'occuper ! *Dès lors, comme nous verrions s'évanouir tous ces expédients, misérables inventions d'une sagesse bornée, dont notre époque est si féconde, et dont elle*

(1) C'est une allusion aux événements de 1837, qui ont abouti à l'émancipation des catholiques et à l'article 15 de la constitution actuelle de Prusse.

aime à faire une panacée universelle! Alors aussi, comme nous gagnerions en intelligence et en force, au milieu du jeu le plus formidable des choses humaines, au lieu de défaillir comme il arrive tous les jours, dès le commencement de la lutte, toujours impuissants à résoudre les problèmes et ne faisant jamais qu'ajourner les difficultés! »

C'est le langage du publiciste grave et profond à qui la vérité est chère avant tout, et qui n'est point engagé dans les préoccupations étroites de coteries quelconques. De pareilles appréciations sont bien chères au catholique, et nous avons fait cette citation avec d'autant plus de bonheur que, depuis longtemps, nous cherchions une occasion de rendre hommage à la science étendue et au caractère éminent de l'illustre professeur de Halle.

Combien ces idées diffèrent de celles que nous voyons, à propos du conflit badois, reproduites dans les journaux protestants, tels que la *Gazette de Francfort*, la *Zeit de Berlin* et le *Preussicha Wochenblatt!* La seconde de ces feuilles surtout, comme organe semi-officiel du gouvernement, nous a vivement surpris par l'attitude inconvenante qu'elle a prise à l'égard de l'Eglise catholique, allant jusqu'à appeler des *parchemins vieillis* les décrets du concile de Trente. Nous n'hésitons pas à admettre que ce mépris du droit en vigueur dans l'Eglise catholique est loin des intentions du roi Frédéric-Guillaume IV, mais nous n'avons que trop sujet de croire que les intentions de ce prince ne sont pas partagées par tous les protestants de Prusse. Nos lecteurs se rappellent peut-être ce que nous leur disions, dans les premiers mois de cette année 1853, des dispositions d'un certain parti à l'égard des catholiques. Il est aujourd'hui ce qu'il était alors. Les protestants ne sont que trop enclins à déserter le terrain *historique* pour recourir à je ne sais quels principes régulateurs du droit et de la constitution sociale de l'Eglise. De là, les pitoyables déclamations du journal semi-officiel du gouvernement prussien, en appelant à *l'esprit du siècle dans l'interprétation des dispositions de ces contrats d'un autre âge* et donnant ainsi gain de cause à la bureaucratie badoise contre l'Archevêque de Fribourg, qui n'invoque point un droit écrit sur des parchemins vieillis, mais un droit en vigueur dans l'Eglise catholique entière et devant lequel, dans sa précoce sagesse, le monarque actuel de la Prusse s'est incliné en montant sur le trône de Frédéric-Guillaume III.

Heureusement que la politique du gouvernement de Prusse n'est point solidaire de toutes les assertions de la presse qu'il patronne. Ainsi ce n'est pas sans un juste tribut d'éloges que nous mentionnons ici la déclaration qui vient d'être faite à Mgr l'Archevêque de Fribourg par le ministère berlinois. L'on sait que le duché de Hohenzollern-Sigmaringen, qui fait partie

de l'archidiocèse de Fribourg, est, depuis quelques années, domaine de la couronne de Prusse. En même temps qu'il avait adressé au gouvernement grand-ducal sa réclamation pour le recouvrement de tous ses droits d'Archevêque, Mgr de Vicari avait fait la même demande au cabinet de Berlin pour le susdit duché. Aujourd'hui, M. de Raumer, ministre des cultes, lui répond que la volonté de Sa Majesté est que les dispositions de l'article 15 de la constitution s'appliquent à l'*Eglise catholique dans toute l'étendue de ses Etats*, et que les retards qui ont eu lieu pour les changements qu'entraîne l'application de cet article, n'ont d'autre cause que les difficultés locales de l'exécution.

Une pareille déclaration est déjà un événement important qui ne manquera pas d'exercer une certaine influence sur la marche du conflit badois. Espérons que les difficultés d'exécution alléguées par M. de Raumer ne sont pas seulement un prétexte cachant l'intention secrète de soutenir le gouvernement de Carlsruhe dans ses entreprises contre la liberté de l'Eglise. Nous avons trop de confiance dans la loyauté du roi de Prusse actuel pour ne pas fermer les yeux sur tout ce qui pourrait corroborer ce soupçon contre son gouvernement. Nous voulons donc bien admettre que les appréhensions exprimées à ce sujet, par M. de Florencourt, dans la *Volkshalle* du 16 décembre, ne se réaliseront pas. Quant à l'Autriche, il serait difficile de dire quel rôle elle a joué dans le conflit badois. Rien n'a transpiré à cet égard. Cependant nous n'hésitons pas un instant à croire qu'il a été tout entier en faveur de la liberté de l'Eglise. Au moment où il vient de briser les chaînes de l'épouse du Christ dans ses propres Etats, le fils des Habsbourg ne peut prêter appui aux persécuteurs d'un Archevêque qui combat pour ses droits les plus sacrés. Tout nous en est garant. Nous attendons avec une vive impatience les renseignements sur le résultat des *bons offices* par lesquels, sans aucun doute, la cour d'Autriche sera intervenue pour amener à une solution heureuse le déplorable conflit des deux pouvoirs dans ce grand-duché, ancien fief de la maison de Habsbourg (1).

Nous venons de prononcer le mot de *bons offices*. C'est qu'en réalité il n'y a plus de voie officielle pour terminer les différends entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir séculier dans les Etats de la confédération. Le tribunal établi pour juger ces grandes causes, la *Diète germanique* en se déclarant incompétente dans l'affaire de M. de Kettenbourg, s'est enlevé d'avance tout droit d'intervention, toute juridiction dans la difficulté actuelle. Par ce malheureux antécédent, elle a livré l'Eglise à l'arbi-

(1) Nous trouvons une confirmation de cette prévision dans un article fort explicite de la *Correspondance autrichienne*, organe semi-officiel du cabinet de Vienne.

traire de chacune des puissances particulières et s'est récusée dans une de ses plus nobles et plus importantes attributions. Nous regrettons de le dire en finissant, la Prusse, en pesant de tout son poids dans le sens de l'incompétence, a grandement démérité alors de la cause qu'elle avait défendue jusque-là avec autant de logique que de générosité.

On le voit, c'est de Dieu surtout, c'est de son chef invisible que l'Eglise opprimée de Fribourg attend le secours et la victoire sur ses ennemis et ses persécuteurs. Tout annonce que cette victoire sera grande et belle. Le Seigneur des armées n'a guère besoin des débiles bras de l'homme.

Puisse le digne et vénérable métropolitain de Fribourg, dont les vaillantes épaules supportent aujourd'hui, malgré ses quatre-vingts ans, le fardeau de l'épreuve avec une si héroïque constance, voir ce jour de triomphe! Comme un autre athlète de Jésus-Christ, le magnanime vieillard pourra dire : « J'ai combattu un bon combat, j'ai terminé ma carrière, et le dépôt de la foi est resté pur entre mes mains; je n'ai plus qu'à recevoir de mon juste juge la couronne de justice qu'il m'a préparée! »

L'abbé A. Sisson.

AFFAIRES RELIGIEUSES DE PORTUGAL

La chrétienté tout entière a applaudi au sentiment admirable d'indignation qu'a éprouvé l'immense majorité de la nation portugaise, lorsque, dans la fameuse séance du 20 juillet dernier, la Chambre des députés a osé déclarer que l'Evêque de Macao et les prêtres égarés qui, comme lui, ont résisté aux injonctions du Souverain Pontife et encouru les censures portées par le bref du 9 mai 1853, « avaient bien mérité de la patrie. » Des protestations énergiques, on le sait, s'élevèrent de toutes parts; on se rappelle surtout avec quel empressement fut couverte de signatures celle que l'excellent journal *A Naçao* publia dans son numéro du 1er septembre. En adhérant solennellement à cet acte, les catholiques portugais saisissaient l'occasion, premièrement, de repousser toute solidarité avec les passions impies qui avaient inspiré cette discussion injurieuse aux droits de l'Eglise et du Saint-Siége apostolique, et, secondement, d'accomplir un acte de filial attachement et de soumission entière à l'autorité suprême du Père commun des fidèles.

Les listes d'adhésion devinrent des listes d'honneur où clercs et laïques furent jaloux de voir figurer leurs noms, et c'est par milliers que les signatures arrivèrent.

Le gouvernement, comprenant la portée de cette manifestation de l'opinion publique, en prit alarme; il essaya d'abord de s'y

opposer par la seduction et la menace. Ses tentatives ne firent qu'augmenter l'élan des populations. Il eut alors la maladresse d'user de rigueur : des employés furent destitués, on arracha des rétractations à quelques agents subalternes. Loin de réussir, ce système d'intimidation révolta la noble fierté des Portugais : accueilli par la réprobation unanime de tous les gens de bien, il donna une impulsion plus vive au zèle des catholiques, en y ajoutant le péril de la persécution. Le nombre des adhésions devint prodigieux. Pour s'en faire une idée, il suffira de remarquer que, depuis le 1er septembre jusqu'à aujourd'hui, sans interruption, tous les numéros de *A Naçao* contiennent plusieurs colonnes, plusieurs pages même entièrement remplies de noms en caractères compactes. Nous ne croyons pas nous tromper en évaluant le chiffre approximatif à plus de 20,000. Tous les rangs, toutes les conditions ont fourni leur contingent; il y a des provinces où tout le clergé s'est inscrit, des paroisses dont tous les habitants ont adhéré. On peut dire que c'est l'expression la plus authentique et la plus unanime du vœu national dans le royaume très-fidèle.

C'est en même temps une condamnation éclatante pour l'esprit révolutionnaire qui s'est produit dans les débats de la Chambre. C'est un grave et sévère avertissement pour le ministère. Au lieu de se rendre à la voix unanime de la majorité de la population, au lieu d'écouter ce conseil de réparation et de respect qui lui est ainsi donné par tout ce qu'il y a de cœurs honnêtes et religieux, le gouvernement a senti croître son irritation, et il vient de prendre une résolution extrême. Il a fait intenter un procès au journal *A Naçao;* tous les numéros de cette excellente feuille, depuis le 1er septembre, sont incriminés. L'accusation porte que, en publiant les protestations et adhésions contre le vote de la Chambre des Députés, le journal s'est rendu coupable de mépris pour les institutions qui régissent le Portugal. L'affaire sera appelée devant le jury.

Voilà un gouvernement bien inspiré! Il semble qu'il n'ait pas assez des difficultés de sa situation présente et qu'il tienne étrangement à combler la mesure des répulsions qu'il rencontre autour de lui! La mort imprévue de dona Maria le jette dans les complications d'une minorité et d'une régence : cette crise, grave en tous les temps et dans les empires les mieux constitués, devient bien plus redoutable encore pour un pays qui renferme des causes permanentes de faiblesse, de désordre et de ruine. Le pouvoir supérieur est déposé entre les mains d'un prince étranger, et qui, à ce titre, n'a guère de sympathies chez un peuple jaloux de sa nationalité. Rien n'est plus contestable, en se plaçant même dans les termes de la Constitution de 1826,

que le droit qu'a l'époux de dona Maria d'occuper la régence. En effet, la loi spéciale destinée à pourvoir au cas de minorité n'a point été rendue d'après les formes qu'imposait cette Constitution ; elle n'a point été soumise à des Cortès convoquées tout exprès. De plus, cette loi investit de l'exercice temporaire de l'autorité royale le plus proche parent du jeune prince mineur, et, en fait, ce plus proche parent n'est point le prince de Cobourg, mais bien l'infante Isabelle, fille de Jean VI, encore vivante, et qui, déjà, a été régente. Enfin, nul n'ignore l'hostilité profonde qui sépare le régent actuel du chef de son cabinet ; nul n'ignore que ce même maréchal de Saldanha, aujourd'hui premier ministre, a humilié le mari de dona Maria, lui a enlevé un à un tous ses régiments, et l'a forcé à subir honteusement sa dictature.

Quant à la population elle-même, elle est divisée entre deux fractions révolutionnaires qui s'abhorrent et qui ne peuvent tarder à en venir aux mains; et elle se compose, en outre, d'une majorité énorme qui regrette le gouvernement de don Miguel, et qui est restée ardemment attachée à ce prince.

Enfin, et au-dessus de ces éléments si divers et si ennemis, plane le joug de l'Angleterre qui tient le Portugal dans un état de vassalité déplorable, qui a ruiné son commerce, sa puissance, et qui pèse sur le gouvernement de tout le poids de sa tyrannie inexorable.

Tout cela ne suffisait pas à la régence nouvelle, déjà si précaire et si menacée. Il a fallu qu'elle y ajoutât la lutte religieuse, l'agression ouverte contre la foi de la partie la plus nombreuse et la plus calme de la nation. Déjà on a vu comment le ministère a permis que la Chambre des Députés traitât l'autorité du Saint-Siége. Des satisfactions ont été offertes au digne et vénérable envoyé du Souverain-Pontife, cela est vrai ; mais comment compter sur les déclarations d'un ministère tel que celui qui entoure le maréchal Saldanha? Et que deviendront les assurances d'un homme aussi décrié que M. Rodrigo-Fonseca Magalhaens, par exemple, quand on verra traîner devant les tribunaux les publicistes catholiques qui n'ont fait, après tout, que servir d'organe aux sentiments de respect et de dévouement de leurs concitoyens pour l'autorité et les droits du Siége apostolique?

Déjà, dans les rangs pressés des catholiques, l'annonce de l'acte de dépit et de colère dirigé contre *A Nação* a excité une vive et universelle indignation. Les témoignages les plus sympathiques ont été adressés au journal poursuivi. L'un des hommes les plus illustres et les plus respectés du Portugal, le marquis de Lavradio, s'est empressé d'écrire aux rédacteurs pour leur déclarer que si on incriminait la protestation, il était prêt à ré-

pondre devant quelque tribunal que ce fût, comme l'ayant signée et s'en tenant pour très-fier : « Mon drapeau est la croix, s'écrie-t-il, et je ne rougis pas de l'Evangile, *non erubesco Evangelium!* » Cette lettre a produit une grande sensation à Lisbonne.

Le journal subit cette persécution avec un légitime orgueil, et, quant à l'issue du procès, elle ne nous semble pas douteuse. Le jury portugais a trop de bon sens et trop de dignité, il est trop pénétré des principes de l'équité, trop accoutumé à s'incliner devant les droits de la conscience et de l'Eglise, pour se rendre, par un verdict défavorable, le complice de l'animosité et des rancunes du ministère.

Comment en effet se rencontrerait-il, dans un pays libre, une magistrature qui pût condamner un acte aussi louable que celui dont le journal *A Naçao* a pris l'initiative ?

Eh quoi! un débat s'élève dans une chambre élective : ce débat intéresse ce que des catholiques ont de plus cher au monde, l'autorité de la chaire apostolique; dans le cours de la discussion, des paroles pleines d'outrages sont proférées contre le Souverain-Pontife; le droit de sa souveraine juridiction est dénié et méconnu; les actes de cette juridiction sont attaqués, injuriés, tournés en dérision. Un ordre du jour est demandé et, pour en caractériser la portée insolente, ses auteurs le qualifient de *contre-bref*, de *contre-bulle;* la résistance de quelques prêtres égarés est hautement approuvée et glorifiée. La majorité de la Chambre s'associe à ces violences; elle donne un témoignage de satisfaction aux ecclésiastiques rebelles et elle déclare que leur conduite a été conforme aux intérêts de la couronne de Portugal et au sentiment unanime de la nation. Et, devant une telle affirmation qui implique l'honneur et l'opinion d'un peuple entier, il ne serait pas permis à ce peuple de venir protester contre une interprétation aussi injuste, aussi contraire à la vérité, aussi injurieuse à la conscience publique! Et les gardes avancées de cette opinion, les journaux dévoués aux saines doctrines, les feuilles essentiellement consacrées au service de la Religion, ne pourraient pas accomplir leur premier, leur plus impérieux devoir! On citerait à la barre l'expression de vœux si purs et si honorables! On condamnerait la soumission à l'Eglise, la fidélité au Souverain-Pontife! Et cette énormité se consommerait dans le royaume même qui a reçu de la papauté le glorieux titre de *très-fidèle!*

Non, une telle iniquité n'est pas possible. Un jury portugais et catholique n'y trempera pas, et, en renvoyant noblement absous les courageux publicistes traduits devant lui, il infligera un châtiment mérité au parti de l'impiété et de la révolution!

Henry DE RIANCEY.

ROME

(Correspondance de *l'Ami de la Religion.*)

Ce que nous annoncions dernièrement de l'occupation restreinte des États-Pontificaux est un fait accompli. Les troupes autrichiennes ont abandonné leurs positions, à l'exception d'Ancône, de Bologne et de Ferrare. Leur mouvement de retraite s'est opéré soudainement, et les soldats du Pape ne furent pas avertis à temps pour les remplacer dans les garnisons abandonnées. La ville d'Imola a souffert de ce désordre, à ce qu'on dit. Les troupes françaises se sont repliées sur Rome et Civita-Vecchia. On prétend que le général commandant en chef la division française d'occupation en Italie a senti le besoin de donner plus d'extension à la police particulière annexée à son corps d'armée, à cause des menées révolutionnaires que les complications d'Orient font redouter. C'est une rumeur qui circulait hier, et, comme tant d'autres, sera démentie demain. Le pays jouit de la plus parfaite tranquillité. Les personnes sensées commencent à espérer que les réfugiés politiques exerceront une mince influence sur la marche des événements en Orient; les proportions grandioses que cette question a prises depuis quelques mois dépassent infiniment les conceptions mesquines et les moyens d'action dont les sociétés révolutionnaires peuvent disposer.

Nous avons parlé, il y a quelque temps, de la création de l'établissement de Ste-Balbine pour l'amélioration religieuse et morale des jeunes prisonniers dans les Etats Pontificaux. Cet établissement, confié aux *Frères de Saint-Joseph* de l'Institut du Père Moreau, au Mans, est en *pleine voie* d'exécution. Quelques ateliers ont été formés provisoirement, et un petit nombre de détenus a été amené dans le nouvel établissement.

On annonce que la même amélioration sera essayée prochainement sur une échelle plus grande, à la prison des Thermes. Il paraît que M. l'abbé Fissiaux, fondateur de l'institut de Saint-Pierre-aux-Liens, pour l'œuvre des prisons, sera appelé à diriger la maison des Thermes. L'institut de M. l'abbé Fissiaux a été approuvé récemment à Rome comme congrégation de vœux simples. Sa fondation remonte à 1839 et les constitutions furent dressées en 1844. Outre les trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, les religieux font le vœu spécial de servir les détenus et de travailler à leur amendement. L'institut prit naissance dans le diocèse de Marseille, et possède en France plusieurs établissements. C'est la seule congrégation qui se soit consacrée exclusivement à l'œuvre des prisons. M. l'abbé Fissiaux était à Rome il y a quelques jours; on pense que sa présence dans la ville sainte se rattache à l'établissement projeté pour les Thermes.

La S. Congrégation des Évêques et Réguliers vient d'approuver un autre institut français, celui des Sœurs de-la-Croix, dont la maison-mère est à Guingamp, dans le diocèse de Saint-Brieuc. Cet institut, qui a deux siècles d'existence, fut fondé primitivement par saint François de Sales, et fut redevable d'une seconde fondation pour ainsi dire à saint Vincent de Paul. Ces religieuses font les trois vœux simples de chasteté, de pauvreté et d'obéissance sous la juridiction de l'Ordinaire; elles travaillent à leur sanctification et à celle du prochain par l'éducation chrétienne et civile des jeunes filles dans les pensionnats et les écoles. Elles instruisent les

femmes adultes sur les commandements de Dieu et de l'Eglise ; elles prêtent leurs maisons pour les retraites spirituelles. Chaque maison est gouvernée par une supérieure locale élue par les Sœurs et confirmée par l'Ordinaire. Nonobstant leur fondation par un saint canonisé et deux siècles d'existence, les Sœurs de la Croix ont demandé l'approbation du Saint-Siége, qui vient de l'accorder par décret du 22 novembre 1853.

La congrégation des Eudistes, placée dans de mêmes conditions, s'est fait approuver par Rome il y a deux ans. H. RANC.

AFFAIRES D'ORIENT

On l'a vu, depuis quelques jours des nouvelles d'engagements sérieux se succédent sans interruption ; et cependant, jamais il ne fut plus question de protocoles et d'arrangements. Fallait-il donc que l'affaire d'Orient eût subi tant de complications, pour que la diplomatie se remît résolûment à l'œuvre ! C'est de l'accord des quatre puissances que dépend l'espoir du rétablissement de la paix. Déjà la *Presse* de Vienne déclare qu'elle considère un arrangement, sinon comme certain, du moins comme très-probable ; elle ajoute que la situation est détendue, et que la confiance renaît après avoir été si ébranlée par les derniers événements.

D'autre part, une dépêche de Vienne, 19 décembre, contient ce qui suit :

On assure que lord Redcliffe a mandé, par le dernier courrier de Constantinople, que les dispositions, dans cette capitale, étaient favorables aux négociations.

Ces assurances pacifiques ne seront pas, il faut l'espérer, détruites par l'entrée de quelques vaisseaux des flottes alliées dans la mer Noire, où l'on affirme qu'ils sont allés seulement reconnaître l'état des choses.

L'effet produit par le combat naval de Sinope est encore trop récent pour qu'on ne lise pas avec intérêt les détails suivants, que donne une lettre adressée de Constantinople, 5 décembre, à l'*Indépendance*. C'est, jusqu'à présent, ce qu'on possède de plus complet sur ce sujet :

Il y a un mois environ, une division de la flotte ottomane, forte de sept frégates, trois corvettes à voiles et deux bateaux à vapeur, fut envoyée en croisière sur la côte asiatique de la mer Noire. Après quelques jours de navigation, cette division eut la fatalité de vouloir rester en station devant Sinope ; elle jeta l'ancre à plus d'un mille et demi de la ville, dans une rade ouverte, sans défense, exposée au vent du nord et à trente-six heures de Sébastopol. Cette imprudence fut sévèrement jugée à Constantinople, et l'ordre de quitter immédiatement cette position périlleuse fut expédié au contre-amiral Osman-Pacha, commandant la division.

Malheureusement, un gros vent du nord, qui s'était levé dans l'intervalle, et qui souffla pendant plusieurs jours de suite avec une extrême violence, rendit toute tentative d'appareillage impossible. Ici, cependant, les craintes augmentaient, et elles furent à leur comble, lorsqu'on apprit que depuis le 24 novembre, une escadre russe,

dans laquelle on comptait trois vaisseaux de ligne, dont un à trois ponts et plusieurs frégates et bateaux à vapeur croisaient en vue de Sinope et bloquaient en quelque sorte les bâtiments turcs. Ces craintes n'étaient que trop fondées. Les Russes, après deux jours d'hésitation, profitant, le 30 novembre, d'un épais brouillard, et favorisés par le vent, s'approchèrent des Turcs à portée de canon, et se disposèrent à mouiller. Dans ce moment, le combat s'engagea avec une ardeur égale de part et d'autre, et l'on prétend que tous les bâtiments ont été détruits ou se sont fait sauter, à l'exception de la frégate à vapeur *le Taïf*, qui est parvenue à se sauver pour apporter cette désastreuse nouvelle à Constantinople, où cette frégate est arrivée dans la soirée du 2 avec de fortes avaries.

A son départ du théâtre du combat, le 30 au soir, le commandant du *Taïf* a vu un quartier de Sinope en proie à un vaste incendie ; les chantiers de construction avaient été brûlés. Mais ce n'est pas de cet officier que l'on tient que tous les bâtiments turcs avaient péri. Cette nouvelle nous est parvenue on ne sait comment, et, quoiqu'elle soit probable, elle mérite confirmation. Des courriers ont été envoyés de Sinope par terre et sont attendus à tout moment à la Porte, où l'on est dans la plus anxieuse impatience de savoir au juste ce qui s'est passé.

Il est probable qu'à la suite de cette déplorable affaire, le capitan-Pacha sera déposé, et que cette destitution amènera un remaniement du ministère, à la tête duquel serait placé Reschid-Pacha.

Les lettres de Bucharest, 1er décembre, annoncent l'arrivée des avant-gardes du corps d'Osten Sacken à Fockschani. Voici le plan que le *Wanderer*, feuille habituellement bien informée, prête aux Russes :

On ne croit pas que les Russes aient l'intention d'attaquer Kalafat, et l'on pense, au contraire, qu'ils donneront la préférence à la *ligne d'opérations* sur le Bas-Danube et le Danube Central, puis sur la côte, et prendront la base de leurs opérations sur l'embouchure de l'Aluta, se rendront jusqu'à Sophia et dirigeront alors leur attention sur la position de Kalafat, en appuyant le corps stationné près Krajowa.

Ce qui donnerait lieu de penser que les Russes dirigeront leur attaque du côté de la mer, c'est que les Turcs se fortifient entre Schumla et Varna. Il est d'ailleurs connu qu'une armée russe, en marche sur les Balkans, ne peut être ravitaillée que par mer.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* contient deux rapports officiels, l'un sur l'affaire d'Akhalzick, l'autre sur la bataille de Sinope. Les détails donnés sur le premier combat n'ont plus rien de nouveau; le prince Andronnikoff, en rendant compte de sa victoire, dit que la lutte a été acharnée. Quant au rapport sur la bataille navale, adressé à l'empereur par le prince Mentschikoff, il se borne aux lignes suivantes :

« Les ordres de Votre Majesté Impériale ont été exécutés de la manière la plus brillante par la flotte de la mer Noire. La première escadre turque qui a osé se présenter au combat a été détruite, le 30 novembre, par le vice-amiral Nachimow. L'amiral turc Osman-Pacha, qui la commandait, a été blessé, fait prisonnier et amené à Séba-topol.

« L'ennemi était dans la rade de Sinope, où, soutenu par les batteries de

terre, il a accepté la bataille. Nous lui avons détruit sept frégates, un sloop, deux corvettes, un steamer et plusieurs bâtiments de transport. Il ne lui est resté qu'un steamer, que la vitesse de sa marche a sauvé.

« Cette escadre était, à ce qu'il paraît, celle qui avait été armée pour s'emparer de Soukhoum et donner la main aux montagnards du Caucase.

« Nous avons perdu 1 officier subalterne, et 33 matelots tués et 230 blessés.

« Je n'ai pas encore de détails écrits ; mais mon aide de camp, le lieutenant-colonel Skolkoff, porteur de ce rapport, pourra en donner beaucoup de vive voix. »

Une dépêche télégraphique privée, en date de Berlin, 20 du courant, nous apprend que le général prince Béboutoff avait remporté, le 1er décembre, un avantage signalé sur le séraskier Abdi-Pacha près Ongousli, en Asie. Abdi-Pacha se serait retiré sur Kars.

La nouvelle de la défaite des Turcs est arrivée également par la voie de Trieste. Mais c'est à Alexandropol que cette dépêche place le lieu de l'action, où les Turcs auraient eu 1,500 hommes blessés et auraient perdu 24 canons.

La *Patrie* croit devoir révoquer en doute la déclaration de guerre de la Perse à la Turquie. Alfred Des Essarts.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Angleterre. — Nous apprenons par les journaux anglais que lord John Russell n'a pas accepté le portefeuille de l'intérieur. On s'est adressé à lord George Gray, et on pense que le ministère se constituera ainsi : « Il est très-probable, dit le *Morning-Chronicle*, que sir George Grey va reprendre la direction d'un ministère qu'il connaît et où il a montré sa capacité dans des temps difficiles. »

Piémont. — L'ouverture de la session a eu lieu à Turin lundi 19 décembre. Le roi y a présidé en personne. Il a terminé le discours qu'il a prononcé à cette occasion par les paroles suivantes :

« Ayez confiance en moi, et, par notre union, nous consoliderons le « grand édifice élevé par les mains de mon père et que les miennes sau- « ront défendre et conserver. »

M. Brennier, directeur au ministère des affaires étrangères de France, et ayant rang de ministre plénipotentiaire, en ce moment de passage à Turin, assistait à la séance royale du corps diplomatique.

Alfred Des Essarts.

DU REPOS DU DIMANCHE

On lit dans la *Guienne* :

« Nous le constatons avec bonheur : partout l'opinion publique tend à se prononcer davantage contre la violation du repos religieux. Dans presque toutes les villes commerçantes, des listes se forment où les marchands, les industriels et les acheteurs s'engagent entre eux : les premiers à ne pas ouvrir les magasins ou leurs ateliers le dimanche, les autres à ne pas

se fournir chez ceux qui manqueraient à cet engagement. Voilà une résolution qui fait honneur à ceux qui l'ont prise. Nous savons qu'elle est au moment d'être imitée à Bordeaux. Nous désirons vivement qu'elle y devienne générale.

« Il ne faut pas que notre cité reste en arrière du bien qui se fait ailleurs; elle renferme une population animée des sentiments généreux et élevés, et qui, à travers les désordres dont la France a souffert, a su se montrer digne et grave. Elle ajoutera d'autres titres à l'estime dont elle jouit auprès des étrangers en aidant à ce mouvement de régénération morale qui se manifeste dans tant d'autres villes par l'observation religieuse du dimanche. » — *Justin Dupuy*.

Le *Moniteur* contient ce matin la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes à NN. SS. les Évêques, relative à la *fondation d'une caisse générale de retraites ecclésiastiques, et aux conditions à remplir pour obtenir une pension.* C'est cette pièce dont nous avons donné les principaux passages dans notre n° 5615, du 6 décembre.

On lit dans le *Moniteur :*

« Par décret du 19 décembre, l'Empereur, sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes, a nommé évêque de Perpignan, en remplacement de Mgr de Saunhac-Belcastel, M. l'abbé Gerbet, vicaire-général de Paris et d'Amiens. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

Diocèse de Perpignan. — On nous adresse de cette ville de touchants détails sur les regrets unanimes qu'inspire au clergé et aux habitants de ce diocèse la perte de leur vénérable prélat, Mgr de Saunhac, auquel ses concitoyens payent aussi un juste tribut d'hommages dans l'*Echo de l'Aveyron.*

Diocèse de Marseille. — On nous écrit de Marseille à la date du 18 décembre :

« Mgr Joseph-Emmanuel de Mosquera, Archevêque de Santa-Fé de Bogota, dans la Nouvelle-Grenade, était arrivé depuis quatre jours à Marseille, se rendant à Rome, lorsque la mort est venue l'atteindre samedi dernier, 10 du courant, à huit heures du matin. La veille encore, Mgr de Mazenod avait visité l'illustre proscrit et avait pu s'entretenir avec lui des grandes douleurs de l'Eglise.

« Le corps de Mgr de Mosquera a été embaumé, et son cœur, déposé dans une boîte de métal, a été remis à son frère jumeau, qui avait abandonné son pays et ses affaires pour partager son exil et en adoucir les amertumes.

« Ses dépouilles mortelles ont été déposées pendant trois jours dans une chapelle ardente de la paroisse Saint-Charles, *intrà muros,* et hier ont eu lieu ses funérailles. Notre vénérable Prélat a ordonné qu'elles fussent célébrées avec la plus grande pompe, voulant honorer par là le Pontife de l'Eglise, le confesseur de la foi et le martyr. Il y a appelé la nombreuse communauté des Pères Capucins, celle des Pères Minimes, le clergé des dix-

huit paroisses de la ville, les ecclésiastiques du grand séminaire, la maîtrise, le bas chœur et les chanoines titulaires et honoraires de sa cathédrale. Le cercueil, couvert des insignes pontificaux, était sur un char richement orné. Le frère du défunt conduisait le deuil. Mgr l'Evêque a fait lui-même la levée du corps, célébré pontificalement le service funèbre et présidé aux absoutes.

« A l'Evangile, le P. Barret, des oblats de Marie Immaculée, a prononcé l'oraison funèbre. Il n'avait eu, il est vrai, que deux jours pour préparer son discours, mais le sujet était digne de son talent. Pendant une heure, le jeune orateur a su constamment intéresser son auditoire et le tenir suspendu à ses lèvres par le récit rapide et touchant de cette vie d'Apôtre et de martyr; souvent il l'a ravi d'admiration, et, quelquefois, il l'a ému jusqu'aux larmes.

« Après la cinquième absoute, Mgr l'Evêque, précédé de son clergé, a conduit le cercueil en psalmodiant le *De profundis* dans une chapelle de la cathédrale où il doit demeurer exposé jusqu'au départ de la famille Mosquera, qui désire le transporter à Bogota dans le tombeau des Archevêques, ses prédécesseurs, espérant que la république de la Nouvelle-Grenade n'osera poursuivre ses fureurs contre les restes inanimés de sa victime. »

Diocèse de Mende — Le bourg du Pont-de-Montvert, dans le diocèse de Mende, renferme une nombreuse population composée presque exclusivement de calvinistes (1). Au mois d'octobre dernier, Mgr Foulquier, Evêque de Mende, alla visiter les quelques catholiques qui y forment une pauvre et chétive paroisse. Naturellement, le prélat devait s'attendre à ne voir accourir au devant de lui que ses trop rares enfants de l'Eglise. Eh bien, la population tout entière se leva comme un seul homme pour accueillir avec enthousiasme le bon pasteur. Il fut conduit en triomphe à la paroisse, dont l'édifice sacré contraste si fâcheusement, par son exiguité et son délabrement, avec la grandeur et l'importance du temple calviniste, qui s'élève tout fièrement près de là. Monseigneur porta la parole, et, dans une allocution pathétique, fit d'abord entendre des regrets sur le sort d'un si grand nombre d'ouailles errant hors du bercail sacré, et des souhaits pour que bientôt il n'y eût plus qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur. L'auditoire, presque en masse protestant, se montra profondément touché.

Le lendemain, nouvelles émotions. Le village de Grisac, qui vit naître, au commencement du XIVe siècle, l'illustre Pape Urbain V, appartient à la commune de Pont-de-Montvert. Le saint prélat voulut le visiter, et, pourtant, hélas! ce village, qui fut le berceau d'un successeur de saint Pierre, ne compte pas aujourd'hui un seul catholique! La réception fut ici triomphale comme au chef-lieu.

Le troisième jour de la visite couronna l'œuvre. Une belle croix fut bénite et plantée sur un sol d'où elle avait été jadis violemment arrachée par les fougueux disciples de Théodore de Bèze. Ici, aucune différence entre les protestants et les catholiques pour ce qui est d'une tenue grave et recueillie pendant cet acte religieux.

Que faut-il maintenant pour que la semence sacrée, après avoir ger-

(1) Le canton du Pont-de-Montvert, formé de cinq communes, a une population de 5,712 habitants, sur lesquels on ne compte que 686 catholiques. Le bourg n'en renferme que 50, sur une population de plus de 500 âmes.

mé, produise plus tard des fruits abondants? Il y faut avant tout, sans doute, la grâce de Dieu ; mais il est écrit que l'homme doit s'aider. Il a été dit que l'église paroissiale du Pont-de-Montvert n'est qu'un triste et misérable réduit où le troupeau, quelque peu nombreux qu'il soit, ne peut pas néanmoins s'abriter. Si ce bourg était pourvu d'une église convenable, il nous semble bien que la grande question de la rentrée dans le giron maternel de la sainte épouse de Jésus-Christ ferait des pas de géant dans une contrée où les habitants se montrent si admirablement bienveillants envers les légitimes successeurs des Apôtres.

Au concours que le gouvernement ne saurait manquer de prêter à cette œuvre, oserions-nous espérer que les âmes chrétiennes, zélées pour la propagation de la foi catholique, joindront leur charitable appui? Je ne connais, pour le moment, aucune œuvre aussi méritoire et aussi urgente. Que le cœur du saint prélat dont nous venons de parler se dilaterait de joie, si ces quelques lignes pouvaient lui faire adresser quelques fonds! Qu'elle serait vive la reconnaissance du premier pasteur, de son pieux coopérateur le curé du Pont-de-Montvert et des pauvres paroissiens de cette intéressante agglomération de catholiques, aussi pleins de bonne volonté que dénués de toute ressource pécuniaire!

L'abbé J.-B.-E. PASCAL,
Chanoine honoraire de Mende et ancien curé de ce diocèse.

Les obsèques de M. le prince Gaston de Montmorency ont eu lieu, hier matin, à midi, en l'église de l'Abbaye-aux-Bois. L'élite de la société française, les hommes les plus illustres dans le clergé et dans le monde, d'humbles religieux, un grand nombre de pauvres et d'artisans se trouvaient mêlés et confondus dans de communs regrets et dans de ferventes prières auprès de ce cercueil si inopinément ouvert, et où descend l'un des derniers représentants d'une des plus grandes races historiques de notre patrie.

DISCOURS DE Mgr L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

ALLIANCE DE LA RELIGION ET DE LA SCIENCE DANS LES ÉCRITS DE SAINT AUGUSTIN

Le discours prononcé par Mgr l'Archevêque de Paris, pour l'inauguration de la fête des Ecoles, vient, comme nous l'avons annoncé, d'être livré à la publicité. Ce discours se compose de deux parties. Dans la première, le vénérable prélat fait connaître le génie et le cœur de saint Augustin. Dans la seconde partie, il montre comment ce grand saint et cet homme illustre a compris et pratiqué l'alliance de la Science et de la Religion. Cette dernière partie traitant l'une des questions les plus débattues dans ces derniers temps, et l'une des plus délicates de la théologie, nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux l'importante étude de Mgr l'Archevêque :

L'alliance, dont nous avons voulu célébrer aujourd'hui la fête, entre la Religion et la Science, ces deux reines de l'esprit humain, suppose deux domaines sur lesquels elles exercent leur empire, deux ordres de choses et d'attributions : l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, ce qui ressort de

la raison et ce qui appartient à la foi. Augustin assigne les limites respectives des deux empires.

I

Ceux qui nient l'ordre naturel, Messieurs, sont aussi coupables que ceux qui nient l'ordre surnaturel : les uns détruisent l'édifice par le sommet, les autres le sapent par la base ; ceux-ci couronnent l'arbre pour ne laisser qu'un tronc stérile, ceux-là en arrachent les racines pour leur faire porter, disent-ils, plus de fruits !

Ennemi de toutes ces folles exagérations, l'évêque d'Hippone défend les droits de la nature avec non moins d'énergie que ceux de la grâce (1). Il reconnaît que les païens, avec les forces bien qu'affaiblies de la nature, ont développé parfois de magnifiques caractères, donné le spectacle de grandes vertus morales (2), et montré des qualités supérieures, surtout dans la législation et pour le gouvernement des peuples (3). Il enseigne, après saint Paul, que leurs philosophes, avant le bienfait de la révélation chrétienne, ont pu s'élever, quoique avec beaucoup de labeur et d'incertitude, à la connaissance, non-seulement du vrai Dieu et de ses éternels attributs, mais encore de quelques-uns des devoirs de l'homme envers la Divinité (4). Et quant à leurs écrits, notamment ceux des platoniciens, où, parmi une foule d'erreurs et de superstitions, se trouvent néanmoins des vérités précieuses, il recommande expressément de ne pas les négliger, mais de les revendiquer, de leur enlever ces trésors, comme à des possesseurs injustes qui les font servir à l'empire de l'erreur, afin de les convertir à notre usage, ou plutôt pour en parer la Religion de Jésus-Christ dans ses triomphes : à l'exemple, dit-il, des Cyprien, des Lactance, des Victorin, des Optat et des Hilaire, qui se sont enrichis de cette façon-là des dépouilles de la philosophie, et en ont fait dans leurs écrits comme des trophées au christianisme (5).

Augustin, vous le voyez, n'a pas voulu détruire la nature au profit de la grâce. Il ne songe pas davantage à détruire la Raison au profit de la Foi.

II

La Raison, Messieurs, est comme l'instrument avec lequel l'homme saisit la vérité, soit dans l'ordre de la nature, à la splendeur des principes éternels, rayons, pour ainsi dire, de la raison divine (6) ; soit dans l'ordre du salut, à la lumière des principes de la Foi et par le secours de la Grâce de Jésus-Christ. Cette raison, abandonnée à elle-même, est impuissante

(1) L'Eglise a condamné dans Baïus, Jansénius et Quesnel la doctrine opposée à celle de saint Augustin, que nous résumons dans ce paragraphe — Lib. de Diversis quæst. LXXXIII. Quæst. XX. — V. Lib. de Gratia Christi, cap. 24. n. 25. — Epist. 144, alias 130, n. 2, — Lib. 4. contra Julianum, cap. 3, n. 16. — Lib. de Patient., cap. 26. n. 37. — Lib. de Spiritu et litteræ, cap. 27. n. 48, et init. capitis 28. — Lib. de Civitat. Dei, passim. — Et alias sæpe sæpius.

(2) De Civitat. Dei, lib. I, c. XV. n. 1. — *Ibid.*, lib. I, c. XXIV. — V. *Ibid.*, lib. V, caput XII, cui titulus : Quibus moribus antiqui Romani meruerint ut Deus verus, quamvis eum non colerent, eorum augeret imperium. — *Item*, cap. XV. De mercede temporali, quam Deus reddidit bonis moribus Romanorum.

(3) De Civit. Dei, lib. V, c. XIX. n. 2.

(4) In Joan. Evangel. c. 1. Tract. 2. n. 4.

(5) De Doctrin. christian., lib. II. XI.

(6) Retract., lib. I. cap. IV. n. 4.

sans doute à remettre l'homme sur la voie de ses destinées célestes : le monde a eu, pour acquérir cette conviction, quatre mille ans d'expérience. Mais pourtant, c'est la raison qui le conduit à la connaissance, au moins spéculative du médiateur, des preuves de sa mission divine, par conséquent du fondement même de la Foi (1); et sans la Raison, Messieurs, la Foi est impossible.

Consentius, que l'on croit avoir été un pieux laïque, auteur de quelques ouvrages assez remarquables par le style, écrivait, dans la ferveur de sa foi de néophyte, à l'évêque d'Hippone qu'il valait mieux suivre l'autorité des saints que de s'attacher à demander raison des choses de Dieu. Corrigez votre principe, lui répond Augustin, non jusqu'à rejeter la voie de la Foi, mais au moins jusqu'à reconnaître que ce que la Foi nous fait croire peut être considéré, examiné à la lumière de la raison, et compris par elle non-seulement dans ses preuves et ses motifs, mais encore dans ses convenances, soit avec les perfections de Dieu, soit avec les besoins de notre nature. Car Dieu nous garde de penser qu'il haïsse en nous cette prérogative par laquelle il nous a élevés au-dessus des autres animaux ! A Dieu ne plaise que la soumission où nous sommes sur tout ce qui fait partie de la Foi, nous empêche de demander la raison de ce que nous croyons, puisque nous ne pourrions pas même croire, si nous n'étions capables de raison ! C'est pour cela que l'apôtre saint Pierre désire que nous soyons toujours prêts à rendre raison de notre foi et de notre espérance (2).

Enfin, Augustin ne veut pas que, dans l'étude de la vérité, on néglige l'une ou l'autre de ces deux grandes maîtresses de la vie humaine, l'autorité et la raison : *Ad discendum auctoritate et ratione ducimur* (3); *et si, dans* les choses du salut, l'autorité doit avoir le pas, il revendique pour la raison, à son tour, une gloire qui lui est propre : c'est celle d'être l'inventrice des beaux-arts et des sciences, *omnium disciplinarium excogitatrix* (4).

III.

Les beaux-arts et les sciences, Messieurs, étaient, après Dieu et la vertu, la noble passion d'Augustin. Il en exalte sans cesse la beauté et les charmes (5). Leur utilité, d'ailleurs, est incontestable, à un double point de vue, lorsqu'on ne les sépare pas de l'amour du souverain bien. Ils servent en effet, non-seulement à la connaissance des œuvres de la création et à l'em-

(1) C'est alors, après ce *préambule*, comme dit la théologie, que la foi lui découvre et la grâce lui fait aimer les choses de l'ordre surnaturel, où la raison ne peut atteindre d'elle-même : *quod humana ratio non invenit fides capit, et ubi humana ratio deficit, fides proficit.* Serm. CXC, in Natali VII, n° 2.

(2) Epist. CXX. n. 2, 3, 4.

(3) De Ordine, lib. II. cap. IX.

(4) De Ordine, lib. II. cap. XII.

(5) L'amour de la science emporte même le saint docteur dans une exagération qu'il s'est ensuite reprochée, au livre de ses Rétractations. Il y regrette « d'avoir tant attribué de vertu aux sciences et aux arts, que beaucoup de saints ignorent tout à fait et dont bien des gens ont la connaissance sans être saints. » (Retract. lib. I. c. 3. n. 2.) Mais nous ferons remarquer qu'il regrette, non de les avoir aimées, louées, cultivées, mais de leur avoir attribué trop de vertu pour nous faire parvenir à la vie heureuse; car, parlant de ceux qui ont la connaissance approfondie des beaux-arts : « Alors, mon cher Licentius, avait-il dit, ils possèdent plus délicieusement ce qu'on appelle la vie heureuse. » Dieu a dû mettre, en effet, la vie heureuse à la portée de tous, de l'ignorant comme du savant, et on n'y arrive que par la grâce de Jésus-Christ.

bellissement de la vie, mais encore, par la contemplation raisonnée des merveilles de la nature, ils élèvent l'esprit, dit-il, aux choses divines et à l'intelligence de la vérité religieuse : *Disciplinæ liberales efferunt intellectum ad divina* (1).

Aussi déclare-t-il, dans les quatre livres de la Doctrine chrétienne (2), que l'étude de la science sacrée ne doit pas être séparée de l'étude de la science profane. Il veut que la religion s'éclaire et s'embellisse de toutes les connaissances humaines ; que la science des choses d'ici-bas, à son tour, docile aux enseignements de la religion, s'élève à la contemplation des choses célestes ; que ces deux immortelles sœurs marchent s'appuyant l'une sur l'autre, celle ci racontant les merveilles de la nature, celle-là chantant les merveilles du Ciel, ce sanctuaire des choses éternelles, où elle s'offre elle-même à nous mener, où elle peut seule nous introduire.

Vous trouverez dans la *Cité de Dieu* un remarquable chapitre, où Augustin se montre plein d'admiration pour les beautés de la nature et les progrès de l'industrie humaine. Mais c'est surtout dans les livres de l'Ordre, ravissants dialogues entre le maître et les disciples, qu'il faut voir la haute estime qu'il faisait de la Science, quand elle demeure soumise à la Foi pour tout ce qui regarde la doctrine révélée et la règle des mœurs. Nous ne pouvons pas tout citer, Messieurs, le temps nous oblige à être rapide ; lisez vous-mêmes ces pages antiques, mais toujours nouvelles, parce qu'elles sont pleines des charmes immortels de la vérité.

Dans un de ces entretiens à la manière de Socrate, le fils de Monique, retiré à Cassiacum, près de Milan, venait de raconter à quelques disciples qui l'y avaient suivi, les origines de la parole, des lettres, des nombres, de la dialectique, de la rhétorique, de l'histoire, de la poésie et de la musique. La raison, pénétrant toujours plus avant pour ajouter à ses conquêtes, continue Augustin, s'avança dans le domaine des yeux (c'est ainsi qu'il appelle le monde visible, ce vaste champ de l'observation) : elle en considéra les inépuisables trésors, ajoute-t-il, et parcourant le ciel et la terre, elle sentit que rien ne pouvait lui plaire que la beauté ; que dans la beauté rien ne lui plaisait que les formes ou les figures ; dans les figures, que les proportions ; dans les proportions, que les nombres. Et de là Augustin déduit l'origine et l'étude de la géométrie et de l'astronomie (3).

Puis, après cette magnifique généalogie des Sciences, élevant ses disciples à la contemplation de la vérité universelle, d'où découlent toutes les vérités scientifiques, à l'éternel géomètre et au suprême architecte des mondes : Que quelqu'un vienne, s'écrie-t-il, qui, ne se laissant plus surprendre à ces images sensibles des choses, réduise à une certaine unité simple, véritable et permanente, toutes les connaissances que les sciences et les arts répandent de tous côtés avec tant de variété et d'étendue, c'est celui-là qui mérite avec justice le nom de savant ; et il peut sans témérité se livrer à la recherche des choses divines, non-seulement pour les croire sur la foi de l'autorité infaillible de la Religion, mais pour les contempler, pour en avoir l'intelligence, et s'en nourrir (4). »

Celui-là, Messieurs, mérite mieux que le nom de savant, car il est véri-

(1) De Ordine, lib. II. cap. XVI.
(2) De Doctrina christiana, libri quatuor ; passim.
(3) De Ordine, lib. II. cap. XV.
(4) De Ordine, lib. II. cap. XVI.

tablement philosophe. Il possède par une vue d'ensemble, la connaissance de Dieu et de ses œuvres : n'est-ce pas toute la philosophie?

(*La fin au prochain numéro.*)

Nous annonçons avec plaisir à nos lecteurs qu'il vient de paraître, à la librairie de madame veuve Poussielgue-Rusand, une *Vie du R. P. Joseph Varin*, de la Compagnie de Jésus, par le R. P. Guidée.

Cet ouvrage intéressera tous les amis de cette illustre Compagnie, dont il a été un des membres les plus distingués, après avoir été précédemment supérieur général des Pères du Sacré-Cœur en Allemagne et des Pères de la Foi en France.

C'est encore au R. P. Varin que les Dames du Sacré-Cœur et les Sœurs de la Sainte-Famille doivent les règles de leurs congrégations.

On a joint à cet ouvrage des notices sur plusieurs Pères, dont le souvenir encore récent est lié aux œuvres qu'ils ont fondées ou dirigées; tels que les RR. PP. Rozaven, Ronsin, Debussi, Clorivière et plusieurs autres.

— M. Galoppe d'Onquaire, auteur des *Fêtes de l'Eglise romaine*, a reçu des Archevêques et Evêques de France, à l'occasion de son ouvrage, de nombreuses félicitations. Voici, entre autres, la lettre adressée à l'auteur par Mgr l'Archevêque de Paris :

« Paris, le 26 novembre 1853.

« Monsieur,

« Je me suis fait rendre compte du livre que vous publiez sous ce titre : *Les Fêtes de l'Eglise romaine*, et j'en ai lu moi-même quelques pages avec un vif intérêt.

« Il m'a paru que votre œuvre se distinguait autant par le choix des sujets que par la manière dont ils sont traités : vous avez exprimé en beaux vers de nobles et chrétiens sentiments.

« J'applaudis à l'esprit religieux qui anime tout votre travail et au talent que vous y avez déployé.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma toute particulière et affectueuse considération. † M.-D. Auguste, *Archevêque de Paris.* »

BOURSE DU 20 DÉCEMBRE 1853.

VALEURS DIVERSES		COURS DE LA VEILLE	COURS DU JOUR			HAUSSE	BAISSE
			PLUS HAUT	PLUS BAS	DERN. COURS		
3 0/0	comptant	74 60	75 »	74 85	74 95	» 35	» »
	fin courant	74 70	75 15	74 90	75 10	» 40	» »
4 1/2	comptant	101 10	102 »	101 80	102 »	» 90	» »
	fin courant	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Obligations de la Ville (1849)		1,090 »	.... ..	.... .	1,090 »	» »	» »
— — (1852)		1 230 »	.... ..	.... ..	1,230 »	» »	» »
Banque de France		2,940 »	.... ..	.... ..	» »	» »	» »
Rome, 5 0/0 ancien		..... »	.... ..	.... ..	93 0/0	» »	» »
— nouveau		....	.... ..	.... ..	93 0, 0	» »	» »
Belgique, 4 1/2		....	.... ..	.... ..	96 0/0	» »	» »
Londres, consolidés		94 1/4	.... ..	.... ..	....	» »	» »

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

DES TABLES PARLANTES.

(Premier article.)

I

Des tables entrent en conversation avec l'homme : l'homme parle au bois, l'interroge, et le bois lui répond. L'homme demande à un morceau de bois mort ce que lui-même ignore, ce que nul homme ne lui pourrait apprendre, et il se trouve que ce morceau de bois mort en sait plus que l'homme et lui révèle des choses secrètes et profondément cachées; et l'homme instruit par le bois va raconter aux autres hommes ce que le bois lui a dit; et les feuilles publiques, par leurs mille voix, répètent d'un bout du monde à l'autre les réponses qu'une multitude d'hommes ont sollicitées et reçues, l'un du chêne, l'autre de l'acajou, celui-ci du cerisier, celui-là du sapin.

C'est au XIXe siècle que cela se passe!

Les barbares, nos ancêtres, interrogeaient dans leurs forêts le vol des oiseaux, les astres du firmament, les entrailles des victimes; les païens consultaient les oracles de leurs sanctuaires.

Aujourd'hui, des hommes civilisés, après dix-neuf siècles de Christianisme, interrogent des meubles, des tables de bois, et s'en font donner des réponses.

Et ils appellent cela la merveille des *tables parlantes!*

Il y a près d'un an que cette *merveille* se pratique parmi nous, et, malgré les nombreuses invitations qui nous en ont été faites, nous avons toujours refusé d'en entretenir nos lecteurs.

Ces opérations ne nous semblaient d'abord qu'un jeu, qu'un amusement de salon, dont la description ne pouvait trouver place dans une Revue sérieuse.

Aujourd'hui, comme l'a dit Mgr l'évêque de Viviers, dont la lettre a fait comprendre enfin la gravité du danger des expériences des tables parlantes, il pourrait y avoir au fond de tout cela quelque chose de plus grave : *on s'y livre avec un esprit sérieux.* Il se trouverait que la *merveille des tables parlantes* n'a rien de nouveau; que c'est une chose très-ancienne, très-connue, et qui a sa place dans l'histoire de tous les peuples, son nom dans tous les dictionnaires : « Ce qui, dans l'origine, ne paraissait qu'un jeu de physique amusante, ressemble tout à fait aujourd'hui aux spéculations de la *magie*, de la *divination* ou de la *nécromancie*. »

La magie! est-ce bien là le nom qui convient à la *merveille des tables parlantes?* Avant de nous prononcer, exposons les faits tels

qu'on les rapporte, et examinons le caractère des opérations qui se pratiquent.

II

C'est dans une maison d'Hydesville, petit village de l'État de New-York, qu'a commencé, dans le cours de l'année 1847, la série de ces phénomènes, qui devaient se renouveler dans toute l'Amérique, passer de là en Europe et produire partout autant de curiosité que de surprise. Un M. Weckman entend, dit-on, frapper à sa porte; il va ouvrir et ne voit personne; il ferme, on frappe de nouveau; il va ouvrir une seconde fois et ne rencontre encore personne. Ces bruits se répètent si fréquemment, que le locataire fatigué abandonne la partie et quitte la maison.

M. Weckman fut remplacé par John Fox et sa famille. Les bruits se renouvelèrent, et dès ce moment, il ne fut plus question dans l'Etat de New-York que des phénomènes étranges qui se passaient au domicile de la famille Fox. Voici en quels termes, il y a dix-huit mois, *l'Ami de la Religion* faisait connaître cet événement, et signalait, avant que personne s'en occupât en Europe, les dangers qui en pouvaient résulter pour la foi et les mœurs :

Des bruits extraordinaires se faisaient entendre dans l'air, *nuit et jour*, à des intervalles irréguliers, et bientôt les sœurs Fox, jeunes filles de douze et seize ans, prétendirent que les esprits entraient en communication avec elles au moyen de ces détonations. Depuis quatre ans ces manifestations se continuent, dit-on, dans la même maison, au vu et au su de toute la ville, sans qu'on puisse attribuer à ces bruits une cause physique, et toute l'Amérique connaît les *Rochester rappings* et les *Spiritual knockings*, mots intraduisibles qui signifient *vappottements*, *clappottements*, ou quelque chose d'analogue. Pour expliquer les *rappings*, on soutient que l'esprit de l'homme, même uni au corps, peut, dans de certaines conditions anormales, exercer une influence sur l'électricité de l'atmosphère. On argue de là que l'esprit séparé du corps doit contrôler l'électricité de l'air, l'air lui-même et la puissance de la gravitation, et les *rappings* ne seraient autre chose que des concussions de l'atmosphère produites par la volonté des esprits.

Les demoiselles Fox n'ont pas manqué d'exploiter leur popularité dans l'intérêt de leur fortune. Depuis deux ans elles voyagent dans tous les Etats-Unis, donnant des consultations moyennant 5 francs, et procurant à celui qui les questionne l'avantage d'entendre une série de coups précipités qui signifient de très-intéressants récits, d'après la traduction des jeunes filles. Elles ont trouvé beaucoup de dupes; et de graves ministres les aident à spéculer sur la crédulité publique. Un Révérend Hammond a publié qu'étant en prières, en février 1850, avec les sœurs Fox, et chantant des psaumes, il vit la table danser en mesure avec leur chant. Tout-à-coup une main transparente, ressemblant à une ombre, se présente devant son visage, lui tire une mèche de cheveux, lui tape sur les genoux et

s'appuie sur son épaule. Tous les meubles dansent et un rouet se met à tourner. Le ministre n'en demande pas davantage pour se ranger parmi les *spiritualistes ;* il est bientôt initié à l'alphabet mystérieux que le profane prendrait pour des coups de marteau, et il raconte en ces termes le premier discours que lui tiennent les esprits *tapoteurs :*

« Nous sommes les esprits des défunts ; nous entrons dans le monde des « esprits au moment même où nous quittons les corps. Parmi nous, les « uns sont bons, les autres mauvais. Les mauvais continuent à être mau- « vais et les bons à être bons ; mais nous devenons bien plus mauvais ou « bien plus parfaits que nous ne l'étions sur la terre. — Les vivants con- « versent-ils avec les mauvais esprits? demande le Révérend Hammond, « — Oui. — Est-on exposé à être induit en erreur et à mal de cette ma- « nière ? — Oui. — Comment pouvons-nous distinguer les bons des mau- « vais ? — Vous devez les mettre à l'épreuve, ne pas y ajouter foi s'ils vous « conseillent du mal, et converser seulement avec les esprits des per- « sonnes en qui vous aviez pleine confiance de leur vivant. — Vous pa- « raissez doué de beaucoup d'intelligence ; quelle est votre mission ? — « De faire du bien au genre humain en lui faisant connaître d'importantes « vérités. — Pourquoi bornez-vous vos communications à quelques per- « sonnes et par une méthode si ennuyeuse ? — Il ne nous est pas permis « davantage. Nous sommes sous le contrôle d'un pouvoir plus élevé. — Se- « rez-vous toujours entravés de la sorte ? — Il nous sera bientôt permis de « parler à tout le monde. Le public n'y est pas encore préparé. »

Les spiritualistes publient maintenant un journal dont les esprits des défunts sont les principaux collaborateurs, et les demoiselles Fox font lire, moyennant 5 francs, une déclaration reçue tout récemment de l'autre monde, signée par Washington, Franklin et cent autres décédés illustres, pour recommander la paix et la concorde aux Américains. Le mois dernier, le Révérend Scott prêchait à New-York sur le même sujet, et il racontait avoir reçu sa mission de l'Apôtre saint Paul en personne. L'Apôtre l'a conduit successivement de ville en ville jusqu'à ce qu'il lui ait donné l'ordre de se retirer sur une montagne, où Dieu serait plus près de lui, et où l'influence du magnétisme extérieur n'opérerait plus pour contrecarrer l'influence des esprits. Le Révérend Scott, suivi de douze disciples, s'est acheminé pour ce pèlerinage l'année dernière, et, après de longs voyages, il leur a été enfin révélé de s'arrêter sur une haute montagne et d'y acheter une ferme. Le docteur Scott y a passé l'hiver en communication constante avec les esprits, et maintenant sa mission est de venir à New-York pour décider la foule à le suivre.

Il est peu probable que la foule quitte la ville pour aller s'enfoncer dans la montagne ; mais il est hors de doute que ces discours et ces manifestations troublent un grand nombre d'intelligences en s'emparant de la crédulité de bien des gens (1).

III

La manie de faire tourner des tables et parler des meubles, passa d'Amérique en Europe : en Angleterre, en France surtout, ce fut comme une mode à laquelle tous voulurent s'associer. « Chacun, à Paris, dit l'auteur d'un livre sur lequel nous

(1) *Ami de la Religion,* n° 5385, 17 juin 1852.

« avons l'intention de revenir (1), chacun, à Paris, de répéter les « mêmes expériences, d'en faire le passe-temps d'une soirée, « d'y conduire les enfants, de les faire entrer dans la chaîne, « sans s'informer seulement s'il n'y avait pas quelque revers de « médaille. »

Beaucoup de prêtres prirent part comme les laïques à ces jeux, et les autorisèrent par leur exemple. L'entraînement fut général et tout se justifiait par le mot d'*électricité* ou de *magnétisme;* car l'on ne voyait pas autre chose dans ces phénomènes.

IV

Cependant bien des personnes sérieuses conçurent des inquiétudes de conscience sur la part qu'elles avaient prise au mouvement des tables, et elles consultèrent. Quelques écrits parurent pour éclairer l'opinion publique et signaler le danger. Outre les lettres publiées dans les journaux, nous citerons en particulier trois brochures qui ont successivement paru sur ces matières : *le Mystère de la Danse des Tables dévoilé*, par un Catholique; *Avis sur les Tables tournantes et parlantes*, par un Ecclésiastique; *Examen raisonné des prodiges récents d'Europe et d'Amérique*, par un Philosophe.

L'auteur du *Cours d'Instruction religieuse*, dont nous avons rendu compte, dit dans la partie morale de son exposition :

« Bien des personnes paraissent persuadées qu'il n'y a plus de magie, que peut-être même il n'y en eut jamais. C'est une idée fausse que nous avons cherché à combattre ailleurs, et qui a sa cause dans l'éloignement de beaucoup d'esprits pour le surnaturel. Les démons peuvent agir un peu moins sur les corps, depuis que par une suite de la corruption des mœurs, de l'affaiblissement de la foi et de l'indifférence, ils ont plus d'action sur les âmes; mais ne croyons pas qu'ils aient cessé d'intervenir dans les choses extérieures, et méfions-nous de leurs détestables finesses, car elles vont à la perte des âmes.

« Tertullien nous apprend que de son temps, les magiciens faisaient apparaître des spectres, qu'ils évoquaient les âmes des morts, qu'ils faisaient rendre des oracles par de jeunes enfants, qu'ils avaient même la coutume de faire deviner des chèvres et des tables, par le secours des démons qui les assistaient. (*Apologétique*, chap. XXIII.) .... Dans les *phénomènes des tables*, dont on s'occupe si fort de nos jours, il se peut qu'il n'y ait souvent qu'un jeu de l'imagination, une hallucination des spectateurs; mais les rapports deviennent si nombreux, et si uniformes pour le fond, malgré la variété infinie des incidents, qu'ils donnent lieu à de sérieuses réflexions. Le but ultérieur de ces *manifestations* paraît être d'affaiblir la foi dans la divinité de Notre-Seigneur, dans l'éternité des peines de l'enfer, et d'égarer les hommes sur la distinction des bons et des mauvais anges. Nous ne pensons pas qu'il soit permis de faire, par pur amusement, des questions à ces tables, car il est évident que si une réponse est donnée, si,

(1) *Des Esprits et de leurs manifestations fluidiques*, etc., par le marquis Eudes de M***.

comme on prétend que cela est arrivé souvent, la table répond par des signes convenus aux questions qui sont faites sur l'âge de telle personne, sur la vie ou la mort d'un absent, sur l'état d'un défunt, sur les mystères du christianisme, il y a dans ces faits intervention d'une cause surnaturelle. Le démon mêlera le bien au mal, le vrai au faux, pour égarer plus sûrement; nous devons donc nous abstenir de ces indiscrètes curiosités.... » (1).

Nous ne doutons pas que l'auteur qui faisait imprimer son livre quand on commençait à peine à connaître en France ces nouvelles expériences, ne se fût exprimé avec plus d'énergie encore, s'il avait alors connu tout ce qui s'est passé depuis quelques mois, et les nombreuses relations venues d'Amérique et de tous les points de France.

V

Les faits considérés aujourd'hui, comme hors de toute contestation par un grand nombre de personnes graves qui affirment les avoir vus de leurs yeux, ne se produisent pas toujours de la même manière. Parfois, la présence de certaines personnes paraît être un obstacle. D'ailleurs, les opérateurs que l'on a désignés sous le nom de *mediums*, parce qu'ils sont comme les intermédiaires de ces communications ou phénomènes, ne sont pas, à ce qu'il paraît, tous également propres à ces fonctions. Mais quand les phénomènes ont lieu, disent les témoins, voici comment ils se produisent. Tantôt le meuble se relève et frappe un certain nombre de coups, suivant la place qu'occupe dans l'alphabet la lettre qu'il s'agit d'exprimer; tantôt il entraîne la main du *medium*, lequel lui sert d'instrument passif pour décrire ou dessiner les choses que l'on désire connaître; tantôt enfin le meuble écrit tout seul, en faisant mouvoir un crayon préalablement attaché à son pied. De l'une de ces diverses manières on obtient des réponses, des indications sur l'objet demandé. Nous ne parlons ici de ces opérations que très-sommairement; les détails sont assez connus par les expériences journalières qui en sont faites, pour que nous nous dispensions de les exposer.

Quant à la réalité des phénomènes attribués à ces opérations, nous ne pouvons rien affirmer par nous-même : nous ne les avons jamais vus se produire. Ce dont nous sommes certain, c'est que, d'une part, des témoins en grand nombre, parmi lesquels des hommes très-sérieux, des théologiens très-graves croient à la réalité de ces faits; c'est que, d'autre part, ces faits merveilleux ne sont pas métaphysiquement impossibles.

S'il nous était permis de former ici un vœu, peut être serait-

(1) *Cours d'instruction religieuse*, par le directeur des Catéchismes de Saint-Sulpice; t. III, p. 401.

Daignez, Monseigneur, en recevoir l'expression avec bienveillance. Nous serions heureux qu'ils pussent ajouter quelques consolations à celles que la divine bonté ne manque jamais de ménager aux confesseurs de la foi ; et nous ne séparons pas, dans nos souvenirs, les vénérables Evêques de la province du Rhin-Supérieur de l'héroïque métropolitain auquel ils sont si étroitement unis en ces jours de tribulation, non plus que les prêtres courageux qui savent si bien marcher sur les traces de leurs Chefs et de leurs Pères !

Nous sommes avec un respectueux dévouement, Monseigneur, vos très-affectionnés serviteurs,

† F.-N. Cardinal Archevêque de Tours. — † J.-B. Evêque du Mans. — † GUILLAUME, Evêque d'Angers. — † GODEFROY, Evêque de Rennes. — † ALEXANDRE, Evêque de Nantes. — † JOSEPH-MARIE, Evêque de Quimper. — † CHARLES, Evêque de Vannes. — † J.-J. PIERRE, Evêque de Saint-Brieuc et de Tréguier.

Une lettre semblable a été aussi adressée au vénérable Archevêque de Fribourg, par NN. SS. les Archevêque et Evêques d'Avignon, de Montpellier, de Nîmes, de Valence et de Viviers.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE DE FRIBOURG EN BRISGAW.

8e LISTE

Total des listes précédentes. . . . . 2,027 fr. 60 c.

Mgr l'Evêque de Versailles.	100 »	Mesdemoiselles de Montbrian	20 »
MM. l'abbé Maisonnave, supérieur du séminaire de Larressore (diocèse de Bayonne)	5 »	M. Edouard Dumont.	5 »
		Mme Edouard Dumont. . . .	5 »
le baron de Croze	20 »	Le couvent et le noviciat des sœurs institutrices de la Providence, à St-Jean-de-Bastel (Meurthe).	25 »
le baron Amand de Nanteuil.	10 »		
l'abbé Derode	5 »	Mme la vicomtesse de Caquefay.	20 »
Charles de Vaublanc. . .	10 »	Mme la comtesse de Larnage.	5 »
le Vte Ch. de Montbrian.	10 »	Un anonyme.	2 »

En nous envoyant sa souscription, M. le baron de Croze nous a fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

J'apprends bien tard qu'on a oublié de vous remettre ma très-modeste offrande pour le clergé de Fribourg. Permettez-moi de réparer une omission que je regrette.

Gardien courageux de la foi, le saint prélat de ce diocèse vient d'acquérir de nouveaux titres aux sympathies et aux respects de tout catholique ; remercions-en Dieu, et ne nous alarmons pas pour la religion de cette persécution nouvelle ; c'est dans les tribulations que le clergé se retrempe, que le sentiment de sa dignité et de ses devoirs grandit en lui, qu'il donne de nobles enseignements à tous, et qu'il exerce alors sur les peuples une plus haute et plus puissante influence.

Veuillez agréer, etc, Baron de CROZE.

Chassaignes, par Paulhaguet, 17 décembre 1853.

DE LA PRÉPONDÉRANCE DES ÉTUDES SCIENTIFIQUES. — TROIS TÉMOIGNAGES EN FAVEUR DES BELLES-LETTRES.

On lisait dans un des derniers numéros du *Moniteur* :

Le but qu'on s'est principalement proposé en réformant le plan d'études des lycées a été de mettre ces établissements, qui appartiennent à l'État, en mesure de préparer les meilleurs candidats possible pour les grades qui ouvrent l'accès de la plupart des services publics et pour les grandes écoles où l'État choisit ses officiers, ses ingénieurs et ses marins.

Quoique la réforme du plan d'études des lycées ne date que d'une année à peine, elle a déjà produit, sous ce rapport, des résultats qu'il importe de constater.

Les lycées ont présenté cette année, à l'École polytechnique, 258 candidats : 60 ont été admis. C'est plus de la moitié de la promotion, qui a été de 110.

736 élèves des lycées se sont présentés à l'examen de l'École de Saint-Cyr : 171 ont été admis ; c'est encore plus de la moitié de la promotion, qui a été de 320.

Des 24 jeunes gens admis cette année à l'École forestière, 10 sortent des lycées.

Les candidats à l'École navale appartenant aux lycées étaient au nombre de 77 : 14 ont été admis ; c'est un peu moins du tiers de la promotion, qui a été de 50.

832 élèves des lycées se sont présentés à l'examen du baccalauréat ès-lettres pendant la session d'août : 421 ont obtenu leur diplôme, c'est-à-dire plus de 50 sur 100. La moyenne générale des réceptions n'a été que de 36 candidats sur 100.

974 candidats sortant des lycées se sont présentés à l'examen du baccalauréat ès-sciences : 527 ont mérité le certificat d'aptitude ; c'est encore plus de 50 candidats sur 100, tandis que la moyenne générale des réceptions n'a été que de 42 candidats sur 100.

D'après les chiffres que donne le journal officiel, on voit bien que les colléges de l'État ont fourni plus de candidatures, et même plus d'admissions que par le passé aux écoles spéciales. Mais il semble que ce n'était, ni du petit nombre des concurrents pour les carrières qu'ouvrent les Ecoles, ni même du défaut de capacité des aspirants, que l'on se plaignait généralement. C'était déjà, si nous ne nous trompons, tout le contraire. Nous avons donc peine à considérer comme un vrai progrès les résultats dont le *Moniteur* se félicite.

Et maintenant, puisqu'on se préoccupe autant que jamais dans tous les camps, en raison des mesures adoptées par l'Etat dans ses colléges, et de l'institution des deux baccalauréats, de la part et de la place respectives qui appartiennent aux études littéraires et aux études scientifiques, dans l'éducation de la jeunesse, on ne lira pas sans un vif intérêt ce que pensait, sur cette question, un des hommes de pratique et de science les plus éminents de notre époque, Joseph Fourier. Il ne s'agit pas, bien

entendu, du Fourier du phalanstère, mais d'une autorité tout autrement grave, de son homonyme le baron Fourier, l'ex-préfet de l'Isère, l'illustre mathématicien, l'auteur de la *Théorie analytique de la chaleur* et du *Discours préliminaire* du grand ouvrage sur l'Egypte (1), le membre de l'Académie des sciences, de l'Académie française, de la Société royale de Londres, etc., etc.

Les deux traits que nous allons rapporter de cet homme si justement célèbre, auront d'autant plus de poids que nous les empruntons à une *notice* consacrée à sa mémoire, par un de ses amis et collègues de l'Académie française, M. Victor Cousin. Ce second nom, dans la question, n'est pas lui-même dépourvu de valeur; et la complaisance avec laquelle M. Cousin raconte cette partie de ses entretiens avec Fourier, montre assez combien le sentiment motivé de l'illustre vieillard trouva d'écho dans son propre bon sens. Enfin, l'avis de l'empereur Napoléon s'y trouvera aussi rappelé.

Laissons parler M. Cousin :

« Il n'y a pas de plus grands barbares, me disait souvent M. Fourier, que certains mathématiciens; ils n'estiment que les mathématiques, et voudraient qu'on y appliquât d'abord les enfants. C'est l'idée la plus fausse, la plus contraire à l'esprit philosophique, à la société et à l'humanité. Loin de là, il faut que, pendant la première jeunesse, on ne s'occupe que des lettres. Il faut maintenir soigneusement dans les colléges l'étude des langues anciennes, du grec et du latin. Car, en apprenant le latin, ce n'est pas seulement une belle langue qu'on étudie, c'est un commerce intime qu'on institue avec des hommes sages et d'un génie excellent, un Cicéron, un Virgile, un Horace, un Tite-Live, un Sénèque. Que de belles et de bonnes choses on y apprend! Cela passe insensiblement dans l'âme, et nous fait une seconde nature, qui est l'humanité proprement dite. Par exemple, les *Vies* de Cornélius Nepos, que l'on explique en sixième et en cinquième, sont merveilleusement adaptées au besoin du jeune âge qu'il faut nourrir de grands modèles. Cette vie d'Epaminondas, comme elle est touchante! comme elle est propre à saisir l'âme d'un enfant! » Et, là-dessus, le bon Fourier ne tarissait pas...

« Les humanités terminées, il ne faut pas encore passer immédiatement à l'étude des mathématiques; il faut résumer et développer les études du grec et du latin par un cours de philosophie, dans lequel on insistera particulièrement sur la morale.

« Vous vous plaignez de ce qu'il y ait si peu de livres élémentaires de philosophie à mettre entre les mains de la jeunesse; mais il semble, au contraire, qu'il y a une foule d'excellents livres à son usage. N'avez-vous pas le traité de Cicéron *De Officiis*, et même les traités de Sénèque? » Parmi les modernes, il me recommandait beaucoup les instituts de philosophie morale de Ferguson, et c'est, en effet, un excellent cahier de philosophie morale.

« Quand l'homme est ainsi formé, alors appliquez-le aux mathématiques.

(1) M. de Fontanes disait de ce discours qu'il est écrit avec les grâces d'Athènes et la sagesse de Memphis.

il y marchera d'autant plus vite, et il s'en servira comme il faut s'en servir, dans un esprit philosophique, et pour la plus grande utilité des hommes. »

M. Cousin continue ainsi, avant de mettre le troisième personnage en scène :

Je respectais profondément Fourier. J'espérais aussi qu'il voudrait bien mettre à ma portée et traduire pour moi, en langue vulgaire, les résultats de ses études mathématiques sur la nature, et me parler surtout de l'histoire des sciences, qui se lie si étroitement à celle de la philosophie. Je le soignais et j'avais pour lui ces attentions que les jeunes gens devraient avoir pour les vieillards. Il en était touché et commençait à prendre confiance en moi. J'ai perdu en lui un conseiller expérimenté et bienveillant, et une source précieuse d'instruction de toute espèce. Je voulais lui demander, sur Bonaparte, bien des choses que lui seul savait et pouvait me dire. Je veux du moins consigner ici une anecdote que je lui ai entendu raconter deux ou trois mois avant sa mort.

« Bonaparte, me dit-il un jour, comme tous les grands esprits, aimait passionnément les lettres. Il avait emporté en Egypte une collection d'ouvrages de littérature entièrement étrangers au but de l'expédition, et il les lisait dans le peu de loisir que lui laissaient les travaux et les soucis du commandement.

« Un jour, au Kaire, nous promenant sur les bords du Nil, il tira de sa poche un Lucain, et se mit à m'en lire quelques morceaux, entre autres le fameux passage sur César et Pompée. Il admirait beaucoup, mais il ne comprenait pas toujours bien et faisait de temps en temps des contresens que je lui corrigeais. »

Il paraît que Fourier tâtonnait et hésitait dans sa jeunesse au pied des Pyramides, en traduisant du Lucain à Bonaparte, tout comme il faisait trente ans plus tard en me traduisant, au Luxembourg, du Cornélius Nepos et de l'Horace; mais Bonaparte, moins philosophe que moi, s'impatientait de ne pas avancer plus vite, et, au bout d'une demi-heure, il jeta avec colère le livre sur le sable en se plaignant qu'on ne lui eût pas mieux appris le latin dans sa jeunesse.

Il enviait Garat, A***, etc., de pouvoir lire facilement Lucain, et il fut tout confondu d'entendre de la bouche de Fourier que ces messieurs seraient presque aussi embarrassés que lui-même. — « Mais on ne sait donc plus le latin en France? s'écriait-il. Ah! un jour j'y mettrai bon ordre. » — Et déjà il rêvait la restauration des études classiques (1).

N'est-il pas à croire, d'après ce récit de M. Cousin, qui est assurément très-compétent en matière littéraire, que le baron Fourier, ce savant illustre, et l'empereur Napoléon lui-même, ce fondateur de l'Université, n'eussent été guère plus favorables au système de la *bifurcation* qu'ils ne le furent au plan de Fourcroy, sans doute essayé d'abord, mais bientôt condamné par une prompte expérience, comme par la tradition et par le bon sens.

(1) Extrait d'une notice du baron Fourier, publiée par et pour la Société Monthyon et Franklin (p. 182 et suiv.).

Nous avons, l'année dernière, reproduit la conversation si remarquable que l'Empereur eut à ce sujet avec M. de Narbonne, et que M. Villemain a conservée à l'histoire. L'éminent écrivain vient de la publier de nouveau dans un ouvrage dont nous reparlerons, et *le Pays* lui-même, *Journal de l'Empire*, l'en a tirée avant-hier pour la communiquer à ses lecteurs. Pour nous, sans la répéter encore intégralement, il ne nous paraît pas inutile d'en reproduire quelques passages plus saillants que le reste de l'entretien.

Napoléon s'exprimait ainsi :

« Qu'y a-t-il en France aujourd'hui pour l'avenir des lettres et l'honneur de l'esprit humain? Quelques talents qui vieillissent sans successeurs.....

« J'aime les sciences mathématiques et physiques; chacune d'elles, l'algèbre, la chimie, la botanique, est une belle application partielle de l'esprit humain; les lettres, c'est l'esprit humain lui-même; l'étude des lettres, c'est l'éducation générale qui prépare à tout, l'éducation de l'âme.

« Aussi voyez comme, pour organiser mon Université, j'ai préféré Fontanes à Fourcroy, qui pourtant m'était aussi bien dévoué, et à qui cette disgrâce a fait grand mal, je le crains; mais, dans un chef d'empire, pas de faiblesse humaine : il y allait de l'avenir de la jeunesse et des traditions de l'esprit français. »

Puis, s'avançant vers son ingénieux interlocuteur, *dont il* croyait probablement saisir la pensée dans quelque regard échappé :

« Les lettres, disait-il, la science, le haut enseignement, savez-vous bien, mon cher Narbonne, que c'est là un des attributs de l'Empire, et ce qui le distingue du despotisme militaire?...

« J'ai étonné les hommes, dit Sylla, et c'est beaucoup. » Sans doute, mais ce n'est pas tout.

« J'étonnais les hommes en revenant de Campo-Formio, après avoir battu Wurmser et tant d'autres. J'étonnais les hommes en débarquant tout seul d'Egypte. Cela est bon pour commencer, mais il a fallu quatre ans de bonne administration, de ralliement des partis, d'équité, d'actes réparateurs, pour fonder quelque chose; il a fallu mettre ensemble Treilhard et Tronchet, Merlin et Barbé-Marbois, les dominateurs déchus et les proscrits réhabilités, et faire marcher de front tout le monde à la gloire d'une époque nouvelle.....

« Je me résume sur cette question très-grave des études, car l'éducation publique, c'est l'avenir et la durée de mon œuvre, après moi. Il faut que l'enseignement public soit avant tout judicieux et classique. Point d'histoire systématique, point de ces conjectures déclamatoires qui expliquent mal les grands hommes et falsifient les événements pour en tirer une morale de commande.....

« Avant tout, mettons la jeunesse au régime des saines et fortes lectures. Corneille, Bossuet, voilà les maîtres qu'il lui faut. Cela est grand, sublime, et en même temps régulier, paisible, subordonné....

« Il n'y a pas, mon cher Narbonne, de littérature séparée de la vie en-

tière du peuple. Leurs livres, ce sont leurs testaments, leurs conversations ou leurs rêves : judicieux, élevés, magnanimes, quand le peuple est grand ; vicieux, frivoles ou insensés, quand il se corrompt et s'abaisse. Ayons donc des lettres françaises dignes du Concordat et de la paix de *Presbourg*, de *Marengo* et de *Tilsitt* ; et pour cela ayons de fortes études et une jeunesse nourrie dans l'admiration du grand et du beau. »

Lorsque nous citions pour la première fois ces paroles (1), l'entraînement de l'opinion dominante se précipitait dans un sens tout contraire. La reproduction qu'en fait aujourd'hui le *Pays* est-elle un signe que les esprits reviennent à une appréciation meilleure, selon nous, et plus saine, des besoins de la jeunesse ? Nous le souhaitons sincèrement, car l'éducation n'est pas une de ces choses éphémères aux inconvénients desquelles on se résigne en attendant mieux ; ses fruits, bons ou mauvais, sont pour l'avenir.

Charles de Riancey.

AFFAIRES D'ORIENT

Les renseignements sur le combat naval de Sinope arrivent abondamment du côté des vainqueurs. L'*Invalide russe* du 11, a publié, dans un supplément extraordinaire, un récit fort étendu que nous allons résumer.

C'est en croisant le long des côtes de l'Anatolie, que le vice-amiral Nachimow aperçut du large, dans la rade de Sinope, la division turque. Une tempête l'empêcha de s'en approcher ; mais il mit le temps à profit en expédiant le bateau à vapeur de guerre la *Bessarabie* à Sébastopol pour y donner cette nouvelle. Aussitôt trois vaisseaux de 120 canons, la *Ville de Paris*, le *Grand-Duc Constantin* et le *Tri Sviatitélia* reçurent l'ordre de partir et de rallier le vice-amiral. Un vent favorable étant survenu, le vice-amiral put aller reconnaître la disposition de la division navale ennemie qui était mouillée en arc le long de la côte. En face des intervalles des navires, on avait établi cinq batteries. Ayant reçu, dans la nuit du 27 au 28 novembre, le renfort qu'il attendait de Sébastopol, le vice-amiral annonça à son escadre son intention d'attaquer.

Le 30, entre neuf et dix heures du matin, l'escadre fit son branle-bas de combat et gouverna sur la rade de Sinope. Chaque vaisseau se plaça au poste qui lui avait été assigné. A peine le vaisseau-amiral eut-il jeté l'ancre, que les Turcs ouvrirent un feu terrible qui occasionna de grands dégâts. Mais, en moins de cinq minutes, le vaisseau le *Grand-Duc Constantin* rasa la batterie qui se trouvait devant lui et fit sauter la frégate ennemie que protégeait cette batterie. Tel fut aussi le sort d'une autre frégate turque qui avait en face d'elle la *Ville de Paris*.

(1) *Ami de la Religion*, n° 5360, mardi 20 avril 1852.

« A deux heures, dit la feuille russe, le feu des navires ennemis cessa presque entièrement : trois frégates, parmi lesquelles celle de 74 canons sous pavillon amiral, étaient en flammes et on ne voyait plus que les mâts des deux bâtiments de transport, détruits et coulés à fond par notre artillerie. La partie turque de la ville était incendiée dans deux endroits ; à deux heures et demie, l'amiral donna ordre de cesser le combat et en même temps un officier parlementaire fut envoyé à la ville pour déclarer aux autorités locales turques que si un seul coup de canon était tiré, soit des batteries de la ville, soit de la côte, l'amiral brûlerait et raserait la ville de fond en comble.

« Dans la soirée, les canons chargés des navires qui brûlaient, à mesure qu'ils étaient atteints par le feu, lançaient leurs boulets dans la rade, sans autrefois causer presque aucun dommage à nos navires. Enfin lorsque le feu atteignit leurs saintes-barbes, ces bâtiments sautèrent, et leurs débris enflammés allèrent tomber sur la partie turque de la ville qu'ils incendièrent ; vers minuit, tout le quartier entouré d'un mur d'enceinte en pierre était la proie des flammes ; le quartier de la ville habité par les Grecs avait été respecté par l'incendie.

« Toute l'escadre du vice-amiral Nachimow appareilla de la rade de Sinope le 2 décembre ; les vaisseaux avariés furent remorqués par les bateaux à vapeur, et le 4 l'*Impératrice-Marie*, le *Tri-Sviatitélia* et le *Grand-Duc-Constantin* mouillaient dans la rade de Sébastopol. »

Il ne s'est rien passé d'important sur le Danube. Cependant, puisque nous citons les rapports russes, nous placerons ici un fait qui est annoncé en ces termes par le prince Gortschakoff, à la date du 2 décembre :

Les Turcs ont complétement évacué l'île de Mokano, en face de Roustchouk ; toutes les batteries antérieurement construites par eux près de la quarantaine d'Oltenitza ont été rasées.

On parle bien d'un engagement très-vif qui aurait eu lieu près de Kalafat ; mais, jusqu'à présent, ce bruit est vague. C'est le *Wanderer* qui le donne, et la *Gazette des Postes* de Francfort ajoute que le résultat n'aurait pas été favorable aux Russes qui étaient commandés par le général Firchbach. C'est aux feuilles allemandes que nous laissons la responsabilité de la nouvelle.

On ne s'étonnera pas si nous disons que la presse anglaise, généralement favorable à la cause turque, est extrêmement émue du résultat de la bataille de Sinope. Le *Morning-Chronicle* prévoit de nouveaux et prochains désastres pour les armes du Sultan :

A moins que les escadres anglaise et française n'entrent dans la mer Noire, les Russes pourront croiser et brûler tous les ports turcs sur la côte. Si les deux escadres avaient été dans la mer Noire, jamais les Russes n'eussent osé sortir de Sébastopol.

Le *Times* ne craint pas d'accuser les ambassadeurs et les amiraux de France et d'Angleterre de n'avoir pas usé « des pleins pouvoirs qui leur avaient été donnés pour employer les flottes à la défense du territoire turc. » La feuille anglaise raconte, en outre, ce qui suit :

« On nous apprend que dans une conférence tenue au palais de l'ambassade anglaise à la réception des nouvelles de Sinope, l'amiral Dundas

insista très-vivement pour obtenir que les flottes combinées appareillassent pour essayer d'intercepter la flotte russe dans son retour à Sébastopol, et l'on nous assure aussi que ce projet, digne d'un marin dans la position de l'amiral Dundas, a succombé devant l'opposition du général Baraguey-d'Hilliers. Ce n'est pas la première fois que les mouvements de la flotte anglaise ont été arrêtés par déférence pour l'avis des officiers français. »

Cependant le *Times* déclare qu'il augure très-favorablement du concert des quatre puissances, qui, s'étant mises d'accord sur tous les points, pourront, dès qu'elles auront l'assentiment de la Sublime-Porte, « assurer un traité de paix favorable à la partie attaquée, dont les droits sont ainsi placés au-dessus de la discussion. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les frégates anglaises et françaises envoyées à Sinope sont revenues dans le Bosphore, le 9 décembre. On n'a pas de détails sur leur mission, et jusqu'ici l'on en est encore aux nouvelles apportées par *le Taïf*, et à celles qu'ont données les bulletins russes.

On écrit de Vienne, 20 décembre, au *Morning-Chronicle*, relativement aux négociations :

Des lettres de Constantinople, du 8 courant, annoncent que la Porte a refusé de consentir à un armistice, mais qu'elle consent à entrer dans la conférence.

Voici le détail authentique, quoique fourni par voie particulière, des points sur lesquels les quatre puissances sont d'accord : 1° Maintenir l'intégrité territoriale et l'indépendance de la Turquie; 2° Prendre pour base d'un nouveau traité de paix les concessions faites à Olmütz et la note de Vienne modifiée; 3° Rétablir tous les traités antérieurs entre les puissances belligérantes; 4° Evacuation des provinces danubiennes après la conclusion de la paix.

On doute encore de la déclaration de guerre de la Perse contre la Turquie.

En outre, *le Times* a reçu la dépêche suivante, qui fait connaître les dispositions de la Perse :

Vienne, mardi soir.

Le *Oest Correspondenz* annonce ce qui suit, sous la date de Bucharest, 17 décembre :

« Le gouvernement persan a offert au prince Woronzoff 30,000 hommes de troupes auxiliaires, et a demandé qu'il fût mis à leur tête un général russe, ainsi que vous l'aviez prévu.

« Les Russes ont complétement échoué dans leur attaque contre la forteresse de Matschin, située en face d'Ibraïloff. »

Enfin, la télégraphie privée a apporté deux dépêches que nous reproduisons, et dont la dernière a une gravité qui doit commander aux journaux la plus grande réserve, jusqu'à ce que les prochains courriers viennent la confirmer ou la détruire.

Trieste, jeudi 22 décembre.

Les dépêches apportées de Constantinople vont jusqu'à la date du 12 décembre. On considérait dans cette capitale la destitution du capitan-pacha comme vraisemblable. Les flottes combinées devaient entrer dans la mer Noire si les Russes débarquaient des troupes sur le territoire ottoman. Une violente tempête avait eu lieu dans la mer Noire. Un firman impérial confirme les priviléges de la Servie. Les nouvelles de Smyrne sont du 14 décembre. Elles signalent les démonstrations de quelques musulmans fanatiques de l'intérieur de la province contre les chrétiens. La déclaration de guerre de la Perse était attendue.

Vienne, jeudi 22 décembre.

Des nouvelles de Constantinople, reçues par le télégraphe électrique, annoncent que les flottes combinées sont entrées définitivement dans la mer Noire pour protéger le territoire de la Turquie.

Alfred Des Essarts.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Piémont. — Déjà nous avons fait connaître, d'après une dépêche télégraphique de Turin, le dernier paragraphe du discours prononcé par le roi de Sardaigne pour l'ouverture de la session. Voici deux autres passages qui nous paraissent avoir au moins autant de droits à l'attention du public:

« Un mandat non moins important doit être accompli par le Parlement que je viens ouvrir aujourd'hui. Après avoir achevé l'édifice de la finance presque restauré, le Parlement marchera avec empressement dans la voie des réformes économiques désormais assurées par les lumières d'une expérience moins douteuse, et, en appliquant aux produits du sol les principes féconds du libre-échange, il procurera aux propriétaires une large compensation par la réforme du cadastre et par des institutions de crédit devant lesquelles disparaîtra l'usure.

« L'indépendance du pouvoir civil étant assurée, le Parlement poursuivra dans sa sphère d'action l'œuvre des réformes commencées et qui n'ont pas d'autre but que d'accroître et non de diminuer l'affection et le respect des peuples pour la religion de nos ancêtres et de rendre plus efficace et non d'affaiblir son influence salutaire. » Ce paragraphe signifie, d'après *l'Indépendance belge*, bien renseignée, sans doute, par les faux libéraux du Piémont, que le gouvernement veut profiter de sa victoire électorale pour donner suite à ses projets sur la réduction des évêchés, l'incamération ou la répartition des biens ecclésiastiques et le mariage civil.

Espagne. — Madrid, 17 décembre. — Dans le dernier conseil des ministres tenu hier sous la présidence de la reine, diverses mesures ont été adoptées, et notamment il a été décidé que l'on publierait l'autorisation demandée aux Cortès pour continuer à percevoir les contributions, et pour que le budget présenté aux Chambres pour 1854, et qui n'a pas été approuvé, attendu la suspension des séances législatives, soit mis en vigueur à dater du 1er janvier 1854. On croit que le décret paraîtra dans la feuille officielle de demain.

États-Unis. — Le Congrès, inauguré le 6 décembre, a entendu la lecture du Message du président de l'Union. Ce document est fort étendu. Sur la situation des affaires étrangères, le président, après avoir dit que, depuis l'ajournement du dernier Congrès, les relations diplomatiques avec les

puissances n'ont subi aucun changement important, s'exprime ainsi à l'égard de Cuba :

« Indépendamment de notre commerce avantageux avec l'Espagne, nous avons avec cette puissance d'importantes relations politiques dues à notre voisinage des îles de Cuba et de Porto-Rico. Je suis heureux d'annoncer que depuis le dernier Congrès aucune expédition non autorisée dans les Etats-Unis n'a fait de tentative contre l'une ou l'autre de ces colonies. Si en dedans de nos limites il se manifestait un mouvement quelconque, j'emploierais énergiquement pour le réprimer tous les moyens dont je dispose. »

Il est vrai que le Président ajoute que tout rapport diplomatique est interrompu entre le consul américain et le capitaine général de Cuba. Par conséquent, il est difficile de s'entendre sur bien des points, et une foule d'affaires ne peuvent se traiter qu'avec des lenteurs infinies. Si l'on ne conclut un arrangement, « la bonne intelligence entre les deux pays peut être exposée à être quelquefois interrompue. »

Le président Pierce expose ensuite l'affaire Costa, en ayant soin de rappeler que le gouvernement des Etats-Unis a su revendiquer haut et ferme la mise en liberté du réfugié hongrois.

Il touche quelques mots des événements de la Chine, vaste marché qui va s'ouvrir pour le commerce américain, et de l'expédition au Japon, sans assurer toutefois que la tentative du commodore Perry doive avoir, d'ici à longtemps, des suites avantageuses.

Nous ne terminerons pas sans reconnaître le sentiment pieux et élevé qui a inspiré ces premières lignes du Message présidentiel, hommage rendu à l'Auteur de tous biens :

« Quoique la maladie, qui a d'abord pris le caractère d'une contagion générale et consécutive, ait laissé ses déplorables traces sur quelques parties de notre pays, nous avons encore amplement sujet de rendre d'humbles actions de grâces à Dieu pour tous les bienfaits signalés qu'il a miséricordieusement répandus sur nous comme nation.

« Il est bon qu'à une connaissance intime de nos rapides progrès et de notre force croissante s'associe habituellement un sentiment continuel de la dépendance où nous sommes envers celui qui tient en ses mains la destinée des hommes et des nations. »

M. Lynn-Boyd, du Kentucky, a été élu président du Congrès, par 143 voix sur 216 votants.

Alfred Des Essarts.

NOUVELLES RELIGIEUSES

FRANCE. — Diocèse de Paris. — Mgr l'Archevêque vient d'adresser une lettre circulaire aux curés de son diocèse en faveur de l'*Œuvre des petits Séminaires*. Il constate ainsi les fruits qu'elle a produits cette année :

« Il y a en ce moment soixante-deux élèves ecclésiastiques dans la Maison de Notre-Dame-des-Champs, et soixante-cinq dans celle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ce qui donne un total de cent vingt-sept élèves qui se préparent, dans ces deux maisons, aux ordres sacrés; et ce nombre serait plus considérable encore si les ressources étaient plus grandes. A l'ordination de Noël, seize nouveaux prêtres ont été consacrés pour le diocèse de Paris, qui vont apporter le c ncours de leur zèle à notre sollicitude pastorale. »

Diocèse de Marseille. — Cinq Frères des écoles chrétiennes sont partis jeudi de Marseille pour Alger. Ces religieux viennent de Paris; ils vont fonder en Algérie un premier établissement, en attendant d'en créer deux autres sur la demande qui en a été faite.

Le même jour, est parti pour l'Afrique Mgr Fidèle Sutter, de l'ordre de Saint-François, évêque *in partibus* de Rosalia et vicaire apostolique de la régence de Tunis. Ce prélat a logé ici dans le couvent de la Croix-de-Reynier. Pendant le séjour qu'il a fait antérieurement à Paris, il avait eu la consolation de bénir dans le quartier Saint-Jacques le nouveau couvent des Capucins, le premier que ces religieux aient établi dans la capitale depuis la désastreuse époque de 1793.

Diocèse de Rennes. — Ce diocèse vient de perdre le doyen de son clergé. M. l'abbé Delaunay, recteur de Romagné, est décédé le 11 décembre, âgé de plus de 96 ans. Ordonné prêtre en 1782, il se montra fidèle à son Dieu et à la sainte Eglise pendant les orages de la Révolution. Le confesseur de la foi fut toujours ensuite un modèle des vertus sacerdotales. Il est mort entouré de la vénération qui était due à sa verte vieillesse.

Par suite de la mort de M. Delaunay, le doyen du clergé du diocèse est un confesseur de la Foi, que Rennes espère conserver longtemps pour le bien des pauvres; c'est M. l'abbé Desrieux, chanoine de la cathédrale, qui vient de commencer sa quatre-vingt-treizième année.

Diocèse de Saint-Brieuc. — Il y a quelques jours, une cérémonie des plus touchantes avait lieu dans l'église de Plaintel (Côtes-du-Nord). Une vénérable fille du Saint-Esprit, la Sœur Marie, après cinquante ans de profession religieuse, plus, ce qui est très-rare, après cinquante *ans d'exercice* dans la même paroisse, dont elle a été constamment l'édification, prosternée humblement aux pieds de l'autel dédié à la sainte patronne, renouvelait ses premiers vœux.

Diocèse de Poitiers. — Une colonie de religieux bénédictins vient de s'établir à Ligugé.

Piémont. — Le 15 du courant, on a ouvert, pour la première fois, le temple protestant de Turin. Il y a eu deux prêches : le premier en italien, le matin, et le second, en français, le soir.

Légalement ce temple ne devrait pas être destiné aux protestants, car la permission de le construire a été donnée aux Vaudois ou Barbets, dont 286 habitent Turin et qui étaient hérétiques avant Luther, Calvin et les autres hérésiarques du XVIe siècle. Il y a près de 20,000 de ces sectaires dans les montagnes du Piémont.

A Gênes on n'en compte pas un seul. Cela n'a pas empêché la propagande hérétique d'acheter au prix de 50,000 fr., et préalablement à toute autorisation officielle, une ancienne église de la Sainte-Vierge, située près du pont de Carignan, et qui était devenue une propriété particulière. Gênes, qui ne compte pas un Vaudois dans sa population, avait quelques protestants qui, depuis longues années, tenaient le prêche rue Saint-Joseph, et n'auraient pas demandé davantage si la propagande britannique n'était intervenue.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

On lit dans le *Moniteur :*

« C'est par erreur que quelques personnes se servent, à l'égard des

hauts fonctionnaires de l'Etat et de la Couronne, de la qualification de *Monseigneur ;* ce titre n'appartient qu'aux princes français et aux princes de la famille de l'Empereur. »

Dans le même numéro, le *Moniteur*, parlant d'une circulaire adressée aux évêques, les appelle simplement *Messieurs*. Est-ce une première application de la note qu'on vient de lire? Cependant les évêques ne sont pas des fonctionnaires de l'Etat ou de la couronne, mais les dépositaires de l'autorité spirituelle, et il semble que le journal officiel ne s'engagerait pas beaucoup en leur laissant un titre que M. le ministre des cultes ne leur refuse point. — *Mac Sheehy.* (*Union*).

— Le *Journal de Rome* du 14 annonce que le gouvernement avait l'intention de faire brûler, le 22 du courant, devant le Mont-de-Piété, avec les formalités d'usage, du papier-monnaie répondant à un chiffre de 185 mille écus qui a été retiré de la circulation et remplacé par une égale somme en espèces. En additionnant tout ce qui aura été détruit jusqu'à présent, on obtient un total de 1 million 506,856 écus.

— M. le comte de Chambord a daigné accorder un secours de 200 fr. pour l'achat du mobilier des Sœurs de Charité de la commune de Mont (Loir-et-Cher).

— Une dépêche de Vienne, 21 décembre, annonce que l'empereur d'Autriche est parti pour Munich, en passant par Dresde.

— Le *Moniteur* contient un décret relatif au Crédit foncier de France. Une des dispositions de ce décret réduit à 9,700,000 fr. la subvention de 10 millons accordée à la Société. Le surplus de 300,000 fr. est attribué, par portions égales, aux Sociétés de Crédit foncier de Marseille et de Nevers. L'article 7 porte que si, avant le 1er janvier 1857, les prêts effectués par le Crédit foncier de France ne s'élèvent pas à 200 millions, le gouvernement se réserve d'autoriser, concurremment avec le Crédit foncier de France, d'autres Sociétés de Crédit foncier dans tous les ressorts de Cours impériales autres que celui de Paris.

— Dans la journée du 19 décembre, les autorités de Lyon ont cru devoir prendre des mesures exceptionnelles pour assurer la tranquillité publique.

Nous lisons dans la *Gazette de Lyon :*

« Hier au soir, les postes ont été doublés, les factionnaires aussi ; des estafettes et des patrouilles nombreuses ent sillonné la ville jusqu'au jour et les petits postes ont été retirés. Dans la cour de la gendarmerie, des cuirassiers étaient de piquet, et ils y sont encore à présent. Plusieurs sentinelles avaient été disposées autour de la statue de Louis XIV. Il y a eu un grand mouvement dans les bureaux militaires de la place ; mais on ignore encore quels sont les motifs de ces graves mesures. Le maréchal de Castellane a été constamment sur pied et s'est porté sur plusieurs points de la ville.

« On parle d'arrestations opérées cette nuit ou ce matin, à la suite des mesures prises par l'autorité. »

Le *Courrier de Lyon* explique ces précautions par les renseignements suivants, qu'il dit puisés à de bonnes sources :

« L'autorité militaire avait reçu divers avis, la prévenant que quelques hommes égarés par l'esprit de parti, sourds aux enseignements de l'expérience et se faisant illusion sur leur faiblesse, avaient résolu, sur des instigations parties de Londres, de tenter une manifestation désespérée.

« Des groupes devaient se former sur un point du nord de cette ville, se diriger isolément vers les quartiers du centre, s'y réunir, opérer le désarmement de quelques petits postes, diriger même un coup de main contre le quartier-général, l'hôtel de la Préfecture, essayer de surprendre, avec l'aide d'une partie de la population, sur laquelle ils croyaient pouvoir compter, un des forts de l'ouest, puis sonner le tocsin et appeler le peuple aux armes.

« Ce plan était assurément parfaitement absurde et n'aurait pu avoir d'autre résultat, si ses auteurs eussent tenté de le mettre à exécution, que le meurtre de quelques militaires, une rigoureuse répression pour les perturbateurs et quelques malheurs partiels dont des gens inoffensifs auraient pu être victimes.

« Mais l'autorité sait qu'il n'y a rien de si absurde, de si extravagant qui ne puisse être inspiré par le fanatisme aux aveugles séides d'un certain parti.

« Elle n'a donc pas cru devoir négliger ces indices, et, en conséquence, elle a pris les précautions indiquées plus haut, qui ont suffi pour arrêter les mauvais vouloirs, s'ils ont existé, et qui auraient assuré le maintien de l'ordre s'il eût été un instant troublé.

« Du reste, la tranquillité de notre ville, en dépit de la cherté des subsistances et peut-être aussi de quelques ténébreuses menées, est plus profonde que jamais; elle est d'autant mieux garantie que l'autorité est plus vigilante, et que l'émeute est toujours certaine de se voir devancer sur la voie publique par la force chargée de la réprimer.—*A. Jouvè.*»

Ce matin, le *Moniteur* publie, au sujet de ces mesures, la note suivante:

« Le *Salut public*, de Lyon, rend compte d'une espèce d'*alerte qui aurait* eu lieu dans cette ville et qui ne méritait pas d'être signalée. On a doublé quelques postes sur de fausses indications qui n'exigeaient pas tant de précautions. En effet, aucun désordre ne s'est produit.

« Nous ne sommes plus au temps où une poignée de perturbateurs suffisaient à inquiéter les esprits; les éléments de si faciles désordres n'existent heureusement plus en France. »

BOURSE DU 22 DÉCEMBRE 1853.

VALEURS DIVERSES	COURS DE LA VEILLE	COURS DU JOUR			HAUSSE	BAISSE
		PLUS HAUT	PLUS BAS	DERN. COURS		
3 0/0. . . comptant.	74 60	74 50	74 35	74 45	»	» 15
fin courant. . . .	74 60	74 80	74 40	74 60	» 20	» »
4 1/2. . . comptant.	101 »	101 20	101 »	101 »	» »	» »
fin courant. . . .	101 30	» »	» »	101 10	» »	» 20
Obligations de la Ville (1849). . .	1,090 »	. . . . .	. . . . .	1,090 »	» »	» »
— — (1852). . .	1,230 »	. . . . .	. . . . .	1,230 »	» »	» »
Banque de France.	2,920 »	. . . . .	. . . . .	2,920 »	» »	» »
Rome, 5 0/0 ancien.	. . . . . »	. . . . .	. . . . .	93 0/0	» »	» »
— nouveau.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	93 0, 0	» »	» »
Belgique, 4 1/2.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	96 0/0	» »	» »
Londres, consolidés.	94 5/8	. . . . .	. . . . .	. . . . .	» »	» »

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

DES TABLES PARLANTES.

(2e et dernier article[1])

VII

La réalité des phénomènes des tables parlantes implique nécessairement l'intervention d'un être intelligent. Quiconque admet que les tables parlent, doit, s'il lui reste quelque raison, admettre en même temps que les tables ne sont qu'un instrument et que l'agent véritable est un esprit.

Telle est la conclusion de notre premier article. Il nous reste à en tirer une seconde.

Cet esprit qui intervient dans les expériences des tables parlantes — nous nous adressons à ceux qui y croient — cet esprit, quel peut-il être, quel est-il?

Il y a deux sortes d'esprits, les bons et les mauvais.

Les bons esprits, ce sont les anges et les âmes des justes.

Les mauvais, ce sont les démons et les âmes des réprouvés.

Quels sont ceux qui interviennent, qui peuvent intervenir, les bons ou les mauvais?

Nous n'hésitons pas à dire, tout en soumettant nos idées au jugement de l'autorité ecclésiastique, ce sont les esprits mauvais!

Voici sur quoi se fonde notre affirmation. Pour déterminer la nature de la cause d'un phénomène, il faut examiner le phénomène lui-même, son origine, ses caractères, ses effets, etc. Par conséquent, pour découvrir ici la nature de l'agent invisible qui produit les phénomènes merveilleux dont il s'agit, il suffit de se demander d'où vient cet esprit? quels effets ont produit ces manifestations? quelle est la portée morale des faits observés? qu'a dit de lui-même l'être invisible, cause efficace et réelle de ces phénomènes?

La solution raisonnée de ces problèmes dépasserait de beaucoup les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer. Que nos lecteurs veuillent bien nous permettre de l'indiquer seulement. Ils pourront, s'ils en ont le goût et le loisir, la compléter par eux-mêmes en compulsant les recueils déjà si nombreux, à la honte de notre siècle, où se trouvent racontés ces tristes faits, et en les prenant, comme nous le faisons nous-même, tels qu'ils sont présentés, sans entrer dans une discussion de critique historique.

[1] Voir le numéro 5623.

tant subitement après chaque série de coups frappés, car jusqu'ici elle avait continué de tourner sans interruption. On recommença donc. Mêmes nombres de coups qu'auparavant, mêmes réponses, c'est-à-dire que la table frappa quatre coups et s'arrêta, c'était la quatrième lettre de l'alphabet, la lettre D; cinq coups et s'arrêta, c'était la cinquième lettre de l'alphabet, la lettre E; treize coups et s'arrêta, c'était la treizième lettre de l'alphabet, la lettre M; quinze coups et s'arrêta, c'était la quinzième lettre de l'alphabet, la lettre O; quatorze coups et s'arrêta, c'était la quatorzième lettre de l'alphabet, la lettre N. En assemblant ces lettres, on avait donc le mot DEMON en réponse à la question posée à l'esprit qui faisait parler la table.

L'expérience était décisive; il n'y eut aucune hésitation dans les mouvements. Seulement après la lettre M, la table parut ne plus vouloir tourner, il en fut de même après la lettre O, nous avions pressenti la fin du mot. Il fallut l'injonction énergiquement imposée par la volonté d'un de nous, pour obtenir que la table achevât sa réponse.

Voilà ce qui s'est passé. Nous étions trop fatigués pour aller plus loin, et l'expérience en resta là. Du reste, deux des expérimentateurs se déclarant suffisamment éclairés, refusaient de continuer.

Après un fait aussi clair, aussi incontestable, reproduit d'une manière identique par les personnes que nous venons de citer en tête de cet article, et par d'autres non moins recommandables, il est impossible de ne pas se ranger complétement à l'avis que renferme le mandement publié tout récemment par Mgr l'évêque de Viviers sur le danger de ces expériences. — *H. Warmé.*

Nous omettons un grand nombre de témoignages analogues, desquels il résulte que le démon intervient au moins quelquefois comme agent dans ces sortes d'expériences, et que, si les faits sont réels, c'est *l'esprit du mal* qui les produit.

XI

Reste à savoir s'il les produit toujours, et si les âmes des justes et les anges ne peuvent pas quelquefois être considérées comme cause de ces phénomènes. Nous avons entendu plusieurs partisans des tables parlantes soulever ce doute, et en donner pour raison que *l'esprit* déclarait quelquefois être une âme du purgatoire et, à ce titre, demandait des prières; qu'il enseignait des choses utiles, qu'il avait même, dans certains cas, opéré des conversions, etc.

Le doute ici ne nous paraît pas possible : si les faits que l'on affirme sont vrais, ils n'ont et ne peuvent avoir pour cause que le démon ou les âmes réprouvées et devenues ses esclaves.

Pour nourrir la moindre incertitude à cet égard, il faudrait n'avoir pas les plus simples notions de la science du discernement des esprits, et il faudrait de plus étrangement méconnaître la sainteté, la dignité, la gravité, la sagesse, le respect des esprits célestes, et leur profond éloignement pour nos vaines curiosi-

tés et pour tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à la superstition.

Les anges, ces purs et nobles esprits, qui voient sans cesse la face de Dieu, se prêteraient donc à l'amusement de nos soirées : ils seraient à notre disposition pour nous divertir; ils se mettraient au service de nos puériles curiosités et de nos capricieuses fantaisies! Il suffirait de faire tourner, on ne sait comment, une table ou un guéridon, pour qu'aussitôt ils fussent là prêts à nous écouter et à nous parler; ce seraient des anges qui répondraient à tant d'impertinentes questions; qui nous diraient combien il y a de cartes dans un jeu, ou combien de pièces d'argent dans une bourse; qui, cachés dans le bois d'une table, iraient à droite, à gauche, marcheraient, s'arrêteraient selon que nous leurs dirions : « A droite ou à gauche, marche ou arrête; » et ce qu'un homme grave, digne et qui se respecte n'oserait faire sans craindre de se déshonorer, ce serait des anges qui le feraient!

Qu'un tel avilissement soit le partage des démons, de ces esprits misérables et dégradés, on le conçoit : ce devait être la juste peine de leur orgueil que tout ce qui est bas, vil, ridicule, indigne, leur convienne; mais des anges! y pense-t-on?

Et que dire de cette espèce de société où l'on prétendrait mettre ensemble et comme en même emploi les anges et les démons. Ce sera tantôt un bon, tantôt un mauvais esprit qui fera tourner et parler les tables : les mêmes moyens leur vont; les mêmes signes leur servent; les mêmes procédés leur sont bons; ils se plaisent aux mêmes puérilités; ils se succèdent, ils se remplacent dans les mêmes jeux... Certes, nous voyons dans les saintes Ecritures les anges et les démons, saint Michel et Lucifer se rencontrer comme des soldats sur un même champ de bataille; mais jamais nous ne croirons qu'ils puissent se trouver comme des histrions sur une même scène.

Non, ne ravalons pas à ce point les princes du ciel, si nous voulons conserver la piété et ne pas tomber dans le blasphème.

XII.

Il ne sert de rien de dire que souvent les réponses sont bonnes, en accord avec la vraie doctrine, et telles enfin que de bons esprits les pourraient faire. Il suffit que la forme soit indigne d'eux. D'ailleurs, si les saintes inspirations des anges sont communes, leurs manifestations extérieures sont très-rares et jamais elles ne se produisent par de tels moyens. Rien de plus ordinaire, au contraire, que ces moyens ou leurs analogues pour les manifestations diaboliques.

Le démon, ne l'oublions pas, est le père du mensonge, et tou-

tes les formes lui sont bonnes pourvu qu'il mette le trouble dans les âmes. Il peut donc tenir quelquefois un langage de piété et se tranformer en ange de lumière. L'apôtre saint Paul nous a prévenus contre ces illusions, et le Rituel romain, en donnant des règles pour les exorcismes, avertit de ne pas croire à l'auteur des possessions, quand même il feindrait d'être l'âme d'un défunt, ou d'un saint, ou même qu'il se dirait l'un des bons anges; *neque ei credatur si simulet se esse animam alicujus sancti, vel defuncti, vel angelum bonum.*

Écoutons Bossuet. Voici sous quels traits énergiques cet incomparable génie nous peint, après les Pères, le caractère, les ruses et les perfides stratagèmes de l'esprit du mal :

« Vous croiriez peut-être, Messieurs, que l'ennemi dont nous vous parlons « vous attaquera par la force ouverte et que *les finesses s'accordent mal avec « tant de puissance et d'audace.* Mais Satan marche contre nous par une con- « duite impénétrable et cachée. Il ne brille pas comme un éclair, il ne « gronde pas comme un tonnerre, il ressemble à une vapeur pestilente « qui s'écoule au milieu de l'air par une contagion insensible et imperce- « tible à nos sens... il se glisse comme un serpent. Et Tertullien nous dé- « crit ce serpent par une expression admirable : *Il se cache autant qu'il « peut, il resserre en lui-même par mille détours sa prudence malicieuse. Il ne « craint rien tant que de paraître, quand il montre la tête, il cache la queue, il « ne se remue jamais tout entier...* Ah, mes frères, c'est Satan, c'est Satan qui « nous est représenté par ces paroles. Qui pourrait vous dire toutes ses « profondeurs, et par quels artifices ce serpent coule? » (2e *Sermon sur les démons.*)

Pour qui connaît les profondeurs et les artifices de Satan, les réponses indifférentes et même bonnes des tables parlantes ne sont donc pas difficiles à expliquer. Si les tables parlantes ne proféraient que des blasphèmes ou des impiétés, le principe diabolique y serait trop visible, et, par une voie si découverte, le démon n'aurait accès qu'auprès de ceux qui sont déjà siens; plusieurs même d'entre les moins mauvais en auraient horreur. Mais il faut séduire les bons eux mêmes; il faut engager les simples insensiblement, et surtout les femmes, dans les plus dangereuses pratiques, par des curiosités en apparence innocentes; il faut un voile sur l'œuvre d'iniquité; il importe que le doute subsiste pour la multitude; que le partage des sentiments soit possible, et que, tandis que les uns disent que c'est le démon, d'autres puissent dire que ce sont les anges ou les âmes des morts.

Voilà tout le secret des réponses bonnes ou indifférentes. Quelle pitié que des chrétiens se laissent prendre à un piége si grossier!

XIII

Concluons. Nous croyons avoir démontré que, si l'on admet

les faits attestés par un grand nombre de témoins, il faut reconnaître en même temps que ces faits ont pour cause efficace un être intelligent, et que cet être intelligent ne saurait être que l'esprit du mal, qu'il est, non pas seulement quelquefois, mais toujours le démon.

Cette conclusion en entraîne une autre aussi incontestable. Les expériences des tables parlantes, telles que les pratiquent ceux qui y croient, sont, dans le langage de l'histoire et de l'Eglise, des opérations de *magie*.

Que l'inconcevable légèreté de notre siècle ne voie dans de telles pratiques qu'un nouveau jeu de salon, nous le concevons; mais, dans la sainte gravité du langage chrétien, cela s'appelle d'un autre nom. Ce n'est pas un jeu, c'est un crime.

C'est un crime que Dieu abhorre, que l'Eglise déteste, que la loi divine, chez les Juifs, punissait de mort, et auquel, chez les chrétiens, les lois civiles infligèrent les peines les plus sévères.

Il est donc temps, il est grand temps que cela cesse, et, s'il devait, pour la honte et le châtiment de notre siècle, continuer, que les vrais fidèles du moins s'éloignent, se séparent de cet infâme commerce.

XIV

Nous avons dit fortement notre pensée, parce que nous sentons vivement la gravité des dangers auxquels ces expériences exposent la société, et parce que nous sommes convaincu que ce qui nous perd, en ce siècle léger et flottant, c'est la faiblesse de nos pensées et de notre parole sur les choses mêmes les plus graves et les plus importantes pour les mœurs.

Du reste, quelle que soit l'énergie de notre conviction, nous la soumettons humblement au jugement de l'autorité ecclésiastique.

Mais, en attendant que l'Eglise se prononce, nous n'admettrons jamais qu'il soit permis à des chrétiens d'interroger du bois, d'en recevoir des réponses, d'apprendre par cette voie des choses cachées; qu'il n'y ait rien en cela que d'innocent et que ce ne soit pas ce que les saintes Ecritures et l'Eglise appellent *magie*.

L'abbé J. Cognat.

On lit dans l'*Union franc-comtoise* :

S. Em. le Cardinal Mathieu, Archevêque de Besançon, a défendu, depuis plusieurs semaines, aux prêtres de son diocèse, de prendre aucune part aux expériences des *tables tournantes ou parlantes*.

Mgr l'Archevêque de Paris a déclaré à son clergé, réuni à Saint-Roch pour l'examen du *cas de conscience*, qu'il adoptait,

pour son diocèse, les prescriptions de la lettre de Mgr l'Evêque de Viviers sur le danger des expériences des tables parlantes.

Le *Journal de Rome* du 17 décembre contient ce décret de la S. Congrégation de l'Index :

DECRETUM

Sabatho 10 decembris 1853.

Sacra Congregatio Eminentissimorum ac Reverendissimorum S. Romanæ Ecclesiæ Cardinalium a Sanctissimo Domino nostro PIO PP. IX, sanctaque Sede apostolica Indici librorum pravæ doctrinæ, eorumdemque proscriptioni, expurgationi, ac permissioni in universa christiana Republica præpositorum et delegatorum, habita in Palatio Apostolico Vaticano damnavit et damnat, proscripsit proscribitque, vel alias damnata atque proscripta in Indicem librorum prohibitorum referri mandavit et mandat Opera quæ sequuntur :

Dictionnaire politique. Encyclopédie du langage et de la science politique, rédigée par une réunion de Députés, de Publicistes et de Journalistes, avec une introduction par Garnier-Pagès. *Donec corrigatur. Die* 10 *decembris* 1853.

Profession de foi du XIXe siècle, par Eugène Pelletan. *Decr. eod.*

La Religione del secolo XIX, per Ausonio Franchi. *Decr. eod.*

Appendice alla filosofia delle scuole italiane, per Ausonio Franchi. *Decr. eod.*

Apologia del diritto territoriale del parrochi. Voto legale dell'avv. Leopoldo Chiaromanni. Firenze 1853. *Decr. eod.*

Itaque nemo, etc.

Quibus Sanctissimo Domino Nostro PIO PP. IX. per me infrascriptum S. C. a Secretis relatis Sanctitas Sua Decretum probavit et promulgari præcepit.

In quorum fidem, etc.

Datum Romæ die 14 decembris 1853.

Hieronymus Card. de Andrea, *Præfectus.*

Loco † Sigilli.

Fr. A. V. Modena Or. Pr. S. Ind. Congr. a Secr.

Sa Sainteté le Pape Pie IX a tenu dimanche dernier un consistoire secret au palais apostolique du Vatican.

Le titre presbytéral de *S. Maria della Vittoria* y a été conféré d'abord à S. E. le Cardinal Adrien Fieschi.

Ensuite, Notre Saint Père ayant donné lecture d'une allocution, a créé et publié Cardinal de la Sainte Eglise romaine, dans l'ordre des Prêtres, Mgr Joachim Pecci, Evêque de Pérouse, né à Carpineto (diocèse d'Agani), le 2 mai 1810.

Le Saint Père s'est réservé *in petto* la création d'un autre cardinal.

Puis Sa Sainteté a proposé les Eglises suivantes :

L'*Eglise métropolitaine de Pise,* pour S. E. le Cardinal Cosme Corsi, transféré de l'église cathédrale d'Iesi ; — les *églises cathédrales unies de Terracine, Piperno et Sezze,* pour Monsignor Nicolas Bedini, prêtre romain, camérier secret de Sa Sainteté, examinateur du clergé et recteur du sémi-

naire romain pontifical ; l'*église cathédrale de Bergame*, pour le R. D Pierre-Louis Speranza, prêtre diocésain de Bergame, examinateur pro-synodal et chanoine pénitencier de cette cathédrale ; — l'*église cathédrale de Modigliana*, de nouvelle création, pour le R. D. Mario Melini, prêtre de Montalcino, recteur du séminaire de Pienza, etc.

Enfin l'instance du sacré Pallium a été faite à Sa Sainteté, pour l'église métropolitaine de Pise.

LETTRE DE NN. SS. LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE SENS A Mgr L'ARCHEVÊQUE DE FRIBOURG

Illustrissimo ac Reverendissimo DD° Archiepiscopo Friburgensi (1).

Illustrissime ac Reverendissime Domine !

Cùm ad nos pervenit istius quæ nunc, permittente Deo *qui non patietur vos tentari suprà id quod potestis*, per archidiœcesim Friburgensem debacchatur inusitatæ nostris temporibus persecutionis rumor, audita etiam illa qua polles imperterriti animi fortitudine, ac pro servandis Ecclesiæ Dei juribus, pro fide et veritate contrà adversantes sæculi potestates indeficiente virtute, etsi ætate provecta deficiant vires, nihil Nobis solemnius fuit quàm ut vestram hoc in lamentabili rerum statu agendi rationem ut potè quæ sacris canonibus omnino consentanea sit, mirantes comprobemus, et fortissimo pastori atque strenuo fidei catholicæ defensori per quem Friburgensis cathedra illustratur, ac glorificatur Ecclesia, constantiam roburque congratulemur.

Quinimo Nos, una cum gregibus nostræ sollicitudini creditis

---

(1) Illustrissime et révérendissime seigneur,

Lorsque le bruit de la persécution, si peu en harmonie avec nos mœurs présentes qui, par la permission de Dieu, dont la providence *ne permettra pas que vous soyez tenté au-dessus de vos forces*, sévit en ce moment dans l'archidiocèse de Fribourg, est parvenu jusqu'à nous ; lorsque nous avons appris la grandeur d'âme et l'intrépidité que vous avez déployées, et ce courage qui ne faiblit point dans un corps affaibli par l'âge, pour maintenir les droits de l'Eglise de Dieu, pour défendre la foi et la vérité contre les attaques des puissances du siècle ; Nous n'avons rien eu de plus à cœur que d'approuver avec admiration la conduite que vous avez tenue dans ce déplorable conflit, conduite si parfaitement conforme aux saints canons, et de féliciter de sa constance et de sa vigueur le pasteur héroïque, l'intrépide champion de la foi catholique qui illustre en ce moment le siége de Fribourg et glorifie l'Église. De plus, nous et les fidèles confiés à notre sollicitude, *devant nos yeux vers les saintes montagnes d'où le secours doit venir*, nous prions avec instance le pasteur éternel des pasteurs qu'après vous avoir *éprouvés un instant il vous donne une perfection et une force nouvelles*, afin qu'une profonde paix étant rendue à son Eglise agitée par la tempête, les ennemis déclarés de la Religion viennent à résipiscence et se convertissant à une meilleure vie, ne méditent, ne goûtent et ne décernent rien que de juste et de droit, de sorte qu'unis ensemble, chefs et peuples, pasteurs et troupeaux, parviennent à la vie éternelle.

Tels sont les vœux que forment, de Votre Grandeur, les très-humbles et très-dévoués collègues, les évêques soussignés de la province de Sens,

† Melon, archevêque de Sens. — † Pierre-Louis, évêque de Troyes.

† Dominique A., évêque de Nevers.

levantes oculos ad montes undè veniet auxilium, pastorum æternum pastorem enixe deprecamur ut *modicum passos ipse vos perficiat* consolidetque, quo hinc ecclesiæ suæ facta post procellam tranquillitate magna, Religionis hostes infensissimi resipiscant, et, ad meliorem frugem conversi, nil nisi justum, nil nisi rectum moliantur, sapiant ac decernant, et simul adunati, cum ductoribus populi, cum ovibus pastores, æternam vitam adipiscantur.

Ita precantur et vivent,

Amplitudinis vestræ,

Humillimi et devotissimi servi et collegæ infra scripti Senonensis provinciæ Episcopi.

† Mellonus, Archiep. Senonens. — † Dominicus, A. Episcopus Nivernensis. — † Petrus Ludovicus, Episcopus Trecensis.

Nous apprenons de plus que Mgr l'archevêque de Sens vient d'adresser au clergé de son diocèse une circulaire dans laquelle il envoie la lettre admirable du vénérable confesseur, et ouvre une souscription en faveur du clergé persécuté du grand-duché de Bade.

LETTRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE MARSEILLE A Mgr L'ARCHEVÊQUE DE FRIBOURG

Mgr l'Evêque de Marseille a adressé la lettre suivante à Mgr l'Archevêque de Fribourg :

« Marseille, le 17 décembre 1853.

« Monseigneur,

« Permettez que, du rivage de la Méditerranée, ma voix, s'unissant aux voix qui s'élèvent vers vous jusques des îles de l'Océan, vienne s'ajouter aux hommages d'admiration universellement offerts à Votre Grandeur pour votre courageuse fermeté dans la défense des droits les plus sacrés.

« Prisonnier de Jésus Christ pour son Eglise, comme saint Paul, *vinctus Christi*, vous êtes dans la captivité qui vous est infligée dans votre demeure par un pouvoir, aveugle autant qu'ingrat, plus puissant que ce pouvoir lui-même. Il ne saurait vous vaincre, et vous apprenez une fois de plus, à ceux qui l'ignoraient, ce que c'est qu'un Evêque. Grâces vous soient rendues de ce grand enseignement donné au monde par le triomphe de la conscience sur la force.

« Vos saintes souffrances comblent d'honneur votre belle vie ; elles couronnent glorieusement votre vieillesse, déjà si vénérable ; elles sont aussi un puissant exemple admirablement imité par votre clergé qui, s'inspirant de votre courage, suit la voie que vous lui avez tracée. Vous l'avez élevé presque à la hauteur de vos vertus. *Il est devenu*, avec vous, *un spectacle aux anges et aux*

hommes, et sa touchante fidélité excite dans tout cœur de prêtre le généreux désir de combattre et de souffrir, s'il le fallait, pour la même cause.

« Soyez donc béni, Monseigneur, pour le bien que vous faites à l'Eglise, qui *surabonde de joie dans sa tribulation*, tandis que d'une manière si parfaite vous *faites éclater sa force dans sa faiblesse.*

« Le chapitre de ma cathédrale et tout le clergé de mon diocèse n'ont, avec moi, qu'un même sentiment d'admiration et de reconnaissance envers Votre Grandeur : et ce sentiment, je tiens d'autant plus à vous l'exprimer, que nos cœurs, tout émus des souffrances d'un autre confesseur de la foi, viennent d'éprouver combien sont étroits et puissants les liens de l'unité catholique.

« C'est de Marseille que, ces jours derniers, le saint Archevêque de Bogota est allé au ciel recevoir sa récompense. La veille, en me racontant dans un entretien fraternel les douleurs de son Eglise, il me révéla la grande âme d'un Evêque heureux comme vous, Monseigneur, de *souffrir persécution pour la justice.* Et s'il m'a été donné d'environner de pieux honneurs, les restes mortels du Pontife exilé et de leur décerner une sorte de triomphe; si, en offrant pour lui avec toute la solennité des pompes saintes le divin sacrifice, j'ai cru célébrer la première fête du martyr; si j'ai fait proclamer en chaire ses mérites, auxquels il me semblait que les esprits bienheureux applaudissaient du haut du ciel, comment pourrai-je ne pas porter en même temps ma pensée vers vous, Monseigneur, pour vous présenter le religieux hommage de l'admiration et de la respectueuse sympathie que commandent vos généreux combats pour Dieu et son Eglise ?

« Veuillez agréer ces sentiments avec lesquels je suis, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très-humble et très-obéissant serviteur. *Signé* † Charles-Joseph Eugène, Evêque *de Marseille.*

Mgr l'Evêque de Gap vient d'adresser aussi une lettre à Mgr de Vicari.

Nous sommes informés que, dès les premiers jours du mois de décembre, Mgr l'archevêque d'Aix a écrit à Mgr l'archevêque de Fribourg, pour le féliciter du courage qu'il déploie dans la défense des droits de l'Eglise, et lui exprimer, avec ses sympathies, celles du clergé et des fidèles de son diocèse.

On lit dans le *Journal de Bruxelles :*

Un de nos souscripteurs pour l'œuvre si sympathique du vénérable Archevêque de Fribourg, nous écrit que, traversant le pays de Bade, au mois de décembre 1847, il assista, dans l'église cathédrale de Fribourg, à la grand'messe, et qu'il y entendit le saint pontife adresser aux nombreux fidèles, qui remplissaient le temple, ces touchantes et prophétiques paroles :

« Mes Chers Frères, pendant que l'Eglise catholique est persécutée chez

« nos voisins les Suisses, sachons qu'il n'arrive rien sans la permission de « Dieu. Prions-le pour le triomphe de notre sainte Eglise, et pour ses per- « sécuteurs : car qui sait s'il ne viendra pas un temps où nous aurons à « déplorer les mêmes violences ; alors nos frères les Suisses adresseront « aussi au Tout-Puissant des prières pour nous. Ne perdons jamais de vue « que, selon la promesse de son divin Fondateur, les portes de l'enfer « ne prévaudront jamais contre l'Eglise de Dieu. En attendant, prions et « souffrons, Dieu nous récompensera. »

Ces paroles ont été prononcées le deuxième jour de Noël, en 1847.

Ainsi que Mgr l'Evêque de Gand et son vénérable chapitre, Mgr l'Evêque de Bruges et le chapitre de la cathédrale ont adressé des lettres de félicitations à Mgr l'Archevêque de Fribourg.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE DE FRIBOURG EN BRISGAW.

9e LISTE

Total des listes précédentes. . . . . 2,269 fr. 60 c.

Mgr l'évêque de Marseille.	100 »	Un anonyme.	10 »
Mgr l'évêque de Grenoble.	100 »	MM. le vte A de Caulaincourt	15 »
Mgr l'ancien évêque de Grenoble, chan. de St-Denis	100 »	le vicaire de la Boissière (Loire-Infér.)	5 »
MM. Oriel, vic. gén. de Grenoble.	10 »	le curé de la Renaudière (Loire-Infér.).	2 »
Chambon, id.	10 »	du Doré, au Doré (Maine-et-Loire.).	6 »
Rousselot, id.	10 »	le curé du Fief-Sauvin, id.	5 »
Chomard, curé d'Eybens.	5 »	le curé de St-Laurent-des-Autels, id.	5 »
Un prêtre du diocèse. .	2 »	le curé du Doré, id. . .	6 »
Mme la comtesse de Béarne.	20 »		
M. Blaise Aurran	20 »		

LORD PALMERSTON

Il est impossible de méconnaître l'importance que peut avoir, dans les circonstances critiques où se trouve l'Europe, la retraite de lord Palmerston. Cet événement acquerrait encore plus de gravité, s'il est vrai que ce puissant et aventureux homme d'Etat ne quitte le ministère de l'intérieur que pour préparer sa prochaine rentrée au *Foreign Office*, et se saisir du gouvernement souverain de son pays, au dedans et au dehors comme chef du cabinet.

I

Un projet de réforme électorale a été l'occasion qu'a saisie lord Palmerston ; mais il est permis de croire que son opposition aux vues de ses collègues sur ce point délicat de la politique intérieure, n'a été ni le motif déterminant de sa sortie des affaires, ni un simple prétexte, dégagé de tout calcul ultérieur et n'ayant d'autre but que d'en masquer la véritable raison.

Pour notre part, nous inclinerions plutôt à penser qu'il en a voulu faire une amorce pour les *torys*, en même temps qu'il offre des gages non moins sûrs et des appâts non moins séduisants aux autres partis.

On conçoit facilement l'intérêt qu'il aurait à rassurer la grande propriété sur la jouissance des priviléges qu'elle a conservés jusqu'à ce jour, et à se l'attacher, en lui promettant d'arrêter l'affaiblissement progressif de son influence politique, tellement déchue depuis le fameux bill de lord Grey, et la diminution des *bourgs pourris*. Quant aux *classes* plus spécialement *commerçantes*, il sait quelle popularité lui ont valu parmi elles l'ardeur, la passion, et jusqu'au manque absolu de scrupules qu'il a constamment fait éclater au service des intérêts généraux de son pays, et même des convoitises et de la cupidité d'individus couverts du pavillon britannique.

Certes, pour jeter dans ses bras cette partie de la population, il suffit bien des craintes qu'inspirent les progrès des Russes dans l'Asie, leur marche vers les Indes, leur prépondérance en Perse, et jusqu'en Europe, leurs envahissements sur le cours du Danube!

Personne enfin n'ignore les sympathies que la *démagogie* professe, d'un bout de l'Europe à l'autre, pour le ministre dont les intrigues ont si bien préparé les explosions de 1848, celui dont la protection lui avait auparavant garanti son boulevard de la Suisse, et dont les agents lui livraient à la même époque l'Italie comme une proie.

En France même, nous nous rappellerons longtemps l'étrange attitude de la Montagne au sein même de l'Assemblée nationale, le jour où l'un des meilleurs ministres que la France ait vus à la tête de ses relations extérieures, le loyal et habile général de la Hitte, vint expliquer les circonstances dans lesquelles il n'avait pas hésité à rappeler son ambassadeur de Londres. Lord Palmerston, engageant la puissance anglaise au service de l'aventurier Pacifico, parlait à la Grèce le langage que la Russie a tenu à la Turquie, mettait le blocus sur ses côtes, saisissait ses vaisseaux et opprimait ce petit royaume, son prétendu protégé, au moment même où par des assurances menteuses elle tentait de surprendre la France, son alliée. Notre gouvernement refusa de subir l'affront, et lorsque le ministre des affaires étrangères expliqua solennellement à la tribune comment il avait compris et accompli son devoir, il n'y eut qu'un tressaillement d'approbation dans toute la salle. Sa voix fut couverte des applaudissements de tous les partis honnêtes et patriotiques. L'honneur, la dignité du drapeau, réunissait les opinions les plus contraires dans cette éclatante et unanime dé-

monstration. La Montagne seule, ordinairement si belliqueuse et si bruyante, cette fois craignant de perdre les bonnes grâces de l'Angleterre, sentant sa honte et la tête baissée, restait muette et frémissait de rage en silence.

Assurément, lord Palmerston, en gardant sous sa main des réfugiés de toutes les nations, ne s'est pas aveuglé cependant sur les inconvénients et les périls de cette hospitalité en pleine paix. Ne chercherait-il pas à récompenser le Royaume-Uni du fardeau qu'il lui a imposé, en le débarrassant, en cas de guerre, de ces proscrits et en leur rouvrant sur le continent la lice où ils aspirent à tenter de nouveau la fortune de la révolution ?

II

Ainsi lord Palmerston asseoirait son pouvoir comme sur une triple base, sur *l'aristocratie*, sur *le commerce* et sur *la démocratie*. Après avoir licencié les chefs des partis qui forment aujourd'hui l'administration de la Grande-Bretagne, il reconstituerait la coalition des opinions et des classes les plus diverses, en se les liant par leurs instincts et par leurs intérêts, et en faisant même entrer un élément de plus, l'élément démocratique, dans son amalgame gouvernemental, au risque d'être dominé par les leviers mêmes dont il se flatte de se servir.

Maintenant dire quelles seraient ses forces, n'est-ce pas indiquer aussi, dans cette hypothèse, quelles seraient ses tendances?

Le ministère, actuellement présidé par lord Aberdeen, n'a pas la prétention insensée de maîtriser les événements à coup sûr. Il a envisagé les éventualités de la guerre, il a fait des déclarations et des démonstrations qui peuvent l'y entraîner; mais il est sincère, nous le croyons, dans ses efforts pour l'éviter. S'il l'a fait, ce sera malgré lui. Il ne pourra pas peut-être conserver la paix, mais il la veut.

Comment croire que la politique de lord Palmerston serait celle des collègues dont il se sépare? Il faut bien le dire, il n'est pas un de ces fanfarons d'opposition, timides à la tête des affaires. Il a fait ses preuves ; il se plait au milieu des tempêtes. Avant de prendre son congé sur une autre question, il a eu bien soin de manifester son dissentiment dans le cabinet à propos de la question d'Orient. Il ne reniera pas, sans doute, les actes auxquels il a eu part, d'autant qu'ils lui laissent l'avenir absolument libre. Il protestera, sans doute, encore de son amour de la paix ; peut-être même, au lieu de la troubler définitivement, son retour au ministère contribuera-t-il à la raffermir par la signification que les puissances attribueront à cet événement, et par les salutaires alarmes qu'il leur inspirera. Mais au fond, ce

qu'il représente, c'est le génie de la discorde, dans un temps où la discorde ne saurait, ce semble, être autre chose que la guerre.

Et quand, dans les conditions présentes du monde, on prononce ce redoutable mot, la guerre, la pensée ne saurait évidemment se circonscrire dans les contrées où les hostilités sévissent aujourd'hui. Elle embrasse nécessairement un bien plus vaste théâtre.

III

Si l'Angleterre, en effet, intervenait dans la lutte, à qui persuadera-t-on qu'elle jouerait une si grosse partie par pure affection pour les Turcs?

Elle n'a nullement dissimulé, depuis l'origine de cette affaire, qu'elle ne consulte que ses propres intérêts et non les leurs. Elle ne leur a pas ménagé de justes reproches sur la barbarie persistante de leur administration, sur la stérilité que leur domination a fait régner dans les plus belles provinces, sur l'oppression dont souffrent toujours les populations chrétiennes de leur empire. Mais, en réalité, son principal grief contre les Turcs, sinon leur plus grande faute, c'est leur décadence, c'est leur infériorité vis-à-vis de leurs puissants voisins, infériorité depuis longtemps certaine pour tous les hommes clairvoyants, et attestée de nouveau par la dernière campagne sur terre et sur mer; c'est l'impossibilité pour eux, par conséquent, d'opposer une sérieuse barrière aux projets permanents de la prédominance moscovite.

L'Angleterre n'a pas l'habitude de s'attacher, par la seule considération de l'équité pure et du point d'honneur, au maintien des traités. Elle paraît aujourd'hui convaincue que l'intégrité de l'empire ottoman, purement nominale, n'est plus qu'un voile sous lequel l'autorité des Czars, bien avant la crise actuelle, s'étendait chaque jour davantage dans l'ombre et dans le silence sur les sujets du Sultan. Que si, par la revendication à tout risque de son protectorat schismatique, par l'excès de ses prétentions, par la hauteur de son langage, par la précipitation de son recours à la force et par le succès de ses armes, l'empereur Nicolas a lui-même accusé une situation dont lui seul profitait jusqu'à ce qu'il vînt spontanément la changer, nous ne craindrons pas de calomnier l'Angleterre en supposant qu'au moment où elle prétendra s'armer pour la Turquie, elle songera moins à en assurer l'indépendance, qu'à substituer des compensations d'agrandissement à un faux équilibre dont ceux qu'elle considère comme ses rivaux et ses ennemis tireraient à eux désormais tout l'avantage.

Or, dès l'instant où le partage de la Turquie serait arrêté

dans les plans de la Grande-Bretagne comme de la Russie, les deux principaux compétiteurs à cette succession auraient un égal intérêt à ne laisser de place que pour eux sur le devant de la scène, et à régler entre eux, soit par les voies pacifiques, soit à coups de canon, le remaniement général des possessions et des influences sur le globe.

IV

L'Asie, sans doute, serait le plus riche butin et non pas le moins envié. Nous ne connaissons pas assez les forces respectives des antagonistes, dans ces lointaines contrées, pour entrer dans les détails de leur litige. A peine sait-on si la Perse, à l'heure qu'il est, a déclaré, oui ou non, la guerre à la Turquie. Ce qui est certain, c'est que les vues de l'un et de l'autre ne connaissent pas d'autres limites que celles de la terre, et s'étendent du Bosphore, à travers la Tartarie ou le golfe Persique, jusqu'au fond des Indes et aux extrémités de la Chine et du Japon.

Voilà la grande raison pour laquelle l'Angleterre veut avoir un pied dans la mer Noire, comme la Russie demande à Constantinople la clé de la Méditerranée; l'une, pour garantir ses provinces asiatiques, menacées par l'aigle moscovite, et conserver à sa marine le sceptre de l'Orient; l'autre, pour barrer la route au pavillon britannique, par l'isthme de Suez, et s'ouvrir le bassin même de cette mer intérieure, qui eût pu être un lac français, et qui est encore la grande artère de la civilisation occidentale.

V

Les hommes d'Etat de l'Angleterre ne se méprennent pas quand ils regardent la Russie comme leur plus redoutable émule; aussi ne négligent-ils rien pour contrarier sa marche et se préparer, s'il le faut, à une lutte gigantesque contre elle. Toutefois, s'ils se décident à la combattre, ils ne se flattent pas, sans doute, de la détruire ou de l'abaisser au rang qu'ils réservent à d'autres Etats de l'Europe.

N'est-ce pas un rêve qui a été caressé par beaucoup d'entre eux, et par lord Palmerston plus que par d'autres, de faire de la France leur principal satellite, et de l'Autriche leurs dépouilles opimes?

Si la Russie, en effet, est inaccessible dans son éloignement et dans ses glaces, l'Autriche, à leurs yeux, est vulnérable de toutes parts; vulnérable par la propagande révolutionnaire, dans la haute Italie et dans la Hongrie, comme elle l'est dans ses populations slaves par le fanatisme de race.

Renverser la maison de Hapsbourg, dont les racines ont si

profondément pénétré dans le sol européen, enlever seulement à ce tronc antique et vénéré les branches qu'il étend hors de l'Allemagne, ce n'est pas, peut-être, une entreprise aussi facile que le suppose l'orgueil insulaire, exalté par l'ivresse des réfugiés. Mais, cependant, elle a eu trop récemment un commencement d'exécution pour qu'elle doive être reléguée dans la catégorie des fables. C'est précisément parce que l'Angleterre n'a positivement désavoué, depuis cinq ans, aucun de ses projets de 1848, que la Suisse radicale l'attend, que l'Italie rouge l'appelle, et que la Révolution, battue partout, mais toujours menaçante, n'a nulle part complétement rendu les armes.

Certes ce serait déjà la plus funèbre perspective, au milieu d'une conflagration générale, que la possibilité seule de la chute ou de l'humiliation d'un si grand empire, d'une puissance jusqu'ici de premier ordre, à laquelle est si étroitement attachée la cause de la paix et de la sécurité continentale, d'un Etat catholique plus uni et plus dévoué qu'il ne le fut jamais au Saint-Siége! L'Eglise n'y perdrait pas moins que la société européenne. Mais ce ne serait pas encore, s'il venait à s'accomplir, celui de tous les désastres qui mériterait le plus de larmes; la Chrétienté aurait pu être soumise à une bien autre épreuve!

A qui faut-il l'apprendre? La Révolution, en Italie surtout, c'est la guerre à mort contre la Papauté, la guerre contre le Pape, ce Roi temporel dont les Etats confinent aux contrées où les machinations anglaises ont réuni le plus d'éléments incendiaires, la guerre surtout contre le vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, contre ce monarque spirituel dont la souveraineté s'étend sur toutes les consciences et exerce le gouvernement de toutes les âmes sur la terre entière!

La Révolution cosmopolite ne l'a jamais caché; la capitale qu'elle cherche, ce n'est ni Londres, ni Paris, ni Vienne, ni New-York, c'est Rome! Elle y a fait une première apparition, et qui ne sait ce qu'il a fallu d'efforts humains et de circonstances presque miraculeuses pour l'en chasser.

Ah! sans doute, dans les épreuves futures, pas plus que dans celles du passé, la Providence ne ferait défaut à ses promesses infaillibles. L'histoire peut, à cet égard, rassurer le courage des chrétiens, mais elle doit aussi éclairer leur expérience. Qu'ils ne se fassent donc pas d'illusion! Qu'ils n'aillent pas s'imaginer que si une nouvelle campagne s'ouvre jamais en Italie, elle doive se borner à satisfaire l'amour-propre des Piémontais qui cherchent une revanche de leur défaite de Novare. Depuis le premier César, il n'y a plus de Rubicon.

Que les catholiques se rappellent surtout, que Dieu lui-même, le Dieu des armées, aimant la paix, voulant que les

hommes prient pour la paix, ne les livre à la guerre que comme à un châtiment et à une expiation, et que, quand il déchaîne ce fléau dévastateur, il n'en détourne pas les coups de la tête même de son Eglise! Dix-huit cents années sont là pour attester qu'il ne s'est pas élevé une ère de discorde entre les nations chrétiennes depuis l'invasion des Barbares, en passant par les luttes du moyen âge et les rivalités de la France et de l'Autriche, sans que le Chef-lieu du christianisme n'en ait souffert plus qu'aucun autre pays ni aucune autre cité dans le monde!

Assurément, si la politique, l'intérêt commercial, l'alliance des démagogues jetaient la Grande Bretagne dans la guerre, on peut croire que le fanatisme anglican ne s'opposerait pas aux complots de ces éternels ennemis de Rome qui ont renouvelé contre elle le serment d'Annibal.

Puissent de semblables malheurs dont la première partie de ce siècle n'a pas été exempte, ne point en affliger aussi la seconde moitié!

VI

Dieu nous garde de nous plaire dans de sinistres présages. Ceux qui croient en la miséricorde infinie comme en la toute-puissance souveraine du Maître suprême de tous les empires, ne se découragent pas aisément, et ils aiment à espérer même contre toute espérance.

Nous savons d'ailleurs ce que valent les spéculations humaines. Nous avons envisagé des éventualités, qui ne sont pas sans vraisemblance, avec sangfroid, avec liberté d'esprit, avec une certaine hardiesse même, sans laquelle il est impossible de peser les chances de l'avenir. Mais nous ne croyons pas à ce *Fatum* antique qui enchaînait la volonté des individus et des peuples. Nous sommes convaincu que, si la sagesse des gouvernements est courte par tous les bouts, la paix, cet objet de tous les vœux, n'est pas un but qu'ils ne puissent atteindre, poussés par le sentiment du devoir et soutenus par la grâce d'en haut. En supposant l'Angleterre prête à se lancer dans la criminelle voie dont nous venons de parcourir du regard les étapes, encore faudrait-il qu'elle gardât jusqu'au bout le concours de notre patrie; et, quoique très-engagée dans les eaux de la mer Noire, nous ne supposerons pas gratuitement que la France suive jusque-là son alliée du moment, au prix de sacrifices stériles pour nous et non moins contraires à nos intérêts qu'à la cause de l'ordre et de la religion.

Le ministre en expectative de la reine Victoria veut être et paraître Anglais par excellence. La prédominance de la Grande-Bretagne se confond en son esprit avec le succès de son ambition. Il a toujours visé à pouvoir appliquer, comme autrefois

M. Canning au gouvernement de son pays, placé dans ses mains, cette réminiscence antique :

... Hic vasto rex Eolus antro
Luctantes ventos tempestates que sonoras
Imperio premit...
Illi indignantes magno cum murmure montis
Circum claustra fremunt. Celsa sedet Eolus arce
Sceptra tenens.....

Telle serait bien en effet l'Angleterre, inaccessible et triomphante au sein des flots, dominant l'Occident, sur lequel elle lance ou retient les tempêtes. Mais quelle place nous laisserait-elle alors à nous-mêmes?

Notre drapeau, sans doute, ne s'effacerait pas à ce point, et notre puissance ne se résignerait pas à n'être plus que la première au second rang, marchant derrière l'Angleterre, combattant à son profit et lui laissant désormais la haute main sur l'Espagne et le Portugal asservis, comme sur la Suisse, le Piémont, Naples et la Grèce en feu!

Enfin, malgré les profondes défiances et les amers ressentiments que lord Palmerston excite à bon droit, nous ne voudrions pas même l'accuser formellement, à moins de nouveaux indices, d'être résolu à reprendre, sur un tel développement, une politique dont il n'a encore posé que les prémisses, dont il ne veut faire peut-être qu'un épouvantail, et dont la poursuite attacherait à son nom une responsabilité aussi lourde de ruines et aussi souillée de sang.

Mais, nous le répétons en terminant, nous ne saurions considérer sans effroi son retour au pouvoir, car si sa main se posait de nouveau au timon des affaires européennes, elle pourrait de là, au milieu des orages qui nous menacent, imprimer aux nations de l'Europe une de ces impulsions fatales qui les précipitent vers les abîmes.

Charles DE RIANCEY.

AFFAIRES D'ORIENT

Les dépêches de Vienne sont unanimes pour annoncer l'entrée des flottes anglo-française dans la mer Noire. Le *Times* donne pour officiel « que les gouvernements de France et d'Angleterre, à la réception des nouvelles du combat de Sinope, ont envoyé des ordres en ce sens à leurs amiraux respectifs. » Le même fait est également publié par le *Journal de Francfort*. En le tenant pour confirmé, il ne resterait plus à savoir que si les flottes devront et pourront se borner à remplir un rôle d'observation et tout au plus à protéger le littoral de la Turquie d'Asie.

Telle est l'argumentation du *Journal de Francfort*, qui s'exprime en ces termes :

« Si les Russes n'ont pas voulu attendre l'attaque des Turcs dans la mer Noire, comme ils l'ont attendue dans la Valachie, la France et la Grande-Bretagne pourraient-elles déduire de cet événement un motif suffisant pour agir à main armée contre les forces russes? Les flottes combinées, en voulant repousser toute attaque contre les ports turcs, devront nécessairement empêcher les Turcs d'entreprendre, dans la mer Noire, aucune démonstration navale qui pût provoquer des représailles ou engager les Russes à prendre de pareilles démonstrations. Toute autre manière d'agir serait non-seulement un cas de guerre, mais la guerre elle-même.

« Or, serait-il possible qu'au moment même où l'on agit à Londres et à Paris par la voie des notes et des projets d'accommodement, on agît dans la mer Noire par la force des armes?

« Nous ne le croyons pas. Nous croyons seulement que la nouvelle de la défaite subie par les forces navales turques n'a pu que contribuer à augmenter l'exaltation qui règne à Constantinople. L'expédition des flottes combinées dans la mer Noire est un expédient pour calmer, autant qu'il est possible, l'indignation et l'agitation de la population de la capitale. On devrait peut-être éloigner les flottes pour trouver à Constantinople un terrain accessible aux notes.

« Nous ne voulons pas prétendre par là que la situation n'est pas difficile, mais la ferme volonté de maintenir la paix nous est une garantie que les escadres combinées sont destinées à empêcher la continuation de la guerre dans la mer Noire, mais nullement à prendre part à des hostilités contre la flotte russe. »

Une enquête sévère a été ordonnée, à Constantinople, sur les causes du désastre de Sinope, attribué soit à la négligence des autorités turques qui n'ont point transmis à l'escadre les ordres de rappel, soit au manque d'informations opportunes de la présence d'une croisière russe sur la côte d'Asie. La *Patrie affirme* que les Russes ont perdu, dans la rencontre, un *vaisseau* de 90 canons, le *Yagundib*, qui a été abordé résolûment par une frégate turque et a sauté avec elle. L'amiral turc, prisonnier à Sébastopol, a dû, dit-on, subir l'amputation par suite de ses blessures, et son état était fort grave.

Le *Te Deum* a été chanté dans la chapelle particulière du czar, au palais d'hiver, et dans toutes les églises de Saint-Pétersbourg, en actions de grâces des victoires d'Ackalzick et de Sinope.

On dément aujourd'hui les bruits qui ont couru relativement à une bataille sanglante près de Kelafat. Il n'y aurait de réel que des engagements d'avant-postes et quelques coups de main exécutés par les cosaques. Des faits si minimes ne méritent pas de détails. Mais nous croyons devoir appeler l'attention du lecteur sur ce que rapporte la *Gazette de Cologne:*

Il paraît, dit-il, que tout le Caucase a pris les armes. A l'ouest, les Abchases assiégent Sukum-Kalé. Le district Mahivlu, appartenant à la province russe d'Erivan, habité par des Turcomans et des Arméniens, est aussi révolté, parce que les Russes ont voulu y faire des levées d'hommes et imposer des contributions.

L'intérêt direct de l'Angleterre dans les affaires d'Orient est, comme on sait, du côté de l'Inde. Aussi la nouvelle phase qui se présente, c'est-à-dire l'alliance de la Perse avec la Russie,

a-t-elle produit chez nos voisins une assez vive sensation que traduisent ces lignes du *Times* :

« Quelles que puissent être les relations de l'Angleterre et de la Russie, l'Angleterre croit convenable que la Russie ne soit pas trop rapprochée de la frontière de l'Inde. Pendant de longues années, lorsque le gouvernement persan était attaché à l'Angleterre, celle-ci considérait la Perse comme un boulevard suffisant. Malheureusement cet état de choses est changé. Une fois déjà le czar a tourné les armes du shah contre les ouvrages extérieurs de la domination anglaise. Ce n'est que par un acte de vigueur, par l'occupation de l'île Karrack, dans le golfe Persique, qu'on l'obligea à lever le siége d'Hérat et à rendre aux Afghans la forteresse de Ghorian.

« La même politique nous poussa plus loin que nous n'aurions dû aller, jusqu'à l'expédition de l'Afghanistan. Toutes les fois que, pour un motif ou pour l'autre, nos relations avec la Russie sont devenues mauvaises, les mêmes embarras se sont reproduits. La conduite de la Perse indique la politique de la Russie, et s'il est vrai que le shah ait offert à celle-ci une armée de 30,000 hommes contre les Turcs, il n'est plus qu'un vassal de l'empereur Nicolas, et nous ne serions pas surpris d'apprendre l'existence entre le czar et le shah d'un traité également contraire aux intérêts de la Turquie et à ceux de l'Angleterre.

« Le shah de Perse actuel Husser-ed-Din est le petit-fils de notre vieil allié Fithi-Ali : il est monté sur le trône fort jeune, en 1848, et n'a eu que peu de rapports avec les puissances européennes La France n'a pas depuis longtemps d'ambassadeurs en Perse, et nos relations ne se sont jamais bien rétablies depuis 1838. La Russie a profité de cette situation, et les Persans la laissent faire, bien qu'ils ne puissent ignorer qu'elle vise au démembrement de leur empire. C'est un beau trait de machiavélisme d'avoir mis aux prises les deux empires musulmans dont la Russie menace également l'existence, et qui ont tant d'intérêts communs. Reste à savoir quelles proportions vont prendre les événements, et, du reste, notre gouvernement dans l'Inde y est préparé. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

On a reçu samedi, par une dépêche télégraphique de Trieste, les nouvelles suivantes de la Perse et d'Afghanistan :

« D'après ces nouvelles, le shah de Perse marcherait vers le Nord avec une armée de 40,000 hommes et de 100 canons.

« Les Anglais marchaient, de leur côté, vers l'Afghanistan pour barrer, à l'aide d'un fort, le défilé de Cohat.

« Les Russes, ajoute-t-on, sont entrés à Khiva et ont détruit Achmetzen, dans la Tartarie indépendante. »

Les journaux sont remplis de longs bulletins russes. Nous n'avons pas à reproduire le rapport du lieutenant général, prince Béboutoff, sur la victoire qu'il a remportée, le 30 novembre, à Bayandoury, près de Kars. Ce fait est déjà connu.

On sait que le baron de Budberg a été nommé, par l'empereur Nicolas, commissaire et plenipotentiaire extraordinaire, par suite de la démission plus ou moins volontaire des hospodars de Moldavie et de Valachie. Le 12 décembre, le baron de Budberg a adressé au conseil d'administration de la Valachie une lettre pour réclamer son concours.

La *Gazette de Bucharest* du 12 publie également le rescrit par lequel le czar a conféré ces fonctions et qui exprime aussi l'espoir que l'administration du pays fera preuve de zèle.

Personne ne met plus en doute l'entrée des flottes dans la mer Noire. A ce sujet, le *Constitutionnel* s'exprime en ces termes :

Il paraît maintenant certain que les amiraux ont reçu les ordres nécessaires pour entrer dans la mer Noire ; mais, cependant, on ne savait pas encore officiellement cette après-midi, que le mouvement des flottes fût opéré. Toutefois, il faut s'attendre à en apprendre d'un moment à l'autre la nouvelle, et l'on saura sans doute en même temps quel est le vrai caractère qu'il faut donner à cet acte. Alfred DES ESSARTS.

NOUVELLES RELIGIEUSES

DIOCÈSE DE PARIS. — Les épreuves du concours pour les chapellenies de Sainte-Geneviève, commencées mardi dernier et continuées jeudi, se sont terminées vendredi à 4 heures. Immédiatement après, le jury, composé de M. Sibour, vicaire général, président, et de MM. Bautain, vicaire général ; Lecourtier, curé de Notre-Dame ; Deguerry, curé de la Madeleine ; Hamon, curé de Saint-Sulpice ; Duquesnay, doyen de Sainte-Geneviève, et le R. P. Souaillard des Frères-Prêcheurs, est entré en délibération pour fixer, d'une manière définitive, l'admission et le rang des divers candidats. M. l'abbé Lavigerie, du diocèse de Paris, chanoine honoraire de Montpellier, docteur ès-lettres, bachelier en théologie, a obtenu la première place ; M. l'abbé Maricourt, du diocèse d'Amiens, la seconde, et M. l'abbé de L'Escaille, professeur au petit séminaire de Paris, la troisième, qui n'est pas encore vacante.

— Mercredi, jour des saints Innocents, aura lieu la bénédiction d'une chapelle dans la cité Doré, connue sous le nom de Villa des Chiffonniers. Cette bénédiction sera faite à 10 heures, par M. le curé de Saint-Médard. C'est un premier succès obtenu par les efforts des prêtres qui ont consacré leurs travaux et leur zèle à la conversion de la population des barrières.

— M. l'abbé Lequeux, archidiacre de Saint-Denis, vicaire général de Paris, est parti vendredi dernier pour Rome.

DIOCÈSE DE VIVIERS. — Le *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche* annonce, dans son numéro du 20, que l'Empereur a envoyé *cent mille francs* à Mgr l'évêque de Viviers, pour aider à la construction du petit séminaire d'Aubenas. Ce qu'il y a de vrai dans cette assertion vraiment inconcevable, c'est que, pour témoigner de sa sympathie pour l'œuvre entreprise par Mgr l'évêque de Viviers, dans l'intérêt des vocations religieuses de son diocèse, l'Empereur a bien voulu envoyer à Sa Grandeur un billet de *mille* francs. La renommée a donné à cet acte de générosité les proportions fabuleuses devant lesquelles n'a pas reculé le *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*.

DIOCÈSE D'AVIGNON. — M. Roux Lavergne, ancien membre de la Constituante, ancien professeur à la Faculté des lettres de Rennes, auteur de plusieurs travaux historiques importants, et actuellement professeur à l'institution de M. d'Alzon, à Nîmes, a été ordonné prêtre, samedi dernier, par Mgr l'Archevêque d'Avignon.

DIOCÈSE DE MARSEILLE. — On lit dans la *Gazette du Midi*, sous la date du 21 :

« Les dépouilles mortelles de Mgr de Mosquera ont été enlevées ce matin de la cathédrale et acheminées sur Paris. De là, elles seront probablement conduites au Havre, où on les embarquera pour le pays dont le véné-

rable confesseur de la foi fut longtemps le premier pasteur. Ce retour, qui étonnera peut-être quelques personnes, s'explique par la récente décision du gouvernement de Bogota, qui, sans revenir sur ses actes d'usurpation religieuse, avait permis aux évêques expulsés par ses ordres de revenir dans leurs diocèses. »

ANGLETERRE. — Un journal anglais, le *Morning-Advertiser*, annonce que le Saint-Père a nommé M. Oakeley, agent du collége ecclésiastique anglais de Rome, en Angleterre, et ajoute : « On considère cette nomination comme conférant beaucoup d'honneur et de responsabilité. Le révérend gentleman, récemment converti de l'Église anglicane au catholicisme, est très-estimé du cardinal Wiseman, aux bons offices duquel il doit cette nouvelle preuve de la bienveillance et de l'estime de S. S. le Pape. »

MISSIONS. — Nous lisons dans la *Gazette de Lyon :*

« On annonce la mort de Mgr Douarre, évêque d'Amatha, dans la nouvelle Calédonie.

« Ce zélé missionnaire, dont les Annales de la Propagation de la foi ont souvent relaté les glorieux travaux et le courageux dévouement, est mort martyr de sa charité, à la suite des fatigues sans nombre de son apostolat, et après avoir édifié ces contrées lointaines par son assiduité auprès des pestiférés, qu'il a servis avec un héroïsme vraiment chrétien, sans se préoccuper du danger qui pouvait résulter pour lui d'un contact journalier avec une épidémie aussi contagieuse.

« Mgr Douarre s'est souvenu, en expirant, de notre cité, où il compte de si nombreux admirateurs, et le nom de cette ville, qu'il habita longtemps, est venu se confondre sur ses lèvres mourantes avec les dernières invocations de cette âme si pure, empressée d'aller recevoir au ciel sa récompense. »

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Une série de décrets, datés du 23 de ce mois, nomment pour l'année 1854 : M. Troplong, président du Sénat; M. Mesnard, premier vice-président du Sénat; MM. Drouyn-de-Lhuys, le général Baraguey-d'Hilliers, le général comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, vice-présidents du Sénat; M. Billault, député, président du Corps législatif; MM. Schneider et Réveil, députés, vice-présidents du Corps législatif; MM. le général Vast-Vimeux et Hébert, députés, questeurs du Corps législatif.

Toutes ces nominations ne sont que la confirmation des titulaires dans des fonctions déjà remplies.

— Hier à 6 heures du matin, il y avait 12 degrés 1 dixième de froid; aujourd'hui, le thermomètre de l'ingénieur Chevallier marque 10 degrés.

La Seine est prise au-dessous de Paris.

— Ce matin, lundi de Noël, le *Siècle*, la *Presse* et l'*Estafette* sont les seuls journaux qui aient paru.

— M. le comte de Chambord ayant appris deux désastres qui ont successivement porté la désolation dans la brave population maritime de Saint-Valery-en-Caux (Seine-Inférieure), a envoyé une somme de 500 fr. pour être également répartie entre les familles des malheureux naufragés de la *Céline* et du *Caïman*.

— Le *Constitutionnel* confirme la nouvelle d'un duel qui a eu lieu, à Madrid, entre l'ambassadeur français, M. le marquis de Turgot, et le ministre

américain, M. Soulé. Dans une soirée costumée chez l'ambassadeur de France, Mme Soulé s'était présentée avec le costume de Marguerite de Bourgogne, ce qui aurait, dit-on, excité quelques plaisanteries. Le fils de M. Soulé ayant, à ce sujet, vivement interpellé le duc d'Albe, une rencontre fut décidée. Après une lutte prolongée, M. Soulé fils tomba et, l'épée du duc d'Albe sur la poitrine, fut obligé de rétracter ses paroles. L'affaire fut reprise par M. Soulé père avec M. le marquis de Turgot. L'ambassadeur de France avait pour témoins le général Caillé et l'ambassadeur d'Angleterre, lord Howden. Le combat a eu lieu au pistolet, et M. de Turgot a reçu une balle dans la cuisse à quatre pouces au-dessus de la rotule. Le projectile enguiné dans les tendons et les muscles a pu être extrait. — *L.-C. Mac-Sheehy.*

— M. l'abbé Chassay, l'un de nos collaborateurs, vient d'être nommé, de la manière la plus honorable, docteur de la célèbre Université de Fribourg, en Brisgaw.

DISCOURS DE Mgr L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

ALLIANCE DE LA RELIGION ET DE LA SCIENCE DANS LES ÉCRITS DE SAINT AUGUSTIN

(2e article.)

IV

Mais que pensait Augustin de la philosophie?

Nous croyons et nous enseignons, écrit-il dans le livre de la Vraie Religion, que la philosophie, c'est-à-dire l'amour de la sagesse, et la Religion de Jésus-Christ sont une seule et même chose (1). Oui, Messieurs, la vraie Religion et la vraie philosophie ne peuvent pas être différentes dans leur résultat, car la vérité est une (2). Mais elles diffèrent dans leur marche et par le procédé qui les conduit à la connaissance de la vérité. Comment procède la philosophie? De quel point fixe et incontestable part-elle? Sur quel principe absolument certain s'appuie-t-elle, pour se livrer à ses investigations?

Un jour, Messieurs, un homme doué d'un puissant génie, illuminé déjà de toutes les lumières du christianisme, voulant tracer aux âmes dévoyées dans les sentiers de l'erreur ou travaillées par le doute, la route de la vérité, feint de se mettre lui-même à sa recherche. Il établit, à cet effet, le dialogue suivant entre lui-même et sa propre raison :

« *Le philosophe:* Commençons ce grand ouvrage. — *La raison :* Commençons-le. — *Le phil. :* Croyons que Dieu nous soutiendra. — *La raison:* Croyons-le certainement, croyons-le sans aucun doute, si cette croyance est en notre pouvoir. — *Le phil. :* C'est Dieu lui-même, qui est notre pouvoir. — *La rais.:* Prie-le donc aussi brièvement et aussi parfaitement que tu le pourras. — *Le phil. :* O Dieu, toujours le même, faites que je me connaisse, faites que je vous connaisse; telle est ma prière. — *La rais.:* Mais toi, qui veux te connaître, sais-tu que tu existes? — *Le phil.:* Je le sais. — *La rais. :* D'où le sais-tu? — *Le phil.:* Je l'ignore. — *La rais.:* As-tu connaissance de toi-même, comme d'un être simple ou composé? — *Le phil. :* Je l'ignore. — *La rais.:* Sais-tu si tu es mis en mouvement (ou si le

(1) Sic enim creditur et docetur, quod est humanæ salutis caput, non aliam esse, philosophiam, id est sapientiæ studium, et aliam religionem. Lib. de Vera relig. cap. V.

(2) Soliloq. lib. II, cap. 1.

rincipe du mouvement est en toi)? — *Le phil.* : Je l'ignore. — *La rais.* : ais-tu si tu penses? — *Le phil.* : Je le sais. — *La rais.* : Il est donc vrai ue tu penses? — *Le phil.* : Oui, cela est vrai (1). » — La conclusion in-aillible est celle-ci : Donc tu existes (2).

En entendant ce dialogue, Messieurs, vous avez sans doute nommé tout as Descartes. Vous vous êtes trompés : c'est Augustin qui a trouvé ce rocédé pour arriver à la base de la certitude philosophique. C'est à lui et on à Descartes qu'appartient cette méthode, admirée par les uns et combattue par les autres, mais que protégent le génie et la gloire de saint Augustin, que recommandent encore à l'admiration tous les philosophes chrétiens du XVIIe siècle ; en tant du moins qu'elle n'outrepasse pas les limites qui lui sont assignées par saint Augustin lui-même, pour la propre sauvegarde de la science autant que pour la garantie de la foi (3).

Et maintenant, Messieurs, quelles sont les questions les plus générales que se pose la philosophie, et comment Augustin, par la lumière de la raison, qu'il ne sépare jamais de la foi, les a-t-il résolues? Le Beau, le Vrai, le Bien : voilà les trois points fondamentaux de la science philosophique, ainsi que l'a fait observer un philosophe célèbre de nos jours (4).

V

Voulez-vous, sur le Beau, les plus hautes considérations en même temps que les notions les plus justes, les plus précises? Lisez tout ce que le saint docteur en dit avec plus ou moins de développement dans le livre de la Vraie Religion ; dans le dernier des six livres de la Musique ; dans le premier livre de la Genèse, contre les Manichéens ; dans le chapitre dix-huit du onzième livre de la *Cité de Dieu* ; dans le vingtième et vingt et unième chapitre du troisième Traité sur l'Evangile selon saint Jean ; dans la Lettre troisième, à Nébride ; dans la cent vingtième, à Consentius ; enfin, dans les *Confessions*, au chapitre vingt-quatrième du dixième livre et au chapitre quatre du onzième.

Recueillez toutes ces inspirations du génie et du cœur d'Augustin, éparses dans tant de pages sublimes, et vous aurez la théorie du beau, la

(1) Soliloq. lib. II, cap. I.

(2) S. Augustin tire ailleurs cette conclusion, et il y revient dans plusieurs de ses ouvrages : « Quid si falleris ?—Si enim fallor, sum. » De Civit. Dei, lib. XI, cap. XXVI et XXVII. — Même raisonnement dans le livre XVe de Trinitate. — Item, contra Academic. — Rursus, init. libri, De Fide, Spe et Charitate.

(3) Ces salutaires limites sont ainsi marquées dans l'ouvrage : De genesi ad litteram, imperfect. lib. : De obscuris naturalium rerum quæ omnipotente Deo artifice facta sentimus, non affirmando, sed quærendo tractandum est, in libris maxime, quos nobis divina commendat auctoritas, in quibus temeritas incertæ dubiæque opinionis, difficile sacrilegii crimen evitat : EA TAMEN QUÆRENDI DUBITATIO CATHOLICÆ FIDEI METAS NON DEBET EXCEDERE. C'est une condition essentielle, *sine qua non* de la légitimité du doute méthodique, et par conséquent de l'alliance de la science et de la foi. Le Saint-Siége ne l'a jamais condamné dans ces limites, et c'est ainsi que nous l'admettons avec S. Augustin, Fénelon et Bossuet.

(4) Nous ne doutons pas que l'esprit supérieur auquel nous faisons ici allusion, après avoir pénétré dans toutes les profondeurs de la science philosophique, ne soit enfin arrivé à la seule conclusion qui satisfasse l'esprit et le cœur, et que sur toutes les questions les plus vitales de cette science, c'est-à-dire celles qui intéressent le salut éternel, son dernier mot ne soit celui du grand Augustin : LA VRAIE PHILOSOPHIE N'EST POINT DIFFÉRENTE DE LA VRAIE RELIGION.

seule vraie, la seule complète, parce que, si la science en a posé la ba la foi lui a donné son couronnement. Vous verrez alors, Messieurs, co ment, du beau, dans la nature, et dans les arts, et dans les lettres, et à les mœurs, il s'élève à la source invisible des éléments mêmes qui le c stituent, c'est à-dire au principe de tout nombre, de toute proportion, toute convenance, de tout ordre, de toute harmonie; à l'unité souverai à la forme divine, à la raison incréée, à la justice essentielle, à la per tion absolue, à cette éternelle beauté du Créateur, qui excite incessa ment ses soupirs dans l'exil de cette vie, et quelquefois ses extases et ravissements, lorsqu'il semble la contempler, la saisir, l'embrasser d quelque rayon échappé de ses splendeurs sur les créatures.

VI

Mais ce rayon de l'éternelle beauté mène à la connaissance de la vér suprême, car l'une n'est pas distincte de l'autre. La face rayonnante soleil, n'est-ce pas le soleil lui-même? C'est de cette vérité que décou tout ce qui est vrai. Qu'est-ce donc que le vrai? et qu'est-ce que le fau Le vrai, c'est ce qui est, répond Augustin; le faux, c'est ce qui paraît êtr et n'est pas (1). Et sa double définition a été répétée par tous les philos phes. « Mais comment le vrai est-il conçu dans l'esprit? » C'est Nébri qui interroge. « Souvenez-vous, mon cher Nébride, lui répond le philoso phe d'Hippone, que ce que nous appelons concevoir se fait en nous d deux manières : ou intérieurement, par la seule action de l'âme et de l'*in*telligence, ou par les impressions et les avertissements des sens. Dans l'une et l'autre manières de concevoir, notre connaissance n'est, pour ainsi dire, que la réponse que nous fait la vérité éternelle que *nous* consultons intérieurement; mais que nous consultons dans l'*une sur ce* que nous trouvons en nous-mêmes, et dans l'autre sur ce qui nous est rapporté par les sens (2) — Et quel est, dès lors, notre premier devoir à l'égard du Vrai? » demande Augustin dans les *Soliloques?* La raison, son interlocutrice, lui répond : « C'est de rechercher cette vérité qui ne peut être mélangée de rien de faux, qui n'a point deux faces différentes, qui ne se contredit jamais, et dont le nom sert à désigner toutes les choses vraies, de quelque manière qu'on les désigne (3). — Puisez, s'écrie-t-il, puisez la vérité en Dieu, qui en est la source. Rassasiez-vous au dedans, afin de répandre ensuite au dehors de votre plénitude. Puisque vous ne pouvez puiser la vérité dans vous-mêmes, il faut nécessairement que vous la puisiez en Dieu, comme dans la source d'où elle s'épanche sur les intelligences (4). »

VII

Cependant cette vérité, qui éclaire l'esprit de l'homme, est aussi le souverain bien après lequel son cœur soupire, même à son insu. Vous le savez, Messieurs, la question du souverain bien est celle qui a été le plus agitée dans l'antiquité païenne, parce que l'aspiration au bonheur sort des

(1) Soliloq. lib. II, cap. v.

(2) Epist. XIII. Nebridio Augustinus, n. 4. Par où l'on voit qu'Augustin, en admettant deux instruments de perception dans l'homme, les sens et l'intelligence, regarde la vérité éternelle comme la seule source primitive de toutes nos connaissances.

(3) Soliloq. lib. II, cap. x, in fin.

(4) Enarrat. in ps. xci

entrailles mêmes de l'humanité. Augustin, dans son immense ouvrage de la Cité de Dieu, nous apprend que Varron comptait jusqu'à cent quatre-vingt-huit sectes existantes ou possibles touchant le souverain bien (1). Le père de la philosophie chrétienne, Augustin, après avoir réfuté ces opinions diverses, établit scientifiquement que Dieu est exclusivement le bien suprême, le souverain bien, en même temps que la source unique de tous les biens visibles et invisibles. La question du mal, corrélative à celle du bien, est illuminée en même temps par cette raison supérieure, qui s'éclaire elle-même de la lumière de la foi. Elle enseigne, avec une hauteur de vue inconnue avant les siècles de l'Évangile, que la défaillance de la volonté, qui constitue le mal moral, ne consiste pas en ce que la volonté se porte vers une chose en soi mauvaise, puisqu'elle ne peut se porter que vers une nature, et que toutes les natures sont bonnes, l'être, à tous les degrés, étant un bien, mais parce qu'elle s'y porte mal, c'est-à-dire contre l'ordre des natures elles-mêmes, en quittant l'Être souverain pour tendre vers ce qui a moins d'être (2). D'où la conclusion : que Dieu seul doit être recherché pour lui même, tous les autres biens inférieurs ne pouvant être désirés que comme des moyens d'arriver à la possession de Dieu, fin de notre existence, et, par conséquent, notre unique béatitude.

VIII

C'est ainsi, Messieurs, qu'Augustin, porté entre les bras, pour ainsi dire, de la Religion et de la Philosophie, s'élève dans les plus hautes et les plus saintes régions du monde invisible. Le Beau, le Vrai, le Bien, répandus à profusion sur toute la nature par la sagesse divine, sont comme autant de degrés par lesquels il monte jusqu'à Dieu. Entendez-le s'écrier pour nous exciter à le suivre :

« O sublime Sagesse, douce et riante lumière d'une intelligence épurée, guide sûr et fidèle, malheur à ceux qui, vous abandonnant, vont errer loin de vos routes lumineuses, et qui dans vos ouvrages aimant mieux vos ombres que vous-mêmes, n'y discernent point les traits de votre main puissante, et les signes que vous nous faites, pour nous avertir et nous rappeler sans cesse à l'excellence de vos beautés éternelles ; car ces traits imprimés sur les créatures qui en font tout l'ornement et tous les charmes sont destinés à réveiller nos esprits et nos cœurs pour qu'ils s'élèvent jusqu'à vous. Ainsi, l'artiste, par la beauté de son œuvre, semble-t-il faire signe à celui qui le considère de n'y pas arrêter son admiration, mais en la parcourant des yeux, de reporter son amour à celui qui en est l'auteur. Tous ceux, ô divine Sagesse, qui reposent leur cœur sur vos ouvrages sans songer à vous, sont semblables à ces ignorants qui, très-attentifs au discours d'un homme éloquent et habile, s'appliquent avec tant d'avidité à l'agrément de sa voix ou à l'arrangement de ses paroles, qu'ils perdent de vue le principal sujet du discours et les pensées mêmes dont ces paroles ne sont que les signes. Malheur, malheur à ceux qui, refusant d'être éclairés de vos splendeurs, ô Soleil des intelligences, prennent un funeste plaisir dans leurs ténèbres ! Car en s'éloignant de vous et tournant, pour ainsi dire, le dos à l'astre brillant du jour, que peuvent-ils voir sinon des ombres dans ces grossières voluptés, où la joie même qu'ils ressentent ne

(1) De Civitat. Dei, lib. XIX. cap. IV.
(2) De Civitat. Dei, lib. XII. cap. VII.

vient que de l'éclat de votre lumière, dont ces ombres sont environnées ? Ah ! plus on se plaît dans cette affreuse obscurité des sens, plus l'œil de l'âme en devient faible, languissant, incapable de soutenir votre présence et de vous contempler, ô Sagesse, qui êtes tout à la fois la Beauté infinie, la Vérité suprême, le Bien universel ! Ainsi, quand l'homme s'attache à ce qui flatte et entretient ici-bas sa convoitise, il s'aveugle de plus en plus. Alors il commence à ne plus rien voir de grand et de sublime dans le monde supérieur dont celui-ci n'est que l'image (1). »

(1) De libero Arbitrio, lib. II, cap. XVI. n. 43.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs un ouvrage en six beaux volumes, composé des écrits des saints et de vénérables personnages; il a pour titre : *Esprit des Saints illustres.* Ce recueil si intéressant a mérité à M. l'abbé Grimer une lettre flatteuse de la part de Son Eminence le cardinal Donnet. Comme cette lettre résume parfaitement tout le mérite de ce beau travail, nous nous contenterons de la reproduire sans y rien ajouter.

« Vous avez fait un livre très-utile et très-précieux, non-seulement pour le clergé, auquel il fournit tant de matériaux riches et inconnus, et pour les communautés religieuses, auxquelles il offre un trésor de haute spiritualité, mais encore pour les hommes du monde voués aux recherches scientifiques, car ce livre, à mon avis, tient lieu de beaucoup d'autres, et facilite le moyen d'acquérir en peu de temps une science trop étrangère au plus grand nombre. Soyez sûr que plus il sera connu, plus il sera apprécié, et l'on gagnera à se retremper dans la lecture des œuvres de ces saints personnages, auxquels vous aurez rendu une seconde vie : *Defunctus adhuc loquitur.* »

Une magnifique édition de l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduite par M. l'abbé de La Mennais, vient de paraître dans le format grand in-8°, orné de très-belles gravures. Le luxe de l'édition, le mérite incontesté de la traduction et surtout des *Réflexions*, en font le plus beau livre d'étrennes.

Ces deux ouvrages se trouvent chez les éditeurs Sagnier et Bray.

Magasin spécial de Thés de choix, à prix très-modérés; Chocolat fabriqué à froid. Maison Caron, 8, rue de la Bourse.

BOURSE DU 24 DÉCEMBRE 1853.

VALEURS DIVERSES	COURS DE LA VEILLE	COURS DU JOUR			HAUSSE	BAISSE
		PLUS HAUT	PLUS BAS	DERN. COURS		
3 0/0. . . comptant. . . .	74 40	74 40	74 20	74 20	» »	» 20
fin courant. . . .	74 25	74 45	74 15	74 40	» 15	» »
4 1/2. . . comptant. . . .	101 25	101 30	101 25	101 30	» 05	» »
fin courant. . . .	» »	101 25	101 20	101 25	» »	» »
Obligations de la Ville (1849). . .	» »	. . . .	. . . .	» »	» »	» »
— — (1852). . .	1 230 »	. . . .	. . . .	1,222 50	» »	» »
Banque de France.	2,930 »	. . . .	. . . .	2,930 »	» »	» »
Rome, 5 0/0 ancien.	. . . . . »	. . . .	. . . .	93 0/0	» »	» »
— nouveau.	. . . . .	. . . .	. . . .	93 0/0	» »	» »
Belgique, 4 1/2.	. . . . .	. . . .	. . . .	96 0/0	» »	» »
Londres, consolidés.	93 3/4	. . . .	. . . .	. . . . .	» »	» »

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

L'AMI DE LA RELIGION

AFFAIRES RELIGIEUSES DE PORTUGAL

I. PROCÈS DE *A Naçao*. — II. CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA JUSTICE AUX ÉVÊQUES. — III. SOUSCRIPTION DES CATHOLIQUES PORTUGAIS POUR LE CLERGÉ DU GRAND-DUCHÉ DE BADE.

I. — La lutte que le gouvernement portugais vient d'entamer contre les catholiques fidèles s'étend et s'aggrave. Il ne s'agit plus seulement d'un procès de presse intenté à un journal de la capitale. Ce sont maintenant tous les signataires des protestations publiées par l'excellente feuille *A Naçao*, qui sont menacés d'être mis en cause. Cette menace résulte d'une circulaire récente que M. le ministre de la justice, F.-G. da Silva Pereira, a adressée aux évêques. Une telle pièce veut un examen spécial.

II. — Disons d'abord un mot du ministre qui l'a signée. Ce personnage, assez inconnu jusqu'ici, et dont un semblable début n'accroîtra pas la renommée, a un singulier titre pour se voir chargé d'un portefeuille qui le met en relations directes avec l'épiscopat. Il n'est rien moins que le grand-maître d'une section de la franc-maçonnerie. On lit en effet dans les *Annales et Code des Maçons portugais pour l'an* 1853, recueil publié à Lisbonne, les lignes suivantes : En telle année « un négociant espagnol, D. Joao Coelho, a institué à Lisbonne le rit irlandais, avec obédience au G.·. O.·. (Grand-Orient) de Dublin, qui suit le rit E.·. (écossais) et antique d'Angleterre, et le Gr .·. Mai .·. en Portugal est aujourd'hui le F.·. Fréd.-Guillaume DA SILVA PEREIRA. »

Ainsi, c'est un des principaux dignitaires de ces sociétés secrètes, réprouvées tant de fois par l'Eglise, et récemment condamnées par les Souverains-Pontifes, qui est placé à la tête de l'administration des affaires concernant la religion catholique. C'est un franc-maçon qui écrit des circulaires aux évêques et qui se permet de leur tracer une ligne de conduite!

Voyons ses œuvres :

La circulaire est datée du 28 novembre. Elle n'a paru dans le *Diario do Governo*, journal officiel, que le 7 décembre. Est-ce hésitation? est-ce pudeur? Quoi qu'il en soit, le ministre annonce à S. Em. le Cardinal Patriarche de Lisbonne et aux autres Evêques du Portugal qu'il leur écrit par ordre de « S. M. le roi-régé t. »

Voici la pièce, que son importance et les suites qu'elle peut avoir nous engagent a reproduire en entier :

S. M. le Roi, régent au nom du Roi, a appris, par divers rapports officiellement adressés à ce ministère, que des moyens illicites et irréguliers ont été employés par des ecclésiastiques qui, dans plusieurs diocèses, ont sollicité des signatures en faveur de la soi-disant protestation publiée par le journal politique *A Naçao*, contre ce qui s'est passé dans la séance de la Chambre élective, le 20 juillet dernier, sur la question du patronat portugais de l'Orient.

S. M. a vu avec satisfaction la conduite réservée que non-seulement l'épiscopat, mais la partie du clergé la plus élevée dans la hiérarchie ecclésiastique et la plus éclairée de ses royaumes, a tenue à l'égard de cette protestation, et S. M. est assurée que ce document sera considéré comme un acte de véritable hostilité politique par tous ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti, qui vérifieront eux-mêmes l'exactitude des faits, et qui sont assez instruits pour apprécier la matière à laquelle ledit acte se rapporte et pour pouvoir émettre à ce sujet une opinion consciencieuse. Néanmoins, S. M. a résolu de faire communiquer à tous les prélats du royaume et îles adjacentes les brèves considérations contenues dans le présent Avis Royal, afin que les mêmes prélats connaissent bien quelles sont les intentions et les sentiments de S. M. et de son gouvernement dans l'affaire dont il s'agit.

Il suffit de comparer la matière de la soi-disant protestation avec ce qui s'est passé dans la Chambre élective pour reconnaître évidemment la mauvaise foi de ses auteurs, qui, dans un but particulier, défigurent les faits, confondent les questions, et manquent à tous les principes d'obéissance et de respect dus aux supérieurs ecclésiastiques, et même aux inspirations de charité que ne devraient jamais oublier des cœurs chrétiens et catholiques.

La Chambre n'a rien fait, ni rien dit d'irrespectueux contre le Saint-Siége ni contre le vertueux et éclairé Pontife qui actuellement gouverne l'Eglise de Dieu. Quelques expressions trop vives de certains orateurs se sont appliquées à des documents notoirement expédiés par la sacrée Congrégation *de propaganda Fide*, au sujet du droit du patronat portugais en Orient, question de droit régalien mis alors en cause. On connaît, pour peu que l'on soit instruit, tout ce qui a été dit et écrit, à diverses époques, par les canonistes de plusieurs pays, et notamment d'Espagne et de Portugal, sur cette question; et cela, les auteurs de la protestation ne le peuvent ignorer, sans que jamais personne se soit avisé de mettre en doute l'orthodoxie des sentiments religieux de ces écrivains.

Les représentants de cette nation catholique respectent les dogmes de la sainte religion qu'ils professent; ils savent que la discussion à cet égard est inadmissible et que si, par aventure, elle pouvait être admise, les personnes étaient tout à fait incompétentes et le lieu inconvenant pour une telle discussion, mais la matière agitée était absolument étrangère à la foi et à la croyance.

C'est en cela qu'apparaît la mauvaise foi ou l'injustice des auteurs de la protestation, lesquels confondant, comme on voit, toutes les questions, et dénaturant les faits, tâchent, avec une partialité inqualifiable, de déverser l'odieux sur la Chambre législative, de séduire les consciences scrupuleuses et d'entraîner les esprits simples et ignorants, en se présentant comme les défenseurs d'une religion que tous aiment, que personne n'a combattue et n'osera certainement offenser dans ce pays.

Le but de ces hommes dont le cœur brûle si ardemment du feu de la passion contre le trône et les institutions constitutionnelles, est visiblement de jeter la défaveur sur ce trône et ces institutions; faute de raison solide, ils ont recours aux plus futiles prétextes.

Le gouvernement de S. M. pouvait, à bon droit, repousser avec vigueur, dès le principe, une telle manière d'agir. Mais, se tenant pour assuré de l'esprit de droiture et de loyauté qui anime le clergé le plus distingué et le plus éclairé de l'Eglise Lusitanienne, ainsi que du bon sens du pays en général, il a préféré se maintenir dans le programme de la plus grande tolérance.

Cependant, en voyant le débordement croissant et de plus en plus immodéré, avec lequel, sous prétexte d'une divergence d'opinion, on tâche de déconsidérer aux yeux du public une des Chambres du Parlement et jeter la défaveur sur ses membres; en présence des informations reçues de quelques diocèses, informations d'où il résulte que ces excès ont donné lieu à des mésintelligences et peuvent en causer de plus graves au préjudice de l'ordre et de la paix publique, le gouvernement a jugé de son devoir d'in-

voquer l'action des lois, il est résolu à faire toutes les démonstrations de sévérité qui seront de sa compétence immédiate et que la justice exigera. Mais comme il est dans l'intention de S. M., ainsi que dans les sentiments de son gouvernement, d'éviter et de prévenir les occasions de procédés rigoureux envers les citoyens, plutôt que d'employer ces moyens, surtout à l'égard de la classe ecclésiastique qui, par son caractère, doit donner l'exemple de la modération et de la convenance dans les actes comme dans les paroles; S. M. espère que les prélats diocésains, les plus compétents en pareille matière, emploieront les voies que leur amour de la vérité et leur jugement sage et éclairé leur suggèreront comme les plus propres à obtenir que le clergé de leurs églises ne soit pas trompé par les instigations des partis et se conserve dans la subordination et le respect dus aux autorités civiles et aux légitimes supérieurs ecclésiastiques, et ne donne, par son exemple, occasion ou prétexte à des perturbations dont ni l'Eglise ni l'Etat ne sauraient retirer aucun avantage.

C'est ce que, d'ordre de S. M., je fais savoir à Votre Eminence pour sa gouverne et pour qu'elle y puisse trouver une règle de conduite.

Dieu garde Votre Eminence.

Palais des Necessidades, 28 novembre 1853. »

Le document est curieux. Ne nous arrêtons pas à relever toutes les erreurs de fait qu'il multiplie. Remarquons seulement que si le mouvement des adhésions à la protestation est général et irrésistible, rien n'est plus pacifique, rien n'est plus calme que cette manifestation. Elle a toute la dignité et toute l'énergie d'un vœu légal exprimé par les moyens les plus simples et les plus légitimes.

Quant à la division que la circulaire essaye de jeter dans le clergé, c'est une manœuvre percée à jour et que la seule inspection des listes déjà connues suffit à déjouer. On y lit, en effet, les noms des ecclésiastiques les plus élevés dans la hiérarchie, des *abbés*, des *recteurs*, des *prieurs*, trois titres qui se donnent, en Portugal, aux curés de premier rang.

Sur le fond même du débat, qui donc le ministre espère-t-il tromper? Comment ose-t-il avancer que les questions si témérairement agitées dans la séance du 20 juillet ne touchent en rien à la croyance et à la foi? Eh quoi! il est indifférent à la religion catholique que le Souverain-Pontife exerce ou non son autorité suprême! qu'il jouisse librement de son droit de juridiction! Mais cette juridiction, cette autorité, ce sont les bases mêmes de l'Unité, c'est le fondement sur lequel est bâtie l'Eglise de Dieu! Ainsi que le rappelait dernièrement S. E. le Cardinal de Bonald, la primauté de Pierre est un dogme.

Le ministre en convient lui-même et l'aveu est précieux : les dogmes catholiques sont au dessus de toute discussion. Alors, pourquoi laisser la discussion s'établir publiquement dans une assemblée politique, sur des points indiscutables? Personne, ajoute la circulaire, n'était plus incompétent sur un tel sujet que les députés; nul lieu n'était plus mal choisi que la Chambre. Cela est parfaitement vrai; mais quelle condamnation et des députés et de la Chambre! Et si députés et assemblée ont ainsi

outrepassé leurs pouvoirs, pourquoi tant de colère contre les généreux et loyaux citoyens qui ont repoussé la complicité de ces excès?

En fait, le ministre ne peut s'empêcher de reconnaître que des paroles trop vives ont été prononcées. Certes l'expression est bien douce pour caractériser les injurieuses agressions qui s'attaquaient aux droits mêmes du Souverain Pontificat, qui insultaient les actes solennels de la puissance spirituelle. Mais que dire de l'étrange et misérable subterfuge auquel le ministre ne craint pas de descendre en voulant séparer la personne auguste du Saint-Père, des décisions prises d'après ses ordres, par la S. Congrégation de la Propagande (1)? C'est là encore une tactique usée et qui tourne à la honte de ceux qui l'emploient. Elle est même d'autant plus odieuse dans la circonstance présente, que le Bref du 9 mai la dénonce précisément et la frappe d'une réprobation spéciale.

La prétendue excuse dont M. da Sylva Pereira voudrait couvrir les outrages sortis de la bouche des orateurs de la Chambre élective, ne fait donc que les aggraver.

Il en est de même, à un autre point de vue, de l'accusation dirigée contre les auteurs de la protestation et qui les représente comme obéissant uniquement à des haines de partis. La réponse est dans le fait lui-même. En quoi la politique des partis est-elle engagée dans la question des droits du Saint-Siége et du Patronat des Indes? N'y a-t-il pas là uniquement, exclusivement, une affaire de conscience, de soumission religieuse, de croyance et de foi? Chaque protestation ne porte-t-elle pas avec le soin le plus jaloux le caractère d'un acte purement catholique? Ne remarque-t-on pas, parmi les signataires, des hommes appartenant notoirement aux diverses fractions de l'opinion publique en Portugal, unis seulement par un dévouement commun au Saint-Siége?

D'ailleurs, M. le ministre n'y songe pas; s'il disait vrai, s'il fallait voir dans les milliers de signataires de la protestation autant d'ennemis du gouvernement, de quelle formidable opposi-

---

(1) A l'occasion de cette grave affaire du *Patronat d'Orient*, nous devons signaler à nos lecteurs un livre très-curieux, que M. le vicomte Th. de Bussières, dont le nom est connu et aimé des catholiques, vient de publier sur le *schisme* auquel a donné lieu la révolte d'une partie du clergé de Goa. Le bref de S. S. Pie IX, lancé le 9 mai 1853 contre l'évêque de Macao et les prêtres égarés qui le suivent, est l'acte le plus récent de l'autorité suprême du Saint-Siége dans ce conflit, auquel la séance du 20 juillet a donné des proportions beaucoup plus considérables. Nous analyserons très-prochainement l'ouvrage de M. de Bussières, qui jette de vives lumières sur les origines et sur les phases de la lutte inique que quelques rebelles, protégés par le pouvoir civil, osent soutenir contre le Vicaire de N. S. J.-C.

tion ne serait-ce pas le signe? Est-ce là la leçon que le cabinet du maréchal Saldanha tient à donner à l'Europe? Et qu'est donc un pouvoir qui compte publiquement un tel nombre d'adversaires, pris dans les classes les plus élevées, les plus morales, les plus pacifiques de la nation?

On le voit, quand les chefs d'empire se laissent emporter à lutter contre l'Eglise et contre les catholiques, c'est le vertige qui les saisit.

Quelles seront maintenant les conséquences de la circulaire du 28 novembre?

Quelle est la portée des menaces qu'elle contient? Le gouvernement va-t-il impliquer dans un procès gigantesque toutes les personnes dont les noms se trouvent déjà inscrits dans les numéros saisis de *A Naçao*, depuis le 1er octobre? Joindra-t-il dans cette poursuite insensée les ecclésiastiques et les laïques qui continuent à envoyer leur adhésion? Car — ceci est fort remarquable — depuis que la circulaire est connue, les signatures se multiplient, et on y remarque surtout des membres du clergé, et parmi eux les principaux dignitaires.

Déjà l'opinion se prononce énergiquement. Voici ce qu'écrivait dernièrement un grave publiciste dans un article communiqué :

Que le ministre accomplisse donc cette menace qu'il a prononcée au nom du gouvernement; qu'il invoque la rigueur des lois; qu'il traîne devant les tribunaux les 15,000 Portugais qui se proclament catholiques; et tous, avec joie, nous ne craignons pas de l'affirmer, tous soutiendront l'honneur de leur foi, en face des juges, en face de la nation portugaise, en face de l'Europe, en face du monde entier. Tous répondront avec fermeté et simplicité : Je suis catholique, je vénère la juridiction suprême du vicaire de J.-C ; *non erubesco Evangelium*. Et si une sentence inique les frappait, glorieux de souffrir, à l'imitation de leur divin Maître, qui, lui aussi, à l'instigation des Juifs, fut condamné par le ministre d'un roi étranger, sous le faux prétexte qu'il attaquait le pouvoir de César, ils s'écrieront avec Zacharie : *Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis !*

Quoi qu'il arrive, les sympathies des catholiques du monde entier sont acquises aux catholiques portugais.

Ils viennent, du reste, de s'y acquérir un nouveau titre.

III. — Par un admirable sentiment de fraternelle affection, tournant leurs regards vers le grand-duché de Bade, ils ont voulu témoigner à l'illustre archevêque de Fribourg leur profonde vénération et venir en aide au clergé dépouillé et outragé :

L'Eglise de J.-C., dit *A Naçao*, ne paraît jamais plus belle, jamais plus digne de sa divine mission, que quand la persécution fait briller dans tout leur éclat les dons qu'elle a reçus de Dieu son fondateur. C'est parmi les tourments qu'elle montre sa foi inébranlable, sa vive espérance, son a-

dente charité. C'est la persécution qui la purifie des abus dont la faiblesse des hommes a pu obscurcir la pureté ; c'est la persécution qui l'élève, parce que c'est du milieu des tortures qu'elle entonne des hymnes de triomphe, mêlés à des prières pour ses bourreaux.

Après avoir esquissé un rapide tableau de toutes les rigueurs auxquelles la religion catholique a été livrée durant les siècles passés, le publiciste chrétien arrive au temps présent et il admire les grands courages et les caractères héroïques des évêques de nos jours :

Les archevêques de Turin et de Cagliari, dit-il, ont montré que la race des hommes apostoliques ne s'éteint jamais.

L'épiscopat d'Allemagne a fourni des champions illustres à la légion militante des pasteurs de l'Eglise.

Le clergé de France compte des Bonald, des Parisis, des Clauzel et tant d'autres vétérans de la foi qui savent être ce qu'ils doivent être. L'un condamne une œuvre impie d'autant plus importante que son auteur s'appelle Dupin ; cet acte excite la persécution ministérielle : Bonald résiste et Bonald triomphe.

Le clergé d'Angleterre a les Wiseman et les Newman, et ces noms disent très-haut ce qu'il est.

Le clergé d'Espagne offre comme des modèles dans l'épiscopat les évêques de Barcelone et d'Avila et l'archevêque de Compostelle.

Nous possédons des défenseurs courageux de la discipline ecclésiastique, combattant le schisme et l'hérésie de ces intrus dont le seul titre est une lettre du pouvoir temporel, et qui ont l'impudence de se *prétendre* administrateurs des diocèses sans autre investiture qu'un avis du ministre de la justice.

Dans cette série non interrompue de persécutions, toujours la famille catholique a montré son esprit d'union et de charité. Quand nos frères souffrent, nous prions pour eux et pour leurs persécuteurs, nous les aidons de nos prières et de nos secours temporels. C'est la sublime doctrine de Jésus-Christ : nous devons y être fidèles. Aujourd'hui, nous souffrons, et nous tenons à honneur de savoir tout ce que vaut la fidélité à son drapeau. Ces souffrances mêmes augmentent en nous le désir de secourir ceux qui souffrent pour la même cause que nous.

Ici vient un exposé très-exact de la persécution violente dont le clergé de Bade est victime ; puis une analyse des démonstrations que toute la chrétienté multiplie en faveur des confesseurs de la foi. L'Allemagne et l'Angleterre y figurent, la France y est à son rang : les lettres des Evêques sont rappelées ainsi que les souscriptions ouvertes par l'*Ami de la Religion*, l'*Univers* et l'*Union*.

Imitons nos frères d'Allemagne, de France et d'Angleterre, reprend *A Naçao*. Elevons à Dieu nos prières pour les persécutés et pour les persécuteurs.

Vénérons l'illustre Archevêque de Fribourg comme un digne successeur des Apôtres : réunissons des secours pour venir en aide à ceux qui sont traduits pour la foi devant les tribunaux luthériens de Bade.

Nous sommes pauvres, nous sommes persécutés, peu importe : notre obole, comme celle de la veuve de l'Evangile, n'en aura que plus de prix ; nos prières n'en seront que plus exaucées.

Pauvres, nous donnerons peu, mais ce peu aura une grande valeur aux yeux de Dieu et des catholiques.

Nous demandions naguère pour ceux qui mouraient de faim (les malheureux Espagnols de la Galice), aujourd'hui nous demandons pour ceux qui souffrent pour la justice, nous demandons au nom de J.-C. et pour des persécutés !

Le journal annonce qu'il ouvre une souscription, dont il publiera les résultats, et dont il fera parvenir le produit par des mains sûres au vénérable archevêque de Fribourg.

Rien, ce nous semble, rien n'est plus touchant que cette union entre des frères que rassemblent une même foi et de mêmes souffrances. Cette conduite honore les catholiques de Portugal et attirera sur eux plus vivement encore l'admiration de l'Europe chrétienne et les bénédictions de Dieu!

Henry DE RIANCEY.

Mgr l'Evêque de Chartres a adressé la lettre suivante à Mgr l'archevêque de Fribourg :

Monseigneur,

Vous avez mis la sainteté de votre cause entre les mains de Dieu, et vous avez livré votre corps au péril : c'est ainsi qu'ont agi les Evêques qui ont illustré l'Eglise en ses plus beaux jours. Votre fermeté et votre patience sont notre consolation et notre gloire. Vous avez placé votre espérance dans Celui qui vous fortifie, et vous levez vos regards vers ses récompenses, qui ne peuvent tarder. Toutefois je suis certain que la communion de sentiments et la tendre charité de vos frères dans l'épiscopat est une des joies les plus sensibles de votre cœur.

Pour moi, successeur, quoique indigne des Fulbert et des Ives sur l'antique siége de Chartres, l'un des plus célèbres des Gaules, honoré de la confiance et de l'affection de ce vieillard magnanime (1), qui ne connut jamais la crainte, mais seulement l'amour et le dévouement pour l'Eglise, je me sens pressé de vous faire parvenir l'hommage de ma vénération profonde et de mon admiration. Puisse ce témoignage, ajouté à tant d'autres, accroître la joie de l'esprit que vous ressentez.

Veuillez, en priant pour votre troupeau, nous comprendre dans votre intention, car vos épreuves vous donnent plus de droits encore de vous présenter au trône de la miséricorde.

Agréez aussi, Monseigneur,

l'assurance de mon respectueux dévouement.

† LOUIS-EUGÈNE, *évêque de Chartres.*

Chartres, le 16 décembre 1853.

(1) Mgr de Montals.

Voici la lettre que Mgr l'Evêque de Gand a adressée à Mgr l'Archevêque de Fribourg :

REVERENDISSIME DOMINE, VENERABILIS FRATER.

Non immerito diceret cum Apostolo Fraternitas tua : « Spectaculum facti sumus angelis et hominibus » : Beatorum etenim ex sedibus virtuti tuæ gratulantur et orationibus juvant Ecclesiæ Romanæ et Cantuariensis angeli, sancti illi Gregorius, Anselmus et Thomas, qui carceres, exilia mortemque contempserunt pro tuenda Ecclesiæ sancta libertate, pro qua etiam patitur Fraternitas tua ; summo cum gaudio sibi undique plaudunt fideles, tam illustrium Germaniæ antistitum, « quorum nomina scripta sunt in libro vitæ, » dignos hæredes non deficere. Si qua gentis illius ecclesia est quæ eximia fortitudine piæ memoriæ Archiepiscopi Coloniensis non excusserit omnem torporem, exemplo tuo, Reverendissime Domine, certe excutiet.

Liceat tamen præ cæteris Fraternitatem tuam vero cordis affectu solari et invicto ejus animo gratulari Episcopo Gandavensi, cujus diœcesis per tot annos pro juribus Sanctæ Ecclesiæ luctata est et divina opitulante gratia illa vindicavit, cujusque prædecessor Illustrissimus Mauritius, S. R. J. princeps de Broglie, duro in carcere gemuit, bis exilium subiit et tandem in eo defunctus est, pro assertione justitiæ et Ecclesiæ libertate. Quid loquar de junioribus clericis aliisque Seminarii nostri alumnis qui, vix audito in priscis annalibus exemplo, maluerunt omnibus caput præbere periculis et duræ militiæ adscribi quam hominibus contra Dei leges obedire. Gratissimo animo recordantur et clerus et fideles diœcesis *nostræ*, æternumque recordabuntur quanta cum humanitate et charitate vera mirabili populi Germaniæ hospitio exceperint ac foverint ecclesiasticæ disciplinæ confessores illos et martyres, quorum plurimi, quos turbo persecutionis sustulit, ad Rheni littora quiescunt.

Fas est futurum sperare, Venerabilis Frater, ut serenissimi principis illius consiliarii quam primum intelligant esse illis favere qui « dominationem omnem spernunt et majestatem blasphemant, » ubi catholicæ Ecclesiæ libertatem detrahunt. Fraternitatem tuam ut murum aneum pro Dei legibus stare mirabuntur, Dominusque persecutionis procellam in auram statuet ; « cum enim placuerint Domino viæ hominis, tunc inimicos ejus convertet ad pacem. »

Pro vestræ et catholicæ Ecclesiæ tribulatione, quæ nostra et omnium vere fidelium est, non cessamus orare Deum assidue, ut mitiget vobis a diebus malis et certi sumus, etiamsi nobis moram videatur facere, quoniam « non relinquet virgam peccatorum super sortem justorum et hæreditatem suam non derelinquet. »

Omnipotens Deus sua te protectione et defensione visitet, Ven. Frater, suaque dulcissima consolatione lætificet !

Datum Gandavi in Belgio die mensis Decembris anno 1853.

† LUDOVICUS-JOSEPHUS, *Epus Gand.*

NN. SS. les Evêques de Pésigueux et d'Agen ont écrit pareillement des lettres à Mgr l'archevêque de Fribourg.

LA PETITE ÉGLISE DANS LE DIOCÈSE DE POITIERS

CÉRÉMONIE EXPIATOIRE DANS LA PAROISSE DE COURLAY.

Il existe encore dans le diocèse de Poitiers quelques adhérents de la *Petite-Église*. Mgr l'évêque de Poitiers, pour ramener à l'unité catholique ces pauvres âmes égarées, publia il y a deux ans une première lettre pastorale dans laquelle il proposa à leur appréciation et à leur bonne foi les motifs puissants qu'ils avaient d'abandonner leur erreur. La voix du zélé pasteur fut entendue sur plusieurs points de son diocèse, et sa conscience se reposait dans le sentiment d'un devoir accompli et dans l'espérance de voir bientôt le terme d'une dissidence qui n'avait plus de raison d'être, lorsqu'un incident nouveau et inattendu l'a forcé de sortir du silence qu'il avait cru devoir garder, et d'adresser aux dissidents de la *Petite-Eglise* une seconde lettre pastorale.

Voici en quels termes le vénérable prélat raconte dans sa lettre pastorale ce nouveau scandale :

L'heure suprême venait de sonner pour les derniers prêtres anti-concordataires avec lesquels notre contrée avait entretenu des rapports, et le schisme semblait être descendu dans une même tombe avec le vieillard de *Sainte-Marie* qui en avait été le dernier et bien fragile appui. Quelque temps on murmura le mot de miracle autour de la fosse de ce prêtre impénitent ; puis le silence se fit. Le moment était solennel et décisif. Que feront nos pauvres frères ? On nous l'assurait de toutes parts : laissés à eux-mêmes, ils allaient les uns après les autres revenir à nous. Leur bon sens leur faisait dire presque partout qu'il était impossible à des chrétiens de vivre sans culte, sans sacrements, sans sacrifice, et leur *idée* (on sait que c'est ainsi qu'ils s'expriment) était d'aller enfin *à la messe*, ce qui signifie, rentrer dans le sein de l'unité catholique. Les chefs de la dissidence le voyaient donc clairement, et ils se disaient comme les Pharisiens : *Voici que nos affaires se perdent et que tout le monde s'en va vers Jésus*, c'est-à-dire vers l'Église. C'est alors qu'ils se portèrent à cet excès d'infamie que nous allons raconter, et que nous ne pouvons tracer sur le papier qu'en l'arrosant de nos larmes les plus amères.

Nous avons prononcé le mot de *chefs* de la *Petite-Église* ; ce nom, dans notre diocèse, s'applique à deux ou trois individus de l'un et de l'autre sexe. Courlay, que nous avons entendu quelquefois appeler *la Rome de la dissidence*, est leur principal boulevard. Cette *Rome*, inconnue du reste de la chrétienté, possède une papauté partagée à plusieurs, laquelle s'attribue précisément ces droits-là même qu'elle refuse à la papauté romaine. Pendant que ces chefs du parti, chez qui la bonne foi ne saurait plus exister, et qui rendront compte un jour au tribunal de Jésus-Christ de tant d'âmes rachetées par son sang et précipitées par eux dans la damnation éternelle ; pendant que les meneurs de la secte tenaient conseil pour aviser aux moyens d'entretenir la révolte et de conserver leur importance en perpétuant le schisme ; à cent lieues de notre diocèse, dans une paroisse du diocèse de Coutances, se trouvait depuis quelque temps, chez un hôte digne de lui, un homme qui n'a reçu le caractère sacerdotal que pour le déshonorer en sa personne. Né, vers le commencement de ce siècle, dans un diocèse contigu au nôtre, et chassé du petit séminaire pour les causes les plus graves, il ne parvint à se faire ordonner prêtre, à Nevers, par un évêque parfaitement orthodoxe et concordataire, qu'après avoir quitté une congrégation enseignante où il avait été admis un instant. Revenu dans son pays natal après un court séjour dans celui auquel il devait son ordination, il fut accueilli, non sans quelque hésitation, par le vénérable évêque qui gouvernait alors ce diocèse. Mais le malheureux prêtre ne sut qu'abuser de cette paternelle charité. Successivement vicaire de trois paroisses différentes, sa présence, quoique très-courte dans chacun de ces endroits, fut un malheur pour la religion et une pierre d'achoppement pour la vertu de plusieurs. Menacé d'interdit, il prévint l'éclat d'une sentence canonique en demandant son *exeat*, et passa, on ignore par quelle voie, dans la province de Reims. Là, tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'après l'avoir supporté deux ou trois ans, on fut forcé de lui retirer tous pouvoirs. Rentré une fois encore dans le lieu de sa naissance, sa conduite fut telle que la faculté de dire

la sainte messe dut bientôt lui être refusée, ce qui dura six ou sept ans. Les soupçons les plus graves et les plus fondés, les rumeurs les plus déplorables planaient sur ce prêtre désœuvré, dont la présence pesait à tous les amis de la religion. Deux fois, dès cette époque, il alla se présenter à des personnes influentes de la dissidence; elles le repoussèrent avec indignation et mépris; et chaque fois il rentra dans sa demeure, où sa vie inoccupée acheva de dévorer les modestes ressources de l'héritage paternel, et le laissa en proie à la plus grande misère. En ce moment extrême, une main charitable lui fut encore tendue, et si ce cœur eût voulu s'ouvrir au repentir et à la vertu, le ciel lui ménageait de nouveau un moyen de réhabilitation et de salut. Un vénérable ecclésiastique d'un diocèse voisin, qui joint au gouvernement d'une paroisse celui d'un petit établissement d'éducation, tenta d'utiliser cet infortuné. Hélas! il faut nous taire; le loup était entré dans la bergerie, il y portait le désordre et la mort. Bientôt il s'enfuit de là comme un criminel. Mais il apprend qu'avant lui, au fond de la Normandie, un prêtre concordataire a fructueusement simulé et exploité le rôle de prêtre dissident. Il sait que ce vieillard déshonoré a déjà un pied dans la tombe, et il espère recueillir l'héritage infâme de son ministère auprès des âmes crédules de la *Petite-Église* qu'il a dupées. Il s'achemine vers cette demeure de l'apostasie, abhorrée de tous les gens de bien. Là une rencontre inattendue lui est réservée. Il pouvait se croire séparé de la Vendée par un intervalle immense; et voici que, peu de temps après son arrivée en ce pays éloigné, deux des prêtresses dissidentes de notre contrée, les *Sœurs* de Courlay et de Cirières, arrivent du *Bocage* poitevin, amenant, au prix de longues fatigues et de grandes dépenses, une quinzaine de pauvres enfants présentés par elle à la première communion. Le vieux prêtre, peu jaloux, ce semble, de conserver son auxiliaire, se hâte de mettre à leur disposition cet autre lui-même, qu'il est prêt à leur céder. L'offre est acceptée; et, encore bien que les messagères dissidentes ne soient pas chargées des pleins pouvoirs de *l'assemblée*, et que l'horrible marché ne puisse être conclu d'une façon définitive, le prêtre vagabond, dont la maison normande paraît déjà fatiguée, et qui a peu réussi dans une population bretonne où l'on a cherché à l'introduire, arrive tout à coup à Courlay, où son admission, après quelques premières irrésolutions, avait enfin été décidée.

Anges du sanctuaire, voilez votre face de vos ailes, et mouillez les saints parvis de pleurs inconsolables. Les profanations, les sacriléges vont se succéder avec une rapidité et dans des proportions effrayantes.

Installé au village de la Plainière, en la paroisse de Courlay, ce prêtre, indigne d'un si beau nom, y demeura une première fois quatorze jours, durant lesquels les notables du parti comprirent qu'il ne fallait pas perdre un seul moment, mais multiplier le plus possible les baptêmes, les confessions, les premières communions, les mariages. De cette sorte, en supposant, ce qui était vraisemblable, que ce prêtre fût obligé, par force majeure, de s'éloigner au bout de quelque temps, on aurait réengagé du moins dans la dissidence pour un temps indéfini toute cette foule que la nécessité de recevoir ces divers sacrements allaient en faire sortir. Il en fut fait ainsi. Cet homme, remarquez bien ceci, N. T. C. F., cet homme qui n'appartenait point à la communion des dissidents, et qui, dans leur doctrine, ne pouvait en aucune manière posséder la juridiction, puisqu'il avait été ordonné longtemps après le concordat, et par un évêque concordataire; cet homme qui n'avait non plus aucun pouvoir spirituel parmi les catholiques, puisqu'il avait été équivalement interdit par son évêque d'origine et par tous les évêques sous l'autorité desquels il avait vécu, et que, dans tous les cas, il n'avait reçu aucune juridiction de Nous pour exercer un ministère quelconque dans notre diocèse; cet homme s'assied au tribunal sacré, il entend les confessions, et, lui qui n'a aucune puissance de lier ni de délier, il accorde des absolutions : absolutions nulles, invalides, qui sont suivies d'autant de communions indignes.

Ce même homme, qui n'est le propre pasteur de personne dans la contrée, il consacre des unions, il bénit des mariages : bénédictions nulles, unions invalides, qui sont suivies de la fornication et du concubinage. Par suite de cette usurpation de pouvoirs spirituels, et surtout de cette célébration illégitime des mariages, ce même homme, conformément au décret du concile de Trente, est et demeure *suspens*, et ne peut être absous de cette censure que par l'Ordinaire du diocèse où il a commis cette infraction; puis enfin, aux termes des lois canoniques, en violant la suspense, et en s'ingérant criminellement, mal-

gré cette censure, dans les fonctions saintes, il tombe dans l'*irrégularité*. Eh bien, cet homme dénué d'abord de pouvoirs, puis suspens, puis irrégulier, cet homme, à qui sa vie coupable, d'une part, et toutes les lois ecclésiastiques, de l'autre, interdisent le saint autel et le ministère des âmes, il continue imperturbablement le cours de ses opérations criminelles : non-seulement, il trempe chaque matin ses lèvres impies dans le calice du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, mais il fait partager son crime à tous ceux qui s'approchent de lui. Quatorze jours durant, le soleil ne se lève sur cette contrée, si longtemps bénie du ciel, que pour éclairer de nouvelles abominations, de nouveaux sacriléges. Des voitures arrivent chaque matin, repartent chaque soir, amenant, reconduisant les victimes malheureuses, quelques-unes innocentes, je veux le croire, de l'apostasie d'un prêtre aussi ignorant que scandaleux, et de l'orgueilleux entêtement de deux ou trois hommes et femmes qui ont juré de maintenir à tout prix leur omnipotence schismatique. Commencée deux jours avant la grande fête de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, cette première série de profanations se termine sous un patronage hypocritement présenté à ces fils dégénérés des vieux soldats de l'armée catholique, sous le patronage de saint Louis, dont la fête fut célébrée à la Plainière, matin et soir, le 25 août.

Peut-être croyez-vous que les choses s'arrêteront là, et que le mauvais prêtre, après s'être éloigné par la crainte de la justice humaine, qui l'a cité à comparaître devant elle, ne sera plus rappelé au milieu de ce peuple. Détrompez-vous. A peine a-t-il franchi la frontière du département, qu'il revient et passe clandestinement quelques jours dans des hameaux voisins, où il est visité par les plus ardents fauteurs du schisme. Ce qui est certain, c'est que, dès les commencements d'octobre, il est installé de nouveau dans la *chapelle* de la Plainière, où il reprend la trame interrompue de ses hideuses manœuvres. Vainement de sages et bienveillants conseils, dictés par des sentiments honorables et par un intérêt fondé sur d'illustres souvenirs, cherchent-ils à se faire entendre; l'opiniâtreté des chefs et l'aveuglement de la foule n'en tiennent aucun compte. Ce n'est qu'au 20 octobre que, sur l'injonction des autorités civiles, le principal agent de toute cette infamie reconduisait ce prêtre coupable là où il avait été le chercher. Depuis ce temps, on parle encore de sourdes menées, de caravanes scandaleuses, de prochaines émigrations de jeunes garçons et de jeunes filles pour la première communion. Et la vérité est que rien ne garantit notre diocèse contre de nouvelles incursions de ce mauvais prêtre, ou de tout autre prêtre interdit qu'il plaira à la dissidence d'appeler dans son sein.

La lettre pastorale de Mgr l'évêque de Poitiers, publiée le 21 novembre, ordonnait une cérémonie solennelle d'expiation et de réparation pour les profanations et les sacriléges commis par les dissidents. Cette cérémonie expiatoire a eu lieu le 8 décembre dans la paroisse de Courlay.

« Mgr l'évêque de Poitiers, dit le *Courrier de la Vienne* du 12 décembre, a présidé, dans l'église de Courlay, la cérémonie expiatoire qu'il avait annoncée dans sa dernière lettre pastorale contre les dissidents. La grand'messe a été chantée par M. l'abbé Samoyault, vicaire général. A l'Evangile, Monseigneur a pris la parole et a adressé aux assistants une homélie aussi remarquable par l'élévation des pensées qu'elle était touchante par le feu du zèle apostolique qui animait le pieux et savant évêque. Une foule immense était accourue pour assister à cette cérémonie et entendre son évêque, dont les paroles, tantôt sévères, tantôt douces et persuasives, ont fait une vive impression sur tous les assistants.

« A l'issue de la messe, a eu lieu la procession du Très-Saint-Sacrement. Au milieu d'une vaste prairie, on avait élevé un reposoir, vers lequel s'achemina, avec toute la majestueuse lenteur des pompes du culte catholique, une procession de fidèles nombreux et recueillis. C'est du haut de ce reposoir qu'a été prononcée l'amende honorable qui a produit une vive impression sur la foule, qui s'est agenouillée pieusement pour recevoir la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

« Cette cérémonie expiatoire a frappé vivement les populations de ces contrées, et il est permis d'espérer que le zèle de Mgr l'évêque de Poitiers parviendra à ramener dans le sein de l'Eglise catholique tous les dissidents qu'il avait voulu évangéliser lui-même dans la paroisse de Courlay, qui en est le foyer principal. »

ACTES OFFICIELS

Un décret du 24 décembre, rappelant ceux des 8 mars et 28 juin derniers, relatifs à l'exposition universelle des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts, qui sera ouverte à Paris, le 1er mai 1855, porte ce qui suit :

L'exposition universelle sera placée sous la direction et la surveillance d'une commission que présidera le prince Napoléon.

La commission est divisée en deux sections :

La section des beaux-arts ; la section de l'agriculture et de l'industrie.

Par un second décret à la même date, lord Cowley, ambassadeur de S. M. la reine de la Grande-Bretagne à Paris, est nommé membre de la commission de l'exposition universelle des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts.

Cette nomination s'explique par ce qui eut lieu lors de l'exposition universelle de Londres. M. Drouyn de Lhuys, alors ambassadeur à Londres, fut nommé, par un décret de la reine, membre de la commission présidée par S. A. R. le prince Albert.

— Par décret du 19 décembre, sont élevés à la dignité de sénateurs : M. Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes ; M. Edouard Thayer, conseiller d Etat hors section, directeur général des postes.

— Un autre décret, du 27, charge M. Stourm, conseiller d'Etat en service ordinaire, de la direction générale des postes. M. Stourm continuera à être attaché à la section des finances du conseil d'Etat.

— Par un autre décret, du 27, il est institué une *Caisse de service de la boulangerie de Paris*. Cette caisse est destinée à servir d'intermédiaire entre les boulangers et la ville pour régler la différence entre le prix de la taxe du pain et le prix de revient.

AFFAIRES D'ORIENT

C'est avec raison que nous en appelons toujours d'une dépêche à la dépêche postérieure ; car, dans cette inextricable affaire d'Orient, les nouvelles ne semblent se suivre que pour se contredire. Hier, on le sait, tous les journaux s'accordaient à représenter l'entrée des deux flottes dans la mer Noire comme un fait définitif ; aujourd'hui, le doute devient permis à cet égard, d'après la dépêche suivante de Constantinople du 15 décembre, laquelle contient en outre d'autres nouvelles importantes :

Le Divan accepte, assure-t-on, la reprise des négociations.

Les flottes alliées ne sont point encore entrées dans la mer Noire. De violentes tempêtes ont eu lieu ; on signale la perte de quatre-vingts navires marchands.

Les blés ont haussé de 25 piastres à 50 piastres. Un grand nombre de navires ont été affrétés.

La guerre a été déclarée officiellement par la Perse. La rupture du Schah avec l'ambassadeur d'Angleterre a été notifiée par lui à ses consuls.

Toute la flotte russe est repartie de Sinope après y avoir séjourné deux jours pour se réparer.

Le fait principal qui ressort de ce qu'on vient de lire, c'est la déclaration de guerre signifiée par la Perse à la Turquie; car, jusqu'à présent, si la Turquie a des alliés, ceux-ci n'ont pris aucune part active aux hostilités, tandis que la Perse, en entrant tout à coup dans la lutte, à l'instigation de la Russie, apporte à celle-ci un secours très-effectif.

Quant à l'entrée des flottes, il se peut faire qu'au départ de la dépêche elle n'eût pas eu lieu, et que maintenant elle soit accomplie. Alors les prévisions exprimées ci-après par le *Morning-Chronicle*, dans un langage assez violent du reste, tendraient à se réaliser :

« L'empereur même ne jugrât-il pas à propos de traiter comme étant de soi-même un *casus belli* ce qu'il regardera sans aucun doute comme une invasion de ses provinces maritimes, il n'est guère possible de supposer que les flottes combinées puissent rester longtemps dans l'Euxin sans procéder ouvertement à quelque acte d'hostilité agressive et directe. Nous sommes donc à la veille d'une guerre, et, en hommes raisonnables, nous devons envisager hardiment notre position en face. La parfaite unité de sentiment qui existe entre notre gouvernement et celui de la France nous mettra en mesure d'affronter la Russie dans des conditions particulièrement favorables. Forcé d'abandonner les perfides intrigues dans lesquelles il se complaît, connu et détesté comme perturbateur de la paix européenne, comme un monarque à qui nul traité n'est sacré, dont le plus glorieux triomphe est le massacre d'ennemis qui n'étaient point sur leurs gardes, le czar doit se tenir prêt à faire ouvertement face à ceux qu'il a insultés et outragés. On a trop longtemps permis à la Russie de se prévaloir de ce prestige d'invincibilité qu'elle doit, non pas à la supériorité de ses généraux, à la valeur de ses soldats, mais à la rigueur exceptionnelle de l'hiver de 1812. Les barbares ne peuvent porter avec eux leur climat sans lequel ils ne sont pas invincibles. Qu'ils restent s'ils veulent en repos et en toute sécurité dans les régions glacées où la nature les a destinés à vivre; mais l'Europe a déclaré qu'ils ne sortiront pas de leurs limites; elle peut imposer et elle imposera son arrêt. »

Le bruit s'était répandu que si les flottes n'étaient pas encore entrées dans la mer Noire, il fallait attribuer ce retard à une mésintelligence qui aurait éclaté entre les ambassadeurs français et anglais. Pour démentir cette rumeur, le *Constitutionnel* place en tête de son numéro d'aujourd'hui, et avec la signature de son rédacteur en chef, la note suivante :

Des journaux commentent à leur manière l'immobilité que les deux flottes ont gardée jusqu'à présent dans les eaux du Bosphore, et cherchent à établir un désaccord entre la France et l'Angleterre. Ce que nous pouvons répondre, c'est que les deux ambassadeurs à Constantinople avaient des instructions identiques, et que la conduite à tenir après le combat de Sinope a été adoptée d'un commun accord entre lord Redcliffe et le général Baraguey-d'Hilliers. — *Amédée de Cesena.*

Nous comprenons le ton d'irritation qui règne dans les feuilles britanniques, depuis la déclaration de guerre de la Perse ; car ce sont les possessions anglaises dans l'Inde qui courent le plus de dangers. Voici, par exemple, les détails que donne l'*Agra-Messenger* sur ce qu'il appelle « les trames ourdies par la Russie en Perse et dans l'Affghanistan :

Des bruits alarmants de guerre circulent et se propagent dans ces deux pays. Le Schah concentre des forces considérables sur la frontière de l'Inde, et il a envoyé un ministre plénipotentiaire à Caboul pour rallier à la cause russe Dost-Mohamed, rajah de l'Affghanistan, afin que le Czar puisse au besoin compter sur son concours dans la guerre qu'il soutient contre la Turquie.

Il y a quelque temps que la *Gazette de Delhy* annonçait la marche d'une armée russe vers Khiva : aujourd'hui le *Calcutta Morning-Chronicle* donne comme certaine l'arrivée des Russes vers cette forteresse.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Times* et le *Morning-Chronicle* nous apportent ce matin un ample contingent de dépêches télégraphiques. Nous en extrayons ce qui suit :

Vienne, samedi matin, 24.

La note de Vienne est arrivée à Constantinople le 15, et Reschid-Pacha a eu à cet égard une entrevue avec les ministres des puissances. Il a promis de faire tout ce qui serait possible pour le rétablissement de la paix, bien qu'il pensât que la conduite de la Perse et de la Russie rendrait un arrangement très-difficile.

Le ministre de Turquie en Perse et le ministre de Perse à Constantinople ont quitté leur poste, contrairement à l'avis des ministres de France et d'Angleterre. Les Turcs préparent une expédition contre Sébastopol. Les Perses et les Russes ont opéré leur jonction. Le général russe Yermoloff doit commander les forces persanes. Par des avis de Tiflis du 2, nous apprenons que les *Beglerbegs*, persans de la frontière, ont reçu l'ordre de préparer des logements pour la réception des troupes.

Bucharest, 17 décembre.

Quelques-unes des nouvelles troupes arrivées de Jassy ont été dirigées sur Krajowa et Giurgewo. On se bat tous les jours entre Giurgewo et Rutschuk. 34,000 hommes de troupes sont destinés pour la petite Valachie.

Vienne, vendredi soir, 23 décembre.

Des nouvelles de Bucharest du 20 décembre portent qu'à mesure que le 3e corps d'armée russe approche de la frontière orientale de la Valachie, le corps du général Dannenberg marche sur la petite Valachie.

Vienne, dimanche 25 décembre, après-midi.

L'ambassadeur de Turquie a été rappelé de Perse, et Mohamed Khan part de Constantinople pour Bagdad. Les gouverneurs turcs des provinces asiatiques ont reçu l'ordre d'organiser la milice locale pour la protection de la frontière orientale contre la Perse. Un grand conseil du divan devait s'assembler le 20.

Alfred DES ESSARTS.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Angleterre. — Tous les journaux sont d'accord pour annoncer ce matin que lord Palmerston rentre aux affaires, ou plutôt qu'il conserve le ministère de l'intérieur. Le *Times* se réjouit de ce résultat, et félicite lord Aberdeen d'avoir calmé les susceptibilités de son collègue et ramené la conciliation dans le cabinet, « au jour où, dit-il, l'Angleterre va remettre, après une paix de quarante ans, sa grandeur et sa fortune aux hasards de la guerre contre l'un des plus puissants Etats de l'Europe. »

Les lignes suivantes, que nous extrayons du *Journal des Débats*, font connaître à quelles conditions la réconciliation aurait eu lieu entre lord Palmerston et lord Aberdeen :

« Les lettres particulières qui sont arrivées de Londres à Paris aujourd'hui assurent que le cabinet anglais, dans lequel vient de rentrer lord Palmerston, s'est mis d'accord sur les deux points suivants : l'ajournement provisoire du bill de réforme électorale, sauf à examiner de nouveau la question vers la fin de la session prochaine, et ensuite l'envoi immédiat à lord Redcliffe et à l'amiral Dundas d'instructions qui prescrivent à la flotte anglaise d'entrer immédiatement dans la mer Noire. D'un autre côté, le bruit courait hier dans la Cité que les deux gouvernements de France et d'Angleterre s'étaient complétement entendus sur la question de l'entrée de leurs flottes dans la mer Noire, et pour donner à leur politique en Orient le caractère d'une intervention plus active. — *Armand Bertin.* »

Piémont. — Une dépêche télégraphique de Turin, du lundi 26 décembre, porte :

« Dans la séance d'aujourd'hui, la chambre des députés a élu pour son président M. Boncompagni, candidat ministériel, par 74 voix sur 107 votants. Le candidat de la gauche n'a obtenu que 20 voix : 13 voix ont été dispersées. »

Portugal. — Le 19 décembre, les Cortès se sont réunies à San-Bento, pour recevoir le nouveau serment du régent. Le roi dom Pedro V assistait à la séance, avec son frère dom Louis, connétable du royaume.

Le régent a prononcé un discours, auquel le cardinal président de la chambre des pairs a répondu en quelques mots. La session devait être close avec l'année 1853 ; on en ouvrira une autre le 2 janvier.

Alfred Des Essarts.

Le correspondant parisien de l'*Indépendance belge* avait annoncé plusieurs fois, dans ses lettres, que M. de Larochefoucault, duc de Doudeauville, avait accepté le titre de sénateur, et que sa nomination allait paraître au *Moniteur*. M. de Larochefoucauld vient d'écrire, à ce sujet, à la *Patrie* une lettre, que cette feuille n'a pas cru devoir publier, mais que nous trouvons dans l'*Union* et dans l'*Assemblée nationale*.

« Celui, dit-il, qui fut quatorze ans l'aide de camp du roi Charles X, saura mourir dans les sentiments avec lesquels il a vécu. » H. Rang.

On s'est beaucoup entretenu, il y a quelque temps, du mariage projeté entre une des filles issues du second mariage de la reine Christine d'Espagne et le fils du duc de Casigliano. On écrit de Livourne au *Messager du Midi*, que la mort vient de détruire ce projet, par suite du décès du futur, qui a succombé, le 13 du courant, aux suites d'une fièvre miliaire dont il avait été atteint à son retour de Paris. Par suite de cet événement le duc

de Casigliano se trouvant sans enfants, le magnifique héritage de la famille Corsini, qui est évalué à 12 millions de francs au moins, passera au fils aîné du duc de Laïatico, second fils du prince de Corsini.

ACADÉMIE DES SCIENCES

I.— Depuis notre dernière entrevue, il s'est passé au ciel et sur la terre quelques petits événements dont nous devons vous faire part. Là haut, nous avons vu deux comètes, qui promettaient quelque chose, mais qui ont disparu de la scène sans éclat et sans bruit, avec leurs embryons de queues avortées. En revanche, nous avons trouvé une 27e petite planète, par le fait de M. Hind, qui en est à sa 9e. Celle-ci, qui est encore innommée, appartient toujours à ce même groupe des astéroïdes qui forme entre Mars et Jupiter un système à part. Il y en a bien d'autres sans doute. D'après les conclusions d'un mémoire que vient de présenter à l'Académie M. Leverrier, la masse totale de ces petits corps, à en juger par leur influence sur les éléments de l'orbite de Mars, ne doit pas dépasser le quart de celle de notre globe. Or, dans cette limite, nous avons de la marge; et avec le volume inconnu, à la vérité, de celles qui ont été jusqu'à présent découvertes, et qui pourraient n'avoir pas plus de 100 lieues de diamètre, il en faudrait non pas plusieurs centaines, mais plusieurs milliers pour équivaloir à ce quart de masse qu'on assigne pour limite à leur ensemble. On voit que les astronomes chercheurs ne manqueront pas d'occupation; mais comme celle-là revient à chercher des aiguilles dans une meule de foin, on comprend qu'ils laisseront quelque chose à faire aux siècles à venir.

Tout au moins faudrait-il que les planètes qu'ils ont trouvées ne leur échappassent pas; mais malheureusement ils n'ont pas sur ce point satisfaction complète. L'une des dernières trouvées, la nommée *Phocea*, s'est prise à pâlir progressivement, et finalement a subi une disparution complète. Où est-elle allée? demandera-t-on. Nulle part assurément; elle est restée dans son orbite; car pendant ses préparatifs d'évasion, et au moment même où elle a disparu, elle suivait fort régulièrement son orbite calculée. Cette diminution progressive de lumière, jusqu'à la phase d'entière invisibilité, s'explique dans une comète qui s'éloigne du soleil qui l'éclaire et de la terre qui la voit; mais l'astéroïde en question a conservé sensiblement sa distance au soleil et à la terre; sa pâleur croissante et son escamotage final ne peuvent donc s'expliquer par l'éloignement, et, en somme, ne s'expliquent pas du tout. Voilà un phénomène étrange, et qui, sans doute, n'est pas personnel à la petite planète dont il; plusieurs de ses compagnes ont aussi des déclins de

lumière qui semblent préparer une fugue dans un délai assez rapproché.

II. — Sur notre globe terrestre, on vient de faire une importante découverte, extrêmement intéressante comme solution d'un problème longtemps poursuivi, mais qui est loin d'atteindre les avantages qu'on lui supposait. Il s'agit du fameux passage par le nord de l'Amérique. Le vaisseau anglais *l'Investigator*, entré dans la mer Polaire par le détroit de Behring, en est sorti à l'Est, et est entré dans l'Atlantique par la mer de Baffin et le détroit de Davis Quand je dis qu'il en est sorti, je me sers d'un mot qui n'est pas rigoureusement exact. Pour être dans le vrai, je dois dire qu'il y est encore, et qu'il n'en sortira, sans doute, que par la porte du détroit de Behring, par laquelle il est entré. Mais ce qui est certain, c'est que plusieurs des marins qui le montaient sont arrivés en Angleterre après avoir fait le tour de l'Amérique par le Nord. Cette célèbre expédition consiste en ce que le passage a été effectué, partie par eau et partie par terre, en donnant ce dernier nom aux vastes régions de glace qu'ont parcourues les marins, de leur pied léger, une fois que le navire a rencontré d'infranchissables barricades. Il est certain que le continent américain se termine au Nord ; qu'on peut le longer, soit en naviguant, soit en marchant sur la glace, entre le détroit de Behring et celui de Davis, et passer de l'Océan-Pacifique dans l'Océan-Atlantique, et réciproquement. Cela ne veut pas dire que ce passage est ouvert aux navires dans toute sa longueur, et que c'est désormais le chemin à prendre pour aller d'Angleterre en Chine. Non ; un vaisseau ne l'a pas encore traversé, et probablement ne le traversera jamais. *L'Investigator* y est encore emprisonné dans les glaces ; il est là depuis trois ans ; et, après avoir envoyé ses courriers en Europe, par la voie de terre, jusqu'à l'Atlantique, c'est-à-dire sur la surface glacée d'une mer trop solide, il fera de nouveaux efforts pour pénétrer plus avant et sortir par l'Est. Supposons qu'à force de poudre brûlée, il puisse se frayer le passage à travers les glaces qu'il faut faire sauter à la mine, il est évident que ce genre de voyage ne tentera guère les vaisseaux de commerce : ce serait comme si, au lieu d'entrer en Italie par la belle route du Simplon, nos voitures voulaient passer par le mont Saint-Bernard, ou tels et tels glaciers des Alpes, sous prétexte que, géométriquement, la route est plus courte. Au point de vue utilitaire, le passage par le Nord serait donc sans intérêt : ce serait le pire de tous les systèmes, et sa réalisation absolue pour les navires est encore tout au moins problématique.

Il n'en est pas moins vrai que cette expédition, considérée en elle-même, est une magnifique conquête d'une des grandes li-

gnes de notre globe, un événement dont la date fera époque dans les annales du monde.

Il a été exécuté par le capitaine Mac Elure avec des prodiges d'audace et de patience qui en rendent la relation d'autant plus émouvante que cette terrible odyssée n'est pas encore finie. On le suit avec le plus vif intérêt au milieu de sa gigantesque lutte avec les glaces et les brumes; on lui demande s'il n'est pas enrhumé après une nuit où, perdu seul dans un désert de neige, il la passe couché sur ce sol glacé, mais les jambes enfoncées dans la neige par manière de bottes. Quand il parle des Esquimaux de ces rivages, bonne et intelligente population que laisse dans le paganisme la Compagnie de la Baie d'Hudson, instituée, dit-il, pour évangéliser ces sauvages, et qui ne croit l'être que pour recueillir des pelleteries, on lui répond qu'il n'a qu'à s'adresser à nos missionnaires catholiques. Mais je trouve dans cette relation un fait particulier qui me semble devoir être tiré hors ligne, à raison de sa nature spéciale, et dont nos lecteurs apprécieront l'importance. Nous citons textuellement. « A environ cinq cents pieds au-dessus du niveau de la mer, nous découvrîmes une rangée de collines composées d'amas de bois à tous les états, depuis la pétrification jusqu'au copeau inflammable; et de plus un bivalve grand comme une huître. Je regarde cela comme une nouvelle preuve, s'il en était besoin, du déluge universel; car ces bois et ces coquilles n'appartiennent pas à ces mers; car le plus grand bois ici est le saule nain, dont la tige est de la grosseur d'un tuyau de pipe, et sert de nourriture aux daims. » — J'invite mes lecteurs à prendre bonne note de ce passage; voilà un fait authentique et bien caractérisé qui vient grossir le registre de nos preuves en faveur du déluge; et certes, on ne s'attendait guère à rencontrer un tel argument au beau milieu des glaces polaires.

III. — A la bonne heure, au milieu de nous, et sur les points de notre sol civilisé que les explorateurs peuvent venir étudier en cabriolet, tous nos lecteurs connaissent les fameuses cavernes à ossements : ces cavernes situées à de grandes hauteurs au-dessus des cours d'eau, et qu'on trouve cependant remplies de limon diluvien, entrelardé d'ossements de toutes sortes, appartenant à des espèces antipathiques, et dont la présence simultanée ne s'explique bien que par le fait du déluge, dont les flots engouffrés dans ces cavernes y ont porté les débris des animaux noyés avec le limon qui les empâte. A la liste de ces cavernes, une communication récemment faite à l'Académie vient d'ajouter les grottes d'Arcy-sur-Cure, dans le département de l'Yonne. Là, on trouve des ossements d'hyènes, de divers ruminants, d'hippopotames, d'éléphants, de rhinocéros, en-

fin des fragments de poterie; de plus, on a déterré un squelette d'homme dans le voisinage. Les éléphants, la poterie et l'homme sont donc probablement contemporains; et ces débris de notre espèce répondent à cette question de certains géologues : « L'homme existait-il à l'époque diluvienne? » D'ailleurs les faits analogues à celui-ci commencent à se multiplier. On a prétendu que les ossements humains et les poteries grossières qu'on trouve dans plusieurs de ces grottes étaient sans doute d'une date postérieure à celle où le limon a été introduit; mais, outre qu'il est facile de réfuter les considérations qu'on fait valoir à cette fin, que peut-on dire en présence de la grotte de Pondres, département du Gard; grotte entièrement remplie jusqu'à la voûte de limon diluvien, remplie d'ossements divers, d'ossements humains en particulier, avec ces débris de vase de terre qu'on rencontre ailleurs? Assurément, on ne peut prétendre que l'homme est venu s'y établir avec sa vaisselle, postérieurement au déluge, puisque celui-ci avait comblé le tout de son limon, sans y laisser le moindre vide. Voilà donc manifestement des hommes et des pots antédiluviens, et ces échantillons cessent d'être rares dans nos contrées, où la population devait être cependant moindre que dans les régions orientales jusqu'ici inexplorées par les géologues.

IV. — Ces victimes du grand cataclysme nous ramènent à la question des races perdues; et l'on sait que, généralement, les espèces fossiles sont différentes de celles qui peuplent maintenant la terre. Toutefois, la ligne de démarcation n'est pas aussi tranchée qu'on l'a supposé d'abord; et, à coup sûr, le naturaliste qui, avant l'exploration moderne de l'Australie, eût découvert parmi les fossiles et reconstitué le squelette de l'ornithorinque, l'aurait déclaré une espèce perdue aussi bien que l'ichthyosaurus et le ptérodactyle. Cette conclusion, que personne alors n'aurait contestée, aurait cependant reçu un démenti par une connaissance plus complète de la faune australienne. Est-ce au nombre des espèces perdues, est-ce parmi les espèces encore vivantes qu'il faut ranger ce grand oiseau de Madagascar que personne n'a encore vu, mais dont l'existence, récemment révélée, est néanmoins incontestable? Le voilà rangé dans nos catalogues sous le nom d'*Æpiornis*, et il figure au Muséum par quelques débris de son squelette, et surtout par deux ou trois œufs de taille colossale, qu'on traiterait de fabuleux, s'ils n'étaient là sous les yeux du public. Un autre œuf de la même bête vient d'être acquis par un navigateur, qui en fera sans doute hommage à l'Académie, comme on l'a fait des deux autres. L'un de ceux-ci a une capacité de huit litres trois quarts; celui qu'on annonce a un volume qui dépasserait dix litres! C'est l'équiva-

ficiellement reconnue par l'État, désormais, en vertu du même article, n'est pas plus autorisée que celle d'Angleterre.

Ce n'est pas tout.

La loi, en déclarant toute communication avec Rome illicite, déclare la Religion catholique illicite. Et voici la conséquence. Nos lecteurs n'ignorent pas qu'en Angleterre il y a deux systèmes de loi en vigueur : outre la loi écrite, il y a la loi non écrite, que les Anglais appellent *commune*, et que l'on pourrait appeler *coutumière*. Or, c'est un principe incontesté de la loi *commune*, que tout acte défendu par la loi écrite peut être puni par les tribunaux quand même le Parlement n'y aurait pas attaché de peines. Ces peines sont donc abandonnées à la discrétion du juge, qui est tenu seulement à les proportionner à la nature du délit.

L'on comprend qu'avec une telle jurisprudence, l'article 1er de la loi dont nous parlons expose les catholiques à toutes sortes d'abus et de vexations. C'est l'épée de Damoclès suspendue sur la tête de l'Église. C'est un instrument propre à l'opprimer et à la tenir en continuelle sujétion. Quiconque se permettrait, par exemple, de nier, dans un discours public, la suprématie spirituelle de la Reine, pourrait être légalement condamné à une amende et à l'emprisonnement. La seule question qu'aurait à examiner le gouvernement, en telle occurrence, serait de savoir s'il a pour lui l'opinion publique.

III

Nous avons déjà parlé du projet de soumettre les couvents à l'inspection de l'État, et nous avons dit que ce projet, aujourd'hui à l'étude, est très-populaire en Angleterre. C'est là un autre symptôme de joséphisme. Mais ce système trouverait, surtout dans le plan d'éducation secondaire, adopté par le gouvernement en Irlande, un appui très-puissant. Cela demande quelques explications.

Depuis quelque temps, le gouvernement s'est beaucoup occupé de l'instruction du peuple irlandais. L'instruction primaire a été mise sur un pied qui ne semble pas déplaire au clergé catholique. Il y a dans toutes les paroisses une *école nationale*. Cette école nationale, subventionnée par l'Etat, est également ouverte aux enfants catholiques et aux enfants protestants. A une heure convenue et réglée d'avance, les catholiques se retirent d'un côté, les protestants de l'autre, et les enfants reçoivent, ainsi séparés, l'instruction religieuse de leurs pasteurs respectifs. L'école, du reste, est toujours accessible au curé catholique aussi bien qu'aux ministres des différentes communions protestantes. Dans les villes où les protestants sont assez nombreux, la surveillance attentive, exercée par le clergé catholi-

que dans ces écoles mixtes, garantit du péril qu'elle pourrait courir, la foi des enfants catholiques, et, dans certaines contrées de l'Irlande, où les populations rurales sont demeurées entièrement fidèles à l'Eglise, les écoles nationales ne sont fréquentées que par des enfants orthodoxes. Voilà pourquoi ce qui semble en théorie présenter des inconvénients, en fait, produit d'excellents résultats. Aussi ce système n'a-t-il pas été désapprouvé par le Saint-Siége, et le clergé irlandais ne manque pas, à peu d'exceptions près, de l'encourager.

IV

L'instruction secondaire n'est pas également à l'abri de reproches.

Il existe à Dublin une ancienne Université richement dotée, connue sous le nom de *Collége de la Trinité*. Cet établissement se trouve entre les mains de l'Eglise anglicane. Les catholiques y peuvent faire leurs études et même prendre leurs grades ; mais les honneurs de l'Université, aussi bien que les charges et les bénéfices, sont exclusivement réservés aux anglicans.

Le *Collége de la Trinité* ne peut, on le conçoit, suffire aux besoins de la nation, ou plutôt de l'île, pour parler avec plus de précision. De là vient que, sous le rapport de l'instruction secondaire, l'Irlande était assez arriérée. Les catholiques, surtout dans les classes supérieure et moyenne de la société, avaient beaucoup à en souffrir. Incomparablement moins riches que leurs compatriotes protestants, ils croupissaient en grand nombre dans une ignorance d'autant plus pénible, que l'Irlandais est naturellement doué d'une imagination vive et cherche avec ardeur à s'instruire. Pour remédier à ce mal, le gouvernement conçut l'idée de fonder et de doter quatre grands *colléges de la Reine*, auxquels M. Lucas, l'honorable rédacteur du *Tablet*, dont nous avons déjà parlé, a donné un titre beaucoup moins flatteur, celui de *colléges impies* (Godless Colleges).

Nous croyons que lorsque le gouvernement en conçut le plan, ses intentions étaient droites et qu'il n'était nullement inspiré par un esprit anticatholique. C'était alors, suivant un grand nombre de catholiques anglais, l'âge d'or de l'Eglise en Angleterre depuis la prétendue réforme. Loin de vouloir favoriser et étendre le prosélytisme protestant, tous les plus grands hommes politiques ne semblaient préoccupés que d'une pensée, celle de concilier l'introduction insensible du catholicisme dans le mécanisme de l'Etat avec la conservation de ce même mécanisme, c'est-à-dire de cette antique constitution pour laquelle nos voisins professent un véritable culte. On commença par sonder les dispositions des Evêques catholiques, et ce fut alors qu'eut lieu un fâcheux malentendu qui devint la cause d'un grand malheur pour l'Irlande.

Quoique la cour du vice-roi d'Irlande n'éprouve pas les mêmes difficultés que l'autorité civile, en Angleterre, pour se mettre en rapport avec l'Eglise catholique, cependant elle agit toujours avec une certaine hésitation, avec des précautions infinies et par mille détours, de sorte que ses rapports sont constamment plus indirects et officieux que directs et officiels. De là une entente imparfaite; de là même des méprises assez fréquentes. C'est ce qui arriva dans cette conjoncture.

Le vice-roi fut mal informé, le ministère anglais ne le fut pas mieux; et, sur ces fausses données, on établit tout le nouveau système d'éducation avec la sanction du parlement. Les quatre universités ou colléges furent fondés et dotés d'une manière royale; on prit des soins extraordinaires, et qu'on ne saurait trop louer, pour garantir les bonnes mœurs, assurer la bonne conduite et l'éducation religieuse des étudiants. Plusieurs prêtres furent nommés aux chaires de professeurs et à quelques-unes des premières charges. Tout indiquait, de la part du gouvernement, le désir de traiter l'Eglise catholique avec justice et même avec faveur.

Ce système n'était plus un projet; c'était une réalité. Aussi, la théologie crut-elle devoir le soumettre à une épreuve qu'elle n'avait pas regardée comme nécessaire, tant qu'elle ne l'avait entrevu qu'en perspective. L'examen qu'elle en fit lui découvrit un vice radical qui fut bientôt dénoncé par la cour de Rome. Tous les professeurs étaient de nomination royale. Les Evêques catholiques n'avaient ni le droit de *veto*, ni le droit de présentation ou de conseil dans ces nominations. Ainsi, le mal dont se trouvait garantie l'instruction primaire, se rencontrait dans l'instruction secondaire, et prenait même, dès l'origine de l'institution, des proportions alarmantes.

Nos lecteurs comprennent, en effet, combien il était facile, avec le système adopté, à un professeur de philosophie ou de sciences naturelles, pour ne rien dire de la théologie, d'insinuer adroitement dans l'esprit des jeunes gens des principes dangereux et destructeurs de la foi. Il y a à peu près trois mois que l'inconduite d'un professeur de belles-lettres contribua à démontrer aux yeux les moins clairvoyants le vice de cette institution. Ce professeur, natif de Genève, à ce que nous croyons, s'était permis de publier un ouvrage vraiment impie. Les supérieurs du collége l'obligèrent à faire une espèce d'amende honorable; mais les personnes religieuses en furent indignées; et ce qui augmenta le scandale, ce fut le zèle avec lequel les élèves du professeur, tant catholiques que protestants, prirent la défense de leur maître.

Il n'est donc pas étonnant que ce système d'éducation ait été condamné à Rome. Ce qui doit nous étonner davantage, c'est la

protection qu'un grand nombre d'Evêques irlandais lui ont accordée jusqu'au dernier moment, et même quelque temps après que les véritables sentiments du Saint-Siége sur cette affaire eurent été connus en Irlande. Voici comment on peut, selon nous, expliquer ce dissentiment.

Les Evêques qui protégeaient les colléges de la reine étaient convaincus, comme un grand nombre de catholiques anglais, de la droiture des intentions de lord Clarendon et du gouvernement.

Lord Clarendon, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, était alors vice-roi d'Irlande. Cet homme d'Etat est peut-être de tous les whigs marquants le plus favorable aux catholiques. Sous le nom de M. Villiers, il succéda à M. Addington en qualité de ministre anglais à la cour de Madrid; il y prit une grande part à la politique intérieure de l'Espagne, et eut le tort de se prononcer trop vivement contre don Carlos.

Du reste, c'est un esprit droit, un homme d'Etat véritablement éclairé. La tendance principale de sa politique en Irlande était de concilier les catholiques. Il prit une part très-active à l'établissement des colléges de la reine, croyant faire, par cette institution, une grande concession à l'Eglise catholique: méprise qui nous doit paraître fort naturelle de la part d'un homme d'Etat protestant, puisque son avis fut partagé par un grand nombre d'Evêques catholiques. Ceux-ci, de leur côté, se flattaient qu'ils obtiendraient du temps, de la bonne volonté et de la faveur du gouvernement, le moyen de réformer tout ce qu'il y avait de vicieux dans le système d'instruction secondaire. A raisonner d'après les données qu'on avait à cette époque, un tel résultat paraissait moralement certain. Aussi ces prélats se montrèrent-ils toujours favorables aux colléges, espérant que le Saint-Siége reviendrait sur sa première décision. Ce ne fut qu'après une seconde déclaration, ou plutôt une admonition paternelle de Rome, que, s'étant réunis en concile provincial à Thurles, en 1850, ils condamnèrent, à la majorité de deux voix, le système des colléges de la reine.

Nous avons déjà vu que le principe condamné par le Saint-Siége était essentiellement mauvais. Le gouvernement, toutefois, ne pouvait avoir l'air de céder immédiatement. Il avait obtenu une loi pour fonder ces établissements; la faveur qu'il avait cru accorder aux catholiques avait excité la jalousie de beaucoup de protestants; l'Etat avait fait des dépenses considérables pour doter ces colléges, et voilà que lorsque tout est prêt et réglé, l'on découvre que ceux-là mêmes, en faveur desquels ces sacrifices ont été faits, n'en peuvent pas profiter.

Les évêques qui se distinguèrent surtout par leur opposition

aux colléges de la Reine étaient Mgr Mac Hale, archevêque de Tuam, et Mgr Cullen, archevêque d'Armagh et Primat catholique d'Irlande, transféré depuis à Dublin. Le chef du parti favorable aux colléges était feu Mgr Murray, archevêque de Dublin.

Ces événements se passaient vers le commencement de septembre 1850. Le gouvernement, pour ne pas s'attirer l'indignation des protestants, devait garder quelque temps une grande réserve et paraître offensé de la conduite de l'épiscopat catholique. Mais, si les choses s'étaient maintenues dans l'état où elles étaient alors, il aurait fini par céder, ou aurait trouvé, du moins, un expédient pour apaiser les justes appréhensions de l'Eglise. Malheureusement, la réaction anti-catholique survint un mois ou deux après et brisa toutes ces espérances.

Aujourd'hui, la situation s'est aggravée, et les colléges de la Reine peuvent être considérés comme l'un des plus sérieux périls pour l'avenir de la religion catholique en Angleterre.

Le gouvernement, dans l'état actuel de l'esprit public, n'oserait, quand il en aurait la volonté, obtempérer aux désirs légitimes de l'Eglise. D'un autre côté, tous les prêtres catholiques, redoutant d'être atteints par les censures, se sont éloignés des colléges de la Reine. Le gouvernement les protége plus que jamais. Il met tout en œuvre pour y attirer en grand nombre les jeunes gens catholiques, et, dans ce but, il a *confié à* des laïques catholiques plusieurs des premières charges. Ses efforts ne sont pas demeurés stériles, et on nous assure que, nonobstant la condamnation qui les a frappés, ces colléges sont fréquentés par un grand nombre d'étudiants catholiques. Les jeunes gens des diverses communions protestantes sont tous soumis à une surveillance morale et religieuse très-sévère, tandis que les catholiques se trouvent nécessairement libres de tout frein religieux. On prétend même que quelques-uns — ce n'est sans doute qu'un très-petit nombre—se font immatriculer comme protestants. Quoi qu'il en soit, depuis la condamnation de ces établissements par le Saint-Siége et la retraite des prêtres catholiques, l'esprit qui y domine et le caractère de l'instruction qu'on y reçoit ne sont pas devenus plus favorables à l'Eglise. Sous ce rapport, le mal n'a fait que s'accroître.

Les Evêques, désirant prévenir, autant que possible, les funestes conséquences d'une telle éducation, ont formé le projet de fonder en Irlande une université catholique. Déjà une somme considérable a été réalisée à cet effet par le moyen des quêtes, et le docteur Newman a été invité à présider cette nouvelle institution, qui aura les plus grandes difficultés pour soutenir la concurrence avec les colléges de la Reine.

uds avantages que possèdent ces colléges seront tou-

jours un appât puissant pour la jeunesse irlandaise, appartenant aux classes moyenne et supérieure de la société. On peut donc s'attendre à en voir sortir, durant de longues années, si la Providence n'intervient, une génération peu religieuse, ennemie surtout du joug sacerdotal, et peut-être disposée à porter dans la catholique Irlande les ravages du voltairianisme.

V

On comprend facilement combien un tel état de choses doit venir en aide aux promoteurs du joséphisme dans la Grande-Bretagne. L'Eglise, en Angleterre, a trop peu d'importance aux yeux du gouvernement pour qu'il puisse la craindre. C'est en Irlande qu'elle lui paraît redoutable, parce que là elle est véritablement forte et puissante. Les colléges de la Reine, qui avaient été fondés d'abord sans pensée hostile, sont devenus, par le vice de leur institution et par la force des choses, un des foyers de l'esprit anticatholique, et un instrument redoutable entre les mains de l'Etat. Tandis qu'au moyen de ces établissements, on sape les fondements de la foi dans l'esprit des classes plus éclairées, on encourage l'émigration dans les rangs du peuple, et on ne cesse d'expédier et de soudoyer des émissaires qui, sous le nom de missionnaires, se répandent dans toutes les parties de l'Irlande. On ne peut nier que cette situation ne soit grave et ne mérite une sérieuse attention.

VI

La persécution et le joséphisme, tels sont donc les deux périls intérieurs qui, à des degrés différents et d'une manière plus ou moins prochaine, nous semblent menacer les catholiques anglais. Mais par quel moyen conjurer ces dangers? Ce moyen, nous l'avons indiqué. C'est, selon nous, une grande prudence, une sage modération, qui, sans attaquer le gouvernement, ne s'humilie pas devant lui, qui, sans s'identifier avec aucun parti dans l'Etat, s'appuie, dans les limites de la vérité et de la justice, sur l'opinion publique. En agissant ainsi, les catholiques seront également respectés par le gouvernement et par la nation. Ils feront tomber peu à peu les préjugés qui élèvent entre eux et leurs concitoyens une barrière infranchissable, et l'oppression de l'Eglise ne sera plus considérée comme une mesure nécessaire au maintien de la nationalité et des libertés du peuple anglais.

VII

De plus, en adoptant une telle ligne de conduite, les catholiques anglais rendront un grand service à l'Europe. On ne

peut douter que la réaction de 1850 n'ait imprimé une nouvelle direction à la politique anglaise, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'on sait que l'Angleterre se vantait autrefois de protéger partout le protestantisme, sa politique était essentiellement protestante. Depuis l'émancipation des catholiques, cette tendance avait disparu, ou s'était, au moins affaiblie. Aujourd'hui l'Angleterre veut reprendre et a repris son ancien rôle.

Ce rôle, elle le joue surtout en Italie. Qui ne sait que le protestantisme travaille, à l'heure qu'il est, le Piémont, et y exerce les plus affreux ravages? Qui ne sait qu'il a tendu ses filets sur la Lombardie, sur le grand-duché de Toscane? Nous croyons même savoir qu'il guette en ce moment l'occasion d'infliger une blessure mortelle au patrimoine de saint Pierre.

Ainsi à Turin, il est pour ainsi dire triomphant; à Gênes, il fait d'incroyables efforts, des sacrifices énormes, et on nous assure qu'à chaque nouveau venu il donne la somme de cinquante francs. Des missionnaires protestants parcourent en tous sens l'Italie, y distribuant des bibles falsifiées et des brochures anti-catholiques.

D'où vient cet élan extraordinaire, d'où viennent ces fonds, d'où partent ces émissaires? Ces émissaires partent de l'Angleterre, ces fonds sont envoyés d'Angleterre; le plan qu'on a formé pour déraciner la foi dans les Etats du Pape a été *conçu* en Angleterre, et cet élan de prosélytisme date de la réaction de 1850. Les politiques anglais veulent prendre leur revanche sur le Saint-Siége, et l'opinion publique les soutient et les encourage.

C'est donc, nous le répétons, cette opinion publique qu'il faut éclairer, qu'il faut apaiser, qu'il faut dompter. Car, après Dieu, cette puissance nous semble la seule en Angleterre capable de mettre l'Eglise à l'abri des dangers dont elle est menacée.

Ce n'est pas que l'esprit qui domine à la cour ou dans le cabinet soit chose de nulle importance pour les catholiques. Le prétendre serait une erreur. Nous devons donc en tenir compte aussi, et puisque nous avons déjà parlé du ministère, nous nous proposons de dire prochainement quelque chose de la cour.

L'abbé J. Cognat.

ROME

On écrit de Rome à la *Bilancia :*

« Il paraît que le cabinet de Berlin a l'intention d'intervenir dans le grave conflit qui s'est élevé entre le gouvernement grand-ducal de Bade et Mgr de Vicari, archevêque de Fribourg. On peut se demander de quelle nature et de quelle autorité serait, dans cette affaire, la médiation de la Prusse, puissance non catholique, animée de sentiments hostiles à l'Église romaine,

et qui, dans ces derniers temps, a donné elle-même des preuves d'intolérance religieuse ; il est difficile aussi de savoir si le gouvernement pontifical admettrait cette intervention. Mais ce que nous pouvons certifier, c'est que, dans les régions diplomatiques, le bruit court que la Prusse est disposée à faire une tentative pour terminer le conflit badois, et que, à cet effet, elle enverra à Rome un ministre extraordinaire. M. Usedom, ministre plénipotentiaire prussien près le Saint-Siége, actuellement en congé, ne doit pas revenir avant février prochain, à Rome, où il amènera le frère du roi, qui se propose de séjourner quelque temps dans la ville éternelle.

« On sait que le gouvernement de Berlin a toujours eu le projet d'acheter un palais à Rome, notamment le palais Caffarelli, sur le mont Caprino, près l'Institut prussien d'Archéologie.

« C'est là qu'il établirait la résidence de son représentant, ainsi qu'une vaste chapelle pour le culte protestant et un hôpital pour ses nationaux. Sous le pontificat de Grégoire XVI, on traita de cette acquisition ; mais ce Souverain-Pontife s'opposa à la conclusion de l'affaire ; et comme le duc Caffarelli alléguait qu'il avait besoin d'une forte somme pour éteindre ses dettes patrimoniales et qu'il ne se présentait aucun acquéreur d'une solvabilité aussi parfaite que la Prusse, le gouvernement pontifical, pour couper court à cette raison, prêta au duc, sur son palais, 25,000 écus. Aujourd'hui, les négociations seraient, dit-on, reprises entre la veuve du duc Caffarelli et le baron d'Arnim, secrétaire de la légation prussienne, pour la vente de ce magnifique palais. Cependant, nous pouvons affirmer que le gouvernement pontifical persiste dans son opposition, et que si le contrat avait lieu, il ne serait sanctionné que par voie diplomatique et dans un esprit de conciliation. En attendant, le gouvernement prussien a trouvé un puissant rival dans le conseil municipal de Rome, lequel, ayant également songé à faire l'acquisition du palais Caffarelli pour y placer les divers bureaux de l'administration, a déclaré vouloir jouir de la prérogative que lui donnent la proximité de sa résidence, la haute charge qu'il exerce et enfin l'intérêt du service public. »

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE DE FRIBOURG EN BRISGAW.

11e LISTE (1)

Total des listes précédentes. . . . . 2,760 fr. 60 c.

MM. le baron de Montigny.	20 »	naire.	3 »
le vicomte de Bonneuil.	10 »	Un abonné.	2 »
Léon Cornudet.	10 »	Mme la comtesse d'Aubigny-	
Tieux, prêtre mission-		d'Assy.	20 »

On lit dans la circulaire que Mgr l'Evêque de Verdun vient d'adresser au clergé de son diocèse, à l'occasion de la persécution soulevée contre l'Eglise dans le grand-duché de Bade :

L'Eglise de Fribourg présente, en ce moment, au monde attentif l'un des plus beaux spectacles qu'il soit donné à l'homme de contempler, celui

(1) C'est par erreur qu'on avait répété le chiffre 7 dans les listes de souscription.

de la faiblesse et du bon droit aux prises avec la force et la violence. Il y a huit siècles qu'un grand et saint Evêque, célèbre dans l'histoire pour son courage à défendre l'indépendance du pouvoir spirituel, écrivait à un roi puissant : *Ce que Dieu aime le mieux dans ce monde, c'est la liberté de son Eglise. Jésus-Christ ne veut pas d'une esclave pour épouse ; il la répudierait le jour où elle ne serait plus que la servante des rois de la terre.* Ces courageuses paroles, qui résument si admirablement la vie extérieure de l'Eglise dans ses rapports avec les puissances terrestres, viennent de trouver un magnifique et fidèle écho sur les bords du Rhin. Soumis, en ce qui concerne l'ordre temporel, au gouvernement de son pays, le vénérable Archevêque de Fribourg s'est armé, comme autrefois saint Anselme, d'une invincible résistance, le jour où un pouvoir oppresseur a osé faire invasion dans le domaine de la conscience ; et avec une intrépidité digne des temps apostoliques, le courageux vieillard a défendu sans fléchir les droits et la liberté que l'Eglise tient de son divin fondateur.

Jaloux à son tour de l'honneur de la tribu sainte, qui repose tout entier sur l'obéissance hiérarchique, le clergé de Fribourg s'est pressé avec plus d'amour que jamais autour de son saint Pontife, et à l'heure qu'il est, de vénérables curés expient par l'amende et la prison le crime d'avoir obéi à leur Evêque.

Des luttes aussi glorieuses pour l'Eglise ne pouvaient nous trouver insensible, et de concert avec nos vénérables Collègues de la province de Besançon, nous nous sommes empressé de déposer aux pieds du Confesseur de Fribourg le tribut de notre commune admiration. Mais vous nous reprocheriez à juste titre, Nos Chers Coopérateurs, de ne vous avoir pas associés à cette démarche, et nous croyons entrer dans votre *pensée*, en vous appelant à manifester vous-mêmes, par une souscription, si modeste qu'elle soit, la part que vous prenez aux épreuves et aux douleurs de l'Eglise.

En conséquence, Mgr l'Evêque de Verdun recommande aux ecclésiastiques de son diocèse d'envoyer leurs offrandes aux doyens de leurs cantons, lesquels les feront parvenir à l'Evêché avant le 10 janvier.

Le prélat ordonne ensuite des prières *pro Ecclesia*.

AFFAIRES D'ORIENT

On peut dire aujourd'hui que les affaires d'Orient entrent dans une phase nouvelle.

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la rentrée de lord Palmerston dans le cabinet anglais. Y revient-il avec des concessions, ou plutôt ne va-t-il pas y apporter la prétention d'y faire triompher désormais son esprit? Nous avons déjà fait connaître un article du *Times* qui peut servir de réponse à cette question. La guerre, d'après ce journal, serait une des éventualités les plus prochaines, en raison de l'état des affaires en Orient.

C'est la défaite de la flotte turque à Sinope qui déterminerait

l'action directe des puissances occidentales. Le fait est que les premières nouvelles de cet événement, bien loin d'être exagérées, se confirment chaque jour. Le *Journal de Constantinople*, qui nous parvient à l'instant, donne l'effectif de la division turque qui a péri à Sinope. Le voici :

Mizamié, 60 canons, commandée par Kadri-Bey, et ayant Hussein-Pacha à bord. Ces deux officiers ont fait sauter cette frégate et se sont engloutis avec elle dans les flots. — *Navik*, 52. Le commandant, Ali-Bey, s'est également fait sauter avec cette frégate. — *Nesim*, 52. Coulé à fond. Le commandant, Hassan-Bey, tué. — *Kaïd*, 50. Coulé. Edhem-Bey, commandant, a pu se sauver. — *Dimias*, frégate égyptienne de 44. Coulée. Osman-Pacha, qui la montait, a eu la cuisse fracassée et a été pris par les Russes. — *Ani-Illah*, 36. Coulé. Le commandant, Redchid-Bey, a pu se sauver. — *Fayl-Illah*, 38. Coulé. Le commandant, Ali-Nabir-Bey, fait prisonnier. — *Faïzi-Maabud*, 22. Coulé. On ignore le sort de son commandant, Izset-Bey. — *Djinlu-Sefid*, 24. Coulé. Le commandant, Saly-Bey, s'est sauvé. — *Nedjibi-Fechan*, 24. Cette corvette a échoué à la côte. — Le bateau à vapeur *Izegli*, 4. Coulé. Le commandant, Ismaïl-Bey, a pu se sauver. — Cent vingt Turcs sont tombés au pouvoir des Russes; mille environ de ceux qui ont pu échapper se trouvent encore à Sinope; le reste, comme nous l'avons dit, a été transporté à Constantinople.

De sévères enquêtes ont été ouvertes à Constantinople sur ce désastre. La question de la destitution du capitan-pacha ne fait de doute pour personne. Il n'y a de difficulté que dans le remplacement de ce fonctionnaire; car la Turquie compte peu d'hommes qui, à des connaissances spéciales, indispensables pour un tel poste, joignent l'habileté nécessaire dans les délibérations des conseils. Du reste, on est à la veille d'une crise ministérielle. Dans la combinaison nouvelle, Reschid-Pacha prendrait les fonctions de grand-visir. Ce serait peut-être un symptôme favorable dans le sens des négociations pour le rétablissement de la paix. Les relations personnelles de Reschid-Pacha avec les représentants des puissances font bien augurer du surcroît d'autorité qui serait donné à ce personnage.

Les lignes suivantes que nous trouvons dans la *Patrie*, permettent de penser que le gouvernement ottoman n'est pas hostile aux propositions de Vienne :

Le *Léonidas*, qui nous a apporté la correspondance du Levant, a quitté Constantinople le 15 décembre. Il résulte des nouvelles arrivées par cette voie, que la Porte ne ferait aucune difficulté d'accepter le nouveau projet de note qui lui a été présenté par les ambassadeurs des quatre puissances.

Un grand conseil devait avoir lieu le 20 décembre, c'est ce jour-là seulement qu'on pouvait attendre du ministère turc une réponse définitive.

Cependant on a droit de se demander si les négociations

ne rencontreront pas encore plus d'obstacles lorsque la Turquie non-seulement vient d'éprouver des désastres considérables et ressent par conséquent une plus vive irritation, mais encore lorsque la Perse, en se jetant du côté des Russes avec une déclaration de guerre, a froissé en outre profondément l'amour-propre et les intérêts de l'Angleterre. Cette dernière question tend à se compliquer par le rôle que les Afghans sont appelés à jouer en Asie; et tandis que le chargé d'affaires anglais a quitté Téhéran, une ambassade est arrivée dans cette ville, envoyée par Dost-Mohamed pour poser la question de paix ou de guerre. Ce dernier fait est rapporté ainsi par le *Journal de Constantinople* :

L'excitation extraordinaire qui se manifeste chez les Afghans commence à donner de sérieuses inquiétudes, non-seulement à la Perse, mais encore à la Russie. On avait parlé d'une ambassade particulière envoyée par les Afghans en Perse. Cette importante ambassade est, en effet, arrivée à Téhéran, envoyée par le shah Dost-Mohamed-Khan, souverain des Afghans, qui, depuis quelque temps, s'est declaré l'implacable ennemi de la Russie, et combat avec la plus grande résolution la politique du czar en Perse et dans d'autres contrées de l'Asie. On dit que l'ambassadeur de Dost-Mohamed-Shah est chargé d'une mission de la plus haute importance, et que le shah afghan désire vivement voir réussir cette démonstration.

Cependant, s'il fallait en croire le *Morning-Herald*, le Shah de Perse et le sultan afghan se seraient mis d'accord; les troupes persanes, dans le mouvement qu'elles ont commencé à opérer, n'auraient donc devant elles que les Turcs. Nous laissons parler la feuille anglaise :

Le shah de Perse est, dit-on, parti de Téhéran avec son armée, qui se compose de 30,000 hommes de cavalerie, 1,000 pièces de canon et 3,000 chameaux chargés de munitions. On ignore la destination de cette armée. Un envoyé a été expédié à Caboul par le shah ; il était chargé d'une mission auprès de Dost-Mohamed. Elle avait pour prélude une déclaration qui signalait les avantages que recueilleraient les deux parties à être amies et unies. On ne doute nullement que cette mission ne soit relative à la marche à suivre par Dost-Mohamed en cas de guerre entre la Russie et la Turquie. On dit aussi que le but de cette mission a été parfaitement atteint, car Dost-Mohamed a adhéré à toutes les propositions de l'envoyé. Nous avons annoncé précédemment qu'une armée russe s'était mise en marche sur Khiva ; nous apprenons maintenant qu'elle y est arrivée, après avoir d'abord livré l'assaut à la forteresse d'Ahmetzée.

Bien qu'on annonce une grande bataille qui aurait été livrée en Géorgie et dans laquelle les avantages auraient été balancés, il y a en ce moment une sorte de suspension dans les opérations militaires. Mais le temps est employé en préparatifs. On

novembre, que les Arabes du désert ont voulu

à leur tour s'enrôler pour marcher à la défense de la patrie, et qu'une première levée a déjà fourni un contingent de 5,000 cavaliers. — Selon une correspondance de Copenhague, publiée par le *Morning-Chronicle*, le gouvernement russe a fait lire dans les églises du nord de la Finlande des proclamations invitant les paysans à entrer volontairement au service du czar.

Enfin, la *Gazette de Cologne* rapporte, d'après une source qu'elle dit être digne de foi, que les gouvernements de Danemark et de Suède seraient au moment de contracter une alliance offensive et défensive. Cette alliance aurait pour conséquence immédiate l'armement des côtes de Danemark et la mise en état de défense de Copenhague.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Ce matin, le *Moniteur* publie la note suivante, dont la portée frappera tous les esprits :

Les dernières nouvelles arrivées de Constantinople annoncent que le divan était en parfait accord avec les représentants de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse, sur les conditions auxquelles la Porte pourrait honorablement concourir au rétablissement de la paix.

A l'appui de ce qu'on vient de lire, nous citons les lignes suivantes adressées de Vienne, 22 décembre, au *Times :*

Une dépêche de M. de Bruck, internonce d'Autriche à Constantinople, a été communiquée le 20 décembre aux ambassadeurs de la Grande-Bretagne, de la France et de la Prusse. La nouvelle qu'elle apporte est, à tout prendre, satisfaisante. La Porte enverra un commissaire à la conférence, à condition que la Russie évacuera la Moldavie et la Valachie. Les ambassadeurs des trois puissances ont reçu pour instruction d'inviter le Sultan à ne pas insister sur cette condition, et de l'assurer que l'intégrité de l'empire ottoman serait maintenue, et que les principautés seraient rendues aussitôt qu'on aurait arrangé le différend avec la Russie.

Alfred Des Essarts.

Le *Moniteur* contient un décret, daté du 20 décembre, et qui est d'une haute gravité.

Ce décret se rapporte à des faits dont nous ignorons complétement les détails, et il annonce une mesure qui n'a pas encore été, à notre connaissance, appliquée, depuis la loi de 1850, à aucun établissement d'instruction secondaire.

Charles de Riancey.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

Considérant que, dans l'établissement particulier d'instruction secondaire situé à Montaut, arrondissement de Saint-Étienne, département de la Loire, et connu sous le nom de *collége Saint-Michel*, on a toléré, sans répression, des désordres qui sont non-seulement une infraction grave à la discipline scolaire, mais un véritable outrage à la constitution et aux lois

de l'empire, et qu'on y a laissé éclater le dessein d'entretenir le souvenir et les passions de la guerre civile,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. L'établissement particulier d'instruction secondaire situé à Montaut, arrondissement de Saint-Étienne, département de la Loire, et connu sous le nom de *collége Saint-Michel*, est et demeure fermé.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER

Piémont. — Il y a eu des troubles à Barge (district de Pignerol), le 21 décembre, à propos du prix élevé du maïs. Durant toute la journée, les carabiniers royaux de la ville eurent la plus grande peine à contenir la foule menaçante. Un détachement d'une centaine de lanciers fut demandé en toute hâte à Saluces. Le soir, on réussit à arrêter plus de cinquante perturbateurs.

La Chambre des Députés continue la vérification des pouvoirs.

Terre-Sainte. — Les nouvelles que nous avons de Terre-Sainte, dit l'*Union*, nous donnent une fort triste preuve du peu de respect que les agents de l'administration ottomane professent pour les droits du catholicisme et de la France, pour les traités qui nous unissent à la Porte et pour les intentions exprimées par le Sultan. Elles nous offrent aussi, comme contraste, un témoignage de la fermeté et de la constance avec lesquelles le patriarche de Jérusalem sait défendre les intérêts de la Religion. Voici le fait. Depuis longtemps, les familles catholiques de Bethléem, qui sont en assez grand nombre, sollicitaient qu'un prêtre leur fût envoyé. *Mgr Valerga* a accédé à leur demande et a désigné un missionnaire français, M. l'abbé Moritain. Les Grecs, le clergé surtout, n'avaient vu *l'établissement* de cette mission qu'avec un extrême déplaisir, et ils avaient essayé de chasser M. Moritain dès son arrivée. Le patriarche a résolu de protéger par sa présence la fondation nouvelle. Son Excellence s'est rendue à Beit-Djalla et y a partagé le logement de son missionnaire. A peine le patriarche y était-il, qu'il a reçu du pacha de Jérusalem l'ordre de faire quitter le village par M. Moritain. Ahmet-Afiz-Pacha se fondait sur un firman obtenu, il y a trois ans, par les Grecs, et qui défendait aux catholiques de construire une église, de prêcher et même de demeurer à Beit-Djalla. Le patriarche protesta, au nom du droit établi par les capitulations entre la France et la Turquie, lesquelles autorisent tout Français à s'établir dans quelque partie que ce soit de l'empire ottoman, et il ajouta que M. Moritain ayant usé de ce droit, il y serait maintenu jusqu'à ce qu'on l'expulsât de force. Le pacha n'osa passer outre.

Les Grecs ont tenté de soulever la population contre le patriarche et le missionnaire ; ils ont échoué. Notre consul général, M. Botta, a adressé une réclamation au Divan. Mgr Valerga compte rester à Beit-Djalla jusqu'à ce que la Porte ait reconnu et confirmé le droit des Latins.

Ce droit s'appuie, comme nous le disions, sur les capitulations : de plus, en 1852, M. de la Valette a obtenu une lettre vizirielle qui autorise spécialement les catholiques à rebâtir leur chapelle de Beid-Djalla. Il faut compter que la France ne laissera pas méconnaître, en cette circonstance, des intérêts si précieux et sanctionnés par de telles conventions. — *Mac-Sheehy*.

Basse-Californie. — L'Amérique est toujours le pays des aventures.

C'est là qu'avec une poignée d'hommes on fait des révolutions et on tente des conquêtes. Personne n'a oublié encore l'expédition si hardie du comte de Raousset-Boulbon contre l'Etat de Sonora, expédition qui fut si près du succès. Voici une autre entreprise qui ne le cède pas à celle-là en témérité : 200 aventuriers sont partis de San-Francisco, sont arrivés à la Paz (Basse-Californie), se sont emparés de la ville, et, après avoir battu les troupes du gouvernement mexicain, ont proclamé l'indépendance de la province. Il convient d'ajouter qu'à la première nouvelle de ce coup de main, le représentant des Etats-Unis à Mexico s'est empressé de se rendre auprès du général Santa-Anna, pour désavouer toute participation de son gouvernement à cette affaire, et inviter même le dictateur à user de tous les moyens qu'il possède, afin de réprimer au plus tôt cette violation du droit international.

Alfred Des Essarts.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le saint jour de Noël a été célébré dans toutes les églises de France, dans les cités populeuses, comme dans les plus simples hameaux, avec toute la ferveur, la piété et l'allégresse que fait habituellement éclater cette fête, la plus populaire de toutes les solennités du catholicisme. Les journaux de province sont unanimes pour attester ce fait consolant.

Diocèse de Paris. — Le *Bref* de Paris pour l'année 1854 a paru depuis le 15 décembre chez l'imprimeur de l'archevêché. Il ne renferme guère de nouvelles prescriptions. Nous y remarquons néanmoins :

1° L'inscription de deux nouveaux chanoines honoraires. Ces nouveaux chanoines honoraires sont MM. Hamon, curé de Saint-Sulpice, et M. l'abbé Blanc, récemment nommé supérieur de l'infirmerie Marie-Thérèse.

2° A la suite du chapitre de Saint-Denis et des noms des titulaires du second ordre, on a énuméré, cette année, tous les chanoines honoraires du second ordre : MM. Maimbourg, curé de Colmar; Martin de Noirlieu, curé de Saint-Louis d'Antin; Blanquart de la Motte, vicaire général de Rouen, etc.

3° Enfin la liste des prêtres qui ont suivi comme internes les exercices de la retraite.

Grand-duché de Bade. — Mgr l'Archevêque de Fribourg a adressé au clergé de son diocèse, le 14 décembre, un mandement par lequel le vénérable prélat ordonne aux doyens et à tout prêtre ayant charge d'âmes, de réfuter en chaire, dans un langage calme et qui ne puisse exciter les passions, les sophismes à l'aide desquels on cherche à induire les fidèles en erreur sur le caractère des réclamations de l'épiscopat du Haut-Rhin.

Le ministère badois a répondu à ce mandement par l'article suivant de la *Gazette de Carlsruhe*, publié le 23 décembre :

« Le gouvernement a été informé que l'Archevêque de Fribourg a ordonné aux curés de son diocèse d'expliquer aux fidèles, pendant trois dimanches consécutifs, le différend survenu entre l'épiscopat et le pouvoir temporel. Le gouvernement n'entend nullement s'opposer à ce que des explications soient données à cet égard d'une manière calme et réfléchie. Mais si des ecclésiastiques osaient, comme cela est malheureusement déjà arrivé, profaner les églises en cherchant à exciter les fidèles contre le gouvernement et les autorités, soit en altérant la vérité, soit par des men-

songes, termes de mépris, etc., etc., le châtiment qu'ils auraient mérité leur serait infailliblement infligé. »

M. Roggenbach, ministre de la guerre du grand-duché de Bade, qui est catholique, et comme tel est demeuré étranger à toutes les mesures récemment prises contre l'épiscopat badois, vient de donner sa démission.

Un rescrit de S. A. R. le régent de Bade convoque les Etats du grand-duché à Carlsruhe pour le 9 janvier prochain.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Un décret du 28 décembre porte ce qui suit :

Le coton brut importé du royaume uni de la Grande-Bretagne et de ses possessions en Europe cessera d'être assujetti à la restriction établie à l'égard des produits d'Asie, d'Afrique et d'Amérique par l'ordonnance du 8 février 1826.

— On lit dans le *Mémorial de l'Allier :*

« M. le comte de Chambord vient d'envoyer une somme de 150 fr. pour l'achèvement de l'église de Lusigny, canton de Chevagnes. »

— Hier le Prince Napoléon a réuni au Palais-Royal, sous sa présidence, la commission de l'exposition universelle des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts, et après avoir donné lecture des décrets qui instituent la commission, lui a fait connaître le programme de ses travaux.

— M. Visconti, architecte de l'Empereur, membre de l'Institut, chargé des travaux du Louvre, est mort hier à cinq heures, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

— La littérature et le corps consulaire viennent de faire une perte regrettable dans la personne de M. Louis-Marie-César Famin, décédé à Paris à l'âge de quarante-neuf ans.

Appelé successivement aux fonctions de chancelier de légation de France à Palerme, Naples, Gênes, Lisbonne et Saint-Pétersbourg, avec le titre de consul honoraire, il venait d'être nommé consul à Mogador. M. César Famin laisse plusieurs ouvrages remarquables, et entre autres celui qu'il avait publié tout récemment sur l'*Histoire de la rivalité et du protectorat des Églises d'Orient.*

— Le dernier représentant de l'ancien clergé et de l'état religieux du diocèse de Bordeaux, vient de s'éteindre en la personne de M. l'abbé Guillaume Soupre, chanoine de la primatiale. Il était né en 1765.

—L'Espagne catholique et la musique religieuse viennent d'éprouver une perte cruelle. M. l'abbé Andrevi, maître de chapelle de l'église de Notre-Dame-de-la-Merci, à Barcelone, est mort en cette ville le 2 décembre, à l'âge de soixante-huit ans.

—Hier, à minuit, le thermomètre de l'ingénieur D. Chevallier marquait 7 degrés 1/10e. Aujourd'hui, à six heures, 9 degrés 3/10e; à midi, 6 degrés 2/10e.

Ce soir, à huit heures, le thermomètre était descendu à 8 degrés.

La Seine était totalement prise au pont des Saints-Pères, et les glaçons qui arrivent toujours en grande quantité, s'arrêtent successivement en amont du fleuve.

— *Le Courrier de Lyon* annonce que la Saône est prise entre Mâcon et Châlon, et que la navigation est interrompue.

— Le froid de ces derniers jours s'est fait sentir dans toutes les parties de la France. A Arras et à Valenciennes, le thermomètre est descendu jusqu'à 19 degrés au-dessous de zéro. La neige est tombée en si grande abondance à Lille que, suivant l'*Écho du Nord*, il ne faudrait pas dépenser moins de 50,000 fr. pour déblayer les rues de cette ville.

— Le *Maine* annonce, dans une circulaire à ses abonnés, qu'ayant subi deux condamnations dans l'espace de deux années, il se trouve supprimé. Cet excellent journal laisse un grand vide dans les rangs de la presse de province.

— Mercredi dernier, vers sept heures, deux secousses très-sensibles de tremblement de terre ont été ressenties à Nantes. Il y a eu peu d'intervalle entre ces deux secousses.

— On lit dans la *Gazette de France*, à propos des tables tournantes :

« A mesure que l'expérience et la réflexion des hommes sages les confirment dans la répulsion qu'inspire, contre ces *dangereuses merveilles*, le seul instinct chrétien, les autorités les plus graves se manifestent pour condamner de telles manœuvres de l'esprit mauvais. Voici, entre autres, un nouveau témoignage de la pensée de l'Eglise se manifestant de plus en plus contre toutes ces funestes pratiques : c'est une lettre arrivée de Rome et dont un très-respectable personnage garantit l'authenticité, tout en nous autorisant à en faire la publication comme devant servir à l'édification catholique :

« On écrit de Rome, 25 novembre 1853 :

« Hier j'ai vu le Saint-Père. Quelle bénédiction! il a daigné entendre ma confession, il m'a donné l'absolution. Je lui ai demandé pour vous aussi une bénédiction, et je lui ai dit que vous m'aviez fait interroger la table. Nous avions commis un péché énorme, et j'en demanderai pardon à Dieu toute ma vie. Le Saint-Père condamne toutes ces pratiques et ces communications avec les âmes; c'est le démon qui prend toutes ces formes; c'est, comme dit le Saint-Père, le péché d'orgueil; c'est vouloir connaître ce qu'il est défendu de rechercher. La condamnation en est dans la Bible. Quel bonheur d'être catholique et de pouvoir venir à qui peut vous absoudre!

« Je vous supplie, chère amie, de dire autant que vous pourrez dire, que le pape condamne toutes ces pratiques de sorcellerie. L'histoire des tables n'est qu'une manière d'entrer en rapport avec l'esprit des ténèbres. »

Suit la signature garantie par la déclaration suivante :

« Ceci est un extrait d'une lettre de Mme la comtesse Sophie Kisseleff, née comtesse Potocka, adressée à une de ses amies demeurant à Paris.

« Pour copie conforme :

« Ce 26 décembre 1853. « A. Jelowicki, prêtre.

— Le *Journal de Rome*, du 12 décembre, contient une déclaration de S. E. le cardinal Antonelli, portant les clauses d'un traité qui vient d'être conclu entre le gouvernement pontifical et le gouvernement britannique, pour la protection mutuelle du commerce maritime dans les deux pays.

— On parle de la construction d'un nouveau chemin de fer de ceinture décentraliseur, autour de Paris, mais dans un rayon de 100 kilomètres, reliant toutes nos grandes lignes de chemin de fer, comme celui qu'on achève aux barrières de Paris, à l'intérieur de l'enceinte continue.

Ce chemin complètera, dit-on, les grands travaux stratégiques de la France. Orléans, Chartres, Evreux, Amiens, Epernay, Montereau, Sens,

Auxerre, se trouveraient sur cette ligne circulaire. On assure que des ingénieurs en font en ce moment ou vont en faire prochainement les études sur place.

ERRATUM : Une faute typographique a dénaturé, dans notre numéro 5621, page 715, le nom d'un homme distingué auquel nous consacrions un souvenir et des regrets bien mérités. C'est M. *Camille Périn* et non *Perrier* qu'il faut lire.

LA SYMBOLIQUE, *ou Exposition des contrariétés dogmatiques entre les Catholiques et les Protestants, d'après leurs confessions de foi publiques*, 2 volumes in-8°, deuxième édition. — **DÉFENSE DE LA SYMBOLIQUE**, *ou nouvelles recherches sur les contrariétés dogmatiques entre les Catholiques et les Protestants, d'après leurs confessions de foi publiques*, 1 volume in-8°, deuxième édition. Par MŒLHER, professeur à l'Université de Munich, traduit de l'allemand par F. LACHAT. Prix des 3 volumes, 16 fr., net 12 fr. (Paris, Louis Vivès, rue Cassette, 23, 1853.)

Le nom de Jean-Adam Mœhler est justement célèbre au delà du Rhin, où il est considéré comme l'expression la plus complète et la plus pure de la science catholique. Cet illustre théologien sut en effet réunir l'orthodoxie la plus sévère à la plus admirable tolérance, le culte de la tradition au respect de la science, et se préserver de tous les travers auxquels les esprits les plus distingués de notre temps savent si difficilement se soustraire, surtout dans sa patrie. Aussi contribua-t-il puissamment, dans les pays germaniques, à rendre au catholicisme toute l'influence dont il avait besoin pour lutter avec avantage contre le débordement des doctrines rationalistes, qui seront toujours la dernière conséquence des théories du protestantisme. Les hommes qui maintenant résistent en Allemagne avec tant d'énergie aux envahissements des princes luthériens et au progrès du scepticisme, se glorifient de reconnaître pour maître l'illustre professeur de Munich; ils trouvent dans ses écrits le modèle parfait d'une discussion pleine de vigueur et de convenance, ainsi qu'un attachement filial et dévoué au Saint-Siége apostolique. Cet attachement grandissait chaque jour chez Mœhler, à mesure qu'il approfondissait les origines du christianisme. L'auteur d'*Athanase-le-Grand* et de la *Patrologie* n'était pas un de ces esprits étroits, auxquels son compatriote Fébronius avait persuadé que les droits de la papauté étaient inconciliables avec l'indépendance et la dignité des peuples germaniques. Aussi, quand la contagion de l'hermeslanisme se répandit dans les écoles catholiques, se montra-t-il fidèle à la voix du Pontife suprême, et méprisa-t-il les perfides conseils de novateurs hypocrites, qui, sous prétexte de défendre la raison, anéantissaient la foi.

Malheureusement, le nom et les écrits de Mœhler n'ont pas obtenu jusqu'ici, en France, l'immense popularité qu'ils méritent. Trop souvent, chez nous, le public religieux préfère

quelques résumés superficiels des controversistes du dernier siècle aux magnifiques travaux dont se glorifie avec raison la science catholique contemporaine. Les ouvrages de Mœhler, du cardinal Wiseman, du R. P. Perrone, de Balmès, d'Allioli, de Newman, de Klee, de Dœllinger, etc., n'ont pas trouvé dans notre pays l'accueil sympathique dont ils étaient dignes; tandis qu'on n'avait pas quelquefois assez d'éloges pour des publications de l'intérêt le plus vulgaire ! L'accueil fait à l'ouvrage du R. P. Gratry prouve que des goûts plus graves naissent enfin parmi les lecteurs catholiques. M. F. Lachat a voulu profiter de ces heureuses dispositions, en faisant paraître une nouvelle édition de son excellente traduction de la *Symbolique* et de la *Défense de la Symbolique*, travail qui fait le plus grand honneur à son zèle et à son érudition; car les notes nombreuses et les introductions dont cette traduction est accompagnée indiquent une intelligence familiarisée avec la littérature théologique de l'Allemagne et avec la philosophie contemporaine.

La *Symbolique* est le principal ouvrage de Mœhler. Depuis la publication de l'*Histoire des Variations*, la *Réforme* n'avait pas rencontré un aussi formidable adversaire. Mœhler l'a jugée dans son essence; il a montré avec une admirable pénétration toutes les conséquences funestes qui sortent de ses principes fondamentaux. Après avoir lu cette magnifique démonstration de l'inanité des doctrines protestantes, tout lecteur impartial devra s'écrier : « La cause est jugée ! »

Qu'on me permette de citer les aveux arrachés par la force de l'évidence à un des docteurs du luthéranisme. M. Augusti, conseiller du consistoire de Coblentz, membre des académies de Berlin et de Munich, apprécie ainsi l'œuvre de Mœhler : « Après d'excellents travaux sur les Pères et la théologie dogmatique, TRAVAUX QUI RÉVÈLENT UN RICHE TALENT, M. Mœhler vient de donner, dans sa *Symbolique*, un ouvrage DONT PEUT ÊTRE FIÈRE L'EGLISE ROMAINE, et auquel nous pouvons appliquer l'ancien adage : *Introite, nam et hic dii sunt!* Dans cet écrit, qui a trouvé le plus favorable accueil, l'auteur combat l'Eglise évangélique par ses propres symboles, AVEC BEAUCOUP DE PROFONDEUR ET DE PÉNÉTRATION. Il méritait mieux que tout autre que quelques-uns de nos théologiens le soumissent à un examen sévère et s'attachassent sérieusement à le réfuter. Aussi plusieurs sont-ils descendus dans la lice (1); un combat s'est engagé, qui se poursuit encore à cette heure, et qui ne peut être qu'avantageux aux

(1) Loin d'être effrayés du nombre et de la réputation de ses adversaires, Mœhler reprit la plume, et composa une foudroyante réplique, intitulée : *Défense de la Symbolique*, que M. Lachat publie à la suite de la *Symbolique*. Cet écrit jette un grand jour sur l'état actuel du protestantisme.

deux Eglises. Seulement il serait à désirer, pour le bien de la science, qu'il se continuât AVEC AUTANT D'IMPARTIALITÉ, DE MODÉRATION ET DE DIGNITÉ QU'IL A ÉTÉ COMMENCÉ (1). »

Je n'en finirais pas si je voulais citer tous les écrivains catholiques qui ont recommandé le chef-d'œuvre de Mœhler. Je me borne à reproduire l'opinion d'un historien célèbre, dont la mémoire m'est particulièrement chère, l'auteur de *Calvin*, de *Luther* et de *Henri VIII* : « Mœhler, dit Audin, développe admirablement le double enseignement du protestantisme et du catholicisme. — SON LIVRE EST DESTINÉ A REMUER TOUT UN MONDE THÉOLOGIQUE (2).

Il nous reste, en terminant, à féliciter l'éditeur Louis Vivès d'avoir publié ce beau livre. Nous voyons avec satisfaction que cette maison, dont le développement devient chaque jour plus considérable, profite des nombreux moyens de publicité dont elle dispose pour populariser des ouvrages tels que ceux de Mœhler, du R. P. Perrone, de Balmès, d'Allioli, etc., qui devraient être dans les mains de tous ceux qui s'occupent de théologie et d'exégèse. L'abbé F. Édouard CHASSAY.

(1) *Voyages à la recherche d'une religion* de Thomas Moore, traduit et annoté par le Dr Augusti, Cologne, 1835, p. 13.

(2) *Histoire de la vie, des écrits et des doctrines de Martin Luther*, tome II, p. 76 et 224.

AVIS. — Le renouvellement du 1er janvier étant le plus considérable de l'année, les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler sans attendre le dernier jour, si elles ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

BOURSE DU 29 DÉCEMBRE 1853.

VALEURS DIVERSES	COURS DE LA VEILLE	COURS DU JOUR			HAUSSE	BAISSE
		PLUS HAUT.	PLUS BAS	DERN. COURS		
3 0/0. . . { comptant. . . .	74 »	74 35	74 »	74 35	» 60	» »
{ fin courant. . .	74 10	74 50	73 95	74 30	» 95	» »
4 1/2. . . { comptant. . . .	101 »	101 25	101 »	101 25	1 »	» »
{ fin courant. . . .	» »	» »	» »	101 25	» 75	» »
Obligations de la Ville (1849). . .	1,090 »	.... ..	.... ..	1,090 »	» »	» »
— — (1852). . .	» »	.... ..	.... ..	1,217 50	» »	» »
Banque de France.	» »	.... ..	.... ..	» »	» »	» »
Rome, 5 0/0 ancien.	..... »	.... ..	.... ..	92 1/2	» »	» »
— nouveau.	....	.... ..	.... ..	92 1/2	» »	» »
Belgique, 4 1/2.	....	.... ..	.... ..	96 0/0	» »	» »
Londres, consolidés.	93 3/4	.... ..	.... ..	....	» »	» »

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

— DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIMEURS, 36, RUE DE SEINE.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building